



LE
CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-DIXIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME TRENTE-QUATRIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
29, RUE DE TOURNON, 29
1867

LE

CORRESPONDANT

L'EUROPE EN 1789

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. DE BOURGOING[1].

Il y a un peu plus de vingt ans que parut *l'Europe pendant la révolution française* par M. Capefigue. L'auteur avait pu consulter beaucoup de documents inédits, et son travail offrait l'intérêt de la nouveauté; mais son hostilité systématique contre les hommes et les idées de 1789, son attachement paradoxal aux abus les plus criants de l'ancien régime, et jusqu'aux formes légères et tranchantes de ses jugements et de son style avaient choqué beaucoup de lecteurs. Un ancien secrétaire d'ambassade sous le roi Louis-Philippe, M. François de Bourgoing, qui porte avec honneur un nom bien connu dans la diplomatie française, a entrepris de refaire

[1] Nos lecteurs s'apercevront aisément que, sur quelques points importants, et notamment sur l'appréciation des tendances du clergé catholique dans certains pays au dix-huitième siècle, le travail qu'on va lire s'écarte de la ligne du *Correspondant* ; mais ils nous sauront gré de ne les avoir pas privés d'une lecture qui les intéressera à tant de titres, et que le nom seul de l'auteur recommande d'avance à toute leur attention. (*Note de la Rédaction.*)

à un point de vue plus impartial, plus libéral, avec moins de parti pris et par conséquent plus d'autorité, le tableau historique dont M. Capefigue a tracé les premiers éléments. Il y a entre ces deux écrivains la différence de deux époques ; M. Capefigue était un homme de 1815, M. de Bourgoing est un homme de 1830 ; il en a la modération, la fermeté sincère, l'attachement inébranlable à la liberté, en la dépouillant de tout excès révolutionnaire. Leurs opinions se confondent quelquefois, mais plus souvent elles se séparent ; outre la supériorité de la donnée générale, le dernier venu a sur son devancier l'avantage des nouvelles informations recueillies depuis vingt ans, et il y joint le mérite d'un style net, simple, nerveux, exempt de toute exagération et de toute recherche.

Nous sommes trop habitués en France à ne voir l'histoire de notre révolution qu'au travers de nos propres souvenirs ; il faut nous faire une sorte de violence pour nous rappeler que la France n'était pas tout et que le reste du monde avait aussi des idées et des intérêts. M. de Bourgoing doit avoir d'avance pris son parti d'être peu populaire ; il sera vrai et utile, ce qui vaut mieux. Son premier volume s'arrête au commencement de 1792 ; c'est une introduction à l'histoire de la terrible lutte qui a ensanglanté le monde, mais ce début a une grande importance en ce qu'il montre le véritable état de l'Europe en 1789. La conclusion qui sort de toutes les pages, c'est que l'Europe, comme la France, était prête alors pour une rénovation pacifique, que cette rénovation était partout commencée, et que les violences révolutionnaires, au lieu de répandre dans le monde les idées de 1789, les ont souillées et ruinées pour un temps, en provoquant une réaction formidable qui a fait reculer d'un quart de siècle la civilisation et la liberté. Même au point de vue de notre puissance nationale, l'héroïsme prodigué par nos soldats sur tant de champs de bataille nous a bien peu profité. Il faut que la démocratie française le sache, pour qu'elle évite à l'avenir les fautes et les crimes qui ont failli la perdre dans le passé ; il y va de son intérêt comme de sa gloire, et pour mieux dire, il y va de l'intérêt du monde entier.

En 1789, la France était sans comparaison la première puissance de l'Europe, sa population dépassait vingt-six millions d'âmes et s'accroissait rapidement. Depuis l'avénement de Louis XVI, tous les malheurs du règne précédent avaient été réparés. A la paix honteuse de 1763 avec l'Angleterre, succédait la paix glorieuse de 1783. Cette guerre d'Amérique qui, par les embarras financiers qu'elle a causés, a servi de prétexte à la révolution, jetait sur notre armée et notre marine un merveilleux éclat. Notre commerce extérieur grandissait à vue d'œil. Notre diplomatie occupait partout

le premier rang. Louis XVI avait eu douze ans pour ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, homme d'État consommé, qui joignait à l'expérience des affaires les idées les plus droites. Sous son ministère, en même temps qu'elle tendait la main à la république américaine, la France avait maintenu la paix en Europe, contenant l'ambition des puissants, défendant la cause des faibles, contribuant à l'arrangement de Teschen entre la Prusse et l'Autriche et apaisant par sa médiation le différend de l'empereur avec la Hollande au sujet de l'Escaut; elle avait conclu avec l'Angleterre le traité de commerce de 1786, destiné à établir entre les deux pays les relations les plus fructueuses pour tous deux, et se préparait à en conclure de semblables avec d'autres puissances. A M. de Vergennes, mort en 1787, succédait M. de Montmorin, héritier de sa politique. Ce qui valait mieux encore que la diplomatie la plus exercée, c'est l'ascendant moral que nous devions à nos écrivains du dix-huitième siècle, lus et admirés partout; l'Europe, pénétrée de notre esprit, avait les yeux fixés sur nous, et la convocation des états généraux, en réalisant l'attente universelle, mettait le comble à notre prestige.

Pour faire juger de l'esprit qui présidait à nos relations extérieures, il suffit de citer les noms de nos principaux représentants à l'étranger : ambassadeur à Rome, le cardinal de Bernis, l'ancien correspondant de Voltaire; à Londres, le chevalier de la Luzerne, ami de Lafayette et de Washington, qui avait pris une grande part à l'émancipation des États-Unis d'Amérique, et dont l'État de Pensylvanie a donné le nom à l'un de ses comtés; à Vienne, le marquis de Noailles, frère du duc d'Ayen et cousin du vicomte de Noailles, qui resta à son poste jusqu'en 1792, travaillant sincèrement à faire accepter par l'Europe les changements survenus en France; à Saint-Pétersbourg, le comte de Ségur, un des combattants de la guerre d'Amérique, qui n'émigra point pendant la Terreur, devint membre du Corps législatif sous le Consulat et du sénat sous l'Empire, et nous a laissé des ouvrages historiques et surtout des *Mémoires* où revit tout son temps; à Madrid, le duc de la Vauguyon, fils de l'ancien gouverneur de Louis XVI, qui avait écrit dans le Journal des économistes, *les Éphémérides du citoyen*, et qui professait les opinions libérales, économiques et populaires qu'il a défendues plus tard, comme pair de France, sous la Restauration; à Constantinople, le comte de Choiseul-Gouffier, auteur de ce fameux *Voyage pittoresque en Grèce*, qui avait réveillé l'enthousiasme pour la patrie des arts et de la liberté, courbée sous le despotisme ottoman. Le premier commis des affaires étrangères, M. Gérard de Rayneval, a laissé par ses actes et par ses écrits la réputation de l'esprit le plus éclairé,

et Mirabeau avait été chargé d'une mission secrète à la cour de Berlin par le crédit de l'abbé de Périgord, devenu depuis le prince de Talleyrand.

L'Angleterre, notre principale rivale, était loin de ce faîte de prospérité où nous la voyons. La population de la Grande-Bretagne qui égale aujourd'hui les deux tiers de la nôtre (vingt-quatre millions contre trente-sept), ne dépassait guère le tiers (dix millions contre vingt-six et demi). Elle a plus que doublé depuis 1789. L'Irlande, aujourd'hui vaincue, sinon soumise, conservait son parlement spécial et ses idées de séparation ; les haines politiques et religieuses que rien n'a pu complétement éteindre, y vivaient dans toute leur force, et on comparait avec raison cette île ennemie à un brûlot attaché aux flancs de l'Angleterre. Le plus grand échec que, dans sa marche ascendante, la puissance britannique ait jamais subi, était tout récent ; elle avait perdu, après une guerre malheureuse, ses colonies d'Amérique. Sa marine, longtemps invincible, rencontrait dans la nôtre une émule souvent victorieuse. Elle avait vu se former contre elle, pendant la guerre, la ligue des neutres, sans pouvoir l'empêcher. Dans l'Inde, sa domination chancelait sous les coups d'Hyder-Ali et de son fils Tippou-Saïb, appuyés par la France. La colonie française du Canada, conquise depuis peu, ne cherchait que le moment favorable pour lui échapper. Les cinq ou six millions d'Anglais qu'elle a répandus depuis cinquante ans dans ses possessions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Australie, n'avaient pas quitté ses rivages, et cet immense empire colonial, qui s'étend d'un bout du monde à l'autre, commençait à peine. Son commerce extérieur ne dépassait pas le dixième de ce qu'il est aujourd'hui (douze cents millions au lieu de douze milliards), tandis que le nôtre n'a que sextuplé (six milliards au lieu d'un). Sa production industrielle, prise dans son ensemble, égalait à peine la nôtre, tandis qu'elle est aujourd'hui quatre ou cinq fois plus forte.

On affirme souvent que les institutions politiques de l'Angleterre lui sont absolument propres, et que, nées sur son sol, elles n'ont jamais pu se développer ailleurs. C'est une erreur historique. Au seizième siècle, des institutions analogues se retrouvaient partout en Europe, depuis la Castille et l'Aragon jusqu'aux bords de la Vistule et du Niémen. En partie détruites par les grandes monarchies de France, d'Espagne et d'Autriche, il en survivait de nombreux restes en 1789. L'honneur de l'Angleterre, et il est assez grand, n'est pas de les avoir créées, mais de les avoir conservées, en les perfectionnant. Les abus qu'on reprochait aux autres débris de l'organisation politique du passé, on pouvait les signaler aussi dans les institutions britanniques. Tout le monde sait de quelles anomalies choquantes cinq ou

six réformes successives les ont délivrées depuis cinquante ans. La féodalité politique et religieuse y régnait autant et peut-être plus qu'ailleurs. L'abus des *bourgs pourris* et l'exclusion des villes populeuses mettaient les élections tout entières entre les mains des seigneurs du sol. Des serments imposés par l'intolérance excluaient du droit de représentation les catholiques et les dissidents. Ce gothique édifice paraissait tellement vermoulu que le premier des ministres contemporains, William Pitt, avait préparé un plan de réforme; il n'y renonça qu'en voyant la révolution menacer l'Angleterre, et ces institutions si défectueuses, mais si vivantes, ont suffi pour faire du peuple anglais, malgré sa faiblesse naturelle, le peuple le plus heureux et le plus puissant du monde.

Le roi Georges III venait d'être atteint d'aliénation mentale. L'esprit public supportait sans fléchir cette épreuve, une des plus graves qui puissent assaillir un gouvernement monarchique. Pitt était depuis sept ans premier ministre. Par sa puissante administration, il avait rétabli les finances, fort dérangées par la guerre d'Amérique, et relevé le courage de la nation. Cet homme, qui devait tard jouer un si grand rôle dans la guerre, n'aspirait alors qu'à la paix, dont son esprit supérieur comprenait la fécondité. Bravant des préjugés aussi enracinés en Angleterre qu'en France, il venait de signer avec nous ce traité de 1786, qui ne lui fait pas moins d'honneur qu'à M. de Vergennes, et il le défendait intrépidement contre les attaques de l'opposition. « Je n'hésite pas, disait-il en répondant à Fox, à repousser ce principe suranné que la France et l'Angleterre doivent être d'implacables ennemies. Cette idée révoltante ne peut avoir de fondement, c'est une insulte à la société politique. » Nourri de la lecture d'Adam Smith, il cherchait avant tout à développer le commerce et l'agriculture, et à mettre dans l'administration des deniers publics un ordre inconnu avant lui. Il refusa de prendre part aux premières démonstrations de l'Europe contre la révolution; il s'appliquait à mettre son budget en équilibre, et n'y parvint à son gré qu'en 1792. Ce ne fut qu'après la condamnation de Louis XVI qu'il ne jugea plus possible de reculer; à partir de ce moment, il porta dans la guerre la même obstination que dans la paix, et les ressources qu'il avait préparées pendant douze ans de réformes financières, le crédit qu'il avait fondé, devinrent entre ses mains des armes terribles dont il usa sans relâche, entassant emprunts sur emprunts, comme il avait mis auparavant économies sur économies.

Il aurait voulu se déclarer plus tôt contre la France, qu'il ne l'aurait pas pu en présence de l'opinion publique : le peuple le plus libre de l'Europe ne pouvait qu'applaudir aux efforts d'un autre peuple pour conquérir des institutions analogues. Un meeting imposant se

tint à Londres, au mois de novembre 1789, sous la présidence de lord Stanhope, et, après un discours chaleureux du docteur Price, vota une adresse de félicitations à l'Assemblée constituante. L'archevêque d'Aix, président de l'Assemblée, répondit en son nom à lord Stanhope, et le duc de la Rochefoucauld écrivit au docteur Price pour se féliciter avec lui de voir deux grandes nations réunies dans un commun enthousiasme pour la liberté. Après l'ouverture du parlement, au mois de janvier 1790, Fox et Sheridan firent un pompeux éloge de ce qui se passait en France, *le plus grand pas qu'on eût jamais fait pour l'affranchissement du genre humain.* Mais en ce moment l'esprit public commençait à changer : à mesure que les événements se déroulaient, les alarmes croissaient. A la fin de cette même année, Burke publia son fameux pamphlet : *Réflexions sur la révolution de France et sur les actes de certaines sociétés à Londres*, où il attaquait le discours du docteur Price, et annonçait, avec une précision singulière, le sort fatal de la famille royale, le renversement de la religion, la catastrophe des assignats, et enfin l'avénement inévitable du despotisme militaire. Alors seulement, avertie par cet écrit passionné, qui se répandit à trente mille exemplaires, et plus encore par les sociétés secrètes, qui s'organisaient d'un bout de l'Angleterre à l'autre pour suivre l'exemple de la France, la majorité de la nation se tourna contre nous.

Sur le continent, les grandes monarchies du Nord n'avaient pas les proportions qu'elles ont prises de nos jours. La Pologne existait encore comme État indépendant, et s'interposait entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Le premier partage avait eu lieu en 1772, deux ans avant l'avénement de Louis XVI ; la Pologne y avait perdu un peu plus du tiers de sa population, ou cinq millions d'âmes sur treize ; elle restait avec une population de huit millions d'habitants, répartie sur un vaste et fertile territoire. Aucune nouvelle tentative de démembrement n'avait eu lieu depuis 1772. Stanislas-Auguste régnait à Varsovie, et avec la paix, réformait son royaume. En 1773 les dépenses de l'État excédaient de beaucoup les recettes ; dix ans après, l'équilibre se rétablissait. Les dons volontaires du clergé servaient à acquitter la dette publique ; des banques nouvellement créées imprimaient aux capitaux une circulation plus active. L'agriculture prospérait, et la valeur des propriétés rurales montait rapidement. Pour faciliter les communications intérieures, on ouvrait des canaux et des routes. Des écoles et des universités se fondaient ; les lettres nationales reprenaient l'essor, en imitant peut-être un peu trop les écrivains français, mais ce n'est pas à nous à nous en plaindre. Le roi avait appelé un de nos premiers économistes, Dupont de Nemours, pour l'aider de ses conseils et présider à l'éducation de son neveu, le prince Adam Czartoryski.

Ce malheureux roi a si mal commencé et si mal fini qu'il mérite toutes les sévérités de l'histoire ; mais il avait de l'esprit, de l'instruction, des intentions bonnes, et dans des circonstances moins difficiles il aurait pu faire beaucoup de bien.

La nation elle-même sentait ce qui avait amené ses malheurs, et travaillait à se corriger. Par un raffinement de machiavélisme, les Russes lui imposaient ces institutions anarchiques dont les conséquences avaient été si funestes, et en particulier le fameux *liberum veto*, qui donnait à un seul opposant le droit de rendre toute décision impossible. Le sentiment public se prononçait avec tant de force contre cet absurde privilége que, dans les diètes tenues depuis 1773, personne n'en avait usé. De toutes parts on aspirait à des réformes politiques et sociales : on cherchait dans les constitutions existantes, et en particulier dans la constitution anglaise, des modèles à imiter. Un grand citoyen, le chancelier Zamoyski, avait préparé un projet d'émancipation des serfs. Enfin s'était réunie la diète de 1788, qui posait les bases de la régénération nationale. Malgré tous les efforts du parti russe, cette diète avait commencé par rendre un décret qui portait l'armée à 100,000 hommes, signe définitif d'affranchissement ; elle avait ensuite aboli le *Conseil permanent* chargé du pouvoir exécutif, autre invention des Russes pour s'emparer de l'autorité. Dans la session de 1789, les articles fondamentaux de la constitution nouvelle furent adoptés ; la diète ayant elle-même prorogé ses pouvoirs, les délibérations se poursuivirent, et, le 3 mai 1791, la constitution fut proclamée au milieu d'acclamations enthousiastes.

Nul doute que cet effort n'eût sauvé la Pologne si la monarchie constitutionnelle s'était maintenue en France. Voici le préambule de la constitution du 3 mai : « Nous, Stanislas-Auguste, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, etc., conjointement avec les États confédérés[1] représentant la nation polonaise, persuadés que la perfection et la stabilité d'une nouvelle constitution nationale peuvent seules assurer notre sort à tous, *éclairés par une longue et funeste expérience sur les vices invétérés de notre gouvernement, relevés du joug flétrissant que nous imposait une prépondérance étrangère*, voulant assurer à jamais les libertés de la nation et l'intégrité de ses domaines, » etc. Le texte répondait à ce noble et courageux aveu. Monarchie héréditaire, inviolabilité royale, responsabilité ministérielle, établissement de deux Chambres, divi-

[1] Pour neutraliser une institution anarchique par une autre, la diète, en se réunissant, avait pris le parti de se *confédérer*. Le droit de *confédération*, un des plus vicieux de l'ancienne constitution, permettait à toute ligue de se constituer légalement ; dans les confédérations, les délibérations étaient prises à la pluralité des voix, et, par ce moyen ingénieux, la diète se débarrassait du *liberum veto*.

sion des pouvoirs, abolition du *liberum veto* et des *confédérations*, libre exercice de tous les cultes, affranchissement progressif des paysans, libertés municipales, tout ce qui constitue un gouvernement sage s'y trouvait concilié avec les traditions historiques. La constitution que la France se donnait en même temps ne valait pas celle-là. Aussi faible envers ses sujets qu'envers les étrangers, Stanislas-Auguste signa et jura de bonne foi ce nouveau pacte, quoique le vice originel de son élection y fût indirectement signalé, et quoique la couronne fût déclarée héréditaire, après sa mort, dans la famille de l'électeur de Saxe, à l'exclusion de la sienne.

La constitution du 3 mai fut accueillie avec satisfaction dans toute l'Europe. En Angleterre, Fox s'en déclara l'admirateur, et Burke lui-même l'approuva. Le roi de Prusse chargea son ambassadeur de complimenter le roi de Pologne. La Russie se tut, mais sans abdiquer ses projets. Les progrès de la révolution française lui fournirent bientôt un prétexte : elle prétendit que la constitution était l'œuvre du génie révolutionnaire, et provoqua des troubles qui lui permirent d'intervenir à main armée. Une nouvelle coalition se forma, à la faveur du désordre général, entre les trois puissances complices, et la Pologne succomba définitivement, malgré les efforts héroïques du parti national et de son chef Kosciuzco, en 1794. On a justement reproché au gouvernement de Louis XV d'avoir laissé consommer le premier partage, mais, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, un reproche semblable doit s'adresser à la république de 1792 ; elle a même une plus grande part de responsabilité, car les vingt ans de réformes volontaires et de prospérité renaissante écoulés pour la Pologne, de 1772 à 1792, montrent bien qu'elle a dû sa perte à la crise européenne provoquée par notre révolution.

En Prusse, celui qu'on a appelé et qu'on appelle encore le grand Frédéric était mort depuis près de trois ans (17 août 1786) : dans le cours d'un long règne, ce prince habile et tenace avait fort accru son petit royaume. Il avait reçu de son père un territoire de 2,300 milles carrés et une population de 2,240,000 sujets ; il laissait un territoire de 3,600 milles carrés et une population de 6 millions. Il avait conquis la Silésie sur l'Autriche et s'était adjugé une bonne part de la Pologne dans le premier partage : toutes ces acquisitions avaient précédé l'avénement de Louis XVI. Depuis 1774 Frédéric n'avait rien gagné et rien entrepris ; vivant sur le souvenir de Molwitz et de Rossbach, il affectait de se renfermer dans l'administration intérieure. Telle qu'il l'avait faite, la Prusse restait encore inférieure à la Pologne, soit comme territoire, soit comme population. Les nouvelles provinces n'avaient pas d'ailleurs eu le temps de s'attacher à la maison de Brandebourg. La conquête de la Silésie n'a-

vait pu s'accomplir qu'au prix de trois guerres sanglantes ; une profonde animosité survivait à ces luttes, et la maison d'Autriche, implacable dans ses ressentiments, attendait le moment de prendre sa revanche. Quant à la portion détachée de la Pologne, ses habitants montrent encore aujourd'hui un esprit indestructible de nationalité, après un siècle de démembrement. La monarchie prussienne, réservée à de si brillantes destinées, et forte aujourd'hui de 25 millions d'habitants, en avait à peine le quart, et ce quart ne formait qu'un assemblage fragile de parties hétérogènes.

Tout le monde sait combien les idées françaises du dix-huitième siècle dominaient à la cour de Potsdam. Frédéric, enfant gâté des philosophes français, s'honorait lui-même du titre de philosophe, et aimait à s'entourer de nos plus libres penseurs. Il est vrai que, tout en écrivant l'*Anti-Machiavel* et en correspondant avec Voltaire, il tenait fort peu à mettre sa conduite d'accord avec ses principes. Il laissait en mourant une armée de deux cent mille hommes, et, comme il poussait très-loin l'économie en tout ce qui ne touchait pas aux dépenses militaires, un trésor de trois cents millions, tradition qui s'est conservée religieusement à la cour de Prusse. Son successeur, d'un caractère indolent, d'un esprit mobile, plus attaché à ses plaisirs qu'à ses devoirs, dénué des qualités nécessaires pour soutenir le poids d'un pareil héritage, hésitait entre deux tendances opposées. L'oncle du roi, le prince Henri, et son cousin, le duc de Brunswick, penchaient pour une alliance avec la France; le comte de Hertzberg, ministre des affaires étrangères, conseillait, au contraire, l'union avec l'Angleterre. Le chef du parti français, le duc de Brunswick, dont Mirabeau a fait un si curieux et si brillant portrait, s'était distingué comme général dans la guerre de Sept ans et commandait en chef l'armée prussienne. Très ami des lettres, ce prince philosophe avait hérité du goût de Frédéric pour les idées françaises, avec plus de franchise et de conviction ; c'est pourtant lui qui, par un jeu bizarre de la destinée, a eu le premier à combattre la révolution, et dont le nom est resté attaché à l'invasion prussienne. On sait maintenant avec quelle hésitation et quelle répugnance secrète Brunswick s'engageait dans cette lutte, ce qui ne fut pas sans influence sur sa retraite précipitée de Valmy.

Au milieu de l'Europe, le saint-empire occupait la place que remplissait encore dernièrement la confédération germanique. « Le droit germanique, dit avec raison M. de Bourgoing, avec les complications qu'y avaient apportées les siècles, était une science obscure et pleine de difficultés ; pour l'acquérir, ce n'était pas trop de l'étude d'une vie entière. » Ce grand corps se composait de trois cents membres, princes, évêques, seigneurs, abbés, villes. Au sommet régnait

un empereur électif qui portait fastueusement la couronne de Charlemagne, mais qui n'exerçait en réalité qu'un pouvoir fort restreint. Depuis trois siècles la couronne impériale était devenue, par le fait, héréditaire dans la maison d'Autriche; cette maison n'y avait pourtant pas un droit formel, elle ne pouvait la tenir que de l'élection. Cette élection était faite par huit princes, qu'on appelait *électeurs*, dont trois ecclésiastiques et cinq laïques. Les trois ecclésiastiques étaient : l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Trèves et l'archevêque de Cologne ; les cinq laïques : le chef de la maison d'Autriche, comme roi de Bohême ; l'électeur Palatin, pour la Bavière et le Palatinat ; le duc de Saxe, pour la Saxe ; le roi de Prusse, pour le Brandebourg, et le roi d'Angleterre, pour le Hanovre. Les trois archevêques étaient élus par leurs chapitres, sauf l'institution canonique réservée au pape.

Pour tout ce qui ne tenait pas à l'élection impériale, la confédération se gouvernait, sous l'autorité nominale de l'empereur, par la diète germanique, composée de représentants de toutes les parties de l'empire. Cette assemblée, présidée par l'archevêque de Mayence, se réunissait à Ratisbonne; elle se partageait en trois colléges : le collége suprême, que formaient à eux seuls les huit électeurs ou leurs représentants ; le collége des princes, où siégeaient les princes régnants de Wurtemberg, de Bade, de Hesse, l'archevêque de Saltzbourg, le grand maître de l'ordre teutonique, 22 évêques dont 1 protestant (celui de Lubeck), 7 abbés, un grand prieur de Malte, et enfin un grand nombre de comtes et d'abbés, divisés en six *bancs* dont chacun n'avait qu'une voix; le collége des villes, composé des représentants de *cinquante-deux* villes libres ou impériales, dont les principales étaient : Francfort, où s'élisaient les empereurs ; Aix-la-Chapelle, où ils étaient couronnés ; Ratisbonne, où se tenait la diète ; Cologne, capitale d'un électorat ; Augsbourg et Nuremberg, les vieilles métropoles commerciales, etc. Chacun des trois colléges délibérait à part. Quand ils étaient d'un avis différent, ils entraient en conférence pour arriver à un vote commun appelé *conclusum*. Deux tribunaux d'empire rendaient la justice entre les confédérés.

Voilà sans doute, pour nos idées modernes, une grande complication. De vastes États centralisés plaisent davantage à l'esprit, et donnent plus de simplicité à la géographie, mais la liberté n'y gagne pas. Sans doute l'empire n'était pas organisé pour l'action; avant de réunir toutes ces volontés, il fallait beaucoup de temps et de peine ; mais l'action n'est pas tout en fait de gouvernement, il y a aussi le respect des droits de chacun, qu'on ne peut mieux assurer que par une garantie mutuelle. « Vénérable monument des siècles, dit M. Thiers dans son *Histoire de l'empire*, cette constitution offrait quel-

ques-uns des caractères de la liberté, non de celle qui protége les individus dans les sociétés modernes, mais de celle qui protége les États faibles contre les États puissants, en les admettant à défendre leur existence, leurs propriétés, leurs droits particuliers, et à en appeler de la tyrannie du plus fort à la justice de tous. Il en naissait un certain développement d'esprit, une profonde étude du droit des gens, un assez grand art de manier les hommes dans les assemblées, fort semblable, avec des apparences différentes, à celui qui se pratique dans les gouvernements représentatifs de nos jours. » Au centre de l'Europe, ce corps essentiellement pacifique amortissait le choc des puissances qui se disputaient la domination, et la France en particulier ne pouvait avoir de voisins plus doux, plus paisibles, plus commodes, que ces princes archevêques qui n'avaient presque pas d'armée. Leurs États, réunis sous le nom de *Province Rhénane*, appartiennent à la Prusse; c'était alors et c'est encore aujourd'hui un des pays les plus prospères de l'Europe.

Qu'il y eût de grandes réformes à introduire dans ce vieux mécanisme, personne n'en doutait. Le privilége des huit électeurs était trop exclusif, l'influence de la maison d'Autriche trop prépondérante. Il fallait réduire le pouvoir et la richesse des prêtres et des seigneurs, accroître les droits des populations, appeler à l'élection impériale le corps germanique tout entier, exclure ou neutraliser les rois étrangers qui avaient une partie de leurs États en dehors de la confédération. Ces changements pouvaient s'opérer sans porter atteinte aux principes généraux de la constitution impériale. Les cinquante-deux républiques qu'elle renfermait dans son sein fournissaient un vivant modèle à suivre; on pouvait généraliser ces libertés locales et remplacer par des droits communs les priviléges particuliers. Au lieu de cette transformation graduelle, qu'est-il arrivé? Le corps germanique a subi, depuis 1789, quatre remaniements : le premier en 1803, le second en 1806, le troisième en 1815, le quatrième en ce moment même; dans aucun les peuples n'ont été consultés; tous quatre se sont accomplis par la force seule, et les droits anciens ont péri sans que les nouveaux aient reçu satisfaction. Un ministre du second empire rappelait dernièrement que Napoléon avait supprimé en Allemagne deux cent cinquante-trois États; est-ce donc un si beau titre de gloire? et à qui a profité cette destruction? Aux grandes monarchies militaires

La maison d'Autriche, la plus puissante de l'Europe après la maison de Bourbon, possédait en propre, de plus qu'aujourd'hui, la portion des Pays-Bas qui forme le royaume de Belgique; mais elle n'avait ni la Vénétie avec ses annexes, ni la partie de la Pologne qui devait lui échoir dans le dernier partage, ni l'archevêché de

Saltzbourg et quelques autres petits États allemands. Somme toute, l'étendue de ses domaines était à peu près la même que de nos jours, avant la séparation de la Lombardie et de la Vénétie; la population totale atteignait 25 millions ou l'équivalent à peu près de la nôtre; mais la puissante unité qui distinguait déjà la France parmi les nations, ne se retrouvait pas dans la monarchie autrichienne. L'archiduché d'Autriche, le royaume de Hongrie, le royaume de Bohême, la Transylvanie, la Belgique, la Lombardie, le Tyrol, formaient en réalité des États distincts, réunis sous le même sceptre, mais n'obéissant pas aux mêmes lois. C'était une confédération monarchique sous un prince héréditaire, comme l'empire une confédération monarchique sous un prince électif; le système fédératif, qui ne fleurit de nos jours qu'en Amérique, dominait dans les trois quarts de l'Europe. L'empereur Joseph II avait succédé à sa mère Marie-Thérèse, en 1780. Il portait alors depuis quinze ans la couronne impériale; mais ce titre vain, que n'accompagnait aucun pouvoir, n'avait pas suffi à l'impatience de son caractère. C'était le plus résolu de ces princes du dix-huitième siècle qui, pénétrés des idées répandues par les philosophes et les économistes français, voulaient se servir du pouvoir absolu pour opérer eux-mêmes les réformes les plus radicales. Il avait occupé son activité par des voyages dans toute l'Europe, sous le nom de comte de Falkenstein, affectant la simplicité la plus extrême dans ses allures et la liberté la plus étrange dans ses propos. Arrivé à Rome au milieu d'un conclave, il avait scandalisé la cour romaine, par un ton et des manières qui contrastaient avec ce titre presque sacerdotal de chef du saint-empire. En France, il avait charmé la société frondeuse du temps. Devenu, par la mort de sa mère, maître des États autrichiens, il avait enfin donné l'essor à ses desseins, mais sans en obtenir le succès qu'il en attendait.

Le royaume de Hongrie, qui formait à lui seul le tiers des peuples confédérés sous la maison d'Autriche, avait jusqu'alors exercé, dans toute leur plénitude, les droits d'un État indépendant. Cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis que Marie-Thérèse, réduite au désespoir, avait dû aux Hongrois la couronne et presque la vie, et cette princesse, pendant tout son règne, avait respecté les lois de la nation qui l'avait sauvée. Joseph II ne suivait pas cet exemple. L'usage voulait que tout roi de Hongrie, en montant sur le trône, reçût solennellement la couronne de saint Étienne, et les Hongrois, alors comme aujourd'hui, attachaient à cette cérémonie une importance capitale, le nouveau roi, en recevant la couronne, devant prêter serment de respecter les droits de ses sujets. Joseph II avait prétendu s'en affranchir. Il avait même entrepris de changer, de fond en comble, la constitution du pays, en décrétant un nou-

veau système d'impôts, la sécularisation des biens du clergé, la vente des domaines de la couronne, l'établissement de la conscription, une nouvelle organisation des tribunaux, l'usage de la langue allemande comme langue officielle. La fière nation hongroise avait pris les armes, et l'imprudent réformateur allait être forcé de révoquer ses mesures. Au mois de janvier 1790, l'ancienne constitution fut rétablie ; la sainte couronne que l'empereur avait fait enlever, fut rapportée en triomphe à Bude, et la question qui se débat encore entre la maison d'Autriche et la Hongrie, put être considérée comme résolue.

Les provinces belgiques, qu'on appelait les *Pays-Bas autrichiens*, appartenaient à la maison d'Autriche, par le mariage de l'héritière des ducs de Bourgogne avec un archiduc. Toutes les tentatives faites pour y centraliser le pouvoir, même par Charles-Quint et Philippe II, avaient échoué devant la résistance des Belges. Le gouverneur général n'exerçait qu'une autorité limitée. L'administration des provinces et la gestion de leurs intérêts appartenaient à leurs états, qui déléguaient leurs pouvoirs pendant les intervalles des sessions à des députations permanentes, usage alors répandu dans toute l'Europe, et qui ne s'est guère conservé qu'en Belgique. Les corps municipaux gouvernaient sans entrave les communes ; le soin de rendre la justice était confié à des juges locaux dont le nombre et la compétence variaient d'un lieu à un autre. Joseph II avait essayé, là aussi, de renverser la constitution nationale. En 1787, tandis que Louis XVI rendait aux provinces de son royaume les franchises qu'elles avaient perdues, l'empereur, au contraire, les supprimait dans les provinces belges; en même temps, il abolissait toutes les juridictions provinciales, seigneuriales, municipales, en les remplaçant par trois degrés de tribunaux hiérarchiquement superposés. Ces innovations avaient excité une opposition très-vive.

M. de Bourgoing raconte avec détail cette lutte. Déjà Joseph II avait blessé les populations belges, ferventes catholiques, en supprimant arbitrairement des couvents et des séminaires. Il mit le comble à l'agitation par ses édits administratifs. Les états de Brabant déclarèrent que ces édits étaient contraires à ce qu'on appelait la *Joyeuse entrée*, charte séculaire de la province. Cet acte donna le signal du soulèvement. Le prince Albert de Saxe Teschen et l'archiduchesse sa femme, sœur de l'empereur, qui exerçaient les fonctions de gouverneur, crurent nécessaire de faire des concessions ; ils ajournèrent l'exécution des édits. L'empereur irrité ordonna à son beau-frère de quitter la Belgique, et fit diriger des forces imposantes vers les pays soulevés ; mais peu après, il céda lui-même et promit, au prix de quelques marques de soumission, l'abandon de ses projets.

Une pacification passagère succéda à ces promesses ; elle ne dura pas longtemps. Au mois d'octobre 1788, les états du Brabant refusèrent de nouveau les subsides ; les états du Hainaut imitèrent leur exemple. Joseph II voulut modifier la composition des états, ceux-ci protestèrent. On en était là au commencement de 1789. Encouragés par ce qui se passait chez nous, les révoltés chassèrent les troupes autrichiennes, et, au mois de janvier 1790, une assemblée, composée des députés de tous les états provinciaux, sous la présidence de l'archevêque de Malines, proclama la déchéance de Joseph II et l'indépendance de la république des *Etats-Unis belgiques*.

Dans une autre des possessions autrichiennes, la Lombardie, les réformes de Joseph II trouvaient plus de faveur. Ce pays avait eu, comme tout le reste de l'Europe, ses états particuliers ; Marie-Thérèse les avait supprimés, en les remplaçant par des institutions communales. Elle avait en outre régularisé la perception des impôts par l'établissement d'un cadastre appelé *censimento*, généralement considéré comme un modèle. Les idées des économistes français trouvaient en Lombardie d'illustres adeptes. Dès 1768, Beccaria occupait avec éclat, à Milan, la seconde chaire d'économie politique établie en Europe, la première ayant été fondée à Naples, dix ans auparavant, par Genovesi. En même temps, l'ami de Beccaria, Pierre Verri, investi de hautes fonctions publiques, abolissait les fermes générales et les douanes intérieures, établissait l'entière liberté du commerce des grains, supprimait les derniers restes des corporations d'arts et métiers, fondait une société d'agriculture et un journal scientifique, précédant ainsi à quelques égards les réformes entreprises en France par Turgot. Joseph II avait pu s'autoriser de ces précédents ; secondé par un habile ministre, le comte Firmiani, il continuait avec succès ce que Verri et Beccaria avaient commencé. La Lombardie, bien qu'arrivée sous ce régime à une prospérité extraordinaire, n'était pourtant pas satisfaite, car elle ne cessait de réclamer, comme les autres parties de la monarchie, ses états provinciaux.

Surpris et désolé de rencontrer tant de difficultés, Joseph II avait tenté d'autres entreprises. La maison d'Autriche aspirait depuis longtemps à réunir la Bavière à ses domaines. En 1777, l'électeur de Bavière étant mort sans enfants, Marie-Thérèse avait essayé de s'emparer de son héritage, mais elle avait rencontré la résistance du vigilant Frédéric qui l'avait forcée à reculer. En 1785, Joseph II revint à la charge par d'autres voies. Il négocia secrètement avec le nouvel électeur un échange de la Bavière contre la Belgique, et il était sur le point de réussir quand Frédéric, quoique mourant, éventa de nouveau l'affaire et la fit échouer, en organisant contre l'Autriche ce qu'il appela la *ligue des princes*. Le vieux roi de Prusse ne se conten-

tait pas de déjouer les projets de l'empereur, il le blessait encore par ses sarcasmes, ne l'appelant que *mon frère le sacristain*, à cause de ses réformes ecclésiastiques. Joseph II voulut passer sa colère sur la Turquie; il réunit une armée et se mit à la tête du corps principal, mais une attaque imprévue du grand vizir le força à une retraite précipitée. Il revint à Vienne désespéré; une fièvre, qu'il avait gagnée dans les marais du Danube, jointe aux mécomptes qui avaient rempli sa vie, l'emporta au mois de février 1790. Il demanda lui-même qu'on inscrivît sur sa tombe : *Ci-gît un prince dont les intentions étaient pures, mais qui a échoué dans toutes ses entreprises.*

Le premier ministre de la monarchie autrichienne, le prince de Kaunitz, « cet homme d'État si frivole dans ses goûts, si profond dans les affaires, » comme le caractérisait Frédéric, partageait au fond toutes les idées de Joseph II et affectait comme lui un grand dégagement de tous les préjugés; rien ne le peint mieux que son attitude passive et presque sympathique à l'égard de la France pendant les premières années de la révolution. L'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte de Mercy-Argenteau, appartenait à la même école; ami de ce comte de la Mark si lié avec Mirabeau, il vivait dans la haute société réformiste; Lorrain d'origine et possédant en France de grands biens, il était au moins aussi Français qu'Autrichien, par ses intérêts comme par ses idées.

Le royaume actuel des Pays-Bas s'appelait encore la république des sept Provinces-Unies. Cette glorieuse nation, qui a donné le premier signal de la liberté moderne, avait conservé son organisation historique. C'était une confédération de républiques à peu près indépendantes. M. de Bourgoing donne des détails curieux sur la constitution intérieure des pays confédérés. En Hollande les nobles n'avaient qu'une seule voix dans les états de la province, et les villes dix-huit; ces dix-huit députations étaient nommées par les corps municipaux, qui se recrutaient eux-mêmes par l'élection. Aux états de Zélande la noblesse avait une voix, et les villes six voix. Dans la province d'Utrecht les états se composaient des trois ordres : le clergé, la noblesse et les villes, ayant chacun une voix. La constitution de la Gueldre, la plus aristocratique de toutes, donnait une voix aux nobles et une voix aux villes, mais les nobles, remplissant presque toutes les fonctions municipales, composaient en réalité les deux Chambres. En revanche, dans la Groningue et la Frise, les nobles n'avaient aucun privilége légal; les voix se partageaient entre les villes et les campagnes. Les états des sept provinces nommaient les membres des États-Généraux, mais les fonctions de ces députés ressemblaient à celles d'ambassadeurs accrédités près d'un congrès. Quelque nombreuse que fût

la députation d'une province, elle n'avait qu'une voix, et ses membres devaient se conformer étroitement aux instructions de leurs commettants. Les États-Généraux avaient tous les attributs de la souveraineté : ils décidaient les questions diplomatiques, militaires et financières, qui regardaient l'ensemble de l'Union.

Sous l'autorité souveraine des États-Généraux, le pouvoir exécutif appartenait à un magistrat particulier qui portait le nom de *stathouder*. Ce n'était pas précisément un roi, puisqu'il n'occupait que le second rang ; mais ce n'était pas non plus un simple président de république. Le grand homme qui avait le plus contribué à fonder l'indépendance des Provinces-Unies, Guillaume le Taciturne, avait en même temps fondé le stathoudérat, qui, deux fois aboli et deux fois rétabli, avait fini par devenir héréditaire dans sa famille. Le stathouder était capitaine général de l'armée de terre, amiral général de la flotte ; il disposait d'un grand nombre d'emplois, il avait le droit de grâce. La maison d'Orange exerçait, par l'éclat et l'ancienneté de ses services, par ses alliances avec plusieurs maisons royales, un suprême ascendant. Son parti se composait à la fois de la noblesse de province et du peuple des villes. Les gentilshommes, embrassant presque tous la carrière des armes, reconnaissaient naturellement pour leur chef le commandant supérieur de l'armée ; le peuple des villes avait le même attrait pour la force militaire, et se montrait comme partout peu soucieux de la liberté. Le parti républicain, au contraire, dominait dans la bourgeoisie, enrichie par le commerce ; c'est surtout dans la province de Hollande et dans sa puissante capitale, Amsterdam, que ce parti tenait tête au stathouder.

Cette constitution séculaire, mélange singulier de monarchie et de république, unissait deux éléments contraires qui se livraient un perpétuel combat ; mais après tout, sous l'empire de ces lois, ce petit peuple, d'un million de pêcheurs, qui n'avait pour territoire qu'un sol conquis pied à pied sur l'Océan, donnait à l'Europe, depuis plus de deux siècles, le plus magnifique des spectacles, en s'illustrant à la fois par la politique, le commerce, les armes, les sciences, les arts. Le parti républicain, secondé par l'ambassadeur de France à la Haye, l'avait emporté jusqu'alors ; mais en 1788 la chance avait tourné. Le stathouder, petit-fils du roi d'Angleterre et beau-frère du roi de Prusse, avait appelé à son aide ses puissants parents, et la France, absorbée par les préliminaires des États-Généraux, n'avait pu s'y opposer.

La confédération suisse, aujourd'hui composée de vingt-deux cantons, n'en comptait alors que treize, dont six démocratiques et sept oligarchiques. Les Grisons, le Valais, Genève, formaient trois républiques alliées mais distinctes. Le canton de Berne gouvernait les pays

de Vaud et d'Argovie, et les petits cantons exerçaient la même autorité sur le canton actuel du Tessin. Les pays catholiques se distinguaient, comme aujourd'hui, des pays protestants ; les pays de langue allemande, de ceux de langue française. Dans cette patrie de la liberté, toutes les diversités du moyen âge subsistaient. C'est la seule des républiques de 1789 qui ait conservé son indépendance. Conquise deux fois par la France, elle a fini par échapper à l'absorption ; comme l'Angleterre elle a pu se réformer à son gré. Les Suisses ne partagent pas l'opinion de M. de la Valette sur les petits États, car ils se sont montrés de tout temps fort jaloux de leur liberté, et ils ont conservé et même accru leurs anciennes subdivisions : le glorieux canton d'Uri forme encore une république de 15,000 habitants, et plusieurs cantons se sont partagés.

Parmi les républiques voisines qui ne s'étaient pas encore fondues dans la confédération, Genève occupait le premier rang. On sait quel rôle important a joué en Europe cette simple ville, dans un temps où l'influence des États ne se mesurait pas au nombre des soldats qu'ils pouvaient mettre sur pied. Voltaire avait cherché un refuge à l'abri de ses murs contre l'intolérance politique et religieuse, et de son sein était sorti Jean-Jacques Rousseau. Même à la veille de 1789, Genève avait fourni à la France plusieurs hommes éminents ; Necker était un enfant de Genève, et avec lui en venaient Panchaud et Clavière, l'un qui a été le créateur de la caisse d'escompte en 1776, l'inspirateur de la caisse d'amortissement en 1786, le maître de Mirabeau, de Mollien et de beaucoup d'autres pour la science économique, l'autre qui a été ministre des finances, en 1792, pendant la courte domination des Girondins, et qui a trouvé les premières ressources pour lutter contre l'Europe. La république de Genève, comme celle des Pays-Bas, se distinguait par l'avancement de ses connaissances en matière de crédit et de finances, nouvelle preuve de la solidarité intime qui unit la richesse et la liberté. Là aussi, de vieilles dissensions, que Voltaire comparait à des tempêtes dans un verre d'eau, accompagnaient les institutions démocratiques. La république du Valais et celle des Grisons, plus tranquilles et moins illustres, gardaient les principaux défilés des Alpes.

Au nord, la Suède possédait encore la Finlande et la Poméranie, mais ne s'était pas annexé la Norwége, qui dépendait du Danemark. Après la mort de Charles XII, une réaction violente contre le pouvoir absolu avait amené le gouvernement d'une aristocratie hautaine; en 1772, Gustave III avait abattu cette aristocratie par un coup d'État militaire et repris une autorité à peu près absolue. Cette révolution, encouragée par Louis XV, dont Gustave III recevait des subsides, avait d'abord pleinement réussi, mais depuis

dix-sept ans, les inconvénients du gouvernement despotique avaient reparu et fait oublier les autres. Gustave III, aventureux et fantasque, fatiguait ses sujets par ses bizarreries ; il avait fini par déclarer sans nécessité la guerre à la Russie, et cette entreprise insensée achevait d'épuiser les finances obérées de son royaume. Une opposition redoutable commençait à se manifester par des conjurations de palais et des révoltes militaires, revanches naturelles du coup d'État. Quand les événements de la révolution se sont déroulés, Gustave III se fit le champion des anciennes monarchies, et il chercha un des premiers à soulever l'Europe contre la France ; l'irritation croissant contre lui, il fut assassiné dans un bal, en 1792. Non-seulement il a péri sous les ressentiments qu'il avait provoqués, mais sa race a perdu la couronne, et sous une nouvelle dynastie, la Suède a retrouvé le repos et la liberté. Telle a été la conséquence finale de cette révolution de 1772, si vantée par les philosophes français eux-mêmes, car Gustave III, au moment où il portait la main sur les libertés de ses sujets, affectait un grand amour pour nos idées ; il avait longtemps vécu à Paris, et en avait conservé un goût très-vif pour la France.

En Danemark, depuis la chute du fameux Struensée, la reine-mère et le prince royal exerçaient le pouvoir pour le roi malade. Sous cette régence paisible, le pays jouissait d'une assez grande liberté et se mêlait peu aux affaires de l'Europe. Il avait seulement pris une part active à la ligue des puissances neutres, en 1780, pour défendre la liberté des mers, et la même ligue, renouvelée en 1800, devait attirer sur lui les foudres de l'Angleterre. Cette petite nation danoise, honnête, laborieuse, inoffensive, n'a jamais cherché qu'à défendre sa neutralité, et elle a beaucoup souffert des longues guerres qui ont inauguré en Europe le règne de la force. Le bombardement de Copenhague a été un des épisodes les plus odieux de ces luttes. Le Danemark y a encore perdu la Norwége en 1815, et tout récemment, par une triste fatalité, il a eu à subir une nouvelle attaque à main armée et un nouveau démembrement. La Norwége, plus heureuse, a changé de dynastie, sans changer de gouvernement, car elle n'a pas cessé d'être un royaume indépendant et libre. Sa constitution actuelle date de 1814, mais elle remonte en réalité plus haut et se confond avec les origines nationales ; ce nouveau débris de l'ancienne organisation européenne montre, comme l'Angleterre et la Suisse, ce que renfermait de liberté le régime légué par l'histoire.

La Russie venait de conquérir la Crimée, mais elle ne possédait encore ni la Finlande, ni la Bessarabie, ni la plus grande partie de la Pologne. Au lieu des 70 millions de sujets qu'elle prétend compter aujourd'hui, elle n'en avait guère plus de moitié. Il ne s'était écoulé que

soixante ans depuis la mort de Pierre le Grand; son immense édifice n'avait pas eu le temps de se consolider. Les trois quarts du territoire n'offraient qu'un vaste désert. Cette grande puissance militaire, fondée depuis par les longues guerres de l'empire et par les victoires qui les ont couronnées, ne faisait que de naître. En 1788, la Suède, avec sa petite armée, avait menacé Saint-Pétersbourg, et la cour avait été sur le point de quitter cette capitale pour échapper à l'invasion. Cette guerre avec la Suède durait encore; elle ne se termina qu'en 1790, quand les deux monarques sentirent la nécessité de se réunir contre la révolution française. Une autre guerre occupait contre les Turcs les forces naissantes de l'empire. Puissance orientale et presque asiatique, la Russie avait les yeux fixés sur Constantinople, et si les événements ne l'avaient pas attirée hors d'elle-même, elle aurait suivi sa pente naturelle. Catherine II régnait encore; cette femme extraordinaire partageait avec Frédéric l'admiration de nos philosophes; elle ne prenait sans doute dans les idées modernes que ce qui lui convenait, mais elle reconnaissait leur puissance en les flattant, et à son exemple, toute sa cour imitait le langage et les entraînements de la cour de France. Son fils avait voulu faire, comme Joseph II, le voyage de Paris; sous le nom de *comte du Nord*, il avait, lui aussi, séduit la société parisienne par son esprit ouvert et bienveillant.

Au midi, la politique de Louis XIV avait fini par triompher, l'Espagne obéissait à une branche de la maison de Bourbon. Une alliance intime, connue sous le nom de *pacte de famille*, unissait les deux couronnes. En exécution de ce traité, l'Espagne avait combattu à nos côtés, dans nos deux dernières guerres contre les Anglais, partageant nos revers dans la première et nos succès dans la seconde. Quoique déchue de son ancienne grandeur, elle occupait un rang plus élevé qu'aujourd'hui dans la répartition des forces. Elle n'avait pas encore perdu ses colonies de l'Amérique du Sud, et son empire colonial restait le plus vaste du monde. Le grand-père de l'auteur de l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la révolution française*, M. de Bourgoing, longtemps secrétaire d'ambassade à Madrid et plus tard ministre de France en Espagne, nous a laissé un tableau fidèle de l'état matériel et moral de la péninsule à la veille de 1789. On y voit tout ce que Charles III avait fait dans un règne de trente ans, pour relever son pays, en réduisant la mainmorte ecclésiastique et les monopoles commerciaux, en ouvrant des routes, des canaux et des ports, en réformant les impôts, en améliorant le régime des universités. Tout renaissait sous cette influence : la population s'accroissait avec la richesse, l'armée et la marine reparaissaient sur un pied respectable; les beaux jours de l'ancienne Espagne semblaient revenus. Charles III

avait pour ambassadeur à Paris le comte d'Aranda, un des hommes les plus remarquables de son temps, fort lié avec le parti philosophique français dont il partageait les idées; c'est ce même d'Aranda qui, étant premier ministre, avait expulsé les jésuites de toutes les possessions espagnoles, avec une rudesse qui allait jusqu'à la cruauté.

Le faible successeur de Charles III allait se montrer bien peu digne des traditions paternelles; telle est l'infirmité radicale du pouvoir absolu, qu'il finit toujours par retomber dans sa léthargie. Mais les réformes de Charles III avaient donné aux esprits une impulsion qui ne pouvait manquer de les porter vers la liberté politique, on le vit bien quelques années après dans les cortès de Cadix. Charles IV lui-même, inspiré par d'Aranda, allait montrer une grande condescendance pour la révolution; plus tard il devait s'incliner devant la puissance de Napoléon, jusqu'à lui livrer sa marine qui périt avec la nôtre à Trafalgar. On sait quel effroyable orage s'abattit sur l'Espagne, malgré ces concessions; après six ans d'une guerre acharnée, sa situation était pire en 1814 qu'en 1789.

Le petit royaume de Portugal, bien déchu aussi depuis qu'il avait subi, comme l'Espagne, le joug mortel de Philippe II, travaillait également à se relever. Sous l'administration révolutionnaire du marquis de Pombal, de terribles exécutions avaient abattu l'orgueil de la noblesse, l'ordre des jésuites avait été chassé, après une épouvantable tragédie; en même temps, Lisbonne, renversée par un tremblement de terre, sortait de ses ruines; l'armée repoussait une invasion espagnole. L'immense empire du Brésil dépendait encore du Portugal et entretenait son activité maritime. L'influence de l'Angleterre y était déjà grande, parce que ce petit pays, toujours menacé du côté de la terre par l'Espagne, avait cherché un point d'appui du côté de la mer; cette influence ne put que s'accroître quand une armée française envahit le Portugal sans aucun motif plausible, et c'est là qu'appelée par deux nations soulevées, devait débarquer l'armée anglaise commandée par Wellington.

Outre la Lombardie, qui appartenait à la maison d'Autriche, l'Italie contenait huit États : le Piémont, les trois républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, le duché de Parme, le duché de Modène, les États de l'Église et le royaume de Naples.

Le Piémont n'avait été érigé en royaume, par l'annexion de la Sardaigne, qu'en 1718, vers le même temps à peu près que la Prusse. Ce trône nouveau était occupé par Victor-Amédée III, grand admirateur de Frédéric II, et, comme lui, fort entiché de puissance militaire. Il avait formé et entretenu une armée qui épuisait toutes les ressources de son petit État. « Je fais plus de cas d'un tambour que d'un

savant, » disait-il, et, avec cette belle maxime, il avait dissipé le trésor amassé par son père et accru sans mesure les impôts. La population de la monarchie piémontaise, y compris la Savoie et la Sardaigne, s'élevait en tout à trois millions d'âmes. On peut juger, par les écrits de M. de Maistre, de l'esprit de cette cour, la plus obstinée de l'Europe dans les traditions du passé. Victor-Amédée fut le premier qui accueillit les princes français émigrés après la prise de la Bastille, mais sa puissance n'égalait pas son hostilité, et il soulevait autour de lui des mécontentements qui se firent jour, trois ans après, lors de l'invasion de la Savoie par l'armée républicaine.

Arthur Young, dans son *Voyage en Italie* (1789) traite fort mal le gouvernement piémontais; un de ses plus grands griefs contre lui, c'est la triste condition où il laissait la Sardaigne. Cette île avait eu sous la domination espagnole ses états particuliers, le gouvernement piémontais les avait supprimés. Une population misérable et sauvage y végétait sur un sol fertile et sous un magnifique climat. On parlait même, à la cour de Turin, de la vendre à la Russie, qui se montrait déjà fort désireuse d'avoir un établissement dans la Méditerranée. Quand arriva la nouvelle de la prise de la Bastille, les Sardes se révoltèrent et réclamèrent leurs anciennes *cortès;* la maison de Savoie fit des concessions, et elle fit bien, car, quand les Français envahirent le Piémont, elle put se réfugier dans l'île apaisée. Malgré ce service rendu à la monarchie, la Sardaigne n'a pas été moins négligée que par le passé, et, aujourd'hui encore, elle languit à peu près dans le même état qu'en 1789.

La république de Venise, le plus ancien des gouvernements européens, avait perdu ses possessions en Orient, mais conservait ses provinces de terre ferme, y compris l'Istrie et la Dalmatie, et les îles Ioniennes. Le tout contenait une population de 2,500,000 âmes. Après avoir été un des plus puissants États de l'Europe, elle ne prétendait plus à la domination; la richesse et la paix avaient amolli les mœurs, elle ne régnait que par le plaisir. Ces institutions célèbres, si admirées et si décriées tour à tour, tombaient dans une inévitable décadence, mais enfin, c'était toujours Venise, la fière république que le commerce, la guerre et les arts avaient couronnée; elle conservait avec son indépendance la magie de ses souvenirs, et le souffle des idées modernes pouvait lui rendre une nouvelle vie. En 1792, elle refusa de faire partie de la coalition tentée contre nous, et ne voulut même pas faire des préparatifs de défense. Quelle en a été la récompense? L'ambitieux général, qui préludait par la conquête de l'Italie à la conquête de la France, l'a détruite comme il détruisait tout, pour élever sur des ruines sa propre fortune. Militairement occupée par un véritable guet-apens, elle a été

cédée à l'Autriche, en échange de la Lombardie, par le traité de Campo-Formio, et pendant trois quarts de siècle elle a gémi sous une domination étrangère. Son commerce a disparu, sa richesse s'est évanouie, ses familles historiques dont les noms décorent encore les restes de ses palais ont subi une ruine et une dispersion sans exemple ; son peuple, autrefois si vivant et si gai, est tombé dans une morne inertie. L'attentat de Campo-Formio est aujourd'hui réparé, mais bien tard.

La république de Gênes n'avait ni beaucoup moins d'ancienneté ni beaucoup moins d'illustration que Venise, mais avec une constitution moins oligarchique et un territoire plus borné, la mollesse et la corruption de Venise n'y avaient pas pénétré. Elle conservait son activité, ses mœurs fortes, sa liberté jalouse, et les siècles l'avaient peu changée. A Venise, le livre d'or était fermé, il était ouvert à Gênes ; le peuple tout entier y avait le droit et l'habitude de surveiller son gouvernement. En 1792, Gênes proclama aussi sa neutralité ou plutôt sa sympathie pour la république française. Bonaparte, en abattant Venise, ne voulut pas moins renverser la constitution génoise. Plus heureuse que sa rivale, Gênes ne perdit pas d'abord son indépendance, la révolution se borna à en faire la république ligurienne ; mais le nom même de république devait disparaître, et en 1805, Napoléon la réunit à la France. Dix ans après, le congrès de Vienne donnait la Ligurie au roi de Piémont, malgré la résistance des habitants qui réclamèrent en vain leur antique liberté. Un sort analogue attendait la petite république de Lucques. Ce pays, grand comme un canton suisse, jouissait d'un bonheur paisible qu'il devait à ses institutions patriarcales. Il échappa aux premières révolutions de l'Italie, mais plus tard, Napoléon en fit un duché pour sa sœur aînée, et depuis il a passé de main en main.

L'infant don Philippe, duc de Parme, avait eu pour premier ministre un Français nommé Dutillot, né à Bayonne de parents pauvres. Envoyé par la cour de France pour guider le duc de ses conseils, Dutillot avait su gagner sa confiance, et pendant vingt ans, il avait gouverné en son nom. On a appelé ce temps l'âge d'or de Parme. Par l'influence de Dutillot, don Philippe avait confié à un philosophe français, Condillac, l'éducation de l'infant héritier; ce prince trompait les espérances de ceux qui l'avaient élevé; mais les traditions de son père luttaient contre lui.

A Modène régnait le dernier descendant de l'illustre maison d'Este, Hercule Renaud. « Le duc Hercule, dit l'historien Botta, était digne de ses ancêtres; prince généreux, il repoussait les institutions féodales et affirmait qu'elles étaient plus funestes que la peste et la guerre; prince religieux, il sut néanmoins contenir Rome et le clergé. Doué

d'une rare prévision, il avait prédit hautement, plusieurs années avant 1789, le bouleversement de la France et de l'Europe. Sous son règne, les lettres furent cultivées avec éclat dans cette partie de l'Italie, et la maison d'Este finit comme elle avait commencé. »

Depuis l'extinction des Médicis, la Toscane appartenait à une branche de la maison d'Autriche. Le prince qui la gouvernait depuis vingt-cinq ans, avec le titre de grand-duc, était ce fameux Léopold, frère de Joseph II et de Marie-Antoinette, dont les actes ont fait l'admiration de son siècle. « Peu de princes, dit Arthur Young dans son *Voyage en Italie*, ont mérité autant de leurs sujets. *Je voudrais qu'une traduction anglaise des lois léopoldines fût mise entre les mains de nos législateurs*. Voici les principaux encouragements donnés à l'agriculture par ce sage et bon souverain : abolition des dîmes ecclésiastiques, liberté absolue du commerce des grains, abolition du droit de parcours et faculté de s'enclore à volonté, vente des communaux et des nombreux domaines appartenant à l'État, dépense de plusieurs millions pour les chemins. » Le produit des impôts en Toscane était évalué à 10 millions de francs pour un million d'habitants ou 10 francs seulement par tête. « A ce compte, dit encore Arthur Young, la Toscane serait le pays le moins imposé de l'Europe ; nous autres Anglais, nous payons six fois plus. » L'agronome voyageur remarquait surtout le progrès de l'agriculture et la douceur des impôts, mais l'administration de Léopold est encore plus célèbre à d'autres titres ; il avait aboli la peine de mort, la torture, la confiscation, et en supprimant les priviléges de tout genre, établi l'égalité civile. Par un sentiment d'équité qui manque encore aux meilleures législations, il avait formé, du produit des amendes et des condamnations, un fonds destiné à indemniser les innocents injustement poursuivis. En même temps, il réorganisait les universités de Pise et de Sienne et fondait partout des écoles populaires. Pour exécuter ces réformes, il s'était servi du pouvoir absolu, mais il sentait bien que ce ne pouvait être qu'une transition ; en 1789, il publia un tableau des recettes et des dépenses publiques depuis son avénement, appelant ainsi sur ses actes la discussion et la lumière, et il préparait pour la Toscane une constitution analogue à celle que Turgot projetait pour la France.

Les États pontificaux avaient la même étendue que de nos jours, avant la séparation des trois quarts de leurs provinces, mais l'autorité temporelle du saint-siége n'y était pas aussi absolue qu'elle l'est devenue depuis, par la réaction contre l'occupation française et les malheurs de la papauté. Les Légations en particulier formaient pour ainsi dire des républiques indépendantes, où le Pape était représenté par des ambassadeurs ou *légats*. Le témoi-

gnage d'Arthur Young est un des plus frappants à cet égard, en sa qualité d'Anglais et de protestant. « J'ai trouvé ici, dit-il en passant à Bologne, l'une des choses les plus curieuses que présente l'Italie. Malgré la mauvaise réputation du gouvernement romain, il se montre dans le Bolonais le moins exigeant de l'Europe. La contribution foncière ne dépasse par 2 baïoques la *tornatura* (50 centimes l'hectare). Le Pape ne perçoit dans la ville que les droits sur le vin et quelques autres de peu d'importance. Ceux qui frappent le sel, le poisson, la viande, appartiennent à la ville. Un fait qui m'a été rapporté ici même prouve que ce n'est pas la faute du saint-siége si les choses ne vont pas mieux. Déterminé à abolir toutes les fêtes hors le dimanche, le Pape voulait au moins que la demande en fût faite par le sénat de Bologne; de grandes discussions se sont élevées dans cet illustre corps, et on a conclu que la demande ne serait pas présentée. » Dans une autre partie des États pontificaux, le Pape régnant, Pie VI, avait fait exécuter de grands travaux pour l'assainissement des marais Pontins; et fidèle aux traditions de la papauté, il ornait le Vatican d'un beau musée qui porte encore son nom.

L'autorité spirituelle du saint-siége rencontrait aussi des bornes. En France, le gouvernement et le clergé professaient les doctrines gallicanes, qui établissaient dans l'Église une sorte de gouvernement représentatif. Dans les autres pays catholiques, des idées analogues prévalaient, et on tombait plutôt dans l'excès de résistance que dans l'excès de soumission. Partout on travaillait à réduire le nombre des couvents et l'étendue des biens ecclésiastiques. L'empereur Joseph se montrait le plus ardent à cette entreprise, mais il n'était pas le seul. Son frère Léopold avait convoqué, en 1787, une assemblée générale des évêques de Toscane et leur avait soumis tout un plan de réforme. On avait décidé que les bulles ne seraient exécutoires qu'après l'approbation du gouvernement, que les vœux monastiques ne pourraient être prononcés avant l'âge de vingt et un ans, que les cures seraient mises au concours, les dîmes supprimées, les revenus des bénéfices mieux répartis. L'évêque de Pistoie, Scipion Ricci, et son synode diocésain, proposaient l'application en Toscane des quatre articles de 1682, recommandés dans tout le monde catholique par le grand nom de Bossuet. A Naples, en Espagne, en Portugal, à Parme, on allait plus loin encore, et jusque dans les principautés ecclésiastiques du saint-empire, les électeurs archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence, et l'archevêque de Salzbourg avaient fait dresser par leurs représentants réunis à Ems un acte où ils déniaient à la cour de Rome une partie de ses prérogatives.

On sait quelle résolution extraordinaire avait prise le Pape Pie VI, pour s'opposer à ces tendances. Jugeant qu'il fallait agir avant tout

sur Joseph II, il avait fait en personne le voyage de Vienne, malgré son âge et sa haute dignité. Quoique reçu avec de grands honneurs, il n'avait rien obtenu. Au lieu de l'effet qu'il en attendait, cette démarche solennelle avait le résultat contraire ; elle encourageait, en échouant, toutes les résistances. Les réformes de Joseph II, trop radicales et trop arbitraires, ne pouvaient pas réussir ; mais il n'en était pas de même des idées, plus justes, qu'adoptait le clergé lui-même. Il y a deux parts dans les idées gallicanes : l'une qui attribue au pouvoir civil le droit de s'immiscer dans l'exercice du culte, et celle-là porte atteinte à la liberté religieuse ; l'autre qui donne à tout clergé national le droit de s'assembler, de s'administrer, de ne se soumettre, en matière de foi comme en matière de discipline, qu'aux décisions de l'Église universelle, représentée par des conciles, et celle-ci renaîtra certainement quelque jour. C'est l'Assemblée constituante qui l'a ruinée par la constitution civile du clergé. En voyant jusqu'à quel excès pouvaient conduire les idées gallicanes, mal interprétées, le clergé de tous les pays a cherché, dans l'autorité du saint-siége, un point d'appui contre la tyrannie du pouvoir séculier, mais il professait des opinions bien différentes en 1789.

A Rome même, les attaques de la philosophie contre le fanatisme et la superstition ne soulevaient pas toujours des anathèmes. Voltaire avait dédié la tragédie de *Mahomet* au pape Benoît XIV, et Benoît XIV avait répondu par une lettre gracieuse. Un des successeurs de ce sage pontife, Clément XIV, avait donné un gage inutile et excessif de condescendance en supprimant l'ordre des jésuites. Pie VI lui-même, qui devait son élection à la France, accordait de bonne grâce toutes les concessions qu'il ne jugeait pas incompatibles avec le maintien de l'Église. La ville de Rome passait avec raison pour la plus magnifique de l'Europe, on y affluait de toutes parts[1]. Un projet d'un grand intérêt pour l'Italie s'agitait parmi les personnages politiques qu'attiraient l'agrément de la vie et la douceur du climat ; il s'agissait de faire de l'Italie un état fédératif sous la présidence du saint-père; Botta cite comme le principal auteur de ce dessein le cardinal Orsini. Le même historien rapporte qu'en 1791 un nommé Spedalieri publia dans la ville d'Assise un livre intitulé *les Droits de l'homme.* Le cardinal Ruffo, trésorier général de la chambre apostolique, en accepta la dédicace, et Pie VI nomma l'auteur bénéficier de Saint-Pierre. Spedalieri y établissait en principe que les gouvernements humains étaient l'œuvre libre des hommes, et que Dieu ne leur avait imposé aucune forme spéciale, ce qui ne

[1] Rome comptait en 1789 160,000 habitants; elle n'en avait plus en 1815 que 100,000 ; elle en a 200,000 aujourd'hui.

ressemble guère aux théories professées plus tard par M. de Bonald et son école. Il ajoutait que le gouvernement despotique ne pouvait en aucun cas être légitime, et que toute nation avait le droit de déclarer le souverain déchu dès qu'il abusait de son pouvoir; il appuyait ces idées de l'autorité de saint Thomas, dans son traité *de Regimine principum*.

Avant de régner sur l'Espagne, Charles III avait été roi de Naples; c'est de lui que date la résurrection de ce pays comme royaume indépendant. Il l'avait trouvé épuisé par deux cents ans de domination étrangère. Secondé par un ministre habile, le marquis Tanucci, il avait commencé à Naples ce qu'il devait faire plus tard en Espagne. Quand il changea de couronne, en 1759, il laissa son premier royaume à son fils Ferdinand, alors âgé de neuf ans, mais en ayant soin de mettre Tanucci à la tête du conseil de régence. Imbu des mêmes idées que Léopold, Firmiani et Dutillot, Tanucci avait introduit, comme eux, de nombreuses réformes dans les lois et dans l'administration. Après lui, Filangieri, un des plus illustres élèves de Beccaria, appartenant, par sa naissance, à la plus haute noblesse napolitaine, avait répandu par ses écrits les idées nouvelles, et le roi avait fini par l'appeler au conseil suprême des finances. Ferdinand a montré plus tard un despotisme sans pitié, mais à cette époque son autorité n'avait pas encore été contestée, et il prêtait volontiers l'oreille aux innovations. Il avait fondé lui-même, près de Caserte, la colonie de *San Leucio*, pour y faire l'essai des principes d'égalité civile professés par Filangieri. Les priviléges féodaux, déjà fort entamés par Tanucci, étaient battus en brèche par de nombreux et savants jurisconsultes, car la patrie de Vico a toujours cultivé avec soin les études juridiques; et le clergé du royaume, ayant à sa tête l'archevêque de Tarente, aidait énergiquement la couronne dans sa résistance à la cour de Rome. Ignorant et indolent, le roi agissait peu, mais il laissait faire.

La Sicile, réunie à Naples pour former le royaume des Deux-Siciles, possédait de temps immémorial un parlement composé de trois chambres appelées *bras*. Le *bras militaire* se formait des seigneurs dont les domaines réunissaient une population de 300 feux; le *bras ecclésiastique*, des archevêques, des évêques et des abbés; le *bras domanial*, des représentants des villes qui relevaient directement du domaine royal. Le baron le plus ancien présidait le bras militaire; l'archevêque de Palerme le bras ecclésiastique, et le préteur de la même ville la chambre domaniale. Dans l'origine ce parlement s'assemblait tous les ans, et il avait seul le droit de faire les lois; depuis Charles-Quint il ne se réunissait que tous les quatre ans, et ses fonctions se réduisaient à voter des subsides. Si affaibli qu'il fût, l'île

conservait au moins la tradition d'un gouvernement local. Le vice-roi Caraccioli, ancien ambassadeur de Naples à Paris et non moins populaire dans la société philosophique que son spirituel compatriote, l'abbé Galiani, avait commencé à réduire l'autorité féodale des barons; le roi le nomma ministre des affaires étrangères en 1786. La Sicile n'avait donc pas les motifs qu'elle a eus depuis pour détester la monarchie napolitaine, et quand l'armée française envahit Naples, ce fut là que la famille royale trouva un refuge; en reprenant possession de tous leurs États, les Bourbons ont eu le tort de supprimer l'autonomie de la Sicile, et la population insulaire, si mal récompensée de sa fidélité, ne le leur a jamais pardonné.

Enfin une petite île qui peut être considérée comme une dépendance de l'Italie, Malte, constituait un État à part. De grands abus avaient fini par se glisser dans l'ordre de Malte; mais si l'institution ne remplissait plus qu'imparfaitement ses devoirs, elle n'avait rien perdu de son utilité. Outre les souvenirs glorieux qui la défendaient, elle représentait toujours ce grand intérêt de la police des mers que les progrès de la navigation universelle rendaient de plus en plus pressant. Ce que la France a fait, en 1830, en détruisant la piraterie des barbaresques, l'ordre de Malte aurait dû le faire quarante ans auparavant. Ces richesses qu'il devait à la piété des fidèles, il ne les avait reçues qu'à la condition de s'en servir pour la défense commune. C'était une des plus heureuses créations du passé que cette milice catholique qui se recrutait parmi toutes les nations de l'Europe, et qui n'obéissait qu'à des chefs électifs. L'esprit nobiliaire et le caractère monacal y dominaient encore trop, mais les idées du temps permettaient et même commandaient de réduire l'un et l'autre. Dans tous les cas l'indépendance de Malte valait mieux que sa possession par les Anglais ou par toute autre puissance, car la situation de cette île au milieu de la Méditerranée lui donne une grande importance, soit pour la guerre, soit pour le commerce.

Telle était la situation de l'Europe en 1789. Deux monarchies absolues, la France et l'Espagne, se régénérant toutes deux par l'initiative de la royauté, la première arrivant à la liberté politique par l'établissement des assemblées provinciales et la convocation des états généraux, la seconde n'en étant pas encore là, mais ne pouvant manquer d'y arriver bientôt; une fédération pacifique, l'Empire, composée de 300 États indépendants, dont 52 villes libres, avec un chef électif et un gouvernement représentatif compliqué mais réel; une monarchie parlementaire, l'Angleterre, la seule qui ait gardé ses institutions d'alors et qui ne s'en est pas mal trouvée; la Pologne encore debout et cherchant à se débarrasser de l'anarchie par l'institution d'une monarchie héréditaire; la Prusse

ne présentant qu'une agglomération de 6 millions d'habitants appartenant à des nationalités diverses et réunis de force par le génie ambitieux de Frédéric ; les possessions héréditaires de la maison d'Autriche formant, comme l'empire, une fédération de peuples, et parmi eux la Belgique révoltée se constituant en république ; la Russie, beaucoup moins puissante que de nos jours, tournant surtout vers l'Orient ses convoitises ; la confédération des Provinces-Unies, la confédération suisse, la république de Genève, la république de Venise, la république de Gênes, jouissant d'une indépendance qu'elles avaient su rendre glorieuse et féconde ; la Suède aspirant à s'affranchir de l'autorité absolue de Gustave III ; le Danemark organisant la ligue des neutres pour défendre la liberté maritime ; la Toscane présentant, sous Léopold, un modèle de législation et de gouvernement envié par toute l'Europe ; Naples et Parme se régénérant à leur tour sous des princes de la maison de Bourbon ; l'île de Malte appartenant encore à l'ordre qui l'a illustrée ; le saint-siége conservant à Rome son antique et vénérable indépendance, mais limité dans son pouvoir temporel par les libertés municipales de ses sujets, et dans son autorité spirituelle par le gouvernement et le clergé de toutes les nations catholiques.

Un des caractères principaux de ce temps, en comparaison du nôtre, c'est la différence des forces militaires. Les États de l'Europe actuelle tiennent habituellement sur pied, pour se menacer les uns les autres, plus de trois millions de soldats ; ils en avaient alors le quart, quoique la population générale fût les deux tiers de ce qu'elle est aujourd'hui. La conscription, cet instrument si commode pour les gouvernements qui ne tiennent aucun compte de la liberté et de la vie de leurs sujets, n'existait nulle part ; même en Prusse, où Frédéric avait entretenu une force militaire excessive, donnant ainsi un fatal exemple trop imité depuis, l'armée ne se recrutait, en apparence du moins, que par l'enrôlement volontaire. Les inconvénients du raccolage frappaient tous les yeux, mais on n'en concluait nullement qu'il fût nécessaire d'établir le recrutement forcé ; on songeait plutôt à réduire encore les armées permanentes. A côté de l'armée proprement dite, il y avait en France ce qu'on appelait *la milice*, espèce de garde nationale mobile qui se recrutait par la voie du tirage au sort[1]. L'Assemblée constituante se hâta de l'abolir et de proclamer que l'armée d'un peuple libre ne devait se recruter que par l'enrôlement volontaire, car l'enrôlement volontaire est un de

[1] L'armée active était de 170,000 hommes, et les milices ou troupes provinciales y ajoutaient 60,000 hommes. Sur le même pied, l'armée serait aujourd'hui de 245,000 hommes, et la milice de 85,000.

ces principes de 1789 si souvent invoqués et si peu suivis. En 1792, l'armée qui a expulsé les étrangers du territoire ne se composait que d'enrôlés volontaires. C'est la Convention qui a décrété le recrutement forcé, et ce sont les guerres de la révolution et de l'empire qui ont répandu la conscription dans la plus grande partie de l'Europe. L'Angleterre seule a résisté.

M. de Bourgoing raconte, dans son premier volume, ce qui arriva depuis la réunion des états généraux, au mois de mai 1789, jusqu'à la déclaration de guerre, en avril 1792. Trois ans s'écoulèrent avant la rupture, et trois ans bien remplis d'événements. On a dit souvent, et M. de Bourgoing lui-même paraît l'admettre quelquefois, que le choc entre la révolution et la vieille Europe était inévitable. Il faut s'entendre sur le sens du mot. Oui, le choc pouvait être inévitable en 1792 et surtout en 1793, après les violences de tout genre qui avaient étouffé en France la liberté naissante, mais il ne l'était pas en 1789, ni même en 1790 et en 1791. Les premiers actes de la révolution furent, au contraire, accueillis avec enthousiasme par toute l'Europe. M. de Ségur raconte, dans ses *Mémoires*, qu'à Saint-Pétersbourg on s'embrassait dans les rues le jour où arriva la nouvelle de la prise de la Bastille. A l'exception de la Suède et du Piémont, les gouvernements eux-mêmes ne manifestèrent aucune malveillance. L'Angleterre, la Suisse, les Provinces-Unies, les républiques italiennes, la Pologne, applaudirent. L'Autriche, l'Espagne, la Prusse, la Russie et Naples gardèrent plus de réserve, mais l'intérieur de tous ces gouvernements était divisé, et dans chacun d'eux un parti puissant approuvait avec chaleur ce qu'un autre repoussait avec crainte. Avec des hommes tels que Fox, Kaunitz, d'Aranda, le duc de Brunswick, et ce *bruit sourd de l'Europe entière* dont parlait Necker dans son *Rapport au roi*, la révolution avait un pied dans tous les cabinets, et si elle s'était arrêtée au mois d'août 1789, après la victoire du tiers état, elle eût infailliblement entraîné sans combat toutes les résistances, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Même après les funestes journées des 5 et 6 octobre, tout n'était pas encore perdu. Une des premières questions qui s'engagèrent sur le terrain des relations extérieures, l'affaire des princes de l'empire possessionnés en Alsace, n'aurait pas suffi pour amener la guerre. Tout le monde, à peu près, s'accordait pour reconnaître que les propriétés situées en France devaient suivre la loi française, et dans l'assemblée provinciale d'Alsace, où siégeaient les principaux représentants de l'ancienne féodalité, les prétentions des princes possessionnés avaient été fort mal traitées. L'Assemblée constituante admettait, quoique de fort mauvaise grâce, le principe d'une in-

demnité; cette concession suffisait, pourvu qu'elle reçût son exécution; malgré les plaintes des intéressés, aucun gouvernement n'aurait risqué la guerre pour si peu. Le second choc eut plus de gravité. Il s'agissait d'Avignon et du comtat Venaissin, qui appartenaient au pape et qui furent réunis à la France en 1791. Même pour ce grief, la guerre n'éclata pas. Ces possessions papales formaient une enclave au milieu du territoire français; déjà, à plusieurs reprises, l'ancienne monarchie avait fait mine de s'en emparer. Une guerre civile acharnée y versait à flots le sang des deux partis. Appelée par une portion considérable de la population, la France invoquait, pour intervenir, une excuse plausible, et il faut rendre cette justice à l'Assemblée constituante, qu'elle hésita longtemps avant de s'y décider. Rien ne justifie complétement l'occupation par la force d'un territoire étranger, mais on doit reconnaître que toutes les circonstances atténuantes étaient réunies; et ce qui n'ajoute pas au droit, mais ce qui est un fait à constater, le pape, hors d'état de défendre ses États, ne trouvait au dehors aucun appui.

Ce qui commença sérieusement la lutte, ce fut la constitution civile du clergé. Toute l'Europe voulait une réduction de la puissance ecclésiastique, mais non une suppression; un progrès de la liberté religieuse, mais non une atteinte à cette liberté. M. de Bourgoing explique très-bien comment la constitution civile du clergé ne pouvait être acceptée à aucun prix par le saint-siége. Le pape laissa passer, sans protester publiquement, la confiscation des biens ecclésiastiques et la suppression des couvents; la constitution civile, elle-même, ne provoqua d'abord que deux lettres confidentielles du pape au roi, mais quand le malheureux Louis XVI, l'âme bourrelée, eut donné sa sanction au décret tyrannique qui imposait le serment aux prêtres, la cour de Rome éclata : deux brefs, de mars et d'avril 1791, ordonnèrent aux ecclésiastiques de tout ordre qui avaient prêté le serment civique de se rétracter, et déclarèrent nulles de plein droit les élections faites ou à faire. Toutes les consciences se soulevèrent en voyant les évêques français expulsés de leurs diocèses et réduits à s'expatrier. Dès ce moment, la guerre devint presque certaine; elle n'éclata pourtant que dix-huit mois après, et dans cet intervalle, si la révolution avait modéré sa marche, on eût encore pu l'éviter.

Le personnage important c'était l'empereur. On a vu dans quels embarras 1789 avait trouvé Joseph II. Loin de songer à attaquer, il avait eu lui-même à se défendre, et il était mort à la peine. Il eut pour successeur son frère Léopold, qui s'était tant illustré, comme grand-duc de Toscane, par ses réformes libérales. Léopold porta

sur le trône impérial les mêmes sentiments. Il passa près de deux ans à réparer les suites des entreprises précipitées de son frère. Il accorda aux Hongrois tout ce qu'ils demandaient et alla recevoir en grande pompe la couronne de saint Étienne; il rendit à la Lombardie ses États provinciaux, et profita des divisions qui déchiraient la nouvelle république pour y rétablir son autorité, en garantissant aux Belges la jouissance de leurs anciens droits. Il ne s'occupa d'abord qu'à maintenir l'alliance entre la France et l'Autriche, inaugurée par M. de Choiseul et continuée par M. de Vergennes. « Pendant les premières années de la révolution, dit M. de Bourgoing, la conduite du cabinet de Vienne fut loyale vis-à-vis de son alliée; Léopold put être accusé quelquefois d'une tiédeur et d'une prudence excessives, mais ses conseils furent généralement modérés, désintéressés, et aucun de ses actes ne trahit l'arrière-pensée de profiter, pour son avantage particulier, des troubles de la France. » Au mois de janvier 1791, il refusait encore de recevoir le comte d'Artois et d'écouter les propositions des princes émigrés. La situation de Louis XVI et de la reine devenant de jour en jour plus critique, il ne put résister plus longtemps, et après l'arrestation de Varennes, il céda. Même pendant les deux mois qui s'écoulèrent entre la suspension de Louis XVI et la déclaration de Pilnitz, M. de Bourgoing nous le montre encore hésitant, malgré un vote pressant de la diète germanique, et ses deux principaux conseillers, le prince de Kaunitz et le maréchal de Lascy, insistant auprès de lui pour qu'il évitât de s'engager contre une nation aussi puissante et aussi belliqueuse que la nation française.

La déclaration de Pilnitz, enfin obtenue par les obsessions des princes émigrés, est du mois d'août 1791 ; elle est ainsi conçue, car ici les termes sont importants : « S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun pour tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. *Alors et dans ce cas*, leurs dites Majestés, l'empereur et le roi de Prusse, sont résolues d'agir promptement d'un mutuel accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun.

En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

C'est, comme on voit, un appel au reste de l'Europe; les deux souverains qui donnent le signal ne se déclarent prêts à agir que *dans le cas* où les autres puissances les aideront dans leur entreprise. Or, le reste de l'Europe, à l'exception de la Suède et de la Russie, ne bougea pas. L'Angleterre refusa formellement son adhésion. L'Espagne se borna à des démonstrations vagues qui ne l'engageaient à rien. Le bouillant Gustave III était prêt, mais la czarine ne l'était pas; elle avait à conclure la paix avec la Porte pour rendre ses forces disponibles, et cette paix ne put être signée qu'au mois de janvier 1792. L'empereur et le roi de Prusse, se voyant à peu près livrés à eux-mêmes, saisirent la première occasion qui se présenta pour retirer leur parole. Louis XVI ayant accepté la constitution au mois de septembre 1791, écrivit à toutes les cours de l'Europe une circulaire officielle pour leur faire connaître sa résolution. L'empereur se hâta de répondre, en exprimant l'espoir que le parti pris par le roi aurait un plein succès. Kaunitz écrivit aux autres cabinets que, puisque la paix paraissait rétablie entre le roi et ses sujets, on n'avait plus qu'à attendre les suites de ce rapprochement. La cour de Prusse fit la même réponse, et la déclaration de Pilnitz tomba dans l'eau.

A cette époque, Louis XVI et Marie-Antoinette, ainsi que le rappelle M. de Bourgoing, demandaient eux-mêmes aux puissances étrangères, dans leurs communications secrètes, de ne pas intervenir. Le roi et la reine voyaient avec une profonde irritation les démarches des princes; ils ne pardonnaient pas à *Monsieur* d'avoir songé à prendre le titre de régent et blâmaient vivement les rassemblements des émigrés sur la frontière, démonstration dangereuse qui excitait en France les passions contraires. Un parti considérable, connu dans notre histoire révolutionnaire sous le nom de *Feuillant*, s'était formé pour contenir l'entraînement vers la république et consolider la monarchie constitutionnelle. A ce parti, qui pouvait invoquer l'autorité de Mirabeau mort, appartenaient les principaux membres de l'Assemblée constituante, la Fayette, Bailly, Barnave, Duport, les deux Lameth, la Rochefoucauld. M. Delessart, successeur de M. de Montmorin au ministère des affaires étrangères, partageait ces opinions, ainsi que l'ambassadeur d'Autriche à Paris, M. de Mercy, et l'ambassadeur de France à Vienne, M. de Noailles; Léopold et Kaunitz, convaincus de l'impossibilité d'un retour à l'ancien régime et désirant surtout éviter la guerre, s'y associaient pleinement. C'est cet accord entre la cour et l'Autriche pour le maintien de la paix qui, vaguement connu du public et défiguré par la haine

révolutionnaire, donna naissance aux accusations dirigées contre le *comité autrichien* [1].

Alors commença cette fatale année 1792, qui devait voir la chute de la monarchie et le début de la guerre. L'assemblée législative venait de se réunir ; dès ses premières séances, son esprit parut au grand jour. Le ministère feuillant fut renversé et remplacé par un ministère girondin, ayant pour chef un général doué de véritables talents militaires et, par conséquent, fort partisan de la guerre, Dumouriez. M. Delessart fut décrété d'accusation ; les décrets les plus violents se succédèrent. Vainement Louis XVI, en termes sévères, ordonna aux émigrés de se séparer et aux princes de rentrer en France ; vainement l'électeur de Trèves, effrayé, fit disperser les rassemblements militaires formés dans ses États. L'assassinat de Gustave III, qui débarrassait la révolution de son plus ardent adversaire, et la mort subite de Léopold, qui accroissait les embarras de la cour de Vienne, ne firent qu'exciter en France les passions belliqueuses. Les Girondins, dans leur folle présomption, s'imaginaient que la guerre assurerait leur domination sur le roi et sur l'Assemblée, et ils poussaient à la guerre de toutes leurs forces, malgré la résistance de Robespierre lui-même. Leurs écrivains et leurs orateurs enflammèrent les esprits par des déclamations furibondes. La guerre fut donc décidée, et ce fut la France qui la déclara. La déclaration de guerre commençait par ces mots, encore conformes au programme de 1789 : « La nation française, fidèle aux principes consacrés par sa constitution, de n'engager aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance. » La suite a montré combien ce langage était dérisoire.

Ici finit pour le moment le récit de M. de Bourgoing. Il aura à raconter, dans un second volume, comment quatre mois s'écoulèrent encore entre la déclaration de guerre et le commencement des hostilités, tant la Prusse et l'Autriche étaient peu pressées de se mesurer avec nous. Dans l'intervalle survinrent les journées du 20 juin et du 10 août, qui consommèrent le triomphe du parti révolutionnaire ; Louis XVI, déchu du trône, était prisonnier, quand les alliés se décidèrent à passer la frontière. Un mois après, les Prussiens s'arrêtaient à Valmy et revenaient sur leurs pas. Les Autrichiens, après une tentative manquée sur Lille, les suivaient. L'ennemi, repoussé de toutes parts, laissait le territoire entièrement libre.

[1] Il serait bien à désirer que le ministère des affaires étrangères permît de publier la correspondance diplomatique des six derniers mois de 1791.

Le reste de l'Europe se maintenait dans sa neutralité. La guerre finissait donc à peine commencée, si l'armée française n'avait envahi à son tour la Savoie, le Palatinat et la Belgique, et surtout si le jugement et l'exécution de Louis XVI n'avaient poussé à bout les gouvernements étrangers. C'est le 21 janvier qui a fait la coalition. De ce jour néfaste date véritablement cette guerre de vingt ans, la plus terrible de l'histoire, qui a coûté à la France deux millions d'hommes et au reste de l'Europe au moins autant, et qui, après avoir commencé pour nous par des conquêtes, a fini par les deux invasions et les traités de Vienne.

Léonce de Lavergne.

LA TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE

La durée de la vie humaine varie peu. Les exemples de longévité sont toujours rares, et le nombre d'années que certaines théories physiologiques voudraient normalement assigner à notre existence, ne s'accorde guère avec le chiffre réel auquel parvient la moyenne de l'humanité. Les statistiques constatent, il est vrai, une augmentation de la vie moyenne. Des soins plus nombreux, une hygiène mieux entendue peuvent prolonger de quelques années une enfance chétive ou une vieillesse infirme ; mais on peut dire que pour chaque individu sainement constitué, la durée de la vie active, c'est-à-dire la période pendant laquelle il jouit de la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles, demeure à peu près stationnaire; sous ce rapport, nous ne sommes pas mieux partagés que nos ancêtres. Au contraire, par suite de notre genre de vie, de notre éducation et d'autres causes encore, la vigueur de notre constitution physique tend plutôt à diminuer qu'à croître. Mais, si nous ne vivons pas plus dans le temps, nous vivons davantage dans l'espace. Les progrès sans cesse croissants des sciences, des arts et de l'industrie nous permettent d'accomplir dans un même nombre d'années des travaux bien plus considérables qu'il n'était donné à nos pères de le faire avec les ressources dont ils disposaient. Chaque génération lègue à la suivante des moyens d'action plus rapides et plus puissants, des procédés plus économiques, des connaissances plus nombreuses et plus complètes. Tout se fait mieux et plus vite qu'autrefois. Chaque homme ne voit plus ses idées et ses intérêts bornés aux limites de son canton ou de sa province ; s'il meurt encore parfois là où le sort l'a fait naître, il n'y concentre plus toute son existence. Les chemins de fer l'ont certainement emporté loin de son centre ; il a voyagé, dans ses lectures, jusqu'aux extrémités de l'univers. Son horizon va

s'élargissant ; il devient de plus en plus, par les idées et par les choses, le citoyen du monde entier ; il sait ce qui se passe dans les régions les plus éloignées et s'y intéresse ; il a sous sa main et à sa disposition les produits de tous les climats et de tous les pays ; il les transforme et les approprie à ses besoins avec une facilité toujours croissante ; ses vues et ses aspirations grandissent en même temps et il se sent lié chaque jour plus intimement et par les sentiments d'une affection plus vive à toutes les familles humaines répandues sur l'immense étendue de notre planète.

L'accroissement continu de la facilité et de la rapidité des moyens de communication a surtout contribué à produire ce résultat. La découverte de la vapeur, l'établissement des grandes voies ferrées, les perfectionnements apportés à la construction des navires, la possibilité de transmettre sa pensée avec une vitesse jusqu'alors inouïe par le moyen de l'électricité, ont mis aujourd'hui en rapports directs et constants toutes les races et tous les pays. Il ne faut pas plus de temps pour aller de Madrid à Saint-Pétersbourg, et traverser, par conséquent, presque toute l'Europe, qu'il n'en fallait, il y a trente ans pour aller de Paris à Marseille. Lorsqu'on songe aux fatigues, aux dangers, à la durée des anciens voyages de circumnavigation, on constate avec étonnement que les clippers américains vont en Australie en quatre-vingt-dix jours, et le commandant Maury affirme qu'un navire, dans de bonnes conditions, suivant les routes qu'il a indiquées, peut faire le tour du monde en partant de l'Atlantique nord, et y revenant, dans l'espace de cent trente à cent quarante jours. Le négociant qui, de son cabinet, à Paris, voulait il y a trente ans, traiter une affaire avec Madrid, devait attendre pendant une quinzaine de jours la réponse de ses correspondants ; aujourd'hui, en quelques heures il communique avec toutes les capitales de l'Europe ; en quelques heures, sa pensée traverse l'Atlantique, il a des nouvelles de New-York, connaît le cours du coton ou de l'or sur cette place, donne ses ordres en conséquence, sait comment ils ont été exécutés. De tous ces progrès que notre siècle a vus se réaliser, le plus important, le plus extraordinaire et le plus imprévu, c'est le télégraphe électrique. Les découvertes de la science se suivent dans un certain ordre de dépendance : chacune arrive à son heure, pour satisfaire aux besoins du moment. Ce fut ainsi pour la télégraphie électrique. A peine née, elle prit un essor merveilleux. Il ne fallut pas beaucoup d'années pour que l'Europe fût sillonnée en tous sens de longues lignes métalliques destinées à transmettre les dépêches du public ou des gouvernements. Ce réseau européen était encore en voie de formation, que déjà il ne suffisait plus aux besoins ou aux desiderata du commerce et de la politique ; on songea bien vite à l'é-

tendre à toutes les contrées du globe, à tous les points où les intérêts de la civilisation sont en jeu. Aucun obstacle ne parut insurmontable, ni les montagnes escarpées à franchir, ni les régions glacées ou arides qu'il faudrait traverser, ni les peuplades barbares et sauvages au milieu desquelles on aurait à s'établir, ni l'Océan avec ses tempêtes, ses profondeurs, son immense largeur. Les plans les plus gigantesques furent conçus. Établir une communication continue entre les deux rivages opposés de l'océan Atlantique par exemple, n'était-ce pas une utopie, un rêve ; ne pouvait-on qualifier une telle idée d'extravagante? Cependant, depuis le 28 juillet dernier, un fil télégraphique sous-marin ayant une de ses extrémités en Irlande, l'autre à Terre-Neuve, et long de 3,400 kilomètres, transmet au nouveau monde la pensée de l'ancien monde, lui raconte jour par jour, heure par heure, les événements qui s'y accomplissent et nous apporte en échange les nouvelles de New-York et de toute l'Amérique septentrionale. Un aussi remarquable succès n'a pas été conquis sans effort. L'histoire de la télégraphie sous-marine, et en particulier du câble transatlantique, est un des plus mémorables exemples de ce que peut accomplir l'intelligence humaine soutenue par une volonté persévérante. C'est une histoire singulièrement intéressante par le nombre des difficultés qu'il fallait vaincre, par les tentatives réitérées dont l'insuccès, au lieu de décourager leurs promoteurs, servait de leçon et d'encouragement pour les opérations postérieures, par les perfectionnements scientifiques et industriels que produisirent toutes ces recherches concentrées vers un même but, enfin par le succès qui couronna dignement tant d'années de travail. Nous allons essayer d'en raconter les principales phases. L'océan Atlantique franchi, il n'y a plus rien d'impossible en fait de télégraphie. Relier les points les plus éloignés du globe n'est plus qu'une question de temps et d'argent ; d'ici à peu de temps le télégraphe fera le tour du monde dans l'hémisphère nord entre les parallèles de 50° et 60° de latitude.

Un fil de fer suspendu sur des poteaux placés de distance en distance suffit à la transmission des signaux électriques sur terre. La perte d'électricité qui se produit au contact de l'air est sans importance ; il suffit d'empêcher la communication directe avec le sol en interposant, au point de suspension, un objet isolant entre le fil et le poteau. Si, au contraire, le fil est plongé dans l'eau, c'est-à-dire dans un milieu bon conducteur, le courant se disperse dans tous les sens et il n'y a plus de transmission possible. Entourer le fil conducteur d'une enveloppe imperméable à l'électricité était donc la première condition à remplir pour établir des communications maritimes. Parmi les matières isolantes, il fallait en choisir une

facilement maniable, pouvant s'appliquer exactement sur le conducteur métallique, et sur laquelle l'eau et les sels qui y sont contenus n'exercent aucune action destructive. La gutta-percha se trouva heureusement répondre à toutes ces exigences [1].

Recouvrons le fil métallique d'une gaîne isolante de gutta-percha; substituons au fer employé sur les lignes terrestres, le cuivre qui jouit d'une conductibilité bien supérieure; laissons tomber le tout au fond de l'océan et nous pourrons transmettre des signaux électriques d'une rive à l'autre. Ainsi débuta la télégraphie sous-marine; c'est à l'initiative de M. Brett qu'en sont dus les premiers essais. En 1850, il embarqua un jour sur un petit bateau à vapeur 50 kilomètres de fil de cuivre recouvert de gutta-percha, attacha une des extrémités à Douvres, dans la gare du chemin de fer, et traversa la Manche, dévidant son fil à travers le détroit, y attachant de distance en distance de petites masses de plomb, afin qu'il pût couler au fond et éviter d'être entraîné par les courants. Arrivé sur la côte de France, il réussit à transmettre quelques signaux. Quelques heures plus tard, le fil était rompu, comme on pouvait s'y attendre, vu qu'il était très-peu résistant et que le moindre frottement sur le fond devait le mettre rapidement hors de service. Mais l'opération était justifiée, la télégraphie sous-marine était fondée. Il ne restait plus qu'à entourer le fil et sa gaîne isolante d'une enveloppe protectrice suffisamment pesante et résistante, afin qu'il pût être manié et posé sans avaries. Un pareil câble fut immergé en 1851, entre Douvres et le cap Gris-Nez près de Calais; il se composait de quatre conducteurs formés chacun d'un fil de cuivre entouré de gutta-percha; le tout était enveloppé de chanvre goudronné et revêtu d'une armature de dix fils de fer galvanisé de huit millimètres de diamètre. Ce câble pesait 4,500 kilogrammes par kilomètre : moyennant quelques réparations, il a fonctionné plus de dix années. Depuis lors, on a fait bien des modèles de câble, on en a posé un grand nombre; ils sont tous con-

[1] La gutta-percha est le suc desséché d'un arbre qui croît à l'état sauvage dans les îles de l'océan Indien, principalement à Bornéo, à Java, à Ceylan. Elle circule à l'état liquide entre l'écorce et l'aubier. Pour la récolter, il suffit d'entailler l'écorce comme on fait aux pins dans les Landes pour en extraire la résine. La consommation européenne en est devenue tellement considérable par suite de l'extension donnée à la télégraphie sous-marine, qu'à Java on abat les arbres pour en tirer une récolte plus abondante. Un arbre, âgé de 35 ans, fournit sept à huit mille kilogrammes de suc. Bouilli et séché sur place, puis transporté en Europe sous forme de gâteaux, soumis ensuite à de nombreuses manipulations qui ont pour but de le débarrasser des matières impures qu'il contient et dont la présence nuirait à son action isolante, ce suc est appliqué par couches successives sur le fil conducteur; presque complétement imperméable à l'électricité, il force le courant à se propager dans la direction voulue.

struits sur le même type; ils ne diffèrent que par les dimensions, la qualité des matières employées, le soin porté à leur manipulation. Le cuivre et la gutta-percha, le chanvre et le fer entrent toujours de la même manière dans leur fabrication.

Le câble une fois posé dans la Manche, l'impulsion était donnée. En 1852, on relia l'Angleterre à l'Irlande. En 1853, trois câbles électriques firent communiquer l'Angleterre avec la Hollande. Cettemême année, M. Brett, toujours audacieux, obtint la concession d'une ligne télégraphique sous-marine, qui, par la Corse et la Sardaigne, devait rattacher le Piémont au continent africain, et en 1854, il en posa heureusement la première section qui, partant de la Spezia, allait aboutir au cap Corse. La longueur de cette section était de 176 kilomètres; elle traversait des parages où la profondeur de la mer est considérable. En 1855, pendant la guerre de Crimée, Varna et Balaklava, distants de 570 kilomètres, furent mis en communication par un câble sous-marin à travers la mer Noire. Le succès de la traversée de la Manche était bien dépassé; la Manche, entre Douvres et Calais n'a pas plus de 55 mètres de profondeur et sa largeur ne dépasse pas 33 kilomètres. Aussi rien n'arrêtait plus l'essor des projets, et bien que quelques-uns des câbles précédemment posés n'eussent pas fourni une longue carrière, sans se préoccuper des difficultés d'exécution, on songea à franchir l'Atlantique, et dès 1854 une compagnie se forma dans ce but sous le nom de *Télégraphe de Londres à New-York par Terre-Neuve.*

La confiance dans le succès d'une entreprise aussi hardie, qui n'a été justifiée qu'après douze années d'efforts et de tentatives infructueuses, était-elle aussi folle qu'on l'a quelquefois supposé? Nous ne le pensons pas. Les hommes compétents voyaient bien des difficultés à vaincre, ils ne voyaient pas toutes celles que l'expérience leur a plus tard révélées; aux yeux du public, ces difficultés semblaient disparaître. De quoi s'agissait-il, en effet? De fabriquer un câble suffisamment long, de déposer ce câble au fond de la mer, en le laissant filer par l'effet de son propre poids à l'arrière du navire qui le porte, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, d'adapter aux deux extrémités des appareils télégraphiques, et l'œuvre était accomplie. On l'avait fait dans la Manche, pourquoi ne le ferait-on pas dans l'Atlantique? Les savants et les ingénieurs concevaient bien quelques doutes sur la possibilité d'une réussite immédiate, mais, devant la grandeur du résultat à obtenir, ces doutes devaient s'effacer. Du moment que l'opération n'était pas rationnellement impraticable, il fallait la tenter. L'industrie ne procède pas comme la science. Dans la science, on va du petit au grand par degrés successifs; pour résoudre un problème qui présente une grande com-

plexité, on commence par étudier séparément et avec soin les diverses questions qui s'y rattachent ; on n'aborde le point principal qu'après avoir débarrassé le terrain de toutes les difficultés qu'on a pu prévoir. Dans les travaux industriels, la marche est différente ; on s'attaque immédiatement, hardiment, à l'œuvre la plus importante et la plus utile ; on prend le taureau par les cornes ; on se lance bravement dans l'inconnu. L'insuccès ne décourage pas, il éclaire. Les études préliminaires qui eussent été nécessaires pour assurer le résultat, on les fait après coup, au fur et à mesure que l'expérience montre les côtés défectueux de l'opération, les obstacles à surmonter, les fautes à corriger. A propos de l'établissement d'un fil électrique à travers la Manche, M. Perdonnet disait un jour à l'ingénieur anglais Crampton : «Que ferez-vous, si vous ne réussissez pas?—Je recommencerai, répondit celui-ci. — Et si vous ne réussissez pas encore? — Je recommencerai de nouveau jusqu'à ce que je réussisse.» C'est ainsi qu'on est parvenu à établir le télégraphie transatlantique. Par sa largeur, la profondeur de son bassin, par ses conditions météorologiques, l'Atlantique, entre l'Angleterre et les États-Unis, était peut-être l'Océan qui devait offrir le plus d'obstacles à l'établissement d'une ligne télégraphique. Mais les intérêts commerciaux et politiques qu'elle devait desservir étaient plus considérables que partout ailleurs ; c'est sur ce point que se fixa d'abord l'attention publique et elle y resta attachée jusqu'à la fin. Remarquons en outre que, plus les lignes télégraphiques sont longues, plus elles rendent de services. Dans un pays comme la Belgique, les dépêches télégraphiques ne vont guère plus vite que les chemins de fer. Le temps gagné est bien autrement important quand il s'agit d'une distance comme celle de Londres à New-York, que les paquebots les plus rapides mettent neuf ou dix jours à franchir.

La compagnie du *Télégraphe de Londres à New-York par Terre-Neuve* avait obtenu, du parlement canadien, le privilége exclusif, pendant cinquante ans, de faire atterrir des câbles électriques à Terre-Neuve, et dans les territoires qui en dépendent, y compris le Labrador. Elle commença par réunir Terre-Neuve au continent américain, en immergeant un câble de 140 kilomètres de longueur entre Terre-Neuve et l'île du cap Breton, à travers le golfe Saint-Laurent, et un second câble de 23 kilomètres, entre l'île du cap Breton et la Nouvelle-Écosse, dans le détroit de Northumberland. Ses travaux s'arrêtèrent là. En 1856, elle aliéna pour un certain nombre d'années son droit d'atterrissement à une nouvelle compagnie. Celle-ci venait d'être constituée en Angleterre par MM. Cyrus Field, Brett, Whitehouse et Cs Bright. Elle portait le nom de *Compagnie transatlantique*, et avait pour objet de relier l'Irlande à Terre-Neuve par un

fil électrique; les gouvernements anglais et américain lui accordaient une subvention annuelle de 350,000 francs chacun, pendant la durée de l'exploitation effective de la ligne; ils lui promettaient en outre leur concours pour faire les études préliminaires et aider à l'opération de l'immersion. Elle décida sans plus tarder, que la pose du câble aurait lieu l'année suivante.

Les deux points choisis pour en faire atterrir les extrémités étaient, sur la côte est de Terre-Neuve, la baie de la Trinité, et Valentia sur la côte ouest d'Irlande. La distance de ces deux points par la ligne la plus courte, c'est-à-dire par l'arc du grand cercle qui leur est commun est de 3,100 kilomètres. Quant aux profondeurs de la mer qui les sépare, elles étaient très-imparfaitement connues.

On n'avait à cette époque que des idées très-vagues sur les dimensions en hauteur de l'Océan. Les navigateurs qui, à plusieurs reprises, avaient tenté de les déterminer, y avaient mal réussi. Ils laissaient tomber à la mer un lourd plomb attaché à l'extrémité d'une ligne de sonde. La ligne filait sans s'arrêter, et ne leur fournissait aucune indication. Dans l'Atlantique Sud, J. Ross avait filé jusqu'à 8,300 mètres de ligne, sans que rien témoignât que le plomb eût touché le fond. Cependant, depuis quelques années, le commandant Maury avait appelé l'attention des marins sur l'intérêt que pouvait présenter ce genre de recherches, et le gouvernement des États-Unis avait prescrit à ses officiers de faire des expériences à ce sujet. On avait perfectionné les appareils de sondage, et on était enfin parvenu à trouver le fond de ces abîmes, jusque-là réputés insondables. On commença donc par étudier la ligne de Terre-Neuve en Irlande, afin de s'assurer si l'Océan n'avait pas, dans ces parages, des profondeurs trop considérables, si les pentes du sol sous-marin n'étaient pas trop rapides ou les mouvements de terrain trop brusques, toutes circonstances qui pouvaient accroître les difficultés de l'immersion ou diminuer les chances de durée du câble. Le lieutenant Berryman, de la marine des États-Unis, sur le steamer l'*Arctic*, et le commandant Dayman, de la marine anglaise, sur le *Cyclops*, opérèrent une série de sondages tout le long du trajet projeté. On reconnut qu'à partir de la côte d'Irlande, le fond s'abaissait progressivement, et les sondages indiquèrent 1,000 mètres de profondeur à 200 kilomètres de distance. Là, le sol sous-marin s'incline brusquement, et on ne tarde pas à atteindre des profondeurs de 3,200 mètres. Puis, sur une longueur de 2,500 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à 400 kilomètres de Terre-Neuve, la sonde accuse des fonds assez uniformes; ils varient entre 3,000 et 4,500 mètres. C'est cet espace que le commandant Maury appelait le plateau télégraphique. Ce n'est pourtant pas un plateau, car les profondeurs n'y sont pas toujours régulières. Mais les

pentes y sont faibles, et il semblait difficile de trouver des conditions plus favorables pour établir le câble. Cette faible inclinaison des pentes est surtout demontrée par la nature du fond. La sonde rapporte, dans toutes les grandes profondeurs, une espèce de boue farineuse, un peu visqueuse, qui, d'après l'examen fait au microscope par MM. Bailey et Ehrenberg, est composée d'un amas de coquillages microscopiques, siliceux et calcaires. Sur un lit aussi doux, le câble pouvait reposer sans danger; aussi loin de la surface, les courants et le mouvement des eaux ne pouvaient exercer sur lui aucun frottement destructeur et le fond ne paraissait pas de nature à l'altérer chimiquement.

Les travaux du commandant Maury n'avaient pas seulement préparé la voie pour faciliter les sondages au milieu de l'Océan; ses cartes des vents et des tempêtes allaient encore faire connaître quelle était l'époque de l'année qu'il fallait choisir pour poser le câble. L'océan Atlantique, dans les parages dont nous nous occupons, est une mer tempêtueuse, sans cesse agitée, excessivement brumeuse dans le voisinage de Terre-Neuve, sillonnée, dans certains mois, par des glaces colossales qui descendent des régions polaires. Ces tempêtes, ces brumes, ces glaces, sont autant de dangers qu'il faut s'efforcer d'éviter. Lorsqu'il s'agit de faire une opération qui doit durer une quinzaine de jours, on ne peut prévoir au départ quel temps il fera pendant toute la traversée; il faut mettre toutes les chances de son côté en partant au moment le plus favorable. Suivant Maury, les plus grandes probabilités de beau temps étaient pour la fin de juillet ou le commencement d'août.

La compagnie transatlantique ne perdit pas de temps. La fabrication du câble, commencée en février 1857, fut terminée au mois de juillet. La *Gutta-percha company* avait fait l'âme, c'est-à-dire le conducteur en cuivre et sa gaîne isolante; MM. Glass et Elliott, d'une part, MM. Newall et Comp., de l'autre, firent l'armature, chacun par moitié. Cette armature se composait de chanvre goudronné et d'un fourreau en fils de fer. Le câble pesait 630 kilogrammes dans l'air et 440 seulement dans l'eau. Il se rompait sous une tension de 3,000 kilogrammes et pouvait par conséquent dans l'eau supporter neuf kilomètres de son propre poids. On en fabriqua 4,000 kilomètres; 50 kilomètres d'un modèle beaucoup plus fort furent destinés à être posés aux points d'atterrissement. Toute cette fabrication fut faite à la hâte. On n'avait pas encore trouvé les moyens d'expérimenter d'une manière précise la résistance des câbles et leur état d'isolement; les procédés imparfaits que l'on connaissait ne furent même appliqués qu'à une faible portion du fil. Les machines destinées à le dérouler, les freins qui devaient modérer sa vitesse, les appareils de relève-

ment qui pouvaient devenir nécessaires s'il survenait quelque accident pendant l'opération, tout était nouveau et n'avait pas encore subi la sanction de l'expérience. On allait à l'aventure jeter à la mer une masse qui pesait 2,500 tonneaux et qui avait coûté près de six millions à fabriquer.

La moitié du câble fut embarquée sur le vaisseau anglais l'*Agamemnon*, et l'autre moitié sur la frégate des État-Unis le *Niagara*. Les deux gouvernements avaient mis ces navires à la disposition de la Compagnie. On décida que les deux bâtiments partiraient ensemble de Valentia, que le *Niagara* filerait d'abord tout son câble, et qu'en pleine mer on en souderait l'extrémité au câble embarqué à bord de l'*Agamemnon*. C'était une mesure imprudente, car on ne pouvait prevoir quel serait l'état de la mer au moment où cette opération serait nécessaire : mais on n'eut pas à en faire l'expérience. La pose commença le 5 août 1857. Le troisième jour après le départ, on avait immergé déjà 600 kilomètres de câble quand il se rompit tout à coup. On était par les profondeurs de 3,600 mètres : il n'en restait pas assez pour recommencer. On revint en Angleterre.

Cette première expérience avait déjà révélé bien des imperfections dans le mode de fabrication et dans la machinerie employée à la pose. Le câble déchargé fut soumis à de nouveaux essais, les parties détériorées furent supprimées ; on en fabriqua 500 kilomètres de neuf. On prit le parti de recommencer l'immersion en plein Océan, les deux navires porteurs du fil devant partir chacun de leur côté, l'un vers l'Irlande, l'autre vers Terre-Neuve, ce qui abrégeait de moitié la durée de l'opération. Pour s'assurer que ce mode de procéder n'offrait pas d'inconvénients, l'*Agamemnon* et le *Niagara* firent une expérience préliminaire dans le golfe de Gascogne.

La nouvelle expédition partit de Plymouth le 10 juin 1858. Dispersés par le mauvais temps, les navires se trouvèrent seulement le 26 au rendez-vous qui leur avait été assigné. Trois tentatives successives furent infructueuses ; trois fois le câble se rompit, la première fois après en avoir immergé seulement 5 kilomètres, 70 la seconde fois, 500 la troisième. On revint encore en Angleterre.

On en repartit le 17 juillet et le 28, réunis de nouveau au milieu de l'Océan, par un temps magnifique et un calme parfait, les deux navires procédèrent à une nouvelle immersion, qui devait enfin réussir. Le 5 août, les deux extrémités du fil étaient amenées à terre, l'une à Valentia, l'autre à Terre-Neuve. Des deux côtés de l'Atlantique, à la nouvelle de ce grand événement, l'enthousiasme n'eut pas de bornes. Les Américains surtout célébrèrent le succès par des fêtes de toutes sortes, et dans l'excès de leur joie, les habitants de New-York incendièrent leur hôtel de ville. Cette joie devait être de

courte durée. Les premiers signaux transmis étaient inintelligibles, ils attestaient seulement la continuité du câble. Le 10 août, grâce à l'emploi de courants plus énergiques, quelques mots venant de Terre-Neuve furent enfin lus à Valentia. Jusqu'au premier septembre, les communications continuèrent, quoique lentes et difficiles. Le 1er septembre, le défaut qui existait dans le conducteur prit de telles proportions que les transmissions devinrent impraticables; le 20 octobre, rien ne passa plus. Pendant les vingt-trois jours où l'on put communiquer, on transmit 271 depêches. La vitesse fut en général d'un mot par minute, de deux mots et demi dans les circonstances les plus favorables. Le message de félicitation adressé par la reine Victoria au président des États-Unis, composé d'une centaine de mots, demanda seize heures pour être transmis. Si le câble avait duré, il aurait donc rendu peu de services. Du reste, on n'en avait pas livré l'usage au public; quelques nouvelles de presse et quelques dépêches politiques furent seules échangées.

Une réaction violente se fit dans l'esprit public. Tant d'échecs répétés étaient bien faits pour le décourager. Cette communication momentanée n'était à ses yeux que le résultat d'une chance heureuse. C'était une folie de se lancer dans une entreprise aussi longue, aussi coûteuse, aussi complexe qu'une seule imperfection dans le câble, un accident survenu pendant la pose, un simple manque de surveillance, pouvait faire échouer. N'était-ce pas compter sur le hasard qu'espérer fabriquer 4,000 kilomètres de fil, sans qu'il y eût aucun point faible, aucune soudure mal faite, aucun défaut d'isolement; embarquer le câble, le manier, le dérouler, sans qu'aucun choc, aucune pression ou tension exagérée ne lui portât un coup fatal; échapper, pendant une longue navigation, aux tempêtes, aux navires, à toutes les causes d'avaries qui sont dans l'ordre naturel des choses? Et s'il survenait le moindre accident, c'était une perte totale, une ruine complète, autant de millions jetés à l'eau. On avait tenté de relever le câble transatlantique, on avait pu à grand' peine en sauver quelques kilomètres.

Pour les hommes compétents, au contraire, la question avait fait un pas immense et était définitivement jugée. L'immersion, que tant d'obstacles devaient rendre impraticable, avait été effectuée; elle pouvait donc réussir une seconde fois. La transmission avait été lente, incomplète; pourtant les signaux avaient passé; on ne pouvait donc pas arguer de la distance pour déclarer l'entreprise impossible. Il fallait perfectionner la fabrication du câble, les appareils de transmission des signaux, la machinerie de pose. Ce qui était peut-être encore plus difficile, il fallait réunir les fonds nécessaires à une nouvelle tentative. Les promoteurs de l'entreprise ne négligèrent rien

pour arriver à leurs fins. Ils frappèrent à toutes les portes, firent appel à tous les sentiments. Ils insistèrent auprès du gouvernement anglais sur l'importance d'établir des rapports directs avec ses colonies de l'Amérique du Nord ; auprès des négociants, sur l'immense avantage qu'ils avaient à retirer d'une expédition plus prompte des affaires ; auprès du public sur la gloire que l'accomplissement d'une pareille œuvre devait faire rejaillir sur l'Angleterre. Ils émirent des actions de cinq livres sterling pour les mettre à la portée de toutes les bourses ; ils promirent aux nouvelles actions un intérêt privilégié de 8 pour 100 sur les produits futurs du câble ; l'intérêt de l'ancien capital fut réduit à 4 pour 100. Grâce à des efforts inouïs, le nouveau capital fut réuni au commencement de 1864. Le gouvernement anglais promit une garantie de recettes de 500,000 francs par an. La compagnie de Gutta-Percha et la compagnie Glass et Elliott, s'étaient fusionnées en une seule société pour la fabrication et la pose des câbles électriques ; cette société consentit à se charger de la confection et de l'immersion en recevant en payement des actions inaliénables de la compagnie transatlantique.

Six années avaient donc été nécessaires pour remplacer le capital enfoui au fond de l'eau. Ce temps avait été largement mis à profit. De nouveaux câbles avaient été posés dans l'intervalle, avec des chances diverses. On avait immergé un fil dans toute l'étendue de la mer Rouge et dans le golfe Arabique : son existence avait été de peu de durée. On avait relié heureusement Barcelone aux Baléares, Toulon à la Corse, Port-Vendres à Alger. Les longueurs de ces câbles étaient faibles, mais la Méditerrannée dans ces parages a près de 3,000 mètres de profondeur. C'étaient autant d'études dont le fruit ne devait pas être perdu. En 1861, le gouvernement anglais fit faire une enquête sérieuse, minutieuse, complète, dans laquelle furent interrogés tous les électriciens, ingénieurs, fabricants, qui avaient assisté aux opérations précédentes ou s'étaient occupés de ce genre de questions. La commission concluait à la possibilité du succès. La Compagnie transatlantique fit appel à tous, les invitant à lui présenter des échantillons de câbles, à lui faire part de toutes les idées qu'ils jugeraient propres à améliorer une des faces quelconques du problème. Un comité scientifique spécial composé des hommes les plus éminents, fut chargé d'écouter les inventeurs, de choisir le modèle du câble définitif, de décider des meilleurs procédés de fabrication, des moyens de l'essayer et d'en contrôler la valeur, etc.

Le modèle qui fut adopté par le comité différa peu des câbles précédemment fabriqués. On peut dire que ce fut le même type que celui qui avait été accepté par l'administration française pour être immergé entre Port-Vendres et Alger. C'est à la qualité et à la mise

en œuvre des matériaux, au soin de la fabrication, qu'on porta toute son attention. N'étant entrés dans aucun détail sur la confection des câbles précédents, nous nous étendrons un peu plus longuement sur celui-ci.

Le conducteur électrique en cuivre se composait de sept fils métalliques tordus ensemble, et non d'un fil unique. Chaque fil avait 1mm,2 de diamètre. Cet assemblage de sept fils est une garantie contre les solutions de continuité, les soudures mal faites, les défauts inaperçus; les sept fils ne seront probablement pas tous mauvais au même endroit. On avait augmenté la dimension du conducteur pour accroître la conductibilité et par suite la vitesse de transmission des signaux. La qualité du cuivre employé fut soumise à un examen scrupuleux, et tout ce qui avait une conductibilité inférieure à un certain chiffre fut rejeté. Sur ce conducteur furent appliquées successivement quatre couches de gutta-percha et entre chacune d'elles une couche de composition Chatterton (c'est un mélange de gutta-percha et de goudron de Stockholm qui augmente la cohésion de la gaîne isolante). Cette opération est délicate, il est indispensable que tous les interstices soient bien remplis et qu'il ne reste aucune bulle d'air. L'âme du câble ainsi terminée, on en vérifia minutieusement la résistance et l'isolement. Un bourrelet de chanvre fut mis par-dessus la gutta-percha, et autour du bourrelet de chanvre vint s'enrouler l'armature extérieure. Celle-ci était composée de dix fils de fer contournés en spirale, préalablement garnis de chanvre de Manille pour protéger le fer de la rouille et alléger la masse totale. Cette armature, comme nous l'avons dit, satisfait à diverses exigences. Elle empêche que, dans le maniement du câble, dans son transbordement à bord du navire, ou dans l'opération de l'immersion, la couche isolante soit avariée ou déchirée; elle supporte la tension exercée sur le câble et protége la gutta-percha et le cuivre contre tout allongement dont les conséquences seraient certainement funestes; s'il arrive un accident pendant la pose, elle donne au câble une force de résistance qui permet d'arrêter son déroulement ou de le relever sans crainte de le rompre. Un fer spécial fut fabriqué pour la circonstance. C'était ce que les Anglais appellent un fer homogène, se rapprochant de l'acier par une plus grande résistance à la rupture, mais n'en ayant pas la roideur. Le câble entier avait un diamètre de 27 millimètres environ; il pesait 900 grammes le mètre dans l'air et 590 dans l'eau; il pouvait supporter sans se rompre une tension de 7,800 kilogrammes. Sa fabrication dura un an; commencée le 18 avril 1864, elle fut terminée le 29 mai 1865. Sa longueur était de 4,300 kilomètres, afin de parer à toutes les éventualités.

Pendant ce temps, on étudiait de nouveau les atterrissements et on

s'occupait des moyens de transport. Le transport du câble par moitié sur deux bâtiments avait toujours été considéré comme défectueux. Mais où trouver un navire capable de porter dans ses flancs une masse qui pesait 4,500 tonneaux, et, en outre, son approvisionnement de charbon et tout ce qui est nécessaire en pareille circonstance? Il en existait un cependant, c'était le *Great-Eastern*, l'œuvre colossale de Brunnel. Tout le monde en a entendu parler. Lors de sa construction, Brunnel disait : Voilà le navire qui pourra poser le câble transatlantique. Il avait fait plusieurs voyages d'Angleterre aux États-Unis ; ses traversées n'avaient pas été heureuses ; il se reposait inutile dans la Tamise, quand la Compagnie songea à l'utiliser. Il fut promptement installé et approprié à sa nouvelle destination. Trois grands puits étanches en tôle, de 17 mètres de diamètre et de plus de six mètres de profondeur, y furent disposés pour recevoir le câble. On embarqua 8,000 tonneaux de charbon. On choisit pour le commander l'un des capitaines les plus expérimentés de la marine marchande, le capitaine Anderson. partit au commencement de juillet. Tout l'équipage, y compris les électriciens, les ingénieurs, les agents des entrepreneurs, s'élevait au chiffre de 500 personnes. Deux bâtiments de la marine royale, le *Terrible* et le *Sphynx* l'escortaient. Le début de l'opération fut heureux. Les expérimentateurs qui étaient au bout du câble, à Valentia, échangeaient continuellement des dépêches avec le navire et suivaient avec sollicitude ses progrès ; douze cents milles de câble étaient déjà immergés, quand on cessa tout à coup de recevoir des signaux. Alors, pendant quinze jours, on n'eut plus aucune nouvelle. On commençait à faire courir le bruit que le navire était complétement perdu, lorsqu'on apprit son retour en Angleterre. Voici ce qui s'était passé :

Les quatre-vingt-quatre premiers milles du câble étaient à l'eau, quand, le 24 juillet, à trois heures et quart du matin, on constata tout d'un coup une diminution sensible de l'isolement. Continuer sa route en présence d'un défaut évident, même léger, eût été la plus grande imprudence. L'ingénieur, M. Canning, se décida à couper le câble après l'avoir fixé à l'avant du navire et à le relever jusqu'à ce qu'on rencontrât le point défectueux. Il fallut en relever dix milles ; les machines fonctionnaient imparfaitement. Aussi mit-on vingt-quatre heures à rattraper le point cherché, vingt-quatre longues heures de transes et d'anxiétés, pendant lesquelles beaucoup de personnes commencèrent à désespérer de la possibilité du succès. Le câble était traversé diamétralement par un morceau de fil de fer qui, ayant pénétré dans la gutta-percha et atteint le conducteur, avait offert à l'électricité une voie pour s'échapper. On sépara la partie défectueuse, on fit une soudure entre le bout du câble qui était à la

mer et celui qui était à bord, et on se remit en route. Cinq jours se passèrent sans encombre, le câble se déroulant régulièrement, le navire filant six milles environ à l'heure. Tous étaient redevenus joyeux et se félicitaient déjà comme si la terre américaine était en vue. Le 29 juillet, après avoir immergé 716 milles de câble, une nouvelle perte, plus sérieuse que la précédente, se déclare; on procède au relèvement; après neuf heures de travail, on trouve l'endroit où est la perte; c'était la répétition de l'accident survenu le 25; un morceau de fil de fer pointu traversait encore le câble. L'accident réparé, on remet le cap sur Terre-Neuve. Deux jours après, le 2 août, nouveau défaut signalé par le galvanomètre, nouvelle tentative de relèvement. Mais à peine avait-on hâlé un mille de câble qu'un accident, survenu à la machine qui servait à cette opération, força de stopper. Le câble, soumis à une tension énorme, se rompit tout à coup et fut englouti dans les profondeurs de l'Océan. On en avait immergé 1,186 milles; on était à 1,062 milles de Valentia, à 600 milles de Terre-Neuve et par des profondeurs de 3,700 mètres.

Inutile de peindre quel fut le désespoir de tous, en voyant que, malgré les soins les plus minutieux, la perfection des instruments employés, la science des ingénieurs et des électriciens qui étaient à bord, on n'avait pu mener l'œuvre à bonne fin; toute la prudence et toute l'habileté humaines étaient donc insuffisantes pour empêcher de pareils accidents. Mais, avant de déclarer que tout était perdu sans retour, M. Canning voulut tenter la dernière chance qui restait, c'est-à-dire de repêcher le câble au fond de la mer. Tentative bien incertaine; jamais on n'avait dragué à de telles profondeurs, et en supposant qu'on parvînt à accrocher le câble, quelle était la corde assez forte pour le ramener à la surface et supporter le poids énorme qu'elle aurait à soulever. Le 3 août, on lança à la mer un grappin en fer attaché à une longue chaîne, et le *Great-Eastern* se mit à courir de petites bordées perpendiculairement à la route suivie pendant la pose. Quatre fois le grappin réussit à saisir le câble, quatre fois, en voulant le hâler à la surface, la corde qui portait le grappin rompit sous le poids qui la tendait. On épuisa tout ce qu'il y avait à bord de cordes susceptibles d'être employées à cet usage. Ce ne fut qu'à bout de ressources et lorsqu'il fut convaincu qu'avec les moyens et l'outillage qu'il avait à sa disposition, le relèvement était impossible, que M. Canning se résigna. Mais il réservait l'avenir; la position du point où gisait l'extrémité du fil fut déterminée avec toute la précision possible; des bouées furent laissées pour l'indiquer.

Tel est le récit succinct de la catastrophe de 1865. Il suffit de réfléchir un instant aux causes qui l'ont déterminée pour comprendre qu'au retour de l'expédition, les promoteurs de l'entreprise ne du-

rent pas désespérer de l'avenir. Comment ces fils de fer, qu'on avait trouvés par deux fois traversant le câble et qui peut-être avaient causé la perte signalée en dernier lieu, y avaient-ils été introduits? Les uns ont cru reconnaître l'œuvre de la malveillance; d'autres ont pensé que c'étaient des accidents fortuits. Il est peut-être difficile d'admettre que des fils de fer se trouvaient accidentellement dans les cuves et ont été entraînés par le câble lors de son déroulement. Quelle qu'en fût la cause, une surveillance plus active devait suffire pour empêcher le retour de pareils faits. L'expérience était d'ailleurs de tous points décisive. Le modèle de câble adopté ne laissait rien à désirer; son isolement était excellent et s'améliorait encore à mesure qu'on l'immergeait, en raison des températures plus basses des eaux profondes. La machinerie de déroulement avait parfaitement fonctionné; seul, l'appareil de relèvement avait besoin de subir des modifications. Quant au *Great-Eastern*, c'était bien décidément le navire qui convenait à ce genre d'opérations. Par de fortes brises, ses mouvements étaient à peine sensibles. Sa facilité à gouverner, sa gigantesque capacité, lui donnaient une supériorité incontestable sur tout autre bâtiment. Enfin la possibilité du draguage, désormais établie, avec des engins mieux étudiés, rassurait contre des incidents encore imprévus.

Aussi les conseils d'administration des compagnies intéressées dans l'entreprise n'hésitèrent pas. Réunis le 28 août, aussitôt après le retour du *Great-Eastern*, ils furent d'accord pour persévérer. Et ils doutaient si peu de réussir, qu'ils songèrent à la fois à poser un nouveau câble et à prolonger jusqu'à Terre-Neuve l'ancien, préalablement repêché. Leur conviction intime était qu'en agissant ainsi, ils assuraient à la fois l'économie et la durée du succès. Projeter d'établir deux communications quand on n'avait encore pu en achever une, c'était témoigner une bien grande confiance; il fallait encore faire partager cette confiance à ceux qui allaient fournir les fonds nécessaires à cette double opération. On avait besoin de quinze millions. La compagnie avait épuisé son capital, elle ne pouvait pas l'augmenter, et la loi anglaise lui défendait également de contracter un emprunt. On tourna la difficulté en constituant une nouvelle compagnie qui prit le nom de Compagnie du télégraphe anglo-américain. Son fonds social fut de 60,000 livres sterling divisé en 60,000 actions. Pour intéresser à la souscription de ces actions nouvelles, on leur assurait par privilége un revenu de 25 p. 100 par an; elles avaient en outre, après que l'intérêt des actions anciennes était servi, droit à la moitié des bénéfices restants. Il était difficile de favoriser davantage les nouveaux souscripteurs; pourtant les administrateurs ne pensaient pas avoir sacrifié les intérêts des anciens; si la communication était établie, et

surtout si le double projet était mis à exécution, ils calculaient que ceux-ci seraient certainement dédommagés des pertes énormes qu'ils avaient subies. Avant qu'on eût fait appel au public, la moitié de la somme demandée fut souscrite en quelques jours. Le reste ne tarda pas à l'être ; le public se rangea cette fois à l'opinion des ingénieurs, et il avait raison. Plus nombreuses avaient été les expériences, plus les diverses faces du problème avaient été étudiées, plus les chances favorables augmentaient.

Disons en quoi consistèrent les préparatifs de la nouvelle expédition. Le câble laissé au fond de l'eau continuait à être expérimenté par son extrémité libre à Valentia. Chaque jour, chaque heure, on mesurait sa résistance et son isolement, et on constatait que son état électrique n'avait éprouvé aucune altération. Pour établir la double communication avec Terre-Neuve, la distance qui restait à parcourir était de 4,800 kilomètres. 2,000 kilomètres de fil restaient disponibles de l'ancienne fabrication ; on en fit confectionner 3,500 kilomètres neufs, ce qui donnait un excédant de 25 p. 100 sur la route à faire. Le modèle nouveau ne différa de l'ancien que par quelques détails. Il était plus léger et plus flexible : il était aussi plus résistant, il pouvait supporter une longueur de 21 kilomètres de son poids dans l'eau. Le *Great-Eastern*, malgré son énorme capacité, était insuffisant pour recevoir tout le câble ; la compagnie fréta, pour loger une partie de l'ancien, deux steamers, l'*Albany* et la *Medway*. Un troisième steamer, le *William-Cory*, portait le câble d'atterrissement destiné à la côte d'Irlande ; celui de Terre-Neuve était à bord de la *Medway*. Le *Great-Eastern* fut réparé : il fut muni d'un appareil qui permettait, en quelques minutes, de rendre les deux roues indépendantes l'une de l'autre, de sorte qu'en les faisant marcher en sens contraire, le navire tournait sur lui-même comme sur un pivot. La dimension des roues fut réduite : on diminuait ainsi la vitesse du navire, mais on jugeait prudent qu'elle ne dépassât pas cinq milles et demi à l'heure. L'appareil de déroulement fut seulement renforcé ; en outre un mouvement d'engrenage placé près de la machine eut pour objet d'en renverser rapidement le mouvement, de manière que les mêmes engins qui servaient à dérouler le câble pussent le relever en cas de besoin par l'arrière. L'appareil de relèvement par l'avant fut entièrement nouveau. Une machine de 80 chevaux lui transmettait le mouvement ; un système complet de dynamomètre à échelle variée indiquait les variations de la tension. Des machines semblables furent embarquées à bord de l'*Albany* et de la *Medway*.

Ces navires furent également munis, ainsi que le *Great-Eastern*, de grappins, de bouées et de cordages, à la confection desquels on apporta le plus grand soin. Le draguage ne devait plus être une opéra-

tion accidentelle, il faisait partie du programme à exécuter. La principale difficulté, nous l'avons déjà fait remarquer, est de ramener le câble à la surface. Pour l'élever à 4,000 mètres au-dessus du fond, il faut le soulever des deux côtés du point où il a été saisi, sur une immense longueur. Pour pouvoir le supporter, les cordages à l'extrémité desquels seraient attachés les grappins furent faits de fils d'acier recouverts de chanvre de Manille, tressés ensemble de manière à former un tout de 19 centimètres de circonférence. Ils résistaient à une tension de 30 tonnes. On fit des grappins très-forts, et il y en eut de trois espèces ; les uns destinés à être traînés sur le fond jusqu'au moment où ils saisiraient le câble ; d'autres disposés de manière à le saisir plus fortement lorsqu'il serait soulevé, et dans les branches desquels tout glissement était impossible ; les derniers, armés d'un tranchant capable de le couper. Supposons que l'un des navires, l'*Albany* par exemple, après avoir promené sur le fond un grappin ordinaire, ait rencontré le câble et l'ait soulevé à une certaine hauteur, le *Great-Eastern*, avec un grappin de la seconde espèce qui fera l'office de pince, pourra le saisir à son tour ; alors la *Medway*, se plaçant plus à l'ouest, c'est-à-dire du côté du bout libre, se servira de son grappin à tranchant pour le rompre à peu de distance. Le *Great-Eastern* pourra alors procéder à le relever complétement, son extrémité étant libre, et tout en le relevant, il s'avancera dans sa direction de manière à le tirer moins obliquement et à exercer sur lui une tension moins forte. C'était certainement le moyen le plus simple et le plus rationnel pour réussir. — Du reste, le plan et la marche des opérations avaient été longuement étudiés et dressés à l'avance par M. Canning et approuvés par M. Glass. Les électriciens travaillaient de leur côté à perfectionner leurs appareils de transmission ; M. Willoughby Smith trouva le moyen d'expérimenter à la fois et d'une manière continue l'isolement et la résistance du conducteur, tandis que dans la dernière expédition chaque heure était divisée en deux parties consacrées à des expériences distinctes. On n'avait donc plus à craindre de laisser passer un point défectueux, sans en être averti immédiatement. En même temps, le capitaine Botton inventait un nouveau code de signaux télégraphiques au moyen duquel on pouvait doubler la vitesse de transmission des dépêches. Enfin, pour empêcher le renouvellement des accidents qui s'étaient produits, si réellement ils étaient l'œuvre de la malveillance, on avait choisi avec le plus grand soin les ouvriers qui devaient travailler à bord, et ils étaient revêtus d'habits de toile se boutonnant par derrière et s'ajustant par-dessus leurs vêtements ordinaires, afin qu'ils ne pussent dissimuler aucun instrument dangereux. On a même dit qu'on les avait prévenus que l'auteur de la moindre tentative coupable serait jeté par-dessus le bord. Nous sup-

posons qu'une pareille mesure eût été difficilement exécutée ; le zèle des ouvriers fut sans doute stimulé par la promesse de fortes gratifications en cas de succès.

Les trois navires de la compagnie, le *Great-Eastern*, l'*Albany* et la *Medway*, devaient être escortés du navire de l'État le *Terrible*. Le *William-Cory*, assisté du brick de guerre le *Racoon*, alla immerger le câble d'atterrissement à Valentia. Ce câble avait 30 kilomètres de longueur. Son extrémité libre fut fixée à une bouée par 91 mètres de fond. Le samedi 30 juin 1866, à midi, à l'heure et au jour fixés six mois à l'avance, le *Great-Eastern* quitta son mouillage de Sheerness pour se rendre à Berehaven, dans la baie de Bantry, et y compléter son approvisionnement de charbon. Le 12 juillet, il partit pour Valentia ; le 13, la soudure du câble qui était à bord avec le câble d'atterrissement fut faite sans difficulté. Alors, aux cris bruyants des hourrahs des équipages, on se lança dans l'Océan. Le temps était beau et la mer calme. Les principaux actionnaires de l'entreprise s'étaient transportés à Valentia pour suivre les mouvements du navire et se tenir au courant des péripéties du voyage. Des signaux télégraphiques transmis par le câble lui-même leur indiquaient la position du *Great-Eastern*, les circonstances de l'opération, le nombre de milles filés, les incidents de toutes sortes survenus à bord. En échange on transmettait de Valentia au *Great-Eastern* l'heure de Greenwich, afin que tous les bâtiments pussent rectifier leur longitude ; on lui adressait les nouvelles de la guerre d'Allemagne et d'Italie, le cours de la Bourse, la proportion des paris contre *Gladiateur* aux courses du lendemain. Un journal lithographié, le *Great-Eastern-Telegraph*, était distribué deux fois par jour aux passagers et à l'équipage.

L'opération marcha merveilleusement. La route suivie était parallèle à celle de l'année précédente à 50 kilomètres dans le sud. Le 14, on avait dévidé 144 milles de câble ; le 18, on en avait dévidé 682 milles et on était à 600 milles de Valentia. Ce jour-là, vers cinq heures et demie du soir, la sonnerie d'alarme se fit entendre. Le navire stoppa et chacun courut au poste qui lui était assigné en cas d'accident. Heureusement c'était une fausse alerte ; elle servit à constater que tout le monde veillait et qu'au moindre danger réel les ordres s'exécuteraient sans retard. L'occasion se présenta à minuit et demi ; le câble s'enchevêtra dans le réservoir de l'arrière. M. Canning, par son sang-froid et sa rapidité de décision, l'équipage, par son activité et son empressement à obéir, eurent bientôt réparé le mal. Le 20, on était à moitié chemin ; la brise fraîchissait, le temps devenait brumeux, le *Great-Eastern* avait de violents mouvements de roulis. On disposa les bouées et tout ce qui était nécessaire pour parer aux événements. On approchait alors des parages où la mer est la plus pro-

fonde et où la rupture avait eu lieu l'année précédente. L'inquiétude redoublait à bord aussi bien qu'à Valentia. Mais le 23 on se rassurait en pensant que le navire était à 1,197 milles des côtes d'Irlande, qu'il avait dépassé le point dangereux, que les profondeurs allaient diminuer progressivement. En même temps, au fur et à mesure de l'immersion, l'état d'isolement du câble s'améliorait, et tandis qu'au départ on ne transmettait du bord à terre qu'un mot par minute, au milieu du parcours on en transmettait déjà quatre ou cinq. Le 25, on avait parcouru 1,430 milles et dévidé 1,610 milles de câble ; on n'avançait plus qu'avec précaution ; en approchant de Terre-Neuve, le temps devenait de plus en plus brumeux et pluvieux, comme il arrive fréquemment dans ces parages. Le *Terrible* éclairait la marche, mais quoiqu'à faible distance les uns des autres, les navires ne se distinguaient plus dans la brume. Le canon et le sifflet des machines à vapeur étaient leurs seuls moyens de communication. Enfin, le 27 juillet, on reconnaissait la terre ; à quatre heures et demie du soir, le *Great-Eastern* mouillait, par 50 mètres de fond, à l'entrée de *Heart's-Content*, anse située sur la côte orientale de la baie de la Trinité, choisie pour faire atterrir le câble et dont le nom (joie du cœur) répondait aux sentiments éprouvés par les arrivants. Le lendemain, la *Medway* posait le câble d'atterrissement ; à huit heures et demie du soir, la communication était établie entre l'ancien et le nouveau monde. Les dépêches passaient avec la plus grande facilité. M. Latimer-Clark, chargé de recevoir la ligne télégraphique, constatait que ses conditions électriques étaient des plus satisfaisantes. La dernière dépêche reçue à bord était la conclusion d'un article du *Times*, ainsi conçue : « C'est une grande œuvre, une gloire pour notre siècle et notre nation. Les hommes qui l'ont accomplie méritent d'être honorés comme des bienfaiteurs de leur race. »

Le dénoûment heureux de l'opération, promptement connu, produisit une vive sensation des deux côtés de l'Atlantique. Pourtant l'enthousiasme ne fut pas aussi vif qu'il avait été en 1858. Après avoir vu tant d'expéditions avortées, tant d'essais infructueux, on se demandait si le résultat était bien définitivement acquis, si la transmission des dépêches n'allait pas éprouver des difficultés, si la communication avait des chances de durée. Des félicitations avaient été échangées entre Valentia et Heart's-Content ; la reine d'Angleterre et le président des États-Unis s'étaient transmis des messages ; mais les nouvelles d'Amérique tardaient à venir en Europe. Ce n'était pas la faute du câble, mais de la ligne qui reliait Terre-Neuve au continent. Cette ligne était établie depuis longtemps, mais, par une circonstance fortuite, au moment où le *Great-Eastern* arrivait à Heart's-Content, elle se trouvait interrompue. Le câble qui traversait le golfe Saint-Lau-

rent était brisé. On fut obligé de se servir d'un steamer pour transmettre à New-York la nouvelle du succès et le message de la reine. Le 1er août seulement, les journaux anglais publièrent une dépêche venant du continent américain. Le câble fonctionnait du reste parfaitement. Le message du président, composé de 81 mots et de 405 lettres fut transmis de Terre-Neuve à Valentia en onze minutes. Parti de Heart's-Content à 3 heures 50 minutes du soir, il était remis à Osborne à 5 heures.

Avant d'apprécier le résultat, terminons le récit des travaux du *Great-Eastern*. Après quelques jours employés à fêter l'événement et à faire du charbon, on songea à remplir la seconde moitié du programme, à établir la seconde communication. L'*Albany* et le *Terrible* partirent les premiers pour aller se placer sur le point où l'on devait draguer. Les bouées mouillées l'année précédente avaient, disait-on, disparu, et la dernière dont on avait eu des nouvelles avait été rencontrée par le capitaine d'un bâtiment français dans le voisinage de Madère. Il eut fallu beaucoup de temps pour les retrouver, et le commandant Moriarty, au moyen des observations astronomiques, se faisait fort de conduire les navires à l'endroit convenable. Le *Great-Eastern* et la *Medway* appareillèrent huit jours plus tard. Le dimanche 12 août, la flottille se trouvait réunie sur son champ de manœuvres. Deux bouées avaient été placées par l'*Albany*, sur la route présumée du câble, à 15 milles de distance l'une de l'autre, la première par 51° 26′ de latitude et 41° 17′ de longitude, la seconde par 51° 22′ de latitude et 40° 54′ de longitude ouest. Alors l'*Albany*, la *Medway* et le *Great-Eastern* commencèrent cette chasse au câble qui allait durer vingt jours, vingt longs jours d'anxiétés, d'émotions, de fatigues, au bout desquels tant d'efforts persévérants devaient être récompensés par un nouveau succès.

Traînant à la remorque des grappins amarrés à des cordages de six mille mètres de longueur, ils allaient et venaient du nord au sud et du sud au nord, passant par-dessus le fil, l'accrochant parfois, s'efforçant de l'amener à la surface. C'était une rude besogne. Il fallait près de deux heures pour descendre seulement le grappin au fond de l'eau; puis on marchait doucement, surveillant avec soin le dynamomètre, qui devait indiquer, par l'augmentation de la tension, que le grappin avait saisi le câble et l'entraînait avec lui. Il fallait abandonner l'opération quand la nuit se faisait, quand la houle était trop forte ou que la brise venait à fraîchir, pour la reprendre à nouveau dès que les circonstances devenaient plus favorables. Le 17 août, on saisit le câble, on le hale avec précaution; tout l'équipage du *Great-Eastern* est réuni sur l'avant du navire, les yeux fixés sur la corde qui s'élève lentement du fond de la mer. O bonheur! le

câble se montre à la surface; des hourrahs frénétiques saluent son apparition. Au moment où on va le saisir, il glisse entre les pattes du grappin qui le tient et retombe dans les profondeurs de l'Océan. Éphémère triomphe, qui prouvait cependant que, malgré tout ce qu'avaient pu affirmer des hommes d'ailleurs compétents, il était possible de retirer le câble d'une profondeur de plus de quatre mille mètres. On décida alors que le câble une fois saisi ne serait élevé qu'à une certaine hauteur au-dessus du fond et qu'on y fixerait une bouée, afin de prendre ensuite toutes les mesures nécessaires pour éviter un nouvel échec. On se remit à draguer, sillonnant de mille routes diverses un espace de quelques milles, de sorte que, après une huitaine de jours, les cartes sur lesquelles on avait tracé ces routes offraient à l'œil un inextricable réseau. Des bouées soigneusement numérotées étaient mouillées çà et là pour indiquer les points où l'on avait saisi le câble; souvent ces bouées s'en allaient en dérive. Les observations astronomiques redressaient les erreurs de position et ramenaient dans la bonne voie. A ce propos, nous devons aussi rendre justice au commandant Moriarty, chargé spécialement de cette tâche. Le soin extrême qu'il y apportait, son talent d'observateur, étaient indispensables pour le succès de l'entreprise. Si l'on eût cherché à draguer le câble seulement quelques milles trop loin au sud ou au nord de la vraie position, on eût travaillé en pure perte. La précision des positions calculées fut très-remarquable. Un jour, un choc violent se fait sentir à bord du *Great-Eastern;* c'était la bouée placée par l'*Albany* en 1865, à deux milles et demi de l'extrémité du câble, qui venait de se heurter contre le bord. Elle ne toucha heureusement ni les roues ni l'hélice. On était donc en bonne position. M. Moriarty appelait cet incident une victoire de l'astronomie nautique.

Dans tous ces maniements de bouées, de grappins, de mouvements d'embarcation parfois nécessaires, la vie des hommes fut souvent en danger; mais l'ardeur des équipages était extrême. Cependant le temps n'était pas toujours beau; les draguages étaient souvent interrompus par l'état de la mer. Les cordages s'usaient ou se perdaient. Au bout de quinze jours de fatigues inutiles, il y eut un moment de désespoir. La *Medway* avait rompu le câble en le draguant; l'*Albany* l'avait saisi et en avait relevé deux milles, puis était arrivé à un point de rupture. L'*Albany* et le *Terrible* avaient presque épuisé leur approvisionnement de charbon et allaient être forcés de faire route pour l'Angleterre. Le *Great-Eastern* se trouverait bientôt seul à son poste, décidé à persévérer tant qu'il resterait à bord un morceau de biscuit et un bout de corde. La portion de câble relevée par l'*Albany* était intacte, et on pouvait espérer que, si on accrochait

le bon bout, la transmission serait excellente. Enfin, le 29 août, ayant rompu le câble dans des draguages réitérés et n'obtenant pas de résultat, on prit le parti d'aller le chercher à 80 milles plus loin dans l'est, où les profondeurs devaient être beaucoup moins considérables (3,000 mètres). Là, le 1er septembre, par 3,500 mètres de fond, la *Medway* saisit le câble ; son grappin casse. Le *Great-Eastern* le saisit à son tour, le soulève à 1,500 mètres au-dessus du fond, y fixe une bouée. C'était la douzième que l'on mettait à la mer. Le temps est magnifique; il est urgent d'en finir. Les mauvais temps dans l'Atlantique commencent de bonne heure, et, au mois de septembre, on ne peut guère compter sur de longues heures de calme, si on ne réussit pas, il faudra renvoyer l'opération à l'année prochaine. On prend toutes les précautions qu'une longue expérience peut suggérer ; on signale à la *Medway* d'aller saisir le câble plus à l'ouest et de le relever rapidement, afin de le rompre, si c'est possible, et de diminuer par là l'énorme poids qu'on aura à soulever. Le relèvement s'opère; les canots de la *Medway* sont à la mer près du *Great-Eastern*. A bord de ce dernier, tout l'équipage est à son poste, dans le silence le plus profond. A minuit cinquante minutes, le câble sort de l'eau ; pas un cri, pas une parole ne se fait entendre. Il faut plusieurs heures pour le débarrasser du grappin, le faire passer sur les tambours et les roues de la machinerie, amener son extrémité en communication avec les appareils électriques. C'est encore un moment d'anxiété à passer. Quand le chef électricien, M. Willoughby Smith, ayant réuni le conducteur au fil des appareils, se met à manier ses instruments, les chefs de l'entreprise réunis, les yeux fixés sur lui, cherchent dans ses moindres gestes ou dans l'expression de sa physionomie un indice de bon ou de mauvais augure. Enfin, au bout d'un quart d'heure, M. Smith lance son chapeau en l'air et pousse un hourrah bien vite répété d'une extrémité à l'autre du bâtiment. Des fusées annoncent le succès aux autres navires. Le câble était en parfait état de conservation, bien qu'il eût séjourné douze mois au fond de la mer. La gutta-percha avait conservé toute sa vertu isolante. Ainsi les chefs de l'entreprise avaient eu raison contre tous les incrédules qui déclaraient le relèvement impossible par d'aussi grandes profondeurs. Le relèvement était effectué. Ils communiquaient directement, non-seulement avec l'Irlande, mais avec Terre-Neuve, par les deux câbles réunis, c'est-à-dire par un fil de 5,700 kilomètres de longueur. Le capitaine Anderson demanda quel temps il faisait à Terre-Neuve ; dix minutes après, il recevait la réponse : vent de nord, petite brise. A 9 heures 20 minutes du matin, l'épissure de l'ancien câble avec celui qui était à bord fut terminée; on mit le cap sur Terre-Neuve. Dans la nuit du 3 au 4

septembre, le câble, en se détordant, souleva une des spires inférieures. Il y eut un moment d'émotion ; on était précisément à l'endroit où la rupture avait eu lieu l'année précédente. L'ordre était donné de stopper, quand les hommes de garde prévinrent que l'accident était paré. Il n'y en eut pas d'autre. Le 8, vers cinq heures du soir, on aperçut la fumée du *Terrible*, et le lendemain la *Medway* posait le second câble d'atterrissement et achevait la seconde communication entre Terre-Neuve et l'Irlande. Les expériences sur l'état électrique de la nouvelle ligne furent des plus satisfaisantes.

Le grand œuvre était donc accompli. Deux fils télégraphiques, qui, réunis, forment une longueur de plus de 7,000 kilomètres, étaient déposés au fond de l'Atlantique, à l'abri des tempêtes qui en agitent la surface, et permettaient aux deux mondes d'échanger leurs idées aussi facilement que si un prodigieux cataclysme les eût soudain mis en contact. De Valentia à Terre-Neuve, les dépêches passaient avec la même vitesse que de Paris à Saint-Cloud. Les contes les plus fantastiques n'avaient pas imaginé de messager plus rapide. Un signal qui part à midi de Valentia arrive à Terre-Neuve quand la montre des habitants d'Heart's-Content marque 9 heures 10 minutes du matin, devançant le soleil de tout le temps que celui-ci met à parcourir l'intervalle qui sépare les deux îles. Ne ménageons pas notre admiration au succès obtenu ; nous nous habituons vite aux merveilles de l'industrie, et ce qui paraît souvent impossible la veille, semble une chose toute simple et toute naturelle le lendemain. La télégraphie sous-marine est le résultat des travaux continus de trois générations. Ce que les expériences d'Œrsted, les généralisations d'Ampère, les découvertes de Faraday avaient produit pour la science de l'électricité et du magnétisme, venait d'être appliqué, par des intelligences également puissantes, à l'usage et aux besoins de l'humanité. Les premiers ne pouvaient pas prévoir et ne cherchaient pas à prévoir les applications sans nombre que leurs successeurs feraient des vérités qu'ils mettaient en lumière, lorsqu'ils déterminaient les relations des phénomènes revélés par leurs expériences, et créaient l'électro-dynamique. Mais il ne faut pas oublier que le savant, qui expérimente dans son cabinet et ne cherche pour toute récompense de ses travaux que la connaissance de la vérité, travaille en somme pour tous et a sa part d'action dans les œuvres de l'avenir. L'histoire du câble transatlantique est une de celles où l'on peut le mieux reconnaître et admirer cette union constante et nécessaire de la théorie et de la pratique, du génie scientifique et du génie industriel. Honneur à ceux qui ont uni leurs efforts pour réaliser cette grande conception ; associons-nous aux paroles que prononçait la reine d'Angleterre dans le message qu'elle

adressait, le 10 août, à son Parlement : « Sa Majesté éprouve une grande satisfaction en félicitant le pays et le monde entier de l'heureux accomplissement du grand projet de relier l'Europe et l'Amérique au moyen d'un télégraphe électrique. Il est difficile de prévoir toute l'étendue des bienfaits que la race humaine peut retirer du triomphe signalé de cette entreprise scientifique. Sa Majesté est heureuse de pouvoir exprimer combien elle sait ce qui est dû à l'énergie particulière des hommes qui, sans se laisser décourager par des échecs repétés, sont arrivés, pour la seconde fois, à établir des communications entre les deux continents. » La reine se fit en outre désigner ceux qui, dans chaque spécialité, avaient occupé les premières positions, afin de leur accorder des marques spéciales de sa royale faveur. MM. Gooch et Lampson furent crées baronnets; MM. Thompson, Glass, Canning et Anderson furent faits chevaliers. Sir Daniel Gooch, membre du parlement, directeur de la *Telegraphic construction and maintenance Company*, est le premier ingénieur qui ait été nommé baronnet. Sir Curtis Lampson, directeur de la compagnie transatlantique, est un de ceux auxquels, grâce à leur énergique persévérance, on doit le succès final. Depuis dix ans qu'ils se sont voués à cette entreprise, ni lui, ni aucun des autres directeurs, n'a reçu aucune rémunération de ses services, et, dans maintes occasions, c'est avec leurs propres deniers qu'ils ont pourvu aux dépenses nécessaires pour assurer l'existence de la compagnie, quand les ressources de celle-ci étaient épuisées. Sir W. Thompson, membre de la Société royale, professeur de physique à l'université de Glasgow, l'un des premiers électriciens de l'Angleterre, est aussi directeur de la Compagnie. Toutes ses études scientifiques, depuis l'origine, ont été consacrées à son service. On lui doit, entre autres découvertes, la détermination des rapports qui doivent exister entre les dimensions du conducteur et celles de la gaîne isolante, les appareils pour mesurer la conductibilité des fils, ce fameux galvanomètre Thompson, qui, perfectionné par lui-même et M. W. Smith, a permis d'augmenter la vitesse de transmission des depêches. Sir Richard Glass dirigeait avec M. Elliott une fabrication de cordages métalliques ; ils fusionnèrent, il y a quelques années, avec la *Gutta-percha company;* les câbles de 1865 et 1866 sortent de leurs ateliers. Sir C. Canning a pris une part active à toutes les poses importantes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour; c'est grâce à son génie mécanique, que la machinerie de pose a pu arriver à cet état de perfection qu'on a admiré dans les dernières expéditions. Sir J. Anderson commandait le *Great-Eastern*. Le choix qu'on avait fait de lui, parmi les capitaines de la compagnie Cunard, comme le plus capable de diriger le navire monstre, était justifié par l'événement. Nommons encore M. Cyrus Field, le promoteur et l'âme

de toute l'entreprise. Le premier de tous, il la considéra comme praticable, et il est resté ferme dans sa foi jusqu'au dernier moment. Citoyen des États-Unis, il ne fut pas recompensé par la reine : Sa Majesté voulut laisser ce soin au gouvernement de son pays, interessé au même degré que l'Angleterre dans le succès obtenu.

Examinons maintenant quel est l'avenir des lignes sous-marines. D'abord, au point de vue financier, ces lignes donneront-elles aux intéressés des dividendes suffisants? Leur fonctionnement sera-t-il d'assez longue durée pour permettre d'amortir le capital et distribuer en outre des dividendes qui encourageront les actionnaires futurs de pareilles entreprises? Pour le télégraphe transatlantique, les relations des deux continents qu'il relie sont trop nombreuses et trop intimes pour que les depêches viennent à manquer à la ligne : on redoutait au contraire que celle-ci fut insuffisante pour les transmettre. Quand elle commença de fonctionner, on transmettait six mots par minute. A ce compte, en évaluant à vingt heures la durée du travail utile par jour, et en supposant qu'un quart seulement des signaux soit employé aux répétitions, transmissions d'ordres, demandes de renseignements, on pouvait arriver à un maximum de trois cents dépêches simples par jour avec un câble, six cents avec deux. Le commerce et la politique pouvaient en fournir davantage. Pour que la transmission fût expéditive, il ne fallait pas les laisser s'accumuler dans le bureau du départ : on chercha donc à en restreindre le nombre en élevant le tarif. A l'origine, le prix de la dépêche simple de vingt mots, n'excédant pas cent lettres, fut fixé à vingt livres sterling et chaque mot en sus à une livre. Mais les appareils perfectionnés permettent de transmettre aujourd'hui vingt mots à la minute. Aussi, depuis le 1er novembre, le prix des dépêches a été abaissé de moitié [1], et on l'abaisserait encore à la moitié du tarif actuel, c'est-à-dire à 125 francs pour vingt mots si les lignes terrestres qui aboutissent au câble étaient en état de transmettre assez rapidement. Ce n'est pas aujourd'hui la ligne sous-marine qui est en retard, c'est la communication terrestre qui a besoin d'être améliorée. Nous ne connaissons pas exactement le nombre des depêches actuellement en circulation ; mais, au taux actuel, seulement douze cents dépêches simples par jour produiraient à la fin de l'année un revenu net de plus de cent millions de francs.

Trois compagnies sont actuellement intéressées dans l'entreprise : 1° la Compagnie primitive de New-York, Terre-Neuve et Londres, qui exploite la ligne de Terre-Neuve à New-York ; 2° La Compagnie transatlantique, qui a dépensé un capital de 32,500,000 francs dans

[1] La dépêche de France aux États-Unis coute 6 francs en sus ; c'est le prix de la dépêche entre la France et l'Angleterre.

les tentatives faites jusqu'en 1865 ; elle est encore aujourd'hui propriétaire de la ligne ; 3° La Compagnie anglo-américaine constituée au capital de 15 millions, qui a exécuté la nouvelle ligne à ses risques et périls et se charge de l'exploiter en recevant des deux premières compagnies la somme annuelle de 3,725,000 francs. D'après le contrat passé entre elle et la compagnie transatlantique, elle pourrait être complétement désintéressée d'ici au 1er janvier 1869, après avoir été prévenue six mois à l'avance, par une somme une fois payée de 30 millions, et, dans ce cas, elle serait dissoute, les actionnaires ayant reçu, outre les bénéfices acquis à cette époque, le double de leur capital. Il y a donc en totalité un capital d'environ 50 millions engagé dans l'affaire. Si la ligne continue à fonctionner, il sera facilement amorti, et de magnifiques bénéfices sont réservés à la Compagnie anglo-américaine, qui n'a pas eu à supporter les frais de toutes les expériences préliminaires, et qui prélève la moitié des recettes. Aujourd'hui qu'on peut profiter des leçons du passé, les lignes sous-marines seront établies à bien moins de frais. Reste à examiner la question de leur durée probable.

Sans doute, à cet égard, l'expérience du passé est peu encourageante. Dans l'intervalle des tentatives que nous avons racontées, on a immergé bien des câbles. Les grandes lignes, ou plutôt celles qui traversent de grandes profondeurs, ont peu duré. Les lignes de la mer Rouge et du golfe Arabique, celles de la Spezia en Corse, de la Sardaigne à Malte et Bone, celles qui reliaient la France à la Corse et à l'Algérie, l'Espagne aux Baléares par Barcelone, et bien d'autres sont hors de service. Aussi pour relier Malte à Alexandrie, a-t-on immergé un fil qui va de Malte à Tripoli et suit la côte d'Afrique par de petites profondeurs jusqu'à sa destination. Il n'est pas affranchi de tout accident, mais du moins on peut le réparer facilement. Le public s'est donc habitué à croire que la vie des câbles est éphémère et nous avons vu un membre de l'Académie des sciences, après la pose de 1866, conseiller aux astronomes de se hâter de profiter du fil pour déterminer la longitude de Terre-Neuve, disant que, bientôt peut-être, il ne serait plus temps [1]. On a fait remarquer avec raison qu'il serait assez étrange d'offrir aux actionnaires une longitude en guise de dividende. Il faut espérer que les derniers câbles, grâce aux soins et aux perfectionnements apportés à leur fabrication, vivront plus longtemps que leurs aînés.

Les causes de destruction des câbles dans les mers peu profondes se conçoivent d'elles-mêmes. Les courants, les mouvements ondula-

[1] Cette longitude vient d'être récemment déterminée par M. Gould, astronome des États Unis.

toires, les ancres, le frottement sur le fond, y jouent un grand rôle. Dans les grandes profondeurs l'explication est moins facile. Des actions volcaniques souterraines peuvent les rompre ou les détériorer; mais, dans l'état ordinaire des choses, sauf l'action chimique qui peut à la longue user l'armature et à laquelle la gutta-percha paraît être insensible, le fil semble reposer à l'abri de tout danger sur le lit tranquille de l'Océan. On a expliqué sa rupture par sa suspension entre deux sommets du profil sous-marin ; les sondages par les grandes profondeurs ne peuvent être assez précis ni assez multipliés pour indiquer le profil avec une grande exactitude ; mais il faudrait que les pentes fussent très-abruptes et la nature vaseuse du fond semble en contradiction avec cette hypothèse. Le plus grand danger vient de l'électricité elle-même employée à faire les signaux. Le câble s'use, comme toutes choses, par l'usage qu'on en fait. Les effets dus à cette cause de détérioration diminueront considérablement par suite des perfectionnements apportés aux appareils de transmission. Un défaut, même assez sérieux, dans l'isolement, n'empêche pas d'ailleurs les dépêches de passer. Une expérience concluante à cet égard, fut faite sur le câble transatlantique. Avant la pose on arracha l'enveloppe extérieure, on mit le cuivre à nu sur une longueur de plus de 30 centimètres et cette partie dénudée fut mise en contact avec le sol. Malgré la déperdition d'électricité qui dut en résulter, on correspondait à travers toute la longueur du câble avec la plus grande clarté. En outre, l'expédition de 1866, en prouvant que le relèvement des câbles est possible, a gagné complétement leur cause. Jusqu'alors toute ligne rompue par de grandes profondeurs était abandonnée ; on songera désormais à les réparer. Les procédés galvanométriques permettent d'apprécier, en cas de perte, avec une grande approximation, à quelle distance de terre se trouve l'endroit défectueux. On ne draguera donc pas au hasard, et on n'aura pas à relever de grandes longueurs de câble. Le relèvement de 1866 s'est fait dans des conditions au moins aussi difficiles que celles qu'on pourra jamais rencontrer, tant à cause des profondeurs de l'Atlantique que de ses conditions météorologiques. Le problème de la fabrication des câbles peut être considéré comme complétement résolu aujourd'hui ; celui de la pose l'est également. La réparation est possible. L'avenir prononcera sur leur durée.

Les lignes sous-marines reprennent donc faveur, et les projets se multiplient ; on parle de traverser de nouveau l'Atlantique. Les échecs des premières tentatives ont fait songer, il y a quelques années, à d'autres directions qui, tout en aboutissant aux États-Unis, auraient présenté moins de difficultés que la ligne d'Irlande à Terre-Neuve. On a cherché des eaux moins profondes, et des sondages ont été

exécutés dans ce but entre l'Angleterre et l'Irlande, puis entre l'Irlande et le Groënland. Une ligne partant du nord de l'Écosse pour aboutir aux îles Fœroe, gagnant ensuite l'Irlande qu'on traverserait au moyen de fils aériens, repartant de Reykiavik pour atteindre la pointe sud du Groënland, et de là la côte du Labrador, ne serait pas beaucoup plus longue (1,950 milles) que la ligne actuelle, et serait immergée dans de bien moindres profondeurs. Ce projet est repris aujourd'hui par la *North-american-Telegraph-Company*. Dans ces climats glacés, les points d'atterrissement seront bien exposés à être endommagés et les réparations seront impossibles pendant une grande partie de l'année. Un autre projet consistait à partir de la côte ouest de France ou de Portugal pour gagner une des îles Açores ; un second fil eût ensuite réuni les Açores aux îles Saint-Pierre et Miquelon, sur la côte de Terre-Neuve. Il avait l'avantage de couper la distance en deux, de rendre les communications plus faciles (on craignait alors qu'une trop grande longueur de fil fût un obstacle à la transmission des signaux); on pouvait espérer en outre que les deux sections ne manqueraient pas à la fois, et qu'on ne perdrait pas tout d'un coup tous les capitaux engagés dans l'entreprise. On pouvait lui reprocher d'être très-coûteux, car la distance totale à franchir est beaucoup plus longue, et la communication avec les Açores est sans importance ; de faire reposer le câble sur le sol volcanique de ces îles, exposé à de fréquentes commotions ; de traverser les parages où l'océan Atlantique est le plus profond. On n'a pas renoncé à passer par les Açores. L'*Ocean-Telegraph-Company* s'est constituée au capital de 600,000 livres sterling pour relier Falmouth (Angleterre) à Halifax (dans la Nouvelle-Écosse), par les Açores. La longueur de la ligne est de 2,500 milles. En Amérique, l'*American-Atlantic-Cable-Telegraph-Company*, dont le capital est de 10 millions de livres sterling, veut rattacher le cap Saint-Charles (vis-à-vis le fort Monroe) à Lisbonne, par les Bermudes et les Açores (distance 3,227 milles). Ces compagnies doivent faire usage de modèles de câbles nouveaux.

Tous ces projets ont pour but de relier les États-Unis à l'Europe. Quant aux autres États américains, ils devront peut-être longtemps encore se servir de la ligne actuelle pour traverser l'Atlantique et se rattacher les uns aux autres par des lignes en grande partie terrestres. Pourtant une commission internationale s'est réunie il y a quelques années à Paris pour étudier un projet qui devait les desservir. Il comprenait les lignes sous-marines suivantes : De Lisbonne ou du cap Saint-Vincent, en Espagne, on gagnait un ou plusieurs points de la côte du Maroc sur l'océan Atlantique, puis les îles Canaries. Des Canaries, avec stations intermédiaires à Arguin ou à Portan-

dick, on rejoignait Saint-Louis du Sénégal, Gorée, les îles du cap Vert. On traversait alors l'Atlantique dans sa plus petite largeur et, après deux stations au Penedo de San Pedro et à l'île Fernando de Noronha, on atteignait les côtes du Brésil dans les environs du cap San Roque. Du cap San Roque, on remontait la côte au nord-ouest, de manière à desservir les Guyanes, puis les petites et les grandes Antilles, et enfin le dernier des câbles aboutissait à la Nouvelle-Orléans, faisant ainsi communiquer l'Europe et tous les points intermédiaires avec les États-Unis. Un grand nombre de gouvernements étaient intéressés dans cette opération. Le Brésil se trouvait ainsi rattaché à l'Europe. Le Portugal communiquait avec les îles du cap Vert; l'Espagne avec les Canaries et Cuba; la Hollande avec sa colonie de la Guyane; le Danemark, l'Angleterre, avec leurs possessions des Antilles. La France rattachait à la métropole ses comptoirs de la côte d'Afrique, Cayenne, la Martinique et la Guadeloupe. Le projet est-il exécutable? Pour qu'on puisse y donner suite, il faudrait des subventions considérables de la part des gouvernements qui y sont intéressés. Les nombreuses sections de la ligne seraient rarement en bon état de fonctionnement d'un bout à l'autre. Quand une section serait hors de service, on ne la réparerait ni promptement, ni facilement. Cette voie de communication aurait le même inconvénient que les lignes terrestres, peu rapides pour les dépêches qui traversent beaucoup de stations intermédiaires, et qui ont du moins l'avantage, lorsqu'un fil est rompu, d'avoir dans leur voisinage quelque autre ligne qui les supplée et permet d'arriver au point de destination. Dépenses énormes d'établissement et d'entretien, recettes faibles, transmission lente, sont les défauts de ce projet qui semble prématuré. Quant au gouvernement français, au point de vue des communications maritimes, il n'a réellement à se préoccuper que de l'Algérie. En ce moment la France communique avec sa colonie africaine par l'Italie, la Sicile et la Tunisie. Cette ligne a l'inconvénient d'être longue, lente, en partie étrangère; elle n'a que l'avantage de traverser la Méditerranée à l'endroit où cette mer a le moins de profondeur; il est à désirer qu'on rétablisse prochainement une ligne directe, si le succès du câble transatlantique a quelque durée. Une seule ligne est insuffisante, il faut qu'en cas d'avarie elle puisse être suppléée par une autre. Les grandes lignes sous-marines sont destinées, au moins pour longtemps, à être presque exclusivement anglaises. L'Angleterre a des colonies éparses sur tous les points du globe, des postes militaires dans tous les Océans. Elle a dans les deux hémisphères d'importants intérêts commerciaux à desservir. Il y a déjà plusieurs années qu'un projet de communication directe entre toutes ses colonies, a été soumis à son gouvernement. Les points successifs

que l'on a proposé de rattacher sont : Falmouth et Gibraltar (distance 1,000 milles); Gibraltar et Malte (980 milles); Malte et Alexandrie (820 milles); Suez et Aden (1,300 milles); Aden et Bombay (1,670 milles); de Bombay à Ceylan, par terre; Pointe de Galles, dans l'île de Ceylan et Singapour, à la sortie du détroit de Malacca (1,600 milles); Singapour et Hong-kong (1,440 milles). Un fil partant de Pointe de Galles porterait les dépêches en Australie au détroit du Roi-Georges (3,330 milles); un autre fil (1,000 milles) irait de l'Australie à la Nouvelle-Zélande. D'Aden partiraient deux autres lignes allant aux Seychelles (1,400 milles), à l'île Maurice (940 milles), à Port-Natal, sur la côte S. E. d'Afrique (2,000 milles), et rejoindrait le territoire du Cap de Bonne-Espérance. Un dernier câble relierait Terre-Neuve aux Bermudes (1,200 milles), et celles-ci aux Antilles anglaises.

Toutes ces lignes ne seront pas plus difficiles à établir que la ligne transatlantique; c'est une question d'avenir. La plus importante, celle de l'Inde, a été la première l'objet des préoccupations du gouvernement anglais. Dès le début de la télégraphie océanique, il a songé à se servir d'une ligne sous-marine pour avoir des nouvelles de Bombay et de Calcutta. En 1856 une compagnie lui proposa un tracé passant par Alexandrie, Suez, la mer Rouge, Aden et l'océan Indien. En 1857, les gouvernements turc et égyptien autorisèrent cette compagnie à établir une ligne aérienne à travers l'Égypte et une ligne sous-marine dans la mer Rouge; les concessionnaires devaient exploiter la ligne avec leurs propres employés et établir leurs stations terrestres sur des points qui leur étaient définitivement concédés. Le gouvernement anglais garantissait pendant cinquante ans l'intérêt à 4 1/2 pour cent du capital employé, quel que fût le résultat des opérations. Suez devait être relié à Aden par trois tronçons successifs s'arrêtant à Cosséir et à Suakin, sur la côte égyptienne de la mer Rouge. Dans l'océan Indien, trois câbles reliant successivement Aden à Hellani, Hellani à Mascate, Mascate à Kurrachee, faisaient parvenir les dépêches sur le territoire indien. Tous ces câbles furent posés en 1859 et 1860. Leur longueur totale était de 5,630 kilomètres. La ligne de l'océan Indien ne fonctionna que pendant quelques jours. Celle de la mer Rouge, quoique ayant des parties défectueuses dès l'origine, grâce à quelques réparations, dura un peu plus longtemps. L'entreprise fut abandonnée. La fabrication des câbles était encore dans l'enfance; les moyens de réparation, à cette distance, étaient insuffisants ou excessivement coûteux. La mer Rouge, à cause de la haute température de ses eaux et de la nature rocailleuse du fond, ne promettait aux câbles qu'une courte existence. On songea donc à suivre une autre route, et à rejoindre le

territoire indien, autant qu'il serait possible, par des lignes terrestres. Le réseau télégraphique européen atteignait Constantinople. En traversant les provinces turques de l'Asie Mineure et la Perse, on pouvait arriver sur les bords du golfe Arabique. De là jusqu'à la côte septentrionale de l'Hindoustan, il fallait prendre la voie de mer, à cause du peu de sécurité qu'offraient les peuplades barbares de ces contrées; mais la distance était singulièrement abrégée, et en suivant le littoral, les grandes profondeurs étaient évitées. Un officier de l'armée anglaise, le colonel Stewart, fut chargé en 1862 d'explorer dans ce but les côtes du Mekran, du golfe Persique et la Turquie d'Asie depuis Bassorah jusqu'à Constantinople. Sur son avis favorable, l'opération fut entreprise. Un premier câble fut immergé entre Kurrachee, à la limite nord des possessions anglaises dans l'Inde, et Guadwer, petite ville du Beloutchistan, bien qu'une ligne terrestre reliât déjà ces deux points. De Guadwer, un second câble alla aboutir à la baie de Malcolm, près du cap Mussendom, à l'entrée du golfe Persique. Le poste y est établi sur une petite île rocheuse nommée Elphinstone, afin d'échapper aux déprédations des Arabes du voisinage, sauvages et pillards, qui cependant se sont engagés à l'approvisionner. Cette île appartient, comme Guadwer, à l'iman de Mascate, mais sa domination est plus apparente que réelle. De là, un troisième fil, qui longe la côte du golfe Persique, atteint Bushire, ville bombardée en 1856 par les Anglais, lors de leur guerre avec la Perse. Un quatrième enfin a son extrémité à Fao, à l'embouchure du Shot-el-Arab, formé par la réunion des deux grands fleuves, l'Euphrate et le Tigre. Fao est sur le territoire ottoman. De Fao, les Turcs ont construit une ligne qui, passant par Bassorah, Bagdad, Mossoul, Diarbekir, Sivas, aboutit à Scutari, vis-à-vis Constantinople. En 1865, les Anglais ont pu, par cette voie, envoyer leurs télégrammes directement dans l'Inde; mais toutes les stations intermédiaires qu'il faut franchir entre Bombay et Londres ralentissent singulièrement la marche des dépêches. Les plus rapides sont arrivées en deux jours; quelques-unes sont restées un mois en route. La section entre Bassorah et Bagdad, qui traverse les populations belliqueuses et turbulentes de l'Irak-Arabi, éprouve souvent des interruptions. Le gouvernement persan a pourtant ouvert une seconde voie aux dépêches en faisant exécuter, depuis Bushire, une ligne qui rejoint Bagdad par Schiraz, Ispahan et Téhéran. De Téhéran on peut encore gagner les lignes russes par Tebriz ou Tiflis. Par Alexandrie, Beyrouth et Damas, on peut aussi pénétrer dans l'intérieur de la Turquie d'Asie et rejoindre les lignes de l'Inde plus rapidement. Quoi qu'il en soit, la transmission des dépêches de l'Inde ne répond pas à ce qu'on doit exiger de l'électricité, et on reviendra quelque jour aux

projets de lignes sous-marines, qui seules offriront des chances de rapidité.

A l'époque du découragement produit par les échecs télégraphiques de l'Atlantique, on s'est beaucoup préoccupé d'un projet de réunir les deux mondes par la Sibérie et l'Amérique russe. Aussi remarquable et aussi grandiose dans son genre que le projet transatlantique, il semblait destiné à mieux réussir, en raison du peu de longueur qu'on pouvait imposer aux parties maritimes, et à suppléer à l'insuccès du premier. Cette ligne intéresse surtout les gouvernements russe et américain, qui se mettront ainsi en relations rapides avec leurs possessions les plus reculées. Mais la grandeur de l'entreprise appelle cependant l'attention, et nous terminerons cette étude par un coup d'œil jeté sur ce projet actuellement en cours d'exécution. La construction du réseau télégraphique de la Russie est commencée depuis longtemps. L'immense étendue de son empire lui faisait une nécessité d'y travailler activement et de le pousser jusqu'à ses limites extrêmes. D'Europe, le télégraphe a pénétré bien vite en Asie, et vers le milieu de l'été de cette année il atteindra Nicolaiewsk, à l'embouchure de l'Amour, sur les bords de la mer d'Okhotsk. Il y a quelques mois déjà que la correspondance est établie entre Saint-Pétersbourg et Kiatka, ville située au delà d'Irkoutsk, de l'autre côté du lac Baïkal, par 105° de longitude est, sur les frontières de la Chine. De Kiatka, une ligne traversant la Mongolie se prolongera jusqu'à Pékin (à 1,800 kilomètres de Kiatka) et à Tiensin. Une autre ligne suivra le cours du fleuve Amour. Jusqu'à sa réunion avec l'Usuri, c'est-à-dire dans la plus grande partie de son cours, ce fleuve sépare l'empire russe et l'empire chinois. Les contrées qu'il traverse sont à peine peuplées et n'offrent guère de ressources. Pourtant elles sont encore supérieures, sous tous les rapports, aux régions plus septentrionales; tout le long de l'Amour, la Russie a établi une série de villages ou de postes militaires qui se continuent jusqu'à son embouchure, où s'élèvent la ville et les forts de Nikolaiewsk. Tous ces postes ou villages sont autant de points désignés d'avance comme stations télégraphiques. Nikolaiewsk est par 139° de longitude est. Là s'arrêtent les projets de la télégraphie russe.

Une compagnie américaine s'est chargée d'établir la ligne qui, partant de Nikolaiewsk, doit aller rejoindre la dernière station télégraphique américaine sur les côtes du Pacifique. Cette station est New-Westminster, près de l'embouchure de la rivière Fraser, vis-à-vis l'île Vancouver, par 125° de longitude ouest. Les deux points extrêmes sont à peu près par la même latitude; leurs longitudes diffèrent de 95 degrés. La distance à franchir est encore plus grande, parce qu'il faut remonter au nord d'une quinzaine de degrés pour

traverser le détroit de Behring. A partir de New-Westminster, la ligne projetée doit aller gagner le lac Bahine en passant par le fort Alexandre et le fort Fraser. Au delà du lac et dans la direction de la rivière Pelty, on rencontre, disséminés çà et là, quelques forts et stations commerciales appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson ; mais la difficulté d'y faire parvenir les vivres et le matériel forcera d'établir la ligne plus près de la côte. Il faudra parcourir une étendue de 3,000 milles, dans une contrée sauvage et presque inconnue, pour aller du lac Bahine (centre de la Colombie anglaise) gagner le fleuve Youkan et le territoire russe. La compagnie télégraphique espère trouver dans ces parties encore inexplorées des terrains dont la richesse en métaux pourra attirer un certain nombre d'aventuriers; elle compte utiliser les indigènes et les chasseurs qu'elle rencontrera pour diriger la marche de l'expédition et surveiller les fils posés. Des maisons portatives, là où le bois manque, serviront de postes. Le fleuve Youkan ou Kinchpass a été remonté jusqu'à 3,000 milles de son embouchure; on s'établira facilement sur ses rives. Du fleuve Youkan, on atteindra Port-Grantley sur la côte est du détroit de Behring. La traversée du détroit, de Port-Grantley à Siniavin est seulement de 184 milles. Un second câble partant du cap Sponberg ira atterrir au cap Tolstoï à l'embouchure de l'Anadyr. De là une ligne terrestre aboutira au golfe de Penjinsk. De ce golfe à Nikolaïewsk, on pourra suivre toute la côte de la mer d'Okhotsk ou traverser cette mer au moyen d'un câble sous-marin.

Tel est le tracé qui paraît avoir été adopté par la Compagnie américaine. Le projet est en voie d'exécution. Quand la ligne sera terminée, le télégraphe fera le tour du monde dans l'hémisphère nord. Une œuvre aussi gigantesque mérite nos sympathies, mais elle ne peut nous offrir qu'un intérêt lointain. La plus grande utilité que nous en puissions tirer, c'est de nous mettre en relations plus directes avec l'extrême Orient. Dans les contrées glaciales où l'on va s'établir, on rencontrera bien des difficultés, et les lignes, même établies, seront exposées à bien des interruptions. Les réparations se feront lentement. Les depêches qui prendront la voie terrestre pour aller à New-York seront la plupart du temps en retard sur les paquebots qui traversent l'Atlantique. Félicitons-nous de la victoire télégraphique remportée en juillet 1866, non-seulement à cause des difficultés vaincues, mais aussi du résultat obtenu. Pour les grandes distances, les lignes sous-marines assureront seules la rapidité des communications ; sans elles, le but de la télégraphie ne serait qu'incomplétement atteint. C'est une question résolue aujourd'hui.

CHARLES DOUNIOL.

L'ALLEMAGNE ET LA PROVENCE

D'APRÈS LES TRAVAUX ALLEMANDS
RELATIFS A LA LANGUE ET A LA POÉSIE DES TROUBADOURS

L'étude rapide que nous allons faire n'est que le programme d'un travail plus vaste. Ce n'est point la première fois qu'on essaye de démontrer que la poésie lyrique du moyen âge est comme un foyer lumineux, qui a répandu partout sa chaleur féconde et qui a su projeter des rayons d'une intensité telle que tous les peuples de l'Europe en ont été comme illuminés. Nous voudrions surtout analyser ici quelques travaux allemands exclusivement consacrés à l'étude de la Provence du moyen âge, tâcher d'associer quelqu'un à nos efforts pour faire connaître ces travaux à la France lettrée tout entière. Quelque prétentieux que cela puisse paraître, nous estimons qu'un écrivain n'est digne de ce nom, que lorsqu'il consacre sa plume à la propagation d'une idée qu'il croit utile, et nous considérons qu'une des idées les plus nécessaires à propager serait celle qui inspirerait aux Français un peu moins de dédain pour tout ce que l'intelligence humaine produit au delà des frontières de la France. Les Allemands, dont la sincérité, sous ce rapport, égale l'ardeur qu'ils apportent aux études des littératures, professent qu'une nation doit escalader parfois les sommets déjà conquis par les nations contemporaines, et que c'est s'exposer volontairement à une sorte de rétrécissement moral, que de ne s'occuper que des monuments littéraires des races disparues, en tournant obstinément le dos aux conquêtes de l'intelligence moderne. C'est pourquoi nous essayons de rappeler aujourd'hui, combien l'Allemagne a bien mérité des lettres en faisant de la langue et de la littérature des Provençaux une étude approfondie. Ainsi qu'on le verra plus loin, ces efforts ont été récom-

pensés par les perspectives nouvelles que l'étude des troubadours a déroulées aux yeux des savants allemands, et l'Allemagne ne serait point devenue le pays par excellence pour qui le moyen âge n'a plus de secrets, si elle n'avait pas été amenée à l'étudier dans tous ses détails et à juger à fond l'œuvre des troubadours. Mais il est vrai de dire que des traductions seules ne suffiraient point pour donner à la France, le goût de l'étude des littératures étrangères.

Pour combattre ce que l'on nous permettra d'appeler l'inertie littéraire des Français, il faudrait n'offrir à la France que le résumé des œuvres les plus importantes, exciter en elle le désir de les connaître mieux, après en avoir appris l'existence et apprécié les tendances, et fournir ainsi à la curiosité de ce pays une sorte de *compendium* général de tout ce que la science littéraire des Allemands a produit de grand et de beau, dans toutes les branches de la littérature universelle. Il nous suffira d'avoir indiqué une telle entreprise; le public français pressentira aisément toutes les jouissances délicates que lui réserverait encore la connaissance facile des littératures étrangères contemporaines, et il lui suffira de vouloir les connaître, pour qu'il se hâte de les mettre à sa portée.

I

C'est aux Allemands qu'appartient la gloire d'avoir, les premiers, rendu justice à l'action prodigieuse de la poésie provençale, et d'en avoir constaté l'extension providentielle. Nous disons providentielle, car rien n'est accidentel de ce qui touche aux phénomènes intellectuels, aux développements moraux des nations.

Tout effet y a sa cause, tout fruit jaillit d'une semence, bien que souvent l'on doive chercher dans la nuit des temps le laboureur mystérieux qui, le premier, a déposé le germe fécond. Il en est ainsi de la poésie du moyen âge. Elle ressemble à cette mystérieuse fleur de Jéricho, qui, dix fois séculaire et mille fois flétrie, resplendit d'une beauté nouvelle, lorsque, dans la nuit de Noël, on la baigne dans une eau tiède. C'est ainsi que sous la chaleur fécondante de la religion, la fleur de la poésie s'épanouit tout d'abord sur le sol de la Provence.

Sur ce coin béni du globe, le soleil semble se lever plus rayonnant. L'été y brille d'un éclat plus pur, et l'hiver n'y a point ces rigueurs qui font fuir vers de plus doux climats. Aussi, rien ne s'y produit à demi, tout ce qui naît sur ce sol porte ce cachet merveilleux et particulier qui manque aux produits des contrées moins favorisées. La foi elle-même s'y manifeste tout ensemble d'une façon plus aus-

tère et plus éclatante, plus ardente et plus sombre : ici par la guerre des Albigeois, et là par les croisades.

Cette foi enthousiaste, ces luttes enflammées devaient faire naître une poésie capable d'inspirer des sacrifices et d'exciter au combat. C'est ainsi que naquit cette poésie chevaleresque du moyen âge dont nous avons à constater l'extension et à indiquer les effets. Mais, si le soleil de la foi chrétienne fit épanouir la fleur et resplendir le fruit, une origine plus ancienne, sinon plus glorieuse, peut être assignée à cette harmonie soudaine des formes, à cette perfection instantanée avec laquelle la poésie lyrique éclate, pour ainsi dire, au commencement du douzième siècle sur le sol de la Provence.

Trois siècles ont couvert le globe d'une ombre opaque. Sous leur poids écrasant se sont taries toutes les sources éclatantes de la poésie et de la civilisation, et l'âme humaine semble comme privée à jamais de toute lumière idéale. Soudain, au commencement du douzième siècle, Guillaume, comte de Poitiers, chante en strophes harmonieuses ses amours et ses infortunes, et aussitôt après se fait entendre le chœur mélodieux des troubadours, et leurs strophes dont l'élégance seule peut égaler l'enthousiasme. A travers les couches épaisses du monde romain et germanique se fait jour une société polie, achevée, presque raffinée, au sein de laquelle naît la poésie lyrique des races chevaleresques, pour propager ensuite son irrésistible influence sur l'Europe entière. Quand même des écrivains de toutes les nations ne se fussent point étonnés d'un tel miracle, il eût suffi de le connaître pour chercher à lui assigner une cause, et il eût suffi de la chercher pour la découvrir dans cette Grèce éternellement harmonieuse, qui est comme la mère patrie de toute mélodie impérissable. Cette poésie lyrique du moyen-âge, émergeant tout à coup du sein des siècles barbares, est l'écho lointain de cette poésie plus immortelle encore qui résonnait jadis sur les côtes de la Grèce, et dont, pendant de longs siècles, les pasteurs Grecs de la Méditerranée redisaient les refrains aux côtes de la Gaule.

Ici les écrivains allemands sont d'accord avec les écrivains français, et s'il fallait se défendre contre l'enthousiasme de ceux-ci, la froide raison des Allemands empêcherait à coup sûr la poésie provençale de se donner ces aïeux imaginaires, si telle n'était pas son origine véritable, sa véritable filiation. D'ailleurs, est-il donc étonnant, comme le disent les auteurs allemands, de voir cet arbre de la Grèce pousser des rejetons aussi étendus et répandre une ombre aussi majestueuse? On avait beau en séparer et en transplanter des branches, elles n'en puisaient pas moins une force nouvelle dans ce sol maternel de l'Ionie, qui sans cesse les fécondait par sa séve inépuisable. C'est un spectacle vraiment touchant que de voir la tendre

et incessante sollicitude avec laquelle les Grecs des côtes gauloises mirent tout en œuvre pour ne point oublier leur mère patrie et pour ne point en être oubliés eux-mêmes. Pendant les premières olympiades, la Thessalie et la Sicile presque seules envoyaient des ambassades pour assister aux jeux Olympiques et pour y prendre part. Bien souvent la couronne glorieuse, que le couteau d'or détachait de l'olivier sacré, se posait sur la tête d'un vainqueur qui avait traversé les mers pour assister à la lutte. Mais les jeux Olympiques ne furent jamais que des fêtes matérielles, des victoires physiques. Les courses à pied, les luttes, les jeux d'adresse, et, plus tard, les courses des chars, s'y conservèrent seuls en honneur. Lorsque les fêtes de Délos, de l'Isthme et de Néméa eurent ajouté aux excercices du corps les luttes de l'intelligence et de l'esprit, lorsque les chants des rhapsodes et le son des instruments vinrent mêler leurs accents aux cris des vainqueurs, alors, les ambassades des côtes gauloises grossissaient le cortége infini des peuples qui, le long de la voie sainte, se rendirent au pied de l'autel, où Jupiter, au milieu du bois sacré de l'olivier, daignait respirer le parfum des offrandes et la fumée du sacrifice. Depuis le jour où les Phocéens abordèrent sur les côtes gauloises jusqu'au jour où l'élément grec y fit place à l'élément chrétien, les Grecs de la Méditerranée ne cessaient de rendre un hommage constant au génie de la mère patrie. Jamais ils n'avaient oublié de fêter le mois sacré de la paix. A peine Pisistrate eut-il fait réunir les divines strophes d'Homère, qui ne vivaient encore que dans la bouche des rhapsodes, que les Grecs des côtes gauloises affirmèrent leur origine, en faisant de ces chants le principal sujet de leur enseignement public. Ici, tous les cœurs aimaient, toutes les lèvres chantaient encore les strophes de l'aveugle de Chios, lorsque dans le Peloponnèse et dans l'Attique elles ne résonnaient plus que dans la bouche du paysan.

Les traditions de la Grèce héroïque s'y conservèrent même plus pures que dans la mère patrie.

Isolées, entourées de barbares, les villes grecques de la Méditerranée se soutinrent avec une fidélité dont Athènes depuis longtemps avait cessé de leur donner l'exemple ; l'or de la Perse n'y récompensa jamais les vertus civiques, et cinq siècles après les satires qu'Aristophane dirige contre une jeunesse pleine d'ambition et de vanité, Tacite en parlant d'Agricola, son beau-père, estime que c'est à l'éducation qu'il avait reçue à Marseille, qu'il devait une partie de ces qualités qui le font admirer et aimer. Il est vrai que, bientôt après Tacite, les vices à leur tour franchirent l'enceinte de Marseille et que le nom de Massiliote devint presque synonyme de débauché.

Mais Marseille suivit en cela les destinées universelles. Le paga-

nisme tout entier était désigné à cette corruption sous laquelle devaient périr Rome et le monde barbare, pour renaître ensuite aux clartés d'un principe immortel et régénérateur. Un souffle nouveau soulevait alors les consciences, le repas divin se substituait aux fêtes sensuelles de l'antiquité païenne, et Marseille, elle qui déjà avait apporté, dans un pli de sa tunique grecque, cette civilisation harmonieuse de l'Ionie, Marseille était marquée encore pour précéder la Gaule vers ses destinées nouvelles.

L'esprit de la Grèce pourtant ne s'y effaça jamais. Il éclata soudain au moyen âge, avec une perfection de formes telle qu'il faut admirer la puissance de ce génie hellénique, qui, résistant au morcellement de l'empire romain, à l'action de la barbarie, traverse des siècles entiers de décadence pour parvenir, encore resplendissant et plein de jeunesse, aux siècles étonnés qui se succèdent. D'ailleurs, lorsqu'on voit l'empire romain lui-même, devenu grec après avoir terrassé la Grèce, sacrifier l'élément latin à l'élément hellénique pour raviver son esprit éteint, lorsqu'on voit Sylla, Sylla lui-même, se familiariser avec la littérature grecque, distraire du butin fait à Athènes les œuvres d'Aristote et de Théophraste pour les faire éditer dans la capitale du monde romain; peut-on s'étonner de voir des villes grecques revenir après de longs siècles de silence vers ces formes aimées, dont le souvenir n'a cessé de briller au sein même de la nuit barbare, qui obscurcissait leur génie.

II

En constatant ce réveil de l'inspiration lyrique en Provence, nous avons à peine besoin d'ajouter que nous ne voudrions point être accusé d'une sorte de patriotisme rétréci, et que la Provence poétique ne comprend pas seulement le petit pays situé entre le Rhône et le Var, — bien qu'il ait produit les premiers troubadours — mais, le pays tout entier, qui, s'étendant comme un arc majestueux autour du golfe de Lyon, va de l'Èbre au Mincio : *che si stende d'Ebro a Macra*, dit Dante. Sordello, que l'Alighieri appelle son maître, et qui était de Mantoue : *Amfos, lo premier rei que fo en Aragon, que conques lo regisme d'Aragon e'l tola a Sarrazins e que mori en Poïmon*[1]; Guillaume, comte de Poitiers, lequel, quoique *bons cavalliers d'armas, saufs ben trobar e contar e anet lonc temps per la mon, per enganar las domnas*[2]; Bernard de Ventadour qui fut de *Limozi, fill d'un sirven*

[1] Brinckmeier, *vieille biographie des troubadours*.
[2] *Ibid.*

del castel de Ventadorn qu'escaudava lo forn a coser lo pa[1]; étaient des troubadours tout comme Raimbaud de Vaqueïras, Arnaud d'Aniel, Cadenet ou Folquet de Marseille.

Du douzième au seizième siècle, ce réveil littéraire en Provence fit sentir son influence dans l'Europe entière.

Il agit pourtant tout d'abord sur l'Italie, notre voisine la plus rapprochée, celle dont la langue et la littérature se rattachent le plus directement à la langue et à la littérature des troubadours[2]. Dans son *Breviari d'amor*, Matfre Ermengaud, poëte de Béziers[3], avait tracé le plan complet de l'enfer dantesque, tel que dix générations l'ont admiré depuis. Les vices et les péchés y sont caractérisés et frappés comme ils devaient l'être un demi-siècle plus tard, par Dante lui-même. Matfre énumère X *manieiras de turmens continuas e perpetuals*[4]. Il trace des cercles et y enferme les gourmands et les débauchés, ceux qui aimaient *delicadas viandas*, *bels ostals*, *grasses truandas*[5], les mauvais riches, qui se gorgent de bons vins et d'excellente chère, tandis que des *paubres mendix famolens* sont là, *a los porta de fam morens*[6], — les hypocrites, les parjures, et le clan, peu intéressant, tout entier, des pécheurs dantesques. Dans son neuvième cercle[7], Dante reproduit Matfre textuellement. Il y parle d'un lac :

... che per gielo
Avea di vetro e non d'acqua sembiante[8],

dans lequel :

Livide insin là dove appar vergogna.
Eran l'ombre dolenti nella ghiaccia,
Mettendo i denti in nota di cicogna[9].

Et Matfre Ermengaud, en parlant de ce même lac, dit :

... Es fregs mortals
Fant fort glassans e tan corals
Qu'el mon non es semblans frejors,
E destrenh tan les peccadors

[1] *Vieille biographie*, etc.
[2] Voyez en outre des travaux allemands, *le Osservazioni sulla poesia dei Trovatori* et *le Midi de la France*, de M. Mary Lafon.
[3] La Société archéologique de Béziers publie en ce moment même le *Breviari d'amor*, et tous les amis des lettres espèrent que son savant secrétaire, M. Gabriel Azaïs, complétera cette œuvre immense par une traduction française.
[4] Tome II, vers 15935 et 15937.
[5] V. 16035 et suiv.
[6] V. 16045 et suiv.
[7] *Enfer*, ch. XXXII.
[8] *Ibid.*, ch. XXXII, t. 8.
[9] *Ibid.*, t. 12.

Els fa tremolar e fremir
E tan los fa las dens glatir
Qu'el mon non a tan gran fertat
Quo es auzis aquel lor gloit [1].

Sans doute, Dante, qui a résumé en lui des époques entières, des œuvres de toute nature, qui est comme le reflet de tout ce que les hommes ont produit jusqu'à lui de grand et de beau, que ces hommes s'appellent Homère, Virgile, Lucain, Ovide, Casella, Giotto ou Arnolph, Dante ne descend point de Matfre Ermengaud. Toutefois, pour ceux qui ont étudié les pages d'airain que l'immortel Florentin a léguées aux siècles futurs, pour ceux qui savent qu'il a emprunté aux Provençaux leurs formes et leurs audaces; qu'il connaissait ce pays d'*Arli dove 'lRodano stagna*, au point d'en épouser les passions et de placer Folquet de Marseille au paradis et Bertrand de Born en enfer, pour ceux-là, les citations que nous venons de faire ne sont point rencontre de hasard, et Matfre Ermengaud est bien le précurseur et l'inspirateur direct de Dante.

Ce serait dire une banalité que de rappeler ici que Dante est le créateur véritable de la langue et de la littérature italienne, et que c'est dans la langue et dans les formes que lui et Pétrarque — ces grands admirateurs des Provençaux — leur léguèrent, qu'écrivirent les poëtes italiens du seizième siècle. Mais c'est dans cette forme et dans cette langue que ces poëtes transformaient les éléments qu'ils devaient à la littérature de la langue d'*Oc* et à sa fille, la littérature de la langue d'*Oïl*. Et ce furent, à leur tour, ces poëtes italiens, tout imprégnés d'idées et d'éléments provençaux et français, sur lesquels l'esprit grec de la Renaissance avait agi beaucoup moins que le romantisme qui leur vint de France, ce furent eux qui devinrent les classiques, les classiques modèles, de l'Espagne, au sud, et de l'Angleterre, au nord. Ce furent les Italiens qui firent Chaucer et Spencer, et surtout qui les firent tels que l'Angleterre les admira. Il est hors de doute que c'est à son séjour en Italie que Chaucer doit d'avoir été ce qu'il fut.

Quant à Spencer, comment aurait-il joui de la faveur qui le combla durant sa vie, s'il n'avait ostensiblement pris modèle sur les Italiens?

Sous la reine Élisabeth, un sonnet sonore, une poésie qui rappelait la *canzone* italienne étaient cent fois plus appréciés qu'une grande tragédie. Les traductions du Tasse et de l'Arioste se placent au commencement de la grande époque littéraire qui marqua le règne des Tudors. L'esprit public et la critique anglaise s'accom-

[1] *Brev. d'amor*, v. 15950-57.

modèrent mal de la littérature dramatique qui atteignit dans Shakespeare son point culminant, et ils s'en accommodèrent mal, uniquement parce que Shakespeare en apparence — mais en apparence seulement — n'avait rien de commun avec les classiques, c'est-à-dire avec les Italiens. En réalité, Shakespeare, aussi bien que bon nombre de ses contemporains, comme Heywood, Beaumont, Fletcher, par l'intrigue de certains de leurs drames, comme par leur forme même, se rattachaient aux Italiens tout autant que l'Espagnol Lopez de Vega, leur contemporain. Bien plus, non-seulement la littérature provençale du douzième siècle exerça ainsi, par l'intermédiaire des poëtes italiens, une influence incontestable sur la littérature anglaise, mais encore les Anglais, maîtres de la Garonne et de la Vienne, passant leurs journées avec les seigneurs de la Guienne et du Poitou, leurs vassaux ou alliés, rapportèrent aux bords de la Tamise et de la Tweed même, en les répétant et en cherchant à les imiter, les chants qu'ils avaient recueillis dans la bouche des châtelains de la Provence. Certes, dans la physionomie rude et accentuée de ces petits-fils de l'île britannique, on retrouvait difficilement les traits fins et délicats de l'aïeule, mais la descendance n'en est pas moins frappante, et c'est dans les archives poétiques de la Provence qu'il faut chercher les titres de noblesse qui constatent l'origine de la littérature anglaise.

L'Allemagne, à son tour, devait subir cette influence universelle.

Conrad III vint à Arles. Les troubadours se succédèrent à sa cour, et les chants d'amour et de guerre pénétrèrent à travers l'armure grossière des Allemands dans le cœur des auditeurs. Tous ceux qui avaient suivi l'empereur sur ce chemin fatal de Damas, se firent, à leur retour en Allemagne, les glorificateurs de ces bardes étrangers, et la muse provençale illumina de son éclat les bords du Rhin et du Danube, comme elle avait éclairé déjà ceux du Mincio, du Tage, de la Tamise et de la Tweed.

III

Depuis longtemps, d'ailleurs, les esprits sincères, en Allemagne, avaient eux-mêmes proclamé cette influence de la poésie provençale. Mais, depuis que des hommes comme Diez ont écrit, sur la poésie des troubadours, des livres auxquels rien ne se peut comparer comme science et comme profondeur, les esprits prévenus ou fanatiques même ont cessé de protester contre la noble sincérité de ces déclarations.

Gervinus, l'auteur de l'*Histoire de la poésie allemande*, en par-

lant des troubadours et des minnesinger, décerne, sans hésitation, la palme aux fils mélodieux de la Provence. « La noblesse de l'Espagne « et de la Provence, dit-il, victorieuse et couverte de gloire, avait, « jusqu'au commencement du treizième siècle, combattu sur toutes « les côtes de l'Espagne, dans l'intérieur du pays, en Afrique et dans « l'Orient. L'éclat de ses actions avait attiré dans son sein la jeu- « nesse, avide de gloire, de tous les pays de l'Europe. Elle avait fini « par renverser l'empire romain de l'Orient, et à sa place elle avait « fondé un empire latin. Mais la quantité de petits États établis dans « son voisinage, le grand nombre de cours princières qui luttaient « d'éclat et de politesse, donnaient à la vie publique en Espagne et « dans la Provence un caractère à la fois varié, florissant et plein « de charme. L'action lointaine de la civilisation gréco-massilienne « et des écoles romaines qui lui succédèrent y contribuèrent pour « beaucoup. Grâce à leur situation avantageuse, des villes nombreu- « ses avaient conquis et élargi le bien-être et les rapports d'une so- « ciété policée. Au sein de cette civilisation luxuriante, au sein de « ces villes florissantes et polies, de ces cours joyeuses et galantes, « devait naître le désir de célébrer en une langue digne d'elle cette « richesse morale et matérielle. C'est donc là tout naturellement que « naquit, au commencement du douzième siècle, la poésie lyrique « des races chevaleresques, et c'est là aussi qu'elle atteignit son plus « sublime épanouissement. Tout autre était l'état des choses en Alle- « magne. Les défaites de Conrad, sa mort et la guerre civile qui « éclata en Allemagne contrastaient singulièrement avec le tumulte « joyeux et l'agitation incessante des pays de la Provence. Ce n'est « point sur un sol aussi tourmenté que pouvait fleurir le *gai sa-* « *ber*, et la poésie lyrique y vécut comme un produit transplanté « du sol roman. » C'est dans les lignes qui précèdent qu'il faut chercher la cause réelle de l'infériorité de la poésie lyrique de l'Allemagne du moyen âge et de la distance qui sépare les minnesinger de leurs précurseurs les plus immédiats, des troubadours. La poésie lyrique est, par excellence, un produit direct, un élan spontané, le résultat d'une inspiration soudaine. Les traditions grecques, l'éclat de la nature, l'agitation politique et sociale, la firent s'épanouir brusquement dans la Provence.

Elle y fut avant tout un élément national, et la vivacité des esprits méridionaux l'empêcha de rester le privilége exclusif d'une seule classe de la société. Aussi est-elle comme l'image vivante de l'état social de la Provence. Elle y sert de prélude à tous les combats et de commentaire à tous les événements, elle est en un mot, et par excellence, la poésie de la nation.

En Allemagne, elle doit son acclimatation et son épanouissement

à la protection spéciale des Hohenstaufen. Jamais l'Allemagne n'a compté de princes plus éclairés, plus amis des lettres que cette famille des Hohenstaufen. Jamais aussi princes allemands n'ont admiré plus profondément les produits de la poésie exotique. La Provence et l'Italie étaient à leurs yeux comme les deux phares qui éclairaient l'océan tourmenté du moyen âge, et pour flatter leur goût, les arts et la poésie devaient leur rappeler sans cesse ces grands modèles de toute perfection littéraire ou poétique. Mais, sans les Hohenstaufen, qui, depuis 1138 jusqu'à l'an 1294, fournirent à l'Allemagne une suite de souverains si remarquables, la poésie, ainsi transplantée d'un sol étranger, n'aurait jamais pu s'acclimater sur la terre plus froide de l'Allemagne. Ces souverains en encouragèrent l'extension au point de saisir parfois eux-mêmes la lyre, et de mêler leurs accents aux chants des minnesinger. Grâce à eux, d'autres princes allemands s'en firent les protecteurs, et c'est à l'exemple des Hohenstaufen que les ducs d'Autriche, de la maison de Babenberg, et les comtes de Thuringe ajoutèrent à leur gloire celle de protéger les poëtes et la poésie.

Malheureusement, cette protection devait avoir son côté fatal.

Avec la séparation absolue qui existait entre les différentes classes de la société, les poëtes populaires ne pouvaient guère profiter de la protection des princes, et la poésie devint ainsi forcément le privilége exclusif des nobles. Ce n'était plus l'élan mélodieux de la nation, c'était, dans l'acception la plus complète du mot, la poésie des races chevaleresques. Hélas! cette grande voix des peuples y perdit en énergie, en ampleur et en enthousiasme... Les minnesinger n'eurent plus qu'une seule ambition : parler la langue fleurie de la cour. Ce qu'ils rêvent, c'est l'élégance, la grâce, l'amabilité, la finesse du langage et des mœurs, et Gottfried de Strasbourg évite de parler de « maladie et de médecine, » parce que ce n'est pas là « le langage de la cour. » A une époque où le gantelet du chevalier recouvre des mains rudes et accoutumées à manier la lourde épée qui brise le bouclier sarrasin, où tout est colossal, les chevaux, les hommes, les armes et les choses, les minnesinger préludent aux miévreries des poëtes de la cour de Louis XIV, et les descendants des troubadours à l'accent belliqueux, soupirent des mélodies pleines d'une langueur incomprise. Sous le poids de cette tendance uniforme, toute individualité s'efface, toute personnalité cesse d'être saillante. Les sentiments qu'ils dépeignent, les expressions dont ils se servent, tout est de convention, rien n'y excite ni la surprise, ni l'enthousiasme sincère.

Beaucoup d'entre les minnesinger sont nés dans les contrées les plus belles de l'Allemagne; ils ont vu le jour en Suisse, dans le Tyrol, en Styrie ou sur les bords du Rhin ; mais, pour eux, la Suisse n'a

point d'Alpes, et le Tyrol n'est point le pays aux vallons profonds, aux sommets abrupts. Ni les plaines riantes de la Styrie, ni les coteaux enchanteurs qui bordent les rives du Rhin ne tentent leur éloquence et n'excitent leur admiration. Ils chantent la douce fleur du mois de mai et l'âpre rosée qui la tue, ils chantent l'été et ses ardeurs, l'hiver et ses rigueurs ; ils se plaignent de ce que la joie et la tristésse, la richesse et la pauvreté, l'ignorance et le savoir sans cesse alternent sur terre, et mille autres banalités pareilles.

Beaucoup d'entre eux, comme Wolfram d'Eschenbach, un des plus grands pourtant, comme Ulrichd Lichtenstein, ne savait ni lire ni écrire. Même lorsqu'ils chantent la vierge Marie, leurs strophes, d'une banalité fatale, n'a d'autres accents que ceux qu'ils emploient dans leur éternel chant d'amour. Leur chant d'amour! nous y découvrons parfois d'étranges contradictions! Sans cesse ils nous parlent de leur respect pour la femme. Les chevaliers et les poëtes se consacrent au service d'une dame, et, l'épée au poing ou la lyre à la main, ils en vantent ou défendent les grâces, la beauté et surtout la vertu. Mais, hélas! la récompense peu platonique à laquelle ils aspirent, *de droit*, et que, rarement on leur refuse, nous ramène, par un chemin sans contours vers d'étranges réalités.

Parmi les milliers de chansons des minnesinger, parmi tous ces produits d'une corporation purement guerrière, il n'est pas un chant de guerre. A peine trouve-t-on un poëme qui célèbre les vertus guerrières du chevalier. Aussi, nous rangeons-nous facilement à l'opinion de ceux des écrivains allemands qui font bon marché de l'inévitable chant d'amour du minnesinger lorsque, le troubadour belliqueux accorde son luth plein d'orages ; lorsqu'il chante le bruit du combat, le hennissement des coursiers, l'éclat strident du bouclier qui se brise, et la clameur tourbillonnante de l'ennemi qui mord la poussière.

Ce n'est point un enthousiasme aveugle qui porte les Allemands à préférer les *sirventes* de Bertrand de Born, aux *donayres* d'Arnaud de Harneéil, et les *diatribes* de Peïre Cardinal aux *pastoretas* de Giraud Rignier. Pour eux, les premiers seuls sont les troubadours. Les autres ne sont que les minnesinger de la Provence, et volontiers, ils diraient avec Voltaire : « Que si les Horaces et les Curiaces n'avaient « combattu dans l'arène que pour la plus belle d'entre leurs maî« tresses, les Romains ne seraient devenus ni les vainqueurs ni les « législateurs du monde. »

Et s'ils admirent ainsi les troubadours, — il faut pardonner cette erreur à ce que l'on est convenu d'appeler « la bonhomie allemande, » — c'est qu'ils prétendent qu'ils vivent encore dans le cœur de la nation française, ces chants que l'on croit oubliés aujour-

d'hui ; qu'elle tressaille encore, cette fibre qui vibrait à leurs accents ; que c'est reconnaître l'esprit du peuple français que de lui faire de l'héroïsme une obligation, et, qu'aujourd'hui encore, on les verrait sortir de leurs tombes séculaires, ces troubadours belliqueux du douzième siècle, pour pousser au combat les fils de France et des Gaulois, si, ce qu'à Dieu ne plaise, leur orgueil guerrier sombrait au milieu de l'affaissement général des esprits. Et, lorsque naguère, un prince descendant de ces empereurs d'Hohenstauffen dont il a cessé d'être l'héritier, saisit la plume pour signer la paix, — haletant et l'oreille tendue, l'Europe entière écoutait, si du sein de ce peuple abattu, il ne se lèverait pas tout à coup quelque Bertrand de Born : « *Per nostrar ab sos sirventes comaassuns era desonratz* « *per aquella patz*[1] ! »

IV

Rendons pourtant justice aux Allemands. A côté de leur poésie épique qui dépasse toutes les tentatives similaires de l'époque, ils placent avec orgueil le nom d'un troubadour véritable, celui dont la cathédrale de Wurzbourg ombrage le tombeau, et dont le nom brille avec un éclat particulier dans la nomenclature uniforme des minnesinger du douzième et du treizième siècle.

Walther von der Vogelweide fut un troubadour digne de ce nom. En lui rien ne rappelle le chanteur efféminé de l'amour langoureux. Il saisit le côté vraiment poétique de la nature. Son cœur, un vrai cœur d'homme, est susceptible de comprendre tout ce qui peut agiter le cœur humain, comme son génie poétique est capable de le chanter, et nous vous demandons la permission de nous arrêter quelques instants auprès de cette grande et mâle figure du moyen âge germanique.

Quoique nous ne connaissions qu'imparfaitement ce qui se rapporte à son existence, cependant lui-même, — et en cela déjà il se distingue des minnesinger, ses contemporains, — nous apprend en partie sa destinée inconstante. Cependant les renseignements qu'il nous fournit ne suffisent même pas pour nous fixer sur le lieu de sa naissance. On lui donne pour patrie tantôt l'Autriche, tantôt la Styrie et tantôt la Franconie. Les opinions les plus récentes le font naître en Suisse, bien qu'il ait dit lui-même qu'il avait appris en Autriche à chanter et à parler[2]. Il vécut pourtant, à coup sûr, à la cour

[1] Brinckmeier, *Biographie provençale de Bertrand de Born.*
[2] Stalle, *Ze Osterriche lernt ich singen unde sagen.*

de Frédéric le Catholique, duc d'Autriche, qui mourut en Palestine, et dont il chante la mort en termes émouvants. Comme la plupart des génies véritables, il eut une existence inconstante et agitée. Son grand cœur, son amour profond pour son pays, son esprit altier et sa perspicacité vive, l'empêchèrent d'assister en simple spectateur aux déchirements de l'Allemagne. Mais, ni les cours ni les princes ne surent mettre leur générosité à la hauteur de son génie, et, après trente ans de luttes, de chants et de pérégrinations, il supplie encore, en un langage touchant, l'empereur Frédéric II de l'arracher à une vie errante en lui donnant un toit où il puisse abriter sa tête.

« Prenez en pitié, s'écrie-t-il, qu'exerçant un art si riche, on me « laisse en une telle pauvreté! Ah! si je pouvais me chauffer auprès « de mon propre foyer, combien je chanterais volontiers alors les « petits oiseaux, et les fleurs et l'amour! Ah! celui-là seul peut chan- « ter d'un accent joyeux qui peut s'asseoir à son propre foyer! — « Jamais, dit-il encore, jamais ceux que j'ai reçus ne m'ont encore « salué du nom si doux d'*hôte*, et toujours j'ai été obligé de m'incli- « ner humblement en recevant l'hospitalité! »

Frédéric lui donna un fief dont les maigres revenus ne l'empêchèrent point de reprendre sa vie errante. Mais sa grande âme et son mâle courage n'apprirent point à plier sous la misère. Il chanta l'amour avec une élevation dont peu de minnesinger furent capables, avec une puissance qui effaroucha son siècle accoutumé aux soupirs langoureux des chanteurs de l'époque. Aussi, ce ne fut pas lui qui remporta la victoire dans la lutte poétique de la Wartbourg, dont nous parlerons tout à l'heure.

Il ne sut pas non plus rester étranger aux luttes de sa patrie, et de même qu'il était le seul à rendre un hommage vraiment poétique aux beautés de la nature, de même il fut le seul dont le chant se mêlât aux combats de son époque. Dans son œuvre, on rencontre des satires qui ne le cèdent en rien aux *sirventes* des Provençaux. Il s'enflamme pour les luttes de l'époque; il attaque les abus comme Peïre Cardinal; il excite au combat comme Bertrand de Born.

Quand l'empereur Frédéric II, après avoir promis d'entreprendre une croisade, retarde son départ et s'attire l'excommunication, Walther ne veut point qu'il profite de cette circonstance pour rester: « Messager, s'écrie-t-il, porte à l'empereur le conseil que lui donne « son pauvre homme, je n'en connais point de meilleur. Quand « même on lui fait attendre inutilement homme et argent, qu'il « parte et qu'il revienne bientôt pour confondre ceux qui scandali- « sent Dieu et qui le scandalisent lui-même. » C'est ainsi que Bertrand de Born s'écrie : « Seigneur Conrad, je vous recommande à

« Jésus. Je serais allé outre-mer auprès de vous, mais j'ai perdu pa-
« tience quand j'ai vu que les comtes, les ducs, les princes et les
« rois tardaient toujours. » Mais tandis que le troubadour allemand s'arrête sur cette note plaintive, le Provençal, trahissant déjà ses affinités gauloises, s'écrie, en terminant : « Bientôt mon épée fera
« merveille auprès de vous; seulement, il est vrai de dire de telle
« dame à qui je me recommande, que si ce voyage ne lui plaît pas,
« je ne crois point y aller. » — Il paraît que ce voyage ne plut pas à donna Maenz de Montaingnac, car Bertrand n'y alla point.

Walther était une exception encore sous d'autres rapports, et en cela il dépasse Bertrand de Born lui-même. Tandis que celui-ci, comme la plupart des troubadours d'ailleurs, se contente de célébrer les croisades... de loin, Walther fut en Palestine, et le chant qui célèbre la Terre sainte, montre la foi profonde de celui qui pourtant n'avait point craint de s'élever contre Innocent III lui-même, et contre une partie du clergé : « Il m'est arrivé ce dont j'ai supplié
« Dieu : J'ai vu les cieux que Dieu a foulés sous l'aspect d'un homme!
« Beaux pays, riches et majestueux, vous tous que j'ai vus, celui-ci
« est le plus splendide de tous! Ici le Christ s'est fait baptiser, ici il
« a souffert qu'on le vende ; ici il a permis qu'on le crucifie! »

Walther était réellement un poëte, le plus grand de son époque, le seul, en un mot, que l'Allemagne du moyen âge puisse opposer, avec orgueil et sans amour-propre déplacé, aux poëtes étrangers les plus accomplis. Ceux-là même pour qui la poésie allemande est une lettre close, trouveraient dans l'œuvre de Walther un attrait incomparable. De tous les poëtes lyriques allemands du moyen âge, il est le seul dont les chants, dépassant les limites banales, s'adressent au cœur des générations futures, et franchissent l'étroit espace du sol germanique pour ravir l'humanité tout entière.

En même temps Walther chantait ce qui fut toujours chanté, ce qui se chantera toujours : l'amour. Mais ici encore ce fut un homme qui chantait, et nul ne s'étonnera de ce qu'à une époque où l'on ne chantait que « les roses et le printemps, » d'autres que lui remportassent la couronne promise au vainqueur.

L'écho de ce combat de la Wartbourg, — auquel nous faisons allusion, — retentit encore sur le sol germanique. Sous le comte Hermann de Thuringe six minnesinger se donnèrent rendez-vous à ce château de la Wartbourg : Wolfram d'Eschenbach, Henri d'Ofterdingen, Walther von der Vogelweide, Reinmar de Zuetter, Biterolf et le magicien Klinsor. Le vaincu devait périr par la main du bourreau. Ce fut d'abord Henri d'Ofterdingen. Mais il prétendit être victime d'une injustice, et obtint de Sophie, épouse du landgrave, la permission de querir Klinsor pour en faire l'arbitre de la querelle. Klinsor

arrive en effet, et ici commence entre lui et Wolfram d'Eschenbach une lutte qui rappelle la lutte d'Œdipe et du Sphinx. Quelques fragments seuls de ce combat étrange sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont des énigmes dont la solution rapide constitue la victoire; nous allons en détacher deux fragments qui, mieux que tout ce que nous pourrions dire, montreront quel était, alors déjà, l'état de la poésie en Allemagne, et les tendances qui s'y manifestèrent.

KLINSOR [1].

« Un père appelle un enfant endormi au bord d'un lac. Il veut le « réveiller, parce que la nuit approche et qu'un orage menace. Mais « l'enfant n'entend point, et il ne se réveille même pas lorsque le « père le frappe à coups de verges. Faisant retentir son cor, le père « saisit l'enfant par les cheveux et le frappe à la joue. En vain encore. « Alors, le frappant de sa massue, le père s'écrie : Tu as été protégé « par Ezidemon, la tête sans fiel, mais tu as suivi le conseil du « loup-cervier qui t'a plongé dans le sommeil ! — A ce mot, la digue « du lac se rompt et les eaux engloutissent l'enfant. »

WOLFRAM.

« Le père, c'est Dieu ; l'enfant, c'est le pécheur, et les bons prêtres « sont la voie de Dieu. La digue du lac, c'est le temps que Dieu ac- « corde au repentir ; le lac, ce sont les années à venir, et l'orage ce « sont les jours de la vie. Ezidemon, c'est l'ange gardien de l'homme ; « le loup-cervier, c'est le diable ! Dieu punit d'abord l'homme par le « chagrin, c'est-à-dire par les verges, ensuite par le soufflet, — la « maladie, — et enfin par la massue, la mort ! »

KLINSOR.

« Rappelle ta sagesse à ton secours ! Qu'est-ce donc qu'un qui est « dans quatre, quatre qui sont dans trois, et trois qui sont dans « quatre et dans un ? »

WOLFRAM.

« Les quatre, c'est le Christ comme lion, homme, bœuf et aigle, et « les trois, c'est la Trinité ! »

Klinsor, alors, entrant en fureur s'écrie : « *Aussi vrai que Jésus « et la sainte Vierge me secourent*, j'appellerai le diable à mon aide, « et fût-il à Tolède ou en Grèce ! »

Cette confusion de l'Apocalypse et de l'Évangile, de Dieu et du diable, ces réminiscences de l'Espagne arabe et de la Grèce, ce mé-

[1] Nous résumons ici, tout en traduisant, cette énigme, qui, en y ajoutant la solution donnée par Wolfram, comprend plus de cent vers.

lange bizarre et sauvage, montrent dans quelles subtilités étranges s'égarait déjà l'esprit des poëtes allemands, et sans doute de telles singularités auraient voué leur poésie à l'éternel néant, si, après des siècles d'oubli, Auguste-Guillaume Schlegel n'eût attiré de nouveau l'attention de l'Allemagne sur la poésie des troubadours. Mais avant d'en étudier les œuvres, les Allemands voulurent en connaître l'existence, les luttes et les matières. Le psychologiste devait venir en aide au philologue, et les biographies précédèrent l'étude de l'œuvre poétique. Ici se détache tout d'abord cette physionomie si étrangement énergique de Bertrand de Born, qui, semblable aux sommets gigantesques des plus hautes montagnes, domine la poésie provençale du moyen âge tout entière.

V

Les grandes figures qui sortent du moule divin traversent la vie au milieu des orages. Rarement le présent leur rend justice, et souvent la postérité injustement les accable! Homère, Dante, Born, Vogelweide, — et j'allais ajouter un nom très-rapproché de nous à la liste de ces mendiants sublimes, — n'ont connu de la vie que la lutte et à peine le repos dans la mort. Mais du moins nul d'entre eux n'a été cloué au pilori comme Bertrand de Born, que frappa la main implacable de celui qu'on a appelé « le grand justicier, » de Dante.

Oui, Bertrand de Born *metia tot son sen en meselar guerras*, la guerre fut son seul élément!

Il la fit pour son propre compte, il la suscita pour le compte d'autrui. Il excita à la guerre contre leur père les fils du roi Henri d'Angleterre et n'eut trêve que lorsque mourut l'un d'eux. Changeant dans ses amours comme dans ses alliances, il quitte domna Maenz pour domna Guiscarda, pour offrir ensuite ses hommages à domna Fibar de Montausier, qui le ramène vers la dame de Montaingnac! Il est ardent, impétueux, terrible! Et pourtant, comme dit Heine, en étudiant sa vie et ses œuvres : « Du cœur le pardon monte aux « lèvres du lecteur. »

Déjà on l'excuse en lisant le cri plaintif que lui arrache la mort du jeune roi : « *Si tul li dol e 'l plor e 'l marrimen.* Si tous les deuils et « les pleurs et les afflictions étaient réunis, ils sembleraient légers « auprès de la mort du jeune roi anglais! » Mais lorsqu'on entend le roi d'Angleterre lui-même rendre à Bertrand « *per amor de son fill, la sua amor et la sua gracia,* » on sent ce qu'il devait y avoir d'ardeur fascinatrice, de grâce farouche dans ce Bertrand de Born, et l'on

ne peut que s'incliner devant la supériorité de cet homme qui séduisit sa génération encore plus qu'il ne l'effraya.

Aujourd'hui, ce que nous pouvons juger, c'est l'influence mâle et salutaire que Bertrand exerça sur les générations futures, c'est le germe d'un patriotisme indomptable qu'il avait déposé dans tous les cœurs, c'est la fière vaillance avec laquelle ceux qu'il avait inspirés portaient l'étendard de l'indépendance. Pour le juger ainsi, le Dante vécut trop près de lui. Il ne vit en lui que le brouillon obstiné, que le chevalier contempteur de la foi jurée.

En vain Bertrand restera fidèle au souvenir du jeune roi qu'il a si bien pleuré ; en vain se montrera-t-il désormais dévoué aux causes justes et loyales; en vain encore, désabusé, frappé, triste et humble, jettera-t-il la robe de Cîteaux sur son armure éclatante pour mourir agenouillé au pied de la croix, rien ne peut désarmer Dante, rien ne peut soustraire Bertrand de Born à cette trop implacable justice :

I' vidi certo, ed ancor par ch' io 'lveggia,
Un busto senza capo andar, si come
Andavan gli altri della trista greggia.
E il capo tronco tenea per le chiome
Pesol con mano a guisa di lanterna,
E quei mirava noi, e dicea : O me!

« Certes, je l'ai vu, et il me semble le voir encore... Un corps sans « chef marcher comme les autres de ce triste troupeau. — Par les « cheveux il tenait sa tête tranchée ; il la soulevait de la main en guise « de lanterne, et elle nous regardait et disait : *O me!* » L'étude de Bertrand de Born et de son influence sociale ne nous conduit pas à une aussi cruelle conclusion, et c'est en souriant qu'on relit aujourd'hui ce jugement de Dante et ce châtiment barroque. Mais le génie lui-même peut s'égarer parfois lorsque le parti pris en obscurcit la perspicacité et en altère l'indépendance. Les jugements de l'histoire, pour être des actes de justice, veulent être mûris par la main du temps. Les admirations excessives se calment, les haines s'apaisent, tous les voiles se déchirent, et la vérité, cette grande lumière qui aveugle ceux qui n'en veulent point être éclairés, anéantira un jour toutes les apologies mensongères destinées à égarer le jugement des âges futurs.

VI

En réveillant le souvenir des troubadours, A. G. Schlegel contribua à rendre à Bertrand, ainsi désigné à la postérité, une justice que désormais elle ne lui refusera plus.

Schlegel, cet homme vraiment remarquable, d'une science étonnante, sans lourdeur et sans prétention, et qui semblait pour ainsi dire tout deviner, eut l'honneur d'être le premier Allemand qui apprit aux Français des choses nouvelles relatives aux troubadours, car ses *Observations sur la langue et la littérature provençales* sont écrites en français. Cet ami de madame de Staël ne pouvait faire moins que d'écrire dans la langue de celle qui accepta si aveuglément ses opinions sur la littérature allemande, et qui avait fait de son ami l'homme le plus remarquable d'un pays qu'elle avait jugé avec l'intuition d'une femme qui subordonne sa raison à ses préférences. Schlegel, en s'occupant des troubadours, s'expliqua bien des points restés obscurs pour l'abbé Millot, à qui il ne manquait que de connaître le provençal pour en parler très-savamment. Mais n'imitons point ceux qui se donnent, depuis quatre-vingts ans, un vernis facile de science en donnant, à propos des troubadours, l'abbé Millot pour cible à leur facile critique.

Ce savant historien eut sans doute le tort de faire son histoire des troubadours d'après les papiers trouvés dans la succession de La Curne de Sainte-Palaye, mais il eut le tort, peut-être plus grand encore, de l'avouer ingénument et d'ajouter, ce dont on est en droit de le blâmer, qu'il avait suivi les traductions de Sainte-Palaye sans les contrôler. Or La Curne lui-même, s'il connaissait le vieux français, ne connaissait point suffisamment la langue des troubadours. On peut même dire qu'il ne la connaissait qu'imparfaitement, puisque dans le manuscrit du glossaire des troubadours, il avoue lui-même à tout instant cette ignorance, puisque l'on y trouve sans cesse des expressions telles que celles-ci : *sens incertain*, *traduction douteuse*, *sens probable*, etc. Mais, comme en 1780 déjà, dans les *Annonces et affiches diverses*, on reproche à l'abbé Millot assez durement sa légèreté et son ignorance, il serait peut-être de bon goût de s'en dispenser désormais et de se borner à lui savoir gré de ce qu'il a entrepris il y a près d'un siècle pour faire revivre ces modèles étonnants et ces maîtres dignes de toute notre admiration. Schlegel eut la délicatesse de corriger les erreurs de l'abbé Millot sans se donner le facile plaisir de le railler, et il faut l'en louer. Mais Schlegel se préoccupa surtout de leur langue et de leur littérature, et c'est à peine s'il essaya de caractériser la position sociale et politique des troubadours.

Ce fut lui pourtant qui initia à leur existence cette école romantique d'Allemagne qui surgit à côté de Gœthe vieillissant et que la révolution de Juillet remplaça par « la jeune Allemagne. »

Ce qu'on appelait en Allemagne l'école romantique, ce fut cette école dont Schlegel prépara l'avénement et qui tourna ses regards avec une ardeur rare vers l'époque rigide et mystique qui plaça l'hu-

manité au seuil d'une ère nouvelle, vers le moyen âge. L'ascétisme idéal du Christ s'y manifeste avec un ensemble étrange, et que ses productions s'appellent sculpture ou poésie, architecture ou musique, la fleur du mysticisme répandit sur toutes les œuvres de cette époque un parfum mystérieux qui attira l'école romantique allemande, à la tête de laquelle se trouvaient Tiek, Novalis, Achim d'Armim et Clémens Brentano [1]. Mais ce qui surtout frappa ces écrivains, ce fut la révélation de la langue et de la littérature des troubadours. Toutes leurs productions se ressentent de cette préoccupation, et l'un de leurs chefs, Novalis, publia le roman d'Henri d'Ofterdingen, ce minnesinger du treizième siècle, auquel on a pendant longtemps attribué l'épopée des *Nibelungen*.

Le héros de ce roman, mélange ingénieux d'une réalité transmise et d'une fiction poétique, parcourt le monde en vrai minnesinger : il chante, il aime et il souffre! Mais ce qu'il rêve, ce qu'il cherche, ce qu'il désire et poursuit, c'est « la fleur bleue! » La fleur mystique et mystérieuse, c'est l'idéal. Et lorsque tout à l'heure je parlais de l'influence des troubadours sur la France, même contemporaine, c'est que je pensais à cet Henri d'Ofterdingen, à Hartmann van der Ouel, à Frauenlob, à Otto, à Wigamur, à tous ces minnesinger enfin qui ont fait le peuple allemand tel qu'il est : profond, laborieux, doux et mystique, mais toujours et partout, au milieu des orages comme au sein de la paix, cherchant « la fleur bleue! »

Cet Henri d'Ofterdingen devint dès lors le type du *troubadour*.

C'était toujours ce jeune homme tendre et songeur, plein des plus douces pensées et sans cesse revenant à ses amours. Sans doute on en vantait néanmoins le grand, l'invincible courage. Et pourtant, malgré soi, on se demande pourquoi il portait épée, bouclier et casque, quand il eût été tout aussi naturel et bien plus logique de ne l'armer que du luth gracieux qui accompagne ses refrains d'amour? On comprend l'épée au côté de Sordello, qui conseilla à l'empereur de Rome, au rois des Français et des Anglais, à ceux de Castille et de Navarre, au comte de Toulouse et à d'autres encore de manger du cœur de Blacas pour se donner du courage; on la comprend au côté de Geffray Rudel, de ce prince de Blaye, qui voulait conquérir Tripoli pour ravir une princesse dont il était épris sans l'avoir jamais vue ; on la comprend encore aux flancs de Peïre Cardinal, du roi Alphonse ou de Bertrand de Born, mais on ne la comprend point gênant les pas du minnesinger et ne servant qu'à effrayer les amours qu'il chante et les dames qu'il célèbre.

[1] Voyez sur cette école et sur ses chefs les pages inimitables de Henri Heine.

Mais l'école romantique dont nous parlons était patriotique et nationale, c'est-à-dire populaire.

Les romans étaient dans toutes les mains, on y croyait. Et c'est ainsi que dans la littérature aussi bien que dans l'opinion du public instruit s'enracina ce type erroné du troubadour, cette idée inexacte de la littérature provençale, et qu'elle y prit toutes les apparences et toutes la persistance d'un préjugé. On ne voyait dans le troubadour que le chantre alangui des *serenas* et des virelais, et non point le poëte satirique, poétique et guerrier, qui s'attaquait audacieusement à tout ce qui lui était hostile ou antipathique et dont on redoutait parfois les coups à l'égal d'une défaite.

Cette erreur était d'autant plus étrange, qu'au moment dont nous parlons, à côté de Gœthe dans sa solennité majestueuse, l'Allemagne possédait tout un groupe de poëtes qui se rapprochaient beaucoup plus du troubadour guerrier que du minnesinger langoureux.

Théodore Kœrner, mourut sur le champ de bataille après avoir adressé à l'Allemagne cet « appel » brûlant qui pénétra dans tous les cœurs, comme un fer rougi au feu du patriotisme le plus exalté :

> Brise les socs ! Laisse tomber le burin et la lyre et le pinceau !
> Abandonne tes palais et tes portiques pleins d'ombre !
> Et taille avec ton glaive un vaste autel consacré à l'indépendance !

Arndt composait entre deux combats; Schenkendorf, Binzer, Follen et tant d'autres, chantaient sur l'affût d'un canon et s'accompagnaient du cliquetis de leurs épées. Et ce qui prouve une fois de plus notre dire, c'est qu'à ce moment aussi, le peuple allemand, désertant le champ fleuri de l'abstraction, reconquit sa liberté sur le sol ensanglanté des batailles.

C'est un souvenir qu'on peut invoquer même devant un auditoire français, car nos politiques modernes ne nous ont point démontré encore que l'indifférence à l'égard de la patrie puisse tenir lieu de vertu civique.

Et pourtant, l'Allemagne ignorait encore le caractère véritable du troubadour! Peut-être faut-il chercher encore la persistance de cette erreur, à côté même de Kœrner et d'Arndt, dans Gœthe.

L'Allemagne, saisie d'un enthousiasme guerrier, commençait à soupçonner le rôle véritable des troubadours et, pour le comprendre tout à fait, elle n'attendait que le dernier chant de guerre, celui qui devait couronner le lyrisme belliqueux qui éclatait sur son sol. Elle attendait le cri suprême de Gœthe. Mais Gœthe, qui déjà avait donné la guerre pour cadre à une idylle, répondit à cette attente, en pu-

bliant : « Poésie et vérité, » un livre calme comme les eaux profondes d'un lac, dont nul souffle ne ride la surface. Cette tête olympienne qui dominait le tumulte universel et que les nuages d'un beau soir d'été entouraient comme d'un nimbe ineffaçable, ne daignait point s'incliner vers l'orage qui grondait autour d'elle. Ce regard solennel ne s'abaissa point vers un sol agité, et son chant, d'une immuable sérénité, jeta une perplexité profonde dans la conscience de sa patrie[1]. Gœthe comprenait peu ce qu'il y avait d'enthousiasme entraînant dans les chants des Tyrtées d'alors. Sa haute philosophie se pliait malaisément à ces élans d'une ardeur juvénile, et de même que César ne voulait point que sa femme fût soupçonnée, de même Gœthe, par un coup inattendu, opposant aux cris guerriers de ses contemporains des conceptions toutes de paix et de réserve, sauva son génie de l'affront d'une comparaison.

C'est peut-être, grâce à cette attitude de Gœthe, que l'Allemagne conserva ses idées erronées sur la poésie et les poëtes des provençaux, et, aujourd'hui encore, on n'est point parvenu à les déraciner entièrement.

VII

La première tentative pour redresser cette opinion partit de la France; Fauriel et Raynouard en donnèrent le premier élan. Mais il leur avait suffi d'indiquer cette route. Les Allemands la parcourrurent rapidement, et dans la lutte qui s'engagea il serait difficile de dire à qui appartient la victoire.

Les Allemands — et ici il convient tout d'abord de citer Frédéric Diez, professeur à Bonn — reconnurent aussitôt, non-seulement le côté intéressant, mais encore toute l'importance de la littérature provençale par rapport à l'histoire générale des langues, des mœurs et de la politique. Ils comprirent que du sommet de cette littérature qui s'était formée au sein de siècles ténébreux et qui les dominait, le philologue et le philosophe devaient découvrir des perspectives inconnues, déroulant à la fois le passé et l'avenir. Pour bien com-

[1] « Gœthe ressemble à Dieu, qui, dit Pope, voit du même œil s'écrouler un monde « ou tomber un passereau. Gœthe n'ayant créé ni l'un ni l'autre, cette belle indif- « férence ne lui est pas difficile » (J. P. Richter). — « Le seul moyen d'échapper aux « douleurs de la vie, c'est de s'élever au dessus des peines de l'humanité, non en « s'isolant d'elle, mais en sympathisant avec elle par une profonde et *universelle* « bienveillance » (Gœthe, *Wilhelm Meister's Lehrjahre*).

prendre cette littérature provençale, ses représentants et son histoire, pour expliquer ses allusions les plus cachées, ils étudièrent l'histoire du midi de la France, tous les pays et tous les courants politiques dont il avait subi l'influence, c'est-à-dire l'histoire du moyen âge tout entier, et dans ses plus petits détails; l'histoire de la France et de l'Angleterre, de l'Espagne arabe et catholique, des Albigeois et du saint-empire romain, les luttes entre le Pape et l'Empereur qui eurent une si grande influence sur le midi de la France; l'histoire des croisades, dont les guerriers poussaient un dernier cri d'adieu en quittant le rivage de la Méditerranée, en un mot, des études dont la nomenclature complète ressemblerait, à elle seule, à une sorte d'affectation de science. — Mais, l'étude de ces grandes lignes de l'histoire n'était qu'un jeu, comparée aux recherches qu'ils firent pour retrouver l'histoire de toutes les petites dynasties de la France méridionale, pour expliquer et pour commenter non-seulement les poëtes eux-mêmes, non-seulement les personnalités de ceux qu'ils chantaient, mais encore ceux qu'ils se bornaient à indiquer par une allusion.

Lorsqu'on se rend compte de tous les partis — grands ou petits — qui se partageaient le sol de notre Midi, des combats sans fin, des innombrables petites guerres, du changement incessant des alliances, de la diversité des intérêts qui étaient presque aussi nombreux que les personnages historiques de cette contrée, on reste effrayé du travail de géant accompli par les savants allemands, on est confondu de tant de persévérance, de tant de perspicacité et d'une divination, qu'on appellerait presque *prophétique*, si l'on ne craignait de se servir d'une telle expression. A ce travail il faut ajouter encore les recherches sur la langue, qu'on recomposa, pour ainsi dire, par une sorte de procédé d'analyse *chimique*. Ainsi, le professeur Adrian de Giessen compléta et perfectionna la grammaire de Raynouard, par des observations personnelles et y ajouta une collection de poésies. Son *Esquisse d'une grammaire provençale* (1825) est encore un des meilleurs livres pour ceux qui veulent apprendre cette langue.

Les troubadours de la Provence du docteur Édouard Brinckmeier, sont un aperçu excellent de leur langue, de leur position sociale, de leur caractère particulier et de leur existence.

Brinckmeier avait incontestablement consulté Raynouard et l'abbé Millot. Mais l'œuvre de Brinckmeier ne renferme plus, ni les erreurs de l'abbé Millot, ni les lacunes de Raynouard, et si l'on considère combien il est dangereux de consulter des sources erronées, on appréciera les connaissances profondes du savant Allemand qui ne les consulta que pour les corriger, et pour offrir au public une

œuvre irréprochable. Ce n'est là, à la vérité, qu'un *compendium;* mais il indique tout ce qu'il est important de connaître relativement aux troubadours, et il offre les ressources nécessaires pour avoir une idée à peu près complète de la poésie des troubadours et pour s'y orienter. Mais, Brinckmeier ne se contente point d'être l'historien rapide de la langue provençale, et de n'offrir au lecteur qu'un résultat théorique. Pour initier à ces beautés il appelle à son aide la pratique, la réalité, et il traduit bon nombre des meilleures poésies tirées des œuvres des troubadours les plus marquants. Pour donner une idée exacte de l'harmonie de leurs vers, du raffinement de leur forme, il les traduit avec une fidélité merveilleuse, gardant la même mesure, la même strophe, le même rhythme, et leur conservant en même tempe leur naïveté, leur crudité, leurs inversions et leurs archaïsmes. C'est un travail de Titan lorsqu'on compare l'euphonie des deux langues, et lorsque, à côté de cette langue mélodieuse des troubadours, on place la lan ue sonore, mais rude, des Allemands. En outre, Brinckmeier est arrivé à des résultats inattendus en ce qui concerne l'origine et l'âge de la langue provençale; il a découvert des sources inconnues au grammairien français, et il s'est servi de la philosophie de la philologie, science peu connue encore à l'époque de Raynouard. Le travail de Brinckmeier n'en était pas moins un travail facile, car Frédéric Diez, dont nous avons déjà prononcé le nom, lui avait servi de précurseur.

En considérant l'œuvre de Diez, on est saisi d'une respectueuse admiration. *La poésie des troubadours* et *la Vie et les œuvres des troubadours* quoiqu'elles aient paru en 1826 et 29, sont, et restent jusqu'à ce jour, les deux œuvres les meilleures et les plus complètes qu'on ait encore écrites à ce sujet. Tout ce qui a été fait depuis n'est en réalité que la continuation de la route tracée par Diez, et le développement d'un thème indiqué par lui.

Naturellement nous ne saurions avoir le projet ni la prétention de tenter ici l'analyse détaillée d'une œuvre pareille, qui, pendant longtemps encore ne sera qu'imparfaitement connue du public français. Mais une analyse rapide même suffira pour indiquer la portée de cette intuition puissante, et montrera une fois de plus les procédés analytiques des savants allemands, procédés grâce auxquels ces savants sont arrivés à des résultats qu'on croirait inventés, si la solidité et l'irréfutable logique de leurs déductions ne les confirmaient à chaque instant.

Diez indique d'abord sur quel sol est née la langue provençale, et comment, de cette langue et des circonstances au milieu desquelles elle se produisit, est née cette poésie provençale dont il établit en même temps le caractère individuel. Il recherche les

causes de ce caractère particulier, c'est-à-dire le milieu où cette poésie exerça son action et qui, naturellement, lui imposa ses traits distinctifs. Pour établir les principes qui servaient de base à ses conclusions, il a fallu observer et fouiller le sol, les relations sociales, l'histoire, la religion et les mœurs, et dépeindre la société qui s'est créée cette poésie, et dont, à son tour, cette poésie devint le reflet. Mieux que tout autre, et le premier de tous, Diez explique l'histoire des individualités poétiques, et de même qu'il indique les rapports de la poésie avec l'époque et la société, de même il marque le rapport du poëte avec la littérature de son temps. C'est l'époque et l'état social qui lui expliquent chaque personnalité, et dans chaque personnalité il précise l'influence particulière qu'elle exerça sur la société au milieu de laquelle elle se produisit. Les poëtes lui racontent et lui dévoilent l'histoire incertaine et confuse de leur temps, et cette histoire, à son tour, lui aide à commenter leurs œuvres et à en éclairer les passages obscurs. Mais ce qu'il explique surtout avec une clarté dont nul n'a approché encore, c'est le but historique de l'existence de ces poëtes; la mission sociale qu'ils avaient à remplir, la situation qui leur était faite dans la société, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la position *stratégique* qu'ils occupaient sur le champ de bataille et leur époque guerrière.

Diez parvient ainsi à démontrer le rôle capital qui revient aux troubadours dans leurs relations avec leur époque.

Ses recherches nous font voir dans les troubadours, par rapport à leur temps, ce que sont aujourd'hui la tribune, la littérature militante et le journalisme dans l'acception la meilleure de ce mot: l'expression de l'opinion publique.

Leur chant, véritable cri de trompette, était un chant de bataille, un discours plein d'orage, une philippique, une lanière satirique, et, dans leurs moments de repos seulement, un chant d'amour. On ne pouvait s'en passer ni pour se faire des amis, ni pour se défaire de ses ennemis, ni pour conquérir le repos, ni pour propager une idée.

Ils étaient tantôt l'oiseau qui annonce la tempête, et tantôt le ramier qui porte la branche d'olivier. En un mot l'histoire de leur temps ne pouvait ni exister ni progresser sans être soutenue dans son repos ou accompagnée dans sa marche par ces hérauts éclatants dont la plume avait les éclairs de l'épée, dont l'épée défendait ce que chantait leur plume! En général Diez a épuisé tout ce que l'époque des troubadours renferme de philosophique, de philologique ou d'esthétique. Après lui on ne peut que compléter des choses isolées, rétablir des faits, corriger des détails ou rectifier quelques erreurs, car, quelle que fût la puissance de cet homme, l'infaillibilité n'est

point du domaine absolu des sciences spéculatives. Mais ce que Diez a établi d'une façon immuable, c'est la base sur laquelle devaient se placer et se sont placés, en effet, tous ceux qui ont été appelés à le suivre dans la voie qu'il a ouverte.

Diez aussi ne s'est pas borné à se montrer historien consommé. Lui aussi, pour compléter son œuvre, pour donner une idée *vivante* de son sujet, à côté de mainte traduction en prose, a traduit fidèlement et dans une langue poétique excellente bon nombre de poésies provençales, et il suffit de lire ces traductions pour se convaincre qu'il y avait en lui l'étoffe d'un poëte véritable.

VIII

Quelque important que puisse être le savoir de ceux qui s'occupent aujourd'hui, en Allemagne, de littérature romane, tels que Keller Hollanot et Pfeiffer, après Diez ils ne peuvent plus enrichir cette branche de recherches littéraires que par des travaux subordonnés. Ils ne s'appliquent plus qu'à connaître, à comparer ou à compléter ce qui a été dit individuellement sur certains poëtes provençaux. Ils n'étudient plus que des épisodes isolés de l'histoire littéraire de la Provence ou de ses chroniques.

Ce que Diez et ceux que nous avons nommés ont laissé à faire pour compléter la connaissance de la littérature provençale, ce ne sont plus que de bonnes traductions.

La traduction succède aux traités comme la pratique à la théorie, et l'on sait que, malgré tous les efforts de l'Angleterre, l'Allemagne est restée le pays le plus riche en traductions excellentes. Cette richesse, l'Allemagne la doit non-seulement à ses principes *éclectiques* en littérature, ni à ce que l'on a appelé son « bon estomac littéraire, » mais aussi et surtout à sa langue sonore, riche, flexible, susceptible de rendre toutes les nuances, de se créer une expression *correcte* là où elle lui manque, et de se plier aux tournures les plus hardies et aux combinaisons les plus imprévues; et, sans partager l'enthousiasme absolu de Bœrne[1], on peut dire que c'est un des instruments les plus complets mis à la disposition de l'intelligence humaine. Il résulte de cette triple cause que des écrivains étrangers à l'Allemagne sont aussi connus, aussi exactement appréciés sur les bords du Rhin et du Danube que chez eux. Sans parler de la traduction

[1] « Quelle langue oserait se mesurer avec la langue allemande? C'est l'interprète fidèle de toutes les langues que parlent le ciel et la terre, les flots et les espaces, » etc.

d'Homère par Voss, ni de celle des tragiques grecs de Donner, les traductions de Shakespeare, par Schlegel, sont des chefs-d'œuvre véritables, et l'on comprend en les lisant que Gœthe ait soutenu que la langue allemande créerait un jour une littérature universelle, et qu'il faudra tôt ou tard enseigner cette langue comme la seule capable d'initier aux chefs-d'œuvre de toutes les nations.

Les plus grands écrivains allemands n'ont point dédaigné de se livrer à la traduction d'écrivains étrangers. Schiller et Gœthe lui-même ajoutent leurs noms immortels à la liste glorieuse des traducteurs allemands. L'Allemagne doit à Gœthe la traduction du *Neveu de Rameau* et du *Mahomet* de Voltaire, et à Schiller celle de *Phèdre*, qui a suffi pour désigner le nom de Racine à l'admiration des Allemands. Ruckert a rendu *populaires* les poëtes persans, arabes et indiens, et le *Hafiz* de Daumer est dans les mains du lecteur allemand autant qu'aucun de leurs poëtes nationaux.

Le plus éminent des traducteurs actuels de l'Allemagne est Ferd. Freiligrath, le traducteur de Victor Hugo, de Musset, de Lamartine, d'Alfred de Vigny, et de ce Reboul qu'on peut bien citer parmi les plus grands des troubadours chrétiens.

En indiquant ces travaux de traduction nous ne nous sommes point éloigné de notre sujet. Nous avons déjà dit que c'est par des traductions seules qu'on peut aujourd'hui compléter l'œuvre des Schlegel, des Diez, Brinckmeier, Hartmann, Vürtz, Gervinus, et de bien d'autres encore. Ajoutons à ces noms ceux d'Emmanuel Gaibel et de Paul Hogre; qui ont traduit un grand nombre de poésies provençales avec une admirable et mélodieuse fidélité, et enfin le poëte Waldam [1], trop tôt ravi aux belles-lettres, qui a rendu les redoutables diatribes de Peïre Cardinal de façon à leur conserver leur saveur primitive et leur puissante énergie. Mais en dehors de ces traductions les poëtes allemands ont cherché à populariser le nom et les œuvres des Provençaux. Uhland, le plus allemand des poëtes germaniques, et Henri Heine, le plus français des écrivains allemands, ont chanté Bertrand de Born et Geoffray Rudell, et ces chants, l'Allemagne tout entière les connaît.

Un drame lyrique, *la Fille du roi René*, qui introduit des troubadours sur la scène, appartient aujourd'hui au répertoire de tous les théâtres d'Allemagne; une *Clémence Isaure* a été représentée tout récemment, pour la première fois, sur un théâtre de Vienne; et enfin pour ne rien omettre, l'Allemagne attend en ce moment l'apparition d'une œuvre posthume d'Uhland, ayant pour sujet *les Troubadours*, et qui, sans doute, sera digne de ce poëte harmonieux pour qui le

[1] Pseudonyme du chevalier Georges Spiller de Hauenshildt.

moyen âge n'avait plus de mystères. Les travaux des poëtes modernes même n'échappent pas à cette vigilance persistante. Roumanille et Aubanel figurent dans les meilleurs recueils allemands; Jasmin a été traduit en prose et en vers, et les noms de tous ceux qui représentent dignement la poésie provençale de nos jours forment, aux yeux des Allemands, comme une sorte de couronne symbolique qui enlace le moyen âge et les temps modernes, et qui rattache les aspirations du passé aux promesses du présent.

Et que pourrions-nous dire de celui qui chante les solitudes infinies de la *Crau* et que les Allemands ont surnommé le Virgile de Maïwna? Peut-être savez-vous quelle fut l'admiration profonde qui éclata sur la rive opposée du Rhin lorsque sa muse ceignit le front de la Provence bien-aimée, de cette couronne, impérissable déjà, qui a nom : Mireïo! L'enthousiasme pour toute œuvre franche et convaincue, c'est le lien suprême qui rattache entre eux les esprits sincères disséminés sur le globe entier, et lorsque naguère on chantait en Provence :

A se mi sabien entendre.
A se mi volien sequi [1];

l'Allemagne charmée nous comprenait, et, comme elle, la France est prête à suivre la Provence dans cette voie sereine et patriotique dont son inspiration a tracé le sillon éclatant.

Vous tous, enfin, *Felibres* modernes, chanteurs de la Provence, successeurs harmonieux d'illustres précurseurs, ne laissez point échapper de vos mains le sceptre éclatant que vous ont légué les générations passées, et prouvez à cette France, quelque peu dédaigneuse, qu'elle vit encore sous nos mains cette poésie provençale qui eut pour berceau la Grèce, et dont nulle pyramide n'indiquera jamais le tombeau!

St. O. de Blowitz.

[1] Mistral, *les Deux sœurs*, Almanach provençal de 1867.

CARAVANES

On disait jadis : « faire ses caravanes. » C'était l'épreuve obligée des chevaliers de Malte avant leurs grands vœux. Il n'y a plus de chevaliers; mais dans tout voyage il y a toujours une épreuve, dans tout voyageur il y a un novice. C'est là, au milieu des aventures de la liberté et des hasards de l'imprévu, que l'individu s'arme pour le combat de la vie. Et lorsqu'il revient de ces caravanes lointaines, il se trouve lié par un vœu tacite à des sentiments qu'il ne dépouillera plus, la foi en la Providence divine, l'amour de l'indépendance, le culte du beau dans la nature et dans l'art.

A ce titre, je puis dire que j'ai fait mes caravanes.

A MON AMI EUGÈNE F...

Rome, 10 novembre.

Pourquoi je vais en Égypte? Mon ami, demande-le à Hérodote. Depuis des siècles, c'est Hérodote le seul coupable de tous les voyages au pays des Pharaons. On va en Égypte parce qu'on a lu Hérodote.

Pourtant, je n'y songeais guère. Mais, l'autre jour, j'étais allé voir, à la villa Médicis, un des pensionnaires de l'Académie de France, le sculpteur Bonnardel. Nous causions à sa fenêtre, lorsque Alfred de C..., le paysagiste, parut à la sienne.

— Voulez-vous venir en Égypte ? me dit-il.

— En Égypte ! quelle idée ! Vous y allez donc ?

— Sans doute. J'attends un compagnon de voyage. Avec vous, nous serions trois. Le voyage en deviendrait plus facile et plus agréable.

Je réfléchis un moment, tandis que Bonnardel riait de la proposition. Puis, relevant la tête, je répondis :

— Vous pouvez compter sur moi.

— Quelle plaisanterie ! s'écria Bonnardel. Tu te décides ainsi, *ex abrupto?*

— Ma foi, oui ! L'Orient m'a toujours attiré. L'occasion se présente : je serais bien fou de ne pas la saisir au vol.

En effet, mon ami. Quand il s'agit de lever l'ancre, je comprends les hésitations. Mais, une fois le navire en mer, qu'importe quelques lieues de plus ou de moins? J'ai quitté la France, ma famille, mes amis. Que je passe l'hiver aux bords du Tibre ou aux bords du Nil, ne serons-nous pas toujours séparés? L'absence est absolue : la longitude et la latitude n'y font rien.

Le soir, au café Greco, je retrouvai C...

— Partez-vous toujours ? me demanda-t-il.

— Certainement. C'est chose convenue.

Aussitôt plusieurs voix s'élevèrent :

— Vous partez ? Pour quel pays ?

— Pour l'Égypte.

— Vous êtes bien heureux.

Et la nouvelle courut de table en table. Et les félicitations de pleuvoir. Saltz..., dont le cousin se trouvait alors en Orient, me promettait des merveilles. Pap..., qui possédait le grand ouvrage anglais de Reynolds, m'invitait à l'aller voir. Un ancien camarade de G... racontait les impressions rapportées d'Égypte par son ami. A côté de moi était assis ce paysagiste suisse, dont tu connais le pessimisme et que je nommerai La Gamme : « Beau voyage ! murmurait-il en dégustant son verre d'eau fraîche, beau voyage ! Mais vous courrez des dangers. On est dévalisé par les Arabes, massacré quelquefois, comme ce pauvre X... On a l'ophthalmie, les fièvres, la dyssenterie, le choléra. Il paraît même que la peste est endémique. Et puis, c'est fort cher. Avez-vous des armes? » — Il se pencha à mon oreille : « Je pourrais vous céder mes pistolets. Mais n'en dites rien, de peur de la police. »

Bref, notre voyage fut la fable du café Greco. J'en rêvai toute la nuit; le lendemain, j'étais plus décidé que jamais. J'ai écrit à ma famille, je fais mes préparatifs, mes acquisitions, et j'attends le compagnon de C..., qui doit arriver d'un jour à l'autre. Il se nomme Augustin. Il a déjà vu la Turquie et la Grèce. Plus âgé que nous, il sera notre mentor.

Hier je suis allé chez La Gamme.

— Eh bien! et vos pistolets?

— Chut! fit-il; et, fermant avec soin la fenêtre de son atelier, puis la porte à double tour, il souleva un fauteuil qu'il me pria de tenir avec lui. Alors, passant son long bras sous le meuble, il fouilla quelque temps dans le ventre bourré de crin et il en retira deux pistolets de demi-arçon. Je le regardais effaré. Il m'attira dans un coin pour me montrer ces armes, il m'en dit à voix basse les qualités, il fit jouer la détente à l'ombre de sa redingote: enfin, comme j'acceptais le marché, il les glissa dans mes poches, et voulut lui-même les cacher sous mon mouchoir. Dès ce moment, il respira. Le danger était passé, pour lui du moins. Et même un sourire narquois plissa ses lèvres, à la pensée que la police italienne pourrait un jour opérer une perquisition dans son domicile et qu'elle n'y trouverait plus ces hôtes compromettants.

Tel est La Gamme, un colosse, à le voir, mais un colosse de paille, un géant nourri de petit-lait. Rome est pour lui une cité perfide où le plus honnête homme marche environné d'espions, l'Italie un pays sinistre où l'on ne peut faire un pas sans avoir sous ses pieds une bête venimeuse, sur sa tête un danger de mort. Un vaste paletot, un chapeau à bords immenses le défendent à toute heure des surprises du chaud et des trahisons du froid. Au coucher du soleil, le paletot se double d'un caban. En campagne, de longues guêtres de cuir protégent ses longues jambes contre la morsure des vipères; d'épais chaussons abritent ses grands pieds; des flacons d'alcali bourrent ses poches. Sa pique de paysagiste ne le quitte pas. Il a toujours à raconter quelque histoire de peintre éventré par les bœufs du Latium ou foulé par les buffles. A l'auberge, son nez puissant semble flairer partout le poison des Borgia. Il ne se coucherait pas sans faire passer devant ses lunettes chaque pièce de sa couche. Nous savons tous ce que les lits d'auberge réservent aux voyageurs, en Italie surtout. Mais La Gamme cherche quelque chose de mieux. Les insectes familiers ne lui suffisent pas. Il rêve de découvrir entre les draps d'un lit une tribu de scorpions. Ce jour-là, il sera heureux, car il pourra s'écrier, avec un sourire de triomphe : « La voilà; votre Italie! »

L'Orient ne lui inspire pas plus de confiance. Ses conseils m'ont donné la chair de poule. Il m'a appris à confectionner avec un foulard une coiffe pour la tête, un tampon pour les yeux. Il m'a vanté les propriétés du sulfate de quinine et de l'huile de ricin. Il m'a parlé naufrage, brigands, chutes de cheval. Il m'a promené avec volupté des moustiques à l'hyène, et des chacals aux crocodiles. « Après tout, a-t-il ajouté, l'Orient a cela de bon qu'il n'y a point de police. »

Me voilà bien loti, avec mes pistolets! Le soir, j'ai profité des té-

nèbres pour en conférer avec un sergent de l'armée française qui m'a promis de me les faire nettoyer par l'armurier de son régiment. Mais le traître n'a-t-il pas ri en apprenant ce qu'ils m'ont coûté, et à quel usage je les destine!

Rome, 25 novembre.

Le compagnon de voyage que nous attendions est arrivé. Il a trente-cinq ans, la bonne mine et la bonne humeur d'un Français qui sait vivre. Il promet un ami.

Mais maintenant c'est Alfred de C... qui ne part plus. Lui, l'instigateur de l'entreprise, il nous abandonne. Sa famille le rappelle, le supplie : il ne peut hésiter. Ainsi disparaît le principal attrait du voyage. Voir l'Orient sans Alfred, ce sera ne le voir qu'à moitié! N'importe : j'irai, avec cet inconnu d'hier, mon camarade aujourd'hui.

Le dessein en est pris : je pars, cher Théramène.

Encore quelques jours, et nous quittons Rome, où tout me paraît triste et fade, depuis que je rêve du soleil d'Orient.

Alexandrie, 12 décembre.

M'y voici : il n'y a pas à s'en dédire. Je respire l'air égyptien et ne m'en porte pas plus mal. Avant de te faire les honneurs de ce nouveau pays, quelques mots sur le voyage qui nous y a amenés.

Le 1er décembre a été le jour des adieux. Dix mois passés à Rome m'ont donné des amis. Un de ces festins d'une simplicité primitive dont la *trattoria delle Belle Arti* a le secret, nous réunissait pour la dernière fois autour de la même table. Puis a eu lieu la conduite, une vieille tradition romaine, vivace encore aujourd'hui. Depuis des siècles, chaque fois qu'un artiste étranger quitte Rome, ceux de sa nation l'accompagnent au lieu du départ. Illustre ou obscur, il est de la famille, et la famille veut suivre jusqu'au bout celui qui sera demain un absent. Tandis que la diligence se prépare, bien des mains serrent la mienne. Nous retrouverons-nous jamais? Où, quand et comment nous reverrons-nous? Hélas! pour plusieurs la mort s'est chargée de la réponse.

Quel temps ! Un Romain d'autrefois ne serait pas parti. Pluie, vent, tempête effroyable, routes défoncées qui menacent d'engloutir bêtes et gens, aucun présage funeste ne nous a manqué. A Civitâ-Vecchia, la mer en fureur nous arrête. Ses vagues inondent la jetée, sa grande voix mugit d'une façon sinistre. Le bateau à vapeur n'arrive pas. Deux jours se passent, sans qu'on le voie paraître à l'horizon où tous les yeux le cherchent. Deux jours de désœuvrement et d'ennui, malgré le bon accueil du payeur de l'armée, malgré les réjouissances de la Sainte-Barbe. Un marchand d'antiquités nous offre une collection de divinités égyptiennes, plus complète à coup sûr que ce que nous pouvons espérer trouver en Égypte. Du reste, il reçoit les commandes, et il se charge de livrer à jour fixe des Thôt et des Osiris. Qui sait si le bateau qui doit nous emmener n'emportera pas en même temps une caisse de surprises à notre adresse? Je me souviens de Pompéi. N'ai-je pas vu les ouvriers enfouir la veille les antiquités que le duc de Modène vint découvrir le lendemain ?

Enfin, le 4, le vapeur français entre dans le port, s'empare de nous et démarre aussitôt. C'est le *Télémaque* qui m'avait apporté en Italie, c'est le *Télémaque* qui me remporte. On n'est pas plus classique. Je revois là des visages connus, le capitaine Santi, le docteur, le lieutenant. La majorité des passagers appartient, comme toujours, à l'Angleterre. Il y a, de plus, deux moines, un consul grec, un prêtre italien. La prononciation du grec, telle est la question à l'ordre du jour. Chacun y veut dire son mot. Heureusement le mal de mer ne s'en mêle pas. Le ciel a repris sa sérénité; la mer se repose de ses colères. Le lendemain il fait une journée d'été. Nous descendons à Naples qu'il me semble n'avoir pas quitté, tant j'y retrouve la même chaleur et le même soleil qu'au mois d'août. Mais le musée est fermé pour cause de dimanche. Par contre, les rues sont remplies d'une foule criarde. Après la flânerie obligée à Tolède, à Chiaja, à la villa Reale, nous repartons enfin. Le soleil couchant illumine en notre honneur les magnifiques horizons du golfe. Partout surgissent, entre l'or du ciel et l'or de la mer, des silhouettes désormais pleines de souvenirs, le cap Misène, Ischia, Procida, Capri, le Vésuve, Capo di Monte. Peu à peu les clartés azurées de la nuit assoupissent les profils sans les effacer. Capri persiste le dernier, et sa masse grandiose s'aperçoit encore quand déjà nous avons salué Amalfi, Salerne et Pœstum. Ces beaux pays où j'ai passé de si belles journées, il y a trois mois, c'était pour moi le bout du monde. Maintenant c'est ma première étape vers un monde nouveau.

Avec la journée du 6 commence l'inconnu. Cette nuit nous avons passé devant le Stromboli, le volcan toujours ardent des îles Lipariennes. Ce matin, où allons-nous? Le *Télémaque* tourne le dos à la

mer et se dirige droit sur la terre. Une ligne continue de montagnes lui barre le passage. Mais, à mesure que nous avançons, la côte s'abaisse, les montagnes se séparent en deux groupes. Seulement, une langue de terre s'étend encore devant nous. — « Voici Charybde, » me dit le capitaine. — « Et voilà Scylla, » reprend le lieutenant. — Quelques tours de roues nous amènent à l'entrée du détroit. Sur un coteau couronné de verdure s'étagent de riantes maisons. Le *Télémaque* jette l'ancre au milieu d'un lac et nous descendons à Messine.

Messine, c'est à peine la Sicile. Déjà, cependant, la cathédrale donne un avant-goût de l'art original qui a créé les monuments de Palerme et de Montréal. Abondance de mosaïques, profusion de lapis-lazzuli. Le marbre s'ennuie d'être marbre, il emprunte aux trésors de Byzance des pierres précieuses que sertissent pour l'égayer des joailliers italiens.

Malte devait nous offrir un spectacle plus saisissant. Pendant la nuit, l'Etna s'est montré, et le cratère rougeâtre qui brûle à moitié de sa hauteur nous a suivis longtemps. Mais qu'est-ce que cette merveille naturelle à côté de Malte, la merveille humaine? Un roc stérile où la végétation serait inconnue, si on ne la nourrissait de terre apportée sur des bateaux ; une île capricieusement découpée dont chaque anse forme un port, dont chaque pointe porte une forteresse, dont le rivage se festonne d'une triple et quadruple enceinte de fortifications ; une ville à plusieurs étages et en plusieurs morceaux qui a pour rues tantôt des escaliers, tantôt des bras de mer ; l'Italie, l'Espagne, l'Orient confondant à la fois leurs mœurs, leur religion, leur architecture, leur langage, et, sur ce roc, sur cette île, sur cette cité, sur cette population, la main impassible de l'Angleterre. Contraste des contrastes! la vie méridionale avec son insouciance, et la propreté britannique ; l'uniforme rouge, et les costumes levantins ; les femmes brunes, et les hommes blonds ; les draps de Birmingham rôtis par un soleil oriental ; une file de soldats flegmatiques circulant sans bruit à travers une foule ardente ; des oreilles musicales comme celles de tous les peuples du Midi condamnées aux harmonies militaires qui charment les ladies de Hyde-Park ; des madones à tous les coins de rue, et, sur la place, un temple protestant en pierre froide ; enfin, dans la cathédrale, en face du siége archiépiscopal, un autre siége où trône le lion britannique brodé sur le velours. C'est là que vient s'asseoir, aux jours des grandes cérémonies du catholicisme, le représentant de la reine et de l'hérésie. Je suis entré à Saint-Jean pendant l'office ; je ne saurais dire l'impression que produit ce trône vide : une bravade à côté de l'autel, une ironie cruelle au milieu des tombeaux d'un ordre qui fut le bras armé de l'Église. Mieux vaudrait

un canon. Plus tard, j'ai vu les Turcs au Saint-Sépulcre, et mon impression ne s'est pas effacée. A Jérusalem il semble qu'il n'y ait que des gardiens. A Malte, on sent le maître.

La description de Malte est partout. Dans ces notes je ne veux m'arrêter qu'aux souvenirs personnels. Comme tous les voyageurs, j'ai visité la salle d'armes, j'ai évoqué les ombres des anciens chevaliers, et j'ai salué ce tombeau de marbre blanc où Pradier a couché la statue du duc de Beaujolais. Mais deux choses m'ont frappé particulièrement. Il y a, dans la sacristie de la cathédrale une immense toile du Caravage, la *Décollation de saint Jean.* La scène se passe au fond d'une cour sombre, les personnages s'effacent presque devant l'importance sinistre des murailles. Le Caravage a deviné Decamps. Si ce dernier avait laissé des notes de voyages, on y trouverait une mention spéciale du tableau de Saint Jean. Il l'a vu, en se rendant à Smyrne, et il a dû s'en souvenir longtemps, lui, le poëte des murs.

Mais, après la cathédrale, après l'*Armeria*, après les chevaliers, les Anglais et le Caravage, ce qui m'a encore le plus vivement charmé à Malte, c'est Malte même, ces anses où dort une mer transparente, ces murailles colorées qui baignent leurs pieds dans l'azur, ces constructions pittoresques aperçues derrière des mâts de navires, ce bariolage de costumes, et ce grand soleil qui vivifie tout. L'eau et la lumière se jouent en mille coins ; chaque pas découvre un détail imprévu. Je m'étonne que Malte n'ait pas donné naissance à quelque peintre de la race des Guardi et des Canaletti. Rien ne rappelle mieux la Venise de l'Adriatique, avec un peu plus de bleu et de blanc, que cette Venise de la Méditerranée.

Jusque-là notre voyage a été une promenade, variée chaque jour par une station à terre. En quittant Malte, le 7 au soir, nous prenons la mer pour trois jours, nous naviguons réellement. Eh bien ! n'en déplaise aux amateurs de lieux communs, la pleine mer n'est pas le spectacle imposant que l'on veut bien dire. J'attendais une toute autre impression. Rien ne ressemble moins à l'immensité et à l'infini que cette circonférence au milieu de laquelle le navire s'agite sans paraître avancer. C'est une cuvette dont on ne voit pas les bords, mais dont on mesure les limites. L'indigo de la mer tranche sur l'azur blanchâtre du ciel et y dessine un horizon fini d'une étendue médiocre. Peut-être les énormes dimensions du bâtiment, la marche imperturbable de la vapeur, la rapidité de la course, aident-elles à ce résultat. Dans une barque il y aurait disproportion entre l'homme et l'élément. Sur un vaisseau tel que le *Caire*, la grandeur de l'homme s'affirme trop pour qu'on puisse se croire perdu au sein de l'immensité. Quant à l'infini, s'il est quelque part, c'est au ciel. Lorsque, après le repas du soir, je m'étends sur un banc, et que, les yeux fixés au-

dessus de moi, je sonde la profondeur du ciel où j'aperçois moins d'étoiles apparentes que je n'en pressens d'invisibles, alors la sensation de l'infini me pénètre. De temps en temps un panache de fumée noire voile les diamants de la voûte, l'extrémité des mâts et des vergues y trace des lignes fantastiques; le souffle régulier de la machine, le grondement de l'eau sous les roues forment une harmonie étrange; le roulis imprime à tous les objets un mouvement de balançoire qui berce la pensée. La poésie sort alors de la réalité des choses comme une émanation forcée qui touche les plus insensibles. La pleine mer n'est rien; la nuit en pleine mer est seule un émouvant poëme.

Le second jour après le départ de Malte, on aperçoit la côte d'Afrique. Elle s'approche, elle s'éloigne, elle disparaît, on la retrouve, on la perd de vue tout à fait. En définitive, on l'évite. Car cette côte escarpée et sauvage, c'est le golfe des Arabes, un nid de tempêtes. Le samedi 12, chacun se lève de bonne heure, des groupes se forment à l'avant, tous les yeux interrogent l'horizon. Une ligne imperceptible s'y dessine : le soleil levant l'éclaire et la colore en rose. Salut à la terre d'Orient! Le vent et la vapeur y poussent, on reconnaît une bande de sable toute plate, puis on découvre des mâtures, quelques moulins à vent, des points blancs qui sont des maisons, et de petites franges vertes qui sont des palmiers. Voilà Alexandrie. Bientôt le phare s'accuse nettement, et, derrière, dominant les palmiers et les mâts, se dresse une colonne, la colonne de Pompée. Encore quelques tours de roues, et nous y sommes. Mais les roues ralentissent leur mouvement. Il faut attendre le pilote. L'entrée du port d'Alexandrie est défendue par des récifs à fleur d'eau qui ne laissent entre eux que trois passes étroites. Quoique le beau temps écarte toute ombre de danger, on ne peut marcher sans le pilote.

Il arrive dans une barque avec un garde de santé. Tous deux montent à bord. Le pilote s'établit sur la passerelle près du capitaine, mais séparé de lui par le garde de santé. La mission de ce dernier consiste à bâtonner l'autre s'il s'avisait d'avoir quelque rapport direct avec qui que ce soit. Car nous sommes en quarantaine, à cause des voyageurs en destination de Beyrouth.

Le bâtiment choisit son mouillage, l'ancre commence à tomber. Aussitôt une nuée de barques nous entoure, nous assiége, nous traque. Toutes les variétés de la race arabe s'y sont donné rendez-vous, les costumes les plus hétéroclites recouvrent ces hommes noirs ou bronzés qui se démènent en criant; les interpellations se croisent en anglais, en français, en italien, en maltais, en turc, en arabe. Tous voudraient monter à l'assaut. Mais le garde de santé a pris place au sommet de l'échelle, et son bâton écarte la meute. Les voyageurs

pour Alexandrie peuvent seuls descendre; les autres, considérés comme pestiférés, doivent rester à bord, sans communication avec la terre. Dès qu'un passager vérifié met le pied sur l'échelle, les cris redoublent, la grappe humaine suspendue aux flancs du navire semble secouée par le vent, les barques cahotent; on se dispute l'homme et ses paquets. L'Anglais impassible frappe de droite et de gauche à coups de canne, selon les instructions du guide Murray. Le Français, plus scrupuleux et moins bien averti, ne sait où donner de la tête. Car il faut, tout en luttant contre une prise de possession acharnée, débattre le prix du passage dans un baragouin que l'on ne comprend pas. Pour moi, simple spectateur de cette scène indescriptible, j'en suivais en riant les incidents comiques, car je déjeune à bord. Le capitaine a voulu nous garder, Augustin et moi; sa politesse nous arrache à la bagarre.

Toutefois, pendant le repas, malgré la cordialité des officiers du bord, l'impatience commence à me gagner. Au sortir de table, je cours à mes bagages. Une seule barque, celle de l'hôtel Coulomb, restée fidèle au poste, nous transporte sans fracas sur le quai, où nous attend (ô désillusion!) non pas un dromadaire, non pas un cheval, ni même un âne, mais... un omnibus! Inaugurer l'Orient par un omnibus! Il est vrai que le cocher est en chemise et en calotte rouge. Je regarde curieusement à travers les carreaux. Partout les mêmes disparates. Partout la couleur locale se heurte à la civilisation européenne. Les rues sont larges, bordées de boutiques anglaises ou françaises. Mais la foule qui s'y presse appartient, en général, à une race différente de la nôtre. Les costumes étonnent par leur nouveauté. Les chameaux et les ânes complètent la physionomie. Comme tous les ports de mer, Alexandrie, ouverte à toutes les nations, doit participer du caractère de chacune. Cependant le caractère égyptien persiste assez pour surprendre et charmer. On se sent vraiment en Orient, quoi qu'en disent certains touristes, toujours prêts à s'écrier : « Les dieux s'en vont! »

Ils s'en vont, les dieux du passé, mais la civilisation arrive, et cette civilisation a du bon. Montés sur des ânes, nous avons parcouru la ville. Nous avons vu le même jour les huttes de boue des Fellahs répandues sur le sol comme une lèpre autour de la colonne de Pompée et de l'obélisque de Cléopâtre, et, quelques pas plus loin, le quartier neuf où l'on peut compter les établissements qui sont l'antidote de la lèpre physique et de la lèpre morale : l'église catholique, l'église grecque, l'église anglicane, l'école des moines franciscains, l'hôpital français, la maison des sœurs de saint Vincent de Paul, la maison des Lazaristes. Autant de bienfaits. Ailleurs, il

est vrai, se cache un petit théâtre italien, et les importations européennes ne se bornent pas là, on ne le voit que trop. Mais enfin, quand les dieux du passé se nomment la misère, l'ignorance, l'abrutissement, le désordre, l'ordure, s'ils s'en vont, je leur souhaite bon voyage, et j'appelle la civilisation qui apporte, avec quelques vices, l'exemple du travail, les lumières de l'instruction, la contagion des vertus chrétiennes et le baume de la prière.

Il y a peu d'antiquités à Alexandrie. A part la colonne de Pompée, dont les proportions grandioses se concilient avec une admirable beauté de forme, le reste ne paraît guère digne d'intérêt, quand on vient de Rome et qu'on va à Thèbes. Les hypogées, les prétendus bains de Cléopâtre, les deux obélisques, l'un debout, l'autre gisant à terre, que l'on nomme les aiguilles de Cléopâtre, méritent tout au plus la visite unique dont on les honore. Un ami d'Augustin nous conduit à travers le désert, sur la route de Rosette, jusqu'aux ruines d'un camp romain, vaste enceinte flanquée de seize tours. Dans un pavillon des jardins de Saïd-Pacha, on nous montre une mosaïque romaine d'un beau travail, qui représente, au milieu d'une grande grecque, une tête de Méduse et des oiseaux, entre autres des autruches et des perroquets. Tout cela, en somme, me touche peu. Je veux l'Égypte avant la greffe romaine. Pour moi, la vraie curiosité de l'Orient, c'est l'Orient lui-même, c'est-à-dire cette nature nouvelle, les bois de palmiers, les tamaris mêlés aux sycomores ; c'est le canal Mahmoudié où se pressent, devant les cafés, les barques à longues vergues; ce sont les horizons du désert entrevus derrière la verdure, ce sont les chameaux solennels et les ânes aux vives allures, ce sont les hommes superbement drapés, les femmes voilées de leurs linceuls d'un bleu sombre, qui laissent voir des mains et des pieds moulés sur l'antique; c'est la lumière enfin, plus éblouissante qu'en Italie, plus limpide, plus chaude. Abrité par le grillage en bois de ma fenêtre, je croque au passage ce qui traverse la place. Dès que la chaleur tombe, le galop d'un baudet m'emporte sur les rives du Mahmoudié. Les barques, les arbres, les maisons basses sans toiture, s'y groupent de la façon la plus imprévue et dessinent au soleil couchant les plus charmantes silhouettes. J'y ai passé de longues heures, à rêver de Marilhat.

Le Caire, 24 décembre.

Après quatre jours d'attente, nous avons pu quitter Alexandrie. Le bateau à vapeur de la compagnie du Transit nous a emportés au

Caire à travers le Delta. On navigue d'abord sur le canal Mahmoudié, puis sur le Nil, aussi large qu'un lac. Le pays n'est que plaine : un vaste horizon s'étend autour de nous, un ciel immense se déploie sur nos têtes. L'atmosphère, rose le matin, blanchâtre au milieu du jour, se colore de teintes vertes après le coucher du soleil. Toujours fine et transparente, elle accuse nettement le contour des objets, mais l'humidité qu'elle puise dans le fleuve les fond en une douce harmonie. Rien de dur, rien de criard. Partout le sol verdit, car l'hiver, c'est la saison fraîche, c'est le printemps de ces contrées : l'orge et le blé sortent de terre. Quelques bouquets d'arbres surgissent au milieu des cultures. Les bois de palmiers prolongent à perte de vue leurs silhouettes capricieusement découpées. De temps en temps on découvre un village : les maisons sont basses, construites en terre, et cette terre, en séchant au soleil, prend une couleur d'or bruni. Quelquefois, un minaret les domine, ou une coupole rudimentaire : toujours elles se groupent autour de massifs carrés dont l'assiette large et la terrasse en angle obtus rappellent les lignes de l'antique architecture égyptienne. Ce ne sont pas des temples, ce sont des pigeonniers, où les oiseaux du ciel préparent l'engrais de la terre. La richesse d'un village se mesure au nombre de pigeonniers qu'il possède. Ces monuments, utilitaires, s'il en fut jamais, donnent au paysage un caractère sévère et grandiose.

A mesure que le Delta se resserre, le désert apparaît à l'horizon, tantôt doré comme une moisson mûre, tantôt rougeâtre et brillant d'un éclat métallique. Ce fond inattendu complète admirablement le paysage. Tout à coup, au milieu de l'immensité plate qui nous environne, à l'extrême limite du lointain, j'aperçois trois sommets. Ils grandissent, ils se développent, ils se dessinent. On dirait une chaîne de montagnes isolée. Mais des montagnes n'auraient pas cette régularité géométrique. Trois triangles, deux d'égale hauteur, engagés les uns dans les autres, et rien autour, et rien derrière, si ce n'est les sables du désert. Tous les yeux sont tournés du même côté, tous les passagers contemplent le même spectacle. Les sommets grandissent toujours, et, malgré la distance, la masse devient imposante. Enfin, quelqu'un les nomme : « Les Pyramides ! » Les voilà donc, ces témoins des siècles. La pensée ne fait qu'un bond vers le passé. L'impression est foudroyante. Tous les esprits sont frappés du même coup. On ne regarde plus, on réfléchit profondément. Que de souvenirs, et que de mystères ! Je n'ai jamais vu un silence aussi unanime. Il n'y a que le mont Blanc qui se fasse regarder ainsi.

Mais bientôt l'attention passe de bâbord à tribord. Sur notre gauche, une chaîne de montagnes, ou plutôt un banc de rocher se termine par un escarpement brusque, et, là, perdus dans des tons

bleuâtres et argentins, se dressent deux minarets et un dôme. C'est la citadelle du Caire. Des minarets de toute forme et de toute hauteur, des coupoles, des édifices, des maisons en terrasses se pressent à ses pieds. C'est la ville du Caire. Des jardins et des champs la séparent du fleuve. Mais la rive du Nil se garnit aussi de maisons. On jette l'ancre. Nous sommes arrivés. Le Caire a son port, ou sa marine, qui se nomme Boulaq.

Aussitôt, envahissement du bateau à vapeur. Les garçons d'hôtel, les *facchini*, les drogmans choisissent leur proie. J'avise un grand diable à figure bronzée, en veste bleue et culotte blanche, qui se démène plus fort que les autres. Il m'offre ses services en italien. J'indique l'hôtel du Nil, et le voilà qui fait enlever nos bagages avec une activité sans pareille. Il a des ânes, il a une voiture, il a tout. Il nous transborde, il nous hisse sur nos montures, lui-même chevauche à côté de nous, frappant tour à tour les ânes et les âniers, sa conversation ne tarit pas, il se met au courant de nos projets, il nous nomme tout ce qui passe, il nous dirige à sa guise, il nous étourdit, il nous ensorcelle, si bien qu'arrivés à l'hôtel nous nous trouvons, sans nous en douter, en possession d'un drogman.

Le drogman, c'est le meuble essentiel, la condition *sine qua non* du voyage en Orient. Comment se faire entendre? Comment se faire servir? Comment établir les communications nécessaires avec les inférieurs, avec les égaux et les supérieurs même, si l'on n'a pas à tout instant sous la main un interprète de sa pensée, un traducteur de sa langue et de celle des autres, un truchement, ou, selon la dérivation moderne, un drogman? Mais le drogman ne se borne pas au rôle d'interprète. Il ne lui suffit même pas d'être le cicerone, le guide de ses voyageurs. Il devient leur factotum. Ou plutôt, pour parler net, le drogman est un véritable entrepreneur de voyages. On traite à forfait avec lui. Moyennant un prix fixé d'avance, il vous montera une maison, il vous fournira le vivre et le couvert, il vous promènera en barque, à cheval, à dos de chameau, il vous protégera au besoin et saura vous défendre, car vous êtes le capital dont il touche les intérêts.

On comprend de quelle importance est le choix d'un drogman. Toutes sortes de gens exercent ce métier, des Italiens, des Grecs, des Maltais, des Arabes. Je ne crois pas qu'un seul Français s'y soit essayé. Il y faut une souplesse servile, une élasticité de conscience, et, en même temps, un esprit d'abnégation individuelle, qui cadrent mal avec le caractère français. L'Italien a le service plus commode et plus sûr, mais il connaît trop peu le pays. Le Grec est plein de ressources, mais sa conscience sonne tout à fait creux. Le Maltais est mou. L'Arabe participe de tous ces mérites, mais il ne mar-

chande pas le dévouement. Et puis, il est chez lui, il a ses attaches de nationalité, de famille et de religion, qui l'obligent à une certaine honorabilité; au lieu que les autres, gens de sac et de corde, ont laissé en Europe et leur foi et leur loi et leur Dieu.

Le hasard nous a bien servis en nous présentant Abdallah. On le connaît, et l'on nous vante ses qualités de bon domestique. Comme drogman, il sait trop peu de français. Mais il possède assez d'italien pour communiquer avec moi, et je sers à mon tour de drogman entre Augustin et lui. D'ailleurs il a tellement épousé nos intérêts dès la première heure, qu'un divorce deviendrait difficile.

J'ai voulu prendre quelques renseignements sur l'état civil d'Abdallah. Ils sont précieux comme révélation des mœurs de l'Orient. Un des effets de la polygamie mahométane est de jeter dans le monde une foule d'enfants perdus. Les garçons se tirent d'affaire. Mais les filles? Or, voici ce que deviennent ces malheureuses créatures. Le harem princier qui les a vues naître et qui nourrit leurs mères délaissées, les garde jusqu'au jour où l'on en trouve le placement auprès d'un officier du palais. Celui-ci se déverse à l'étage inférieur, et ainsi de suite, de cascade en cascade, jusqu'au dernier degré de la domesticité. Abdallah possède une tante, dont il parle avec un profond respect, qui est la mère d'un palefrenier du pacha. Il ne faudrait pas remonter beaucoup de degrés pour arriver à la source. Et c'est ainsi que notre drogman tient, par les écuries, à la famille régnante.

Depuis notre arrivée au Caire, nous n'avons qu'un désir, d'en partir au plus vite. La haute Égypte nous appelle. On nous dit partout que la saison est déjà bien avancée. Nous profiterons à peine des vents qui soufflent du nord au sud dans la vallée du Nil pendant les premiers mois d'hiver. Notre temps se passe en visites et en acquisitions de toute nature. Que d'embarras! Que de préparatifs! Il faut emporter avec soi la civilisation que l'on quitte. Tous ces ennuis nous ont été allégés par M. Linant, pour qui j'avais d'excellentes recommandations. M. Linant, ou Linant-Bey, est un Français établi en Égypte depuis trente-deux ans. Il connaît le pays mieux que personne. Ancien directeur des travaux publics sous Méhémet-Ali, aujourd'hui encore ingénieur, au milieu de ses importantes occupations, il s'est donné à nous avec la bienveillance la plus complète. Il a examiné et admonesté notre drogman, il nous a choisi notre barque. Bien plus, comme une levée de plans l'appelait sur les bords du Nil, aux environs du Caire, il nous a proposé de l'accompagner, afin de nous initier à notre vie nouvelle. Pendant deux jours, nous sommes restés avec lui, couchant dans sa barque, chassant et dessinant. Là, il nous a fait notre itinéraire, il nous a raconté notre

voyage, il nous a dicté la note de nos provisions, il nous a mis au courant des ressources de la route, du caractère des habitants, du prix des choses. Sa conversation nous a tout appris sur l'Égypte. Nous sommes rentrés au Caire avec un précieux bagage d'expérience acquise.

Le voyage de la haute Égypte, tel que nous allons l'entreprendre, ne dure pas moins de trois mois. Notre barque nous coûte 1,500 piastres par mois, c'est-à-dire 330 francs. Abdallah se charge, pour 200 francs par mois, de nous fournir le mobilier, la batterie de cuisine et le cuisinier. Nous emportons pour 600 francs de provisions, vin, farine, café, tabac, comestibles, conserves. Dix hommes forment notre équipage. La cabine qui va nous servir de maison se compose de trois petites pièces garnies de divans. Il s'agit de remonter le Nil jusqu'à la deuxième cataracte, pendant trois cents lieues à peu près, soit à la voile, soit à la rame ou à la cordelle, et de redescendre de même, en s'arrêtant aux beaux endroits. M. Linant nous a munis de lettres de recommandation pour quelques amis et pour un parent qu'il a dans la haute Égypte. Il nous a donné une circulaire à l'adresse des gouverneurs de villages, requis de nous prêter main-forte. Augustin a fait ses provisions de poudre et de plomb. Tout est prêt. Nous partons le 26 décembre, après avoir célébré les fêtes de Noël.

Je te parlerai du Caire à mon retour, quand je l'aurai visité. J'en ai à peine entrevu les merveilles. C'est bien la ville des *Mille et une nuits*. A côté des rues du bazar, éclatantes de lumière, il y a des ruelles obscures où deux hommes ne peuvent passer de front; à côté de bouges infects, il y a l'Esbekieh, une vaste place couverte de bosquets; à côté des maisons aveugles, il y a les mosquées où l'architecture arabe a prodigué ses caprices. On marche d'enchantements en enchantements, de surprises en surprises. Même dans les monuments, l'imprévu semble la loi. L'architecture arabe n'obéit à aucune règle : c'est un jeu continuel, ou, comme on dit ici, une fantasia. Fantasia, voilà bien le mot caractéristique du peuple arabe. Ils l'appliquent à tout. Des musiciens à la porte d'un café, fantasia. Fantasia, la course à cheval en tirant des fusillades; fantasia, un tapis diapré de belles couleurs. Fantasia aussi, leur architecture. Enfin, n'ai-je pas entendu appeler fantasia cette atroce cérémonie qu'ils ont célébrée hier et qu'on nomme plus justement « le tapis humain » (le Dosseh)? Le grand scheik qui a dirigé la caravane de la Mecque passe à cheval sur des hommes étendus par terre. Les malheureux fanatisés se couchent avec une résolution superbe, ils se relèvent blêmes, convaincus qu'ils n'ont rien, et ils se hâtent de disparaître pour se faire panser ailleurs, car le décorum défend

d'avouer une blessure. Et je suis persuadé que les plus maltraités ne sentent pas leur mal. Tous les soirs, depuis le retour de la caravane, il y a fête sur l'Esbekieh. Les pèlerins, campés sous des tentes de formes et de couleurs différentes, se livrent à toutes les fantasias imaginables, en attendant le Dosseh, qui est le signal de la séparation. Des lampions, des lanternes illuminent la place. La foule va vénérer les saints voyageurs, et ceux-ci ne ménagent pas les parades de leur sainteté nouvellement acquise. C'est là qu'on voit les psylles jouer avec les serpents. Nous sommes entrés sous une tente de derviches hurleurs. Rangés sur deux lignes, assis comme des poussahs, ils s'agitent à droite, à gauche, en avant, en arrière, accompagnant leurs mouvements d'un *hou-hou* guttural, qui rappelle le *han* des boulangers. Bientôt le mouvement s'accélère, l'étourdissement commence, puis ce ne sont plus que des saccades répétées; puis vient la frénésie. Alors quelques-uns se lèvent, ils vont saluer leur scheik, qui leur souffle dans la bouche, ils poussent un *hou* plus profond, plus plaintif, et ils se mettent à tourner pendant des heures. On leur présente un verre, ils le croquent ni plus ni moins qu'un petit pâté, ils l'avalent avec plus ou moins d'aisance, selon le talent ou la vertu de chacun. Je l'ai vu. J'ai entendu le bruit du verre broyé sous les dents, j'ai vu le sang des gencives rougir les lèvres, j'ai vu — car il n'y a point de drame si lugubre qui n'ait son côté plaisant, — j'ai vu un acolyte frotter pieusement le dos du mangeur de verre pour aider le comestible incommode à descendre dans les voies digestives : ainsi fait-on aux enfants qui s'étranglent. La plupart des Européens traitent tout cela de jongleries. C'est bien mal connaître les ressources infinies de la nature humaine. Pour moi, j'ai observé attentivement les mangeurs de verre : l'escamotage me paraît impossible. D'ailleurs, d'autres mangent des serpents. A l'état d'ivresse où ils sont parvenus, on leur présenterait du feu, ils le dévoreraient sans plus de difficulté. Il y avait parmi les tourneurs deux jeunes Égyptiens de seize ans, d'une grâce admirable; leur physionomie calme et mélancolique, leurs yeux fermés à demi, leur tête mollement inclinée, les mouvements mesurés de leur corps, tout concourait à leur donner l'expression extatique. Je les comparais *in petto* à certaines figures de Frà Angelico. Si la foi dans la vérité enfante des miracles, la foi dans le mensonge ne peut-elle amener des prodiges d'ordre inférieur? Dieu permet les uns et ne défend pas les autres, afin de nous ouvrir les yeux. Il est certain, chacun l'a éprouvé, que sous l'étreinte d'un sentiment puissant l'âme se détache d'elle-même et le corps s'annihile. Une cause morale ne peut-elle amener

le même résultat qu'un agent physique? Pour produire l'anesthésie le fanatisme vaut le chloroforme.

A bord de la cangè, 21 mars.

Voilà près de trois mois que j'ai quitté le Caire, et pendant ces trois mois nous sommes restés sans nouvelles l'un de l'autre; nous qui jadis trouvions pénible de ne nous voir qu'une fois tous les jours. On m'avait bien remis au Caire des enveloppes à inscription arabe pour y faire parvenir les lettres que je voudrais envoyer en France. Mais je ne pouvais m'en servir qu'à une distance assez rapprochée, relativement à celle que j'allais parcourir, et cette distance a été bien vite dévorée par notre premier mois de navigation. La nouveauté du pays, la succession non interrompue d'objets intéressants, l'abondance d'impressions confuses qui en résulte, ne me permettaient guère alors de t'écrire, quand je trouvais à peine le temps de prendre quelques notes. Maintenant, notre voyage se termine, nous revenons, nous nous rapprochons des provinces où la poste cesse d'être une plaisanterie officielle; je me décide à lui confier ces feuilles, sans être bien sûr qu'elles arriveront à leur adresse.

Malgré les ennuis inséparables d'un voyage aussi long, malgré les dépenses qu'il entraîne, je commencerai par te dire que je suis content. Sans doute, il vaudrait mieux pouvoir séjourner dans les endroits qui offrent de beaux sujets d'étude. Le temps manque pour le travail. Les heures de la journée sont trop courtes, et combien s'écoulent inutiles sous un ciel qui verse, avec la plus belle lumière du monde, la mollesse et l'énervement! Chaque note coûte un effort, chaque croquis exige une lutte. Il faut se résigner à voir, à voir sans cesse, à amasser dans tous les coins de la pensée un trésor d'impressions que le temps mûrira, et qui, plus tard, vannées avec soin, donneront peut-être une récolte.

Nous avons parcouru un pays plus long que la plus grande longueur de la France. Seulement, dans cette longueur il n'y a pas d'étendue. On navigue toujours sur le même fleuve, on suit la même vallée, et cette vallée ne s'élargit jamais au delà de dix lieues. Nous sommes allés jusqu'aux limites méridionales de l'Égypte, et nous les avons dépassées. Nous avons vu toute la haute Nubie; nous nous sommes arrêtés là où le pays cesse de présenter au voyageur des monuments remarquables. C'est avant la deuxième cataracte, à Ouady-Halfa,

entre le 19e et le 18e degré au-dessus de l'équateur. Si j'avais été seul, j'aurais certainement poussé plus loin. J'aurais voulu voir le Dongolah, le Kordofan, aller même jusqu'en Abyssinie. Les pays qui se maintiennent sauvages en face de notre civilisation offrent un intérêt singulier. Mais enfin, la portion de la Nubie que j'ai vue donne déjà une passable idée de la sauvagerie. Après avoir inscrit notre nom sur un rocher de la deuxième cataracte, où se lisent des noms des voyageurs de toutes les époques, même du temps des Pharaons, nous sommes revenus sur nos pas, et nous redescendons le fleuve que nous avons remonté.

Les monuments de Rome étonnent par leur grandeur. Les antiquités de l'Italie surprennent l'imagination. Et cependant ces antiquités ne nous reportent pas au delà d'un siècle avant la fondation de Rome. Encore est-ce beaucoup dire. Quand on s'est bien extasié devant les constructions cyclopéennes, on croit avoir contemplé une antiquité sans égale. Il y a quinze jours, nous étions à Louqsor, lorsqu'on découvrit un groupe statuaire contemporain d'Abraham. Ce groupe était parfaitement intact, l'inscription aussi fraîche que si elle eût été gravée d'hier, la date précise pour les savants qui connaissent la langue hiéroglyphique. C'est donc de ce pays que l'on peut dire plus que de tout autre au monde, que chaque pas y remue la poussière des siècles. Ce fabuleux Sésostris, antérieur de plus de deux cents ans à la guerre de Troie, a laissé partout, sur les rives du Nil, de merveilleux édifices couverts de tableaux où l'on assiste à ses victoires, où on le voit traînant enchaînés à son char les peuples d'Éthiopie et ceux de Syrie, les Mèdes, les Indiens, les Arabes, et ces nations occidentales qui n'avaient pas encore un nom. La construction des pyramides est reportée à plus de 2,000 ans avant Jésus-Christ. Depuis cette date reculée dans les profondeurs fabuleuses de l'histoire, chaque époque s'atteste par des monuments; les temps antérieurs à Abraham, sa venue en Égypte, l'époque des rois pasteurs, celle de Joseph, celle des Perses, celle des Grecs, sont écrits en hiéroglyphes sur les murs des palais et des temples. On déchiffre aujourd'hui ces inscriptions mystérieuses. On fixe l'âge de chaque édifice, de chaque excavation, de chaque tombeau, depuis une antiquité dont les patriarches bibliques donnent seuls l'idée, jusqu'à l'ère chrétienne. Les siècles recommencent alors, et, avec eux, une autre antiquité pour l'Égypte. Les empereurs romains ont aussi leurs noms gravés sur des temples que l'on se prend à regarder comme modernes. Et cependant une civilisation plus moderne encore, la civilisation arabe, est venue à son tour couvrir cette terre de monuments qui ont eu le temps de devenir des ruines. Dans ce chaos d'années entassées par milliers l'imagination s'égare. On se demande où commence, où finit l'anti-

quité. On cherche la limite de l'histoire et de la fable. Mais ici la fable est aussi attestée que l'histoire.

Enfin lorsqu'on vient d'Europe, le temps actuel lui-même paraît une fable. Il y a plus loin des mœurs de l'Orient aux nôtres que de notre époque à celle d'Abraham. En Europe tout se modèle sur la France et sur l'Angleterre. Ces deux nations ont le privilége de donner aux peuples voisins la coupe de l'esprit et la coupe du pantalon. Leur influence a déjà gagné Alexandrie et elle pénètre jusqu'au Caire. Mais les mœurs ne s'en ressentent pas d'une façon notable, et, passé le Caire, l'influence européenne cesse presque entièrement. On se trouve au milieu d'un système social homogène tout à fait différent du nôtre et souvent opposé. Les habits et les mœurs, les personnes et les choses se règlent d'après des principes qui nous sont absolument étrangers. Tout se meut, tout se gouverne, tout vit sous l'empire d'une loi à part; et cette loi, qui donne le pli à tout, c'est la loi religieuse. En Europe une telle vérité nous échappe; en Orient elle crève les yeux. A voir de si prodigieuses différences entre des hommes sortis des mains du même Créateur et séparés seulement par quelques lieues de mer, on reconnaît la toute-puissance de la loi religieuse. L'Arabe est arabe parce qu'il est musulman, comme le Français est français parce que, quoi qu'il en ait, il est chrétien et catholique.

Certaines gens ne peuvent voir sans rire ce qui n'est pas fait comme chez eux. Mais ici il n'y a plus à rire. Le ridicule peut atteindre un individu, il n'atteint pas des nations entières. On s'étonne d'abord de tant de bizarreries, puis l'on examine de près; et, si l'on se sent gagné par quelques apparences de beauté et de grandeur, bientôt on éprouve, au frottement des hommes et des choses, ce qu'il y a de sottise et de perversité chez les uns, de corruption et de délabrement chez les autres. On se dégoûte alors; on sent qu'il y a une vérité absolue dont la loi religieuse est le rayonnement par les œuvres, et l'on condamne la loi mahométane qui n'a produit, avec le temps, que l'abâtardissement, le désordre, la ruine, la mort.

La manière de voyager en ce pays a ceci de bon qu'elle vous met en contact immédiat avec les hommes, avec les institutions et les mœurs. Vous prenez une barque montée par un certain nombre de matelots indigènes; vous y arborez votre pavillon, vous en devenez le commandant. En France le voyageur peut parcourir tous les départements sans avoir affaire qu'à des êtres neutres, des bureaux de messageries, des compagnies de chemin de fer. Tous les services sont réglés d'avance, votre volonté n'y peut rien changer; vous passez de main en main comme une marchandise muette. Ici, rien de semblable. Nous voilà pour trois mois à la merci de dix hommes qui ont

tout intérêt à ne pas faire ce qui leur est commandé. Nous communiquons avec eux par l'intermédiaire d'un drogman dont les intérêts sont à la fois liés aux nôtres et à ceux de l'équipage sans que nous sachions jamais avec certitude si ce que nous lui disons en français est fidèlement traduit en arabe. La barque étant louée au mois, le reiss (capitaine ou patron) n'a qu'un but, faire durer le voyage le plus possible. Un contrat nous lie l'un et l'autre : suivre exactement les clauses de ce contrat en ce qu'elles ont d'avantageux pour lui; éluder celles qui nous favorisent; profiter du moindre souffle contraire pour cesser d'avancer; s'arrêter la nuit à notre insu; se servir de sa voile de façon à ne pas trop prêter au vent, et saisir toutes les occasions de réclamer un bakchis, c'est-à-dire un supplément de paye, voilà son étude de tous les jours, de toutes les heures. Il faut avoir l'œil et l'oreille au guet; il faut s'arracher au sommeil; il faut à tout instant pousser, reprendre; il faut crier, disputer, se fâcher, et pour peu que l'on se mette au pli du pays, bâtonner.

La bastonnade, c'est le grand moyen en Égypte, c'est le nœud de toutes les affaires, c'est l'arme du gouvernement et des particuliers. L'Arabe y est fait. Il la subit sans murmure et même il l'attend pour agir. Le bâton n'a pas ici l'odieux qu'y attachent nos idées françaises; on le considère moins comme un châtiment que comme un aiguillon, le *stimulus* du devoir. Ne battez-vous pas un cheval que vous aimez, un chien qui vous est cher? Le coup de fouet les excite à mieux faire : de même pour l'Arabe. Ces natures contemplatives dormiraient d'un kief éternel, si le coup de bâton n'arrivait à point secouer leur rêverie. Il se donne en riant, il se reçoit de même; et s'il est appliqué comme il faut, le battu, c'est-à-dire le réveillé, ne manque pas de s'écrier : « Très-bien, *tayeb*, » en homme qui s'y connaît. La bastonnade juridique n'a rien non plus d'absolument terrible. Si peu que l'on ait à se plaindre de son reiss ou de son drogman, on les conduit devant le chef du village le plus voisin, et l'on expose sa plainte. Alors, pendant que le mudhir vous offre la pipe et le café, deux kawas saisissent le délinquant et le maintiennent couché à plat ventre; un troisième frappe sur les vêtements qui recouvrent les parties charnues. De temps en temps on entend une exclamation gutturale : « I Allah! » — ô Dieu ! ou bien : « Faut-il me voir battu? » A un signe de votre main le bâton s'arrête : le patient se relève et vient s'asseoir à côté de vous sur le divan, où il déguste à son tour le café.

Mais le plus souvent les voyageurs se dispensent de toute cette cérémonie. Ne vaut-il pas mieux être à soi-même son mudhir et son kawas? Il suffit d'avoir un bon bâton. Aussi les Anglais et les Américains ne marchent jamais sans leur stick. Dès qu'ils ont à se

plaindre, ils frappent au visage. Pour nous, il nous répugne de nous faire ainsi justice à nous-mêmes. Taxe-nous de chauvinisme, si tu veux. Ce drapeau français que nous promenons sur le Nil nous semble incompatible avec le bâton. Dès le premier jour nous nous sommes dit d'un commun accord : Nous ne frapperons pas; et jusqu'aujourd'hui nous avons tenu parole. Pas un matelot, pas un fellah, pas même un ânier, ni un gamin n'a reçu de nous le plus léger coup de cravache.

Le grand inconvénient de ce pays, c'est que la dépense du voyage y prend des proportions énormes. Tout voyageur qui met le pied en Égypte est considéré comme un millionnaire. Une nuée d'oiseaux de proie s'abat autour de lui, et c'est à qui tirera le plus beau lambeau de sa bourse. Non-seulement on lui fait payer double ce qu'il devrait payer simple, mais chacun de ses pas, chacune de ses actions ou de ses paroles se solde par un appoint qui a nom le bakchis. Définir le bakchis, autant saisir un Protée. Le bakchis, c'est ce qu'à Naples on appelle la *bottiglia*, à Rome la *buona mano;* c'est le « petit sou, s'il vous plaît, » du Savoyard, c'est ce qu'en basse Bretagne vous demande une marchande à laquelle vous n'achetez rien, c'est l'impôt du pauvre sur le riche, c'est la main tendue du mendiant, la patte de velours du paresseux, la griffe sournoise du fripon; c'est... Souviens-toi que l'Égypte antique adorait plusieurs légumes : de ce culte l'Égypte moderne n'en a gardé qu'un, la carotte, puisqu'il faut la nommer par son nom. Mais le dieu-carotte ou le dieu-bakchis n'est pas de ces fétiches cloîtrés dans leur temple. Divinité plus qu'humaine, elle se prête avec une complaisance infinie à tous les caprices de ses innombrables dévots. L'enfant suce avec le lait de sa mère la religion du bakchis. Il est de règle que tout individu au-dessous de seize ans vous demande bakchis. Ce mot ne manque pas de grâce dans la bouche des jeunes filles nubiennes, qui le grasseyent très-gentiment. Mais leurs mères'grands ne se font pas faute de le nasiller aussi, et, parfois même, les hommes quittent leur travail et crient bakchis à pleins poumons. Partout où j'ai essayé le moindre croquis, la galerie assemblée autour de moi ne manquait jamais, dès que je levais la séance, de me saluer du cri traditionnel : « Bakchis! » — Et pourquoi bakchis? — Pour m'avoir regardé faire.

Ainsi, en ces misérables contrées, tout voyageur devient une providence : rôle fort touchant à remplir, s'il n'était pas si dispendieux. Tant qu'il ne s'agit que de médecine, j'y consens volontiers. N'étant pas docteur, je ne me crois pas dangereux. Souffler dans l'œil des borgnes, distribuer des collyres, prescrire l'émétique ou la rhubarbe, donner du sucre aux enrhumés, dans ces limites j'accepte le rôle de Providence. Mais, quant au bakchis, l'Égypte serait une

Danaë, que je me refuserais à l'arroser d'une pluie d'or. La charité n'a que faire ici. Les malheureux ne sont ni les seuls ni les plus ardents à réclamer l'impôt du bakchis. Tout le monde s'en mêle, du haut en bas de l'échelle sociale. L'hospitalité musulmane se donne, mais elle s'acquitte par un bakchis. Tout cadeau appelle un bakchis. L'amitié des grands, la protection, les services gratuits, total un bakchis. Le mot est élastique, et, pour le demander ou le recevoir, les consciences ne le sont pas moins. Une loi égyptienne interdit la sortie des antiquités, et la douane y veille : bakchis à la douane. Le ministre intervient : bakchis au ministre, ravi de toucher cette prime à l'exportation. L'Égypte ressemble à un pendule, qui oscille sans cesse entre la bastonnade et le bakchis.

Mon journal te complétera le récit de notre voyage. Ici je m'en tiens à des traits généraux. L'Égypte me paraît le plus beau pays du monde, après l'Italie, qui garde l'avantage de la variété. Mais l'Égypte est plus solennelle. Le ciel a plus de puissance encore et de suavité qu'à Rome, plus de transparence qu'à Naples. La lumière n'est pas seulement dorée, elle est rose. Le Nil, qui boirait le Tibre et tous nos fleuves, semble tantôt un lac, tantôt une mer. Deux chaînes de montagnes entièrement stériles courent à l'horizon, du nord au sud, rochers de grès, amas de sable, et il faut voir de quelles ravissantes couleurs sait les peindre le soleil, quand il se lève, et quand il se couche. Quelques lieues de terre s'étendent entre le fleuve et les montagnes. Là se groupent des villages dans des bois de palmier. Là s'élèvent, par-dessus des touffes de mimosas, les minarets des villes. Là, le tamaris, l'acacia, le figuier de Pharaon, forment de verts bosquets. Là se dressent ces monuments auprès desquels les édifices de l'Italie paraissent des jouets, plus parfaits de formes sans doute, mais combien inférieurs en proportions ! L'architecture ne se montre guère qu'aux approches de Thèbes. Jusque-là le paysage règne seul, et c'est assez pour le plaisir des yeux. A Thèbes, le paysage et les monuments concourent au plus merveilleux spectacle. Dans la vaste plaine que partage le Nil, quatre palais ou temples énormes marquent les limites extrêmes de l'antique cité, et les ruines de Louqsor, assises au bord du fleuve, attestent que tout l'espace compris entre ces monuments était bien le sol de Thèbes aux cent pylones. A l'occident, une gorge de la montagne déserte contient les tombeaux des rois. On parcourt à cheval ce théâtre abandonné d'une civilisation grande et riche dont le mobilier l'encombre encore aujourd'hui, et, parmi tant d'obélisques, de colosses, de temples, de sépulcres, on se demande si Paris vaut Thèbes, si, après le même nombre de siècles, Paris détruit laissera un amas de ruines aussi imposant.

Après Thèbes, le plus beau site monumental de l'Égypte, c'est Philé. Au moment de descendre les cataractes, le Nil, ralenti par cette écluse naturelle, se répand en nappe autour de plusieurs îles. Philé semble émerger du sein d'un lac. On ne pouvait choisir, pour une île sacrée, un cadre plus favorable, où l'art s'ajoutât mieux à la nature. Le miroir des eaux multiplie, en les refléchissant, les merveilles de l'architecture religieuse qu'y a semées la piété des siècles, et, tout à côté des colonnades de pierre aux chapiteaux sculptés et peints, on voit les colonnes flexibles des palmiers balancer au souffle de la brise leurs chapiteaux de verdure. A Philé, tout captive et tout charme. Mais surtout aux souvenirs antiques se mêle un souvenir moderne qui paraît une fable de plus sur cette terre de fables. Un des pylones du grand temple porte une inscription française, et cette inscription raconte que l'an VI de la République, le 18 messidor, une armée française, débarquée à Alexandrie, est venue jusqu'à Philé.

Ailleurs encore, à Essné, à Edfou, j'ai déchiffré, sur les pylones, près du cartouche de Rhamsès le Grand, des noms de troupiers avec le numéro de la brigade, et ceux des savants qui suivirent ces nouveaux Argonautes à la conquête de la Toison d'or. Hélas ! C'est bien la toison d'or, cette Égypte, le pays le plus riche qu'éclaire le soleil, une terre qui ne refuse rien, un fleuve qui arrose périodiquement le territoire, un ciel toujours serein, une population sans vie personnelle, sans attaches nationales, faites pour obéir et chérissant l'obéissance. Si jamais pays a été bon pour la conquête, c'est celui-ci. On ne peut assez admirer l'instinct de Bonaparte, qui, du premier coup, le devina et le choisit. On ne peut assez déplorer les malheurs qui nous en ont chassés. Ici nous eussions accompli des prodiges. L'Égypte, bien plus assimilable que l'Algérie, était la colonie naturelle de la France.

Il n'y a chez l'indigène qu'un mahométisme de surface sous lequel couve encore l'étincelle chrétienne. La persistance de la religion cophte exclut le fanatisme. L'étranger qui passe est accueilli comme une providence, l'étranger qui séjourne est accepté comme un maître. Depuis une quarantaine d'années tous les grands travaux de l'Égypte ont été conduits par des Français et des Anglais. Avec l'industrie, la civilisation européenne a envahi les rives du Nil, et la population se façonne docilement à ses exigences. On a établi des pompes à vapeur, des fabriques de sucre. Les ingénieurs chargés de la direction n'ont pas plus de peine que s'ils dirigeaient des ouvriers d'Europe ignorants ou paresseux. A la sucrerie de Farchoût, propriété de je ne sais quel pacha, nous avons trouvé deux Angevins, élèves de nos écoles des arts et métiers. Quelle joie pour ces exilés de pouvoir

causer de la France, de Paris, de la Touraine, de l'Anjou! Et pour nous aussi, la bonne journée! Des visages français reposent les yeux après deux mois passés à ne voir que des Arabes, des Nubiens ou des Turcs. Pendant un jour, à nous cinq, nous avons été la patrie. On s'est quitté l'esprit rafraîchi, et le cœur, oh! surtout le cœur bien content.

Adieu. Je viens de compter sur mes doigts tous les amis qui peuvent se souvenir du voyageur. Compte sur les tiens et n'oublie personne.

Léon Lagrange.

LES ÉCOLES ET LES SYSTÈMES

EN FRANCE

AVANT LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS[1]

III

DÉBATS SUR LA MÉTHODE THÉOLOGIQUE AU DOUZIÈME SIÈCLE.

Les systèmes passent, les méthodes restent, parce que les systèmes ne sont que les corps des méthodes, tandis que les méthodes sont les âmes des systèmes. Le système de Bacon a été remplacé; mais sa méthode a été maintenue. Le système de Descartes est expirant, s'il n'est pas mort; mais sa méthode est immortelle. Or, de même qu'il y a une méthode dans les sciences physiques et dans la science psychologique, ainsi il y en a une dans la science théologique. Là on raisonne sur le fait matériel et sur le fait psychologique, ici sur le fait religieux, notamment sur le fait de la révélation chrétienne.

Cette révélation est un fait essentiellement intelligible et s'adressant à des êtres essentiellement intelligents; c'est la lumière de la foi venant se surajouter à la lumière de la raison. De là deux séries de questions : Quels sont les droits et les devoirs de la raison à l'égard de la foi, et de la foi à l'égard de la raison? Comment doit se faire le partage entre ces deux puissances chargées d'éclairer et de diriger l'homme? Ont-elles un domaine commun, ou bien deux domaines distincts, ou même deux domaines séparés? Y a-t-il entre elles une suprématie? Qu'est-ce que cette suprématie, et à laquelle

[1] Voir le *Correspondant* du 25 septembre et du 25 novembre 1866.

des deux appartient-elle? — Toutes ces questions, inconnues à l'antiquité, sont nées du christianisme, et, comme l'a fait remarquer M. Charles Jourdain, « il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour se persuader que de la solution qu'elles reçoivent au fond le plus intime d'une âme, dépend l'avenir de cette âme, sa direction religieuse et philosophique, selon qu'elle a comprimé ou développé en elle plus ou moins l'élan de la foi ou l'élan de la raison. » Du reste, la lutte qui s'engagea sur cette question, il y a près de cinquante ans, à l'apparition de l'*Essai sur l'indifférence*, et qui est loin d'avoir disparu des esprits, nous prouve suffisamment l'importance méritée qu'on y a attachée. Aujourd'hui comme à cette époque, l'accord de la foi et de la raison, soit sur le terrain individuel, soit sur le terrain social, est resté le problème dominant et la clef de voûte de tous les autres.

Dans cet état de choses, peut-être serait-il utile de faire taire en nous toutes les passions personnelles qui peuvent nous agiter, de nous abstraire des partis dans lesquels notre vanité a pu nous engager, de sortir de cette société et de ce siècle, où l'impartialité est si difficile à tant d'intelligences, et de remonter jusqu'à cette société du douzième siècle, dont l'esprit, il est vrai, ressemble trop au nôtre pour que nous lui soyons étrangers, mais qui cependant, en substituant ses débats à nos débats, ses appréciations à nos appréciations, nous permettra de mieux saisir l'état de la question et de mieux discerner les limites, maintenant trop confuses, qui séparent ce qui n'est qu'une opinion de ce qui est un dogme. Ce qui nous tient éloignés de la solution que nous cherchons, c'est, si je ne me trompe, l'exclusivisme de nos idées et de nos passions. « Il est des esprits, disait É. Saisset, qui ne peuvent voir qu'un seul côté des choses. Pénétrants, vigoureux, logiciens, mais exclusifs, ces esprits excèdent sans cesse et poussent tout aux dernières limites. Aussi ce n'est point à ces sortes d'intelligences, si fortes qu'elles puissent être, qu'appartiennent la vraie gloire et la solide et durable influence. Leur rôle, sans doute, n'est pas inutile; car tout sert aux desseins de Dieu, et les égarements même de la raison sont pour elle une leçon et un progrès. Mais c'est à d'autres esprits que le genre humain donne sa confiance : je parle de ces amples et sobres génies, plus occupés de s'entendre avec leurs semblables que de suivre leurs propres vues, et qui tiennent bien moins à pousser un principe exclusif à ses conséquences extrêmes qu'à voir à la fois tous les principes dans leur liaison et leur harmonie. » Sans aucun doute, le dix-neuvième siècle possède de ces génies conciliateurs; mais la plupart d'entre eux ont une prudence trop peu oublieuse d'eux-mêmes, ou trop distraite des grands intérêts de l'Église et de l'humanité, pour que la vérité puisse compter sur eux. « Rien ne raccourcit plus les grands hommes, a dit quel-

que part Montesquieu, que leur attention à de certains procédés personnels. » Faisons donc de l'histoire qui, sans être complétement ancienne, ne compromettra cependant personne : nous n'aurons pas les inconvénients des personnalités trop rapprochées, et nous aurons les avantages de l'exactitude la plus impartiale. Cette substitution du douzième siècle au dix-neuvième, ou plutôt cet effacement du dix-neuvième derrière le douzième, est d'autant plus facile que ce qui se passait alors n'était que l'essai de ce qui se passe aujourd'hui et la préparation de ce qui doit avoir lieu plus tard. Du reste Pie IX n'a-t-il pas enseigné que « la méthode et les principes d'après lesquels les *anciens docteurs scolastiques* ont cultivé la théologie, conviennent aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences ? »

I

La raison et la foi chrétienne peuvent prendre une attitude hostile ou une attitude amie.

La première attitude, quand elle est poussée jusqu'à la négation de l'une des deux parties, produit la philosophie sans le christianisme ou le christianisme sans la philosophie.

Ce double excès, que Pascal signalait ainsi : « Exclure la raison, n'admettre que la raison, » s'est vu dans tous les siècles chrétiens, parce qu'il n'est aucun siècle chrétien qui n'ait été témoin des exagérations les plus opposées. Le douzième siècle nous en donne un exemple frappant. — D'une part, le manichéisme au commencement de ce siècle, et le panthéisme à la fin, livrèrent au christianisme une guerre souvent sanglante. Dans le camp du manichéisme, quatre chefs se distinguèrent entre tous : Tanquelme et Clément dans les provinces septentrionales de la France, Pierre de Bruys en Provence, et Henri dans le Maine. Dans le camp du panthéisme on remarqua surtout Amaury de Bène et David de Dinant. Mais tous, ceux-là par leurs superstitions et leurs horribles impuretés, ceux-ci par leurs rêveries insensées, ne faisaient que renverser la raison qu'ils prétendaient défendre et rendre victorieuse la foi qu'ils voulaient détruire. — D'un autre côté, un parti, qu'on pourrait appeler une secte, et contre lequel s'élevèrent successivement Abélard, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard et Guillaume de Conches, cherchait à étouffer sous le ridicule l'amour des arts et de la science. C'étaient les obscurantistes d'alors. On les appelait cornificiens, à cause du pseudonyme de Cornificius que Jean de Salisbury infligea à son chef. Le satirique évêque de Chartres le dépeint ainsi : « Si la charité chrétienne ne me

le défendait pas, je parlerais de Cornificius, de son ventre si épais et de son esprit qui ne l'est pas moins, de ses paroles imprudentes, de ses mains rapaces, de son geste inconséquent, de ses mœurs fétides qui empoisonnent tout ce qui l'entoure ; je peindrais son libertinage obscène, la laideur de son corps, la turpitude de sa vie, la sale réputation dont il jouit. Cornificius ronfle chaque jour à midi, il s'empifre quotidiennement jusqu'à se mettre dans un état qui ne serait pas convenable même pour le pourceau d'Épicure[1]. » Les Cornificiens traitaient les savants de bœufs d'Abraham et d'ânesses de Balaam. La vraie philosophie, suivant eux, c'était de ne rien savoir et de très-mal parler. « Cornificius, dit un historien, donnait à Paris des leçons d'ignorance et de mauvais style. Il parlait beaucoup pour prouver qu'il ne fallait rien savoir, il pérorait à tort et à travers, et, si on lui faisait une observation, il répondait par une grossièreté ou se mettait à rire. Quoique champion de l'ignorance, il ne pouvait se dispenser de traiter certaines questions ; celles-ci entre autres fixaient son attention : Le porc que l'on mène à la foire est-il conduit par la corde ou par l'homme qui tient cette corde? Lorsqu'on achète une chape, achète-t-on aussi le chaperon? Comme dans le discours il employait très-souvent des particules négatives, on se demandait quelquefois si par hasard il ne se serait pas contredit ; pour décider la question, il comptait avec des fèves les particules négatives, pour savoir si elles étaient en nombre pair ou impair; d'où il tirait la conclusion qu'il avait affirmé ou nié. » Dans cette école d'ignorance, celui qui criait le plus haut avait raison, et le sujet habituel des leçons était de vomir des grossièretés contre tous ceux qui passaient pour s'adonner à l'étude.

Telles étaient les formes éhontées qu'affectaient alors les ennemis de la foi et les ennemis de la raison.

Tout ce qu'il y eut de sensé et de sérieusement chrétien condamna les uns et les autres. Alors comme aujourd'hui, les grands esprits comprirent que « la foi est une transfiguration et non pas une dégradation de l'intelligence, une victoire et non une pusillanimité, un libre mouvement dans la vérité immuable. » Et, comme l'a remarqué fort spirituellement un philosophe anglais de nos jours, M. Spencer, cette prétendue lutte de la science et de la foi ressemble à la lutte de ces deux chevaliers qui se battaient pour la couleur d'un bouclier que chacun d'eux n'avait jamais vu que d'un côté.

Toutefois on employa contre ces deux erreurs des genres de réfutation fort différents. Les manichéens et les panthéistes semblaient être tellement en dehors des principes de la saine raison, qu'on prit

[1] Joann Salisb., *Metalogic.*, lib. I.

rarement la peine de les réfuter par la logique : à ceux qui persistaient à se dire chrétiens, on proposait diverses épreuves ; à ceux qui rompaient complétement avec la foi, on infligeait la plupart du temps la peine du bûcher. Quant aux cornificiens, on leur répondait en cultivant davantage la raison, qu'ils méprisaient, et la science, qu'ils essayaient de rendre ridicule. En vain leur nombre s'accrut-il et prit-il vers la fin du siècle un air de mysticisme ; toujours il y eut dans l'Église des théologiens qui s'élevèrent en faveur de la raison au nom même de la foi.

Puisse cette leçon arriver jusqu'à nous ! car, pour les hommes du dix-neuvième siècle plus encore que pour ceux du douzième, la religion elle-même ne saurait ni se défendre ni progresser sans la raison. On l'a dit : rien de plus absurde que de se figurer l'âme humaine divisée en deux moitiés, dont l'une a pour propriété exclusive de croire, l'autre de penser et de comprendre, sans qu'il existe entre elles aucun lien nécessaire. C'est notre esprit tout entier qui croit ; c'est lui tout entier qui pense, et il fait l'un et l'autre en même temps. Aussi est-il impossible qu'il ne cherche pas à mettre d'accord ses croyances avec son intelligence, c'est-à-dire ce qui lui est enseigné par les autres avec ce qu'il conçoit par lui-même. Une croyance que l'intelligence ne s'est pas assimilée ressemble à un dépôt cacheté, que l'on peut garder toute sa vie sans en être plus riche.

Du reste, l'Évangile ne condamne-t-il pas l'ouvrier inerte qui n'a pas fait valoir le talent confié ? Or la raison n'est-elle pas un talent divin ? Oui, celui qui méprise la raison méprise l'Auteur de la raison, et quiconque la néglige la méprise. D'autre part, qu'est-ce que la saine philosophie, sinon le dictamen de la raison ? et dès lors pourquoi se défier de la philosophie ? Pourquoi oublier que c'est elle qui a amené à la foi nos premiers docteurs ? Clément d'Alexandrie s'est-il trompé, quand il a dit « que la philosophie fut pour les Grecs ce qu'avaient été pour les Juifs la loi et les prophètes, et qu'elle prépara les peuples à entendre la prédication de l'Évangile ? » Non ! la raison n'est point un piége, ni l'évidence une illusion ; et Descartes disait vrai quand il s'écriait : « Ce serait donc une espèce d'impiété d'appréhender que les vérités découvertes en philosophie fussent contraires à celles de la foi. » Non ! la religion chrétienne n'a rien à redouter ni de l'examen, ni de la critique : « car ses fondements, posés par la main de Dieu, sont inébranlables ; plus on les dégagera, plus leur solidité à toute épreuve se montrera au grand jour. Aussi voyons-nous souvent que, dans les classes instruites, les conversions sont l'œuvre d'une science plus avancée, ramenant à la foi, suivant le mot de Bacon, ceux que de premières études historiques ou philosophiques en avaient éloignés. »

Que penser d'un homme à qui l'on demande compte de sa foi et qui répond : Moi, je ne raisonne point, mais je veux croire? « Ce langage, dit Bourdaloue, peut être bon; mais dans un sens assez ordinaire il marque peu de foi et même une secrète disposition à l'incrédulité ; car, qu'est-ce à dire, je ne raisonne point? Si ce prétendu chrétien savait bien là-dessus démêler les véritables sentiments de son cœur, ou s'il les voulait nettement déclarer, il reconnaîtrait que souvent cela signifie : Je ne raisonne point, parce que, si je raisonnais, ma raison même m'opposerait des difficultés qui me détourneraient absolument de croire. Or, penser de la sorte et être ainsi disposé, c'est manquer de foi; car la foi, je dis la foi chrétienne, n'est point un pur acquiescement à croire, ni une simple soumission de l'esprit, mais un acquiescement et une soumission raisonnables, et si cette soumission, si cet acquiescement, n'étaient pas raisonnables, ce ne serait plus une vertu. Mais comment sera-ce un acquiescement, une soumission raisonnable, si la raison n'y a point de part? *Rationabile obsequium vestrum*[1]. »

Le simple bon sens n'indique-t-il pas qu'attaquer raisonnablement la raison serait un cercle vicieux, si c'était chose possible, puisqu'il faudrait dela philosophie même pour étudier qu'il ne faut pas de philosophie[2]. Renoncer à la raison pour écouter la foi, ne serait-ce pas, comme disait la reine Christine, se crever les yeux pour voir clair?

Nous ne saurions mieux terminer ces réflexions qu'en rappelant l'éloge que Pie IX a fait de la philosophie dans un bref à l'archevêque de Munich : « La vraie et saine philosophie a sa place qui est très-élevée. Il lui appartient de faire une recherche diligente de la vérité ; de cultiver avec soin et rectitude, d'éclairer la raison humaine qui, bien qu'obscurcie par la faute du premier homme, n'a cependant en aucune façon été éteinte ; de percevoir, de comprendre, de mettre en lumière ce qui est l'objet de sa connaissance ; de découvrir une foule de vérités, d'en démontrer un plus grand nombre que la foi propose également à notre croyance, par exemple : l'existence de Dieu, sa nature, ses attributs, et de faire cette démonstration par des arguments tirés de ses propres principes ; de justifier ces vérités, de les défendre, et, par là, de préparer la voie à une adhésion plus droite dans la foi à ces dogmes et même à ceux qui sont plus cachés et que la foi seule peut d'abord percevoir, *de telle sorte que ceux-là aussi soient en quelque manière compris par la raison.* » C'est donc avec justesse que, dans son encyclique du 9 novembre 1846, Pie IX a enseigné la proposition suivante : « La méthode dont se sont servis saint

[1] Bourdaloue, *Pensées de la foi et des vices qui lui sont opposés.*
[2] Clement. Alex., *Stromat.*, VI, in fin.

Thomas, saint Bonaventure et, après eux, les autres scolastiques, ne conduit pas au rationalisme et n'a nullement été cause que dans les écoles modernes la philosophie soit tombée dans le naturalisme et le panthéisme. »

Cette méthode, en effet, consiste dans la conciliation de la raison et de la foi. Cependant elle implique une difficulté, à savoir : Est-ce la raison ou la foi qui commence? est-ce la philosophie qui doit être chrétienne ou le christianisme qui doit être philosophique? Est-ce l'intelligence qui cherche la foi, *intellectus quærens fidem*, ou bien la foi qui cherche l'intelligence, *fides quærens intellectum?* Tel est le deuxième débat qui s'est livré sur la méthode théologique au commencement du douzième siècle et même dès la fin du onzième.

II

Toute idée spécieuse a des partisans. Il ne faut donc pas s'étonner si les deux hypothèses dont nous venons de parler donnèrent naissance à deux écoles fort distinctes l'une de l'autre. Dans l'une on voulait la science par la religion; dans l'autre, la religion par la science. Celle-là accordait la religion avec la philosophie; celle-ci, la philosophie avec la religion. Les théologiens de la première école étaient désignés par le nom de *practici*, parce qu'ils s'adonnaient surtout à la propagation de la foi et à la prédication; ceux de la seconde étaient nommés *theoretici*, parce qu'ils se livraient davantage aux recherches spéculatives et aux controverses dogmatiques. Plus tard, ces dénominations furent remplacées par d'autres, dont la précision plus grande indique évidemment une précision plus grande aussi, soit dans le mouvement des esprits, soit dans la détermination des méthodes. Les *practici* s'appelèrent *biblici :* c'étaient les partisans de l'ancienne discipline, c'est-à-dire ceux qui se bornaient simplement à lire les saintes Écritures et à les développer par des gloses et des commentaires. Les *theoretici*, au contraire, furent appelés *sententiarii :* c'étaient les partisans de la nouvelle méthode, c'est-à-dire ceux qui travaillaient à disposer la matière théologique par chapitres et par articles, et construisaient avec l'art de la dialectique ces encyclopédies connues sous le nom de Sommes.

L'école dans laquelle on lisait et expliquait les ouvrages choisis des Pères sur les principaux dogmes, et dont la méthode avait son point de départ dans la foi et son terme dans la raison, suivant cette formule : *fides quærens intellectum*, était représentée par Lanfranc, saint Anselme de Cantorbéry, Anselme de Laon, Hildebert du Mans,

Odon de Cambrai, Guitmond d'Aversa, Gautier de Mortagne, Guillaume de Saint-Thierry et saint Bernard.

Quoique l'école du Bec semble avoir été la première, parmi les écoles de France, qui ait cherché à coordonner et à systématiser les notions, jusque-là trop éparses, de la théologie, cependant cette systématisation ne se fit, sous Lanfranc et même sous saint Anselme, qu'avec une timidité sans élan qui, il est vrai, valut à la vérité théologique d'être exacte, mais qui l'empêcha d'être radieuse. La peur d'être infidèle à ce qui avait été dit mettait les esprits les plus capables dans l'incapacité de découvrir ce qui ne l'avait pas été encore. Quand cette méthode était heureuse, elle éclaircissait ce qui était, mais elle laissait dans l'obscurité ce qui devait être plus tard. Elle n'y songeait même pas. Toute son occupation était de compter son trésor, mais non de l'augmenter. Elle mettait du jour sur tout, mais sans rien mettre au jour. Avec elle, le passé s'embellissait, mais l'avenir restait enfoui. La raison y était comme un soleil qui n'avait pas d'autre rôle que de se lever sur les régions déjà parcourues, afin de les caresser de ses rayons et de nous donner de leurs paysages une perspective toujours ancienne et toujours charmante; mais sur toutes ces régions inconnues qui s'étendaient à l'extrémité opposée et qui devaient être les champs de l'avenir, soleil impuissant et inutile, elle restait couchée. Et celui qui eût eu la pensée de l'exciter et de la lancer dans ces espaces mystérieux, n'eût été qu'un téméraire, peut-être même un profane.

Tel est l'esprit dans lequel s'opéra ce grand mouvement que l'histoire de la théologie signale dans l'école du Bec à la fin du onzième siècle. C'est, en effet, au nom seul de l'autorité et de la foi que Lanfranc combattit Bérenger, et essaya de réfuter les objections que celui-ci ne soutenait cependant qu'au nom seul de sa raison. « Le juste, disait-il, croit et ne s'épuise pas en recherches inutiles pour s'élever à la compréhension des mystères qui dépassent toute compréhension. » — Saint Anselme fut plus profond que Lanfranc, mais grâce à son génie et non à sa méthode. « Né avec le génie de la méditation, dit M. Cousin, dans un autre siècle il eût été peut-être un grand métaphysicien; au onzième siècle, il concentra toutes ses forces sur la théologie, et avec un esprit naturellement vigoureux et élevé, il arriva à cette philosophie chrétienne qui lui a dicté le *Monologium*, le *Proslogium* et le *Dialogus de veritate*. Sa méthode, car il en a une, est de partir des dogmes consacrés, et sans s'écarter jamais de ces dogmes, en les prenant tels que les donne l'autorité, mais en les fécondant par une réflexion profonde, de s'élever, pour ainsi dire, des ténèbres visibles de la foi à la pure lumière de la philosophie. » Il voulait que l'on cherchât à rendre scientifique

sa croyance, et il condamnait, comme une négligence coupable, l'inertie de la raison. Mais, selon lui, l'activité de la raison ne devait venir qu'en second lieu, et le premier acte de la vie chrétienne, sinon de la vie humaine, devait être un acte de foi. Le titre seul de son *Proslogium seu fides quærens intellectum* nous en est une preuve évidente, qu'il rend, du reste, plus évidente encore par l'explication suivante : « Je ne cherche pas à savoir pour croire, mais je crois pour savoir; oui, je crois, parce que si je ne croyais pas je ne saurais pas[1]. »

Lorsque saint Anselme quitta l'école du Bec, cette école perdit sa prééminence et la céda à l'école de Laon. Cette dernière école devait sa gloire à Anselme de Laon et à son frère. Anselme enseignait la théologie ; son frère, les sciences préparatoires à la théologie. Or Anselme suivait absolument la même méthode que l'école du Bec : « Sa théologie n'était proprement qu'une exposition simple et solide de la sainte Écriture appuyée de l'autorité des saints Pères, qu'il étudia toute sa vie[2]. » Son enseignement était exact; il avait de plus cette évidence indirecte que l'affirmation des docteurs produit dans les intelligences soumises ; mais il manquait à peu près complétement de cette évidence directe qui est la lumière intrinsèque des choses. Quand il devait parler, il se mettait peu en peine de penser et de raisonner en lui-même sur le fond des sujets qu'il allait traiter; il se contentait d'écouter les bruits de la tradition et d'en être l'écho le moins infidèle possible. Toute l'ambition de son esprit s'arrêtait là. C'était un homme qui voyait beaucoup moins par les yeux que par les oreilles, et son érudition patrologique était telle, que les esprits les plus sérieux oubliaient de trouver ridicule une pareille organisation. Tous ses contemporains, en effet, à part Abélard, n'ont fait entendre, soit à Paris de 1076 à 1089, soit surtout à Laon de 1089 à 1117, que des éloges autour de son nom.

A côté de ces deux écoles célèbres se remarquaient des individualités que l'histoire n'a point oubliées. — C'était Guitmond qui, devenu archevêque d'Aversa, après avoir été élève de Lanfranc, écrivait « qu'il ne faut pas savoir d'abord afin de croire ensuite; mais qu'il faut croire d'abord afin de savoir ensuite; car le prophète Isaïe n'a pas dit : Si vous ne savez pas, vous ne croirez pas; mais au contraire : Si vous ne croyez pas vous ne saurez pas. » — C'était Hildebert du Mans, ce théologien qui, tout en avouant que croire est moins que savoir, et tout en excitant ses amis au développement de la science par les études spéculatives, s'arrêtait cependant lui-même à

[1] S. Anselm., *Proslog.*, c. I. « Neque enim quæro intelligere ut credam; sed credo ut intelligam. Nam et hoc credo, quia nisi credidero, non intelligam. »
[2] *Hist. litt. de la France*, t. X, p. 170.

l'exposition des vérités chrétiennes suivant la méthode positive, et qui, si Abélard l'eût pris à partie dans ses jours de colère intellectuelle, eût été accusé par lui d'avoir un esprit peu chercheur quoique recherché, une raison timide dans une volonté brave, une foi presque routinière quoique inébranlable, un sens pratique qui, sans être esclave de la tradition, tenait cependant pour suspect ce qui n'était pas traditionnel et qui n'était décoré du nom de bon sens que parce qu'on était convenu d'appeler bon ce qui était commun. — C'était encore Odon de Cambrai, dont les élans théologiques, aussi vifs peut-être que ses élans mystiques, étaient toutefois absorbés par l'application qu'il faisait du réalisme à la psychologie, mais qui restait aussi en arrière dans la question de la méthode théologique qu'il était en avant dans la question du système réaliste. — Enfin, à ces évêques se joignirent plus tard, comme défenseurs de la méthode appelée positive, Gautier de Mortagne, Guillaume de Saint-Thierry et saint Bernard.

Cependant du sein de la tradition s'échappa peu à peu je ne sais quel souffle libéral qui excitait la raison, comme pour lui donner une plus grande conscience d'elle-même et favoriser son autonomie sous la direction de la foi. Le pape saint Grégoire, dont Guillaume de Champeaux avait résumé la *Morale* et popularisé la doctrine, n'avait-il pas dit : « Les sages du monde doivent être enseignés autrement que les esprits faibles : ce qui convertit ceux-là la plupart du temps, ce sont les arguments de la raison, et ce qui touche davantage ceux-ci, ce sont les exemples ? » N'avait-il pas gémi hautement de ce que « presque personne ne cherchait à savoir ce qu'il croyait ? » N'avait-il pas écrit que, « dans toutes les causes, et surtout dans les causes de Dieu, nous devons nous enchaîner les hommes plutôt par la raison que par la force ? » Le pape Nicolas n'avait-il pas écrit aux Bulgares que « ceux qui refusent d'accepter le bien du christianisme doivent être convaincus et amenés à la vraie foi plutôt par les avertissements, les exhortations et la raison, que par la force ? » Isidore, lui aussi, n'avait-il pas enseigné, au deuxième livre de ses *Sentences*, « que la foi ne s'extorque nullement par la force, mais qu'elle se persuade par la raison et les exemples, et qu'elle ne saurait persévérer là où elle a été exigée avec violence : car l'esprit humain est semblable à ces jeunes arbres dont on a déprimé violemment le sommet et qui, à peine débarrassés de leurs liens, reprennent aussitôt leur première direction et leur premier élan ? »

Tous ces textes et beaucoup d'autres, qui étaient restés jusque-là sinon enfouis, du moins séparés les uns des autres, finirent par se grouper et centupler leur force au point de créer une école. « Il y a, dit M. Saint-René Taillandier, une autre idée bien frappante chez tous

les maîtres de la scolastique, c'est la confiance dans les forces de la pensée humaine. Comme ces pieux docteurs voyaient dans l'esprit de l'homme l'empreinte même de la pensée divine, on n'avait pas encore déclaré que cette image de Dieu était si tristement douée, et si impuissante à découvrir la vérité. Ce mauvais scepticisme théologique, né au dix-septième siècle dans la grande âme déchirée de Pascal, et qui a été renouvelé de nos jours, moins l'originalité et l'éclat, par une école pusillanime, ce scepticisme n'appartient pas à ces vieux âges, et les descendants de Jean Scot ne l'ont pas connu plus que lui. » A la fin du onzième siècle, c'est Roscelin qui personnifia cette tendance ; mais comme les essais sont rarement exacts, surtout lorsqu'ils sont faits avec enthousiasme et par esprit de système, il ne faut pas s'étonner si Roscelin la compromit et se compromit lui-même. Abélard, quoique plus poëte que Roscelin, avait cependant un esprit philosophique moins ardent. Aussi sut-il se modérer dans le système qu'il enseigna. Mais autant son système philosophique fut modéré, autant sa méthode théologique fut excessive. De même que la vieille école soutenait dans toute sa rigueur la formule qui lui servait de base : *fides quærens intellectum ;* de même il soutint, sans aucune restriction, la formule opposée : *intellectus quærens fidem.*

« Abélard, dit M. Cousin, entra d'un pas ferme dans la route frayée par Roscelin, et ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une tentative incertaine, il l'érigea en un principe général ; il en fit une méthode. Partout, dans ses ouvrages imprimés, il proclame l'introduction de la philosophie dans le domaine de la foi. Mais on ne démontre que ce qui est ou paraît douteux, et pour convertir les dogmes en démonstrations, il faut d'abord en faire des problèmes, et il faut poser ces problèmes avec le pour et le contre, avec des solutions contraires tirées d'autorités presque égales, avant d'établir soi-même la véritable solution. C'est ce qu'Abélard a fait dans un ouvrage original et hardi qui représente et résume toute sa méthode théologique. Cet ouvrage est le fameux *Sic et non*, le Oui et le non...

« Le dialecticien Abélard, en entrant dans la théologie, y transporta d'abord ses habitudes philosophiques. Il conçut l'idée, très-simple en elle-même, mais très-féconde, d'établir, sur tous les points de quelque importance, le pour et le contre, à l'aide de passages des saintes Écritures et des Saints Pères, qui semblent se combattre et dire le oui et le non, le *sic et non.*

« Au premier coup d'œil, c'est donc ici une pure compilation d'autorités contraires ; mais, en réalité, c'est une construction de problèmes et d'antinomies théologiques puissamment établis, qui condamnent l'esprit à un doute salutaire, le prémunissent contre le danger de toute solution étroite et précipitée, et le préparent à des

solutions meilleures. Mais ces solutions ne sont pas même indiquées, et elles ne devaient pas l'être; car Abélard eût fait alors un traité de théologie et non pas ce qu'il voulait faire, une préparation critique à la théologie. Et il ne faut point s'effrayer ici, avec Dachery, Durand et Martène, de l'apparence du scepticisme; car ce scepticisme n'est que provisoire : Abélard se réservait de lever ensuite les contradictions qu'il avait d'abord amassées, et de reconduire à la foi et à l'orthodoxie chrétienne à travers le doute et par la puissance même de la dialectique. »

Mais jugeons-le par lui-même.

Lorsqu'il se rendit à Laon pour étudier la théologie, il est certain qu'il regarda le procédé d'Anselme comme la méthode des faibles d'esprit. « Ce maître, dit-il, était en effet admirable pour ceux qui ne faisaient que l'écouter, mais nul pour ceux qui le questionnaient. Il savait à merveille se servir des mots, mais sous les mots la raison ne trouvait qu'un vide pitoyable. Lorsqu'il s'allumait, c'était pour remplir de fumée toute la maison, mais nullement pour répandre de la lumière. C'était un arbre dont toute la séve s'usait à produire des feuilles ; quand on le regardait de loin, il charmait ; mais de près, et lorsqu'on le considérait avec soin, on ne trouvait sous son feuillage aucun fruit. »

Abélard connaissait parfaitement les textes de saint Augustin, de saint Ambroise et de saint Jérôme, qui pouvaient appuyer la vieille méthode et maintenir la foi avant la raison. Néanmoins, il proclama le contraire avec une liberté respectueuse et hardie. Il soutint que la science n'est pas un développement de la foi, mais qu'elle doit la précéder; que toute explication qui n'est qu'une paraphrase et une répétition de la même idée en d'autres termes, n'est qu'une explication illusoire, et que, pour être vraie, elle doit rendre raison; que dans les matières sujettes à la raison, il n'est point nécessaire de recourir à l'autorité, et même que, dans les questions religieuses, la foi doit être dirigée par la raison. « La première clef de la sagesse, dit-il, c'est l'interrogation assidue et fréquente : car c'est par le doute que nous sommes amenés à la recherche, et c'est par la recherche que nous trouvons la vérité [1]. » Ne lit-on pas, en effet, dans l'Écriture : Cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira? Jésus-Christ lui-même, dès l'âge de douze ans, ne pose-t-il pas des interrogations aux docteurs de la loi? On objecte que les Écritures sont inspirées : n'est-ce pas, au contraire, précisément une raison pour qu'il faille s'efforcer davantage d'en pénétrer le sens caché [2]?

[1] *Sic et non*, Prolog. sub fine.
[2] *Ibidem.*

Mais il fut plus explicite encore dans l'*Introduction à la théologie* que dans le *Sic et non.*

« On ne croit point une chose, dit-il, parce que Dieu l'a révélée; on l'accepte, parce que la raison est convaincue... Tels sont les commencements de la foi, et s'ils n'ont absolument aucun mérite, on ne peut cependant déclarer inutile une foi bientôt suivie de la charité, qui lui donne ce qui lui manque. Il est écrit dans l'*Ecclésiastique : Qui croit vite est léger de cœur et sera diminué* (XIX, 4). Celui-là croit vite ou aisément qui acquiesce sans discernement et sans prévoyance aux premières choses qu'on lui dit, sans en discuter la valeur, sans savoir s'il convient d'y ajouter foi... C'est souvent pour se consoler de son incapacité, qu'après avoir essayé d'enseigner, en matière de foi, des choses intelligibles et s'être trouvé insuffisant, on recommande cette ferveur de foi qui croit aux choses avant de les comprendre et de savoir si elles en valent la peine.

« C'est principalement de la nature de la Divinité et de la distinction des personnes de la Trinité qu'on dit qu'elles ne peuvent être comprises en cette vie, et que les comprendre c'est précisément le partage de la vie éternelle. *Hæc est autem vita æterna, ut cognoscam te Deum verum et quem misisti Jesum Christum*, et ailleurs : *manifestabo eis meipsum* (Jean, XIV, 21 et XVII, 3). Mais autre est comprendre ou croire, autre est connaître ou manifester. La foi est une estimation des choses non apparentes ; la connaissance est l'expérience des choses mêmes, grâce à leur présence... Penser qu'on ne peut dès cette vie comprendre ce qui se dit de la Trinité, c'est tomber dans l'hérésie de Montanus... qui veut que les prophètes aient parlé dans l'extase, sans savoir ce qu'ils disaient... Mais alors ils n'auraient pas été des sages, car Salomon dit que le sage comprend ce qu'il dit du fond du cœur et porte son intelligence sur ses lèvres. Paul veut que l'on comprenne ce que l'on enseigne, puisqu'il dit : Que celui qui parle une langue demande à Dieu le don de l'interpréter. Tout le quatorzième chapitre de la première Épître aux Corinthiens roule sur cette idée. C'est là qu'il dit que celui qui n'est pas interprète doit se taire dans l'Église ou ne parler qu'à lui-même. Lorsqu'il parle de la *vertu de la voix*, qu'entend l'Apôtre, si ce n'est l'intelligence de ce que la voix dit, pour laquelle elle a été inventée ?... Qu'il n'imagine point de parler aux hommes, celui qui est incapable d'expliquer ce qu'il dit ; qu'il s'adresse à Dieu, qui n'a pas besoin d'explication, et qu'il prononce les paroles d'une confession de foi, au lieu de proférer vainement pour l'instruction des hommes des mots incompris... Qu'il cesse de prêcher ; ne pas comprendre ce qu'on dit, c'est ne le pas savoir ; enseigner alors est une impudence présomptueuse. N'écoutez pas ces maîtres des Lettres saintes qui enseignent aux enfants à prononcer

des mots, non à comprendre... Lire sans intelligence est négligence[1]. »

Telles furent les idées d'Abélard sur la méthode que l'on devait adopter en théologie. Dans les deux oppositions qui furent dirigées contre lui, dont l'une lui valut la condamnation du concile de Soissons, en 1121, et l'autre, la condamnation du concile de Sens, en 1140, on attaqua les erreurs de son système théologique, notamment son enseignement sur la Trinité, mais jamais on ne condamna formellement sa méthode. Cette méthode était, comme nous le verrons, exagérée sous plusieurs rapports; néanmoins, toujours est-il que le concile de Soissons et même le concile de Sens ne firent pas peser sur elle le poids de leurs condamnations. C'est saint Bernard seul, avec quelques-uns de ses disciples et amis, qui s'en déclara l'adversaire. Saint Bernard, en effet, appartenait à l'ancienne école. Nicolas Le Fèvre, le précepteur de Louis le Juste, l'a nommé le dernier des Pères, parce qu'il est le dernier qui ait suivi la méthode des anciens Pères, de traiter les matières théologiques, en s'appuyant sur l'Écriture et sur la tradition, sans se servir de raisonnements philosophiques. Voici, en effet, les propres paroles de saint Bernard à ce sujet : « Il s'est élevé en France, écrit-il au pape Innocent, un homme qui, d'ancien docteur est devenu théologien nouveau... Voici le sens qu'il donne à ces paroles du sage : Celui qui croit légèrement est un téméraire. Il dit que croire légèrement, c'est faire marcher la foi avant le raisonnement; quoique le sage ne parle pas de la foi que nous devons à Dieu, mais de la croyance trop facile que nous accordons aux propos des hommes. Après tout, le pape Grégoire enseigne que la foi divine est sans mérite, dès que la raison lui en fournit les bases. Marie est louée parce qu'elle a prévenu la raison par la foi; Zacharie est puni pour avoir cherché dans la raison les appuis de sa foi. Notre théologien parle tout autrement... Dès les premières lignes de son extravagante théologie, il définit la foi une opinion, *æstimatio*, comme si les mystères de notre foi dépendaient de la raison humaine, au lieu d'être appuyés, comme ils le sont, sur les fondements inébranlables de la vérité. » — « Le vrai fidèle, écrit-il encore au cardinal Haimeric, chancelier de la cour romaine, croit sans arguments. Mais ce novateur, non content d'avoir Dieu pour garant de sa créance, veut que sa raison en soit l'arbitre. » — Et dans une lettre au cardinal Grégoire : « Je vous envoie, ajoute-t-il, les écrits d'Abélard... Vous verrez qu'il suppose des degrés dans la Trinité, comme Arius; qu'il élève le libre arbitre au-dessus de la grâce, comme Pélage; qu'il divise Jésus-Christ, comme Nestorius. »

[1] *Introd. ad theologiam*, lib. II, p. 1056-1064. — Cf. *Theolog. christiana*, lib. II.

III

Sans aucun doute, il serait curieux d'étudier dans tous leurs détails les griefs de saint Bernard contre Abélard; de voir si la doctrine de celui-ci renfermait réellement les hérésies d'Arius, de Pélage et de Nestorius; de rechercher les causes immédiates de ces débats passionnés, dont les paroles ne furent pas toujours sans fiel; d'examiner comment, dans les choses de Dieu, la nature des hommes les plus parfaits ne sait pas toujours arrêter ses propres imperfections; d'approfondir plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, non pas les intentions qui ont dominé toutes ces discussions, mais les milieux dans lesquels elles se sont livrées, et les influences secrètes qui les ont nuancées, peut-être même déterminées; enfin de comparer entre eux les différents caractères des hommes qui appartenaient aux deux camps, et de tracer avec impartialité les résultats produits par ces différences de caractères et la part que la nature de chacun a prise dans l'agitation générale. Jusqu'à présent on n'a fait que l'histoire de ces débats; espérons qu'un jour il se trouvera des hommes assez patients et assez sincères pour en faire les Mémoires. La vérité, en effet, n'est qu'à demi dans l'histoire publique; c'est dans l'histoire privée et intime qu'il faut la chercher tout entière.

Qu'il nous suffise de constater, d'une part, qu'Abélard s'est rétracté, il est vrai, sur les points condamnés de son système, avec une soumission, une humilité et une simplicité qui montrent combien se sont trompés les philosophes qui l'ont compté parmi les rationalistes, mais qu'il ne s'est rétracté jamais sur le fond de sa méthode; d'autre part, que saint Bernard, dans les réfutations qu'il a entreprises des erreurs d'Abélard, n'a émis aucun argument décisif contre l'activité de la raison, soit avant, soit pendant la foi.

Mais laissons un instant les hommes, et revenons aux méthodes.

Il est certain que l'ancienne méthode est plus facile que la nouvelle. Comme disait saint François de Sales quatre siècles plus tard, « le fond de la science est toujours plus difficile à sonder, et il se trouve peu de plongeurs qui veuillent et sachent aller recueillir les perles et les autres pierres précieuses dans les entrailles de l'Océan. » Cette méthode, au douzième siècle, était aussi plus prudente et plus sûre pour la grande majorité des esprits; et, à se placer au point de vue de l'hypothèse, c'est-à-dire de la situation intellectuelle de ce temps-là, il est exact de dire que ses défenseurs avaient un sens pratique supérieur à celui de ses adversaires. Mais si l'on envisage la

thèse directement, c'est-à-dire si l'on fait abstraction des lieux etdes temps pour ne considérer que les principes, n'est-ce pas la méthode nouvelle qui apparaît plus logique? Abélard le prétendait, ainsi que ses disciples, qui, sur ce point, étaient nombreux, particulièrement l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée, et Adélard de Bath, ce réaliste qui, dans son traité *de Eodem et diverso*, a écrit cette parole superbe : « Rien n'est plus certain que la raison. »

Comme on l'a vu, la nouvelle école s'appuyait sur l'Écriture sainte. N'est-il pas écrit dans l'*Ecclésiastique* que « celui qui croit promptement est léger de cœur et sera amoindri? » Le Psalmiste, quand il dit : « Je sais à qui j'ai cru, » ne met-il pas la raison en avant? Quant à Isaïe, s'il a enseigné que l'on ne saurait qu'à la condition de croire, ne parlait-il pas des mystères qui, étant complétement au-dessus de la raison, n'auraient jamais pu être découverts par la raison seule? C'est l'idée que saint Thomas devait bientôt expliquer dans ses belles thèses sur la nécessité de la foi et sur son rôle dans l'esprit humain, où il montre, en effet, que la foi vient suppléer aux impuissances multiples de la raison, mais que celle-ci, tout en étant impuissante pour aller jusqu'au terme de sa destinée, commence cependant la marche et précède vraiment la foi.

La nouvelle école s'appuyait aussi sur la doctrine des Pères. Mais c'est surtout à la raison qu'elle en appelait. Elle établissait en sa faveur des preuves indirectes et des preuves directes.

D'abord elle maintenait contre cette doctrine, alors innommée, maintenant appelée soit fidéisme, soit traditionalisme, que la vie intellectuelle ne saurait commencer par un acte de foi. A l'encontre de l'école adverse, qui compromettait par sa mauvaise logique ce qu'elle voulait sauver par sa bonne intention, elle enseignait que la raison précède la foi, parce qu'elle refusait d'admettre que la foi n'eût en nous qu'une certitude de sentiment, et que la science n'y fût qu'un épanouissement et une conséquence de la foi. Sans doute, elle reconnaissait que la foi est la première par la dignité ; et, à ses yeux, c'était précisément une preuve qu'elle n'était pas la première dans l'ordre des mouvements de l'esprit humain, car l'esprit humain, comme tout ce qui est créé, va de l'imparfait au parfait. C'est ainsi que, sous ce rapport, cette école, tout en ayant l'air rationaliste, n'était au fond que raisonnable. Comment, en effet, l'homme est-il capable de commerce soit avec Dieu, soit avec les hommes, sinon parce qu'il est raisonnable et libre, raisonnable pour comprendre les rapports, libre pour les créer et les entretenir? La raison et la liberté sont le fond, l'essence même de la nature humaine, et par conséquent le point de départ de toute sa vie intellectuelle et morale. On l'a dit avec une grande justesse : « Nous avons la raison par cela seul que

nous sommes hommes; nous l'avons naturellement, comme la vie. Mais la foi! nous ne l'avons pas naturellement, nous la recevons par grâce, à cause de notre vocation à la vie chrétienne. C'est sur la raison que la foi est entée, et cette raison, divinement agrandie, conserve toujours ses droits comme ses instincts; et, toute divinisée qu'elle soit, elle veut démontrer rationnellement et venger la foi. Cette faculté d'établir la foi à l'aide de procédés philosophiques nous appartient de tout temps. L'Église en a toujours fait usage; c'est même un caractère essentiel du don de science répandu par l'esprit de Dieu sur la société catholique[1]... »

Telle est la doctrine glorieuse pour la nature humaine et pour Celui qui l'a créée, qui a prévalu au douzième siècle comme au dix-neuvième, et qui a mérité d'être enseignée au monde par Pie IX lui-même, dans une des premières encycliques de son pontificat : « L'usage de la raison, dit Sa Sainteté, précède la foi et y conduit l'homme par le secours de la révélation et de la grâce. »

Mais une preuve plus directe que l'erreur du fidéisme combattait en faveur de la nouvelle école. Quand saint Thomas a enseigné ce grand principe théologique, à savoir, que la grâce, loin de détruire la nature, la présuppose et la perfectionne, il ne l'a pas inventé, il n'a fait que le formuler; en effet, avant d'être exprimé dans cette forme mathématique, ce principe existait; Guillaume de Champeaux, dans sa belle analyse de l'acte surnaturel, en avait fait une application incontestable. Ce principe reposait sur ce que l'on conçoit l'homme avant qu'il soit chrétien et même sans qu'il le soit. Or, si la nature existe avant la grâce et indépendamment d'elle, il est manifeste que la raison, qui est la lumière essentielle de la nature, existe avant la foi et indépendamment de la foi. Du reste, la foi est une lumière essentiellement surnaturelle; or, dans l'idée comme dans le mot, le surnaturel n'implique-t-il pas le naturel? Et encore, les articles de foi n'ont-ils pas leur préambule? Or, qu'est-ce que ce préambule, sinon, avant tout, un acte de raison et une étude scientifique? Sans doute ce préambule ne contient point, de la part de la raison humaine, une démonstration directe et face à face des vérités surnaturelles; car, d'après l'encyclique déjà citée, la raison, pour conduire l'homme à la foi, n'a pas seulement besoin du secours de la révélation, il lui faut encore le secours de la grâce; et quand, au treizième siècle, l'évêque de Paris, Etienne Tempier, condamnait cette prétention que la vérité religieuse est au-dessus des démonstrations humaines, il ne voulait nullement exclure la nécessité de la grâce pour

[1] *Le Rationalisme devant la raison*, par M. l'abbé de Cassan-Floyrac, docteur en théologie, § 45-46; Paris, 1858.

une telle œuvre, dont le terme, du reste, est essentiellement surnaturel, mais il voulait seulement défendre la crédibilité attaquée de l'enseignement chrétien. Néanmoins, quoique la grâce soit requise pour conduire l'homme à la foi, il est certain que la raison a dans ce travail une part considérable. Constater, en effet, d'une manière péremptoire le fait de la révélation, et le rendre sérieusement intelligible, n'est-ce pas là un travail d'histoire combiné avec un travail de philosophie? Et dès lors, comment n'est-ce pas rendre la foi ou impossible ou stupide, que de vouloir l'implanter, avant aucun acte de la raison, dans une âme qui a conscience d'elle-même? Oui, « c'est la raison qui doit croire, c'est la raison qui a la foi. »

Sans vouloir défendre toutes les prétentions de la seconde école, soit au point de vue de l'hypothèse, soit même au point de vue de la thèse, nous ne saurions cependant partager cette appréciation timide et même erronée que M. Charles de Rémusat a exprimée dans les termes suivants : « Quand on met les principes au-dessus des dogmes, on peut bientôt faire de ceux-ci les symboles de ceux-là, et on tend à transformer la religion en une auguste et vaste métaphore. En tout cas, il y a dans une telle entreprise, même prudemment conduite, je ne sais quoi de contraire à cette humilité d'esprit, qui est peut-être un des caractères et une des conditions de la foi catholique. La piété modeste ou la prudence scrupuleuse préféreront toujours une autre manière de rendre le christianisme métaphysique [1]. » D'abord, les principes de la raison précèdent les dogmes, et, loin d'en détourner, ils y conduisent; loin d'en faire une métaphore, ils en constatent la réalité. Ensuite, l'humilité n'est-elle pas la vérité? Comment dès lors supposer au nom de l'humilité une hostilité entre la saine raison et la foi catholique? Enfin, la piété modeste, quand elle est bien comprise, accueille toutes les vérités, alors même que ces vérités condamneraient des scrupules, décorés du nom de prudence.

Mais alors, objectera-t-on, comment ne pas conclure que le christianisme relève essentiellement de la critique historique et de la critique philosophique? Et, en posant une pareille conclusion, comment ne pas le détruire du même coup?

Que les partisans de l'ancienne école se rassurent! Le christianisme n'a peur ni de la critique historique ni de la critique philosophique. Fuir ces deux sciences, c'est trahir le christianisme, parce que c'est le déclarer vincible. Ou ces deux sciences sont fausses, ou elles sont vraies; si elles sont fausses, elles se briseront contre le christianisme qui est la vérité même; si elles sont vraies, elles lui rendront hommage. Des deux côtés, qu'avons-nous à craindre? Non!

[1] M. Ch. de Rémusat, *Saint Anselme*, 2e partie, ch. II, p. 462.

nous ne vaincrons pas en fuyant, car la victoire n'a jamais appartenu qu'à ceux qui combattent face à face. Qu'on laisse donc l'esprit humain raisonner avec vérité et liberté ; tout ce qui mène à la vérité et à la liberté mène à Dieu. C'est ce qu'a excellemment exprimé le R. P. Matignon dans son bel ouvrage *de La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, et M. l'abbé de Cassan-Floyrac dans cette page que nous nous reprocherions de laisser sous silence :

« Toutes les sciences sont tributaires de la science sacrée, et c'est en ce sens qu'elles sont appelées les servantes de la religion. Mais que l'on ne s'y trompe pas, les sciences servent la foi, parce que d'elles-mêmes elles sont ce qu'elles sont, et ont leur valeur réelle. Car si d'elles-mêmes elles n'étaient rien et n'enseignaient rien, si elles devaient attendre de la foi leur inspiration première, de quoi lui pourraient-elles servir? Ce serait la foi, la foi seule qui se servirait elle-même, ce ne seraient pas les sciences, si elles n'étaient rien, qui seraient les servantes de la foi. — Toutes les sciences ont leur domaine, un domaine circonscrit, il est vrai, mais indépendant, et, pour parler avec les juristes, toutes les sciences s'appartiennent et sont *sui juris*, servantes, en un mot, et non point esclaves. A cette condition seule elles peuvent servir la foi. — La foi pourra bien, sans doute, les élever au-dessus de leur sphère et leur découvrir d'autres horizons ; mais il ne faut pas croire que la foi leur donne ou la naissance ou l'autorité, et bien moins encore qu'elle leur fasse dire ce qu'elle veut. — Il en est ainsi de toutes les sciences instrumentales. Les sciences mathématiques sont très-réellement les servantes de l'astronomie. L'astronome s'en sert dans tous ses calculs, mais il n'y change ni un seul des principes ni une seule des conséquences mathématiques ; s'il les pouvait changer à son gré, il est évident que les mathématiques n'existeraient pas et ne pourraient lui être d'aucun secours. Il en est ainsi de toutes les sciences par rapport à la religion ; c'est comme sciences instrumentales qu'elle la servent[1]. »

IV

Tels étaient les principes et le caractère des deux écoles dont nous venons de parler. L'une, appuyée sur la méthode positive, s'était résumée dans cette formule : la foi cherchant l'intelligence. L'autre, défendait la formule contraire : l'intelligence cherchant la foi.

La première exigeait que le premier acte de l'esprit fût un acte de

[1] *Ouvr. cité*, p. 48.

foi, et ne plaçait qu'en second lieu les recherches de la raison : selon elle, l'état normal et parfait de l'esprit humain était de croire d'abord, et de raisonner ensuite. Cette methode, prise à ce point de vue absolu, recélait au fond, soit le traditionalisme, soit le fidéisme ; et, tout en ayant le respect le plus profond pour les hommes qui en ont défendu, sinon les principes, du moins l'application, notamment pour saint Anselme et saint Bernard, nous devions la rejeter au nom de la dignité de la raison, et même au nom de la dignité de la foi.

Cependant la seconde école, considérée dans la rigueur et l'absolutisme de sa formule, ne semblait pas irréprochable. Que la raison doive commencer le mouvement de la vie intellectuelle, morale et religieuse, et qu'elle doive chercher la foi, rien de plus vrai. Mais cette recherche de la foi doit-elle durer indéfiniment? L'attitude de la raison vis-à-vis de la foi est-elle essentiellement celle d'une faculté non satisfaite? N'y a-t-il pas, dans l'ordre des choses, un état d'esprit où la foi ne doit plus être cherchée mais possédée? « Raisonner, disait Bourdaloue, c'est chercher toujours, et chercher toujours c'est n'être jamais content. » Évidemment, on doit logiquement arriver à la foi ; et quand l'esprit l'a atteinte, ce n'est plus elle qu'il doit chercher, mais seulement la science de la foi. L'école de Roscelin et d'Abélard avait donc tort de ne pas entrer dans cette distinction et de s'inféoder à une formule trop absolue, qui supposait que l'esprit n'est jamais possesseur de la foi, ou que s'il l'est un jour, il doit la traiter comme s'il ne la possédait pas, c'est-à-dire pratiquer envers elle un doute absolu. Cette école confondait la foi avec la science de la foi, et les mettait l'une et l'autre sur le même rang.

Quelques esprits, aussi éminents que modérés, l'ont compris, et par un éclectisme heureux ont fondé une troisième école, qui a conservé ce que les deux autres avaient d'exact et rejeté ce qu'elles avaient d'excessif. Tels furent Guillaume de Champeaux et ses disciples, parmi lesquels on remarquait dès 1103, à l'école de Notre-Dame, Landulfe, prêtre de l'Église de Milan ; Robert de Béthune, évêque d'Herfort, l'un des plus grands prélats de son siècle ; et quelques années après, à l'école de Saint-Victor, Gilduin, le plus cher des disciples de Guillaume et son successeur pendant trente-cinq ans, dans le gouvernement de l'abbaye (1114-1149) ; le B. Thomas, qui professa la théologie sous Gilduin, et fut tué entre les bras d'Étienne, évêque de Paris, dont il était pénitencier, par le neveu de l'archidiacre Thibaut Noterius, qu'il avait souvent repris de simonie, et dont il combattait les prétentions sur la juridiction épiscopale ; Hugues et Richard, dont nous parlerons plus loin ; Godefroid qui composa un ouvrage intitulé *Fons philosophiæ* ; Gauthier ; Yves, qui fut

cardinal et légat en France; l'historien Pierre Comestor; le théologien Pierre Lombard et plusieurs autres. Ces hommes, aussi célèbres alors qu'ils sont maintenant méconnus, admirent avec la seconde école que la raison précède la foi, et qu'elle doit pénétrer toutes ces vérités historiques et philosophiques qui sont comme le portique ou le préambule de la foi. Mais lorsque la raison, à force de recherches, est arrivée à la foi, alors ils admirent avec la première école que la foi doit chercher l'intelligence, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas rester inerte sous ses voiles mystérieux, mais s'efforcer de les entr'ouvrir, afin de se manifester elle-même, d'unir sa propre lumière à la lumière de la raison, et de créer par cette union féconde cette science humano-divine qui n'est ni la foi, ni la simple philosophie, mais la philosophie de la foi, c'est-à-dire la foi expliquée, et qui s'appelle la théologie. C'est évidemment à ce caractère conciliateur qu'il faut attribuer la gloire dont jouit l'école de Saint-Victor pendant le douzième siècle.

Sans doute cette école eut une physionomie moins nette, des lignes moins accusées, une allure moins tranchée que les deux autres. C'est l'histoire de tout milieu ; de sa nature il frappe moins que les extrêmes, vers chacun desquels il incline alternativement, selon la nécessité qui lui est faite par les circonstances, comme s'il tenait son existence de l'un ou de l'autre. L'école de Saint-Victor, en effet, se rapproche tantôt de la deuxième école, comme on peut le constater sous Gilduin, tantôt de la première, comme cela arriva sous Hugues et Richard, sans doute pour faire une prudente opposition aux excès de la deuxième, excès qui allèrent toujours croissant et qui méritèrent d'être condamnés en 1228 par une bulle de Grégoire IX, adressée aux docteurs de l'université de Paris. De là probablement les appréciations diverses dont cette école a été l'objet. C'est ainsi que M. de Rémusat lui-même, malgré la science éminente qu'il s'est acquise, est allé jusqu'à mettre Hugues et Richard complétement en dehors de l'esprit dans lequel Guillaume de Champeaux vécut et fonda l'abbaye de Saint-Victor : « Il y eut au douzième siècle, dit-il, deux théologies, l'une biblique, dont Hildebert, évêque du Mans, était, dit-on, la lumière, et à laquelle on peut rattacher Guillaume de Saint-Thierry, Gautier de Mortagne, Hugues et Richard de Saint-Victor, et que dut aimer et protéger Saint-Bernard ; l'autre que Guillaume de Champeaux avait contribué à former, sans prévoir que, bientôt dépassé, il serait lui-même effrayé des conséquences de son œuvre et verrait le sein de la science déchiré par ses enfants[1]. » Cette assertion, outre qu'elle ne repose sur aucun document positif,

[1] M. Ch. de Rémusat, *Abélard*, II, p. 168.

est à peine vraisemblable. Car, d'une part, Guillaume de Champeaux, tout en se rapprochant davantage de la deuxième école, n'en a jamais fait partie; et, d'autre part, Hugues et Richard, tout en se rapprochant de la première, n'y ont jamais adhéré. Établissons ces deux faits.

D'abord, il est certain que Guillaume de Champeaux s'est séparé de la méthode positive : le titre de maître moderne dans les sciences ecclésiastiques qui lui a été décerné par l'abbé de Corbie, et la réputation qu'il a laissée dans toutes les histoires d'avoir *raisonné sur les termes du dogme*, de les avoir *passés au crible de la dialectique*, et d'avoir *le premier rendu la théologie contentieuse*, nous en sont des preuves manifestes. Et cependant Guillaume de Champeaux s'est-il rangé du côté de Roscelin et d'Abélard? Nullement, pas plus en théologie qu'en philosophie. On connaît les disputes qu'il soutint contre l'un et l'autre, les attaques réitérées qu'Abélard dirigea contre lui, le soin minutieux avec lequel celui-ci l'observa toujours, le changement doctrinal qu'il signala en lui avec tant d'exagération. Comment dès lors supposer que Guillaume de Champeaux ait partagé l'opinion d'Abélard sur un sujet aussi grave que celui de la méthode? Abélard, qui certes était loin d'être indifférent pour la doctrine d'un maître tel que Guillaume de Champeaux, ne se serait-il pas glorifié, surtout dans les moments de persécution qu'il eut à subir, de partager les principes théologiques d'un homme que l'Église avait en estime et même en vénération ? Il est vrai que l'on ne connaît aucune critique de Guillaume contre la méthode théologique d'Abélard, et qu'il est fort douteux qu'il ait assisté à ce concile, tenu à Soissons en 1121, dans lequel Abélard a été condamné ; néanmoins ce silence n'est nullement en faveur de la doctrine d'Abélard, il ne fait que glorifier la modération, la tolérance et la charité de Guillaume de Champeaux. Donc Guillaume de Champeaux a réellement tenu un milieu entre l'ancienne école et l'école d'Abélard.

Quant à Hugues et à Richard de Saint-Victor, ils ont toujours eu pour la tradition, surtout pour l'enseignement de saint Augustin, un respect profond. Leur attachement à la foi était marqué au coin d'une piété contemplative et tendre, qui leur a souvent valu d'être traités de mystiques rêveurs et exagérés. Hugues, la veille de sa mort, au matin, voyant un de ses frères dans sa chambre, lui demanda s'il avait célébré la messe ce jour-là. Le religieux ayant répondu affirmativement : « Soufflez-moi donc sur la bouche en forme de croix, lui dit Hugues, afin que j'aspire l'Esprit-Saint. » Le lendemain il communia, demanda ensuite un crucifix, le baisa tendrement et tint sa bouche collée sur les pieds de Jésus-Christ, comme s'il eût voulu boire le sang qu'il se représentait coulant de ses plaies sacrées.

Une foi aussi vive, jointe à la supériorité qu'il avait donnée à la contemplation sur la méditation et à la méditation sur la pensée, le fit accuser par quelques esprits systématiques d'être médiocrement dévoué aux droits de la raison, comme si la vivacité de la foi était opposée à la vivacité de la raison, et comme si la définition qu'il donne de la contemplation, de la méditation et de la pensée, ne le justifiait pas aux yeux de tout philosophe sérieux et sincère.

Richard subit les mêmes attaques. Contrairement au Dante, qui avait osé dire de lui qu'il fut plus qu'un homme, M. Hauréau n'en fit qu'un mystique à peu près insensé : « Dégagé des figures de la rhétorique sacrée, le système de l'école de Saint-Victor, dit-il, est celui-ci : L'intelligence guidée par la raison n'est pas le guide que l'homme doit suivre ; ce guide, c'est la conscience illuminée par la grâce : pour connaître, il faut dédaigner l'étude de ces vains objets sur lesquels on distingue à peine le masque de leur céleste origine ; mais il faut croire, il faut aimer, il faut s'enivrer de cet amour qui communique à l'âme fidèle de saintes extases et la transporte bien au delà des choses, au sein de Dieu. Ce système, c'est en deux mots, le mépris, la négation même de la philosophie ; et Richard ne le dissimule pas. » Sans doute, à l'époque de Hugues et surtout de Richard, les esprits étaient saturés de discussions philosophiques ; on respirait dans l'atmosphère intellectuelle je ne sais quel air de scepticisme et de panthéisme qui favorisait le mysticisme ; fatigué du côté de la raison, on s'élançait du côté du cœur ; dégoûté de syllogismes, on aspirait sinon à l'extase, du moins à cet état où l'âme embrasse la vérité sans la discuter. Peut-être Hugues et Richard émirent-ils quelques propositions que les circonstances du moment expliquent, mais ne justifient pas. Toujours est-il que leur méthode, considérée dans l'ensemble de leur doctrine, ne s'écarte pas des principes fondamentaux de leur maître, Guillaume de Champeaux.

Comment, en effet, supposer que Gilduin, l'ami intime de Guillaume, son successeur immédiat, l'héritier direct de ses principes, ait pu non-seulement permettre à Hugues de trahir dans son enseignement l'esprit de leur fondateur, mais encore l'honorer de sa confiance et le charger souvent de la conférence qui se faisait le soir aux religieux et qui était si importante pour la direction de l'abbaye? Au lieu de mériter les éloges que l'histoire lui a decernés, n'en aurait-il pas encouru le blâme le plus sévère ? Et encore, comment supposer que Hugues, entré à l'abbaye de Saint-Victor dès l'année 1115 à l'âge de dix-huit ans, élevé par conséquent dans les idées mêmes qui avaient présidé à la fondation, ait dans la suite changé sur un sujet aussi grave? Mais nous n'en sommes pas réduits à des conjectures. Il nous indique lui-même sa méthode dans son livre de *l'Insti-*

tution des novices : « La voie que vous devez suivre, leur dit-il, c'est celle de la science, de la discipline et de la bonté. La science conduit à la discipline, la discipline à la bonté, et celle-ci à la béatitude.» C'est donc la science qui commence le mouvement de la vie soit intellectuelle, soit même religieuse. Dans son *Didascalion* il développe en sept parties ses idées sur la manière d'étudier : « Deux choses sont nécessaires, dit-il, pour devenir savant : la lecture et la réflexion. Il y a trois règles à observer relativement à la lecture : savoir ce qu'il faut lire, l'ordre suivant lequel on doit lire, enfin la vraie manière de lire. Nous développerons ces trois règles dans ce traité, où nous avons pour but d'initier le lecteur à la connaissance des lettres divines et humaines. Nous le diviserons par conséquent en deux parties dont chacune aura trois distinctions. — Dans la première partie, nous parlerons de l'origine, du nombre et des divisions des arts. Nous dirons, d'après les lumières de la philosophie, les rapports qu'ils ont entre eux et quels sont ceux qui méritent la préférence. Voilà pour l'objet de la lecture. Quant à l'ordre suivant lequel on doit lire et à la vraie manière de lire, nous en parlerons immédiatement après. — Dans la seconde partie, nous traiterons des livres divins. Nous déterminerons d'abord leur nombre, le rang qu'ils tiennent entre eux, les noms de leurs auteurs et les significations de ces noms. De là nous passerons aux propriétés de l'Écriture sainte qu'il est plus nécessaire de connaître, après quoi nous enseignerons comment elle doit être lue, lorsqu'on n'y cherche que la correction de ses mœurs et la manière de bien vivre. Nous apprendrons de même à celui qui la lit dans un but scientifique, de quelle manière il doit s'y prendre pour réussir. » On voit dans ces paroles la place importante qu'il donne à l'esprit humain et comment il procède de la nature à la grâce, et de la science à la foi. Lors donc qu'il attaque le raisonnement, c'est contre ceux-là seuls qui en abusent que portent ses attaques, et Cantù a tort de conclure qu'il est l'ennemi de la logique. De même, lorsqu'il en appelle à l'Écriture et à la tradition contre la philosophie, ce n'est pas la vraie philosophie qu'il méprise, mais « toutes ces questions frivoles et souvent téméraires que l'oisiveté de l'école enfantait chaque jour sous ses yeux, que la chicane entretenait, que le défaut d'autorités rendait interminables. » C'est aussi en ce sens que Richard appelle le syllogisme un mécanisme adultère, car non-seulement il veut que nous nous efforcions toujours de comprendre par la raison ce que nous tenons par la foi, mais encore il proclame la philosophie : la raison primitive de toutes choses.

Tel est le caractère général de ces deux hommes, autant qu'on peut le saisir à travers leurs écrits. Qu'on nous permette d'appuyer notre opinion de celle d'Alzog. « On essaya, dit ce savant historien,

de concilier les deux tendances théologiques de l'époque dans l'abbaye de saint Victor, fondée à Paris par Guillaume de Champeaux, et dont Hugues et Richard de Saint-Victor furent les écrivains les plus distingués et les plus utiles. Le premier, ami de Saint Bernard, joignait à un sentiment profond une imagination brillante, à une raison droite une volonté inflexible... Homme de son siècle, il aimait avec passion la science et la philosophie. Chercher la science, disait-il, c'est la plus grande consolation de la vie ; posséder la science, c'est être saint. Mais il faut que la science réunisse la pratique à la théorie. Richard perpétua l'esprit conciliateur de son maître. Inférieur à celui-ci pour la profondeur du sens philosophique et du sentiment mystique, il le surpasse par la forme plus classique de ses écrits... Ce qui lui est tout à fait propre, c'est la tentative qu'il fait de s'orienter scientifiquement dans le mysticisme lui-même. L'esprit qui cherche à connaître, dit-il, mène à la théologie spéculative, la volonté qui tend à la pratique conduit à la théologie mystique[1]. »

Au point où nous sommes arrivés, nous pouvons facilement résumer la question débattue. D'abord, dans la double lutte soutenue par les théologiens contre les rationalistes, soit manichéens, soit panthéistes, et contre les cornificiens, c'est la conciliation qui cherche à s'opérer entre la raison et la foi. En second lieu, la raison et la foi étant démontrées nécessaires l'une à l'autre, comment leur union doit-elle se faire ? Trois écoles se disputent la solution. Les deux premières sont absolues comme tout ce qni est extrême ; l'une prétend que c'est la foi qui cherche l'intelligence ; l'autre que c'est au contraire l'intelligence qui cherche la foi ; la troisième s'efforce de concilier les deux autres. Sans doute, ces débats sont loin d'être complets et d'atteindre jusqu'à l'essence des choses. Mais, pour rappeler une belle comparaison de M. Ch. Lévêque, n'oublions pas que nous ne sommes ici qu'à l'aube de la pensée moderne : le soleil levant darde ses premiers rayons sur toutes les cimes de la même chaîne de montagnes, et fait même entrevoir qu'une base unique et inébranlable les relie et les soutient, mais il ne plonge pas encore dans le fond des vallées.

[1] *Hist. univers. de l'Église,* § 255, t. II, p. 434-435, 437.

V

Restait un troisième débat. L'union entre la raison et la foi étant accomplie, que devient la raison et que devient la foi? Dans quels rapports se trouvent-elles l'une vis-à-vis de l'autre? Y a-t-il surbordination de la raison à la foi ou de la foi à la raison? Remarquons tout d'abord qu'il y a deux espèces de subordination, parce qu'il y a deux espèces de priorité, la priorité de temps et la priorité de dignité. D'après la priorité de temps, c'est la foi qui est subordonnée à la raison, parce que c'est la raison qui commence : telle est du moins la pensée des écoles antitraditionalistes. Mais d'après la priorité de dignité, c'est la raison qui est subordonnée à la foi, parce que, si la raison et la foi sont l'une et l'autre la parole de Dieu, cependant la foi contient des vérités plus hautes; et il est juste que ce qui est moins éminent soit subordonné à ce qui l'est davantage. Jamais, dans l'Église chrétienne, il n'y a eu controverse sur l'existence de la subordination ainsi considérée, et Pie IX, en déclarant, dans l'encyclique du 9 novembre 1846, que la foi est au-dessus de la raison, n'a fait que confirmer, sans absolument rien innover, ce qui avait toujours été enseigné dans le christianisme. Mais en quoi la nature de cette subordination consiste-t-elle? C'est ici qu'est la difficulté.

S'il en était de la subordination de dignité comme de la subordination de temps, rien ne serait plus simple. Mais ces deux subordinations sont fort différentes. A vrai dire, celle-ci n'implique qu'une postériorité, celle-là une infériorité; dans la première, la raison est *avant* la foi; dans la seconde, elle est *au-dessous*. La situation est donc tout à fait changée. De plus, entre ce qui est avant et ce qui est après, il y a contact, mais il n'y a pas nécessairement influence; tandis que ce qui est au-dessus exerce, par le seul fait de son éminence, une influence quelconque sur ce qui est au-dessous. Or c'est cette influence qu'il s'agit d'expliquer et d'évaluer.

Cette influence implique-t-elle une autorité de la foi sur la raison et une soumission de la raison à la foi? Le langage le plus répandu nous l'affirme : celui qui est au-dessous est *soumis;* tout supérieur civil exerce sur ses subordonnés une certaine autorité civile; pareillement, tout homme de génie exerce sur les esprits ordinaires une certaine autorité intellectuelle, et son témoignage s'appelle partout une preuve d'autorité. Pourquoi, dès lors, n'en serait-il pas de même

entre la foi et la raison? Évidemment, ceux qui nient l'existence de la foi ne sauraient partager cet avis; mais comment ceux qui la tiennent pour certaine pourraient-ils le rejeter?

Telle était la doctrine du douzième siècle. L'unanimité sur ce point était telle qu'on s'est contenté de donner une solution sans aucuns débats. Cette solution était tout entière dans ce seul mot : *ancilla ;* c'est-à-dire que l'on regardait la raison comme la servante de la foi, et la philosophie comme la servante de la théologie. Roscelin et Abélard eux-mêmes ont toujours placé la raison au-dessous de la foi et au service de la foi : c'était du moins leur intention, à en juger d'après les rétractations qu'ils ont faites de leurs erreurs. Ce n'est qu'à la fin du treizième siècle que l'opinion contraire a surgi dans les écoles, lorsque Duns Scot, Durand de Saint-Pourçain et quelques autres théologiens enseignèrent que la théologie ne considère nullement les autres sciences comme subalternes. La discussion sur ce point est donc tout à fait permise. Sans doute on ne saurait approuver Kant, lorsqu'il a poussé la plaisanterie contre la formule scolastique jusqu'à dire : « La question est de savoir si la raison, servante de la théologie, doit suivre pour lui porter la queue, ou marcher devant pour porter le flambeau. » Kant, en effet, était complétement en dehors de la question, attendu qu'il ne s'agissait ni d'antériorité ni de postériorité, mais d'infériorité. Néanmoins on ne saurait déclarer illicite l'opinion, si répandue de nos jours, qui soutient que la raison est indépendante dans sa propre sphère comme la foi dans la sienne, absolument comme dans l'ordre social l'État est indépendant dans son domaine et l'Église dans le sien. Quoi qu'il en soit, bornons-nous à la solution du douzième siècle, et voyons si cette formule bien comprise répugne aux idées modernes.

Le douzième siècle n'a jamais attaché à cette formule l'importance d'un axiome; et si les théologiens d'alors avaient vécu en ce siècle, où il n'y a plus de servantes et où cette dénomination renferme quelque chose de blessant, il est fort probable qu'ils auraient exprimé leur pensée par une autre comparaison. Mais laissons les mots et allons aux choses. Si le mot servante signifie un être à peine raisonnable qui perd, par le fait de l'argent qu'il gagne, le droit de raisonner en obéissant, il est manifeste que la raison ne doit être la servante de personne, parce que sa vie c'est d'être en acte et par conséquent de raisonner, alors même qu'elle obéit : Dieu n'a-t-il pas condamné l'obéissance d'où la raison est absente? Quel honneur en effet une telle obéissance peut-elle procurer à Dieu? Mais si par servante on entend ce que ce mot indique de lui-même, c'est-à-dire quelqu'un qui *sert*, qui remplit le rôle d'auxiliaire, alors quelle répugnance y a-t-il à ce que la raison soit servante de la foi? Quel est

le monstre qui ne sert personne? Oui, un tel être est un monstre dans la nature, parce qu'en ne servant personne il ne sert à rien. De même que la foi elle-même, qui par son essence est supérieure à la raison, la sert cependant en lui apportant de nouvelles clartés ; ainsi elle se sert à son tour de la raison et de toutes les sciences.

Tel est le véritable sens de la formule que nous étudions. C'est l'opinion du docteur Clément, professeur de philosophie à Munster, qui du reste ne fait que s'appuyer en cela sur ce mot de saint Thomas : « Que la philosophie ne remplit la fonction de servante que lorsqu'elle est employée par la théologie à éclairer les vérités de la foi. » Mais précisons encore davantage notre pensée, en cherchant à répondre à cette double question, à savoir : l'infériorité de la raison vis-à-vis de la foi va-t-elle jusqu'à rendre celle-là esclave de celle-ci? ou bien la laisse-t-elle parfaitement libre sous son influence?

Avant tout, la raison n'est nullement esclave sous la foi. En effet, l'idée d'esclavage suppose comme corrélative l'idée de tyrannie ; en sorte que, si la foi n'est pas tyrannique pour la raison, la raison ne saurait être esclave sous l'action de la foi. Or, qui pourrait dire que la foi exerce une autorité tyrannique? Sans doute, certains hommes chargés d'expliquer la foi ont pu, comme simples théologiens, abuser de cette autorité et enseigner des interprétations tyranniques. Mais les exagérations des théologiens ne doivent retomber que sur eux-mêmes. La foi en reste pure et indépendante. Or, ainsi considérée en elle-même, la foi est-elle une lumière tyrannique? Nullement, car un tyran exploite les autres à son profit, et le but de toutes ses actions, quelque généreuses qu'elles paraissent, c'est son propre intérêt : tandis que la foi, loin de diminuer la raison, l'augmente, loin d'enseigner des dogmes qui lui répugnent, l'éclaire jusque dans son propre domaine et la perfectionne.

« L'opération de la foi, dit M. Nicolas, a été absolument semblable à celle d'un instrument d'optique qui s'adapte à la vue naturelle et n'en est qu'un *allongement ;* qui rapproche, redresse et dessine les objets bizarrement confus ; qui en fait découvrir de nouveaux par delà, et ne laisse expirer la vue qu'à une distance infiniment plus grande que celle que l'œil pouvait naturellement parcourir. La foi a été comme le télescope de l'intelligence : elle a agrandi son horizon, elle lui a fait découvrir de nouveaux astres dans le ciel de la pensée et de la vérité[1]. »

Comment dès lors la raison aurait-elle à souffrir sous la foi? L'unité à laquelle on ajoute une autre unité, devient-elle esclave de celle-ci? Non. Si donc la foi enrichit la raison, elle ne la tyrannise pas.

[1] M. Nicolas, *Études sur le Christianisme,* t. IV, p. 474 et suiv.

Bien plus, la raison est parfaitement libre sous l'autorité de la foi. Cette autorité n'empêche que la licence de la raison, et, en l'empêchant, elle ne fait qu'en fortifier la liberté. En effet, la raison est licencieuse quand elle déraisonne; car alors elle substitue sa passion à sa lumière. Elle est libre, au contraire, quand elle raisonne; car alors elle est vraiment elle-même et reste *sui juris*. Or, bien que des théologiens et des orateurs aient déclaré qu'en face de la foi la perfection de la raison consiste à ne pas raisonner, mais à s'abîmer dans son néant!... jamais la foi n'a fait cette déclaration. Où est l'article de foi qui contienne une pareille doctrine? Non, en face de la foi comme ailleurs, la perfection de la raison ne consiste pas à ne pas raisonner, mais seulement à ne pas déraisonner. La foi ne craint pas les philosophes, elle ne craint que les mauvais philosophes, c'est-à-dire ceux qui ne le sont pas. Et l'humilité qui empêche l'homme d'être lui-même et d'agir suivant la nature dans laquelle Dieu l'a constitué, est une humilité qui peut être méritoire à cause de la bonne intention qui peut l'animer, mais qui est certainement fausse, parce que l'humilité c'est la vérité, et, comme l'a dit Bossuet, la vérité c'est ce qui est.

Pourquoi donc la raison ne serait-elle pas libre sous la foi? Serait-ce parce que la foi la meut? Nullement, car on peut être mû librement. La foi, c'est Dieu en nous, en tant qu'il est l'auteur de l'ordre surnaturel, comme la raison est Dieu en nous, en tant qu'il est le créateur de l'ordre naturel. Or, si Dieu nous meut librement comme créateur de l'ordre naturel, pourquoi ne pourrait-il pas nous mouvoir librement comme auteur de l'ordre surnaturel? Dans l'un et l'autre cas nous ne sommes que des causes secondes; et dans l'un et l'autre cas, la motion de la cause première nous laisse parfaitement libres. C'est pourquoi le docteur Newman n'exprime que sa propre opinion, mais nullement la doctrine de l'Église, lorsqu'il dit : « Nous ne pouvons concevoir aucune révélation qui ne suppose une sorte de *conflit* avec l'esprit humain, et partout n'implique chez le croyant le *sacrifice et l'abdication* du jugement privé. » — Saisset, qui nous attaque sur ce point, appuie son grief sur un autre motif: « Comme Église, dit-il, vous perdez toute liberté, toute indépendance, puisqu'une Église suppose un symbole fixe, un dogme immuable. » Mais ce motif est sans valeur : car la philosophie, elle aussi, a des principes fixes et immuables qui sont comme son symbole et son dogme, et desquels elle ne peut pas s'écarter sans tomber dans le désordre de la licence. Or, cesse-t-elle d'être libre, en leur restant fidèle? N'est-ce pas, au contraire, en travaillant ces principes, en les faisant fructifier, en tirant de leur substance les conséquences qui y sont renfermées, qu'elle entretient sa vie et sa liberté? Oui, du moment que la philosophie se

sépare de ses principes immuables, elle devient esclave et meurt; au contraire, tant qu'elle leur reste immuablement attachée, elle vit et demeure libre. De même, « les mathématiques, dit M. Franck, n'ont qu'un petit nombre d'axiomes; ce qu'elles ont une fois démontré ne peut plus être remis en question; voyez cependant quelle carrière immense est toujours ouverte devant elles. » Et s'il en est ainsi de la philosophie et des sciences, pourquoi les philosophes et les savants accusent-ils la théologie? Pourquoi ont-ils deux poids et deux mesures? pourquoi sont-ils larges pour eux et sévères pour les autres? Serait-ce parce que les principes immuables de la raison sont évidents, tandis que ceux de la foi ne le sont pas? Nous verrons plus tard que les principes immuables de la foi ne sont pas, comme le prétendent leurs ennemis, dépourvus d'évidence, et que le motif éminemment raisonnable qui nous mène à la foi, nous éclaire déjà sur la vérité de son objet, quelque surnaturel que soit cet objet.

La véritable théologie est essentiellement une science; par conséquent, elle donne place à la raison. Or, quand la raison entre quelque part, elle y entre avec ses droits aussi bien qu'avec ses devoirs, parce que jamais elle ne s'abdique. Ses devoirs consistent à respecter sur le sol où elle marche, ce qui y existe indépendamment d'elle; et ses droits consistent à être également respectée, sur ce même sol, dans tout ce qui constitue sa nature et dans tout ce qu'implique son existence. Donc, d'une part, si elle n'entre en physique, en astronomie, en histoire, qu'à la condition de respecter les faits constatés, pareillement, lorsqu'elle entre dans le domaine de la révélation, ce ne peut être qu'avec cette clause, qu'elle acceptera les vérités vraiment révélées et surtout le sens dans lequel elles l'ont été. Mais aussi, d'autre part, lorsqu'elle entre sur le terrain de la révélation, ce n'est pas pour y être dévorée à l'exemple de ces malheureux qui pénétraient dans le pays de Chanaan, mais pour y vivre réellement, et par conséquent pour y ouvrir les yeux et y raisonner. « Après la foi reçue, dit le Père Perrone, la raison humaine peut faire des investigations dans les fondements de la foi elle-même et de chacun de ses dogmes; elle peut aussi élever la doctrine de la foi à une explication vraiment scientifique. »

En résumé, la raison est inférieure et conséquemment *soumise* à la foi. Mais cette infériorité ne la constitue nullement esclave, parce que, si la foi est supérieure, elle n'a pas le droit d'être tyrannique. La foi ajoute sans rien retrancher. Donc, même sous la foi, la raison reste parfaitement ce qu'elle est, c'est-à-dire une force qui raisonne: et ses actes, même lorsqu'elle obéit, doivent être des actes essentiellement raisonnables et essentiellement libres. Enfin, Dieu a mis une harmonie si parfaite entre la nature et la grâce, entre la raison et la foi, que

l'une et l'autre, en restant parfaitement ce qu'elles sont, s'honorent, se servent et se perfectionnent mutuellement.

Tels sont les principaux débats qui ont agité le douzième siècle sur la méthode théologique. Nous n'avons pu en donner ici qu'un court résumé. Resterait à en tirer les graves conséquences qu'ils renferment, comme aussi à étudier les différentes écoles qui se sont disputé la solution du problème de la méthode philosophique et de la méthode mystique. C'est ce que nous ferons dans l'ouvrage que nous espérons publier prochainement sur Guillaume de Champeaux et son temps, d'après les documents inédits qui sont entre nos mains.

L'abbé Eugène Michaud,
Chanoine honoraire de Châlons.

JOURNAL DE CAMPAGNE

I

A UN JOURNALISTE.

Tu demandes, cher indiscret,
Ce que je fais du temps qui passe ?
J'écris au bord de ma forêt,
Et j'ai toute la plaine en face :

J'écris le journal du printemps,
Dont l'arbre me fournit les feuilles,
Et les zéphyrs seront contents
Si, par eux offert, tu l'accueilles !

Parmi la verveine et le thym,
Parure de mon frais pupitre,
Nous le fondâmes un matin,
Dès que j'en eus trouvé le titre.

Journal des prés, journal des bois,
Courrier de la saison nouvelle.
Pour l'écrire, un oiseau parfois
Donne une plume de son aile.

Quoique riche en morceaux fleuris,
C'est un journal modeste et sage ;
Il n'a pas de premier-Paris,
Mais il a son premier-village.

On y travaille à prix divers :
Nous payons faiblement la prose,
Et ne donnons rien pour les vers.
Chez vous, comment fait-on la chose ?

Il a pourtant vingt rédacteurs,
L'arbre, l'oiseau, le vent lui-même.
Aura-t-il autant de lecteurs ?
Ah ! voilà l'éternel problème.

Nous l'écrivons, quoi qu'il en soit,
L'espoir nous soutenant encore,
Et, de bonne heure, on le reçoit
Tout mouillé des pleurs de l'aurore.

Est-ce un journal officiel ?
Quelle est sa couleur et sa ligne ?
Il est de la couleur du ciel,
Malgré plus d'un qui s'en indigne.

Comme il n'a jamais dit de mal
Du Dieu, père de la nature,
On l'a traité de clérical,
Mais il a ri de cette injure.

La franchise est dans ses penchants,
Il est pour tout dire et bien faire :
La vieille liberté... des champs
Est l'ancien parti qu'il préfère.

Aussi, là-haut, présentement,
Lui cherche-t-on parfois querelle.
Il eut un Avertissement
En avril, sous forme de grêle.

On a parlé de la prison,
Ce qui nous a rendus très-sages.
Notre gérant est un pinson
Qui n'aime pas encor les cages.

Donc, les sujets trop palpitants,
En quarantaine on les renvoie.
Mais de la pluie et du beau temps,
On peut s'en donner à cœur joie.

Nous adorons les faits divers;
Tout nous est bon... surtout le crime.
Car il convient à l'univers
Qu'on le réprime... et qu'on l'imprime!

On trouve encore à chaque pas
Des faits de nature émouvante,
Et ceux que l'on ne trouve pas,
Ma foi, tant pis, on les invente.

Là, c'est un char de foin versé,
Ici, le vol d'une laitue;
C'est la laitière au pot cassé,
« En grand danger d'être battue. »

Les mariages et les deuils
Ont aussi leurs courtes chroniques :
J'inscris les décès de bouvreuils,
Les unions de véroniques.

Le scandale étant recherché,
Nous l'admettons : si quelque rose
A commis dans l'ombre un péché,
Vite, nous divulguons la chose.

Un roitelet, à l'entresol,
Écrit chez nous : c'est le critique.
Il n'entend pas un rossignol
Sans le trouver faible en musique.

« Tout s'en va, dit-il, de travers,
Avril exhale une odeur rance.
Les arbres jadis étaient verts ;
Aujourd'hui, quelle différence ! »

Nos feuilletons de main en main
Sont enlevés, ils font merveille,
Remettant sans cesse à demain
Ce qu'ils pourraient dire la veille.

L'annonce avant eux fait son bruit.
Nous préparons un vrai modèle,
Avec ce titre qui séduit :
L'Enlèvement d'une hirondelle.

Bref, nos efforts sont redoublés.
Le journal puise à chaque source.
Il dit comment poussent nos blés,
Ce sont ses hausses de la Bourse.

Et puis les eaux, et puis les fleurs,
Et puis la mode et ses caprices.
Il est bon d'avoir des lecteurs,
Il est mieux d'avoir des lectrices.

Prends cette feuille de bon ton,
Je ne la vends pas, je la donne ;
Et pour tout dire... un hanneton
De temps en temps s'y désabonne !

II

SYLVANIRE.

Pardonne à cette enfant, indulgente nature,
Asile où les grands cœurs viennent seuls s'enfermer !
Pardonne à cette belle et folle créature
Qui tout haut et partout se vante de t'aimer.

Elle t'aimer ? non pas. De sa porte échappée,
Il lui plairait assez de courir dans le thym,
Si l'eau, dont la bruyère en automne est trempée,
Ne mouillait quelquefois un soulier de satin.

Elle aimerait savoir comment l'aube s'éveille,
Et, laissant son empreinte au chevet attiédi,
Volontiers elle irait voir cette sœur merveille,
Si l'aurore un matin se levait à midi.

La musique, dit-elle, enivre tout son être.
Quand le doux rossignol cette nuit chantera,
Elle s'accouderait, ravie, à sa fenêtre,
S'il chantait un morceau du dernier opéra.

De grand cœur elle irait dans quelque bergerie,
Bergère de Watteau, prendre un repas frugal :
Elle attend pour cela, d'un air de rêverie,
Qu'on lave les moutons à l'eau de Portugal.

Elle aimerait la fleur que son parfum révèle,
Les bois, le vent qui passe à travers le sapin,
Si le vent lui parlait de la mode nouvelle,
Si l'œillet et la rose étaient de papier peint.

Enfin, quand les grands bœufs fendent la terre ingrate,
Que le travail s'achève aux derniers feux du soir,
Si messieurs les bouviers mettaient mieux leur cravate,
Elle s'arrêterait un instant pour les voir !

O nature! pardonne à l'enfant qui blasphème,
Et laisse-la poursuivre en riant son chemin.
Elle n'en est pas moins, malgré tout, elle-même,
Un des mille chefs-d'œuvre échappés de ta main !

III

CONTRE LE VULGAIRE.

Taisez-vous, oiseaux, taisez-vous !
Je demande un instant de trêve.
Moineaux tapageurs, laissez-nous
Recueillir ce chant qui s'élève.

C'est la plus belle des chansons,
C'est l'hymne pur, c'est la merveille,
Que le poëte des buissons
Jette à l'aurore qui s'éveille !

Aussitôt qu'un soleil a lui,
Vous faites, vous, un grand tumulte.
Pourquoi ces cris poussés vers lui ?
Est-ce un hommage, est-ce une insulte ?

De nos rameaux et de nos toits
Partez, fuyez, troupe honnie !
Je prends en horreur ce patois,
Lorsque j'entends cette harmonie.

J'arrive et je suspends le pas,
Mon âme à ce chant s'éprend toute :
Bavards, si vous n'écoutez pas,
Permettez du moins qu'on écoute.

Je ne demande qu'un moment
Pour me livrer au divin charme ;
Après, vous pourrez librement
Recommencer votre vacarme.

Alors, il vous sera permis
De tout oser et de tout faire,
De vous jeter en ennemis
Sur mes sillons et sur mon aire.

Vous pourrez, sans honte et sans frein,
Piller le champ, piller la grange,
Et dans ma vigne, grain à grain,
Faire d'avance ma vendange.

Dans le parc, moineaux odieux,
Au scandale des bois augustes,
Vous irez insulter les dieux
Dont je vous livre les vieux bustes.

Enfin, par mes volets ouverts,
Vous entrerez, si bon vous semble,
Et sur la table où sont mes vers
Vous irez sautiller ensemble.

Oui, tu pourras effrontément,
Sans avoir peur que je sévisse,
Peuple railleur, lascif, gourmand,
Te promener de vice en vice.

Mais à cette heure, au nom des bois,
Au nom des lis, au nom des roses,
De grâce, écoutons cette voix
Du plus charmant des virtuoses! —

Eh bien, non, je supplie en vain ;
L'aurore rentre sous la nue,
Le chant se tait, l'hymne divin...
Et le vacarme continue!

IV

A UN LÉZARD GRIS.

Pourquoi partir ainsi, comme un trait qu'on décoche ?
Pauvre animal peureux, ne crains aucun danger :
Ce passant que tu fuis, au bruit de son approche,
N'est pas un ennemi, pas même un étranger.

Il tremble comme toi lorsque l'hiver est proche ;
Comme toi par un somme il voudrait l'abréger ;
Il aime comme toi le midi sur la roche :
Reviens, la place est bonne et peut se partager.

A l'abri de ce mur, sous ces touffes de lierre,
Reprends à mon côté ta place familière ;
Nous dormirons ensemble à ce tiède soleil :

Et l'astre, dans sa gloire et son indifférence,
De l'homme et du lézard chauffera le sommeil,
Sans faire entre eux de différence!

V

APRÈS LES SEMAILLES.

L'air est doux, le ciel pommelé
Est aujourd'hui blond comme l'ambre :
Soleil paisible, azur voilé,
C'est un des beaux jours de novembre.

Les travaux des champs sont finis ;
Partout s'est faite la semaille :
Déjà, dans les sillons unis,
Le blé silencieux travaille.

Sur la campagne et sur les bois
Je ne sais quel sommeil s'épanche,
Que berce au loin ta douce voix,
Cloche qui sonnes le dimanche !

C'est le jour du loisir sacré :
Aucun laboureur dans les plaines ;
Pas de faucheurs tondant le pré,
Pas de laveuses aux fontaines.

Le vent lui-même parle peu,
L'arbre n'agite aucune feuille.
On dirait que sous l'œil de Dieu
La terre prie et se recueille !

O Dieu, puisque c'est aujourd'hui
Que ta bonté sourit au monde,
Bénis ce cher vallon, sur lui
Ouvre ta main toujours féconde !

Sous le soleil et sous le vent,
Nos laboureurs toute une année
Ont repassé le sol mouvant :
Bénis cette œuvre terminée !

Tu les as vus dans les sillons
Au poids des jours pencher la tête ;
Tu les as vus, sous les haillons,
Aller, venir dans la tempête.

En attendant que du labour
L'âpre fatigue recommence,
Souris à ce repos d'un jour,
Fais prospérer cette semence.

Ils ne demandent pas, Seigneur,
De recueillir l'or à mains pleines ;
Non, mais le pain du moissonneur,
Serait-ce trop pour tant de peines?

Serait-ce trop, lorsque les blés
Seront tombés sous la faucille,
De voir les enfants attablés
Autour du père de famille ?

Ah ! quand juillet brûlant et doux
Viendra faucher le champ superbe,
Du blé qu'ils ont semé pour tous
Donne-leur du moins une gerbe !

VI

VENT D'OUEST.

Te voilà triste, ami ! me dit le vent d'automne,
Qu'as-tu ? pourquoi ces pleurs ?
Je suis un confident qu'aucun chagrin n'étonne,
Conte-moi tes douleurs.

Sont-ce les vœux déçus, l'espérance échappée ?
Les défaites du sort ?
As-tu touché l'écueil, sous ta voile trompée,
Quand tu rêvais le port ?

As-tu vu les amis, ceux qui depuis l'enfance
Marchaient tenant ta main,
Quand l'orage est venu, te laisser sans défense
A moitié du chemin ?

Est-ce le tendre amour, est-ce l'oiseau fidèle
Des riantes saisons,
Qui s'envole aujourd'hui, fugitive hirondelle,
Vers d'autres horizons ?

Connais-tu la douleur entre toutes poignante,
As-tu vu les tombeaux
S'ouvrir, et de ton cœur et de ta chair saignante
Dévorer des lambeaux ?

Parle, dis-moi ta peine ; un cœur qui se raconte
Se soulage à demi.
Nous sommes seuls ; dis tout sans réserve et sans honte,
Car je suis un ami ! —

Et moi je lui réponds : Si tu veux que je dise
Tout l'ennui que je sens,
O triste vent d'automne, ô gémissante bise,
Prête-moi tes accents !

Le sanglot éloquent est lui-même un don rare,
Nous le cherchons en vain :
Prête-moi cette plainte à qui ne se compare
Aucun sanglot humain !

Les destins cependant m'ont épargné ; ma voile
N'a pas touché d'écueil ;
Je n'ai vu dans mon ciel pâlir aucune étoile,
Je ne mène aucun deuil.

Chaque jour, l'amitié vient sonner à ma porte,
Fidèle à ma maison,
Et l'amour dans mon cœur n'est pas de ceux qu'emporte
Le vent d'une saison !

Non, mais ce que j'éprouve est cet ennui suprême
Dont tout pleure ici-bas,
C'est ce mal inconnu dont tu souffres toi-même,
Et que tu ne dis pas.

Quand tu jettes ces cris d'un cœur qui se lamente,
En sais-tu le pourquoi ?
Sens-tu cet infini dont le poids me tourmente
Peser aussi sur toi ?

O triste vent d'automne, ô d'un monde en détresse
Pleureur le plus ancien !
Je dirai mon secret et le mal qui m'oppresse,
Quand tu diras le tien !

J. Autran.

M. DE BARANTE

SA VIE ET SES ŒUVRES

« Lo storico non è panegirista, e lodando meno, loda assai più di qualunque panegirista. » (Lettre du cardinal Pallavicini au marquis Durazzo, 2 mars 1658.)

Rien n'est plus propre, dans notre organisation moderne, à ennoblir l'exercice des fonctions publiques, que son alliance avec le culte éclairé des lettres et des sciences. Une considération légitime entoure le citoyen d'élite qui, servant dignement son pays, aspire en même temps à l'honneur de l'instruire, de l'intéresser ou de le moraliser.

Nul de nos jours n'a mieux vérifié la justesse de ce sentiment, que l'illustre écrivain dont la France déplore la perte récente. L'homme d'État et l'homme de lettres, confondus chez M. de Barante en d'heureuses proportions, ont, par une réciprocité naturelle, prélevé un tribut égal sur l'estime des contemporains. Et si, comme administrateur, comme orateur politique, comme diplomate, son nom peut prétendre à un rang distingué dans l'histoire de son temps, la plupart de ses écrits garderont une popularité aussi durable et non moins digne d'envie.

Il faut étudier dans son éducation, dans sa jeunesse, dans l'ensemble accidenté de sa vie, les origines de cette remarquable cumulation de facultés qui, sans être rare parmi nous, mérite toujours à plus d'un titre l'attention du biographe et de l'observateur.

M. Amable-Guillaume-Prosper Brugière de Barante, naquit le 10 juin 1782, à Riom, au sein d'une famille qui, après avoir exercé

le commerce dans la ville de Thiers, avait fourni des hommes plus ou moins distingués à la littérature, au barreau et à la magistrature de la province. Un de ses ancêtres, Claude Brugière, ami de Regnard et de le Sage, avait composé des comédies pour le théâtre Italien, qui furent imprimées sans nom d'auteur, dans le recueil de Gherardi. M. Claude Brugière de Barante, père de l'historien, était, en 1789, lieutenant criminel du bailliage de Riom et partageait tout son temps entre les devoirs de sa charge et l'éducation religieuse et éclairée qu'il donnait à ses enfants, lorsque la révolution française vint attenter à sa liberté et mettre ses jours en péril. Mais madame de Barante fut assez heureuse pour obtenir bientôt son élargissement, par l'entremise d'Élie Lacoste, député de la Dordogne.

Le jeune de Barante, qui avait commencé ses études au collége militaire d'Effiat, fut forcé de les interrompre par suite de la clôture de cet établissement. Son père reprit avec un nouveau zèle la tâche de son éducation, puis il le conduisit à Paris, où ils arrivèrent quelques jours après l'échauffourée du 13 vendémiaire.

Prosper de Barante fut mis en pension, et son professeur de mathématiques lui persuada de se présenter à l'École polytechnique, qui jouissait déjà d'une assez grande célébrité; mais il ne fut pas admis. Cette fâcheuse disgrâce et sa préférence pour les études littéraires lui firent prendre un parti désespéré, celui de quitter l'École dans laquelle sa famille avait placé tout l'espoir de son avenir.

Cet acte d'insoumission lui valut son rappel. Mais, au bout de quelques mois d'un séjour inactif en Auvergne, M. de Barante reconduisit son fils à Paris, et essaya de le ramener, sous la direction d'un professeur illustre, M. Poinsot, aux études sérieuses qu'il avait délaissées. Il entreprit en même temps de l'initier aux distractions les plus délicates de l'esprit en lui ouvrant un des rares salons de Paris où se reflétait, sous le Directoire, quelque faible image de l'ancienne société française. C'était celui d'un M. Mérard de Saint-Just, poëte médiocre qui recevait quelques gens plus spirituels que lui, entre autres ses parents M. et madame Creuzé[1], dont la connaissance fut pour le jeune de Barante une source précieuse d'agrément et de profit. Mais son père échoua dans le point le plus important de sa tentative ; elle ne réussit qu'à procurer à l'aspirant un rang très-inférieur dans son admission à l'École polytechnique, dont il se dégoûta de plus en plus.

[1] M. Creuzé de Lesser, auteur ingénieux et estimé de plusieurs poëmes et pièces de théâtre, secrétaire du consul Lebrun, contribua beaucoup à la nomination de M. de Barante père à la préfecture de l'Aude, et fut à son tour nommé en 1815 préfet de la Charente, par la protection de M. Prosper de Barante, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Deux événements exercèrent vers cette époque une influence marquée sur sa destinée. Son père venait d'être nommé, par le premier consul, préfet de l'Aude, et, quelques mois plus tard, il perdait dans une pieuse mère le plus tendre appui de sa première jeunesse[1].

Après quelques semaines données à leur douleur commune, MM. de Barante repartirent pour Paris, et le nouveau préfet, qui avait connu M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, en obtint un brevet de surnuméraire pour son fils. Il fut attaché à la division dirigée par M. Benoist, qui lui témoigna une affection sincère et l'admit dans sa société, composée de gens d'esprit et d'artistes d'élite, dont madame Benoist[2], élève de David, faisait les honneurs avec une exquise amabilité. Le jeune de Barante continuait en même temps de cultiver les relations que son père lui avait ménagées auprès d'anciens amis, tels que le comte de Narbonne, M. de Montlosier et d'autres hommes, que la distinction de leur esprit appelait à figurer avec plus ou moins d'éclat sur la scène du monde.

Telles furent les premières sources auxquelles le futur académicien puisa cette fleur d'atticisme et cette variété de savoir qu'il devait distribuer si habilement plus tard entre sa conversation et ses ouvrages.

C'est à cette époque qu'il alla visiter son père, récemment appelé (1802) à la préfecture de Léman.

« Genève, écrivait-il, ne ressemble en rien à une ville de province. On n'y trouve pas cette imitation vulgaire et affectée des mœurs de Paris ; la société supérieure est formée de gens riches, bien élevés, instruits ; les voyages des étrangers à Genève et des Genevois à l'étranger les mêlent à l'aristocratie européenne et leur donnent de bonnes façons, qui sont convenables, si elles ne sont pas toujours faciles. C'est un centre de lumière, de religion, de richesse. On y peut vivre avec des hommes spirituels et instruits qui, se trouvant au large et sur leur terrain, ont toute leur valeur, et ne sont pas restreints et étouffés comme dans nos provinces françaises. »

Cette société d'élite, où se plaisait infiniment M. de Barante père, homme d'un esprit très-cultivé[3], empruntait alors un surcroît d'intérêt à la présence de M. Necker, qui y achevait pacifiquement une existence dévastée par les orages politiques, et de son illustre fille, madame de Staël, qu'un pouvoir ombrageux éloignait du centre naturel de ses

[1] M. de Barante avait épousé en 1780 mademoiselle de Villepion, fille aînée de M. Tassin de Villepion, intendant des finances du duc d'Orléans.

[2] Tout le monde sait que cette dame était la célèbre *Émilie*, à qui Demoustier adressa ses *Lettres sur la mythologie*.

[3] Ce magistrat a laissé plusieurs opuscules recommandables, parmi lesquels je citerai un *Éloge historique de Michely* (Genève, 1807) et les articles *d'Aguesseau* et *Calvin*, dans la *Biographie universelle*.

succès et de ses plaisirs. Admis au château de Coppet, M. Prosper de Barante subit le charme de cette conversation que madame Necker de Saussure appelait une *merveille*[1]. Madame de Staël, de son côté, conçut pour le spirituel surnuméraire, une très-vive amitié.

La nomination depuis longtemps sollicitée d'une place d'auditeur au conseil d'État ramena M. de Barante à Paris où il entra en pleine jouissance d'une position qui lui permettait de voir et d'entendre le plus grand personnage des temps modernes ; le génie de Napoléon ne demeura pas au-dessous des hautes proportions que lui avait assignées son imagination ; mais il n'en fut ni ébloui ni séduit.

Il alla visiter plusieurs fois madame de Staël, qui s'était établie à la campagne aux environs d'Auxerre, limite de son exil. L'attachement que lui inspirait cette femme de génie semblait s'accroître en raison des persécutions dont elle était l'objet. Le spectacle de ces rigueurs ne fut pas étranger sans doute à la haine insurmontable qu'il montra toujours pour le régime arbitraire, et qui devint le trait dominant et l'honneur de son caractère.

M. de Barante, qui avait publié, dès 1805, les lettres de mademoiselle Aïssé, avec une notice sur la célèbre étrangère, engagea à cette époque, avec le critique Geoffroy, à propos d'une tragédie de *Henri IV*, une controverse qui fit bruit, et déplut à l'empereur. Pour soustraire le nouvel auditeur aux suites de cette polémique, il lui fit donner l'ordre de porter des dépêches en Espagne : son voyage, qui dura un mois, fut intéressant ; mais les détails n'en ont pas été rendus publics.

Après la bataille d'Iéna, Napoléon avait délégué à un certain nombre d'auditeurs le soin d'organiser l'administration des provinces récemment conquises en Prusse et en Pologne. M. de Barante fit partie de ces jeunes intendants. Il séjourna successivement à Berlin, à Posen, à Varsovie, et surtout à Breslau, où le retint plusieurs mois l'importance de ses fonctions. Il eut la joie de retrouver aux environs de Thorn, son frère bien-aimé, Anselme de Barante, officier dans un régiment de dragons, blessé la veille de la bataille d'Eylau, abandonné sans secours et qui n'avait survécu que par miracle. En rassurant leur père, en proie à de vives inquiétudes, le loyal intendant ne put retenir l'expansion de ses alarmes patriotiques. « Le spectacle que j'avais sous les yeux, écrivait-il alors, me faisait une impression si sombre, j'étais si révolté de ce règne brutal de la force, si frappé de la haine que nous accumulions sur le nom français, qu'il me paraissait évident, en voyant de près les ressorts de la victoire, que l'orgueil du vainqueur et sa confiance dans la fortune le précipiteraient tôt

[1] *Notice sur le caractère et les écrits de madame de Staël*. 1820.

ou tard dans quelque entreprise dont le succès serait impossible. »

La tiédeur prophétique de M. de Barante pour le régime impérial porta ses fruits. Dix mois de services pénibles et utiles furent récompensés par la modeste sous-préfecture de Bressuire. Cette relégation dans un village du Poitou, à moitié brûlé pendant les guerres de l'Ouest, ressemblait fort à une disgrâce.

M. de Barante prit son parti en homme de cœur et en homme d'esprit. Il lui parut assez simple que sa manière de voir les choses ne lui valût pas la faveur du gouvernement. Heureux, dit-il, de se séparer d'une administration « spoliatrice, » il alla visiter son père à Genève, madame de Staël à Coppet, passa deux mois à Paris et fut rendu à sa destination sur la fin de décembre 1807.

Son courage ne surmonta que graduellement la profonde monotonie de sa nouvelle position. Il eut recours au travail, cette ressource des âmes fermes, et reprit des études de critique littéraire sur lesquelles j'aurai bientôt à revenir. Il observa avec une curiosité qui n'eut rien de stérile, la marche de l'esprit et des opinions, dans cette classe moyenne qui tient une large place dans la France nouvelle, et la génération des idées qui n'avaient eu jusqu'alors qu'un accès fort limité auprès de cette région isolée des villes. Il se fit ainsi de ce point presque perdu dans l'immensité de l'Empire, un très-utile noviciat d'administration. Il s'y forma surtout à la pratique de ces relations individuelles qui ont tant de part à la marche et à la solution des affaires publiques.

Le séjour de Bressuire fut profitable à M. de Barante sous un autre rapport. Il entra en liaison intime avec MM. de la Rochejaquelein, visita fréquemment le château de Clisson et reçut un témoignage marqué de la sympathie de ses nobles hôtes dans la communication des notes recueillies sur la guerre de la Vendée par la vénérable femme qui s'était montrée digne de porter successivement les noms héroïques de Lescure et de la Rochejaquelein. Madame de la Rochequelein fit connaître à M. de Barante plusieurs des officiers de cette guerre et le mit ainsi sur la voie d'informations précieuses. De cet ensemble de documents et de récits coordonnés et rédigés par l'habile écrivain, naquirent les *Mémoires* justement célèbres qui, depuis leur publication en 1815, jusqu'à nos jours, ont excité un intérêt si soutenu. Quelques lectures particulières de cet ouvrage, faites par l'auteur dans des cercles intimes, plusieurs années avant son apparition, y avaient produit une impression profonde; le bruit de ce succès s'était répandu, et les salons les plus distingués de Paris et de la province avaient bientôt recherché comme une faveur ces émouvantes communications.

M. de Barante, à la même époque, consacra ses nombreux loisirs

à terminer l'ébauche déjà très-avancée de son travail sur la *Littérature du dix-huitième siècle*, ouvrage qui parut sept ans avant celui dont je viens de parler, et le premier qui fixa sur lui l'attention des hommes sérieux et éclairés. Ce livre, publié d'abord sans nom d'auteur, répondait à un programme de l'Académie française, qui l'avait jugé sans le couronner. M. de Barante, qui s'était proposé dans le principe d'écrire l'histoire du gouvernement français pendant le dix-huitième siècle, avait cru devoir se renfermer dans des proportions purement littéraires, et le talent plein d'éclat, la sûreté de savoir avec lesquels, à ce point de vue, il sut caractériser tous les hommes considérables de ce siècle, furent généralement remarqués. On distingua particulièrement un passage sur l'origine de la poésie, une spirituelle peinture de la Fronde, des réflexions d'une haute sagacité sur le règne de Louis XIV, un jugement sur Bossuet, superbe encore, dit madame de Staël, au milieu de tout ce que Bossuet a inspiré. On signala enfin une appréciation à la fois impartiale et sévère de l'Assemblée constituante et de l'ancien régime, dont M. de Barante dit, dans sa préface, « qu'en énonçant franchement ce qu'il avait de frivole et d'inique, on était autorisé à dire aussi qu'il avait été attaqué et renversé d'une manière tout aussi frivole et mille fois plus inique. »

Je n'extrairai de ce tableau qu'un portrait sur lequel une prédilection toute particulière a fixé mes regards, et qui suffira pour donner une idée du judicieux esprit et du soin remarquable que l'auteur apporte à ses compositions.

« D'Aguesseau, citoyen plein de constance et de vertu au milieu de la corruption universelle, ne céda jamais ni aux séductions du vice, ni aux abus de l'autorité ; il occupa ses loisirs par l'étude des lettres et des sciences, et donna un des derniers exemples de la conduite que doit tenir un magistrat dans la monarchie française, en suivant les traces qu'avaient laissées dans cette carrière tant de vertueux prédécesseurs. On retrouve dans son style, plein de gravité et de douceur, tout le caractère de sa vie. Il cultiva les sciences exactes et la littérature étrangère. Ainsi, il suivit un des premiers le genre d'études qui allait s'unir peu de temps après à des opinions nouvelles ; mais sa piété et son attachement aux devoirs sévères de la magistrature, le tinrent écarté de l'esprit qui commençait à régner dans les lettres, comme de la dépravation des mœurs. »

Cette étude sur la *Littérature du dix-huitième siècle*, plusieurs fois traduite, souvent réimprimée, est devenue classique et son légitime succès n'a guère été éclipsé, quelques années plus tard, dans les œuvres de M. de Barante, que par l'immense popularité des *Ducs de Bourgogne*.

L'auteur venait à peine de terminer à Paris l'impression de son

ouvrage, lorsque, au mois de février 1809, il apprit sa nomination à la préfecture de la Vendée. C'était un hommage rendu à l'excellente attitude qu'il avait prise dès le début de ses fonctions dans l'ouest de la France, et une promotion d'autant plus honorable qu'elle ne lui coûtait le sacrifice d'aucune de ses opinions, ni d'aucune de ses amitiés.

Avant de s'installer dans son nouveau poste, M. de Barante alla passer deux mois à Genève, auprès de son père qu'un triple deuil de famille livrait au plus cruel isolement. La présence de ce fils bien-aimé et les distractions de la société genevoise, alors plus brillante que jamais, apportèrent quelques adoucissements à sa douleur. Ce fut dans ce séjour que M. Prosper de Barante fit la connaissance d'un illustre exilé, M. le comte de Saint-Priest, sur lequel il publia en 1845, une notice intéressante et étendue qui servit d'introduction aux *Lettres et instructions de Louis XVIII.*

M. de Barante père, accompagné de sa dernière fille, venait de passer à son tour un mois dans la préfecture de son fils, lorsque, peu de temps après son retour à Genève, il apprit par *le Moniteur*, sa brusque destitution. Cette disgrâce produisit une impression d'autant plus pénible que personne ne fit difficulté de l'attribuer aux ménagements dont il avait usé envers madame de Staël et les autres exilés. Des regrets unanimes saluèrent le départ de cet homme de foi et de bien, qui avait réussi à faire supporter sinon aimer la domination française au peuple le plus réfractaire à un pareil joug, et qui joignait à une extrême modération de conduite une véritable dignité de caractère. Il se confina dans sa terre de Barante, près de Thiers, avec une fortune très-réduite par la privation de son traitement. Le collége électoral de la Vendée l'élut bientôt après candidat au Sénat conservateur : témoignage de bienveillance remarquable au milieu de l'extrême servilité des esprits, quoiqu'il s'adressât moins à l'ancien qu'au nouveau préfet. Ce dernier vint à Paris plaider la cause de son père auprès de l'empereur lui-même, qui écouta avec bienveillance ses représentations énoncées avec une respectueuse fermeté. Mais cette démarche demeura sans effet.

Ce fut dans ce temps que M. de Barante eut l'occasion de rencontrer à Sannois, près de Paris, chez la comtesse d'Houdetot, si célèbre dans le siècle dernier, mademoiselle Césarine d'Houdetot, petite-fille de cette dame et sœur cadette d'un intime ami de notre écrivain. Accueilli et même recherché dans la société distinguée qu'attirait cette maison, M. de Barante s'éprit vivement de la beauté très-remarquable en effet de celle qui en faisait le principal ornement. Mademoiselle d'Houdetot, fort jeune encore et peu fortunée, avait été adoptée

par sa tante, madame de la Briche, belle-mère du comte Molé. M. de Barante la jugea douée de toutes les qualités qui procurent ou promettent le bonheur. Il demanda sa main et l'obtint. Le mariage eut lieu le 28 novembre 1811. Cette union fut heureuse et confirma pleinement les présages favorables qu'elle avait inspirés.

Les nouveaux époux partirent au mois de janvier pour Napoléon-Ville, qui n'était alors qu'une bourgade [1], mais que peuplait une colonie de fonctionnaires fort bien composée. L'administration y était facile, et l'éloquent interprète des souvenirs de madame de la Rochejaquelein s'y trouvait naturellement sur le pied le plus agréable et le plus amical avec les principaux gentilshommes du pays.

Les orages politiques qui commençaient à gronder sur la France altérèrent bientôt la sérénité de cette situation. Les désastres de l'expédition de Russie avaient jeté l'effroi dans tous les cœurs. Le rôle des préfets devenait de plus en plus difficile, et le retour inopiné de Napoléon à Paris présageait un formidable appel aux dernières ressources de la France épuisée.

C'est dans ces circonstances critiques que M. de Barante fut appelé, au mois de mars 1813, à la préfecture de Nantes. Il y tempéra le plus qu'il lui fut possible par l'équité de son caractère les mesures de rigueur qui lui étaient prescrites, atténua sans le conjurer le mécontentement général, et, aidé des conseils et de l'expérience de son père, de son meilleur ami, qui était venu le rejoindre, il atteignit, sans blesser aucun devoir et sans échec pour sa popularité, le terme ou du moins la suspension de tant de calamités.

A l'exemple de la France entière, Nantes salua avec allégresse, dans le retour des Bourbons, l'avénement d'un régime de paix, de modération et de liberté. M. de Barante, qui, comme on l'a vu, n'avait jamais prêté au pouvoir impérial un dévouement sans réserve, s'associa pleinement au sentiment public, mais sa satisfaction n'était pas exempte d'inquiets pressentiments. L'esprit révolutionnaire encore subsistant, encore maître du terrain, verrait-il longtemps sans irritation sa défaite écrite dans un régime réputé le centre naturel des prétentions aristocratiques et de l'imprudente frivolité des courtisans? Les intérêts menacés ou croyant l'être, les mécontentements de l'armée amoindrie et humiliée, ne viendraient-ils pas grossir un germe de résistance dont le développement, favorisé par la mobilité française, pourrait devenir formidable pour un pouvoir déjà affaibli par tant d'exigences contradictoires? Plus sensibles peut-être sur le sol brûlant de la Bretagne, que sur tout autre point de la France, ces périls, aggra-

[1] M. de Barante a laissé sur la fondation de cette ville un morceau fort intéressant qu'on trouve dans le II[e] volume de ses *Études historiques et biographiques*.

vés par la déplorable impéritie du gouvernement royal, se réalisèrent quelques mois plus tard à la brusque réapparition de Napoléon sur le sol français.

A la nouvelle de cet événement, M. de Barante prit les dispositions nécessaires pour maintenir l'ordre dans son département, et se retira d'abord en Auvergne, puis au Marais, chez madame de la Briche, dans le voisinage de Paris. Il assista ainsi aux dernières convulsions de ce régime impérial dont ses serments envers la Restauration l'avaient irrévocablement séparé.

La monarchie légitime reparut. Le gage éclatant de dévouement que venait de lui donner M. de Barante ne le signalait pas moins qu'un mérite incontestable à l'attention du gouvernement. Le 14 juillet 1815, six jours après la rentrée de Louis XVIII à Paris, M. le baron Pasquier, ministre de l'intérieur, le fit nommer secrétaire général de ce ministère avec le titre de conseiller d'État, et du 26 septembre au 18 octobre, l'intérim de ce département lui fut exclusivement confié.

Telle fut l'initiation précoce de M. de Barante à la haute administration du pays, telle fut son entrée dans la carrière politique. Je l'y suivrai avec moins de détails que je n'en ai donnés aux débuts de sa vie publique, à cause du caractère littéraire que je veux surtout conserver à cette étude.

Jamais, dans aucun pays peut-être, administration n'eut à lutter contre de plus nombreux et de plus graves obstacles que celle qui succédait à la tourmente des Cent-Jours. La France envahie sur tous les points par des flots d'étrangers altérés de vengeance et de cupidité, d'immenses charges en perspective d'une libération lointaine; à l'intérieur, les esprits profondément aigris par des récriminations réciproques, de grands coupables à punir sans excéder une juste mesure, une armée mécontente et indisciplinée à dissoudre sans blesser son honneur, voilà les devoirs et les exigences auxquels le gouvernement royal avait à satisfaire, voilà les plaies qu'il avait à fermer, et dont la guérison dépendait avant tout d'un accord sincère et complet entre les grands pouvoirs de l'État.

Par malheur, il n'en fut pas ainsi. Le ministère manquait d'homogénéité. Formée sous l'empire de l'irritation qu'avait fait naître dans les départements le coup de main du 20 mars, la majorité de la Chambre élective, à des intentions probes et généralement désintéressées, à un fonds d'indépendance qui ne s'est plus rencontré depuis, joignait une soif de vengeance et une ardeur de réaction dont l'influence devait léguer d'inexorables ressentiments aux générations refroidies. Les sanglantes expiations qui venaient de s'accomplir avaient exaspéré plutôt qu'intimidé les esprits. Ces appels à

la violence s'étaient compliqués de certains retours vers un régime dont l'évocation a gardé jusqu'à nous jours le privilége d'une irrésistible impopularité.

Une partie du cabinet favorisait ces tendances funestes, plus individuelles toutefois que collectives. Mais elles étaient combattues avec habileté par un jeune ministre qui prenait chaque jour plus d'ascendant sur l'esprit du roi, et autour duquel se groupaient les partisans de la résistance.

M. de Barante, élu à la Chambre pour les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire-Inférieure, s'était démis de ses fonctions administratives à l'avénement du comte de Vaublanc au ministère. Il avait été nommé, le 18 octobre, directeur général de la régie des contributions indirectes. Ce poste, dans lequel il concilia, pendant quatre ans, l'esprit d'équité et de modération qui lui était propre, avec une intelligente fermeté dans la poursuite des abus, n'offrait point un intérêt purement lucratif. Il mettait le titulaire, comme la plupart des chefs supérieurs de l'administration, en rapport direct avec les membres du gouvernement, par la désignation fréquente qui en était faite pour défendre ses propositions devant les Chambres. M. de Barante n'abdiquait donc point en l'acceptant sa position politique. Cependant il ne monta guère à la tribune que pour débattre les questions qui intéressaient son administration, et il le fit avec beaucoup d'aptitude et d'intelligence. Les relations qu'il entretenait avec M. Decazes prirent bientôt le caractère d'une étroite intimité. Il devint un des plus zélés auxiliaires de sa politique, et, lorsque le ministre songea sérieusement à dissoudre la Chambre de 1815, il confia ce grand secret d'État à M. de Barante et à M. Guizot, ce fidèle compagnon de sa vie militante, et ce généreux émule de sa vie littéraire.

La résolution était violente et le remède extrême. Il s'agissait de séparer la royauté du parti qui constituait son principal et son plus sincère appui au sein de la nation. Il s'agissait de briser une assemblée passionnément dévouée au trône, qualifiée d'*introuvable* par Louis XVIII lui-même, et qui gardera l'honneur d'avoir fondé le gouvernement parlementaire en France[1]. Il fallait ne pas reculer devant un encouragement indirect aux passions révolutionnaires, si puissantes et si déchaînées ; il fallait enfin désespérer sans retour d'une Chambre que l'expérience et la réflexion pouvaient ramener à des sentiments plus calmes. Aussi les esprits les meilleurs et les plus élevés, tels que M. Lainé, pour qui ce souvenir devint plus tard une sorte de remords[2], et le noble duc de Richelieu et Louis XVIII

[1] *Hist. du gouv. parlem.*, par M. Duvergier de Hauranne; t. III, p. 420.
[2] *Histoire de la Restauration*, par M. L. de Viel-Castel, IX, 119.

lui-même balancèrent-ils plusieurs semaines avant de souscrire à la mesure proposée. M. Decazes, qui mit à ces négociations toute l'insistance d'un intérêt personnel, ne subjugua la volonté du roi qu'en alarmant sa susceptibilité sur l'excès des prétentions parlementaires, et en recourant, ce qu'il en coûte à dire, à la pression des cabinets étrangers. Et, malgré l'incontestable popularité qu'a depuis lors conservée l'ordonnance du 5 septembre, l'histoire, en tenant compte de tous les événements postérieurs, hésitera longtemps peut-être avant de lui assigner un caractère définitif.

Exclu de la nouvelle Chambre par l'infériorité de son âge, M. de Barante parut plusieurs fois à la tribune comme commissaire du gouvernement. Son principal début fut remarqué. Il répondait dans la discussion du budget de 1817 à l'orateur, non point le plus éloquent, mais le plus écouté, le plus estimé de la droite, à M. de Villèle, qui, dans un discours où il avait embrassé l'ensemble de l'administration publique, s'était livré à une critique très-accentuée des abus du régime moderne. L'organe du ministère, dans la séance du lendemain, réfuta ces reproches par un discours généralement sensé et modéré dans l'expression[1], et opposa à ce tableau rembruni une esquisse piquante des désordres et des dilapidations de l'ancien régime. Il l'emporta sur M. de Villèle, continue l'historien légitimiste, « par tous les points où celui-ci n'avait consulté que l'esprit d'opposition sans considérer la possibilité des mesures qu'il proposait[2]. »

Ce début, je le répète, fut très-applaudi ; mais il signala chez M. de Barante une insuffisance marquée du talent d'improvisation, un manque de mouvement et une faiblesse d'organe, qui firent présager qu'il ne serait jamais orateur, dans la moderne acception de ce terme. C'était avec plus d'avantage qu'il prenait la parole au conseil d'État, où, dans une enceinte plus circonscrite, dans un appareil plus modeste et un débat plus familier, il rencontrait un milieu mieux assorti à la nature essentiellement intime de son talent.

Un des résultats de l'ordonnance du 5 septembre avait été de produire une certaine confusion dans les rangs de la Chambre. Quelques députés, royalistes au fond, mais partisans outrés de cette ordonnance, tels que MM. de Serre, Royer-Collard et Camille Jordan, blâmaient tout haut le ministère de n'en pas poursuivre les conséquences par une rupture complète avec le parti qui avait si ardemment combattu. Ils espérèrent imprimer plus de vigueur à sa marche, en formant une espèce d'association qui devait, pendant plus de

[1] *Histoire de la Restauration*, par M. Nettement, IV, 213.
[2] *Ibid.*

trente ans, et sous divers régimes, exercer une influence marquée sur la France constitutionnelle. Ce cénacle, moins considérable par le nombre que par la valeur des personnages qui le composaient, recruta dans MM. le duc de Broglie, de Barante et Guizot, trois adhérents précieux. Ces hommes politiques, auxquels on donna la qualification de *doctrinaires*, se signalèrent généralement par la droiture et l'indépendance de leurs opinions; mais on leur reprocha plus d'une fois de porter jusqu'à l'excès l'esprit parlementaire, et de manquer de ménagement envers le pouvoir qu'ils aspiraient à diriger et dont ils furent souvent d'incommodes auxiliaires.

M. de Barante défendit chaleureusement, en 1818, au nom du ministère, contre les attaques de la droite, le projet de loi sur le recrutement, dont il avait été un des principaux rédacteurs. Il consomma ainsi de plus en plus sa séparation avec un parti à qui cette loi était particulièrement antipathique. Le ministère ne tarda pas à récompenser son dévouement. Il fut compris dans la promotion des soixante pairs que l'ordonnance royale du 5 mars 1819 admit à siéger avant toute constitution de majorat, en suspendant seulement le bénéfice de l'hérédité jusqu'après l'accomplissement de cette condition.

Cette promotion, destinée à neutraliser toute entreprise de la Chambre haute contre la loi électorale, était un nouveau gage offert par Louis XVIII à la politique du 5 septembre. Elle indisposa vivement la diplomatie européenne, qui avait pris une part si active au renvoi de la Chambre introuvable. Ses représentations, fortifiées par le progrès de plus en plus alarmant des idées révolutionnaires, commençaient à émouvoir l'impassibilité du vieux monarque, lorsque la mort du duc de Berry précipita brusquement, dans la chute de M. Decazes, celle du système dont il était le principal appui.

Le nouveau cabinet, présidé par le duc de Richelieu, provoqua d'importantes et salutaires réformes à la loi d'élection et se rapprocha ouvertement des hommes et des doctrines de la droite. Une des premières conséquences de ce rapprochement fut la destitution des fonctionnaires publics appartenant au parti doctrinaire, lequel s'était montré particulièrement hostile à leur égard. Le garde des sceaux, M. de Serre, lié d'affection personnelle avec MM. de Barante et Royer-Collard, ne se résigna pas sans peine à cette séparation, qui devait être définitive. M. de Barante perdit (16 juillet), avec sa direction générale[1], son brevet de conseiller d'État. On lui offrit, à titre de dédommagement, l'ambassade de Copenhague; mais il ne voulut pas se séparer de ses amis, et refusa. M. Guizot, frappé plus

[1] M. de Barante eut pour successeur ce même M. Benoist qui l'avait accueilli avec tant d'empressement pendant les premières années de son séjour à Paris.

radicalement encore, se trouva réduit pour vivre à son modeste traitement de professeur de faculté.

Cette disgrâce ouvrit à M. de Barante une carrière qu'il devait parcourir avec autant d'honneur et de distinction qu'il en avait déployés dans l'exercice des fonctions publiques. Privé d'aisance et père déjà de plusieurs enfants, il demanda noblement à sa plume la compensation des sacrifices que lui imposait sa fidélité dans ses engagements politiques.

Ici commença, à proprement parler, la vie littéraire de M. de Barante, dont les travaux avaient été jusqu'alors moins profitables à sa fortune qu'à sa renommée. Il publia successivement, de 1821 à 1830, son livre *des Communes et de l'Aristocratie*, sa traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller*, son *Histoire des ducs de Bourgogne*, avec un nombre considérable d'opuscules sur divers sujets, et de notices sur divers personnages. Il devint aussi un des principaux rédacteurs de la *Biographie universelle*, où l'auteur de cet essai s'honora de le retrouver pour collaborateur et pour modèle, au bout de vingt ans d'une bienveillance, et j'oserai dire, d'une amitié traditionnelle.

Le livre *des Communes et de l'Aristocratie*, écrit sous l'impression d'une disgrâce récente, et sur un sujet presque neuf alors, trahit à quelques égards le désavantage de sa date et de son origine; mais il abonde aussi en qualités d'une haute importance. M. de Barante constate que notre organisation sociale manque des fondements constitutifs de cette aristocratie puissante sur laquelle repose la prospérité de la nation britannique; nation, dit-il, « qui s'administre elle-même, et que ses ministres gouvernent. » L'auteur caractérise avec une sévérité voisine de l'exagération, « cette ombre d'aristocratie française » qu'il accuse, « de s'isoler de plus en plus de la nation, de borner toute son ambition à se faire craindre et bien venir du pouvoir... à éteindre tout esprit public... et à convertir le gouvernement représentatif en une *machine à intrigue*, enfin, à couvrir du simulacre de la charte l'esprit du règne de Louis XV. » M. de Barante ne voit qu'un système qui puisse combler cette regrettable lacune, et pallier ces difformités du corps social : c'est d'initier par la voie de l'élection l'aristocratie au développement et à l'exercice des libertés communales et départementales, et par suite au maniement des grands intérêts publics. Ici se retrouve tout entier le citoyen probe, le judicieux homme d'État, l'administrateur exercé, qui n'a pas renoncé à doter des fruits de son expérience le pays dont il croit avoir à se plaindre, et dont les conseils sont également empreints de patriotisme et de maturité. Il faut méditer dans l'ouvrage même les considérations puissantes dont l'auteur étaye son système ; il y faut étudier les procédés de l'organi-

sation qu'il expose avec une prévoyante sollicitude pour maintenir en équilibre l'usage des libertés locales et l'action des pouvoirs supérieurs, et qui sur un terrain à peine exploré jusqu'alors, ont frayé la voie à des travaux plus étendus et plus approfondis.

Ce livre, publié sur la fin de 1821, au moment où un ministère de droite prenait la direction des affaires, fut regardé comme le manifeste de l'opposition constitutionnelle, et produisit une assez vive sensation.

La traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller*, sans ajouter beaucoup à la renommée littéraire de M. de Barante, fut une œuvre utile en son temps : elle servit à faire connaître à la France, par ses côtés les plus éclatants, un homme de génie très-imparfaitement jugé sur quelques versions partielles de ses ouvrages. Mais cette traduction fut traitée avec sévérité par les Allemands, qui n'y reconnurent point les beautés pittoresques de son langage. Cette insuffisance s'explique par un fait très-simple. M. de Barante ne savait pas, ou savait mal l'allemand, et, quelle que fût sa pénétration poétique, quelle que fût la souplesse ou l'élévation de son style, il lui était impossible de rendre, sur la foi d'une version plus ou moins fidèle, des délicatesses ou des grandeurs dont le sens intime échappait à sa perception. Mais, si imparfaite que fût son imitation, elle a, je le répète, rendu à notre littérature un service immense en agrandissant la sphère ouverte à ses inspirations, et en la mettant sur la voie d'heureuses imitations dont, peu de temps avant, le beau drame de M. Lebrun venait de donner le signal. M. de Barante avait fait précéder sa traduction d'une *Notice sur la vie de Frédéric Schiller*, étude entièrement originale, où le mérite poétique, dramatique et historique de l'auteur des *Brigands*, de *Don Carlos*, de *Guillaume Tell* et de la *Révolte des Pays-Bas*, est analysé avec toute la solidité et la finesse d'un talent mûr, et où l'écrivain mêle à ses jugements particuliers des généralités de l'ordre le plus philosophique et le plus élevé.

L'œuvre capitale, non-seulement de cette phase, mais de la vie littéraire tout entière de M. de Barante, celle du moins qui a marqué son nom de la plus éminente notoriété, c'est son *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, qui embrasse un peu plus du siècle révolu entre le deux dates de 1364 à 1477.

L'épigraphe de ce livre, publié en treize volumes de 1824 à 1826, est la maxime bien connue de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Voici comment, dans une préface savante et justement remarquée, l'auteur la développe en l'accommodant à l'ancienne narration française. « Juger et raconter à la fois ; manifester tous les dons de l'imagination dans la peinture exacte de la

vérité ; se plaire à tout ce qui a de la vie et du mouvement ; laisser au lecteur, comme à soi-même, son libre arbitre pour blâmer et approuver ; allier une sorte de douce ironie à une impartiale bienveillance, tels sont les traits principaux de la narration française. » M. de Barante ne dissimule pas sa préférence pour cette forme de narration, comparée aux récits artificiels où nos historiens ont voilé la confusion des événements et la contradiction des principes « sous une monotone adulation pour l'autorité royale et pour la nation elle-même, à qui ils ont voulu faire oublier, dit-il, ses longs malheurs par l'éclat de ses armes... et en lui imprimant le plus frivole dédain pour un bien-être qui l'eût rendue plus heureuse, plus libre et plus morale. » A ces splendeurs factices, fausse monnaie de l'histoire, l'auteur entreprend de substituer cette vérité de coloris, cette animation de tableaux qui naissent de la mise en relief des personnages par les personnages eux-mêmes, en reléguant derrière la scène l'historien trop habitué jusqu'ici à parler et à agir sous leur nom et à demander aux siècles précédents des arguments pour fortifier telle ou telle vue politique. Mais il se hâte en même temps de répudier tout attachement à l'école fataliste, qui révolte ses croyances : « La marche générale des choses a bien pu, dit-il, me sembler nécessaire et inévitable ; je n'ai pas cru pour cela que les événements se succédassent, poussés l'un par l'autre, sans être destinés par la Providence à l'accomplissement de quelque grand résultat.

Telle est la théorie de cette œuvre historique qui, en dépit de son épigraphe, n'a point été uniquement conçue dans le désir de plaire et d'intéresser. L'auteur lui-même assigne à sa composition un but plus philosophique et plus éminent, celui de convaincre la génération à laquelle il s'adresse, des progrès moraux attachés à l'accroissement des lumières, de la raison et de l'égalité parmi les hommes.

Malgré le succès immense de charme et d'intérêt qu'ils obtinrent dès leur apparition, *les Ducs de Bourgogne* soulevèrent de vives et sérieuses critiques. On affecta de réduire l'œuvre de l'auteur au mérite facile d'avoir rafraîchi quelques vieilles chroniques, et d'avoir transformé en théâtre le tribunal de l'histoire, tel que l'avaient constitué Tacite, Voltaire, Hume et Robertson. On lui objecta avec plus de fondement encore d'avoir tiré de trop rares conclusions de ses récits, et d'avoir trop abandonné à la sagacité de ses lecteurs le soin d'extraire du fond de sa narration la leçon qui s'y trouvait cachée. Les monuments se détériorent, ajoutait-on, les traditions s'effacent, mais les jugements portés par les grands historiens subsistent.

Je n'ai garde de formuler un sentiment sur la grande innovation que l'ingénieux narrateur a introduite dans l'histoire. Je me borne

à constater que ces débats de goût et d'école n'ont pu prévaloir contre les qualités d'un style plein de vie, de fraîcheur et de précision, et que pour la masse de la génération lettrée, M. de Barante est toujours resté l'historien par excellence, le populaire historien des *Ducs de Bourgogne.*

L'Académie française ouvrit ses portes au brillant écrivain, et le 20 novembre 1828, M. de Barante prononça l'éloge public de l'illustre de Sèze, à qui il succédait. La vie tout entière de M. de Sèze était dans l'action qui a immortalisé son nom ; mais le nouvel académicien eut l'art de suppléer à l'insuffisance des titres de son prédécesseur par une thèse qui rajeunit l'uniformité habituelle de ces séances d'apparat. Il se demanda devant l'élite de la société française par quel entraînement fatal, un peuple renommé pour sa civilisation et la douceur de ses mœurs, avait pu conduire à l'échafaud un roi aussi vertueux et bienveillant que Louis XVI, et ne trouva que cette douloureuse réponse : « C'était une époque de rudesse et sans pitié. » De Sèze n'avait pas craint d'accuser la révolution qui régénérait la France d'y avoir affaibli le sentiment de l'humanité, fondement et sauvegarde de toutes les vertus, et, lorsqu'il s'exprimait ainsi, la révolution n'avait encore fait couler que les pleurs de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, de l'innocent Dauphin. Écoutons en quels termes, à son tour, l'éloquent successeur de de Sèze caractérisa le sanglant holocauste du 21 janvier : « Dès qu'une volonté, dit-il, peut prévaloir contre la justice, il y a despotisme ; absence de justice, c'est absence de liberté. » Et plus loin, M. de Barante ajoutait : « Un roi est le symbole sacré de tout l'ordre social. Le jour où l'on a pu y attenter, c'est qu'une sorte de délire a comme dissous la société, et aucune vie n'a plus la sauvegarde de la justice et de l'humanité. »

Voilà de nobles paroles. Mais au moment même où elles retentissaient sous les voûtes du palais Mazarin, les jours de la monarchie du frère de Louis XVI étaient comptés ; moins de deux ans la séparaient de l'abîme où devait disparaître avec elle la plus puissante garantie du repos de la France, la plus propre à maintenir sans secousse ce précieux équilibre entre le pouvoir et la liberté, qui, depuis 1789, constituait la plus chère et la plus vaine de ses aspirations.

Une administration flétrie du nom de *déplorable* par l'injustice des partis, et courageusement réhabilitée de nos jours[1] n'avait pu atteindre à six ans de durée sans commettre des fautes, ni sans provoquer de violentes inimitiés. Ni les bienfaits d'une admirable organisation financière, d'une honnêteté et d'une économie irréprochables

[1] Voir les *Mémoires* de M. Guizot, et les *Souvenirs de l'administration de M. le comte de Villèle*, par M. le marquis d'Audiffret.

dans la gestion des ressources de l'État, ni le sentiment d'une prospérité presque sans exemple jusqu'alors, d'une excellente situation au-dessous et du maintien de l'ordre intérieur sans aucun sacrifice imposé aux libertés publiques, ne purent prévaloir contre l'entraînement des passions politiques et la surexcitation des rivalités individuelles. L'opposition s'arma avec trop d'avantage des avortements législatifs sur le sacrilége et le droit d'aînesse; l'abandon du projet de loi sur la presse, désarma complétement le pouvoir contre les agressions de plus en plus envenimées de ses adversaires.

La fraction doctrinaire, à l'exemple de son chef, M. Royer-Collard, s'était signalée par l'ardeur de son hostilité envers le ministère de Villèle. M. de Barante avait combattu radicalement à la Chambre des pairs le projet de loi sur le sacrilége, et même la proposition relative à l'indemnité des émigrés, « dont les premières conséquences seraient, dit-il, de rallumer les haines prêtes à s'éteindre, de grever l'État d'une dette nouvelle qui compromettrait le crédit public et qui empêcherait de se livrer à des améliorations utiles. » Il ne se prononça pas avec moins de véhémence contre la loi des substitutions, et traça à cette occasion un tableau fort rembruni des vices et des abus de l'ancien régime, abondant ainsi dans le sens de l'opposition libérale qui affectait de supposer au parti royaliste l'intention sérieuse de ramener la France à ce régime caduc et épuisé.

La même préoccupation l'entraîna à contester aux jésuites, lors du débat sur la pétition de M. de Montlosier, l'irrécusable supériorité de leur enseignement, et à s'alarmer, des rapports de subordination établis entre les divers membres de cet ordre. M. de Barante ne pressentait pas le degré de faveur et de prospérité auquel devait s'élever quelques années plus tard cette corporation si attaquée, et l'immense ascendant qu'elle était destinée à exercer sur toutes les branches de l'instruction publique, ascendant qu'il fut le premier à reconnaître et à encourager[1].

M. de Barante ne prit aucune part directe aux débats législatifs qui préparèrent la fatale catastrophe de 1830 et se borna à opiner pour que la Chambre des pairs ne consacrât pas le vote de l'autre Chambre, qui annulait les promotions de pairs faites sous le règne de Charles X; mais son opposition si fortement accentuée contre les derniers actes et les derniers serviteurs de la Restauration le désignait naturellement aux faveurs du nouveau pouvoir.

M. de Barante fut nommé, le 28 octobre 1830, ambassadeur de France à Turin. Ce poste diplomatique était d'un ordre fort secondaire; mais il prit une importance momentanée, en 1832, par la

[1] Le petit-fils de l'illustre historien a passé plusieurs années à l'école libre de Vaugirard.

hardie expédition d'Ancône, entreprise sous le ministère Périer pour neutraliser le droit d'occupation ou de protection que l'Autriche s'arrogeait vis-à-vis des États pontificaux. Prince dévoué au cabinet de Vienne, le roi Victor-Emmanuel ne vit pas sans déplaisir cette prise de possession temporaire; mais l'excellente position que M. de Barante s'était faite à la cour de Sardaigne, par l'agrément de son esprit et la dignité de son caractère, dissipa rapidement ces dispositions ombrageuses; et lorsque, trois ans plus tard, il quitta cette résidence si savante et si lettrée, il y laissa une impression universelle d'estime et de regrets.

L'état intérieur de la France n'avait cessé, depuis la grande commotion de juillet, d'être affectée par de graves crises industrielles et commerciales et par l'action continue des partis politiques qui les exploitaient à leur profit. La double révolte des ouvriers lyonnais, l'insurrection formidable du cloître Saint-Méry, avaient répandu l'effroi dans les esprits. L'instruction du monstrueux procès d'avril, qui ne comprenait pas moins de trois cent dix-huit accusés, révéla la profondeur des désordres causés dans le corps social par le débordement progressif des doctrines anarchiques. Ce procès fut déféré à la cour des pairs, et tous les membres de cette Chambre retenus à l'étranger par des fonctions diplomatiques, reçurent l'invitation d'y prendre part. Mise en présence de la plus haute juridiction du royaume, l'émeute parut à peine avoir changé de caractère. La génération actuelle n'a point oublié ces scènes tumultueuses, ces provocations effrénées des accusés à leurs juges, sans exemple jusqu'alors dans les annales d'aucune nation civilisée.

M. de Barante, témoin de tous ces désordres, fut bientôt appelé, par le sauvage attentat de Fieschi, à un rôle moins passif. Il eut à rapporter le projet de loi qui modifiait la police de la presse dans quelques-unes de ses conditions fondamentales, notamment dans l'attribution à la cour des pairs du jugement de ses délits les plus graves. Son exposé colora avec habileté la plupart des arguments en usage parmi les défenseurs des lois exceptionnelles, et il pallia adroitement, par des conseils de modération adressés au ministère, la rigueur des mesures qu'il s'était chargé de justifier. Mais le tableau, trop fidèle, qu'il traça des excès et des écarts de la presse, souleva les plus vives clameurs de l'opposition. Les organes du parti légitimiste reprochèrent, non sans quelque fondement, à l'ancien doctrinaire et à son école, leur longue tolérance envers les artisans, plus ou moins directs, de la confusion contre laquelle on se débattait; et le marquis de Dreux-Brézé déplora éloquemment la destruction de cet ordre moral auquel on s'efforçait de substituer partout la force matérielle. M. Royer-Collard se sépara ouvertement, en cette cir-

constance, de son fidèle ami, et ce fut en motivant son vote qu'il prononça les belles paroles, tant de fois reproduites, qui proclamaient la négation la plus éclatante du pouvoir révolutionnaire, sous toutes ses formes, en tant que principe d'ordre et de gouvernement.

Le ministère se montra reconnaissant de l'assistance efficace que lui avait prêtée M. de Barante en cette occasion. Il fut nommé, le 14 novembre, ambassadeur près du tzar Nicolas; mission importante, mais très-délicate, à cause de la tension des rapports existants entre les deux cours. Personne n'ignore l'attachement particulier que l'empereur portait au roi Charles X, et le chagrin profond que sa chute lui avait fait éprouver. Cette impression ne s'était point traduite en un refus officiel de reconnaître la royauté du duc d'Orléans. Mais, mal éclairé sur les circonstances difficiles dans lesquelles la couronne lui était échue, Nicolas n'avait voulu voir dans son avénement que le produit d'un complot ourdi par ce prince lui-même contre l'auguste chef de la branche aînée. Quoi qu'il en soit, le tzar s'était appliqué à mettre le plus de mauvaise grâce qu'il lui avait été possible dans ses communications avec le cabinet des Tuileries. La roideur de son attitude avait bientôt pris un tel caractère de malveillance, que les ambassadeurs durent être retirés de part et d'autre[1]. Cependant, quelques dispositions plus favorables s'étant fait entrevoir, le gouvernement français crut devoir reprendre la plénitude de ses rapports diplomatiques avec l'empereur, et ce fut dans ces circonstances que M. de Barante parut, le 7 janvier 1836, à la cour de Russie. Le tzar l'accueillit avec distinction et courtoisie. Le nouvel ambassadeur jugea devoir se borner au rôle d'observateur, rôle auquel la finesse et la sagacité de son esprit le rendaient très-propre, et passa deux ans consécutifs dans ce premier séjour à Saint-Pétersbourg. Sa situation y devint de plus en plus satisfaisante. Très-bien traité par l'empereur, ainsi que tous les membres de la légation, recherché par l'aristocratie russe pour la distinction de son mérite et de ses manières, bien vu dans toutes les classes de la société, il obtint les avantages les plus faits pour flatter son amour-propre comme homme public, et ses penchants particuliers comme Français. Il fit ouvrir un asile à ses compatriotes malheureux, et réussit à fonder une école catholique, dans un pays peu renommé pour son esprit de tolérance. Ces résultats étaient relativement considérables.

M. de Barante vint, en 1838, passer quelques mois à Paris. Il voulut profiter de son poste diplomatique pour visiter la capitale de l'empire ottoman. Il s'embarqua au mois de juillet à Marseille pour

[1] *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, etc., par M. O. d'Haussonville, ch. IX.

Constantinople, où il fut reçu en audience particulière par le sultan et fêté par Reschid-Pacha. Il partit ensuite pour Odessa et consacra deux mois environ à une excursion dans l'intérieur de la Crimée. Il séjourna près de trois ans encore en Russie, et repartit pour Paris au mois de septembre 1841 [1].

La souplesse et la conciliation de son esprit n'avaient pu triompher de l'animosité permanente du tzar contre le roi des Français. L'ambassadeur ne dut pas reprendre son poste. Il fut chargé de négocier et de conclure avec la légation russe à Paris un traité de commerce entre les deux nations. Le tzar le décora, à cette occasion, de la grand'croix de Saint-Alexandre-Newski. C'était la première faveur de ce genre que Nicolas avait, depuis 1830, accordé à un agent français.

M. de Barante reprit son siége à la Chambre des pairs et vota constamment dans le sens de la politique ministérielle. Il ne remplit, d'ailleurs, aucun rôle important avant la discussion de la dernière adresse que cette Chambre devait présenter à Louis-Philippe. Les périls qui menaçaient la monarchie de 1830 étaient devenus graves et pressants. Rien, cependant, n'annonçait une catastrophe immédiate, et M. de Barante, président et rapporteur de la commission, put dire, (sans trop d'euphémisme officiel), dans le projet d'adresse, que « des opinions subversives de l'ordre social et de détestables souvenirs avaient jeté de l'inquiétude plutôt que de la perturbation dans les esprits. » On sait qu'il suffit d'un simple incident pour amener la chute de cette monarchie, qui comptait tant d'éléments encore de force et de durée.

La révolution de février 1848 mit fin à la mission diplomatique et à la carrière publique de M. de Barante. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne fit plus que de rares apparitions à Paris, et, retiré dans son château de Barante, qu'il avait fait agrandir et restaurer, il partagea ses loisirs entre la pratique des bonnes œuvres et les travaux historiques qui avaient fait le charme et l'intérêt de ses premières années.

L'espace me manque pour entreprendre l'analyse, et même pour offrir la simple nomenclature des nombreux écrits qui se rattachent, par une date plus ou moins certaine, à cette dernière période de la vie de M. de Barante. Je me bornerai à mentionner, parmi les morceaux de critique historique ou littéraire, ceux *sur l'Histoire*, sur la

[1] M. de Barante est auteur de l'article NICOLAS, inséré sous la signature initiale X — E, dans la *Biographie générale* de Didot, et qui contient des particularités curieuses et généralement bienveillantes sur la personne et sur le règne de ce souverain.

Chronique du religieux de Saint-Denis, et sur les œuvres de *Grégoire de Tours*, de *Comines*, de *Pasquier*, de *Guérard*, de *Monteil*, de *Bossuet*, de *Fénelon*, de *Barbier*, de *Lessing*, du *général Foy*, de *MM. Guizot* et *Salvandy*, de *madame d'Arbouville*, et ses discours à la Société de l'histoire de France, qu'il présida jusqu'à sa mort; je citerai ses *Notices biographiques sur les comtes Molé, de Pontécoulant, de Sainte-Aulaire, de Montlosier, le baron Mounier, Cathelineau, Bonchamp, de Lescure, la Rochejaquelein, Caulaincourt, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, Camille Jordan*, ses *Éloges* du *marquis d'Osmond* et du *prince de Talleyrand*, etc.; enfin quelques fragments de philosophie politique sur *le suffrage universel, le gouvernement et la législation, les emplois publics, le travail, la propriété*, etc. L'auteur avait pris soin de recueillir en quatre volumes, sous le titre d'*Etudes historiques ou littéraires* (1857-1858), ces divers opuscules, qui se recommandent uniformément par un style calme, noble et pur, par la justesse et la lucidité des aperçus, la modération des jugements, et par un savoir substantiel et sobrement appliqué.

Ce n'était pas sans une amère douleur que M. de Barante avait vu s'écrouler en 1848 le gouvernement auquel il tenait par la reconnaissance et la conformité des sentiments politiques. Sa tristesse s'aggravait des inquiétudes que lui causait l'état de la France, de ce pays où toutes les combinaisons gouvernementales avaient été essayées depuis 1789 sans rien enfanter de viable. « Nous ne pouvons prévoir aucun avenir, nous flatter d'aucune espérance, écrivait-il à l'auteur de cette Notice, heureux si nous sommes préservés de la destruction de l'ordre social, qu'aucun parti, aucune opinion n'a su encore défendre! » Un rapprochement sincère entre les deux branches de la maison de Bourbon lui paraissait la solution la plus souhaitable dans cette situation si précaire. M. de Barante ne se montra pas insensible d'ailleurs aux garanties d'ordre et de sécurité que promettait à la France l'élection du prince président de la république; mais le coup d'État du 2 décembre n'était pas le dénoûment qu'il avait rêvé.

Confiné dans une retraite de plus en plus absolue, l'infatigable écrivain consacra les derniers temps de sa vie à quatre publications d'une étendue supérieure à tous ses autres ouvrages, *les Ducs de Bourgogne* exceptés.

L'*Histoire de la Convention* (1853) fut le produit d'un sentiment estimable. Las des réhabilitations paradoxales essayées au profit de certains personnages de cette luctueuse époque et de l'espèce de mirage historique sous lequel quelques écrivains de nos jours se plaisaient à la faire reluire, il entreprit d'opposer à ces tableaux fascinateurs la toute-puissance de la réalité. « Sans appartenir, dit-il dans une préface qui offre plus d'une affinité avec celle des *Ducs de Bour-*

gogne, sans appartenir à la génération qui prenait une part active aux luttes des factions, l'auteur se souvient des souffrances de la patrie, du deuil des familles décimées par l'échafaud ; il n'a point oublié cette stupeur qui pesait même sur l'enfance, ni la misère publique, qui était l'égalité d'alors. » Les témoignages d'authenticité surabondent, en effet, dans l'*Histoire de la Convention;* les acteurs y sont mis incessamment en scène et appelés eux-mêmes en témoignage de leur caractère, de leurs opinions et de leurs projets.

Ces précautions sont louables ; mais leur abondance même et leur uniformité alanguissent l'intérêt et le mouvement du récit, et l'attention du lecteur se soutient difficilement jusqu'au terme de ce volumineux ouvrage. On peut lui reprocher aussi de manquer de vues originales, d'accumuler trop de détails sur certaines circonstances d'une importance secondaire, et de ne rien apprendre, en somme, de bien nouveau à ses lecteurs. Aussi, malgré le mérite très-remarquable de plusieurs portraits et l'exactitude des informations, le succès de l'*Histoire de la Convention* ne répondit-il qu'imparfaitement à l'attente de l'auteur.

La tiédeur relative de cet accueil ne découragea point M. de Barante. Il publia en 1855, une *Histoire du Directoire*, et réussit pleinement cette fois à captiver l'empressement du public par l'intérêt du sujet et le parti habile qu'il sut en tirer. Peu d'époques, en effet, offrent une plus grande variété de tableaux que les cinq ans de ce régime essentiellement transitoire, de ce régime si tourmenté qui n'est plus l'anarchie, qui n'est point l'ordre, et où l'on voit poindre et se développer rapidement la plus merveilleuse destinée des temps modernes. On distingua particulièrement dans ce livre le récit de la campagne d'Italie assorti de détails curieux et pour la plupart inédits, des observations pleines de finesse et de sagacité sur le héros, alors irréprochable, de Montenotte et d'Arcole, dont l'historien devient le meilleur panégyriste par la fidélité même de ses récits. On y remarqua encore l'attachante narration de la délivrance de madame Royale et celle de l'expédition de l'île d'Yeu, entreprise dont M. de Barante conteste, je crois, mal à propos l'opportunité, mais dont il retrace les douloureuses phases avec la plus louable impartialité.

L'auteur garde toute son indignation pour la politique du Directoire, dont jamais encore, les misères et les turpitudes n'avaient été dévoilées avec une si honteuse évidence. Contraint par l'esprit de la majorité constitutionnelle à se donner les dehors d'une modération qui n'est pas dans sa nature, artificieux à la fois et violent, appliquant avec mollesse la loi sur les clubs et persécutant sans ménagement les malheureux naufragés de Calais et les prêtres demeurés fidèles à leurs devoirs, voilà ce que fut le Directoire. Une

telle politique explique assez l'abjection dans laquelle ce gouvernement ne tarda pas à tomber, et dont il ne s'affranchit par la secousse momentanée de fructidor que pour disparaître misérablement devant ces mêmes baïonnettes qu'il venait d'implorer au secours de sa puissance chancelante. Le Directoire, c'est la révolution elle-même, avec toutes ses passions, ses préjugés et ses convoitises, avec son cortége menteur de promesses libérales et sa négation réelle de tout véritable patriotisme et de toute liberté durable. Jamais, il faut en convenir, régime plus impur ne mérita plus d'exercer la censure d'un honnête et consciencieux historien.

M. de Barante, profondément versé dans l'histoire parlementaire de la France d'avant 1789, détacha quatre ans plus tard quelques pages d'un important travail qu'il avait commencé sur ce sujet, et que la mort ne lui a pas permis d'achever. La *Vie de Matthieu Molé*, qu'il publia en 1859, n'est qu'un récit animé du grand débat de la Fronde, tracé au point de vue du parlement. Ce poste d'observation choisi par l'auteur le soustrait au reproche d'avoir écrit après le cardinal de Retz, après M. de Sainte-Aulaire et M. Bazin, car la perspective n'est plus la même. Celle-ci présente, il faut le dire, un côté plus sérieux ; tous les événements, toutes les péripéties de cette lutte civile viennent en effet se rattacher aux délibérations et aux arrêts du parlement. C'est là que les paroles et les actes prennent un caractère officiel. Cet intérêt épisodique s'agrandit d'ailleurs par les enseignements généraux que ces débats nous fournissent sur le mécanisme de notre ancien gouvernement monarchique, sur la marche que suivaient les affaires d'État, et sur les attributions reconnues ou contestées de ce grand corps judiciaire.

Tel est le vaste sujet que M. de Barante a enfermé dans un cadre en apparence si limité, et dont le choix a été aussi le produit d'une inspiration spéciale : celle d'opposer au découragement actuel pour les formes délibératives l'exemple du contrôle imparfait mais réel sur l'administration publique que comportaient nos anciennes institutions.

L'auteur a donné à l'exécution de ce programme des développements dans lesquels je regrette de ne pouvoir le suivre. Je m'en tiens à constater l'intérêt soutenu et par suite l'instruction précieuse qui découlent de ces débats parlementaires, qui sont autant d'épisodes de guerre civile. M. de Barante en rompt habilement l'uniformité, de temps à autre, soit par le récit des faits extérieurs, soit par d'intéressantes particularités sur le grand citoyen dont il raconte la vie. L'ensemble de cette composition, qui dépose de laborieuses recherches, laisse une impression de respect pour le pouvoir parlementaire, exercé avec tant de dignité, bien que si imparfaitement

constitué, et d'admiration pour le vénérable magistrat qui sut élever son siége judiciaire à la hauteur d'une chaise curule, et « qui montra de l'héroïsme, dit Montesquieu, dans une condition qui ne s'appuie ordinairement que sur d'autres vertus. »

La *Vie politique de M. Royer-Collard*, telle fut en 1861, la dernière publication considérable de M. de Barante, et son dernier tribut à la mémoire d'un des hommes qu'il avait le plus honorés, du chef politique dont il avait suivi la bannière presque sans déviation depuis 1815 jusqu'à la révolution de 1830. Nul, à coup sûr, n'était mieux placé pour faire dignement apprécier le caractère loyal et désintéressé, le talent plein d'ampleur et d'élévation du père de la Doctrine. Personne aussi n'était plus en mesure de dévoiler avec impartialité les imperfections et les faiblesses de ce fier esprit, dédaigneux des honneurs et du pouvoir, mais chez qui l'excès même de cette modération fut une source de regrettables entraînements. Demeuré homme de spéculation et de théorie, M. Royer-Collard manquait trop généralement de cette expérience des hommes et des choses qui ne s'acquiert que dans la pratique des affaires, et qui enseigne ce grand art des concessions et des résistances dans lequel réside presque toute la science des gouvernements modernes. Il ne connaissait qu'imparfaitement les ressorts secrets à l'aide desquels se meuvent le plus souvent les sociétés humaines. Voilà ce qui explique comment avec un profond savoir, beaucoup de droiture et une grande sagacité d'esprit, son attitude et ses conseils embarrassèrent presque constamment la marche du régime auquel il avait depuis longtemps dévoué toutes ses sympathies.

Le livre de M. de Barante n'est pas seulement une biographie, c'est un tableau plein de couleur des aspirations, des luttes, des espérances, des regrets qui remplirent la vie de l'illustre parlementaire. Tous ces mouvements sont rendus avec une vérité qui s'empare vivement du lecteur. Le découragement, en effet, avait envahi cette âme profondément désabusée. « Je n'avais de vocation libérale qu'avec la légitimité, écrivait-il, la quasi-légitimité n'est pas un contre-poids suffisant, elle aura bientôt usé les honnêtes gens qui s'y sont confiés. »

Ce fut un devoir doux à remplir pour le pieux biographe que de retracer les derniers jours de Royer-Collard, qui furent admirables. Après avoir reçu les sacrements avec une édifiante ferveur, il donna sa bénédiction suprême à son petit-fils, M. Andral, et lui dit : « Soyez chrétien, ce n'est pas assez, soyez catholique. Il n'y a de solide dans ce monde que les idées religieuses : ne les abandonnez jamais, ou si vous en sortez, rentrez-y[1]. » Voilà, ce que raconte M. de

[1] *Vie politique*, etc., t. II, p. 476.

Barante avec une émotion simple, touchante et digne du fidèle croyant qui, quelques années avant, avait pris une si grande part à la rétractation solennelle du prince de Talleyrand. M. de Barante ne se défendait pas de la séduction que le patriarche de la diplomatie européenne avait exercée sur son esprit. Sans excuser ses torts, il goûtait la fermeté de son jugement et la modération de ses idées.

Les dernières années de M. de Barante s'écoulèrent dans le calme de l'étude, au milieu des témoignages les plus marqués de la considération publique. Il recueillait le fruit d'une vie dignement traversée, parmi tant de traits d'abaissement et de défaillance dont la génération contemporaine avait offert le spectacle. Les dissentiments mêmes que pouvaient provoquer certaines instabilités de sa carrière politique, perdaient de leur rigueur devant la modération de son langage et l'indulgence relative de ses appréciations. Lié d'estime ou d'amitié avec la plupart des personnages éminents de son époque, il avait insensiblement retiré de ce contact un certain fond de défiance pour les théories absolues, et l'exagération des doctrines ne lui semblait guère moins pernicieuse que l'abus des faits dans l'ordre matériel de la société. « Bien qu'il eût des convictions très-arrêtées, sur presque tous les points, dit un éloquent orateur, rien chez M. de Barante ne ressemblait aux allures d'intolérance hautaine que prend volontiers l'esprit de secte et de parti. Nul esprit n'était plus large, plus libre, plus exempt de préjugés, plus accessible à la contradiction[1]. » Ce système de tolérance, allié à un sentiment religieux aussi solide qu'éclairé, avait répandu sur son caractère privé une teinte d'égalité qui rehaussait le prix de ses autres vertus. Jamais importunité, quel qu'en fût l'objet, ne mettait sa patience en défaut. Le don si rare d'écouter était devenu chez lui une véritable faculté, et cette réserve était d'autant plus appréciable, que personne, dans un cercle intime, ne prenait la parole avec un avantage plus captivant et plus soutenu. Ce n'était pas la vivacité pleine d'éclat de la femme illustre dont le génie et les conseils avaient inspiré ses premiers essais : la conversation de M. de Barante, tempérée par une dignité modeste, visait rarement à l'effet ; elle présentait avec le style de sa correspondance et de ses ouvrages l'analogie d'une simplicité d'excellent goût, ennemie de l'emphase et de l'antithèse, et relevée de temps à autre par quelques anecdotes inédites, par quelques remarques piquantes qu'il semblait impossible d'oublier quand on les avait entendues.

M. de Barante s'était rendu cher et respectable à sa contrée natale

[1] Discours prononcé par M. le prince de Broglie aux funérailles de M. de Barante le 26 novembre 1866.

par l'abondance de ses bienfaits et la grâce naturelle qu'il mettait à les répandre.

Parmi les institutions dont il fut le fondateur ou le coopérateur, il faut justement distinguer la Société de secours mutuels de Thiers qu'il avait dotée dès sa création du produit d'un legs considérable, et à laquelle il ne cessait de prodiguer des marques de sa sollicitude et de son intérêt.

Cette existence si digne et si utile approchait de son terme. Des deuils intimes de famille, que n'avaient pu guérir les plus florissantes compensations, des souffrances continues vinrent altérer sérieusement une santé que les glaces de l'âge défendaient mal contre de telles atteintes. L'hiver de 1865 et celui de 1866 ne ramenèrent point à Paris M. de Barante, si scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs académiques. Ses nombreux amis en tirèrent un fâcheux augure qui ne devait que trop tôt se réaliser. Le mal s'aggrava rapidement en effet pendant l'automne de 1866 ; le vénérable malade reçut avec ferveur les derniers sacrements, et, dans la soirée du 21 novembre, il expira au milieu des prières de sa famille et dans les bras de la sainte compagne qui avait embelli ses jours prospères et répandu les plus douces consolations sur ses années d'adversité.

Les hommages de l'estime publique n'ont pas plus manqué à la mémoire de M. de Barante que les tributs de la douleur privée. Organe des regrets de l'Académie française et de l'affliction d'un père qui avait été le plus fidèle et le plus cher compagnon de sa vie politique, M. le prince de Broglie a noblement suffi à cette double tâche. M. Grillet-Dumazeau, délégué de l'Académie de Clermont, dont M. de Barante était président d'honneur, et deux autres notables des localités qui prospéraient par ses bienfaits, ont fait entendre sur sa tombe des accents pleins de reconnaissance et d'émotion. Ils se sont rendus les fidèles interprètes des assistants de tout ordre et de tout rang, dont les obsèques de cet éminent homme de bien avaient attiré le nombreux et sympathique concours.

A. Boullée.

MÉLANGES

LA *REVUE UNIVERSELLE* DE GÊNES.

Le recueil fondé à Gênes depuis trois ans sous le nom d'*Annali Cattolici* vient de se transformer et de se développer, en ajoutant à son ancien titre le titre de *Revue universelle de la religion, de la littérature, de la politique et des sciences.*

Nous aimons à annoncer ce développement heureux ; nous adressons tous nos vœux les plus ardents aux écrivains qui se dévouent à une œuvre si belle et, selon nous, si opportune.

Les catholiques français n'ont pas besoin qu'on les instruise des difficultés de leur situation présente, mais s'ils voulaient bien réfléchir aux périls et aux labeurs qui s'imposent aux catholiques des autres pays, ils se trouveraient peut-être moins à plaindre. Sortant à peine d'une lutte terrible, obligés de concilier et de tenir étroitement unis la religion et le patriotisme, enchantés de voir l'Italie délivrée de la domination autrichienne, et humiliés, révoltés par les actes de violence et de fraude qui ont accompagné cette délivrance, ne sachant pas encore si l'indépendance du territoire sacré de la patrie ne va pas leur coûter l'indépendance de l'autorité qui éclaire leurs consciences, les catholiques italiens souffrent dans tous leurs sentiments à la fois. Et pourtant il faut vivre, agir et parler ; il faut se montrer citoyen loyal et catholique inébranlable ; il faut comprendre et accepter les décrets de Dieu ; il faut distinguer entre le petit nombre de ceux qui regrettent le passé et le grand nombre de ceux qui ne le regrettent point, entre le petit nombre de ceux qui attaquent l'Église et le grand nombre de ceux qui l'aiment ; il faut espérer, combattre, se rallier, se relever, au lieu de gémir inutilement.

La première règle de la politique, c'est de prendre le jeu des événe-

ments où il en est, et de se servir des cartes qui vous restent. La première leçon de la religion, c'est la confiance, le courage et l'espoir.

Les écrivains distingués, loyaux et zélés, qui comprennent ainsi leur devoir et s'efforcent de donner à ces sentiments et à ces espérances un organe important, quel que soit leur succès, auront tenté une œuvre utile et offert un grand exemple.

Leur première livraison porte les noms de Cantù, Audisio, Tosti, Capecelatro, Pendola, Conti, et plusieurs autres noms célèbres, auxquels se joignent les noms de Salvago, da Passano, Conestabile, Georges Briano, et autres noms connus, honorés, pleins de services ou pleins d'avenir. Cette livraison débute en outre par un article intitulé : *Cattolici col Papa, liberali collo Statuto*. Avec cette devise et ces appuis, la *Revue universelle* de Gênes mérite le respect de ses adversaires, les vœux de tous les cœurs chrétiens, les efforts, le concours actif de tous les Italiens qui n'ont pas séparé dans leur âme l'amour de la religion et l'amour de la patrie.

AUGUSTIN COCHIN.

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX ET LÉGISLATION ÉLECTORALE DE 1789.

Cahiers, procès-verbaux, opérations électorales, des assemblées du clergé, de la noblesse et du tiers état du Nivernois et Donziois, réunis à Nevers et Saint-Pierre-le-Moûtier, en 1789, extraits des documents officiels, par A. LABOTI, ancien avocat au conseil d'État[1].

On ne saurait trop signaler cette publication à l'émulation de tous ceux qui compulsent avec un patriotique intérêt les archives de nos anciennes provinces. C'est une collection faite avec autant de soin que d'intelligence, des documents relatifs à la première phase de la Révolution française dans la province du Nivernais. L'auteur nous fait assister aux assemblées locales des trois ordres du sein desquelles va sortir la représentation libre et sincère du pays ; il nous permet de suivre la rédaction de ces cahiers dans lesquels se trouvent consignés avec une si éloquente simplicité les vœux et les espérances de la nation ; il nous rend pour ainsi dire témoins et contemporains, dans un petit coin de l'ancienne France, du grand réveil de 1789.

Un excellent précis de l'histoire de cette période précède la collection de documents dont nous venons de parler. C'est un résumé substantiel des réformes administratives et économiques qui signalent l'avénement de Louis XVI, de la lutte de la royauté réformatrice avec le parlement, des travaux de l'assemblée des notables de 1787 d'où sortit cet essai de réorganisation provinciale et communale, si admirablement décrit dans le beau livre de M. Léonce de Lavergne.

[1] Paris, Librairie Internationale, et chez tous les libraires de la Nièvre.

Une partie très-neuve et très-intéressante de ce précis, est celle qui a trait à la convocation des états généraux de 1789 et à la législation électorale de l'époque.

Cette législation était à créer : les procès-verbaux de la dernière assemblée des états généraux en 1614, ne contenaient aucune indication précise. Depuis cette époque d'ailleurs, les circonscriptions administratives de la France avaient subi de nombreux changements et des provinces nouvelles étaient venues s'ajouter à son territoire. Le gouvernement, pour combler ces lacunes, ordonna des recherches dans les archives et dépôts publics et invita les assemblées provinciales, les autorités municipales et les simples citoyens eux-mêmes à lui adresser les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur les précédents et sur les usages des villes et provinces. « Sa Majesté, est-il dit, dans le préambule de l'arrêt du conseil du 5 juillet « 1788, cherchera toujours à se rapprocher des formes anciennement usi- « tées : mais lorsqu'elles ne pourront être constatées, elle ne veut suppléer « au silence des anciens monuments, qu'en demandant avant toute déter- « mination le vœu de ses sujets, afin que leur confiance soit plus entière « dans une assemblée vraiment nationale par sa composition comme par « ses effets. »

Quelques mois après, un nouvel arrêt du conseil en date du 5 octobre, convoquait d'urgence une seconde assemblée des notables pour aviser à ce que « les états généraux fussent composés d'une manière constitution- « nelle, et à ce que les anciens usages fussent respectés dans tous les rè- « glements applicables au temps présent et dans toutes les dispositions con- « formes à la raison et aux vœux légitimes de la plus grande partie de la « nation. »

L'assemblée des notables se trouvait ainsi appelée à résoudre les plus graves questions ; elle avait à déterminer notamment les conditions d'électorat et d'éligibilité, le nombre des députés, la répartition des siéges, les pouvoirs des élus. Les résolutions de cette assemblée, développées dans un célèbre rapport de M. Necker, furent consacrées pour la plupart, par une ordonnance royale qui fixa à mille au moins le nombre des députés, prit pour bases de l'élection, la population et les contributions de chaque bailliage, et décida que le nombre des députés du tiers état serait égal à celui des deux ordres réunis. Il est à remarquer, que cette grande mesure du *doublement du tiers* si énergiquement réclamée par l'opinion n'avait été adoptée que par un seul des bureaux de l'Assemblée, le premier qui avait pour président le comte de Provence, plus tard Louis XVIII. Ce bureau, qui se distingua généralement par la hardiesse de son libéralisme, s'était également prononcé ainsi que le deuxième bureau présidé par le comte d'Artois, et le cinquième bureau présidé par le duc de Bourbon pour la plus large application du suffrage universel. Ces trois bureaux proposaient de déclarer électeur et éligible dans l'ordre du tiers état, sans condition de cens, tout citoyen âgé de vingt-cinq ans révolus. Un débat d'un

vif intérêt s'était engagé entre les différents bureaux, sur le mode de votation qu'il convenait d'adopter. Il est curieux d'y retrouver les principaux arguments qui servent aujourd'hui en Angleterre, dans la polémique quotidienne, à attaquer ou à défendre le scrutin secret. Le vote à haute voix paraît avoir eu en général les préférences de l'Assemblée. « On ne s'est pas « dissimulé, dit le premier bureau, les inconvénients des deux méthodes, « mais on a moins craint ceux de l'influence que ceux de l'intrigue. »

« Les élections à haute voix, dit le cinquième bureau, ne sont pas con« traires à la liberté, et sont plus conformes aux sentiments d'honneur, de « franchise et de loyauté qui caractérisent un gouvernement dont l'honneur « est le principe. » Le sixième bureau considère que « quand on choisit à « voix haute, on répond au public de son choix et qu'une certaine pudeur « ne permet pas de le faire tomber sur une personne suspecte ou décriée, « tandis que la voie obscure du scrutin laisse aux affections particulières « tout leur essor. On peut donc présumer, ajoute-t-il, que si l'on préférait « cette méthode, les choix seraient peut-être plus libres, mais sûrement « moins purs, et que les états généraux pourraient se trouver moins bien « composés. »

Le *Règlement général pour les élections* appelle à voter tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et *compris au rôle des contributions*. Il ordonne que les élections des assemblées des villes, bourgs et villages qui nommeraient les députés pour l'assemblée de bailliage auraient lieu à haute voix ; mais que le vote serait secret dans les assemblées de bailliages pour l'élection des députés aux états généraux. Les électeurs de la noblesse et du clergé devaient être individuellement assignés par exploits d'huissier à comparaître à l'assemblée générale du bailliage. Chacun des trois ordres devrait rédiger séparément en cahiers, à moins que chacun *pris séparément* ne déclarât préférer y procéder en commun avec les deux autres. Il en devait être de même de l'élection des députés.

Les frais de l'élection devaient être considérables : le trésor public prit à sa charge les frais d'impression et de distribution des affiches, procès-verbaux, exploits, etc. Les députés furent autorisés à demander le remboursement de leurs frais de voyage et de séjour d'après la taxe arrêtée par chaque bailliage.

On ne peut parcourir l'ensemble des documents que nous venons de rappeler sans être frappé du respect scrupuleux avec lequel le gouvernement de Louis XVI s'attache à assurer la liberté et la sincérité des suffrages. « Les historiens contemporains, dit M. Labot, n'ont pas sur ce point rendu « justice au malheureux roi : mais la conscience publique, en donnant « après quatre-vingts ans de guerres et de révolution une si complète « adhésion aux principes de 1789, témoigne assez que la grande assemblée « qui a proclamé ces principes, était la pure émanation de la volonté na« tionale. »

Les documents spéciaux à la province du Nivernais qu'a recueillis M. La-

bot attestent à la fois la sincérité de ce solennel appel au pays et l'ardeur avec laquelle toutes les classes de la population voulurent répondre à cet appel. Nous n'en voudrions d'autre témoignage que l'existence d'un certain nombre de cahiers et pétitions particulières que nous trouvons mêlés aux documents officiels et dans lesquels des corporations, des curés qui n'avaient pas droit de siéger en personne dans l'assemblée du clergé, de simples particuliers, consignent leurs plaintes sur des abus locaux et leurs vues générales sur des questions d'administration et de politique. Il semble que le jour du redressement de tous les griefs soit arrivé. Partout où il y a une souffrance, suivant le mot célèbre de Burke, on entend s'élever un cri.

Il serait trop long d'analyser ici les *cahiers de remontrances et doléances* des trois ordres dans les bailliages de Nevers et de Saint-Pierre-le-Moûtier. Rien n'est pourtant plus curieux et plus instructif que cette lecture. Au milieu des divergences de vues et des rivalités qui apparaissent dans la rédaction de ces divers cahiers, on est frappé de l'unanimité avec laquelle ils réclament ce qu'il serait permis d'appeler les éléments essentiels d'une constitution libre[1]. La noblesse et le clergé ont fait, dès leur première séance, l'abandon de leurs priviléges pécuniaires et émis le vœu de contribuer désormais à l'impôt dans la proportion de leurs biens. Tous demandent, suivant les expressions que nous empruntons au cahier de la noblesse que, « les droits de la nation soient reconnus, avoués et constatés par un acte synallagmatique, et déposés dans une charte solennelle ; » tous placent au premier rang de ces droits : le pouvoir législatif en toute matière; le droit de consentir, répartir, et percevoir les impôts ; la liberté individuelle, le droit de propriété reconnu sacré; la liberté de la presse, la responsabilité des ministres devant les états généraux pour « leur conduite en tout ce qui sera relatif aux lois du royaume » (*cahier de la noblesse*) ; l'établissement d'états provinciaux dans tout le royaume ; le tiers état demande que leur organisation soit conforme à celle des états du Dauphiné.

Tous ces vœux ont-ils été entendus ? Tous ces besoins ont-ils reçu la satisfaction que réclamait, avec une si mâle énergie, le patriotisme de nos pères ? Nous laissons à ceux qui voudront relire les cahiers du Nivernais, le soin de répondre à ces questions indiscrètes, et de dire, si après trois quarts de siècle traversés par tant de révolutions contraires, nous pouvons nous vanter d'avoir accompli l'œuvre de 1789.

ALBERT GIGOT.

[1] Dans le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, l'entente est complète entre la noblesse et le tiers état. Le cahier du tiers dont la rédaction est singulièrement énergique est communiqué à la noblesse et approuvé par elle.

REVUE CRITIQUE

I. *Bossuet orateur*, par M. E. Gandar. 1 vol. — II. *L'Oraison dominicale*, par M. l'abbé Deguerry. 1 vol. — III. *Œuvres inédites de F. de la Mennais*, publiées par M. A. Blaize. 2 vol. — IV. *Fleurs du chalet des iris*, par H. Galleau. 1 vol. — *Fleurs des ruines*, par Alph. Baudouin. 1 vol. — *Contes et Fables*, par M. Édouard de Blossac. 2 vol. — *Paris*, par Am. Pommier. 1 vol. — V. *La Guerre*. 1 vol.; — *Contes populaires*, par MM. Erckmann et Chatrian. 1 vol. — VI. *Le règne social du Christ*, par M. l'abbé Bénard. 1 vol. — VII. *L'Unité organique du* Faust *de Göthe*, par M. G. Schöbel. 1 vol.

I

Quoi qu'on ait fait, dans ces derniers temps — et dans l'Église de France, hélas ! — pour rabaisser Bossuet, déprécier son talent et avilir son caractère, sa gloire n'a point baissé, son grand nom conserve toute son autorité, dans le sanctuaire et dans le monde. Ses œuvres se réimpriment avec la ferveur archéologique qui préside aujourd'hui à la restauration des monuments de l'art et excitent une admiration toujours nouvelle; sa vie fouillée dans ses plus intimes profondeurs, non-seulement n'accuse pas les faiblesses que la malveillance avait annoncées, mais révèle plus de dignité, plus d'élévation encore, comme aussi plus de génie que l'on n'en avait reconnu en lui jusqu'ici. En un mot, il en est de Bossuet comme des pyramides et des cathédrales, qui s'élèvent davantage à l'œil, à mesure qu'on en approche de plus près.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, on n'avait fait dater sa gloire d'orateur que de ses *Oraisons funèbres* : la publication de ses *Sermons*, restés jusqu'alors inconnus, l'avança de vingt ans. On apprit alors avec surprise qu'avant d'ébranler la cour de ses funèbres enseignements, il lui avait plus d'une fois déjà annoncé la parole évangélique, et que c'était à l'extrémité du royaume, dans une province à peine encore française, que s'était formé son prodigieux talent. Mais ces *Sermons* dont la puissante originalité fut admirée même par les contemporains de Voltaire, si peu

préparés cependant à les comprendre, le dix-huitième siècle ne les lut point dans l'intégrité de leur rédaction primitive. Non que la conscience, ou l'intelligence littéraire eût manqué au savant bénédictin qui les édita — il en montra beaucoup au contraire ; — mais la publication en était difficile alors et elle l'est encore aujourd'hui. En effet, malgré les efforts prodigieux de travail et de sagacité dans lesquels s'est épuisé le regrettable abbé Levaillant, qui, le premier, nous a révélé tout le prix de ce trésor, la nouvelle édition que vient de nous en donner M. Lachat, bien qu'incomparablement supérieure à celle de don Déforis, n'est point encore, ni quant à l'ordre, ni quant au texte, la reproduction fidèle de l'œuvre oratoire de Bossuet.

Pour comprendre comment, sans qu'on puisse les lui imputer à aucun titre, le dernier éditeur de Bossuet a pu laisser de grandes imperfections dans son œuvre, d'ailleurs si digne d'éloges, il faut lire l'ouvrage qu'un savant professeur de la faculté de Paris, M. E. Gandar, suppléant de M. Saint-Marc Girardin à la Sorbonne, vient de consacrer à l'étude de la vie et des travaux oratoires de Bossuet[1]. Cet ouvrage, fruit de dix ans de recherches et d'études, nous apprend des particularités singulières et neuves encore, même après celles que nous avait déjà révélées M. Floquet, sur la nature des travaux de Bossuet, sa manière de composer et de se préparer à la prédication, sur les circonstances et les lieux où se produisit sa parole et le sort qu'ont eu les manuscrits des chefs-d'œuvre dont nous recueillons aujourd'hui avec tant de bonheur les inappréciables reliques. Il y a à la fois, dans ces détails, l'éloge et l'excuse de tous les éditeurs des *Sermons*. Quand on voit ce que, sans eux, nous aurions perdu, on éprouve le besoin de les remercier, et quand on considère ce qu'il leur a fallu d'intelligence, de goût, de pénétration et de courage pour nous donner ces discours, même dans l'état encore imparfait où ils sont, on se sent comme pris de remords d'avoir eu envers eux des pensées de blâme. Écoutons M. Gandar et nous comprendrons quelle tâche c'était et ce sera toujours de publier les *Sermons* de Bossuet :

« Sur près de deux cents discours prononcés en chaire, que nous pouvons lire aujourd'hui sous le nom de Bossuet, il en avait lui-même publié sept : pas un de plus. Encore avait-il fallu qu'on l'y obligeât. Autant qu'il le put, et malgré l'usage, il laissa tombler dans l'oubli ses *Oraisons funèbres* aussi bien que ses *Sermons*, même l'oraison funèbre de la reine-mère, prononcée en 1667 et dont le manuscrit ne s'est pas retrouvé. Celle de la reine d'Angleterre n'a été imprimée, en 1669, que sur les instances de la duchesse d'Orléans, sa fille. Dix mois plus tard, après la mort de cette princesse, les bienséances voulaient que le même désir fût exprimé et satisfait;

[1] *Bossuet orateur*, études critiques sur les sermons de la jeunesse de Bossuet, par M. E. Gandar. Paris, 1 vol. in-8°. Didier, éditeur, quai des Augustins.

dès lors, en publiant l'une après l'autre ses quatre dernières *Oraisons funèbres* (1683-1687), l'évêque de Meaux ne fit plus que céder aux vœux des familles et obéir à la coutume. »

Quant au fameux discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée du clergé de 1681, c'est à titre de document officiel que Bossuet le fit imprimer. Si, de son vivant, le sermon *pour la profession* (et non la *profession de foi*, comme écrit avec distraction M. Gandar) *de mademoiselle de la Vallière* et l'*oraison funèbre de Nicolas Cornet* furent donnés au public, ce fut par des mains étrangères et Bossuet n'en cacha pas son déplaisir. « C'est assez dire, ajoute M. Gandar, qu'il n'entra jamais dans la pensée de Bossuet de recueillir ses sermons, et si, même après lui, ils ont reparu au jour pour ajouter quelque chose à sa gloire, on prouverait sans peine qu'il n'en eut jamais ni le pressentiment ni le désir... Avaient-ils même été écrits? On en a douté pendant la première moitié du dix-huitième siècle. »

C'est l'abbé Ledieu, son secrétaire, qui avait induit le public en erreur sur ce point. Comme pendant les vingt années qu'il avait passées auprès de l'évêque de Meaux, il ne l'avait jamais vu se préparer à prêcher autrement qu'en jetant sur une feuille volante le texte et les principales divisions de son discours, avec l'indication des passages de l'Écriture et des Pères qu'il se proposait d'appeler en témoignage ou de commenter, il s'était figuré que l'illustre orateur s'en était toujours tenu-là, et dans le mémoire qu'il avait écrit *touchant les ouvrages de messire Bossuet, évêque de Meaux*, et qu'il avait adressé au P. de la Rue, chargé de l'oraison funèbre du prélat, il avait cru pouvoir affirmer que « aucun de ses sermons n'avait la forme d'un discours achevé, » et que même « plusieurs étaient en latin. »

Il en avait été ainsi, sauf toutefois la circonstance du latin, pour les sermons de la dernière époque. Mais Bossuet n'avait pas toujours procédé de la même manière. On a su plus tard, par l'étude de ses manuscrits autographes, mieux que par les assertions de ses familiers, mieux que par son propre témoignage, quelle méthode il avait suivie d'abord, et durant de longues années, dans son travail; et les portefeuilles dont parle l'abbé Ledieu dans son mémoire, mais qu'il n'avait jamais ouverts, à ce qu'il paraît, auraient témoigné, dès lors, si l'on y eût fouillé, qu'à une autre époque de sa vie, Bossuet avait écrit d'un bout à l'autre, mais en français seulement, ses sermons et les avait remaniés à maintes reprises. L'abbé Bossuet, qui avait hérité de tous les papiers de son oncle, regarda aux « cartons » de plus près que l'abbé Ledieu. Nommé évêque de Troyes en 1710, il emporta dans son diocèse cette part de l'héritage « dont on ne peut pas, du moins, dit M. Gandar, l'accuser d'avoir ignoré le prix. » Mais il n'en garda pas le contenu avec un soin assez jaloux. Prêtés inconsidérément par le jeune prélat, les manuscrits et les copies des *Sermons* se dispersèrent, rentrèrent mal ou ne rentrèrent pas, et plusieurs furent perdus.

Comment ce qu'on en a fut-il rassemblé plus tard par l'abbé Leroy, acquis par la Bibliothèque royale, confié pour être édité aux bénédictins des Blancs-Manteaux, et enfin publié par don Déforis avec le concours utile mais gênant de l'abbé Maury : c'est une odyssée curieuse qu'il faut lire dans M. Gandar. C'est chez lui aussi, à moins qu'on ne préfère aller les examiner à la Bibliothèque impériale, qu'il faut chercher la description de ces manuscrits, pour se faire une idée des difficultés que présentent le déchiffrement et le classement de la plupart d'entre eux. Bossuet, qui n'écrivait pas toujours d'un trait et de premier jet, comme on l'a dit, a non-seulement retouché son style, mais il a souvent remanié ses discours, soit qu'il ait prêché plusieurs fois les mêmes, soit (ce qui lui arrivait plus souvent) qu'il en ait fait plusieurs sur le même sujet, utilisant, pour les rédactions subséquentes, plusieurs morceaux de la première rédaction qu'il ne croyait pas pouvoir mieux traiter. Mais, soit qu'il refît ou qu'il retouchât, c'était sur le premier manuscrit qu'il écrivait d'habitude De là, des surcharges, des additions entre les lignes ou à la marge dont l'écriture et l'encre indiquent des époques très-éloignées l'une de l'autre; de là, deux ou trois sermons engagés les uns dans les autres; de là enfin, des manuscrits qui sont de véritables palimpestes et où il est si facile de se fourvoyer, qu'il faut admirer que les éditeurs ne l'aient pas fait plus souvent.

M. Gandar attache, et non sans raison, une grande importance à l'étude matérielle des manuscrits de Bossuet; il y a en effet des inductions précieuses à en tirer pour l'histoire du développement du talent de Bossuet; on peut y trouver, avec la date de ces discours, l'âge intellectuel de l'orateur, s'il est permis de parler ainsi. Nous n'en citerons qu'un exemple : à la première époque, le papier tout rempli de sa grande et belle écriture n'offre ni marge, ni bas de page, ni interligne; la plume a couru sans hésitation et tout rempli. Mais les années ont amené la réflexion, et la réflexion la réserve. « Les sermons prêchés au Louvre en 1662 ont, dit M. Gandar, cette marge réservée aux corrections qui manquait encore sur les manuscrits du carême de 1660; à Saint-Germain en 1666, Bossuet a pris la coutume qu'il gardera jusqu'à la fin, de plier en deux le feuillet : c'est qu'il prévoit la nécessité de condamner son premier travail et de le refaire entièrement. » Aussi, ajoute le savant professeur, Bossuet qui a, comme Fénelon, la veine heureuse et fertile, une promptitude et une facilité qui tiennent du prodige, en diffère complétement à l'endroit du style. Tandis que Fénelon s'abandonne et prodigue négligemment les fleurs de son imagination poétique, Bossuet livre peu de chose au hasard; par l'effort de sa volonté, il se rapproche de Pascal.

Cette étude extérieure des sermons de Bossuet n'est que la moindre partie du travail de M. Gandar qui est, à vrai dire, l'histoire tout entière de la jeunesse de Bossuet, jeunesse grave, solitaire, pieuse, d'une activité calme mais incessante, d'une virilité singulière et d'une fécondité si puis-

sante, qu'elle accuse déjà tous les fruits qui doivent couronner la maturité. Ce n'est pas en effet la découverte la moins piquante de M. Gandar, que le germe de tous les grands travaux du précepteur du Dauphin et de l'évêque de Meaux, nettement retrouvé dans les sermons du chanoine de Metz. Ils sont là tous en effet, le *Discours sur l'histoire universelle*, l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, etc., non-seulement en germe, comme nous venons de le dire, mais presque en boutons.

L'objet plus particulier de M. Gandar dans son travail, c'est la recherche des causes qui ont influé sur la direction et le développement de l'esprit et du talent de Bossuet. Outre l'étude des saints Pères depuis longtemps reconnue, il en signale d'autres précieuses à recueillir aujourd'hui, et en particulier, l'influence du saint fondateur des Sœurs de la Charité, auprès de qui il avait, dans d'intimes relations, puisé les principes d'une solide et mâle piété. Quant à l'influence de Pascal, nous ne savons si elle a été précisément telle que le dit M. Gandar, mais, quelle qu'en ait été la mesure, on ne saurait en nier la réalité.

La vie oratoire de Bossuet, qui finit le jour où Louis XIV le chargea de l'éducation de son fils, se partage en trois périodes distinctes : la première qui comprend le séjour de Metz (1643 à 1658) ; la seconde qui embrasse les trois premières années du séjour de Bossuet à Paris (1659-1662); la troisième qui correspond aux premières années de sa vie à la cour, et qui se résume, pour l'éloquence, dans le discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée du clergé de France en 1681 et les dernières oraisons funèbres. Ce sont les deux premières, comme moins connues et comme répondant plus particulièrement à la période marquée par les sermons, qu'a étudiés M. Gandar. Nous l'avons dit, même après les savantes études de M. Floquet, son livre, quant aux faits, présente un très-vif intérêt. Mais à côté de l'historien, il y a le critique chez M. Gandar, et l'un ne se fait pas lire avec moins de plaisir que l'autre. L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans ses recherches biographiques d'une portée toujours grave et dans ses développements littéraires où, malgré un peu de longueur, brillent des connaissances très-variées, un goût toujours sûr et des aperçus très-piquants. Toutefois ce qui nous plaît le plus de cette étude intime du grand orateur, et, ce que nous regrettons surtout de ne pouvoir faire assez ressortir, c'est non-seulement l'admiration qu'elle respire pour son talent, mais l'estime et le respect qu'elle fait naître pour le caractère et pour la personne de Bossuet. « A mesure que nous entrions, par le détail et à toute heure, dans le secret de sa composition, nous avons trouvé, dit M. Gandar, sous chacun de ses efforts, à côté d'un nouveau progrès de son goût, un nouveau scrupule de sa conscience ; et ainsi, en cherchant à nous rendre un compte plus exact de notre admiration pour son génie, nous apprenions à honorer son caractère. Je n'oserais dire que Fénelon a songé à

lui lorsqu'il définissait l'orateur : il a pu prendre chez saint Augustin comme chez Platon, cette noble idée qu'il se faisait de l'éloquence ; mais si Bossuet ne la lui a pas donnée, assurément, dans son *Carême* du Louvre, il l'avait remplie. »

C'est par ces paroles émues que se termine le livre de M. Gandar, sur la jeunesse de Bossuet. Nous ne doutons pas qu'une étude de sa vie entière n'en inspirât de plus vives encore à qui y porterait autant de savoir et de loyauté.

II

Nous avons dit que le Carême de 1662, prêché au Louvre devant Louis XIV, par Bossuet, termina sa carrière, non d'orateur chrétien, mais de prédicateur. Ce Carême est la plus haute expression de son talent dans le sermon, c'est-à-dire un chef-d'œuvre à part.

Nous avons sous les yeux un autre Carême, prêché deux cents après devant un souverain aussi et dans le même lieu, on peut le dire, puisque le palais des Tuileries et celui du Louvre ne font plus qu'un aujourd'hui. Nous voulons parler des instructions données l'an dernier à la chapelle des Tuileries pendant la station quadragésimale par M. le curé de la Madeleine[1]. Sans vouloir établir aucun parallèle, on peut parler de M. Deguerry après Bossuet. M. Deguerry a depuis longtemps un nom dans la chaire, et les discours qu'il livre au public en ce moment ne sont pas de nature à le diminuer. Néanmoins ils ressemblent peu à ceux qui ont fait la renommé du vénérable curé de la Madeleine. Ce ne sont point de ces amples sermons taillés sur le patron du grand siècle, et comme nos églises en entendent encore, où les questions se déploient dans toute leur largeur, et où la langue oratoire revêt sa pompe traditionnelle. Bien qu'écrites pour une cour, ces simples instructions pourraient, sans grands changements, être prêchées devant un auditoire paroissial. Le grave pasteur n'a pas oublié, sans doute, qu'il avait à parler devant des têtes couronnées, mais il s'est souvenu aussi que devant l'Évangile, les hommes, quelle que soit leur position, ont des obligations communes, et que, en même temps que leurs devoirs de souverains, — sinon avant, — les rois ont leurs devoirs de chrétiens à remplir.

C'est à ces devoirs particulièrement que s'est attaché le prédicateur du dernier Carême des Tuileries, et, afin d'en placer l'exposition dans un cadre qui les coordonnât tout naturellement, il a choisi, pour texte, l'explication de

[1] *L'Oraison dominicale*, sermons prêchés à la chapelle des Tuileries en présence de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, en l'an de grâce 1866, par M. l'abbé Deguerry. curé de Sainte-Madeleine. 1 vol. in-8. — Adrien Le Clère, édit.

la prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a lui-même enseignée. L'Oraison dominicale, tel est donc le sujet des huit discours que M. Deguerry a fait entendre l'an dernier dans la chapelle des Tuileries. Pour exposer tout entière la doctrine renfermée dans la prière que l'Église met chaque jour sur les lèvres de ses enfants, il aurait fallu assurément plus de rencontres que l'orateur n'en a eu avec son auditoire, et des rencontres plus longues. Aussi n'en a-t-il abordé que quelques points : *la sanctification du nom de Dieu*, — *le règne de Dieu*, — *la volonté de Dieu*, — *le pain quotidien*, — *le pardon des offenses*, — *le triomphe dans les tentations*, — *la délivrance du mal* et *l'adoption divine de l'homme*, qui a été l'instruction inaugurale de la station, et que nous indiquons après toutes les autres parce que nous voulons, à son sujet, exprimer un regret, c'est que le docte et éloquent pasteur n'ait pas saisi l'occasion du premier article de l'oraison dominicale pour toucher à cette question de la paternité divine ou de la création, qui fait bruit dans la science et qui trouble tant d'âmes. Nous ne prétendons pas qu'il fût possible de traiter, en tel lieu, la question, — pas plus, du reste, qu'aucune autre, — avec les développements nécessaires; mais une articulation haute et ferme de la foi du chrétien et de la tradition de l'humanité sur ce point n'eût-elle pas été là à sa place?

Le regret que nous exprimons ici, nous l'avons ressenti encore à la lecture de quelques-unes de ces instructions, remarquables, du reste, par l'élévation et la fermeté du langage, mais auxquelles manque trop, selon nous, la date, ou, si l'on veut, la note du moment. Celle du lieu y fait aussi un peu défaut; mais, quand ce serait une réaction contre les usages du dix-septième siècle, ce n'est pas nous qui nous en plaindrions. Les mœurs du temps peuvent faire pardonner ce qu'il y avait d'abus à cet égard; rien n'en excuserait de nos jours la continuation.

La dignité, la fermeté, une hardiesse mesurée, voilà, avec la sobriété de langage, ce qui caractérise le Carême de 1866, que la postérité ne mettra pas, sans doute, à côté de celui de 1662, mais qui mérite d'avoir une place dans l'histoire de la prédication en France, au chapitre très-inégal et très-curieux des sermons de cour.

III

Tout ce qui se rattache à l'abbé de la Mennais a un grand intérêt. Aussi croyons-nous que la curiosité sera vivement excitée par la publication que son neveu, M. A. Blaize, vient de faire d'une partie de sa correspondance et de quelques opuscules ou chapitres de ses œuvres restés jusqu'ici inédits[1]. L'existence de cette correspondance avait été révélée, il y a dix ans,

[1] *Œuvres inédites de F. la Mennais*, publiés par A. Blaize. 2 vol. in-8. — Dentu, édit.

par le procès que la famille de la Mennais intenta à M. Forgues, éditeur des *Œuvres posthumes de F. de la Mennais*, qui avait voulu en faire entrer une partie dans sa publication, se fondant en cela sur des instructions verbales que lui aurait données le célèbre écrivain, mais dont il ne put justifier devant les tribunaux. La famille de la Mennais avait fait reconnaître son droit à disposer de cette correspondance quand et comme elle le jugerait convenable, et elle en a usé. Il est évident, en effet, que, outre le long retard qu'elle a mis à la publier, elle ne l'a pas donnée tout entière. Cette *Correspondance* qui embrasse toute la vie de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* et des *Paroles d'un croyant*, offre, en effet de grandes lacunes. Certaines périodes sont bien remplies, mais d'autres, et des plus importantes, 1830 et 1831, par exemple, ainsi que 1848 et 1849 et années suivantes, laissent voir des vides que la publication de M. Forgues ne comble pas toujours.

Il ne pouvait guère en être différemment; les lettres qu'on livre aujourd'hui au public sont, pour la plupart, des lettres de famille, dont le plus grand nombre est adressé à l'abbé Jean, frère aîné de l'abbé *Féli*, et qui avait été le témoin désolé des orages de sa jeunesse avant d'être le confident de toutes les agitations de son esprit après son repentir et sa conversion. Or, d'un côté, ces orages avaient été longs et d'un caractère affligeant, et, de l'autre, la conversion et l'entrée un peu précipitée dans la carrière sacerdotale ne s'étaient pas accomplies dans des conditions entièrement rassurantes. Si l'on en juge par une partie de celles qui se lisent ici, bien des lettres de l'abbé Félicité, ou *Féli*, comme on disait dans la famille, durent faire passer de mauvaises nuits à l'abbé Jean. Féli qui, enfant, lisait Rabelais et le citait dans ses thèmes, ainsi que nous l'apprend M. Blaize, et que son incrédulité précoce ou du moins son esprit d'argutie fit écarter de la première communion à l'âge où l'Église y admet les enfants, ne revint à la foi qu'à l'âge de vingt-deux ans. Entre ce retour et l'engagement du converti dans la voie ecclésiastique, il n'y eut presque pas d'intervalle. Cette grande détermination fut arrêtée de concert entre les deux frères, mais à l'insu de leur père, qui n'en fut averti que quand il ne lui était plus moralement possible de s'y opposer. Il vit cette résolution avec peine, et un saint prêtre de leurs amis, l'abbé Bruté, mort évêque de Vincennes, dans les États-Unis d'Amérique, la combattit, assure-t-on, de toutes ses forces : il aurait voulu, paraît-il, une plus longue épreuve. Le caractère et le tour d'esprit du jeune homme lui inspiraient-ils des doutes sur la solidité de sa vocation? Nous l'ignorons. Il est de fait pourtant que les lettres que Féli de la Mennais écrivait à cette époque (1809), — et c'est à cette date que commence le recueil de M. Blaize, — témoignent de la plus ardente piété. L'une d'elles, à l'abbé Bruté, est un commentaire tout lyrique des *Exercices spirituels* de M. Ollier, qu'il suivait dans sa retraite. Cependant les souvenirs de Rabelais lui reviennent, au grand scandale, sans

doute, de son frère, à qui il en parle comme d'un « drôle de corps. »

Ce qui n'est pas moins ardent chez lui que la piété, à cette époque, c'est l'amour de l'étude; il n'y a presque pas une de ses lettres où il ne parle de livres et n'en demande, et de toutes sortes et dans toutes les langues, soit sur la littérature, soit sur les sciences.

Les persécutions plus ou moins ouvertes du gouvernement impérial contre l'Église, et, en particulier, les tracasseries de l'Université contre les séminaires, le préoccupent beaucoup dès lors. Parmi ses lettres, il y en a une pour la défense de l'école ecclésiastique fondée à Saint-Malo par son frère, qui est un petit chef-d'œuvre où il ce montre déjà tout ce qu'il sera plus tard dans la polémique.

Mais, à ce premier élan de piété succéda bientôt, réaction assez ordinaire, mais qui n'inquiéta pas sans raison son frère, un état de sécheresse, d'énervement et de dégoût de toute chose qui dura longtemps, paraît-il, car il s'en plaint souvent dans ses lettres de 1810, 1811 et 1812, et qu'il peint d'ailleurs avec un admirable talent. Il n'y faisait diversion qu'au moyen de l'étude dans laquelle il s'enfonçait, se livrant à l'allemand, à l'hébreu, aux mathématiques, en même temps qu'il suivait assidûment dans sa correspondance le mouvement des affaires religieuses, et notamment le Concile de 1811, sur l'esprit et les opérations duquel il fournit des renseignements à l'abbé Bruté, dès lors parti pour les États-Unis. Les affaires proprement dites, les questions de ménage et d'argent sont pour lui une autre distraction, et il les entend et en parle à merveille.

Cette correspondance qui, commençant en 1809, n'a rien pu dire du premier ouvrage des deux frères la Mennais (*Réflexions sur l'état de l'Église*), publié en 1808, et nous amène jusqu'à 1814, sans nous parler davantage du livre de l'*Institution des évêques*, qui est de 1812. On voit par là quels vides elle laisse dans cette première période des travaux du futur auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, et combien elle aide peu à suivre le développement de ses idées.

A partir de 1814, c'est-à-dire de l'arrivée de l'abbé de la Mennais à Paris, ses lettres, plus nombreuses, offrent plus d'intérêt. On l'y suit de plus près dans la vie littéraire où il entre décidément, et dans les combats de plume où il s'engage et pour lesquels il était si bien fait; l'on y trouve des particularités très-piquantes sur les hommes et les choses du temps, sur MM. de Chateaubriand, de Bonald, Frayssinous, Picot; sur les journaux et les livres, la politique et le clergé. Toutefois, ici même, ses lettres sont loin de faire un tissu suivi et qui permît, à qui voudrait le faire, de donner un tableau de sa vie à ses débuts dans la carrière militante. On trouve là des épisodes très-curieux (celui par exemple, de la fuite de l'auteur à Londres pendant les Cent-Jours) mais où il faut encore suppléer souvent par le souvenir ou le retour aux journaux du temps. La polémique provoquée par le deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence*

n'occupe pas non plus ici, à beaucoup près, la place qu'elle nous semblait devoir tenir, quoique, sur ce point, les renseignements soient plus nombreux que sur beaucoup d'autres.

Nous nous attendions aussi à voir dans cette correspondance la transformation graduelle des idées et des sentiments de l'auteur. Mais nous avons été déçu; soit que la Mennais ne s'épanchât pas dans ses lettres, soit qu'il y en ait beaucoup de perdues ou d'omises, on éprouve souvent de l'une à l'autre des soubresauts, tant la solution de continuité dans les idées est brusque. Cela est frappant non-seulement, ainsi que nous l'avons dit en commençant, pour les dates de 1834 et de 1848 et 1850, mais pour toutes les autres. Il y a, par moment, un espacement trop grand entre les lettres que renferment ces deux volumes, pour qu'elles tiennent lieu de Mémoires; elles offrent néanmoins de précieux éléments de biographie et seront d'un grand secours pour celui qui voudra un jour retracer la vie et apprécier le caractère du grand et malheureux écrivain, chez qui la vieillesse a si tristement ressemblé à l'enfance, et qui, après avoir été vingt ans le champion illuminé de la foi, le chef d'une brillante et vaillante armée d'esprits religieux, a fini, comme il avait commencé, dans l'isolement d'une froide et sarcastique incrédulité.

IV

Il y a aujourd'hui chez nous des hommes plus intrépides que ceux qui bravent le fusil à aiguille et le canon rayé : ce sont les poëtes qui affrontent l'indifférence du public et le silence de la presse. Se mettre en frais pour paraître sans espoir d'exciter l'attention, pour des Français, c'est ce qu'il y a de plus fort. Et pourtant c'est un courage que montrent aujourd'hui des milliers de personnes. Qui s'occupe des poëtes, en effet? qui s'en soucie? qui en parle? Combien, néanmoins, ne s'en produit-il pas tous les jours! Paris et la province rivalisent de fécondité, à cet égard. Le mouvement des naissances, stationnaire ailleurs, semble être ici chaque année en progrès. On n'a jamais fait plus de vers en France que depuis qu'on n'en lit plus. « Que serait-ce donc, si un article du code les proscrivait! » s'écrie spirituellement M. Alphonse Baudouin (de Bar-sur-Aube), lui-même producteur en ce genre, et des plus audacieux. Nous ne savons, quant à nous, ce qui arriverait, dans ce cas, mais, du tempérament qu'est la génération présente, il se pourrait que, au rebours de ce que suppose le poëte, la production des vers s'arrêtât subitement : nous sommes devenus, en effet singulièrement dociles aux injonctions de l'autorité, et avons bien perdu de l'humeur récalcitrante de nos pères!

Quoi qu'il en soit, la liberté des vers subsiste, et l'on s'en aperçoit! Il

ne s'en publiait pas plus, il y a quarante ans, lorsque les poëtes étaient en faveur, lorsque le pays, heureux de la liberté recouvrée et plein de confiance dans l'avenir, ouvrait volontiers sa pensée à l'idéal et se livrait au rêve avec sécurité. A voir la place qu'occupent les vers dans ce qui s'imprime aujourd'hui, on se croirait encore à ces beaux jours.

A quoi tient ce phénomène? A bien des causes : — au prolongement du mouvement imprimé à notre littérature par les maîtres aujourd'hui morts ou muets, Musset, Lamartine, Hugo, Vigny : ce n'est guère, en effet, que l'écho de leurs voix que nous entendons; — à l'indifférence pour la chose publique, qui est notre mal actuel et que tout favorise; — enfin, au sensualisme de l'esprit, aussi commun que l'autre aujourd'hui, et qui cherche des satisfactions solitaires dans de futiles jeux de parole rendus faciles par l'énervement et le désossement des vieilles langues. A quelle époque la littérature romaine fut-elle plus riche en versificateurs? N'est-ce pas sous les empereurs? L'on sait comme le vers coulait chez les Silius Italicus, les Stace, les Martial, les Ausone. Non-seulement les beaux esprits versifiaient en dehors du sentiment de la réalité, comme Calpurnius et Némésien, par exemple, qui faisaient tranquillement de la bucolique au moment où les barbares pesaient sur les frontières au point de les faire craquer.

Nous n'en sommes pas encore là, grâce à Dieu, malgré les regards qu'on nous jette d'au delà du Rhin; mais enfin, la France n'a guère le cœur à la pastorale. Qui ne croirait cependant le contraire en voyant s'épanouir au frontispice de nos recueils de poésies des titres parfumés comme celui-ci : *Fleurs du chalet des iris*[1] ! Cela ne semble-t-il pas né en plein âge d'or? L'heureux mortel qui a tressé cette guirlande, a trouvé, dans un coin du monde que nous ignorons, le paradis terrestre que les voyageurs du moyen âge ont cherché en vain si longtemps. Voyez-le rentrer dans son domaine et écoutez-le adresser la parole à tout ce qu'il revoit : Adam, avant la fatale bouchée, n'aurait point parlé autrement :

Exhalez vos parfums, agitez vos feuillages,
Frais bosquets d'alentour;
Du bonheur de me voir donnez des témoignages!
Et vous, petits oiseaux, trouvères des bocages,
Saluez mon retour!

C'est là, en effet, parler en maître. Du reste, tout est Eden pour M. Galleau ; il n'y a dans ses vers que roses, jacinthes, myosotis, violettes, verdure, ruisseaux, — ruisseaux surtout : *Odyssée de mon ruisseau*, *le Ruisseau perdu*, *le Retour du Ruisseau*, — sans compter les hirondelles messagères de bonheur, l'alouette qui « fait la prière du matin, » les paysans vertueux qui s'entr'aident, et la petite chienne *Frisette* qui concourt à l'exposition canine des Champs-Élysées :

[1] *Fleurs du chalet des iris*, par H. Galleau. Paris, J. Tardieu, rue de Tournon, 13.

Bijou de l'île de Cuba,
Vive et charmante créature,
Sur qui la neige un jour tomba
Et la grâce en fit sa parure!

N'éveillons pas ce fortuné rêveur en « marquant de la dent caustique » qu'il prête à tout censeur les teintes pâlottes et le clapotement monotone de ses vers; humilions notre critique devant celle des académies qui l'ont couronné par deux fois, et, pour nous secouer un peu, comme on fait au sortir d'un train *omnibus* où l'on a été bercé trop longtemps, passons à M. Alphonse Baudouin[1]. En voilà un qui n'est point dans le bleu! Lui, c'est à la réalité qu'il s'attaque, et il la fait passer dans ses vers avec vigueur et même avec bonheur parfois. Voyez Margarita, la petite chanteuse des rues :

C'était dans un bouge, un cabaret borgne
Au comptoir brillant,
Où quelque matrone au sein vaste lorgne
L'imberbe client.
Elle allait tendant la sébile ronde
Au buveur assis,
Au buveur debout, versant à la ronde
Absinthe ou cassis,
Sa mère, une *artisse* à la rouge trogne,
Beuglant dans un coin,
Lui donnait parfois goût à la besogne
En montrant le poing.
Je suivais des yeux la pauvre quêteuse,
Qui, d'un air si doux,
Accueillait les ris, la phrase honteuse,
Et quelque vieux sous.
Et je me disais, tourné vers la porte
Et n'osant partir:
Quel enfant, Seigneur, quelle femme forte
En pourrait sortir !

Cette réflexion attristée, ce cri du cœur nous plaît après ces affreuses images : cela est d'un honnête homme, d'un poëte. Mais ne l'arrêtons pas et laissons se répandre la strophe émue :

Fleur de grand chemin en naissant maudite,
Au soleil de mai
Tu n'ouvriras pas, pauvre Marguerite,
Ton sein parfumé.
Vers le sol fangeux déjà tu te penches,
Maigre rejeton.
Quelque pied broiera tes pétales blanches
Encore en boutons.
Tu ne sauras pas ce qu'est la famille,
Le foyer, doux nid;
Sans mère tu fus, tu seras sans fille,
Sans amour béni.

[1] *Fleurs des ruines*, par Alphonse Baudouin, 1 vol. in-12. Paris, Dillet, 15, rue de Sèvres.

. . . .

Tu n'auras jamais d'émotions pures,
De jours courts et pleins;
Tous tes souvenirs seront des blessures:
Enfant, je te plains.
Je te plaindrais plus si, dans ta sébile,
Un château tombait.
Plus tu seras haut, plus tu seras vile :
C'est comme au gibet.

Certes, il y a là du trait, de l'émotion, et la couleur ne manque pas. Écartez le feuillage luxuriant et désordonné : la poésie est au fond. Un peu de sobriété, et elle jaillira pure et rayonnante. M. Baudouin a des idées, des sentiments à lui, — sentiments et idées qu'on n'examine plus aujourd'hui, comme il le sait et le dit lui-même. Qu'il les garde fièrement, religieusement, comme sa *Vierge de bois :*

C'était, à cette époque, une grande statue
De vieux chêne ébauché,
Qui tenait sur son sein, dans mon église nue,
L'enfant Jésus couché.
Pauvre mère, elle était debout sur quatre planches
Figurant un autel,
Où jamais je ne vis mettre de nappe blanche
Qu'au grand jour de Noël!
Le banc de mon aïeul se trouvant juste en face
De ces vieux ais bénis,
Du saint groupe on pouvait voir, sans quitter la place,
Les visages brunis.
Visages, traits grossiers, sculptés à coups de hache
Dans un siècle de foi;
De ces œuvres qu'un suisse aujourd'hui brûle ou cache:
Des chefs-d'œuvre pour moi.

Nous aimons ce culte intelligent et chaud du passé, parce que ce n'est pas le vulgaire entrain de bric-à-brac dont s'est pris le bourgeois de nos jours. Il y a un accent vrai dans les regrets que donne le poëte à tout ce qui s'en va, hommes ou choses, des existences du passé, dans l'élégie un peu prétentieusement intitulée : *Inter cadavera*, dans *les Formes perdues* et dans quelques autres pièces. Mais l'indignation lui est moins bonne conseillère ; il n'y a guère que de l'âcreté dans ses satires, qui, de plus, sentent la personnalité. Élevez-vous, poëte, et prenez pour vous-même, dans la mesure où doit le faire un homme, les conseils que vous donnez à votre fille :

Ignore le dégoût et méprise l'envie;
Accepte le présent; calme, attends l'avenir.
Tâche, enfant, de n'avoir pas de haine en ta vie,
Et passe en paix tes jours à prier, à bénir.

C'est sous l'inspiration de cette bienveillance éclairée que sont écrits les deux volumes de *Contes et fables* que vient de publier M. Édouard de

Blossac[1]. Ces petites fictions sont l'œuvre d'un homme d'esprit sans illusions, mais sans haine, qui voit les vices de son temps, mais ne le maudit point. S'il a choisi le vieux moule des trouvères, il n'en a pas pris l'esprit goguenard et frondeur, et moins encore l'indécente liberté. Son vers est aussi chaste que sa pensée est affectueuse. On se tromperait cependant si l'on croyait qu'il a répudié toutes les traditions du genre : par des temps comme le nôtre on a beau imposer la charité à son vers en parlant du prochain, la moquerie glisse involontairement sous la plume. Donc, sans être sœur de celle de Rutbeuf ou de la Fontaine, la bonhomie de M. de Blossac n'en est pas moins piquante à sa manière. Ne croyez pas trop à son air paterne : la griffe est au ras du velours au bout cette main qui vous caresse. Elle jaillit même parfois au moment le plus inattendu, mais sans entrer profondément, car (il faut le reconnaître) ce qui manque un peu dans ces vers, c'est le nerf. Le procédé de critique le plus habituel chez le poëte, c'est l'allusion. Elle abonde dans les *Fables* comme dans les *Contes*, là plus détournée (*la Vache à lait, la Vigne et le Sanglier*), ici plus directe et plus crue, comme dans *les Abatis d'oie*, par exemple, que nous aimerions à reproduire ici si la prudence ne nous l'interdisait.

Il n'en est pas de même avec M. Amédée Pommier. On pourrait, sans risque de se compromettre, citer tout entier son *Paris*[1]. M. Pommier est un poëte satisfait. Les cinq mille deux cent quatre-vingt-douze vers (le compte y est) partagés en quatre cent quarante-une strophes duodécimales qu'il vient de consacrer à notre « Athènes grand format, » sont, au fond, le panégyrique de M. Haussmann : *de Laude Stiliconis*. Le pourfendeur de maisons a trouvé ici son Claudien. Même orage de paroles, en effet. Comme là-bas les hémistiches, les rimes ici tombent en cascades.

Aujourd'hui, l'axe de l'histoire,
Le grand foyer d'attraction,
Le colossal laboratoire
De la civilisation;
L'ombilic de la terre ronde,
Le pandémonium du monde,
La métropole des vivants,
L'aimant puissant que nul n'évite,
Le remorqueur qui va plus vite
Que les tourbillons et les vents;

Ce n'est pas New-York, ville immense,
Presque au sortir de son berceau,
Dans ce vaste État qui commence
Par un si terrible sursaut,
Où tout à coup, boxeurs qu'amorce

[1] Paris, Jacques Lecoffre, rue Bonaparte. 2 vol. in-12.

[2] *Paris*, poëme humoristique, par Amédée Pommier, 1 vol. in-16. Paris, Garnier frères.

La confiance de la force,
On voit Sud et Nord, en divorce,
L'un contre l'autre se ruer,
Et, sans peur que Dieu les punisse,
Ou que leur honneur se ternisse,
Comme Etéocle et Polynice,
Faire tout pour s'entre-tuer;

Ce n'est pas Pékin, dont on prône
Les quinze cent mille habitants,
Ni Constantinople qui trône
Sur ses flots bleus tout palpitants;
Ni Delhy, dans l'Inde aux grands fleuves,
Où longtemps on a vu les veuves
De leur amour donner des preuves
En se brûlant pour leurs maris;
Ce n'est pas Rome, ombre imposante,
Naples, sirène séduisante,
Tout autre nom qui se présente,
Pas même Londres. — C'est Paris!

Amen! Mais, ô poëte trop périodique, ce qui, de votre aveu, fait le charme de Paris, ce sont ses fréquents et pittoresques contrastes. Or, que vont-ils devenir avec les gigantesques trouées qu'on y pousse et les monotones artères qui causent votre ébahissement? Car, ne vous en défendez pas, malgré les larmes que vous donnez au vieux Paris, à sa mutine et libre physionomie, c'est le nouveau que vous admirez. Or, savez-vous ce qu'il arrivera de lui avec ces alignements, ces redressements, ces raccords que vous arrosez de tant de rimes? Quand Paris sera ainsi ouvert, aligné et coupé régulièrement, comme certain poëme de votre connaissance, en belles strophes de pierres de taille et de moellons dissimulés, on n'en pourra parcourir quatre sans bâiller.

V

Il y a cinquante ans bientôt, aux beaux jours de la Restauration, quand notre littérature ravivée, comme le pays lui-même, par le souffle de liberté qui passait sur nous, s'était partout mise en quête de voies nouvelles, un homme de savoir et d'esprit, alors à son début, M. Vitet, inventa pour l'histoire un procédé de peinture plus propre, selon lui, à en rendre la physionomie que la grave et lente narration classique. Il s'agissait de changer les rôles, d'ôter la parole aux historiens pour la donner aux hommes de l'histoire, et, remettant ces derniers en scène, de les présenter sans intermédiaires à l'appréciation de la postérité. C'était le drame, moins la fiction et la liberté.

Appliqué dans la rigueur de la théorie, le procédé aurait été tout simplement impraticable; car vouloir forcer les hommes du passé à se peindre

uniquement par leurs paroles, quand un si grand nombre ont agi sans parler, c'était d'abord, en bien des circonstances, fausser l'histoire; c'était de plus, en astreignant l'écrivain à ne leur mettre à la bouche qu'un langage authentique, lui imposer une tâche au-dessus de ses forces et pour laquelle les matériaux auraient souvent manqué; c'était enfin ramener, sans avantage bien visible et sous un déguisement puéril, l'intervention de l'historien que l'on avait entendu écarter. Ce procédé, malgré ses prétentions au réalisme, ouvrait donc une belle et large porte à l'imagination, et, sous prétexte de donner à l'histoire plus de vie, l'exposait à de plus grands risques d'erreur. Mais on ne pensa guère alors à ces dangers. La nouveauté de l'idée séduisit; l'habile essai par lequel elle fut appuyée — *les États de Blois* — fit une complète illusion. Le procédé fut universellement acclamé, et les *Scènes historiques* devinrent un genre.

En a-t-on assez abusé pendant vingt-cinq ans! Nous le croyions mort et pensions que M. Alexandre Dumas l'avait tué. Il n'en est rien, paraît-il, au moins dans l'estime de MM. Erckmann et Chatrian. Ces jumeaux du roman historique, qui sont assurément des hommes habiles et bons juges de ce qui peut réussir, ont pensé qu'il était possible de faire servir encore cette machine détraquée par l'usage immodéré qu'en ont fait les gros fabricants. Voici en effet que, renonçant à ces simples et saisissants récits qui leur ont valu une si grande popularité, ils cèdent à la tentation de s'essayer dans les scènes historiques, et s'enrôlent, conscrits attardés, dans la défunte phalange du romantisme français. Le volume qu'ils viennent de publier sous ce titre à fracas : *la Guerre* [1], et qui a pour objet la dernière campagne de Souworoff, est un tableau d'histoire dramatisé dans le goût de *la Jacquerie* et des *Scènes de l'histoire de France*. Ce livre a l'air d'avoir vingt-cinq ans au moins, et, n'était l'âge des auteurs et un parfum de républicanisme peu de mode à l'époque où parurent les livres que nous venons de rappeler, on le prendrait pour un essai de jeunesse retrouvé et donné, à tout hazard, au public. En tout cas, il prouve une chose : c'est que, s'ils fussent venus au temps dont nous parlons, MM. Erckmann et Chatrian ne l'auraient pas cédé de beaucoup, dans le genre qu'ils abordent aujourd'hui, aux écrivains qui y brillaient alors. Leurs personnages historiques ne sont pas plus fantastiques que ceux de M. Mérimée et de M. Alexandre Dumas. Ogisky, l'espion polonais de *la Guerre* vaut le *loup-garou* de *la Jacquerie;* Souworoff et Lecourbe sont bien, littérairement, de la force de Jean sans Peur et de Tanneguy-Duchatel. Peut-être, il est vrai, rira-t-on un peu, sur les bords de la Newa et de la Moskowa, où nos livres ont beaucoup de lecteurs, du langage et des mœurs que, sous prétexte de couleur locale, on prête ici aux soldats et aux officiers du tsar Paul ; mais on ne pourra qu'être flatté d'ailleurs de la justice qu'on y rend à leur valeur et

[1] Un vol. in-12. Hetzel, éditeur.

de l'énergie vérité avec laquelle a été peint leur illustre chef. Souworoff est réellement beau, par endroits, et en particulier au moment où, obligé d'abandonner ses canons et de les jeter dans un gouffre pour les soustraire aux Français qui le poursuivent, il veut du moins les entendre tonner encore une fois, et s'écrie : « Canonniers, à vos pièces ! Feu ! » Il est même grand, au moins de cette grandeur ironique et amère qui lui était propre dans la scène finale du volume. Disgracié pour des fautes qui n'étaient pas les siennes, solitaire et mourant dans son hôtel, Souworoff entend, un matin, passer sous ses fenêtres la musique de son vieux régiment de Rimnik, et se fait soulever pour contempler une fois encore son drapeau mutilé. Mais cette vue lui brise le cœur. « Ferme le rideau, Basilianoff, dit-il à son valet de chambre, je ne puis plus voir cela ; cette musique me tue ! — La revue va finir, répond le domestique. — Oui... oui, répond Souworoff, se parlant à lui-même, la grande revue viendra bientôt. Elle viendra pour tous... pour les tsars, pour les princes, pour les feld-maréchaux, pour les simples soldats... Ah ! la gloire ! »

En ce moment, on annonce une visite de la part du tsar. Souworoff, toujours soldat, se redresse à ce nom. Alors commence une scène piquante que nous voulons citer tout entière en finissant, parce qu'elle est taillée en plein dans l'histoire. Pour la bien comprendre, il faut se rappeler que le règne de Paul Ier, du fils à demi fou de Catherine II, fut l'Eldorado des favoris de bas étage. Donc le valet de chambre annonce :

« Monsieur le comte Kolb.

SOUWOROFF, regardant le comte.

Monsieur le comte... comment ?

LE COMTE.

Kolb.

SOUWOROFF.

Ah ! fort bien... Vous excuserez mon étonnement, monsieur le comte. Ce nom russe est nouveau pour moi... A quelle circonstance dois-je l'honneur et la faveur de votre visite ?

LE COMTE.

Sa Majesté le tsar Paul me charge de vous présenter ses compliments, feld-maréchal.

SOUWOROFF.

Je suis touché... profondément touché, monsieur le comte...

LE COMTE.

Kolb.

SOUWOROFF.

Un nom russe, assurément.

LE COMTE.

Je suis né en Turquie ; c'est à la grâce du monarque que je dois mon titre.

SOUWOROFF.

Ah! monsieur le comte, vous avez sans doute rendu quelques services éminents? Dans quel corps avez-vous servi? A quelle bataille avez-vous assisté?

LE COMTE.

Je n'ai jamais servi dans l'armée.

SOUWOROFF.

Ah! je comprends, c'est dans la diplomatie.

LE COMTE.

Non, feld-maréchal.

SOUWOROFF.

Ou dans quelque ministère?

LE COMTE.

Je n'ai servi dans aucun ministère. J'ai toujours été auprès de l'auguste personne de Sa Majesté.

SOUWOROFF, faisant l'étonné.

Ah! mon Dieu! Et en quelle qualité, s'il vous plaît?

LE COMTE.

J'ai été premier valet de chambre de Sa Majesté Impériale.

SOUWOROFF, après un silence.

Ah! très-bien... très-bien. (Se tournant vers son domestique.) Basilianoff, vois-tu ce seigneur? Il a été ce que tu es... A la vérité, il était auprès de notre gracieux souverain... Tu vois le beau chemin qu'il a fait?... Le voilà devenu comte... le voilà décoré des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky, de Saint-Vladimir, de tous les ordres de Russie... Ainsi tâche de te bien conduire, Basilianoff... Qui sait ce que tu peux devenir un jour? C'est encourageant... (Au comte.) Monsieur le comte, vous exprimerez à Sa Majesté toute ma gratitude de l'honneur qu'elle me fait... J'aurais désiré pouvoir vous épargner cette peine, mais nos services, à nous autres vieux soldats, sont plus pénibles que les vôtres, quoique moins glorieux sans doute!... Et vous direz à Sa Majesté... » (Une suffocation le prend; il se rejette en arrière et meurt.)

Nous préférons les *Contes populaires* [1] des mêmes auteurs, parce que c'est un retour à leur première manière, et qu'ils ont là une véritable originalité. Ce qui frappe dans ces petits récits, c'est moins l'action elle-même que l'accent avec lequel elle est racontée. MM. Erckmann et Chatrian ont conservé du village où ils ont passé leur enfance un sentiment profond, qu'on retrouve ici parfois dans toute sa fraîcheur. Il y a, dans certaines de leurs histoires, *le Rêve d'Aloïus*, par exemple, et *le Coquillage de l'oncle Bernard*, *le Citoyen Schneider*, une senteur rustique qui fait plaisir à respirer; et puis ce sont de bonnes et candides figures, de vrais cœurs d'or, que les paysans qu'ils mettent en scène. On doute seulement, par

[1] Lacroix et Hetzel, rue Jacob.

endroits, si leur simplicité n'est pas de l'ironie; l'esprit de Paris semble alors avoir passé sur leurs montagnes, et on croirait voir derrière eux un souffleur. C'est toutefois une lecture agréable que celle des *Contes populaires*.

VI

Christus vincit — Christus regnat — Christus imperat. — Cette célèbre et fière inscription pourrait servir d'épigraphe à un livre qui nous arrive de Nancy, et qui est signé par l'un des plus vaillants soldats de la cause catholique en province. *Le règne social du Christ*[1] est la suite logique d'un autre ouvrage qui a valu à son auteur, M. l'abbé Bénard, ancien élève de l'École des Carmes à Paris, et naguère encore chef d'une école libre à Sarrebourg, les rigueurs peu justifiées, selon nous, de la censure administrative. Dans *Christ et César* (tel était le titre de son premier ouvrage[2]), l'auteur avait retracé les combats des apôtres et des martyrs contre le vieux monde et ses tyrannies, pour l'établissement de la religion chrétienne. Après avoir décrit cette lutte de quatre siècles, dans le récit de laquelle on a voulu trouver des allusions politiques, il convenait de montrer de quelle manière le christianisme vainqueur avait constitué la société nouvelle. C'est ce qu'a fait M. Bénard dans le volume qu'il publie aujourd'hui. Ce volume est le fruit d'un long travail; l'auteur y a condensé le résultat des meilleures études faites dans ces derniers temps sur l'histoire et la législation des siècles chrétiens. On y suit le développement du lent et patient effort de l'Église pour transformer soit les vieux, soit les nouveaux éléments sociaux, pour pénétrer de son esprit les restes de la société païenne et les prémices de la société barbare; on y assiste à l'établissement laborieux mais incessant, au moins jusqu'à l'époque de la Réforme, de l'esprit de l'Évangile dans la vie religieuse, la vie domestique, la vie civile, la vie politique et la vie littéraire des temps modernes; on y voit se manifester, après chacune des crises dont la période du moyen âge est traversée presque à chaque siècle, une amélioration progressive du sort général de l'humanité. C'est un résumé du tableau de la civilisation moderne, une démonstration par les faits de la divinité du christianisme. Sans être neufs, pour la plupart, les aperçus que signale M. Bénard sont frappants, et nous croyons qu'on remarquera en particulier tout ce qui a rapport à l'adoucissement des relations des hommes et des peuples entre eux, à la législation domestique, aux lois de la guerre et au droit des gens : trois points sur lesquels le christianisme a complétement changé le monde. Le défaut de développement est le seul

[1] 1 vol. à Nancy, chez Vagner, libraire-éditeur.

[2] Il en a paru une 2[me] édition *expurgée* des passages incriminés, mais augmentée d'une curieuse préface. 1 vol. — Paris, librairie Perisse.

qu'on pourrait relever dans le *Règne social du Christ,* car tous les autres, c'est-à-dire, des formes trop habituellement affirmatives, et un peu d'obscurité parfois ; mais ces défauts sont la conséquence à peu près inévitable du but que s'était proposé l'auteur et qu'on ne saurait blâmer, de mettre à la portée du grand nombre les notions historiques et apologétiques trop généralement réservées aux esprits cultivés.

VII

M. G. Schöbel — un Allemand, son nom l'indique — publie dans notre langue qu'il écrit à merveille, une brochure dont nous avons failli ne pas même lire le titre tout entier. La première ligne de ce titre ultra-germanique porte en effet : *L'unité organique*... Qui n'aurait cru, comme nous, qu'il s'agissait là de quelque question politique trans-rhénane, de la réorganisation de la confédération allemande, par exemple, de l'hégémonie prussienne et de l'inévitable M. de Bismark. Comme nous n'avons ni le goût, ni la mission de traiter de pareilles matières, nous allions jeter le malencontreux opuscule, et nous l'eussions vivement regretté, car, en y reportant les yeux, voici ce que nous avons lu : *L'unité organique du Faust de Göthe*[1].

... Il n'y a que les Allemands pour vous causer de ces surprises. Ainsi, quand presque tous ces graves penseurs sont occupés à raccorder entre eux les membres disloqués, mutilés ou amputés du grand corps germanique, ou s'inquiètent au moins du traitement auquel va les soumettre le célèbre opérateur de Berlin, en voici un qui fait paisiblement de l'esthétique dans son coin et dont le principal souci est de trouver le joint secret par lequel se rattachent le premier et le second *Faust* de Göthe. Eh bien ! faut-il le dire? Nous avons plus de sympathie pour les élucubrations de celui-ci que pour l'exégèse politique des autres. Oui, nous sommes de ceux que les questions de littérature intéressent encore, et qui, de temps en temps, relisons les deux *Faust* dans la belle traduction de M. Blaze de Bury. Nous avons donc attentivement étudié l'ingénieuse solution que propose M. Schöbel, du problème littéraire que le malin poëte de Weymar a laissé en pâture aux Saumaises à venir. Tous les amis désintéressés des lettres — il en est encore quelques-uns — en feront sans doute autant que nous.

Le savant ouvrage de M. Dantier (*les Monastères bénédictins d'Italie*) a eu tout le succès que nous lui prédisions ici[2]. En effet, après les suffrages de

[1] Challamel, 27, rue Bellechasse.
[2] Voir *le Correspondant*, mars 1866.

l'Institut, qui lui a décerné, comme on sait, le prix Bordin, en voici un autre plus précieux pour l'auteur et surtout plus touchant : le souverain pontife, aux pieds de qui M. Dantier avait fait déposer son livre comme un hommage de sa vénération filiale, vient de lui en exprimer dans un bref sa satisfaction et sa reconnaissance. Peu de livres le méritaient mieux ; indépendamment de sa valeur au point de vue du savoir, — valeur à laquelle Rome n'a jamais été indifférente, — n'était-ce pas quelque chose de bien propre à toucher le cœur du Saint-Père que ce témoignage de sympathie et d'admiration donné aux établissements italiens de saint Benoît le jour même où un gouvernement inique autant qu'avide les brisait violemment, spoliait leurs biens, fruits de mille ans de travail, et arrachait leurs pieux habitants à des études qui faisaient la gloire de leur patrie? Nous félicitons M. Dantier de la nouvelle récompense qui lui arrive et en la portant à la connaissance de nos lecteurs, nous sommes sûrs de nous associer aux intentions de Pie IX.

Le grand succès de cette année reste toujours acquis aux charmants et touchants *Récits d'une sœur*, dont *le Correspondant* a été des premiers à entretenir le public et qui vient par une bonne fortune inouïe d'atteindre en six mois une septième édition. Désormais la pure et sainte figure d'Alexandrine vivra à côté des grands modèles de la vertu féminine, dans toutes les imaginations. Espérons seulement qu'elle ne nous sera pas toujours présentée sous les traits ingrats que lui prête une très-médiocre gravure sur bois, que plus d'un lecteur aura regretté de trouver en tête de l'édition nouvelle. Cette triste image a la prétention d'être la reproduction d'un ravissant portrait, tracé par une vraie amie, et que connaissaient tous les amis de madame de la Feronnays. Nous sommes priés de faire savoir que l'auteur du portrait, justement blessée de voir son œuvre dénaturée et livrée au public à son insu, a réclamé et a obtenu la suppression de la gravure qui ne reparaîtra plus dans aucun des exemplaires vendus à l'avenir.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 25 janvier.

Pour la seconde fois en ce siècle, après quinze ans de règne et au lendemain de sévères leçons, le *Moniteur* enregistre l'Acte additionnel aux constitutions de l'empire. — Le 20 janvier 1867 répond au 25 avril 1815, et, à cinquante ans d'intervalle, les situations et les documents présentent, à côté de curieuses similitudes, de surprenantes et instructives dissemblances.

Le trait distinctif des deux époques, c'est que le maître du pouvoir, éclairé par les événements, a voulu concéder toute la somme de liberté contenue dans le principe des institutions. Le préambule d'alors et le manifeste d'aujourd'hui le proclament. — Napoléon Ier, par la plume de Benjamin Constant, affirmait sa résolution de consacrer les droits des citoyens, « en donnant au système représentatif *toute son extension*, en combinant le plus haut point de liberté politique avec la force nécessaire pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de la couronne. » — Napoléon III, dans la lettre à M. Rouher, déclare qu'il donne « aux institutions de l'empire *tout le développement* dont elles sont susceptibles, » et qu'il « achève enfin le couronnement de l'édifice élevé par la « volonté nationale. »

Remarque intéressante à faire en passant : on accuse la liberté de tous les maux, et dès qu'on se trouve dans l'embarras, c'est à elle, ou du moins à son ombre protectrice et à son nom que l'on fait appel ! comme ces chefs des invasions barbares, qui niaient le Dieu des chrétiens dans la victoire, mais qui l'imploraient dès qu'ils voyaient fléchir leur fortune au milieu des batailles.

On s'est parfois demandé si Napoléon fut sincère en 1815 ; on n'en saurait douter sans faire le plus sanglant outrage à sa mémoire. Peut-être se trompait-il lui-même et sa conversion aux idées libérales était-elle moins profonde qu'il ne le pensait. Mais on peut dire, avec tous les témoignages

contemporains, qu'il eut l'intention loyale de donner la liberté, parce qu'il eut la claire intelligence de l'état nouveau des esprits et des besoins d'une situation transformée. Il signa donc d'une plume honnête l'Acte additionnel de 1815, comme la plus complète expression du régime représentatif auquel il pût souscrire, et il n'est pas inopportun d'en rappeler aujourd'hui les dispositions principales pour marquer la distance qui les sépare de l'acte additionnel de 1867.

« La chambre des représentants nommait son président, sauf l'approbation de l'empereur. Elle avait l'initiative, la priorité des résolutions en matière de finances et de levées d'hommes. Le budget devait être voté tous les ans. Les chambres pouvaient amender les lois, elles pouvaient même en proposer en vertu de leur propre initiative, et celles-ci étaient envoyées à l'empereur si elles avaient réuni le vote favorable des deux branches de la législature. Les ministres pouvaient être membres de l'une ou de l'autre chambre, avaient la faculté de s'y présenter s'ils ne l'étaient pas, et étaient tenus de s'y rendre pour fournir sur leurs actes toutes les explications qu'elles demanderaient. Ils étaient responsables, et en cas de mise en accusation, ils étaient accusés par la chambre des représentants et jugés par la chambre des pairs... Tout Français avait le droit d'imprimer son opinion sans aucune censure préalable, à charge d'en répondre devant la justice, comprenant toujours le jury pour les délits de la presse...[1] »

Certes, c'étaient là des dispositions vraiment libérales et qui donneraient encore aujourd'hui pleine satisfaction aux plus difficiles exigences. Cependant l'Acte additionnel ne souleva pas l'enthousiasme populaire ; on le prit, à cause de son titre et des antécédents de son auteur, pour un caprice nouveau, pour une de ces évolutions qu'on avait successivement subies en l'an VIII, en l'an X, en l'an XII, et qu'une volonté souveraine pourrait modifier encore. Juste châtiment du despotisme, qui ne rencontre plus que l'incrédulité le jour où il se rallie sincèrement au droit et à la liberté.

Entre les deux actes de 1815 et de 1867, inspirés également par la force des aspirations publiques et les difficultés exceptionnelles de la situation, il y a donc cette conformité que l'un et l'autre donnent le *maximum* de liberté compatible avec le régime, mais il y a cette différence que le second reste bien en retard sur le premier : *longo sed proximus intervallo*...

S'il était seulement un progrès, une étape vers le but définitif, l'appréciation pourrait être différente. Mais il se présente lui-même comme le dernier mot du régime, comme le couronnement suprême de l'édifice. La constitution était perfectible; il la déclare désormais parfaite et terminée. C'est là ce qui fait la gravité de l'acte du 20 janvier, fermant la période des améliorations pour inscrire au frontispice de la loi fondamentale le

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX. p. 444.

vers décourageant de Dante : *Lasciate ogni speranza!* Heureusement la logique des choses est souvent plus forte que la volonté des hommes.

L'année 1866 avait été dure pour la liberté. Au dehors, le gouvernement constitutionnel, l'indépendance des peuples, les droits les plus sacrés avaient reçu en Allemagne, en Pologne, en Espagne, des coups douloureux et profonds. A l'intérieur, un sénatus-consulte était venu restreindre le cercle où le Corps législatif et la presse avaient déjà tant de peine à se mouvoir; et en même temps tombaient au milieu de nous des hommes supérieurs, façonnés, comme M. Cousin, par les luttes d'un autre temps, et laissant vide une place qu'aucun héritier n'est en état de remplir. 1867 allait-il nous apporter de larges compensations, rétablir les seules conditions capables de créer des hommes, et nous relever des échecs de notre gloire par les triomphes de la liberté? On se plut à le croire à la première annonce des réformes projetées; mais, ayons la franchise de le dire, le décret du 20 janvier n'a pas réalisé ces espérances, et il nous ferait même reculer au delà de 1860 si l'avenir, qui tire souvent des combinaisons les mieux limitées des conséquences inattendues, ne devait lui donner de naturels développements.

Le point capital, en effet, des réformes d'hier, c'est la suppression de l'adresse, et, sans doute, personne n'osera présenter aujourd'hui cette suppression comme un progrès. On peut dire que la mesure était une nécessité; on ne peut pas l'appeler une conquête, et pour la bien apprécier, il suffit de se reporter au décret de 1860, d'en interroger les motifs, et de constater l'accueil qu'il rencontra.

Il y a six ans, le législateur voulut donner « un témoignage éclatant de confiance, » en associant plus directement le Sénat et le Corps législatif à la politique du gouvernement; et la France entière applaudit à cette heureuse pensée. Aujourd'hui, le témoignage de confiance est retiré. Pourquoi? Parce que, d'après la lettre du 20 janvier, « la discussion de l'adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre; qu'elle a, parfois, passionné inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles, et fait perdre un temps précieux pour les affaires. » Mais on oublie que c'est le législateur lui-même qui a invité la Chambre à « *épuiser toutes les discussions* pendant l'adresse, » et que plus tard une parole souveraine a répondu à une députation du Corps législatif : « Malgré la vivacité de la discussion, je ne regrette nullement de voir les grands corps de l'État aborder les questions si difficiles de la politique extérieure. Le pays en profite sous bien des rapports. *Ces débats l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter.* » — Ajoutons que si les débats de l'adresse ont été stériles, c'est qu'ils étaient condamnés par la loi elle-même à rester sans conclusion pratique, et que, dans tous les cas, il est difficile de considérer comme perdu le temps employé à l'examen des plus grandes affaires et des plus précieux intérêts de la nation. La chambre n'a pas seulement à

régler des questions de péage, de délimitation de communes, d'échanges d'immeubles et de détails commerciaux; des faits d'un ordre plus élevé sollicitent son attention et l'occupent à juste titre. Toute la haute direction politique et morale du pays relève d'elle, et quand elle y applique mûrement et longuement son contrôle, elle ne perd pas les heures qu'elle y consacre. Croit-on que le Corps législatif eût gaspillé son temps s'il eût écouté M. Thiers sur la question allemande, au lieu de lui fermer la bouche pour passer à quelque emprunt communal? Et d'ailleurs n'est-ce pas le chef de l'État qui s'est plaint un jour que son gouvernement n'eût pas assez de contrôle?

L'empereur avait dit encore en concédant l'adresse : « Le nouveau droit donné aux corps politiques d'examiner librement tous les actes du gouvernement a eu pour but d'éclairer le pays sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits... Cette amélioration initie plus amplement le pays à ses propres affaires, et lui fait mieux connaître ceux qui le gouvernent comme ceux qui siégent dans les chambres. » Ces avantages disparaissent, et à quel moment? A l'une des heures les plus graves de notre histoire, au milieu d'une crise qui émeut le patriotisme de tous, au lendemain de fautes que le bon sens public avait prévues et signalées. C'est dans une pareille conjoncture que le gouvernement, à ce qu'il semble, aurait dû s'entourer de toutes les lumières, et c'est cet instant qu'il choisit pour se priver des conseils qu'il s'était donnés. Isolé à l'extérieur, il s'isole encore à l'intérieur, et s'appliquant le mot de Médée, il revendique pour lui seul la tâche de tout réparer et de tout faire; tâche laborieuse, à laquelle, selon nous, le concours de toutes les capacités et de tous les dévouements ne serait point inutile.

Il est vrai qu'en échange de l'adresse on nous donne le droit d'interpellation. Mais une liberté ne saurait s'acheter aux dépens d'une autre; elles s'appellent au lieu de s'exclure; elles ne se compensent pas, elles se complètent. La faculté d'interpellation ne devrait donc être que le complément de l'adresse, car elle s'en distingue d'une manière éclatante. L'adresse porte sur l'ensemble de la politique du pays, sur la pensée générale qui l'inspire, sur les grandes lignes du programme gouvernemental. L'interpellation, au contraire, a un objet unique, déterminé; elle s'applique à un fait précis, elle ne donne lieu, ainsi que le *Moniteur* le reconnaît lui-même, qu'à un débat *exceptionnel*. L'une est la synthèse et la philosophie des choses; l'autre, le détail et l'incident. Or, ce qui émeut, ce qui inquiète avant tout l'opinion publique, c'est la conduite générale des affaires, c'est la pensée-mère qui préside à leur direction. Que des explications soient fournies sur un accident particulier, elles offriront un intérêt relatif, mais elles ne sauraient avoir pour résultat d'éclairer le pays sur le fond même d'une situation.

Ce n'est pas d'ailleurs sans surprise que nous entendons vanter aujour-

d'hui les avantages de l'interpellation en présence de ministres chargés d'y répondre, après avoir lu dans le préambule même de la constitution que « la chambre n'étant plus en présence des ministres, le temps ne se perd pas *en vaines interpellations*, en accusations frivoles, en luttes passionnées. » Nous croyons ne pas sortir de la vérité en disant que les interpellations d'autrefois, dont on a pu abuser comme on abuse de tout, les uns du pouvoir et les autres de la liberté, avaient pourtant un rôle utile en servant à la manifestation des sentiments de la chambre, tandis que les interpellations futures semblent destinées à demeurer *vaines* de toutes les manières, d'abord parce qu'il dépendra toujours de quatre bureaux de la chambre de les faire attendre sous l'orme, ensuite et surtout parce qu'elles n'ont aucun moyen d'aboutir. Les ordres du jour motivés de l'ancien mécanisme parlementaire traduisaient ingénieusement la pensée de la majorité; ils l'accentuaient ou la tempéraient, suivant les besoins; ils en exprimaient toutes les nuances, et le gouvernement connaissait ainsi l'opinion claire et précise de la représentation nationale. En Angleterre, en Belgique, dans tous les pays libres, les assemblées n'ont pas trouvé de moyen plus simple et plus net à la fois de proclamer leur sentiment et de mettre le pouvoir à même d'en tenir compte.

Dans le système établi par le décret du 20 janvier, l'interpellation n'est pas libre de se produire. Il suffisait hier à cinq membres d'avoir signé un amendement au projet d'adresse pour avoir le droit de le soutenir et de demander aux organes officiels tous les éclaircissements possibles. Demain, les cinq membres signataires d'une interpellation se heurteront à des entraves qui pourront plus d'une fois les réduire au silence. Et quand la filière des formalités aura été franchie, quand les ministres auront consenti à ne pas opposer aux interrogations une de ces fins de non-recevoir diplomatiques qui ont l'air de voiler de grands secrets et qui ne couvrent souvent qu'un embarras profond, quand les discours auront été échangés, à quelle conclusion aboutira le débat? A l'ordre du jour pur et simple ou à l'adoption d'une formule vague, stéréotypée, et qui, précisément parce qu'elle s'appliquera à tout, ne signifiera jamais rien.

En instituant l'adresse, le législateur disait aux chambres : « Vous pouvez manifester votre sentiment sur les faits qui s'accomplissent, non plus, comme autrefois, par une simple paraphrase du discours du trône, mais par la libre et loyale expression de votre opinion ; » et les grands corps de l'État avaient ainsi « la faculté de fortifier le gouvernement par adhésion publique ou de l'éclairer par leurs conseils. » Ces démonstrations sont désormais impossibles; on ne peut plus formuler d'opinion, ni offrir de conseil. Il est défendu de juger le passé aussi bien que d'éclairer l'avenir. L'adhésion elle-même est interdite; elle n'a plus d'autre forme que le silence. Le prince abordera, dans son discours, tous les sujets de la politique intérieure et étrangère, il exposera l'état de la fortune pu-

blique, il indiquera ses projets et ses vues, et les députés de la nation ne pourront ni dire ce qu'ils approuvent ou regrettent, ni signaler un besoin, ni porter au pied du trône les vœux et les doléances de leurs commettants. Voilà comment l'interpellation remplacera l'adresse, et si l'on veut mieux comprendre encore l'inanité de la formule invariable qui va devenir la confuse et monotone expression des pensées de la chambre, il suffit d'une hypothèse et d'un exemple. Depuis quelque temps, un journal qui s'appelle le *Journal de l'Empire,* et que dirige un des membres les plus dévoués de la majorité, attaque chaque jour avec violence l'autonomie de la Belgique et réclame ouvertement l'annexion de ce pays à la France. Le caractère officieux du journal, le caractère officiel de l'écrivain donnent à ces attaques une importance particulière. Supposons qu'un député, sorti victorieux de l'épreuve des quatre bureaux, demande au gouvernement quelle valeur il convient d'accorder au langage du *Journal de l'Empire.* Le ministre répond que, la presse étant libre, M. Granier de Cassagnac écrit sous sa propre responsabilité. M. Granier de Cassagnac se lève pour démontrer que la France aurait beaucoup plus de raisons de s'annexer la Belgique que le Piémont n'en a eu de s'incorporer les Deux-Siciles, et la Prusse le Sleswig avec quelques autres morceaux. Un orateur contraire plaide la cause des nationalités, du respect des petits États, et conclut au maintien de la Belgique. On passe au vote, et le Corps législatif, « appelle l'attention du gouvernement sur l'objet des interpellations. » Quel est le sens du scrutin? Blâme-t-il les projets d'annexion ou les encourage-t-il? Énigme indéchiffrable, que chacun sera libre d'interpréter suivant ses convenances et qui laissera le pays en proie aux incertitudes.

Ainsi, les bureaux seront les limbes de l'interpellation, ou bien l'interpellation, aboutissant selon la formule, ne sortira des cartons de la chambre que pour entrer dans ceux du ministère ; voilà l'alternative. Nous l'avouons, nous avions rêvé davantage, et si cette liberté n'est pas de celles que M. de Montalembert appelait jadis « un costume représentatif[1], » du moins elle n'est pas toute la liberté.

En entendant parler du retour des ministres dans les chambres, on avait cru, dans l'illusion de la première heure, qu'à l'exemple des Troyens de Virgile, nous allions retrouver, sur des visages nouveaux, la physionomie des ancêtres,

Veterumque agnoscunt ora parentum.

C'était là une illusion libérale qui a passé vite. La responsabilité n'accompagnera pas les ministres au sein des assemblées ; ils n'y seront que les délégués et les avocats de la couronne, sans lien de solidarité entre eux, plaidant la cause du jour, et n'ayant de compte à rendre qu'aux Tuileries.

[1] *Discours,* t. I, p. 123

Dès lors, qu'importe leur présence? Déjà les membres du cabinet parlaient au Luxembourg en qualité de sénateurs; désormais au palais Bourbon, M. Rouher défendra comme ministre des finances les actes qu'il y glorifiait comme ministre d'État; le changement est médiocre, et si la mesure devait s'arrêter là, elle nous paraîtrait dépourvue de valeur politique sérieuse. C'est ce que M. Rouher déclarait lui-même en repoussant l'année dernière l'amendement célèbre des Quarante-six. « L'honorable M. Buffet, disait-il, présente la modification qu'il demande d'une manière simple, modeste : il s'agit de faire venir les ministres à portefeuille à la chambre, pour expliquer les affaires, rien de plus, rien de moins. Messieurs, si telle est sa pensée, qu'il me soit permis de dire *que c'est une question qui cesse d'avoir* TOUTE IMPORTANCE ET TOUTE PORTÉE. *Qu'importe, dans cette lutte que le gouvernement a à soutenir, qu'il confie le soin de sa défense, ou à un ministre de la parole, ou à un ministre à portefeuille, ou à un membre éminent du conseil d'État?* »

C'est incontestable, et nous sommes heureux d'avoir à l'appui de notre opinion une aussi imposante autorité. Mais si M. Buffet et les Quarante-six, ces précurseurs du 20 janvier, demandaient la simple présence des ministres dans les chambres, c'était comme acheminement vers la responsabilité elle-même, objet évident de leur ambition. Ils se flattaient de l'atteindre, avec le temps, par la force des choses; et M. Buffet, dans sa modération, ne témoignait aucune impatience; il acceptait les améliorations successives, en ajoutant même qu'il avait pour elles une préférence marquée. Mais c'est parce qu'il entrevoyait le but, que M. Rouher combattait l'amendement. Aussi, après avoir dit que la présence des ministres à portefeuille au palais Bourbon « ne serait *rien*, » en arrivait-il presque aussitôt à dire qu'elle serait « *tout*, » en entraînant de *fatales* conséquences. C'est pour conjurer sans doute ces dangers imaginaires que la lettre du 20 janvier ferme la porte à toute modification nouvelle, et prévient les parlementaires qu'ils n'ont plus rien à attendre.

Mais les parlementaires n'ont qu'à se souvenir pour se défendre du découragement. En 1810, en 1811, Napoléon ne songeait guère à donner des ministres responsables, et quelques années après, il acceptait pleinement cette forme constitutionnelle. « Quant aux deux chambres, dit son éminent historien, à l'obligation pour les ministres de s'y rendre, d'y justifier leurs actes, M. Benjamin Constant ne rencontra pas de difficulté de la part de Napoléon; ce qui était accepter le partage du gouvernement avec elles, et plus que le partage, car si, dans ce système, le monarque se réserve l'action, il laisse aux chambres la direction, et ce n'est là du reste qu'obéir à la nécessité des choses. En effet, on veut en vain gouverner en dehors des vrais sentiments d'une nation, en dehors de ses idées dominantes : si on l'essaye quelques jours, on est bientôt forcé d'y renoncer. Le mieux dès lors est de subir de bonne grâce ce qu'on ne peut empêcher, et d'accepter

le moyen le plus direct d'introduire la pensée de la nation dans le gouvernement, ce qui revient à faire dépendre les ministres du vote des chambres dans tous leurs actes[1]. »

Pourquoi les héritiers de Napoléon reculeraient-ils devant les institutions que, mûri par l'expérience, il jugea bonnes pour son pays? On peut sans danger, ce nous semble, se faire aussi libéral que Napoléon, et cela, non-seulement à l'égard de la responsabilité ministérielle, mais aussi de la presse. Malgré son peu de goût pour la contradiction, le premier empereur s'était converti à ce sujet, et après avoir aboli la censure et rendu les journaux à la justice ordinaire, il avait reconnu que le jury, c'est-à-dire la société elle-même, était seul compétent pour prononcer entre le pouvoir et l'écrivain. Voilà l'exemple à suivre, et ceux qui nous demanderaient si nous nous défions de la magistrature, nous donneraient le droit de leur demander à notre tour si un gouvernement basé sur le suffrage universel peut se défier de la conscience publique et des arrêts de l'opinion?

Jusqu'ici nous n'avons pas le jury, et même rien ne garantit que le nouveau code ne se bornera pas à transférer aux tribunaux correctionnels les moyens répressifs dont l'administration était armée. Pour apprécier sainement ce point des réformes du 20 janvier, il faut attendre la loi que le conseil d'État prépare; il faut savoir si elle tracera enfin une démarcation précise entre les discussions permises et les polémiques défendues. « Définissons, définissons, » disait un philosophe avant tout débat. C'est la recommandation qu'il faut adresser à la loi nouvelle. Point de dispositions élastiques, mais un texte clair, complet, inextensible. — On se demande si l'administration entend maintenir la nécessité de l'autorisation préalable? Nous ne le pensons pas, en présence du langage formel de l'empereur, qui déclare vouloir « supprimer le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. » L'arbitraire ne serait pas détruit si le ministre de l'intérieur continuait de tenir l'état civil de la presse, ou si, n'ayant plus à s'occuper du chapitre des décès, il demeurait encore le maître d'ouvrir ou de fermer le registre au chapitre des naissances. Ne plus recevoir la mort des mains de l'administration, c'est quelque chose, mais ce ne serait rien si l'on ne pouvait venir au monde sans son agrément.

Comme la lumière du jour assainit et purifie les cloaques où elle pénètre, la liberté seule est capable de purifier et d'assainir les bas-fonds où l'on trafique des plumes et des consciences. Quand tous les citoyens n'ont pas le droit de parler et d'écrire, on assiste à des scandales comme le procès de la *Nation*. Il ne suffit donc pas de pratiquer de larges trouées dans les vieux quartiers des villes; il faut en ouvrir aussi dans les vieilles restrictions et dans les vieilles défiances. La pensée réclame ses boulevards et ses grandes voies pour y circuler à l'aise; et puisque « le pouvoir discrétion-

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIX.

naire » doit cesser, la liberté des conférences, elle aussi, ne va plus dépendre des ombrages ou de la tolérance d'un ministre irresponsable. On pourra parler d'histoire, de morale et de littérature, même en étant de l'Institut, et M. Sainte-Beuve aura meilleure grâce qu'aujourd'hui à regretter les entraves apportées sous la Restauration à la liberté de la parole publique [1].

Il est temps de comprendre que la liberté des bals masqués concédée récemment aux théâtres ne répond pas plus à tout que l'Exposition universelle et, que l'exposition des idées, supérieure à celle des produits, est plus digne encore de sollicitude.

Du droit de réunion, nous avons peu de chose à dire, ignorant le degré de réglementation qui devra lui servir de limite. En principe, c'est la vraie concession du 20 janvier, et nous sommes très-disposés à y applaudir pourvu que l'application qui en sera faite ne vienne pas annuler l'intention qui l'a dictée. On a vu plus d'une fois de louables pensées mutilées, anéanties par la réglementation. En théorie, c'est superbe; en pratique, c'est lamentable. « Cela commence par Platon, et cela finit par un gendarme, » ainsi que disait M. Limayrac du temps qu'il donnait *des coups de plume sincères*.

En résumé, il y a deux parties bien distinctes dans les réformes de janvier : un point définitif et une promesse. La suppression de l'adresse, voilà ce qui est acquis. L'extension des droits du citoyen en matière de presse et de réunion, voilà l'espérance; sachons attendre, avec l'indomptable conviction que l'avenir appartient à la liberté. C'est la confiance tranquille que témoignait l'autre jour au Collége de France un éminent professeur. « On a tout essayé depuis 89, disait M. Laboulaye; il n'y a qu'une chose qui n'ait jamais été appliquée, ce sont les principes de 89. » Qu'on se rassure, ils le seront un jour avec équité, plus tôt peut-être qu'on ne le pense, et les satisfaits qui contemplent aujourd'hui le couronnement de l'édifice seront heureux d'admirer encore les clochetons et les moulures que l'avenir ajoutera.

N'est-ce pas un témoignage heureux du réveil et de la marche de l'esprit public que ce congrès d'Aix, qui vient de réunir dans une antique cité parlementaire toutes nos provinces du Sud-Est, et qui semble avoir fait un instant revivre les anciens états de Provence, non-seulement par la physionomie brillante et la dignité de l'assemblée [2], mais encore et surtout par l'éclat et la portée des discussions. Toutes les théories économiques, tous les problèmes sociaux, tous les intérêts moraux et intellectuels ont été remués dans ce congrès, sous la vive impulsion d'une pensée de bien public, sans plan prémédité et d'ailleurs impossible entre tant d'hommes

[1] *Constitutionnel* du 18 janvier. Article sur M. Cousin.
[2] Présidée par M. Egger, de l'Institut.

appartenant aux régions les plus éloignées comme aux opinions les plus diverses, mais tous animés d'un même souffle et des mêmes aspirations généreuses. Nous avons là sous les yeux, dans l'excellente *Gazette du Midi*, le récit des travaux et la liste des vœux du congrès. Que d'aperçus élevés, de propositions utiles! La représentation libre et élective de l'agriculture, la réforme des octrois, la réduction des contingents militaires, des dépenses improductives et surtout des travaux exagérés des villes, la direction religieuse et morale de l'instruction primaire, la répartition plus équitable des charges publiques entre la propriété foncière et les valeurs mobilières, n'est-ce pas là tout un programme où le législateur pourrait puiser avec fruit? Et nous ne citons que des vœux émis par la section d'agriculture, vœux qu'exposait avec ampleur l'éminent président de cette section, M. de Larcy, dans un discours où il justifiait par avance la concession du droit de réunion. « Quel que soit le sort de ces propositions, disait-il, vous ne regretterez pas vos efforts; vous aurez donné dans nos contrées un noble exemple d'initiative individuelle et de patriotisme éclairé. Vous avez prouvé que d'honnêtes gens peuvent s'assembler publiquement, discuter leurs affaires, prendre même des résolutions communes, sans troubler l'ordre public, sans manquer à aucune convenance. Vos réunions ont justifié la pleine liberté dont elles ont joui. »

Cette section d'agriculture paraît avoir joui d'une faveur particulière au congrès d'Aix. L'opinion voulait y voir comme un prolongement ou plutôt un *erratum* de l'enquête administrative, comme la revanche du congrès viticole interdit l'an dernier, et dont les membres factieux, réunis enfin, n'ont pas plus ébranlé la société à Aix qu'ils ne l'eussent mise en péril à Mâcon.

Toutes les autres sections, n'ont pas moins sérieusement traité les questions de leur compétence, y compris celle de médecine qui a pris une importante délibération contre le libre-échange du choléra.

L'assemblée générale de clôture a entendu un très-remarquable discours de M. Léopold de Gaillard sur *la Crise agricole et la Démocratie*[1], et les acclamations qu'il a provoquées saluaient moins encore la verve étincelante et les traits incisifs de l'orateur que sa ferme logique et son vigoureux bon sens. Si M. de Gaillard appartenait moins à ce recueil, nous le louerions davantage et plus à l'aise, mais comment ne pas regretter qu'un esprit aussi distingué, une raison aussi sûre, une parole aussi brillante soient réduits à un théâtre accidentel et demeurent impuissants pour le bien public!

On peut dire que M. de Caumont, le savant fondateur des congrès de province, a résumé d'un mot, dans sa réponse au maire de Marseille, la mémorable session d'Aix et le sentiment de tous. « Si Marseille, a-t-il dit,

[1] En brochure, chez Douniol et Dentu.

est le trait d'union qui nous met en rapport avec l'Orient et avec l'ancien monde civilisé, c'est aussi le magnifique péristyle par lequel il faut passer pour entrer dans notre France, dans cette France qui n'est pas couverte de perles comme l'Orient d'autrefois, mais qui porte au front une perle incomparable, que l'*Orient n'a jamais connue* et qui s'appelle LIBERTÉ ! »

C'est aussi l'amour de la liberté qui vient d'inspirer une publication excellente à laquelle nous ne saurions trop applaudir. Un éditeur de Tours, — de cette ville intelligente et aimable qui est devenue l'un des plus grands foyers de l'imprimerie française et d'où la maison Mame expédie des millions de volumes qui vont porter jusqu'aux extrémités du globe notre langue avec le sentiment de notre foi, — un éditeur, M. Mazereau, a eu l'heureuse idée de réunir en une édition populaire les principaux discours prononcés par M. Thiers dans les dernières sessions du Corps législatif. Le Mexique, la Question romaine, les Libertés nécessaires, l'Agriculture, les Affaires d'Allemagne, toutes ces belles harangues dont le pays est encore ému, revivent là, s'éclairant l'une par l'autre et faisant admirer la sagacité prévoyante et le patriotisme sincère qui les ont dictées. Une lettre de M. le comte de Flavigny sert d'introduction au volume. Consulté par ceux dont il fut si longtemps et si dignement le mandataire dans les chambres, l'ancien député d'Indre-et-Loire a vivement encouragé la pensée qui lui était soumise. « Il n'est pas de tâche plus patriotique et plus opportune écrit-il à l'éditeur, que de chercher à développer le réveil de l'esprit public. Et quoi de plus efficace pour amener un résultat si désirable que la propagation des magnifiques discours dans lesquels M. Thiers, avec un bon sens supérieur et une clarté incomparable, a su exposer, en diverses circonstances, les vrais intérêts du pays, et prédire, dans un esprit tout prophétique, les périls qu'on s'obstinait alors à nier, périls rendus plus évidents encore par le projet qui élèverait aujourd'hui de six cent mille à plus de *douze cent mille hommes* les forces militaires de la France? »

M. de Flavigny a bien raison; c'est l'esprit public seul qui vivifie les institutions, relève les mœurs, impose les réformes, et sait tirer des fautes même une leçon et un progrès. Sous ce rapport, la publication tourangelle[1] est remplie d'à-propos : au moment où disparaît l'Adresse, il convient de prolonger l'écho des discussions dernières et de continuer par le livre l'éducation commencée par la parole. Mais comment ne pas gémir que des hommes de la valeur de M. de Flavigny soient réduits à écrire des préfaces quand ils fourniraient si bien d'excellente matière aux préfaces d'autrui ! Et comment un pouvoir, qui veut se couvrir de tout ce qu'il y a de vital dans la nation, ne songe-t-il qu'aux forces matérielles et ne recherche-t-il pas le concours des forces intellectuelles, les plus solides et les meilleures de toutes?

[1] A Tours, chez Mazereau. — A Paris, chez Dentu.

Pendant que nous luttons ainsi pour le perfectionnement de nos institutions, un petit peuple, ou plutôt une simple poignée d'hommes continue de combattre héroïquement, sur un îlot de l'archipel, pour son affranchissement politique et religieux. Deux cent mille chrétiens résistent en Crète depuis six mois à tout l'effort des musulmans, et s'ils ont accepté le secours de quelques étrangers douteux, il en faut accuser surtout le triste abandon de l'Europe. Il y avait là pourtant un *grido di dolore* autrement poignant et sympathique que celui auquel nous avons répondu par tant de sacrifices, payés d'ingratitude; et tout autorisait à croire que la France ne refuserait pas son appui aux vaillants coreligionnaires qui l'invoquaient. Pourtant, nous sommes restés froids et inactifs. Après avoir soutenu, au moins de notre complaisance, les insurrections antichrétiennes de ces derniers temps et laissé démolir les monarchies catholiques d'Italie et d'Allemagne, nous semblons condamner le seul mouvement chrétien qui se produise et nous faire les protecteurs empressés de l'Islamisme. Est-ce notre rôle ? « Les gouvernements, qui se plaignent avec raison de l'affaiblissement des croyances des peuples, devraient bien, quand l'occasion s'en présente, donner eux-mêmes à ces croyances quelque marque éclatante d'adhésion et d'intérêt. Que l'Europe et la politique de l'Europe reprennent la figure chrétienne; personne ne peut mesurer aujourd'hui tout ce que l'ordre et le pouvoir ont à y gagner[1]. »

Pour nous, qui n'avons guère en ce moment le choix des moyens, il fallait au moins disputer à la Russie l'intervention morale en Orient, et partager avec elle l'office d'humanité que ses bâtiments remplissent avec un zèle suspect. Nous ne sommes malheureusement plus en 1854; tout est changé, et notre alliée d'alors semble bien près de renier le dogme ottoman de lord Chatam pour s'associer à ceux qu'elle a combattus naguère. C'était une raison de plus, notre influence politique et notre prestige militaire ayant baissé, de nous attacher plus fortement, en Orient comme à Rome, à l'influence religieuse. Mais nous ne l'avons pas compris, et nous nous trouvons aujourd'hui seuls contre tout le monde, avec la perspective d'un nouveau traité du 15 juillet, bien autrement désastreux que l'ancien.

D'où est sortie cette situation pénible? Hélas! on le sait trop, et notre ministre des affaires étrangères pourrait redire, avec plus de tristesse et d'inquiétude qu'il y a vingt-six ans, ce que M. Guizot écrivait le 10 décembre 1840 au comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Vienne : « De tout ce qui s'est passé, deux faits restent pour nous : *notre isolement et nos armements*[2]. » Avec cette différence toutefois que nous n'armions pas alors sur une aussi vaste échelle qu'aujourd'hui et que nous étions moins complétement isolés ; avec cette différence encore que notre mécontentement pesait

[1] Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 73.
[2] Guizot, *Memoires*, t. VI, p. 38.

à l'Europe, fâchée d'être en froid avec nous, tandis qu'elle ne semble pas aujourd'hui fort chagrinée de notre affaiblissement et de nos échecs; avec cette différence enfin qu'il suffisait alors de laisser aller les choses pour que leur courant naturel nous fît rentrer dans le concert européen, tandis qu'aujourd'hui le temps ne ferait qu'élargir les fossés et aggraver les périls.

Quant à la Crète, si elle ne parvient pas à briser entièrement cette fois l'anneau qui la rive à la Turquie, nous espérons du moins qu'elle ne sera pas replacée sous l'ancien joug et que la justice de l'Europe stipulera pour elle une demi-indépendance et des garanties qui l'aideront à attendre des temps meilleurs.

Léon Lavedan.

M. de Parville nous a adressé quelques observations sur des passages trop vifs à son égard dans notre dernière *Revue scientifique*. Nous nous faisons un plaisir de témoigner à l'honorable écrivain un regret qui donne satisfaction à tout ce qu'a de légitime sa susceptibilité.

(*Note de la rédaction*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lettres inédites du roi Henri IV a M. de Sillery, ambassadeur a Rome, publiées par M. Halphen. — A Paris, chez Aubry.

Il n'y a pas de souverain qui ait laissé plus de lettres que Henri IV; M. Berger de Xivrey en a publié sept volumes in-4°; le prince Galitzin y en a ajouté un huitième et chaque jour on en découvre de nouvelles. Celles-ci. au nombre de quinze, ont trait à la promulgation du concile de Trente en France, au rétablissement des jésuites et au mariage du Béarnais avec Marie de Médicis. Elles démontrent principalement combien Henri IV était avide de témoigner son attachement au Saint-Siége, et combien sa conversion était sincère. Les circonstances donnent un caractère d'opportunité à cette publication, qui, comme toutes celles qu'édite M. Aubry, satisfait l'œil en même temps que l'esprit.

La Pauvreté, sa mission dans l'Église et dans le monde, par le R. P. Exupère, capucin. — Paris, Lethielleux.

Le monde est plein de pauvres qui s'estiment malheureux de l'être; qui, souffrant toutes les incommodités de la pauvreté, n'en ont ni la vertu ni le mérite et qui, n'ayant pas les avantages des richesses. en ont toute la corruption et tout le désordre. Mais à côté de ceux-ci, il y a des pauvres aimant leur pauvreté et dont la pauvreté fait le fond d'une vie sainte; des pauvres dont la religion fait respecter la condition et dont la condition forme un état avantageux par la religion.

C'est ce double tableau que nous offre un disciple érudit du grand pauvre volontaire que M. Renan lui-même ne peut s'empêcher d'admirer. Ce beau travail aurait cependant gagné à être condensé, moins vif à l'égard de nos adversaires et plus réservé sur les questions, si rarement touchées avec opportunité, qui nous divisent. Avec toute l'autorité, avec toute la lumière dont il était rempli, Jésus-Christ même s'est cru obligé au ménagement des âmes infirmes : à plus forte raison avons-nous l'obligation étroite d'entrer dans cette condescendance. A. G.

Mémoires d'une institutrice a Constantinople, racontés par don Alonso. — Paris, librairie Saint-Germain-des-Prés.

Ces Mémoires nous mettent au fait de la vie publique dans l'Orient actuel; ils nous démontrent que les Turcs ne sont toujours, selon l'expression de Montesquieu, que des barbares campés en Europe. Les événements politiques donnent un intérêt réel à ce récit, tracé avec charme et simplicité, qui fait partie de la *Bibliothèque Saint-Germain*, où nous remarquons avec plaisir que les bons exemples et les voyages tiennent une plus grande place qu'une polémique rarement féconde.

Vie de Maximilien d'Este, archiduc d'Autriche, grand-maître de l'ordre teutonique, etc., par J. M. S. Daurignac (avec un portrait de l'archiduc). — 1 vol. in-8. Paris, 1866, chez Ambroise Bray.

Voici une nouvelle production de M. Daurignac, si connu par la fécondité de sa plume, et dont le nom vaut bien une recommandation. Le lecteur retrouvera dans la *Vie de Maximilien d'Este*, les qualités qui distinguent ses autres écrits; même simplicité et noblesse, même amour de vérité et sentiment profondément chrétien. Ces qualités s'harmonisent d'ailleurs fort bien avec le caractère du héros du livre. Modèle de prince chrétien, Maximilien d'Este représentait un de ces types qui de nos jours deviennent de plus en plus rares. Par son caractère chevaleresque il était digne des temps antiques. Il y avait en lui du saint Vincent de Paul et du Vauban. Ce mot ré-

sume sa vie entière. Il peint de la manière la plus heureuse la rare alliance de la vertu avec le savoir, de la charité la plus inépuisable avec l'homme de travail et la fécondité de la science militaire qu'on admirait dans le grand-maître de l'ordre teutonique. C'est bien de lui qu'on peut dire sans blesser la vérité : *Il a passé en faisant le bien.* Les œuvres qu'il a laissées l'attestent surabondamment.

Le livre de M. Daurignac est fait d'après la biographie allemande du *P. P. Stæger*, et c'est ce qui ajoute à son mérite. Le P. Stæger a été pendant de longues années, le directeur spirituel de l'archiduc et son ami très-intime; sa biographie a été composée d'après les documents les plus authentiques puisés aux archives secrètes de la famille d'Este. C'est ce qui rend son ouvrage si attrayant et si important tout ensemble ; et ces mérites ont passé dans le travail de M. Daurignac, qui, sans s'astreindre au rôle de traducteur, a largement puisé à cette source, tout en profitant d'autres documents non moins authentiques, et en groupant les faits d'après ses propres inspirations.

Ces quelques lignes montrent assez l'intérêt qu'offre son nouveau livre, et nous sommes persuadé que le public français lui saura gré d'avoir fait connaître le neveu de Marie-Antoinette et donné un modèle parfait de prince chrétien. A. G.

De la morale de Plutarque, par Octave Gréard. — 1 vol. Hachette.

Depuis le jour où la traduction d'Amyot popularisa chez nous la morale de Plutarque, l'histoire, la poésie, l'éloquence n'ont cessé de s'en inspirer et de nombreux travaux ont été entrepris pour le mieux faire connaître. Un livre nouveau sur l'enfant de Chéronée ne saurait être mal venu près de ceux qui partagent la haute estime que son œuvre a méritée de Bossuet, et de Montesquieu, et dont Montaigne a dit : « Nous estions perdus si ce livre ne nous eust relevé du bourbier. »

M. Gréard, inspecteur de l'Académie de Paris a entrepris de nous montrer Plutarque, non-seulement comme un interprête éminent des principes éternels de la morale, mais surtout comme un des représentants les plus autorisés du mouvement des idées de son temps. Il commence donc par chercher dans sa vie des lumières sur l'esprit et la portée de ses œuvres, et il rattache l'exposition critique de ses préceptes aux idées et aux besoins qui en ont été l'occasion ou le but.

Si grandes et si variées qu'elles soient, toutes les connaissances de Plutarque convergent vers une préoccupation unique, la morale, qui est pour lui « la fin de la science. » Il y ramène tout, et dans la politique même il ne voit « que le plus haut et plus complet exercice de la morale appliquée à l'amélioration des sociétés. » En résumé, dit très-bien M. Gréard, « la morale n'est pas seulement une des applications du génie de Plutarque : c'est son génie même. »

L'auteur a su réunir dans son cadre tous les traits épars de la sagesse antique, et en constatant ses côtés élevés et ses aspirations, il ne dissimule point ce qui lui manque. Elle tend à « tout rapporter à l'éducation et au bonheur de l'individu ; » elle est égoïste et restrictive. Cette morale, comme celle de Sénèque et de Marc Aurèle, est l'antipode de la morale chrétienne, et ainsi qu'on l'a dit avec justesse, elle ne s'en approche par instant que pour s'en éloigner aussitôt. « Essuyez les larmes de l'affligé, écrit Sénèque, mais ne vous apitoyez pas sur son sort. » Ce seul mot indique tout l'abîme qui sépare la morale du paganisme de celle de l'Évangile.

Veut-on connaître les idées de Plutarque en politique? Elles sont excellentes, et M. Gréard les résume en quelques lignes qui méritent d'être citées :

« Le respect de la tradition l'inspire... Il souffre de voir sa patrie descendre chaque jour plus profondément dans la servitude, sous l'étroite dépendance de l'administration impériale. Jouissant avec une reconnaissance sincère des bienfaits de la paix romaine, étranger à tout esprit de faction et de violence, mais sentant les dangers d'une centralisation dissolvante, il presse ses concitoyens d'user de tous leurs droits, dans le cercle des libertés qui leur demeurent, et il ne tint pas à lui qu'une plus saine intelligence de leurs mutuels devoirs n'arrêtât les maîtres et les sujets sur le penchant d'une ruine commune. »

En somme, le livre de M. Gréard est un bon livre, sorti d'études profondes, écrit avec une préoccupation peut-être exclusive mais avec conscience et avec agrément, et que personne ne lira sans fruit.

Idée et plan de la philosophie. — A Paris, chez Félix Girard.

Sous le titre de *Problèmes*, le R. P. de

Boylesve a entrepris de traiter toutes sortes de sujets, spéculatifs et pratiques, religieux et profanes, philosophiques, historiques et littéraires. Après avoir établi dans cet opuscule l'utilité, voire la nécessité de la philosophie, il en indique les grandes lignes, distinctes quoique étroitement liées entre elles. Ces lignes sont aujourd'hui fort abandonnées : on ne s'astreint plus à être logique, on traite la méthaphisyque d'illusion, et de ce double mépris résulte une morale flottante, c'est-à-dire une navigation sans boussole et d'immanquables naufrages. Le P. de Boylesve rallume le phare qui doit nous faire éviter les écueils et nous ramener au port. A. G.

Essai sur le livre de Job et sur les prophéties relatives aux derniers temps, par M. l'abbé Moglia, docteur en théologie de la Faculté du Collége Romain, chapelain de l'hôpital catholique de Genève. — Chez Auguste Vaton, rue du Bac, 50. Paris.

Cet ouvrage est sans contredit le plus remarquable de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici sur ce qu'on a appelé la fin du monde. On y voit se dérouler les événements les plus grandioses : un bouleversement social, une magnifique restauration, le rétablissement des Juifs dans la Palestine, leur conversion, celle du monde entier, la réapparition d'Élie, d'Hénoch et des dix tribus d'Israël, les grandes guerres de l'Antechrist, le triomphe de l'Église, le beau règne du Christ sur la terre, etc., etc. Ce qui caractérise particulièrement le livre de M. l'abbé Moglia, c'est qu'il n'affirme rien qui n'ait sa base dans des oracles bibliques très-nombreux qui, par leur confrontation, s'éclairent mutuellement et répandent des lumières si vives sur les derniers temps qu'ils en font pour ainsi dire l'histoire anticipée.

On peut ne pas partager les vues de l'auteur, vues sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer, mais on ne saurait méconnaître que son travail est plein de recherches sérieuses, présentées sous une forme agréable et intéressante.

Pour les articles non signés : F. de Launay.

ERRATUM.

Art. *l'Agriculture en* 1866, page 941, ligne 3, au lieu de : *approvisionnement*, lisez : *appauvrissement*.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

INFLUENCE POLITIQUE ET SOCIALE

DES

MOINES ANGLO-SAXONS[1]

I

Un siècle et demi s'était écoulé entre l'établissement d'Augustin à Cantorbéry et l'érection définitive d'une seconde métropole à York ; entre les premières lois écrites du premier roi chrétien de Kent et les décrets du concile de Cloveshove, qui établirent une sorte de confédération entre les évêques anglo-saxons en même temps qu'ils consacrèrent, en le généralisant, le système paroissial qui sert encore de base à la vie temporelle et spirituelle des campagnes anglaises.

Pendant cet espace de temps, tous les habitants de la Grande-Bretagne étaient devenus chrétiens ; et tous, Bretons et Saxons, avaient proclamé la suprématie du Saint-Siége, en substituant partout les usages romains aux anciennes coutumes du christianisme celtique.

Cette grande victoire avait été l'œuvre exclusive des moines.

Abordant tous les royaumes de l'Heptarchie l'un après l'autre comme missionnaires, sans aucun secours humain, ou tout au plus

[1] Dans l'intitulé de l'article de M. Foisset sur *les Moines d'Occident* (n° du 25 décembre 1866), il a été parlé par erreur de la troisième *édition*, au lieu du troisième *volume* de cet ouvrage. Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un chapitre du tome V des *Moines*, qui paraîtra prochainement en même temps que le tome IV. Ces trois volumes avaient été écrits et presque entièrement imprimés avant la maladie dont l'auteur est atteint depuis près d'un an, et qui ne lui a permis que tout récemment d'y mettre la dernière main. Ils forment une série à part, exclusivement consacrée à l'*Histoire de la conversion de l'Angleterre par les moines*.

avec la sympathie protectrice d'une femme[1], ils y étaient restés comme évêques, comme pasteurs, comme prédicateurs permanents; ils avaient peu à peu conquis le sol britannique, et l'avaient couvert de leurs établissements. Tout dans leur œuvre avait été lent et difficile; les incidents orageux, les péripéties douloureuses, ne leur avaient pas manqué. Ni les fils ne se laissaient toujours entraîner par l'exemple de leur père, ni les peuples par celui de leurs voisins. Que l'on se rappelle la première défection des Jutes du Kent, aussitôt après la mort d'Éthelbert; la double apostasie des Saxons de l'Est; l'acharnement des vieux chrétiens bretons contre les néophytes de race germaine; la destruction par le fer et le feu de la chrétienté naissante en Northumbrie; les horribles ravages du païen Penda chez tous ses voisins chrétiens!

A tous ces obstacles, à toutes ces épreuves, ils n'avaient opposé qu'une invincible persévérance et une invincible douceur. Cent cinquante ans après le débarquement d'Augustin, un saint évêque, ami d'Aldhelm, et sorti comme lui du cloître de Malmsbury, révélait le secret de leur force à son illustre compatriote saint Boniface, déjà occupé à transporter la lumière évangélique d'Angleterre en Allemagne. « Pour vaincre, » lui disait-il, « l'obstination des sauvages païens, pour féconder le sol stérile et rocheux de leurs cœurs, il ne faut ni les insulter ni les irriter, mais leur exposer nos dogmes avec une modération et une placidité invincibles, qui les fassent rougir de leurs folles superstitions sans les exaspérer. »

Ainsi armés, les moines avaient fini par triompher partout, et partout avec le libre consentement des populations, constaté par les délibérations publiques des assemblées nationales de chaque royaume, où chacun était interrogé à son tour. Constatons encore une fois, à la gloire immortelle des conquérants monastiques de l'Angleterre, que ni eux, ni leurs disciples, ni leurs protecteurs, ne mirent la violence ou la persécution au service de la vérité évangélique. Nulle part la foi, prêchée par les moines, ne fut imposée par un maître; nulle part elle ne fut admise sans examen, sans discussion; nulle part aussi elle ne fut propagée ou défendue, chez nos Saxons insulaires, par les moyens sanguinaires qu'allait employer Charlemagne contre les Saxons d'outre-Rhin. Plus tard, il est vrai, conformément à l'esprit général des peuples chrétiens, à mesure que les liens entre la religion et la société devenaient plus intimes, on vit la législation pénale se transformer souvent en auxiliaire de la morale chrétienne

[1] Berthe la Mérovingienne, dans le Kent; sa fille Ethelburga en Northumbrie; la fiancée païenne du saint roi Oswald en Wessex; et la fiancée chrétienne du fils de Penda, en Mercie.

et de la discipline ecclésiastique. Les assemblées où siégeaient les évêques et les abbés, à côté des rois et des propriétaires fonciers, décrétèrent souvent des peines afflictives ou infamantes contre l'apostasie, la violation du repos dominical ou du jeûne quadragésimal, et surtout contre l'ivresse et l'incontinence, qui étaient les péchés les plus habituels aux Anglo-Saxons. Mais jamais ces pénalités n'allèrent jusqu'à la torture ou à l'effusion du sang, comme il arriva trop souvent lorsque le droit byzantin eut infecté les peuples catholiques de son venin. Jusqu'à présent, grâce à Dieu, dans ces siècles reculés, au milieu de ces mœurs grossières, à côté de scandales que nous n'avons voulu ni taire ni voiler, nous n'avons pas rencontré un seul acte sanguinaire ou cruel qui puisse être reproché à un évêque, à un prêtre, à un moine anglo-saxon. Fidèles aux préceptes et aux exemples de leur premier et glorieux maître, saint Grégoire le Grand, ils surent gagner les cœurs et gouverner les âmes par une irrésistible bonté. Sans être à l'abri des infirmités humaines, ils restèrent longtemps étrangers et supérieurs aux acrimonies, aux convoitises, aux violences, qui se rencontrent trop souvent dans l'histoire de l'Église et dont elle a toujours payé la rançon avec des âmes.

De tels apôtres trouvèrent des néophytes dignes d'eux. « Aucune nation, » a dit très-justement Edmond Burke, le plus illustre de leurs descendants, « n'a embrassé le christianisme avec plus de ferveur et de simplicité que les Anglo-Saxons. » La lutte permanente et généreuse qui se manifeste partout, depuis leur conversion, entre leurs nouveaux principes et leurs vieux instincts, leurs sauvages traditions de meurtre, de vengeance, de débauche, démontre à la fois la sincérité de leur foi et le mérite de leur soumission. Longtemps on vit alterner chez eux des crimes atroces et des pénitences sans bornes; des rapines effrontées et l'abnégation de tous les biens terrestres; d'odieux outrages à la pudeur et des vœux de chasteté perpétuelle. Capables de tout pour assouvir la violence de leurs passions, ils étaient non moins capables de tout pour expier leurs excès. Mais à la longue, et quelquefois très-vite, le bien l'emporta, et, sauf des rechutes inévitables et terribles, il resta maître du champ de bataille, grâce aux efforts généreux et infatigables de ces apôtres monastiques. Partout, dans les mœurs comme dans les lois, dans les actes comme dans les paroles, partout où peut atteindre la main, la parole, l'esprit du moine évêque ou missionnaire, on aperçoit une tendance uniforme et universelle à faire prévaloir la justice, l'humanité, l'amour du bien et du prochain ; à radoucir la férocité native de leurs compatriotes; à combattre les vices et les excès les plus populaires; à introduire la culture intellectuelle; à créer ou à maintenir la paix sociale par des motifs religieux. La grande mission qui échut à l'Église

après la ruine de l'Empire, celle de contenir et d'ennoblir les barbares, de purifier et de transformer leurs âmes, ne fut jamais mieux remplie.

Peut-être aussi l'alliance entre les deux sociétés spirituelle et temporelle, entre l'Église et l'État, ne fut-elle jamais plus complétement et plus heureusement réalisée. Ce fut, du moins en Angleterre, son plus beau moment; moment qui eut ses taches et ses misères, comme tout ici-bas, mais où l'on échappa de part et d'autre à tout excès systématique et permanent. Aucun roi de cette période ne prétendit gouverner ou exploiter l'Église à son profit; aucun pontife, dans ces temps exclusivement monastiques, ne revendiqua cette prépondérance abusive qui précède et appelle la décadence ou la révolte.

Certes, les moines anglo-saxons, instruments de cette révolution si féconde et créateurs de cette organisation si brillante et si durable, n'avaient rien de commun que le nom, le célibat, la foi en Jésus-Christ et en son Église, avec les Pères du désert, ni même avec les rares et austères compagnons de saint Benoît. Loin de fuir la compagnie des autres chrétiens, ils personnifiaient ou créaient autour d'eux toute une société chrétienne. Loin de ne songer qu'à leur propre salut, ils travaillaient sans relâche d'abord au salut des infidèles, puis au maintien de la foi et des mœurs dans les nouvelles chrétientés nées de leur parole. Loin de se borner à l'oraison ou au travail des mains, ils cultivaient et propageaient avec ardeur toute la science et toute la littérature que possédait le monde de leur temps.

Les lieux écartés où les avait d'abord conduits l'amour de la solitude se transformaient rapidement, et comme par la force des choses, en cathédrales, en cités, en colonies urbaines ou rurales, destinées à servir de centres, d'écoles, de bibliothèques, d'ateliers, de citadelles aux familles, aux bandes, aux tribus à peine converties. Autour de ces cathédrales monastiques et des principales communautés se formaient bientôt des villes qui ont duré jusqu'aujourd'hui, et où l'on voyait aussitôt éclore ces libertés municipales dont les garanties vitales subsistent encore avec le nom même des magistratures chargées de les défendre ou de les pratiquer.

Comme toute la suite de notre récit a dû le démontrer, *tous* les évêques de l'Heptarchie sortaient des monastères ; les moines formaient exclusivement le clergé des cathédrales, où ils vivaient en communauté avec le prélat diocésain pour chef. Pendant un siècle au moins, ils tinrent exclusivement lieu de clergé séculier ou paroissial. Les monastères étaient les foyers d'où sortaient les missionnaires pour aller dans les stations rurales baptiser, prêcher, célébrer toutes les cérémonies du culte, et où ils rentraient pour se refaire par l'étude et la prière. Les paroisses rurales ne se formèrent que lentement,

sous l'impulsion de l'archevêque Théodore dans le Midi, de l'archevêque Egbert et de Bede dans le Nord. Les monastères servirent donc longtemps à l'Angleterre chrétienne non-seulement de cathédrales mais de paroisses. La plupart des cathédrales conservèrent leur caractère monastique jusque bien après la conquête normande. Les décrets du concile de Cloveshove, en 747, sont les premiers documents authentiques qui constatent, comme un fait général, la distribution des terres laïques en districts administrés par des prêtres soumis aux évêques, en dehors des églises situées dans les terres dépendant des monastères et desservies par des prêtres soumis aux abbés.

Quand les paroisses furent ainsi organisées, la plupart des prêtres placés à la tête des nouvelles circonscriptions furent naturellement tirés des monastères. Tout avait été à faire ou à refaire dans cette œuvre capitale ; car, il faut le répéter, il ne restait rien de l'ancien christianisme breton, qui avait disparu devant l'invasion des Saxons. Excepté à Glastonbury, qui avait été de tout temps un des grands foyers de la dévotion celtique, à la petite église romaine de Cantorbéry où la reine Berthe allait prier, et à Evesham, où l'on retrouva les débris d'une petite église bretonne sous les broussailles que l'on défrichait pour fonder la nouvelle abbaye, on ne découvre, dans toute l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les moines, aucun vestige du christianisme des Bretons ou des Romains.

Cette extension de leur rôle et de leur influence n'avait encore été atteinte chez aucune autre nation chrétienne ; mais elle ne fit jamais perdre de vue aux moines anglo-saxons la nécessité de maintenir et de garantir les conditions fondamentales de leur institut. La règle de saint Benoît, apportée en Angleterre, avec l'Évangile, par les premiers envoyés du pape bénédictin saint Grégoire le Grand, avait suivi pas à pas les progrès de la propagande évangélique et de la suprématie romaine; elle avait fini par supplanter tous les usages monastiques provenant des temps ou des pays celtiques. Depuis Wilfrid jusqu'à Bede, tous les saints dont la mémoire est restée populaire, Cuthbert, Egwin, Benoît Biscop, Botulphe, Aldhelm, s'étaient signalés par leur zèle pour le maintien et la suprématie de la règle bénédictine, tout en y apportant les additions ou les modifications légères que comportaient les temps et les lieux. Il n'y avait d'ailleurs nulle hiérarchie entre les divers monastères, nul chapitre général, et, sauf le lien formé par Wilfrid entre les neuf ou dix maisons fondées par lui, nulle agrégation spéciale de communautés diverses, comme il s'en est tant formé depuis. Le seul lien entre les monastères de plus en plus nombreux qui couvraient le sol britannique se trouvait dans ce code, déjà séculaire, venu de Rome avec la foi chrétienne, et que le deuxième

concile de Cloveshove nommait tout simplement *la Règle*, comme si elle était désormais la seule reconnue et la seule pratiquée.

La plupart des conciles tenus en Angleterre depuis la fin du septième siècle donnent aux intérêts monastiques, dans leurs décrets, une place proportionnée à la prépondérance des prélats monastiques dans les assemblées où ces décrets étaient discutés et promulgués. Notons le concile de Beccancelde, convoqué en 694 par le roi de Kent, Victred, cinquième descendant d'Éthelbert, présidé par l'archevêque Brithwald, et auquel assistèrent avec le savant helléniste Tobie, évêque de Rochester, beaucoup d'abbés, de prêtres, de seigneurs et *cinq abbesses*.

Le roi résuma les délibérations de l'assemblée. « Je veux, » dit-il, « que les monastères et les églises qui ont été données ou léguées « pour la gloire de Dieu, au temps des rois fidèles, mes prédécesseurs « et mes proches, restent à Dieu pour toujours. Car moi, Wihtred, « roi terrestre, mais excité par le roi céleste et enflammé par l'a« mour de la justice, j'ai appris de nos ancêtres qu'aucun laïque n'a « le droit de s'emparer d'une église quelconque, ni de ce qui ap« partient à cette église. C'est pourquoi nous interdisons à tous les « rois, nos successeurs, à tous les comtes ou autres laïques, toute do« mination sur les églises ou sur leurs possessions que moi ou mes « prédécesseurs nous avons données en héritage perpétuel au Christ, « à la sainte Vierge ou aux apôtres. Quand un abbé ou une abbesse « viendra à mourir, qu'il en soit donné avis à l'archevêque, et que « son successeur ne soit choisi qu'après que la pureté de sa vie aura « été reconnue par l'évêque. C'est au roi à choisir les *Eorls* et les « *Ealdormen*, les *Sheriffs* et les juges ; mais c'est à l'archevêque à « gouverner l'Église de Dieu, à élire et à constituer les évêques, les « abbés, les abbesses, les prêtres et les diacres, et à les confirmer « par ses bons exemples. »

Un autre décret du même concile exempte les monastères de Kent de toute servitude séculière, de toute charge pécuniaire, et notamment de nourrir les rois et les seigneurs pendant leurs voyages, ce qui indique que l'hospitalité monastique, toujours si généreuse et si spontanée, avait dû être cruellement exploitée par la gourmandise et la rapacité des laïques puissants. Trois ans après, dans une nouvelle assemblée tenue à Berkhampstead, présidée par le même roi et le même archevêque, et qualifiée de concile, bien que beaucoup d'hommes militaires y siégeassent à côté du clergé, la liberté de l'Église fut de nouveau garantie, avec celle de ses juridictions, de ses propriétés et de ses prières. Ces dispositions des conciles tenus dans le royaume de Kent, sous la présidence du métropolitain, firent graduellement loi par toute l'Angleterre. Elles furent solennellement

confirmées au premier concile de Cloveshove en 742, par Éthelbald, roi des Merciens, qui était alors le prince le plus puissant de l'Heptarchie, et toujours, depuis sa liaison de jeunesse avec le solitaire Guthlac, bien disposé pour les moines. Mais on y déclara aussi que l'exemption de toute contribution publique accordée aux monastères ne s'étendait pas aux trois impôts levés pour les trois principales nécessités du temps (*trinoda necessitas*), l'entretien des ponts et chaussées (*Brycgbote*), des forteresses nationales (*Burghbote*) et des expéditions militaires (*Fyrd*).

Le deuxième concile de Cloveshove, qui fut la plus importante des assemblées anglo-saxonnes du huitième siècle, provoquée par une lettre célèbre de saint Boniface à l'archevêque de Cantorbéry, et surtout par les injonctions sévères du pape Zacharie, ajouta de nouvelles garanties et aussi de nouvelles obligations à la mission déjà si importante des religieux, en décrétant des mesures efficaces contre les abus et les oppressions qu'avaient signalés presque en même temps Boniface dans son épître à l'archevêque de Cantorbéry, et Bede dans la sienne à l'archevêque d'York.

II

C'est donc aux moines, répandus à titre de missionnaires et de prédicateurs dans les campagnes, ou réunis dans les communautés si nombreuses des villes épiscopales et des autres grands foyers monastiques, qu'il est juste de faire remonter l'initiation du peuple anglo-saxon aux enseignements de la religion comme aux pratiques si consolantes et si promptement populaires du culte catholique. Il leur était expressément commandé de faire apprendre et comprendre à leurs ouailles, dans la langue nationale, le Décalogue, l'Oraison dominicale, le Symbole des apôtres, les paroles consacrées à la célébration de la messe et à l'administration du baptême; puis d'expliquer tous les dimanches, en anglais, l'épître et l'évangile du jour, et de prêcher, ou, à défaut de prédication, de faire une lecture utile aux âmes.

On a déjà signalé le zèle des rois et des peuples anglo-saxons pour l'enseignement religieux dans leur langue. De là ces homélies en anglo-saxon que l'on rencontre encore si souvent dans les manuscrits de nos bibliothèques, et qui datent d'une époque antérieure de plusieurs siècles aux premiers monuments religieux de toute autre langue moderne. De là aussi ces traductions de l'Écriture sainte si fréquentes dans les cloîtres dès le septième siècle et qui se répandaient probablement au dehors, traductions dues, selon certains historiens,

à la plume des moines les plus illustres, à celle d'Aldhelm et de l'infatigable Bede, qui auraient traduit, l'un le Psautier et l'autre l'Ancien et le Nouveau Testament en entier.

Le repos du dimanche, encore aujourd'hui plus scrupuleusement observé en Angleterre que dans n'importe quel autre pays chrétien, fut, dès l'enfance des missions monastiques, l'objet d'une sauvegarde spéciale : le Pénitentiel de Théodore aborde les détails les plus minutieux, pour préserver les laboureurs, les vignerons, les jardiniers, tout comme les couturières, les fileuses, les blanchisseuses de toute dérogation à cette garantie essentielle de la liberté de l'âme et du corps.

La solennelle beauté du culte célébré dans les églises monastiques ne pouvait qu'être rehaussée par l'uniformité liturgique conforme au rit romain, lequel avait été substitué partout au rit celtique et formellement prescrit par le concile de Cloveshove. Elle dut exercer un prestige nouveau sur les populations, grâce à l'introduction graduelle des orgues, dont notre Aldhelm vantait déjà la puissante mélodie, et dont la première mention en Angleterre se rattache à cette abbaye de Malmsbury, qui, située non loin de la Cambrie et fondée par un Celte, pouvait offrir par cette émouvante et majestueuse harmonie un nouvel attrait à la race essentiellement musicale des Gallois.

En dehors des cérémonies célébrées à l'intérieur des églises, encore trop éloignées les unes des autres pour subvenir à tous les besoins spirituels, la sollicitude des missionnaires monastiques avait propagé le culte de la Croix, pour l'instruction et la consolation des rudes habitants de la campagne. Le mystérieux symbole de la Rédemption du genre humain par le supplice du fils de Dieu se dressait çà et là sur les coteaux et dans les vallons de l'Angleterre rachetée du joug de l'idolâtrie païenne. Le crucifix, que saint Augustin avait présenté pour la première fois à Éthelbert, au lendemain de son débarquement sur les rives de la Tamise ; le crucifix que le saint et pieux Oswald avait planté pour la première fois, comme un signe d'espérance et de délivrance, sur le sol de la Northumbrie, à la veille de sa première bataille ; ce crucifix apparaissait en guise d'oratoire et de sanctuaire dans mainte région à peine défrichée. Dans chaque domaine seigneurial, une croix élevée au milieu des champs suffisait à la dévotion du *thane*, de ses laboureurs, de ses bergers ; les réunissait pour la prière publique et quotidienne autour d'elle, et leur inspirait une vénération non moins affectueuse que les sanctuaires de plus en plus nombreux qui s'élevaient chaque jour, presque toujours sous l'invocation de la Mère du Christ et surtout de saint Pierre, car le prince des apôtres était alors le saint de beaucoup le plus univer-

sellement et le plus fréquemment invoqué par les chrétiens d'Angleterre.

Le bienfait incomparable de la foi ne fut pas le seul que les bénédictins prodiguèrent à l'Angleterre convertie. On risque toujours de tomber dans la répétition et la banalité en insistant sur les services immenses qu'ils ont rendus, là comme partout, si ce n'est plus que partout, à l'instruction publique et à l'agriculture. Nous nous flattons d'avoir fourni presque à chaque page de ces volumes la démonstration de ce qu'ils ont fait pour la nourriture intellectuelle de l'Angleterre. On y a vu que chez les Anglo-Saxons comme chez les Celtes d'Irlande, de la Calédonie et de la Cambrie, les monastères étaient les seuls foyers de l'éducation religieuse et libérale, et que l'instruction y était à la fois très-recherchée, très-variée et très-littéraire. Mais ce n'était pas seulement au sein des cloîtres isolés que se donnait l'éducation monastique. Les évêques, tous sortis des monastères, transformaient en écoles les cloîtres de leur cathédrale, et réunissaient autour d'eux une jeunesse nombreuse, ardente au travail et à l'étude.

L'un de ceux qui se signalèrent le plus parmi les bienfaiteurs publics, dans cet ordre spécial, est ce Jean dont le nom se rencontre parmi ceux des intrus qui à diverses reprises se partagèrent le diocèse de saint Wilfrid. On pourrait à juste titre nous reprocher de n'en avoir pas parlé plus longuement, tant sa popularité fut grande chez les Anglais de son temps et jusqu'à la fin du moyen âge.

Bien qu'il soit surtout connu sous le nom de saint Jean de Beverley, du lieu où il passa dans la solitude les quatre dernières années de sa vie, et qui devint un des plus grands établissements monastiques du nord de l'Angleterre, il fut d'abord moine à Whitby, sous la grande abbesse Hilda, puis évêque successivement à Hexham et à York. Disciple de l'archevêque Théodore, ce fut lui qui eut l'honneur de conférer le diaconat et la prêtrise au vénérable Bede. Entre ces deux grandes lumières de l'Église anglo-saxonne, il brilla lui-même, pendant ses trente-deux années d'épiscopat, d'un éclat doux et pur, grâce à sa tendre sollicitude pour tous les besoins spirituels et temporels de ses ouailles, grâce surtout aux secours surnaturels qu'il leur apportait dans leurs maladies et leurs douleurs. Bede lui a consacré plusieurs chapitres pleins d'intérêt. Il nous le montre usant des plus minutieuses et des plus affectueuses précautions pour guérir un pauvre jeune homme estropié, teigneux et muet, de toutes ses infirmités, mais surtout de son mutisme, en lui apprenant avec le secours d'en haut à parler et à lire, en commençant par l'alphabet, comme le plus humble des instituteurs[1].

[1] Jussit ad se intrare pauperem, ingresso eo linguam proferre ex ore ac sibi osten-

Mais ce qui touche de plus près à notre sujet, c'est de voir tout un groupe de jeunes gens, les uns ecclésiastiques, les autres, et en plus grand nombre, laïques, que ce moine devenu évêque formait à l'étude et à la musique, et cela sans étouffer en eux le goût des exercices violents, inhérent, dès lors comme aujourd'hui, à la race anglo-saxonne. Ces étudiants suivaient à cheval leur maître pendant ses courses pastorales, et lorsqu'ils se trouvaient en rase campagne, ils profitaient de l'occasion pour se provoquer à la course, au risque de se casser la tête, comme cela arriva à un jeune moine, devenu depuis abbé de Tynemouth et qui a raconté tous ces détails au vénérable Bede. L'élan joyeux de ces jeunes cavaliers, leurs efforts auprès de l'évêque pour obtenir la permission de courir sous ses yeux; son consentement enfin arraché, mais à la condition de garder auprès de lui celui des jeunes gens qu'il aimait le plus; l'impossibilité où se trouve ce favori de résister à l'impulsion, à l'exemple de ses camarades; sa course à fond de train après les autres, son accident, son évanouissement, puis la tendre anxiété du bon prélat, les soins qu'il prodigue au jeune imprudent en passant toute la nuit en prière auprès de lui, jusqu'à ce qu'enfin le moribond ouvre les yeux et dit : « *Je vous reconnais, vous êtes mon évêque que j'aime;* » — tout cela forme un des tableaux les plus complets et les plus attrayants parmi ceux qui abondent dans les pages du grand historien monastique[1].

Il faut s'en tenir là pour ne pas recommencer, comme nous aurons trop souvent à le faire, des récits aussi édifiants que monotones sur l'ardeur studieuse des maîtres et des élèves dans les écoles monastiques.

Mais il est impossible de ne pas revenir brièvement sur ce que les

dere jussit... *Dicito*, inquiens, *aliquod verbum, dicito Gæ...* Addidit episcopus nomina litterarum : *Dicito A. :* dixit ille A. *Dicito B. :* dixit ille et hoc... Neque ultra cessavit tota die ac nocte sequente, quantum vigilare potuit... Loqui aliquid, et arcana suæ cogitationis ac voluntatis, quod nunquam antea potuit, aliis ostendere Bede, *Hist. eccles.*, V, 2.

[1] Cum in primævo adolescentiæ tempore in clero illius degerem legendi canendique studiis traditus... contigit nos iter agentes cum illo devenisse in viam planam et amplam aptamque cursui equorum : cœperuntque juvenes, maxime laïci, postulare episcopum ut cursu majore equos suos invicem probare liceret. At ille primo negavit... sed ad ultimum multorum unanima intentione devictus : *Facite*, inquit, *ut vultis...* Ipse diligentius obsecrans, ut et mihi certandi cum illis copia daretur... Cum sæpius, spectante me et episcopo, concitatis in cursum equis reverterentur, ipse lascivo animo non me potui cohibere, sed, prohibente licet illo, ludentibus me miscui... Audivi illum post tergum mihi cum gemitu dicentem : *O quam magnam væ facis mihi sic equitando...* Dum fervens equus quoddam itineris concavum valentiore impetu transiliret, lapsus decidi, sensum perdidi... Evenit ut... infracto pollice capitis quoque junctura solveretur... Vomebam sanguinem... At ego aperiens oculos aio : *Etiam : tu es antistes amatus...* Bede, V, 6.

moines ont fait en Angleterre pour l'agriculture; impossible de ne pas rappeler le parti qu'ils ont su tirer de tant d'immenses régions incultes et inhabitées, couvertes de forêts ou entourées de marécages. C'était là, on ne doit jamais l'oublier, la vraie nature des vastes territoires abandonnés aux moines, et qui avaient ainsi le double avantage d'offrir aux communautés une retraite plus longtemps inaccessible qu'ailleurs, et d'imposer de moindres sacrifices à la munificence des donateurs. Ainsi placés en face de toutes les difficultés de la mise en culture d'un pays nouveau, ils les surmontèrent toutes: les forêts défrichées, les marais assainis ou desséchés, le sol irrigué ou drainé, selon les besoins de chaque localité; les ponts, les chemins, les digues, les ports, les phares créés partout où s'étendait leur patrimoine ou leur influence, témoignaient de leur infatigable et vigilante ardeur. La moitié au moins de la vaste Northumbrie était envahie par des landes et des bruyères stériles; la moitié de l'Est-Anglie et une portion considérable de la Mercie étaient couvertes par ces marais si difficiles d'accès, où le futur roi Éthelbald avait trouvé un refuge auprès du solitaire Guthlac: là comme ici, les moines substituèrent à ces déserts inhabités de gras pâturages et d'abondantes moissons.

Cette région, dont le nom actuel (*The Fens*) rappelle seul encore la nature marécageuse et malsaine, devint le principal théâtre des triomphes de l'industrie agricole des moines. Medehamstede, Ely, Croyland, Thorney, Ramsey, furent les premiers champs de bataille de ces vainqueurs de la nature, de ces moines laboureurs, éleveurs et nourrisseurs, qui furent les véritables pères de l'agriculture anglaise, devenue et demeurée, grâce à leurs traditions et à leurs exemples, la première agriculture du monde.

Le mot anglais *improvement*, si fréquemment employé et si expressif pour tout ce qui touche aux travaux du corps et de l'esprit, semble avoir été inventé à dessein pour eux. On en dirait autant de cet autre mot bien plus ancien, mais non moins usité, de *land-lord*, qui exprime, à côté du sentiment de la domination et de la possession territoriale, cette sorte de sollicitude tutélaire et presque paternelle qui combine d'une si heureuse façon les obligations et les droits de la propriété. C'étaient les meilleurs des *land-lords;* tel est le témoignage rendu par tous les observateurs attentifs et consciencieux du passé de l'Angleterre, aux moines qui furent les créateurs de la propriété ecclésiastique dans ce pays, et qui en demeurèrent longtemps les seuls titulaires. Ce n'était pas seulement par leurs largesses, par leur habile et généreuse indulgence envers leurs clients directs, qu'ils exerçaient sur les classes inférieures une action toujours bienfaisante et toujours acceptée avec reconnaissance. C'était surtout par

la protection efficace, éclairée, infatigable, qu'ils étendaient sur es pauvres et les faibles soumis à d'autres lois, à d'autres maîtres qu'à la crosse abbatiale. « Ils furent, » selon un des grands maîtres de l'érudition moderne, « des médiateurs permanents entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, et, il faut le dire à leur éternel honneur, ils ont merveilleusement compris et merveilleusement accompli les devoirs de cette très-noble mission. Eux seuls eurent le droit et le moyen d'arrêter la rude main du pouvoir, de mitiger les justes sévérités de la loi, de montrer une lueur d'espérance à l'œil du serf, et de trouver même, dès ce monde, une place et des ressources pour tous les abandonnés dont l'État ignorait l'existence[1]. »

Ainsi donc, grâce aux bénédictins anglo-saxons, l'autorité maternelle de l'Église commençait déjà à s'étendre sur toutes les faiblesses et toutes les souffrances. Elle grandissait à vue d'œil en intervenant déjà, quand il le fallait, contre toutes les violences et toutes les tyrannies.

III

Comment fut-il donné aux abbés, aux religieux éminents, aux évêques sortis des rangs monastiques, de remplir, dès les débuts du christianisme en Angleterre, ce rôle à la fois si tutélaire et si glorieux? L'influence de la foi et des mœurs chrétiennes, dont ils étaient les interprètes et les gardiens, y contribua plus que toute autre raison. Mais il serait injuste de méconnaître une autre cause, presque aussi efficace : l'union intime et durable entre l'ordre monastique et l'aristocratie anglo-saxonne.

Cette aristocratie, convertie par les moines, leur avait promptement et cordialement ouvert ses rangs. L'histoire n'a point conservé le souvenir d'une race qui ait adopté non-seulement les croyances, mais les préceptes et les conseils de l'Évangile, avec plus d'enthousiasme que cette haute noblesse qui composait les dynasties et les familles prépondérantes de l'Heptarchie. Jamais et nulle part on n'avait vu tant d'hommes issus de race royale ou patricienne se vouer à la fois soit à la rude discipline de la vie claustrale, soit à la pénitence anachorétique, soit aux dangers inséparables des pèlerinages et des missions dans les pays encore païens. Cette aristocratie, amoureuse des combats, de la bonne chère, de tous les plaisirs sensuels, d'une pompe et d'une magnificence proverbiale[2], chez eux comme chez

[1] KEMBLE, *Saxons in England*, t. II, p. 375.
[2] Ex pompa Anglum intelliges. WILHELM. MALMSB., *Vit. Adhelm.*, p. 7.

leurs descendants, s'est trouvée tout à coup mûre pour les plus nobles exploits de la mortification, de l'humilité et de la chasteté évangélique. Après ses premiers maîtres venus de l'étranger, de nouveaux apôtres sortis de son propre sein continuèrent à lui montrer la voie de la vertu chrétienne, en y marchant résolûment à sa tête.

De là cette alliance entre l'aristocratie et le clergé, entre la religion et la patrie, plus caractérisée, plus intime, plus cordiale que partout ailleurs dans le nouveau monde germanique et chrétien. Les princes et les grands anglo-saxons devinrent rapidement moines, abbés, évêques; mais ces prélats, ces religieux, sortis de la race souveraine et prépondérante, conservaient dans leur pays et parmi leurs proches une place égale ou supérieure à celle qu'ils eussent occupée comme laïques. Ils furent sur-le-champ reconnus ou portés au rang des personnages les plus importants de la société anglaise. En revanche, ce rang et les fonctions qu'il comportait furent promptement convoités par des hommes qu'enflammaient souvent des passions fort différentes du feu sacré dont brûlait le cœur des Wilfrid, des Benoît Biscop, des Guthlac et autres saints issus des plus hauts rangs de l'aristocratie anglo-saxonne.

En Angleterre, comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, cette alliance intime entre les chefs des deux sociétés spirituelle et temporelle, cette action constante et réciproque de l'une sur l'autre, enfanta des résultats longtemps chers et salutaires à l'Église comme à l'État. Mais là aussi, presque toujours plus utile à l'État qu'à l'Église, elle devint quelquefois compromettante et dangereuse pour celle-ci. Les abus devaient, comme partout, suivre inévitablement les bienfaits. Nous ne le verrons que trop tôt. Toutefois, avant de constater ces ombres, impossibles à nier ou à supprimer dans un tableau sincèrement historique, contemplons à notre aise la lumière qui les précéda.

Ce ne fut certes par aucun empiétement patent ou caché, par aucune voie souterraine ou violente, que les chefs de l'ordre monastique montèrent au premier rang de la nation anglo-saxonne. Ils y furent appelés par le cours naturel des choses et par la voix unanime des hommes. Représentants des fonctions sociales les plus élevées, initiés à toutes les exigences du régime électif, de la vie commune, de la subordination volontaire, ils prirent place tout naturellement dans un gouvernement qui reposait d'abord sur une hiérarchie sociale consacrée par des services réciproques et par un dévouement héréditaire ou librement offert; puis sur l'intervention souveraine et permanente des assemblées. Ces mandataires du christianisme apportaient une sanction essentiellement utile et désirée aux traditions, aux usages, aux institutions qui substituaient, chez ces nobles reje-

tons de la Germanie, la fière indépendance d'un dévouement souvent héroïque, mais souvent aussi exigeant et rétif, à l'abjecte soumission des serfs abâtardis de l'empire romain.

Non-seulement les évêques, tous sortis des rangs monastiques, mais les abbés et souvent aussi les abbesses occupèrent la première place dans ces assemblées nationales ou provinciales, qui, sous le nom de Witena-gemot ou *Convention des Sages*, furent le berceau du parlement anglais ; qui garantissaient au peuple anglo-saxon le bienfait d'un gouvernement contenu et contrôlé par l'aristocratie laïque et ecclésiastique, et dont aucun souverain n'eût impunément violé ou méprisé les décisions.

A l'époque où nous en sommes, chaque royaume de l'Heptarchie, et même chacune des peuplades comprises ou absorbées dans les plus vastes de ces royaumes, avait son assemblée spéciale, comme plus tard chaque *Shire* ou province conserva la sienne, lorsque l'Angleterre fut réunie sous le sceptre d'un seul monarque. En outre, il y avait dès lors des assemblées plus ou moins générales dont l'autorité était plus ou moins reconnue par l'ensemble des races conquérantes. C'était surtout celles que la présence de plusieurs moines évêques présidés par le métropolitain, moine comme eux, pouvait revêtir d'un caractère plus auguste, et que les historiens ecclésiastiques ont décoré du nom de conciles. Le concile de Hertford, présidé par le Grec Théodore, avait décrété qu'il se tiendrait deux fois par an un synode général à Cloveshove. Mais, outre que cette assemblée paraît avoir été exclusivement ecclésiastique, on ne voit pas que son décret ait été observé. Il se passa un siècle avant que l'Angleterre eût une assemblée unique, permanente et régulière. Toutefois, dès l'introduction du christianisme, on voit des assemblées locales ou nationales constituer le grand conseil du pays et se réunir périodiquement à Noël ou à Pâques.

Les prélats monastiques y siégeaient à la fois comme les docteurs, les guides spirituels de la nation et comme grands propriétaires terriens, dont l'importance s'augmentait journellement par l'étendue des nouvelles donations qu'on leur prodiguait et par le progrès agricole de leurs anciens domaines. Ils y siégeaient au premier rang avec les principaux seigneurs, les grands chefs de la noblesse, les gouverneurs des provinces, qualifiés de comtes ou *Ealdormen*, et au-dessus des autres propriétaires, qui, sous le nom de *Thanes*, composaient le gros de l'assemblée. D'après les données les plus généralement admises par les érudits modernes, tout Thane ou propriétaire pouvait monter au rang de comte, par le choix du roi ou la désignation de l'assemblée. Tout *Ceorl* ou homme libre, quelle que fût son origine, pouvait compter parmi les Thanes s'il possédait un

domaine d'une certaine étendue; tout marchand qui avait fait trois voyages d'outre-mer passait également dans cette classe. Mais aucun noble de naissance ne pouvait siéger au Witena-gemot, à moins d'être propriétaire foncier.

Quelle que soit l'incertitude qui règne sur les qualifications distinctives des deux éléments principaux de ces assemblées, il est démontré que, loin de former des castes différentes, les *Eorls* et les *Thanes* n'étaient que les premiers parmi les hommes libres, les chefs et les représentants d'une aristocratie territoriale et accessible à tous, comme celle qui a fait la force, la grandeur et la liberté de l'Angleterre durant tant de siècles, et qui dès lors se portait fort pour toute la nation, dont elle représentait la force vitale, les intérêts, les volontés et les libertés immémoriales[1]. On voit d'ailleurs, à mesure qu'on avance dans l'histoire, apparaître et grandir lentement l'élément populaire. Tous les habitants du voisinage avaient le droit d'assister aux assemblées qui se tenaient le plus souvent en plein air; ils y exerçaient au moins le droit de *conclamation*, qui consistait à adhérer publiquement aux décisions prises; ils y pouvaient aussi, selon Palgrave, exposer leurs griefs et dénoncer tous les méfaits commis à leur détriment ou à leur connaissance. Tout porte à croire que les simples religieux figuraient en grand nombre dans cette foule d'assistants, pendant que leurs chefs électifs, les évêques et les abbés des principaux monastères prenaient une part décisive aux votes et aux délibérations.

Rien, dans le gouvernement temporel ou spirituel des peuples anglo-saxons, n'échappait à l'action de ces assemblées.

Elles ne décrétaient pas seulement des lois : elles partageaient le gouvernement avec les rois et intervenaient dans tous leurs actes, au moins pour les sanctionner. Il n'existe aucune charte, aucun diplôme royal, qui ne constate à la fois l'intervention de l'Assemblée des Sages et la présence du clergé monastique dans cette assemblée. Le roi ne pouvait rien sans leur concours ou leur sanction[1].

Aucune affaire importante n'était traitée, aucune décision souve-

[1] C'était le peuple, dit Kemble, qui était la vraie aristocratie; les nobles n'en étaient que les chefs, comme les pairs d'Angleterre sont aujourd'hui les chefs-nés de l'aristocratie des francs-tenanciers et des électeurs à 10 livres; t. I, p. 258.

[1] Palgrave, t, I, p. 634 à 643. Lappenberg, t. I, p. 577. A côté de grands érudits qui ont renouvelé de nos jours l'étude des origines anglaises, il est juste de nommer un écrivain français, M. Albert du Boys, qui, dans son *Histoire du droit criminel des peuples modernes*, a très-consciencieusement étudié et jugé la législation et les institutions anglaises, et cela non-seulement dans son 3e volume, qui est exclusivement consacré au droit féodal anglo-normand, mais aussi dans les volumes précédents, où il a exposé le rôle du clergé anglo-saxon dans l'organisation sociale et judiciaire.

raine n'était prise sans ce concours ou cette sanction, pas plus la nomination d'un évêque que la fondation ou l'exemption d'un nouveau monastère. L'esprit d'association et les habitudes d'indépendance, qui étaient la base des libertés germaniques, excluaient absolument toute idée d'abdication sociale ou politique entre les mains d'un maître chargé, avec ses principaux domestiques, de penser, de parler et d'agir pour le compte de la nation. Chaque peuplade anglo-saxonne, petite ou grande, entendait faire elle-même ses affaires, tout comme la puissante et invincible Angleterre de nos jours. Nous avons vu ces assemblées avoir non-seulement voix consultative, mais décider souverainement de l'introduction du christianisme dans les différents royaumes. Aucun acte public n'était valable, aucune loi nouvelle ne pouvait être rendue qu'après leur délibération. Les lois étaient promulguées par leur autorité jointe à celle du roi, jamais par la royauté seule. Elles prononçaient sur les alliances et les traités de paix comme sur l'élection et la déposition des rois; car chez les Anglo-Saxons comme chez les Francs, l'hérédité de la royauté n'était nullement absolue; l'assemblée nationale choisissait parmi les membres de la dynastie nationale le candidat qui lui agréait le mieux. A chaque élection le contrat entre le roi et son peuple était renouvelé et avec des clauses souvent nouvelles, comme on l'a vu jusqu'au sein de l'histoire moderne pour les capitulations des empereurs d'Allemagne et des rois de Hongrie. Quant à la déposition des rois, elle ne souffrait pas de difficultés, quand leur gouvernement semblait injuste ou malheureux, et le clergé monastique y concourait sans scrupule, comme tous les autres membres du corps social. A plus forte raison les assemblées devaient-elles régler tout ce qui concernait la perception des taxes pour le service public, la levée des troupes, l'emploi des amendes et des confiscations provenant de ceux qu'atteignait la loi pénale, les concessions territoriales prises dans le domaine public et faites soit aux monastères, soit aux chefs de guerre. Enfin elles exerçaient les fonctions de cour suprême au civil et au criminel.

On ne voit aucune trace, chez les historiens anglo-saxons, d'une distinction entre les assemblées qui devaient traiter des affaires ecclésiastiques et celles qui avaient à régler les affaires séculières. Les unes comme les autres étaient réglées par le même corps et par la même occasion. Il est cependant très-probable que le clergé délibérait à part, au moins préalablement, sur les intérêts spécialement ecclésiastiques, avec le concours du roi seul, et sauf la ratification de l'assemblée générale. La distinction du spirituel et du temporel n'en était pas moins maintenue, en ce que les décrets dogmatiques ou disciplinaires, rédigés par les évêques seuls, étaient publiés dans

les actes des assemblées nationales en tête et à part des autres décisions soumises à la sanction de l'autorité publique.

On ne trouve d'ailleurs dans l'histoire de ces deux premiers siècles de l'Église en Angleterre aucune trace des conflits entre les deux pouvoirs qui furent plus tard si fréquents, si acharnés et si prolongés. Quant aux empiétements du spirituel sur le temporel, dans la sphère de la vie nationale dont ces assemblées étaient le foyer, personne n'était alors tenté de s'en plaindre ou même de s'en apercevoir. Et cependant l'on était bien moins à même alors qu'aujourd'hui d'apprécier les salutaires et prodigieux résultats de l'influence des prélats et des missionnaires monastiques sur les institutions comme sur le caractère du peuple anglo-saxon. Aujourd'hui les juges les plus prévenus sont réduits à admettre que l'action du clergé monastique dans la vie publique et sociale des Anglais fut aussi bienfaisante qu'efficace. C'est à eux, depuis les premières lois rendues par le parlement d'Éthelbert, sous l'inspiration des missionnaires romains, qu'il faut attribuer les progrès graduels de l'humanité et de l'équité dans une législation jusque-là trop impuissante à lutter contre les instincts féroces et cupides des conquérants barbares.

A eux l'honneur de cette transformation des mœurs et des âmes qui, malgré mille rechutes et mille tristes retours vers l'ancienne barbarie, se manifestait par la générosité et la piété des laïques, par la régularité et la ferveur d'un clergé sortant de jour en jour plus nombreux du fond de la population indigène.

A eux l'honneur d'avoir introduit dans les lois et les coutumes un respect de la propriété et surtout de la vie humaine, dont il n'existe guère de trace avant eux chez les sauvages envahisseurs de la Grande-Bretagne.

A eux l'honneur d'avoir contribué plus que personne, par l'uniformité de leurs sages conseils et de leurs bons exemples, par l'unité de leur doctrine et de leur discipline, à introduire dans le peuple anglo-saxon l'unité de législation et de gouvernement qui devait en peu de temps aboutir à l'unité nationale. Ils fortifiaient la royauté par l'enseignement et la pratique des vertus chrétiennes; ils sanctionnaient et régularisaient les vieux principes germaniques de la responsabilité des rois, de leur subordination aux lois, à la foi jurée, au contrat social; ils plaçaient ces principes sous la sauvegarde de la religion par la solennité du sacre; ils imprimaient ainsi à la royauté un caractère auguste et sacré, en même temps que limité et conditionnel. De plus, en la prémunissant contre les excès et les usurpations des princes et des seigneurs, ils travaillaient énergiquement à lui donner la force et l'autorité nécessaires pour triompher du morcellement de l'Heptarchie et créer cette unité, non pas absolue et

absorbante comme celle qui a dévasté ou énervé d'autres nations illustres, mais suffisante, conforme au génie et aux besoins de la race anglaise, et qui, une fois établie au neuvième siècle, n'a jamais subi d'atteinte ni d'altération [1].

A eux surtout l'honneur d'avoir fait pénétrer dans les mœurs et les lois cette sollicitude pour les rangs inférieurs du peuple trop souvent absente du cœur des puissants de ce monde. Les découvertes de l'érudition moderne ont mis hors de doute ce résultat inattendu, que la condition matérielle de la population inférieure et non libre n'était ni toujours ni partout très-dure. Leurs travaux n'étaient pas plus rudes ni leur rémunération moindre que de nos jours [2].

Toutefois on ne saurait douter des violences et des iniquités dont les faibles étaient trop souvent victimes dans l'ancienne société anglaise, comme dans toutes les autres. Que d'innocents opprimés, que de droits violés, que de crimes inconnus et impunis au sein du silence et de l'isolement dans ces vastes régions encore si peu habitées! Mais à mesure que la religion y pénétrait par la main des moines, la lumière s'y faisait, et la justice apparaissait. Peu à peu, et de plus en plus souvent, des voix impossibles à étouffer s'élevaient, des mains vengeresses se dressaient pour protéger, pour venger les victimes. Il fallait s'arrêter en frémissant; il fallait s'incliner, puis se repentir, réparer, expier; et l'expiation prenait presque toujours la forme d'un acte de charité fraternelle, d'un service rendu à la communauté. Plus l'influence religieuse ou monastique grandissait au sein de la nation, plus l'adoucissement des souffrances et la réparation des injustices devenaient des lois ou des habitudes générales. Dans chaque famille puissante, des actes fréquents de dépouillement volontaire se substituaient aux brigandages, aux spoliations, aux violences qui avaient été jusque-là leur pain quotidien.

Chaque crime expié, chaque pénitence accomplie par les soins des moines, contribuait ainsi à l'utilité et à la félicité publique. Ces coupables si longtemps impunis, à qui la foi nouvelle venait arracher un aveu tardif, un acte de contrition et une réparation, obtenaient souvent la rémission des pénitences corporelles, mais jamais sans être astreints à payer la rançon de cette exemption par des actes de charité destinés non-seulement à soulager une misère actuelle, mais à pourvoir aux nécessités de l'avenir.

Ce n'étaient pas seulement des œuvres pies ou des fondations ecclé-

[1] On sait que, depuis la réunion de l'Heptarchie sous Egbert de Wessex en 800, l'Angleterre n'a jamais été morcelée, comme le fut si souvent la France sous les Carlovingiens et les Capétiens.

[2] Chaque serf devait recevoir pour lui et sa famille 720 miches de pain par an, sans compter les repas de midi et du soir. Kemble, t. I, p. 215.

siastiques que les moines imposaient aux grands pécheurs pénitents, c'était encore et le plus souvent la délivrance des captifs, la réparation d'un chemin, le rétablissement d'un pont, la reconstruction des chaumières, la nourriture ou l'entretien des paysans réduits à la misère par les guerres intestines; c'étaient mille inventions, mille ressources toutes consacrées au même but charitable et sacré.

Les donations si abondantes que la ferveur des nouveaux chrétiens, en même temps que les remords des pécheurs opulents faisaient affluer aux églises et aux monastères, se transformaient ainsi en bienfaits efficaces et permanents à l'adresse des membres souffrants du corps social, des indigents, des vagabonds, des malades, des veuves, des orphelins, des pauvres voyageurs exposés à tant de périls et d'avanies par les mœurs grossières du temps. Il y avait là comme un courant continuel par où la munificence des riches, des forts et des heureux de ce monde s'écoulait sur les faibles, les pauvres et les malheureux. Il y avait un grand service public qui, sans être régularisé ou imposé par la loi, tenait lieu en fait de toutes les charges dont le droit moderne investit l'assistance publique. Il y avait enfin la réalisation et l'application de cette grande loi de la miséricorde, de la compassion fraternelle, qui est une des bases les plus solides et les plus nécessaires de la société humaine.

Parmi les services rendus par les moines anglo-saxons à l'humanité souffrante, rien n'est plus touchant ni plus constant que leur sollicitude pour ceux qui occupaient le dernier échelon de la hiérarchie sociale, pour les esclaves. Au début de ce récit, le fameux trait des Angles rachetés sur le marché de Rome par saint Grégoire nous a montré que les fils mêmes de la race conquérante n'étaient pas exempts de ce comble de misère. Mais sous l'action progressive de la foi prêchée par les missionnaires du pape Grégoire et leurs successeurs, le nombre des esclaves alla toujours décroissant[1]. Malgré les prohibitions cent fois répétées et trop souvent éludées des lois et des conciles, on en faisait encore volontiers le commerce, mais on n'en gardait que peu dans l'intérieur du pays. Ils ne formaient pas d'ailleurs une race à part, issue soit des conquérants saxons ou bretons vaincus : ils provenaient soit de la descendance des esclaves romains, soit des prisonniers de guerre qui n'avaient pas pu payer de rançon, soit des délinquants condamnés à une servitude pénale. Les moines s'appliquèrent de leur mieux à réduire encore ce nombre. L'exemple du noble Wilfrid qui affranchit du premier coup les

[1] A la fin de la période anglo-saxonne, il n'y en avait que 25,000 en Angleterre, d'après le recensement fondé sur le *Domesday-Book*, qui comportait 275,000 propriétaires.

250 serfs ou esclaves qui lui avaient été donnés par le roi des Saxons du Sud, avec le territoire destiné à son monastère épiscopal, prouve assez qu'ils savaient servir la liberté de leurs semblables à leurs propres dépens.

L'austère vérité nous contraint d'avouer qu'il n'en était peut-être pas de même partout. La plume intègre des collectionneurs monastiques a conservé le texte de la lettre d'un moine du sang royal de Mercie, Brithwald, devenu archevêque de Cantorbéry en 693, où il insiste sur la délivrance d'une jeune esclave que l'abbé de Glastonbury tenait en captivité. « Puisque j'ai échoué, » écrit-il à l'évêque de Sherborne, « dans la première supplication que je lui ai adressée de vive voix en votre présence, je crois devoir vous envoyer cette lettre par le frère de la jeune fille, et je vous conjure d'obtenir de cet abbé qu'il accepte trois cents sols que le porteur vous remettra pour la rançon de cette fille, et qu'il nous la renvoie, afin qu'elle puisse passer le reste de sa vie avec ses proches, non dans la tristesse de la servitude, mais dans les joies de la liberté. Il ne perdra ainsi rien du droit qu'il peut avoir sur elle. »

C'est l'unique exemple que j'ai pu découvrir d'un fait de ce genre, et heureusement la prompte et généreuse réparation du mal s'y trouve à côté du mal lui-même. S'il en eût été autrement, avec quelle autorité les moines auraient-ils pu travailler si constamment à l'extinction de ce fléau? Ils ne négligeaient d'ailleurs aucune occasion de restreindre les cas où la servitude pouvait être légalisée ou tolérée. L'émancipation ou le rachat des esclaves était l'œuvre de charité qu'ils recommandaient, qu'ils imposaient avec le plus d'insistance. Grâce à leur présence dans les assemblées politiques, ils firent introduire dans les lois ces dispositions qui affranchissaient de droit l'esclave dont les forces auraient été abusivement exploitées par son maître, ou qui aurait été contraint de travailler le dimanche. Grâce à leur présence au lit de mort de tant de pécheurs pénitents, ils purent introduire dans les testaments ces clauses qui pourvoyaient au salut de l'âme du moribond en accordant la liberté aux survivants. Rien de plus fréquent dans le *Codex diplomaticus* de l'époque anglo-saxonne que les actes de manumission; et tous, ou presque tous, constatent les motifs religieux qui ont provoqué ces actes et les garanties religieuses qui les sanctionnent. C'était devant l'autel de l'église la plus voisine que l'esclave affranchi était offert à Dieu, puis déclaré libre en présence des religieux et de la congrégation des fidèles. C'était sur les pages blanches d'un Évangéliaire ou de quelque autre livre d'église que l'on enregistrait le diplôme d'affranchissement. Les premières revendications de la liberté individuelle et civile nous sont ainsi parvenues, inscrites sur la marge des missels mo-

nastiques, comme on retrouve les premiers indices du régime parlementaire dans les donations faites aux monastères sous la garantie des Witans assemblés.

Ces glorieux et persévérants apôtres des droits de Dieu ne méprisaient, ne négligeaient aucun des droits de l'homme. L'honneur et la justice, l'humanité et la pitié, la science et la raison, étaient placés, en même temps que la foi nouvelle et les mœurs chrétiennes, sous la sauvegarde de leurs préceptes, de leurs exemples et de leur infatigable vigilance. Toutes ces choses belles et splendides, douces et chères, que l'homme a le droit d'aimer et de vouloir, après sa conversion comme avant, et bien plus encore quand il est vraiment chrétien que lorsqu'il ne l'est pas; toutes les vertus naturelles, toutes les aspirations légitimes des enfants d'Adam, ont été appréciées, réclamées, défendues, sous les seules formes accessibles ou possibles en ces jours si loin de nous, par les apôtres monastiques de la Grande-Bretagne, avec une énergie, une vigilance, un courage dont il existe peu d'exemples dans l'histoire.

J'ai cherché avec une laborieuse attention, et raconté avec une scrupuleuse véracité tout ce qui pouvait élucider l'action du christianisme, prêché par les moines, sur les origines du peuple anglais. J'y ai reconnu que, alors comme partout, comme toujours, cette religion divine est demeurée trop souvent impuissante et désarmée devant les penchants grossiers ou pervers de l'humanité déchue. Mais, grâce à elle, j'ai rencontré à chaque pas les victoires éclatantes du dévouement et de la foi, du désintéressement et de la pureté, de la vraie grandeur, du vrai courage, de la plus magnanime charité. Ce qui est plus merveilleux et plus consolant encore, et ce qui ne se rencontre pas au même degré dans des temps et des milieux plus vantés, c'est l'absence totale de tout ce qui altère ou compromet la religion chez ceux qui l'enseignent et la représentent. Je constate avec bonheur que, dans la vie de tant d'apôtres et de ministres de la céleste vérité, je n'ai pas démêlé un seul trait de fanatisme, d'égoïsme, de bassesse, de dureté ou de béate indifférence à l'endroit des souffrances humaines. On aura beau les fouiller, ces vies trop oubliées, on n'y rencontrera rien d'étroit, de sombre, d'inexorable; rien qui puisse asservir ou énerver le cœur humain; rien qui puisse blesser le bon sens, la raison ou la justice; rien qui sente ce pharisaïsme arrogant et cruel dont tous les sacerdoces sont menacés; rien enfin qui ne respire le respect de la liberté des âmes et l'honneur le plus exquis dans les choses de Dieu.

IV

Mais il est un autre résultat dont il faut leur savoir un gré immortel. En transformant les mœurs et les croyances des conquérants anglo-saxons, les missionnaires monastiques n'altérèrent en rien le génie natif de cette race germanique.

Ils surent faire une nation de chrétiens plus fervents, plus aumôniers, plus soumis et plus attachés à l'Église, plus magnifique dans ses munificences envers les monastères, plus féconde en saints et en saintes[1] qu'aucune autre nation contemporaine; mais ils ne lui dérobèrent aucune de ses vertus publiques, aucun de ses rudes et énergiques instincts; ils ne retranchèrent pas un atome de sa nature virile, ils n'entamèrent en rien l'indépendance et l'audace qui sont restées jusqu'à nos jours les traits distinctifs de l'Anglais.

Jamais aussi l'action d'une foi nouvelle ne respecta plus scrupuleusement l'unité, l'indépendance, l'originalité puissante de la race convertie, de sa langue, de ses mœurs, de ses institutions, de son vieux droit et de son esprit national.

Augustin et Paulin, Wilfrid et Théodore, ces *émissaires de Rome*, comme les appellent certains historiens, et qui furent bien en réalité les agents les plus directement, les plus immédiatement émanés du Saint-Siége qu'on eût encore vus dans la chrétienté, n'ont introduit ni même tenté d'introduire aucun changement essentiel dans les institutions politiques et sociales, si différentes de celles du monde romain, que le peuple anglo-saxon avait apportées des plages de la Germanie ou retrouvées dans les ruines fumantes de la Bretagne. Satisfaits d'avoir déposé au fond de ces braves cœurs le secret de l'éternité, la règle de la vie morale, la force de lutter contre la corruption naturelle de tout homme né de la femme, ils laissèrent intacte l'âme nationale, et, sous l'écorce chrétienne, le vieux Germain resta debout et entier.

Maintes fois déjà, et après bien d'autres, nous avons relevé dans ce récit la singulière immutabilité du caractère anglo-saxon. Mœurs, vices, vertus, lois, coutumes, droits, noms, titres, goûts, langue, esprit, et jusqu'aux jeux et aux exercices violents, tout ce que le monde moderne admire ou redoute, recherche ou repousse dans

[1] Sans parler des saints évêques, abbés, moines, solitaires, etc., on compte, du septième au onzième siècle, vingt-trois rois et soixante reines, princes ou princesses issus des diverses dynasties anglo-saxonnes parmi les saints reconnus par l'Église. Aucune autre nation n'a jamais fourni un contingent pareil.

l'Angleterre d'aujourd'hui; tout cela se retrouve en germe ou en fleur dans l'Angleterre d'il y a douze siècles[1]. Jamais nation n'a été moins entamée par le temps ou par la conquête.

Toutes les villes et la plupart des villages de l'Angleterre moderne semblent avoir existé du temps des Saxons : les noms, les limites actuelles des paroisses, des comtés ou *Shires*, avec leurs subdivisions, avec leur mécanisme judiciaire et politique, avec leur vie propre, religieuse et civile, tout cela date du septième au dixième siècle.

Mais ce ne sont pas seulement les noms et les formes extérieures qui ont duré, c'est l'âme, la glorieuse et virile âme du Saxon converti qui se révèle dans l'Anglais moderne. Des vertus civiles, tout à fait inconnues aux chrétiens asservis de Rome et de Byzance, et par-dessus tout ce très-haut sentiment de soi-même, chez certains hommes ou certaines classes, qui est le berceau de toute liberté, se développent à l'ombre de ces merveilles d'humilité, d'abnégation, de charité, de piété, dont nous avons tant parlé, et servent de base à cet esprit public, à ce droit public qui n'ont cessé de grandir à travers les éclipses et les tempêtes. Le *self-government*, c'est-à-dire la fière indépendance de l'homme libre, avec ses associés, sa communauté, et le *régime parlementaire*, c'est-à-dire le partage inégal de la souveraineté entre la royauté et les assemblées nationales, sont déjà là dans leurs éléments essentiels. Quand il le faut, par une éclosion naturelle, bien que trop souvent éphémère, la liberté publique sort armée et invincible de la garantie collective des libertés individuelles et locales. Le droit coutumier des Anglais, la *Common law*, cette loi traditionnelle et non écrite, « dont les sources sont aussi inconnues que celles du Nil[2], » plonge ses racines dans les vieux usages saxons, reconnus, sanctionnés et publiés dans les assemblées qu'inspiraient et que peuplaient nos moines, et toutes les chartes, comme toutes les révolutions ultérieures, n'ont servi qu'à définir ou à confirmer cette base antique et inébranlable de la liberté anglaise.

A des cœurs ainsi trempés, à une race ainsi régie, l'institut monastique, sous la forme qu'il avait revêtue en Angleterre, devait plaire et convenir en dehors même de la religion dont il était le produit et

[1] « L'Anglais moderne est déjà tout entier dans ce Saxon... Chacun chez soi, maître de soi, debout et entier, sans que rien ne le courbe ou l'entame. » TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*. — Quiconque voudra lire le tableau le plus fidèle et le plus complet que je connaisse de l'organisation politique et sociale de l'Angleterre moderne, tel qu'il est tracé par M. Le Play, dans son admirable ouvrage : *la Réforme sociale*, t. II, c. IV, §§ 54 à 61, sera frappé de la persistance des traits distinctifs du caractère et des institutions britanniques, tels qu'on les retrouve chez les Saxons.

[2] Expression du celèbre lord Chief Justice Hales.

l'instrument. Les monastères offraient le type de ces grandes existences, à la fois individuelles et collectives, fondées par une grande idée morale, mais appuyées sur une grande propriété foncière, qui sont encore aujourd'hui un des caractères distinctifs du mécanisme social des Anglais; qui ont été partout une des conditions essentielles de la liberté publique; qui paraissent aussi naturelles au mâle et actif génie des races germaniques d'autrefois qu'antipathiques à la centralisation et incompatibles avec le césarisme. De là devait naître chez nos Anglo-Saxons une prédilection naturelle en faveur des monastères dont les premiers fondateurs apportaient, du sein même de la servitude romaine, un système de garanties communes, d'indépendance spontanée, de fonctions électives tout à fait conformes aux instincts et aux habitudes des peuples germaniques.

De là, sans doute, cette munificence inépuisable, cette sorte de prodigalité que déploya pendant si longtemps l'aristocratie comme la royauté anglo-saxonne dans ses relations avec l'ordre monastique. Chaque jour voyait s'accroître le patrimoine de l'Église, qui n'était guère autre chose alors que le patrimoine des monastères, par des fondations nouvelles ou par des libéralités ajoutées aux fondations antérieures. Nous en avons signalé plus d'une fois les motifs tels qu'ils sont exprimés dans les diplômes du temps, ou tels qu'ils résultent de l'étude des circonstances et des dispositions qui accompagnaient ces actes.

Le sentiment intime de l'instabilité, de la caducité de toute chose humaine, et surtout de la richesse matérielle;

L'humble reconnaissance envers le Dieu dont on tenait tout et à qui l'on croyait ne restituer qu'une partie de ses faveurs, en améliorant le sort de ses ministres;

Le désir et l'espoir d'expier les fautes d'une vie agitée, de racheter les chutes de la fragilité humaine ou de restituer le bien mal acquis, soit en garantissant l'existence d'une classe d'hommes exclusivement vouée au service de Dieu et à la pratique de la vertu, soit en assurant des secours obligatoires et des ressources permanentes aux pauvres, aux malades, aux délaissés;

En l'absence d'héritiers naturels, l'espoir de se créer une sorte de postérité spirituelle astreinte à prier toujours pour l'âme des bienfaiteurs;

Quelquefois, comme chez Éthelbald de Mercie, proscrit avant d'être roi, un souvenir et un témoignage de gratitude pour les bienfaits reçus, pour l'asile accordé par le sanctuaire monastique; plus souvent encore le soin de créer pour soi et les siens une sépulture protégée par des lieux saints et de saintes gens, et servant elle-même de protection à une communauté religieuse contre l'ingratitude et la

rapacité de l'avenir; enfin et toujours la certitude de disposer de ses terres au profit des hommes les plus laborieux, les plus utiles, les plus charitables qu'on pût alors rencontrer :

Telles sont les causes aussi légitimes que franchement avouées, qui portèrent tant de princes, de seigneurs et de riches Anglo-Saxons à se dépouiller au profit des monastères. Elles peuvent toutes se résumer dans le beau texte que l'Église propose encore chaque année à nos méditations : *Concludemus eleemosynam in sinu pauperis et ipsa exorabit pro nobis.*

V

Mais comme toujours et partout, dans l'histoire de l'Église comme dans celle du monde, le mal surgit à côté du bien, et l'abus s'introduit en maître à l'abri de la coutume la plus salutaire. Il est certain que les libéralités faites en biens-fonds aux monastères dépassèrent les limites de la justice et de la raison : *Donationes stultissimæ*, dit Bede en parlant de celles des rois de Northumbrie. Bien que faites ou sanctionnées par l'autorité royale, de concert avec celle des parlements ou *Witena-gemot*, elles finirent par porter une atteinte grave à la sécurité publique.

On le concevra facilement en se représentant la nature de la propriété foncière chez les Anglo-Saxons. Lors de la conquête ou de l'établissement primitif de la propriété, à côté des *hlot* ou *allods*, attribués aux premiers occupants, on avait réservé de vastes territoires pour le service public ou pour les répartitions à venir, dont l'usufruit seul pouvait être reconnu aux hommes libres sous certaines conditions. C'était ce qu'on appelait le *folc-land*, la terre du peuple, et ce qu'on a comparé avec raison à l'*ager publicus* des Romains. On y découpait au besoin de nouveaux *allods* pour récompenser ou encourager de nouveaux services. C'est ainsi que Benoît Biscop, le jeune seigneur qui fut depuis le fondateur de Wearmouth et de Yarrow, avait reçu du roi Oswy un territoire convenable à son rang, qu'il n'hésita point à restituer au roi quand il se fit moine. Ces concessions territoriales, faites soit aux laïques à titre héréditaire, soit aux communautés religieuses, ne pouvaient l'être que par le roi d'accord avec ses *witan*, et en vertu d'une charte, d'un diplôme, qui ressemblait à un livre, d'où le nom de *boc-land*, ou terre donnée par livre. Toutes les propriétés qui ne restaient pas dans le folc-land étaient ainsi désignées. Toutes les donations foncières faites à l'Église, c'est-à-dire aux monastères, prenaient ce nom et cette forme. Les sujets n'en pouvaient pas faire d'autres, puisque ce boc-land

seul était à leur disposition. Les rois pouvaient détacher un domaine de leur boc-land particulier, pour en faire l'objet d'une donation, comme celle d'Egfrid à Benoît Biscop ; mais il fallait le consentement des witan pour transformer en patrimoine héréditaire ou perpétuel une portion du folc-land.

Les terres ainsi données aux monastères étaient tout naturellement dérobées aux obligations relatives au service militaire, qui pesaient sur les propriétaires de tous les domaines fonciers, ainsi qu'on le voit d'après les expressions dont se sert Bede en racontant la donation faite par le roi Oswy lorsqu'il consacra sa fille Elfleda à la vie religieuse. Outre sa fille, dit l'historien, il donna à Dieu douze domaines de dix familles chacun, qui furent déchargés du devoir de la milice terrestre, afin de fournir à des moines les moyens de se dévouer à la milice céleste, en priant pour la paix éternelle de la nation.

Cette substitution des combats spirituels de la milice céleste aux obligations militaires des autres propriétaires anglo-saxons fut suivie ou accompagnée d'un privilége encore plus important, conféré aux nouveaux propriétaires monastiques. Les terres du folc-land ou domaine public, transformées en *alleux* ou boc-lands, c'est-à-dire en propriétés individuelles, demeuraient assujetties à toutes les redevances d'intérêt public ou particulier qui pesaient sur ce domaine, en même temps qu'elles devenaient sujettes aux impôts ordinaires, lorsque ces concessions étaient accordées à des laïques. Mais lorsqu'elles avaient pour objet des monastères, elles en étaient exemptées; et lorsque cette exemption n'avait point été stipulée dans la donation originelle, elle devenait l'objet de priviléges ultérieurs que la pieuse munificence des générations subséquentes se faisait un devoir et un plaisir de conférer aux églises monastiques. On a vu plus haut que, dès la fin du septième siècle, un concile avait reconnu comme une loi générale cette exemption de charges et d'impôts, assurée aux monastères, à la seule exception des trois tributs ou obligations dont personne n'était dispensé, et qui avait pour objet les frais des expéditions militaires, l'entretien des ponts et des forteresses.

Le nombre croissant des fondations monastiques et la vaste étendue des donations territoriales dont elles furent l'objet produisirent, au bout d'un siècle environ, un résultat alarmant : la diminution des ressources militaires du pays. Ce n'est pas, quoi qu'on en ait dit, que la nation fût devenue moins belliqueuse, ou que le souci trop exclusif des choses de l'âme eût détourné les rois et les peuples de l'Heptarchie de leurs devoirs publics. Mais le nombre des propriétaires astreints au service militaire personnel allait toujours en diminuant : d'une part, à cause de la transformation des terres laïques en possessions monastiques exemptées ; et de l'autre, par suite de

la quantité de vocations religieuses, vraies ou fausses, qui se produisaient au sein de la noblesse militaire. Le prince des moines anglo-saxons, l'illustre Bede, fut le premier à signaler ce danger, avec la franchise qui lui était habituelle : « Au milieu de la paix et de la sécurité dont nous jouissons, » écrivait-il en 731, « beaucoup de Northumbriens, les uns nobles, les autres simples particuliers, mettent de côté les armes, se font couper les cheveux et s'empressent de s'enrôler dans les rangs monastiques, au lieu de s'exercer aux devoirs militaires. L'avenir dira quel est le bien qui en résultera. »

Quatre ans plus tard, en 735, dans sa fameuse lettre à l'archevêque d'York, il exprime une réprobation beaucoup plus énergique; il dévoile en même temps la vraie cause du mal; il déclare sans détour que la défense du pays est compromise faute de bras militaires, faute aussi de domaines publics restant disponibles pour être donnés en fiefs aux nobles ou aux vétérans. Séduits par les exemptions d'impôt et les avantages de toute nature qui étaient devenus le privilége de la propriété monastique, beaucoup de nobles avaient sollicité et obtenu des rois et des *witan* de vastes concessions territoriales, sous prétexte d'y fonder des monastères. Tantôt ces fondations étaient exécutées en effet, mais n'avaient rien de monastique ni même de chrétien; les donataires groupaient autour d'eux une poignée de leurs vassaux ou de religieux irréguliers et expulsés des vrais cloîtres; ils s'en disaient abbés, et tous ensemble vivaient, avec femmes et enfants, sur le territoire extorqué à la nation, sans autre souci que celui de leur ménage et de leur intérêt matériel. Tantôt, la concession obtenue, on en profitait sans songer au prétexte qui l'avait motivée; et aucun monastère n'était fondé, pas même dans les conditions dérisoires dont on vient de parler. C'est pourquoi le vénérable Bede n'hésitait pas à demander aux rois et aux évêques de procéder, avec le concours des assemblées nationales, à l'abrogation pure et simple de toutes ces concessions frauduleuses et scandaleuses.

Dix ans après la mort de Bede, le second concile de Cloveshove donna raison aux doléances du grand religieux, sans apporter toutefois un remède efficace à la situation désastreuse qu'il avait signalée. Ce concile enjoignit aux évêques de visiter ces monastères, « si tant est qu'on puisse leur donner ce nom, que la tyrannie de l'avarice, au mépris de la religion chrétienne, retient entre les mains des séculiers qui en sont investis, non par une ordination divine, mais par une invention de la présomption humaine. » Leurs visites pastorales devaient avoir pour objet d'avertir les hôtes de ces prétendues communautés du danger que couraient leurs âmes, et de

pourvoir à ce qu'ils ne manquassent pas de prêtres en cas de maladie mortelle. Mais rien n'indique que des mesures vigoureuses aient été prises contre l'odieux abus qui avait produit ces pseudo-monastères. Les concessions abusives du domaine public, soit à de faux moines, soit, et bien plus souvent encore, à des laïques puissants, continuèrent impunément jusqu'à la fin de la période anglo-saxonne, et amenèrent dans le développement de la population et la condition des hommes libres de graves perturbations qui favorisèrent les invasions danoises et normandes.

Mais le concile de Cloveshove eut à réprimer d'autres abus encore que l'usurpation séculière. L'illustre Boniface, qui touchait déjà au terme de sa glorieuse carrière, et dont les véhémentes remontrances au roi Éthelbald et au primat d'Angleterre avaient surtout provoqué la convocation de ce concile, ne s'était pas contenté de stigmatiser comme des sacriléges et des homicides les laïques, fussent-ils rois ou comtes, qui s'érigeaient en abbés des monastères usurpés. Il n'avait pas seulement dénoncé aux évêques leurs propres faiblesses, entre autres ce vice national de l'ivrognerie, dont la dignité épiscopale ne préservait pas toujours les prélats anglo-saxons. Il avait signalé jusqu'au fond des cloîtres l'invasion d'un luxe coupable et d'ornements ridicules dans les vêtements des religieux; il avait constaté que ces puérilités servaient d'introduction à des excès bien autrement graves, d'abord aux mauvaises compagnies, puis à l'abandon de la lecture et de la prière, enfin à la débauche et à la perte des âmes.

Dociles aux instructions de leur illustre compatriote, les douze évêques assemblés à Cloveshove avec le roi de Mercie et ses nobles interdirent aux moines et surtout aux religieuses tout changement dans le vêtement, la chaussure ou la coiffure, propre à rapprocher leur costume de celui des laïques. Le concile leur interdit également de fréquenter les demeures des séculiers et surtout d'y séjourner, il ordonne aux abbés et aux abbesses de ne rien négliger pour maintenir dans leurs communautés et dans les écoles qui s'y rattachaient l'amour de l'étude et de la lecture, comme le meilleur préservatif contre les vanités et les cupidités du monde, et pour faire de leurs monastères l'asile du silence, de l'étude, de la prière et du travail. Il réprouve et proscrit l'introduction dans les maisons religieuses des poëtes, des ménestrels, des musiciens et des bouffons; puis les visites prolongées des séculiers, admis à pénétrer et à vaguer longuement dans l'intérieur du cloître; puis encore les repas somptueux et prolongés, mêlés de bouffonneries[1]; enfin et surtout ce penchant

[1] Non sint ludicrarum artium receptacula... poetarum, citharistarum, musicorum, scurrarum .. Non habeant sæculares quique vagandi licentiam... per interiora monasterii domuncula. Cap. xx.

funeste à l'ivrognerie qui les portait non-seulement à boire eux-mêmes avec excès, mais à forcer leurs convives laïques de boire comme eux[1].

Le concile termine cette humiliante énumération des misères que le luxe et l'opulence avaient introduites dans les cloîtres par une sorte de traité, aussi éloquent que sensé, contre les fausses idées qui commençaient à se répandre sur la nature de l'aumône ou, en d'autres termes, sur la valeur morale des donations qui constituaient la richesse toujours croissante des monastères. On y retrouve l'écho des généreuses protestations de Bede dans sa lettre à l'archevêque d'York. L'aumône, disaient les Pères du concile, quand elle est jointe à la pénitence prescrite, aide à obtenir de Dieu une rémission plus prompte du péché et la grâce de n'y pas retomber. A ceux qui ne sont pas de grands pécheurs, elle sert à assurer dans le ciel la récompense due à leur innocence et à leur charité. Mais l'aumône n'est pas faite pour que ceux qui la reçoivent se livrent aux excès de la boisson et de la table. En outre, aucune aumône faite en vue de se donner une plus grande licence ne peut racheter le moindre des péchés. L'aumône est une œuvre de pitié. Celui qui veut avoir pitié de son âme ne doit faire l'aumône qu'à ses propres dépens, et non en dépouillant son prochain. Offrir à Dieu des dons entachés de violence et de cruauté, c'est irriter la justice divine au lieu de l'apaiser. Car le Sage l'a dit : *Faire l'aumône aux dépens du pauvre, c'est égorger le fils en présence de son père* [2].

Supposer d'ailleurs que la justice divine soit ainsi vénale, c'est la provoquer à frapper avec autant de rapidité que de sévérité. C'est donc fort à tort que l'on dit partout que tels et tels font chaque jour des offrandes à Dieu, afin de pouvoir se livrer impunément à leurs désordres. Ce sont des aveugles qui se figurent follement que le juge céleste mettra en balance leurs dons et leurs crimes ininterrompus : il ne leur sert à rien de donner leurs biens à Dieu, pendant qu'ils se donnent eux-mêmes au diable[3].

[1] Ut monasteriales sive ecclesiastici ebrietatis malum non sectentur... Neque alios cogant intemperanter bibere... Sint convivia neque deliciis vel scurrilitatibus mixta... et ut... potationibus ebriosorum more non serviant. Cap. XXI.

[2] Eleemosyna quæ fit ex substantia pauperum, quasi qui mactat filium in conspectu patris sui. — C'est ainsi que le concile cite le texte que la Vulgate donne en termes quelque peu différents : *Qui offert sacrificium ex substantia pauperum quasi qui victimat filium in conspectu patris sui.* ECCLIC., XXXIV, 24.

[3] Non ad hoc sine dubio dandæ, ut quælibet vel minima saltem peccata eo licentius cuiquam agere liceat, quo vel ipse vel alius quilibet pro eo eleemosynas faciat... Ne per hoc quod venalem Dei justitiam ponat, ab eadem non solum acrius, sed citius juxta merita istius judicetur. Non sint, ut generaliter dicatur, eleemosynæ ad hoc datæ... Frustra suas tantum eleemosynas et non intermixta flagitia supernum

Le concile insiste longuement sur la nécessité de prêcher sans cesse à tous que l'aumône ne saurait tenir lieu de la contrition ni des peines canoniques imposées pour la satisfaction des péchés. Il condamne énergiquement ceux qui prétendaient s'acquitter de leurs pénitences par l'entremise d'autres personnes qui jeûneraient ou chanteraient des psaumes pour leur compte, c'est-à-dire par les religieux qu'entretiendraient les dons des pécheurs. La chair, dit-il, qui a péché est celle qui doit être punie. Laisser croire le contraire aux pécheurs, ce serait les perdre par une adulation corruptrice. Car, si l'on pouvait à prix d'argent racheter ses fautes et satisfaire par autrui à la justice de Dieu, cette justice, encore une fois, serait vénale, et les riches se sauveraient plus aisément que les pauvres, au mépris de la parole expresse de l'Évangile. Que l'homme ne se trompe pas ainsi, car Dieu ne trompe parsonne, et, comme il l'a dit par son apôtre, nous apparaîtrons tous au même titre devant le tribunal du Christ[1].

On le voit, les chefs de l'Église anglo-saxonne, tous sortis des rangs monastiques, protestaient les premiers contre les fausses interprétations et les applications abusives du dogme qui fait une obligation de l'aumône. Ils protestaient du même coup et d'avance contre les calomnies et les exagérations qu'une postérité injuste et ingrate a débitées sur l'avarice et l'avidité des corporations ecclésiastiques, sur les hypocrisies et les captations du cloître.

Mais dans les abus que voulaient atteindre et réprimer leur vigilante et paternelle autorité, il n'y en avait pas un seul dont l'origine ne remontât au relâchement qu'une richesse trop grande et trop prompte avait introduit dans les monastères.

Et ils n'avaient pas tout dit. Car cette richesse entraînait d'autres périls encore que le relâchement intérieur. Elle allumait la convoitise universelle. Tantôt c'étaient les héritiers naturels de l'abbé légitime d'un monastère régulier qui venaient, après sa mort, s'emparer violemment des domaines monastiques, sous prétexte que l'abbaye avait été la propriété du défunt, qu'ils y avaient un droit acquis, à la seule charge d'entretenir les moines. Tantôt c'étaient les rois et les princes qui venaient s'installer dans un grand monastère, comme

pensare judicem cæco suo libitu volunt et optant... Sua Deo dare videntur, sed se ipsos diabolo per flagitia dare non dubitantur. Cap. XXVI.

[1] Ipsa illius caro quæ illicita ac nefanda contraxit desideria, ipsam hic in præsenti punire juxta modum reatus sui debet... De hoc prolixius ideo disputandum est, quia nuper quidam dives, petens reconciliationem pro magno suo facinore... quod superni judicis quotidie justitiam inter se quasi venalem statuere... Antequam plures vestra errabunda adulatione implicantur et deducantur ad perniciem. Cap. XXVII.

dans un lieu de repos et de plaisance, avec tout leur attirail, tout leur cortége d'officiers, de veneurs, de valets et d'écuyers, qu'il fallait loger, voiturer et nourrir, en même temps que les chevaux, les chiens, les faucons, ainsi que le constatent des priviléges qui, en exemptant certains monastères de cette charge, démontrent combien elle devait être habituelle et onéreuse. Puis il y avait d'autres rois beaucoup plus exigeants et plus redoutables qui révoquaient les donations faites par leurs prédécesseurs, et réclamaient les domaines qui en avaient été l'objet, sauf à débattre leurs prétentions et la résistance des moines devant le *Witena-gemot*, dont les décisions pouvaient bien n'être pas toujours conformes au droit du plus faible. Les grands et les nobles n'imitaient que trop souvent les rois; ils revendiquaient les terres concédées aux monastères par leurs ancêtres, ou s'emparaient de celles qui les avoisinaient, en laissant la trace de leurs déprédations dans ces chartes nombreuses qui, en prescrivant des restitutions plus ou moins complètes ou tardives, démontrent en même temps que la violence et la rapacité n'avaient que trop souvent raison de la pieuse munificence des ancêtres.

Quelquefois les prélats eux-mêmes abusaient de leur autorité pour abandonner à leurs proches une portion du patrimoine conventuel. Enfin les guerres locales et intérieures, partout si fréquentes à cette époque, se faisaient surtout aux dépens des domaines monastiques qui étaient toujours les mieux cultivés et les plus peuplés, qui offraient par conséquent une proie plus riche et plus attrayante aux spoliateurs. On s'explique ainsi les fluctuations singulières que subissait la prospérité des monastères, bien que leur esprit de suite, leur sollicitude économique et laborieuse, leur soin paternel de la population agricole, aient presque toujours suffi pour rétablir leur fortune. Ce qu'on s'explique beaucoup moins, c'est le jugement porté à deux reprises différentes par saint Boniface, qui, dans ses lettres au roi Ethelbald comme à l'archevêque Cuthbert, signale l'Angleterre comme le pays où les moines étaient soumis à la plus rude servitude par suite des exactions et des corvées qui leur étaient imposées pour les édifices publics par les officiers royaux. Il parle de ces oppressions comme d'une nouveauté inconnue sous les anciens rois et dans les autres pays de la chrétienté; on n'en trouve aucune trace dans les monuments contemporains; mais le témoignage du grand Boniface, observateur si attentif de tout ce qui intéressait l'Église dans sa patrie, est trop grave pour être écarté.

La propriété a été, en Angleterre comme partout, la condition et la garantie de la liberté, pour l'Église comme pour les corporations et les individus. Mais les charges, les abus, les excès, les priviléges que la propriété entraînait à sa suite ont été, en Angleterre plus

qu'ailleurs et de tout temps, le grand péril de l'Église, et c'est sur cet écueil que l'arche monastique a péri, en entraînant dans son naufrage toute l'Église catholique d'Angleterre. Il y a là un mystère redoutable, un problème dont nos pères n'ont pas assez compris la gravité ni la terrible difficulté. Pour le résoudre il aurait fallu chez les chefs de l'Église, et surtout des ordres religieux, un discernement, une modération, une prudence plus faciles à rêver qu'à rencontrer. Mais on ne conçoit que trop la réaction qui a suscité les saints fondateurs des ordres mendiants, et qui enflamme toujours certaines âmes, éprises de la primitive mais éphémère simplicité des grandes fondations cénobitiques. « Mes frères, » disait le plus grand religieux de notre siècle, en prêchant pour l'inauguration d'une de ses nouvelles fondations, « mes frères, si je savais que votre maison dût s'enrichir d'une façon quelconque, fût-ce de vos épargnes, je me lèverais cette nuit et j'y mettrais le feu aux quatre coins. »

VI

Fatales richesses! dirons-nous après ce grand homme, fatales richesses, filles de la charité, de la foi, d'une généreuse et spontanée vertu; mères de la convoitise, de l'envie, de la spoliation, de la ruine! A peine un siècle s'est-il écoulé depuis les sobres et modestes origines de l'Église ou de l'Ordre monastique chez les Anglais, et déjà la voix intègre et incontestée des saints, tels que Bede et Boniface, s'élève pour signaler le péril sans en apercevoir la cause. La lèpre est donc déjà là. En pleine jeunesse, en pleine santé, le germe mortel apparaît déjà. Viendra un jour où le fruit empoisonné sera récolté par des mains avides et sanguinaires. Viendra le jour où un monstre qui tenait à la fois de Caligula et d'Héliogabale, où un Henri VIII, avec ses lâches courtisans et son peuple avili, s'armera du prétexte de la richesse exorbitante des corporations religieuses pour anéantir, pour noyer dans le sang et dans la servitude l'œuvre d'Augustin, de Wilfrid et de Bede.

Je crois avoir le droit de mépriser les insinuations de ceux qui ont osé m'accuser de vouloir absoudre ou atténuer le crime des bandits sacriléges, des lâches spoliateurs qui ont fait leur proie, en Angleterre comme dans tout le reste de l'Europe, du patrimoine de l'Église. Mais qui donc ne regrettera pas avec moi que l'Église, qui avait seule le discernement et l'autorité nécessaires, n'ait pas elle-même assigné en temps opportun des bornes à l'accroissement indéfini de la fortune des corporations monastiques? Cet accroissement était légitime,

naturel, le plus souvent même involontaire, mais périlleux et exorbitant. L'Église pouvait et devait le comprendre; l'Église, avec sa perspicacité surnaturelle, avec sa divine autorité, avec sa maternelle omnipotence, pouvait et devait prévenir le péril par des interdictions prévoyantes, par une distribution équitable du superflu des grands ordres et des communautés opulentes au profit soit des classes indigentes et de la bienfaisance publique, soit des rangs inférieurs et délaissés du clergé, soit enfin de tout autre besoin ou service social.

Nul ne peut dire les maux et les crimes qui eussent été épargnés au monde si l'Église, qui devait en être la principale victime, eût pris les devants sur les spoliateurs, déjoué leurs haines, désarmé leur perfidie en leur dérobant ce prétexte trop spécieux, en arrêtant d'une main prudente et inébranlable le flot toujours montant de la richesse ecclésiastique, en lui disant : *Usque huc venies, et non procedes amplius et huc confringes tumentes fluctus tuos*[1].

Le désintéressement est la vertu sacerdotale par excellence : la pauvreté volontaire a toujours été la source intarissable du prestige et de l'ascendant des moines. C'est là qu'ils ont toujours su, qu'ils sauront toujours se retremper et se rajeunir. C'est là que se réfugiait la grande âme du plus illustre des bénédictins modernes, de Mabillon, dans ces lamentations généreuses, tombées de sa plume après le récit de la conquête de l'Angleterre par les moines, et qui peuvent s'appliquer aujourd'hui à tant d'autres pays catholiques, que la faux du vandalisme n'avait pas encore atteints de son temps :

« Ah ! si aujourd'hui Grégoire et Augustin pouvaient renaître et revoir ces contrées, quel triste regard ne jetteraient-ils pas sur les fruits de leurs travaux dévastés, les pierres du sanctuaire dispersées, et la demeure de la prière changée en demeure de la désolation ! Ce n'est pas que nous pleurions l'opulence perdue de l'Église; ce ne sont pas nos monastères saccagés et renversés que les bénédictins regrettent. Non, mais nous gémissons sur le sort de nos frères arrachés du sein de l'Église catholique et confirmés dans le schisme. Plût à Dieu que nous pussions acheter leur retour au prix de tout ce qui a pu nous appartenir jadis ! Que ne donnerait pas l'Église, que ne sacrifierait pas notre ordre pour gagner l'âme de nos frères, et nous enrichir de la pauvreté du Christ[2]? »

C'était de ces rangs bénédictins purifiés par le travail et la frugalité, ou du sein d'autres ordres donnés par Dieu à l'Église pour la défendre et la consoler, que revenaient, au siècle de Mabillon, sur le sol anglais, de nouveaux missionnaires, mille ans après les compa-

[1] *Job.*, XI, 38.
[2] *Ann. Bened.*, l. IX, c. XLIV.

gnons d'Augustin et les disciples de Columba. Loin d'être accueillis comme l'avaient été leurs prédécesseurs par les Anglo-Saxons païens, avec une magnanime et intelligente tolérance, ils n'avaient à attendre des Anglais réformés que le martyre, souvent précédé par les horreurs d'une captivité interminable et par des tortures inconnues aux sauvages. Et néanmoins chaque jour quelque religieux, franchissant la mer, débarquait de nuit et déguisé sur le sol où Augustin et les moines du mont Cœlius avaient arboré en plein jour la croix de Jésus-Christ, désormais proscrite et reniée par l'Angleterre chrétienne. Non loin des vieux monastères dévastés et confisqués, il recommençait, au péril de sa vie, l'exercice clandestin du culte que les envoyés de Grégoire le Grand avaient ouvertement célébré ; il distribuait le pain de la vérité et le pain de vie à quelques brebis de ce petit troupeau, qui a survécu à des persécutions plus atroces et plus prolongées que celles de Dèce ou de Dioclétien, pour transmettre et garder, jusqu'à nos jours, plus heureux et plus libres, la cendre encore chaude de la vérité. Il en vint de France, il en vint de Belgique, il en vint d'Italie, il en vint même d'Espagne pour cueillir ces lauriers sanglants et les disputer aux exilés de race anglaise. On les découvrait, on les interrogeait, on les torturait et puis on les égorgeait avec tous les raffinements d'une cruauté infernale. Parmi tant d'autres, nommons cet Espagnol, George Gervaise, qui, capturé et interrogé par les juges du misérable fils de Marie Stuart sur sa profession, répondit : « Je suis moine bénédictin, de cet ordre qui a converti au-« trefois l'Angleterre à la foi chrétienne. » Il renouvela cette profession au pied du gibet, où on le pendit et d'où on le décrocha avant qu'il eût rendu le dernier soupir, pour lui ouvrir le flanc, lui arracher le cœur et lui couper les pieds, afin d'apprendre aux moines d'outre-mer qui oseraient fouler le sol anglais quels supplices leur fermerait le retour dans leur patrie[1]. — « Mais, » dit le bénédictin espagnol qui a ajouté ce récit aux glorieuses annales de son ordre, « quel cœur des nôtres ne se sentirait pas enflammé, par cet exemple, à souffrir pour le Christ et à répéter le texte sacré : *Quam speciosi sunt pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !* D'ailleurs, » continue l'annaliste castillan, « s'il est une entreprise qui appartienne en propre à l'ordre de Saint-Benoît, c'est la mission d'Angleterre, car nos pères ont conquis cette île au Christ, par leur parole et par leur sang. Ils y ont possédé en foule des monastères illustres parmi les plus illustres de l'Europe. Quand les généraux et les capitaines

[1] Como amenaçaddo a los monges de Espana que no passen a aquella isla ; por que ellos padeceran los mismos tormentos y no tendran pies para bolver a su tierra. Yepes, *Coroncia general de S. Benito,* 1609, t. I, p. 448.

d'armes veulent animer leurs soldats au combat, ils leur rappellent leurs exploits passés, leurs victoires, la gloire de leur nation, le salut et l'honneur de leurs femmes et de leurs enfants. C'est ainsi qu'il me semble entendre notre père saint Benoît qui du haut du ciel parle à ses religieux ; qui leur rappelle comment l'Angleterre a été introduite au giron de l'Église par saint Grégoire et les moines apôtres de cette île ; qui prescrit aux religieux de toutes ses congrégations d'y retourner pour l'honneur de la religion, de ne pas y laisser anéantir cette foi plantée par la main de ses fils ; de ne pas oublier tant d'âmes qui soupirent après la vie religieuse, et de porter secours à notre mère la sainte Église, si cruellement persécutée par l'hérésie[1]. »

Mais détournons nos regards attristés de cet avenir sanglant, si différent et si éloigné encore du temps que nous venons de raconter. Malgré les abus et les périls qu'il faut signaler, pour être vrai, dès l'origine des missions monastiques, de longs siècles de ferveur et de foi, d'union avec l'Église romaine et la chrétienté catholique, vont succéder à ces premiers beaux jours de l'Angleterre convertie par les moines. D'abondantes moissons vont naître, pendant tous ces siècles, dans les sillons creusés par les disciples d'Augustin et de Bede. Avant de produire le grand peuple que le monde admire et envie, pourvu des institutions les plus nobles et les plus sages que les hommes aient connues, d'une littérature riche en génies incomparables, et d'une puissance plus vaste que celle de l'ancienne Rome, l'Angleterre va devenir la grande base d'opération des conquêtes spirituelles de la Papauté, le grand foyer de la propagande chrétienne. C'est par elle que l'Église romaine va remuer, éclairer et subjuguer le centre et le nord de l'Europe. C'est elle qui va servir d'initiatrice à toutes les populations germaines et scandinaves, encore plongées dans la nuit du paganisme.

Et tout d'abord, de cette semence monastique jetée par la main du grand pape et du grand moine Grégoire au sein de la race anglo-saxonne, va naître le grand apôtre et le grand martyre, Winifrède, celui dont le nom latin, *Bonifacius*, le bienfaiteur, traduit si exactement la glorieuse carrière. C'est lui que Dieu destine à porter, avec l'Évangile et la Règle de saint Benoît, la lumière de la vérité, la flamme de l'amour, la fécondité du martyre, dans le berceau de ses aïeux, au fond de ces forêts germaniques, restées heureusement impénétrables aux Romains asservis, mais d'où sont sorties la liberté, la force, la vie des nations catholiques, et avec elles la civilisation chrétienne des deux mondes.

[1] Yepes, I, c.

Ch. de Montalembert.

L'ABBÉ MARCHENA

Riouffe, dans ses courts et intéressants Mémoires, raconte comment il fut arrêté à Bordeaux, le 4 octobre 1793, avec un Espagnol, ramené avec lui à Paris, avec lui enfermé à la Conciergerie, et peu s'en fallut qu'ils ne montassent de compagnie sur le même échafaud. Le 9 thermidor leur rendit en même temps la liberté.

Mais laissons parler Riouffe :

« J'avais été arrêté avec un Espagnol. Il était venu chercher la liberté en France, sous la garantie de la foi nationale. Persécuté par l'inquisition religieuse de son pays, il était tombé en France dans les mains de l'inquisition politique des comités révolutionnaires. Je doute qu'il existe une âme plus véritablement et plus énergiquement éprise de l'amour de la liberté, ni plus digne d'en jouir. Sa destinée est d'être persécuté pour sa cause et de l'aimer toujours davantage. Raconter mes malheurs, c'est raconter les siens. Notre persécution avait les mêmes causes, les mêmes fers nous ont enchaînés, les mêmes cachots nous ont reçus, et le même coup devait finir notre vie. »

Et Riouffe poursuit le récit de ses aventures, auxquelles l'Espagnol se trouve constamment associé, et, chose étrange ! il ne l'appelle jamais autrement que l'*Espagnol*. Cependant un homme auquel il rend un pareil témoignage ne pouvait être le premier venu. Pour peu que Riouffe, moins préoccupé des revers de sa cause, eût jeté un regard plus attentif sur ce compagnon de sa captivité, il se fût aperçu que l'*Espagnol* méritait au moins qu'il lui donnât un nom. Il est vrai que, dans la grandeur des événements d'alors et dans leur effrayante rapidité, l'individu était compté pour si peu de chose ! Une arrestation ne vous distinguait de personne ; l'échafaud seul vous tirait de pair, et l'*Espagnol* n'avait pas été des privilégiés. Mais ce qui de-

vait toucher le cœur de Riouffe, ce qui, au fond, paraît l'avoir touché, c'est que cet étranger souffrait pour la cause de la Gironde; et puis c'était un étranger, et, à ce titre seul, il méritait peut-être que Riouffe nous dît d'où il venait et comment il se trouvait enrôlé sous un drapeau qui n'était pas le sien. D'ailleurs cet homme avait eu son heure; il avait un moment bravé Robespierre, et jeté à la face du tribun un ou deux mots que l'histoire a recueillis. Riouffe, redevenu libre et écrivant ses Mémoires, devait se souvenir mieux; mais déjà, à cette époque, l'Espagnol était en train de se faire d'autres ennemis parmi les vainqueurs du jour, et Riouffe avait peut-être des ménagements à garder. On est prudent quand on sort de prison.

Quel était donc cet Espagnol que la haine de la Montagne avait confondu avec les Girondins et jeté dans les mêmes cachots? C'était Marchena, que ses compatriotes appellent encore l'*abbé Marchena*, un de ces généreux étourdis que les grandes causes attirent parfois dans leur lumière, mais qu'elles n'adoptent complétement que s'ils leur apportent, avec un génie éclatant, un surcroît de popularité. A un point de vue plus élevé, c'était une de ces pauvres âmes dont s'emparaient alors, en Espagne comme ailleurs, les idées voltairiennes et les maximes politiques de Rousseau, pour les précipiter dans un tourbillon où elles ne réussissaient jamais à trouver leur assiette naturelle. La vie de Marchena nous fera assister à l'un de ces douloureux combats qui n'aboutissent jamais à la victoire et au repos.

Qui le croira cependant? Ce voltairien du pays de sainte Thérèse était un poëte, un vrai poëte, qui, arrivé un siècle plus tôt, eût certainement pris dans les lettres espagnoles une place élevée.

On ne savait guère de Marchena que ce que nous en apprend notre histoire, et on vient de voir, par le témoignage d'un contemporain qui l'a cependant en grande estime, le peu de place qu'il y tient. Il appartenait à l'Espagne de nous en dire un peu plus long. Nous avons sous les yeux une notice qui jette un jour nouveau et singulièrement piquant sur le côté espagnol de cette aventureuse existence. Cette notice est de l'un de nos amis, Don Gaspar Bono Serrano, un des chapelains d'honneur de la reine Isabelle, lui-même, je l'ai montré ailleurs, poëte distingué. Pour avoir sa vraie couleur, cette vie de Marchena voulait un biographe chrétien. Je suivrai donc dans ce récit Don Gaspar Bono Serrano, le commentant quelquefois, trop de son avis pour ne pas avoir le droit de le contredire dans l'occasion, ajoutant à ses informations les détails que j'aurai recueillis moi-même, et ne faisant assez souvent que le résumer ou le traduire.

Donc, Jose Marchena était né le 18 novembre 1768, dans cette charmante petite ville d'Utrera, que j'ai appelée la cité des laboureurs, et de qui on eût attendu un Théocrite, ou du moins un Melendez,

plutôt qu'un fougueux allié de la révolution française. Il était fils de don Antonio et de dona Josefa Ruiz y Cueto, qui s'efforcèrent de lui donner une éducation toute chrétienne, le destinant, dans leur pieuse espérance, à l'état ecclésiastique. Il reçut même, dans sa première jeunesse, la tonsure et les ordres mineurs; c'est ce qui explique ce titre d'abbé qui paraît lui être resté. Mais l'excellent Bono Serrano ne tient nullement à ce qu'il y ait eu un déserteur de plus dans les rangs de la milice ecclésiastique de l'Espagne, et il s'est enquis soigneusement des droits que pouvait avoir eu Marchena à ce titre d'abbé. Il a eu la bonne fortune de découvrir un cousin de Marchena dans un vieillard de quatre-vingts ans, et cet honnête et impartial survivant d'un temps si troublé, en Espagne comme partout, lui a certifié que son parent, qu'il avait bien connu, s'était constamment refusé à entrer dans le dessein de ses père et mère; que, dans ses jeunes années, il n'avait appris qu'un peu de grammaire latine, n'avait jamais voulu entendre parler de philosophie, de théologie moins encore; qu'en revanche, il avait fait une étude approfondie de la langue et de la littérature françaises. Un jour vint où il eut à faire ses preuves à cet égard.

Plus tard, quand ses talents et ses passions lui eurent donné des rivaux et des ennemis, il se trouva des gens pour dire qu'il avait été ordonné diacre. Mais à Utrera vivent encore quelques contemporains de Marchena, lesquels affirment n'avoir jamais rien ouï dire de pareil. Jaloux aussi d'ajouter une preuve matérielle à ces affirmations, Bono Serrano, qui habite Madrid, a fait examiner avec soin par un chanoine de la cathédrale de Séville, dont le témoignage est aussi d'un grand poids, les registres d'ordination de l'archevêché, et de cette recherche il est résulté que Jose Marchena n'avait pas dépassé les ordres mineurs.

On voudrait pouvoir ajouter que la résistance de Marchena au vœu de ses parents venait simplement d'un manque de vocation, et, dans cette mesure, il faudrait le louer d'avoir résisté; mais il y avait plus que cela. Malheureusement les idées qui alors dominaient en France avaient gagné l'Espagne, et si l'isolement d'Utrera en avait préservé ses paisibles habitants, le jeune Marchena avait été au-devant d'elles, à Séville sans doute, qui n'est qu'à quatre lieues d'Utrera, et où il est probable qu'il termina ses études.

Marchena avait vingt et un ans lorsque éclata la révolution française. Mis hors de garde par l'explosion de cet immense événement, il oublia sans doute que l'inquisition était encore toute-puissante en Espagne. Ses amis l'avertirent en secret qu'il y avait danger pour lui à rester dans son pays, et de ce nombre fut le célèbre Lista, dont il avait suivi les cours à l'université de Séville. Je tiens le fait d'un

élève de Lista, qui sans doute lui-même le tenait de son maître.

Marchena, qui d'ailleurs n'était pas fâché de courir un peu le monde, n'attendit pas un second avis et se réfugia à Gibraltar. Le choix de sa retraite et le nom de Lista me feraient croire qu'à cette époque il se trouvait en Andalousie; il ne l'avait peut-être jamais quittée.

Une fois à Gibraltar, il était maître d'aller où bon lui semblerait; mais, à cette époque, un jeune homme, qui avait quelque imagination et beaucoup d'audace dans l'esprit, ne voyait en Europe que la France. Le volcan attirait invinciblement autour de son cratère tout ce qu'il y avait par le monde d'intelligences éprises des nouveautés et avides de l'inconnu.

Arrivé à Paris, Marchena y déploya pour vivre une singulière activité d'esprit. Ce n'est pas là une qualité espagnole, et c'était sans doute encore une des raisons qui avaient fait que Marchena ne s'était pas senti à l'aise dans son pays. Il apportait dans le nôtre une facilité de parler et d'écrire le français qui ne devait pas le laisser longtemps dans l'embarras.

Marat, c'était assez mal débuter, paraît avoir été un des premiers qui lui ait offert ses services et son amitié. L'Espagnol est confiant au fond, et Marchena de plus était jeune. Il est bon d'ailleurs de se souvenir que Marat n'était pas ou plutôt ne paraissait pas alors la hideuse créature qui plus tard porta ce nom. La Révolution l'avait trouvé, et je crois qu'il était encore médecin des écuries de M. le comte d'Artois. Le savant cachait encore l'odieux tribun, et Marchena ne vit d'abord que ses rares connaissances scientifiques. Il accepta donc avec reconnaissance la proposition que lui fit Marat d'écrire dans ce journal, qui, fondé en 1789 sous le titre du *Publiciste parisien*, s'appelait déjà *l'Ami du peuple*. Peu à peu cependant Marat démasqua ses vraies doctrines, et Marchena se retira prudemment d'une association qui commençait à l'inquiéter et qui plus tard lui eût fait horreur. Ce n'était pas là l'idéal qu'il était venu demander à la France. Mais on ne rompait pas impunément une telle alliance. Pour se mettre à l'abri d'une rancune qui allait se faire redoutable, Marchena alla droit aux Girondins et trouva dans Brissot un patron plus honorable. D'ailleurs il était né Girondin. Il quitta Paris en même temps que les chefs du parti, sinon avec eux, Paris étant devenu pour lui aussi peu sûr que pour eux-mêmes. Il se réfugia dans le midi de la France, et on a vu que ceux qui là mirent la main sur quelques Girondins ne firent aucune distinction entre lui et Duchâtel ou Riouffe.

« Raconter mes malheurs, c'est raconter les siens, » a dit ce dernier en faisant un vers, ce qui lui arrive parfois dans sa prose. Il aurait pu dire aussi que raconter la vie de Marchena c'était presque

raconter la sienne. Il y eut, en effet, dans leurs talents, leurs caractères et leur existence une analogie qui mérite d'être relevée. Doué comme Marchena, nous y arriverons, d'un certain génie poétique, Riouffe avait été deux fois couronné par l'Académie française, la première, pour un éloge en vers du duc de Brunswick, la seconde, pour un poëme sur le second anniversaire de l'avénement du grand Corneille. Né dans le midi de la France, comme Marchena dans le midi de l'Espagne, il avait été élevé par un bon curé de village, puis envoyé à Paris pour y étudier le droit. Comme Marchena, il avait chaudement épousé les principes de la Révolution, et ainsi que lui, effrayé de bonne heure des excès qui commençaient à la déshonorer, il s'attacha aux Girondins et faillit périr avec eux et pour eux. Plus tard, et comme Marchena le fera lui-même, il devait se servir de la grande connaissance qu'il avait acquise de plusieurs langues modernes pour écrire et publier des traductions, et je ne sais pas pourquoi, dans ses Mémoires, il ne s'est pas montré, d'autres l'ont raconté, lisant à ses compagnons de captivité, à la lueur d'une lampe fumeuse, sa version du *Phédon*. Plus tard, enfin, Riouffe, entièrement revenu de ses illusions républicaines, mais se donnant avec la réserve de l'honnête homme qui reconnaît ses erreurs sans fouler aux pieds les sentiments généreux qui en ont été la source, se laissa mettre au tribunat et devint un des préfets de l'empire. On sait enfin qu'il mourut intrépidement, à son poste, du typhus qu'il avait pris en soignant des malades atteints de cette terrible épidémie. Un de ses amis, qui a écrit sa vie dans des temps meilleurs, assure que, sur son lit de mort, il appelait de ses vœux et apercevait l'aurore d'une époque où les hommes sauraient être libres sans abuser de la liberté. Nous verrons que Marchena aussi ne se fit aucun scrupule de se donner un maître, et qu'il ne crut pas acheter trop cher sa rentrée en Espagne en y servant Murat d'abord, puis le roi Joseph. Mais il n'eut pas la belle mort de Riouffe. Enfin, pour compléter la ressemblance, ajoutons que Marchena était, comme Riouffe, de petite stature, et qu'il avait, comme lui encore, cette vivacité de répartie qui est le don et la défense des petits hommes. Les historiens de la Révolution ne les séparent pas, et M. Thiers, qui, dans son livre, leur a fait à l'un et à l'autre l'honneur de les nommer, les nomme l'un à côté de l'autre. Il a dit de Marchena : « Marchena, jeune Espagnol qui était venu chercher la liberté en France. » Ce sont deux médaillons dans un même cadre.

Mais revenons. Riouffe arrivé, dans son récit, à l'époque où il est confiné à la Conciergerie, cesse tout à coup de parler de l'*Espagnol*. On serait même tenté de croire qu'ils avaient été placés dans deux cachots séparés, si dans une scène grotesque, la prison même a ses

espiégleries, on ne le voyait soudainement reparaître. A ce moment, Marchena se mourait.

Riouffe, qui avait les idées de son temps, raconte que, dans cette prison, où le malheur commun aurait dû désarmer la raillerie, le n° 13, c'était celui de la chambre où il se trouvait en nombreuse compagnie, avait pris pour but de ses mystifications un pauvre vieux bénédictin qui, amené dans ce milieu incrédule par le hasard des circonstances, y avait apporté toute la candeur de sa foi. Mais j'aime mieux que Riouffe nous raconte cela lui-même. L'innocente victime en sortira plus honorée :

« Nous avions dans cette même chambre un bon bénédictin véritablement illuminé, toujours les mains jointes sur la poitrine, comme on peint saint Benoît, et tourmenté surtout de la foi, sûr de faire des prosélytes. L'aimable Du Corneau, jeune Bordelais, plein d'esprit, de talents et de gaieté, qu'ils ont assassiné depuis pour fédéralisme, était le diable de ce nouveau saint Antoine ; tantôt il lui volait son bréviaire, et saint Antoine de courir après le diable, le manche à balai à la main; tantôt il lui éteignait sa bougie ; enfin lui faisant autant de tours que Satan faisait éprouver de tentations à saint Antoine ; quelquefois il mêlait aux psaumes chantés par le bonhomme le refrain d'une chanson égrillarde. Mais le saint homme ne perdait pas courage ; toujours aux aguets et toujours priant, il avait les yeux sur son bréviaire et sur Du Corneau qui, borgne, petit et basané, la figure pétrie de malice, remplissait parfaitement l'idée qu'on se fait d'un diablotin, tandis que l'autre, en arrêt, avait l'air d'un béat aux prises avec lui. Le moine offrait ses souffrances à Dieu et se montrait d'autant plus endurant qu'il espérait bien qu'à la fin il en convertirait au moins un ou deux. Pour répondre à ses éternels sermons et las d'argumenter, nous imaginions d'élever autel contre autel. Nous eûmes bientôt un culte, des hymnes et des chants. Alors le saint Père désespéra vraiment de notre salut. Il lorgnait quelques-uns d'entre nous comme de meilleure prise et plus faciles à convertir. Il n'espéra plus rien quand il les vit tous rangés sous les drapeaux d'Ibrascha : c'était le nom de notre dieu. »

Arrêtons-nous ici un moment. Riouffe voudrait bien que l'on ne prît pas trop au sérieux son dieu Ibrascha. Mais alors il fallait donc qu'il se bornât ici à une simple note, à peine nécessaire, et n'imprimât pas, à la suite de ses Mémoires, la théogonie du nouveau dieu et les maximes du nouveau culte, en les faisant précéder de cette remarque que « cette religion, après tout, en vaut bien une autre et ne paraîtra tout à fait puérile qu'aux esprits tout à fait superficiels. » Oui, certes, cette religion en valait bien une autre, celle de l'honnête Laréveillière, par exemple, et c'étaient peut-être les lauriers de ce-

lui-ci qui avaient éveillé l'imagination de Riouffe. Riouffe, qui fut sans doute le Moïse de cet autre Sinaï, ne voulant pas perdre sa petite rédaction, la dédia modestement à la postérité. Il prouvait ainsi une fois de plus combien la religion est nécessaire à l'homme, quand, pour se moquer de celle qu'il reniait, il ne trouvait rien de plus spirituel que d'en inventer une autre, et je m'étonne que tel philosophe de nos jours ne l'ait pas prise toute faite de la main de Riouffe. Otez-lui, en effet, les formes orientales du langage, et je ne vois pas pourquoi on se donnerait la peine de chercher mieux ou ailleurs. On y retrouve tout ce que les déistes d'alors, le surnaturel écarté, daignaient garder des croyances du passé, c'est-à-dire une mélange assez sobre et pas trop mal habile des idées socratiques et des maximes de l'Encyclopédie, avec je ne sais quelles tièdes effluves de la sentimentalité de Rousseau.

Mais où est Marchena dans tout ceci? demandera sans doute le lecteur. Patience, il se retrouvera. Je continue :

« Ce qui acheva de lui navrer le cœur (il s'agit toujours du bon bénédictin), ce fut l'aventure suivante : l'Espagnol, à cette époque, était à l'agonie; le moine rôdait autour de lui comme autour d'une proie chérie. Ramener un Espagnol au giron de l'Église, quelle béatitude! Mais l'Espagnol mourant ranime ses forces et crie : Vive Ibrascha ! »

Pauvre Marchena, car c'était bien vous, auriez-vous crié si fort, si vous aviez pu croire que votre vieille mère dût vous entendre? Ah ! les espiègles de ce n° 13 étaient sans doute fort spirituels, et il ne se voit, en effet, rien de plus aimable que ce jeune Du Corneau. On ne peut de meilleure grâce railler au pied de l'échafaud. Mais quand mon regard descend dans cette geôle, j'avoue que je ne m'amuse guère à écouter toutes ces folies, et que laissant de côté le moribond lui-même, je vais m'agenouiller avec respect devant la douce figure de ce bénédictin sans nom. Il y a dans la gaieté des autres quelque chose de l'héroïsme que les Français portent naturellement sur tous les champs de bataille. Mais il me semble qu'ici le véritable héros, c'est ce bonhomme, qui, fidèle à sa croyance et à sa mission de prêtre, non-seulement oublie l'échafaud, qui, lui, ne l'oubliera pas, mais qui s'obstine à se souvenir que ces jeunes fous ont une âme et qui, pour la sauver, brave même le ridicule, plus redoutable que le bourreau.

Voilà ce que Riouffe aurait dû mieux sentir; voilà ce que Marchena sentait peut-être à demi, il est permis de le soupçonner, à voir le *moine rôder autour de lui*, comme dit Riouffe. Le moine devait croire que l'Espagnol avait pu garder quelque chose de la foi de ses pères; il devait croire aussi qu'étranger et loin de sa patrie, il avait plus de droits que les autres à sa patiente charité. Riouffe lui-même

ne résista pas jusqu'au bout au charme de cette admirable candeur, car il ajoute :

« Il feignait de dormir au moment où nous commencions notre office; mais il ne pouvait se contenir longtemps. Aussitôt que notre grand chantre avait entonné, le moine furieux se levait en sursaut, chantait le *De profundis* à tue-tête ; sa voix faible et cassée ne pouvait couvrir la voix forte et sonore de deux jeunes anachorètes que nous avions, Bailleul et Mathieu. Alors il nous accablait d'injures, traitait notre dieu d'imposteur, et soutenait qu'il le prouverait de reste. Il s'élançait comme Polyeucte, pour briser notre autel ; il ne trouvait pas encore qu'il fût assez bruyant : armé d'un saint zèle et d'une bûche, il frappait contre la porte avec un bruit épouvantable... c'était ainsi que cet impie troublait nos cérémonies augustes ; quel sacrilége! Aussi nous lui prodiguions les épithètes de philosophe, d'esprit fort et d'incrédule. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce bonhomme se plaisait dans ces tribulations et ne voulait jamais changer de chambre. Malgré nos mauvaises plaisanteries, nous l'aimions et nous le respections; il le savait bien. Nous le pleurâmes sincèrement quand nous sûmes son assassinat par le tribunal. Il fut enveloppé dans la conjuration du Luxembourg. »

Le moribond ne mourut pas, et il faut croire que c'était écrit, car il avait osé défier Robespierre, et un arrêt de mort n'avait pas immédiatement répondu à cet incroyable défi. En voyant la porte de la Conciergerie s'ouvrir chaque jour devant de nouvelles victimes que l'on conduisait devant le tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud, Marchena s'étonna, puis s'indigna de ce que son tour ne venait pas. Honteux d'être compté pour si peu, il osa écrire à Robespierre : « Tyran, tu m'as oublié. » L'Espagnol s'était retrouvé là tout entier. On sait, par la mort d'André Chénier, qu'en pareil cas Robespierre ne se laissait pas avertir deux fois. Ce jour-là il ne voulut pas se souvenir. Ces âmes cruelles ont de ces caprices d'indifférence, on ne voudrait pas dire de générosité. Le lendemain Marchena, surpris de ne pas voir le bourreau lui apporter la réponse de Robespierre, écrivit encore à celui-ci : « Ou tue-moi, ou donne-moi à manger. » Il ne demandait pas mieux que de mourir, mais il ne voulait pas mourir de faim. Ces sublimes insolences passeraient pour invraisemblables, si on ne savait par tant d'exemples la répugnance que montrèrent alors un grand nombre d'âmes fortes à disputer leur vie. Ce dédain de la vie avait gagné le peuple lui-même. On peut croire qu'il entra un peu de calcul dans la modération de Robespierre. Cette plume acérée pouvait un jour lui être utile : on assure qu'il fit faire des propositions à Marchena qui les refusa avec un noble emportement. Robespierre s'aperçut qu'il s'était trompé; mais le 8 thermidor ne lui laissa pas le

temps de réparer son erreur. Le comte Beugnot qui, dans ses beaux *Mémoires*, s'étonne à bon droit que Marchena soit sorti vivant de la Conciergerie, parle de lui en termes que l'histoire doit recueillir : « Marchena, dit-il, que la Révolution a conquis sur l'Espagne et qui est fait pour honorer quelque pays qu'il veuille adopter ! » le comte Beugnot qui, lui non plus, ne sépare pas Marchena de Riouffe, avait eu occasion de le connaître et de l'apprécier dans ces banquets choisis où les détenus de la Conciergerie retrouvaient, sous le couteau de la Convention, avec toute la sérénité de la liberté, toutes les grâces du bel esprit.

Rendu à la liberté par la mort de Robespierre, Marchena entra comme expéditionnaire au Comité de salut public, et comme rédacteur au journal de *l'Ami des Lois*. Je prends ce qui concerne cette époque de sa vie dans une note de la traduction espagnole de l'histoire de M. Thiers. Miñano, l'auteur de cette traduction, eut occasion de voir Marchena à Madrid en 1821, quelques jours avant sa mort, et ce qu'il raconte des péripéties de sa jeunesse, il le tenait sans doute de Marchena lui-même ou de quelque contemporain.

Cependant, après le 9 thermidor, les vainqueurs s'étaient divisés; n'est-ce pas l'histoire éternelle des hommes ? En faisant cause commune pour vaincre, on fait bon marché des dissidences; après la victoire, on s'aperçoit que ces dissidences cachaient des abîmes, et le combat recommence sur le champ de bataille de la veille. Consultant plutôt ses convictions ou ses amitiés que ses intérêts, Marchena se trouva dans le parti qui devait être le plus faible. Il y perdit le mince emploi qui le faisait vivre. Il avait osé écrire contre Tallien, contre Legendre, contre Fréron : dénoncé comme ayant excité les sections à se soulever contre la Convention, il se vit proscrit en 1795. Il s'en tira comme il put; mais deux ans plus tard, ayant attaqué le Directoire en personne et sans ménagement, il fut frappé de nouveau, aux termes de la loi rendue le 21 floréal contre les étrangers. Il eut beau se récrier que cette loi ne pouvait lui être appliquée, qu'il était citoyen français, on ne l'écouta pas, et il se vit conduit de brigade en brigade à la frontière de la Suisse. Jusque-là il n'avait guère voyagé autrement dans cette France, où il était, dit-on, venu chercher la liberté. Au bord du lac de Genève, au lieu de se souvenir de Rousseau et de *la Nouvelle Héloïse*, qu'il devait un jour traduire dans sa langue, il pensa d'abord à madame de Staël, qu'il avait connue en France. Mais la fille de M. Necker, qui n'avait pas encore pardonné à la Révolution d'avoir méconnu, en les laissant oisives, les grandes facultés de son père, ne parut pas disposée à grossir sa cour d'un mécontent de plus. Froidement accueilli de ce côté, Marchena porta hardiment sa réclamation devant le conseil des Cinq-cents, qui lui

reconnut la qualité de Français, et il put revenir en France. On lui accorda même une sorte de dédommagement en lui donnant un emploi dans l'administration de l'armée du Rhin. Un autre s'y fût enrichi, et on en sait plusieurs qui ne manquèrent pas l'occasion. L'honnête Espagnol se crut assez récompensé par l'honneur de connaître Moreau qui, en reprenant le commandement de son armée, se l'attacha comme secrétaire.

Moreau ne laissait guère à ceux qui tenaient la plume dans son état-major le temps de cultiver les lettres ; mais quand on les aime d'une passion sincère, ce temps, on le trouve toujours. Marchena prouva cette vérité dans une occasion remarquable, et qui témoigne chez lui, en même temps que d'une singulière liberté d'esprit, d'une profonde connaissance des langues anciennes.

Il s'était permis de composer en français une chanson assez graveleuse qu'il laissa courir. Moreau en eut vent et le trouva mauvais. Tous les généraux de la République n'avaient pas, à cette époque, les mêmes scrupules. Moreau fit venir son secrétaire et lui adressa une verte réprimande. Celui-ci, pour sa défense, allégua qu'il n'avait fait que traduire un passage de Pétrone, retrouvé et copié par lui dans un vieux manuscrit du monastère de Saint-Gall, et deux jours après, en effet, il présenta le texte.

Que Moreau s'y laissât prendre, c'était dans l'ordre. Le fragment, d'ailleurs, était écrit en très-beau latin, et comblait à merveille une des lacunes du *Satyricon*. L'austère général, flatté, quoiqu'il en eût, d'avoir dans son cabinet un si savant humaniste, ne pouvait longtemps garder rancune à un secrétaire qui savait si bien le latin ; mais d'autres qui, par état, devaient être plus difficiles, y furent pris comme Moreau. Le fragment fut publié, examiné par les gens du métier, qui n'y firent pas plus d'objection que les habiles du dix-septième siècle n'en avaient fait à d'autres parties du même ouvrage, découvertes en 1663. L'Allemagne elle-même y fut trompée, et l'un de ses plus grands critiques proclama très-haut, dans un journal, l'authenticité du morceau.

C'était bien, à la condition qu'on ne recommencerait pas. Mais Marchena s'anima au jeu et s'imagina qu'il saurait contrefaire Catulle avec autant de succès qu'il avait imité Pétrone. Ce fut un piége qu'il se tendit à lui-même. Imiter Pétrone ou tel autre, cela se pouvait encore ; il suffisait de bien savoir son latin et de mettre un peu d'esprit dans son érudition. Mais retrouver, après deux mille ans, la grâce exquise, la délicatesse enjouée, la mollesse ionienne de Catulle, c'était vouloir se perdre que de l'essayer; et puis, quarante vers de Catulle! Le plus long de ses poëmes, les *Noces de Thétis et de Pélée*, n'en a pas trois cents, et le reste de son mince volume se

compose de petits chefs-d'œuvre dont la brièveté même ajoute au charme de chaque pièce par le regret qu'on éprouve d'arriver si vite à la fin. Marchena par là se dénonçait lui-même à la critique. Elle était d'ailleurs sur ses gardes, en Allemagne surtout. Un docte professeur d'Iena examina, avec des yeux que Marchena avait pris la peine d'ouvrir lui-même, le papier que l'on disait rapporté d'Herculanum, et n'eut pas de peine à démêler la fraude. Ce fut un cri universel. Il fallut que le pauvre Leopardi laissât passer trente ans avant de renouveler une semblable épreuve, en publiant cette ode à Neptune qui trompa tout le monde. Mais en grec les supercheries de cette nature seront toujours, et pour cause, plus difficiles à discerner.

Quoi qu'il en soit, il fut établi par cette double plaisanterie, malgré l'issue inégale de la tentative, que Marchena était un très-savant latiniste. Ce n'était pas là, on en conviendra, la renommée qu'il était venu chercher en France.

Cette facilité à apprendre et à écrire une langue étrangère fut mise à une épreuve peut-être plus décisive encore. Moreau eut besoin de la statistique d'une partie très-peu connue de l'Allemagne. Marchena ignorait l'allemand, mais il lui parut très-simple de l'apprendre. En très-peu de temps il se mit en état de lire dans cette langue les meilleurs livres qui traitaient de la matière, et Moreau eut son mémoire dont il se montra fort satisfait. Mais sur ces entrefaites il fut rappelé, et Marchena le suivit dans sa disgrâce.

Murat se souvint de cette noble conduite, lorsqu'en 1808 Napoléon l'envoya en Espagne. Il avait besoin d'un secrétaire qui connût le pays et qui en parlât la langue. Marchena, qui n'avait pas revu sa patrie depuis le jour où, tout jeune encore, il l'avait quittée, accepta avec reconnaissance un emploi qui l'y ramenait. Il devait, en outre, se sentir secrètement flatté de rentrer, tête haute, dans cette Espagne d'où il était parti en fugitif, et d'y aider ouvertement au triomphe des idées qui avaient mis sa vie, ou du moins sa liberté en péril. Mais dans un pays comme l'Espagne, où les institutions et les mœurs ont jeté de si profondes racines, bien des choses que l'on croyait mortes gardent encore parfois leur empire. Nombre de gens avaient pu croire, par exemple, que le fantôme de l'Inquisition s'était évanoui en Espagne devant le premier soldat français qui avait passé la frontière, et on n'avait pas même pris la peine de la supprimer officiellement. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marchena n'y pensait plus; mais on n'avait eu garde de l'oublier, et il ne fut pas plutôt arrivé à Madrid, qu'il se vit tout à coup surpris, arrêté, jeté dans un cachot, au nom de cette puissance mystérieuse avec laquelle, ni lui, ni personne, ne croyait avoir désormais à compter. Le grand inquisiteur était, à cette époque, l'archevêque de Saragosse, don Ramon-Josef

de Arce, prélat d'une grande fermeté. Murat lui envoya redemander son secrétaire; l'urbanité de la démarche fut prise pour un signe de faiblesse, et la requête essuya un refus. Murat sentit qu'il s'y était mal pris et chargea une compagnie de grenadiers d'aller reprendre son secrétaire. L'opération fut si brusqne que l'on n'eut pas le temps de mettre le prisonnier en sûreté ailleurs. Marchena, ramené en triomphe, ne se vengea de l'inquisition qu'en écrivant contre elle une épigramme à la Martial, où il entre plus de rancune que de talent, et qui aide à comprendre pourquoi il avait si médiocrement réussi à imiter Catulle, le poëte de toutes les élégances et des traits finement acérés. « Bien différents, dit ici avec raison don Gaspar Bono Serrano, sont les beaux et simples vers que fray Louis de Leon laissa écrits sur les murs de sa prison de Valladolid; — il fut un peu mieux inspiré, ajoute encore notre biographe, dans une autre épigramme qu'il fit pour ridiculiser une traduction de la mort de César de Voltaire, que venait alors de publier le ministre Urquijo. »

La voici : « Hier, dans un cabaret, s'émut un grand débat sur le propos de savoir lequel de la bande qui se mêle d'écrire des drames était le pire entre tous. — C'est Moncin, disent les uns, c'est Comella, disent les autres. Le pire de tous, dit quelqu'un, c'est Voltaire traduit par Urquijo. »

Cependant le gouvernement du roi Joseph, en succédant à celui de Murat, avait gardé Marchena. On le nomma directeur de la *Gazette* et archiviste en chef du ministère de l'intérieur. En même temps, on lui accordait une pension pour l'aider à publier ses traductions du français. Il avait traduit en vers *Tartuffe* et *le Misanthrope*, qui furent plusieurs fois représentés avec succès sur les deux scènes littéraires de Madrid, le théâtre de la *Cruz* et celui du *Principe*. Nous avons vu démolir le premier ; le second existe encore.

Le roi Joseph avait créé un ordre dont les statuts étaient à peu près ceux de la Légion d'honneur. Il en décora Marchena. Le poëte Moratin, qui appelait plaisamment cette décoration, à cause de ses cinq branches, la croix du pentagone, avait trouvé sans doute plus aisé de s'en moquer que de la refuser, et ne dédaignait pas, dit-on, de la porter.

Les mauvais jours arrivèrent, et Joseph quitta Madrid où il n'osait attendre l'armée espagnole. Marchena suivit à Valence la cour fugitive et ceux qui s'étaient compromis dans sa cause.

Ici, je veux laisser parler le biographe lui-même, à qui j'emprunte les faits. Ses souvenirs personnels donneront au récit plus de piquant et d'autorité. Ils jettent un jour inattendu sur le fond de cette âme qu'on aurait cru appartenir tout entière à l'incrédulité.

« Dans la ville du Cid, dit don Gaspar-Bono Serrano, Marchena avait coutume de se réunir, presque tous les jours, à quelques poëtes et littérateurs de son parti, dans la librairie de Salvador Fauli, où il faisait volontiers parade de ses opinions antireligieuses. Melendez, Quintana, Moratin et quelques autres, poussaient impitoyablement l'incrédule abbé qui, avec ses rares connaissances et son intarissable faconde, tenait vigoureusement tête à tous. On pouvait très-justement lui appliquer ce que la sainte Écriture dit d'Ismaël : *Manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum.* »

Je m'interromps ici un moment pour faire cette observation que Marchena, en effet, devait pousser assez loin l'irrévérence de ses opinions, s'il faut ranger parmi ses adversaires ce grand Quintana qui, lui-même, n'était pas un croyant bien ardent, puisqu'il a pu écrire (c'est, je crois, don Leopoldo de Cueto qui dernièrement le faisait remarquer à l'Académie) une ode magnifique sur la mer, où le nom de Dieu n'est pas même prononcé, d'où l'image de la divinité est absente d'un bout à l'autre. Mais vous allez voir ce qui se cache parfois derrière l'incrédulité d'un Espagnol. Serrano continue :

« Le libraire dont nous avons parlé avait des enfants encore en bas âge qu'il désirait élever chrétiennement. C'est pourquoi il se rendit chez Marchena, pour le conjurer de vouloir bien désormais s'abstenir de pareilles conversations devant sa famille. Mais quel ne fut pas son étonnement de rencontrer le voltairien disputeur absorbé dans la lecture de *la Guide des pécheurs*, le chef-d'œuvre du vénérable fray Louis de Grenade. Marchena qui vit la surprise et l'admiration se peindre dans les yeux du timoré Fauli, lui adressa, en souriant et le plus sincèrement du monde les paroles suivantes, auxquelles il était loin de s'attendre : — « Je ne m'étonne point que vous n'en « reveniez pas de me voir plongé avec ravissement dans l'étude de ce « pieux livre. Vous serez bien autrement surpris, quand je vous aurai « dit ce que vous allez entendre et qui est la pure vérité. Vous voyez ce « livre, assez usé pour vous prouver qu'il a été aussi manié et lu que « les vieux bréviaires dont se servent journellement pour dire leurs « oraisons les membres de notre clergé ? Cela vient de ce qu'il y a plus « de vingt ans que je le porte avec moi, et il ne s'est pas passé un jour « que je n'en aie lu quelque chose. Il me tenait compagnie pendant la « Terreur, dans les cachots de Paris ; je l'emportai dans ma fuite pré« cipitée avec les Girondins ; il me suivit sur les bords du Rhin, dans « les montagnes de la Suisse, partout. Il m'arrive, avec ce livre, une « chose que je ne puis m'expliquer à moi-même. Je ne puis ni le lire « ni me retenir de le lire. Je ne puis le lire, parce qu'il persuade mon « intelligence et subjugue ma volonté de telle sorte que, tout le temps

« que je le lis, il me semble être aussi chrétien que les moines et les « missionnaires qui vont mourir, pour la foi catholique, à la Chine et « au Japon. Je ne saurais m'empêcher de le lire, parce que je ne sache « pas, dans notre langue, un livre aussi admirable. »

« Ce fait si étrange, je l'ai appris à Valence de la bouche de Fauli lui-même, en 1827. Il ajouta même que les amis de Marchena en furent singulièrement frappés, quand il le leur rapporta. Bien des années après, don Juan Nicasio Gallego me raconta le même fait qu'il tenait d'un ami de l'abbé, à qui ce dernier l'avait raconté. »

Est-ce qu'en lisant *la Guide des pécheurs* Marchena ne pensa jamais au pauvre bénédictin de la Conciergerie ? Qui sait ? c'était peut-être parce qu'il lui voyait lire Louis de Grenade que le bénédictin avait conçu l'espoir de convertir l'Espagnol. Singulier *vade-mecum*, on en conviendra, pour un révolutionnaire incrédule, que le livre du saint docteur !

La bataille de Vitôria décida du sort de la nouvelle dynastie, et Joseph revint en France. Marchena y rentra aussi et se fixa d'abord à Nîmes, puis à Montpellier, enfin à Bordeaux. Cette ville de Montpellier a décidément un attrait secret pour les poëtes espagnols. Melendez Valdes y mourut, et ce furent deux poëtes, le duc de Frias et Nicasio Gallego, qui lui élevèrent la tombe modeste, à laquelle l'Espagne redemandait hier son glorieux fils.

C'est de Bordeaux que sont datées, c'est là du moins que furent imprimées les traductions, dont le produit devait assurer à Marchena la paix et le repos de ses derniers jours ; il y donna une version de l'*Émile* et de *la Nouvelle Héloïse*, les *Romans* et les *Contes philosophiques de Voltaire*, l'*Origine des cultes* et les *Lettres Persanes*. Combien tout cela ressemblait peu, hélas ! aux œuvres éloquentes de Louis de Grenade !

Cependant cet amour du pays que rien ne remplace, même chez ceux qui ont paru faire bon marché de leur nationalité et mettre le triomphe de leurs idées au-dessus même des instincts les plus indestructibles de l'âme, ne laissa pas Marchena jouir paisiblement de l'asile qu'il s'était fait à Bordeaux. Un désir irrésistible de revoir une fois encore cette patrie, de laquelle il avait à se faire pardonner d'avoir si peu vécu pour elle, peut-être une secrète espérance d'obtenir du nouveau gouvernement de l'Espagne une position plus digne de ses talents, et qu'il croyait assez payée au prix de ses malheurs, le déterminèrent à reprendre, en 1820, le chemin de Madrid. Ce fut son dernier mécompte. Madrid l'accueillit froidement. Les idées qui avaient agité sa vie commençaient, il est vrai, à gagner du terrain. Le

souffle révolutionnaire, qui déjà remuait l'Italie, n'allait pas tarder à passer sur l'Espagne. Mais ceux-là même qui ne craignaient pas de lancer l'Espagne dans de nouvelles aventures, ne pardonnaient pas à Marchena d'avoir suivi l'homme dont le nom et le souvenir étaient désormais inséparable du 2 mai. Si, en l'an de grâce 1866, après qu'un si grand apaisement s'est fait ailleurs dans les esprits, cette date du 2 mai est encore, en Espagne, comme une traînée de poudre toujours prête à s'enflammer, à la moindre étincelle de la passion populaire, jugez de ce que ce mot tragique devait éveiller de rancunes en 1820. Peut-être aussi ceux qui espéraient voir enfin prendre racine en Espagne les institutions constitutionnelles, craignaient-ils qu'on ne leur imputât comme un crime de faire alliance avec un nom compromis, bien qu'honorablement dans les luttes de la Gironde et de la Montagne. Les idées sainement libérales n'avaient déjà que trop souffert de ce genre d'alliances. Quoi qu'il en soit, Marchena, tombé dans le dénûment et l'oubli, mourut misérablement au commencement de l'année suivante, âgé à peine de cinquante-deux ans, c'est-à-dire à l'âge où il ne lui fallait peut-être qu'un peu de considération et la sympathie des honnêtes gens pour retrouver, avec la foi de sa mère et de Louis de Grenade, l'inspiration qui déjà lui avait dicté une ode sublime à *Jésus crucifié*.

Mais quand le pauvre Marchena fut bien mort, on ne craignit plus la contagion de son nom et de sa vie, et ceux qui vivant s'étaient éloignés de lui, trouvèrent l'occasion bonne, les uns pour faire ce qu'on a depuis appelé une manifestation, les autres pour justifier leur passé en honorant sa mémoire. Les *afrancesados*, comme on qualifiait alors en Espagne, et le nom ne s'est pas perdu, ceux qui avaient suivi la dynastie française, célébrèrent, avec une sorte de pompe, les funérailles de Marchena. Quelques discours furent même prononcés sur sa tombe. On aimerait mieux que ses amis eussent recueilli ses œuvres poétiques encore éparses un peu partout et devenues d'une rareté extrême.

On y eût compris quelques traductions heureuses des chefs-d'œuvre de notre scène, une tragédie de *Polyxène*, écrite, dit-on, en vers magnifiques et digne de prendre place à coté de la *Rachel* de Huerta, de la *Numancia* d'Ayala, du *Pélage* de Quintana, de l'*Œdipe* de Martinez de la Rosa, ajoutons-y la *Virginie* de Tamayo y Baus, et la *Mort de César* de Ventura de la Vega, ces remarquables essais d'un théâtre classique qui sera toujours une exception dans la patrie de Lope, de Calderon et de Tirso de Molina.

Mais ce qu'il eût fallu avant tout mettre dans ce volume, c'était cette ode à *Jésus crucifié* que j'ai déjà rappelée, qui est le vrai titre de

Marchena, et qui témoigne de ce que le poëte eût été dans une voie meilleure.

Cette ode est une singularité dans la vie de Marchena. N'allez pas me dire que c'est là du talent acquis et que le don des vers peut s'acmoder de tous les sujets, je le nie. L'anecdote de Valence est la seule explication possible de ce beau morceau. Il n'a rien à voir avec le sectateur d'Ibrascha, il est bien de l'homme qui, sous les yeux de Robespierre, lisait *la Guide des pécheurs*, et je suis persuadé qu'en creusant un peu profondément dans cette âme, on eût encore sous l'incrédule découvert le catholique. C'était ce que pensait confusément le naïf bénédictin de la Conciergerie; dans un repli secret de ce cœur qui cherchait à se dérober, il avait lu l'ode à *Jésus crucifié*. Chez combien de catholiques la foi, au dehors inaperçue, est comme ces nappes d'eau silencieuses mais limpides qui se cachent au fond de la terre et que recouvrent des couches d'argile, de sable, de minerai, de rochers! Marchena ne laissa jaillir la source qu'une fois, mais ce jour-là en révéla toute l'abondance et la pureté. Triste époque que celle qui permet à peine à un pareil talent de donner la mesure de sa puissance et qui pour jamais ensuite le condamne au silence!

J'essayerai de traduire le début de cette admirable composition; mais je n'espère en rendre ni l'éclat, ni la solennelle beauté :

« Je chante le Verbe divin, non lorsque dans l'immensité d'un océan de gloire, il resplendit par delà des milliers de mondes; lorsque les chœurs célestes l'acclament Dieu dans des hymnes sans fin, et que le Père se réjouit de contempler la forme accomplie et incréée, ni quand, le front ceint de l'éclat de la victoire, il lançait la foudre, écrasait du pied le front superbe de Lucifer, et précipitait dans les profondeurs de l'enfer, au sein d'une fumée empestée et du feu éternel, l'armée révoltée contre son Père.

« Je ne le chante pas dans sa redoutable puissance, lorsque, enveloppé de la nue d'où sortent le tonnerre et l'épouvante, il dictait ses lois sévères à Israël, endurcissait le cœur de Pharaon, submergeait dans les flots ses plus vaillants guerriers qu'ensevelirent les abîmes de la mer; car, de ton bras fort, tu les touches, Seigneur, et aussitôt, comme la fumée que dissipe le vent rapide, il ne sont plus, la mer vient, qui les emporte dans un tourbillon immense, laissant dans la terreur Ammon et Chanaan.

« Je ne le chanterai pas davantage dans ce jour suprême où, purifiant le monde par le feu, son souffle pénétrera le vaste royaume de la froide Mort, hurlant de se voir arracher sa proie; le Verbe tonne, les mondes chancellent, l'éternité absorbe dans ses abîmes le temps dévorant, et ce qui fut, ce qui est, ce qui sera, elle consume tout.

Mais le mal aussi est immortel, et tandis que l'attend un éternel châtiment, les justes ont mérité une gloire éternelle.

« Seigneur, je veux te chanter cloué sur la croix par les hommes, unissant ce monde infime à la sublimité du ciel, délivrant l'homme, et, par des nœuds de diamant, enchaînant à jamais dans le fond de l'enfer son cruel tyran ; où flottait l'étendard du péché, faisant briller la croix sainte, la croix, l'épouvante du roi de l'abîme profond, quand tu descendis au sombre empire, pour en ramener triomphants tes élus arrachés à la dure captivité.

« Où est ta gloire passée, farouche ennemi de la race humaine? Où sont les blasons dont tu étais si fier? Où est la faute d'Adam et son triste souvenir? Où sont ceux qui te proclamaient roi du siècle? Comment le fils de l'homme a-t-il écrasé ta tête avec mépris? Toi, qui te réjouissais orgueilleusement dans ta force, toi qui dressais ton front altier plus haut que les cimes d'Horeb, reste colossal d'une chose immense, te voilà tombé, et les débris de ta grandeur couvrent la terre !... »

Ne serait-ce donc là encore qu'un pastiche, une nouvelle preuve de ce merveilleux talent d'imitation dont nous avons parlé plus haut? Il n'est pas défendu de se le demander. Mais heureusement il n'y a pas à s'y méprendre. On m'a pourtant raconté que dans une réunion, à Séville, Marchena ayant lu cette *Ode à Jésus*, éprouva quelque honte des applaudissements qui l'accueillirent, et embarrassé de son propre succès, essaya de donner le change à ses auditeurs en leur récitant des vers licencieux. Mais l'anecdote est-elle bien vraie? Le fût-elle d'ailleurs, que prouverait-elle? qu'à cette époque, comme avant et depuis, il y eut toujours deux hommes dans le poëte : l'élève de notre Révolution et le lecteur passionné de Louis de Grenade. Il y eut un jour dans sa vie où ce dernier fit oublier l'autre, et l'oublia lui-même, le jour où il écrivait l'*Ode à Jésus crucifié*. Ici, rien d'artificiel. On sent dans ces vers l'accent et le souffle du vrai lyrique. Mais qu'il soit légitime de douter un moment de la réalité de l'inspiration, n'est-ce pas le châtiment de la mémoire du poëte et la moralité de tout ce récit?

« Ces vers prouvent, dit Bono Serrano, qui les cite avec une admiration sans réserve, que si le poëte d'Utrera eût été sincèrement religieux, et se fût livré tout entier à la culture de la poésie sacrée pour laquelle il était doué de si grandes dispositions, non-seulement il eût laissé dans l'histoire de notre littérature un renom aussi éclatant qu'enviable ; mais peut-être la nation espagnole n'aurait-elle pas aujourd'hui à envier à l'Angleterre son Milton, à l'Allemagne son Klopstock, ni à l'Italie enfin le chantre divin de la Jérusalem délivrée. »

Il me semble que c'est le prendre un peu haut, et faire trop grande la part des espérances déçues et des regrets irréparables. Je me suis proposé un autre but, en écrivant à mon tour cette biographie; c'est de montrer comment le talent le plus heureux peut se trouver frappé de stérilité finale, lorsque se laissant égarer par ses passions ou par de vaines théories, il perd avec la foi cette sérénité de l'âme si nécessaire à son libre et complet développement; et aujourd'hui qu'en Espagne tant de jeunes gens, séduits par de tristes et dangereuses nouveautés, sont tentés de sortir des voies séculaires du génie espagnol, qu'il me soit permis d'offrir à leurs méditations l'exemple de ce douloureux avortement.

Antoine de Latour.

LE FÉNIANISME

ET LES GRIEFS DE L'IRLANDE

Lorsque le poëte florentin, à la suite de son guide, le doux chantre de Mantoue, arriva sur les bords du lac, formé par le Styx dans le quatrième cercle de l'enfer, il aperçut dans la vase impure une foule d'êtres nus, hideux, aux regards enflammés de colère, se heurtant violemment, tête contre tête, poitrine contre poitrine, et de leurs mains sanglantes se déchirant les uns les autres, tandis qu'au milieu du lac, de gros bouillons s'élevaient à la surface de l'onde noire et troublée. Et comme il en demandait la cause, Virgile lui répondit : Sois assuré que sous cette onde, s'agite une foule innombrable dont les soupirs en font bouillonner la surface, comme tes yeux te le disent partout où ils se tournent[1]. Comme le disait naguère un orateur anglais, en commentant les paroles de Dante, la réponse de Virgile explique aussi les désordres funestes et les commotions qui viennent périodiquement troubler la surface de la société irlandaise. Pendant des siècles, la misère, les souffrances et les soupirs d'un peuple opprimé, se sont traduits en insurrections sanglantes et cruellement réprimées. Le passé de l'Irlande, a été triste et douloureux, et le présent est encore pour elle gros de dangers, plein d'inquiétudes et de funestes pressentiments. Ce malheureux pays porte les traces de trois grandes guerres civiles, qui ont successivement assombri ses annales, sous le règne d'Élisabeth, sous Cromwell, et vers la fin du siècle

[1] Tu per certo credi,
Che sotto l'acqua, ha gente che sospira
E fanno pullular quest' acqua al sommo,
Come l'occhio te dice u'che s'aggira.
Enfer, chant VII, vers 116, 119.

dernier. Depuis la réforme, les conquérants de l'Irlande ont suivi à son égard trois politiques différentes. Ç'a été d'abord une politique de persécution sauvage et d'oppression impitoyable, depuis le règne d'Élisabeth jusqu'à Guillaume III. Avec ce prince en qui se personnifie le triomphe du protestantisme en Angleterre, commence une politique de domination insolente et hautaine. On renonce à exterminer les catholiques, mais à force d'humiliations, de mesures vexatoires et dégradantes on espère les démoraliser, les anéantir moralement, ruiner leur influence et leur pouvoir. L'année 1829 vit la fin de cette politique odieuse; mais un acte de justice incomplète, une liberté mutilée n'ont pas suffi pour guérir les plaies de l'Irlande, pour apaiser les ressentiments amassés et nourris pendant des siècles d'oppression.

Il est encore des gens qui affectent de s'en étonner. De quoi se plaint l'Irlande? disent certains organes de la presse anglaise. La prospérité de ce pays n'est-elle pas allée en grandissant, durant les vingt-cinq dernières années? Le capital anglais n'a-t-il pas reconquis un million d'hectares sur les marais et les landes? La valeur du bétail n'a-t-elle pas augmenté de 500 millions depuis 1840? Les fabricants de toile et les filateurs de lin de Belfort, de Derry, de Lisburn et d'Antrim, n'ont-ils pas doublé leurs profits? Il nous est facile de répondre, comme le disait naguère sir Robert Peel, qui n'est certes pas un ami de l'Irande, que la prospérité d'un pays ne tient pas à quelques têtes de bétail de plus ou de moins, et que les fortunes isolées, qui se font en Irlande, n'empêchent pas que ce pays ne soit pas peut-être le plus pauvre de l'Europe. Il est inutile de vouloir nier que l'Irlande est malheureuse et mécontente, et nous ajoutons qu'elle n'a que trop de raisons de l'être. Depuis trente-sept ans, elle s'agite et se plaint : le mouvement déplorable de 1848, la conspiration avortée qui s'ourdit à Cork et dans le comté de Kerry dix ans plus tard, et la formidable organisation des fénians qui vient d'effrayer l'Angleterre, sont des symptômes divers d'un malaise profond et universel. Nous venons de nommer les fénians, et l'on sait que dans ces derniers mois toute l'Europe a eu les yeux fixés sur l'île où ils avaient promis d'arborer le drapeau de l'indépendance irlandaise. Un nuage, gros de tempête, a plané pendant quelques jours sur l'Irlande: il n'a qu'à peine disparu de l'horizon, et s'il n'a pas éclaté, en inondant d'un déluge de sang ce malheureux pays, c'est grâce aux soins vigilants et aux mesures énergiques du gouvernement anglais. Deux fois en 15 mois, les fénians ont jeté l'alarme dans l'île entière, et l'année dernière, au seul bruit de leur arrivée prochaine, on voyait les touristes effarés fuir en toute hâte les bords romantiques des lacs de Killarney.

Aux mois d'octobre et de novembre, on voyait des étrangers aux allures mystérieuses rôder dans le pays ; des armes, des bombes in-

cendiaires des provisions de feu grégeois, dit-on, s'accumulaient dans des caves où la police les a depuis découvertes. Les paysans du Sud, devenus froids et réservés avec les Anglais, recevaient à bras ouverts les émissaires fénians que chaque navire amenait secrètement d'Amérique. Ces nouveaux venus semaient l'or parmi les ouvriers et les laboureurs, achetaient les agents de la police et faisaient des recrues jusque dans les rangs de l'armée. Certains domestiques avertissaient les gens riches de se tenir sur leurs gardes, et de petits fermiers exprimaient tout haut l'espoir de partager bientôt les terres et les biens de leurs maîtres. Cependant le gouvernement anglais redoublait de surveillance, et s'entourait de précautions extraordinaires. Plusieurs milliers de soldats anglais ou écossais, débarqués en Irlande, étalaient leurs tuniques rouges et leurs nouvelles carabines ; les arrestations se multipliaient sur tous les points ; le château de Dublin, résidence du vice-roi, était mis en état de défense, et les portes entr'ouvertes laissaient voir les batteries de canons dressées dans les vastes cours. L'appréhension et la terreur, d'autant plus grandes qu'il était impossible de mesurer l'étendue du danger, régnaient sur tous les points de l'île.

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire du fénianisme et de ses origines. Peu nous importe qu'il doive son nom à Fionn, ancien chef de milice dans le Leinster ou aux *Fenii*, établis au sud de l'Irlande, et venus selon les uns de la Finlande, selon une autre tradition à demi-fabuleuse de la Phénicie. Ce fut au mois de février, 1863, 15 ans après l'insurrection de 1848, que la société ou Confrérie (Brotherhood) des fénians organisée aux États-Unis se fit connaître au monde. Leur but avoué était d'envahir l'Irlande et d'y établir un gouvernement républicain. « C'est un principe tout nouveau, » écrivait de Londres le correspondant de la *Revue Britannique*[1] « et remontant tout au plus à 1848, qui a rallié les émigrants irlandais d'Amérique sous le nom de fénians: ce principe est le communisme socialiste[2]. La république irlandaise ne veut pas plus de la vieille aristocratie catholique que de l'aristocratie protestante, pas plus du clergé papiste que du clergé anglican; elle ne prétend reconquérir l'Irlande que pour partager les terres entre démagogues, en invoquant Babeuf, après avoir égorgé

[1] Voir la *Revue britannique*, numéro d'octobre 1865.

[2] Voici la formule du serment que prêtent les membres en entrant dans la societé. « Je déclare, en présence de Dieu, que j'abjure tout engagement de fidélité et sou- « mission à la reine d'Angleterre, et promets de faire tous mes efforts pour établir « en Irlande une république une et indépendante. Je suis prêt à prendre les armes « et à combattre au premier signal. Je jure obéissance entière à mes supérieurs, « et secret inviolable sur tout ce qui concerne la société, en foi de quoi je prête « aujourd'hui serment sans aucune restriction mentale. Que Dieu me soit en aide! »

tous les prêtres et tous les nobles en invoquant Marat. » Ce qui précède est malheureusement trop vrai et plus d'un Irlandais depuis qu'il habite aux États-Unis, y est devenu libre penseur, et n'a renoncé à sa foi que pour embrasser les idées les plus malsaines, les théories les plus dangereuses. L'argent ne manquait point à cette association, et au dire de sir George Grey lui-même, le premier emploi que font de leurs économies les Irlandais d'Amérique et même d'Australie, est d'en envoyer une partie considérable aux sociétés politiques, qui se proposent de renverser la domination de l'Angleterre. Le 6 mars 1864, le *Sunday Mercury* journal publié à Chicago, annonçait que la Société pouvait compter sur l'appui moral et la sympathie de plusieurs États de l'Union (l'Illinois et le Massachussets entre autres) et sur le concours actif de plusieurs centaines d'officiers de terre et de mer. Continuant leur conspiration *à ciel ouvert*, les fénians assemblés à Chicago le 26 décembre de la même année, y votaient à l'unanimité une motion portant que « c'était le devoir du gouvernement américain, de déclarer la guerre à l'ennemi commun de l'Amérique et de l'Irlande. » L'écho de ces bruyantes démonstrations ne pouvait tarder d'arriver en Angleterre, et dès le 7 avril 1865, un membre du Parlement interpellait M. Layard sur les mouvements inquiétants des fénians en Amérique. A la même époque, M. Maguire, représentant de Cork, constatait à la Chambre des Communes, que les lettres reçues en Irlande des émigrants établis en Amérique, respiraient toutes la haine la plus violente contre l'Angleterre, et il croyait pouvoir ajouter que si dix mille flibustiers débarquaient en Irlande, les deux tiers de la population feraient cause commune avec eux. Cependant, depuis longtemps déjà James Stephens, ancien secrétaire de Smith O'Brien, s'était furtivement introduit en Irlande, et au milieu de l'année, il écrivait à ses amis d'Amérique « qu'il avait dîné à la table des riches, dormi sous « la cabane des pauvres et en deux ans enrôlé dans les rangs de la « société non moins de 60,000 membres dévoués. » En même temps, il avait donné à la société un organe dans le journal « *The Irish people* » bientôt publié à huit mille exemplaires. En Amérique, la « République Irlandaise » qui comptait déjà 250,000 membres[1] avait son gouvernement régulièrement organisé avec ministres des finances, de la marine et de la guerre ; elle avait son papier-monnaie portant l'image de la République irlandaise tirant une épée du fourreau, debout entre le portrait de Robert Emmet et celui de Lincoln ; et en quelques années les souscriptions avaient atteint le chiffre de 25 millions de francs. Les fénians ont toujours compté sur le concours ou tout au

[1] En octobre 1864, l'association, divisée en *cercles* de 300 personnes, comptait 613 *cercles* et 184,000 affiliés.

moins sur la neutralité sympathique des États-Unis, qu'ils espèrent pousser tôt ou tard à une rupture ouverte avec l'Angleterre. Pour frapper celle-ci au point qu'ils croyaient le plus aisément vulnérable, ils conçurent de bonne heure l'idée de s'emparer du Canada. Cette invasion, à vrai dire, était beaucoup plus facile que celle de l'Irlande, et vers la fin de décembre 1865, le docteur Conolly, archevêque catholique d'Halifax, témoin de leurs bruyants préparatifs, écrivait à un ami : « Ces gens parlent de prendre possession du Canada avec autant de confiance que s'ils en avaient les titres dans leurs poches ! Au mois d'août 1866, leurs menaces et leurs bravades n'en décidèrent pas moins le gouvernement anglais à appareiller une escadre chargée d'aller protéger le Canada contre une invasion si bruyamment annoncée. On sait le résultat de la campagne entreprise un peu plus tard par les fénians et l'issue déplorable de cette échauffourrée targico-burlesque, à la suite de laquelle les autorités canadiennes firent le procès à deux prisonniers, dont l'un est un prêtre, le père Mahon, et dont la condamnation à mort a tellement exaspéré les Irlandais, qu'on a dû ajourner l'exécution de la sentence et la commuer ensuite en vingt ans de travaux forcés. Cet échec n'a pas découragé les fénians, et les sévérités dont leur *frères* arrêtés sont l'objet au Canada et en Irlande ne font qu'envenimer leur ancienne et impérissable rancune. Nul ne saurait dire quels embarras ils peuvent encore susciter au gouvernement anglais. Ce qui est évident pour tous, c'est que l'état de l'Irlande est devenu très-alarmant, qu'il est une source d'inquiétude et de danger et que cette île est aujourd'hui plus que jamais ce que Jacques Ier, le *Salomon britannique*, l'appelait de son temps : « *une porte de derrière par où l'ennemi peut s'introduire* « *furtivement et frapper l'Angleterre au cœur.* » Assurément si nous aimions à nous livrer à des commentaires malveillants sur la politique suivie par les hommes d'État anglais, depuis un demi-siècle, nous trouverions ici matière à des rapprochements fort piquants et à des observations fort peu flatteuses en même temps. Il ne manque pas en effet de gens qui disent un peu crûment : « L'Angleterre n'a que ce qu'elle mérite ; elle a semé les vents, elle recueille les tempêtes. » D'autres l'accusent d'avoir joué en Europe, dans des vues égoïstes, une hypocrite comédie. « On l'a entendue, disent-ils, élever la voix en faveur des opprimés de tous les États ; on l'a vue plaindre hautement les Napolitains *sous le joug* des Bourbons, les pousser à la révolte et se faire plus ou moins ouvertement la complice des intrigues et des violences d'un autre État italien dans les Deux-Siciles. Ensuite elle s'est mise à dénoncer les rigueurs de l'Autriche, envers la Hongrie et Venise et à flétrir les sanglantes cruautés du despotisme russe en Pologne. Elle ne paraissait pas se douter qu'elle avait dans l'Irlande sa Vénitie, sa Hon-

grie et sa Pologne. Qu'elle se guérisse elle-même la première, avant d'offrir ses conseils et d'adresser ses remontrances aux autres souverains de l'Europe. » On ne saurait nier entièrement la justice de ces remarques et de ces récriminations rétrospectives, et les hommes d'État anglais sont forcés de reconnaître que ce ferment de révolte, importé d'Amérique en Irlande, y aura ravivé le sentiment des anciens griefs de ce pays. En même temps, nous pouvons le dire, nous sommes de ceux qui croient fermement à la justice et à la loyauté du peuple anglais. Cette nation a comme les autres ses préjugés et ses passions, mais elle sait se rendre à l'évidence des faits, elle sait reconnaître ses torts, et, ce qui est mieux, encore les réparer noblement. Nous avons tout lieu d'espérer qu'elle reconnaîtra avant peu les torts séculaires qu'elle a envers l'Irlande. C'est dans le but de contribuer pour une faible part à ce résultat, que nous nous proposons de passer en revue les principaux griefs contre lesquels réclament les Irlandais. Ces griefs, que la prochaine session du parlement devrait faire disparaître, sont le maintien de l'*Église établie*, la législation sur le fermage et un système vicieux d'enseignement. Nous les examinerons dans l'ordre de leur importance.

I

Si l'Église établie n'existait pas en Irlande, il ne faudrait pas l'inventer, dirions-nous en parodiant un vers fameux, mais il y a plus, personne ne songerait à l'y implanter. Si cela n'est pas précisément un argument contre elle, c'est au moins une forte présomption, et si l'on nous accorde que cette institution n'est pas nécessaire en Irlande, il nous sera facile de prouver ensuite qu'elle est non-seulement inutile, mais funeste et dangereuse. Il est bien malaisé, en abordant cette question rebattue, d'éviter des redites ennuyeuses et de fastidieux détails, mais la faute en est à nos adversaires qui nous obligent à remettre si souvent sous leurs yeux les pièces de ce procès. Les interminables délais de la cour de la chancellerie anglaise, qui ont fourni à Charles Dickens le sujet d'un de ses romans les plus émouvants, ne sont rien en comparaison de la longue plaidoirie que l'Irlande soutient depuis des siècles contre ses oppresseurs. Les générations se sont suivies dans la tombe ; la famine, l'émigration, la guerre civile se sont réunies pour les moissonner, et si l'Angleterre devait opposer toujours à de justes demandes la même obstination, la race entière qui couvre le sol de la verte Irlande aurait le temps de disparaître avant qu'on lui eût fait justice. La question de l'Église établie étant surtout une

question de chiffres et de faits, il devrait être facile de convaincre les Anglais en leur mettant sous les yeux les résultats d'une statistique exacte et rigoureuse. C'est ce que nous essayerons de faire. En chiffres ronds, l'Irlande a une population de 5 millions trois quarts[1]. Quatre millions et demi de catholiques non-seulement ne reçoivent aucune subvention de l'État pour les frais de leur culte, mais avec un demi-million de dissidents, ils se voient obligés de concourir au soutien d'une Église étrangère imposée et maintenue par la force, impuissante à faire le bien, source féconde de haines, de discordes, de sanglantes inimitiés, symbole de la domination d'une race oppressive, insulte permanente à une majorité méprisée, monument haïssable et monstrueux d'une politique aveugle, étroite et fanatique. Dans ces paroles qui n'ont rien de trop dur, se trouvent la définition et la condamnation de cette Église ; tout ce que nous pourrons ajouter n'est que le développement de ce qui précède et la corroboration du jugement porté contre l'Église d'Irlande par une foule d'hommes d'État, de publicistes et presque tous les esprits éminents de notre siècle. Assurément, s'il est une maxime élémentaire en politique, c'est que les institutions religieuses, d'un pays pourvu qu'elles ne reposent sur aucun principe évidemment faux ou immoral, ont droit au respect du pouvoir civil, droit même dans une certaine mesure à sa bienveillance et à sa sollicitude. A plus forte raison, en devrait-il être ainsi quand l'ancienneté des traditions, la pureté du dogme et de la morale enseignés contribuent à rendre une religion vénérable, bienfaisante et civilisatrice, comme c'est le cas pour le catholicisme en Irlande. Qu'a fait l'Angleterre depuis 300 ans, sinon violer ce principe avec une injuste persistance qu'on s'étonne de voir impunie ? Le gouvernement anglais a maintenu et s'obstine à maintenir encore par la force des armes une institution avortée au milieu d'une population hostile, s'appuyant sur le principe faux d'un prosélytisme intolérant, qui partout ailleurs serait dénoncé comme impolitique et odieux. Une institution qui par sa nature même éveille les susceptibilités les plus délicates et les plus vives, dont l'histoire est liée à celle de persécutions sauvages, est protégée, choyée, caressée au point de paraître comme un défi jeté à la face d'une des races les plus irritables du monde, et l'on peut dire que l'on s'est plu à déployer devant les Irlandais le drapeau de l'Église établie comme le toréador déploie et agite un lambeau de pourpre aux yeux du taureau pour allumer sa fureur. Amusement imprudent et dangereux au moins autant qu'il est cruel.

Rien ne blesse plus profondément les peuples que les atteintes

[1] Les chiffres exacts sont, 5,797,000 dont 4,505,265 catholiques, 693,390 protestants de l'Église établie et 599,000 dissidents. Ces chiffres ont été cités au Parlement le 10 avril 1866, par sir John Gray.

portées à leurs croyances, et l'histoire abonde en exemples pour prouver que le dissident religieux devient ordinairement le plus implacable des adversaires politiques. Le pouvoir colossal de Louis XIV lui permit de persécuter impunément d'obscurs et fanatiques sectaires, mais dans la lutte qu'il engagea contre les Puritains, Charles I[er], moins heureux, perdit à la fois la couronne et la vie. Qui peut dire pour combien est la religion dans l'antipathie funeste et profonde qui divise l'Angleterre et l'Irlande, qui fait que celle-ci est allée chercher des amis et des libérateurs, tantôt en Espagne, comme au temps d'Elisabeth et de Cromwell, tantôt en France, un siècle et demi plus tard, tantôt enfin aux États-Unis, vers lesquels elle se tourne aujourd'hui tout entière, pour employer la comparaison de M. Bright, comme le musulman vers la Mecque, d'où il attend la salut et la vie. Bien des gens s'évertuent à répéter en Angleterre que l'Église établie n'est pour rien dans l'origine du fénianisme, et que pour les modernes démagogues qui se proposent d'envahir l'Irlande, l'Église catholique et l'Église anglicane sont également odieuses. Cela est vrai pour plusieurs d'entre eux, mais, nous le demandons, d'où vient cette inimitié implacable que tous les émigrants irlandais nourrissent contre l'Angleterre, cette rancune vivace qui, à peine débarqués sur le sol américain et en possession de quelques dollars, leur fait envoyer une partie de leur salaire aux sociétés secrètes organisées contre l'Angleterre. Qui niera qu'ils l'aient puisée en Irlande, qu'elle soit née à la vue de ce propriétaire protestant qui les a chassés de leurs misérables chaumières ; à la vue surtout de ce ministre protestant qui vivait de leur labeur, prélevait un tribut inique sur leur mince récolte ; à la vue de ce temple protestant, bâti peut-être par leurs ancêtres, entretenu aujourd'hui à leurs frais, et dominant fièrement l'humble et pauvre chapelle catholique, comme pour leur mieux rappeler qu'ils appartiennent à une race de vaincus, et que partout il leur faut courber la tête devant les conquérants de leur patrie? Il est inutile de le nier, l'Église établie est au fond de tous les maux de l'Irlande, c'est elle qui a troublé tous les rapports, aigri tous les cœurs, empoisonné tous les bons sentiments d'une race naturellement aimante et généreuse. On a bientôt fait de dire qu'il n'y a point d'accord ni de sympathie possibles entre les Anglo-Saxons, race raisonneuse, pratique et positive, commerçante, calculatrice et le génie ardent, poétique, imaginatif, et les qualités brillantes, mais un peu frivoles dont le ciel a doué la race celtique. Sans vouloir nier ces nuances dans le tempérament moral des deux nations, nous contestons qu'elles suffisent à expliquer l'inimitié persistante dont se poursuivent ces deux races. Les Ecossais, les Gallois, les habitants de la Cornouaille et de l'île de Man sont aussi des rameaux

détachés de la grande famille gaëlico-celtique. Leur nationalité les empêche-t-elle de vivre en bonne harmonie avec l'Angleterre? Les faits sont là pour prouver le contraire; mais entre l'Irlandais catholique et humilié et l'Anglais protestant et oppresseur, il y a un gouffre plus profond que la mer d'Irlande, dont les flots furieux mugissent entre les deux îles, et ce gouffre, c'est la religion qui l'a creusé, c'est l'Église anglicane qui l'a élargi pour le malheur de l'Irlande. Nous ne pouvons pas refaire ici l'histoire du passé, histoire longue et douloureuse, écrite avec du sang et des larmes; mais il serait facile de montrer que la religion était au fond de toutes les mesures cruelles adoptées contre l'Irlande, que le fanatisme protestant dictait seul ces persécutions impitoyables, inspirait cette législation artificieuse et savamment oppressive, sous laquelle on espérait étouffer et démoraliser l'Irlande.

C'est assurément une honte pour le haut clergé protestant qu'il ait été non-seulement le complice muet et le spectateur de ces rigueurs, mais comme des documents récents ne permettent plus d'en douter, l'instigateur de toutes ces mesures et le rédacteur des projets de loi où se trouvent les dispositions les plus atroces du code pénal irlandais. Nous avons une déclaration de douze évêques réunis en concile à Dublin pour protester contre les intentions bienveillantes de Charles Ier qui, devenu clément par nécessité, voulait, par un peu de douceur, essayer de gagner à sa cause l'appui des catholiques. Ces *dignes* prélats, après mûre réflexion, déclarèrent que « faire preuve de tolérance envers les catholiques serait un péché grave dont ils ne voulaient pas charger leur conscience! » O conscience, que de crimes on commet en ton nom! Ceci se passait en 1640, et les catholiques durent attendre jusqu'en 1778 pour voir disparaître ce code abominable. Heureuse l'Irlande si, après ce premier pas dans les voies de la tolérance, elle eût gardé le privilége de se donner des lois! Mais elle fut trop tôt et par force engagée dans les liens d'un néfaste et malheureux mariage avec son farouche vainqueur, qui se plaît à s'appeler encore aujourd'hui le *Lion britannique*. Quelques personnes croient que l'Irlande, avec son parlement national et séparé, aurait su, par une législation plus juste et plus douce, redresser les anciens griefs légués par le passé et cicatriser ses propres blessures. Cela même est fort douteux, mais en tous cas, l'Irlande ne fut pas laissée longtemps maîtresse de ses destinées, et l'Angleterre se montra toujours impatiente d'intervenir d'une manière souvent offensante dans les affaires de sa voisine. Cependant, dans les premiers mois de 1795, le gouvernement anglais, en face des dangers redoutables qui le menaçaient de toutes parts, crut devoir adoucir le ton et tendit la branche d'olivier à l'Irlande, toujours con-

fiante et généreuse. Pitt et le duc de Portland s'entendirent avec le célèbre Grattan, grand orateur et honnête homme, qui représentait alors son pays tout entier, comme le fit plus tard O'Connell, et qui, bien que protestant, ne cessa d'élever sa voix en faveur des catholiques irlandais. Il fut décidé que lord Fitz William se rendrait en Irlande avec plein pouvoir pour sanctionner l'émancipation des catholiques. Burke prit une part active à ces négociations, convaincu qu'il était « que l'esprit de jacobinisme ne serait *exorcisé* de l'Irlande que par le langage de la justice. » Des acclamations unanimes accueillirent lord Fitz William, qui obtint de l'enthousiasme et de la reconnaissance prématurée des Irlandais tout ce que le gouvernement voulait, c'est-à-dire des subsides et de nombreuses recrues pour l'armée anglaise. Alors le masque fut levé. En vain Grattan proposa son projet de loi pour émanciper ces catholiques qui venaient de se montrer citoyens si fidèles, animés de sentiments si patriotiques, en vain le Parlement fut inondé de pétitions à cet effet, signées par des milliers de protestants. Pitt, avec une déloyauté sans excuse, désavoua Fitz William qui fut rappelé, et son départ fut, pour l'Irlande trahie, indignée, le signal d'une vaste insurrection, suivie d'un appel désespéré à la France républicaine. Burke, complice involontaire de cette honteuse perfidie, la condamna énergiquement, et, le 3 mars 1795, il écrivait à Grattan : « Figurez-vous ma honte et mon humiliation en voyant que malgré moi, j'ai contribué à vous mettre en danger de perdre l'influence qui vous a permis d'obtenir tous ces résultats, et qui vous eût mis à même de continuer jusqu'à l'entière extirpation du jacobinisme..... Je vous demande mille fois pardon si j'ai aidé au triomphe que des intrigants ont remporté sur vos mâles vertus..... Il ne me reste plus qu'à me réfugier dans l'oubli en attendant que je puisse me réfugier dans la tombe. » Alors comme aujourd'hui, un peu de justice aurait gagné à l'Angleterre les cœurs que la fausseté et la violence ne firent qu'aigrir de plus en plus. On connaît les tristes événements qui suivirent. La tempête, combattant pour l'Angleterre, dispersa la flotte que Hoche et Théobald Wolfe conduisaient au secours de l'Irlande. Le nouveau vice-roi, lord Camden, inaugura une politique de répression sans pitié; le sol de l'Irlande fut baigné dans le sang de ses héroïques défenseurs ; deux cent mille soldats la foulèrent sous leurs pieds, et quand on l'eut terrassée, soumise et enchaînée, la pauvre Irlande fut amenée, sanglante fiancée, à l'autel d'un hymen odieux et forcé avec son oppresseur. Pitt composa l'épithalame, et, d'une voix emphatique, récita ses pompeux hexamètres classiques :

Paribus se legibus ambæ
Invictæ gentes æterna in fœdera mittant.

L'Irlande voilée pleurait en silence[1]. L'acte d'union une fois signé, l'Irlande s'agita vainement dans ses fers. Elle vit périr par la main du bourreau quelques-uns de ses plus nobles enfants, ce jeune Robert Emmet entre autres, touchante et mélancolique figure, que les vers de Thomas Moore et les pages de Washington Irving ont entouré d'une poétique auréole. Vingt-neuf ans se passèrent avant que les catholiques obtinssent une incomplète émancipation, qui fut arrachée de force à un ministère tory récalcitrant, emportée d'assaut sur les préjugés d'un souverain à l'esprit étroit et fanatique. Deux ans plus tard, en mars 1831, Lord Palmerston, faisant allusion à cette mesure, disait : « Il est si difficile d'amener la nation anglaise à con-« sentir à des changements importants, que la plupart des mesures « que la postérité reconnaîtra marquées au coin de la sagesse et de « l'équité n'ont obtenu l'assentiment de l'Angleterre qu'après des « discussions fatigantes et prolongées. » Même après la grande réparation de 1829, il ne resta que trop de vestiges de l'ancienne oppression, trop de restrictions, trop de dispositions vexatoires pour éveiller les susceptibilités d'une nation irritable et vive. C'est ainsi par exemple qu'il fut décidé qu'aucun catholique ne pourrait être lord chancelier d'Irlande. Plus d'une fois aussi, dans les années qui survirent, la main de l'Angleterre s'appesantit lourdement sur la population de ce pays. C'est une erreur assez commune de croire que l'Irlande a toujours participé aux bienfaits de la constitution libérale de l'Angleterre. La vérité est que le gouvernement anglais a veillé à ce que la dose de liberté ne fût jamais trop forte, et plus d'une fois il a fait sentir la chaîne à sa captive. A des époques périodiques, le vice-roi d'Irlande s'est vu armer de pouvoirs extraordinaires qui l'ont transformé en autocrate presque aussi absolu que l'empereur de toutes les Russies. Le *Coercion-Bill* voté en 1833, outre qu'il suspendait l'*Habeas corpus*, restreignait le droit de réunion, interdisait la possession des armes, autorisait les visites domiciliaires, copiait en un mot toutes les mesures que sur le continent l'on croit nécessaires pour maintenir dans l'ordre ces incorrigibles races latines et celtiques, voire même la race germanique, quand le premier ministre se trouve être M. de Bismark. La saisie du journal *The Irish People*, glorieux exploit commis en octobre 1865, s'accomplit dans toutes les formes du despotisme le plus rigoureux, et aurait fait honneur à Fouché lui-même. En 1848, le vice-roi reçut le pouvoir d'arrêter sur l'heure et de détenir tous ceux qu'il

[1] A l'époque de l'union avec l'Angleterre, l'Irlande n'obtint pas même la représentation à laquelle le chiffre de sa population lui donnait droit de prétendre. Aujourd'hui encore elle n'a qu'un député pour 93,126 habitants, tandis que l'Angleterre en a un pour 66,000 et l'Écosse un pour 57,500.

soupçonnerait de conspirer contre le gouvernement. Un acte du Parlement, voté le 17 février 1866, conférant les mêmes pouvoirs au lord-lieutenant a été renouvelé en juin, à l'époque du changement de ministère, et un journal de Dublin a pu, dans une caricature qui répondait exactement à la réalité, représenter lord Russel passant à lord Derby le fouet dont il vient de se servir contre l'Irlande. L'*Habeas corpus* a été suspendu jusqu'à huit fois, croyons-nous, depuis l'Union, et si faible est la confiance que place l'Angleterre dans le patriotisme des Irlandais, que ceux-ci n'ont pas été autorisés à s'organiser, comme les autres sujets anglais, en bataillons de volontaires. On a cru qu'il était dangereux de les exercer au maniement des armes; mais en même temps le gouvernement en Irlande ne craint pas d'armer pour *la défense de l'ordre* des protestants, des orangistes, c'est-à-dire les ennemis jurés des catholiques, qui n'attendent qu'une occasion et ne cherchent qu'un prétexte pour assouvir leurs rancunes héréditaires. Le régime exceptionnel auquel on soumet aujourd'hui l'Irlande a lieu d'étonner quand on se rappelle qu'en 1843, à une époque où le pays de Galles était presque tout entier en état d'insurrection, nul ne songea à adopter contre la Principauté ces mesures extraordinaires, devant lesquelles on n'hésite pas quand il s'agit des Irlandais. Les malheureux Fénians sur qui le gouvernement a mis la main, condamnés à des peines d'une sévérité outrée [1], expient déjà dans les prisons ou l'exil leurs velléités de rébellion plus folles encore qu'elles n'étaient coupables. On n'ignore pas non plus que, surtout dans les procès politiques, on a souvent trié subrepticement les jurys. Le gouvernement ayant le droit de récuser certains jurés, en a usé de façon que le jury tout entier se composait d'hommes dévoués, sur qui l'on pouvait compter. Nous savons que le *Times* a prétendu dernièrement que le gouvernement avait agi l'année passée avec une dangereuse clémence, et ce grand journal n'a pas eu honte d'ouvrir ses colonnes aux fanatiques qui conseillent une répression brutale et sans pitié. Beau moyen de pacifier l'Irlande, et surtout bien digne d'une grande nation! Le *Times* devrait laisser aux organes de la petite presse anglaise la tâche vulgaire d'imprimer à l'adresse des Irlandais des invectives grossières et d'un goût détestable, qui suffiraient seules pour les faire courir aux armes. Que l'Angleterre songe plutôt à faire justice à ce peuple qu'en 1838, M. Gladstone appelait « un noble peuple, trop longtemps négligé. » Qu'elle songe avant tout à faire droit aux réclamations de près de cinq millions de catholiques, protestant contre une Église qui leur est odieuse autant qu'elle leur est inutile.

[1] Luby, sous-directeur du journal *the Irish People*, a été condamné à vingt ans d'emprisonnement.

Sait-on ce que cette Église parasite coûte à l'Irlande qui la paye et la nourrit sans en retirer aucun avantage matériel ou moral? Les dîmes prélevées sur les produits du sol s'élèvent à 12,650,000 fr. Les honoraires de 12 archevêques ou évêques à 2 millions. La caisse des fonds ecclésiastiques retire de sources diverses un revenu annuel de 2,350,000 fr. Les salaires de divers fonctionnaires s'élèvent à 250,000 fr. Tout cela réuni, sans compter la valeur des immeubles tels que palais épiscopaux, presbytères, etc., fait une somme de 17 à 18 millions de francs prélevée sur l'indigente Irlande. On sait quels désordres sanglants accompagnaient autrefois le prélèvement des dîmes en nature. Presque chaque jour s'élevaient des conflits meurtriers entre le percepteur assisté de la police et la population exaspérée. Des hommes jeunes encore, se rappellent l'époque où le son de la corne retentissait dans les vallées et les plaines, appelant les fermiers à la révolte, où des feux sinistres s'allumaient sur les montagnes, signaux menaçants de meurtre et d'incendie. O'Connell fit convertir la redevance en une somme d'argent fixe et payable par le propriétaire. Là-dessus on entend parfois certaines gens dire aux catholiques : « De quoi vous plaignez-vous? Ce n'est pas vous qui payez la dîme, c'est le possesseur du sol, qui trois fois sur quatre est lui-même un protestant. Où donc est l'injustice? » Nous avouons ne pas comprendre la force de ce raisonnement. Ceux qui parlent ainsi oublient que le taux du fermage a été élevé proportionnellement par suite de la redevance à payer à l'Église établie, et qu'ainsi, c'est en fin de compte sur le fermier catholique, que retombe cette surtaxe, et que l'argent qui arrive entre les mains du ministre protestant sort de la bourse du catholique. — Maintenant, nous pouvons demander à notre tour, où sont les œuvres de cette Église entretenue à si grands frais? Tout le monde avouera d'abord, qu'il y a une énorme disproportion entre le nombre des protestants et le chiffre des paroisses et des bénéfices, entre la quantité de fidèles à soigner et la liste des *clergymen* qui prétendent travailler à la vigne du Seigneur. On compte en Irlande 2,428 paroisses civiles, 1,633 églises protestantes, 1,510 bénéfices et 2,280 clergymen. La population protestante est au plus de 693,000 âmes[1]. Il peut être intéressant de savoir comment elle est répartie. D'après les chiffres cités au Parlement anglais en diverses circonstances, il y a une paroisse avec 17 protestants sur une population totale de

[1] En 1672, l'Irlande comptait 800,000 catholiques sur une population de 1,100,000 âmes; en 1736, 1,417,000 sur un total de 1,980,000 habitants; en 1834, 6,436,000 sur 7,954,000 habitants. Le chiffre des anglicans, qui était en 1834 de 853,000, était tombé en 1861 à 691,000. Le nombre des dissidents a au contraire légèrement augmenté.

338 personnes. Une autre en compte 10 sur 410 âmes. Le bénéfice d'Ardclare (diocèse d'Elphin) comprend 3 paroisses dont la population protestante forme un total de 14. Celui de Kilcorkey a 2 paroisses et 3 protestants. Celui de Kilcoglass compte 9 paroisses, 36 fidèles, et rapporte au possesseur 10,325 fr. Le recteur d'Avory (diocèse d'Emly) reçoit 9,950 fr., pour les soins qu'il donne à 3 paroissiens, et celui de Kilburn (diocèse de Cloyne, 10,425 fr. pour 33. Arlingford, Ossory sont des bénéfices de 30 âmes, qui rapportent, bon an mal an, 30,000 fr. Boirisoleigh (diocèse de Cashel), a 34 protestants et vaut 20,825 fr. Dans le diocèse de Cloyne, un ministre avec 14 paroissiens reçoit 10,375 fr. Celui de Bruhenny, n'ayant pas un seul paroissien prêche littéralement dans le désert, mais il n'en touche pas moins 9,425 fr. par an. Celui de Killosken, dont le cas est identique, doit se contenter de 5,325 fr. Celui de Mogeesha, pour un revenu de 12,750 fr. prodigue ses soins à 24 paroissiens ; 218 bénéfices qu'il serait trop long de nommer, chacun avec une population presque insignifiante, rapportent un revenu moyen de 10,000 fr. ; 502 autres bénéfices valent chacun 5,450 fr. par an ; 443 ont une population de moins de 100 âmes, et 36 ayant moins de 10 âmes chacun, représentent groupés ensemble, un revenu total de 111,200 fr.; 52 bénéfices avec plus de 10 paroissiens et moins de 20, rapportent un revenu collectif de 217,000 fr. Dans les provinces de Connaught et de Munster, les Anglicans forment les 5 centièmes de la population ; dans le Leinster le huitième, et dans l'Ulster le cinquième. D'après sir John Gray, dans les 4 principaux diocèses, Armagh, Down, Derry, Dublin, la proportion des protestants est de 17 pour 100, dans les autres diocèses de 6 pour 100 et à Dublin de 19 pour 100.

Il peut paraître fastidieux de citer ces longues listes de chiffres; mais les chiffres en pareille matière ont bien leur éloquence. Voilà, en effet, ce qu'est l'Église que par un *mensonge légal*, comme l'a dit M. de Beaumont, les Anglais persistent à appeler l'Église nationale d'Irlande [1] !

Après ce que nous venons de dire, il y a lieu de s'étonner qu'une institution contre laquelle s'élèvent à la fois la voix de la justice et de la raison, le souvenir des haines qu'elle a suscitées, du sang qu'elle a fait verser, condamnée par tant d'hommes éminents en Europe, on a lieu de s'étonner, disons-nous, qu'une telle institution trouve encore des défenseurs. Elle en a cependant de nombreux

[1] Une revue hebdomadaire, la *London Review*, a publié dans les premiers mois de 1866, le rapport d'un correspondant spécial envoyé en Irlande. Ces pages, écrites par un protestant consciencieux et de bonne foi, contenaient la condamnation la plus énergique de l'Église établie en même temps qu'elles rendaient hommage à l'action bienfaisante du catholicisme en Irlande.

et d'habiles : cela n'a pas lieu de surprendre. La haute Église en Angleterre a toujours redouté les changements. Conservatrice par principe et par besoin, on l'a toujours vue jusqu'ici s'avancer pour défendre cette branche inféconde de l'Église anglicane que la politique a plantée sur le sol de l'Irlande. L'Église d'Irlande est un des avant-postes de l'Église nationale. L'abolition de l'une serait pour l'autre un dangereux précédent, et l'arme employée contre l'Église irlandaise pourrait se retourner bien vite contre l'Église anglicane, déjà si fortement battue en brèche par neuf ou dix millions de dissidents de toute secte. Les circonstances ont cependant légèrement changé depuis peu, et nous souhaitons que la haute Église, justement mécontente du fanatisme déployé en mainte circonstance par sa sœur cadette d'Irlande, et de la résistance opposée par elle aux innovations ritualistes, renonce à faire aucun effort pour la sauver et l'abandonne à son sort. Lord Stanley, avec la noble et honnête franchise qui le distingue, s'est prononcé fort nettement contre l'Église d'Irlande et passe pour avoir dit récemment que selon lui les jours de cette Église sont comptés. Il reste à cette institution les sympathies de la basse Église, qui vit dans une amusante terreur de ce qu'elle appelle l'*invasion romaine*, et dont les goûts et les théories sont en si parfaite harmonie avec l'orangisme et l'étroit fanatisme qui prévaut en Irlande.

Pour le protestant de vieille roche et *bien pensant*, l'Église d'Irlande est une protestation permanente contre *les erreurs du papisme*, elle est l'arche sainte de la vérité recueillant quelques élus au milieu du déluge de l'hérésie, et à ce titre elle doit être soutenue envers et contre tous. Avec les préjugés grossiers de ce parti, il est inutile de raisonner. Les dissidents sont partagés entre leur haine contre le catholicisme et leur antipathie contre l'Église établie, à laquelle se mêle l'espoir, si les Irlandais gagnent leur cause, d'obtenir un jour, eux aussi, l'égalité religieuse qui mettrait fin aux *taxes de l'Église* (church-rates), à la suprématie et aux priviléges abusifs de l'Église anglicane.

A l'époque de la réforme, le haut clergé seul apostasia sous le coup des menaces du pouvoir civil, pour conserver la jouissance de ses bénéfices; mais les prêtres et le peuple restèrent fidèles à la foi de leurs pères, s'y attachèrent même avec une ténacité accrue par les souffrances. D'iniques persécutions ne firent que resserrer les liens qui unissaient le clergé aux catholiques opprimés, et durant l'ère sanglante et douloureuse qu'ils ont traversée ensemble, le prêtre est resté l'ami, le conseiller respecté, le soutien et le consolateur du peuple irlandais. Après 1829, quand on eut à regret relâché les chaînes qui avaient si longtemps pesé sur l'Irlande, clergé

et fidèles, forts de la liberté qu'on leur accordait, se mirent à travailler ensemble à la conquête de leur entier affranchissement. Vint O'Connell qui apprit aux prêtres irlandais le secret de leur puissance et leur fit voir ce qu'une résistance légale organisée sous leur conduite pouvait opérer pour le bien de l'Irlande. Pendant de longues années, ce clergé désintéressé et patriote a lutté contre l'influence démoralisatrice d'une Église étrangère, a protégé le paysan contre les séductions du propriétaire qui aurait voulu le faire pactiser avec ses principes, et a répété sans cesse aux Irlandais ce mot sublime, sorti du cœur d'une pauvre femme : « Souviens-toi de ton âme et de la liberté ! » Les Anglais se plaignent parfois de trouver dans les prêtres irlandais d'incorrigibles démocrates, qui, s'ils ne prêchent pas précisément la révolte, entretiennent dans le peuple un mécontentement sourd, un ferment d'indocilité et d'antipathie contre leurs maîtres et le gouvernement. A cela nous pourrions répondre que les prêtres sont tels qu'on les a faits, et qu'après le traitement dont ils ont été l'objet, le gouvernement n'a le droit d'en attendre ni beaucoup de reconnaissance ni un bien vif dévouement. Mais c'est les calomnier que de leur attribuer des menées souterraines et de secrètes instigations à la révolte. Ne sait-on pas que les évêques catholiques ont été les premiers[1] à élever la voix contre les criminelles et téméraires tentatives des fénians? Il y a longtemps déjà que les censures de l'Église ont frappé les *ribbonmen*, association formée dans les bas rangs des catholiques contre les protestants du Nord. Nous pouvons l'affirmer, le clergé irlandais n'a cessé de prêcher l'obéissance aux lois; mais est-il bien sûr qu'il puisse longtemps contenir l'irritation croissante d'une population qu'on semble se plaire à exaspérer? Si les prêtres irlandais venaient à échouer dans cette tâche difficile, qu'on n'aille pas, comme l'ont fait certains fanatiques, l'année dernière, au Parlement, les accuser de complicité avec les rebelles et les imprudents conspirateurs qu'ils n'ont cessé d'avertir. En moins d'un siècle, l'Irlande a été le théâtre de trois insurrections. Celle de 1796 ralliait des hommes appartenant aux classes élevées de la société, tels que Édouard Fitz Gérald, Wolfe Tone et Robert Emmet; on pourrait l'appeler l'insurrection de l'aristocratie. En 1848, Smith O'Brien et les autres meneurs sortaient des rangs de la bourgeoisie, et leur entreprise échoua probablement parce que la conspiration manquait de racines dans la masse du peuple. Les éléments de l'insurrection nouvelle qui se prépare dans l'ombre sont essentiellement démocratiques. Cette fois, l'organisation fénianiste a rallié les sym-

[1] Vers la fin de décembre 1866, le cardinal Cullen faisait une fois de plus entendre sa voix respectée pour désavouer ces coupables agitateurs.

pathies populaires, elle a enrôlé les vrais enfants du peuple, les petits commerçants, les ouvriers des villes, les artisans et les manœuvres, une foule de fermiers, et il n'est pas douteux que l'explosion de tant de rancunes et de colères, si elle a jamais lieu, ne doive être vraiment formidable. A l'heure qu'il est, la presse anglaise se félicite que des mesures promptes et sévères aient étouffé l'insurrection menaçante qui se préparait. Qui sait s'il ne faudra pas recommencer demain? Dix ans après l'acte d'Union, quand l'Irlande enchaînée frémissait encore au souvenir de sa défaite, Sidney Smith disait qu'en cas d'une invasion étrangère, tous les Irlandais se lèveraient comme un seul homme. Wellington ne cessa d'exprimer les mêmes appréhensions et d'insister pour qu'on maintînt en Irlande une puissante garnison. Cette garnison est de quinze à vingt mille hommes en temps ordinaire, et ainsi il arrive qu'une nation qui pourrait être l'auxiliaire utile et le soutien de l'empire britannique, est pour cet empire une source de faiblesse et de danger. A qui la faute, sinon à la politique suivie par le gouvernement anglais? Il est impossible à l'Irlande de croire à la justice et à la sagesse d'un gouvernement qui a refusé si longtemps d'écouter ses justes réclamations. Le cardinal-archevêque de Dublin exprimait les sentiments de l'immense majorité des Irlandais quand il disait il y a plus d'un an : « Nous demandons la suppression de la dotation de l'Église établie en Irlande comme une condition sans laquelle la tranquillité sociale, l'ordre et le respect des lois, l'*unité de sentiments et d'action pour des buts nationaux* ne pourront jamais exister en Irlande. »

Jusqu'à quand faudra-t-il répéter les mêmes demandes, réitérer les mêmes avertissements? L'exemple du Canada et des autres colonies anglaises n'est-il pas là pour montrer que la tolérance et l'égalité religieuse sont la meilleure des politiques? Il ne s'agit pas pour le gouvernement de faire des prosélytes, mais bien des sujets satisfaits et soumis. Or, s'il a obtenu ce résultat d'une manière si complète au Canada, c'est parce que là les deux religions ont été mises sur le pied de l'égalité la plus parfaite. Là, le clergé catholique jouit de ses droits légitimes, reçoit des traitements votés par le Parlement local, est honoré et traité avec les égards que méritent sa position et ses vertus. En 1853, sir Frédéric Peel, sous-secrétaire d'État pour les colonies, écrivait « qu'il serait absurde de vouloir maintenir au Canada une Église qui y aurait été établie contre le vœu des populations. » Pourquoi aurait-on en Irlande d'autres poids et d'autres mesures? Le résultat d'une politique équitable a été que la reine Victoria n'a pas de sujets plus fidèles que les catholiques du Canada, et l'archevêque catholique de Halifax pouvait assurer en 1865 que si les fénians songeaient à envahir le pays, ils trouveraient

tout d'abord quatre millions d'individus prêts à leur barrer le passage. En Australie et dans la Nouvelle-Zélande, au Cap, à Natal et ailleurs, le gouvernement n'a garde de donner ombrage aux dissidents en patronnant l'Église anglicane, en la choyant comme il le fait en Irlande, et dans un cas récent qui a attiré vivement l'attention du public, à l'occasion des débats scandaleux qu'a fait naître l'affaire de l'évêque Colenso, l'État a décliné toute juridiction sur les évêques des colonies. Les Irlandais ont donc raison de dire qu'on fait pour eux et pour eux seuls une offensante exception.

Le comte Grey qui, au mois de mars 1866, appelait l'attention de la Chambre des lords sur l'état inquiétant de l'Irlande, concluait un éloquent discours par ces sages paroles : « Il y a deux choses à faire : il faut établir l'égalité religieuse et en même temps éviter de blesser les intérêts actuels. » Il proposait ensuite de remettre toutes les propriétés de l'Église établie à un conseil d'administration (Board of trustees) chargé de gérer ces propriétés, dont les revenus seraient ensuite confiés à des commissaires dont une moitié serait ecclésiastique et l'autre laïque. Ces commissaires auraient à distribuer équitablement les sommes remises entre leurs mains, à en faire une juste répartition entre les ministres des trois Églises : catholique, anglicane et presbytérienne. Nous ne savons quelle chance a d'être admis cet arrangement fort simple qui nous paraît marqué au coin de l'équité. Jusqu'ici les membres du clergé catholique ont refusé d'accepter la position de fonctionnaires salariés du gouvernement, bien que l'offre leur en ait été faite indirectement au moins dès 1825, et nous croyons que ce refus les honore. L'argent du gouvernement, s'ils l'avaient accepté, eût pu passer pour le prix de leur silence, tandis que, libres de tout lien de reconnaissance, ils ont pu élever la voix contre les abus de l'Église établie et se faire les éloquents interprètes des griefs de leur pays. Ces prélats, à qui la loi ne reconnaît pas leurs titres[1], sont restés, malgré tout, en possession de l'estime, de la confiance, de la vénération de leurs ouailles. Après la suppression de l'Église établie, ils n'auront plus les mêmes raisons de refuser un salaire qui est dû à leurs labeurs. Ils en feront, du reste, ce qu'ils jugeront convenable; et il sera facile de trouver un emploi à l'argent qu'on gaspille aujourd'hui. Certains protestants font grand bruit de la dotation de sept

[1] Le 16 mars 1866, lord Grey proposait aussi le rappel de cette loi, plus absurde encore qu'elle n'est odieuse, interdisant aux évêques catholiques de prendre les titres de leurs siéges épiscopaux là ou il y a un prélat anglican. Cette loi fut votée en 1855, dans un accès de fanatisme provoqué par le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre que nos voisins appelaient l'*aggression papale*. Il est juste d'ajouter que cette loi n'a jamais été appliquée et ne pouvait pas l'être.

cent cinquante mille francs accordée par l'État au collége catholique de Maynooth, sur la proposition qu'en fit Sir Robert Peel. Cette somme est insignifiante quand on la compare aux revenus énormes de l'Église établie. Le gouvernement consacre aussi sept millions cinq cent mille francs à l'entretien des écoles nationales, bienfait que le docteur Doyle avait ardemment réclamé, et ce n'est que justice de faire servir au progrès de l'éducation commune l'argent qui est payé par tous. Rien, au contraire, ne saurait excuser l'abus qu'on fait de fonds considérables au profit d'une Église qui n'est pas celle du peuple irlandais, qui n'a aucune chance de le convertir jamais, qui l'aigrit, l'humilie, le dispose à la révolte et en fait l'ennemi né de tous les gouvernements, qui se succèdent en Angleterre. Quelle est la conclusion qui, en présence de pareils faits, s'impose à tous les hommes d'État chez qui les préjugés n'ont pas étouffé la voix de la raison et de la justice? Cette conclusion se formule dans le mot du poëte :

Immedicabile vulnus
Ense recidendum est, ne pars sincera trahatur.

Avec une réserve cependant, c'est qu'ici il n'y a aucun besoin d'employer le fer : des moyens plus doux suffiront. Le 28 mars 1865, M. Dillwyn, membre du Parlement pour Swansea, faisait à la Chambre des communes la motion suivante : « Dans l'opinion de « cette assemblée, l'état actuel de l'Église d'Irlande n'est pas satis- « faisant et réclame la prompte attention du gouvernement de Sa « Majesté. » M. Gladstone, avec les mille détours et précautions que réclamait de lui sa position de chancelier de l'Echiquier, convint de la vérité du fait exprimé dans la première partie de la motion, bien qu'il crût devoir s'abstenir de la seconder. Cette motion trouva un avocat fort zélé dans le jeune et habile M. Grant-Duff, représentant d'Elgin, qui termina son discours en déclarant « que le débat qui venait d'avoir lieu deviendrait historique, parce qu'il marquait le *commencement de la fin* de cette épineuse question irlandaise. » Nous aimons à croire que ses prévisions et les espérances des catholiques ne seront pas trompées encore une fois. Quel que soit le ministère qui ait le pouvoir en mains, il se retrouvera constamment en présence de cette question, qui devient chaque jour plus pressante. Durant ce grand procès que plaident les catholiques, il leur importe surtout de bien choisir leurs alliés. Dans les années qui suivirent l'émancipation, leurs sympathies se rallièrent à peu près complétement autour des libéraux, et les avances de Robert Peel ne réussirent pas à réconcilier les catholiques avec le vieux parti tory, si longtemps le fauteur de l'intolérance et des persécutions. On sait

que ce fut O'Connell, suivi de sa phalange de députés irlandais, qui assura le triomphe de la politique des whigs. Ces derniers auraient dû rester toujours les alliés naturels des catholiques, qui se seraient de leur côté rattachés au ministère Palmerston et Russel, si ces deux hommes d'État [1], l'un par une légèreté étourdie, l'autre par une étroite obstination, n'avaient si souvent trompé leur attente, si, surtout, leur politique extérieure, leur complicité avec tous les ennemis de la papauté, n'avaient profondément indisposé les catholiques d'Angleterre et d'Irlande. C'est à la suite de ces déceptions que les députés irlandais ont cessé de venir, comme autrefois, en rangs pressés sur les bancs ministériels. Tout espoir cependant n'est pas perdu du côté des libéraux, tandis qu'il n'y a rien à attendre du premier ministre actuel, lord Derby, qui, selon toute apparence, n'a plus que quelques mois à garder son portefeuille. Cet homme d'État, qui a toujours joint des vues étroites à un caractère hautain et emporté, s'entend mieux à traduire Homère qu'à diriger les destinées d'un pays. Il fut l'adversaire le plus violent de O'Connell, qui l'appelait le *scorpion Stanley*, il fit ses débuts à la Chambre des Communes par un discours en faveur de l'Église établie en Irlande; il aurait, s'il l'eût pu, ravi à ce pays le peu de libertés qu'il avait conquises, et naguère encore, avec une inconvenance inqualifiable, il parlait de « *museler les catholiques.* » Il saura bientôt ce que de telles paroles coûtent; l'échec du candidat tory à Tipperary et à Waterford, et d'autres revers qui se préparent peut-être, le rendront plus mesuré dans ses expressions [2]. Nous sommes heureux de penser que les catholiques peuvent compter sur le fils aîné de lord Derby, lord Stanley, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, et à qui sa parfaite honnêteté a gagné l'estime et la confiance de tous. Il y a quelques mois seulement que la ville de Dublin accueillait avec honneur le célèbre député de Birmingham, M. Bright, le quaker démocrate qui s'en va de ville en ville prêchant la réforme et l'extension du suffrage. Sans doute son concours et celui de son parti ne sont pas à dédaigner, mais il n'est pas bien sûr que les représentants qui l'appuient dans ses projets de réforme, voulussent le suivre et voter avec lui dans les questions qui intéressent l'Irlande. En outre, il peut n'être pas sans danger pour le clergé catholique de

[1] En 1853, lord Russel se déclarait énergiquement contre une motion demandant la suppression de l'Église d'Irlande. Un an avant sa mort, lord Palmerston refusa nettement d'accorder à l'université catholique de Dublin la charte qu'elle réclamait et qu'elle demande encore aujourd'hui.

[2] Il peut paraître piquant d'ajouter que lord Derby, possesseur de vastes propriétés à Bootle près de Liverpool, y faisait naguère don d'un terrain à l'évêque catholique pour y bâtir une chapelle.

paraître sympathiser trop ouvertement avec les plans et les idées du célèbre démocrate, devenu si odieux au parti conservateur. C'est une faute que le clergé catholique en Irlande n'a eu garde de commettre, et en Angleterre un des prélats catholiques qui conservent encore un reste de sympathie pour les *tories* est allé jusqu'à dénoncer M. Bright comme un dangereux agitateur.

Nous croyons que les prochaines sessions du Parlement vont s'ouvrir sous des auspices favorables pour les catholiques. Si M. Gladstone arrive de nouveau au pouvoir, comme on semble généralement le penser, il y a beaucoup à espérer de cet homme d'État, sérieux, loyal, animé d'un esprit sainement libéral. La suppression de l'Église établie, quel que soit le ministre ou l'homme d'État qui réussisse à l'obtenir, fera honneur à tous ceux qui y auront contribué. Comme le disait Pascal, l'injustice peut vivre longtemps, mais elle ne saurait être éternelle. Celle dont se plaint l'Irlande a duré trop longtemps. La loi qui la fera cesser sera un grand acte de réparation, elle aplanira les autres difficultés que présente le gouvernement de l'Irlande, elle facilitera la solution d'une autre question irritante et délicate, celle du fermage, dont il nous reste à parler.

II

De mauvaises lois et une politique pleine d'errements déplorables ont, selon l'expression de M. Bright, rendu l'Irlande une terre de nombreuses injustices et de nombreuses misères. C'est avec un sentiment pénible qu'on aborde ce douloureux sujet. Le tableau le plus navrant vient attrister les yeux du spectateur qui retrouve, sans métaphore, sur le sol de l'Irlande, le pâle et triste cortége que le poëte a placé sur le seuil des enfers :

> Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus Orci
> Luctus et utrices posuere cubilia curæ
> Et Metus, et malesuada Fames, et tristis Egestas,
> Terribiles visu formæ, Letumque Laborque.

Quel médecin assez habile et assez humain viendra guérir ces plaies invétérées? Qui saura calmer ces haines envenimées que l'intérêt égoïste et la cupidité ont allumées entre le propriétaire du sol et le misérable cultivateur qui s'épuise à le travailler sans profit? Il faudra pour un tel résultat deux choses : de la justice et de la bienveillance.

Le drapeau de l'Irlande, à fond vert avec broderies d'or, est une image assez exacte de cette île qu'on pourrait comparer à une vaste prairie tachetée çà et là par la blonde houle de l'orge, du maïs et des blés, ou par les épis blanchissants de l'avoine. Manquant de toute autre ressource, les Irlandais en masse ont dû se rejeter sur la terre pour assurer leur subsistance. De là l'énorme proportion de cultivateurs, proportion qui est de 5 personnes contre 2 en Angleterre, où cependant le produit du sol est quatre fois plus considérable. Il reste en Irlande environ 1,616,000 hectares de terrains en friche. Les 6 millions et demi d'hectares [1] qui sont cultivés, occupent, selon lord Dufferin, au moins 800,000 personnes quand, d'après lui, 500,000 suffiraient amplement [2]. Ajoutez à cela que l'Irlande est un des pays les plus peuplés de l'Europe. L'Espagne a 90 habitants par mille carré, l'Écosse 101, l'Autriche 148, la Prusse 171, la France 177, l'Irlande 181, et ce chiffre s'élève à 200, 300 et même 450 personnes dans les comtés d'Armagh et de Down, où heureusement le tissage de la toile offre d'autres ressources à la population. On a calculé qu'il y a largement 2 millions et demi de personnes vivant de l'agriculture. De là le taux peu élevé des gages, qui sont de 1 fr. 45 ou 1 fr. 65 cent. en temps ordinaires, et de 2 fr. 50 à l'époque de la moisson. On assure pourtant qu'ils se sont élevés de 80 pour 100 dans les vingt dernières années. Le nombre des fermes qui était, il y a dix ou quinze ans, de 608,564, est retombé à environ 500,000, et selon lord Dufferin, à 438,000. Il n'y a pas longtemps, l'on comptait encore 126,000 fermes d'environ 5 acres ou 2 hectares, et 309,000 de moins de 15 acres ou 6 hectares. Aujourd'hui encore, d'après lord Dufferin, il y a 164,000 fermes d'environ 4 hectares et 120,196 de 6 hectares. La division du sol ainsi poussée à ses dernières limites sous le régime où vit l'Irlande, ne pouvait manquer d'engendrer la pauvreté et la misère. De temps immémorial, ç'a été la coutume pour un fermier possesseur de 16 ou 17 hectares d'établir ses gendres et ses brus sur sa propre ferme, leur allouant une parcelle de son terrain pour y bâtir une maisonnette et une étable. Une longue et cruelle expérience n'a pas encore convaincu les Irlandais des dangers de ce morcellement indéfini du sol. Au reste la source de leur misère est moins dans ce morcellement que dans le régime qui prévaut en Irlande en matière de fermage.

La nombreuse classe des fermiers peut se diviser en trois catégories. Il y a d'abord les fermiers qui ont des engagements

[1] 15,832,892 acres. L'acre vaut 40 ares 4,671.
[2] *Contribution to an enquiry into the state of Ireland*, by lord Dufferin, 1866.

écrits et précis avec le propriétaire. Leurs fermes ont généralement douze hectares d'étendue; leur bail, contracté pour une durée moyenne de trente et un ans, est renouvelable après nouvelle évaluation, de sorte que le fermier est assuré de recueillir le fruit de son travail. Propriétaire et fermier supportent chacun la moitié des frais d'entretien, de réparations, et les constructions permanentes sont ordinairement à la charge du propriétaire. Ce mode de fermage, qui prévaut en Écosse et en Angleterre, est assurément le plus équitable, mais malheureusement on ne compte que 130,000 fermiers dans de pareilles conditions en Irlande. La seconde classe est celle des fermiers dont le bail est pour une durée fixe, mais ce bail n'est pas écrit, ou s'il l'est, se trouve redigé en termes si vagues et si peu précis, qu'il donne lieu à de nombreuses contestations nécessitant l'appel à des arbitres ou le recours aux tribunaux. La troisième classe, et malheureusement la plus nombreuse, est celle des *tenanciers à volonté* (Tenants at will). Les fermiers de cette classe sont en possession d'une ferme qui, pendant plusieurs générations successives, a été occupée par la même famille. Le grand inconvénient de ce genre de fermage a été, et est encore jusqu'à un certain point, la coutume où sont les enfants de se partager la ferme à l'époque de la mort du père. Rien n'est plus misérable et plus précaire que la condition des familles établies sur ces fermes microscopiques. N'ayant ni bail, ni garantie légale pour leur assurer la possession du sol pour un temps défini, et leur intérêt leur défendant de se donner des soins pour le profit d'autrui, ces fermiers se bornent à élever le porc héréditaire, à semer un arpent d'avoine, à confier au sol la quantité de pommes de terre nécessaire pour les nourrir eux et leur famille, et cela fait, ils s'endorment dans un *far niente* dont rien ne vient troubler la sécurité profonde; rien, disons-nous, excepté la famine, si la maladie atteint les pommes de terre, comme en 1847, ou le congé signifié par un propriétaire impatienté d'attendre le montant du fermage qui n'arrive jamais. Voilà le système de fermage le plus fécond en misère pour l'Irlande, qui crée chez le fermier des habitudes d'imprévoyance, de paresse et d'indolence, qui tue toute activité et toute énergie, qui appelle tôt ou tard l'intervention de l'homme de loi entre un débiteur insolvable et un créancier souvent sans pitié.

Dans l'Ulster, un régime un peu différent prévaut depuis deux siècles et demi. Il y doit son origine aux colons écossais et protestants que Jacques I[er] transplanta dans cette province, dont les habitants catholiques durent se retirer sur les hauteurs, abandonnant aux nouveaux venus leurs fertiles campagnes. Ces colons ayant obtenu des terrains considérables, les divisèrent entre leurs enfants, qui

adoptèrent le même système, et la conséquence de ces subdivisions fut qu'au bout de trois quarts de siècle un propriétaire se trouva en face de dix ou douze fermiers établis sur le sol que son père n'avait concédé qu'à un seul. Ces fermiers néanmoins n'étaient assurés par aucun pacte contre le danger d'être expulsés d'un sol où ils se multipliaient avec une si étonnante fécondité. A la merci de leurs propriétaires, ils pouvaient être congédiés en tout temps, sans recevoir aucune compensation pour le labeur et l'argent qu'ils avaient consacrés à l'amélioration de leur ferme. Leur famille était expulsée de leur demeure, le mobilier enlevé de force, et eux-mêmes faisaient place à un nouveau venu.

Telle fut pendant longtemps la coutume faisant loi dans l'Ulster, telle elle existe encore dans les trois autres provinces de l'Irlande, à peine tempérée par la douceur des mœurs et par le contrôle de l'opinion publique. Dans l'Ulster, à une époque dont la date n'est pas bien connue, la rigueur de cette coutume fut heureusement adoucie par une mesure qui a depuis acquis force de loi, et sous le nom de *Tenant right* (droit du fermier) est devenue le mot d'ordre, le cri de ralliement de tous les fermiers opprimés en Irlande. On décida par un commun accord que le fermier expulsé aurait droit à recevoir une indemnité, soit de la part du propriétaire, soit du fermier qui lui succède, au cas où il aurait donné à la ferme une plus-value par son travail ou l'érection de certains bâtiments. Dans la suite on est allé plus loin, et tout fermier congédié ou qui se retire, réclame de son successeur une prime de dédommagement, lors même que la ferme, au lieu de s'améliorer, aurait déperi entre ses mains. Ce droit singulier est rigoureusement maintenu, toujours exigé, toujours payé et fixé à raison de 250, 375, ou même 500 francs par acre de terre entre le fermier qui se retire et son successeur. Cette prime entre toujours en ligne de compte dans l'évaluation qu'un fermier fait de sa fortune; elle est souvent pour l'aîné de ses fils l'unique part qui lui revienne dans l'héritage paternel. Le propriétaire lui-même, qui veut rentrer en possession absolue de sa terre, doit payer cette prime au tenancier qu'il évince, et lord Dufferin[1] assure avoir dépensé de cette manière 6,250,000 francs.

[1] Cet homme respectable est, avec le duc de Devonshire et le comte de Devon, un des propriétaires qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance des Irlandais. Dans l'espace de dix ans, il assure avoir dépensé 1,250,000 francs en gages payés à divers ouvriers et manœuvres. Le comte Devon prononçait un jour ces paroles : « Je ne veux percevoir qu'un fermage modéré, et je désire accorder des baux pour une durée raisonnable, afin d'encourager mes fermiers à faire des améliorations dont je ne veux ni les priver ni faire mon profit. » Plût à Dieu que tous les propriétaires tinssent le même langage!

S'il arrive qu'un homme entre en possession d'une ferme sans payer la prime obligée, des fermiers voisins, intéressés au maintien de la coutume, lui brûleront ses blés, incendieront ses bâtiments et feront tant que la place cessera bientôt d'être tenable. Aucun législateur ne songerait à recommander l'adoption d'une pareille coutume dans les autres parties du territoire. Bien qu'elle ait son origine dans un principe de justice, elle produit chaque jour de déplorables conséquences. Le fermier obligé de passer par des conditions si dures avant d'entrer en possession de sa ferme, emprunte de l'argent à un intérêt ruineux, grève sa ferme d'hypothèques, manque, dès le début, de ressources pour améliorer son terrain, et ainsi arrive à grands pas à la détresse la plus profonde. Obligé alors de se retirer, il s'en va grossir le nombre des émigrants et des ennemis de l'Angleterre.

Mais que dirons-nous de la condition plus misérable encore des fermiers du Connaught et des autres provinces? Là une population négligée, appauvrie [1] par une aristocratie absente, abandonnée à des agents sans pitié, a connu toutes les extrémités de la souffrance et de la misère. Depuis longtemps le surcroît de la population y a eu pour résultat une concurrence effrénée des hommes valides pour obtenir des fermes n'importe à quel prix. Grâce au pouvoir arbitraire que la loi laisse au propriétaire, des malheureux menacés de mourir de faim travaillaient avec un acharnement féroce à supplanter un fermier dont ils n'obtenaient la place que pour être évincés eux-mêmes après quelques mois de jouissance. Impossible d'arracher un bail, impossible d'avoir aucune sécurité, de se faire garantir la possession du sol pour un temps quelconque [2]. Rien ne pouvait vaincre l'inflexible obstination du propriétaire. La coutume d'accorder des baux n'a jamais prévalu en Irlande, et sir Robert Peel avouait naguère que cela est dû entièrement à l'ancienne législation qui défendait d'en accorder aux catholiques. Cette législation funeste a donné le pli au pays; et aujourd'hui que le propriétaire est libre d'accorder un bail à qui il lui plaît, c'est lui qui refuse de le faire. Il y a vingt ans déjà qu'un magistrat respecté, M. Pennefather, disait que les lois étaient toutes contre le fermier et en faveur du propriétaire, et depuis cette époque les choses ont peu changé.

[1] M. Maguire, député de Cork, calculait que l'absentéisme avait enlevé chaque année à l'Irlande 100 millions de francs; ce qui faisait depuis l'union, 6 milliards 450 millions, en 65 ans.

[2] Il est juste d'ajouter que beaucoup de fermiers anglais sont dans le même cas en Angleterre; mais là, au moins, les rapports entre les propriétaires et fermiers sont empreints d'une cordialité plus grande et animés le plus souvent d'un véritable esprit d'équité.

Bien des raisons, outre l'empire de l'habitude, poussent le propriétaire à refuser un bail au fermier qui le demande. Il est bien aise d'avoir celui-ci sous sa main, de pouvoir au besoin punir un vote hostile par un congé ; il veut être libre d'expulser un fermier ou d'élever le fermage.

C'est une vérité élémentaire que, pour stimuler l'énergie des fermiers, pour les encourager à consacrer leur argent et leur labeur à l'amélioration de leurs terres, il faudrait employer l'aiguillon de l'intérêt, l'appât d'un profit assuré. C'est précisément ce qui fait défaut : fermiers et propriétaires tournent dans un cercle vicieux. Le propriétaire refuse un bail parce qu'une partie considérable des fermiers ne lui paraissent pas offrir des garanties suffisantes d'honnêteté ou d'activité laborieuse ; de son côté le fermier croupit dans une funeste indolence sans que rien puisse le décider à faire des améliorations dont il n'est pas sûr de profiter. Ainsi il arrive qu'une population naturellement énergique et robuste, meurt de faim sur un sol d'une admirable fécondité. Les chiffres respectifs qui représentent la fertilité relative de l'Écosse, de l'Angleterre et de l'Irlande, sont : 14, 16, et 17 1/2. Mais, comme le dit Montesquieu, « les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » — « Donnez à un homme, disait Arthur Young, la possession assurée d'un rocher stérile, et il convertira ce rocher en jardin. »

Il se trouve encore des gens qui accusent de tout le mal la paresse, la nonchalance prétendue des Irlandais. Les Anglais, moins que les autres, devraient tenir ce langage ; ils savent bien que partout où il faut des ouvriers actifs, robustes, infatigables dans les fermes, dans les mines, dans les fonderies, dans les travaux de maçonnerie, et partout on trouve des Irlandais prêts à répondre à l'appel. En Australie, en Amérique, on rend le même témoignage à leur mâle activité, à leurs habitudes laborieuses ; et certes on n'accusera pas de paresse les émigrants qui, comme M. Bright le rappelait à Dublin, ont en seize ans économisé, sur le fruit de leur travail, 350 millions de francs qu'ils ont fait parvenir à leurs parents pauvres en Irlande. Sir W. Petty le disait déjà de son temps : l'Irlandais, s'il est oisif, l'est par force ; on le voit toujours en quête d'ouvrage, toujours reconnaissant quand il en trouve[1]. Les nombreux abus du système actuel sont un obstacle permanent au progrès matériel et agricole du pays. Dans les quinze dernières années on assure que 21,000 acres de terre sont retombés en friche, et une étendue au moins égale pouvant produire des céréales, a été convertie en pâturages. Une des

[1] La force d'un Irlandais évaluée en kilos par M. Quételet de Bruxelles, est de 195 k. 696 g., tandis que celle d'un Écossais est de 191 k. 619 et celle d'un Anglais 182 k. 559 g.

plus funestes théories qu'on ait énoncées en Irlande et dont un vice-roi eut le tort de se faire l'avocat, a été que l'Irlande n'est pas propre à la culture des céréales. De cette idée à la proposition de faire de l'Irlande un immense parc à bétail, une vaste prairie silencieuse, il n'y avait qu'un pas; et l'on vit bientôt une foule de spéculateurs acheter de vastes terrains que la Commission dite *Encumbered Estates Court* mettait à leur disposition, et s'empresser d'appliquer leur théorie favorite. Partant du même principe, les propriétaires déjà en possession de vastes terres divisées en nombreuses fermes de petite étendue, crurent de leur intérêt de se défaire de la cohue de tenanciers qui végétaient sur leurs domaines, et alors commencèrent ces expulsions en masse qui font gémir l'humanité, que Bacon signalait déjà, de son temps, en Angleterre, et dont il y a trois cents ans, Thomas More[1] traçait un émouvant tableau qui se retrouve vrai encore de nos jours. « On voit, disait-il, un avide et insatiable cormoran, vrai fléau de son pays, enclore et enceindre d'une haie ou d'une barrière plusieurs milliers d'acres de terre. Le laboureur est chassé de sa ferme, ou bien la fraude et l'oppression le dépossèdent, et les injustices et les violences le poussant à bout, lui font vendre tout ce qu'il a. D'une manière ou d'autre il faut qu'ils partent, les misérables et pauvres êtres ; hommes, femmes, maris, épouses, orphelins et veuves, mères en pleurs avec leurs enfants à la mamelle, toute la famille, pauvre et nombreux cortége. Voyez-les s'acheminer hors de leur demeure, ne trouvant nul endroit où se reposer, obligés de vendre pour rien leur pauvre mobilier. Et quand ils ont erré çà et là jusqu'à l'épuisement de leurs faibles ressources, que leur reste-t-il sinon de voler et de se faire pendre, ou bien de mendier? Et alors on les jette en prison comme des vagabonds qui s'en vont errants et oisifs. Hélas! nul ne leur offre du travail, bien qu'ils ne désirent rien tant que de pouvoir s'occuper. »

Les horreurs de la famine en 1847 et 1848, les barbares expulsions des petits fermiers faites dans le but de créer de grands domaines, les mauvaises lois réglant les rapports des propriétaires avec leur tenanciers, l'excédant d'une population toujours croissante, telles ont été les causes de cette immense émigration qu'on a appelé l'Exode irlandais. Nulle part la multiplication de la race humaine n'est aussi énergique qu'au sein de la race irlandaise, race restée fidèle à l'antique religion et à l'antique morale qui enseignent à voir dans une famille nombreuse la visible bénédiction du ciel, et l'on assure que l'excédant des naissances sur les décès atteint chaque année le chiffre de 50 à 60 mille. De 1800 à 1840, déjà un demi-million d'Irlandais s'étaient expatriés;

[1] *Utopia*, vol. I, p. 59.

mais ce fut dix ans plus tard, à partir de 1851, que le flot de l'émigration grossit soudainement, et depuis cette date l'Irlande s'est vue périodiquement décimée par ces *printemps sacrés* qui lui enlèvent chaque année la fleur de sa jeunesse, des milliers de jeunes hommes et de jeunes filles non mariées, l'honneur, la force et l'espoir du pays. En moins de dix ans, 280,000 foyers s'éteignirent en Irlande; 280,000 maisons délaissées par leurs habitants tombèrent rapidement en ruines, au milieu des campagnes désertes. On vit partir l'un après l'autre ces tristes exilés; on les vit s'arracher des bras de leurs parents en pleurs et s'en aller, les uns dans un morne silence, les autres exprimant leur douleur avec toute la véhémence et la sensibilité passionnée qui caractérise cette race. Ils s'acheminaient vers les gares des chemins de fer qu'on venait d'ouvrir, et leur foule allait encombrer les ports de Cork, de Galway, de Liverpool. Dans cette grande métropole de l'Angleterre maritime, nous avons vu passer leur triste cortége, s'acheminant vers les navires qui devaient les emporter, et nous les avons entendus quand, les yeux tournés vers le rivage, ils mêlaient au bruit rauque des vagues le douloureux concert de leurs plaintes et de leurs sanglots. Bien des Anglais regardaient d'un œil insensible ces scènes émouvantes, et selon la parole du poëte italien :

E se non piangi di che pianger suoli.

« Ceux-là seuls ne pleuraient pas qui faisaient couler toutes ces larmes. » Il y avait des publicistes qui se réjouissaient de voir emportés au loin ces Celtes turbulents et brouillons dont les plaintes ne cessent d'importuner l'Angleterre. Ils croyaient en avoir fini pour jamais avec eux; mais c'était bien le cas de dire *Nescia mens hominum!* Ils ne se doutaient pas que ces exilés haïs et méprisés, s'en allaient accumulant dans leurs cœurs des trésors de haine et de vengeance, et voilà pourtant que ces mêmes exilés, enrôlés aujourd'hui dans la redoutable société des fénians, renvoient à travers l'Atlantique d'insolentes menaces et de hautaines provocations à la fière Angleterre. Au mois de février 1864, M. Pope Hennessy appelait l'attention du gouvernement sur les effets déplorables de l'émigration, et insistait pour qu'on procurât à une population laborieuse et affamée des travaux rémunératifs qui pussent la retenir sur le sol natal[1]. C'était en effet et surtout le travail qui

[1] Une des entreprises utiles qui aurait pu fournir du travail et du pain à plusieurs milliers de travailleurs, était le drainage et l'exhaussement des bords du Shannon. Au prix de 7 millions de francs, cette mesure aurait permis de conquérir sur le fleuve 30,000 acres (environ 14,000 hectares) de terrain fertile. Le gouvernement a refusé les avances nécessaires pour cette œuvre d'utilité publique, pour laquelle on a imposé aux comtés limitrophes une taxe de 7,500,000 francs.

manquait. De 1852 à 1862, il y a eu 12,351 cas d'expulsion de fermiers affectant environ 60,000 personnes. De 1842 à 1862, le nombre des fermes s'est réduit de 120,000 environ, ce qui représente en comptant 4 personnes et demie par ferme, un chiffre total de 540,000 individus privés de ressources et d'emploi. Dans les 12 dernières années, le chiffre annuel des émigrants irlandais a été entre 80,000 et 110,000. Dans *les* 7 *premiers mois* de 1863, ce chiffre atteignit 80,000, et 85,000 dans la même période en 1864. Du 1er mai 1851 au 31 juillet 1864, il était sorti d'Irlande 1,499,642 personnes. Aujourd'hui encore, la moyenne annuelle est d'environ 100,000 pour l'Irlande, tandis qu'elle n'est que de 74,000 pour l'Angleterre. Dans le cours de 1866, Liverpool seul a vu s'embarquer près de 80,000 Irlandais sur un total de 123,383 émigrants. En présence d'une émigration colossale[1] provoquée par des misères sans exemple, le docteur Keane avait bien droit d'affirmer que la question du fermage est la grande question de l'Irlande; mais, comme nous l'avons dit, elle se complique d'une question religieuse. La politique et la religion contribuent également à diviser la population en deux camps hostiles; l'une et l'autre sont la source féconde de dissensions, de haines et d'amères récriminations. Deux intérêts distincts donnent naissance en Irlande à deux politiques contraires : il y a l'intérêt protestant et la politique protestante toute inspirée par la peur et de vagues appréhensions. Il y a la politique des catholiques guidée par la haine de l'oppression et l'instinct naturel de la défense. De part et d'autre surveillance inquiète, jalousie, défiance.

A la vue d'un mal aussi invétéré et aussi grave, les donneurs de recettes n'ont pas manqué de venir offrir leurs conseils. Un des remèdes les plus préconisés est le *Tenant right*, ou droit du fermier, dont nous avons déjà parlé. Ce mot rallie aujourd'hui tous les amis de l'Irlande, et depuis 1852, il a été inscrit sur le drapeau des agitateurs aussi bien que sur celui des réformateurs légaux et pacifiques. Ce mot, qui est devenu l'épouvantail de l'aristocratie, est, aux yeux du démocrate, une panacée universelle. Gustave de Beaumont, dans son fameux livre sur l'Irlande, annonçait qu'un jour viendrait ou l'Irlande serait le théâtre de la lutte engagée entre le principe aristocratique, représenté par l'Angleterre, et l'esprit démocratique dont son illustre ami, M. de Tocqueville, étudiait le développement

[1] La proportion des émigrants irlandais au reste de la population est de 1 sur 44. En Angleterre, elle est de 1 sous 113: en Suisse, de 1 sur 300; en France, de 1 sur 333. L'Irlandais est vraiment l'Ulysse moderne, et il faudra bientôt changer pour lui l'ancien proverbe : « Dans quelque partie du monde que l'on ouvre un œuf, il en sort un Génois. »

prodigieux aux États-Unis, avec une si pénétrante sagacité, une si admirable profondeur. Les événements semblent bien près de donner raison à M. de Beaumont et à ses prédictions qui, au moment où elles furent faites, supposaient une rare intuition de l'avenir. Aux yeux de quiconque a étudié la question, ce que le paysan irlandais demande paraît fort simple et fort raisonnable. C'est une garantie qui lui assure la possession du sol aussi longtemps qu'il paye exactement son fermage, et une part de la plus value-donnée par son travail : en d'autres termes un bail à époque fixe. Maintenant, il faut le dire, toute déplorable qu'est l'obstination des propriétaires à refuser des baux, aucune loi, à peine d'injuste tyrannie, ne peut les forcer à en accorder. Il faudrait aviser à quelque moyen de déterminer le possesseur du sol à faire dans son intérêt ce que la justice et l'humanité devraient lui conseiller. Ce sera l'œuvre du temps qui fera naître la sympathie et la confiance mutuelle aujourd'hui absentes. Ce qu'on a tenté jusqu'ici a été sans effet. En 1860, les Chambres anglaises votèrent le *Tenant Compensation Bill* (œuvre de M. Cardwell), loi d'après laquelle un fermier à l'année ou avec un bail n'excédant pas vingt-cinq ans, a droit, s'il est congedié ou s'il se retire, à une indemnité pour certaines améliorations. déterminées. Cette indemnité est un intérêt annuel de 7 pour cent sur l'argent qu'il a déboursé, payable jusqu'à l'expiration de la vingt-cinquième année. Cette loi est restée une lettre morte. A peine quelques fermiers en ont-ils profité, et du reste, l'ingénieuse cupidité des propriétaires en a souvent paralysé l'action. Les améliorations spécifiées sont l'érection de bâtiments d'exploitation, les opérations de défrichement, d'assainissement et de drainage, les plantations d'arbres et de haies, l'amendement du sol par des engrais, etc.... Avant de rien faire, il faut au fermier le consentement de son maître. Celui-ci le refuse le plus souvent, dans l'espoir que le fermier n'en fera pas moins, et qu'alors il pourra, en le congédiant, s'approprier le profit tout entier. D'autres fois, le propriétaire à qui son fermier adresse une pareille demande en profite pour élever le fermage. Aussi bien peu de fermiers osent-ils faire une demande qui peut être ainsi dangereuse à leurs intérêts. Un comité chargé d'étudier la question a constaté que l'effet de la loi de 1860 avait été nul, et de bonne heure, le juge Longfield, naguère juge-président de la commission appelée *Landed Estates court*, et l'éminent magistrat M. Shee, le premier catholique qui ait, depuis l'émancipation, figuré sur le banc des juges d'Angleterre, avaient l'un et l'autre désapprouvé cette loi, en avaient prédit l'entière inefficacité. Il y a un pas de plus à faire ; ce serait que le fermier pût réclamer une indemnité, même pour les améliorations que le propriétaire n'a pas autorisées. Qu'il ait fait lui-même

ces améliorations ou qu'elles aient été faites par son père ou qu'il en ait payé la valeur à son prédécesseur, elles peuvent être considérées par la loi comme sa propriété, dont il ne devrait pas être dépossédé sans recevoir une juste compensation. Tel était en substance le projet de loi conçu par M. Sharman Crawfurd et qui aurait, dit-on, obtenu l'adhésion de plusieurs hommes d'État importants. Assurément, une telle mesure tendrait à diminuer considérablement l'instabilité de la possession du sol, instabilité telle qu'en vingt-cinq ans, plus de la moitié des fermes ont changé de mains en Irlande. Ce serait un grand pas fait vers la conciliation des intérêts, l'apaisement des vieilles rancunes. Peut-être alors verra-t-on cesser ces assassinats odieux qui, de temps à autre, font tressaillir l'Irlande d'épouvante et d'horreur. Bien qu'un moine gallois, Giraldus Cambrensis, ait, au treizième siècle, appelé les Irlandais une nation sanguinaire, *sanguinis sitibunda*, nous ne croyons les Irlandais ni plus cruels ni plus vindicatifs que leurs voisins. Nous sommes convaincus que des injustices criantes ont pu seules pousser à bout leur patience et armer leurs bras pour ces homicides et criminelles vengeances. Il y a quelques années, des propriétaires catholiques tombèrent aussi sous les balles de lâches assassins : c'étaient précisément ceux qui avaient acheté des terres de la commission appelée : *Encumbered Estates court*. On sait que cette commission met en vente les biens des propriétaires obérés. En quinze ans les Irlandais en ont, à eux seuls, acheté pour la valeur de 150 millions de francs. Le mal est que les lots sont trop considérables pour être à la portée des petites bourses. Un inconvénient plus grave est que ces biens sont souvent achetés par des spéculateurs cupides, par des marchands enrichis qui cherchent avant tout un placement avantageux, et les tenanciers ont quelquefois trouvé dans ces nouveaux acquéreurs des maîtres d'une dureté et d'une exigence déplorables. Une déclaration des évêques catholiques publiée en 1862 affirmait que les *crimes agraires* commis en Irlande étaient dus exclusivement à la mauvaise législation qui régit le fermage.

Ces assassinats et les troubles qui n'ont cessé d'agiter l'Irlande ont souvent empêché le capital de se porter vers ce pays. Plutus, que Théocrite représente aveugle, a de nos jours la vue fort bonne; mais, comme au temps d'Aristophane, il est timide et craintif; il attend qu'on ait fait de bonnes lois pour s'aventurer en Irlande. La question à résoudre sous le nom de *Tenant right*, question à la fois sociale, économique et légale, est une des plus compliquées qui puissent attirer l'attention d'un législateur. La loi qui régit à présent le fermage est obscure, vague et confuse : il faut l'éclaircir, la sim-

plifier, la préciser. Il s'agit de rétablir sur le pied de la sympathie et de la confiance les rapports entre le propriétaire et le fermier. Il s'agit d'asseoir sur une base plus solide et plus large la position héréditaire et néanmoins toujours précaire des tenanciers sans bail, de leur rendre l'espoir, d'assurer leur indépendance sans violer les droits sacrés de la propriété, de leur donner une part d'intérêt plus considérable dans les produits du sol qu'ils fertilisent de leurs labeurs, d'en faire, comme disait M. Stuart Mill, des citoyens instruits, satisfaits et animés de sentiments patriotiques. Il faut tendre surtout à substituer au régime de l'arbitraire et du caprice, le régime des baux pour un temps déterminé à des conditions très-précises.

Nullum numen abest, si sit prudentia. On pourrait ajouter : *si sit justitia.* Pour le dire en passant, il nous semble douteux que la justice pût autoriser, même si elles étaient possibles, les mesures radicales proposées par M. Bright lors de sa visite à Dublin. « Ce qu'il vous faut, avait-il écrit auparavant au maire de cette ville, c'est d'abolir les lois sur le droit d'aînesse et les substitutions et de rendre les Irlandais maîtres du sol de l'Irlande. » Il est des gens toujours prêts à s'écrier : *Fiat justitia, ruat cœlum!* et certains démocrates, criant encore plus fort que M. Bright, s'en vont répétant que le sol appartient à ceux qui le cultivent. M. Bright lui-même est allé jusqu'à proposer d'acheter leurs domaines aux grands propriétaires tels que le duc de Leinster, qui possède 29,000 hectares, le duc de Devonshire, le comte de Derby, et de revendre ensuite ces terres en petits lots aux Irlandais. Le socialisme irlandais a pour axiome non-seulement le droit au fermage, mais le droit à la propriété ; mais la réalisation des projets socialistes, outre qu'elle serait inique, est complétement impossible. Il faudrait un bouleversement social que rien ne semble annoncer pour qu'on dépossédât de leurs domaines les grands propriétaires qui se partagent l'Irlande. M. Mill, en 1850, avait cru à la nécessité d'un *remède héroïque*, consistant à donner aux paysans la propriété du sol qu'ils occupent, à la charge de payer aux propriétaires une rente qui deviendrait fixe et perpétuelle. Il est revenu à des idées plus pratiques, comme l'a prouvé son discours prononcé le 18 mai 1866.

Le parlement qui s'est réuni le 5 février pour délibérer, comme il est dit dans l'acte de convocation, *de rebus arduis Ecclesiam et Statum concernentibus* [1], aura à résoudre ces questions irritantes et compliquées, à réconcilier pour toujours ces deux classes trop longtemps ennemies, les propriétaires et les fermiers. Les Chambres anglaises auront aussi à s'occuper de quelques autres questions d'une importance

[1] Ce latin barbare est textuel.

secondaire, mais devenues récemment l'objet de très-vives susceptibilités et sur lesquelles l'Irlande attend depuis longtemps une décision conforme à ses intérêts et à ses principes religieux. Au premier rang est celle de l'éducation. Sur ce point comme sur tant d'autres, le gouvernement anglais semble avoir affecté d'oublier que l'Irlande est un pays catholique, et partant devrait être traitée comme telle. Rien ne le prouve mieux que l'organisation de l'enseignement supérieur en Irlande. Il y a deux universités, celle de Dublin avec un seul collége, Trinity-College, et l'université de la Reine, embrassant les trois colléges appelés colléges de la reine à Belfort, à Cork et à Galway. La première de ces deux institutions est essentiellement protestante dans ses origines, son enseignement, son esprit et la composition du corps enseignant.

Elle n'en confère pas moins des degrés aux jeunes gens qui suivent les cours de Trinity-College, à quelque religion qu'ils appartiennent et des catholiques distingués, tels que M. Wyse, M. Sheil et les fils d'O'Connell, ont reçu dans le collége leur éducation. Aujourd'hui, néanmoins, des scrupules religieux, fort légitimes, que font naître l'esprit de l'enseignement, la nature des livres mis entre les mains des élèves, le caractère même des questions posées aux examens, empêchent les catholiques de profiter de cette liberté. Comme on l'a dit assez spirituellement, il leur est permis d'entrer, mais ils ne le peuvent pas. Sur 1,000 élèves, seulement 45 catholiques suivent les cours, et tout au plus 15 par an prennent leurs grades universitaires. Un nombre à peu près égal les prend dans l'université de la Reine. Cette dernière confère des diplômes pour les lettres, le droit et la médecine; elle fut fondée en 1854 et comprend les trois colléges susnommés, dont l'origine remonte à 1845. Ils ont coûté à l'État 2,500,000 francs pour la construction des bâtiments, et à chacun d'eux est allouée une somme annuelle de 525,000 francs. Il y a dans tous de nombreuses *bourses*, qui trouvent peu de compétiteurs: de même que l'Irlande offre de nombreux exemples de pasteurs sans troupeau, on voit aussi dans ces colléges des professeurs presque sans élèves. Dans le collége de Belfast, presque entièrement presbytérien et sans un seul professeur catholique, il y a 405 élèves et seulement 22 catholiques. Celui de Cork compte 263 élèves et 123 catholiques, celui de Galway 78 catholiques sur 169 élèves. Dans les autres écoles du pays où l'on reçoit l'enseignement secondaire, le chiffre des catholiques est de 6,292 contre 5,260 protestants et 729 presbytériens. Si la proportion n'est pas la même dans les colléges de la reine, la faute en est surtout au principe sur lequel sont établis ces colléges, nous voulons dire la complète absence d'enseignement religieux. Dès le commencement, sir John Inglis et d'autres disaient à sir James Graham, qui fut avec Robert Peel le promoteur

de ce système d'éducation, qu'il était irréligieux, athée et condamné à rester stérile. O'Connell demanda en vain que l'enseignement religieux fût donné dans ces colléges par les ministres respectifs des différents cultes; il ne fut pas mieux écouté que lord Russel, qui eut le bon sens de proposer d'abord qu'on nommât des aumôniers catholiques et ensuite qu'on fit des colléges de Cork et de Galway des institutions d'un caractère exclusivement catholique. Les fondateurs du système actuel s'étaient proposé de réunir les jeunes gens des deux grands partis religieux et de les réconcilier sur le terrain commun de la science et de l'éducation; ils n'ont réussi à faire des uns et des autres que des hommes sans convictions religieuses, et nous le craignons fort, sans principes moraux solidement établis. Ce fut sur une base à peu près semblable qu'une ordonnance du roi de Hollande établit en 1816 les universités de Liége, de Gand, et l'on ne sait que trop la funeste influence de ces institutions sur la jeunesse belge. Ce ne sont pas seulement les catholiques et leurs évêques, qui, à l'exemple du cardinal Cullen, élèvent la voix contre les colléges irlandais; l'opinion protestante, au dire de sir George Grey, s'est aussi prononcée avec autant de vivacité, et beaucoup de parents hésitent à confier l'éducation de leurs enfants à des institutions d'un caractère si suspect que sir Robert Kane, président du collége de Cork, a cru devoir envoyer son propre fils dans un collége de jésuites[1]. Qui oserait blâmer ces parents et leurs scrupules? Ne connaît-on pas les paroles sensées du Rollin de l'antiquité: « *Si studiis quidem scolas prodesse, moribus autem nocere constaret potior mihi ratio vivendi honeste quam vel optime dicendi videretur.* » M. Gladstone lui-même ne disait-il pas un jour: « Nulle école ne mérite le nom d'école publique si elle n'est chrétienne, ou, si tout en prétendant l'être, elle n'offre à nos regards que le fantôme d'un christianisme vague et sans réalité. »

Les conséquences d'un pareil système sont que la jeunesse catholique se voit privée du bienfait d'une éducation supérieure, frustrée des avantages attachés par la loi à la possession d'un diplôme universitaire. Tandis qu'en Belgique 1000 jeunes gens par an et 900 en Écosse prennent leurs grades dans les universités locales, seulement 30 catholiques, faisant violence à leur conscience, vont demander un diplôme aux universités protestantes de l'Irlande. Il en résulte une humiliation réelle et un tort sérieux fait aux catholiques désireux d'embrasser les professions libérales[2]. Il est vrai que l'université de Londres est aujourd'hui ouverte à tous les jeunes gens du Royaume-

[1] Environ 78 pour 100 des jeunes gens catholiques sont élevés par le clergé en Irlande.

[2] En 1861, on comptait dans les diverses professions libérales 5,339 catholiques, 5,799 protestants et 1,200 presbytériens.

Uni sans distinction ; mais un Irlandais attache naturellement plus de prix à un diplôme accordé par une université de son pays. Le 20 juin 1865, sur la proposition de M. O'Donoghue, député de Tralee, les Chambres anglaises s'occupèrent de cette intéressante question. Sir George Grey proposait d'affilier l'Université catholique à l'Université de la Reine, qui aurait à accorder des diplômes aux élèves sortis des colléges de sa jeune et brillante rivale. Cette mesure rendait nécessaire l'abrogation de la charte réglant la constitution de l'université protestante. Sans en prévenir le Parlement, M. Gladstone, dans les derniers jours de son ministère prit sur lui de soumettre à la signature de la reine une charte nouvelle pour cette université. On a vu depuis le sénat de *Queen's University* protester avec une violence de fort mauvais goût contre cette mesure qu'il déclare illégale. Si le Parlement donne raison à ce corps intolérant, il faudra en revenir à un autre projet plus rationnel et qui seul pourra satisfaire entièrement les catholiques ; il consiste à reconnaître légalement l'université catholique qui existe depuis plus de dix ans, à lui conférer par une *charte* spéciale le droit d'accorder des degrés universitaires. Cette université, admirablement organisée, a toutes les sympathies des catholiques, qui ont déjà donné pour la fonder et l'entretenir 3,250,000 francs. Elle compte dans son sein des professeurs d'une habileté reconnue, tels que MM. Hennessy, Lyons et Sullivan. Puisque l'Irlande a deux universités pour 1,100,000 protestants, le moins qu'on puisse faire est bien d'en créer une pour les catholiques, comme on l'a fait au Canada et en Australie. Le 5 juillet 1864, une députation adressait une demande à cet effet à lord Palmerston, qui refusa tout net avec l'impertinente légèreté qui caractérisait cet homme d'État. Aujourd'hui l'on doit comprendre qu'il est temps de consulter un peu plus les vœux des Irlandais.

Ceux-ci réclament encore quelques changements fort désirables dans le régime des écoles primaires mixtes. Il y a en Irlande 6,263 écoles nationales soutenues par le gouvernement qui leur alloue une subside annuel de 7,500,000 francs. 2,598 de ces écoles sont exclusivement fréquentées par des enfants catholiques. 1,400 seulement, dit-on, peuvent réellement s'appeler écoles mixtes. En 1865, ces écoles réunies donnent l'enseignement primaire à 240,000 enfants catholiques et 80,000 protestants. Ce système d'école mixte, qui a été imité en Hollande depuis 1857, a mécontenté à la fois dans les deux pays protestants et catholiques. Ces derniers en Irlande se plaignent de deux choses : d'abord qu'on ne veuille laisser aucune place à l'enseignement religieux en dehors des jours et des heures qui y sont strictement consacrés, et que la rigueur de la loi aille jusqu'à proscrire des salles où ont lieu les classes tout catéchisme ou autre livre ayant un carac-

tère religieux. Ces règlements sont absurdes là où il n'y a pas un seul élève protestant, et là, le prêtre catholique et le maître d'école devraient avoir liberté entière pour enseigner la doctrine catholique. Par contre, il arrive souvent, dans les écoles mixtes, que les enfants catholiques ne sont pas suffisamment protégés contre le prosélytisme du ministre protestant. Celui-ci, aux jours où il est chargé de donner l'enseignement religieux, s'adresse non-seulement aux enfants protestants, mais aussi aux enfants catholiques qui veulent rester pour l'écouter ou dont les parents ne s'y sont pas formellement opposés. Ces manœuvres, sont une violation de la loi. Une réforme très-simple serait une garantie très-sûre contre le retour de pareils abus. Qu'on renonce à la fiction des écoles mixtes et que l'on établisse pour les communions différentes des écoles distinctes et séparées en leur allouant une subvention proportionnée à leur importance. C'est le système adopté en Prusse, au moins dans toutes les paroisses qui en peuvent supporter les frais. Le gouvernement anglais, en établissant ces écoles mixtes, s'était flatté d'amalgamer ensemble les générations naissantes de l'Irlande, et d'opérer ainsi la fusion harmonieuse d'éléments hostiles et divers. Tentative inutile. Un pareil rapprochement ne produit qu'un mélange passager, une juxtaposition tout artificielle; ce n'est pas une combinaison chimique, et il faut autre chose pour cimenter l'union des classes et des races diverses : il faut la sympathie qui naît de la justice et de l'égalité religieuse.

Nous ne savons plus qui a appelé l'Irlande la Cendrillon des nations. Plus véritablement que l'Italie, elle en est aussi la Niobé inconsolable qui pleure sur ses enfants. L'heure est venue pour l'Angleterre de se montrer humaine et juste. En 1795, racontait un jour Wilberforce, un membre du Parlement apostrophait vivement un ministre au sujet des concessions qu'on promettait à l'Irlande. « Chut! répondit le ministre, ils ont 80,000 hommes sous les armes. » Les Irlandais de leur côté s'étaient habitués à croire qu'ils n'obtiendraient rien que par la peur qu'ils inspiraient, et O'Connell disait lui-même : « C'est quand l'Angleterre est faible que le bon moment est venu pour l'Irlande. » Aujourd'hui, ce serait se faire illusion que de croire à la faiblesse de l'Angleterre, parce qu'elle paraît s'être retirée momentanément du théâtre de l'Europe.

L'Angleterre est forte du prestige récent que lui a donné la répression d'une rébellion colossale dans son vaste empire des Indes, forte d'une armée peu nombreuse mais éprouvée et que viendraient grossir au besoin 500,000 volontaires, forte derrière ses côtes hérissées de fer, derrière les murailles de bois de sa flotte formidable qu'elle peut armer de 500,000 marins, forte de ses trésors presque inépuisables, et forte surtout du patriotisme de 25 millions

de citoyens. Mais c'est parce qu'elle est forte qu'elle peut céder sans honte et s'honorer même, en faisant les concessions que réclament la raison, la politique et l'humanité. L'Irlande, qui n'est forte que de son droit et de la justice de sa cause, plaide depuis trente-cinq ans au tribunal de l'Angleterre.

Quand l'Angleterre lui aura accordé la réparation qu'elle a différée trop longtemps, alors elle pourra avec une autorité dont ses exemples auront doublé la puissance, se faire en Europe l'avocat de la tolérance et de la liberté. Alors, elle acquerra du côté de l'Irlande une sécurité profonde basée sur la satisfaction des intérêts légitimes de ce pays; car le courant de l'activité, de l'ambition, de la vive intelligence des Irlandais, au lieu de se détourner dans les voies souterraines des intrigues et des conspirations dangereuses pour les deux pays, s'engagera dans la vaste et belle carrière que l'empire britannique ouvre à tous les sujets de la couronne anglaise. Alors enfin se réaliseront véritablement les paroles que prononçait lord Palmerston en 1829, le jour où le Parlement anglais vota l'émancipation des catholiques : « Je ne puis me rasseoir, disait-il en terminant son discours, sans « exprimer la satisfaction que me fait éprouver, ainsi qu'à la nation « tout entière, la détermination prise par le gouvernement *de donner « la paix à l'Irlande*. Cet acte ouvrira pour elle une ère de bonheur « que depuis plusieurs siècles elle n'a pas connue; il signalera pour « l'Angleterre le début d'une prospérité commerciale et d'une puis- « sance nationale dont ses annales n'offrent pas encore d'exemple. « Les travaux de la session présente réconcilieront deux classes qui « ont été trop longtemps désunies; ils formeront dans l'histoire « de l'Irlande la limite qui doit séparer les pâles lueurs de l'au- « rore matinale de l'éclat resplendissant du soleil à son midi. »

J. M. Gardet.

L'ÉMERAUDE

SCÈNES DE LA VIE GÉORGIENNE

Le voyageur, qui, après avoir quitté la mer Noire, et la petite ville de Poti, veut en été pénétrer dans l'isthme caucasique, n'a rien de mieux à faire, pour fuir l'ardente chaleur, qu'à traverser à cheval les plaines boisées de la Mingrélie jusqu'à Marhan, la première station de poste. Ce trajet est riant et déroule sous les yeux les spectacles les plus variés. La végétation est là d'une richesse inconcevable; le pays est couvert d'arbres serrés l'un contre l'autre, au milieu desquels s'élèvent de distance en distance des cabanes en bois, bâties sur pilotis à cause des pluies torrentielles dont la Mingrélie est inondée pendant six mois de l'année au moins. Si les chemins frayés sont rares, le voyage est plein de charmants hasards et de rencontres imprévues. Jamais je n'ai vu d'aussi beaux couchers de soleil qu'en ce pays verdoyant : les derniers rayons du jour baignent l'interstice des forêts incultes et percent de leurs flèches d'or le feuillage des hauts arbres, qui sont unis l'un à l'autre par des enlacements de vignes gigantesques, plantées par Noé, si l'on en croit la légende populaire. L'hiver, les terres intérieures, détrempées par les pluies, sont impraticables; il vaut mieux ne pas s'y aventurer et se diriger vers Marhan en remontant le Phase, que les indigènes appellent Rioné et qui arrose l'ancienne Colchide.

I

Au mois de décembre 1859, sans aller à la conquête de la toison d'or, je remontais le fleuve de Jason, dans une barque traînée péni-

blement par trois hommes vigoureux qui se servaient de la perche et de la corde. Nous voyagions jour et nuit, sauf les haltes nécessaires au repos des bateliers. Alors nous nous arrêtions dans des habitations riveraines, où nous recevions toujours l'hospitalité la plus simple et la plus gracieuse. Un soir, vers neuf heures, par une nuit très-froide, nous allâmes frapper à la porte de la demeure d'un gentilhomme mingrélien, située à deux cents pas environ du Rioné.

Je ne puis résister à l'envie de décrire une cabane mingrélienne. C'est une salle unique, construite en bois, haute de toiture, entourée de grossiers divans recouverts de tapis, qui sont les lits de toute la famille et des serviteurs. Une assez large ouverture est percée au plafond pour renouveler l'air et laisser passer la fumée d'un feu qui ne s'éteint jamais. Une cloison à hauteur d'appui s'élève d'un côté de la chaumière pour séparer les bêtes des gens : hommes, femmes et enfants, chevaux, bœufs et moutons, tout habite sous le même toit, et involontairement l'on songe à l'arche du patriarche Noé. Je franchis le seuil du gentilhomme mingrélien. Au centre flambait un grand feu qui éclairait l'intérieur pittoresque du logis, dont les murailles étaient ornées de fourrures, d'armes, de cornes de *touri*, de vases à boire et d'habits de toute sorte. Autour du foyer étaient accroupis le chef de la maison, sa femme, ses enfants, ses serviteurs et une vieille, jaune comme le safran, édentée et maigre, qui fumait un chibouk avec une gravité et une nonchalance tout orientales. Lorsque j'entrai, le gentilhomme se leva, me salua, me prit par la main et me présenta à sa femme, qui jouait avec les grains d'un chapelet d'ivoire; puis après m'avoir souhaité la bienvenue, il voulut me forcer à accepter la place d'honneur devant ses tisons. Par bonheur, j'avais apporté de Poti de nombreuses provisions, un jambon fumé, des conserves, des vins de France, du pain blanc et du tabac de Samsoun. Je mêlai mon souper à celui de mes hôtes qui consistait en maïs bouilli, en mouton grillé et en fromage, le tout arrosé d'un petit vin verdelet qui sentait la peau de chèvre. Bientôt la gaieté rayonna sur tous ces bruns visages, dont la franchise redoublait la beauté. La vieille femme surtout parut enchantée du tabac couleur d'or que je lui donnai : elle lui parlait, lui souriait, et le remuait avec ses longs doigts secs comme pour le caresser.

Vers dix heures le maître qui avait tiré sa montre enveloppée dans de la peau de chamois, parla à l'oreille de sa femme. Cette confidence fit le tour du foyer, et chacun à son tour donnait des marques visibles d'effroi. Mon unique compagnon, ancien soldat de l'Empire et habitant le Caucase depuis plus de trente ans, pâlit et me fit part de ses craintes. Au moment où je le rassurais par une

légère raillerie, on entendit au dehors le pas d'un cheval. Chacun se détourna à ce bruit et regarda la porte, tandis que la vieille posait sa pipe sur le sol et se signait.

— C'est lui! s'écria Lidian en se dirigeant vers le seuil.

— Pauvre âme! murmura la femme.

— Que Dieu ait pitié de lui! dit le fils aîné.

— Amen! ajouta la vieille qui fit de nouveau le signe de la croix et ralluma sa pipe à la flamme du brasier.

La porte s'ouvrit, et un homme, vêtu du costume mingrélien, s'avança vers Lidian et lui serra la main.

— Où est-il? demanda au gentilhomme l'étranger d'un air inquiet.

— On ne l'a pas vu depuis huit jours.

— Jure-le.

— Prince, ignores-tu que jamais... ?

— C'est bien, va; je le trouverai : la forêt, malgré ses millions de feuilles ne cache pas aussi facilement un homme qu'une femme trahit le secret d'autrui.

Le nouveau cavalier était habillé de la tunique brune de l'Iméréthie et coiffé d'une sorte de fronde brodée d'or et nouée par un cordon sous le menton, de laquelle s'échappaient des boucles noires et luisantes qui grisonnaient déjà. A sa ceinture brillait un kindjal d'argent ciselé, et il portait à son dos un fusil tout amorcé. Il avait une trentaine d'années et paraissait en avoir quarante, tant son visage amaigri était sillonné de rides précoces. Son œil, qui lançait des éclairs, était hagard comme celui d'un fou, et des mouvements fébriles agitaient ses mains.

— Chauffe-toi, seigneur, lui dit Joann, le fils aîné, qui lui avança un escabeau auprès du feu.

— Merci, Joann, quoiqu'il soit impossible de réchauffer un cœur éteint, répondit l'Iméréthien. Mais sers-moi à souper : j'ai faim et soif.

Son souper frugal terminé, on lui apporta une pipe qu'il fuma en silence et qu'il interrompit soudain pour se diriger vers le divan, où dormait une fille de douze ans à peine, blanche et rose, blonde de cheveux, ce qui est une beauté rare en Mingrélie. On le voyait tour à tour sourire et plisser le front, lorsque, sans pitié pour le sommeil de l'enfant, il l'enleva dans ses bras nerveux et la couvrit de baisers et de larmes.

— Tiens, Lidian, Salomé, ta fille, lui ressemble, c'est elle : même chevelure blonde comme les blés de Kakhétie, des yeux bleus comme notre ciel et une peau blanche comme la neige du Caucase. Vois, ne la prendrait-on pas pour un ange? Eh bien! un jour, elle trahira

celui dont elle sera aimée : elles font toutes cela, mon ami. Mais, Dieu merci, un homme de cœur a son poignard et son fusil, la lame pour elle, pour lui la balle, la balle en plein cœur.

Et il jeta l'enfant effrayée sur son oreiller.

— Mon fusil est-il en bon état?

— Oui, répondit Lidian qui feignit d'examiner l'arme.

— Tu chasses des lièvres, toi, mon vieux; moi, je chasse l'homme.

Le cavalier salua brusquement le groupe, donna à la vieille quelques pièces d'argent et se dirigea vers la porte où Lidian le suivit.

— Demain, ami, au lever du soleil, je le rencontrerai et je l'enverrai se marier chez Satan.

— Courage, prince, et au revoir!

— Dis-moi, Lidian, où est-il? demanda le prince à voix basse.

— Il rôde, je crois, autour du Loutaïssi.

— Si tu as dit vrai, dans trois jours je te rapporte trois de ses dents.

Pendant que le galop du cheval s'éloignait dans les ténèbres de la nuit, tout rentra dans l'ordre accoutumé. Les membres de la famille se groupèrent de nouveau autour du foyer, et la conversation reprit son cours.

— Quel est cet homme étrange, demandai-je à Lidian.

— C'est le prince Mkindidzé.

— Singulier personnage! Il y a sans doute là-dessous une aventure, n'est-ce pas?

— Précisément, mon hôte, et si vous voulez, après avoir partagé avec moi le pain et le sel, accepter le sommeil sous mon toit, je vous raconterai l'histoire singulière de cet infortuné prince.

— Volontiers.

— Les eaux du Rioné sont basses; attendez ici la pluie, et vous aurez vite rattrapé le temps perdu.

Le lendemain, Lidian, qui m'entraîna dans une longue promenade dans les bois, commença son récit.

II

En Géorgie, la croix du Christ plane sur toutes les fêtes, et la religion qui se mêle aux moindres actes de la vie, sert de prétexte aux plaisirs les plus mondains; le diable n'y perd rien : chez la noblesse et dans le peuple on ne manque pas une occasion de dresser la table du festin, opulente ou non. Là pour arroser la gaieté, cir-

cule le vin, pendant que des musiciens géorgiens ou tatars chantent d'une voix gutturale et jouent sur des instruments primitifs les airs les plus bizarres. Le caractère de ces chants est la tristesse, et l'on dirait que le souvenir douloureux des invasions y saigne encore. On vide les outres, on casse les bouteilles; puis les cartes frémissent sur les tapis verts, où l'or coule à flots comme le vin. Les têtes s'échauffent, et il n'est pas rare de voir la soirée se terminer par des querelles et des haines implacables.

Voici environ trois ans, vers le milieu de juillet, le prince Giorgi Mkindidzé, qui habitait Tiflis, célébrait l'anniversaire de sa naissance; il avait réuni chez lui ses amis, la fleur de la jeunesse dorée de la ville. Après de nombreuses libations en l'honneur du maître du logis, les serviteurs avaient disposé les tables à jeu, à l'entour desquelles erraient sans relâche des rafraîchissements, des sorbets, des glaces, des liqueurs, et ce délicieux vin de Kakhétü qui a la couleur de la topaze brûlée. Tous les convives ne jouaient pas; quelques groupes fumaient et s'entretenaient à l'écart de Chamyl et de la trahison de Daniel-Bek. Dans l'embrasure d'une fenêtre causaient deux jeunes gens, le prince Mkindidzé et un de ses amis.

— Eh bien! Giorgi, quand épouses-tu ta belle Annah?

— Je l'ignore, répondit le prince, en serrant les dents et en se retournant vers deux hommes debout à l'angle opposé de la salle.

— Qui peut le savoir, sinon toi?

— Un loup est entré dans la bergerie et.....

— Et tu veux chasser le loup.

Giorgi sourit du bout des lèvres, mais un rayon de colère étincela dans un coin de son œil.

— Elle est riche, ta fiancée.

— Ma fiancée! pas encore, peut-être jamais! on ne nous a pas encore bénis.

— Elle est jeune, admirablement belle et descend de notre famille royale par les femmes. C'est un parti superbe, qui excite l'envie de plus d'un beau garçon du pays.

— Que m'importent ces avantages, je l'aime.

Les deux jeunes gens avaient continué la conversation sur des sujets divers, la dernière campagne de l'armée du Caucase, la chasse, les folies de celui-ci, les déprédations de celui-là. De temps en temps le prince jetait un regard sombre à l'angle opposé du salon, où les deux causeurs, retirés de la foule des convives, paraissaient se livrer à des médisances, car ils riaient parfois assez haut ou se parlaient à l'oreille. De loin Giorgi continuait à les surveiller des yeux, comme pour surprendre leur secret sur leurs visages.

— Sang du Christ! murmura-t-il d'une voix étouffée : au mouve-

ment des lèvres d'un des interlocuteurs, il avait cru deviner son nom et celui d'Annah. Une fureur jalouse lui brûla le cœur, et il se rappela le proverbe persan : « La jalousie est une lampe allumée au-dessus de l'amour. »

— La bataille sera rude, mon cher Alessandré, dit l'un, car le prince est un puissant seigneur.

— Je compte sur la fragilité du cœur de la femme.

— Mais c'est presque la fiancée de Giorgi, qui est ton ami d'enfance.

— En amour il n'y a pas d'amis.

— Prends garde, Alessandré ! le prince est bien vindicatif, et, ne fût-ce que par orgueil, il ne le pardonnera pas.

— Advienne que pourra ! Si je perds un ami, je gagne la plus jolie fille du Kartli, une vraie rose d'avril.

— Tu peux te piquer à la rose, sans la cueillir.

— Ce qui fait ma force, dit Alessandré en souriant, le voici : elle m'aime.

— En es-tu sûr ?

— Tiens, lis! dit Alessandré en tirant de sa poche une lettre qu'il tendit à son ami.

Le prince Mkindidzé n'avait à distance rien perdu de ce manége muet : à la vue du papier qu'Alessandré montrait si fièrement, il comprit tout, devint blême de rage et d'un bond convulsif sauta auprès d'une table de jeu.

— Qui vient tenir les cartes contre moi ? demanda-t-il d'une voix brève ; je parie un *touman* (40 francs).

— Moi ! s'écria simplement Alessandré, qui, se penchant à l'oreille de son ami, ajouta : Voyons si je suis aussi heureux aux jeux de hasard qu'à celui de l'amour.

Les deux adversaires s'attablèrent en face l'un de l'autre, mirent l'enjeu sur le tapis, et jouèrent en silence sous les yeux de quelques curieux qui suivaient les péripéties du combat et commentaient les coups. Giorgi perdait, et les cartes lui tremblaient dans la main, pendant qu'Alessandré se livrait à d'innocentes plaisanteries.

— Alessandré, sois à ce que tu fais, je t'en prie.

— N'ai-je pas raison de jouer de travers, puisque je gagne ?

— En effet, j'ai encore perdu.

— Pauvre prince ! tu vendras tes paysans ; mais, tu connais le dicton : Malheureux au jeu, heureux en amour !

— Tu es fou, tu as trop bu, dit Giorgi pâlissant.

— J'ai bu ton vin, et je prends ta dame.

L'assistance, qui était au courant de leur rivalité, se prit à rire ; mais Alessandré avait à peine eu le temps de regarder la galerie, d'un

air satisfait de l'allusion piquante que lui avait offerte le hasard, que le prince lui avait jeté les cartes au visage.

— Insolent! lui cria-t-il d'un accent rauque.

Pâle d'un tel outrage, l'offensé bondit sur son siége, et les jeux furent interrompus. Le trouble se mit dans la foule des conviés; chacun commentait à sa manière l'insulte faite par le prince. Alessandré s'élança vers la porte, mais avant de franchir le seuil :

— Au revoir, Giorgi, dit-il la tête haute. Demain je t'attends sur la perspective Golowine, en face la place de l'Arsenal, juste à l'heure où le canon russe sonnera midi.

La soirée se termina brusquement, comme on se l'imagine; et le lendemain, dès l'aurore, courait dans tout Tiflis la nouvelle de l'affront reçu par Alessandré, tant ses bons amis avaient bien gardé le secret de cette aventure; aussi les curieux affluaient-ils sur la perspective avant midi, pour ne rien perdre de cette affaire et en connaître le dénoûment. Quand le canon eut éveillé de son bruit formidable l'écho des montagnes voisines, le prince arriva le premier, vêtu du magnifique costume iméréthien, l'air presque joyeux, et il se promenait seul, quand il fut abordé par Alessandré, qui lui serra la main, au grand ébahissement de la foule.

— Giorgi, éloignons-nous : tous ces gens-là sont venus ici pour nous. Descendons vers le Koura.

Ils s'arrêtèrent sur le bord du fleuve, désert en ce moment à cause de la chaleur caniculaire. Seul, à l'abri d'un maigre buisson, dormait là à plat ventre un homme du peuple, dont la tunique était déguenillée, et dont les traits indiquaient l'origine tatare. Les nouveaux arrivés ne prirent pas d'abord garde à lui, et vidèrent sans crainte leur différend.

— Giorgi, hier tu as violé la loi de l'hospitalité, et tu m'as outragé devant tes amis et les miens.

— Eh bien! que veux-tu?

— Me venger. Je ne suis pas un assassin, mais je te hais, et il y a du sang entre nous.

— Oui, oui, s'écria Giorgi; tous deux nous aimons Annah, et l'un de nous est de trop sous le soleil.

— Soit; c'est mon avis, et j'ai songé à une chose : toi ou moi devons mourir. Il est inutile de rendre toute une ville confidente de notre rancune, et, comme les lois défendent le duel sous les peines les plus sévères, je te propose une guerre à deux, loin des yeux et des oreilles du monde; une guerre implacable.

— Explique-toi sans détours.

— Parle bas! les cailloux et l'herbe peuvent nous entendre. Allons plus loin; un homme est là couché.

— Qu'importe! Il dort ; c'est sans doute un ivrogne qui cuve son vin.

— C'était hier le treize du mois, jour fatal où a sonné ton arrêt de mort ou le mien.

— Sois bref.

— D'aujourd'hui au treize du mois prochain, qui sans doute ne luira que sur une seule de nos têtes, l'un et l'autre montés sur un cheval, nous nous chercherons à travers monts et vallées, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. L'arme sera le fusil. Le vaincu ira dormir sous la terre bénite, le vainqueur épousera Annah. Si, au bout de ce duel de trente jours, nous vivons tous deux, nous aviserons. Mais nous sommes de bons tireurs : nous tuerions un corbeau au vol à soixante-dix pas. Y consens-tu?

— Bien, j'accepte, et j'en ai le cœur en joie.

— Touche là, dit Alessandré en avançant sa main.

Ils réglèrent ensuite les conditions du combat dans ses détails les plus minutieux ; il fut convenu qu'une seule balle serait tirée par jour, qu'il était inutile d'indiquer le lieu fortuit de sa retraite, que toutes les ruses seraient permises, non la trahison. A ce mot, le prince interrompit son ami.

— Alessandré! s'écria-t-il en relevant fièrement la tête.

— Pardon.

— Cela ne suffit pas, ajouta le prince : il faut entre nous un serment devant l'autel du Christ ; allons dans la cathédrale de Sion, et malheur au parjure!

— Giorgi! s'écria à son tour Alessandré d'un ton de reproche.

Ils rentrèrent ensemble dans le cœur de la ville. Quant à l'homme qui dormait d'un sommeil si profond, n'entendant plus de bruit de voix, il leva un peu sa tête et les regarda s'éloigner, et, sitôt qu'il les eut perdus de vue, il se dressa sur ses pieds de toute sa haute taille, sourit d'une façon diabolique et se frotta les mains.

— Par Allah! murmura-t-il dans sa barbe roussâtre, Nadi Libar, mon pauvre homme, te voilà maître d'un bon secret dont tu peux tirer de l'or, de quoi acheter une petite cabane et un petit enclos. Puisque le prince Mkindidzé et le seigneur Tarvouti veulent s'égorger, un de ces deux chrétiens, foi de Tatar, ne reculera pas devant une trahison, et j'offre mes services au plus généreux ou à tous les deux. Comme le prince est riche, Tarvouti, Azraël l'ange de la mort te touchera de son aile.

Un quart d'heure après, les adversaires s'introduisirent dans l'église de Sion, qui était déserte, et sur la pierre de l'autel ils étendirent leurs mains en prononçant à mi-voix un double serment de vengeance et de loyauté ; puis ils se séparèrent en se disant :

— A demain!

Ils passèrent le reste de la journée à régler leurs affaires, à se munir d'argent et à préparer leurs fusils. Pour les accompagner dans cette excursion meurtrière, ils choisirent leur plus dévoué serviteur. Dans tout Tiflis il n'était bruit que de l'étrange conduite des deux anciens amis, et l'on s'étonnait de les avoir vus ensemble après la scandaleuse scène du jeu ; les femmes elles-mêmes, enchantées d'exercer leurs langues, s'en entretinrent le soir, en prenant le frais sur les terrasses. Le prince et son adversaire, quoique braves et résolus, passèrent une nuit fort agitée de sentiments divers : ne sentaient-ils pas que, dans cette lutte sans merci, ils jouaient plus que leur vie, qu'ils jetaient leurs cœurs en pâture au désespoir et à la tombe? Mais ils mesurèrent l'étendue de leur malheur et le regardèrent en face, prêts à marcher droits et fermes dans la route tracée par leur serment. Alessandré, en dépit de son émotion, quoique favorisé par l'amour d'Annah, était plus calme que Giorgi, dont la fureur ne se détendit un peu qu'aux approches de l'aube. Ce dernier sauta du divan où il avait couché tout habillé, mit un kindjal à sa ceinture, garnit d'or et d'argent sa bourse de cuir brodé, et, le fusil à l'épaule, descendit dans la cour de sa maison, où son cheval, tenu en main par Daniel, son serviteur de prédilection, piétinait et hennissait d'impatience. Il s'élança sur la route qui longe le Koura et qui mène à Téhéran. En passant sous les fenêtres d'Alessandré, il s'arrêta et l'envoya prévenir courtoisement du chemin qu'il avait pris. Celui-ci ne tarda pas à galoper sur sa trace.

Il est nécessaire, pour la clarté de cette aventure inouïe dans les annales guerrières du Caucase, d'indiquer la position des deux ennemis et les circonstances fort simples qui avaient donné lieu à cet étrange duel, souvenir de la barbarie des anciens temps.

Giorgi Mkindidzé était un prince iméréthien, possesseur d'une immense fortune, et d'un caractère un peu sauvage. On le connaissait surtout hardi chasseur, et, comme disait le peuple, il avait tué plus de sangliers et de loups qu'il n'avait de serfs dans ses vastes domaines. Tiflis était sa résidence pendant les trois mois d'hiver; le reste du temps, il vivait dans ses terres, chassait et courait les bois. Quant à Alessandré Tarvouti, c'était un gentilhomme géorgien qui jouissait d'environ trois cents toumans de revenu; mais plus heureux que Giorgi, son ami d'enfance, il avait su toucher le cœur d'Annah, princesse du sang royal et renommée pour sa beauté dans ce pays même de Géorgie, ce jardin des plus charmantes fleurs de l'Asie. Il plaisait aussi à la famille, qui, malgré son opulence, n'avait pris nulle garde au médiocre patrimoine du jeune homme. Il se recommandait, du reste, par une taille élancée, un visage agréable, un esprit vif et une bravoure à toute épreuve. Le prince Mkindidzé n'avait pas eu besoin

d'une grande perspicacité pour deviner qu'Annah était proche de ses fiançailles avec Tarvouti, mais il luttait encore et avait conçu contre lui une haine sourde qui s'était accrue de jour en jour et avait amené l'éclat de la dernière soirée. Le généreux Alessandré, outre la colère où l'avait plongé l'acte inqualifiable de Giorgi, n'avait pu s'empêcher de ressentir une sincère douleur de la perte de son ami ; mais l'amour, comme un torrent, saccage tout dans le cœur de l'homme, et déracine les plus fortes amitiés.

— Le sort en est jeté ! s'était-il dit.

— Dieu le veut ! avait crié Giorgi.

III

N'était-ce pas là un duel bizarre, un fantasque caprice de ces têtes orientales? Les peuples d'Asie sont romanesques dans leurs haines et leurs vengeances, comme pour en atténuer la sauvagerie, et cela peut paraître surprenant pour qui les a vus indolemment bercées dans leur demi-sommeil. Des tempêtes s'allument au fond de ces cœurs en apparence immobiles et la barbarie les porte jusqu'au crime.

Voilà donc nos deux cavaliers en route pour la mort, avec la liberté de fuir ou de se cacher, ou de se poursuivre pendant un mois. Après un trajet d'une lieu, Giorgi, qui avait soif, sauta de cheval et fit halte dans un doukan isolé (cabaret) pour vider une azarpèche de vin. Alessandré, dont la monture ardente brûlait la poussière, le rejoignit.

— Bonjour, Giorgi, lui cria-t-il ; tu t'es levé de bon matin ; aussi vais-je boire à ta santé, pour que Dieu t'accorde une longue vie, une belle femme et des fils braves comme toi.

— Vas-tu à la chasse ?

— Oui, je suis à la piste d'un gibier baptisé.

— Le seigneur Tarvouti, objecta le cabaretier en ôtant son bonnet de poil d'agneau, a toujours le mot pour rire.

— Au revoir, Giorgi, dit d'un ton signicatif Alessandré, qui remonta en selle et s'esquiva.

Le prince, irrité des railleries de son nouvel ennemi, murmura je ne sais quelles menaces entre ses dents, vida une dernière azarpèche et se remit en route. De loin il aperçut Alessandré, pressa les flancs de son cheval et, à cinquante pas environ, il ajusta son adversaire, dont l'œil d'aigle avait surpris sa manœuvre et qui se déroba dans un pli de terrain. La balle avait tué une hirondelle, ce qui en Géorgie

est un mauvais présage. Alessandré, plus adroit, déchira la selle du prince, puis il disparut dans les sinuosités du chemin montueux, pendant qu'un homme, dont la tunique sordide était toute en lambeaux, sortit d'un buisson, chercha sur le sable avec ses yeux de lynx et ramassa enfin la balle de Tarvouti.

— En voilà déjà une, dit-il ; cela vaut un diamant.

Cet homme, c'était le Tatar Nadi-Libar, qui dans un but mystérieux s'était donné la tâche de suivre la piste des duellistes. Portefaix à Tiflis, il ne s'était guère enrichi dans son métier, à cause de sa paresse, mais il avait quelques amis qui lui prêtèrent assez d'argent pour acheter un de ces courts fusils évasés dont se servent les Géorgiens. Souple, astucieux, dur à la fatigue comme tous les Tatars, Nadi avait mûri son plan dans sa tête rasée et il était décidé à marcher droit au succès de son entreprise. Il rêvait à sa cabane en bois et à son enclos, où il cultiverait lui-même les oignons, les pastèques et la vigne ; il aurait pour lit un tapis bariolé au lieu de dormir sur la dure à la lueur des étoiles.

Tarvouti avait fui de toute la vitesse de son cheval après avoir tiré sur le prince, qui était revenu sur ses pas et courait vers Tiflis. Durant le trajet, il était obsédé de mille pensées contraires, au milieu desquelles voltigeait l'image d'Annah tour à tour sombre et riante ; puis il croyait voir son rival étendu sur la poussière et baigné dans son sang, avec une horrible plaie rouge à la tête; ou, spectacle plus affreux encore pour lui ! sous ses yeux s'accomplissait la bénédiction nuptiale d'Annah et d'Alessandré. Son malheur se doublait des chimères de son imagination. Il retournait en ce moment à la ville pour aller rendre visite aux parents de la jeune fille et se repaître sans doute de ses dédains. Son cœur se gonfla de colère : Annah qui avait appris la nouvelle de l'insulte publique faite à Tarvouti, au lieu de lui faire accueil, n'eut pour lui ni une parole ni un regard. Ce jour-là, toute prête pour une visite, elle était rayonnante de beauté dans ses habits de soie éclatante et sous ses voiles blancs ; la tristesse même de son visage semblait être une grâce de plus. Giorgi sortit fort irrité de cette froideur et se jura à lui-même la mort de son heureux rival, tandis que Tarvouti, l'offensé d'une part et le préféré de l'autre, ne mettait dans son duel ni rancune ni fureur. Pour rafraîchir sa tête brûlante il tourna vers l'Orient son cheval, dont la molle allure berça ses amères rêveries. Il s'engagea dans les sentiers creux et verdoyants qui bordent la petite rivière de Véra, et, ayant sauté à terre, il s'assit à l'ombre d'un saule, auprès d'un torrent grossi par un orage récent, pendant que sa monture, obéissant à la voix, errait autour de lui en broutant l'herbe courte et rare. Ses pensées grondèrent dans son cerveau plus fort que l'eau du torrent à travers son

lit pierreux. Las de ses réflexions, il siffla son cheval, remonta en selle et marcha devant lui au hasard.

Sur un plateau entouré de hauts arbres, il aperçut de misérables tentes de couleurs fanées, sous lesquelles campait une troupe de tziganes, qui faisaient leur cuisine en plein air. Il s'approcha, et l'idée lui vint d'interroger la prêtresse de cette bande nomade. Quiconque connaît la langue tatare peut voyager sans difficulté de la mer Noire à l'Inde. Il s'adressa à l'un des bohémiens qui lui indiqua une grande femme olivâtre, dont le col et les bras étaient chargés de verroteries et d'amulettes. Elle lui offrit pour siége un tapis déchiré; mais, comme il déclara qu'il ne descendrait pas de cheval, elle se leva, s'empara de sa main gauche, qu'elle examina longtemps, jeta les yeux au ciel et se frappa la poitrine à coups redoublés, pour éveiller sans doute l'inspiration endormie dans son sein. Après une comédie silencieuse, entremêlée de soupirs et de grimaces, elle considéra de nouveau la main du patient, puis, prenant une attitude solennelle, elle donna un libre cours à ses prédictions.

— La ligne de vie est bonne, mais celle du cœur est creusée par un abîme. Tes cheveux auront un jour la couleur de la neige du Kazbek, mais sur ta main je vois une tâche de sang. Tu voyageras pendant trente soleils, parce que tu es jaloux comme le tigre des jungles et que tu cours après une ombre. A tes côtés se dressent deux tombeaux, l'un blanc, l'autre noir.

La prophétesse se tut et se laissa tomber sur le sol : sa poitrine demi-nue haletait et de larges gouttes de sueur coulaient de son front. Quant à lui qui n'avait cherché dans sa bonne aventure qu'une distraction, s'étonna cependant des bizarres paroles de l'Indienne. Il lui jeta quelques pièces d'argent et s'éloigna au pas, l'esprit préoccupé de la rencontre des tziganes.

Pendant qu'il interrogeait ainsi le destin, il ne se doutait guère que son rival avait eu aussi l'idée de revoir Annah et de lui dire adieu, dans le cas où il tomberait sous la balle de Giorgi. Vers le soir, il se rendit à son logis, où il la trouva seule en compagnie de sa nourrice, une servante.

Heureux de pouvoir entretenir sa fiancée, il congédia la vieille femme, malgré les observations de la jeune fille.

— Annah, m'aimes-tu ?

Elle ne répondit point, mais ne retira pas sa main qu'il avait prise.

— Si tu as du courage, ajouta-t-il, écoute-moi. Et il lui raconta son duel avec Giorgi.

— J'attendrai, lui dit-elle en pleurant, et si tu meurs, je mourrai.

— Non, je t'aime et je veux vivre.

- Tiens, Alessandré, prends cette émeraude et porte-la à ton doigt; elle a fait partie de l'écrin de Giorgi, notre dernier roi, elle est verte comme l'espérance; le jour où tu me la rapporteras, je serai ta femme, et dès cette heure, je suis ta fiancée devant Dieu.

— Cœur d'ange et de lion! s'écria Alessandré.

— Pars, mon père va revenir.

Tarvouti s'enfuit, l'âme joyeuse, mais involontairement effrayé de son bonheur. Il essaya en vain de mettre à l'un de ses doigts la bague protectrice d'Annah : l'anneau était trop étroit. Superstitieux comme tous les gens de sa race, le noble Géorgien vit là un présage de malheur. Une larme tomba de ses yeux; il regrettait dès lors moins sa vie que son amour, et son bonheur d'être aimé se voila d'un crêpe de deuil.

Cinq jours s'étaient écoulés sans que les duellistes se fussent rencontrés, peut-être parce qu'ils se cherchaient trop ardemment. Dans Tiflis il n'était bruit que de leur disparition; leurs noms flottaient sur toutes les bouches, et chacun brodait sur eux un drame plus ou moins merveilleux, qui faisait grand honneur à l'imagination des uns et des autres. Une douleur soutenue par un courage viril, veillait sur l'un d'eux : le cœur d'Annah errait sur les traces invisibles d'Alessandré et nuit et jour priait pour lui; elle brûla des cierges à l'église, porta des reliques sur elle et fit à la vierge Marie le vœu de lui offrir son premier-né, si elle sauvait la vie de son fiancé.

Le sixième jour, après le coucher du soleil, un cavalier descendait de cheval à l'entrée d'une pauvre bourgade voisine de Nouka, la ville des mûriers et des vers à soie. Ce cavalier, c'était le pince Mkindidzé. Il avisa une cabane d'assez bonne apparence et s'avança vers le maître du logis, qui, accroupi devant sa porte, fumait silencieusement sa pipe.

— As-tu pour moi un tapis de feutre pour domir et du chichlik (mouton grillé) pour mon souper?

— Oui, seigneur; ma maison est une hôtelerie ouverte à tous les voyageurs, que je ne vole jamais, par Allah!

— Qui loges-tu en ce moment?

— Oh! personne : les affaires vont mal; et, si de temps en temps de nobles seigneurs comme toi n'honoraient pas mon pauvre *doukan*, par Allah! je mourrais de faim.

— Quel est cet homme? demanda le prince en désignant du regard un Tatar qui sommeillait dans un coin de la seconde chambre.

— Oh! rien! c'est un malheureux à qui j'ai donné l'hospitalité, pour avoir une belle place en paradis.

Le cérémonieux hôtelier, après force excuses sur la pénurie de sa maison, indiqua au voyageur une chambre nue et sans rideaux, dont

l'unique ameublement consistait en un escabeau et un vieux divan de planches à peine recouvert d'un tapis en lambeaux. Puis il promit à son hôte un bon souper, pour le dédommager du gîte, sans oublier le cheval qui aurait, assurait-il, la fine fleur de la paille. Sur une table très-basse on servit de petits morceaux de mouton grillé d'une odeur appétissante, des œufs durs, du poisson salé, du caviar et une cruche d'eau ; — bref, un festin princier pour le pays. Au moment où Giorgi s'accroupissait, à la mode persane, devant ce menu, il entendit le pas précipité d'un cheval, et l'idée lui vint que ce cavalier attardé pouvait bien être Tarvouti, dont il avait perdu la piste. Il ne s'était pas trompé : Alessandré entra dans le *doukan* quelques minutes après et s'avança vers le prince.

— Salut, Giorgi, lui dit-il ! Puisque le soleil est couché, soyons amis jusqu'à demain matin.

— Volontiers, répondit le prince en lui tendant la main. Assieds-toi là et soupe avec moi. Holà, Doukanchik, cria-t-il, va nous chercher du vin, et si tu n'en as pas cours jusqu'en Kakhétie.

Le souper commença, silencieux d'abord, mais bientôt le vin, qui rend l'âme bonne, comme dit le peuple en Géorgie, leur délia la langue. On comprend l'embarras des deux gentilshommes, séparés par une profonde rancune et soupant en tête-à-tête dans cette chambre solitaire. Ils congédièrent l'hôtelier, qui, n'attendant plus de voyageurs, ferma avec une barre la porte de son cabaret et se jeta sur une natte de jonc. Nadi-Libar, lui, ne dormait pas : il avait, dès leur arrivée, reconnu les deux ennemis, et, à travers les larges fentes de la cloison, il épiait les convives, du regard et de l'oreille, ne perdant ni un mot ni un geste. Les Tatars, d'après un dicton persan, ont l'élasticité du serpent : ils savent ramper et glisser.

— Eh bien ! Alessandré, qu'es-tu devenu depuis cinq jours ; car je te sais trop brave pour fuir et trop bon chrétien pour violer un serment ?

— Je t'ai cherché où tu n'étais pas ; voilà tout.

— Nos fusils se rouilleront.

— Sois sans crainte, n'avons-nous pas encore vingt-cinq tours de soleil ?

— C'est vrai : entre deux heures qui sonnent il y a assez de place pour un malheur.

— Oui, fit Tarvouti en tirant un soupir de sa poitrine.

— Demain, je l'espère, nous nous rencontrerons.

— De grand cœur, Giorgi ; et si tu veux, nous sortirons d'ici ensemble dès le matin. Dans un lieu écarté, nous nous placerons en face l'un de l'autre à quarante pas, et nous ferons feu à la fois.

— C'est dit.

— Tu viseras au cœur, n'est-ce pas ?

— Oui, au cœur : là est le mal.

Ils retombèrent dans un silence que leurs pensées peuplaient surabondamment, et Nadi-Libar, n'entendant plus d'autre bruit que le clapotement léger de leurs lèvres sur le tuyau de leurs pipes, alla se coucher dans un coin sur le plancher nu ; mais sûr de la haine de ces deux hommes, il se promit de nouveau d'en tirer profit et de guetter l'occasion favorable. Tarvouti, en prenant quelque chose dans sa poche, laissa tomber sur la table la bague d'Annah. L'émeraude brilla aux yeux du prince comme l'œil d'une vipère.

— Cet anneau, s'écria-t-il, je le reconnais : l'infortunée reine Marie l'a porté à son doigt.

— Eh bien ?

— D'où le tiens-tu ?

— Que t'importe !

— Je veux le savoir, dit Giorgi qui involontairement mit la main sur son kindjal.

— Annah me l'a donné, Annah qui est sa petite-nièce.

— Alessandré, dit le prince qui était devenu d'une pâleur livide, je te hais.

Il se leva, se promena à grands pas dans la chambre, murmurant des mots sans suite et se mordant les poings de fureur jalouse ; il lui semblait voir tous les objets couleur de sang. Tout à coup, comme saisi d'une résolution subite, il s'arrêta devant Tarvouti, qu'il enveloppa de son regard de flamme. Il fallait que le désir de vengeance et la haine fussent bien ancrés dans son cœur, car il fit à Alessandré une proposition où la folie le disputait à la férocité. Il s'agissait ni plus ni moins d'aller sur l'heure se battre en plein vent et de faire feu l'un contre l'autre. Tarvouti avait accepté. Après avoir visité leurs armes avec soin, ils sortirent de la cabane, l'un tremblant, l'autre calme.

— Ah ! seigneurs, dit l'hôtelier couché en travers du seuil, vous allez tuer des chakals.

— Oui, dit le prince, et si tu entends des coups de feu, ne t'inquiète pas.

Pendant quelques minutes ils marchèrent de front, jusqu'à ce qu'ils eussent choisi pour lieu de ce combat nocturne et presque fantastique un terrain plan abrité par une colline. Au moment où la lune reparaissait entre les déchirements d'un nuage, ils se postèrent à une distance de quarante pas.

— Veux-tu trente pas seulement, cria Giorgi.

— Vingt, si tu veux, répondit Alessandré.

Ils avancèrent l'un contre l'autre ; les deux coups partirent à la

fois, répercutés par les côteaux d'alentour. Tarvouti était accouru vers le prince, qui, touché à l'épaule, venait de tomber sur le sol; il trempa son mouchoir dans l'eau d'un ruisseau voisin, lui mouilla les tempes et épongea le sang de la plaie. Peu à peu le blessé revint à la vie, et, aidé de son compagnon, il put enfin marcher et rentrer dans le *doukan*. Le Tatar, qui les avait suivis dans l'ombre, remua la poussière et chercha longtemps la balle ensanglantée.

— Et de deux! dit-il en la ramassant.

Alessandré passa le reste de la nuit auprès du prince, qui, grâce à sa vigueur, en fut quitte pour une fièvre sans danger, car la blessure était légère.

— Pour te remettre je t'accorde une trêve de deux jours, dit Tarvouti en le quittant. Je vais du côté des montagnes, où je demanderai l'hospitalité à l'Arménien Miroïan, que tu connais.

— Nous recommencerons, Alessandré; au revoir!

IV

C'était pour eux une vie à la fois singulière et rude, que ce voyage de hasard par la chaleur torride de l'été, sans parler de la mort, que chacun d'eux portait au bout de son fusil; et il ne fallait rien moins que la passion du merveilleux et l'obstination asiatique pour ne pas déchirer leur sanguinaire serment. La volonté d'un Européen eût défailli à la seule idée de tourner tout un mois dans ce cercle monotone, étroit et menaçant. La situation de leurs esprits était bien distincte. Giorgi, quoique l'offenseur, songeait à son amour dédaigné, et vivait dans une fièvre incessante et farouche, tandis qu'Alessandré, qui avait une injure à venger et un cœur cher à perdre, accomplissait son devoir avec une sorte de douloureuse résignation. La barbarie de ce duel était ennoblie, pour ainsi dire, par la loyauté des deux adversaires. Au lieu de se mêler aux diverses interprétations soulevées dans Tiflis par leur double absence, Annah, dont l'inquiétude croissait sans relâche, comptait les jours, comptait les heures, se perdait en prières et tremblait sans cesse, malgré son espérance et son amour, d'apprendre une nouvelle terrible et irremédiable tant le cœur humain est avide d'affliction. Son sommeil était troublé de songes où elle voyait le cadavre de son fiancé rapporté tout sanglant sur des branches de cyprès : il avait au cœur une large plaie, ouverte comme une bouche, qui parlait et jetait cet adieu plaintif :

— Je t'aime!

Entre ses doigts crispés il tenait l'émeraude qu'elle lui avait donnée.

Le prince Mkindidzé, complétement remis de sa légère blessure, avait dirigé sa course vers l'habitation de l'Arménien Miroïan, où son rival devait l'attendre ; mais il arriva le premier au rendez-vous. Qu'était devenu Tarvouti, pour manquer ainsi à sa promesse? Il s'était égaré dans les sinuosités qui longent les pieds de la chaîne du Caucase, où il courait le risque de tomber entre les mains des montagnards lesghiens. Après avoir enfin retrouvé un petit sentier frayé à travers ces dédales de bois et de ravines, il voulut fêter sa délivrance en envoyant à Annah un bouquet d'iris qu'il cueillit au bord d'un ruisseau. Il chargea son domestique de porter à Tiflis ce message, ce souvenir en fleurs. En vain le fidèle serviteur lui objectait-il le danger de voyager seul, la nuit, dans le voisinage des montagnes ; le maître, pour le rassurer, lui dit qu'il avait deux bons compagnons : son fusil et son poignard. Il se remit donc en route sans escorte dans la direction de la demeure de Miroïan, et il marchait au pas, l'œil sur les étoiles, se confiant à la sagacité de sa monture, lorsqu'il s'entendit appeler par son nom.

— Qui va là ? cria-t-il.

— Ami, répondit la voix ; je suis Nadi-Libar, le bon Tatar, et j'ai à te parler, seigneur Tarvouti.

— Hâte-toi.

— Quitte tes étriers, et viens t'asseoir ici sur le rebord de ce rocher ; nous serons plus à l'aise pour causer, si ta seigneurie veut bien me faire cet honneur.

— Je reste en selle, et je t'écoute.

— Tu joues, seigneur, ta vie contre celle du prince Mkindidzé, je le sais, et tu aimes la princesse Annah. Que me donnes-tu si je te débarrasse de ton rival?

— Va-t'en, chien, fils de chien ! s'écria Alessandré indigné ; il n'y a pas encore de traître dans ma famille. Et il frappa le Tatar de la crosse de son fusil et piqua des deux.

Nadi-Libar resta un moment atterré, mais, reprenant ses esprits, il se frotta l'épaule. — Ah! murmura-t-il, ah! Tarvouti, tu m'as battu, moi, un vrai croyant! Tu m'as traité de chien, de fils de chien! Eh bien! le chien te mordera, mécréant, et si bien que, par Mohammed! tu n'insulteras plus personne.

Lorsque Alessandré heurta à la porte de Miroïan, la soirée était déjà fort avancée. Il soupa seul, se coucha et s'éveilla à l'aube. Avant de faire ses adieux à la famille arménienne, il prévint Giorgi qu'il l'attendait à une demi-lieue pour échanger avec lui, comme il dit, deux bonjours de plomb. En vérité, le prince jouait de malheur :

dans cette nouvelle rencontre il eut son cheval tué sous lui. Il s'achemina à pied vers la bourgade voisine, où il acheta une autre monture, un de ces bons chevaux de kharabah, dont le sûr sabot mord le roc et ne bronche jamais. Il se remit à la poursuite d'Alessandré qu'il chercha vainement durant une semaine; d'où il pensa qu'au lieu de perdre inutilement ses pas à travers monts et vallées, il était plus sage d'attendre un ennemi trop brave pour le fuir. Il fit donc halte dans une *sakli* (cabane de paysans), autour de laquelle il rôdait, l'œil au guet et l'oreille tendue.

Voici ce qui s'était passé pendant ce temps-là.

Tarvouti, emporté par son humeur aventureuse, s'était donné le périlleux plaisir de parcourir les abords du Caucase, qui sont ici d'une grâce sauvage, et là d'une beauté gigantesque. Il avait mis pied à terre à l'entrée d'une verte vallée, que baignait un ruisseau limpide, et, après avoir entravé son cheval, il se préparait à dormir un peu, lorsqu'il fut atteint par un coup de feu et tomba sans connaissance sur l'herbe. Aussitôt un homme s'élança vers lui, le fouilla, prit son or, sans doute pour épargner cette peine aux Lesghiens, et lui vola la précieuse bague d'émeraude, le gage d'amour d'Annah. C'était encore Nadi-Libar! Il déposa l'or dans sa ceinture; quant à l'anneau, il le cacha dans sa sandale de cuir, à côté de son orteil. Pendant qu'il achevait de dépouiller sa victime, une troupe de cavaliers lesghiens apparut sous l'épaisseur des arbres et entoura les deux hommes. On lia d'abord les mains du Tatar. Un mollah, savant en botanique, visita et pansa la plaie de Tarvouti, qui, d'après son ordre, fut attaché en croupe à un montagnard. Nadi-Libar marchait à pied sur les pierres anguleuses et à travers les ronces, où se déchirait le cuir de ses sandales; une sueur abondante baignait tout son corps; mais le prisonnier, ferme dans son idée fixe, craignant de laisser échapper la bague volée à Tarvouti, serrait héroïquement l'un contre l'autres, les doigts de son pied gauche, où sa relique était cachée : La perdre pour lui n'était-ce pas perdre la double espérance de se venger et de s'enrichir?

Après deux heures de marche, les Lesghiens, certains d'être à l'abri d'une surprise, s'arrêtèrent dans le lieu le plus délicieux que puisse rêver l'imagination : là l'homme n'avait en rien touché aux heureux caprices de la nature. Une oasis, d'une riche verdure, était bordée de rhododendrons, qui embaumaient l'air, où bourdonnaient des abeilles sauvages. Plusieurs ruisseaux couraient à petit bruit parmi les herbes hautes; des rochers querellant les nues projetaient au loin leur ombre immense, et à travers les interstices des arbres on apercevait le neigeux turban de diamants dont est coiffé le Caucase. Une molle fraîcheur glissait sous les feuillages, et l'on sentait là se

doubler la force et le bonheur de vivre. Les cavaliers, dont les chevaux entravés paissaient le gazon, ou se désaltéraient aux sources, s'étendirent sur leurs *bourkas* (manteaux de feutre), et bientôt le silence de l'oasis ne fut troublé que par le chant des oiseaux et les douces colères de la brise. Grâce à des efforts inouïs, Nadi-Libar, avec toute la ruse patiente dont est doué un Tatar, avait pu ôter de sa sandale lacérée l'anneau et le cacha dans sa bouche : sa barbe épaisse empêchait de voir qu'une de ses joues était un peu plus grosse que l'autre. Puis, comme si sa conscience eût été tranquille, il s'endormit d'un profond sommeil. Sitôt le coucher du soleil, la troupe montagnarde se dressa et continua sa marche. Quoique ayant perdu beaucoup de sang dans ce rude voyage, Tarvouti avait repris connaissance, et, se voyant captif de telles gens, il remuait dans son cœur l'épineux rameau de ses espérances perdues. Sa douleur fut sans bornes, quand il s'aperçut qu'il n'avait plus l'anneau de sa fiancée, et il arrosa de larmes le dos de son compagnon de selle. Vers la brume on arriva enfin à un aoul (village) où les cavaliers se dispersèrent dans des cabanes pour prendre le repas du soir. Les prisonniers furent remis entre les mains du chef, qui le lendemain les interrogea.

— Toi, tu es un croyant, dit-il à Nadi-Libar, puis tu es pauvre comme un chameau tondu par un juif. Quant à toi, dit-il à Tarvouti, tu es vêtu en prince, tu es un noble seigneur, tu resteras ici jusqu'à ce que ta famille paye ta rançon, cinq cents *toumans* (vingt mille francs). Tu vaux bien cela et je te fais honneur.

L'infortuné Alessandré, sachant l'impossibilité de se racheter à un tel prix, ne répondit rien et baissa la tête.

Le chef continua :

— Nadi, dit-il au Tatar, tu vas partir avec Hussein, qui t'attendra dans un *aoul* voisin de la plaine, pendant que tu iras à Tiflis chercher la rançon de ce seigneur. Ta vie répond de celle de ton compagnon de route.

Une fois maître de lui-même, le Tatar ôta de sa bouche le bijou qui gênait son éloquence; il le caressa longtemps de ses yeux noirs et perçants comme des vrilles et essaya inutilement d'en orner son doigt sec.

— Quelle bague! se disait-il; elle est si étroite que la conscience d'un Arménien y passerait à peine; mais le cœur passe où il veut... Tu reflètes les rayons du soleil et tu es le miroir de mes espérances. Ah! Tarvouti, je suis un fils de chien! j'ai de la mémoire et de l'ambition. Nous verrons si le prince Mkindidzé ne me l'achètera pas au poids de son sang, ce bel anneau vert.

Nadi-Libar, qui, quand il était seul, aimait les monologues, mit

en sûreté sa pierre précieuse, et se dirigea d'un pied courageux vers la ville (Tiflis), pour mener à bonne fin son message et atteindre le but de ses rêves ambitieux. Hussein, en le quittant, lui avait laissé quelques pièces de monnaie, à peine de quoi nourrir une nichée d'oiseaux, mais Nadi-Libar était sobre, et il marchait sous les ardeurs du soleil avec un superbe mépris. Du fromage dur, des oignons, de l'eau fraîche et du pain noir, voilà de quoi se composaient ses repas. Il avait trouvé sur sa route des débris de cuir avec lesquels il s'était confectionné des sandales assez sortables, et il voyageait avec une sérénité patiente et formidable. Après deux journées de marche il rencontra sur son passage une cabane de paysans qu'il aperçut de loin; et à travers le jeu mouvant des arbres il reconnut le prince qui guettait Alessandré — C'est bien lui! se dit-il à lui-même; à nous deux maintenant! — Souriant de cette chance heureuse, il ralentit son pas, pesant ses paroles d'avance comme un juif pèse de l'or et ruminant quelque beau discours. Enfin il arriva en face de Giorgi qui était assis sur un tertre.

— Salut, prince Mkindidzé, et qu'Allah vous charge de biens!

— Tu me connais; qui donc es-tu! je crois t'avoir déjà trouvé sur mon chemin.

— Moi! je ne crois pas : l'étoile voit-elle l'insecte caché sous l'herbe?

— D'où viens-tu?

— Des montagnes.

— Où vas-tu?

— A Tiflis, où j'ai une lettre à porter à la famille du seigneur Tarvouti, qui a eu la maladresse de se laisser prendre par les Lesghiens. Je vais chercher sa rançon, cinq cents *toumans*, presque rien, comme vous voyez.

— Est-ce vrai?

— Par le prophète, aussi vrai que je m'appelle Nadi-Libar. Voici l'ordre du chef lesghien, ajouta-t-il, en déroulant un papier qu'il lui tendit.

— Viens, suis-moi; mange, si tu as faim; bois, si tu as soif; et sur l'heure retourne vers les montagnes.

Nadi-Libar était fort surpris d'un tel discours, mais quand le prince lui remit le prix énorme de la délivrance du captif, il tomba dans un abîme d'étonnement : tant de générosité glaçait son audace, et il ne savait plus dès lors comment tenter les passions d'un homme qui jetait tant d'or pour sauver son ennemi. Après avoir longtemps tourné et retourné sa langue dans sa bouche, il se décida à parler :

— Seigneur, lui dit-il, j'ai trouvé dans la poussière du chemin une bague qui brillait au soleil; je l'ai ramassée, la voici.

— Donne, donne! s'écria Giorgi, dont les yeux s'allumèrent à cette vue et qui voulut la lui arracher.

— Je te la vends, reprit le Tatar, qui ferma son poing : je suis un pauvre homme.

— Tiens! prends ceci.

— Combien?

— Deux pièces d'or, trois, quatre.

— C'est peu, seigneur, bien peu; je la garde.

— Quoi! cupide animal!

— Vous marchandez, fi! osa dire Nadi que sa position rendait fort; une si belle émeraude! Vous y tenez donc beaucoup, que vous êtes si pâle? Je la vendrai plus cher au seigneur Tarvouti, ajouta-t-il en plissant ses paupières d'un air hypocrite. Oui, au seigneur Tarvouti..... à qui elle appartient..... peut-être..... du moins, je lui ai vu un anneau tout pareil.

Dévoré d'impatience et de jalousie, Giorgi ne voyait plus rien, n'entendait plus rien; son sang sifflait dans ses tempes, ses mains tremblaient : cette bague! il la lui fallait. Doublement esclave de sa haine et de son amour, qui s'enlaçaient autour de con cœur comme deux serpents sur un thyrse, il devint, pour ainsi dire, le complice du misérable.

— Tiens! tiens! lui criait-il, en as-tu assez?

Et il versait l'argent et l'or à mains pleines dans la tunique que Nadi avait relevée et lui tendait gravement. Puis, comme réveillé d'un songe, il ajouta d'un ton bref :

— Pars! le seigneur Tarvouti doit sécher d'impatience là-bas. Pars! et ta tête me répond de la sienne.

Le messager s'en alla, comptant son trésor et souriant au bruit mélodieux de ses pièces d'or.

— Bon! pensa-t-il, me voilà riche, plus riche que je ne voudrais, car j'ai maintenant trois têtes sur mes épaules : celle du prisonnier, celle de Hussein et la mienne. Mais je sais la première qui tombera. Je pourrai aller voir à la Mecque le tombeau de Mohammed, et devenir *hadji* (saint); après quoi je vivrai honnêtement dans mon petit domaine, jusqu'à ce qu'Allah me rappelle à lui, le plus tard possible, je l'espère.

Pendant que le Tatar courait les chemins, le prince Mkindidzé repassa dans sa mémoire les nombreux incidents de sa vie depuis deux semaines; il s'arrêta sur chacune des péripéties de ce drame en plein vent; mais il avait l'âme trop haute pour songer un instant à sa générosité envers son rival. Peut-être, d'ailleurs, était-ce moins générosité que raffinement de haine; captif, Tarvouti lui échappait, puisque le duel ne devait durer qu'un mois. Des pensées contraires

l'assaillaient, et en même temps il jouait fébrilement avec l'émeraude, qui lui brûlait les mains et lui rappelait les dédains de la princesse Annah. Quoi qu'il en soit, il attendit le retour d'Alessandré; mais les jours s'écoulaient, et, comme le prisonnier ne revenait pas, le soupçon lui vint que Nadi-Libar pourrait bien s'être enfui en Perse avec le prix de la rançon; preuve que le prince ne connaissait pas le cœur du Tatar. Déjà le treizième soleil du mois d'août avait lui, qui déliait les duellistes de leur serment et mettait fin au duel, lorsque Giorgi entendit un grand bruit de voix. Il sortit de la *sakli* et vit Nadi-Libar enchaîné et marchant à pied entre six cavaliers kosacks. Il pensa que l'or dont il était porteur était la cause de son arrestation et qu'on l'accusait de vol. La troupe, s'étant rapprochée, salua le prince.

— Qu'a fait cet homme? demanda-t-il aux soldats.

— Une peccadille, mon prince, répondit un cavalier : d'un coup de *kindjal* il a assassiné un gentilhomme, le seigneur Tarvouti, qui, par saint Georges, a été déposé en terre sainte à Télaw, et nous menons ce misérable à Tiflis pour être jugé et pendu, s'il plaît à Dieu.

Le Kosack termina son discours par un vigoureux coup du bois de sa lance sur les reins du meurtrier, qui demeura silencieux et calme. Quant à Giorgi, son premier mouvement fut de donner une larme à la mémoire de son ancien ami. Des sentiments divers l'agitaient : qu'avait-il à demander de plus? La main d'Annah était libre, et il n'avait pas à se reprocher la mort d'un homme : le hasard, aidé du crime, l'avait servi à merveille. Il prit la résolutien de retourner à Tiflis, où il devait arriver longtemps avant l'escorte kosacke, qui voyageait à petites journées et par étapes. Son premier soin fut d'aller rendre visite aux parents d'Annah. A son entrée dans la chambre où la famille était réunie, la jeune princesse pâlit et ne se mêla point aux compliments dont on l'accablait. Il fut, de la part de tous, l'objet des attentions les plus délicates : on l'interrogeait sur sa santé, sur son absence, on l'entourait d'amitié. Le père, qui connaissait son amour pour sa fille, était heureux d'avance de la voir s'unir à un homme riche et de haute naissance. Giorgi, enivré d'un tel accueil, jugea le moment favorable pour demander la main d'Annah, qui lui fut accordée avec joie par le père et la mère.

— J'ai donné mon cœur à un autre, dit fièrement la fiancée d'Alessandré.

Les parents, ne doutant pas qu'ils vaincraient aisément la résistance capricieuse de leur enfant, ne répondirent rien. Le prince alors s'approcha d'elle comme pour lui faire sa cour, et, se penchant à la hauteur de son oreille :

— Reconnaissez-vous cette émeraude? lui dit-il.

— Ma bague! Il est mort! s'écria-t-elle.

sion. Quand on parle à Pest d'Arpad et de saint Étienne, on est dans le cœur de la question politique actuelle.

C'est avec douleur que M. Michel Horvath [1], le plus récent historien national des Magyars, constate que la Hongrie est en Europe et surtout en France une terre inconnue. Il est pourtant peu de pays qui méritent plus d'être étudiés que cette petite nation énergique « sans mère et sans sœurs, » qui forme entre les Karpathes et les Balkans une sorte d'exception dans l'ethnographie de l'Europe. Depuis la fin du moyen âge, tous les adversaires de la maison de Habsbourg, les Turcs, les Bourbons, la maison de Savoie et récemment le gouvernement prussien ont tour à tour exploité à leur bénéfice les qualités et les défauts des Hongrois et leur attachement à leurs institutions nationales. On connaît les exploits de Hunyady, de Korvin et des housards de Marie-Thérèse, mais on ignore généralement l'histoire de ces institutions antiques. Combien de « magyarissimes » à Berlin, à Florence, à Paris seraient désappointés s'ils connaissaient exactement les causes historiques du mouvement « conservateur » magyar et la véritable situation sociale, morale et économique de la Hongrie actuelle?

C'est vers 894 [2] qu'Almós, père d'Arpad, fut élu commandant ou prince de la nation. Les chefs ou wojwodes des sept tribus magyares

[1] Son *Histoire des Hongrois*, trad. en allemand (2 vol. in-8, Pest, 1855), ne peut servir de guide que si on fait abstraction des préjugés nationaux et surtout de l'esprit de parti qui anime l'auteur. L'histoire religieuse de la Hongrie, si intéressante pour l'Europe actuelle, est complétement négligée ou défigurée dans le livre de l'ex-évêque de Czanàd. — Son ouvrage intitulé : *Vingt-cinq ans de l'histoire de la Hongrie, de* 1823-1848 (8 vol. in-8. Leipzig, Brockhaus), récemment traduit en allemand, mérite plus d'attention. Il renferme une histoire complète, fort intéressante, quoique souvent écrite avec passion, de la réforme constitutionnelle hongroise.

[2] Après avoir quitté le plateau de l'Asie centrale, les Hongrois ou Magyars, peuplade mongole de la même race que les Turcs, s'établirent d'abord au bord de la mer Caspienne, entre les rivières Terek et Kuma. Sur la rive gauche de cette dernière on voit encore les restes d'une grande ville conquise et appelée par eux Màd' Shar ou Magyar. Les Slaves leur donnèrent le nom d'*Ugri* (Ogres), d'où le mot allemand *Unger* (Hongrois).

Chassés des bords de la mer Caspienne par une peuplade voisine, les Hongrois émigrèrent dans l'Atelköz (l'Ukraine et la Moldavie actuelles) et devinrent les voisins des Bulgares, qu'ils battirent vers 889, pour le compte de l'empereur d'Orient Léon le Sage. Vers 893, pendant que Arpad et une partie de ses guerriers, appelés par l'empereur d'Occident Arnulf, combattaient les Slaves en Moravie, les Bulgares tombèrent sur les Magyars restés dans l'Atelköz et les forcèrent de se réfugier dans la Transylvanie actuelle, où leurs descendants forment aujourd'hui les Szeklers. Arpad ayant voulu venger son peuple, fut battu par les Bulgares et contraint d'aller chercher « de l'eau, de la terre et de l'herbe » dans la Pannonie, au détriment des Slaves encore une fois.

Les Slovaques du nord de la Hongrie, les Valaques de l'est et les Serbo-Croates du sud descendent des peuples que les Hongrois ont battus et dépouillés il y a mille ans, et qui s'en souviennent encore.

firent avec lui une sorte de contrat, que les historiens hongrois considèrent comme la base de la constitution politique de leur pays : le prince de la nation devait toujours être élu dans la famille d'Arpad ; et les chefs du pays ne devaient jamais être exclus des conseils du prince ni du gouvernement de la nation.

Les sauvages successeurs d'Almós et d'Arpad, les princes Zoltan et Tacksony († 972), furent la terreur de l'Europe. Le christianisme n'entra en Hongrie que sous le commendement de Gejsa (972-997) et de son fils Étienne (997-1038). Étienne, que sa piété et ses vertus ont fait canoniser par l'Église, demanda au pape Sylvestre II, le titre de roi et cette fameuse couronne, pour laquelle les Hongrois ont conservé une vénération presque religieuse. Saint Étienne fut le premier roi de Hongrie (en 1000) et le véritable fondateur de sa constitution politique[1]. Il laissa à son peuple des règlements religieux, et un code de lois civiles et pénales en cinquante-cinq articles; et à son fils, saint Éméric, une instruction touchante en dix articles, sur la manière de bien gouverner, qui pourrait être méditée avec fruit par les gouverneurs de notre siècle. M. Deak a certainement suivi les préceptes stéphaniens sur la patience. Cette constitution ou plutôt cet ensemble de coutumes constitutionnelles, développées sous André II (1205-1235), de la famille d'Arpad, et sous le règne de Charles Ier (1309-1342) et de Louis Ier (1342-1382), de la maison d'Anjou, a été pour la première fois reconnu comme droit écrit, en 1222, sept ans après la *Magna charta* d'Angleterre, par la *Bulle d'or* d'André II. Quels sont les pays actuels qui peuvent faire remonter les bases législatives de leurs libertés politiques au commencement du treizième siècle ?

Le fondement de cette constitution à moitié coutumière, à moitié écrite, repose sur la plus complète indépendance des communes, pour tout ce qui concerne leur organisation intérieure : les magistrats communaux sont nommés, contrôlés, payés par la commune elle-même. Les cinquante-six provinces du royaume, appelées comitats[2], sont de véritables fédérations communales, presque souveraines, dans le genre des États de l'Union américaine : toutes les fonctions publiques y sont électives.

La diète comprend une chambre des pairs (table des magnats) et une chambre des communes ou plutôt des comitats. Les députés sont élus, dans les congrégations des comitats, par le suffrage direct, et reçoivent un mandat impératif.

[1] Voy. *Vita S. Steph.*, *Act. Sanct.*, 2 sept.

[2] Voy. *Conspectus juris publici R. Hungariæ,* du comte Cziraky et le roman du baron Eötvös, *le Notaire de village.*

Le roi n'a pas un droit absolu de *veto*. En principe, le droit magyar le considère comme l'exécuteur des décisions de la diète. Le roi n'est rien, s'il n'a été couronné, et il n'est couronné qu'après avoir juré fidélité aux lois du peuple magyar. La nation ne lui obéit que lorsqu'il a prêté ce serment. L'histoire nous enseigne que les Hongrois ont parfois poussé le respeet de ce principe constitutionnel jusqu'à la superstition. Le droit féodal germanique n'a jamais été adopté en Hongrie.

Les comitats se réservent une garantie contre le despotisme de la diète et du roi, en conservant le droit d'appliquer ou de considérer comme lettres mortes les lois votées par la diète et sanctionnées par le roi.

Voilà en quelques lignes l'esquisse d'une constitution qui existe dans son ensemble depuis plus de huit siècles, et qui n'a été suspendue que deux fois, de 1780 à 1790 et de 1849 à 1859.

Jusqu'à la fin du onzième siècle, l'autorité souveraine fut excercée héréditairement par les descendants d'Almós et d'Arpad. La forme royale de ce pouvoir électif ne date que de l'an 1000. Toutefois il resta constitutionnellement, et, en fait, héréditairement, dans la famille d'Almós jusqu'à la mort d'André III, le dernier descendant mâle d'Arpad. Ce n'est qu'à partir de 1301, que la couronne devint réellement élective. La forme élective fut à la fois la cause du maintien de la contitution stéphanienne et la source principale de tous les troubles qui agitèrent périodiquement le royaume.

Les annales trop peu connues de ce peuple, si original de race, d'institutions et de caractère, campé pour ainsi dire sur le Danube, faisant les lois à cheval et maintenant pendant plusieurs siècles avec un indomptable courage la civilisation chrétienne sur les frontières de l'Orient, d'où il était sorti à moitié sauvage, forment une des parties les plus intéressantes de l'histoire moderne. Il ne devait pas être nombreux, car aujourd'hui la race magyare ne comprend que 5,000,000 d'habitants environ, répandus dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne. Son infériorité numérique ne l'empêcha pas de former une barrière de fer contre le slavisme et l'islamisme et de couvrir l'Allemagne et l'Europe contre les périls, immenses au moyen âge, des invasions asiatiques. La couronne de Hongrie, don du pape Sylvestre II, reçut de Grégoire VII le titre d'apostolique, que ses rois portent encore avec fierté et qu'ils ont bien mérité. De saint Étienne à Mathias Korvin († 1490), le royaume de Hongrie, grand comme les deux tiers de la France actuelle, sépara l'Asie de l'Europe, et empêcha une guerre d'extermination entre les Slaves et les Allemands, dans la vallée du Danube. C'est avec le concours des Magyars que l'empereur d'Occident, Arnulf, avait pu sauver l'Europe orientale

de la prépondérance slave contre Swiatopolk. Par son alliance avec le roi de Hongrie, Ladislas IV, Rodolphe de Habsbourg put vaincre Ottokar, le roi des Tchèques (Czechs) et maintenir la Bohême sous l'influence civilisatrice des Allemands. C'est de cette victoire (1278) que date la puissance de la maison de Habsbourg.

L'influence morale des Allemands, que les Hongrois ont toujours combattus, les attirait malgré eux. Depuis saint Étienne ils ont besoin des Allemands, non-seulement pour rester en communication avec la civilisation européenne, mais encore pour avoir un appui contre la prépondérance numérique des Slaves. La forme élective du pouvoir royal soumettait périodiquement l'autorité souveraine aux entreprises ambitieuses des magnats. Pour conjurer ces dangers, la nation, lasse de révolutions et de guerres civiles eut recours à des princes étrangers, dont le pouvoir personnel pût la débarrasser de l'oligarchie aristocratique nationale et lui donner à la fois la sécurité et la paix. Le premier empereur d'Allemagne, élu roi de Hongrie, fut Sigismond (1395-1437), de la maison de Luxembourg.

Au quinzième siècle, un plus grand danger encore vint mettre en question l'existence de la monarchie de saint Étienne. Le seul peuple de l'Europe qui ait avec les Magyars quelque affinité de race et de langue, les Turcs, commencèrent en Hongrie, vers 1437, les invasions périodiques qui durèrent près trois cents ans. Les nations chrétiennes, qui sont « toujours guérissables, » n'ont plus aujourd'hui pour les Osmanlis que de la compassion. Au quinzième siècle, on ajoutait aux litanies : « De la fureur des Turcs délivrez-nous, Seigneur. » Le 29 août 1526, la bataille de Mohács, gagnée par Soliman sur le roi de Hongrie Louis II, qui y perdit la vie avec l'élite de la nation, mit le royaume à la discrétion du sultan. La maison de Habsbourg était alors au plus haut degré de puissance. Les Magyars se jetèrent dans ses bras et élurent roi le frère de Charles-Quint, Ferdinand Ier, déjà roi de Bohême, et plus tard empereur d'Allemagne.

A partir de 1526, la couronne de Hongrie ne sortit plus de la maison de Habsbourg. La diète du royaume la lui transmit en 1687, sous Léopold Ier, à titre héréditaire dans la descendance masculine, et, en 1722, par l'adoption de la pragmatique sanction, dans la descendance féminine de Charles VI. Depuis 1740, par la fille unique de ce prince, Marie-Thérèse, la couronne est, sous les conditions expressément réservées par les constitutions nationales, héréditaire dans la maison régnante de Lorraine-Habsbourg. L'union de la Hongrie avec les autres États héréditaires de cette maison souveraine est purement personnelle, c'est-à-dire que ces divers États et la Hongrie n'ont absolument de commun que la personne du souverain.

Le dévouement des Hongrois envers leur reine Marie-Thérèse est

devenu populaire en Europe. Son fils, Joseph II (1790), reprenant les projets de Léopold Ier, dont je parlerai plus loin, bouleversa l'organisation séculaire du royaume et suspendit la constitution de 1780 à 1790. Son frère Léopold II (1792) la rétablit. Sous le règne de François Ier (en Hongrie : 1792-1835), et de Ferdinand V (en Hongrie : 1835-1848), la constitution hongroise subit des modifications profondes, qu'il convient d'indiquer rapidement.

L'idée fondamentale de l'ancienne politique de la maison de Habsbourg était la constitution d'une monarchie universelle, héritière naturelle de l'empire de Charlemagne. L'indépendance des communes italiennes, les révoltes religieuses du seizième siècle et le grand développement matériel qu'avaient pris l'Angleterre, l'Espagne et la France, au commencement de la Renaissance, firent échouer ce projet grandiose, du vivant même de Charles-Quint. Après l'abdication de celui-ci, la branche allemande des Habsbourg, mettant des bornes à son ambition, ne se préoccupa plus que du maintien et du développement de sa puissance dans l'empire germanique proprement dit. Par son alliance naturelle avec les Habsbourg d'Espagne, par la possession, à titre héréditaire, des petits duchés situés aux pieds des Alpes et par la couronne de Bohême, son influence resta prépondérante en Allemagne et la couronne élective de l'empire ne pouvait plus lui échapper : elle la conserva jusqu'à 1806. Par leur élection à la couronne de Hongrie, les Habsbourg obtenaient pour leur pouvoir un nouveau point d'appui, juste au moment où ils en avaient besoin. Ils avaient à défendre à la fois leurs États héréditaires contre les Turcs et les Bourbons, et l'Empire contre la France, les intrigues des électeurs catholiques et l'hostilité des princes protestants. La tâche était glorieuse, mais lourde. La maison de Habsbourg sut d'abord y suffire, et elle l'aurait accomplie entièrement, si elle ne s'était affaiblie elle-même par l'égoïsme d'une politique trop exclusivement dynastique. Imitant en cela tous les princes de la Renaissance, les empereurs d'Allemagne oublièrent leur origine nationale. Ils ne se considérèrent plus comme les chefs de la nation, mais comme les pasteurs de leurs peuples. Le sentiment national de l'Allemagne et la politique populaire avec ses salutaires orages disparurent peu à peu pour faire place au sentiment dynastique et à la politique de cabinet. Les peuples firent silence. Les États héréditaires de la branche allemande des Habsbourg furent rapidement disciplinés. A partir du milieu du dix-septième siècle, le pouvoir souverain en Bohême, en Silésie, en Autriche et dans les autres États héréditaires, n'avait plus pour limites que la modération incontestée et les incontestables vertus privées des successeurs de Ferdinand II.

La Hongrie n'avait pas suivi le courant général de la renaissance.

Sa constitution restait debout : incomplète, oligarchique, laissant la porte ouverte au despotisme des magnats privilégiés et quelquefois à l'arbitraire du roi, mais enfin historique, légale, offrant une force sérieuse de résistance et une somme imposante de libertés écrites. Dans toute l'Europe orientale, il n'y avait plus que deux pays où l'on entendît les vœux des citoyens d'alors s'exprimer librement dans des assemblées nationales : la Pologne et la Hongrie. Sous le règne de Léopold Ier, au lieu de chercher à faire entrer la Hongrie dans le groupe de l'empire germanique en donnant, par exemple, à son roi une voix d'électeur, tout en laissant au royaume et ses lois et son indépendance, on s'épuisa en vains efforts pour briser toute résistance constitutionnelle et imposer à la patrie des Arpad, des Hunyady et des Korvin, le régime inférieur et débilitant que la décadence morale des peuples et l'absolutisme des rois avaient permis d'asseoir dans la plus grande partie de l'Europe. La Hongrie résista.

Le malheureux Joseph II, qui fit à la monarchie beaucoup plus de tort que les triomphes de son « compère » Frédéric II, renouvela la tentative de Léopold Ier dans les deux États qui avaient le plus fidèlement soutenu sa mère : en Hongrie et en Belgique[1]. La Hongrie résista et la Belgique s'insurgea contre le prince révolutionnaire.

L'Empire germanique n'existait plus que de nom. Ce nom même disparut du droit public de l'Europe en 1806. François II, réduit désormais à ses quinze ou vingt États héréditaires, hésita longtemps sur le choix des règles qui devaient servir de base à son nouveau gouvernement. La formation à l'est de l'Europe d'un grand empire, sous la dynastie des Habsbourg, appuyé sur un royaume de Hongrie, limité par la mer Noire et l'Adriatique, les Karpathes et les Balkans, était l'idée favorite du prince Eugène. Elle ne déplaisait pas au prince de Kaunitz, à la politique étrangère duquel on va partiellement revenir. Depuis l'affaiblissement et l'anéantissement de l'Empire germanique, la signification européenne de la monarchie autrichienne est de servir de lien aux vingt nationalités qui vivent pêle-mêle dans la vallée du Danube, et de régner, pour l'Europe, avec la supériorité que lui donne la civilisation germanique, sur ce grand fleuve qui doit reconduire les peuples chrétiens de l'Europe vers l'Orient d'où ils sont sortis. Il est détruit, disait-on en 1806 à Vienne, ce saint-empire romain de nation teutonique que nous avons défendu pendant des siècles contre les races latines et contre certains Allemands. Nous avons tenu haute et ferme la bannière impériale d'Othon de Saxe, de Frédéric de Hohenstaufen et de Rodolphe de Habsbourg. Nous sommes restés

[1] La Belgique ne faisait pas partie de États de la branche allemande des Habsbourg, sous l'empereur Léopold Ier. C'est cet empereur qui décerna le titre de *Roi en Prusse* aux électeurs de Brandenbourg.

fidèles à la foi de ces grands chefs germains, et pendant que d'autres princes allemands s'enrichissaient aux dépens de l'Église et de l'unité de l'Allemagne, nos États particuliers étaient exposés aux hostilités des ennemis du nom germanique. Depuis quinze ans, nous avons résisté pour ainsi dire seuls à tous les débordements d'une révolution bien autrement terrible que les révoltes du seizième siècle. Les princes allemands ont préparé notre défaite ; mais nous avons sauvé notre honneur et nous conservons notre épée. Consacrons-la désormais à notre propre défense, et soyons ce que la nature elle-même nous a faits : l'empire de l'Est, l'*Ost-Reich*. Ainsi pensait, par exemple, le comte Buol-Schauenstein, le père du ministre des affaires étrangères de 1859[1]. Ce n'était pas seulement l'ancienne diplomatie impériale qui discutait de pareils projets; mais encore l'école politique nouvelle. Ainsi Frédéric de Gentz, le publiciste en titre de la cour de Vienne, écrivait à Jean de Müller : « Je vais rédiger un plan pour la fondation d'une nouvelle monarchie autrichienne. L'empereur doit déposer son ancien pouvoir avec dignité. Vienne cessera d'être la capitale; les États allemands seront considérés comme provinces frontières. Le siége du gouvernement sera transféré au fond de la Hongrie : une nouvelle constitution doit être faite pour ce royaume. Avec la Hongrie, la Bohême, la Gallicie et ce qui reste de l'Allemagne, on se défendra encore contre le monde entier, si l'on veut. Fiume et Trieste doivent être sauvées à tout prix, ou reconquises ; sinon le nouvel État n'aurait plus de communication avec la mer. Les frontières seront défendues par la nature et avec un peu d'art, tellement et si bien que le diable et ses légions ne pourront pas entrer. Si l'on suit ce plan, la Prusse et l'Allemagne viendront bientôt solliciter l'alliance et le secours de la monarchie nouvelle[2]. »

On sait que François II voulait prendre, au lieu du titre « d'empereur d'Autriche, » celui « d'empereur de Hongrie et de Bohême[3]. » Et, autour de lui, on délibéra sérieusement sur le transfert du siége central du gouvernement à Bude. L'*union personnelle* aurait été ainsi supprimée de fait, car les États germano-slaves seraient devenus en quelque sorte des annexes nouvelles de l'ancienne couronne de saint Étienne. Le prince de Metternich n'était pas éloigné, dit-on, d'accepter ce projet, très-loué, naturellement, par tous les écrivains magyars[4]. On retrouve, en effet, cette préoccupation dans une lettre fort connue écrite par lui bien des années après les transformations de 1806, à l'archiduc palatin Joseph : « Deux éléments se combat-

[1] Voy. *Vingt-cinq ans de l'histoire de la Hongrie*, par M. Horváth, t. I, p. 13.
[2] Lettre du 4 août 1806.
[3] Voy. *Correspondance de Napoléon Ier*. Paris, 1862, t. VIII, pp. 422, 449, 477.
[4] Voy. M. Horvàth, ouvrage cité, t. I, p. 13.

taient : l'élément magyar constitutionnel et l'élément allemand absolutiste. Tous deux se trouvaient dans une mauvaise voie : les magyars ne voulaient rien accepter qui ne s'adaptât entièrement au mécanisme suranné de leur constitution ; les Allemands étaient guidés soit par des idées joséphistes anticonstitutionnelles, soit par une complète ignorance de l'importance de pareilles questions... » Il est utile d'ajouter que M. de Metternich ne parlait que d'une réorganisation spéciale de la Hongrie proprement dite. Le comte de Stadion et le baron de Stein, qui s'était réfugié en Autriche après la bataille d'Iéna, n'étaient pas des absolutistes, tant s'en faut, et cependant ils n'acceptaient pas, et ils ne pouvaient pas accepter les idées de la lettre de Gentz. Comme les hommes d'État allemands du siècle dernier, et même de notre temps, l'ex-ministre autrichien et l'ex-ministre prussien professaient une médiocre estime pour les populations à moitié « barbares » de l'orient de la monarchie. Leurs vues ne se dirigeaient pas vers la mer Noire, mais vers le Rhin et le Mein. Stein n'était pas même partisan sans réserve de la constitution hongroise[1]; et il est fort intéressant aujourd'hui de lire les appréciations auxquelles se livrait à ce sujet le noble et illustre prédécesseur de M. de Bismark. Sans une Autriche allemande, ou au moins sans un empire d'Autriche déployant le drapeau germanique, on ne croyait pas à la possibilité de restaurer d'une manière durable la nationalité allemande, de chasser Napoléon du sol teutonique et de maintenir l'unité de l'Allemagne affranchie. D'ailleurs, le plus grand obstacle à la formation d'un véritable *Ost-Reich*, en 1806, était l'empereur lui-même. Le transfert du gouvernement central en Hongrie en transformant l'empire en monarchie représentative, aurait contrecarré radicalement ses idées favorites sur la vocation des rois. C'était le meilleur des hommes, simple et bon jusqu'à la naïveté, humain, juste comme saint Louis, mais entêté quand il croyait ses intentions droites, et despote par conviction et par devoir. L'*Omnis potestas a Deo* était pris par lui au pied de la lettre. Il se croyait la personnification du pouvoir, la providence de ses sujets, qu'il regardait comme ses enfants, le pasteur de ses peuples, qu'il aimait comme sa famille (*Landesvater*). Cette conception fausse de l'autorité souveraine, si admirablement réfutée par Suarez, était le fruit de l'union du césarisme de la Renaissance avec le patronat germanique du moyen âge ; elle fut réalisée à Vienne, autant et aussi noblement qu'elle peut l'être sur la terre. François II était l'incarnation de cet absolutisme patriarcal qui a fait des princes de Habsbourg à la fois les plus populaires des souverains dans leurs États et, pour la plupart des publicistes libéraux modernes de

[1] Pertz, *Steins Leben*, t. II, p. 357 et 557.

l'Europe occidentale, les types de la tyrannie. La vérité est que personnellement François II était infiniment moins tyran que certains ministres libéraux constitutionnels; mais en étudiant l'histoire de la monarchie autrichienne depuis Charles VI, on acquiert la conviction invincible que l'absolutisme politique est toujours mauvais et que le meilleur des despotes est un fléau pour son propre pouvoir. Jamais une monarchie n'a eu pour chefs des hommes plus honnêtes que François Ier et Ferdinand Ier, et cependant il n'y a pas en notre siècle deux règnes plus stériles et plus funestes. En réalité, leur pouvoir perdait dans les détails tout ce qu'il avait d'exagéré et d'irrationnel en principe : les hommes de bureau, de police et de camarilla gagnaient ce que n'obtenaient pas les libertés publiques, réglées par des lois. Le baron de Stein, dont je parlais tantôt, admirable despote dans son château de Nassau, aurait été sur le trône de Prusse, en tant que despote, le malheur de son pays. A notre époque, il est matériellement impossible que le despotisme du meilleur des hommes conduise à aucun bon résultat durable, car le « bon despote » devrait pouvoir tout faire par lui-même. Un jour, un supérieur de je ne sais quel ordre religieux demande à l'autorité civile la permission de prêcher une mission (pour prêcher il fallait une autorisation!). Refus de l'autorité. Recours du religieux à l'empereur, personnellement abordable à la *Burg* de Vienne pour tout le monde, même pour les hommes les plus déguenillés. « Je n'aime pas les prêtres qui s'oc-
« cupent de politique, répondit le neveu de Joseph II et l'élève de
« Scipion Ricci, mais je veux qu'on puisse librement prêcher l'Évan-
« gile à mes « enfants. » Quand le religieux, fort de l'autorisation de S. M. I. et R. apostolique voulut commencer son premier sermon, la police lui ferma la bouche. Le pauvre prêtre retourna chez l'empereur pour se plaindre, et il reçut pour réponse : « Mon excellent ami, que voulez-vous que j'y fasse? Je ne puis rien contre la police! » Les descendants de Charles-Quint ne pouvaient rien contre un simple agent de police; et ils devaient recourir à un coup d'Etat pour changer l'étiquette de leur cour. L'empereur Ferdinand, fatigué des lourdes *berlines*, qu'on ne rencontre plus qu'en Autriche, désirait ardemment un *brougham*. Il lui fut répondu que l'introduction de cette nouveauté ferait une révolution dans le département du grand écuyer. Toutes les instances de l'empereur, et même ses ordres, n'obtinrent aucun résultat conforme à son désir. Un jour l'un des principaux ministres ayant présenté à sa signature un docucument important, l'excellent souverain déclara, haut et ferme, qu'il ne signerait que si on lui donnait son *brougham*. Et le *brougham* fut acheté. Cette anecdote, vraie ou inventée, n'est peut-être qu'un apologue. La morale en est dans Montesquieu : « Les monarchies se

« corrompent lorsqu'on ôte peu à peu les prérogatives des corps ou « les priviléges des villes[1]. »

A aucun prix François II n'aurait renoncé à son pouvoir absolu dans les États germano-slaves de la monarchie ; car tous les efforts de son long règne tendirent à une sorte de cristallisation de la situation politique de ces États, telle qu'elle existait à la mort de Marie-Thérèse. Dans les mouvements de l'opinion publique en Allemagne depuis la défaite d'Iéna et la journée d'Aspern, l'empereur ne voyait que le réveil du sentiment dynastique. Après avoir opposé en 1809 une résistance admirable au despotisme de Napoléon, il entra sans enthousiasme dans la coalition qui renversa son gendre, parce qu'il connaissait toutes les petites intrigues ambitieuses qui agitaient ses alliés. Pour jouer le rôle formidable que rêvaient pour lui certains patriotes, il manquait des aptitudes requises. Il n'avait ni la vigueur de Rodolphe Ier, ni la foi de Ferdinand II. L'absolutisme joséphiste avait tout abaissé, les institutions, la foi et les caractères. François II ne croyait pas à l'Allemagne.

Il ne voulut plus du titre d'empereur d'Allemagne, que lui offraient en 1815 Stein et ses amis, parce qu'il se rappelait toutes les misères, auxquelles il avait été exposé en cette qualité, de 1792 à 1804. Régner en honnête homme, maintenir la paix en Europe et la tranquillité dans ses États, telle était son unique préoccupation. Le principe des nationalités n'était pas encore dans le droit public, à plus forte raison ne comprit-il pas l'importance du mouvement national allemand. C'est à lui, et non au prince de Metternich qu'il faut faire remonter la cause de l'isolement moral et économique dans lequel la monarchie autrichienne resta enfermée jusqu'en 1848. Quand les populations, vivant sous la houlette impériale, réclamaient comme un droit politique une plus large participation à la direction de leurs propres intérêts, il manifestait un étonnement sincère et naïf, parce qu'il considérait comme le plus saint de ses devoirs de maintenir intact le pouvoir qu'il avait hérité de ses pères, et parce qu'il aurait regardé le moindre abandon de ses prérogatives comme un malheur pour ses peuples.

Un de ses chagrins fut d'assister en Hongrie à la formation d'un parti remuant en faveur de la réforme constitutionnelle. En 1820, près de Pest, il répondit mélancoliquement et en latin magyar, à la députation d'une congrégation de Comitat, qui s'était fait l'organe des vœux de la nation : « *Totus mundus stultizat, et relictis anti-* « *quis suis legibus, constitutiones imaginarias quærit. Vos constitutio-* « *nem a majoribus acceptam illæsam habetis; amatis illam et ego*

[1] *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. VI.

« *illam amo et conservabo et ad hæredes transmittam*[1]. » Ces paroles, dont on s'est injustement raillé, étaient certes l'expression d'une pensée fort sage que plusieurs nations modernes auraient pu méditer avec fruit; mais l'empereur oubliait qu'en 1812 son propre gouvernement, pour discréditer la résistance de la diète aux propositions royales, avait répandu à profusion une brochure sur la nécessité d'une réforme radicale de la constitution hongroise[2]. « La Hon- « grie a-t-elle une constitution, disait aussi Stein vers cette époque? « Une diète tumultueuse, l'exemption d'une classe de tous impôts, « le servage dans sa plus rude expression des trois cinquièmes de la « nation, tout cela ne forme pas une constitution[3]. » Stadion et Gentz approuvaient ces critiques. L'empereur oubliait encore qu'il n'appliquait guère la constitution qu'il disait aimer; car il ne convoquait plus la diète et régnait par rescrits et par lettres patentes.

François résista longtemps à toutes les sollicitations des comitats magyars; plusieurs fois il menaça les réformateurs de l'emploi de la force. Il passa même de la menace à l'acte. Seulement, comme il était la bonté même et qu'il avait horreur de verser le sang de ses sujets, il reculait chaque fois quand le simple déploiement de la force n'intimidait pas. Il consentit donc enfin à convoquer cette diète de 1825, qui inaugura l'ère nouvelle de la constitution hongroise. A cette assemblée apparut, pour la première fois, sur la scène politique, un jeune homme de vingt-deux ans, M. François Deak, gentilhomme de fortune modeste, né le 13 août 1803, à Kihida, la petite terre de ses ancêtres, dans le comitat de Zala. Il remplaçait son frère, qui, en prenant congé à Presbourg de ses collègues, désolés de le voir partir, leur avait dit : « Consolez-vous, je vous enverrai un jeune « homme qui dans son petit doigt possède plus de savoir et de senti- « ment du droit que moi dans « toute ma personne, bien que je sois « son aîné. » Quoique la popularité de M. Deak ne date que de 1832, on peut dire qu'il personnifie avec le comte Étienne Szechenyi le mouvement de la réforme constitutionnelle de la Hongrie, commencé à la diète de 1825, continué aux diètes de 1832, de 1839, de 1840, et terminé en 1847, à la veille de la révolution de février. Le spectacle de ce peuple de housards, fidèles au droit jusqu'au ridicule (si jamais la fidélité au droit peut devenir ridicule), réformant lentement, paci-

[1] « Tout le monde devient fou. Après avoir abandonné ses lois antiques, il court « après des constitutions imaginaires. Vous avez reçu de vos pères une constitution « intacte. Vous l'aimez et je l'aime, je la maintiendrai et je la transmettrai à mes « héritiers. »

[2] *Versuch einer Darstellung der ungarischen Constitution. Non quis? Sed quid.* Leipzig, 1812. J. B. Hirschfeld.

[3] Pertz, *Steins Leben*, t. II, p. 557.

fiquement et successivement ses lois séculaires, pendant vingt-deux ans, après de longues et laborieuses discussions contradictoires, sans toucher à aucun droit acquis, en donnant satisfaction à tous les intérêts légitimes et à tous les besoins d'une époque nouvelle, ce spectacle, dis-je, est un des plus admirables et certes le plus ignoré qu'offrent les annales parlementaires des temps modernes.

Il serait trop long d'énumérer dans cette rapide esquisse les réformes accomplies. Il suffira de dire que la constitution du roi saint Étienne fut maintenue comme ces vieux châteaux de nos pères, dont nous avons récemment renouvelé le mobilier et les dépendances, conformément aux mœurs, aux usages et aux besoins de ce siècle, et aux perfectionnements de l'industrie et de l'agriculture modernes.

Toutes les innovations introduites n'étaient pas également heureuses. L'une d'entre elles surtout, la suppression de la langue latine comme langue officielle, et son remplacement par le magyar, donna un aliment nouveau à la querelle des nationalités. Sur les 13,000,000 d'habitants du royaume, il n'y a pas 5,000,000 de Magyars[1]. Le restant de la population appartient à dix ou douze nationalités différentes. La sagesse pratique des hommes d'État du moyen âge avait

[1] Voici, d'après le *Stast. Handbüchlein für die Œster. Monarchie*, publ. par le baron Ch. de Czoernig, au nom de la statistique de l'empire (éd. de 1861), quelle est l'importance des diverses nationalités répandues dans le royaume :

NUMÉROS.	NATIONALITÉS.	EN HONGRIE.	EN CROATIE ET SLAVONIE.	EN TRANSYLVANIE.	EN DALMATIE.	TOTAUX.
1	Magyars.	4,333,987	12,770	517,577	»	4,864,334
2	Valaques (Romans de l'Est).. .	1,171,676	50	1,104,322	»	2,276,048
3	Slovaques (Moraves et Tchèques).	1,613,944	6,590	1,328	»	1,621,912
4	Allemands.	1,221,714	24,470	200,364	»	1,446,548
5	Serbes (Slavons et Dalmates)..	398.954	271,477	»	369,310	1,038,741
6	Croates.	120,042	537,880	»	»	657,972
7	Ruthènes.	423,873	»	390	»	424,263
8	Juifs..	393,105	5,041	14,152	218	412,616
9	Zingaris..	62,200	1,570	79,360	»	143,130
10	Slovènes..	52,479	2,400	»	»	54,779
11	Italiens (Romans de l'Ouest)...	»	487	»	45,000	45,487
12	Bulgares.	23,200	»	830	»	24,030
13	Arméniens.	1,393	41	8,430	»	9,860
14	Albanais.	250	»	»	1,000	1,250
	Totaux.	9,815,767	862,776	1,926,803	415,628	13,020,974

Il n'est pas sans intérêt non plus de connaître la population des divers cultes,

pu, grâce à l'influence omnipotente de l'Église, réunir toutes ces nationalités sous un gouvernement unique, tout en laissant à chacune ses mœurs et sa langue. Les Slovaques, les Croates, les Allemands, les Serbes, les Slovènes, les Valaques parlaient volontiers le latin, qui était la langue universelle : ils refusent de parler la langue magyare, qui est celle de leurs envahisseurs. La suppression de la langue latine en 1832 peut être comparée, pour la Hongrie, à la confusion des langues au pied de la tour de Babel. La langue magyar est un obstacle insurmontable à la diffusion de l'influence hongroise.

Les autres réformes furent plus fécondes.

L'oligarchie des magnats privilégiés céda, du libre consentement de ces derniers, la place à une monarchie représentative, dans laquelle les éléments historiques prédominent. L'égalité devant la loi et devant l'impôt en forme la base. Le droit d'association et la liberté de la presse y sont garantis dans le sens le plus large. La révision de l'ancienne législation civile et criminelle hongroise fut décrétée. La rédaction d'une législation commerciale, inconnue au droit magyar, fut décidée en principe. Enfin, les prérogatives royales, fort mal définies dans l'ancienne constitution, furent sinon restreintes, du moins réglées par l'institution d'un ministère responsable. Tous ces changements, introduits peu à peu par la nation elle-même, d'accord avec le roi, méritent, je le répète, la sympathique attention de tous ceux que préoccupent dans le monde le règne du droit et la défense des libertés publiques. Il serait injuste de ne pas louer en même temps les princes sous les règnes desquels de telles réformes furent

confessions ou rites. En voici un relevé, d'après la même statistique officielle de 1861 :

NUMÉROS.	CULTES CONFESSIONS ET RITES.	EN HONGRIE.	EN CROATIE ET SLAVONIE	EN TRANSYLVANIE.	EN DALMATIE.	TOTAUX.
1	Catholiques Latins. . . .	5,138,013	720,894	228,095	337,800	* 6,424,801
2	Catholiques Grecs.	827,211	1,827	546,513	341	1,375,892
3	Catholiques Arméniens . .	491	17	5,381		5,989
4	Grecs non-unis.	1,105,869	129,730	622,780	77,139	1,935,508
5	Arméniens non unis.	719	17	275	5	1,146
6	Protestants. Confession d'Augsbourg.	795,930	885	195,861	17	** 992,693
7	Protestants. Confession helvétique.	1,553,368	4,423	265,976	8	1,823,777
8	Unitariens.	964	31	48,040		49,035
9	Israélites	393,105	5,041	14,152	318	412,626
	Divers.	97				97

* 7,806,682. — ** 2,826,470.

accomplies, car les rois François et Ferdinand, tout en résistant au mouvement, lui donnèrent cependant le caractère légal et sérieux qu'il a en définitive revêtu. N'oublions pas non plus de mentionner, à l'honneur des règnes de Ferdinand et de François-Joseph, l'admirable réforme appelée libération du sol (*Grundentlastung*), œuvre colossale réalisée sans secousse et sans nuire à aucun droit acquis.

Malheureusement les lois de 1847 furent sanctionnées à la veille des bouleversements de 1848. Le parti de la révolution quand même, personnifié par M. L. Kossuth, gâta complétement une situation si heureusement créée et si admirablement défendue par M. Deak et ses amis. M. Kossuth l'emporta et amena une fraction des députés de la nation la plus monarchique de la terre à prononcer la déchéance du roi et de sa dynastie, et à adopter l'idée absurde de la séparation de la Hongrie de la monarchie. Le beau côté du mouvement magyar, c'est le droit que dans leur intrépide fidélité n'ont cessé d'invoquer ses conducteurs. « Ce qui nous a soutenu, disait le chef de l'armée hongroise, M. Gœrgei, c'est le sentiment de notre droit. La Hongrie séparée de l'Autriche; notre cause n'est plus juste[1]. » Aussi, on sait quelles furent les suites de cette insurrection. Malheureusement pour l'empire et pour l'Europe, on ne sut pas à Vienne profiter de la victoire. Si le prince Félix de Schwarzenberg et M. Bach avaient fait proclamer une amnistie complète et offert spontanément les concessions que les Hongrois ont si dédaigneusement refusées sous le ministère de M. de Schmerling, on aurait pu éviter bien des mécomptes et peut-être Solferino et Sadowa. Donner à temps, dit le proverbe, c'est donner deux fois. MM. de Schwarzenberg et Bach regardèrent la Hongrie comme un pays conquis, et ses lois comme abrogées par la victoire. Ils réalisèrent enfin les projets de Léopold Ier et de Joseph II. Une organisation départementale, dans le genre de l'administration française, fut imposée, aux applaudissements de certains libéraux d'Allemagne et de France, qui ne peuvent supporter la vue d'une constitution ou de lois antérieures à M. Sieyès ou à la Genèse de 1848.

Après la campagne d'Italie, la convocation du conseil de l'Empire renforcé (*Verstærckten Reichsrath*) et le *diplôme d'octobre* ayant rétabli en principe la constitution hongroise, il fut assez imprudemment, sans but bien déterminé, convoqué une diète, dans laquelle les forces du parti de M. Kossuth balançaient encore (du moins dans la chambre des communes) les forces du parti de l'ordre, de la légalité et de la modération, conduit par M. Deak. C'est de 1860 que date le con-

[1] Arthur Gœrgei. *Mein Leben und Wirken in Ungarn in den Jahren* 1848 *und* 1849. 2 vol. in-8. Leipzig, 1852, chez Brokhaus.

flit actuel entre le gouvernement impérial et la diète de Hongrie.

Selon l'habitude du cabinet de Vienne, dont l'indécision proverbiale est un système, la diète était convoquée « pour examiner avec le roi ce qu'il y avait à faire » dans les conjonctures du moment. Au lieu d'imposer une forme constitutionnelle, en convoquant la diète, le roi se livrait au bon plaisir des chambres. L'empereur d'Autriche, dont l'empire est le produit d'un ensemble de faits historiques, ne crée jamais une situation déterminée *a priori*, toujours il tire parti d'une situation donnée. On peut dire que son gouvernement consiste en une perpétuelle consultation. Quand on ne connaît pas les traditions de la cour de Vienne, on est naturellement disposé à prendre cette attitude pour de l'hésitation et même pour de la faiblesse. Mais en portant un tel jugement, on se tromperait souvent.

La diète de 1860 dit au roi, qui est en même temps empereur d'Autriche : Nous vous reconnaissons comme notre roi de fait, parce que vous avez la possession du pouvoir et que vous êtes le descendant de Marie-Thérèse, aux héritiers de laquelle la pragmatique sanction garantit la couronne; mais vous ne le serez en droit que lorsque vous aurez juré d'observer les lois du peuple magyar, y compris celles de 1848, sanctionnées par le roi Ferdinand, notre dernier roi constitutionnel. Ainsi le veut le principe de la continuité du droit (*Rechtscontinuät*).

L'empereur répond : Je veux rétablir votre constitution, puisque je vous ai convoqués. C'est grâce à cet acte, dont vous devriez, pour être logiques, contester aussi la légalité, que vous prétendez que je ne suis pas votre roi constitutionnel. Mais j'ai à défendre l'intégrité de l'empire, que menacerait la mise en vigueur de certaines de vos lois de 1848.

La diète réplique : Nous ne voulons pas ébranler la puissance de l'empire, puisque notre roi en est le chef et que nous avons besoin nous-même du concours de cette puissance. Rentrez d'abord dans la légalité, rétablissez les lois de 1848 intégralement, et alors, constitutionnellement, nous verrons quelles modifications il convient d'apporter à ces mêmes lois.

A un tel dialogue, dans lequel chaque partie avait un peu raison, il n'y avait de conclusion possible que dans une transaction digne de l'autorité souveraine et de l'assemblée nationale.

La publication de la constitution de février compliqua les difficultés; car elle soulevait et tranchait en même temps une question nouvelle, celle d'une représentation parlementaire de l'empire tout entier. Il ne s'agissait plus seulement de discuter avec la diète sur le rétablissement des lois de 1848, applicables à la Hongrie seulement, mais en-

core d'abroger virtuellement toutes les lois organiques magyares sur l'union personnelle et d'octroyer un système parlementaire commun à tout l'empire. Les Hongrois commirent peut-être une faute en ne venant pas au *Reichsrath*, dans le sein duquel ils auraient eu la majorité et par lequel ils seraient devenus les maîtres du gouvernement central de l'empire. Mais les Hongrois veulent avoir raison, non-seulement avec la raison de tout le monde, mais encore avec les raisons de la constitution de Saint-Étienne. Il faut du reste en convenir, le programme de M. de Schmerling et les idées favorites de son parti, qui sont au fond une sorte de joséphisme parlementaire, étaient antipathiques au caractère hongrois. D'autre part, il est à remarquer que, depuis 1526, les Slaves, les Allemands et les Magyars se sont périodiquement disputé, soit la direction des affaires de l'empire, soit l'influence au sein du cabinet impérial. Depuis le réveil du magyarisme en 1825, les hommes d'État de Pest ont manifestement visé à faire de leur pays le centre de la monarchie. Le ministère de M. de Schmerling représentait l'influence purement allemande : son chef avait fait partie du ministère du Vicaire de l'Empire, à Francfort, en 1848. D'après les Magyars, la consolidation de la constitution de février eût établi définitivement la suprématie du parti allemand et laissé les Magyars dans l'ombre ; or, tout Magyar se croit les qualités et la vocation d'un Canning ou d'un Bentinck. Les enfants des rues répétaient avec fierté en 1859 ces mots d'une brochure célèbre intitulée : *Hittel* (crédit) et publiée en 1828 par le comte Étienne Szechenyi : « Vous dites que le Hongrois a été ; je prétends, « moi, qu'il va seulement devenir. »

Ainsi s'étaient formés, dans l'empire autrichien, grâce à l'imprévoyance du gouvernement impérial et grâce aussi aux discussions soulevées en 1859 par les propagateurs du principe des nationalités, comme règle de droit naturel international, trois partis, nouveaux sinon par les noms, au moins par les tendances : le parti slave, le parti allemand et le parti magyar. Dans ce dernier parti se trouvaient des hommes que n'animaient pas des sympathies bien grandes pour le caractère et les mœurs particulières des Hongrois. Un diplomate belge, qui a représenté son pays à Vienne pendant plus de trente ans, de 1832 à 1865, le comte O'Sullivan avait des mots charmants pour railler l'apparat des costumes et des discours politiques des Hongrois, leur faible pour Attila, Arpad, saint Étienne, Bocskai, Bethlen, Rakoczy, Tökölyi, leurs élégies sur la bataille de Mohács, leur fétichisme pour la couronne apostolique et leur légitimisme un peu fanfaron ; mais en même temps il soutenait que l'Autriche ne pouvait être désormais que l'*empire de l'Est*, que son centre était à Pest et que son avenir était en Orient. Il est vrai que M. O'Sullivan n'avait

bonne organisation sociale? non, assurément. C'était bâtir un hôpital immense dans un pays insalubre : assainissez le pays ou abandonnez-le, c'est le parti le plus sensé. Mais qu'est-ce qui était mauvais ? Était-ce la charité incluse dans le patronage, ou bien le servage? Était-ce la maladie, ou le remède? Evidemment ce n'était pas la charité qui était oppressive et énervante, et ce n'était pas le vasselage qui adoucissait les rapports sociaux. Ceux qui proposent de rétablir le patronage, n'importe sous quel déguisement, pour combattre le prolétariat, me font l'effet de quêter pour fonder une maladrerie : Dieu merci, nous n'avons plus la lèpre !

Ainsi, la charité ne doit pas être un système social; non qu'elle soit mauvaise en elle-même, mais parce que là où son fonctionnement est indispensable, sur une vaste échelle et en permanence, on peut affirmer que l'organisation sociale est défectueuse. Il n'est pas bon qu'un grand nombre de citoyens base sa vie sur la compassion de quelques-uns; encore moins sur la bienfaisance de l'État. C'est sur la justice et sur l'égalité que doivent être fondées toutes les existences; vérité que, plus que tous autres, les chrétiens devraient proclamer bien haut, et il serait temps qu'on renonçât à nous présenter, comme l'idéal de l'économie politique, ces longues files de mendiants qui venaient, soir et matin, recevoir un pain à la porte des châteaux et des monastères du moyen âge.

Mais là s'arrêtent nos restrictions. Si la charité, au lieu d'être un système, n'intervient plus que comme vertu réparatrice, alors nous saluons de tout cœur sa grandeur, sa bonté et son utilité. C'est ce que ne font pas assez ceux qui n'établissent pas nettement la distinction que nous avons indiquée. Le travail est une lutte, une bataille : il y aura toujours des blessés, peut-être des vaincus, cela est inévitable ; il y aura, hélas ! des ouvriers estropiés par les machines, affaiblis par les poisons qu'ils préparent, et cela, avant que les assurances mutuelles, si développées que vous les supposiez, puissent leur venir efficacement en aide. En mourant, ces ouvriers laisseront des femmes, des enfants : il y aura toujours des épidémies et des orphelins; pour ces blessés, il faut une ambulance, et l'ambulance de la société, c'est la charité. On dit : Mais la charité entraîne l'abaissement de celui qui reçoit : ce qui abaisse affaiblit : vous faites du mal en faisant la charité. Ne pouvons-nous pas supposer que le sentiment d'égalité, si nouveau et si peu répandu encore dans nos mœurs, n'intervienne aussi dans la bienfaisance, que l'amitié y remplace la protection? D'ailleurs, prenons garde à ne pas froisser l'âme humaine dans ce qu'elle a de plus noble, le désintéressement; sans doute, il ne faut pas que la charité empiète sur le terrain du droit ; mais il faut l'en écarter avec respect, et sur le terrain des misères imprévues qui est

le sien propre, lui offrir de sincères hommages. Nous en aurions désiré un peu plus, nous l'avouons dans le chapitre intitulé , *Grandeur et décadence du patronage*. Nous avons été peiné d'y lire, comme résumé de plusieurs pages, ces lignes[1] : « Il est aussi absurde, en pratique, de faire l'aumône, qu'il le serait en théorie d'admettre des exceptions aux lois de la nature. » Je me figure un philosophe écrivant ces lignes : on frappe à la porte de son cabinet d'étude; on ouvre ; c'est une pauvre jeune femme, couverte de haillons, et qui regarde en pleurant son enfant bien malade qu'elle porte dans ses bras ; elle ose à peine mendier, mais tout en elle implore. Que va faire le philosophe? Pour être fidèle à ce qu'il vient d'écrire, il doit lui dire : « Je ne vous donnerai pas un sou, et si vous priez Dieu de guérir votre enfant, vous êtes une imbécile. » Je plains le philosophe s'il est aussi logique que cela; je ne demanderai pas son nom, je sais d'avance que ce n'est pas l'auteur de *l'Ouvrière*.

III

Le travail a besoin de liberté d'abord, nous l'avons vu, il a besoin ensuite d'une avance de forces pour s'exercer; cette avance, l'État ne peut, ni légitimement ni avantageusement, s'engager à la lui fournir : ce serait le socialisme, et on sait ce qu'il vaut. La charité n'est qu'une vertu réparatrice, et il faut ici une force créatrice ; cette force ce sera l'association. L'association libre, car celle qu'on nous présentait de 1830 à 1848, obligatoire et menaçante, rentrait à la fois dans la corporation et dans le socialisme. Aujourd'hui, Dieu merci, la lumière se fait ; l'association et la liberté se donnent la main; victimes d'une commune défaite, elles se sont réconciliées dans le malheur ; depuis ce temps, chaque jour pourrait enregistrer un de leurs progrès dans les idées et même dans les lois.

L'association appliquée au travail, peut se proposer deux buts principaux : un but de défense ou un but d'action. Les coalitions tendent au premier : c'est une alliance pour repousser les exigences parfois injustes du capital ; voie périlleuse sans doute, mais qui n'a rien que de très-légitime ; il a fallu ce mélange de petits égoïsmes et de grandes phrases que la bourgeoisie a su faire si bien, pour qu'on vît là, de 1803 à 1864, un reste odieux de vieilles jurandes. Il y a deux ans, enfin, les articles 414, 415 et 416 du code pénal ont été abolis. Le principe a été posé; mais l'exécution en a été singulièrement

[1] *Le Travail*, p. 147.

entravée ; on peut se mettre en grève ; on peut exécuter un projet ; il est défendu de le former. Je voudrais croire que cette restriction ne fut pas inspirée par les défiances jalouses que suscitent toujours les réunions et l'initiative non protégées ; que ce fut uniquement dans l'intention de modérer les ouvriers, de ne pas donner trop de facilité à un antagonisme presque toujours désastreux. Pour nous, nous avons plus de foi dans la liberté seule[1].

L'Angleterre est moins craintive, elle laisse les coalitions se produire au grand jour, s'organiser même à l'avance sous les apparences des sociétés de secours mutuels, mais avec ces mots qui en changent tout l'esprit : secours au chômages, les *Trades Unions* ont une immense puissance, contre-poids nécessaire quoique dangereux à ces immenses accumulations de capitaux que présente l'industrie anglaise. Il faut lire dans M. Jules Simon leur vaste organisation. Sont-elles un bien ou un mal ? l'auteur ne se prononce pas. Toujours est-il que si elles sont un mal, c'est un mal à l'extérieur et visible. L'Angleterre n'aura pas de révolution socialiste, parce que toutes les aspirations ouvrières peuvent se produire ; c'est la différence d'une éruption extérieure à une maladie interne : la première souvent grave, mais la seconde presque toujours mortelle.

D'ailleurs elles ont eu un avantage réel : ç'a été de former les ouvriers à l'association, et de préparer la voie aux sociétés coopératives : « Or, dit M. Simon, la fédération des métiers est l'organisation de la guerre ; la coopération est l'organisation de la paix[1]. » Nous entrevoyons ici le second but de l'association appliquée au travail : un but d'action et de création.

Nous devons maintenant renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même et ne pas chercher à lui en donner une idée abrégée : tout ce traité sur les formes les plus diverses de l'association est tellement précis,

[1] Comme preuve on me permettra de citer un fait tiré, non du livre de M. Jules Simon, mais d'un document officiel. « Le 15 octobre 1865, les ouvriers relieurs s'étaient assemblés pour savoir s'ils se mettraient en grève ; il est certain, d'après ce qu'on entendait dans les divers groupes, qu'ils y avaient d'ailleurs peu de penchant. Presque tous étaient d'avis qu'il valait mieux s'entendre avec les patrons, et qu'on pourrait y arriver. Si la proposition de grève eût été mise aux voix, il est probable qu'elle eût été rejetée à une grande majorité. La séance s'ouvrit : séance *autorisée*. Le président dit aussitôt que la réunion n'avait permission de discuter aucune autre question que celle de savoir si elle voulait oui ou non continuer à son comité des pouvoirs illimités. Naturellement, en l'absence de toute possibilité de discussion, les ouvriers n'avaient autre chose à faire qu'à ratifier les pouvoirs du comité : et alors le président leur dit : « En vertu des pleins pouvoirs que vous nous avez conférés, nous vous prévenons que vous vous mettrez en grève à telle date, si telles et telles propositions ne sont pas acceptées par les patrons ; maintenant je vous prie de vous disperser. » La grève dans ce cas, ne dut son existence qu'aux restrictions de la loi.

[2] Page 190.

tellement complet, si plein d'aperçus individuels, sans toutefois rien omettre de ce qui a été écrit sur la matière, que nous ne saurions trop le recommander à tous ceux dont l'esprit est frappé par l'importance de ces problèmes et des solutions qu'on propose. Il y a assez de chiffres, il n'y en pas trop. Nous n'allons donc pas faire une analyse : nous suivrons seulement la pensée générale de l'auteur, pour arriver à sa conclusion et pour apprécier certaines idées dont nous nous écartons peut-être un peu.

L'association défensive est la grève, lorsque l'adversaire est connu, lorsqu'il faut opposer exigence à exigence. Mais si l'ennemi est inconnu, si on veut parer les coups, non plus du capital, mais des accidents, des maladies, de la vieillesse, quel procédé suivre pour ne pas être à la merci de la charité, du moins d'une façon prévue ? Les sociétés de secours mutuels et les assurances, telles sont les formes dont l'association va se revêtir ; les chances mauvaises sont réparties sur un grand nombre de sujets qui s'unissent pour les conjurer. Mais chacun d'eux, en même temps, abdique une partie de son indépendance, livre une portion de son salaire à l'association. N'y aurait-il pas moyen de lui conserver intacte toute son individualité ? Surtout l'association ne pourrait-elle pas étendre plus loin sa vue, et au lieu de prévoir seulement les accidents, les malheurs heureusement incertains, proposer pour l'avenir un petit capital ? Voici la caisse d'épargne, la caisse de retraite pour la vieillesse. Combien, toutefois, ce petit capital s'amasse lentement ! il faut des années et des années pour qu'il s'élève à plusieurs centaines de francs. Pourquoi ? c'est qu'avant de s'accumuler dans le tiroir de l'ouvrier, l'argent d'abord doit payer de ses peines et récompenser d'un profit le marchand auquel l'ouvrier achète ses petites provisions ; augmentation des prix, aggravation considérable dans la dépense du petit ménage. Sa recette, pendant ce temps, est diminuée pour une raison analogue. Le travailleur ne touchera son salaire que déduction faite du profit de l'entrepreneur qui l'emploie : deux raisons pour que l'épargne s'amasse bien péniblement. Lorsqu'on travaille en chambre, pour soi, on n'a pas à supporter de prélèvement de la part de l'entrepreneur ; on a droit à tout le profit ; il est vrai qu'il faut payer un loyer considérable au propriétaire, et puis, pour prospérer, il faudrait du crédit, et on n'en en a pas ; moins on a, plus il faut le payer cher. Si on pouvait seulement payer ses subsistances presque au prix de revient et ne pas tant donner au débitant, si on pouvait être maître de son travail et ne pas tant donner à l'entrepreneur ; maître de son logement et ne pas tant donner au propriétaire ; se procurer un peu de crédit sans payer autant au prêteur, comme alors l'épargne deviendrait plus facilement un capital, et un capital respectable !

surtout si on pouvait être plus maître de soi-même, dépendre moins complétement de la prospérité, de l'habileté, du caprice de tant de patrons et d'intermédiaires !

Tout cela est possible : l'association en donne le moyen, mais combiné avec un principe tout nouveau, la coopération. Tout le monde connaît les merveilleux commencements des sociétés de consommation anglaises, et cette puissance créatrice de l'épargne qui en a élevé quelques-unes au rang de maisons de commerce de premier ordre ; puis les *Bulsding Societies* ou sociétés pour la construction des logements ouvriers qui suppriment le loyer ; à Birmingham, elles ont déjà un revenu annuel de 3,750,000 francs, composé de petites épargnes ; elles ont fait reculer la mort et le vice : dans le quartier où elles bâtissent leur maisons, la mortalité a diminué de près de deux cinquièmes, et un quart des agents de police est devenu inutile. Les sociétés de crédit mutuel ont leur forme la plus complète en Allemagne : 455 sociétés[1] avec 135,000 sociétaires sont en train de se grouper autour d'une banque centrale établie à Berlin : tous répondent solidairement les uns pour les autres ; quel banquier eut jamais un crédit plus solidement établi ? Les sociétés de production rendent l'ouvrier propriétaire, non plus seulement de son logement et d'un petit capital, mais de son travail même ; elles réunissent sur la même tête les qualités de capitaliste et de travailleur, de patron et d'ouvrier : tous les gains sont pour lui, mais aussi toutes les chances de perte ; ne l'oublions pas et ne nous laissons pas aller à l'engouement parfois trop exclusif avec lequel cette forme de la société coopérative a été accueillie en France.

Beaucoup de personnes, du reste, trouvent que ce n'est pas seulement pour les associations de production que l'enthousiasme a été exagéré. En admettant, pensent-elles, tous les succès promis, on a fait bien du bruit autour d'une nouvelle combinaison de petites épargnes, incapable de produire une modification sensible dans les rapports sociaux ; le mouvement coopératif est intéressant et curieux, mais son importance sera à peu près nulle, et dans peu de temps on ne s'en occupera plus. Nous y avons, quant à nous, une foi plus sérieuse et une plus grande espérance. Pourquoi, aux États-Unis, la démocratie s'organise-t-elle si fièrement et si sagement ? C'est que d'immenses espaces s'étendent à l'ouest, où tout homme, même s'il est né dans la misère ou arrivé misérable d'Europe, peut aller se tailler une propriété et fonder sur elle son indépendance. Tout citoyen possédant et étant libre, voilà, de l'aveu de tous, la base de la dé-

[1] On compte en réalité 890 sociétés de crédit mutuel en Allemagne : mais 455 seulement sont reliées à l'agence centrale.

mocratie ; c'est pour cela que les uns l'ont déclarée impossible en Europe et que les autres ont demandé la loi agraire pour l'établir. Eh bien ! cette propriété et cette indépendance, notre sol morcelé ne pourrait la fournir à tous, en admettant même qu'il ne fallût pas de spoliation pour y arriver ; mais serait-il impossible de trouver un autre espace que la terre, infini comme le Far-West et comme lui ouvert à tout homme de cœur qui voudra se l'approprier ? Oui, et cet espace, ce sera le capital ; il faut arriver à ce que l'ouvrier puisse devenir capitaliste comme l'émigrant devient propriétaire en Amérique. Il y a une belle page d'Adam Smith où il compare l'échange à une grande route par laquelle circule la valeur et par où elle porte à chacun le bien-être. Il vient un moment où cette grande route n'est plus assez large pour la circulation ; pour l'agrandir suffisamment, il faudrait empiéter sur des terres déjà utilement employées. Que fait-on ? on transporte cette grande route dans les airs ; l'échange devient le crédit. C'est ce que nous devons faire de la propriété : du sol, il faut la transporter dans les champs illimités du capital, et pour cela stimuler, féconder, décupler l'épargne en constituant l'indépendance. Tel est le but de la coopération ; ses résultats ont prouvé bien souvent son aptitude à l'atteindre.

L'effort, on le conçoit, doit être énergique, et c'est rendre un mauvais service aux coopérateurs que de leur dissimuler les obstacles ; non-seulement il faudra de grandes peines pour accumuler les premières sommes nécessaires à la fondation d'une société, mais dans la question on sera exposé à des difficultés plus grandes encore qu'en aucune autre entreprise commerciale. Un commerçant a toujours derrière lui un capital assuré ; s'il prend des engagements vis-à-vis des tiers, ce capital est leur garantie contre lui. Pour les coopérateurs, ce capital la plupart du temps n'existe pas, et ils ne se mettent en société que pour le créer. Quelle garantie offriront-ils donc aux tiers ? Ils n'en ont pas d'autre que leur moralité, leur courage au travail, leur fidélité à tenir leurs engagements. C'est ce qu'on nomme le *crédit personnel* : il vient ici prendre la place du crédit réel, basé sur la valeur déjà produite, et l'élément moral intervient directement dans la création de la richesse. Chez les sociétés allemandes, chaque membre répond pour le tout et sur tout ce qu'il peut posséder ou acquérir des engagements de la société : c'est la solidarité illimitée ; aussi rien de plus solide que leur crédit. M. Jules Simon blâme cette disposition ; il n'est pas juste, dit-il, que je risque de perdre tout mon avoir parce que j'ai emprunté vingt francs à une société. Cela sans doute est rigoureux, et la loi ne devra jamais l'imposer ; mais aussi c'est l'expression la plus énergique du crédit personnel. Les sociétés coopératives ne trouveront qu'en s'en rapprochant le plus

possible une considération vainement demandée aux formes légales ; la crainte et la prudence inspirées par la solidarité indéfinie sont l'escompte du crédit personnel, comme le tant pour cent est l'escompte du crédit réel.

Pour diriger une société de consommation, il faudra aux sociétaires les aptitudes du trafiquant ; pour une société de crédit, celles du banquier ; pour une société de production, à toutes ces dispositions on devra joindre et l'habileté dans le travail manuel et surtout les caractères d'élite. Il faudra des hommes qui sachent tout le jour abdiquer dans l'atelier sociétaire une partie de leur liberté devant le gérant, et au dehors porter la responsabilité collective aussi complète que s'ils eussent agi seuls. Preuves évidentes que ce mouvement est radicalement bon ! Les chances de succès sont nulles, si tout d'abord on ne prend pas pour base l'effort de l'individu pour se perfectionner lui-même.

« Ne dépendre que de soi, être propriétaire de son travail [1], il est « évident, dit l'auteur, que ce bénéfice est grand pour certaines « âmes et nul pour beaucoup d'autres. Ce qui n'est pas moins évi- « dent, c'est que plus il y aura d'âmes qui le sentiront et mieux cela « vaudra pour la morale publique : autant la vanité est sotte, autant « la fierté est puissante. Un ouvrier qui rougit de sa blouse n'est « qu'un sot ; un ouvrier qui compte pour un grand avantage de n'a- « voir d'autre maître que le règlement est un homme. O matérialistes « et positivistes, qui croyez que la bonne fabrication ou le gros divi- « dende est le but, en cela du moins vous vous trompez. L'important « pour l'homme est d'être un homme. Le plus petit avantage moral « vaut cent fois, mille fois mieux que le plus grand avantage maté- « riel. Si le bien-être nous plaît, c'est surtout parce qu'il écarte les « occasions du vice ; si l'association nous attire, c'est parce qu'il faut, « pour y entrer et y prospérer, de la fierté, de l'abnégation, de la « volonté. L'association est une école, c'est pour cela qu'elle est « grande. »

Transition naturelle pour revenir sur le terrain philosophique, point de départ de l'auteur et son point d'arrivée. Le travail n'a pour but que le développement de l'homme, et comme l'essence et la puissance de l'homme est son âme intelligente, c'est par elle et pour elle qu'il doit travailler : les plus grands ouvriers ne sont pas ceux qui ont remué le plus de pierres ; ce sont ceux qui ont découvert et asservi les grandes forces naturelles : Stephenson, Davy, Papin. Le plus grand résultat du travail n'est pas les immenses monuments ni même les immenses accumulations du capital ; c'est un

[1] Page 367.

état dont nous sommes loin encore, mais où nous devons tendre par tous nos efforts : un état où la misère perdant de plus en plus son funeste empire, les ouvriers pourront songer à autre chose qu'à gagner leur vie, car, dit l'Évangile, « l'homme ne vit pas seulement de pain. » Dans beaucoup de pays on a appliqué à la diffusion de l'instruction les forces de l'association : les *Mechanic's institutes* d'Angleterre et les *Handwerker-Verein* d'Allemagne sont des sociétés d'ouvriers qui mettent en commun un petit capital matériel pour augmenter leur capital moral par des cours, des livres et des études; les bibliothèques populaires de l'Alsace et les sociétés philotechniques ont le même but. Les sympathies de l'auteur pour l'instruction obligatoire sont connues : on les voit poindre dans cette partie du livre; mais c'est une trop grave question pour que nous essayions de l'entamer ici.

Nous ne pouvons pas davantage suivre M. Jules Simon dans ces dernières pages intitulées : *Grandeur et misère du travail intellectuel;* c'est tout un système philosophique en quelques mots, et il faudrait un volume pour en examiner toutes les affirmations. Si le travail manuel a été asservi et réglementé (telle est la donnée principale), le travail intellectuel n'a pas été plus heureux : la pensée a été persécutée par la force extérieure, par les gouvernements, comme les Césars ; par les castes, comme le clergé au moyen âge; par l'opinion de la force ; elle a été réglementée et tenue captive par l'ennemi intérieur, les préjugés, les dogmes, les *timidités* des plus grands esprits. Elle ne sera affranchie que par la science indépendante.

Personne ne fera l'apologie des persécuteurs d'aucune époque : il nous suffit qu'on n'attribue pas au catholicisme le monopole des bûchers, et l'auteur reconnaît qu'il y a eu des « fanatiques d'incrédulités. » Quant à l'asservissement de l'esprit par le dogme, de deux choses l'une : ou le dogme est vrai, et alors ce n'est pas un asservissement de s'y soumettre, « car la vérité nous rend libres; » ou le dogme est faux, et il faudrait le démontrer rigoureusement ; il faudrait, de plus, donner satisfaction au sentiment religieux ou le démontrer faux, lui aussi. Car enfin n'y a-t-il que la science? n'y a-t-il que la philosophie? Nous croyons, nous, qu'il y a autre chose.

Pour la création de la richesse matérielle l'économie politique reconnaît trois éléments : la *terre*, qui est l'ensemble des forces premières fournies gratuitement par la nature; c'est non-seulement le sol, la puissance germinatrice, mais aussi le soleil, la chaleur, tout ce qui résulte de cet immense système du monde, où pas un astre n'est absolument étranger au développement d'un grain de blé. Puis le *capital*, c'est-à-dire la valeur accumulée tirée de la terre par les travaux des générations antérieures; le *travail*, enfin, notre effort

personnel s'exerçant sur la terre et par le capital. On ne peut détruire aucune de ces bases sans tomber dans la ruine, et en théorie on s'égare si on donne à l'une d'elles une prédominance exclusive, les physiocrates se sont trompés en attribuant toute la richesse à la terre; l'école mercantile ne voulait voir que le capital, et encore sous la forme de numéraire; c'est en considérant le travail seul qu'on a établi le système protectionniste.

Dans la production de la richesse morale il en est de même : nous avons d'abord, en prenant l'ordre inverse, l'étude et l'effort sur nous-mêmes, c'est-à-dire le travail; la science antérieure et les idées déjà élucidées, qui sont le capital; enfin des éléments qui ne viennent pas de nous, qui nous sont donnés gratuitement, notre conscience et la religion. La religion est à notre conscience ce que le soleil est aux champs par rapport à la germination; une force extérieure qui n'est pas la terre, qui n'est pas le capital, et qui est indispensable à la production.

On pourrait comparer aux physiocrates l'école scolastique, dont la doctrine faisait descendre toute science de la révélation : c'était évidemment une erreur. Mais ceux qui nient aujourd'hui la religion au profit de la science, ne font-ils pas comme ceux qui ne veulent voir de richesse sinon dans le capital? Ces simplifications, ces centralisations d'idées autour d'un principe unique cachent le plus souvent une paresse, surtout si elles sont le résultat d'un courant général reconnu mauvais en bien des points.

Tout travail d'épuration n'est pas bon : sous prétexte de s'épurer, l'homme souvent rétrécit son horizon pour diminuer ses devoirs. Qui peut dire, d'ailleurs, que la critique contemporaine, occupée aujourd'hui à corroder le dogme sans rien affermir d'autre, en restera là? Méfions-nous des acides : ce que les libres penseurs ont fait à la religion, les positivistes pourront bien le faire au spiritualisme. Le matérialisme est le grand danger d'une démocratie, parce que l'égalité dans une position modeste oblige tout le monde à s'occuper beaucoup de la vie matérielle. Et je ne sais si je me trompe, mais dans ces pages éloquentes sur la dignité de la philosophie, dans ces plaidoyers adressés aux travailleurs de la matière en faveur des travailleurs de la pensée, il me semble entrevoir que M. Jules Simon n'est pas entièrement exempt de cette crainte; elle pèse, au fond, sur l'esprit de ceux même qui saluent la démocratie avec le plus de confiance.

Aussi ramener le travail matériel, la richesse matérielle à ses sources philosophiques, c'est plus que jamais une œuvre utile. Le caractère fondamental du travail humain, ce qui le distingue du mouvement des astres et des forces inconscientes de la nature, c'est

qu'il est l'intervention de l'intelligence, par une force libre, dans les phénomènes de la nature. Il faut sans doute que les règlements ne le paralysent pas ; il faut que l'association s'organise, que les ouvriers s'élèvent : mais, pour cela — et c'est ce qu'il est important de leur répéter sans cesse — il faut que chaque ouvrier individuellement se perfectionne et devienne un homme complet : *Esto vir.*

Remercions donc M. Jules Simon malgré bien des restrictions que nous avons été obligés de faire à sa doctrine, d'avoir posé ainsi la question : il l'a débarrassée de cet optimisme nonchalant qui voit le bien se faisant tout seul par la masse, sans l'effort et le labeur de l'individu. La discussion maintenant est facile quand la science moderne dira à l'homme : « Pour arriver au bonheur, perfectionne-toi par l'effort, par la fatigue courageusement supportée, par le développement de ton intelligence. » Ce ne sera pas le christianisme qui la contredira. Il reste à savoir si l'homme peut se perfectionner sans rien connaître de sa destinée spirituelle, sans une explication et sans un secours dans ses étranges défaillances, sans un Dieu personnel et connu à aimer, sans un avenir à espérer quand tout son travail sera venu à se briser contre une impossibilité dont l'humanité triomphera sans doute un jour, mais où succombera l'individu.

Guillaume de Chabrol.

L'EMPIRE D'AUTRICHE

DEPUIS LE TRAITÉ DE PRAGUE

L'issue inattendue des événements qui, l'été dernier, ensanglantèrent les fertiles plaines de la Bohême et de la Franconie, ont créé à l'empire d'Autriche, en Allemagne et en Europe, une situation qui effraye beaucoup de ses amis à l'étranger parce qu'ils la croient entièrement nouvelle dans l'histoire. Sous Ferdinand II, sous Marie-Thérèse, en 1805, en 1809, en 1848, la monarchie des Habsbourg a été plus abaissée et plus affaiblie qu'elle ne l'a été en 1866. Dans le vaste mouvement politique des temps modernes depuis Charles-Quint, aucune grande puissance n'a été, pour me servir d'une expression empruntée à la mécanique, plus faible dans l'action et plus solide dans la réaction. Souvent battue, elle n'a jamais été défaite. Cette vitalité, elle la doit, non-seulement à sa ténacité proverbiale et à ses inépuisables ressources naturelles, mais encore aux liens nécessaires qui retiennent dans son sein les peuples les plus divers et au rôle spécial qu'elle joue en Europe. Certes, on ne peut pas prétendre que la guerre de 1866 lui a été avantageuse, mais, quand, derrière la fumée de la gloire et de l'artillerie, on consulte tous les éléments du grand débat politique dont cette lutte fratricide n'est qu'un acte, on reste persuadé que l'empire d'Autriche, entouré, comme la plupart des États de l'Europe actuelle, de graves difficultés, pourra remonter la pente sur laquelle l'ont si violemment et si imprudemment poussé ceux qui peut-être auraient dû être ses alliés. Déjà tous les auteurs de la dernière guerre, si antipathique, on s'en souvient, à toutes les populations allemandes, ne sont pas également satisfaits, et ceux d'entre eux qui sont revenus ceints des plus nombreux lauriers ne sont peut-être pas les véritables triom-

phateurs. « J'entends, disait mélancoliquement le général de Radowitz, ce fidèle ami du noble roi Frédéric-Guillaume IV, j'entends « répéter l'adage : Contre les démocrates, il n'y a de bon que les soldats. Ce qu'il y a de profondément triste, c'est qu'un grand nombre « de gens modérés, et une grande partie de la masse constitutionnelle, convaincue par expérience de l'impuissance des chartes « et des traités, en viendra bientôt à dire : Contre les soldats, il n'y « a de bon que les démocrates. » Ces paroles, écrites il y a dix-sept ans, contiennent peut-être une prophétie.

La paix de Prague n'a donné aucune solution aux questions posées en Allemagne au commencement de 1866. On s'est beaucoup moqué de la Confédération germanique, comme on s'est moqué de Charles X et de Louis-Philippe. Il est si aisé de ridiculiser les hommes et les institutions honnêtes et pacifiques ; mais on ne les remplace pas avec la même facilité. Le *Bund* a été coupé en trois par un coup d'épée. Ce qu'il avait de plus respectable, le droit des minorités et des faibles, a été exclu du tiers qui en est resté et dont le centre et le siége ont été transférés à Berlin. Dorénavant ce *Bund* du Nord ne sera plus ridicule : la Prusse y opinera seule. En attendant, l'Allemagne n'existe plus : la guerre a été entreprise, précisément pour en chasser sa première et plus ancienne puissance, celle qui pendant des siècles en a été la tête, le cœur et le bras. Le pouvoir de la maison de Hohenzollern (*die Hohenzollernische Hausmacht*) a été augmenté sans aucun profit pour la liberté et la sécurité des Allemands et de l'Europe. Sous peine de déchéance, la monarchie prussienne est tenue d'achever la guerre révolutionnaire qu'elle a commencée. Il faut qu'elle change la carte de l'Europe et prouve que la politique de la France depuis François I[er] jusqu'en 1848 n'a été qu'un jeu sanglant de princes ou est devenue sans objet. Richelieu, Louis XIV, Napoléon I[er] avaient tué le saint-empire. Les traités de 1815, beaucoup plus détestables pour les patriotes allemands vainqueurs que pour la France vaincue, consacraient tous les vices de l'ancien empire germanique sans en restaurer les avantages au point de vue de l'unité de l'Allemagne. Les voilà détruits définitivement, au bénéfice des vainqueurs de Waterloo. L'influence des peuples germaniques sera annihilée ou ils auront le commandement de l'Europe. Provisoirement, comme après la paix de Teschen, ce sont la France et la Russie qui sont devenues les véritables arbitres, sinon de l'Allemagne, au moins de la Prusse.

Par l'abandon de la Vénétie, qui était décidé à Vienne, dans tous les cas, les organisateurs du royaume d'Italie ont seuls obtenu tout ce qu'ils voulaient. L'Italie, qui a été pendant des siècles le véritable centre du saint-empire romain de nation teutonique, l'Italie

qui depuis le sixième siècle a été arrosée de sang germanique, l'Italie tant de fois parcourue par des triomphateurs teutoniques, a été définitivement constituée par des Allemands et se croit désormais dispensée d'avoir de la reconnaissance pour la France.

Non-seulement, les anciennes questions n'ont pas été résolues ; mais les récents événements en ont encore créé de nouvelles et de plus formidables. Elles restent donc vraies, ces paroles du manifeste adressé aux peuples de l'empire par François-Joseph Ier, le 17 juin dernier : « Je cite ceux qui ont provoqué cette guerre de-« vant le tribunal de l'histoire et du Dieu tout-puissant et éternel, « pour y répondre des conséquences fatales qui en résulteront pour « les individus, les familles, les provinces et les États. » Quelle effrayante responsabilité !

Diplomatiquement, l'Autriche était victorieuse partout. Militairement, elle a été battue dans le Nord, grâce à son imprévoyante confiance, à sa situation financière, à ses difficultés politiques intérieures, aux défauts de son organisation militaire et de son armement, à l'incapacité de son état-major, à la supériorité du nombre de ses adversaires[1] et (si on fait une brillante exception pour la petite phalange des Saxons) à l'impéritie honteuse de ses alliés.

Matériellement, elle n'a perdu aucun territoire; car, depuis 1859, la Vénétie était pour elle une lourde charge, une sorte de territoire étranger qu'elle occupait pour maintenir le prestige de son honneur militaire. Moralement, elle avait pour elle les sympathies non-seulement de l'immense majorité des Allemands, mais encore de toutes

[1] Sur les questions militaires, voy. : *Aus dem geheimen Briefwechsel eines hœheren Offiziers*, sur la trahison dont l'armée fédérale du Sud aurait été la victime. Stuttgart, Cammerer, 1866). — *Zur Reorganisation Oesterreichs*, von *** (Altona, Mentzel, 1866), Sur les causes de la défaite de l'armée autrichienne du Nord, et sur la réorganisation de l'état militaire de l'empire. — *Der Krieg von* 1866 *in Deutschland und Italien*, par le colonel Rustow (Zurich, Schultess). — *Soldatenbriefe*, dans les *Hist. Polit. Blätter*, de Munich. — Voici quelles étaient les forces respectives des armées en présence :

1° En Bohême :

Autrichiens et Saxons	222,500	hommes, avec	779 canons.
Prussiens	320,000	» »	730 »

2° Sur le Mein :

Armée fédérale	80,140	hommes, avec	204 canons.
Prussiens	70,000	» »	100 »

3° En Italie :

Autrichiens (non compris les volontaires tyroliens)	120,000	hommes, avec	200 canons.
Italiens	220,000	» »	400 »

les populations de l'Europe; et il est permis de croire que si les Italiens n'avaient pas été les alliés de la Prusse, ces sympathies auraient probablement, par une irrésistible pression, pesé sur les gouvernements, dont la neutralité promise ou calculée a rendu la guerre possible pour la Prusse.

L'honneur de l'Autriche est sauf. Elle a lutté pour la paix de l'Europe et le droit international, et si le Dieu des combats l'a abandonnée à Sadowa, c'est qu'il lui réserve, je n'en doute pas, des compensations. Le succès de la force au service de l'ambition illégitime ne fait pas le droit et, l'histoire le prouve, fonde rarement des empires. L'Italie vient de se faire par des défaites. Jusqu'ici rien n'est fondé en Allemagne. Les Italiens sont satisfaits, les Français sont mécontents, et tous les Allemands, tant s'en faut, ne louent pas le gouvernement prussien d'avoir divisé leur pays plus que jamais et d'avoir fait couler, peut-être inutilement, en tout cas imprudemment, des ruisseaux de sang germanique. Il est à supposer que les Allemands du Sud, si bien battus, ne se sont pas laissé subitement changer à coups de canon leurs sentiments bien connus à l'égard de la politique du cabinet de Berlin. Il ne faut pas juger l'Autriche à la lueur douteuse des feux de Sadowa. Que serait-il resté de la Prusse, si on l'avait appréciée à l'aide d'arguments puisés dans les horribles déroutes d'Iéna et d'Auerstædt? Que dirait-on d'un historien, qui, en 1815, aurait fait de la journée de Waterloo le criterium de la force, de la puissance et de la grandeur de la France? En définitive, comme le dit l'auteur d'une brochure bien connue en Allemagne et écrite par

L'ensemble des forces des belligérants se divisait ainsi :

1° Pour l'Autriche et ses alliés :

1. Autriche	330,000	hommes,	avec	950	canons.
2. Bavière	40,000	»	»	70	»
3. Saxe	20,000	»	»	45	»
4. Hanovre	15,000	»	»	25	»
5. Wurtemberg	15,000	»	»	48	»
6. Bade	11,000	»	»	80	»
7. Hesse-Darmstadt	9,900	»	»	24	»
8. Hesse-Cassel	300	»	»	—	»
9. Nassau	5,440	»	»	16	»
	446,640	»		1,208	»

2° Pour la Prusse et ses alliés :

1. Prusse	370,000	hommes,	avec	800	canons.
2. États allemands du Nord	20,000	»	»	30	»
3. Italiens	220,000	»	»	400	»
	610,000	»		1,200	»

un des chefs du parti conservateur prussien contre la politique du ministère Bismark, « la justice et la vérité sont encore la politique la plus sage : une politique, qui s'éloigne de la source du droit et des fondements de l'État, est une politique sans esprit (*Geistlos*)[1]. »

La question de la « grande position de l'Autriche en Allemagne » reste ouverte, comme disent les Anglais.

Quel que soit le jugement qu'on porte sur l'avenir, il est certain que le traité de Prague place l'Autriche dans une situation bien préférable à celle où elle était en 1806 : à tout prendre, la Prusse actuelle n'est pas plus formidable que Napoléon Ier et la Révolution française. Débarrassée des soucis perpétuels que lui causait la question italienne, elle est encore, par son exclusion de l'Allemagne, qui n'existe plus dans le droit international, déchargée, au moins provisoirement, du fardeau de la politique qu'elle était obligée de suivre à Francfort et des embarras incessants que lui causaient la rivalité et l'ambition de la Prusse. Désormais la France a plus d'adversaires en Italie que l'Autriche ; et c'est à la France à surveiller l'ambition inquiète du gouvernement prussien, si elle veut conserver son prestige et maintenir l'influence dont elle est si fière. Naturellement je parle ici au point de vue de ce que M. de Bismark appelle la « politique réelle (*Real Politik*,) » ou « politique des faits (*Thaten Politik*,), » car nous ne demandons pas mieux que de voir les Allemands du Danube, les Bajuvariens, les Slaves Borusses, les Francs, les Gaulois, les Latins et les Romans vivre en paix dans une vaste confédération comme au moyen âge. Nous ne cherchons qu'un Charlemagne, mais nous ne l'avons pas encore trouvé.

Enfin, grâce au traité de Prague, l'Autriche a un moment de répit pour s'occuper sérieusement de sa réorganisation intérieure, qui, selon mon humble avis, est une œuvre bien autrement glorieuse à réaliser que celle des conquêtes injustes, des annexions violentes et des batailles sanglantes. La guerre de 1859 avait mis le gouvernement impérial en demeure de régénérer les institutions politiques de la monarchie. On doit le reconnaître, il a résolûment accepté cette tâche ; et s'il l'a accomplie peut-être avec une lenteur regrettable, on ne peut nier toutefois ses bonnes intentions et les immenses difficultés qu'il a à vaincre pour atteindre le but désiré, en contentant tout le monde et, ne l'oublions pas, avec le libre concours de toutes les populations de l'empire. Ce sera l'honneur du règne si agité de l'empereur François-Joseph d'avoir proclamé la nécessité de rédiger les constitutions nouvelles de la monarchie avec le

[1] *Die Annexionen und der Norddeutsche-Bund,* septembre 1866 (5e édition, Berlin, Hilke et van Muyden), par l'auteur des *Rundschauen* (M. de Gerlach).

consentement de toutes les populations et de ne pas avoir voulu imposer des lois fondamentales abstraites. Certainement, la postérité lui tiendra compte de ses efforts multiples et de sa bonne volonté, quand elle relira ces paroles pleines de tristesse du manifeste du 17 juin dernier. « Au milieu de l'œuvre de paix que j'avais entreprise pour établir les bases d'une réforme constitutionnelle qui devait fortifier l'unité de l'empire entier, tout en garantissant aux provinces et aux peuples leur libre développement intérieur, mon devoir de souverain m'a commandé d'appeler toute l'armée sous les drapeaux..... Je suis doublement peiné de voir que l'œuvre entreprise dans l'intérêt d'une entente sur les questions intérieures ne soit pas encore assez avancée pour qu'il me soit permis de pouvoir réunir autour du trône, dans ce moment solennel et grave, les représentants de tous les peuples de l'empire. Privé que je suis maintenant de cet appui, mon devoir de souverain n'en est que plus clairement tracé : ma résolution d'assurer à tout jamais à mon empire les droits constitutionnels n'en est que plus ferme. »

Cette promesse a été tenue. Immédiatement après la guerre, le gouvernement de l'empereur s'est occupé de la réorganisation constitutionnelle.

C'est d'elle que je parlerai d'abord, dans cette étude. Je traiterai ensuite de la situation extérieure de l'empire et enfin de son état moral et de ses ressources matérielles.

I

On se rappellera peut-être les quelques pages que j'ai consacrées ici même à l'étude des premiers essais de réforme, commencés en 1859 [1]. Pour comprendre le développement ultérieur de ce mouvement politique si intéressant, il faut nécessairement savoir ce que c'est que la question hongroise, qui est devenue le pivot de toutes les autres. Quand on ne connaît pas l'histoire de la constitution du royaume de Hongrie, il est impossible de se rendre compte de l'état actuel de l'empire d'Autriche. Or, comme les Hongrois invoquent les coutumes d'Arpad et de saint Étienne, je suis forcé de prier le lecteur de remonter avec moi le cours des siècles, pour apprendre à connaître les Magyars, leurs lois nationales et l'importance de leur pays dans la monarchie autrichienne. Ce ne sera pas une digres-

[1] Voy. *Correspondant*, livraisons des mois d'août et d'octobre 1863.

sion. Quand on parle à Pest d'Arpad et de saint Étienne, on est dans le cœur de la question politique actuelle.

C'est avec douleur que M. Michel Horvath[1], le plus récent historien national des Magyars, constate que la Hongrie est en Europe et surtout en France une terre inconnue. Il est pourtant peu de pays qui méritent plus d'être étudiés que cette petite nation énergique « sans mère et sans sœurs, » qui forme entre les Karpathes et les Balkans une sorte d'exception dans l'ethnographie de l'Europe. Depuis la fin du moyen âge, tous les adversaires de la maison de Habsbourg, les Turcs, les Bourbons, la maison de Savoie et récemment le gouvernement prussien ont tour à tour exploité à leur bénéfice les qualités et les défauts des Hongrois et leur attachement à leurs institutions nationales. On connaît les exploits de Hunyady, de Korvin et des housards de Marie-Thérèse, mais on ignore généralement l'histoire de ces institutions antiques. Combien de « magyarissimes » à Berlin, à Florence, à Paris seraient désappointés s'ils connaissaient exactement les causes historiques du mouvement « conservateur » magyar et la véritable situation sociale, morale et économique de la Hongrie actuelle?

C'est vers 894[2] qu'Almós, père d'Arpad, fut élu commandant ou prince de la nation. Les chefs ou wojwodes des sept tribus magyares

[1] Son *Histoire des Hongrois*, trad. en allemand (2 vol. in-8, Pest, 1855), ne peut servir de guide que si on fait abstraction des préjugés nationaux et surtout de l'esprit de parti qui anime l'auteur. L'histoire religieuse de la Hongrie, si intéressante pour l'Europe actuelle, est complétement négligée ou défigurée dans le livre de l'ex-évêque de Czanàd. — Son ouvrage intitulé : *Vingt-cinq ans de l'histoire de la Hongrie, de* 1823-1848 (8 vol. in-8. Leipzig, Brockhaus), récemment traduit en allemand, mérite plus d'attention. Il renferme une histoire complète, fort intéressante, quoique souvent écrite avec passion, de la réforme constitutionnelle hongroise.

[2] Après avoir quitté le plateau de l'Asie centrale, les Hongrois ou Magyars, peuplade mongole de la même race que les Turcs, s'établirent d'abord au bord de la mer Caspienne, entre les rivières Terek et Kuma. Sur la rive gauche de cette dernière on voit encore les restes d'une grande ville conquise et appelée par eux Mad' Shar ou Magyar. Les Slaves leur donnèrent le nom d'*Ugri* (Ogres), d'où le mot allemand *Unger* (Hongrois).

Chassés des bords de la mer Caspienne par une peuplade voisine, les Hongrois émigrèrent dans l'Atelköz (l'Ukraine et la Moldavie actuelles) et devinrent les voisins des Bulgares, qu'ils battirent vers 889, pour le compte de l'empereur d'Orient Léon le Sage. Vers 893, pendant que Arpad et une partie de ses guerriers, appelés par l'empereur d'Occident Arnulf, combattaient les Slaves en Moravie, les Bulgares tombèrent sur les Magyars restés dans l'Atelköz et les forcèrent de se réfugier dans la Transylvanie actuelle, où leurs descendants forment aujourd'hui les Szeklers. Arpad ayant voulu venger son peuple, fut battu par les Bulgares et contraint d'aller chercher « de l'eau, de la terre et de l'herbe » dans la Pannonie, au détriment des Slaves encore une fois.

Les Slovaques du nord de la Hongrie, les Valaques de l'est et les Serbo-Croates du sud descendent des peuples que les Hongrois ont battus et dépouillés il y a mille ans, et qui s'en souviennent encore.

firent avec lui une sorte de contrat, que les historiens hongrois considèrent comme la base de la constitution politique de leur pays : le prince de la nation devait toujours être élu dans la famille d'Arpad; et les chefs du pays ne devaient jamais être exclus des conseils du prince ni du gouvernement de la nation.

Les sauvages successeurs d'Almós et d'Arpad, les princes Zoltan et Tacksony († 972), furent la terreur de l'Europe. Le christianisme n'entra en Hongrie que sous le commendement de Gejsa (972-997) et de son fils Étienne (997-1038). Étienne, que sa piété et ses vertus ont fait canoniser par l'Église, demanda au pape Sylvestre II, le titre de roi et cette fameuse couronne, pour laquelle les Hongrois ont conservé une vénération presque religieuse. Saint Étienne fut le premier roi de Hongrie (en 1000) et le véritable fondateur de sa constitution politique[1]. Il laissa à son peuple des règlements religieux, et un code de lois civiles et pénales en cinquante-cinq articles; et à son fils, saint Éméric, une instruction touchante en dix articles, sur la manière de bien gouverner, qui pourrait être méditée avec fruit par les gouverneurs de notre siècle. M. Deak a certainement suivi les préceptes stéphaniens sur la patience. Cette constitution ou plutôt cet ensemble de coutumes constitutionnelles, développées sous André II (1205-1235), de la famille d'Arpad, et sous le règne de Charles Ier (1309-1342) et de Louis Ier (1342-1382), de la maison d'Anjou, a été pour la première fois reconnu comme droit écrit, en 1222, sept ans après la *Magna charta* d'Angleterre, par la *Bulle d'or* d'André II. Quels sont les pays actuels qui peuvent faire remonter les bases législatives de leurs libertés politiques au commencement du treizième siècle?

Le fondement de cette constitution à moitié coutumière, à moitié écrite, repose sur la plus complète indépendance des communes, pour tout ce qui concerne leur organisation intérieure : les magistrats communaux sont nommés, contrôlés, payés par la commune elle-même. Les cinquante-six provinces du royaume, appelées comitats[2], sont de véritables fédérations communales, presque souveraines, dans le genre des États de l'Union américaine : toutes les fonctions publiques y sont électives.

La diète comprend une chambre des pairs (table des magnats) et une chambre des communes ou plutôt des comitats. Les députés sont élus, dans les congrégations des comitats, par le suffrage direct, et reçoivent un mandat impératif.

[1] Voy. *Vita S. Steph.*, *Act. Sanct.*, 2 sept.

[2] Voy. *Conspectus juris publici R. Hungariæ*, du comte Cziraky et le roman du baron Eötvös, *le Notaire de village*.

Le roi n'a pas un droit absolu de *veto*. En principe, le droit magyar le considère comme l'exécuteur des décisions de la diète. Le roi n'est rien, s'il n'a été couronné, et il n'est couronné qu'après avoir juré fidélité aux lois du peuple magyar. La nation ne lui obéit que lorsqu'il a prêté ce serment. L'histoire nous enseigne que les Hongrois ont parfois poussé le respeet de ce principe constitutionnel jusqu'à la superstition. Le droit féodal germanique n'a jamais été adopté en Hongrie.

Les comitats se réservent une garantie contre le despotisme de la diète et du roi, en conservant le droit d'appliquer ou de considérer comme lettres mortes les lois votées par la diète et sanctionnées par le roi.

Voilà en quelques lignes l'esquisse d'une constitution qui existe dans son ensemble depuis plus de huit siècles, et qui n'a été suspendue que deux fois, de 1780 à 1790 et de 1849 à 1859.

Jusqu'à la fin du onzième siècle, l'autorité souveraine fut excercée héréditairement par les descendants d'Almós et d'Arpad. La forme royale de ce pouvoir électif ne date que de l'an 1000. Toutefois il resta constitutionnellement, et, en fait, héréditairement, dans la famille d'Almós jusqu'à la mort d'André III, le dernier descendant mâle d'Arpad. Ce n'est qu'à partir de 1301, que la couronne devint réellement élective. La forme élective fut à la fois la cause du maintien de la contitution stéphanienne et la source principale de tous les troubles qui agitèrent périodiquement le royaume.

Les annales trop peu connues de ce peuple, si original de race, d'institutions et de caractère, campé pour ainsi dire sur le Danube, faisant les lois à cheval et maintenant pendant plusieurs siècles avec un indomptable courage la civilisation chrétienne sur les frontières de l'Orient, d'où il était sorti à moitié sauvage, forment une des parties les plus intéressantes de l'histoire moderne. Il ne devait pas être nombreux, car aujourd'hui la race magyare ne comprend que 5,000,000 d'habitants environ, répandus dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne. Son infériorité numérique ne l'empêcha pas de former une barrière de fer contre le slavisme et l'islamisme et de couvrir l'Allemagne et l'Europe contre les périls, immenses au moyen âge, des invasions asiatiques. La couronne de Hongrie, don du pape Sylvestre II, reçut de Grégoire VII le titre d'apostolique, que ses rois portent encore avec fierté et qu'ils ont bien mérité. De saint Étienne à Mathias Korvin († 1490), le royaume de Hongrie, grand comme les deux tiers de la France actuelle, sépara l'Asie de l'Europe, et empêcha une guerre d'extermination entre les Slaves et les Allemands, dans la vallée du Danube. C'est avec le concours des Magyars que l'empereur d'Occident, Arnulf, avait pu sauver l'Europe orientale

de la prépondérance slave contre Swiatopolk. Par son alliance avec le roi de Hongrie, Ladislas IV, Rodolphe de Habsbourg put vaincre Ottokar, le roi des Tchèques (Czechs) et maintenir la Bohême sous l'influence civilisatrice des Allemands. C'est de cette victoire (1278) que date la puissance de la maison de Habsbourg.

L'influence morale des Allemands, que les Hongrois ont toujours combattus, les attirait malgré eux. Depuis saint Étienne ils ont besoin des Allemands, non-seulement pour rester en communication avec la civilisation européenne, mais encore pour avoir un appui contre la prépondérance numérique des Slaves. La forme élective du pouvoir royal soumettait périodiquement l'autorité souveraine aux entreprises ambitieuses des magnats. Pour conjurer ces dangers, la nation, lasse de révolutions et de guerres civiles eut recours à des princes étrangers, dont le pouvoir personnel pût la débarrasser de l'oligarchie aristocratique nationale et lui donner à la fois la sécurité et la paix. Le premier empereur d'Allemagne, élu roi de Hongrie, fut Sigismond (1395-1437), de la maison de Luxembourg.

Au quinzième siècle, un plus grand danger encore vint mettre en question l'existence de la monarchie de saint Étienne. Le seul peuple de l'Europe qui ait avec les Magyars quelque affinité de race et de langue, les Turcs, commencèrent en Hongrie, vers 1437, les invasions périodiques qui durèrent près trois cents ans. Les nations chrétiennes, qui sont « toujours guérissables, » n'ont plus aujourd'hui pour les Osmanlis que de la compassion. Au quinzième siècle, on ajoutait aux litanies : « De la fureur des Turcs délivrez-nous, Seigneur. » Le 29 août 1526, la bataille de Mohács, gagnée par Soliman sur le roi de Hongrie Louis II, qui y perdit la vie avec l'élite de la nation, mit le royaume à la discrétion du sultan. La maison de Habsbourg était alors au plus haut degré de puissance. Les Magyars se jetèrent dans ses bras et élurent roi le frère de Charles-Quint, Ferdinand Ier, déjà roi de Bohême, et plus tard empereur d'Allemagne.

A partir de 1526, la couronne de Hongrie ne sortit plus de la maison de Habsbourg. La diète du royaume la lui transmit en 1687, sous Léopold Ier, à titre héréditaire dans la descendance masculine, et, en 1722, par l'adoption de la pragmatique sanction, dans la descendance féminine de Charles VI. Depuis 1740, par la fille unique de ce prince, Marie-Thérèse, la couronne est, sous les conditions expressément réservées par les constitutions nationales, héréditaire dans la maison régnante de Lorraine-Habsbourg. L'union de la Hongrie avec les autres États héréditaires de cette maison souveraine est purement personnelle, c'est-à-dire que ces divers États et la Hongrie n'ont absolument de commun que la personne du souverain.

Le dévouement des Hongrois envers leur reine Marie-Thérèse est

devenu populaire en Europe. Son fils, Joseph II (1790), reprenant les projets de Léopold Ier, dont je parlerai plus loin, bouleversa l'organisation séculaire du royaume et suspendit la constitution de 1780 à 1790. Son frère Léopold II (1792) la rétablit. Sous le règne de François Ier (en Hongrie : 1792-1835), et de Ferdinand V (en Hongrie : 1835-1848), la constitution hongroise subit des modifications profondes, qu'il convient d'indiquer rapidement.

L'idée fondamentale de l'ancienne politique de la maison de Habsbourg était la constitution d'une monarchie universelle, héritière naturelle de l'empire de Charlemagne. L'indépendance des communes italiennes, les révoltes religieuses du seizième siècle et le grand développement matériel qu'avaient pris l'Angleterre, l'Espagne et la France, au commencement de la Renaissance, firent échouer ce projet grandiose, du vivant même de Charles-Quint. Après l'abdication de celui-ci, la branche allemande des Habsbourg, mettant des bornes à son ambition, ne se préoccupa plus que du maintien et du développement de sa puissance dans l'empire germanique proprement dit. Par son alliance naturelle avec les Habsbourg d'Espagne, par la possession, à titre héréditaire, des petits duchés situés aux pieds des Alpes et par la couronne de Bohême, son influence resta prépondérante en Allemagne et la couronne élective de l'empire ne pouvait plus lui échapper : elle la conserva jusqu'à 1806. Par leur élection à la couronne de Hongrie, les Habsbourg obtenaient pour leur pouvoir un nouveau point d'appui, juste au moment où ils en avaient besoin. Ils avaient à défendre à la fois leurs États héréditaires contre les Turcs et les Bourbons, et l'Empire contre la France, les intrigues des électeurs catholiques et l'hostilité des princes protestants. La tâche était glorieuse, mais lourde. La maison de Habsbourg sut d'abord y suffire, et elle l'aurait accomplie entièrement, si elle ne s'était affaiblie elle-même par l'égoïsme d'une politique trop exclusivement dynastique. Imitant en cela tous les princes de la Renaissance, les empereurs d'Allemagne oublièrent leur origine nationale. Ils ne se considérèrent plus comme les chefs de la nation, mais comme les pasteurs de leurs peuples. Le sentiment national de l'Allemagne et la politique populaire avec ses salutaires orages disparurent peu à peu pour faire place au sentiment dynastique et à la politique de cabinet. Les peuples firent silence. Les États héréditaires de la branche allemande des Habsbourg furent rapidement disciplinés. A partir du milieu du dix-septième siècle, le pouvoir souverain en Bohême, en Silésie, en Autriche et dans les autres États héréditaires, n'avait plus pour limites que la modération incontestée et les incontestables vertus privées des successeurs de Ferdinand II.

La Hongrie n'avait pas suivi le courant général de la renaissance.

Sa constitution restait debout : incomplète, oligarchique, laissant la porte ouverte au despotisme des magnats privilégiés et quelquefois à l'arbitraire du roi, mais enfin historique, légale, offrant une force sérieuse de résistance et une somme imposante de libertés écrites. Dans toute l'Europe orientale, il n'y avait plus que deux pays où l'on entendît les vœux des citoyens d'alors s'exprimer librement dans des assemblées nationales : la Pologne et la Hongrie. Sous le règne de Léopold Ier, au lieu de chercher à faire entrer la Hongrie dans le groupe de l'empire germanique en donnant, par exemple, à son roi une voix d'électeur, tout en laissant au royaume et ses lois et son indépendance, on s'épuisa en vains efforts pour briser toute résistance constitutionnelle et imposer à la patrie des Arpad, des Hunyady et des Korvin, le régime inférieur et débilitant que la décadence morale des peuples et l'absolutisme des rois avaient permis d'asseoir dans la plus grande partie de l'Europe. La Hongrie résista.

Le malheureux Joseph II, qui fit à la monarchie beaucoup plus de tort que les triomphes de son « compère » Frédéric II, renouvela la tentative de Léopold Ier dans les deux États qui avaient le plus fidèlement soutenu sa mère : en Hongrie et en Belgique[1]. La Hongrie résista et la Belgique s'insurgea contre le prince révolutionnaire.

L'Empire germanique n'existait plus que de nom. Ce nom même disparut du droit public de l'Europe en 1806. François II, réduit désormais à ses quinze ou vingt États héréditaires, hésita longtemps sur le choix des règles qui devaient servir de base à son nouveau gouvernement. La formation à l'est de l'Europe d'un grand empire, sous la dynastie des Habsbourg, appuyé sur un royaume de Hongrie, limité par la mer Noire et l'Adriatique, les Karpathes et les Balkans, était l'idée favorite du prince Eugène. Elle ne déplaisait pas au prince de Kaunitz, à la politique étrangère duquel on va partiellement revenir. Depuis l'affaiblissement et l'anéantissement de l'Empire germanique, la signification européenne de la monarchie autrichienne est de servir de lien aux vingt nationalités qui vivent pêle-mêle dans la vallée du Danube, et de régner, pour l'Europe, avec la supériorité que lui donne la civilisation germanique, sur ce grand fleuve qui doit reconduire les peuples chrétiens de l'Europe vers l'Orient d'où ils sont sortis. Il est détruit, disait-on en 1806 à Vienne, ce saint-empire romain de nation teutonique que nous avons défendu pendant des siècles contre les races latines et contre certains Allemands. Nous avons tenu haute et ferme la bannière impériale d'Othon de Saxe, de Frédéric de Hohenstaufen et de Rodolphe de Habsbourg. Nous sommes restés

[1] La Belgique ne faisait pas partie de États de la branche allemande des Habsbourg, sous l'empereur Léopold Ier. C'est cet empereur qui décerna le titre de *Roi en Prusse* aux électeurs de Brandenbourg.

fidèles à la foi de ces grands chefs germains, et pendant que d'autres princes allemands s'enrichissaient aux dépens de l'Église et de l'unité de l'Allemagne, nos États particuliers étaient exposés aux hostilités des ennemis du nom germanique. Depuis quinze ans, nous avons résisté pour ainsi dire seuls à tous les débordements d'une révolution bien autrement terrible que les révoltes du seizième siècle. Les princes allemands ont préparé notre défaite ; mais nous avons sauvé notre honneur et nous conservons notre épée. Consacrons-la désormais à notre propre défense, et soyons ce que la nature elle-même nous a faits : l'empire de l'Est, l'*Ost-Reich*. Ainsi pensait, par exemple, le comte Buol-Schauenstein, le père du ministre des affaires étrangères de 1859[1]. Ce n'était pas seulement l'ancienne diplomatie impériale qui discutait de pareils projets; mais encore l'école politique nouvelle. Ainsi Frédéric de Gentz, le publiciste en titre de la cour de Vienne, écrivait à Jean de Müller : « Je vais rédiger un plan pour la fondation d'une nouvelle monarchie autrichienne. L'empereur doit déposer son ancien pouvoir avec dignité. Vienne cessera d'être la capitale; les États allemands seront considérés comme provinces frontières. Le siége du gouvernement sera transféré au fond de la Hongrie : une nouvelle constitution doit être faite pour ce royaume. Avec la Hongrie, la Bohême, la Gallicie et ce qui reste de l'Allemagne, on se défendra encore contre le monde entier, si l'on veut. Fiume et Trieste doivent être sauvées à tout prix, ou reconquises ; sinon le nouvel État n'aurait plus de communication avec la mer. Les frontières seront défendues par la nature et avec un peu d'art, tellement et si bien que le diable et ses légions ne pourront pas entrer. Si l'on suit ce plan, la Prusse et l'Allemagne viendront bientôt solliciter l'alliance et le secours de la monarchie nouvelle[2]. »

On sait que François II voulait prendre, au lieu du titre « d'empereur d'Autriche, » celui « d'empereur de Hongrie et de Bohême[3]. » Et, autour de lui, on délibéra sérieusement sur le transfert du siége central du gouvernement à Bude. L'*union personnelle* aurait été ainsi supprimée de fait, car les États germano-slaves seraient devenus en quelque sorte des annexes nouvelles de l'ancienne couronne de saint Étienne. Le prince de Metternich n'était pas éloigné, dit-on, d'accepter ce projet, très-loué, naturellement, par tous les écrivains magyars[4]. On retrouve, en effet, cette préoccupation dans une lettre fort connue écrite par lui bien des années après les transformations de 1806, à l'archiduc palatin Joseph : « Deux éléments se combat-

[1] Voy. *Vingt-cinq ans de l'histoire de la Hongrie*, par M. Horváth, t. I, p. 13.
[2] Lettre du 4 août 1806.
[3] Voy. *Correspondance de Napoléon Ier*. Paris, 1862, t. VIII, pp. 422, 449, 477.
[4] Voy. M. Horvàth, ouvrage cité, t. I, p. 13.

taient : l'élément magyar constitutionnel et l'élément allemand absolutiste. Tous deux se trouvaient dans une mauvaise voie : les magyars ne voulaient rien accepter qui ne s'adaptât entièrement au mécanisme suranné de leur constitution ; les Allemands étaient guidés soit par des idées joséphistes anticonstitutionnelles, soit par une complète ignorance de l'importance de pareilles questions... » Il est utile d'ajouter que M. de Metternich ne parlait que d'une réorganisation spéciale de la Hongrie proprement dite. Le comte de Stadion et le baron de Stein, qui s'était réfugié en Autriche après la bataille d'Iéna, n'étaient pas des absolutistes, tant s'en faut, et cependant ils n'acceptaient pas, et ils ne pouvaient pas accepter les idées de la lettre de Gentz. Comme les hommes d'État allemands du siècle dernier, et même de notre temps, l'ex-ministre autrichien et l'ex-ministre prussien professaient une médiocre estime pour les populations à moitié « barbares » de l'orient de la monarchie. Leurs vues ne se dirigeaient pas vers la mer Noire, mais vers le Rhin et le Mein. Stein n'était pas même partisan sans réserve de la constitution hongroise[1]; et il est fort intéressant aujourd'hui de lire les appréciations auxquelles se livrait à ce sujet le noble et illustre prédécesseur de M. de Bismark. Sans une Autriche allemande, ou au moins sans un empire d'Autriche déployant le drapeau germanique, on ne croyait pas à la possibilité de restaurer d'une manière durable la nationalité allemande, de chasser Napoléon du sol teutonique et de maintenir l'unité de l'Allemagne affranchie. D'ailleurs, le plus grand obstacle à la formation d'un véritable *Ost-Reich*, en 1806, était l'empereur lui-même. Le transfert du gouvernement central en Hongrie en transformant l'empire en monarchie représentative, aurait contrecarré radicalement ses idées favorites sur la vocation des rois. C'était le meilleur des hommes, simple et bon jusqu'à la naïveté, humain, juste comme saint Louis, mais entêté quand il croyait ses intentions droites, et despote par conviction et par devoir. L'*Omnis potestas a Deo* était pris par lui au pied de la lettre. Il se croyait la personnification du pouvoir, la providence de ses sujets, qu'il regardait comme ses enfants, le pasteur de ses peuples, qu'il aimait comme sa famille (*Landesvater*). Cette conception fausse de l'autorité souveraine, si admirablement réfutée par Suarez, était le fruit de l'union du césarisme de la Renaissance avec le patronat germanique du moyen âge ; elle fut réalisée à Vienne, autant et aussi noblement qu'elle peut l'être sur la terre. François II était l'incarnation de cet absolutisme patriarcal qui a fait des princes de Habsbourg à la fois les plus populaires des souverains dans leurs États et, pour la plupart des publicistes libéraux modernes de

[1] Pertz, *Steins Leben*, t. II, p. 357 et 557.

l'Europe occidentale, les types de la tyrannie. La vérité est que personnellement François II était infiniment moins tyran que certains ministres libéraux constitutionnels; mais en étudiant l'histoire de la monarchie autrichienne depuis Charles VI, on acquiert la conviction invincible que l'absolutisme politique est toujours mauvais et que le meilleur des despotes est un fléau pour son propre pouvoir. Jamais une monarchie n'a eu pour chefs des hommes plus honnêtes que François Ier et Ferdinand Ier, et cependant il n'y a pas en notre siècle deux règnes plus stériles et plus funestes. En réalité, leur pouvoir perdait dans les détails tout ce qu'il avait d'exagéré et d'irrationnel en principe : les hommes de bureau, de police et de camarilla gagnaient ce que n'obtenaient pas les libertés publiques, réglées par des lois. Le baron de Stein, dont je parlais tantôt, admirable despote dans son château de Nassau, aurait été sur le trône de Prusse, en tant que despote, le malheur de son pays. A notre époque, il est matériellement impossible que le despotisme du meilleur des hommes conduise à aucun bon résultat durable, car le « bon despote » devrait pouvoir tout faire par lui-même. Un jour, un supérieur de je ne sais quel ordre religieux demande à l'autorité civile la permission de prêcher une mission (pour prêcher il fallait une autorisation!). Refus de l'autorité. Recours du religieux à l'empereur, personnellement abordable à la *Burg* de Vienne pour tout le monde, même pour les hommes les plus déguenillés. « Je n'aime pas les prêtres qui s'oc« cupent de politique, répondit le neveu de Joseph II et l'élève de « Scipion Ricci, mais je veux qu'on puisse librement prêcher l'Évan« gile à mes « enfants. » Quand le religieux, fort de l'autorisation de S. M. I. et R. apostolique voulut commencer son premier sermon, la police lui ferma la bouche. Le pauvre prêtre retourna chez l'empereur pour se plaindre, et il reçut pour réponse : « Mon excellent ami, que voulez-vous que j'y fasse? Je ne puis rien contre la police! » Les descendants de Charles-Quint ne pouvaient rien contre un simple agent de police; et ils devaient recourir à un coup d'Etat pour changer l'étiquette de leur cour. L'empereur Ferdinand, fatigué des lourdes *berlines*, qu'on ne rencontre plus qu'en Autriche, désirait ardemment un *brougham*. Il lui fut répondu que l'introduction de cette nouveauté ferait une révolution dans le département du grand écuyer. Toutes les instances de l'empereur, et même ses ordres, n'obtinrent aucun résultat conforme à son désir. Un jour l'un des principaux ministres ayant présenté à sa signature un document important, l'excellent souverain déclara, haut et ferme, qu'il ne signerait que si on lui donnait son *brougham*. Et le *brougham* fut acheté. Cette anecdote, vraie ou inventée, n'est peut-être qu'un apologue. La morale en est dans Montesquieu : « Les monarchies se

« corrompent lorsqu'on ôte peu à peu les prérogatives des corps ou « les priviléges des villes[1]. »

A aucun prix François II n'aurait renoncé à son pouvoir absolu dans les États germano-slaves de la monarchie; car tous les efforts de son long règne tendirent à une sorte de cristallisation de la situation politique de ces États, telle qu'elle existait à la mort de Marie-Thérèse. Dans les mouvements de l'opinion publique en Allemagne depuis la défaite d'Iéna et la journée d'Aspern, l'empereur ne voyait que le réveil du sentiment dynastique. Après avoir opposé en 1809 une résistance admirable au despotisme de Napoléon, il entra sans enthousiasme dans la coalition qui renversa son gendre, parce qu'il connaissait toutes les petites intrigues ambitieuses qui agitaient ses alliés. Pour jouer le rôle formidable que rêvaient pour lui certains patriotes, il manquait des aptitudes requises. Il n'avait ni la vigueur de Rodolphe Ier, ni la foi de Ferdinand II. L'absolutisme joséphiste avait tout abaissé, les institutions, la foi et les caractères. François II ne croyait pas à l'Allemagne.

Il ne voulut plus du titre d'empereur d'Allemagne, que lui offraient en 1815 Stein et ses amis, parce qu'il se rappelait toutes les misères, auxquelles il avait été exposé en cette qualité, de 1792 à 1804. Régner en honnête homme, maintenir la paix en Europe et la tranquillité dans ses États, telle était son unique préoccupation. Le principe des nationalités n'était pas encore dans le droit public, à plus forte raison ne comprit-il pas l'importance du mouvement national allemand. C'est à lui, et non au prince de Metternich qu'il faut faire remonter la cause de l'isolement moral et économique dans lequel la monarchie autrichienne resta enfermée jusqu'en 1848. Quand les populations, vivant sous la houlette impériale, réclamaient comme un droit politique une plus large participation à la direction de leurs propres intérêts, il manifestait un étonnement sincère et naïf, parce qu'il considérait comme le plus saint de ses devoirs de maintenir intact le pouvoir qu'il avait hérité de ses pères, et parce qu'il aurait regardé le moindre abandon de ses prérogatives comme un malheur pour ses peuples.

Un de ses chagrins fut d'assister en Hongrie à la formation d'un parti remuant en faveur de la réforme constitutionnelle. En 1820, près de Pest, il répondit mélancoliquement et en latin magyar, à la députation d'une congrégation de Comitat, qui s'était fait l'organe des vœux de la nation : « *Totus mundus stultizat, et relictis anti-* « *quis suis legibus, constitutiones imaginarias quærit. Vos constitutio-* « *nem a majoribus acceptam illæsam habetis; amatis illam et ego*

[1] *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. VI.

« *illam amo et conservabo et ad hæredes transmittam*[1]. » Ces paroles, dont on s'est injustement raillé, étaient certes l'expression d'une pensée fort sage que plusieurs nations modernes auraient pu méditer avec fruit; mais l'empereur oubliait qu'en 1812 son propre gouvernement, pour discréditer la résistance de la diète aux propositions royales, avait répandu à profusion une brochure sur la nécessité d'une réforme radicale de la constitution hongroise[2]. « La Hon-« grie a-t-elle une constitution, disait aussi Stein vers cette époque? « Une diète tumultueuse, l'exemption d'une classe de tous impôts, « le servage dans sa plus rude expression des trois cinquièmes de la « nation, tout cela ne forme pas une constitution[3]. » Stadion et Gentz approuvaient ces critiques. L'empereur oubliait encore qu'il n'appliquait guère la constitution qu'il disait aimer; car il ne convoquait plus la diète et régnait par rescrits et par lettres patentes.

François résista longtemps à toutes les sollicitations des comitats magyars; plusieurs fois il menaça les réformateurs de l'emploi de la force. Il passa même de la menace à l'acte. Seulement, comme il était la bonté même et qu'il avait horreur de verser le sang de ses sujets, il reculait chaque fois quand le simple déploiement de la force n'intimidait pas. Il consentit donc enfin à convoquer cette diète de 1825, qui inaugura l'ère nouvelle de la constitution hongroise. A cette assemblée apparut, pour la première fois, sur la scène politique, un jeune homme de vingt-deux ans, M. François Deak, gentilhomme de fortune modeste, né le 13 août 1803, à Kihida, la petite terre de ses ancêtres, dans le comitat de Zala. Il remplaçait son frère, qui, en prenant congé à Presbourg de ses collègues, désolés de le voir partir, leur avait dit : « Consolez-vous, je vous enverrai un jeune « homme qui dans son petit doigt possède plus de savoir et de senti-« ment du droit que moi dans « toute ma personne, bien que je sois « son aîné. » Quoique la popularité de M. Deak ne date que de 1832, on peut dire qu'il personnifie avec le comte Étienne Szechenyi le mouvement de la réforme constitutionnelle de la Hongrie, commencé à la diète de 1825, continué aux diètes de 1832, de 1839, de 1840, et terminé en 1847, à la veille de la révolution de février. Le spectacle de ce peuple de housards, fidèles au droit jusqu'au ridicule (si jamais la fidélité au droit peut devenir ridicule), réformant lentement, paci-

[1] « Tout le monde devient fou. Après avoir abandonné ses lois antiques, il court « après des constitutions imaginaires. Vous avez reçu de vos pères une constitution « intacte. Vous l'aimez et je l'aime, je la maintiendrai et je la transmettrai à mes « héritiers. »

[2] *Versuch einer Darstellung der ungarischen Constitution. Non quis? Sed quid.* Leipzig, 1812. J. B. Hirschfeld.

[3] Pertz, *Steins Leben*, t. II, p. 557.

fiquement et successivement ses lois séculaires, pendant vingt-deux ans, après de longues et laborieuses discussions contradictoires, sans toucher à aucun droit acquis, en donnant satisfaction à tous les intérêts légitimes et à tous les besoins d'une époque nouvelle, ce spectacle, dis-je, est un des plus admirables et certes le plus ignoré qu'offrent les annales parlementaires des temps modernes.

Il serait trop long d'énumérer dans cette rapide esquisse les réformes accomplies. Il suffira de dire que la constitution du roi saint Étienne fut maintenue comme ces vieux châteaux de nos pères, dont nous avons récemment renouvelé le mobilier et les dépendances, conformément aux mœurs, aux usages et aux besoins de ce siècle, et aux perfectionnements de l'industrie et de l'agriculture modernes.

Toutes les innovations introduites n'étaient pas également heureuses. L'une d'entre elles surtout, la suppression de la langue latine comme langue officielle, et son remplacement par le magyar, donna un aliment nouveau à la querelle des nationalités. Sur les 13,000,000 d'habitants du royaume, il n'y a pas 5,000,000 de Magyars[1]. Le restant de la population appartient à dix ou douze nationalités différentes. La sagesse pratique des hommes d'État du moyen âge avait

[1] Voici, d'après le *Stast. Handbüchlein für die Œster. Monarchie*, publ. par le baron Ch. de Czoernig, au nom de la statistique de l'empire (éd. de 1861), quelle est l'importance des diverses nationalités répandues dans le royaume :

NUMÉROS.	NATIONALITÉS.	EN HONGRIE.	EN CROATIE ET SLAVONIE.	EN TRANSYLVANIE.	EN DALMATIE.	TOTAUX.
1	Magyars.	4,333,987	12,770	517,577	»	4,864,334
2	Valaques (Romans de l'Est).. .	1,171,676	50	1,104,322	»	2,276,048
3	Slovaques (Moraves et Tchèques).	1,613,944	6,590	1,328	»	1,621,912
4	Allemands.	1,221,714	24,470	200,364	»	1,446,548
5	Serbes (Slavons et Dalmates)..	398.954	271,477	»	369,310	1,038,741
6	Croates.	120,042	537,880	»	»	657,972
7	Ruthènes.	423,873	»	390	»	424,263
8	Juifs..	393,105	5,011	14,152	218	412,616
9	Zingaris.	62,200	1,570	79,360	»	143,130
10	Slovènes.	52,479	2,400	»	»	54,779
11	Italiens (Romans de l'Ouest)...	»	487	»	45,000	45,487
12	Bulgares.	23,200	»	830	»	24,030
13	Arméniens.	1,393	41	8,430	»	9,860
14	Albanais.	250	»	»	1,000	1,250
	Totaux.	9,815,767	862,776	1,926,803	415,628	13,020,974

Il n'est pas sans intérêt non plus de connaître la population des divers cultes,

pu, grâce à l'influence omnipotente de l'Église, réunir toutes ces nationalités sous un gouvernement unique, tout en laissant à chacune ses mœurs et sa langue. Les Slovaques, les Croates, les Allemands, les Serbes, les Slovènes, les Valaques parlaient volontiers le latin, qui était la langue universelle : ils refusent de parler la langue magyare, qui est celle de leurs envahisseurs. La suppression de la langue latine en 1832 peut être comparée, pour la Hongrie, à la confusion des langues au pied de la tour de Babel. La langue magyar est un obstacle insurmontable à la diffusion de l'influence hongroise.

Les autres réformes furent plus fécondes.

L'oligarchie des magnats privilégiés céda, du libre consentement de ces derniers, la place à une monarchie représentative, dans laquelle les éléments historiques prédominent. L'égalité devant la loi et devant l'impôt en forme la base. Le droit d'association et la liberté de la presse y sont garantis dans le sens le plus large. La révision de l'ancienne législation civile et criminelle hongroise fut décrétée. La rédaction d'une législation commerciale, inconnue au droit magyar, fut décidée en principe. Enfin, les prérogatives royales, fort mal définies dans l'ancienne constitution, furent sinon restreintes, du moins réglées par l'institution d'un ministère responsable. Tous ces changements, introduits peu à peu par la nation elle-même, d'accord avec le roi, méritent, je le répète, la sympathique attention de tous ceux que préoccupent dans le monde le règne du droit et la défense des libertés publiques. Il serait injuste de ne pas louer en même temps les princes sous les règnes desquels de telles réformes furent

confessions ou rites. En voici un relevé, d'après la même statistique officielle de 1861 :

NUMÉROS.	CULTES CONFESSIONS ET RITES.	EN HONGRIE.	EN CROATIE ET SLAVONIE	EN TRANSYLVANIE.	EN DALMATIE.	TOTAUX.
1	Catholiques — Latins. . . .	5,138,013	720,894	228,095	337,800	* 6,424,801
2	Catholiques — Grecs.	827,211	1,827	546,513	341	1,375,892
3	Catholiques — Arméniens . .	491	17	5,381		5,989
4	Grecs non-unis.	1,105,869	129,730	622,780	77,139	1,935,508
5	Arméniens non unis.	719	17	275	5	1,146
6	Protestants. — Confession d'Augsbourg.	795,930	885	195,861	17	** 992,693
7	Protestants. — Confession helvétique.	1,553,368	4,423	265,976	8	1,823,777
8	Unitariens.	964	31	48,040		49,035
9	Israélites	393,105	5,041	14,152	318	412,626
	Divers.	97				97

* 7,806,682. — ** 2,826,470.

accomplies, car les rois François et Ferdinand, tout en résistant au mouvement, lui donnèrent cependant le caractère légal et sérieux qu'il a en définitive revêtu. N'oublions pas non plus de mentionner, à l'honneur des règnes de Ferdinand et de François-Joseph, l'admirable réforme appelée libération du sol (*Grundentlastung*), œuvre colossale réalisée sans secousse et sans nuire à aucun droit acquis.

Malheureusement les lois de 1847 furent sanctionnées à la veille des bouleversements de 1848. Le parti de la révolution quand même, personnifié par M. L. Kossuth, gâta complétement une situation si heureusement créée et si admirablement défendue par M. Deak et ses amis. M. Kossuth l'emporta et amena une fraction des députés de la nation la plus monarchique de la terre à prononcer la déchéance du roi et de sa dynastie, et à adopter l'idée absurde de la séparation de la Hongrie de la monarchie. Le beau côté du mouvement magyar, c'est le droit que dans leur intrépide fidélité n'ont cessé d'invoquer ses conducteurs. « Ce qui nous a soutenu, disait le chef de l'armée hongroise, M. Gœrgei, c'est le sentiment de notre droit. La Hongrie séparée de l'Autriche, notre cause n'est plus juste[1]. » Aussi, on sait quelles furent les suites de cette insurrection. Malheureusement pour l'empire et pour l'Europe, on ne sut pas à Vienne profiter de la victoire. Si le prince Félix de Schwarzenberg et M. Bach avaient fait proclamer une amnistie complète et offert spontanément les concessions que les Hongrois ont si dédaigneusement refusées sous le ministère de M. de Schmerling, on aurait pu éviter bien des mécomptes et peut-être Solferino et Sadowa. Donner à temps, dit le proverbe, c'est donner deux fois. MM. de Schwarzenberg et Bach regardèrent la Hongrie comme un pays conquis, et ses lois comme abrogées par la victoire. Ils réalisèrent enfin les projets de Léopold I[er] et de Joseph II. Une organisation départementale, dans le genre de l'administration française, fut imposée, aux applaudissements de certains libéraux d'Allemagne et de France, qui ne peuvent supporter la vue d'une constitution ou de lois antérieures à M. Sieyès ou à la Genèse de 1848.

Après la campagne d'Italie, la convocation du conseil de l'Empire renforcé (*Verstærckten Reichsrath*) et le *diplôme d'octobre* ayant rétabli en principe la constitution hongroise, il fut assez imprudemment, sans but bien déterminé, convoqué une diète, dans laquelle les forces du parti de M. Kossuth balançaient encore (du moins dans la chambre des communes) les forces du parti de l'ordre, de la légalité et de la modération, conduit par M. Deak. C'est de 1860 que date le con-

[1] Arthur Gœrgei. *Mein Leben und Wirken in Ungarn in den Jahren* 1848 *und* 1849. 2 vol. in-8. Leipzig, 1852, chez Brokhaus.

flit actuel entre le gouvernement impérial et la diète de Hongrie.

Selon l'habitude du cabinet de Vienne, dont l'indécision proverbiale est un système, la diète était convoquée « pour examiner avec le roi ce qu'il y avait à faire » dans les conjonctures du moment. Au lieu d'imposer une forme constitutionnelle, en convoquant la diète, le roi se livrait au bon plaisir des chambres. L'empereur d'Autriche, dont l'empire est le produit d'un ensemble de faits historiques, ne crée jamais une situation déterminée *a priori*, toujours il tire parti d'une situation donnée. On peut dire que son gouvernement consiste en une perpétuelle consultation. Quand on ne connaît pas les traditions de la cour de Vienne, on est naturellement disposé à prendre cette attitude pour de l'hésitation et même pour de la faiblesse. Mais en portant un tel jugement, on se tromperait souvent.

La diète de 1860 dit au roi, qui est en même temps empereur d'Autriche : Nous vous reconnaissons comme notre roi de fait, parce que vous avez la possession du pouvoir et que vous êtes le descendant de Marie-Thérèse, aux héritiers de laquelle la pragmatique sanction garantit la couronne ; mais vous ne le serez en droit que lorsque vous aurez juré d'observer les lois du peuple magyar, y compris celles de 1848, sanctionnées par le roi Ferdinand, notre dernier roi constitutionnel. Ainsi le veut le principe de la continuité du droit (*Rechtscontinuät*).

L'empereur répond : Je veux rétablir votre constitution, puisque je vous ai convoqués. C'est grâce à cet acte, dont vous devriez, pour être logiques, contester aussi la légalité, que vous prétendez que je ne suis pas votre roi constitutionnel. Mais j'ai à défendre l'intégrité de l'empire, que menacerait la mise en vigueur de certaines de vos lois de 1848.

La diète réplique : Nous ne voulons pas ébranler la puissance de l'empire, puisque notre roi en est le chef et que nous avons besoin nous-même du concours de cette puissance. Rentrez d'abord dans la légalité, rétablissez les lois de 1848 intégralement, et alors, constitutionnellement, nous verrons quelles modifications il convient d'apporter à ces mêmes lois.

A un tel dialogue, dans lequel chaque partie avait un peu raison, il n'y avait de conclusion possible que dans une transaction digne de l'autorité souveraine et de l'assemblée nationale.

La publication de la constitution de février compliqua les difficultés ; car elle soulevait et tranchait en même temps une question nouvelle, celle d'une représentation parlementaire de l'empire tout entier. Il ne s'agissait plus seulement de discuter avec la diète sur le rétablissement des lois de 1848, applicables à la Hongrie seulement, mais en-

core d'abroger virtuellement toutes les lois organiques magyares sur l'union personnelle et d'octroyer un système parlementaire commun à tout l'empire. Les Hongrois commirent peut-être une faute en ne venant pas au *Reichsrath*, dans le sein duquel ils auraient eu la majorité et par lequel ils seraient devenus les maîtres du gouvernement central de l'empire. Mais les Hongrois veulent avoir raison, non-seulement avec la raison de tout le monde, mais encore avec les raisons de la constitution de Saint-Étienne. Il faut du reste en convenir, le programme de M. de Schmerling et les idées favorites de son parti, qui sont au fond une sorte de joséphisme parlementaire, étaient antipathiques au caractère hongrois. D'autre part, il est à remarquer que, depuis 1526, les Slaves, les Allemands et les Magyars se sont périodiquement disputé, soit la direction des affaires de l'empire, soit l'influence au sein du cabinet impérial. Depuis le réveil du magyarisme en 1825, les hommes d'État de Pest ont manifestement visé à faire de leur pays le centre de la monarchie. Le ministère de M. de Schmerling représentait l'influence purement allemande : son chef avait fait partie du ministère du Vicaire de l'Empire, à Francfort, en 1848. D'après les Magyars, la consolidation de la constitution de février eût établi définitivement la suprématie du parti allemand et laissé les Magyars dans l'ombre ; or, tout Magyar se croit les qualités et la vocation d'un Canning ou d'un Bentinck. Les enfants des rues répétaient avec fierté en 1859 ces mots d'une brochure célèbre intitulée : *Hittel* (crédit) et publiée en 1828 par le comte Étienne Szechenyi : « Vous dites que le Hongrois a été ; je prétends, « moi, qu'il va seulement devenir. »

Ainsi s'étaient formés, dans l'empire autrichien, grâce à l'imprévoyance du gouvernement impérial et grâce aussi aux discussions soulevées en 1859 par les propagateurs du principe des nationalités, comme règle de droit naturel international, trois partis, nouveaux sinon par les noms, au moins par les tendances : le parti slave, le parti allemand et le parti magyar. Dans ce dernier parti se trouvaient des hommes que n'animaient pas des sympathies bien grandes pour le caractère et les mœurs particulières des Hongrois. Un diplomate belge, qui a représenté son pays à Vienne pendant plus de trente ans, de 1832 à 1865, le comte O'Sullivan avait des mots charmants pour railler l'apparat des costumes et des discours politiques des Hongrois, leur faible pour Attila, Arpad, saint Étienne, Bocskai, Bethlen, Rakoczy, Tökölyi, leurs élégies sur la bataille de Mohács, leur fétichisme pour la couronne apostolique et leur légitimisme un peu fanfaron ; mais en même temps il soutenait que l'Autriche ne pouvait être désormais que l'*empire de l'Est*, que son centre était à Pest et que son avenir était en Orient. Il est vrai que M. O'Sullivan n'avait

pas une confiance entière dans les combinaisons politiques des Allemands en général.

Les Allemands de Vienne, qui est la ville la plus cosmopolite de la terre, n'ont jamais bien compris, eux, le parlementarisme des Magyars, dont ils ont toujours été les caissiers. Et ils ne les prennent pas au sérieux. « Que nous parlez-vous de Hongrie? écrivait récemment, dans l'organe de M. de Schmerling[1], un ancien député radical au parlement de Francfort, rallié au parti de la Grande-Allemagne, M. J. Froebel : « Que nous parlez-vous de Hongrie et de Venise? Ce « sont là des questions secondaires. L'union de l'Autriche avec l'Alle- « magne, voilà la question vitale. La négliger, c'est abandonner le « reste des pays germaniques à la Prusse. L'Allemagne, transformée « en grande Prusse, réclamerait bientôt les provinces allemandes « de l'Autriche. » — « Que nous importe votre crainte? répondent « les exaltés du parti magyar. Allez vers ceux auxquels vous appar- « tenez, retournez vers l'Allemagne; ne vous servez pas de nous pour « rendre l'Allemagne impassible et surtout laissez là votre idée fixe « de mission allemande qui nous empêche, nous, de devenir l'em- « pire non allemand de l'Est[2]. »

M. de Schmerling, quelles que fussent ses opinions particulières, ne pouvait se placer à aucun de ces deux points de vue. A la théorie hongroise de la continuité du droit, il répondit en magistrat plutôt qu'en politique, par une autre théorie, celle de la prescription (*Werwirkungstheorie*) : tenace comme Deak et patient comme un Viennois, il crut que les Hongrois finiraient, de guerre lasse, par venir au *Reichsrath*, prendre la place que leur assignait la constitution de février, ou, s'ils ne venaient pas, qu'on pourrait se passer d'eux. En 1862, quand on lui dit et lui prouva, à la chambre des députés du *Reichsrath*, que les Hongrois ne se présenteraient pas : « Eh bien, répondit-il tranquillement, nous pouvons attendre (*Wir können warten*). »

Cette atonie politique à l'égard de la Hongrie et de la Vénétie fut la grande faute de son ministère. Quoiqu'il ne mérite pas, selon moi, tous les reproches qu'on lui a faits, il aurait dû se rappeler cette réponse d'un ancien ministre autrichien, le comte Quintin Jœrger, faite en 1682 à Léopold Ier, qui lui demandait son avis sur la situation de ses États : « Sire, l'importance de la Hongrie pour votre monarchie « est telle, que personne ne voudrait, auprès de la postérité et de « toute la chrétienté, assumer la responsabilité d'actes qui pourraient

[1] *Botschafter*, n° 31, juillet 1865.

[2] *Briefe über die ungarische Frage*. Elberfeld, 1866, p. 17. — Cette brochure a paru pour la première fois en 1865, sous forme de lettres, dans la *National-Zeitung* de Berlin.

« pousser les Hongrois à bout[1]. » Le dédain à peine déguisé de M. de Schmerling pour la question hongroise fut une des causes principales de la chute de son ministère.

Il ne « poussa pas les Hongrois à bout ; » mais il les laissa s'agiter dans le vide et contribua ainsi à affaiblir le prestige de la force de l'empire à l'étranger. Un homme qui a pris une certaine part à l'organisation de la légion hongroise, formée l'été dernier à l'ombre du drapeau du roi Guillaume Ier, affirmait récemment avoir entendu dire par M. de Bismark que le gouvernement prussien n'aurait pas voulu courir les chances de la guerre si la question hongroise avait été arrangée[2]. En France, où l'émigration magyare a été depuis seize ans accueillie avec beaucoup de faveur dans un certain monde, qui, sans être le monde officiel, a cependant la prétention de servir de centre au « parti d'action, » on croit volontiers que la force principale de la monarchie de Marie-Thérèse réside encore en Hongrie. Le public de l'Europe occidentale, qui puise sa science politique dans la presse quotidienne et qui forme en définitive la grande majorité de ce qu'on appelle l'opinion, est convaincu, surtout depuis la dernière guerre, qu'il n'y a de salut pour l'empire d'Autriche que dans une complète satisfaction donnée à l'opposition constitutionnelle hongroise. Il importe peu que la partie sérieuse de cette opposition ne comprenne que la minorité magyare des habitants du royaume de Hongrie ; c'est cette opposition qui domine toute la situation, c'est elle qui dirige toutes les forces vives de la population dans le royaume de Hongrie, c'est-à-dire, de près de la moitié de la monarchie ; c'est elle qui a les plus vieilles traditions de gouvernement parlementaire : c'est elle enfin qui a le bénéfice du prestige d'une constitution séculaire et des souvenirs de la guerre de Sept ans, que nous avons vu recommencer l'année passée sans entendre, dans l'état-major du Magyar Benedek, retentir le *Moriamur pro rege nostro* de la diète de Pressbourg.

Le parti de M. de Schmerling accuse le comte Maurice Esterhazy, qui était le collègue de ce dernier, d'avoir, en conseil, déprécié les forces et ignoré les projets bien arrêtés du parti constitutionnel hongrois. Quoi qu'il en soit, l'opposition énergique et persévérante des Hongrois excita et fortifia celle des Tyroliens, des Tchèques, des Polonais, des fédéralistes et de tous les mécontents déclassés de l'ancien régime.

[1] *Fünf Bücher vom Staate. Ein Beitrag zur Organisirung der Osterr. Monarchie*, von Koloman grafen Majlàth. Leipzig, 1860, p. 108.

[2] Il y a un mois, la *Correspondance Bullier* prêtait à M. de Bismark le propos suivant: « Nous battons l'Autriche diplomatiquement, aurait-il dit, comme nous l'avons battue militairement, et ce sera notre faute si elle arrive jamais à reconquérir une position en Allemagne. Pest doit être la capitale de la nouvelle Autriche; nous l'avons indiqué par des paroles, nous l'avons prouvé par l'épée. »

Devant cette coalition, M. de Schmerling dut se retirer, après avoir, dans des circonstances critiques, mis au service de la dynastie et de l'empire, sinon beaucoup d'énergie et une politique bien féconde, au moins beaucoup de dévouement et une incontestable popularité : il ne serait pas équitable de le nier. La *Constitution du 26 février* 1861 fut *suspendue* le 20 septembre 1865, avec la plus grande facilité, sans qu'on ait entendu formuler nulle part une protestation bien vive contre le *Manifeste* impérial adressé à cette occasion aux peuples de l'empire : le public comprenait parfaitement que les institutions représentatives ne couraient aucun danger, qu'il n'y avait qu'un changement d'administration. Le nouveau ministère formé par le gouverneur de la Bohême, comte Belcredi (27 juillet 1865), et plusieurs fois remanié depuis son avénement, indiquait un retour plus ou moins prononcé vers les principes du *diplôme du* 20 *octobre* 1860, et un accord avec la diète de Pest. Il a gouverné pendant dix-huit mois, avec le message du 1er mai 1862, qui a sanctionné le principe de la responsabilité des ministres et une commission pour le contrôle de la dette publique.

Le but de ce coup d'État pacifique était, non pas de revenir au régime absolutiste dont l'empereur actuel (cela n'est un mystère pour personne) ne veut plus entendre parler, mais au contraire d'aplanir les difficultés qui faisaient obstacle à un rapprochement entre le gouvernement de l'empereur et le formalisme ombrageux des Magyars. Depuis six ans, les Hongrois, fermant de plus en plus les oreilles aux provocations du parti de M. Kossuth et abandonnant pour ainsi dire aveuglément la défense de leur cause au tact, à la prudence, à la fermeté patriotique et au royalisme bien connu de M. Deak, sont restés, il faut le reconnaître à leur honneur, admirables de patience et de calme. Il est vrai de dire aussi qu'invoquant avec une obstination sans exemple la théorie absolue de la légalité quand même, ils se seraient condamnés eux-mêmes en recourant par exemple aux arguments moins parlementaires employés en 1701 par François Rakoczy et en 1685 par Emeric Tökölyi.

Le nouveau ministère se mit immédiatement à l'œuvre. Les diètes des seize pays germano-slaves furent convoquées pour le 23 novembre 1865. Les diètes, où l'élément allemand centraliste domine, basse Autriche (Vienne), haute Autriche (Linz), Silésie (Troppau), Styrie (Gratz), Carinthie (Klagenfurt), Salzbourg (Salzbourg), Vorarlberg (Bregenz), firent des démonstrations plus ou moins explicites en faveur de la constitution suspendue de février.

Les diètes, où les Slaves ont la majorité, principalement celles de

Bohême et de Gallicie, accueillirent le manifeste impérial par des adresses de remercîment [1].

Les diètes de Tyrol, de Moravie, de Dalmatie, de Goritz-Gadisca et de Trieste restèrent neutres, en ce sens qu'elles ne se prononcèrent ni pour ni contre la constitution de février. Les diètes, entièrement favorables à la constitution de février, représentent numériquement une population d'environ 4,500,000 habitants, à peine le huitième de la population totale de l'empire. Mais moralement, socialement, politiquement, cette minorité allemande est l'élément actif, civilisateur de l'empire. Elle veut rester allemande, sans cesser d'être « autrichienne. » C'est l'avant-garde de la civilisation occidentale. Il est du devoir du gouvernement d'avoir les plus grands égards pour son opinion.

Pour faciliter le rapprochement avec les Magyars, un décret impérial prononça la dissolution de la diète de Transylvanie, élue en vertu de la constitution de février, et en convoqua une nouvelle pour le 19 novembre 1865, d'après la loi de 1791 [2]. En même temps, des rescrits royaux datés du 2 novembre 1865 et du 17 février 1866 demandèrent à la diète de Croatie et d'Esclavonie de délibérer sur l'union de ce royaume entièrement slave avec la Hongrie et éventuellement d'envoyer des députés à Pest pour prendre part au couronnement de l'empereur comme roi de Hongrie. La diète fut même « sommée, » conformément aux droits de la couronne, d'élire des députés chargés de délibérer en commun avec une délégation de la diète hongroise sur les rapports de droit public des deux pays entre eux et avec l'empire. L'examen de la question de la réunion de la Dalmatie à la Croatie a été provisoirement ajourné. L'annexion des Confins-Militaires au royaume de Croatie, demandée par la diète d'Agram, n'a pas été

[1] En Bohême, la réaction contre le ministère Schmerling et les idées de son parti dépassa les bornes de la légalité : vers la fin de février, une partie de la population tchèque se livra à des actes d'hostilité contre les Allemands et surtout les juifs, qui pour beaucoup de Slaves, de Roumains et de Magyars personnifient l'élément allemand, une partie de la haute bourgeoisie de Vienne, de Pest, de Prague, de Lemberg, etc., étant juive ou d'origine juive. A Prague même, eurent lieu de grandes manifestations contre les Allemands. Le 20 mars 1866, quelques jours après le commencement des armements contre la Prusse, la diète de Bohême, par 119 voix contre 100, votait une adresse à l'empereur pour le prier d'augmenter le nombre des députés tchèques du royaume. L'empereur refusa de sanctionner ce vote, en répondant que, pour changer la constitution octroyée à la Bohême, il fallait le consentement des deux tiers des représentants de la diète. En même temps d'énergiques mesures militaires furent prises contre les perturbateurs de l'ordre, à Prague, à Pisek, à Tabor et à Pilsen.

[2] Déjà le 6 décembre, la nouvelle diète, dominée par une majorité magyare, se prononcait pour la réunion de la Grande-Principauté à la Hongrie, quoique le quart à peine de la population de la Transylvanie soit de nation magyare.

accordée par l'empereur, qui, à cette occasion, déclara de nouveau ces Confins nécessaires à la défense de l'empire. Jusqu'ici les députés croates n'ont pu s'entendre avec la diète de Pest.

Celle-ci fut ouverte solennellement le 14 décembre 1865, par l'empereur lui-même, qui avait été reçu à Pest avec cet enthousiasme royaliste qui caractérise à un si haut degré les Magyars. La présence de l'empereur et de l'impératrice à Bude pendant près de deux mois fut un acte de bonne politique. L'empereur, dont les sympathies personnelles pour les Hongrois sont connues depuis longtemps, parle cinq ou six langues comme tout bon Autrichien et, en outre, le magyar, langue fort difficile qu'ignoraient, avaient oubliée ou parlaient fort mal en 1860 d'excellents Magyars de ma connaissance. Les Hongrois, qui aiment la parade, le faste et la galanterie chevaleresque, se plaisent à faire à leurs souverains des réceptions qu'il faut avoir vues et entendues pour les comprendre; et quand la beauté et la grâce de la reine donnent à leurs démonstrations un aliment nouveau, elles vont jusqu'à l'hyperbole. C'est dans un de ces moments qu'ils ont crié *Moriamur* devant Marie-Thérèse. J'ai entendu raconter par une Allemande, très-hostile, il est vrai, aux Magyars, et parente d'une des personnes de l'entourage de la fille de Charles VI à Pressbourg, que la fameuse scène de la présentation du prince royal (qui devait devenir Joseph II) par sa mère, revêtue de deuil, de jeunesse et de beauté, avait été préparée par les ministres allemands, spéculant sur la vanité et la chevalerie des magnats. Marie-Thérèse, quittant la diète et brisée d'émotion, se serait jetée sur un canapé en demandant : Ai-je bien joué mon rôle (*Hab' ich es gut gespielt*)? Je doute de l'exactitude de ce récit[1] : jamais on ne serait parvenu à faire jouer une indigne comédie à cette grande et vertueuse princesse. Si je rapporte ici cette anecdote, qui blessera peut-être les sentiments poétiques de mes lecteurs, c'est pour faire ressortir un des traits les plus caractéristiques de la vie politique des Hongrois. Un appel direct du roi aux sentiments dynastiques, un acte de confiance ou de générosité, une bonne parole dite par lui avec à-propos est capable d'opérer des revirements inattendus. La présence prolongée de l'empereur François-Joseph fit une impression d'autant meilleure que, depuis plus de vingt ans, aucun roi de Hongrie n'avait résidé *constitutionnellement*

[1] On a dit aussi, quoiqu'on n'ait jamais pu le prouver, que M. de Kaunitz serait parvenu un jour à faire écrire à la même Marie-Thérèse, la plus honnête mère de famille de son empire, une sorte de billet doux à madame de Pompadour. L'invention de cette historiette est attribué à Frédéric II qui ne se gênait pas, du reste, pour faire des faux en histoire (Voy. par ex. le *Bref du pape au maréchal Daun*)] ou tout au moins à son entourage.

à Bude [1]. Des deux côtés, on manifesta le plus sincère désir d'arriver à un prompt et décisif rapprochement.

La diète de 1865, entièrement dominée par la politique et la personnalité de M. Deak, renouvela toutes les demandes de la diète de 1861, mais avec une nuance prononcée de modération et une protestation de fidélité sans réserve : la continuité du droit, l'intégrité de la couronne de saint Étienne par la réunion à la Hongrie de la Transylvanie et de la Croatie, la nomination d'un ministère hongrois responsable, le rétablissement provisoire des comitats, c'est-à-dire de l'indépendance administrative et élective des provinces, avec les lois de 1848 pour base [2]. A l'adresse de la diète, votée par la table des magnats et la chambre des communes et remise au roi le 26 février, il fut répondu en substance le 3 mars par un rescrit royal : « L'union intime de la Hongie avec les pays héréditaires de la couronne, réalisée deux cents ans avant la pragmatique sanction, a toujours contribué au bien-être des deux grandes parties de la monarchie : les lois politiques devraient être mises en harmonie avec les conditions essentielles de ce bien-être et, au besoin, être modifiées en ce sens. Voilà pourquoi j'ai, dans le discours du trône, appelé avant tout votre attention sur les intérêts communs à toute la monarchie. En les étudiant attentivement, vous reconnaîtrez la nécessité de reviser celles des lois de 1848 qui sapent les fondements de l'empire, par exemple, celles qui concernent les attributions du palatin et l'indissolubilité de la diète avant la fixation du budget. L'exécution pratique de la continuité du droit ne sera possible que dans l'avenir, quand les lois auront concilié les prérogatives de la diète avec la mission du souverain pouvoir. Quant aux satisfactions à donner aux besoins légitimes des nombreuses nationalités ou confessions qui existent dans le royaume, elles forment une question de justice : le roi secondera tous les efforts qui seront faits pour la résoudre. »

Le 26 avril suivant, la diète répliqua à ce rescrit en répétant toutes ses demandes précédentes. Dans sa réponse, l'empereur maintint, de son côté, les termes de son rescrit antérieur. Bientôt la guerre fit cesser, sinon les délibérations de la diète de Pest, du moins cette discussion réellement extraordinaire par adresses et rescrits, discussion pacifique et salutaire, qui, dans d'autres pays plus fiers que l'empire d'Autriche de leur civilisation, de leur force et de leurs libertés civiles, conduiraient le peuple à la révolte et la

[1] C'est le nom magyar d'Ofen, l'ancienne résidence des rois de Hongrie, en face de Pest, sur la rive droite du Danube.

[2] C'est ce que les Hongrois appellent la restitution intégrale de leurs droits politiques (*Restitutio in integrum*).

dynastie à sa perte. Le 24 juin, le jour même de la bataille de Custozza et de l'entrée en Bohême des Prussiens, sous le prince Frédéric-Charles et le général Herwarth, l'empereur adressait un nouveau rescrit à la diète. Aucun raisonnement ne pouvait mieux faire comprendre la force de cohésion de la monarchie autrichienne et la puissance réelle de la dynastie de Habsbourg-Lorraine. Imaginez la France attaquée à la fois dans le midi et le nord par des ennemis supérieurs en nombre qui ont juré de l'anéantir, supposez encore la moitié de la population totale de l'empire composée par exemple d'Alsaciens et de Flamands et, pendant que le canon gronde en Champagne, en Provence et à Cherbourg, discutant avec l'empereur Napoléon en personne comme le faisaient l'an passé les Hongrois, s'exprimant dans leurs réunions et dans leurs journaux avec la plus fière indépendance, avec la plus entière liberté, et revendiquant, comme un droit imprescriptible, non pas des libertés civiles ou des priviléges particuliers, mais leurs institutions historiques et des constitutions dans la plus large acception du mot : et dites si l'empire français soutiendrait une pareille crise comme l'a fait l'empire d'Autriche?

Les efforts du ministère Belcredi, complété le 20 octobre 1866 par la nomination de M. de Beust, ont déjà abouti à un résultat important : la diète de Hongrie a reconnu en principe la nécessité de pourvoir aux intérêts généraux de l'empire par des délibérations prises en commun avec les organes légaux des autres parties de la monarchie. Déjà avant la guerre, une commission spéciale de soixante-sept membres a été instituée dans le sein de la diète pour la réalisation éventuelle et positive et la mise en pratique de ce principe, entièrement nouveau dans l'histoire du droit public hongrois. Cette commission des LXVII a nommé un sous-comité de quinze membres, chargé de faire un rapport sur la question. J'ai sous les yeux le projet de ce sous-comité, qu'on a longuement discuté à Pest et qui vient d'être adopté. Toute réforme pour les Magyars devant avoir un fondement juridique, ce projet fait découler toutes les concessions demandées à la diète, dans l'intérêt général de la monarchie autrichienne, de la *pragmatique sanction*. Je crois que c'est en forcer un peu l'esprit et les termes, car, sous Charles VI, les états provinciaux des pays héréditaires ne formaient pas, comme en Hongrie, un obstacle au pouvoir absolu des souverains : la *pragmatique sanction* établissait un dualisme rigide et ses auteurs ne prévoyaient pas qu'un jour viendrait où il serait nécessaire de convoquer en un conseil central de l'empire les délégués des divers pays qui composaient alors les États particuliers de la maison de Habsbourg. Il ne faut pas cependant se plaindre de ces scrupules de légalité : heureux les peuples qui en sont tourmentés! Le projet des XV, adopté par les LVII, re-

connaît comme affaires communes les finances générales de l'empire et les affaires étrangères. Il accorde nécessairement l'unité de l'organisation et du commandement de l'armée. Enfin il proclame de nouveau l'indivisibilité de la monarchie autrichienne et la nécessité pour la Hongrie de contribuer à son maintien et à sa défense avec les autres pays de la couronne. L'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne a simplifié grandement la tâche des XV : c'étaient les relations de l'empire avec la confédération germanique qui formaient le plus grand obstacle à l'arrangement de la question militaire et de celle des affaires étrangères. Le projet est une déclaration de principes à soumettre au vote de la diète : il sera pourvu ultérieurement, d'accord avec l'empereur-roi et les représentants légaux des autres pays de la couronne, à la mise en pratique de ces principes généraux. Ils ne sont pas encore votés, mais on peut les considérer comme adoptés par la diète et par le roi. Le gouvernement s'est engagé à rétablir l'état constitutionnel dans le royaume et à nommer un ministère responsable, sans attendre le vote de la diète, aussitôt que la commission des LXVII aurait adopté les conclusions proposées. Le 18 de ce mois, cette promesse a été tenue par l'empereur, qui a chargé le comte Jules Andrassy, bien connu à Paris, de former un ministère, conformément aux lois constitutionnelles de 1848. Il ne faut pas en douter, les Magyars tiendront à leur tour les promesses qu'ils ont fait officieusement au roi. La question hongroise est donc entrée dans une nouvelle et heureuse phase.

La diète d'Agram est prête à accorder au gouvernement central tout ce qu'il désire dans l'intérêt de l'indivisibilité et de la défense de la monarchie, mais elle ne veut pas se laisser absorber ni par la diète de Pest, ni par le conseil de l'empire restreint institué par la constitution de février. En fait, elle n'ose pas briser entièrement les liens historiques de la Croatie avec la Hongrie, et elle voudrait que l'empire devînt une fédération monarchique. C'est ce qui résulte implicitement de son adresse du 19 décembre dernier. La diète a été ajournée le 4 janvier.

Vers la fin de 1866, le gouvernement impérial, ayant l'espoir de plus en plus fondé de voir la diète de Pest acquiescer à ses dernières propositions, avait pu songer enfin à poursuivre l'accomplissement de sa noble tâche. Le 2 janvier, une patente impériale convoqua, pour le 25 février suivant, un *Reichsrath restreint* extraordinaire comprenant les députés des pays germano-slaves qui ne font pas partie de la couronne de Hongrie. Ce *Reichsrath* ne devait pas être, à proprement parler, constituant, mais purement consultant, si j'ose m'exprimer ainsi. Aux termes de l'article 6 de la patente, il devait s'occuper exclusivement de la question constitutionnelle. Pour former cette assem-

blée, les diètes des divers pays germano-slaves et non hongrois ont été dissoutes. Les diètes nouvelles élues conformément aux lois électorales de 1860-1861, sont convoquées pour le 18 février, et elles auront à choisir, par le mode électoral qui leur plaira, le nombre de députés que la constitution de février leur donne respectivement le droit d'envoyer au conseil restreint de l'empire[1]. Les Polonais, les Tchèques et, en général, les fédéralistes ont accueilli favorablement ces mesures. Une fraction du parti allemand, les libéraux de la nuance du *Fremdenblatt* et de *la Presse* de Vienne (école de *la Gazette de Cologne* d'avant la guerre de 1866) et l'ancien groupe fidèle au ministère Schmerling ont seuls manifesté une opposition sérieuse. A une réunion qui a eu lieu récemment chez l'ancien ministre de la justice dans le cabinet Schmerling, M. le baron de Pratobevera, et à laquelle assistaient le prince Colloredo Mansfeld, le comte Antoine Auersperg (Anastase Grün) et les principaux membres de l'ancienne majorité du Reichsrath restreint ordinaire, dissous en 1865, il a été décidé que le parti centraliste s'efforcerait, au sein des diètes provinciales, d'empêcher la formation d'un Reichsrath restreint extraordinaire, parce qu'il en conteste absolument la légalité, et qu'il ne veut pas admettre virtuellement l'abrogation de la constitution de février. Une fraction notable du parti allemand, celle qui, par son activité et sa cohésion, représente en définitive la population allemande de l'empire (8 millions d'habitants), invoque donc carrément le principe de la continuité du droit, qu'il refusait naguère d'appliquer en Hongrie.

Certes, nous autres, peuples civilisés de l'Occident, habitués que nous sommes à beaucoup parler de libertés publiques et à recevoir, comme une concession ou un bienfait, l'octroi de nos lois constitutionnelles, il nous est difficile de comprendre pourquoi le ministère Beust-Belcredi n'a pas imposé d'un seul coup la volonté souveraine et octroyé par une seule et même patente l'ensemble des institutions que l'empereur et ses conseillers veulent aussi larges que possible. Pourquoi tant d'hésitation, quand on veut faire le bien ? Pourquoi tant louvoyer, quand on gouverne sans arrière-pensée et qu'on ne veut plus soulever de nouveau le vent de l'absolutisme ? Surtout pourquoi maintenir la suspension de la constitution de février ? Il est facile de répondre d'une manière générale à ces questions. L'empire d'Autriche n'a jamais été *unifié*, comme d'autres monarchies européennes, par la force. La tentative en fut faite pour la première fois

[1] Voy. mes articles de 1863. En vertu de la constitution de février, le *Reichsrath* est *complet*, quand il comprend les députés de toute la monarchie, y compris la Hongrie; *restreint*, quand il comprend seulement les députés des pays germano-slaves.

et malheureusement par le prince de Schwarzenberg, après 1848. Sous les règnes les plus absolutistes, chaque partie de la monarchie a conservé sa forme historique, ses mœurs, ses usages, sa langue et même ses règlements particuliers d'administration. Aujourd'hui, les divers peuples de l'empire veulent non-seulement être libres comme tout le monde, mais encore être libres à leur manière. Peut-on faire un reproche aux peuples d'avoir de telles fantaisies, au gouvernement impérial de les respecter? Les organes du ministère et particulièrement ceux du comte Belcredi avaient encore d'autres raisons à faire valoir.

Si le gouvernement, disaient-ils, avait convoqué le *Reichsrath complet*, prévu par la constitution de février, les Hongrois se seraient abstenus. S'il avait réuni un *Reichsrath restreint* ordinaire, il n'aurait pas plus que M. de Schmerling atteint le but que l'on désire, la réorganisation politique de l'empire entier par l'accord unanime des peuples. S'il avait donné au *Reichsrath restreint* extraordinaire un caractère constituant, l'absence des députés hongrois aurait encore une fois anéanti toutes les espérances d'un rapprochement définitif. La voie que le ministère Beust-Belcredi avait choisie cherchait à concilier les intentions généreuses du gouvernement, la susceptibilité des Hongrois, le respect du diplôme d'octobre et de la constitution de février et les besoins urgents d'une réorganisation complète et définitive de la monarchie. Pour ôter aux Hongrois tout prétexte de récrimination, on avait poussé la condescendance jusqu'à faire table rase de toute législation constitutionnelle commune à tout l'empire. Le gouvernement semblait leur dire : Soyons enfin raisonnables, mettez-vous officieusement d'accord avec moi sur les bases essentielles d'un arrangement des affaires communes de l'empire, je me charge de les faire ratifier par l'autre partie de l'empire. Pour ne pas se heurter contre les susceptibilités non moins légitimes d'un *Reichsrath restreint* ordinaire, le gouvernement avait donc eu recours à l'expédient d'un *Reichsrath restreint* extraordinaire, qui avait en même temps l'avantage de plaire aux Tchèques et aux Polonais, sans nuire aux intérêts essentiels des Allemands.

Ces raisonnements et d'autres du même genre n'ont pu prévaloir, à cause de l'opposition formelle et persistante des centralistes allemands, à laquelle les pétulants discours du prince de Hohenlohe, à Munich, ont donné une importance nouvelle. En Bohême, les Tchèques l'ont emporté dans les élections sur les Allemands. En Gallicie, les fédéralistes polonais ont obtenu une grande majorité sur les centralistes ruthéniens. Partout ailleurs, même en Moravie, le parti constitutionnel allemand a triomphé complétement ou obtenu la majorité. En même temps, l'espoir que le gouvernement avait, d'obtenir l'ac-

quiescement de la diète de Pest à ses propositions, s'était transformé en certitude.

Ces événements ont provoqué au sein du cabinet impérial, d'abord des tiraillements, puis la retraite du comte Belcredi, qui y représentait les idées fédéralistes tchèques, polonaises et tyroliennes.

M. le baron de Beust a été chargé par l'empereur de la reconstitution du ministère. Le Reichsrath restreint extraordinaire, institué par la patente du 2 janvier, ne sera pas réuni. La constitution de février est remise en vigueur, et sera, s'il y a lieu, revisée légalement.

A l'ouverture du *Reichsrath restreint* ordinaire, qui se réunira le mois prochain à Vienne, l'empereur « communiquera » aux députés des pays germano-slaves le résultat des conventions politiques qu'en sa qualité de roi de Hongrie il a passées avec les représentants de ce royaume ; et il proposera au *Reichsrath* les mesures constitutionnelles nouvelles qui doivent assurer l'unité extérieure de la monarchie impériale. Le ministère Beust croit avoir concilié ainsi les prétentions constitutionnelles des Allemands avec la rigidité des principes politiques de la diète de Pest.

Cette politique d'atermoiement peut paraître étrange à ceux qui sont affolés d'unitarisme, et je ne m'étonne pas de voir les ennemis de l'Autriche, qui ne connaissent que les résultats matériels de sa récente politique extérieure, puiser dans cette confusion apparente des arguments contre l'existence même de la monarchie. Pour moi, je déplore sincèrement les fautes graves qui ont mis l'empire dans une situation difficile, et je connais dans son organisme actuel des dangers que j'indiquerai plus loin ; mais je vois un signe de vitalité dans les circonstances qui ont accompagné la publication et l'exécution de la dernière patente. En agissant comme il le fait, le gouvernement donne en définitive une preuve mémorable de son entière confiance dans les divers peuples de la monarchie : après avoir été désarmé par la force à l'extérieur, il se désarme volontairement à l'intérieur et montre à tous qu'il n'a peur ni de la participation de ses peuples à l'œuvre importante de la régénération politique de la monarchie, ni de l'examen de ses actes. L'empereur se fie absolument aux nations de l'empire et leur « écrit » : Dites-moi ce que vous voulez, mettez-vous d'accord entre vous, j'exécuterai vos décisions. Il laisse à la presse une entière liberté de discussion et aux électeurs la plus large faculté d'association et d'agitation publique. Il n'a pas de candidats officiels ; il se contente de maintenir l'ordre public dans les rues. Combien est-il de gouvernements qui pourraient imiter une pareille conduite ?

Je le demande, cette politique serait-elle possible en Russie, en

Espagne? Si le gouvernement italien demandait aux diverses provinces du royaume de quelle façon elles veulent être organisées administrées, gouvernées ; si M. de Bismarck laissait aux Posnaniens, aux Rhénans, aux Westphaliens (je ne parlerai pas des Hanovriens et des Hessois) le soin de déterminer eux-mêmes leur législation fondamentale; si l'Angleterre elle-même donnait aux Irlandais le choix de leur constitution : croyez-vous que ces actes d'honnêteté et d'équité politiques seraient envisagés, dans ces divers pays, aussi pacifiquement qu'ils le sont en Autriche? Croyez-vous surtout que ces actes auraient partout les conséquences qu'on en attend à Vienne? Je laisse au lecteur le soin de répondre. Je n'ai ni le droit ni le désir d'apprécier ici la politique intérieure du gouvernement français; mais il doit m'être permis de demander aux journaux qui parfois couvrent de leur compassion un peu hautaine la situation intérieure de l'empire d'Autriche, de faire la comparaison de la patente autrichienne du 2 janvier et des décrets impériaux français du 19 du même mois. Je n'entends nullement critiquer ces décrets, qui, pour moi, sont l'expression d'une pensée généreuse et forment un acte de sagesse. Mon seul but, en les comparant aux dernières patentes autrichiennes, est de faire ressortir la force morale du gouvernement de l'empereur François-Joseph dans l'intérieur de son empire.

J'examinerai plus loin les éléments sur lesquels repose l'avenir de la monarchie autrichienne. Les plus importants sont d'un ordre purement moral. La réorganisation politique intérieure de l'empire n'est plus qu'une question de temps, si très-prochainement le démon de la guerre ne déchaîne pas encore une fois ses furies. Elle doit reposer sur une décentralisation aussi large que possible. L'État qui, en Europe, a le plus de ressemblances avec l'empire d'Autriche, à certains points de vue, c'est la patrie des comtes de Habsbourg, la Suisse, où Welches, Germains et Romans-Italiens vivent ensemble dans l'union la plus parfaite, sans redouter l'application de la théorie des « grandes agglomérations, » sans aspirer à l'unitarisme de la législation et de l'administration. L'empire d'Autriche, pas plus que la Suisse, n'a été créé par la force brutale. Si l'on excepte l'indigne annexion de la Gallicie, dont Marie-Thérèse s'est publiquement confessée[1], et dont les Galliciens, les moins malheureux des Polonais et les plus heureux des Ruthènes, semblent avoir absous la maison de Habsbourg, on peut dire avec un écrivain magyar : « L'empire d'Autriche est un pur produit de l'histoire[2]. » Dans le passé, il

[1] Voy. mon article sur Frédéric II. *Correspondant,* année 1863, livraison du mois de mars, p. 496.

[2] Le comte C. Majlàth, *l. c.*.

formait, en fait et en droit, une confédération gouvernée à titre héréditaire par le chef d'une famille princière. En tête de la patente du 2 janvier dernier, on lit : « Nous François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Gallicie, de Lodomerie ; archiduc d'Autriche, grand-duc de Cracovie, duc de Salzbourg, de Styrie, de Carinthie, de Carniole et de Bukovine ; grand-prince de Transylvanie ; margrave de Moravie et d'Istrie ; duc de Silésie, de Raguse et de Zara ; comte de Habsbourg, de Tyrol, de Goritz et Gradisca et de Bregenz ; seigneur de Trieste ; grand-wojwode des Serbes, etc. » Jusqu'au dix-septième siècle, ces divers États n'étaient reliés entre eux que par la personne de leur souverain. Chacun d'eux avait ses lois nationales et son administration particulière, comme les cantons suisses. La chancellerie de Bohême et celle de Gallicie n'ont été supprimées que sous le règne de l'empereur François. Tout le monde connaît l'originalité de la constitution politique du Tyrol, semblable aux constitutions des cantons catholiques suisses, avant les dernières réformes de la république. Les petits duchés alpestres de Styrie, de Carinthie et de Carniole et le comté de Goritz-Gradisca avaient encore au seizième siècle les mêmes institutions que les cantons suisses ; ils en ont conservé quelques lambeaux et toutes les traditions. S'ils n'ont pas eu de Guillaume Tell, c'est que leurs princes n'ont jamais été bien farouches. L'histoire d'André Hofer sous Napoléon Ier et la dernière guerre contre les Italiens ont montré jusqu'où peut aller leur dévouement envers le drapeau que représente la dynastie régnante. Dans l'empire d'Autriche, pas plus que dans la république suisse, il n'y a une nationalité déterminée, dans le sens français ou plutôt italien du mot.

On l'a dit dans un discours célèbre, prononcé dans un département français où l'on parle italien : l'empire d'Autriche représente le principe chrétien de l'alliance des nationalités, contradiction radicale du principe des nationalités unifiées ; ce n'est qu'en tuant l'Autriche qu'on pourra exterminer le principe de l'alliance des nationalités, dernier obstacle à la formation des grandes agglomérations et au triomphe de la démocratie césarienne. De cette pensée barbare, je veux tirer la conclusion de cette première étude.

L'histoire, la géographie, l'ethnographie ont fait de l'empire des Habsbourg une confédération naturelle sous la direction ou plutôt la protection d'un gouvernement germanique : l'expérience du passé et les événements de notre temps ont prouvé jusqu'à l'évidence que le principe fédératif est le meilleur gardien des libertés publiques. Les plus mortels ennemis de l'empire autrichien proclament que Vienne, Berne et Bruxelles sont les derniers refuges de ce principe sur le

continent et qu'il fait sa force. La voie dans laquelle doivent marcher les réorganisateurs de la monarchie est donc tracée.

Trois hypothèses sont possibles :

Un empire unitaire à la prussienne;

Le dualisme des règnes de François et de Ferdinand, mitigé par les récentes concessions de la diète de Pest;

L'unité du gouvernement par la fédération ou, si ce mot effraye, par de très-larges libertés et prérogatives provinciales.

Un empire unitaire d'Autriche ne pourrait se maintenir que par la force. Elle a pu être employée pour la formation de ce qu'on appelle l'unité de la France, parce que les provinces ont été conquises successivement. L'unification de la Bretagne, de la Flandre, de l'Alsace, etc., est l'œuvre calculée de plusieurs siècles d'absolutisme. Il serait matériellement impossible de forcer d'un seul coup les Allemands, les Magyars et les diverses nationalités slaves à vivre sous un gouvernement unitariste. Jamais la dynastie de Habsbourg, aux jours classiques de son omnipotence politique, n'a essayé de faire prévaloir un pareil système, aussi injuste en principe qu'inutile dans ses conséquences : elle ne pensera certainement pas à le réaliser aujourd'hui qu'elle consulte plus que jamais les désirs et la volonté des peuples sur lesquels elle règne.

Une restauration de l'ancien dualisme, qui ferait de l'empire une confédération à deux membres seulement, aurait l'inconvénient d'affaiblir la puissance impériale et de mécontenter la moitié slave de la population cisleithanienne. En supposant que les Tchèques, les Polonais et les Slaves du Sud l'adoptent, la minorité allemande, qui forme l'élément le plus actif de la monarchie, serait réduite à une perpétuelle infériorité, et l'empire abandonnant sa mission historique serait peut-être exposé à entendre un jour invoquer de nouveaux « cris de douleurs. » Je sais que la fraction centralisatrice ou centraliste du parti allemand a adopté, comme pis-aller, le programme dualiste, parce qu'il croit pouvoir y trouver le moyen de maintenir son ancienne hégémonie dans les pays germano-slaves. Il me semble qu'elle se trompe; car avec les institutions représentatives, telles que ce parti les interprète, il serait bientôt débordé par la majorité slave. Le rôle des Allemands dans la monarchie autrichienne est de diriger la confédération impériale, de germaniser, de civiliser l'Europe orientale, d'accord avec les Tchèques, les Polonais et les Magyars.

On connaît la déclaration que fit en 1848, au nom de ses compatriotes, M. le docteur Palazky, le plus éminent historien des Tchèques et un deleurs chefs politiques actuels : « Si l'empire d'Autriche n'existait pas, il faudrait s'empresser de le créer, dans l'intérêt de l'Europe, dans l'intérêt de l'humanité. » J'ai entendu répéter, par un des

principaux magnats de la Hongrie, ce lieu commun du droit international moderne. M. le comte Léon de Thun, un des hommes les plus distingués du torysme tchèque, soutenait, dejà en 1842, les droits des Slaves slovaques de la Hongrie contre M. Pulsky, l'écrivain magyare. Pour M. de Thun et tous les chefs du parti tchèque, le fédéralisme des nationalités ou plutôt des États sous le sceptre de la maison de Habsbourg est une barrière infranchissable élevée contre le panslavisme russe dont ils ne veulent à aucun prix et qu'ils n'ont évité et qu'ils ne peuvent éviter dans l'avenir que par le maintien et le renforcement de la monarchie autrichienne. Depuis le partage de la Pologne, l'empire s'est accru d'un vaste État, comprenant deux populations slaves rivales, les Polonais catholiques latins et les Ruthènes catholiques grecs, qui ne peuvent coexister ou se défendre contre le slavisme et le schisme moscovite, que par le maintien et le renforcement de la monarchie autrichienne. Quoi que disent et que fassent M. Pulsky et tous ses compatriotes magyares, un jour viendra où le règne des majorités qu'ils n'ont pratiqué que du temps de l'oligarchie constitutionnelle, reformée en 1848 seulement, un jour viendra où les Slaves, les Slovaques, les Serbes, les Croates, les Ruthènes occuperont en Hongrie la place que leur assigne leur nombre : les 1,100,000 Valaques de la Transylvanie et les 1,500,000 Allemands disséminés par groupes importants dans l'ancienne monarchie de saint Étienne ne manqueront pas, eux aussi, d'imiter les Magyars, en déployant le drapeau de leur nationalité. Les Magyars ont donc besoin de l'empire d'Autriche, non-seulement pour maintenir leur influence, mais encore pour garantir leur existence nationale.

Quant aux Allemands, ils ne forment un groupe presque homogène que dans trois des nombreux États qui composent la monarchie : dans les petits duchés de Salsbourg et de Styrie et dans les deux provinces de l'archiduché d'Autriche, dont la population totale est d'environ 3,500,000 âmes en y comprenant la grande agglomération cosmopolite de Vienne. On ne peut admettre que ces populations songent jamais à séparer leurs destinées de celles d'un empire auquel elles ont donné leur nom et de celles d'une dynastie plus populaire qu'aucune autre en Europe. Les populations allemandes tiennent à l'empire par des traditions ineffaçables, par un attachement proverbial ; elles y tiennent surtout, parce qu'elles ont besoin de maintenir le prestige incontesté de leur civilisation et de garantir les intérêts de leur nationalité contre l'immense supériorité numérique des autres peuples orientaux.

Allemands, Tchèques, Magyars, Polonais, Ruthènes, Croates, Serbes, Valaques, Slovènes, tous ont besoin de vivre à la fois unis et séparés. De là les tiraillements incessants qu'on ne peut comprendre

de Paris, quand on ne connaît pas l'histoire intérieure de l'empire d'Autriche. De là aussi toutes les fausses appréciations auxquelles donnent lieu certains discours prononcés à Leopol, à Prague, à Pest, à Agram, à Vienne. J'engage nos unitaristes à lire les comptes rendus des meetings électoraux qui se tiennent depuis six semaines dans tout l'empire, en huit ou dix langues différentes. Les exagérations des *hustings* anglais ne sont rien en comparaison de ces explosions de sentiments nationaux. Cependant c'est à peine si à Vienne on fait attention à ces discours polyglottes. Pris à la lettre et lus de loin, dans un pays où on considérerait une simple manifestation de l'indépendance provinciale comme une coupable audace, un attentat à l'unité nationale ou une révolution, ces discours semblent être le symptôme d'une anarchie sans exemple et d'une prochaine dissolution de l'empire. Sur les lieux mêmes, ils passent souvent inaperçus. On les connaît depuis Swiatopolk et Arpad, c'est-à-dire, depuis bientôt mille ans.

Pour vivre à la fois séparés et unis, pour rester dans la voie que leur indiquent l'histoire, leurs intérêts les plus vivaces et leurs besoins les plus urgents, pour garantir enfin leur propre conservation, les quinze ou vingt peuples ou États de l'empire doivent former une confédération monarchique. En restant une confédération monarchique, avec de larges institutions représentatives appuyées sur l'esprit national, le respect des rites des divers peuples orientaux et la conservation des éléments historiques compatibles avec les besoins de notre temps, l'empire d'Autriche exercera un jour une attraction irrésistible sur les peuples de l'Europe orientale. Sans brûler une amorce et sans provoquer chez ses voisins le moindre cri de douleur, cette confédération impériale pourrait s'étendre jusqu'à la mer Noire; et un jour on pourrait voir abrités sous le même sceptre germanique le royaume d'Arpad, le royaume de Swiatopolk et le royaume des Jagellons.

Dans un écrit inédit[1], testament politique d'un des ministres allemands centralistes les plus intelligents qui aient passé au pouvoir à Vienne depuis 1848, M. le baron Bruck, je lis cette conclusion inattendue : « Le gouvernement impérial ne doit pas un seul moment « perdre de vue le grand but que lui a imposé impitoyablement l'his« toire, le but qu'il doit nécessairement atteindre : liberté modérée

[1] *Die Aufgaben Œsterreichs.* Als manuscript gedruckt, avec cette épigraphe de M. le comte de Fiquelmont : « Ordonner au genre humain de ne pas penser, quand « toutes ses facultés intellectuelles sont éveillées, c'est commander aux tempêtes de « s'apaiser et aux vagues de s'arrêter.

« Cependant voyez comme partout les gouvernements se consument en vains efforts « pour réprimer la tendance du siècle. »

« et légale à l'intérieur; unité fédérative active à l'extérieur (gesetz-« mässige Freiheit nach Innern und wirksame föderative Einheit nach « Aussen). »

Le problème que les réorganisateurs de la monarchie ont à résoudre est donc celui-ci : garantir à chaque nationalité son existence et à tous les citoyens les plus larges libertés civiles et politiques ; laisser les divers États de la monarchie se gouverner comme ils l'entendent, pourvu que, par leur organisation particulière, ils ne détruisent pas l'unité extérieure de l'empire et la force dont il a besoin pour se maintenir et par conséquent pour garantir à chaque nationalité et à tous les citoyens la sécurité et la liberté.

La première partie de ce problème est résolue déjà depuis la guerre de 1859, qui l'a posé. La guerre de 1866, en dégageant momentanément l'empire de ses préoccupations allemandes et des dangers de son occupation militaire en Italie, a facilité la solution de la deuxième partie. Le gouvernement actuel semble résolu de la chercher, en toute sincérité, sans crainte et sans faiblesse. Et il la trouvera certainement s'il continue à identifier la puissance de l'empire avec les libertés publiques.

Tout ce qu'il y a en Europe d'hommes instruits et sages, que n'aveugle pas l'ambition illégitime ou l'esprit de secte, qui mettent la politique de liberté bien au-dessus de la politique de conquête, qui ne se courbent pas devant l'autorité d'un succès, qui n'admettent pas les coups de canon comme des arguments sans réplique, qui, en un mot, mettent les intérêts de l'humanité au-dessus des disputes des nationalités, tous ces hommes qui ont cherché depuis cinquante ans à établir le respect de l'autorité sur le fondement même des libertés publiques, à creuser un lit aux idées nouvelles pour en régler le courant et en extraire les éléments de fécondité sans inonder les vieilles terres des peuples chrétiens, tous ces hommes de bonne volonté qui dans leur âge mûr chantent encore le cantique politique de leur jeunesse, qui tenaient pour Stein et pour Goerres en Allemagne, pour Silvio Pellico et Balbo en Italie, pour Washington et Hamilton en Amérique, et qui sont plus nombreux qu'on ne croit, suivent avec une inquiète espérance la marche des événements politiques à l'intérieur de la monarchie autrichienne. Ils crient, comme à Rome en 1847 : Courage, courage, courage!

Si l'empire d'Autriche sort victorieux de la crise intérieure, en face de laquelle des ministères imprévoyants et la politique de quelques puissances européennes l'ont placé, tous ceux qui maudissent la guerre et ont déploré l'injustice de celle de 1866 seront tentés de se réjouir de ce qui est arrivé. L'empire décentralisé des Habsbourg sera plus puissant que toutes les monarchies unitaires de l'Europe, non

pour l'attaque, car il n'y songe pas ; mais pour la défense, puisqu'on le guette comme une proie. Contradiction vivante des grandes agglomérations unitaires, destinées fatalement au nivellement par le césarisme, l'empire d'Autriche deviendrait, comme l'Angleterre, comme la Suisse, une terre inexpugnable de liberté, sur laquelle le respect du passé et la sécurité du présent permettraient de regarder l'avenir avec sérénité et avec confiance. L'heure de la justice sonnera, n'en doutons pas. Non, la force ne prime pas le droit. Les victoires de la force sont passagères. Qu'est-ce que cinquante ans de succès injustes dans le temple de l'histoire ? Ferdinand II a vu triompher les protestants, et ses successeurs sont encore là pour protester à leur tour, que la foi de leur ancêtre est la seule qui sauve. Marie-Thérèse a payé les triomphes de l'injuste conquérant de la Silésie, et déjà son petit-fils voyait périr la Prusse à Iéna. François Ier a subi les succès inouïs des invasions de Napoléon ; il est mort à Schönbrunn et Napoléon à Sainte-Hélène[1]. Que l'empereur François-Joseph, son gouvernement et les peuples de l'empire d'Autriche méditent ces paroles que Ferdinand II répétait sans cesse : « C'est la justice qui élève les « peuples : ce sont leurs fautes qui les rendent misérables. »

P. de Haulleville.

[1] Je trouve dans les *Souvenirs de voyages et d'études*, par M. Saint-Marc Girardin, une page écrite en 1834, qui dépeint parfaitement la cohésion et la force de résistance de la monarchie autrichienne :

« L'Autriche ne craint pas la vérité : elle craint le doute et l'examen, qui s'appliquent à tout ébranler, le vrai comme le faux. Voici une anecdote qui peut montrer que l'Autriche ne craint pas la vérité, pourvu que ce soit une vérité incontestable comme les vérités de l'histoire ou les vérités que la science trouve par l'expérience. Napoléon, pendant son règne, avait ordonné de bâtir à Milan un arc de triomphe, et il avait commandé les bas-reliefs qui devaient orner les quatre faces de cet arc. « Un de ces bas-reliefs représentait l'empereur François, dans une attitude humiliée, recevant la paix de Napoléon. L'arc de triomphe était à peine élevé de terre quand Napoléon succomba. L'empereur François fit continuer les travaux et exécuter les bas-reliefs selon les ordres de Bonaparte. Ces bas-reliefs viennent d'être placés, il y a un an, je crois. Seulement, pour que la leçon d'histoire soit complète, d'autres bas-reliefs placés à côté des premiers représentent l'empereur François rentrant en triomphe dans sa capitale, après la défaite de Napoléon. Je sais que le gouvernement autrichien n'a pas eu d'autre mérite, en tout ceci, que de ne pas vouloir faire mentir l'histoire ; mais tous les gouvernements n'ont pas ce respect de l'histoire. Pour l'avoir, il faut avoir foi en soi-même : il faut croire à sa force et à sa durée ; il faut se croire au-dessus des vicissitudes politiques et se fier à son droit, qui ne peut ni passer ni changer, plutôt qu'à la fortune toujours mobile et vaine.

« Aucun État, aussi bien, n'a plus de raisons que l'Autriche d'avoir foi en sa force et en sa durée. Deux fois elle a vu sa capitale visitée par les armées ennemies ; deux fois sa puissance a été jetée à terre et comme brisée en morceaux ; deux fois l'ennemi (et quel ennemi ! la France, avec ses idées remuantes et son esprit novateur) s'est promené librement dans ses villes et dans ses campagnes. Eh bien ! après tant de malheurs, l'Autriche s'est relevée, et en se relevant elle s'est retrouvée telle qu'elle était. »

La suite prochainement.

M. VICTOR COUSIN

A M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

Cannes, 1er février 1867.

Mon cher ami, je vous ai quitté pour venir, après une maladie, reprendre des forces à Cannes et j'y ai trouvé la peine, en apprenant à mon arrivée la mort de M. Cousin. Je ne l'ai plus retrouvé dans la petite maison qu'il occupait cette année avec son fidèle ami, M. Barthélemy Saint-Hilaire, et où il a cessé de vivre, envahi par un sommeil foudroyant et sans avoir pu reprendre connaissance. J'ai suivi tristement les sentiers, ombragés par les oliviers et les orangers, qui conduisent au *pavillon Juan*, sa résidence habituelle. Je l'avais vu là, il y a deux ans. Et combien de fois n'avions-nous pas gravi ensemble les sentiers gracieux, qui, passant non loin de la maison mélancolique où mourut Alexis de Tocqueville, s'élèvent peu à peu jusqu'à un sommet découvert, d'où la vue s'élance et s'étend sur les flots bleus de la Méditerranée et sur les belles îles couvertes de forêts et de fleurs, qui portent les ruines et le nom célèbres de Lérins !

C'est là, sous cet admirable ciel, dans le souvenir de conversations intimes et animées, que la figure de M. Cousin m'apparaît. Je ne l'ai bien connu que là, ou bien encore entre ces quatre murailles de son cabinet de la Sorbonne, couvertes de ces livres qu'il aimait tant, et dont il avait formé, avec tant de savoir, de goût et de passion, la précieuse collection.

Je n'ai point connu la vie publique de M. Cousin. Je l'ai vu, dans les dernières élections générales, se conduire en citoyen courageux et modeste. Je l'ai entendu, en 1849, dans la commission chargée de préparer la loi sur l'enseignement, parler en défenseur ardent, par-

tial, mais infatigable de l'Université, se battre ou plutôt se débattre contre M. Thiers, M. Dupanloup et contre vous.

Mais le jeune professeur de philosophie de 1818 faisait retentir, avant que je fusse au monde, les voûtes de la Sorbonne, de cette éloquence merveilleuse qui était égalée alors et ne l'a pas été depuis. Je n'ai pas entendu le ministre et le pair de France déployant pour l'Université, et contre le clergé, tous les genres d'éloquence, y compris l'éloquence si saisissante, bien que parfois un peu comique, de l'épouvante exagérée. Pendant ces trente ans de vie publique, comme professeur ou comme ministre, assurément M. Cousin n'a pas été un adversaire commode ni un allié facile. Il a eu des torts et commis plus d'une faute, et c'est à vous, mon cher ami, que j'adresse cette lettre, à vous qui, pendant toute votre vie, avez eu M. Cousin pour maître, pour antagoniste ou pour ami. Nul mieux que vous ne saura redresser et compléter mon témoignage forcément incomplet.

Je ne veux parler exclusivement que de ce que je sais, n'ayant même rien lu de ce qui a été écrit sur M. Cousin, depuis sa mort, par ses disciples ou par ses contemporains. Quand ils ne se livrent pas sur une tombe à des adulations banales, les contemporains sont souvent sévères, parce qu'il se cache de vieilles et indestructibles rancunes sous leurs hommages, et je serais surpris que les disciples mêmes ne se fussent pas montrés un peu dédaigneux. Car il est étonnant de voir combien, en matière de philosophie, le disciple se croit vite au-dessus du maître et, bien que disant écrire sur des choses immortelles, il tient pour suranné le lendemain ce qui a été pensé la veille. Et pourtant je ne crois blesser personne en affirmant que M. Cousin, qui a laissé, j'en conviens, peu d'élèves, n'a pas, dans tous ses élèves réunis, laissé un seul égal.

Pour moi, je l'aimais sincèrement et je ne puis voir sans douleur tant de gloire, de talent, de travail accumulé, disparus de ce monde. Il m'est doux d'offrir à ce grand esprit un hommage d'admiration affectueuse.

Vous trouverez tout naturel qu'écrivant si près du lieu et de l'heure de sa mort, j'oublie des combats dont il sortit vaincu. Je laisse à un travail plus complet l'appréciation de doctrines, à coup sûr, bien supérieures, avec quelque sévérité qu'on les juge, aux doctrines que les philosophes et les chrétiens réunis ont présentement à combattre, et je cherche à appuyer seulement sur deux ou trois traits de cette physionomie célèbre qui me touchent particulièrement et resteront fixés dans ma mémoire.

Il m'a été donné de connaître les hommes les plus célèbres de notre temps et de notre pays, non pas à l'heure de la jeunesse, de la célébrité et de la puissance, je les ai vus déjà vieux, retirés des affaires, vaincus

par les événements et rentrés dans la foule. Sans parler des glorieux vivants, j'ai connu ainsi M. Molé et M. Pasquier, M. de Tocqueville et M. Ampère, M. de Barante et M. Cousin. Je n'ai pas vu un seul de ces grands esprits qui n'eût conservé dans la retraite l'amour du travail, de la justice, de la liberté, de la patrie et qui ne fût amené par les leçons de la vie à faire retour ou au moins à rendre hommage à nos croyances chrétiennes. Je remercie Dieu de m'avoir donné ce spectacle en me permettant de recueillir quelques-unes des dernières paroles, *ultima verba*, de tant de grands hommes si divers, soutenus jusqu'à l'extrême vieillesse par un libéralisme invariable, un travail continu et un christianisme croissant. Ces grands exemples ont été offerts à notre temps par la vieillesse vigoureuse et vaillante de M. Cousin. A vingt ans, sortant de l'École normale, M. Cousin prenait, après M. Royer-Collard, la défense du spiritualisme; on doit reconnaître que ces deux hommes ont fermé pour un temps les portes du dix-neuvième siècle aux doctrines sensualistes qui triomphaient à la fin du siècle précédent. Pendant quarante années, M. Cousin n'abandonna point cette noble tâche, et la philosophie française lui doit une histoire générale, des analyses approfondies, des éditions nombreuses et toute une école de jeunes maîtres, dont on peut dire que M. Cousin fut tout à la fois le général en chef et le capitaine de recrutement. Après soixante ans, des excursions multipliées et charmantes dans le domaine de l'histoire n'empêchèrent pas le savant professeur de remanier, de compléter, de corriger sans cesse ses œuvres philosophiques. Le public ne se lassant pas de goûter ses œuvres, il ne se lassait pas lui-même de les rendre de plus en plus dignes de la faveur du public, et il les corrigeait sans cesse à un double point de vue.

Il attachait à la forme une véritable importance, comme un artiste épris de toutes les beautés du style, comme un écrivain qui respecte la langue et les lecteurs et ose attendre un regard de la postérité. Le dix-neuvième siècle est, après le dix-septième, le grand siècle de la littérature française, et M. Cousin ne négligea rien pour le rattacher au dix-septième. Il était l'imitateur et l'admirateur passionné du beau langage des contemporains de Louis XIV. Détestant la petite phrase maigre, maladive et fardée des romans et des journaux, il aimait la longue période pleine et un peu chargée, assez semblable à ces anciennes barques dont le vent gonfle, arrondit et dirige la voile et qui, gouvernées par une main sûre, sans crachement d'écume, sans bruit désagréable, fendent les ondes et arrivent au port avec une grâce charmante et une majesté tranquille.

M. Cousin mérita d'entrer de très-bonne heure à l'Académie des sciences morales comme philosophe et à l'Académie française comme

écrivain et comme orateur. Il était le membre le plus assidu de ces deux compagnies. C'était fête quand il prenait la parole, et il la prenait sans peine, avec une érudition toujours prête et une verve toujours inattendue. Mais, par un effort persévérant de sa volonté, l'improvisateur, le causeur dramatique, inépuisable, se taisait en lui quand il écrivait; il était alors réfléchi, sévère, jamais satisfait, et il corrigeait, améliorait, perfectionnait sans cesse chaque édition, chaque phrase, chaque mot. Il doit à ce travail d'être devenu et restera assurément l'un des plus grands prosateurs français.

Ce qui est plus rare et plus louable encore, M. Cousin corrigea ses pensées. Après ses travaux historiques et comme si l'histoire, en le ramenant de l'abstraction à la réalité, l'avait forcé à mieux comprendre l'influence des croyances sur les conduites et sur les caractères, il se mit à retoucher ses œuvres philosophiques dans la pensée arrêtée d'en retrancher tout ce qui pouvait blesser la foi chrétienne.

N'oublions pas les torts, les erreurs, les défauts de M. Cousin, j'y consens, mais à condition que nous ayons l'équité de ne pas oublier non plus ce beau spectacle d'un adversaire du christianisme devenant, après les leçons de l'expérience et dans la plénitude de ses facultés, un ami du christianisme, s'en exprimant sans affectation, sans respect humain, occupé sans cesse, comme du plus grand objet de l'intelligence humaine, de Dieu et de la religion, trop sincère pour se laisser pousser au delà de ce qu'il pensait de bonne foi, mais trop courageux pour ne pas mépriser l'impopularité répandue sur la religion, pour ne pas revendiquer même et porter gaiement sa part de cette impopularité injuste.

Un jour, il y a quelques mois à peine, je me promenais dans la cour de l'Institut avec M. Cousin et un savant professeur de philosophie. Un jeune vicaire vint à passer, et comme il s'éloignait vers le pont des Arts, M. Cousin le regardant de loin, s'arrête et dit à son collègue : « Mon ami, nous avons toute notre vie professé la philo« sophie, nous réunissons des jeunes gens instruits et nous tâchons, « par des arguments laborieux, de leur démontrer qu'il y a une « âme. Pendant ce temps, que fait ce jeune prêtre et où va-t-il? « Il va réconcilier les âmes de deux époux, fortifier l'âme d'un vieil« lard qui va mourir, combattre le vice dans l'âme d'un méchant, « la tentation dans l'âme d'une jeune fille, le désespoir dans l'âme « d'un malheureux, éclairer l'âme d'un enfant. Et nous voudrions « jeter ces gens-là à l'eau ; il vaudrait mieux qu'on nous y précipitât « nous-même avec une pierre au cou. Ayons l'honnêteté de recon« naître ce qu'ils font pour les âmes, pendant que nous tentons de « reconnaître l'existence de l'âme. »

Je me souviendrai toujours aussi d'avoir visité M. Cousin, il y a

quelques années, à la Sorbonne, au milieu de sa précieuse et bien-aimée bibliothèque, lorsqu'il était malade, porté par la fièvre aux pensées un peu tragiques, comme on va le voir, et d'ailleurs inquiet des dénonciations faites à Rome contre ses ouvrages par quelques charitables amateurs des petites persécutions, dénonciations que la fermeté de Mgr Morlot et la sagesse du Saint-Père empêchèrent d'aboutir. Il me mena près de sa fenêtre, et me dit : « Mon cher « ami, vous voyez d'ici la place de la Sorbonne. Je suppose qu'on y « élève un bûcher, qu'on y place Victor Cousin et ses amis, qu'on « les brûle et qu'on jette leurs cendres au vent. Cela serait très-« désagréable pour Victor Cousin et ses amis. Mais le lendemain « matin, le genre humain se posera inévitablement cette question : « *La religion est-elle nécessaire?* Et le genre humain répondra unani-« mement : *Oui.* Puis cette seconde questien : *Y a-t-il une meilleure « religion que le Christianisme?* Et le genre humain répondra sans « hésiter : *Non.* En sorte que cela ne changera absolument rien au « cours des choses et au triomphe de la vérité! »

J'ai sous les yeux et j'aime à citer encore quelques mots d'une lettre de M. Cousin à une dame fort intelligente qui lui demandait quels livres de philosophie il l'engageait à lire :

« A Dieu ne plaise, madame, que je vous conseille jamais rien qui « compromette votre foi. La philosophie, comme tout ce qui est « grand, comme l'ordre, la liberté, la religion même, a ses dangers. « elle peut dissiper l'esprit, le troubler peut-être par l'extrême di-« versité de ses systèmes. Il faut laisser la philosophie aux philo-« sophes, ou à ceux qui, ayant eu le malheur de perdre la foi, cher-« chent ce qui la peut suppléer. Mais comme, grâce à Dieu, votre « foi est entière, vous n'avez pas besoin de recherches laborieuses « pour atteindre à la vérité. Votre éducation chrétienne vous a mise « en possession des dogmes où toute vérité repose.....»

Je pourrais vous citer bien d'autres paroles intimes recueillies dans ces conversations éloquentes où M. Cousin, animé, gesticulant, élevant la voix, déployait sans peine autant de talent pour persuader un seul auditeur que s'il eût eu à haranguer cinq cents hommes. Ces paroles seraient bien d'accord avec les actes publics de la fin de la vie de M. Cousin; avec le concours qu'il prêta à l'élection du P. Lacordaire, comme il l'avait fait autrefois pour l'avancement d'Ozanam; avec les démarches très-récentes qu'il avait faites pour le maintien d'un aumônier à l'École normale supérieure; avec les combats qu'il a livrés contre l'invasion de l'athéisme dans les corps où il siégeait; enfin avec le soin qu'il a pris de revoir humblement et loyalement, son bel ouvrage *du Vrai*, *du Beau et du Bien*, qui était son cours de 1818, d'y effacer ce qui pouvait choquer notre foi et d'y inscrire dans les

admirables chapitres qui terminent le livre, un éloquent et touchant hommage à la religion de Jésus-Christ.

Je n'ai point du tout la prétention, le droit, le bonheur de dire que M. Cousin fut un croyant comme vous, mon cher ami. On a dit qu'il était mobile, qu'il avait renoncé à ses opinions politiques et philosophiques. Il était très-mobile dans ses impressions et dans ses expressions. Il changeait souvent de terreur, ayant à la fin fait passer aux socialistes l'effroi que lui causaient jadis les jésuites. Comme tous les orateurs, il exagérait en parlant. Mais le fond restait stable, réfléchi, sincère. Quand le gouvernement donna son nom à une rue de Paris, il dit en souriant : « J'accepte parce que c'est une rue et non une place. »

A ses doctrines philosophiques, il tenait encore plus qu'à ses opinions politiques. Il a notamment persévéré toujours dans cette théorie, dans cette erreur qui consiste à considérer la philosophie et la religion comme séparées et distinctes, l'une comme le sentier des esprits d'élite, l'autre comme le grand chemin des foules, pour monter jusqu'à Dieu ; erreur funeste à la philosophie, ainsi transformée en une sorte de science ardue et inapplicable ; erreur outrageante pour la foi, traitée comme un pain grossier bon pour les pauvres gens ; erreur méprisante pour les intelligences humaines, classées en deux catégories devant la justice et la bonté de Dieu ; erreur contraire à l'histoire puisque tous les grands esprits, depuis le christianisme, ont été des chrétiens ; erreur orgueilleuse et étroite qui laisse les forces supérieures du monde moral à jamais divisées.

Mais si, conservant cette opinion peu modeste, et résistant aux instances d'amis tels que le cardinal Morlot, M. l'évêque d'Orléans, M. l'évêque de Dijon, M. Cousin ne s'est pas modifié ; on peut dire que ses pensées, ses paroles devenaient plus fortes, plus claires, plus chrétiennes.

La vérité, c'est que la philosophie spiritualiste, sans monter jusqu'à la foi, met dans le chemin qui y mène, et que la religion chrétienne élève, couronne et satisfait l'âme habituée et fidèle aux doctrines spiritualistes. M. Cousin n'échappa pas à cette influence inévitable, même en ne s'y livrant pas tout entier. L'âme a, dans sa course sur la terre, un orient et un occident ; les purs rayons chrétiens qui se posent sur elle, à l'entrée dans la vie, elle cesse de les admirer et elle les oublie dans le tumulte des hommes ; puis elle les retrouve sur d'autres sommets à l'extrémité de la carrière, avec leurs célestes et invariables clartés. Les derniers regards de M. Cousin étaient, je les crois, tournés de ce côté divin. Puisque ses hommages envers le christianisme lui vaudront des dédains, qu'ils lui assurent nos respects.

Rien de plus triste qu'une mort soudaine et, pour les mieux assurés, c'est une leçon terrible ; mais nul homme n'a le droit de rompre le grand silence qu'une telle mort répand sur les derniers entretiens de l'âme avec son Dieu. Quand on regarde la foi comme le premier des biens, on peut la souhaiter à ceux que l'on chérit ou que l'on admire, on doit surtout ne rien négliger pour la leur rendre aimable et claire, mais il convient de s'arrêter là. Les hésitations, quand elles sont de bonne foi, sont respectables; devant Dieu, nous sommes tous des accusés; lui seul est juge. Notre justice, à nous, consiste à admirer la gloire due au talent et au travail et unie à la dignité du caractère, à ne pas oublier les services et les renommées qui font honneur à notre pays, et enfin à ne pas louer que nos amis.

Augustin Cochin.

MÉLANGES

L'ÉDUCATION HOMICIDE

Plaidoyer pour l'enfance, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française.

Platon exilait les poëtes de sa république, au risque de s'en bannir lui-même. « Parce qu'il est grand poëte, pense-t-il être ministre? » disait à son jour avec une dédaigneuse humeur Louis XIV, quand Racine, touché de la misère du peuple, s'avisait d'y chercher quelque remède. En voyant publier cet écrit sur l'hygiène et l'éducation, par un poëte qui n'a aucune chance de devenir ministre, je connais bien des gens capables de penser comme Platon et de parler comme Louis XIV. Et pourtant ce poëte est père : tous ceux qui goûtent les vers de M. de Laprade le savent bien, car c'est à ses enfants qu'il doit ses plus fières et ses plus douces inspirations, et ce père, en envoyant ses fils au collége, se souvient qu'il a été lui-même écolier. Ce poëte a, de plus, été professeur ; ceux à qui ses vers déplaisent ne peuvent pas l'avoir oublié, il y a eu un jour où ils ont eu le malheur de trop s'en souvenir : avant les loisirs qu'on lui a faits, ce professeur a eu le temps de passer en revue et de juger plusieurs générations de bacheliers. Il est donc aussi compétent qu'il se sent intéressé dans les questions d'éducation. Sa sollicitude paternelle lui apprend ce que coûte à l'enfance le régime du collége, et son expérience professorale lui a enseigné ce qu'il vaut. Il en ressent les gênes, il en a apprécié les fruits, et c'est à ce double titre qu'il le dénonce.

Il le dénonce, hâtons-nous de le dire, sans esprit de parti. Sa censure ardente, sévère, et je dirais volontiers impitoyable, précisément parce qu'elle part du sentiment le plus tendre et le plus profond de son âme, s'exerce sur tous les établissements d'éducation publique sans exception. Ce n'est pas contre l'Université, à laquelle M. de Laprade s'est honoré longtemps d'appartenir, que les lecteurs du *Correspondant* le trouveront partial.

La vérité est que les luttes entreprises pour la liberté de l'enseignement

ont conquis en 1850, en matière d'éducation, la liberté des croyances, mais non la liberté des méthodes, et, ce qui en découle, la liberté des régimes. Tous les écoliers de France sont encore condamnés à apprendre à peu près les mêmes choses, sinon dans le même esprit, du moins dans le même temps et de la même manière. Or ce régime uniforme empiré chaque jour, quelle qu'en soit l'origine, par les progrès de la centralisation et les exigences de la vie, de plus en plus hâtive et pressée, des sociétés modernes, ce régime, le voici, d'après M. de Laprade :

« L'écolier sort du lit entre cinq et six heures...Après une courte toilette et une prière marmottée dans la distraction et le demi-sommeil, l'élève est enclavé entre un banc et une table pour deux heures environ...De sept heures et demie à huit heures, le déjeuner laisse quelques minutes à la récréation; si l'on peut appeler ainsi un temps trop court pour entreprendre aucun jeu, aucun exercice réparateur. De huit heures à midi, sous divers noms, quatre heures d'immobilité et d'étude, coupées par le passage d'une salle à l'autre qui se fait en rang et en silence.

« A midi le repas... Nous le supposons partout convenable; et, en réalité, ce chapitre de l'hygiène est aujourd'hui assez bien entendu. Ce n'est pas en faveur de la délicatesse et du luxe que nous plaidons, tout au contraire. Donnez aux enfants le pain noir de nos montagnes et le brouet de Lacédémone, mais avec les bains de l'Eurotas et les courses sur le Taygète. Quel que soit leur dîner, je m'en contente; mais je remarque, en le déplorant, qu'ils vont s'asseoir à la table du repas sans avoir quitté, ou à peu près, la table de travail depuis leur réveil. Vous m'objecterez le bon appétit qui subsiste. Il ne manquerait plus à votre pédagogie que le jeûne et l'abstinence; et ils n'y manquent pas toujours! Après la demi-heure de réfectoire (silencieux comme l'étude...), on descend, pour la première fois du jour, à l'air libre, dans le préau, sur la terrasse, dans le parc, ou dans ce qui en tient lieu. C'est pour les trois quarts des pensionnats et surtout des lycées de l'État, tous placés dans les villes, une cour rarement vaste, entourée de bâtiments à plusieurs étages dont le soleil ne visite les recoins que lorsqu'il est brûlant et d'aplomb, que l'air ne balaye que lorsqu'il est glacé, en un mot une cour de prison. Là, nos ascètes de quinze et quelquefois de sept ans ont enfin la permission de secouer de leurs jeunes têtes le poids de la réflexion, de tendre et de détendre leurs muscles perclus d'immobilité et de tirer de leurs poitrines quelques-unes de ces joyeuses clameurs, un des besoins de l'enfance, comme la course, la lutte et le pugilat. En voilà pour trois quarts d'heure, une heure au plus, de mouvement, de grand air et de repos d'esprit. J'oublie au milieu de ce gai tumulte les entraves imprévues que la récréation peut subir, les pensums, les retenues, les devoirs arriérés, les excès de zèle de l'écolier studieux à qui l'on permet l'inertie musculaire comme préparation à la vigueur intellectuelle... Restons en face des situations et des caractères moyens; et, pour écrire au centre des faits et sous l'impression de la réalité, transportons-nous dans la cour d'un collége de 1866 à l'heure de la récréation.

« Je ne décris pas le site ; il est à portée de tous les visiteurs. A Paris, et dans nos grandes villes, quatre hautes murailles bordées de fenêtres grillées et douze platanes rabougris, voilà le paysage. Une odeur de moisissure ou de maçonnerie salpêtrée, la température d'une cave ou d'un four, suivant la saison, voilà l'air ambiant et le parfum vital qne respirent ces jeunes poitrines. Entrons et menons avec nous tous nos souvenirs d'écolier, nos joies, nos tristesses d'enfance, même nos ressentiments; laissons-les pénétrer côte à côte avec nos idées de père de famille et de moraliste; ne consignons à la porte que nos préjugés entés sur la routine officielle. Nous sommes dans la division des petits, chez ces pauvres créatures de sept à dix ans, livrées si tôt par leurs mères, qu'en conscience l'Université devrait forcer à les reprendre. Là, on joue encore; et si le corps ne se récrée pas de la façon la plus profitable, au moins l'esprit se repose et l'on s'amuse. J'aperçois encore, mais plus rares tous les jours, des billes, des cerceaux, des ballons et des toupies. Un peu de gymnastique fortuite compense l'omission de la gymnastique raisonnée. Entre un thème latin et une règle d'arithmétique, entre un pensum et une retenue, l'imprescriptible nature impose à ces petits corps et à ces jeunes âmes un peu de mouvement.

« Mais nous voici dans une région supérieure, chez les grands, même chez les moyens. Ici la puberté commencée, ou la pleine adolescence exigeraient impérieusement comme hygiène physique et morale une somme beaucoup plus grande d'exercices corporels. Ce n'est pas seulement l'activité et les jeux qui sont alors nécessaires; c'est le travail des muscles, la fatigue même, une gymnastique complète. Les parties de barre, de paume, les luttes, une foule d'espiègleries belliqueuses y pourvoyaient autrefois dans la mesure du temps laissé aux récréations. La tendance naturelle de l'écolier pour la bataille sous toutes ses formes, jeux du ceste et du pancrace, défi à la course et à l'escalade, se donnait alors pleine carrière et laissait moins regretter l'absence d'une gymnastique mieux ordonnée et de meilleur ton. Le corps agissait pour son compte, et il se trempait dans l'effort et dans la saine lassitude. L'agilité, la vigueur, la hardiesse étaient honorées comme doivent l'être toutes les qualités viriles. Oh! les belles parties de coups de poings, les seuls souvenirs sans nuages, les meilleurs bénéfices que m'ait laissés le collége avec quelques bonnes amitiés! Les progrès de la discipline et des grandes manières ont emporté ces derniers vestiges de l'âge héroïque et barbare. Voyons ce qui reste pour le développement du corps dans ces récréations de l'adolescence cloîtrée. Je cherche dans la cour *des grands* l'apparence d'un exercice musculaire, celle d'un jeu, d'un divertissement quelconque. Je vois des groupes de promeneurs comme je les pourrais trouver au Corps législatif, ou au Palais de justice dans la salle des Pas perdus...

« Mais le tambour ou la cloche, après trois quarts d'heure de cette promenade parlementaire entre quatre murs, ramène encore trois heures d'immobilité et de silence : à quatre heures ou quatre heures et demie, après le goûter, la même promenade, aussi variée que celle de l'écureuil dans sa cage, recommence pour une heure environ avec les mêmes incidents; c'est la récréation la plus longue de la journée, la plus grande con-

cession faite aux besoins de la vie musculaire ; et vous avez vu quel merveilleux profit on en sait tirer ! Après ce moment tout est dit pour le repos de l'esprit et l'exercice des membres, l'étude qui suit va rejoindre le souper, puis la prière, puis le sommeil. En tout onze heures d'immobilité, de silence et même d'attention, commandée sinon obtenue. Or il s'agit d'enfants de dix, de quatorze, de dix-huit ans ; de jeunes garçons, à l'âge où l'action physique, l'exubérance des mouvements et de la voix, une saine lassitude des membres, tous les exercices violents sont d'une nécessité impérieuse pour le développement de l'homme. Onze heures d'immobilité et d'intention de travail imposées à des garçons de quinze ans ! »

Un tel régime est-il, oui ou non, celui de nos établissements d'éducation ? Il est adouci, sans doute, moralement dans les institutions où l'éducation est plus maternelle, et matériellement dans celles situées à la campagne, c'est-à-dire dans les maisons religieuses. Mais dans son ensemble les pères de famille, quels qu'ils soient, y reconnaissent-ils la vie imposée à leurs enfants ? et cette vie, la plupart des hommes faits voudraient-ils et pourraient-ils la supporter ? Est-elle propre à faire des hommes ? et, si tous les hommes doivent désormais devenir soldats, est-elle propre à préparer des soldats ?

M. de Laprade l'accuse de ne pas valoir mieux pour l'intelligence que pour la santé. Si elle est infligée à l'écolier, c'est par un système d'enseignement qui tend à multiplier les connaissances plutôt qu'à développer les facultés, encombre l'esprit au lieu de l'agrandir, et, prétendant faire entrer à la hâte dans la tête de l'enfant tout ce que l'homme doit savoir, le rend en réalité trop souvent incapable de rien apprendre plus tard. Gardez-vous donc d'abaisser le niveau de l'instruction secondaire ; élevez-la, au contraire, en en bornant la surface : faites travailler, non pas moins, mais mieux en moins de temps, et réformez à la fois le règlement des collèges et le programme des études, si vous voulez vivifier en même temps le corps et l'âme des générations nouvelles.

Oui, le corps et l'âme, selon M. de Laprade ; car, dit-il, « quand une race est épuisée, quand l'équilibre est rompu dans sa constitution physique, il se rompt entre les facultés de son esprit : avec sa vigueur musculaire, c'est sa force morale et sa raison qui dépérissent. » Le système nerveux « acquiert une prépondérance funeste non-seulement à la vie physique, mais à la santé de l'esprit. Que de jeunes âmes, nées pour penser avec la raison, et qui, de nos jours, ne font plus que rêver avec les nerfs ! »

Pour confirmer sa thèse, M. de Laprade cherche des points de comparaison non-seulement dans l'antiquité, mais parmi les peuples où, de nos jours encore, les classes lettrées sont élevées autrement : en Angleterre, par exemple. Peut-être en aurait-il trouvé plus près de nous encore ? N'a-t-on pas remarqué souvent que, dans nos familles, les rôles et les aptitudes sem-

blent aujourd'hui renversés, et que l'esprit de conduite, l'énergie, l'égalité d'âme sont devenus l'apanage de la femme, tandis que la mollesse, le caprice et l'incapacité de vouloir sont devenus les vices de l'homme. D'où vient cela ? de causes nombreuses et diverses assurément, mais en partie peut-être de ce que les femmes, n'étant pas encore obligées de devenir bacheliers, reçoivent une éducation souvent trop insuffisante, sans doute, mais en définitive plus saine et plus conforme à la nature.

Quoi qu'il en soit, nous avons voulu seulement exposer ici la question que vient de soulever M. de Laprade.

Elle mérite assurément une enquête sérieuse et complète, et il nous a paru meilleur de provoquer cette enquête que de discuter en détail certaines assertions et certaines expressions contestables. Nul écrit n'est plus propre à l'ouvrir que le vif et éloquent plaidoyer dont nous rendons compte. Il appelle ou des réponses ou des réformes. Nous attendons les unes ou les autres des instituteurs les plus autorisés de la jeunesse, et nous ne manquerons pas, au besoin, de les faire connaître à nos lecteurs.

C. DE MEAUX.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE,

par E. LITTRÉ, de l'Institut, t. Ier, lettres A-H, avec préface et complément de préface.

Le *Dictionnaire*, dont M. Littré vient d'achever le premier volume, est déjà célèbre. Tout d'abord, il s'est imposé, par l'effrayante masse du travail dont témoigne chacune de ses pages, à lignes fines et serrées sur trois colonnes ; par la rigueur du plan, simple et régulier, où rien ne déborde la ligne si bien posée ; par la mesure et la pondération des parties, toutes distribuées d'après les exigences d'un ensemble à limites fixes et infranchissables ; enfin par l'unité de système, et la suite continue dans l'effort, sans hésitations, ni inconséquences. Quel que soit cet effort, tout fait voir qu'il vient d'une seule main ; il a plus de justesse, plus d'aplomb que s'il partait d'une force collective. De même pour le système : il va jusqu'au bout d'un pas égal ; on sent qu'il n'a qu'un guide, aussi pour peu qu'il dévie et se fourvoie, est-ce à ce guide seul qu'il faut s'en prendre.

Nous croyons, quant à nous, et d'excellents esprits sont d'une opinion semblable, qu'il se fourvoie en effet, et qu'il dévie. M. Littré a vu trop de grammaire au moyen âge ; il a trop armé de syntaxe et bardé de règles la pauvre langue française au berceau, lorsqu'elle n'avait pour langes que quelques guenilles de latin, rapiécées tant bien que mal, avec les rudes

lambeaux apportés par les barbares. Pourquoi lui inventer un vêtement complet, en ce temps même où elle était si mal et si court vêtue? L'idée de ne pas croire au chaos, une fois que le monde est fait, et d'allumer sa lumière avant le *fiat lux;* de supprimer la barbarie, parce qu'il n'y a plus de barbares, et d'organiser chez nous de toute éternité la syntaxe et l'orthographe, parce qu'une moitié de la nation les connaît à peu près depuis un siècle, ne manque pas d'une certaine séduction, à laquelle devait se prendre un esprit curieux et inventeur comme l'est M. Littré. Je m'étonne toutefois, qu'étant d'une école qui n'admet pas volontiers le progrès dans le passé, il l'ait vu si nettement sur ce point, où il n'est pas, après l'avoir nié sur tant d'autres, où il fut en effet.

M. Sainte-Beuve[1], dont les critiques ne sont pas suspectes, quand il s'agit de l'ingénieux philologue, convient qu'en tout ceci M. Littré a trop complaisamment bâti son système sur une ombre, en prenant pour une règle adoptée et régnante ce qui ne fut guère qu'une intention de grammaire, un soupçon de syntaxe, et qu'enfin il a donné « trop d'importance à une curiosité. » Curiosité est le mot juste. Au siècle dernier, ces sortes de systèmes ne furent pas traités autrement, et ils n'eurent aussi que la durée des curieux paradoxes. A peine en trouve-t-on aujourd'hui quelques traces. Pluche, l'un des premiers, près de quatre-vingts ans, avant M. Raynouard, de qui datent vaiment ces idées de restauration orthographique du moyen âge reprises par M. Littré, avait eu en pressentiment ce qu'ils ont posé en réalité et en système[2]. Le très-inconnu Sablier, auteur des *Variétés sérieuses et amusantes*[3], avait fait plus. Toute la méthode grammaticale du français des quatorzième et quinzième siècles avait été reconstruite par lui, avec ses moindres règles, même celle de l'accord du prétérit participe, en genre et en nombre, avec son régime!

C'est en dehors de la science sérieuse, que ces idées de philologie imaginaire tâchaient de naître. Elles passèrent donc à côté des maîtres, Sainte-Palaye, Barbazan, etc., sans en être aperçues. Ils avaient trop fréquenté le chaos du moyen âge, pour y croire à quelque règle fixe, surtout dans ce qui fut toujours la chose la plus mobile, le langage. S'ils avaient pu s'arrêter à ces chimères, sur l'ombre de quelque preuve, vingt témoignages sérieux les en auraient aussitôt détournés pour les faire rentrer dans la conscience de ces époques bouleversées, dans la réalité de cette Babel, aussi confuse que la première, où, parmi le trouble et les ténèbres, on ne connut guère d'indépendance que celle de l'orthographe : « A peine, dit un traducteur du quatorzième siècle[4] peut-on trouveir aujourd'hieu persone qui saiche escrire ne prononcier, en une mesme semblant manière. » Au sei-

[1] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 243.
[2] Voy. son *Spectacle de la nature*, t. VII, p. 249.
[3] 1769, in-12, t. III, p. 34.
[4] Traduct. des *Psalmes de David*, Ms. de la biblioth. Mazarine.

zième siècle, la confusion n'était pas moindre, peut-être même s'était-elle accrue au lieu de diminuer, ce qui faisait dire à Joachim du Bellay[1] : « Encores que parmy nous l'orthographie estoit aussi diverse qu'il y avoit de sortes d'escrivains. »

Ce défaut de consistance du langage venait de l'absence de fixité dans le régime même de la nation. Grammaire et syntaxe, orthographe et prononciation y flottaient au gré du reste, troublées dans leur économie par les innovations du dehors, qu'imposait la conquête, ou qu'insinuait la mode aussi impérieuse et plus tenace.

Pendant sept ou huit siècles, le français ne fut qu'un mélange, une sorte de fouillis d'éléments contraires, se débattant au milieu des ruines de la latinité, sur le vieux fond celtique, dont le génie, prenant le dessus, finit par les fondre et se les assimiler, suivant ses propres lois et ses exigences particulières. M. Littré admet cette puissance du génie de la langue autochtone, et en fait très-judicieusement ressortir le caractère, pour l'Espagne et l'Italie, aussi bien que pour la France, qui toutes trois eurent les mêmes destinées de langage.

En Espagne avant la conquête latine, et les invasions gothiques, puis musulmanes, qui suivirent, dominait l'ibérien, que ces envahissements d'idiomes écrasèrent de leurs broussailles, jusqu'à ce qu'il put s'en dégager, et peu à peu ramener à son propre moule façonné d'après les lois du sol et du climat, tout ce qu'il pût s'approprier de ces importations étrangères. De même pour l'Italie, où le vieux levain de la langue des Osques, longtemps oubliée de tous, excepté du peuple, pour les élégances aristocratiques du latin créé par l'atticisme des écrivains de Rome, avec les meilleurs débris de l'invasion étrusque, et de l'importation hellénique, a fini par reparaître, altéré sans doute, presque méconnaissable, mais ayant aussi de son côté modifié peu à peu suivant son propre génie celui des langues conquérantes et absorbé ce qui l'avait envahi.

En France l'énergie de la langue native n'a pas été moindre. Elle a créé, sur son terrain, avec d'autant plus de solidité qu'elle eut à combattre un plus grand nombre d'éléments contraires, et qu'elle fut longtemps traversée, pénétrée en tous sens par l'influence des idiomes étrangers.

Son essence, dès l'origne, était la concision dans la forme du mot : « Or, dit Estienne Pasquier[2], que l'ancien gaulois eust un langage court, nous l'apprenons, entre autres de Diodore, et de cette mesme brieveté de langage prit son origine et essence entre nous l'E féminin incognu à toutes autres nations, lettre qui est mitoyenne entre la voyelle et la consonnante. »

L'invasion latine avec ses formes amples, ses mots à longues désinences, comme tous ceux des idiomes du Midi, où l'on parle, comme on respire, à

[1] *Inlustration de la langue françoise*, dans ses Œuvres, 1573. in-fol., p. 444.
[2] *Recherches de la France*, liv. VIII, ch. 1.

larges poumons et longue haleine, vint la première déranger par son luxe l'économie de cette brièveté ; mais ce ne fut qu'affaire de passage. L'idiome envahi ne prit du conquérant que ce qui ne lui était pas une gêne pour lui-même et se trouvait à sa convenance. Dans les mots trop longs qui lui étaient venus de Rome, on le vit tailler et rogner à plaisir. Aucune désinence n'obtint grâce dans ce grand labeur instinctif, de tmèse et d'apocope, comme diraient les grammairiens. Les seuls mots qui échappèrent sans mutilation furent ceux à la forme court vêtue, tels qu'*animal*, par exemple, où le génie gaulois trouvait déjà, sans lettre parasite, la concision de ses propres vocables. Mais pour un qui fut épargné, combien furent émondés, mutilés ! De *taurus*, on fit *tor*, qui n'a pris sa dernière forme *taureau*, qu'à l'époque du remaniement de la langue au seizième siècle; *fontes*, devint *fonts*, comme on l'écrit encore pour désigner le vase baptismal; du bas latin *visagium*[1], on fit *vis*, qui se retrouve dans l'expression *vis-à-vis* (visage à visage), etc., etc. Souvent ce n'était point par instinct d'abréviation que se faisaient ces retranchements; *l'euphonie*, dont nous retrouverons tant de traces, et qui fut toujours une des lois du langage sur notre sol, les imposait à la prononciation, et par suite à l'orthographe, qui si longtemps ne se régla que sur elle. Avait-on à dire par exemple *Deus summus*, on retranchait l'*s* de *Deus*, à cause du sifflement qui eût résulté de sa rencontre avec l'*s* initial de l'autre mot, et l'on prononçait *Deu summus*[2].

Les Barbares vinrent un peu déranger ces accommodements par l'euphonie et l'abréviation. Celle-ci était assez de leur génie, et ils en maintinrent le système; ils enchérirent même sur ses émondages. Le latin perdit de leur temps tout ce que sa prononciation gallo-romaine lui avait laissé de syllabes de luxe. En revanche, et c'est là que l'euphonie eut à souffrir, ils ajoutèrent d'autres lettres pour mettre le langage conquis au diapason de leur prononciation du Nord. L'aspiration y dominait : « *Aspiratio Germanicis familiaris*[3]. » La lettre *h*, qui en est le signe, vint donc hérisser la plupart des mots. On prononça, et on écrivit, ainsi qu'en témoignent plusieurs manuscrits antérieurs au treizième siècle : *Hornamentum habitus*, etc.[4]. Les puristes des monastères gémissaient de cette prononciation à la germanique, hirsute et heurtée, qui achevait sous ses rocailles la ruine de leur cher latin. Ils n'avaient pas assez d'invectives contre ces barbares qui brisaient les mots au lieu de les dire : « *Fragentes in gutture voces, potius quam exprimentes,* » comme l'écrivait Jean le Diacre au huitième siècle.

La langue plus musicale du midi de la Gaule n'avait pas été mieux à l'abri,

[1] Jacq. Sylvius, *Isagoge in linguam gallicam*, 1531, p. 77.
[2] Voy. la citation d'un passage d'un moine de Saint-Benoît-sur-Loire au dixième siècle, dans l'*Histoire de la formation de la langue française*, par M. Édelf Duméril, p. 308.
[3] *Tractatus de laudibus sanctæ Crucis*, Ms. du f. Saint-Germain.
[4] Ed. Duméril, *Formation de la langue française*, p. 299.

que celles du centre et du nord. Pendant que l'invasion franque imposait à celles-ci ses rudesses, les Goths de leur côté faisaient rage de barbarismes tudesques dans nos contrées méridionales, où de temps en temps les Basques venaient aussi dire leur mot, pour mettre le comble à la cacophonie.

Ils ne laissaient que peu de traces, à cause de la dissemblance trop antipathique de leur langue avec les autres, et de leur accent trop dur [1]. En Espagne même, où ils descendaient aussi, on ne pouvait s'habituer à leur prononciation, bien que celle du pays, toute d'aspiration gutturale, dût rendre moins difficile. Le dicton aujourd'hui si singulièrement altéré : « Il parle comme un *Vasque* espagnol, » c'est-à-dire « comme un Basque parle l'espagnol, » est venu de là.

Peu à peu le français eut raison de tous ces envahissements et s'en dégagea. Il s'affranchit du joug des idiomes barbares, dont quelques épaves épurées ont seules surnagé, comme il s'était débarrassé auparavant du luxe traînant des désinences latines. Sa prononciation se posa brève et forte, mais non sans harmonie dans sa vigueur, et l'orthographe suivit enfin taillée et modelée sur elle.

M. Littré pense, comme l'a dit Génin, que toutes les nuances de notre prononciation nous furent transmises traditionnellement. « Les sons fondamentaux du français ancien, dit-il, existent dans le français moderne. » Il cite, comme trait caractéristique l'*e* muet : « Il est certain dit-il, qu'il existait dès les temps les plus anciens de la langue. » Estienne Pasquier, dont il eût été bon de citer l'autorité, nous l'avait dit déjà.

Quand vint la Renaissance, le français subit une nouvelle révolution ; le retour aux classiques en fut cause. Il y eut sous leur influence comme un reflux de latinité dans notre langue. L'orthographe, qu'on hérissa de lettres sans nombre, pour clouer sur chaque mot la marque de son origine, et lui faire une sorte d'enseigne étymologique, s'en ressentit beaucoup plus que la prononciation. Elle resta libre et alerte au milieu des gênes de ce latin parasite. On écrivit plus de lettres dans les mots, mais on n'en prononça pas davantage pour cela, comme l'a remarqué Scaliger dans son traité *de Causis linguæ latinæ :* « Les Français dit-il, intercalent (*inculcant*) beaucoup de lettres dans leurs mots pour indiquer d'où ils dérivent, mais en prononcent peu, *paucas autem exprimunt.* » Quand peu après arriva la vogue de l'italianisme, ce fut tout le contraire. L'orthographe en subit à peine l'influence, tandis que la prononciation s'en trouva profondément modifiée.

La révolution opérée par cette mode fut si générale et si tenace, pour toutes les nuances de l'accent français, qu'Henri Estienne crut devoir en faire l'objet d'un livre à part : *Dialogues du langage français italianizé.* M. Littré l'indique et le vante, mais ne le cite pas assez : « C'est, dit-il, un livre

[1] L'esprit *rude* des Grecs s'y retrouve, sans atténuation par l'esprit doux. Voy. Francisque Michel, *le Pays basque*, p. 539.

plein de raison et de vigueur contre ce mauvais néogolisme, qui altérait tout sans rien renouveler. » La philologie, en effet, n'eut jamais plus de patriotisme ni d'esprit.

On connaît par cette curieuse satire dialoguée toutes les mignardises à l'italienne dont le français s'était affadi ; toutes les nonchalances zézayantes où la vigueur de son accent s'était perdue.

L'*r* était presque complétement banni. On le laissait aux valets de chiens. Ce n'était plus que la *littera canina* d'Erasme ; le beau langage avait cessé de s'en servir. Au lieu de *Paris*, on disait *Pazis;* au lieu de *chaire*, on disait *chaize*, forme qui est restée pour un des sens du mot.

La diphthongue *eu* partageait cette disgrâce. On ne la trouvait pas assez harmonieuse, l'*u* simple semblait plus doux, on prononçait donc *bonhur*, *malhur*, ma *sur*, mon *cur*[1].

L'*a* paraissait bien rude aussi, et l'on s'en servait le moins qu'on pouvait. Dans les imparfaits du subjonctif, l'*i* plus délicat et plus fin l'avait remplacé. On disait par exemple : « Il faudrait que vous aimissiez[2]. » L'usage était d'écrire alors *madamoiselle*, ce qui paraissait bien épais, bien dur pour un si joli mot ; on l'allégea, en mettant un *i* à la place du second *a* : on prononça *madamiselle*[3].

L'*s* ou plutôt le *z* était mis partout, comme pour faire mieux glisser la conversation. Plusieurs liaisons entre les mots, qui paraîtraient aujourd'hui fort dangereuses, étaient alors du meilleur ton. Ainsi après *on*, l'*s* était de rigueur, pour qui voulait se donner comme un parleur du bel air. Cette mode fut de durée. Elle avait commencé du temps de Rabelais[4], avec les premiers Florentins de la cour de Catherine de Médicis, elle se maintint jusque sous Louis XIV, même après les derniers Italiens du cardinal, malgré les anathèmes des puristes, tels que le chevalier de Méré : « Qu'on se garde bien, écrit-il[5], de dire : *on zouvre*, *on zappréhende*, *on zespère*, et sans mentir, ajoute-t-il, je suis encore à deviner par quelle vice la plupart de la cour s'est accoutumée à parler de la sorte, et qu'elle ne s'en désabuse point. »

Entre les mots, toujours par euphémisme, on mettait volontiers un *l*, au lieu du *t*, qui ne vint que plus tard[6] : conte-*t-on* par exemple s'écrivait *contel'on*, comme on le voit dans Rabelais[7]. Le *t* était d'ailleurs au nombre des lettres le plus souvent proscrites. Se trouvait-il à la fin d'un mot, comme

[1] *Historiettes de Tallemant*, édit. in-12, p. 267. — *Le Roman bourgeois*, édit. de 1714, p. 259.

[2] Pelletier, *Traité de l'orthographe*, p. 78, 85. — H. Estienne, *Hypomneses linguæ gallicæ* p. 200-202.

[3] H. Estienne, *Dialog. du Nouv. lang. franç. italianizé*, p. 557.

[4] Édit. Le Duchat, 1732, in-12, t. III, p. 12.

[5] *Œuvres posthumes*, 1700, in-12. p. 128.

[6] Voy. à ce sujet quelques réflexions de Th. de Bèze, citées dans la *Nouv. Revue encycl.*, avril, 1847, p. 563.

[7] T. IV, p. 24, note 55.

dans *dot*, où on le fait sonner aujourd'hui, on se gardait bien de l'accentuer. *Dot* et *dos* se prononçaient de même, ce qui nous a valu un très-curieux conte de Bonaventure Des Périers, dont le prélude justifie tout ce que nous venons de dire sur l'efféminastion de notre langue au seizième siècle : « Les François, dit-il, ont une façon de prononcer assez douce : tellement que de la plupart de leurs paroles, on n'entend point la dernière lettre. »

Quiconque parlait suivant les règles qu'on vient de lire, était seul stylé comme il convenait, et « bien muny du langage mignon[1]. »

> Dire *chouse* pour chose et *courteiz* pour courtois
> *Paresse* pour paroisse, et *francez* pour français[2],

était surtout le sublime de la mode, et c'est ce qui s'en conserva le plus longtemps. Sous Louis XIV, à la cour on disait encore *chouse*[3] comme aujourd'hui chez les paysans de la Sologne.

Quant à *paraisse*, et *français*, personne ne dit plus autrement. Est-ce la faute de Voltaire et de sa fameuse orthographe? Non, puisqu'on voit que l'accent à l'italienne en avait fait, de par la mode, une loi de prononciation, chez nous, près de deux siècles avant lui.

La diphthongue *oi*, qui avait régné pendant tout le moyen âge dans les pays de langue d'*oil*, sous l'influence dominante du dialecte bourguignon, reçut de l'invasion de l'italianisme, qui patronnait sa rivale la diphthongue *ei* ou *ai* le premier coup de sa disgrâce. Elle ne s'en releva pas.

Après les Italiens qui avaient imposé, par la mode, la syllabe chérie de Voltaire, vint toute la pléiade des poëtes de Normandie, Malherbe et Corneille en tête, qui la consacrèrent par leurs œuvres, et par leur accent. Ils avaient trouvé dans leur dialecte la diphthongue mise en faveur par les gens de Florence, ils n'en laissèrent pas tomber la vogue. Avec son accent normand, qui lui faisait mettre partout *ei* ou *ai* au lieu d'*oi*, Corneille parlait à peu près comme à la cour ; il en profita pour transporter au théâtre la prononciation rouennaise. Elle y est restée. C'est là que Voltaire en prit le goût, pour la poser bientôt comme base d'une orthographe, que l'avocat normand Bérain avait conseillée et formulée dix ans avant qu'il fût né, en grammairien qui était bien de son pays.

Je recommande à M. Littré ce petit épisode d'influence normande, pour compléter ce qu'il dit dans son excellente préface sur les changements de notre orthographe, sur Voltaire et sur les variations de la prononciation en France par l'action du théâtre.

Quand le livre sera fini, nous y entrerons plus avant, pour l'examiner

[1] Voy. un livret du temps de Louis XIII, *la Mode qui court à présent*, p. 12.
[2] *Satyres* du Sr. Auvray, p. 159.
[3] Vigneul Marvile, *Mélanges*, 1re édit.

dans tous ses coins et recoins. Aujourd'hui, nous ne nous sommes guère arrêtés qu'au seuil, ou dans le péristyle. L'examen, du reste, qui ne peut valoir quelque chose qu'à la condition d'être un peu complet, viendra quand le monument lui-même se sera complété. Toutefois, nous le connaissons assez déjà, par le détail de certains mots, pour dire qu'il y règne dans les exemples choisis une grande impartialité de croyance. M. Littré à qui ne manquent pas les systèmes de toutes sortes, n'a introduit ici que ceux qu'il professe comme grammairien et philologue : il a laissé les autres dehors. Au lieu d'agir comme Richelet, qui mit toutes ses haines dans son Dictionnaire, où chaque exemple est une personnalité injurieuse, il n'a pas fait entrer dans le sien l'ombre d'un doute ni d'une incrédulité. Suivant le hasard des mots : il croit à l'*âme* immortelle avec Pascal ; il adore *Dieu* avec Bossuet, et, au mot *culte*, il admet jusqu'à celui de la sainte Vierge. Il n'y a que la philologie pour rendre ainsi la philosophie tolérante !

ÉDOUARD FOURNIER.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Les étoiles filantes. — Nouvelles explications de ce phénomène. — Théorie de M. Le Verrier. — Un seul anneau d'astéroïdes. — L'essaim de novembre. — Sa marche rétrograde; — son origine récente; — son avenir. — Travail de M. Saigey. — Opinion d'Olbers : — Un seul anneau de densités inégales. — Opinion de M. H. A. Newton, analogue à celle de M. Le Verrier. — Objections de M. Saigey. — Remarques à ce propos. — Hypothèse de MM. Bompas, Al. Herschel et Schiaparelli : — Plus d'anneaux ; rien que des étoiles sporadiques. — Réfutation de cette hypothèse par M. Faye. — II. Les paratonnerres des magasins a poudre. — Quelques mots sur le rôle de l'Académie des sciences. — Rareté des rapports. — Un événement. — Rapport et instruction sur les paratonnerres des magasins à poudre. — Coup d'œil rétrospectif. — Examen du rapport. — Ce qu'il renferme de nouveau. — III. Paléontologie humaine. — Découverte de M. J. Desnoyers. — Les os gravés de Saint-Prest. — Probabilité de l'homme pliocène. — Objection de sir Ch. Lyell. — Silex taillés trouvés à Saint-Prest par M. l'abbé Bourgeois. — Note adressée par ce paléontologiste à l'Académie. — IV. Hygiène et Zoologie. — Nouveaux helminthes de l'homme et des animaux, en Islande. — Une maladie expliquée. — Les hydatides et les tænias. — Travaux de MM. Schleisner et Elschricht. — Mémoire de M. Krabbe. — Examen critique de ce mémoire. — Affirmations hasardées. — Remède incertain.

I. La pluie d'étoiles filantes qui s'est manifestée pendant la nuit du 13 au 14 novembre dernier a ramené l'attention des savants sur ce phénomène, et remis en question la théorie jusqu'alors admise par la plupart d'entre eux. Cette théorie consistait, on se le rappelle, à représenter les astéroïdes comme formant, autour du soleil, un ou plusieurs anneaux elliptiques, mais plus probablement un seul, situé à peu près dans le même plan que l'écliptique, et coupant cette courbe en deux points qui correspondaient aux époques *maxima* du 10 au 11 août et du 13 au 14 novembre. Ce serait donc en traversant cet anneau que nous assisterions deux fois l'an au magnifique spectacle de milliers de corps lumineux, traversant les hautes régions de notre atmosphère comme de brillantes fusées.

Mais il a semblé tout récemment à quelques astronomes que cette théorie, très-satisfaisante au premier abord, ne tenait pas suffisamment compte de certaines circonstances qui seraient de nature à modifier notablement l'idée qu'on s'est faite du phénomène. La principale objection à l'hypothèse de l'anneau unique, se fonde sur les différences qu'on observe entre les apparitions d'août et celles de novembre, différences assez

grandes pour motiver des doutes très-sérieux sur l'identité de leurs causes respectives. Ainsi, tandis que l'apparition d'août se reproduit régulièrement chaque année avec des variations d'intensité relativement peu considérables, il en est autrement de l'apparition de novembre, qui ne revient avec toute sa force qu'à des intervalles de trente-trois ans, pendant lesquels elle s'affaiblit au point de cesser presque complétement. On constate d'autre part que le groupe d'astéroïdes que la terre a rencontré en 1799, en 1833 et en 1866, est animé autour du soleil d'un mouvement inverse de celui auquel obéissent tous les corps « bien posés » de notre système planétaire. Ces considérations ont inspiré à M. Le Verrier, relativement à la constitution, à l'origine et à la destinée de l'agglomération cosmique dont il s'agit, des vues nouvelles qu'il a exposées, avec sa lucidité ordinaire, dans une note lue à l'Académie des sciences le 21 janvier dernier.

Ces vues ne s'appliquent point au phénomène d'août, qui serait bien dû, comme on l'avait pensé jusqu'ici, à un anneau d'astéroïdes coupant l'orbite terrestre, mais le coupant en un seul point et ayant une existence indépendante des causes auxquelles il faudrait attribuer le flux périodique du mois de novembre.

« La discontinuité de ce dernier phénomène montre, dit l'honorable directeur de l'Observatoire de Paris, qu'il n'est pas dû à la présence d'un anneau d'astéroïdes que la terre rencontrerait, mais bien à l'existence d'un essaim de corpuscules se mouvant dans des orbites très-voisines les unes des autres, et qui, à notre époque, viennent couper l'ecliptique vers le 13 novembre... Nous ajoutons que cet essaim, d'une longueur assez notable, doit être considéré comme venu après coup dans la partie du ciel qu'il parcourt de nos jours.

« Tous les corps bien posés de notre sytème planétaire tournent autour du soleil d'occident en orient ; ils tournent sur eux-mêmes, et leurs satellites tournent autour d'eux dans le même sens. Comment un corps appartenant au même ordre de formation aurait-il pu marcher en sens inverse de tout le reste? Nous connaissons, il est vrai, des comètes rétrogrades et dont la masse est fort peu de chose; mais nous savons qu'elles viennent de points excessivement éloignés dans l'espace et que, soit qu'on les considére comme appartenant au système solaire ou bien aux systèmes sidéraux, on trouve des raisons suffisantes pour expliquer leur mouvement rétrograde, raisons qui laissent toujours intacte cette conclusion, qu'elles ne sont venues qu'après coup visiter les parties inférieures de notre système planétaire.

« L'essaim que nous considérons pourrait n'être pas de la même date que notre système et être pourtant fort ancien. Il y a lieu de supposer qu'il est beaucoup plus nouveau... ; qu'il nous est venu des profondeurs de l'espace, et que, dans l'intervalle de chacune des périodes, il retourne vers les planètes supérieures. »

M. Le Verrier pense que l'essaim nouveau venu dans notre système n'a

pu y être jeté que par une cause perturbatrice très-énergique ; et cette cause, il la trouve dans la planète Uranus qui, en l'an 126 de notre ère, aurait jeté la légion des astéroïdes de novembre dans l'orbite que les observations lui assignent de nos jours. Je ne puis que citer textuellement ses conclusions, trop nettes et trop concises pour être résumées.

« L'essaim, dit le savant astronome, pouvait avoir, avant les grandes perturbations, un diamètre notable, égal par exemple au tiers du diamètre d'Uranus, plus ou moins. Malgré la faiblesse de l'attraction exercée par l'ensemble de la masse sur chacun des corpuscules, cet ensemble affectait une forme sphérique, ainsi qu'on le voit pour les comètes qui ne passent pas dans le voisinage immédiat de quelque grand corps. Il pouvait décrire autour du soleil une hyperbole, une parabole ou même une ellipse. Le sens du mouvement, avant les grandes perturbations, pouvant être direct dans une parabole, ou dans une ellipse fort étendue, il n'y a rien qui oblige à supposer que l'essaim n'appartînt pas primitivement au système solaire. L'action d'Uranus aura changé inégalement les vitesses des corpuscules ; et cette action surpassant l'attraction résultant de leur masse totale, l'essain se sera désagrégé en s'étendant sur la périphérie de l'ellipse... Du moment que la distribution de la matière le long de l'ellipse a commencé, on devrait s'étonner qu'elle n'embrassât qu'un si petit arc, si le phénomène n'était pas tout nouveau. Mais cet arc ira en s'accroissant, et l'anneau finira par se fermer. Le phénomène apparaîtra dans la suite des temps un plus grand nombre d'années consécutives, mais en s'affaiblissant en intensité. Cette diminution de l'éclat proviendra non-seulement de la répartition de l'ensemble des corpuscules sur un plus grand arc, mais en outre, de ce qu'à chaque apparition la terre en déviera un très-grand nombre en dehors de leur orbite...

« Les étoiles périodiques du 10 août, dues à un anneau complet, puisque le phénomène revient chaque année, reçoivent une explication pareille. Seulement le phénomène est plus ancien : l'anneau a eu le temps de se fermer... La destruction progressive des masses cosmiques d'astéroïdes, par l'action de la terre qui les disperse peu à peu dans l'espace, donne, avec d'autres phénomènes du même genre, naissance aux étoiles sporadiques qui sillonnent sans cesse le ciel. »

La note de M. Le Verrier est une réponse implicite à sir John Herschel, qui voyait dans la rétrogradation des météorites autour du soleil un argument contre *l'hypothèse de la nébuleuse* (hypothèse de Laplace). Nous devons ajouter que la théorie de M. Le Verrier se rapproche beaucoup de celle qui été émise précédemment par un astronome américain, M. H. A. Newton, et à l'examen de laquelle M. Saigey consacre, dans *le Moniteur scientifique*, une notice critique dont nous n'avons encore que la première partie (livraison du 1er janvier). M. Saigey incline vers l'opinion d'Olbers, qui croit que les météores de novembre forment un anneau complet, mais d'inégales

densités dans ses diverses parties. M. Newton admet plutôt « une portion d'anneau occupée par les météores, le reste de cet anneau étant à peu près dépourvu de météores. Cette portion peuplée serait du dixième au quinzième de la circonférence totale de l'anneau, savoir de 24 à 36 degrés ; et voilà pourquoi nous pouvons voir ces météores deux ou trois années consécutives, tandis qu'ils nous échappent durant le reste de la période de trente-trois ans, par suite de perturbations en longitude. « M. Saigey tourne en plaisanterie cette manière de voir. « L'anneau, dit-il, est décidément rompu ; ses débris sont à vendre, en totalité ou par lots ; s'adresser à tous les observatoires. » Mais plaisanter n'est point répondre. Aussi M. Saigey, reprenant bientôt le ton sérieux qui convient à ce genre de discussions, objecte-t-il à M. Newton, et par conséquent aussi à M. Le Verrier, « que le bout d'anneau qu'ils conservent est dans un état d'équilibre instable, dans une position critique. En effet, continue notre auteur, dans le cas d'un anneau complet, on pouvait supposer que ses différentes parties *se poussant les unes les autres*, il y avait chance d'en voir arriver au nœud en même temps que la terre; tandis qu'à présent la moindre perturbation dans la portion conservée suffit pour que cette rencontre n'ait plus lieu; et cependant cette rencontre s'effectue, d'après les chroniqueurs, depuis un millier d'années... »

C'est peut-être de ma part faiblesse d'entendement ou connaissance insuffisante de tous les éléments du problème; mais j'avoue ne pas bien saisir la portée de cette objection. Il me semble que non-seulement chaque portion de l'anneau, mais chacun des corpuscules dont il se compose obéit pour son compte à la force qui le sollicite ; qu'on ne saurait dire qu'ils *se poussent les uns les autres*, et que les chances de perturbations qui pourraient, d'après M. Saigey, empêcher l'essaim de rencontrer l'orbite terrestre, agiraient aussi bien sur un anneau d'inégales densités, ou ce qui est à peu près la même chose, sur plusieurs tronçons d'anneau, que sur un seul fragment, et détruiraient également la périodicité du phénomène ; que d'ailleurs de ce que la périodicité n'a pas été troublée depuis un millier d'années, il ne s'ensuit point qu'elle ne puisse l'être un jour ou l'autre; qu'enfin si l'objection s'appliquait justement à l'essaim d'étoiles filantes admis par M. Newton et par M. Le Verrier, il faudrait l'appliquer aussi aux comètes (l'essaim n'est, en somme, d'après l'hypothèse de M. Le Verrier, qu'une sorte de comète à courte période), et déclarer que la « position critique » et « l'équilibre instable » de ces astres errants et diffus ôtent toute valeur aux calculs qui ont pour objet d'en déterminer la marche et d'en prévoir le retour.

Je n'ai pu lire, comme je l'ai dit tout à l'heure, que la première partie, purement critique, du travail de M. Saigey, et j'ignore à quelles conclusions ce savant écrivain aura été conduit. Mais voici une autre hypothèse par laquelle M. Bompas d'abord, puis M. Al. Herschel, et en dernier lieu M. Schiaparelli ont cherché à expliquer la variation horaire du nombre des étoiles filantes sur un horizon donné, et leur inégale répartition entre les deux se-

mestres de l'année. Cette hypothèse a du moins le mérite de la hardiesse et de l'originalité. Pour MM. Bompas, Al. Herschel et Schiaparelli, les flux de météorites des mois d'août et de novembre sont des faits exceptionnels auxquels il n'y a point lieu de s'arrêter. Toutes les étoiles filantes sont des étoiles sporadiques qui, loin de se pousser les unes les autres, comme le veut M. Saigey, partent indifféremment de tous les points de l'espace et suivent autour du soleil, sans préférence aucune, des orbites de toute inclinaison et de toute excentricité.

Il n'est pas probable que cette théorie rencontre l'adhésion de la majorié des astronomes. M. Faye, qui l'a résumée dans son excellente note sur les *caractères généraux du phénomène des étoiles filantes* (séance du 24 décembre), n'est point, pour sa part, disposé à s'y rallier. « On ne peut se dissimuler dit-il, qu'elle n'est plus en harmonie avec l'état actuel de la science. Les étoiles sporadiques paraissaient être, il y a quelques années, le fonds du phénomène, et les flux réguliers d'août ou de novembre, l'exception. Aujourd'hui, c'est tout le contraire : les observations du docteur Heis, de M. Al. Herschel lui-même, nous ont appris que les flux réguliers, caractérisés par des points radiants nombreux, espacés plus ou moins régulièrement sur tout le trajet annuel de la terre, forment le fonds du phénomène, tandis que les étoiles sporadiques tendent à devenir l'exception de plus en plus rare.

« Je me demande maintenant s'il est bon de persister dans une hypothèse qui offre si peu d'accord avec les faits ; mes doutes se renforcent encore quand je vois M. Schiaparelli en déduire, avec une fermeté de logique dont je suis d'ailleurs très-frappé, que la vitesse moyenne des étoiles filantes est précisément celle des comètes, au moment où celles-ci traversent une fois l'orbite terrestre, pour n'y jamais plus revenir. »

II. L'Académie des sciences est essentiellement un aréopage chargé de se prononcer sur les questions scientifiques qui lui sont soumises. C'est là sa mission et sa raison d'être. Elle contribue peu aux progrès des sciences, et loin d'encourager les innovations, elle se montre toujours plutôt disposée à contenir ou à réprimer l'ardeur de ceux qui prétendent introduire, soit dans la théorie, soit dans la pratique, des idées ou des procédés en désaccord avec la tradition. Elle joue à cet égard le rôle de pouvoir modérateur, de sénat conservateur. Mais enfin, dès qu'une question est soumise à l'Académie dans les formes voulues par le règlement, cette question doit être l'objet d'un rapport favorable ou défavorable qui, approuvé par la compagnie, équivaut à un jugement dont les conséquences, pour être purement morales, n'en ont pas moins une portée considérable. On peut appliquer à l'Académie des sciences le mot de Bonaparte sur la République française : Elle est comme le soleil : aveugle qui ne la voit point ; insensé qui ne se soumet pas à ses arrêts !

. . . Solem quis dicere falsum
Audeat?

Ce qu'il y a lieu de reprocher à la docte assemblée, ce n'est pas de rendre de mauvais jugements, mais de n'en pas rendre assez. Chaque semaine elle reçoit un grand nombre de communications et de mémoires dont les auteurs sollicitent l'examen ; ces mémoires sont renvoyés à une commission compétente qui est chargée de faire un rapport ; mais le rapport ne vient jamais, ou presque jamais, et la plupart des auteurs, après avoir attendu leur arrêt pendant des mois et des années, finissent par renoncer à cette chimère et par demander, pour toute grâce, la permission de reprendre leur mémoire : permission qui, je dois le dire, leur est libéralement accordée. D'où il suit qu'au sein de cet aréopage, dont la fonction spéciale est de se faire rendre compte des travaux qui lui sont adressés et de se prononcer en dernier ressort sur la valeur de ces travaux, la lecture d'un rapport émané d'une des nombreuses commissions qui sont nommées chaque jour à cet effet, est un événement extraordinaire.

Sachez pourtant qu'un tel événement s'est déjà produit en l'an de grâce 1867, le 14 janvier, et cela au sujet d'une question qui avait été soumise à l'Académie le 27 octobre 1866 ! Ainsi l'Académie a été saisie ; elle a nommé une commission ; la commission s'est mise à l'œuvre ; elle a étudié la question ; elle l'a résolue; elle a redigé et présenté son rapport : tout cela en deux mois et demi ! A la bonne heure ! voilà ce qui s'appelle ne point perdre de temps ! Il est vrai que la question était posée par le gouvernement, qui demandait à l'Académie « de lui adresser le plus promptement possible une instruction pour l'établissement des paratonnerres sur les magasins à poudre, craignant avec une juste sollicitude que, dans leur état présent, quelques-uns de ces magasins ne soient pas aussi complétement préservés qu'ils devaient l'être. » L'affaire, on le voit, était urgente et il fallait se presser.

Déjà à plusieurs reprises, depuis l'invention des paratonnerres, l'Académie avait eu à se prononcer sur le mode de construction et d'installation le plus efficace de ces appareils, non-seulement sur les poudrières et les poudreries, mais sur tous les édifices publics ou privés et sur les navires. Un premier rapport avait été lu le 24 avril 1784 ; Franklin lui-même faisait partie de la commission. Un second rapport fut présenté le 6 nivôse an VIII par Leroy, et un troisième, le 2 novembre 1807, par Gay-Lussac. Dans l'intervalle du second au troisième rapport, une instruction avait été rédigée, par le comité des fortifications, sur le même sujet spécial qui vient d'être étudié de nouveau. Enfin une instruction générale présentée par Gay-Lussac, au nom d'une commission dont faisaient partie Dulong, Fresnel, Poisson, Lefévre-Gineau et Girard fut adoptée et publiée par l'Académie le 23 juin 1823. C'est cette dernière qui a fait autorité jusqu'à présent ; c'est celle que

suivent encore en France tous les architectes et tous les ingénieurs, et que l'on peut lire dans la plupart des traités de physique. Elle comprend tout l'ensemble des notions qu'indiquaient le raisonnement, l'observation et l'expérience relativement aux moyens de garantir les édifices contre les atteintes de la foudre, et ces notions ne se sont pas sensiblement modifiées depuis. On a bien signalé quelques cas fort rares, de bâtiments endommagés, de personnes tuées ou blessées malgré la présence de paratonnerres qui semblaient devoir les préserver de tout danger. Mais ces anomalies pouvaient facilement s'expliquer, soit par la violence exceptionnelle des orages, soit par le mauvais état des appareils, soit par l'oubli de certaines précautions, soit par d'autres circonstances purement accidentelles.

Il était néanmoins très-naturel que le gouvernement se préoccupât de placer, si faire se pouvait, dans des conditions absolues de sécurité les magasins où sont accumulées souvent d'énormes quantités de poudre, et dont l'explosion peut causer les plus affreux malheurs. Il était naturel aussi qu'il eût recours dans cette vue aux lumières de l'Académie des sciences. Mais la plus docte compagnie, comme la plus belle fille du monde, ne peut donner que ce qu'elle a. Or l'Académie n'en sait pas beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a quarante ans sur les phénomènes électro-atmosphériques. Aussi l'instruction de 1867 ne diffère-t-elle que par quelques détails secondaires de l'instruction de 1823. Le premier paragraphe contient, sous le titre de *propositions générales*, des principes élémentaires qu'un écolier studieux, après avoir suivi pendant un an le cours de physique du lycée, aurait pu formuler tout comme un académicien. Il n'apprendra donc quelque chose qu'à ceux qui ne savent rien du tout : — ce n'est point, certes, le cas des officiers du génie et de l'artillerie. Le second paragraphe reproduit à peu près, touchant les conditions que doit remplir un bon paratonnerre, les considérations et les prescriptions classiques, qui sont également familières aux physiciens et aux ingénieurs.

Tout l'intérêt du document réside donc dans le troisième paragraphe, où sont indiquées les dispositions spéciales à introduire dans le système préservateur des magasins à poudre. La commission prescrit d'établir les paratonneres, non sur l'édifice même, mais en dehors du chemin de ronde et de son mur de clôture. « Ces paratonnerres, dont la tige aura seulement cinq mètres de hauteur, seront élevés sur des supports de quinze mètres, le long desquels le conducteur descendra jusqu'au sol. » Une tige métallique appelée *circuit de ceinture* suit horizontalement, à une faible profondeur au-dessous du sol, l'extérieur du mur de ronde, passe au pied des supports et se soude à chacun des conducteurs qui descendent des tiges. Ainsi tous les paratonnerres seront rendus solidaires, et il suffira de partir du point le plus favorable du circuit pour aller chercher la nappe souterraine.

« S'il arrive qu'un magasin à poudre soit dominé, à petite distance, par

des cimes de rochers ou par des édifices, nous n'admettons pas, dit le savant rapporteur, qu'il puisse être considéré comme étant, par ces seules circonstances, garanti contre les atteintes de la foudre; nous admettons, au contraire, qu'il n'y est pas moins exposé et qu'il doit être protégé comme s'il n'avait autour de lui rien qui le dominât. En effet, les cimes de ces rochers ou les sommets de ces édifices pourraient bien, en général, recevoir le premier choc de la foudre; mais comme il est certain que le coup ne s'arrête pas là et qu'il se prolonge jusqu'à la nappe souterraine, on ne peut pas affirmer que dans ce long trajet il ne prendra pas le magasin à poudre comme un des intermédiaires qu'il doit frapper.»

Le rapport entre ensuite dans des détails de construction qu'il serait sans intérêt de reproduire. En somme, toute l'innovation, tout le perfectionnement qu'il recommande consiste à séparer les paratonnerres de l'édifice, à les établir alentour sur des supports en bois ou en toute autre matière, et à relier leurs conducteurs par un circuit de ceinture auquel se rattache la tige métallique qui doit plonger dans la nappe souterraine.

III. L'Académie a reçu, dans sa séance du 7 janvier, une intéressante communication relative à la paléontologie humaine. Déjà en 1863, M. J. Desnoyers, ayant observé à la surface de divers ossements fossiles trouvés dans le célèbre gisement de Saint-Prest, des incisions parallèles et symétriques, avait émis la pensée que ces incisions n'avaient pu être faites que de main d'homme. Il s'ensuivait que la présence de l'homme en Europe remonterait, non plus seulement à l'époque quaternaire, ainsi que l'ont démontré les récentes découvertes des MM. Boucher de Perthes, Lartet, Garrigou, Hébert, Delesse, de Vibraye, de Lastic, Prestwitch, et d'autres paléontologistes éminents, mais à l'époque pliocène, la dernière des trois subdivisions de la période tertiaire, à laquelle appartient le terrain de Saint-Prest. Toutefois, on avait remarqué depuis que des os beaucoup plus anciens présentaient des stries analogues, qui ne pouvaient être attribuées qu'à la dent tranchante et aiguë de certains rongeurs. Sir Charles Lyell voyait dans ce fait un motif suffisant d'attendre, pour se prononcer sur l'origine des entailles observées par M. Desnoyers, que l'on fût en possession de preuves plus décisives, et M. J. Desnoyers n'avait pas hésité à se ranger de l'avis du savant géologue anglais. Or M. l'abbé Bourgeois vient précisément de fournir les preuves décisives de l'existence de l'homme à l'époque pliocène, que réclamait sir Charles Lyell, et qu'attendait M. J. Desnoyers.

Ces preuves, ce sont des armes et des outils en silex, produits incontestables de l'industrie grossière des hommes primitifs. « Je n'ai pas rencontré, il est vrai, dit M. l'abbé Bourgeois, la forme classique de Saint-Acheul et d'Abbeville; mais j'ai pu recueillir, à tous les niveaux, les types les plus communs, tels que têtes de lance et de flèche, poinçons, grattoirs, marteaux, etc. L'un de ces instruments paraît avoir subi l'action du feu.

Les silex taillés des sables et graviers de Saint-Prest sont très-grossiers et présentent la ressemblance la plus frappante avec ceux que j'ai signalés dans le diluvium de Vendôme. Je réserve mon jugement sur l'âge du dépôt, placé par les uns dans le tertiaire supérieur, par les autres dans le quaternaire inférieur, et je me borne à citer la faune, telle qu'elle m'a été obligeamment communiquée par M. Lartet. » Cette faune comprend, entre autres grands mammifères, plusieurs espèces de cerfs; un bœuf à formes plus élancées que celles du bœuf actuel; le cheval de l'Arno ; le rhinocéros étrusque ; l'éléphant méridional; un hippopotame, etc.

IV. Les trichines, dont on s'est tant occupé il y a quelques mois, ne sont pas les seuls parasites qui puissent s'introduire dans l'organisme de l'homme avec ses aliments, et déterminer chez lui des affections dangereuses. Les animaux que nous sacrifions pour nous nourrir de leur chair portent en eux bien d'autres petits êtres qui peuvent, si nous n'y prenons garde, les venger de notre cruauté en exerçant dans nos tissus des ravages souvent mortels. Plusieurs de ces êtres bizarres revêtent, selon l'espèce qui les loge et les nourrit, des formes diverses, appropriées à leurs divers modes d'existence, et si peu semblables entre elles, qu'elles ont été prises longtemps pour des animaux parfaitement distincts. C'est ainsi que le cysticerque du porc se métamorphose chez l'homme en *tænia solum*, — *vulgo* ver solitaire, — tandis que d'autres tænias se trouvent chez divers animaux à l'état complet, et qu'on ne les rencontre chez l'homme qu'à l'état de larves, sous le nom générique d'*échinocoques*.

C'est de ce dernier groupe d'helminthes qu'il est question dans une note présentée récemment à l'Académie des sciences par M. Krabbe.

Il règne en Islande une maladie endémique qui a son siége principal dans le foie, où elle donne naissance à des tumeurs volumineuses. Cette maladie est très-grave, et malheureusement très-fréquente, puisqu'elle n'attaque pas moins de $\frac{1}{50}$ de la population. Les médecins s'étaient jusqu'à ces dernières années complétement mépris sur sa nature ; ils n'y voyaient qu'une affection inflammatoire chronique : affection qui, au contraire, ne se montre que très-rarement dans les pays froids. M. Schleisner, pendant son séjour en Islande, en 1847 et 1848, a constaté le premier que ce n'était pas une maladie particulière au foie, et qu'elle était produite par des hydatides (animalcules vésiculaires) ; et plus tard M. Eschricht a reconnu dans ces hydatides des échinocoques. Les échinocoques existent aussi en très-grande quantité chez le bétail islandais; mais c'est seulement en émigrant dans les intestins des carnivores qu'ils passent à l'état de tænias : *tænia marginata*, *cœnurus* et *echinococcus*. Aussi ces helminthes sont-ils d'autant plus communs chez les chiens d'Islande, que ces animaux se nourrissent en grande partie d'abats qui n'ont point subi la cuisson.

Mais comment les échinocoques s'introduisent-ils dans les viscères de

l'homme? Sans doute, dira-t-on, avec la viande des bœufs, des moutons, des porcs que mangent les hommes, et qui souvent n'a pas subi dans toutes ses parties l'action d'une chaleur assez forte et assez prolongée pour détruire les hydatides (c'est ainsi, chacun le sait, que les choses se passent pour les trichines); et si ces helminthes demeurent chez l'homme à l'état de larves, c'est-à-dire d'échinocoques, c'est sans doute, dira-t-on encore, parce qu'ils n'y rencontrent pas les conditions nécessaires à leur complet développement, tandis que ces conditions se trouvent réalisées dans le chien. Tel n'est point pourtant l'avis de M. Krabbe. Selon lui, ce sont bien les herbivores qui transmettent les échinocoques au chien, mais c'est le chien qui transmet à l'homme les œufs de tænia d'où naissent les échinocoques. J'ai lu à plusieurs reprises et avec la plus grande attention la note de M. Krabbe, sans y pouvoir découvrir la justification de cette singulière théorie. J'y lis, en revanche, le passage suivant :

« D'après M. Leuckart, les échinocoques de l'homme et des animaux domestiques appartiendraient à une seule espèce, et les recherches que j'ai pu faire en Islande tendent à confirmer son assertion... Parmi six expériences que j'ai en partie entreprises en commun avec M. Finsen, il y en a deux qui la rendent au moins probable, et une troisième qui ne peut laisser aucun doute, car elle a eu exactement le même résultat qu'une expérience semblable, faite la même année à Berlin par M. Naunyn. Nous avons ainsi tous deux obtenu la transformation des échinocoques provenant de l'homme en *tænia echinococcus* chez le chien. En Islande, ce petit tænia se trouve chez les chiens avec une fréquence extraordinaire, et le gros et le petit bétail logent en grand nombre des vers vésiculaires, qui fournissent à ces animaux leurs tænias cystiques, savoir : l'*echinococcus*, le *cysticercus tenuicollis* et le *cœnurus cerebralis.* » Ce que prouvent certainement les expériences de MM. Krabbe et Naunyn, c'est que l'homme communiquerait le tænia au chien, si toutefois le chien mangeait de la chair humaine; ce qui n'a point lieu, Dieu merci ! Mais comment le chien, qui emprunte les tænias aux herbivores, en transmet-il les germes ou les larves à l'homme ? A cet égard, M. Krabbe dit seulement : « Les ruminants fournissent continuellement aux chiens des *tænias echinococcus*, dont les œufs sont l'origine du développement des hydatides à échinocoques, tant de l'homme que du bétail, et le contact fréquent des habitants avec les chiens, dans des habitations humides et malpropres, doit à un haut degré en favoriser la propagation. » Que les ruminants fournissent au chien des tænias, cela est à peu près évident; mais que les œufs de tænia déposés chez le chien soient l'origine des hydatides à échinocoques chez le bétail et chez l'homme, voilà qui a lieu de surprendre. Les herbivores ne mangent point le chien : l'homme ne le mange point non plus, du moins en Islande. M. Krabbe en est donc réduit à affirmer que la transmission se fait par simple contact. Quoi ! des œufs d'entozoaires passant des viscères d'un animal dans ceux d'un

autre par voie de transsudation ou d'exhalation d'une part, et d'absorption de l'autre ; en un mot, par voie d'infection miasmatique ! — La doctrine de la contagion est poussée ici, il faut en convenir, jusqu'aux dernières limites de l'invraisemblable. Si cette doctrine était vraie, il resterait au surplus à résoudre autrement que par de simples affirmations la question de savoir où est le point de départ de l'infection. D'après M. Krabbe, il y a échange de tænias et d'hydatides entre les chiens, les herbivores et l'homme ; mais où est le point de départ ? et pourquoi déclarer le chien auteur de l'infection chez l'homme, plutôt que l'homme auteur de l'infection chez le chien ?... Et qui sait même si l'homme n'est pas, tout aussi bien que les ruminants, apte à contracter spontanément les hydatides, ou du moins à les emprunter à la même source ?...

Il est vraiment regrettable de voir des savants, qui devraient donner aux profanes l'exemple du doute méthodique et ne tenir pour vrai que ce qui est clairement démontré, tomber dans de pareils écarts de logique et édifier en l'air des théories dont ils déduisent ensuite les conséquences pratiques avec autant d'assurance que si elles reposaient sur les faits les plus incontestables. La conclusion à laquelle M. Krabbe est arrivé, c'est qu'on parviendrait à combattre le développement des hydatides chez les Islandais, en diminuant autant que possible le nombre des chiens. C'est le remède qu'il a proposé dans un rapport spécial au ministère danois, et il se félicite de ce qu'à sa demande les autorités islandaises ont décidé en principe l'établissement d'une taxe sur les chiens. En outre une petite brochure rédigée par lui et destinée « à éclairer les habitants sur le rôle joué par les chiens dans la maladie des hydatides de l'homme et du *tournis* des moutons, et à leur indiquer les précautions à prendre pour prévenir le développement desdites maladies, » a été traduite en islandais, imprimée et distribuée dans tout le pays.

En somme, les très-savantes recherches de M. Krabbe auront eu pour résultat de faire peser sur les pauvres Islandais un nouvel impôt et de provoquer un massacre des malheureux chiens, leurs fidèles serviteurs et leurs indispensables auxiliaires. En résultera-t-il du moins une amélioration réelle dans l'état sanitaire de l'île ? Rien ne me semble moins assuré.

ARTHUR MANGIN.

REVUE CRITIQUE

I. *La Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Camille Rousset. 2 vol. — *La Correspondance secrète et inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie*, publiée par M. Boutaric. 2 vol. — II. *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, par le marquis de Pidal. 2 vol. — III. *Vie de saint Jean de Matha*, par le R. P. Calixte. 1 vol. — IV. *L'Église et l'État*, par M. de Metz-Noblat. 1 vol. — V. *Œuvres dramatiques* de Lucien Arnault. 3 vol. — VI. *Élaine*, poëme traduit de l'anglais de Tennysson, par M. Francisque Michel. 1 vol.

I

S'il est, dans notre histoire, un roi qu'on pût croire définitivement jugé, c'est assurément Louis XV. Depuis tantôt cent ans qu'il est mort, il n'y a eu qu'une voix sur le compte de ce sultan poudré qui, du fond de ses petits appartements, laissa conduire sa politique et ses armées par les favoris de ses favorites. C'était, avons-nous pu croire, une mémoire irrévocablement condamnée, que la sienne.

Cependant, si générale que soit cette condamnation, il ne deviendrait pas, semble-t-il aujourd'hui, impossible d'en appeler. Et ce ne serait pas seulement, à en croire ceux qui ont étudié son dossier historique, les circonstances atténuantes qu'il y aurait moyen de plaider; ce serait la sentence entière qu'on pourrait faire casser peut-être. Louis XV, en effet, n'aurait pas croupi dans l'inertie; il aurait eu, au moins sur la politique extérieure de la France une action personnelle et même s'y serait distingué par des vues saines, élevées, généreuses, dont il aurait poursuivi la réalisation avec une remarquable persévérance. On parle de papiers d'État entrevus au ministère des affaires étrangères ainsi que dans les archives de quelques familles politiques, qui mettraient ce fait hors de contestation.

Nous ne croyons guère, quant à nous, à la possibilité d'une pareille réhabilitation. Toutefois, nous reconnaissons qu'il y a lieu, dès aujourd'hui, de revenir sur l'opinion qu'on s'est faite de l'incurie de Louis XV en ma-

tière politique ; elle n'était pas aussi absolue qu'on l'a cru. Louis XV, il est vrai, négligea l'intérieur, mais il s'occupa dans une certaine mesure des choses du dehors. C'est ce qui résulte de deux publications récentes et du plus haut intérêt : l'une, dont il a été déjà question ici (nº de décembre dernier) et sur laquelle le *Correspondant* se propose de revenir, *la Correspondance secrète et inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier*, etc., mise au jour, il y a quelques mois, par M. E. Boutaric[1] ; l'autre, de date un peu plus ancienne, *la Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée d'après les manuscrits du dépôt de la guerre par M. Camille Rousset[2].

Ces deux publications, également authentiques et données toutes deux au public avec la fidélité scrupuleuse qu'on apporte aujourd'hui dans les travaux de ce genre, éclairent d'un jour nouveau, et qui le relève un peu, le rôle un peu trop déprécié peut-être du successeur de Louis XV. Elles montrent, en effet, à côté de ses honteuses infirmités de caractère, de rares qualités d'esprit et de cœur : l'amour du bien, l'intelligence des choses politiques, la sûreté du jugement, la persévérance dans les idées et la fidélité, sinon le courage dans l'amitié.

Comme *la Correspondance secrète*, *la Correspondance avec le maréchal de Noailles* a pour objet la politique extérieure de la France. L'attrait que Louis XV éprouva toujours pour ce vieux confident de Louis XIV et la confiance filiale qu'il lui témoigna longtemps, attestent qu'il y avait en lui des instincts de race. Le maréchal de Noailles personnifiait la tradition du grand siècle ; c'était le représentant le plus complet des idées politiques du précédent règne, idées qu'il avait su faire prévaloir même sous le Régent. Écarté et exilé par Dubois, il avait été rappelé à la cour par le cardinal de Fleury. Nous le répétons, il faut mettre au nombre des choses qui recommandent le plus Louis XV le goût qu'il eut pour ce parfait honnête homme. Ce goût fut vif et constant. Le commerce de lettres qui s'établit entre le vieux soldat et le jeune roi dura près de vingt-cinq ans ; et, quoique, dans ce long intervalle de temps, bien des nuages eussent passé sur leurs relations, le ton de leur correspondance resta toujours le même de part et d'autre, affectueux et franc. Des deux côtés, on avait déposé l'étiquette et on allait droit aux choses. Le maréchal était méthodique, un peu long et parfois vif ; mais de son côté le roi se montrait calme, appliqué, exact, plein de sagacité et de mémoire : cela maintenait l'équilibre. C'est un dialogue plein d'intérêt et même parfois de charme que celui qu'ils ont ainsi entre eux. Sans sortir des limites du respect, M. de Noailles est, par moments, un peu rude avec son correspondant, et, tout honnête homme qu'il

[1] 2 vol. in-8. — Henri Plon, 1866.
[2] 2 vol. in-8. 1865.

soit, ne laisse pas de donner cours à ses aversions personnelles. Louis XV, sans montrer la moindre humeur et sans quitter jamais le ton cordial qu'il a pris dès le commencement, sait fort bien, dans ces cas-là, rappeler le maréchal à la mesure et lui montrer qu'il n'est pas dupe des mauvais sentiments, ou tout au moins de la mauvaise humeur qui l'inspire. Il défend même loyalement contre lui les hommes qu'il croit injustement accusés. Cette équité fait plaisir à voir.

Une chose qui ne plaît pas moins, mais qui surprend davantage chez Louis XV, c'est ce que cette même correspondance avec le maréchal de Noailles nous apprend de ses scrupules à l'endroit des mariages entre princes du même sang. Son fils, le Dauphin, ayant perdu sa première femme, qui était une princesse espagnole, il fut question de lui faire épouser une sœur de la défunte. Une telle union, bien qu'elle fût de nature à avancer la solution des affaires politiques qui se négociaient alors (1746) et à resserrer les liens de l'Espagne et de la France, fut énergiquement repoussée par Louis XV qui y voyait une sorte d'inceste. « Je souhaite, écrivait-il au maréchal de Noailles, toutes sortes d'alliances avec l'Espagne et les désire, ainsi que notre union parfaite ; mais je ne consentirai jamais à voir mon fils épouser les deux sœurs en légitime mariage, surtout y ayant un témoin de leur union. » Et, pour couper court à toute insistance sur ce point, il déclara précipitamment le mariage de son fils avec une princesse de Saxe. Ce n'était pas une délicatesse très-commune alors parmi les princes de l'Europe.

Il faut dire, à la vérité, que la correspondance dont nous parlons ici répond à la plus belle période du règne de Louis XV, celle où son cœur, quoique égaré déjà, n'était pas encore avili. Elle commence en effet en 1742, au moment de nos premiers revers en Allemagne, quand la défection de nos alliés nous laissait tout le poids de la guerre sur les épaules. Dans ces graves conjonctures, le maréchal de Noailles rappelle vivement le roi au devoir de sa situation, et lui citant les paroles de Louis XIV au duc d'Anjou, l'excite à se mettre à la tête de ses armées. Sa voix est entendue ; la fibre de l'honneur vibrait encore à cette époque dans l'âme de Louis XV. Il répond qu'il va monter à cheval. « Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en grille d'envie, dit-il... J'ai un désir extrême de pouvoir connaître par moi-même, un métier que mes pères ont si bien pratiqué, et qui jusqu'à présent ne m'a pas réussi par la voie d'autrui. » Bientôt, il est vrai, cette belle ardeur tombe, le roi hésite ; il veut balancer, comme il le dit, le *commodo* et l'*incommodo* de cette résolution. On suit dans les lettres de Louis XV au maréchal toutes ces hésitations, toutes ces défaillances, toutes les oscillations d'une volonté qui ne s'appartient presque plus. C'est navrant ; mais, grâce au maréchal, au moment où l'on désespère du Bourbon, le voici qui se montre, Louis XV part précipitamment pour l'Alsace, sans préparatifs, leste et gaillard comme un simple officier : « Je sais me passer d'é-

quipage, répond-il bravement à ceux qui lui font observer qu'il n'en a pas, et, s'il le faut, l'épaule de mouton des lieutenants me nourrira parfaitement. » Le mot était bien français et il fit fortune. Mais, hélas! ce fut le dernier de ce genre que prononça le triste descendant du Béarnais. On sait quelle fut l'issue de cette campagne : la maladie du roi à Metz, l'intervention subite de Frédéric II qui délivra en vain la Lorraine et l'Alsace, la maladresse du maréchal de Noailles laissant échapper avec l'ennemi l'occasion de terminer une guerre qui reprit de plus belle pour durer encore près de quatre ans, tels furent les événements qui la couronnèrent.

Cette mortelle faute du maréchal mit fin à sa carrière militaire, mais non à sa correspondance avec Louis XV, qui continua à le consulter dans la plupart des affaires extérieures, et qui l'employa avec succès dans plusieurs négociations importantes. Elle dura tant que Louis XV persévéra dans la vieille politique de la France, c'est-à-dire jusqu'à l'alliance avec l'Autriche. Le nouveau système renversait toutes les idées du confident de Louis XIV. Ses services devaient cesser dès lors. La mort lui ôta le regret de se voir inutile en l'enlevant l'année même où s'ouvrit la guerre de Sept ans (1756).

Nous avons dit que les lettres du maréchal de Noailles et de Louis XV montraient ce prince sous un jour plus favorable que celui où l'a présenté jusqu'ici l'histoire. Mais ce n'est pas leur seul mérite : elles répandent aussi une lumière très-vive sur les événements diplomatiques et militaires qui remplissent la première période des revers de la France sous le successeur de Louis XIV.

Il en faut dire autant de la seconde des publications dont nous avons parlé en commençant, *la Correspondance secrète de Louis XV avec le comte de Broglie*. Elle révèle chez le roi, avec les dispositions que nous venons de signaler, un goût et des habitudes encore peu connues, et donne, de certains détails de sa politique, des raisons dont le secret avait échappé jusqu'ici aux historiens. Cette correspondance remonte à peu près à la même date que la précédente. Elle prit naissance aussi vers 1742, à l'époque où commencèrent les négociations du prince de Conti pour son élévation au trône de Pologne. Louis XV, qui aimait les Polonais, et qui comprenait la nécessité de faire de leur pays une barrière contre la Russie et la Prusse dont l'agrandissement lui causait de l'inquiétude, aurait vu avec plaisir arriver à la tête de la belliqueuse république un prince français, appelé par les véritables représentants de l'esprit national. Il était donc disposé à favoriser l'élection du prince de Conti. Mais telle était alors la condition de la royauté en France, que, tout absolu qu'il fût en principe, le roi ne pouvait faire prévaloir sa volonté sur celle des coteries ministérielles. Il en est du reste ainsi dans tous les gouvernements absolus. « Vous croyez que nous n'avons qu'un empereur, nous disait en 1842, aux

beaux jours du règne autocratique du tzar Nicolas Ier, un des principaux hommes d'État de la Russie : nous en avons dix. » La France n'avait peut-être pas autant de rois en 1742, mais le plus maître et le plus libre d'entre eux, à coup sûr, n'était pas Louis XV. A l'impuissance qui résultait du régime, s'était ajoutée celle qui naissait de ses vices et de ses défauts personnels. Louis XV avait du coup d'œil, mais manquait d'énergie. Ce qu'il regardait comme bon, il n'osait l'imposer; il eût fallu, pour cela, une suite d'efforts dont, par le fait de ses mœurs, il était devenu incapable. D'ailleurs, comme tous les hommes qui n'ont pas de confiance en eux-mêmes, il n'avait de confiance en personne, et, ainsi que les gens timides, il était — qu'on nous passe le mot — cachottier. De là, au moins pour les choses de l'extérieur, l'existence de ce ministère secret qui fut soupçonné de son vivant même, malgré tous les soins qu'il mettait à en dérober la connaissance à son ministère officiel, et dont la *Correspondance avec le comte de Broglie* est l'éclatante révélation.

L'existence de cette correspondance est connue depuis longtemps. En 1773, le duc d'Aiguillon qui en avait surpris une partie en fut très-irrité et demanda l'exil du personnage qui en avait été le principal agent, exil que Louis XV n'eut pas le courage de refuser. « A l'avénement de Louis XVI, dit M. Boutaric dans la curieuse étude dont il a fait précéder son travail, le comte de Broglie réclama contre cet exil, et, ne voulant pas rester sous le coup des accusations d'intrigue et même de trahison qui avaient été le prétexte de sa disgrâce, demanda qu'on examinât sa conduite, et mit sous les yeux du roi les originaux des ordres qu'il avait reçus de Louis XV, ordres qui témoignaient qu'il n'avait fait qu'obéir, et qu'il avait été, à plusieurs reprises, victime de sa discrétion. Il remit en même temps les minutes de toutes les dépêches, revêtues de l'approbation royale, qu'il avait adressées aux agents secrets à l'étranger, ainsi que les dépêches que ceux-ci avaient envoyées. MM. du Muy et de Vergennes, que Louis XVI chargea d'examiner ces papiers, après plusieurs entretiens avec le comte de Broglie, n'hésitèrent pas à déclarer que le comte s'était toujours conduit en sujet fidèle et discret, et que, plutôt que de divulguer le secret de son maître, il avait subi sans se plaindre plusieurs exils, et s'était vu attaquer dans son honneur. Louis XVI, par une lettre rendue publique, justifia M. de Broglie, mais lui ordonna d'anéantir la correspondance. »

Sur les réclamations et les observations du comte de Broglie, l'ordre de destruction fut retiré et la correspondance fut conservée parmi les papiers d'État. Elle existe encore au Dépôt des affaires étrangères qui a jusqu'ici refusé de la livrer au public.

Ce ne sont donc pas les documents remis par M. de Broglie entre les mains du roi que publie aujourd'hui M. Boutaric, mais des pièces qui s'y rapportent ou y tiennent de près et qui, dans certains cas, les remplacent sans trop de désavantage. Ces pièces sont de deux sortes : les mémoires, au

nombre de quatre, soumis au roi par le comte de Broglie, lesquels sont de vrais traités de politique pratique, et annoncent chez leur auteur une étude approfondie de la constitution, du caractère et des intérêts des divers États de l'Europe à l'époque où il vivait. Rien n'aide mieux que leur lecture à comprendre le jeu des alliances d'une mobilité si déconcertante qui remplissent la triste histoire de ce temps. Les autres documents sont des lettres d'envoi, des accusés de réception, des notes, des billets, la plupart très-courts, mais tous relatifs aux dépêches expédiées ou reçues et qui en laissent plus ou moins deviner le coutenu. Prises à part, ces pièces n'ont pas toujours une valeur historique bien grande; c'est de leur rapprochement et de leur ensemble que résulte leur importance. Dans l'étude dont il les a fait précéder, M. Boutaric en a tiré un grand parti pour l'explication de la diplomatie de l'Europe au dix-huitième siècle, et la connaissance du caractère de Louis XV. Mais, on peut le dire sans jeu de mot, il a fallu, pour cela, bien aider à la lettre.

Nous l'avons dit, le *Correspondant* doit revenir sur cette savante et piquante publication, à laquelle les événements qui s'accomplissent en Allemagne et en Italie donnent une opportunité toute particulière. Nous nous bornerons donc, en ce qui les concerne, à cet aperçu. Nous n'en avons parlé ici que parce que cette *Correspondance* forme la suite naturelle de la *Correspondance du maréchal de Noailles* et qu'elles sont inséparables pour l'étude du dix-huitième siècle.

II

Tout le monde connaît, grâce au dramatique récit de M. Mignet, l'étrange histoire de ce ministre disgracié de Philippe II, Antonio Perez, dont les aventures ont fourni, depuis vingt ans, tout un cycle à la littérature espagnole : c'est un de ces épisodes pleins de mystères, comme il y en a tant dans l'histoire du sombre fils de l'empereur Charles-Quint, et dont le temps n'a pas éclairé tous les secrets. Mais cet épisode s'encadre dans un autre d'un intérêt plus grand, plus élevé, qu'on n'a guère étudié hors de l'Espagne, et qui se rattache néanmoins par des liens étroits au mouvement général de l'histoire moderne. Nous voulons parler de la lutte entre Philippe II et l'Aragon, et de la destruction des libertés de ce vieux royaume chrétien, si fier et si jaloux de son indépendance. C'est Philippe II en effet qui, au moment même où les Pays-Bas s'y dérobaient, parvint à faire passer sous son joug ces orgueilleux États dont le représentant disait à leurs rois, le jour de leur entrée au pouvoir : *Nous qui, séparés, valons autant que vous, et qui, réunis, pouvons davantage, vous faisons notre roi, à la condition que vous respecterez nos droits : sinon, non*. L'affaire d'An-

tonio Perez n'est qu'un incident de cette révolution, mais un incident fatal qui en précipita la catastrophe ; car, en prenant parti pour l'ancien favori et contre son maître irrité et trahi, les Aragonais s'attirèrent la colère de ce dernier, et changèrent en un ressentiment personnel les griefs politiques qu'il nourrissait contre eux. Ces griefs dataient de loin.

L'union de Ferdinand et d'Isabelle n'avait pas amené celle de leurs peuples ; l'Aragon témoignait peu de sympathie pour la Castille ; son esprit d'insubordination s'était manifesté, depuis Charles-Quint, par des troubles de tous genres qui n'étaient pas encore assoupis, quand Antonio Perez alla y chercher un refuge contre la colère de Philippe II, à qui on l'accusait d'avoir enlevé la princesse d'Éboli. M. Mignet, qui peint si vivement l'insurrection qu'excita sa présence à Saragosse, n'en explique pas suffisamment la subite explosion. Ce n'était pas par intérêt pour le ci-devant ministre du roi, que la capitale délaissée prenait si chaudement sa défense, car elle n'avait pas eu à se louer de lui, à l'époque où il était au pouvoir ; mais il venait se mettre sous la protection des lois de l'Aragon, au moment où l'Aragon, frappé du danger qu'elles couraient, éprouvait plus vivement, pour employer une expression d'aujourd'hui, le besoin de les affirmer. Il était impossible en effet de ne pas voir que, loin d'en adoucir et d'en faciliter le jeu un peu compliqué, la royauté profitait des conflits auxquels les *fueros* donnaient lieu pour en amener la suppression. Il s'était passé, à cet égard, des faits très-significatifs et dont tous les esprits étaient émus à Saragosse, au moment où Antonio Perez alla y chercher un asile.

Ces faits que M. Mignet n'a point racontés, sans doute parce qu'ils étaient encore peu connus il y a vingt ans, et dont l'absence laisse un vide frappant dans l'ouvrage de l'éloquent académicien, viennent de nous être révélés pour la première fois dans leurs curieux détails par une savante histoire espagnole de l'Aragon sous le règne de Philippe II, dont nous venons de lire la traduction toute récente. Cette histoire, dont nous ne connaissons pas le titre original, mais à laquelle le traducteur français a donné celui de *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*[1], est l'œuvre d'un homme d'État qui a eu, depuis quarante ans, une part considérable dans les affaires de la Péninsule, M. le marquis de Pidal, ancien avocat, ancien journaliste, ancien soldat de l'armée libérale de 1823, député aux Cortès de 1838, de 1840 et de 1843, membre du premier ministère Narvaez et de presque tous les cabinets conservateurs, négociateur du Concordat de 1853, ambassadeur à Rome en 1856, aujourd'hui retiré de la vie politique, et consacrant ses loisirs à l'étude de l'histoire de son pays.

[1] *Philippe II, Antonio Perez et le royaume d'Aragon*, par le marquis de Pidal, traduit de l'espagnol par M. J. G. Magnabal; agrégé de l'Université. 2 vol. in-8, — Librairie de Baudry, rue Bonaparte.

Ce n'est pas seulement pour apprendre à ceux qui pourraient l'ignorer quelle a été la carrière de M. le marquis de Pidal, que nous venons de résumer sa biographie ; la connaissance du rôle qu'il a joué dans les dernières révolutions de l'Espagne est nécessaire pour apprécier l'esprit dans lequel est écrit son livre. Nous ne savons pas, avons-nous dit, quel est, en espagnol, le titre de ce livre ; mais, si nous étions invité à lui en chercher un, nous n'hésiterions pas à lui donner celui-ci : *Les derniers jours de la liberté de l'Aragon.* Il contient, en effet, l'histoire des derniers efforts tentés par cet État pour conserver les institutions libérales qu'il avait payées de son sang dans la croisade contre les Maures. Cette lutte malheureuse nous inspire un intérêt qu'elle n'a pas, semble-t-il, pour l'écrivain à qui nous en devons le récit.

M. de Pidal, qui s'est battu en 1823, au nom de la liberté, contre les partisans de Ferdinand VII et du régime absolu, appartient, ou du moins semble appartenir à cette classe de publicistes aujourd'hui répandue dans toute l'Europe, auxquels manque le sentiment politique du passé, dont la centralisation administrative est l'idéal, et qui se croient libéraux parce que, au despotisme de l'individu, ils cherchent à substituer celui de la loi. Aussi est-ce sans aucune sympathie qu'il a entrepris de raconter la résistance des Aragonais à l'envahissement du despotisme castillan de Philippe II. Des constitutions de l'Aragon, mêlées de mal et de bien, comme toutes celles de ce monde, et qui, comme celles du moyen âge en particulier, renfermaient un élément de lutte et de vie, le savant historien ne sait voir que le mal. Il reconnaît qu'elles ont été l'objet de « beaucoup d'applaudissements et d'éloges, » mais se hâte d'ajouter que, s'il y a eu quelque raison à ces éloges, il y a eu aussi beaucoup de « déraison. » Ce qui lui déplaît dans ces institutions, c'est « qu'on y voit, « ainsi du reste que dans toutes celles de l'Europe à la même époque, l'au« torité suprême fractionnée par l'esprit de localité, par les droits exorbi« tants et les prétentions des seigneurs et des municipalités. » Le pouvoir royal s'irradiant, sans contrôle, du centre à la circonférence par le canal des préfets, des sous-préfets et des maires, aidés des tribunaux et des gendarmes, lui paraît évidemment un état de choses plus souhaitable pour les sociétés humaines. L'Espagne a vu la réalisation de ce beau régime, et, moins d'un siècle après en avoir joui dans sa plénitude, elle est tombée dans le crétinisme politique d'où M. le marquis de Pidal n'a pas plus su la tirer que les ministres qui, avant et depuis lui, ont entrepris sa guérison.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, si M. de Pidal est sans antipathie pour Philippe II et sa politique, et si l'inquisition elle-même lui répugne, au fond, si peu. C'est sans beaucoup de blâme, en effet, qu'il nous montre le fils de Charles-Quint, fidèle en cela d'ailleurs aux traditions de son père, protégeant ostensiblement ou secrètement les révoltes des vassaux contre

leurs seigneurs (I, 113), soudoyant les montagnards et les morisques dans les provinces, et les lançant contre les châteaux (I, 129); fomentant la révolte et l'anarchie matérielle dans les villes, afin d'arriver à l'anarchie des esprits et, par là, à l'affaiblissement des pouvoirs locaux. Peu s'en faut même qu'il n'invoque à sa décharge ses paroles d'Isabelle la Catholique qui disait « qu'elle désirait voir les Aragonais se soulever pour avoir occasion de les « dépouiller de leurs *fueros* et pouvoir mieux les gouverner ; » — sans doute parce que, du moment qu'elle est de tradition, la fourberie devient une vertu! Aussi, selon M. de Pidal, on calomnie Philippe II, quand on l'accuse d'avoir détruit les *fueros* de l'Aragon, et il consacre un long chapitre à le venger de cette imputation. Jamais, au grand jamais, Philippe II n'eut cette coupable pensée ; il avait bien trop de respect pour les droits acquis et les libertés jurées (les Pays-Bas n'en avaient-ils pas fait l'épreuve, en effet !). Sans doute « il défendait avec ardeur son autorité contre les invasions dont « elle avait coutume d'être l'objet, mais il protestait qu'il respectait ces « *fueros* qu'il avait jurés, et qu'il les observerait toujours. A la vérité, il y « avait, croyait-il, dans ces *fueros*, des dispositions qui, vu l'état général « de la monarchie, nécessitaient une réforme urgente..... Il les réforma « en effet par les voies et moyens légaux qui s'y trouvaient déterminés, « c'est-à-dire, par la voie des Cortès légalement convoquées. Après cette « réforme, l'Aragon conserva intact ce que ces *fueros* avaient d'essentiel ; « il resta un royaume à part avec son organisation différente de celle des « autres royaumes de la monarchie et avec ses lois spéciales ; il resta avec « ses Cortès, sa Députation, son Justicier, ses Manifestations et ses Fir- « mas, en un mot avec ses lois et privilèges tels que les décrit le P. Mu- « rillo. Et quand le P. Murillo écrivait, il y avait déjà longues années que « la réforme était établie. » (II, 333.)

Assurément Firmas et Justicier, Cortès et Manifestations, tout cela fut maintenu, tout cela resta après la « composition des affaires de Saragosse ; » mais il n'y eut plus là que des formes vides :

Andava encora, ma eran' morti.

Ce qui vivait, ce qui florissait, ce qui régnait sur les ruines des libertés aragonaises, c'était l'inquisition. Ce tribunal, œuvre de la royauté, en était venu, grâce à l'autorité qu'on lui avait laissé prendre, à dominer la royauté elle-même. M. le marquis de Pidal, qui signale cet excès d'insolence et en fournit des preuves, n'a cependant point pour cette institution dégradante les paroles de blâme austère dont tout historien honnête devrait la flétrir. Sans se faire à cet égard l'écho des déclamations de l'étranger, dont nous comprenons très-bien que le public espagnol ait des nausées, il appartenait au représentant d'une politique qui a fait divorce avec celle de Philippe II, d'accentuer davantage ses sentiments sur un point de cette importance.

Mais si l'historien n'a pas marqué l'inquisition espagnole d'un fer assez rouge, à notre gré, il faut reconnaître qu'il a loyalement dégagé l'Église de toute complicité avec elle dans les affaires d'Espagne, sous Charles-Quint et ses successeurs.

« L'inquisition était, dit-il, un tribunal plus politique que religieux, même dans ces temps où les affaires de la religion étaient les affaires les plus graves de la politique ; on la voit constamment servir les vues temporelles des rois et devenir entre leurs mains un instrument sûr pour leurs projets..... On n'écoute presque jamais à la cour les réclamations les plus fondées contre l'inquisition, et l'on établit comme maxime constante de politique et de gouvernement de rendre chaque fois ce tribunal plus florissant et plus redoutable.

« A Rome, au contraire, les outragés trouvèrent fréquemment aide et protection, malgré les efforts des rois et de leurs agents auprès de cette cour. On n'avait pas là le même intérêt qu'en Espagne pour soutenir des procédés si extrêmes ; il y avait en outre peu d'accord entre la curie romaine et l'indépendance qu'affecta, dès le principe, l'inquisition espagnole. D'autre part, on ne peut méconnaître qu'à la cour de Rome, si cultivée, si élégante et si tolérante, où les dangers mêmes du protestantisme n'avaient pas excité le rigorisme qui prévalut depuis comme un moyen de défense, on ne pouvait voir d'un bon œil les bûchers, les confiscations et les victimes dont ce tribunal paraissait entouré, abstraction faite des abus qu'on lui reprochait journellement. *L'inquisition espagnole eût cessé d'exister, presque dès son origine, si les papes avaient pu agir avec une entière liberté dans cette affaire, et sans les efforts incroyables que firent nos rois pour la soutenir.* » (I, 271 et suiv.)

Et M. de Pidal apporte, en preuve de cette dernière assertion, outre la lettre déjà citée par Llorente (*Annales de l'inquisition*), où Charles-Quint charge son envoyé à Rome d'arrêter la bulle que Léon X voulait fulminer contre l'inquisition, une autre lettre plus accentuée et encore inédite où le catholique empereur menace le Saint-Père de quelque chose de plus que la désobéissance à ses ordres, s'il persévère à vouloir lancer sa bulle, ou refuser de la révoquer si elle est lancée.

Comment, en effet, se laisser enlever un moyen si commode de ressaisir, par exemple, les gens qu'on avait intérêt à ne pas lâcher, quand la justice des tribunaux ordinaires les rendait à la liberté, faute de charges suffisantes.

Cet avantage de l'inquisition apparut bien clairement à Philippe II, dans sa poursuite contre Antonio Perez. Le *Tribunal des dix-sept jugeants*, jury annuel du royaume d'Aragon, avait acquitté le prévenu, et, de ce moment, sa cause était gagnée, car les *dix-sept* jugeaient sans appel. Mais il restait une ressource au roi, c'était l'inquisition, laquelle pouvait évoquer toute affaire, dès que la religion s'y mêlait. Et où ne la mêlait-on pas ? Les inquisiteurs avaient d'ailleurs un talent tout particulier pour découvrir l'hérésie. Exemple : Antonio Perez avait dit dans un moment de découragement :

« Je ne sais plus que croire; Dieu dort, en vérité, du moins à voir comment vont mes affaires. Si Dieu ne fait pas un miracle pour moi, je crois que je perdrai la foi. » Et l'inquisition de prononcer aussitôt : « Cette proposition est scandaleuse, offensante pour les oreilles pieuses, parce qu'elle dit de Dieu qu'il dort dans les affaires de Perez; comme s'il était innocent, cet homme juridiquement mis à la torture, condamné à mort et accusé des plus grands crimes! » Une autre fois, Perez s'était écrié plein d'indignation, en trouvant parmi ceux qui le poursuivaient des personnes qu'il supposait être ses ennemis gratuits : « Et c'est là être catholique! Je ne croirais plus en Dieu, si les choses devaient continuer à se passer ainsi! » — Proposition blasphématoire, offensant les oreilles pieuses, déclare l'inquisiteur, et qui, réunie à la précédente, n'est pas exempte du soupçon d'hérésie! »

En conséquence, Perez, acquitté par les tribunaux civils, fut réclamé par le tribunal de l'inquisition et remis en accusation pour « soupçon d'hérésie. » Il n'aurait pas échappé, cette fois, à la haine de son royal complice dans l'assassinat d'Escovedo, si la ville de Saragosse, dont cet appel infimait les *fueros*, ne s'était soulevée et n'avait arraché le prisonnier des mains du saint-office et facilité son évasion.

On sait tout ce qu'il en coûta à la malheureuse ville, ainsi qu'au vieux royaume dont elle était la capitale, pour s'être mise sur le chemin de la vengeance du roi. M. Mignet décrit la lugubre scène du 20 octobre 1592, où, après avoir vu périr son premier magistrat et ses plus grands citoyens condamnés à mort sans procès, Saragosse, livrée à l'inquisition, fut traitée en ville conquise. Ce jour-là, soixante-dix-neuf personnes, prises dans toutes les classes de la société, furent brûlées vives sur la place publique, et tel fut l'appareil déployé dans cette exécution, que, commencé à huit heures du matin, l'*auto-da-fé* ne se termina qu'à neuf heures du soir aux flambeaux.

Et quelle était la population qu'on traitait ainsi? Une population légère, insubordonnée, sans esprit national et qu'il fallait désarmer de ses priviléges héréditaires, dans son intérêt et celui de l'État? Non, certes, car, le lendemain du jour où son ancienne constitution avait été ainsi violée, l'Aragon se souleva par un mouvement spontané de patriotisme pour repousser la France qui lui offrait un prompt moyen de se venger. Et n'est-ce pas cette même nation et cette même ville qui, deux cents ans plus tard, arrêtèrent pas des prodiges de courage dignes de l'antiquité les armées de Napoléon? Quel peuple Dieu avait donné au fils de Charles-Quint! et combien sont coupables ceux qui l'ont réduit à l'état où nous le voyons aujourd'hui!

Mais revenons à la funèbre scène du 20 octobre 1592. Le tableau qu'en fait M. Mignet n'est qu'une esquisse à côté de celui de M. le marquis de Pidal. L'historien espagnol, qui a eu entre les mains, non-seulement les

relations du temps, mais les rapports officiels adressés au roi et les procès-verbaux du saint-office, y a taillé, comme on dit en plein drap. Peut-être pourrait-on trouver excessif, au point de vue de l'art, l'emploi qu'il a fait de ces documents, mais ils mettent de si près sous les yeux les mœurs et l'esprit du temps, qu'on s'aperçoit à peine de l'inégalité qu'ils jettent dans la narration. Quand on arrive à la fin de ces longues pages où les greffiers enregistrent, de leur plume impassible, les coups de verges appliqués, les tours de corde donnés au garot, les cris poussés dans la torture ou au milieu des flammes, on ressent, même au physique, quelque chose de ce que durent éprouver les spectateurs du temps. Il s'exhale comme une odeur de sang et de fumée de ces longues pages d'un réalisme dur et cru

C'est là que gît particulièrement le mérite du livre de M. de Pidal, qui contient plutôt les matériaux de l'histoire de la ruine des *fueros* d'Aragon, qu'il n'en est l'histoire même. L'auteur en effet ne domine pas toujours assez son sujet, ne se démêle pas toujours avec assez de facilité au milieu des documents qui l'encombrent, et n'apporte pas assez d'élévation morale et d'indépendance dans l'appréciation des faits qu'il raconte. Soit patriotisme, soit amour de la centralisation ou toute autre cause, M. de Pidal montre non-seulement de l'indulgence, mais même une certaine sympathie pour Philippe II. Ce froid et muet personnage lui fait encore illusion. Et, cependant, tel qu'il nous le montre, il n'a rien de très-imposant. En effet, si ce n'est contre la pauvre Espagne, il a échoué partout, nous n'en exceptons pas même, quoi qu'en dise M. de Pidal, ses entreprises en faveur des catholiques de France. Les secours peu désintéressés qu'il leur donna aidèrent moins à leur cause qu'ils ne lui nuisirent. Si le catholicisme l'emporta chez nous, ce n'est pas à Philippe II qu'il dut son triomphe.

Du reste, nul historien n'a mieux fait ressortir que M. de Pidal les insurmontables difficultés qu'offrait la tâche laissée par Charles-Quint à son fils. Le tableau général de la monarchie espagnole par lequel s'ouvre son ouvrage est supérieurement tracé. C'est aussi un morceau très-neuf et très-curieux que l'exposé de la constitution politique de l'Aragon. Ce qui répand également beaucoup de jour sur la stérilité des efforts de Philippe II, c'est la triste image de sa cour où se croisaient les plus misérables intrigues, et où, sous un roi qui avait la prétention de tout faire, c'étaient les partis qui faisaient tout. Tous ces préludes sont excellents.

Ce sont des préliminaires encore, mais qui tiennent de plus près au sujet, que ces procès féodaux d'Ayerbe, d'Areza, de Teruel, de Ribagorza, etc., dont le récit, dirait-on, est emprunté aux *romanceros* plutôt qu'à l'histoire. Ils introduisent plus particulièrement à la connaissance des mœurs de l'Aragon et des menées de la cour de Madrid, et préparent admirablement à l'intelligence de leur sanglant duel.

Le récit de ce duel où périt la liberté d'un peuple sera lu, croyons-le, avec intérêt en ce moment où tant de nationalités succombent. Puisse-t-il l'être avec fruit!

P. S. Au moment d'achever cet article, nous recevons un livre où les infirmités cachées de l'Espagne sous Philippe II sont mises à nu par un homme qui en connaissait toute l'étendue. C'est le mémoire adressé par ce même Antonio Perez, dont nous venons de parler, au fils de son ancien maître, Philippe III, et qui vient d'être traduit pour la première fois sous ce titre : *l'Art de régner* [1]. Nous en rondrons compte dans le prochain numéro.

III

Il n'y a pas de bonne et utile idée, dans les temps modernes, dont l'Église n'ait eu l'initiative et qu'elle n'ait réalisée dans quelque institution. C'est une vérité que l'histoire démontre tous les jours et qui nous est revenue à l'esprit, il y a quelque temps, à l'occasion d'un fait dont ont parlé les journaux français et étrangers.

Dès l'an dernier, d'après ces journaux, des hommes de bien, moins confiants dans *le progrès des idées de paix* que M. Duruy, qui fait de ce progrès, évident selon lui, la matière d'une leçon dans son programme d'histoire contemporaine, auraient conçu, en prévision des guerres dont le monde est menacé, l'établissement d'une association internationale pour les secours à donner aux blessés sur les champs de bataille. S'il fallait en croire les mêmes feuilles, une convention serait intervenue, à ce sujet, dans le courant du printemps dernier entre quelques États du continent, et l'uniforme, ou du moins les insignes auxquels se reconnaîtront et se feront reconnaître les membres de cette association, auraient été arrêtés diplomatiquement : ce serait une bande d'étoffe blanche coupée d'une croix rouge et portée au bras gauche.

Nous ignorons si cette pensée, à laquelle nous applaudissons d'ailleurs, a eu un commencement d'exécution, et si les *hospitaliers de guerre*, comme ils doivent s'appeler, paraît-il, se sont montrés sur le théâtre des dernières batailles; mais ce que nous savons, c'est qu'ils ont eu d'illustres devanciers. Il y a plus de cinq cents ans, en effet, un homme de race guerrière, que l'Église catholique a placé au nombre des saints, eut la même inspiration charitable et créa, en partie dans le même but, une institution qui a jeté un grand éclat. Cet homme était Jean de Matha, le fondateur de l'ordre des Trinitaires.

A la vérité, l'objet principal de cet ordre était autre, et la rachat des captifs fut son œuvre essentielle : toutefois ce ne fut pas la seule. En donnant pour

1 vol. in-8. — H. Plon, éditeur.

premier but à ses enfants la délivance des chrétiens faits prisonniers par les musulmans, saint Jean de Matha, qui vivait dans un siècle de guerres, leur assigna comme mission accessoire le soulagement spirituel et corporel des blessés, et voulut qu'ils se vouassent aussi au soin des soldats tombés sur les champs de bataille. Les trinitaires ne se montrèrent pas moins zélés dans cette partie de leur tâche que dans l'autre. Dès les premiers temps de leur fondation, on les vit mêlés, à titre d'infirmiers et d'aumôniers, aux expéditions des croisades, soit en Orient, soit ailleurs. En 1212, leur fondateur assista lui-même, en cette double qualité, avec un grand nombre de ses disciples, à la fameuse bataille de *las Navas de Tolosa*, où Alphonse IX tailla les Almohades en pièces. Quelques années plus tard on voit, au rapport de Joinville, les trinitaires rendre, en Égypte, des services du même genre à l'armée de saint Louis, décimée par les maladies et le feu des Sarrasins.

Ces religieux, dont l'institut supprimé en France au moment de la Révolution vient d'y être rétabli, reprendraient volontiers, croyons-nous, dans les armées modernes le rôle qu'ils remplirent dans celles du moyen âge. Est-ce à eux que pensait le *Journal général de l'instruction publique* (16 juillet 1866), quand il parlait des ordres religieux que l'association pour le secours des soldats blessés était prête à admettre dans son sein. Si cette association est quelque chose de sérieux, et songe à se mettre en mesure pour les éventualités d'une guerre européenne, elle fera bien de chercher des auxiliaires dans la nouvelle famille de saint Jean de Matha. L'esprit du fondateur y revit dans toute l'intensité et l'intelligence de sa charité. Il éclate en particulier dans la nouvelle vie que vient de nous donner de lui l'un des religieux de la congrégation restaurée, le R. P. Calixte, supérieur, ou, pour parler la langue de l'ordre, *président* de la maison de Faucon[1]. Cette vie, moins développée que celle que le P. Prat a donnée, il y a quelques années, du même saint, s'attache moins aussi à le montrer dans ses rapports avec son temps. C'est plus en lui-même que l'étudie le P. Calixte. Aussi sont-ce ses vertus qu'après une esquisse rapide de sa biographie, le pieux religieux s'applique spécialement à peindre. On sent chez lui le disciple préoccupé avant tout de la pensée de faire revivre les institutions du maître et de les pénétrer de son âme. Cette pensée est bonne. Toutefois il nous semble que l'élément pieux dans son livre domine trop l'élément historique, ou du moins ne lui fait pas une assez large place. Même dans le but d'édification religieuse que s'est proposé l'auteur, il y aurait eu avantage à mieux montrer comment la charité de saint Jean de Matha s'appropria aux nécessités de son temps. Du reste, de quelque côté qu'on la montre, c'est une vie que nous pouvons

[1] *Vie de saint Jean de Matha, fondateur de l'ordre de la Très-Sainte Trinité pour la rédemption des captifs*, par le R. P. Calixte. — Paris, Waltelier, rue de Sèvres, 19. 1 vol. in-12.

présenter utilement à ce siècle où la paix est toujours en question et où l'horrible plaie de l'esclavage souille encore tant de contrées de la terre, que celle du fondateur de l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs et les secours à donner aux victimes de l'ambition des rois et de la fureur des peuples.

IV

Pendent opera interrupta... A combien de livres ne conviendrait pas aujourd'hui cette mélancolique épigraphe? Partout, en poésie, en philosophie, en histoire, on ne voit qu'œuvres inachevées : de vastes plans, de belles lignes, de larges fondations, quelques pans de murs fièrement ou gracieusement élevés... et puis, c'est tout! Lorsque ces jeunes ruines sont le résultat de la mort, il n'y a rien à dire; c'est triste, mais la volonté de Dieu est là; mais quand c'est le fait de la volonté, ou plutôt du défaut de volonté, de ce fatal découragement par lequel se laissent prendre aujourd'hui tant d'âmes, cela est bien plus triste encore.

Nous regrettons d'avoir à le dire, mais c'est à une défaillance de ce genre qu'est dû le volume que publie en ce moment l'un de nos collaborateurs les plus remarqués, sinon l'un des plus assidus. *L'Église et l'État*[1] est un congé en forme donné à des études consciencieuses, bien dirigées et qui déjà promettaient. Tout en écrivant les piquants récits et les ingénieuses spéculations philosophiques dont nous avons eu ici des échantillons qu'on n'a pas oubliés, l'auteur de *l'Église et l'Etat* étudiait, en effet, dans la solitude les grands problèmes qui s'imposent aujourd'hui aux sociétés, et plus particulièrement celui qui les domine tous : la question des rapports de l'Église et de l'État. Quelques essais, livrés à la presse et remarquables à la fois par l'indépendance et la vigueur de la pensée faisaient bien augurer du travail, dont ils étaient comme les préludes. Or, ce travail, M. de Metz-Noblat nous déclare aujourd'hui qu'il l'abandonne. « Au temps où l'on croit que la vie est longue, j'avais formé, dit-il, l'ambitieux projet d'écrire une sorte d'histoire des *Rapports de l'Eglise et de l'État*. C'est, je m'en rendais dès lors très-clairement compte, le grand problème de notre époque... Je ne me proposais rien moins que de retracer le fidèle tableau des diverses combinaisons qui, dans les siècles antérieurs, ont prévalu tour à tour, et de trouver dans les faits la preuve que ces combinaisons étaient loin d'avoir résolu d'une manière avantageuse pour l'Église les difficultés qui se dressent encore une fois devant nous. Contribuer, si peu que ce fût, à préparer et à faciliter la solution du problème était mon désir. Avais-je tort de penser,

[1] *L'Église et l'État*, Morceaux divers, par M. A. de Metz-Noblat. 1 vol. in-12. Douniol.

ajoute M. de Metz-Noblat, que la voie des recherches historiques était bonne à suivre? »

Non, assurément, pouvons-nous lui répondre, non, vous n'aviez pas tort; la méthode que vous aviez prise était la bonne; rien ne saurait plus aider à établir sur de meilleures bases, pour l'avenir, ces difficiles relations de l'Église et de l'État, que la connaissance de ce qu'elles furent et produisirent dans le passé? Si M. de Metz-Noblat a eu un tort et s'il y a un reproche à lui faire, c'est de s'être arrêté et d'avoir abandonné les recherches où il s'était engagé. Nous en éprouvons, quant à nous, un véritable regret, et ce regret sera partagé, croyons-nous, par tous les esprits sérieux qui liront les morceaux dont se compose son volume d'adieu. Ces morceaux, bien que détachés, forment néanmoins un ensemble, non-seulement par l'unité de la pensée, comme le dit l'auteur, mais aussi par celle du sujet. C'est partout de la liberté religieuse qu'il s'agit; ces *Morceaux divers* sont autant de reconnaissances poussées autour du grand problème social de la coexistence des deux pouvoirs, reconnaissances un peu intrépides peut-être, mais point téméraires, surtout point indociles. Tout en s'engageant, M. de Metz-Noblat a l'oreille au clairon d'appel, prêt à s'arrêter et à rétrograder au premier signal. « Fils soumis de l'Église, parfaitement déterminé à vivre et à mourir, avec la grâce de Dieu, dans la religion catholique, il ne marche dans ses opinions, déclare-t-il lui-même, que tant qu'il reconnaît qu'elles restent des opinions libres. » De là vient la hardiesse qui caractérise la plupart de ses essais : on ne va jamais plus résolûment en avant que lorsque l'on se sait sous l'œil d'un maître et qu'on se sent disposé à obéir à son premier commandement d'arrêt.

Nous avons dit qu'il y a unité de sujet dans les essais de M. de Metz-Noblat; leur simple énumération le fera voir. Le premier, qui sert comme de cadre à tous les autres, est un aperçu théorique des rapports de l'Église et de l'État. Le second, plus restreint dans l'objet, traite de la liberté de l'enseignement. Le mariage civil est l'objet du troisième. Les autres, à l'exception d'une étude rétrospective sur la suppression des jésuites, roulent sur les points les plus brûlants de la polémique contemporaine : la liberté de conscience, les officialités, le pouvoir temporel et les querelles intestines des catholiques. Quant à l'esprit qui règne dans ces morceaux, nous ne saurions mieux le faire connaître qu'en citant les paroles par lesquelles l'auteur termine sa préface : « Chercher la liberté de l'Église dans l'indépendance réciproque des deux puissances, voilà le but de la petite phalange dont je m'honore d'être resté l'un des obscurs soldats. La devise à inscrire sur son drapeau a été léguée par le P. Lacordaire : « Pénitent chrétien et libéral impénitent. »

Certes, ce n'est pas nous que scandalisera cette devise. Ce qui nous scandaliserait, ce serait qu'un des soldats qui se sont rangés autour du drapeau où elle est inscrite songeât à se retirer sous sa tente. Donc quoi

qu'il en dise, nous espérons que M. de Metz-Noblat ne se croira pas dégagé pour avoir publié ce volume d'essais.

V

On vient de publier, en trois beaux volumes, les *Œuvres dramatiques de Lucien Arnault*[1]. C'est un nom peu connu aujourd'hui, que celui de ce poëte, si peu même que bien des gens, d'ailleurs lettrés, le confondent avec celui de son père, et ne font qu'un seul homme de l'auteur de *Régulus* et de celui de *Marius à Minturnes*. Il est vrai que leur gloire fut presque contemporaine : la dernière tragédie du père, *Germanicus*, est de 1817, la première du fils, *Régulus*, est de 1822. Ils disparaissent, l'un de la vie, l'autre de la scène, à peu près en même temps. En 1834, lorsque Antoine-Vincent Arnault mourut, Lucien Arnault était préfet depuis quatre ans. Ses *Œuvres dramatiques*, avec les notices et les annotations dont les a enrichies son éditeur, M. Alphonse François, fourniraient la matière d'un assez curieux chapitre d'histoire littéraire. Elles offrent un spécimen de toutes les phases par lesquelles a passé chez nous le théâtre, de 1822, époque des débuts de l'auteur, à 1863, époque de sa mort; car Lucien Arnault, même aux jours les plus occupés de sa carrière administrative, ne cessa d'écrire pour la scène. Les douze pièces dont se compose son recueil en font foi; elles s'échelonnent sur ces quarante années et répondent à toutes les révolutions littéraires qui s'y sont produites. Dans ses incessants efforts pour ressaisir le succès dont il avait joui le premier jour, M. Lucien Arnault se prêta à toutes les exigences de la mode. C'est ainsi que, classique pur en 1822 dans son *Régulus*, on le voit, dès 1824, incliner au romantisme dans son drame de *Werther*, qui ne fut jamais représenté, et, après un retour passager aux Romains dans sa tragédie de *Tibère*, brûler définitivement ses vaisseaux et, à la suite de Dumas et de Victor Hugo, se lancer dans le moyen âge pour s'y enfoncer de plus en plus. En effet, après une *Marguerite d'Anjou*, une *Catherine de Médicis*, un *Gustave-Adolphe*, un *Roméo et Juliette*, c'est par un *Grégoire VII* que finit, l'auteur de *Régulus*. Il y aurait un véritable intérêt à le suivre sur ce chemin que nous ne faisons que jalonner et à noter l'action du temps sur cet esprit actif et loyalement ouvert au progrès. Nous indiquons cette étude à ceux qui disposeraient de plus de temps et d'espace que nous. Par la pureté soutenue de son langage, sa fidélité aux bonnes traditions de la poésie fran-

[1] *Œuvres dramatiques de Lucien Arnault*, avec une notice biographique et des observations littéraires. 3 vol. in-8°. Firmin Didot.

çaise, la grandeur de ses sujets, son constant respect du public, Lucien Arnault ne serait pas indigne d'un semblable travail. C'est ainsi qu'en eut jugé, croyons-nous, le P. Lacordaire, qui l'avait connu personnellement et qui lui écrivait il y a vingt ans, en lui envoyant ses *Conférences*, ces mots par lesquels nous voulons terminer, parce qu'ils résument l'impression que nous a laissée la lecture de son théâtre : « Les hommes de l'ancien style sont rares ; quand on a le bonheur d'en connaître quelqu'un, ce serait une faute d'esprit de ne pas rechercher leur approbation. »

VI

La typographie, comme tous les autres arts, prépare ses chefs-d'œuvre pour la prochaine Exposition. Il y en aura de charmants, on peut y compter, parce que l'imprimerie a fait de vrais progrès chez nous depuis dix ans. C'est du moins ce que nous pouvons augurer d'un échantillon destiné aux galeries du Champ de Mars et que nous avons sous les yeux. Ce morceau, exécuté par l'imprimerie Raçon pour le compte de la maison Hachette, est d'un excellent goût. Ce qui nous en plaît surtout, c'est le retour à la simplicité, le renoncement à l'archaïsme, l'abandon des vains ornements et de cette prétention puérile à rivaliser avec la calligraphie du moyen âge, qui a tant égaré d'imprimeurs. Il n'y a là ni nouveauté, ni pastiche ; rien n'y cherche l'effet, mais tout concourt à le produire. La satisfaction du regard y est complète. C'est un bel in-folio où toutes les proportions entre le blanc et le noir, c'est-à-dire, en termes d'art, entre la justification et la marge, l'interligne et le caractère sont admirablement gardées. Des gravures de même format et semées avec profusion relèvent ces splendides pages : elles sont de Gustave Doré, c'est tout dire. Les tons clairs que l'artiste prodigue se marient bien ici au jour qui circule à travers les lignes, dont ni fleurons, ni vignettes, ni agréments parasites d'aucune sorte ne viennent troubler l'harmonieux développement.

Quel dommage que ce joyau de la typographie française soit une œuvre étrangère, et, qui plus est, une traduction ! En effet, l'ouvrage dont nous parlons et qui doit, avec d'autres, faire partie de l'exposition de la maison Hachette, est le poëme anglais de Tennysson, intitulé *Élaine* [1], œuvre d'une fraîche et gracieuse versification, mais qui n'est au fond qu'un pastiche. Le traducteur n'a rien épargné pour faire passer dans sa prose le charme que

[1] *Élaine, poëme*, traduit de l'anglais de Tennysson, par M. Francisque Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, 1 vol, in-folio avec neuf gravures, d'après les dessins de Gustave Doré. Paris, Hachette et Cie.

le vers anglais donne à cette légende chevaleresque imitée de celles de la *Table ronde*, et c'est justice de reconnaître qu'il y a souvent réussi. Aussi, malgré la faiblesse de l'intérêt, malgré les distractions que donne le crayon de Gustave Doré, c'est une histoire qui se laisse doucement achever, que celle de l'amante infortunée de Lancelot du Lac. Toutefois sa place est sur le velours d'un salon plutôt que dans les rayons d'une bibliothèque. Il y a là plus à regarder qu'à lire, et à vrai dire, *Élaine* est moins un beau volume qu'un somptueux album. Mais ce n'est qu'un premier échantillon; les éditeurs réservent, sans doute, aux bibliophiles des merveilles plus substantielles.

P. Douhaire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 février.

Au-dessus des graves incidents de ces dernières semaines, au-dessus des discours et des promesses, des circulaires et des projets de lois, des espérances et des déceptions, il y a un fait considérable que nous tenons à constater et à saluer à la fois : c'est le réveil de l'esprit public, c'est la fin de cette léthargie énervante où la nation était plongée depuis quinze ans. Aux échos qu'a rencontrés la parole impériale, à l'émotion provoquée par la circulaire du directeur des postes, aux protestations que soulèvent les codes à peine ébauchés de la presse et du droit de réunion, à l'agitation virile des esprits, à l'intérêt passionné de la multitude pour des causes longtemps délaissées, il est impossible de ne pas reconnaître tous les heureux symptômes d'une résurrection morale et politique. Il y a peu d'années, la presse comptait encore plus d'accusateurs que d'amis, et la violation même du secret des lettres n'eût peut-être indigné qu'un faible groupe de citoyens courageux. Aujourd'hui la révolte des consciences est universelle ; l'opinion parle et juge : elle affirme avec éclat ses sympathies et ses blâmes, ses aspirations et ses répugnances ; elle applaudit loyalement à certaines paroles, et devant certains actes elle s'écrie, avec l'héroïne de Corneille : *Je vois, je sais..., je suis désabusée!*

Un des membres les plus fanatiques de la majorité, M. Granier de Cassagnac, avait naguère fondé sous ce titre : Le Réveil, *Silence à l'orgie!* un journal qui n'a pas vécu, sans doute parce qu'il était venu trop tôt. Nous ignorons à quelle orgie le Juvénal officieux voulait alors imposer silence ; mais ce qu'il peut voir aujourd'hui comme nous, et avec une satisfaction qui saurait difficilement égaler le nôtre, c'est que l'heure du réveil a sonné, que les yeux sont ouverts, les esprits attentifs, la nation debout.

Voilà le grand fait qui domine la situation. Il n'est pas indifférent sans doute que les projets dont on parle se rapprochent et s'inspirent plus ou moins des grands principes inscrits dans la constitution ; il n'est pas indif-

férent que les citoyens puissent se réunir, se concerter, exprimer leur pensée avec plus ou moins de latitude ; mais ce qui importe surtout, c'est l'esprit public, c'est-à-dire ce souffle de vie qui régénère tout ce qu'il touche, qui relève les caractères, pénètre les assemblées, rend au pays entier le goût ardent de ses affaires. Quand ce souffle a passé, la nation ne tarde pas à sentir l'amour jaloux des droits mutilés et des franchises perdues ; elle les revendique, elle en poursuit la conquête, et jamais il ne s'écoule un long temps avant qu'elle ne rentre en pleine possession d'elle-même. — « Rendez-nous Paris, disait jadis un député de la gauche, qui voulait pour la capitale un conseil électif. — Nous ne vous le rendrons jamais, répliquait M. Billault. — Eh bien, nous le prendrons, » ajoutait simplement le mandataire du peuple. — Et il avait raison : l'esprit public le prendra à M. Haussmann, comme il a pris déjà tant de choses, comme il prendra la liberté de la presse, le droit de réunion, tout ce qu'on lui refuse, tout ce qu'on lui mesure d'une main parcimonieuse.

C'est lui qui a relevé la tribune, ce symbole bafoué du gouvernement parlementaire. Ce n'est rien sans doute qu'une fiction ; mais qu'est-ce que le drapeau ? Une fiction aussi, guenille glorieuse qui n'en fait pas moins battre l'âme d'un peuple. La tribune, champ de bataille de l'éloquence, du patriotisme, de toutes les nobles idées, n'a pas soulevé moins d'enthousiasme et d'émotions que le drapeau ; comme lui, elle a eu ses héros, ses grandes journées et ses revers : mais la France ne l'avait jamais oubliée, et en voyant reparaître aujourd'hui cette vaincue du 18 brumaire et du 2 décembre, elle se souvient de toutes les leçons qu'elle résume et elle s'attache plus fortement à la liberté dont elle est l'emblème.

En apprenant ce rétablissement de la tribune, le *Times* l'a qualifié d'extravagance, — *a very foolish proceeding!* On comprend ce langage de la feuille britannique. Si la tribune, avec ses anciennes prérogatives, eût existé depuis dix ans parmi nous, l'unification italienne ne serait pas faite, l'unification allemande dormirait comme un rêve dans les cartons du parlement de Francfort, et la France ne fût point allée au Mexique affaiblir sa puissance et diminuer son prestige. L'Angleterre y eût perdu l'abaissement d'une rivale et l'agrandissement énorme d'un futur allié, deux bénéfices qui lui sont également chers. Il ne faut donc pas s'étonner que la restauration de la tribune lui inspire des regrets ; elle craint d'y voir la fin d'un système qui n'a pas desservi ses affaires dans les deux mondes. Mais les appréhensions britanniques doivent être pour nous des espérances, et sans nous flatter que toute aventure soit devenue impossible, il est permis de croire que les enseignements douloureux de ces derniers temps porteront leurs fruits.

Toutefois, le discours du 14 n'a pas semblé répondre suffisamment sous ce rapport à l'attente universelle. Au lieu des éclaircissements appelés par l'opinion, on n'y a trouvé que des principes généraux, de vagues formules, une sorte de philosophie de la politique. Et non-seulement la portée des

nouvelles réformes n'a pas été précisée, mais les contradictions de la parole officielle et des actes de l'administration laissent subsister toutes les incertitudes. Il était pourtant si facile de s'expliquer; de placer dans le discours des déclarations catégoriques, de fixer les moyens à l'aide desquels doit s'exercer l'action légitime du pays sur le gouvernement! Mais on semble fuir la lumière; on ferme la main, comme Fontenelle, sur les vérités qu'elle peut contenir, et jusque dans le *Livre jaune* et le *Livre bleu* on élude les vraies questions, celles qui occupent le public, pour s'étendre complaisamment sur des intérêts secondaires. Des quatre cents pages du *Livre jaune*, 200 sont consacrées à l'isthme de Suez, au Liban, à la Turquie, à la Crète, sans élucider la question d'Orient, tandis que l'esprit déçu cherche des révélations sur les affaires d'Allemagne, et le *Livre bleu*, si complet sur le typhus des bêtes à cornes dont notre pays a d'ailleurs été préservé, est d'une brièveté désespérante à l'égard de la Prusse, de Rome et du Mexique.

Pour nous en tenir au discours, il se résume en deux tendances : l'une pacifique, — avec l'augmentation de l'armée; l'autre libérale, — avec les projets de loi que l'on connaît. La contradiction est manifeste, et elle se poursuit jusque dans la théorie capitale du discours, celle des grandes agglomérations qu'une circulaire fameuse avait déjà développée.

L'histoire a jugé ces vastes concentrations d'hommes sous un seul sceptre; elles peuvent réjouir l'absolutisme militaire; elles n'ont jamais avancé le progrès moral de l'humanité, et l'on peut affirmer au contraire que la liberté du monde a toujours été en raison inverse de leur empire. On nous dit que Napoléon les a prédites à Sainte-Hélène comme la condition fatale de l'avenir, et qu'il s'était appliqué lui-même à en assurer le triomphe. Quand Napoléon essaya les grandes agglomérations, ce fut au nom et au profit de la France. On ne saurait donc trouver la réalisation de ses idées dans les transformations de l'Allemagne et de l'Italie, et le conquérant dont le domaine s'étendit de Rome à Hambourg s'étonnerait à coup sûr de voir placer sous son patronage un système de puissantes agglomérations conçues en dehors de la France et contre la France. Mais en fût-il autrement et le partage de l'Europe s'opérât-il au large bénéfice de notre pays, nous persisterions à penser que la destruction des petits États et la division du continent en trois empires immenses serait un désastre pour la liberté comme pour tout grand essor intellectuel et moral. A plus forte raison cette conviction s'affermit-elle en nous quand ces empires se fondent au profit des Moscovites et des Prussiens, du despotisme russe et du rationalisme protestant. Que le chef du panslavisme exalte les grandes concentrations et les présente aux peuples comme une inévitable loi de la politique, on le comprend; mais est-ce à nous de préconiser de pareilles idées contre nous-mêmes, et n'est-on pas tenté de s'écrier comme Philopœmen entendant un de ses compatriotes magnifier l'inéluctable développement de la puissance

romaine : « Es-tu donc si impatient de voir s'accomplir les destinées de la Grèce? »

Quant à cette doctrine du fatalisme dans l'histoire, condamnée depuis longtemps par toutes les philosophies qui ont quelque souci de la dignité humaine aussi bien que par le christianisme, et qui a le tort de rappeler ces poétiques faites après coup pour justifier des poëmes conçus en dehors de toutes les règles, elle ne saurait rien expliquer ni justifier dans les événements qui ont si profondément atteint la grandeur et la fierté nationales. Un fait n'est qu'un fait, et il ne faut pas diviniser le succès, à l'exemple de ces Romains de la décadence qui déifiaient tout. Le précepteur de Néron pouvait écrire : « Nous sommes conduits par les destins ; les choses publiques et privées suivent un ordre déterminé longtemps à l'avance. Il faut donc tout supporter avec résignation, car les choses de la vie ne sont point, comme nous le pensons, des incidents fortuits, mais des événements nécessaires [1]. » C'était le *fatum* antique ; mais d'autres lumières nous sont venues et nous apprécions mieux le rôle élevé de la Providence. C'est parce qu'elle ne croyait pas à la fatalité historique que la monarchie française lutta durant trois cents ans contre l'établissement d'un empire d'Allemagne. Elle comprenait bien, ainsi que Charles-Quint s'en était rendu compte, qu'un pareil empire devait tenir à la fois l'Italie sous sa domination et l'Angleterre dans son alliance [2], en réduisant notre pays au rôle le plus secondaire et le plus effacé. Elle combattit sans trêve, par les armes et la diplomatie, et elle parvint à briser le colosse dont les débris seraient encore à terre sans la déplorable complaisance qui a permis à l'ambition prussienne de les recueillir et de les relever. Rien n'a été fatal dans ce résultat, prémédité et préparé au contraire sous nos yeux avec une saisissante évidence. C'est l'organisation militaire de la Prusse, c'est le plan savamment combiné de ses généraux, c'est l'alliance italienne, c'est par-dessus tout la neutralité bienveillante et aveugle de la France qui ont tout fait. Et la fatalité n'a pas plus de part aux événements qui ont amené la fusion violente des petits États italiens dans la confusion criante de tous les droits. Là encore, c'est nous qui avons favorisé l'unification, quand nous ne l'avons pas accomplie de nos mains, et s'il y avait lieu de s'enorgueillir d'une pareille œuvre, qui a déjà tourné contre nos intérêts, nous pourrions en revendiquer la gloire.

Mais si cette agglomération des races était inévitable, si Napoléon l'avait prévue, si elle était gravée au livre mystérieux du destin, comment les héritiers du prophète de Sainte-Hélène ont-ils pu mettre en avant l'idée hétérodoxe d'une confédération dans la péninsule? Comment ont-ils parlé d'équilibre européen et d'une grande position pour l'Autriche en Allemagne? Comment justifier la moindre démarche en faveur de cette Pologne,

[1] *Fata nos ducunt; privata ac publica longus ordo rerum trahit. Ideò omne ferendum est : quia non, ut putamus, incidunt cuncta, sed veniunt.* — Sénèque, *De Provid.*, cap. v

[1] Mignet, *Charles-Quint*, pag. 13.

qui n'est plus même une expression géographique, dont la langue est proscrite jusque dans les inscriptions funéraires et qui devient une chose sans nom, engloutie dans la barbarie moscovite? C'était écrit, comme dit le Turc, et il n'y a qu'à courber la tête.

La semaine dernière, un haut fonctionnaire délégué par l'empereur pour présider à l'inauguration d'une colonne sur le champ de bataille de Montmirail, retraçait devant les populations champenoises les exploits désespérés de 1814, et nous n'avons pas lu sans surprise les éloges décernés par l'orateur au capitaine infatigable qui, en quatre journées et dans ce même mois de février qui nous éclaire, anéantissait les quatre corps de l'armée de Silésie. Quelle admiration illogique de la part de M. de Nieuwerkerque! Et à quoi songeait Napoléon en détruisant aveuglément cette armée de Silésie qui devait, cinquante ans plus tard, accomplir avec l'assentiment de ses successeurs une mission providentielle, en groupant toute l'Allemagne, de la Vistule au Rhin, sous l'épée de la Prusse!

Mais laissons l'ironie pour rentrer dans la vérité simple des faits et de l'histoire. Ne faisons pas de l'impitoyable vainqueur d'Iéna le sagace précurseur de M. de Bismark; ne déguisons pas le destructeur des autonomies séculaires en protecteur des nationalités. On l'a dit : la vraie pensée de Napoléon, c'est sa vie, et ses vrais Mémoires, sa Correspondance, publiée par le gouvernement actuel. Qu'on étudie cette existence, employée à fouler les nations; qu'on feuillette ces correspondances d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, sur lesquelles on croit voir comme un reflet de feu et de sang, et l'on se demandera s'il est possible de transformer l'homme des jeux de la guerre et l'intraitable conquérant en redresseur du droit des peuples.

Sachons donc flétrir la violence et la ruse, sans les mettre au compte de la Providence; traduisons toutes les iniquités devant le libre tribunal de la conscience; faisons la part des hommes, en laissant à Dieu le soin de faire la nôtre. Si la fatalité s'imposait aux hommes, à quoi nous servirait-il d'augmenter, comme on le propose, le nombre de nos soldats? L'influence d'une nation, qui dépend en réalité de la puissance et de l'expansion des idées qu'elle représente, ne découlerait point du chiffre de ses bataillons, mais de cette autorité mystérieuse qui ne tiendrait compte ni de la justice, ni de l'habileté, ni du nombre. Et en dehors du fatalisme, s'il était vrai que la grandeur d'un peuple dépendît de la multitude qu'il peut mettre sous les armes, comment expliquer que, chez les anciens, la petite Grèce ait été supérieure à la Perse, et que, chez les modernes, le premier rang n'appartienne pas à la Chine et à ses 400 millions d'âmes?

Puisqu'on invoque Napoléon, qu'on nous permette de lui demander aussi un témoignage, non de l'époque où, drapé sur son rocher de l'Océan, il posait pour les générations futures et cherchait à séduire l'histoire, mais à l'âge de l'expérience et des revers, quand une première chute l'avait éclairé sur les vices de son système et sur les véritables conditions du gouverne-

ment dans les sociétés modernes. Nous avons déjà cité l'acte additionnel ; c'est à lui que nous en référons encore. Il a été voulu, pesé, signé en pleine connaissance de cause, et de tous les oracles rendus par l'empereur, c'est, à nos yeux, le meilleur, parce qu'il n'a été inspiré ni par les enivrements de la puissance, ni par les calculs de la retraite. Eh bien l'auteur de l'acte additionnel y a reconnu que la nation française était mûre pour le régime représentatif et les institutions libres ; et ce n'est pas sans doute le demi-siècle écoulé dans la pratique de ces institutions généreuses qui a pu nous rendre indignes ou incapables d'en reprendre l'exercice.

Ce qu'il y aurait de mieux à faire aujourd'hui, ce serait d'imiter franchement le législateur de 1815. Une pareille attitude serait plus utile au gouvernement lui-même, que cette préoccupation mesquine dont semblent saisis quelques hommes d'État de reprendre indirectement les concessions du 19 janvier et d'en annuler les conséquences. Ce n'est pas seulement une juridiction qui doit changer, c'est un régime ; il ne s'agit pas de déménager l'arbitraire pour l'installer dans un local blanchi à neuf, mais de le supprimer. Voilà ce qu'oublient trop les préparateurs des lois nouvelles. Qu'est-ce que ce code draconien dont on parle et qui entasserait les pénalités les plus exorbitantes, ajouterait l'ostracisme à la confiscation, et pour des délits problématiques qui peuvent devenir le lendemain des sénatus-consultes, ne craindrait pas de porter atteinte à l'inviolabilité parlementaire et de faire casser par des tribunaux correctionnels les arrêts du suffrage universel ! Si c'était là la liberté, de quel nom faudrait-il appeler le contraire ? Nous nous refusons à croire que les bruits répandus à ce sujet dans le public traduisent les dispositions véritables du gouvernement. Quand l'abolition du pouvoir discrétionnaire a été solennellement promise, quand on a proclamé l'heureuse pensée « de former les mœurs à la pratique d'institutions libérales, » et de « faire une large application des grands principes qui sont la gloire de la France, » il ne serait ni digne ni efficace de chicaner sur les détails, et, après que l'épée a été volontairement brisée dans sa gaîne, de batailler encore avec le fourreau pour disputer qnelque misérable réserve.

Nous en disons autant du droit de réunion, que tous nos voisins possèdent sans dommage pour l'ordre public, et dont le *Moniteur* lui-même reconnaissait, il y a quelques jours, l'inoffensif caractère en racontant la manifestation réformiste de Londres [1]. Pourquoi l'enfermer dans un impossible cercle et lui tracer un programme trop fidèlement calqué sur le célèbre monologue de Figaro? En dehors des questions politiques, sociales, religieuses, fiscales, que l'on prétend bannir, que resterait-il? Est-ce que l'histoire, est-ce que l'art, est-ce que la morale ne se rattachent pas iné vi-

[1] La manifestation réformiste annoncée depuis longtemps pour le 11 février s'est trouvée réduite aux proportions *les plus restreintes*. On évalue le nombre des personnes qui y ont pris part à 15,000 environ, *chiffre insignifiant*. L'ordre public n'a d'ailleurs pas été troublé un instant. — *Moniteur* du 14 février.

tablement aux catégories interdites? Et qui pourrait dire où commence et où finit la politique? — Laissons donc là les subtilités et les vaines distinctions de l'arbitraire, pour réfléchir que les seuls peuples virils, ceux chez qui ne se manifeste aucun symptôme de décrépitude, sont précisément ceux-là qui jouissent du droit de réunion et de la liberté de la parole.

Est-ce en ayant peur de l'ombre de Montaigne, de l'ombre de Gœthe et de toutes les ombres que nous apprendrons la valeur des réalités? Nous avions peur aussi dernièrement de la liberté des coalitions; on l'a concédée, et les terreurs de la veille se sont évanouies. Qu'on n'en doute pas : le même phénomène se produirait à la suite d'applications plus larges de la liberté, et nous le répétons, c'est le pouvoir qui bénéficierait le premier d'une réforme aussi féconde. « Les sociétés et les gouvernements qui restreignent l'émission de la pensée en prohibant les assemblées publiques et en réglementant la presse périodique, s'endorment généralement dans une fausse sécurité; ils n'aperçoivent pas assez que cette contrainte donne une force d'agression incomparable non-seulement aux réunions et aux publications clandestines, mais à l'esprit de critique qui se développe alors dans la vie privée, et aux propagandes spéciales que beaucoup d'intérêts s'accordent à créer... Les gouvernements qui conserveront les errements où nous restons si infructueusement depuis trois quarts de siècle, qui persisteront à croire que la compression de la pensée doit invariablement succéder à l'agitation révolutionnaire, créeront donc contre eux-mêmes des chances de plus en plus redoutables[1]. »

L'heure est venue de sortir de ce ballottement périodique et stérile entre le despotisme et l'anarchie. Ainsi que l'a dit l'empereur lui-même, les mesures de salut public n'ont qu'un temps; et puisque leur terme vient d'être marqué, il y va de l'honneur du pouvoir d'acquitter loyalement et promptement les promesses du 19 janvier. Après avoir ravivé tant de souvenirs, éveillé tant d'espérances, agité de si belles perspectives devant le pays, aboutir à un leurre serait aussi dangereux que cruel. Nous croyons que le gouvernement comprendra mieux sa tâche et son intérêt, et qu'après avoir épuisé la guerre et les expéditions lointaines, les coups d'État et les coups de théâtre, il en viendra à la seule force et au seul point d'appui dont il n'ait pas encore fait usage : la liberté.

Malgré les préoccupations patriotiques qui nous assiégent, nous ne saurions ni garder le silence ni affecter l'indifférence en face de l'épreuve que tente en ce moment le ministère italien : car il s'agit là de la liberté du culte catholique dans un pays qui a toujours été catholique et veut aujourd'hui devenir libre : il s'agit non pas de fixer à jamais l'état normal de l'Église, ce qu'aucun homme d'État ne saurait entreprendre, mais de débattre

[1] Le Play, *Réforme sociale*, t. II, ch. VII.

à quelles conditions pratiques l'Église peut vivre au sein de nos sociétés menacées et bouleversées par les révolutions.

Pour résoudre un pareil problème, le gouvernement italien paraît sans doute singulièrement mal placé. Ses démarches et ses projets, quels qu'ils soient, doivent inspirer à la cour de Rome une répugnance instinctive, une défiance inévitable. Ce gouvernement a donné à l'Église le droit, que dis-je! il lui a imposé le devoir de ne pas croire à sa parole, et cela seul explique et ne justifie que trop les protestations et les réserves qui ont accueilli à Rome l'annonce de MM. Ricasoli et Scialoja.

Voulût-il d'ailleurs être sincère et loyal envers l'Église, il est douteux qu'en ce moment le cabinet italien en fût le maitre. Déjà le langage qu'il tenait en présentant ses projets montrait assez la crainte que lui inspiraient les partis révolutionnaires et la nécessité où il croyait être de les apaiser en les flattant. C'est parce qu'il n'y est pas parvenu, qu'il a dû dissoudre le parlement et, le lendemain de cette dissolution, la retraite de M. Scialoja a sans doute pour but de désarmer aux dépens du clergé la majorité que d'abord on s'était promis de combattre et de vaincre. Qui peut savoir, d'ailleurs, ce qui va sortir des élections italiennes? Ce n'est pas nous. Aussi, ne chercherons-nous pas à discuter les projets de MM. Ricasoli et Scialoja, comme des lois qui vont s'établir; nous les signalons seulement et nous signalons l'accueil qu'ils ont reçu des deux côtés des Alpes, comme deux symptômes importants de l'état des opinions et du mouvement qui entraîne les esprits et les choses.

Ces projets ont un double caractère : 1° ils donnent ou prétendent donner la liberté à l'Église, 2° ils transforment son patrimoine.

Cette liberté pourrait assurément être donnée de meilleure grâce et en meilleurs termes. Il n'est ni juste, ni chrétien, ni conforme enfin au statut de Charles-Albert de traiter comme une simple société commerciale, plus ou moins inférieure à la puissance civile, la grande et sainte Église, mère institutrice et sauvegarde de l'Italie. On peut signaler de plus dans cette partie du projet certains articles incomplets et captieux ou obscurs. Mais ces réserves faites, il reste au profit de la liberté de l'Église : l'abolition du serment des dignitaires ecclésiastiques, la suppression du *placet* et de l'*exequatur*, c'est-à-dire de la censure préalable des actes pontificaux et la renonciation de l'État au privilége de choisir à son gré les évêques. Dans le pays où l'indépendance ecclésiastique a été partout le plus méconnue, soit à Venise, à partir du dix-septième siècle; soit à Naples, sous Tanucci; soit à Milan, sous Firmian; à Parmes, sous Dutillot; à Turin, sous d'Ormea; soit enfin à Florence, sous le grand-duc Léopold, dans ce pays où le nouveau gouvernement avait su renchérir pour ce genre de servitude sur ses divers prédécesseurs; quel catholique ne préférerait *en fait* de pareilles immunités aux priviléges que le clergé italien est menacé de perdre ou plutôt qu'il a déjà perdus. Aucun, si tous se souviennent de la maxime de

saint Anselme, qui jadis a servi de mot d'ordre à toutes nos campagnes jusqu'en 1850 : « Rien en ce monde n'est si cher à Dieu que la liberté « de son Église. » Et, d'un autre côté, quel vrai libéral pourrait se plaindre ? Car après tout il s'agit de laisser la société religieuse réduite à ses seules forces et librement soumise pour son culte à ses seules lois. Il s'agit de se rapprocher des institutions américaines.

Les prétendus organes de la démocratie en France et les organes de la révolution en Italie n'ont pas manqué pourtant de jeter le cri d'alarme. Tandis que les évêques napolitains réfugiés à Rome, le cardinal Riario Sforza en tête, prenant acte des promesses de M. Ricasoli et devançant ses projets de lois, ne craignaient pas d'invoquer à l'appui de leurs réclamations la liberté qu'assurent à l'épiscopat les institutions américaines[1] ; les italianissimes de France et d'Italie, au contraire, n'ont pu retenir sur leurs lèvres ce cri d'effroi : C'est une pure illusion ; l'Église libre dans l'État libre, ce serait l'Église victorieuse dans l'État asservi[2]. « L'État asservi » semble un danger peu à craindre de nos jours, et nous croyons qu'on ne parviendra à effrayer sur ce péril que ceux qui voudront absolument avoir peur. Mais, à travers leurs frayeurs plus ou moins sincères, les adversaires du christianisme nous ont livré un aveu dont il importe au *Correspondant* de prendre acte envers et contre tous : l'Église libre dans l'État libre, ce serait l'Église victorieuse. Quoi qu'il arrive, cet aveu ne doit pas être perdu.

La partie financière du projet est plus compliquée : sans entrer à cet égard dans une appréciation qui serait aussi incomplète que prématurée, nous nous bornerons à quelques remarques générales.

D'abord la seule contexture du projet, cette manière de coudre des dispositions fiscales à des dispositions libérales, dément malheureusement la parole prononcée par le ministre en présentant la loi, parole qu'il convient pourtant d'enregistrer : à savoir qu'il n'appartient pas à l'État de concéder,

[1] « Oh! che si possa ben presto anche l'Italia godere di quel magnifico et impossanti « religiosa spettacola, di che oggi si alietano i liberi cittadini degli Stati Uniti d'America « ammiranda in Baltimora meglio che quaranta arcivescovi e vescovi, oltre degli « abati mitrati e melati inferiori e sacerdoti adunati per il nazionale concilio a « norma delle leggi della Chiesa senza che autorizzazione alcuna fosse stata decopo di « domandare a veruna autorità federale a di oltro stato particolare. I quali dopa aver « mandata un saluto si omaggio a Colui che sopra tutte la Chiesa tenie il primato, a SS. « l'immortal Pio IX anque andogli lunga vita colla preservatione di tutti i diritti della « S. Sede, entrano nelle loco sante discussioni colla più illimitata libertà senza alcuna « riserva coro importa e senza alcuna quarentigia cono domendata a favore di alcuna « legge federale e locale; e quanda le risoluzioni conciliari saranno state approvate dal « Papa saranno proclamate ed esequite in ciascuna città e villaggio con oqui sanzione « spirituale, senza *exequatur* o *placiti* che si; *perfetta libertà* della Chiesa; e non si « vedranno nell' Italia i Prefetti arrogarsilo strano compito, per non dire altro, di deter- « minare quale siano le feste religiose da celebrarsi con pompa esterna respingenda le « altre tra i limitari delle Chiese. » Lettre des évêques napolitains au baron Ricasoli, président du conseil des ministres. Rome, 15 novembre 1866.

[2] Voyez l'*Opinion nationale* du 5 février. Voyez aussi le *Siècle*, le *Journal des Débats*, etc.

mais seulement de déclarer la liberté de l'Église. En réalité l'État italien ne donne pas la liberté à l'Église ; il entend la lui vendre, et la vendre à un prix qui rétablisse ses finances. C'est parce que les biens du clergé sont dépréciés dans ses mains spoliatrices, qu'il s'adresse au clergé pour en opérer la liquidation, et si l'opération réussit, six cents millions versés dans ses coffres comblent le déficit, une dotation de cent millions répartie entre les divers diocèses décharge le budget des dépenses du culte ; enfin la rente italienne, attirant à elle des placements considérables et stables, se relève.

Il est donc facile de voir ce que les finances du roi Victor-Emmanuel ont à gagner à cette combinaison. Il est facile aussi d'apercevoir à première vue les sacrifices qu'elle impose à l'Église.

On lui demande d'abord le tiers de son patrimoine, et ce n'est point là encore la plus grande difficulté de l'arrangement. De tous temps, dans les grandes nécessités publiques, l'Église a accepté sans murmure des charges considérables. Nous autres Français, en particulier, nous devons nous souvenir qu'en 1790 notre clergé, par l'organe de ses mandataires à l'Assemblée constituante, a formellement offert de prendre à son compte et d'hypothéquer sur ses biens un emprunt de 400 millions, somme alors reconnue nécessaire pour faire face au déficit [1]. Cette offre, qui eût sauvé le trésor et fondé le crédit de l'État, mais qui laissait le clergé propriétaire, fut repoussée par les révolutionnaires avides dès lors avant tout et par-dessus tout de dépouiller l'Église ; et de cette opération spoliatrice sont fatalement sortis les assignats et la banqueroute. Il faut souhaiter aux Italiens de n'être pas conduits par les mêmes sentiments aux mêmes résultats.

Mais, si l'Église peut transiger sur ses intérêts, elle ne peut jamais consacrer la violation du droit. Toute mesure qui tendrait à lui faire non-seulement subir mais approuver soit les annexions, soit les confiscations injustes et sacriléges, serait inévitablement rejetée par elle, et l'on ne peut disconvenir à ce point de vue que les termes de l'exposé des motifs ne rendent plus difficile l'acceptation de la loi même. Il faut de plus déplorer et stigmatiser comme la conséquence d'une iniquité antérieure la clause qui charge les évêques de la vente des biens des ordres religieux supprimés, c'est-à-dire de vendre les biens d'autrui (car les évêques ne représentent nullement les ordres religieux). Enfin, il est permis de se demander avec quelque inquiétude ce que deviendra plus tard la dotation réservée au clergé. L'exemple de la confiscation passée n'est pas propre à rassurer contre les confiscations futures, et il semble plus facile de supprimer des rentes que de prendre des immeubles qu'ensuite on a peine à aliéner.

A ces graves difficultés les défenseurs du projet Langrand Dumonceau, qui ont à cœur de se concilier l'opinion du clergé et des catholiques, répon-

[1] Discours de l'archevêque d'Aix ; 30 octobre 1789, 10 avril 1790.

dent qu'il ne s'agit nullement pour le clergé, et aux termes du texte de la loi et de la convention, d'autoriser la spoliation, mais au contraire d'en recevoir la restitution et d'en opérer la réparation au moins partielle, et que, dans ce but, le Pape, chef de l'Église universelle, peut, s'il le juge convenable, autoriser plus d'un sacrifice, que l'Église conservera d'ailleurs ou reprendra la propriété des immeubles *nécessaires à l'exercice du culte*, et ensuite que, pour l'entretien de ses ministres, une dotation mobilière, à notre époque, convient mieux à beaucoup d'égards que la propriété immobilière avec les soins qu'elle exige et les convoitises qu'elle excite ; qu'il n'est pas impossible de prendre des précautions contre une spoliation future et qu'en tous cas une dotation ainsi constituée offre plus de sécurité et assure plus d'indépendance que le salaire déterminé et voté chaque année avec le budget en France et ailleurs. Ils ajoutent enfin dans un écrit que nous avons sous les yeux : « On est placé en présence de deux hypothèses ; ou bien l'acceptation de la convention Scialoja-Langrand et sa réalisation ; ou bien le refus du parlement ou des évêques et l'échec de cette combinaison.

« Dans le premier cas, les biens ecclésiastiques seront vendus par les soins du clergé lui-même et avec sa participation ; dans le second cas, ils seront vendus comme biens nationaux par le gouvernement, et malgré l'opposition et la protestation du clergé. . . . .

« Si les biens ecclésiastiques, en Italie, sont vendus comme biens nationaux, malgré le clergé, comme cela s'est fait en France et en Belgique, les acquéreurs de ces biens, sur lesquels pèseront les interdits canoniques et la réprobation de l'Église, seront, par le fait même, des adversaires de l'Église. Si l'on recherchait d'où vient l'hostilité contre le clergé que l'on rencontre en France et en Belgique dans une partie de la propriété foncière, on constaterait qu'elle provient surtout de cette masse d'acquéreurs des biens nationaux, des *biens noirs*, comme on les appelait, dont les familles, malgré les autorisations des concordats, se sont trouvées dans la position d'adversaires naturels du clergé, et le libéralisme anticlérical d'une partie de la propriété rurale en Belgique et en France est né de cette cause originelle.

« Le même fait se produira en Italie ; si le gouvernement aliène les propriétés ecclésiastiques en dehors du concours du clergé et contre lui, les acquéreurs seront dans une position inévitable d'hostilité contre l'Église et *cette hostilité se perpétuera* DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION. Quand la propriété se trouve dans une pareille situation dans un pays, ce pays est frappé d'un mal profond, et l'avenir de la religion y est compromis pour longtemps.

« Si, au contraire, l'aliénation des biens du clergé s'opère avec l'assentiment et le concours de celui-ci, les acquéreurs, au lieu d'être des ennemis nés de l'Église... lui restent unis par des liens nombreux d'intérêt. La propriété immobilière en Italie resterait catholique...

« L'aliénation des biens de mainmorte malgré le clergé, c'est une révolution anticatholique d'une portée immense ; leur aliénation par le clergé ou d'accord avec lui, c'est une révolution conservatrice, qui peut changer les destinées de l'Italie. »

Ces graves raisons seront pesées, s'il y a lieu, par l'épiscopat italien et par le Saint-Siége : elles seront pesées au poids du sanctuaire. Dieu nous garde de devancer des décisions qu'il convient d'attendre avec un religieux respect. Il est d'ailleurs fort douteux que ces décisions soient provoquées en ce moment par les votes d'un parlement italien. Quant à nous, spectateurs souvent attristés, mais toujours confiants, des épreuves de l'Église, attentifs aux ressources constamment cachées pour elle au fond des catastrophes, nous avons voulu seulement aujourd'hui dégager de débats, de projets et de pourparlers encore confus, deux points qui doivent demeurer, quoi qu'il arrive, acquis à notre cause : d'abord, c'est qu'un gouvernement originairement hostile à l'Église, voulant en 1866 lui offrir la liberté, n'a pas cru pouvoir lui promettre moins que la faculté de choisir ses évêques, de communiquer sans entraves avec son chef suprême et enfin de posséder un patrimoine au moins mobilier, c'est-à-dire des droits qu'elle n'a pas en France ; l'autre, c'est que l'annonce seule de cette liberté sans priviléges a suffi pour épouvanter l'école révolutionnaire.

LÉON LAVEDAN.

Nous sommes heureux de constater le brillant succès qu'a obtenu le récent ouvrage de M. Auguste Nicolas, déjà recommandé par le *Correspondant : L'Art de croire ou préparation philosophique à la foi chrétienne.* La première édition a été enlevée en quelques jours, et c'est à peine si deux ou trois journaux ont signalé à l'attention publique cette nouvelle production, qui complète et couronne d'une manière si remarquable les *Études philosophiques sur le Christianisme.*

Ce rapide et consolant succès honore l'éminent écrivain qui a su trouver dans un siècle sceptique et frivole le secret de concentrer l'attention des hommes du monde sur les grandes vérités philosophiques et religieuses, dont on est si malheureusement porté à faire abstraction au milieu du tourbillon des plaisirs et des affaires. Il honore aussi une génération où l'on trouve encore un nombre imposant d'hommes qui se préoccupent sérieusement de l'étude de la vérité, des intérêts de la religion et de leurs destinées immortelles.

Lorsque nous lisions les belles considérations de M. Vitet, sur les progrès de l'idée chrétienne et de l'esprit de foi pratique depuis le commencement de ce siècle, notre pensée se reportait avec reconnaissance sur les œuvres illustres et brillantes de ces généreux athlètes qui, depuis Chateaubriand jusqu'à Lacordaire, Montalembert, Ozanam et Nicolas, ont contribué, dans

les plus larges proportions, au réveil du christianisme et au respect des obligations qu'il impose.

Nous trouvons dans le nouveau livre de M. Nicolas l'explication de la vogue légitime qu'ont obtenues ses œuvres philosophiques et religieuses, et du bien durable et fécond qu'elles produisent en Europe.

« Autrefois, dit-il dans l'*Art de croire*, la foi était identifiée à l'âme « humaine comme l'arbre avec la terre, avec l'air, avec le soleil, avec le « site et le milieu où il fleurit. Aujourd'hui cet arbre est déraciné et ren- « versé. Mais il est si bien fait pour la terre de l'âme, et celle-ci pour lui, « qu'on peut l'y replanter avec confiance : seulement il faut le cultiver, « l'arroser, le soutenir et l'appuyer de mille moyens et raisons, jusqu'à ce « qu'il ait repris et qu'il reverdisse. »

Personne n'a su mieux que M. Nicolas découvrir et mettre en relief ces « mille moyens et raisons, » personne n'a su mieux comprendre les tendances et les besoins de la génération contemporaine et lui faire entendre la langue qui devait réveiller les bons instincts et comprimer les mauvais. Voilà l'explication des magnifiques conquêtes qu'il a opérées depuis vingt ans. Nous avons déjà donné une idée sommaire du plan et des principales divisions de l'*Art de croire*. Il nous suffira d'ajouter qu'il a valu à son auteur les plus flatteurs encouragements et les plus vives félicitations des sommités, non-seulement du monde religieux, mais encore de la magistrature, du barreau et de l'armée.

LÉON LAVEDAN.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro du *Correspondant*, à la page 181, ligne 3, *au lieu de :* audessous, *lisez :* au dehors

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DE L'AVENIR DE L'AUTRICHE[1]

> "Anything like a legal, constitutional amalgamation of the discordant principles is hardly to be thought of. It is only the strength and character of *one man* that could save Austria — and the man is not forthcoming."
>
> "*Times*" 1er janvier 1867.

Savoir la vérité sur l'Autriche devient une nécessité pour la France. « Il faut renoncer pour toujours à écrire sur les affaires publiques, ou dire aujourd'hui sa pensée sur les événements d'Allemagne, car ils dominent de haut tout ce qui s'est fait de notre temps, et pour nous jamais rien ne se passera de plus grave. » Tout le monde pense là-dessus comme M. Quinet; mais M. Quinet ne donne pas assez de place à l'Autriche dans ces mêmes « événements d'Allemagne. » De ce qu'elle a été vaincue à Königgrätz[2], il ne faut pas se hâter de la tenir pour défaite. Il est fort possible qu'elle le soit en effet, et que chez elle le principe vital soit atteint; mais, s'il en était ainsi, la victoire des Prussiens à Königgrätz n'en serait tout au plus qu'un signe. La cause devrait se chercher ailleurs, et la cause nous importe.

Deux questions dominent tout en Europe : la question d'Orient et la question d'Allemagne. Elles ne s'excluent ni ne se compliquent nécessairement : car l'une peut se développer et l'autre se résoudre isolément, et toutes deux sont pleines de surprises. Mais il est bon de se rendre compte des forces dont chaque État dispose, afin d'éviter la double erreur de prendre pour forts les faibles, ou pour totale-

[1] Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux ce travail, à titre de document. La question autrichienne a une telle importance qu'il est utile de la voir présentée sous différents aspects, et surtout par des juges compétents, ayant habité le pays. (*Note de la Rédaction.*)

[2] La bataille que nous nommons Sadowa ici s'appelle en Allemagne Königgrätz.

ment épuisés ceux qui en ont les apparences. Avoir la prétention de se garer de toute surprise n'est pas le fait d'un homme d'État, car c'est vouloir trop et perdre son temps. Dans ce grand jeu de la politique, où les hommes politiques comptent pour si peu, tout est surprise. Le temps des *habiles* est passé, les mailles de ce réseau diplomatique, dans lequel l'Europe de 1815 était prise, sont déchirées, et les fils échappent aux mains qui traditionnellement les tenaient. D'autres courants nous emportent; d'autres passions divisent, comme d'autres intérêts rapprochent les peuples : il faut tenir compte de ces intérêts et de ces passions, surtout ne jamais avoir peur de ce que le temps apporte. Les principes demeurent, quoi qu'on dise; les formes seules changent, et pour être un honnête homme on ne s'y prend de nos jours (sauf le suicide) guère autrement que Caton. Les grandes âmes sont de tous les temps, mais il est plus difficile d'être un *grand homme* de ce temps-ci, qu'il ne l'était il y a un demi-siècle, précisément parce que l'*habileté* sert de si peu. Si M. de Beust, par exemple, n'est qu'un ministre habile, il ne fera que retarder de quelques mois la dissolution inévitable de l'Autriche. Ce sera la continuation de l'œuvre si maladroitement commencée par MM. de Schmerling et Belcredi, et dont la fin se peut si sûrement prédire. Mais rien ne défend à M. de Beust d'être un grand homme; seulement toutes les chancelleries du monde ne l'y aideront point, car le salut de l'Autriche est au prix de la rupture irrévocable avec le passé. M. de Beust se croit *un homme nouveau;* Dieu veuille qu'il ne se trompe pas! Mais plus d'un qui se tenait pour « nouveau » découvre, en arrivant aux affaires, qu'il est tributaire de ce qu'il *a appris*, c'est-à-dire qu'il est dominé par ce qui lui est étranger. On ne sauve pas un pays aujourd'hui à si bon compte. Il faut, avant tout, être soi; car, dans de si graves conjonctures, l'homme n'a après Dieu qu'une ressource suprême : Soi-même. « La vraie grandeur ne peut sortir que d'une âme naturellement grande, qui s'émeut pour une grande cause. » Dans ces mots du penseur dont la France déplore la perte[1] se trouve caractérisée la situation de l'Autriche et de son nouveau ministre. La grande cause y est : pourvu que s'y trouve aussi l'âme naturellement grande, et que cette âme s'émeuve pour cette cause, la vraie grandeur sortira, et il s'agit ici de la vraie grandeur. Rien de moins ne suffira. Espérons!

L'Autriche peut-elle encore se sauver? Tout homme connaissant le pays, et auquel on adresserait cette demande, répondrait sans hésitation : Oui! *Un homme* peut-il la sauver? Oui, mais à la condition de s'oublier absolument et d'être dévoré par la noble ambition de *son*

[1] M. Cousin.

œuvre, de ne vivre que pour elle et de ne point reculer devant la perspective de cette mort glorieuse qui parfois couronne les efforts des travailleurs héroïques : la mort de Rossi ou de William Pitt, par exemple. A ces conditions un homme peut encore sauver l'Autriche, et si pareil homme ne lui est envoyé, elle périra lentement, mais sûrement.

M. de Beust est-il cet homme? il faudra peu de temps, peut-être quelques mois, pour nous l'apprendre.

Mais, soit que l'on envisage la question d'Allemagne, soit que l'on se tourne vers la question d'Orient, il n'y a rien qui importe plus à la France que de savoir la vérité sur l'Autriche. On l'a souvent crue forte quand elle était faible ; — il faut éviter de la croire à bout de forces parce que ses forces ont l'air de s'user à essayer de vivre. Ce dont il faut se rendre compte, c'est de *sa capacité d'être*.

I

L'idée du dualisme paraît de prime abord celle qui naturellement doit présider à la reconstitution de l'Autriche. Dans le public du dehors, si chacun s'interrogeait sur la notion que fait naître en lui cette agglomération d'États et de races qui occupe le centre de l'Europe, il reconnaîtrait assez vaguement, mais faisant fond à tout, l'idée du dualisme. L'idée instinctive de tout le monde sur l'Autriche, c'est l'idée d'un empire et d'un royaume.

Or, il ne faut jamais dédaigner l'idée instinctive de tout le monde : une vérité s'y trouve presque toujours.

L'Allemand et le Hongrois : voilà ce qui se présente à l'esprit quand on cherche à se rendre compte de l'empire autrichien. Il est matériellement vrai que l'empire proprement dit, les provinces cisleithanes, comme on les appelle aujourd'hui, c'est-à-dire la partie allemande de ce vaste État, se compose d'un grand nombre de races différentes où la race allemande est loin d'avoir la majorité. Si l'on pouvait contre les véritables provinces allemandes (et qui ne sont que cela), si l'on pouvait contre les Silésiens, les Styriens, les Tyroliens, les Salzbourgeois et les gens de l'Archiduché, réunir toutes les autres nationalités à la fois, nul doute que les populations allemandes ne se trouvassent dans une minorité. Mais, n'en déplaise à ceux qui croient au suffrage universel, il y a quelque chose au-dessus du nombre, et ce quelque chose, c'est l'intelligence. Ce qui fait en somme prévaloir l'intelligence sur le nombre en Autriche, c'est la multiplicité des besoins de notre époque. Il se trouve toujours que, parmi les popula-

tions moins civilisées, il y en a qui, pour leurs intérêts immédiats et évidents, doivent recourir à celles dont la civilisation est plus avancée. Elles peuvent ne pas être de bonne foi ; elles peuvent même détester la race à laquelle elles s'adressent pour demander quelque chose ; mais il n'en est pas moins vrai que, à un moment donné, elles ont dû se détacher d'une coalition générale contre les Allemands, coalition qui, tant qu'elle ne devient pas générale, est sans danger. Tout ceci, disons-le bien, n'a aucun rapport avec le *Divide et impera* de l'ancien système. Quand une seule volonté sourde, silencieuse, abrutissante, pesait sur plusieurs millions d'hommes et les maintenait dans les conditions les plus abjectes afin de profiter de leurs brutales querelles ; quand le despotisme faisait cela, il détruisait ; tandis que la lutte qui sort librement de la force des choses (eût-elle un caractère d'hostilité) vivifie et crée. Il ne faut pas confondre ce qui est fort avec ce qui n'est que lourd. La pesanteur peut écraser en demeurant immobile ; il suffit qu'elle soit ; tandis que la force n'est point si elle n'est active : elle ne peut pas ne pas agir. Les races moins civilisées de l'Autriche comptent par le nombre ; stagnantes, elles représentent comme un poids ; mais leur infériorité même et les besoins que leur impose malgré elles le siècle entretiennent l'activité de la race allemande. La race allemande est *une force* en Autriche ; voilà pourquoi toute solution qui éviterait de donner la prédominance en dernier ressort à Vienne serait une solution fausse, une tentative ridicule. La race allemande en Autriche, prenez-la depuis la Silésie jusqu'aux Alpes du Tyrol, est intellectuellement inférieure à la race allemande de l'Ouest et du Nord (ce qui ne doit nullement lui être imputé à blâme) ; mais elle est incomparablement supérieure à toutes les autres fractions de races qui l'entourent. L'Autriche traverse à cette heure une de ces crises suprêmes qui obligent ses amis fidèles à ne lui dire aucune vérité à demi. La vérité entière c'est que tout essai de fédération, de constitution de l'empire par groupes, était une funeste plaisanterie, le rêve de gens incapables qui apprennent la politique dans les livres ; de doctrinaires ignorants pour qui l'histoire n'a point de sens philosophique et la vie publique moderne point d'attrait. Pour s'être attardé à discuter le *Gruppen System*, on a perdu une année et la bataille la plus décisive de notre temps ; on a « suspendu » une constitution qui n'offrait aucun obstacle insurmontable à la réconciliation avec la Hongrie, par la crainte puérile de voir proclamer Vienne le chef-lieu politique de l'empire. Les *mots* ont encore joué leur rôle accoutumé, et avec ceux de « centre » et de « centralisation » on a si bien fait perdre la tête à un parti malheureusement puissant, que des désastres peut-être irréparables en ont été la suite. On a refusé de comprendre qu'avec la plus large somme pos-

sible d'autonomie *provinciale*, l'État, en tant qu'État, en tant qu'entité politique, voulait un centre; on a refusé de voir dans Vienne ce qu'elle est et sera toujours, si l'empire subsiste : non pas la source d'où tout découle, mais le but auquel tout tend. « Le cœur de la nation est ici, » a dit un soir M. Disraëli à la Chambre des communes; et il disait vrai; et cette parole, Vienne aussi sentait qu'elle devait se l'entendre dire! qu'elle en avait le droit, et que pour un droit méconnu il faut lutter.

L'idée que nous appelions « l'idée instinctive de tout le monde » est donc juste, provient d'une vérité. Et au-dessus de tant de races diverses qui, combinées, formeraient une grande majorité numérique, la minorité allemande se place incontestablement. Oui, la race allemande est *une force* en Autriche, et tandis qu'il suffit de compter les autres, il faut compter *avec* elle.

Que se passe-t-il de l'autre côté avec la race hongroise? A peu près la même chose. Ce que l'étranger nomme encore le *Hongrois*, existe à peine maintenant, ou existe dans une minorité. Le Hongrois, tel qu'il a figuré dans l'histoire, tel qu'on l'a vu dans les campagnes militaires, où il a certainement porté bonheur à l'empire, était un habitant du « royaume » et naissait entre la Leitha et la Save, entre l'Adriatique et les bouches du Danube. Qu'il appartînt à la côte ou à la frontière; qu'il fût des *partes adnexæ* ou d'au delà des forêts[1], peu importait; il était Hongrois, sujet du roi de Hongrie, et d'un bout du territoire jusqu'à l'autre, divisé en deux castes : en seigneurs féodaux, véritables Front-de-bœufs, qui ne payaient rien, et en *misera contribuens plebs*, qui payaient tout. Aux Front-de bœufs on parlait latin ; au contribuable on parlait bâton. Tout ceci commença à se modifier bien avant 1848, mais en 1848 tout ceci fut détruit de fond en comble; avec le latin cessa le bâton, mais avec l'unité relative de la loi, le respect des droits de chacun et l'obligation pour tous de payer les impôts, coïncida la confusion des langues et la séparation des races. Le « Hongrois » traditionnel n'exista plus, et à sa place surgirent les Magyars, les Croates, les Valaques, les Slowacks, les Saxons Transylvains, les Serbes et bien d'autres encore. La nation était dissoute, — les tribus reparurent. — Ces tribus, du reste, rentrent toutes dans trois catégories ou trois familles nationales : les Magyars, les Slaves et les Valaques ou Roumains. De ces trois, les Slaves possèdent la majorité numérique, les Magyars la supériorité politique. Les Valaques ne sont point à dédaigner. Inférieurs par le nombre aux deux autres, sans être les égaux des Magyars, ils sont, par les aptitudes qui leur viennent de leur inoubliable origine,

[1] Trans-Sylvanie.

démesurément supérieurs aux Slaves. Du côté de l'éducation et de la morale, ils laissent infiniment à désirer; mais depuis un an ils possèdent ce qui leur donne une véritable importance et les rend incommodes sinon menaçants pour l'Autriche, ils possèdent un centre politique; ils sont devenus un point de ralliement pour tout voisin mécontent. La prise de possession des provinces danubiennes complète d'une terrible façon l'invasion de la Bohême, et la victoire de Königgrätz ferait moins d'honneur à M. de Bismark s'il n'avait eu la précaution d'installer la Prusse à Bucharest. « Que deviendrait la Hongrie si elle n'était unie à l'Autriche? » disaient autrefois les adversaires du *séparatisme* à Pesth, et l'argument arrêtait en effet quiconque n'appartenait point aux partis *ultras;* car jusqu'à il y a un an, à la Hongrie séparée de l'Autriche il ne restait que la Russie! Ce n'était pas admissible, et la position du gouvernement à Vienne s'en fortifiait d'autant. Aujourd'hui, à la demande: « Où irait la Hongrie? » il pourrait y avoir une autre réponse. Le danger n'en est toutefois pas grand, ni surtout imminent. La Roumanie est plutôt un factionnaire qu'un ennemi; mais ce factionnaire marque une limite qui ne sera pas dépassée; il arrête et comprime tout développement du côté de l'Orient. Voilà pourquoi, depuis l'arrivée du prince Charles Ier, il ne faut pas dédaigner la race valaque.

Revenons aux Slaves: il y en a de toutes provenances. Le Slowack déprimé, misérable, à peine sous aucun rapport supérieur au bétail qu'il mène paître; le Slavon, le Croate, le *Grenzer*[1], huit à neuf millions d'hommes qui font nombre, chez qui la haine du Magyar est peut-être le sentiment prédominant, et qui, aux souplesses d'esprit du Grec, allient les habitudes facilement féroces du Turc. Échappant aux dures nécessités du travail, douées de beaucoup d'imagination, ayant tous les défauts presque inséparables de ce don, les races slaves du royaume de Hongrie, qui rejettent absolument le titre de Hongrois, obéissent à un instinct de vengeance en résistant à l'ascendant magyar. Les tendances vers l'avenir n'ont que faire dans toutes ces dissensions, et c'est un des grands malheurs de la situation. Dans la répugnance du Slave pour le Magyar, il entre surtout de vieilles rancunes; on pourrait en dire presque autant de la résistance du Hongrois pour la suprématie germanique. Mais dans l'un et l'autre cas, le *progrès* n'a rien à y voir, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il se trouvera probablement plus tard que des intérêts réels ont été sacrifiés à des passions. Mais cela échappe à notre compétence. Nous constatons un certain état de choses, et pour cela nous le prenons tel qu'il se présente, sans nous permettre de décider si,

[1] L'habitant de la frontière turque. Le colon militaire.

posé tout autrement, le problème se fût résolu plus sûrement ou mieux.

Donc les faits sont ainsi : dans cette Hongrie, avec laquelle traite aujourd'hui le gouvernement de l'Autriche, c'est quatre ou cinq millions de Magyars représentés dans la Diète tenue à Pesth, qui, nullement appuyés sur les autres huit ou neuf millions d'habitants du pays, procèdent au règlement de ce qu'on appelle la question austro-hongroise. Les complications hérissent tellement le sujet que nous essayons de traiter, qu'il faut en y pénétrant avoir bien soin de s'assurer chaque pouce de terrain qu'on a gagné. Nous croyons donc acquis au procès la nécessité du dualisme, parce que deux seules des nombreuses races soumises à la couronne des Hapsburg nous apparaissent comme des *forces*. Mais il serait imprudent de se figurer que par l'adoption du principe du dualisme, l'on a écarté toutes les difficultés. Bien au contraire, et j'irai même plus loin : le système fédéral du comte Belcredi eût pu s'organiser de telle sorte que le passage de l'ancien au nouveau régime se fût opéré sans secousse apparente. Peut-être même qu'à force de vouloir satisfaire chacun, l'Autriche aurait pu avoir l'air de se reconstituer moins péniblement; mais au premier choc, on aurait vu qu'à cette prétendue reconstitution il manquait quelque chose : l'Autriche elle-même. Le système fédéral n'était que la dissolution de l'empire, doucement pratiquée, cachée sous un autre nom et faisant illusion peut-être pendant quelque temps, et à ceux qui le voyaient de loin, et à ceux qui espéraient le faire marcher. L'essai de M. de Beust est autre chose, et le seul fait d'avoir osé le tenter doit lui valoir l'estime des honnêtes gens, car c'est une tentative courageuse et qui, dût-elle échouer (ce qui n'est nullement impossible), n'en demeurera pas moins l'honneur de celui qui s'y est voué. M. de Beust veut que de la confusion actuelle il sorte un empire d'Autriche, qu'elle demeure une puissance européenne avec qui d'autres puissances traiteront, avec qui il vaudra encore la peine de conclure une alliance. Ceux qui partagent son désir, et qui, pour les intérêts de l'Europe et à cause des grandes qualités qu'ils savent être latentes, dans ce « bel et bon pays d'Autriche, » comme disait Frédéric II, veulent le maintien de la monarchie autrichienne au centre de notre continent européen, ceux-là ne doivent surtout se faire aucune illusion sur son état actuel, et ne doivent sous aucun prétexte se contenter d'un à peu près dans l'avenir. L'Autriche aujourd'hui est militairement défaite et financièrement au bord de l'abîme. Les crimes de ses gouvernements d'autrefois et l'aveuglement des ministres qui plus récemment l'ont gouvernée, se sont traduits depuis tantôt vingt ans en désastres sans fin ; elle paye au dedans, par la désunion de tous ses peuples, la peur

soupçonneuse d'un pouvoir qui jamais n'a agi franchement vis-à-vis d'aucun; elle paye au dehors, par la perte de tout prestige, la politique indécise et mesquine qui, en la déconsidérant auprès des gouvernements autocratiques, l'a laissée sans un appui du côté des États libéraux. Il faut se le dire : l'Autriche est plus près de sa ruine que ne l'a été aucun pays destiné à y échapper. Tout n'est pas perdu encore, mais le temps des compromis et des expériences est à jamais passé. Aucun à peu près n'est plus de mise ; le parti pris le plus énergique peut seul offrir un espoir de salut. Il faut choisir ses amis *et ses ennemis*, et une fois le choix fait, *s'y tenir*. Ce qui était encore possible ou discutable avant la guerre, quand l'Allemagne divisée pouvait se prononcer en faveur de celui-ci ou de celui-là, ne l'est plus à cette heure où l'Allemagne s'agite pour son propre compte et observe l'Autriche pour la juger définitivement. Aujourd'hui force est d'aller au plus pressé. Ranimer la vie dans l'empire, voilà la première nécessité, et, pour ce faire, il faut attirer à soi ce qui a conservé le plus de vitalité. Les Allemands et les Magyars sont les seuls éléments politiques dont dispose M. de Beust; c'est vers eux qu'il se tourne, c'est à eux qu'il demande, en se réunissant, de sauver l'empire. Non-seulement il fait bien, mais il n'y a pas autre chose à faire! Les tâtonnements et les fautes de cette dernière année d'administration provisoire, où toute maladresse était pour ainsi dire autorisée par la suspension de la constitution, n'ont rien laissé de possible en dehors du dualisme pur et simple.

Mais le dualisme *peut-il* se constituer ? Les deux races voudront-elles s'entendre ? Deux moteurs si puissants, fonctionnant presque en sens contraire, se rencontreront-ils sans de terribles chocs ? La bonne volonté sincère, sans laquelle une œuvre aussi formidable est annullée avant de naître, *chacun l'y mettra-t-il ?* l'existence de l'Autriche, l'existence de l'*Empire-Royaume* en dépend. En tout cas, on se trompe totalement en concluant de ce que rapportent des télégrammes et des articles de journaux étrangers, que la *solution* de la question austro-hongroise est trouvée. Ce qui est trouvé, c'est la voie d'où elle sortira un jour *peut-être*. Certaines braves gens en Europe voient déjà M. de Beust se reposant dans la pleine réconciliation entre Pesth et Vienne ; c'est en pleine lutte qu'il est entré, et Dieu seul sait si le fatal mot : *trop tard*, ne lui apparaîtra pas comme à tant d'autres. A cette lutte suprême il faut apporter tout ce qu'on est; mais ce serait dérober d'avance à M. de Beust la gloire immense à laquelle la réussite lui donnerait droit, que de se dissimuler l'immense difficulté de sa tâche.

II

Ce qui constitue aujourd'hui le principal obstacle au prompt règlement de la question austro-hongroise, c'est le temps perdu depuis nombre d'années. L'Américain et l'Anglais aiment à déclarer que le temps ne se perd jamais impunément. L'Autriche semble là pour prouver qu'il est permis de perdre du temps, si l'on ne tient pas à l'impunité. Le temps, on l'a gaspillé à cœur joie, et grâce à la richesse du pays et à l'absence relative de communications avec les autres peuples, on ne s'est aperçu du terrible châtiment qu'on s'attirait que le lendemain de Königgrätz, le lendemain du jour où, au souffle des temps nouveaux, le vieil édifice vermoulu des anciens temps s'est écroulé.

Sans remonter au déluge, — c'est-à-dire à l'an 1804 et à la première dislocation de l'empire germanique, — qu'a-t-on fait depuis le cataclysme de 1848 pour réparer, pour reconstruire? A-t-on jamais profité d'une occasion, ou bien aucune occasion ne s'est-elle présentée? Les occasions, non-seulement de reconstruction, mais de grandeur se sont présentées à tant de reprises qu'on dirait que la fortune n'a tourné le dos à l'Autriche que lasse et indignée de se voir toujours rebuter par elle. Après la victoire de Novarra et la capitulation de Vilagos, tout était facile au gouvernement de Vienne. Il était ce qu'on appelle vulgairement très-fort, car il avait partout battu ce que lui-même appelait la Révolution. Mais la grande moralité des victoires du simple droit du plus fort, c'est que le plus fort ne croit jamais l'être. La conscience humaine est si bien réveillée de notre temps qu'aucun homme quel qu'il soit n'ose se reposer sur des triomphes qu'il sait n'être point basés sur la justice, ou n'avoir point pour but le bien de tous. L'Autriche, en apparence si puissante, gardée par une si magnifique armée, savait ce que ses succès lui coûtaient. Elle évita la générosité comme un danger. Le prince Schwarzenberg, enamouré du despotisme inauguré par la Révolution française, voulut courber tous les sujets de l'empire, n'importe leur nationalité, sous un même niveau. C'était un système, et celui qui l'appliquait savait au moins à quel but il tendait et par quels moyens il comptait y arriver. Le prince Schwarzenberg avait cela de commun avec M. de Bismark qu'il n'a jamais rien fait qu'il ne voulût faire; tant qu'il a vécu, son système fonctionnait plus ou moins bien,

ou avait le courage de dédaigner la sympathie publique. Mais l'Autriche, vue de loin, jouissait encore d'un grand prestige, et vue de près, on y discernait encore le respect traditionnel du pouvoir basé sur la crainte. En 1851, la Prusse céda à Olmutz, « car, disait le roi Frédéric-Guillaume IV, on ne sait pas de quoi serait capable ce diable de Schwarzenberg. » Avant la guerre de Crimée, le prince Schwarzenberg mourut, et avec lui disparut la dernière chance qu'eut l'Autriche d'épouvanter l'Europe. Quand l'odieux n'est pas fort, il devient tracassier, et on le méprise. M. Bach ne fut pas de taille à continuer l'application du système Schwarzenberg. En 1854-55, l'Autriche manqua par ses hésitations l'occasion de se concilier l'Europe libérale, tout en s'attirant le profond mauvais vouloir de la Russie. Elle prépara le jeu de l'Italie, amena le comte Cavour au congrès de Paris et commença elle-même la série de ses propres infortunes. Pendant ce temps, le danger à l'intérieur croissait avec chaque jour, car de toute part les divers peuples de l'empire, et surtout les Hongrois, supportaient de fait un joug qu'ils reconnaissaient ouvertement insupportable. De pareilles soumissions se payent toujours, et au premier revers on a un lourd compte à régler avec ceux que la crainte seule attachait.

Mais la leçon de la guerre de Crimée et de la menaçante paix de 1856 fut presque autant perdue pour la Hongrie que pour l'Autriche. Heureusement pour celle-ci, les Hongrois étaient plus fatigués de leur propre situation qu'éveillés par les événements du dehors aux périls que courait déjà l'ensemble de l'empire. L'année d'après, l'empereur fit en Hongrie son premier voyage depuis la guerre civile de 48-49. On lui présenta à Bude la fameuse adresse de 1857, signée de presque tous les noms qui aujourd'hui n'oseraient s'associer à de si humbles demandes. Le grand caractère de ce document qu'on se rappelle trop peu à l'heure actuelle, était le découragement et la fatigue. Il eût suffi à François-Joseph d'accorder ce qu'imploraient alors les Hongrois pour regagner les sympathies d'une grande partie de la nation et pour préparer les voies à un arrangement bien autrement *égal* entre l'empire et le royaume que celui auquel dans ce moment on se trouve réduit. Et puis, avec quelle hardiesse et quelle sécurité on eût pu mener la guerre de 1859 ! Ni les symptômes, ni les suites n'eussent pu être ce qu'ils ont été. Mais l'Autriche paraît ne devoir jamais reconnaître ses fautes politiques que sous le coup des désastres militaires qu'elles rendent inévitables. Pour avoir réveillé tant de rancunes en Hongrie par le rejet de l'adresse de 1857, le gouvernement impérial ne s'était pas davantage concilié ses sujets Cisleithans. Aussi qu'arriva-t-il ? Le pouvoir qui, comptant vaincre par les armes, prenait plaisir à se séparer du pays, fut abandonné

par le pays lorsque, vaincu, il revint de la campagne d'Italie. Dans le premier moment, Solferino apparut à beaucoup d'esprits irrités, comme une punition infligée par la Providence. Cela passa, car le fond de loyauté et de réel dévouement de la part des peuples Cisleithans pour la maison régnante est presque inépuisable, et quand les mesures libérales de 1859-60 vinrent attester du désir sincère de l'empereur de mieux gouverner le pays et d'associer le pays lui-même à l'œuvre du gouvernement, l'oubli du passé fut presque complet et le souvenir des malheurs et des hontes se perdit dans une joie, dans une espérance universelles. La fortune se laissa fléchir et revint, souriante et la main pleine de dons, vers l'empire et vers la maison de Hapsburg.

Ce sont les fautes si malaisées à commettre des cinq années comprises entre 1861 et 1866 ; ce sont les aveuglements d'un pouvoir auquel il fallait une rare ingénuité pour éviter la gloire ; ce sont ses incompréhensibles résistances à l'esprit moderne que l'Autriche a si durement, mais si justement payés à Königgrätz.

Le premier coupable a été M. de Schmerling; car, *seul*, de tous les ministres qu'a eus l'Autriche, il avait, lui, assez de puissance pour tout tenter; n'eût-il eu qu'un instant l'absolue confiance en lui-même que les peuples de l'empire mettaient en lui, il eût pu mener toute tentative à bien. Seul, en arrivant au pouvoir, M. de Schmerling était *subi* par tout ce qui tenait aux classes gouvernantes, comme on dit en Angleterre, et l'étendue du sacrifice fait, en l'acceptant comme ministre, devait lui servir de mesure pour l'étendue de ses obligations. M. de Schmerling était si cordialement détesté par tout ce qui tenait à *la tradition*, que la victoire par des moyens non traditionnels s'imposait à lui comme un devoir. Malgré de grandes qualités, un noble caractère et un amour ardent pour son pays, ce devoir-là, M. de Schmerling ne l'a jamais suffisamment compris. Le sentiment de la justice s'est révolté en lui de l'injustice que pratiquaient à son égard ceux dont il ne tenait malheureusement que trop de compte. Le soi-disant parti conservateur qui n'a cessé une minute de comploter sa perte, M. de Schmerling persistait à le vouloir propitier ! oubliant que lorsqu'on est arrivé au pouvoir en dépit de tous ceux qui en croient le monopole réservé à eux-mêmes, on ne s'y maintient utilement pour le pays que grâce à la supériorité qu'on porte en soi. De 1861 jusqu'en 1863, tout marcha heureusement, et la considération que gagnait l'Autriche au dehors, et la confiance qui renaissait au dedans, semblaient montrer au gouvernement de Vienne quelle était la voie à suivre, et combien sur cette voie le succès était facile. Je me plais à constater que M. de Schmerling s'incarnait dans son œuvre, et jouissait en véritable patriote, avec intensité, des progrès immenses que faisait le

pays, de l'honneur qui en rejaillissait sur l'empereur, et de l'avenir vraiment constitutionnel qui s'ouvrait. L'hiver de 1863 commença sous les plus favorables auspices. Le parlement de Vienne attirait l'attention des peuples libres par son éloquence, sa sagesse et son goût prompt pour la vie publique. Le capital anglais se montrait prêt à venir en aide à un État qui faisait preuve de tant de vitalité ; les Hongrois, découragés par deux années pendant lesquelles l'Autriche se sentait assez forte pour « attendre, » désiraient vivement qu'un *mode* de rapprochement pût se trouver ; la Prusse se rendait odieuse et ridicule, et délivrait l'Autriche de toute nécessité de comprimer qui ou quoi que ce fût, en faisant de M. de Bismark et de son roi « les tyrans » de mélodrame de l'Europe ; l'Allemagne de tous les côtés rêvait une unité restreinte et relative de concert avec les descendants des anciens Césars ; Vienne était un point de mire ; le monde civilisé s'en occupait pour la première fois sérieusement, quand les affaires de Pologne éclatèrent et semblèrent offrir à l'Autriche le facile et glorieux couronnement d'un édifice dont les bases se jetaient déjà si solidement.

Il n'en fut rien, et la fin misérable d'une entreprise si noblement inaugurée est présente encore à tous les esprits, à tous les cœurs. A cet abandon de la Pologne, leurrée, encouragée, déçue, l'Angleterre a beaucoup perdu de toutes les façons, l'Autriche y a perdu ce que *jamais* elle ne pourra regagner.

Au dedans comme au dehors, le gouvernement autrichien a vraiment tout perdu à éviter l'occasion où la question polonaise lui offrait à la lettre *tout*. Il a donné sa mesure, et amis et ennemis l'ont jugé. A dater de ce moment, M. de Bismark a su ce qu'il pouvait oser ; les Hongrois ont compris ce qu'ils pouvaient refuser ; les Allemands (peu fanatiques des Polonais cependant !) ont douté de la puissance, et personne au monde n'a plus cru à la sincérité du libéralisme de l'Autriche.

A dater de la clôture du Reichsrath, au mois de juillet 1863, le prestige fut détruit. Rien ne le rappela plus : ni le fameux congrès des souverains à Francfort, ni les victoires remportées en Schleswig-Holstein, ni même la visite de l'empereur à Pesth. Une période de tracasseries plutôt que de luttes s'ouvrit. Le gouvernement perdit pied partout, et partout on s'en aperçut. Les tiraillements entre les différents ministres éclataient au grand jour, et l'on a pu dire : « Ce n'est point un ministère, mais un tas de ministres. » Le pays, pour s'exaspérer sourdement, ne s'en exaspérait pas moins ; tout en lui souffrait : le bien-être matériel, la dignité civile et l'amour-propre national. M. de Bismark annonçait déjà tout ce qu'il serait plus tard, et il lui suffit d'une visite à Vienne pour constater l'impuissance de

sa rivale [1]. La suprématie prussienne établie aux yeux de chacun neutralisait de tous côtés les efforts qu'eût pu et dû tenter l'Autriche. Les Allemands cessaient peu à peu de voir en elle un appui, les Hongrois gagnaient peu à peu la conviction qu'ils n'en avaient plus rien à redouter. Quand la mort du roi de Danemark (novembre 1863) vint ouvrir la question des duchés de l'Elbe, une occasion de grandeur s'offrit de nouveau à l'Autriche. Cette fois-ci, elle ne se contenta pas de la laisser échapper, elle s'en détourna avec horreur. « Et l'Allemagne! s'écriait-on, et le mouvement allemand! » Le gouvernement de Vienne persistait à n'y voir que la Révolution! Pendant les quelques semaines qui se passèrent avant la fin de l'année, on parlait beaucoup à Vienne de M. de Beust, et tous ceux qui prenaient souci de la gloire du pays regrettaient amèrement qu'il n'y eût pas déjà eu moyen de le détacher de Dresde et d'en faire un ministre de l'empire. M. de Bismark cependant voyait clair dans la situation et savait quel instrument deviendrait entre ses mains la malheureuse Autriche dès l'instant où il l'aurait forcée à devenir sa complice. Le gouvernement à Vienne donna tête baissée dans tous les piéges, et du moment où, traînée à la remorque de sa terrible alliée, elle consentit à passer l'Eider, le sacrifice se consomma par le fait : elle n'était plus rien que la vassale de la Prusse. La journée de Königgrätz a pu mettre le sceau visible à la ruine de l'Autriche, déterminer l'époque précise où la vie s'arrêta, mais le coup mortel avait été frappé bien avant. L'agonie de l'Autriche, telle que l'Europe l'a connue depuis un demi-siècle, de cette Autriche qui comptait encore dans l'Occident et en qui espéraient 40 millions d'Allemands, l'agonie de cette Autriche commença aux premiers jours de l'année 1864, quand M. de Bismark réussit à se la soumettre et à en faire le marchepied de l'ambition prussienne. La mot talismanique de toute sa magie n'était que le mot « *Révolution!* » A ce mot-là, on cédait tout à Vienne. Le gouvernement seul, du reste, consentait à être dupe de M. de Bismark, car dans le public éclairé, dans la chambre basse et parmi les Hongrois et les Polonais, tout le monde tenait les yeux ouverts et discernait d'avance le but fatal où conduisait la politique ministérielle. On frémissait de honte et d'impatience; tant d'hésitations conduisant toujours aux mêmes défaillances vis-à-vis de Berlin, — (défaillances dont on savait partout la cause et où éclatait la traditionnelle défiance du pouvoir pour le pays), — avaient fini par réunir presque tous ceux que les questions intérieures

[1] En juillet 1865 M. de Bismark et le général Manteuffel disaient à la table du roi de Prusse, à Karlsbad, en s'adressant à des convives hongrois : « Nous voilà de « nouveau à Olmutz, seulement l'Autriche n'a plus de Schwarzenberg ! » Le ministre-président avait pris le soin de s'en assurer d'avance.

divisaient en un sentiment d'indignation commune contre le gouvernement. On avait remplacé le comte Rechberg par le comte Mensdorff, — ce qui ne servait absolument à rien. Nature d'élite s'il en fût, cœur droit, caractère élevé, le comte Mensdorff quitta le pouvoir après deux ans d'exercice, respecté, aimé de tous, mais pas plus regretté comme ministre que tant d'autres, — car pas plus que les autres il ne lui avait été possible d'arrêter un seul jour le progrès fatal du mal qui avançait toujours. Les amis de M. de Schmerling assuraient qu'il n'avait jamais été dupe de la prétendue alliance prussienne, mais qu'il voyait clairement dès le début quelle serait l'immanquable fin de cette funeste politique. J'aime mieux croire à l'imprévoyance naturelle de tout Autrichien, qui d'habitude remet à la Providence tout ce qui outre-passe le moins du monde les soucis du jour. Car sinon, que dire d'un ministre qui reste aux affaires après qu'il a cessé de les diriger, qui accepte sa part de responsabilité à des actes qu'il désapprouve et qui refuse au pays l'appui futur d'un nom qui a su se détacher résolûment d'une administration incapable? J'incline à croire que M. de Schmerling ne voyait pas plus loin que ses collègues et qu'il se résignait à ce qui lui apparaissait, fort à tort, comme les nécessités de la politique en Autriche.

Pendant ce temps, le pays proprement dit, ou ce qui le représentait, s'inquiétait, s'agitait, et la session de 1865 s'en ressentit. Le *Reichsrath* ne fit pas *tout* son devoir, parce que malheureusement en Autriche nul, hors de l'armée, ne fait jamais « *tout son devoir;* » mais tout ce que fit le *Reichsrath*, il était bien de son devoir de le faire. La conduite de cette dernière session du parlement à Vienne fait grand honneur au sens politique et au patriotisme des membres de la chambre. Le temps n'a pas été perdu en discours oiseux, ainsi qu'il a plu au parti réactionnaire de prétendre, car l'impression ressentie était plus profonde encore que vive, et de cette profondeur il n'a jailli que des paroles nécessaires. Tout ce qui s'est dit au *Reichsrath* de 1865 était bon et utile à dire, et un mot de moins eût fait conclure à l'incompétence politique de l'assemblée. Le désir de la réconciliation avec la Hongrie éclatait de toute part. C'est uniquement à cela que M. de Kaisersfeld dut sa renommée. Comme orateur, le célèbre député styrien ne serait pas de taille à lutter contre bien d'autres que je pourrais nommer, mais il a été le premier à dire le vrai mot de la situation, à exprimer ce qui était au fond de chaque cœur, et il l'a dit avec un tel entraînement, avec une si chaleureuse conviction et surtout avec une *sensibilité* telle, qu'en l'écoutant je n'ai pu me défendre parfois de penser à Berryer. Il y avait de cela, et cela enflamma l'auditoire. « Vous croyez qu'il faut de grands efforts politiques pour arriver, avait dit Kaisersfeld à l'ouverture de la session

de 1865, vous vous trompez. Il suffit de la générosité ; soyez généreux (*hochherzig seyn*) ! » Ce fut le mot de la situation, et toute la chambre s'associa à Kaisersfeld, dont les paroles allèrent retentir jusqu'aux limites les plus reculées de l'empire. Le parti de Gratz ou des autonomistes sortit de là et avait un chef. Ce qu'il y eut de véritablement déplorable vis-à-vis de cette chambre, qui allait au-devant de toutes les difficultés et s'évertuait à aplanir tous les obstacles, ce fut l'attitude d'un ministère qui persistait à ne vouloir rien comprendre. Que le *Reichsrath* de Vienne, le centre où aboutissaient toutes les députations des provinces Cisleithanes eût fait appel au *germanisme*, et, déterminé à ne rien céder de sa suprématie *impériale*, eût déclaré ne vouloir traiter avec les Hongrois que d'égal à égal, rien de plus simple : c'eût été la vieille querelle de fond, l'obstacle qui, pour ne surprendre plus personne, n'en semblait pas moins insurmontable. Dans une exagération germanique ou autrichienne même de la part du parlement, M. de Schmerling et le ministère auraient trouvé en fin de compte une raison d'être à toutes leurs hésitations. Mais non ! le parlement fit ce que si rarement fait une assemblée ; il prit l'initiative, et mettant de côté toute susceptibilité nationale, tout sentiment mesquin qui jurait avec la gravité toujours croissante de la situation, il n'eut qu'une voix pour dire : « Réconciliez-vous avec la Hongrie ! » Il ne manquait pas de députés à la chambre à qui l'idée de traiter avec les Hongrois d'égal à égal répugnait souverainement, à qui, comme au spirituel comte Eugène Kinsky, par exemple, les souvenirs de 1848 semblaient défendre tout arrangement avec Pesth, sinon celui de vainqueur à vaincu ; mais les exigences de la situation imposèrent silence à tout le monde et nul ne trouva un seul mot à opposer à celui de Kaisersfeld : « Soyez généreux ! » Malheureusement ce mot-là fut pour une bonne part dans l'insuccès. *Hochherzig seyn !* Les hommes politiques de l'Autriche n'eurent pour cela que des sourires ; et n'entrevoyant aucune sorte de placement pour leur *habileté* dans un dénoûment si simple, ils se mirent à hausser les épaules en se demandant quel rapport la grandeur d'âme pouvait bien avoir avec ce qu'ils aiment à appeler d'un ton solennel *les affaires*.

Au moment dont je parle commençait le prologue du terrible drame sur lequel, le 3 juillet de l'an dernier, la toile se baissa à Königgrätz. A dater de l'heure fatale où le gouvernement de Vienne évita obstinément de suivre *avec* le pays une voie qui devait leur être commune à tous deux et où le pouvoir exécutif fit la sourde oreille à toutes les justes et honnêtes demandes du parlement, à dater de cette heure tout fut mystère. Que voulait le gouvernement ? l'abstraction qu'on est convenu d'appeler le Pouvoir, et qui, dans ce cas-ci,

ne l'était plus que de nom, que voulait-il ? les plus fins ne le savaient plus dire. Mais puisqu'il montrait ne pas vouloir ce que voulait le pays, que voulait donc le pays? Chacun le sentait, le pays voulait sa propre grandeur, sa propre sécurité, des finances *possibles* et sincèrement contrôlées, des libertés sérieuses, des droits acquis une fois pour toutes; la cohésion à l'intérieur, afin d'échapper aux humiliations du dehors : en d'autres termes, l'Autriche, depuis la Save jusqu'au Danube, voulait pouvoir un jour se battre avec la Prusse, sortir victorieuse de la lutte et venger d'un seul coup tous les mécomptes d'un passé séculaire. Pour cela elle allait au plus pressé et disait : « Rendez-moi riche et soyons une avec la Hongrie! » Mais en face de vœux si légitimes, quelle place restait-il à la résistance? et le pays ne voulant que cela, le gouvernement osait-il bien ne le vouloir pas ! Non ! ce serait injuste de croire qu'en Autriche il y eût un seul homme indifférent à la gloire de l'empire. Parmi tous ces ministres successifs qui ont laissé choir le pays entre leurs débiles mains, il n'en est peut-être pas un qui n'eût fait de réels sacrifices pour relever le nom de l'Autriche. Mais alors, pourquoi une suite persistante de si irréparables fautes? Le pays voulant le bien, voulant la grandeur nationale et voulant pour cela s'associer au gouvernement qui les voulait également, d'où est venu le désaccord? Une interrogation est la seule réponse que j'aie jamais entendu donner à cette demande : « Le gouvernement qui voulait le salut du pays l'a-t-il jamais voulu *de concert avec lui?* et ne regarde-t-il pas encore la formule : tout *pour* le peuple et *par* le peuple, comme une formule purement révolutionnaire? » Je ne me charge ni de nier ni d'affirmer; j'indique le point délicat de la question et je constate des faits. Dans l'été de 1865, le gouvernement de Vienne, à un Parlement qui lui demandait de coopérer à l'œuvre commune et qui lui offrait toute la force de l'opinion publique comme appui, le gouvernement opposa la plus étrange, la plus inexplicable résistance. Ce fut un spectacle lamentable et devant lequel vinrent se briser les espérances robustes et jusqu'alors invincibles des amis les plus dévoués de l'Autriche. On se rappelait involontairement les aveuglements d'une autre époque en France, les folles tentatives de réaction du *parti de la cour* et cette absence de tout sens politique et de toute compréhension de son temps qui amenait la malheureuse reine, en écrivant à M. de Mercy, à traiter « de déplacés » les vigoureux conseils de Mirabeau[1].

[1] Voir le travail sur *Gustave III*, de M. Geffroy, et la lettre (en date du 15 août 1790) de la reine. Mirabeau, dans sa *note* du 13 août avait dit : « C'est la conception d'un grand plan qu'il faut arrêter. » Envoyant le papier de Mirabeau à M. de Mercy, la

Impossible de se figurer une situation plus fausse. Chaque jour elle se tendait davantage sans aboutir. Le ministre des finances, M. de Plener, déposa devant la chambre un Rapport que lui-même caractérisa d'écrasant (*niederschlagend*)! On en demeura stupéfait. Le gouvernement prorogea la chambre. Il n'y avait point eu de conflit.

III

Dans les premiers jours de juin 1865, la question hongroise prit en apparence le pas sur toutes les autres. Il y avait dans le public une anxiété telle et un tel désir de voir se régler le différend entre Vienne et Pesth, que, dans le commencement, on prit son parti de tout, même de l'interruption étrange et inutile des travaux de la chambre. Malgré l'état plus que jamais déplorable des finances, malgré le manque de toute direction, l'absence de toute fermeté dans les sphères ministérielles, et tout ce que deux ans de faiblesses et de tergiversations inspiraient de légitimes craintes, malgré tout cela, on tâcha une dernière fois d'espérer.

La visite de l'empereur à Pesth avait réussi ; l'attitude des Magyars, réservée, mais non pas hostile, plaisait à Vienne. Deak avait laissé prêter par ses amis l'autorité de son nom à certaines propositions admissibles, et où les « affaires communes » trouvaient définitivement leur place. Les principes d'un arrangement futur, dont les détails s'élaboreraient plus tard, semblaient à peu près acceptés des deux côtés. Le grand trait de la situation était la transmission de l'initiative de Vienne à Pesth. On s'y résignait dans les provinces cisleithanes. On reconnaissait avec une remarquable bonne foi qu'après les fautes impardonnables commises par des cabinets purement autrichiens, il n'était que juste de s'adresser à des combinaisons hongroises, pour essayer de les réparer. On acceptait déjà le dualisme qu'amenait la force des choses et l'insuffisance de l'administration autrichienne. La première nomination fut celle de M. de Maïlath. Il remplaçait un chancelier du choix de M. de Schmerling, et l'on savait qu'il n'attacherait son nom qu'à une solution vraiment *hongroise* de la question pendante. On avait donc réellement changé tout ; on avait enfin fait volte-face, et cela complétement. Ne pouvant faire souscrire à Pesth les conditions offertes par Vienne, on allait voir s'il n'était pas possible de souscrire à Vienne les conditions que l'on

reine dit qu'il lui paraît « fou d'un bout à l'autre, » et termine par ces mots : « La fin me paraît des plus déplacées. »

discuterait avec Pesth. Aller au fond de la dispute hongroise avec des Hongrois, voilà quel était le programme qu'imposait la nécessité. C'était la difficulté du moment, il fallait la résoudre, il n'y en avait point d'aussi pressante, point d'autre (si l'on excepte les finances), dont l'existence même de l'empire-royaume dépendît. Jamais, dans aucune crise, le public du dehors ne s'était montré plus sage, plus modéré, plus politique. On abdiqua toute rancune, toute exagération du sentiment national : *on voulait être prêt* pour le jour où viendrait le choc que tout le monde prévoyait, et pour cela on se disposait à acheter l'unité à l'intérieur au prix même de véritables sacrifices.

Pendant plusieurs semaines, il y eut un interrègne qui fit déjà renaître des symptômes de découragement. Tous les ministres avaient donné leur démission. Toutes n'étaient pas acceptées. Alors vint la grande question : M. de Schmerling restait-il aux affaires ? Ceux qui le connaissaient bien, amis et ennemis également, savaient à merveille qu'aucune raison politique, aucune raison basée sur le bien de l'État ne rendait le *Staatsminister* impossible dans un cabinet reconstruit à l'aide d'éléments hongrois. Rien n'empêchait M. de Schmerling de s'entendre avec M. de Majlath, et une foule de circonstances facilitaient son entente avec des hommes tels qu'Eotvós par exemple, ou que Deak même, M. de Schmerling avait, il est vrai, négligé toutes les occasions de se rendre plus opportun ou plus populaire, mais on n'y regarde pas de si près en Autriche, et, tel qu'il était, M. de Schmerling représentait le côté purement autrichien, le côté de l'empire et de la constitution, plus radicalement et avec plus d'autorité que quiconque. L'opposition à son maintien au pouvoir ne serait point venue du côté des Hongrois, surtout s'ils avaient pu deviner ce qui suivrait sa retraite. Mais on a dit que certaines influences, dans ce qui restait du cabinet de Vienne, préféreraient voir échouer la réconciliation austro-hongroise, que de la voir conduite et menée à bien par lui. Un beau jour, l'interrègne prit fin, tous les champions du centralisme furent écartés, l'archiduc Renier dut s'éloigner de la présidence du conseil. M. de Schmerling le suivit. Évidemment les Hongrois étaient les maîtres du moment, et allaient devenir responsables d'un nouvel ordre de choses qu'eux-mêmes avaient provoqué par leurs plaintes incessantes et leur perpétuel refus de concours. C'était de bonne politique, c'était, je dirai, de bonne guerre, et si, armés de toute la puissance nécessaire, les hommes d'État hongrois ne savaient pas mieux réussir à reconstruire l'empire-royaume que leurs devanciers, ils encouraient la même charge d'incapacité, et devaient finir par incliner leurs propres compatriotes du côté du gouvernement impérial. Tout indiquait donc la prédominance avouée des Hongrois dans le cabinet

comme indispensable. Qui remplacerait l'archiduc Renier à la présidence, et M. de Schmerling au ministère d'État? Naturellement quelqu'un dont les sympathies hongroises seraient avérées. L'attente devint fiévreuse; quand un jour, pour parachever cette œuvre hongroise par excellence, on vit invoquer le secours de l'élément slave. Doublant l'autorité du ministère d'État en lui adjoignant le titre de président du conseil, on appela à l'exercice de cette prépondérance formidable un homme dont le point d'appui et le centre d'activité étaient la Bohême! De semblables combinaisons passent pour *habiles*, hélas ! en Autriche. Dans les sphères où règne encore la *tradition*, on se félicita beaucoup de la nomination du comte Belcredi, tandis que pour quiconque était doué du moindre flair politique, il était évident que de nouveaux tiraillements seuls pouvaient en sortir. Mais « *le flair* nous manque absolument ici, » me disait un jour à Vienne un ministre autrichien dont l'éducation s'est faite en Italie.

Partout et dans tout : finances, guerre, commerce et question hongroise, il n'y eut qu'une longue crise depuis le mois de juillet 1865, jusqu'aux premiers jours de janvier 1867. Si par-ci par-là, quelque ami sincère indiquait les dangers toujours plus menaçants de la situation, ses paroles rencontraient une résignation bien plus terrible que ne l'eût été la résistance. On s'habituait au mal, on en était tellement entouré de tous côtés que l'idée de le combattre paraissait chimérique. On ne crut plus qu'à des palliatifs. On vivait au jour le jour. Les fatales illusions des gens condamnés avaient partout cours. On donnait aux choses des noms qui n'étaient pas les leurs ; on voyait des fantômes, et la réalité, on ne la voyait plus. L'immobilité apparaissait comme le fruit d'une pondération sage, la stagnation comme un effet de la haute prudence gouvernementale, et dans l'éternelle et ridicule terreur de la « révolution, » on en arriva à regarder le temps perdu comme un gain de temps. Que de fois, ceux qui, à travers tout, demeuraient attachés au pays, n'ont-ils pas entendu ces fatales paroles : « Au moins, nous avons *gagné du temps !* » Mais en gagner, pourquoi ? Au profit de qui ou de quoi l'avez-vous gagné ? De M. de Bismark, qui n'en perdait jamais ? De la Prusse qui, à travers vos discussions, s'avançait vers Königgrätz ? De l'Italie qui, à travers vos victoires, s'avançait vers Venise ? De la Hongrie qui, sur chacun de vos délais, élevait une exigence de plus ? « Gagner du temps ! » Avec cette idée née de la peur et de l'incapacité, on a détruit les gains incontestables des belles années de 1860 à 1863, et on a coupé par les racines la confiance de *tous* les peuples, sans distinction de nationalité ou de race.

Avec ce système de « gagner du temps, » on fit l'ignominieux traité de Gastein, et on suspendit, le 20 septembre, la constitution de

l'empire. Rarement maladresse plus funeste a-t-elle été commise par un gouvernement. Ce n'était du reste que le résultat de l'embarras dans lequel une fausse position avait plongé des esprits médiocres. Après la prorogation si peu motivée des Chambres, il put paraître tout simple à des apprentis hommes d'État de « suspendre » la constitution d'où elles sortaient ; mais on comptait sans l'opinion publique qui, à dater du 20 septembre, commença à s'agiter et à se prononcer ouvertement contre le nouveau ministère. Je me suis servi à dessein du mot « maladresse, » car ce n'était pourtant que cela. La conscience de l'énormité de leur acte manquait aux ministres allemands. Avec plus d'expérience ou de capacité, ils eussent été criminels ; ils n'étaient coupables, au demeurant, que de légèreté. Mais quel triste sort pour un grand pays, dans l'extrémité où se trouvait déjà l'Autriche, que d'être ainsi livré à des hommes qui jouaient tout son avenir *légèrement !* Au manifeste qui accompagna la suspension de la constitution, personne n'arriva jamais à rien comprendre, car aucun motif sérieux de l'acte en lui-même n'y apparaissait, ni aucun but bien défini qui dût, par cet acte, être atteint. On prétendait que c'était par égard pour les Hongrois que l'on suspendait la constitution, et que désormais on traiterait plus facilement, plus librement avec Pesth si le *Reichsrath* de Vienne ne fonctionnait plus, tandis qu'il était de toute notoriété que les Hongrois, non-seulement n'avaient point demandé cette malencontreuse mesure, mais qu'ils en étaient, sous bien des rapports, fort embarrassés. On essaya à Vienne de paraître absorbé par la solution de la question hongroise, en se donnant l'air d'être plus Magyar que les Magyars, et cependant on tardait à convoquer la diète à Pesth, on ne décourageait nullement les Slaves à Agram, on encourageait les Czechs à Prague, on blessait l'Italie de la façon la plus mesquine, on coquetait avec M. de Bismark, on ignorait les populations allemandes, l'*Autriche*, en un mot ; et quant aux finances, lorsqu'on daignait s'en occuper, on se persuadait qu'à force de le payer par *tous* ses héritages, on serait toujours à même de s'assurer un plat de lentilles quelconque. A tant de cachotteries et de petites intrigues traditionnelles (percées à jour du reste), le temps se passa jusqu'à l'hiver.

Enfin la question hongroise sembla faire un pas en avant, et sur la fin de l'année 1865 et sur les premiers jours de l'année 1866 un rayon de soleil vint luire. Les élections hongroises s'étaient faites d'une manière satisfaisante. Le désir du pays pour ce qu'on appelait l'*Ausgleich*(l'entente) éclatait à tous les yeux, et d'un autre côté il devenait évident que le principe des « *Affaires communes* » ne rencontrerait de l'opposition chez aucun homme politique hongrois digne du

nom. La réception de l'empereur (ou du roi) à Bude était tout ce qu'elle devait être, et après le discours du trône, ouvrant la diète au mois de décembre, tout homme habitué à la marche de la politique — dans les pays où la politique marche — pouvait se convaincre que les choses iraient toutes seules, pourvu qu'on ne voulût pas trop s'en mêler. « *Leave things alone !* » Ce suprême secret de gens qui comme lord Melbourne ou lord Palmerston empruntent la bonne moitié de leur science politique à la science qu'ils ont de la vie, et tiennent que pour gouverner les hommes il faut les connaître à fond — ce secret échappe trop aux ministres qu'a eus l'Autriche jusqu'ici. « Laisser aller les choses ! l'impulsion donnée, laisser faire : » ce qu'il peut y avoir de sagesse dans ce précepte, on cherche peu à Vienne à l'approfondir. Donc, on se mêla prodigieusement des affaires de Hongrie, qui allaient si bien toutes seules, et on les gâta. « L'*Ausgleich* » qui se faisait naturellement en décembre 1865, quand le roi arriva à Pesth, avait l'air de ne devoir plus se faire du tout, quand il le quitta en février 1866.

On avait donc changé de politique ? Oh ! que non pas ! on cherchait simplement par de vieux moyens usés des combinaisons surannées. On voulait l'impossible. On n'avait pas de politique. Fédéralisme ou dualisme ? *Gruppen-System* ou empire-royaume ? Lequel des deux était-ce ? On ne voulait ni l'un ni l'autre exclusivement ; on voulait un peu de l'un et un peu de l'autre, ne pas avantager les Hongrois aux dépens des Bohêmes, et sans dépiter les Croates s'attacher les Magyars. Tout ce mince échafaudage s'écroula peu à peu devant l'attitude déterminé de la diète et devant le flot des événements qui montait toujours. On se méprit entièrement sur la situation et cela par trop de positivisme (la façon habituelle de se tromper en Autriche) ; tandis que dans ce qu'elle avait de plus tendue, la situation était, qu'on me passe le mot, toute psychologique. En descendant du chemin de fer l'empereur avait dit un mot *heureux*, un mot à la Marie-Thérèse, qui frappait juste : « Je viens à vous plein de confiance, et la confiance est ce que j'espère trouver ici ! » Cette parole résumait tout. Il ne s'agissait QUE de confiance. Mais il faut bien du tact pour ne pas froisser cette chose si délicate dans sa toute-puissance, et qui ne se voit ni ne se touche, ne se mesure ni ne se pèse : aussi, le cabinet Belcredi-Esterhazy manqua-t-il totalement le but. Il crut suppléer au tact par *la finesse* et ne comprit jamais comment il avait tout perdu. A travers les courtisanneries apparentes des Magyars pour leur roi (et pour un spectateur *non oriental*, ce peuple si libre semblait parfois presque servile), un point demeurait évidemment fixe : jamais on n'amènerait les Hongrois à transiger sur la « continuité du

droit, » ni sur le rétablissement du « ministère responsable, » — cela sautait aux yeux. Mais le cabinet de Vienne se laissa fourvoyer par les dehors d'une subordination si excessive à la personne royale, et crut qu'il pouvait non pas tout oser (il n'osa jamais rien), mais arriver à tout en jouant au plus fin. Je ne sais pas si on eût tout sauvé en y allant avec plus de rondeur et de simplicité, mais il est certain qu'on a tout perdu en ayant recours aux petites ruses. Le 14 décembre 1865, le discours du trône autorisa toutes les espérances; le *rescrit* de février en réponse à l'adresse les détruisit et remit tout en question. Il ne resta plus au fond d'aucun cœur magyar une parcelle de cette confiance qui était l'élément vital de ce qu'on appelait l'*Ausgleich*. Ce n'est pas, qu'à dater de ce moment les gens de Pesth se montrassent désaffectés ou même courroucés. Pas le moins du monde! ils étaient le lendemain ce qu'ils avaient été la veille : patients, polis et graves ; mélange d'avocats et de conspirateurs ; passionnément monarchiques et d'un patriotisme étroit. Mais le fond de la situation était changé. On avait voulu jouer au plus fin et à ce jeu le Magyar gagnera toujours. Ils étaient tous d'accord sur le but, mais ils y tendaient maintenant par d'autres moyens. Le mal qu'avait fait le ministère était irréparable, car il avait fait entrer les malheurs de l'empire, que chacun prévoyait déjà, parmi les chances nouvelles du royaume désappointé. Ignorance du cœur humain que tout cela. On ne comprit pas que le Hongrois se désintéressait forcément de la gloire de l'Autriche et ne verrait plus dans ses humiliations qu'un moyen d'obtenir ce à quoi rien au monde ne lui ferait renoncer. L'empereur quitta Pesth et revint à Vienne. Les rapports avec la Prusse s'aigrissaient sans s'envenimer encore. A la dernière minute la plus belle de toutes les solutions se laissait entrevoir, et si le courage fût alors venu au pouvoir et si alors il se fût trouvé un homme de son temps, fier et joyeux de sa responsabilité, *un* avec la nation, oublieux de lui-même, *résolu à tout tenter avec le concours loyal de tous*, le printemps de 1866 serait devenu pour l'Autriche une époque de gloire sans pareille, d'une gloire laissant loin derrière elle toutes celles de Marie-Thérèse. C'est pour avoir redouté cet « excès d'honneur » qu'on est tombé.

Ceux qui ont été les témoins de cette période néfaste, peuvent seuls dire quelle part dans l'infortune nationale revient aux péchés d'omission du gouvernement. La haine de la Prusse était universelle, et on ne savait pas encore qu'il fallait la redouter. Tout ce qui avait un cœur allemand aspirait à infliger une leçon au roi Guillaume et à son ministre. En dehors de l'Autriche, pour le moins autant qu'au dedans, on appelait son triomphe, mais on n'osait *se fier* à elle, qui toujours se faisait défaut à elle-même. Un homme eût tout changé.

Dix paroles dites au pays, qui brûlait de les entendre, dites de ce ton auquel nul ne se méprend jamais, et l'Autriche se soulevait toute entière et l'Allemagne s'enflammait. Si au lieu des ministres si habiles qui, à Vienne, se donnaient tant de mal pour éviter toute *imprudence*, on eût eu l'équivalent d'un Tegethoff et qu'au lieu de proclamations si infiniment « correctes » dans lesquelles on rappelait aux « sujets » de la « maison impériale » leurs devoirs envers elle, on eût, d'*homme à homme* et chaleureusement, demandé à *tous* leur concours pour sauver le pays, la Prusse n'aurait pas réussi à mettre un pied sur le sol autrichien. Vingt Andreas Hofer l'en eussent empêché et le drame de 1809 se fût répété dans presque chaque province. De toute part le pays s'offrait et aspirait à la lutte. Une guerre *populaire* était si bien indiquée qu'on eut grand' peine à l'éviter; mais le ministère crut de son devoir d'y préférer une guerre de cabinet. Il fallait penser à tout, prévoir l'avenir surtout et ne pas exposer une puissance *conservatrice* comme l'Autriche, aux embarras de lendemain d'une victoire dont on serait si incontestablement redevable à ses *peuples !* Mouvement national! élan patriotique! enthousiasme! grands mots à l'usage des rhéteurs, « rêves des beaux esprits, » comme disait le roi Louis XV ! — A Vienne, on voulut ignorer tout cela, et se tirer d'affaire par les moyens *pratiques :* par les « gros bataillons » et les baïonnettes. Seulement il se trouva qu'en fait de moyens pratiques, la Prusse en avait cent fois plus à sa disposition (ce dont on avait négligé de s'informer à Vienne), et que justement l'Autriche, mal administrée, mal approvisionnée et pauvre, inférieure à la Prusse sous tous les rapports *matériels*, ne pouvait la vaincre qu'à force de nombre et de *furie* guerrière, ce qui est encore la vertu des peuples sans éducation et sans argent. L'Autriche avait les qualités de ses défauts, il fallait en tirer parti. Au lieu de cela, on agit parfaitement « selon les règles, » et on s'étonna fort que la Providence permît à la Prusse de réussir, elle, qui les foulait toutes aux pieds? Pas plus après qu'avant Königgrätz on n'a compris la moralité de la défaite, et au milieu de tant de malheurs du côté de l'extérieur, on n'était pas peut-être sans éprouver une secrète satisfaction du côté de l'intérieur, On avait échappé à tant de dangers! on s'était montré si habile, si prudent, que la liberté au moins ne pouvait se vanter de rien! Le pays était autant contenu, autant gouverné qu'avant; tenu à l'écart de ses propres affaires plus que jamais. Les Hongrois, il est vrai, s'abstenaient si bien qu'ils rendaient la continuation de la guerre et toute revanche prise sur M. de Bismark impossible; mais on ne leur avait fait aucune concession! L'Autriche se voyait menacée jusque dans sa capitale, mais la révolution n'avait pas osé encore lever la

tête ! Tout le monde était mécontent, c'est vrai, mais le gouvernement n'avait aucune faiblesse à se reprocher, et parmi toutes les populations de l'empire nulle ne pouvait montrer un bienfait ou une satisfaction quelconque, octroyé par la peur ! Allons ! vis-à-vis de tant de sujets de gloire de la part du gouvernement, il faut décidément croire qu'à Königgrätz l'Autriche est « morte guérie ! »

Mais l'opinion publique? pour qui ou quoi se prononçait-elle? Et ce pays, qui voulait si noblement venir en aide à lui-même, et tout donner pour tout sauver, n'avait-il donc point de rancune contre ces ministres qui refusaient de s'associer *tout le monde* quand ils croyaient au triomphe, et n'étaient plus libres d'épargner à personne sa part de honte?

La réponse s'est fait attendre. Elle a même trop tardé, peut-être. — Mais, selon moi, la nomination de M. de Beust n'a été autre chose que la réponse à cette question.

Dans l'Autriche, telle qu'elle est à cette heure, et même dans l'empire-royaume foncièrement constitutionnel, soumis au régime représentatif, et tel qu'il pourrait sortir de la lutte actuelle, la couronne, et plus encore la personne du souverain, a une plus grande signification que dans tout autre pays où la forme du gouvernement est une monarchie mixte. L'empereur, en tant qu'individu, a donc une action directe sur les hommes et sur les événements qui, malgré toute la discrétion qu'on voudrait essayer d'y mettre, le livre nécessairement à la discussion. Pour l'éviter, il faudrait que sa puissance s'amoindrît, et qu'il cessât d'être un des principaux rouages de la machine gouvernementale. Ici, nous touchons à l'une des causes de tant de malentendus au sujet de l'Autriche. On ne définit pas justement les attributions de chacun : j'ai dit que l'empereur était « *un* des rouages de la machine gouvernementale, » et si, à dater de 1860, il a cessé d'être plus, ou autre chose que cela, il est encore cela dans toute l'étendue de l'expression. De ce que l'empereur a cessé d'être un souverain absolu, on a conclu qu'il abdiquait, au même degré qu'un roi d'Angleterre, tout droit d'influer sur la conduite des affaires publiques, et on s'est cru autorisé à lui reprocher, comme un abus, la moindre immixtion dans la politique intérieure par exemple. D'un autre côté, le renoncement à l'absolutisme a été si récent (quelques-uns disent même si imparfait), que la majorité ne peut y croire, et continue d'en vouloir au souverain de tout le mal qu'il n'empêche pas. La position de l'empereur en est éminemment fausse vis-à-vis de l'opinion publique ; parce que l'opinion publique n'est pas libre de toute entrave, et que la position n'est pas clairement définie. L'empereur, j'en suis persuadé, a tout à gagner à ce qu'on parle de lui franchement. Ceci me ramène à la no-

mination de M. de Beust, laquelle, je le répète, est la satisfaction donnée aux profondes et légitimes rancunes de l'opinion publique à l'endroit du cabinet Belcredi. On doit en savoir gré à l'empereur, car cette nomination, avec toutes ses conséquences, c'est à lui seul qu'il convient de la rapporter.

« Il n'y a plus de princes! » chose facile à dire et qu'on s'en va criant par-dessus les toits, sans réfléchir que la faute n'en est pas uniquement aux princes. Nos fils, à nous, vont plus loin et plus haut que leurs pères : pourquoi? Parce que le flot de la vie les porte, et que chaque génération, partant du point où est arrivée sa devancière, l'outre-passe. C'est une loi de la nature que n'essayent pas trop d'enfreindre ceux qui sont chargés d'élever nos fils, à nous, qui nous nommons *tout le monde*. Mais qu'en advient-il, des fils de souverains? comment se fait leur éducation? de quelle sorte sont les gens qui la dirigent? et pour préparer le chef d'un État à ses graves destinées, pour élever cette âme de laquelle dépend le bonheur de tant de millions d'êtres humains, pour *faire un grand roi* (et *tout* roi doit vouloir l'être), qui choisit-on d'ordinaire? un courtisan dont la vie s'est passé à se subordonner et à plaire à ses maîtres, dont l'âme ne peut pas être haute, pour qui *la faveur* est une nécessité et *sa place* une chose sans laquelle il ne se respecterait pas lui-même; un homme à qui les vertus douces peuvent bien devenir familières, jamais les vertus fières; un brave homme, au demeurant, si vous voulez, et que son élève aimera tendrement, mais qui, au grand jamais, ne pourra concevoir ce que c'est qu'*un roi*. Or, jusqu'à l'heure où il le quitte, que fait de son souverain futur cet excellent Mentor? Il lui fige l'esprit dans la contemplation stérile du passé, lui fausse la vue en la retournant toujours en arrière, lui inspire la méfiance en lui persuadant que l'ambition chez un sujet est une atteinte à la majesté du trône; lui fait craindre son siècle, le met en désaccord avec la liberté et croit avoir fait merveille s'il lui a fait beaucoup apprendre, et si, étouffant ce qu'il pouvait y avoir d'originalité dans sa nature, il l'a écrasé sous le poids d'un savoir qui lui demeure forcément étranger. Le temps n'est pas aux *rois*, dit-on, d'accord! mais les rois sont-ils bien de leur temps? et, lorsqu'un roi s'inspire de son temps, où trouvez-vous le temps qui le rejette? Voyez Henri IV, et, de nos jours, Léopold, roi des Belges. Mais qui les a élevés, l'un et l'autre? les événements, la lutte, la vie, en un mot. Je n'ai guère vu de prince dont la capacité ne valût mieux que l'éducation, mais je n'ai jamais vu un de ceux dont la fonction avait été d'élever un prince, sans ressentir un mélange de pitié et d'épouvante. L'empereur François-Joseph n'a pas été autrement élevé que tous les princes de son temps, et, lorsque par suite des fautes de ses prédécesseurs, de

grands malheurs vinrent lui imposer le pouvoir, il avait moins de connaissance de la vie que ne l'a d'ordinaire un jeune homme de dix-huit ans. Son premier mot, en apprenant qu'il était empereur, fut un mot de regret : « Ma jeunesse est finie ! (*meine Jugend ist hin!*) » C'est une parole significative, et que les événements ont commenté d'une triste façon. Les joies du pouvoir, ces nobles satisfactions, qui sont la récompense du bien fait à toute une nation, de sa gloire, de sa prospérité, de sa valeur intellectuelle et morale rehaussée, et qui donnent véritablement à la royauté un droit divin, ces joies-là, l'empereur ne les a point goûtées. Sa vie a été une longue et douloureuse épreuve, et, si ce qui a été souffrance dans ses dix-neuf années de règne, il le doit à ceux qui ont eu mission de l'élever, la manière digne dont il surmonte l'infortune, il la doit à lui-même. L'empereur d'Autriche est un des hommes les plus consciencieux qu'il y ait au monde. Il n'est point tourmenté de cette scrupulosité inquiète qui rendait l'aimable Frédéric-Guillaume IV un malheur pour la Prusse; mais il est incessamment occupé à faire ce qui lui semble son devoir, sans qu'une pensée de ce qui lui est personnellement pénible ou agréable vienne l'en distraire. Je ne crois pas qu'il y ait un homme plus sincèrement désintéressé de lui-même. Le plus grand défaut de l'empereur se trouve dans son peu de goût pour la vie publique. Défaut d'éducation, défaut de famille aussi, et que partagent, à différents degrés, presque tous les membres de la race de Hapsburg, depuis l'avénement de la branche Styrienne, en 1619. Marie-Thérèse elle-même, qui avait l'instinct de l'*opinion* publique, qui la respectait toujours et jamais ne s'en écartait, faisait ses délices de la vie de famille restreinte, et se serait fort mal accommodée du bruit et de la publicité de l'existence moderne; Joseph II, dont il y aurait tant et de si contradictoires choses à dire, aurait *à l'user*, comme dit Montaigne, fait un bien moins parfait souverain constitutionnel qu'on ne suppose. Il est de la nature des princes de vivre loin de la foule, et, tant que la royauté n'était qu'une dignité, l'inconvénient n'était pas grand, mais aujourd'hui, la royauté est un métier, et ne pas le faire le mieux possible est un tort; car chaque monarque insuffisant met le principe monarchique en péril.

Pour quiconque a étudié sérieusement le caractère de l'empereur François-Joseph, il demeure évident que ce qu'on appelle les retours vers le passé ne sont pas à craindre. *Tout*, ou à peu près tout, ce qui entoure l'empereur les désire, ces retours-là, et n'en fait guère mystère. L'empereur lui-même partage-t-il ces idées? Un oui ou un non ne fait rien à cette question, car une chose, on peut l'affirmer, c'est que si le *pays* décidément n'en veut pas, aucun « retour vers le passé » n'est à craindre. L'empereur a déjà donné deux fois la

preuve qu'il écoutait la voix de l'opinion publique. En prenant pour ministre M. de Schmerling, comme en nommant M. de Beust, l'empereur a rompu en visière avec la tradition, mettant contre lui tout ce qui s'appelle les classes gouvernantes, toute la cour et tout l'entourage intime. Maintenant, en présence de ce sacrifice de la part du souverain, l'obligation pour le ministre était de réussir, car sa réussite était la justification du souverain vis-à-vis de ceux dont les habitudes journalières le rapprochent et dont les bouderies et les sourdes menées peuvent empoisonner l'existence du plus grand potentat de la terre. Devant un triomphe éclatant et légitime tout cède, et M. de Schmerling eût-il réussi à faire ce qu'il a toujours voulu, eût-il réconcilié l'empire et le royaume et reconstruit l'État Cisleithan, autour du centre du *Reichsrath* de Vienne, réformant la constitution de février à l'égard de l'État transleithan, eût-il réussi à cela, il y a assez de patriotisme partout en Autriche pour que partout on lui eût pardonné son arrivée au pouvoir. Mais pour cela il fallait *tout tenter*, risquer de se trouver momentanément en désaccord avec l'empereur lui-même, se retirer au besoin, mais n'accepter aucun compromis avec personne. Le devoir était, non pas la bonne intention, mais *le succès*. Le vrai télégramme de Tegethoff avant Lissa disait : « Il faut une *victoire* à Lissa, » non pas, ainsi qu'on l'a répété, « une *bataille*. » La bataille pouvait être une imprudence, la victoire était une nécessité. Une « victoire » politique était d'obligation en Autriche depuis 1860. Le ministre qui aurait *tout* risqué pour l'obtenir l'aurait remportée *à la fin*, et fallût-il la remporter sur les vingt ou trente archiducs et archiduchesses, sur le parti entier de la cour, voire même sur l'empereur en personne. L'empereur eût été, à coup sûr, le premier à s'en féliciter.

Cette fois-ci, c'est à M. de Beust de montrer quelle est la trempe de sa volonté. Dans la rectitude, dans la conscience, dans l'ardent désir de voir l'Autriche enfin sauvée, dans la profonde abnégation de son souverain, il trouvera, *s'il réussit*, un appui inébranlable ; mais, comme à Lissa, ce n'est pas une bataille, c'est une *victoire* qu'il faut.

IV

Nous avons montré, dans toute leur étendue, les fautes du passé, car, sans cela, on ne se rendrait qu'imparfaitement compte des difficultés du présent. Cette inconcevable méfiance, ce pessimisme invétéré qui règnent partout en Autriche, ne présentent un si formi-

dable obstacle à la reconstitution de l'empire-royaume, que parce que, dans les quatre dernières anneés, tout les justifie. Pendant cette période désastreuse, on a souvent voulu le bien, mais on n'a jamais osé rien faire qu'à demi. Et, à cet égard, le pays n'échappe pas à sa bonne part de culpabilité, car, en Autriche, pays et pouvoir pardonnent à la faiblesse, l'admettant comme une légitime excuse en cas d'insuccès. De là les hésitations incessantes de l'infortuné cabinet Belcredi-Esterhazy. On serait mal venu à appeler mauvaise la politique *gouvernementale* de cette période, attendu qu'elle n'existait guère. Chaque ministre avait sa politique à lui, et ne pouvait prétendre qu'au mérite de vouloir faiblement ce que ses collègues ne voulaient pas du tout. Racheter l'imperfection par l'impuissance! c'était l'œuvre de chaque membre de ce gouvernement étrange qui, ainsi que je l'ai déjà dit, a pu prolonger une crise ministérielle pendant deux ans, et traverser une guerre terrible sans avoir une politique. La crise, loin de cesser, s'est compliquée par l'entrée aux affaires de M. de Beust; avec son avénement au pouvoir, elle a changé de caractère. Elle est devenue normale, et aujourd'hui s'appelle la lutte d'un homme avec les événements.

Les événements sont graves, mais l'homme qui est chargé d'en tirer parti est armé de toute la puissance nécessaire. De ce côté, l'empereur a fait *tout* son devoir; et quelque adverses que puissent sembler les circonstances qui l'enserrent de toute part, le nouveau ministre dispose matériellement de plus de forces qu'il n'en faut pour les combattre.

Dès qu'il s'est senti en mesure d'agir, M. de Beust a été droit à la question hongroise: non-seulement il a donné satisfaction aux Hongrois sur les points essentiels, mais il a témoigné *du désir* de s'attacher la Hongrie en cédant tout ce qu'à tort ou à raison elle s'imagine lui être indispensable. Il n'y a eu aucune adresse à tout cela, si ce n'est celle qui est inséparable de la simple droiture. M. de Beust a adopté, vis-à-vis des Hongrois, une politique hongroise. Voilà tout.

Le premier résultat de tant de concessions si franchement faites à la Hongrie, fut de rendre possible une politique hautement, fermement *impériale* en Autriche; en vertu des sacrifices consentis à Pesth, on put revendiquer un redoublement d'unité à Vienne, et du même trait de plume qui rappelait le ministère du mois d'avril 1848, ressuciter la constitution du mois de février 1861. C'était le dualisme « sans phrases. » A Pesth, on remontait au mois de décembre 1865 avant que le rescrit de février eût tout compromis; à Vienne on remontait au printemps de la même année avant que l'entrée du comte Belcredi au cabinet eût tout compliqué.

Jusqu'ici, cependant, M. de Beust n'a eu affaire qu'à ses amis ou à ceux qu'il voulait rendre tels. Inscrivant le mot *dualisme* sur son drapeau, prenant pour sa politique celle qui veut sauver l'Autriche par l'intime union de deux forces principales, il fallait, de toute nécessité, contenter d'un côté les Hongrois, et de l'autre les Autrichiens. Il n'y avait qu'un seul moyen de le faire. On avait déjà accordé aux Hongrois leur ministère; il fallait accorder aux Autrichiens leur *Reichsrath*. L'acte qui détruisit tout l'échafaudage d'une *Assemblée constituante* où Czechs, Slaves, Slovènes et Ruthènes se fussent donné le plaisir de discuter les « droits historiques » des Hongrois, fut un acte de véritable vigueur et d'incontestable sagesse. Le *Reichsrath* pur et simple, la mise de côté de la malencontreuse « suspension de la constitution » du 20 septembre 1865, — voilà ce que voulaient tous ceux, sans exception, dont la voix valait la peine qu'on l'écoutât. De ce rappel pur et simple du *Reischrath*, de cette satisfaction donnée aux libéraux autrichiens — disons aux *centralistes*, si vous voulez — (les mots ne doivent pas faire peur), date l'avénement au pouvoir de M. de Beust. C'était là, enfin, une politique; chose dont l'Autriche se passait depuis bon nombre d'années. Mais ce n'était là encore que choisir ses amis. Quand viendraient les ennemis, qu'en ferait-on? Ils sont venus; on les a pris pour ce qu'ils étaient, sans essayer soit de les convertir, soit de les déguiser, soit de les cacher au public! Ceci est de bon augure, car ceci semble indiquer que M. de Beust se rend compte de la terrible gravité de la position. La dissolution de la diète de Bohême a plus fait que tout ce qui l'a précedé pour relever le moral de l'Autriche, et son effet le plus immédiat et le plus excellent s'est trouvé dans le vote de la diète de Lemberg qui, par une majorité de 99 contre 33, envoie siéger les députés galliciens au parlement viennois, lequel parlement a pour mission, ne l'oublions point, de *ratifier* l'arrangement fait avec la Hongrie *et de réformer la constitution* du 26 février.

Personne ne niera que le parti czech en Bohême ne constitue une des difficultés contre lesquelles le gouvernement impérial doit lutter; mais elle est loin d'être une difficulté invincible. La véritable difficulté en Bohême est bien moins le parti czech que le parti allemand. Beaucoup de fermeté et beaucoup d'instruction publique viendront à bout de l'opposition czech; il faudra du temps, de la patience, du tact; et, le dix-neuvième siècle aidant, on finira par exorciser ce fantôme. La forme que revêt le slavisme en Bohême n'a rien qui doive sérieusement alarmer. Mais du côté de l'Allemand, c'est tout autre chose; les populations allemandes de la Bohême — et ceci comprend celles de la Moravie et de la Silésie — sont les plus avancées, les plus industrieuses et parmi les plus riches de l'empire; et

celles-là veulent autre chose que quelques priviléges surannés, ou que l'exclusion d'une des grandes langues du monde au profit d'un dialecte. Les Allemands des provinces du nord et du nord-est demandent que le gouvernement soit le meilleur possible ; ils veulent toutes les conquêtes des temps modernes : liberté de pensée et de parole, instruction publique, voies de communication multipliées avec le dehors, augmentation du commerce d'exportation et diminution des impôts. — Ils veulent la prospérité générale et le développement sincère de la vie publique. Ceux-là sont au fond parmi les plus sévères juges qu'aura M. de Beust, et non-seulement ils savent juger, mais ils ont un terme de comparaison formidable : ils sont porte à porte avec la Prusse. Mécontenter les Czechs de la Bohême — c'est là un de ces malheurs secondaires dont, lorsqu'on a tant d'intérêts divers à concilier, il faut savoir prendre son parti ; — mais ne pas complétement contenter les Allemands de la Bohême serait une faute qu'on pourrait expier à la longue en transportant le siége de la monarchie selon le conseil de M. de Bismark à Bude. Nulle part la majorité numérique n'est plus trompeuse qu'en Bohême ; les Allemands comptent quelque chose comme la moitié du nombre des Czechs[1]. Mais c'est bien le cas de répéter ce que nous disions au commencement de ce travail, que d'un côté il y a une force, tandis que de l'autre il n'y a qu'un poids. Si les hommes valaient tous par le nombre, où donc en serait notre intelligente Europe de ses conquêtes sur l'Orient aux hordes innombrables? Une autre forme du slavisme pourra bien donner au gouvernement de Vienne des soucis plus graves que ceux qui lui viendront par les Czechs. La Croatie menace bien davantage l'empire-royaume, à l'intérieur et à l'extérieur, que ne le fait la Bohême quand même on lui adjoindrait la Moravie et la Silésie. Il dépend de M. de Beust de narguer le comte de Bismark sur la frontière du nord ; d'opposer à la Prusse riche, prospère et moderne un pays plus riche et plus prospère, aussi moderne, et vingt fois plus libéral. Avec beaucoup d'autonomie *provinciale* on arrivera à satisfaire *ce qui est juste* dans les réclamations des Czechs, et en tendant avec sincérité et persistance vers la plus large somme possible de *self-government* pour l'empire en général, en se mettant courageusement et toujours d'accord avec son siècle, on rendra peu à peu oublieux des droits périmés de la « couronne de Wenzel » les sujets bien gouvernés et contents de l'empereur François-Joseph Ier. — Mais il ne dépend pas tout à fait de M. de Beust de résoudre la question croate, et les mécontentements des « *trois royaumes unis* » contiennent des dangers qu'il n'est guère libre de conjurer. Un des

[1] 1,766,000 d'Allemands et 2,925,000 Czechs.

désavantages du dualisme, c'est de rendre l'Autriche solidaire des fautes de la Hongrie sans qu'elle en soit responsable ; il en résulte que — associée aux Hongrois dans tout ce qu'ils éprouveront de mécomptes — elle en sera toujours plus ou moins séparée dans ce qu'ils atteindront de gloire. Il faut en prendre son parti ; c'est une des conditions de l'arrangement actuel, c'en est une des plus mauvaises, mais elle est inévitable. Or, dans la question de Croatie, ou plus exactement dit la question des *Sud-slaves* cette solidarité sans responsabilité entraîne à un véritable danger. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder la carte. La Croatie, — ou comme les Croates affectent de le dire chaque jour davantage, le *triple royaume* — renferme *toutes* les questions brûlantes pour la Hongrie et pour l'Autriche ; et dans ce coin de terre où toutes les civilisations se confondent, — où l'Orient coudoie l'Occident et où l'antiquité se tient debout à côté du moyen âge, — se trouve le nœud de tout ce qui peut embrouiller l'Europe comme le germe de ce qui peut en régénérer une partie.

La Croatie, c'est la question d'Orient, sous la forme vers laquelle les événements la poussent, car pour un rien elle ferait partie de la question grecque. Par la Croatie, les choses les plus lointaines se touchent, et la question d'Orient trouve soudainement, dans la question d'Allemagne, le complément le plus fâcheux. Si M. de Beust peut, à force d'énergie, de courage et d'intelligence, narguer ainsi que je l'ai dit le comte de Bismark sur la frontière du nord, de quelle façon s'y prendra-t-il pour narguer le tzar sur la frontière sud-est? Par terre et par mer tout menace, et nulle part M. de Beust n'est le maître! Faites que cette formidable question, — qui dure au fond depuis cinq cents ans, et qui ayant traversé toutes les luttes du Croissant contre la Croix, des invasions musulmanes en Europe et des croisades chrétiennes en Asie, ne s'apaisera probablement que dans le suprême dialogue entre deux Églises, — faites que cette question avance d'un seul pas, et qu'une guerre gréco-turque éclate, s'organise et dure, un Garibaldi grec verra ses rangs se grossir vite de toutes les populations du *triple royaume*, mécontent. Le point d'attraction donné soit par la Russie d'accord avec la Prusse et non contrariée par l'Angleterre ; soit par l'insurrection hellénique, appuyée sur le tzar, favorisée par l'Italie, soufferte par l'Angleterre, les Slaves de l'intérieur et les Dalmates de la côte fourniraient le chef que tous suivraient aussitôt ; le Garibaldi de la situation se trouverait du jour au lendemain, et alors que ferait l'Autriche? La Russie serait en ce cas une ennemie terrible, car elle peut être redoutable de tous les côtés à la fois ; elle peut transformer l'ancien Uscoque de la côte en un pirate tel que l'Amérique les a connus dans sa grande lutte, appe-

ler aux armes tous les gens de la frontière, et les *popes* en tête prêcher la guerre sainte, et en même temps qu'elle allume l'incendie au sud et au sud-est, se démasquer au nord, par ce qu'elle appelle déjà ouvertement « la question gallicienne, » offrant ainsi à son allié de Berlin une complète et facile solution de la question d'Allemagne, si le cœur lui en dit.

Voilà quelles peuvent, à la rigueur, être les conséquences extrêmes de la question Croate; et la Russie, « recueillie » depuis onze ans, peu en état de mener une guerre quelconque contre une des grandes puissances européennes, désireuse, je crois, de l'éviter, mais nullement indifférente aux rares avantages que lui offre la question d'Orient acceptée par elle sous une forme nouvelle, la Russie peut ne pas vouloir passer à côté d'une des plus belles chances qu'elle ait eues. On le voit, tandis que l'opposition des Czechs en Bohême rentre dans la catégorie des affaires intérieures, — je pourrais même dire provinciales, — le mécontentement des Slaves dans le *triple royaume* peut devenir une complication européenne.

Le malheur veut que le *triple royaume* soit presque à égal degré une nécessité pour l'Autriche et pour la Hongrie. « Prenez la mer, Hongrois! *sans mer il n'y a pas de peuple!* » disait Kossuth en 1848, et c'est parmi les rares vérités qu'il ait dites. La mer, sans laquelle la Hongrie étouffe dans sa richesse, et avec laquelle elle peut rêver une importance commerciale de premier ordre ; cette porte ouverte sur le monde, la Hongrie *peut-elle* y renoncer? D'un autre côté, l'Autriche peut-elle et *doit-elle* jamais abdiquer le droit de juridiction immédiate, absolue même, sur *toute sa côte?* Cette magnifique ligne de ports qui, depuis le Monténégro jusqu'à l'Istrie, depuis Raguse jusqu'à Trieste, ne laisse à qui les possède que le choix d'être une grande puissance maritime ou de se montrer indigne de toute puissance; ces populations pour qui la mer est une passion et qui jusqu'au dernier homme détestent le Magyar, ces éléments de grandeur, l'Autriche a-t-elle le droit de s'en démettre entre les mains de qui que ce soit? L'Autriche, qui a protesté contre Königgrätz au nom de Lissa, l'Autriche, à qui Dieu, comme *in signum et in portentum* et à l'heure de sa détresse suprême, a envoyé Tegethoff? C'est une des questions les plus difficiles qu'ait à résoudre M. de Beust, car, on le voit, elle mène à tout ; et tandis qu'elle ne peut manquer d'enflammer la passion publique des deux côtés, ce ne serait pas trop pour la bien résoudre que du tact le plus délicat et de l'impartialité la plus glaciale. Je ne redoute ici ni M. de Beust ni le comte Gulay Andrásy : je redoute le fond des choses, qui me semble plein d'écueils.

« Le Hongrois *n'est pas encore*, le Hongrois *va commencer d'être*, » disait le plus grand Hongrois des temps modernes, ce noble Stephan

Széchenyi, qui voulait élever son pays à être une Angleterre continentale et que les pratiques *traditionnelles* de la politique autrichienne, ses terreurs et ses mesquines persécutions ont conduit à travers la démence à la mort en 1860. Je laisse la responsabilité du mot à son auteur; mais ce qu'il est permis de dire, c'est que le Hongrois d'à présent *n'est qu'un* Hongrois uniquement, et n'arrive que dans les cas les plus rares, les plus exceptionnels à être un Européen. Voilà pourquoi, dans les affaires de Croatie, le fond des choses m'épouvante, car, par le fond des choses, la question du *triple royaume* est une question européenne.

J'ai dit que je ne me méfiais pas plus du comte Gulay Andrásy que de M. de Beust; je m'explique : il y a dans tous les pays du monde un certain nombre d'individus éclairés, à qui l'éducation, les voyages et les habitudes sociales rendent la modération politique plus ou moins facile. Ce qui leur manque, c'est la passion, et si leur destinée veut qu'à une époque passionnée ils soient placés au faîte du pouvoir, ils ne le conservent d'ordinaire qu'en se livrant à des exagérations que leur raison condamne. Ils subissent l'entraînement de la foule qu'ils s'imaginent conduire. Je crains que dans la question des « *partes adnexæ*, » les nouveaux ministres hongros ne se trouvent un jour pris entre leurs convictions politiques et leur popularité.

D'habitude les horizons politiques d'un magyar sont bornés; — cependant le ministère actuel est sous ce rapport-là satisfaisant. Eotvös et le comte Andrásy sont des Européens. Le dernier a passé ses longues années d'exil à Paris et à Londres, et a pu étudier à leur source ces grandes transformations politico-sociales, qui aujourd'hui impriment une tendance internationale à ce qui autrefois avait un caractère exclusivement local. *Libre échange!* Ne comprend point ce mot de notre siècle quiconque l'applique seulement aux relations commerciales. Le principe du libre échange, c'est l'échange libre de tout entre tous : des idées aussi bien que des objets matériels. Quoique, en thèse générale, l'exil ne soit pas une bonne école de gouvernement, j'incline à croire que le comte Andrásy en a tiré grand profit. C'est un esprit vif et incontestablement un orateur; chose indispensable chez un ministre hongrois. Il y a chez lui une si active énergie qu'il est à espérer qu'il y a aussi du caractère; chose dont nul ne peut répondre jusqu'à l'épreuve surmontée. Le comte Andrásy a l'avantage d'aimer les responsabilités du pouvoir, de les avoir ardemment désirées.

« Quand, à l'amour du pouvoir, on joint de l'expérience et une profonde connaissance des hommes, on a ce qu'il faut pour être un grand ministre. » Le mot est de sir Robert Walpole, et que d'hom-

mes d'État anglais en ont prouvé la justesse! n'allons pas au delà de Palmerston.

Les idées vraiment libérales, les idées nouvelles et de notre temps, que le comte Andrásy, j'en suis convaincu, s'est assimilées par son contact avec l'Europe du dehors, Eotvós, lui, n'avait pas besoin de l'Europe pour les lui communiquer. Elles sont en lui. Eotvós est à coup sûr une des personnalités les plus rares de son pays, et qui le serait partout. Orateur distingué, écrivain hors ligne, il y a chez Eotvós cette *étincelle* qui au besoin supplée au savoir. Il y a en lui, du poëte, du *voyant*. D'esprit plus fin, d'intelligence plus rayonnante, de plus naturel attrait vers tout ce qui est élevé, il n'en est guères; et l'on comprend à merveille que, venu à Paris il y a vingt-cinq ou trente ans, il ait trouvé dans cette réunion de toutes les supériorités intellectuelles que la possession de toutes les libertés valait alors à la France, une véritable patrie de l'âme dont le souvenir demeure ineffaçable. De la capacité d'Eotvós, personne ne saurait douter. Mais de quelle force de caractère fera-t-il preuve dans une crise? Par exemple, si, dans la question des *partes adnexæ* ou des *regni socia*, Eotvós se laissait entraîner à une conduite marquée au coin d'un patriotisme étroit, la plus sévère condamnation qu'il en pût encourir se renfermerait dans ses propres paroles d'il y a deux ans[1]. Nul n'a jugé la question des *nationalités* d'une façon plus élevée ou d'un point de vue plus large, plus européen.

Mais dans tout cela, nous ne parlons que des ministres *apparents*. Sont-ils les ministres *de fait?* L'opinion publique affirme que *non;* l'opinion publique refuse de voir ailleurs que dans Franz Deak, l'homme responsable de l'avenir du pays. A entendre ce que dit le public, ce « tout le monde » dont nous voulons qu'on tienne compte, rien ne se serait fait, rien ne se ferait que sous l'inspiration de Deak; et pour arriver à exercer un pouvoir quelconque il faudrait, dit-on, que chacun eût reçu de lui son « congé d'élire. » Admettons que se soit ainsi, et qu'il y ait peu ou point d'exagération à voir en Deak le véritable dictateur de la Hongrie, à quelles conclusions cela mène-t-il? à quelle appréhension ou à quel espoir?

L'appréhension se base sur l'étroitesse de vues politiques, l'espoir sur une *sagesse* tellement extraordinaire qu'elle fait du personnage lui-même une sorte d'abstraction. On ne s'incorpore pas une nation sans être un homme hors ligne. Il y a une quinzaine d'années que Deak conduit ses compatriotes; depuis 1860 il les

[1] Dans un écrit du baron Eotvós, intitulé « *la Question des nationalités* » il se trouve ce passage : « Il n'y a point de peuple qui ait pu se dérober au progrès commun..... l'éclat et la puissance, chez les nations comme chez les individus, dépendent de la manière dont ils s'associent aux grands intérêts communs de tous. »

même, à l'heure actuelle il leur commande en maître; je ne crois pas que dans l'histoire il y ait un pareil exemple, car remarquez-le bien, la *gloire* n'y est pour rien. Washington ne saurait servir comme point de comparaison, car, Deak est avant tout un homme de loi, un homme de paix, le type de la moralité, de l'honnêteté et de l'indépendance *bourgeoises*. C'est une puissance que Deak ; et contre cette puissance, nul ne s'élève, son joug est subi d'un consentement universel. La raison légitime de cette autorité se trouve dans d'excellentes qualités : dans la droiture, la véracité, l'intégrité immaculée, la modération, et le dévouement sans bornes à la patrie. J'admets que le renoncement à toute distinction individuelle pour lui-même, soit la preuve chez Deak d'un désintéressement admirable, mais c'est aussi le plus fin de tous les calculs, car dans un ministère quelconque quel équivalent trouverait-il jamais de cette souveraineté anonyme qu'il exerce sur le pays? Deak ministre? Mais ce serait abdiquer. Il règne.

Maintenant, à côté des raisons légitimes que je donne à cette prodigieuse puissance de Deak, vient se placer une autre raison qui pourrait être féconde en mécomptes : Deak n'est que Hongrois, *que Magyar*, et ne veut pas être autre chose, et il ne manque pas de gens parmi ses amis mêmes qui, *tout bas*, disent que cet exclusivisme est un des grands secrets de son autorité. Que l'action de Deak ait été dans ces derniers temps sage au dernier degré, et essentiellement conciliatrice, impossible de le nier; mais n'y a-t-il rien eu au delà? Les conquêtes négatives sont limitées, et si Deak a modéré ses compatriotes, a-t-il jamais essayé de les élever, d'élargir leurs vues, d'en faire des *Européens* et des hommes vraiment modernes?

Ici encore, je crains le fond des choses. Ce qui se passe en Hongrie a une saveur tant soit peu orientale. Et je crains que le temps ne soit passé des jugements de cadi accroupi sur le pas de sa porte et la pipe à la bouche, professant à la foule attentive la sagesse des nations! Les concessions faites jusqu'ici à Pesth, dictées ou permises par Deak, sont tout ce qu'elles doivent être, mais ne préjugent rien, car à faire *moins* que ce qu'on a fait, on eût tout remis en péril. Il faut arriver au Couronnement. Mais ce qui reste à craindre, c'est le moment où les questions intérieures se compliqueront de la politique du dehors. J'ai indiqué la question croate. Si, à ce moment-là, Deak demeure insuffisant, tout peut être perdu; car s'il ne sait point alors se montrer un homme d'État, et traiter de haut les graves complications qui peuvent surgir, s'il ne sait point alors dominer tous les amours-propres et toutes les rancunes et contraindre ses compatriotes à ce qu'ils appelleront peut-être des sacrifices douloureux, Deak passera dans l'histoire et aux yeux de l'Europe pour un poli-

tique de village : un politique, oui, honnête, intègre, désintéressé, sage, mais — de village. Je ne saurais trop le répéter : je crains le fond des choses.

Un seul homme eût pu, je crois, parfaitement rassurer l'opinion des deux côtés de la Leitha, pour la grave conjoncture où la Hongrie devrait ne faire qu'*une* avec l'Autriche vis-à-vis des complications extérieures, et cet homme est loin des affaires. Je parle de Sennyeï. En 1861, seul de tout le parti conservateur, Sennyeï reconnut la nécessité de s'unir loyalement aux Deakistes ; il le dit, troubla son parti, et donna sa démission pour ne point paraître complice d'une politique timidement rétrograde, à laquelle il était trop jeune et trop convaincu pour s'associer. Jusqu'en 1865, Sennyeï demeura inactif, voyageant et étudiant son pays et les autres de tous les points de vue. Ceux qui le virent alors et qui ne purent juger chez lui que l'homme et le théoricien politique avaient coutume de le nommer le Tocqueville de la Hongrie. L'été de 1865 vint, et l'on confia à Sennyeï le poste le plus difficile de tous : sous le titre de *Tavernicus*, il devint gouverneur de la Hongrie. On peut dire qu'à son administration ferme et équitable on dut le résultat satisfaisant des élections qu'il osa laisser libres, et dans tous les camps, depuis les *ultras* de la droite jusqu'aux enragés de la gauche, il n'y a eu qu'une voix pour déclarer que si l'*entente* avait jamais lieu, la bonne moitié du mérite en reviendrait au Tavernicus. De tous ceux que le ministère de 65 appela au pouvoir, Sennyeï seul est resté au-dessus de sa tâche, et jouissant de la confiance universelle. Ame délicate et fière, nature droite, esprit élevé, on sentait que, dans Sennyeï, la grandeur du caractère faisait le fond de tout, et on pouvait dire de lui ce que M. Villemain a si excellemment dit de M. le duc de Richelieu, qu'il était « détaché de toute part de succès qui n'était pas le bien public même. » Pendant que chacun admettait en lui l'homme d'État, il ne venait à l'idée de personne de lui en vouloir de ce qu'il était *plus* qu'un Magyar. Les membres de l'opposition avaient le même respect pour lui que ceux du parti ministériel et j'ai une fois entendu un orateur du club des « *Tigres* » s'écrier à son nom : « Celui-là ! oh ! c'est de l'or pur, tout le monde s'y fie. »

L'absence de Sennyeï du cabinet actuel est une chose fâcheuse, car, si de pareils hommes sont rares partout, ils le sont encore plus dans l'est de l'Europe qu'ailleurs, et les événements qui s'approchent appellent au pouvoir tous ceux qui en sont les plus dignes.

Si le danger de la question croate me semble venir de Pesth, les

[1] On nommait « *Tigres* » les députés de la gauche, qui se réunissaient à l'*Hôtel du Tigre*.

difficultés de ce qu'on nomme les « *affaires communes* » me paraissent résider à Vienne.

Quand le gros de la besogne sera achevé du côté du royaume, il faudra affronter l'empire entier représenté au *Reichsrath*. Je ne veux même pas discuter les formes de la solution définitive, — les limites de ce travail déjà trop long n'y suffiraient pas; — ce gouvernement à trois têtes, ce double parlement allant se perdre dans une troisième assemblée supérieure qui, elle, courra risque ou de rendre les deux autres inutiles, ou de ramener à l'absolutisme, — le pouvoir de l'empereur-roi pondérant tout, et qui, s'il doit tout pondérer et effectivement empêcher des conflits, rendra illusoire la responsabilité ministérielle. — Je ne veux pas chercher si loin en avant de l'heure présente, — mais à l'heure présente, dans quatre semaines d'ici, que se passera-t-il à Vienne?

Les Allemands savent leur force au dedans comme au dehors, et ils pourront bien se montrer peu accommodants à l'endroit de la simple ratification d'actes accomplis sans eux. L'argument qui consiste à dire que, parce que la constitution de février ne date que d'il y a six ans, elle ne peut se mettre en ligne de comparaison avec celle de Hongrie qui date d'il y a plus de six siècles; — cet argument-là n'en est pas un, car ce qu'il convient de voir dans la circonstance actuelle, c'est non pas la valeur intrinsèque de l'objet auquel chacun tient, mais la persistance et l'énergie que chacun déploie à y tenir. Les populations de l'empire ont tant de fois été le jouet des caprices du pouvoir, et ont tant reçu de constitutions différentes et de promesses de constitutions, qu'elles sont enfin résolues de tenir à ce qu'elles ont en main et de ne le point lâcher de sitôt.

Il faut beaucoup espérer de la modération des Hongrois, de la lassitude des Allemands, du tact de M. de Beust, du désir de tout le monde pour la tranquillité publique et pour le développement intérieur du pays, mais il n'en est pas moins vrai que, de tout côté, M. de Beust n'a à prévoir que des luttes.

Un célèbre écrivain politique[1] de ce temps-ci, a comparé M. de Beust à un médecin assis au chevet d'un moribond. Il y a du vrai là-dedans, car l'Autriche, sinon mourante, est bien malade, et elle souffre de plusieurs maladies à la fois. Si M. de Beust réussit par miracle à la reconstituer, à la mettre debout, il faudra alors procéder à son éducation. Depuis la fin du siècle dernier, trop de malheurs ont accablé l'Autriche, et pour les nations comme pour les individus trop de malheur brise les ressorts de l'être. Le niveau intellectuel et moral est bas en Autriche. Le peu d'éducation générale qu'il y a

[1] M. E. de Forcade.

n'atteint pas le but, car partout l'élévation manque. A travers les désastres et les fautes de plus d'un demi-siècle, l'Autriche a tant souffert de l'incapacité qui s'unissait à une probité incontestable, qu'il en est résulté pour elle une méfiance involontaire à l'endroit des natures hautes et une secrète admiration pour les coquins. Elle a besoin d'apprendre que le talent et l'habileté ne vont pas s'allier nécessairement à la bassesse ou à l'intrigue, et que le génie n'est complet qu'uni à la noblesse du caractère. Un diplomate allemand fort renommé disait dernièrement : « A la rigueur, ce n'est ni la tête ni le cœur qui font défaut en Autriche ; il y a de la finesse d'esprit et pas mal de bonté banale ; c'est autre chose qui manque : *on dirait qu'il n'y a pas d'âme!* » Hélas! quelque sévère qu'il soit, le mot n'est que trop juste. Il faut opérer un réveil des intelligences. Certes, dans ce pays si appauvri et si inépuisable en ressources, la place — toujours vacante jusqu'ici — d'un véritable organisateur financier demande à être remplie ; mais un ministre des finances, et quel que fût son génie, ne pourrait qu'opposer des remèdes plus ou moins empiriques à un état de choses radicalement vicieux. Deux départements du gouvernement sont bien plus nécessaires à l'empire que les finances même : les départements du commerce et de l'instruction publique. C'est aux sources qu'il faut monter. Il faut, par tout ce qui tient au commerce, — par l'abaissemeut des tarifs et l'augmentation des voies de communication de tout genre, — lui faire partager les gains matériels des autres peuples, lui donner la liberté de ses mouvements, lui rendre la santé du corps; il faut, en l'instruisant, la faire participer au savoir des autres nations, l'éclairer, lui donner le respect de la pensée, en lui apprenant que la dignité de l'homme s'y rattache; lui révéler, en un mot, son âme. Dieu seul est plus grand que l'âme humaine, car lui qui en est le but l'a faite capable de le comprendre. Ce culte de l'idéal, auquel la France doit tant, l'Autriche ne le pratique point, il importe de le lui inspirer. Il faut donner à l'Autriche toutes les nobles émulations, toutes les ambitions saines, lui prêcher le travail, le dévouement, le sacrifice, et, que M. de Beust se le dise, le lui prêcher d'exemple. A l'œuvre du réveil de l'âme de tout un peuple, il faut qu'il donne son âme.

Il en est de la politique (de *la grande*) comme de la charité, comme de l'amour, comme de toute passion vraie : elle est jalouse et elle vous veut tout entier. L'histoire est pleine de ministres qui font de la politique en y mettant *du leur*, sans jamais s'y mettre, *eux*. A d'autres hauteurs, voyez Pitt et Rossi, morts à l'œuvre tous deux ; — mais l'œuvre reste, et la gloire. Aux demi-capacités, aux demi-caractères, de se plaindre de l'ingratitude de leur tâche ; ce sont gens qui, au fond, entendaient recevoir plus que ce qui leur est dû, c'est-à-dire

moissonner sans semer; calcul faux et invariablement déjoué. Ouvriers inférieurs à votre œuvre, qu'y avez-vous donc mis? Votre fortune, votre temps, votre science, tout ce qui est à vous! — Peut-être? Ce n'est pas assez. Allez-y hardiment, mettez-vous-y *vous-mêmes*, et ne doutez jamais de la récompense. Au dévouement absolu, *insensé*, si vous voulez, la récompense est toujours assurée; car il y a une grâce attachée au don complet d'une âme.

Tout ce qu'a fait M. de Beust jusqu'ici est bien fait; fait même avec une décision et une promptitude auxquelles l'Autriche n'est point habituée; mais la suprême épreuve est à venir. A Pesth, on s'est démis entre les mains de Deak; mais à Vienne il faudra soi-même être le Deak de l'Autriche; car ce n'est rien que d'avoir convoqué le Reichsrath, si l'on ne réussit pas à le convaincre, et si l'on n'obtient pas tout de Vienne, on n'a rien obtenu: car de tout ceci un grand État doit sortir. Le temps presse. Il s'agit de tirer à tout jamais l'Autriche des rangs de ces « gouvernements à préjugés, » que M. Thiers a l'autre jour si éloquemment flétris, et d'en faire une grande puissance. Les difficultés sont énormes, et bien plus terribles pour M. de Beust que pour ceux qui l'ont précédé; car ils ne lui ont laissé d'autre héritage *que leurs fautes*. On ne lui tiendra compte de rien que du succès, et la situation est si tendue, mène si naturellement à ce qui est excessif, que M. de Beust, en cas de victoire, s'assurant dix fois plus de gloire que ses devanciers, sera accablé, s'il est vaincu, de dix fois plus de honte. Mais, reconstituer un empire, rappeler tout un peuple à la vie, le fortifier, le rendre prospère, l'élever, le rendre heureux, compter devant la postérité comme un des bienfaiteurs de son espèce! Dieu donna-t-il jamais à aucun homme une plus noble tâche? Cette tâche est-elle encore possible? me demandera-t-on peut-être. Je répondrai oui, si avec Bossuet je puis ajouter: « *Un homme s'est rencontré!* »

Tout nous ramène à cette simple question, et nous finissons par où nous avons commencé.

M. de Beust est-il cet homme?

CHARLES DOUNIOL.

PROUDHON ET SA MORALE[1]

La publication des œuvres complètes de Proudhon, arrêtée par le procès et la condamnation des *Évangiles annotés*, vient d'être reprise : nous voudrions à cette occasion dire quelques mots sur le fameux théoricien de la démocratie sociale. Notre intention assurément n'est pas de revenir sur ce qui a été dit déjà ici ou ailleurs. Nous ne voulons pas refaire l'histoire de la révolution et de la démagogie de 1848. Nous ne nous proposons ni de retracer en détail pour les juger les actes de la vie politique du représentant du peuple, ni de reproduire pour les discuter à fond les nombreuses théories politiques, économiques, morales, philosophiques, religieuses, littéraires et artistiques de l'écrivain polémiste. Il nous a semblé seulement que la physionomie de Proudhon considéré comme écrivain et comme philosophe méritait d'être reproduite et pouvait donner lieu à quelques enseignements.

Au nombre des erreurs actuellement en vogue il faut noter la morale indépendante, cette morale de l'athéisme pratique que Mgr Dupanloup dénonçait dernièrement avec toute l'autorité de son talent et de son caractère comme une des causes du péril social présent.

L'idée de la morale indépendante n'est pas aussi nouvelle en France que la revue qui lui a donné son nom. C'est Proudhon qui le premier a produit au milieu de nous cette conception singulière, aussi étrange que radicale, d'une justice indépendante non-seulement de toute religion naturelle ou révélée, de toute théologie ayant pour objet le monde surnaturel, mais même de toute philosophie

[1] *Œuvres complètes de Proudhon.* — Paris, Librairie internationale, 1866.

basée sur l'absolu. C'est sur cette donnée d'une morale établie d'après les seules conditions expérimentales de la vie humaine qu'il a formulé l'éthique qui devait dans sa pensée servir de philosophie générale à la Révolution.

Les efforts de *la Morale indépendante*, de *la Libre conscience*, de *la Libre pensée*, le livre récent de M. Boutteville (*la Morale naturelle et la morale de l'Église*, avec cette épigraphe : *Homme ou Chrétien*) et en général les discussions quotidiennes de la grande majorité des journaux de la démocratie témoignent de la faveur avec laquelle la Révolution a adopté la conception de Proudhon, ou, si l'on veut, de la sagacité avec laquelle Proudhon a deviné les instincts profonds du parti révolutionnaire en engageant de plus en plus et définitivement la théorie sociale sur le terrain radical de la souveraineté humaine absolue, c'est-à-dire sur le terrain de l'athéisme.

L'idée révolutionnaire présente écarte Dieu, ou par une négation franche, comme dans l'école naturaliste, ou par une simple fin de non-recevoir, comme font les positivistes, pose le monde visible comme le seul objet de la connaissance, et l'homme comme le principe de la loi. L'homme n'a pas à recevoir de mot d'ordre d'un passé ou d'un avenir quelconque, il ne relève que de lui-même, il n'a devant lui que le présent, et il n'y a pas d'autre révélation que l'expérience.

Telles sont les doctrines renouvelées de l'athéisme et du matérialisme auxquelles la philosophie religieuse est mise en demeure de répondre.

La morale indépendante ne nie pas Dieu en théorie : « Il se peut, dit Proudhon, que tout ce qu'on raconte de Dieu et du monde surnaturel soit vrai, il peut se faire que dans mon cœur palpite un secret désir de survivance, témoignage d'une destinée ultérieure, je ne me donnerai la peine ni de le vérifier ni de le combattre. » La morale indépendante ne nie pas absolument Dieu, de même que la Révolution ne tue plus les rois, elle se contente de l'exiler, comme un de ces débonnaires souverains que nous avons connus, dans les régions hyperboréennes de l'abstraction, au delà des latitudes accessibles à la connaissance. Quant aux questions de la vie future et de l'immortalité de l'âme, elles sont déclarées oiseuses, et l'on ne se donnera la peine ni de les discuter ni même de les examiner.

Cependant cet orgueilleux langage n'est qu'une fanfaronnade et cette réserve de la philosophie athée accuse l'impuissance de l'esprit général de notre époque. La philosophie de nos jours en est arrivée à ce point que les problèmes les plus sérieux, les questions capitales de la vie future et de la cause première sont laissées

sans réponse. On ne sait plus s'il y a un Dieu ou s'il n'y en a pas, si l'âme est immortelle, ou si tout meurt avec le corps.

L'erreur générale de notre époque, le mal qui domine dans les intelligences de nos jours, c'est le scepticisme, non pas un scepticisme quelconque, le scepticisme ordinaire, le doute pur et simple avec ses tranquillités indolentes et ses insouciances faciles, tel qu'il résulte habituellement de la faiblesse ou de l'inattention de l'esprit, de l'indécision ou de la corruption du cœur; le mal des intelligences de notre temps est un scepticisme particulier, d'une nature étrange; ce n'est pas le scepticisme ondoyant, vague, délicat et voluptueux de Montaigne, ce n'est pas non plus le doute déjà systématique mais purement négatif de Bayle ou de Pyrrhon, ce serait bien plutôt le scepticisme de l'école des sophistes, le scepticisme de Gorgias, car ainsi que l'a fait remarquer le père Gratry, l'école des sophistes proprement dits, absente depuis plus de deux mille ans, a reparu de nos jours sur le théâtre de la philosophie, exemple singulier du retour des choses en ce monde et qui semblerait prouver que l'esprit humain dans ses évolutions éternelles ne fait que tourner sur lui-même.

Là est véritablement l'erreur ou plutôt le mal de notre époque. En moins de trois siècles, de Descartes à Hegel, en passant par Spinosa et Kant, l'idée moderne est arrivée à sa dissolution complète. Le commencement de cette dissolution de l'idée c'est le scepticisme, son achèvement c'est la sophistique, ou plutôt quand le sophiste commence, l'idée elle-même a disparu.

Proudhon, on le verra, par la nature générale de son esprit, par l'indécision et les contradictions incessantes de sa philosophie, par le caractère essentiellement sophistique de ses conceptions théoriques, est un exemple frappant du mal terrible qui domine de nos jours et dont sont universellement atteintes toutes les intelligences malades de notre époque.

La publication des œuvres complètes de Proudhon prouve l'importance que la plume et la verve du célèbre polémiste gardent encore; on peut même dire que les grands problèmes qu'il a posés et creusés n'ont jamais été plus étudiés que présentement. Ainsi, nous avons lieu de le croire, les considérations critiques que nous présentons au public ne seront ni inopportunes ni superflues. On n'a jamais contesté le talent de Proudhon, on a toujours reconnu en lui une grande puissance de conception et de logique, comment n'y aurait-il pas utilité à mettre à nu le vice secret qui a frappé d'impuissance ce vigoureux esprit et à montrer de la sorte dans un sujet d'élite aux jeunes intelligences de la génération présente le mal dont elles ont à se défendre?

I

Pierre-Joseph Proudhon naquit à Besançon le 15 juillet 1809, d'une de ces familles nombreuses, comme il y en avait beaucoup dans les provinces, composée d'artisans et de propriétaires, de bourgeois et de paysans. Ses parents étaient chrétiens : « On pratiquait chez nous, quoique avec tiédeur, a-t-il raconté lui-même, on avait la foi du charbonnier, et le premier de la famille je suis devenu esprit fort. » Son père était tonnelier, et Pierre-Joseph a manié la doloire avant de tenir la plume. Jusqu'à douze ans sa vie se passa aux champs ou dans la boutique de son père; il fut cinq ans bouvier. Des voisins charitables qui avaient eu l'occasion de discerner sa précoce et merveilleuse intelligence, pensèrent qu'il méritait une autre éducation et lui ouvrirent l'entrée du collége. Ses études étaient à peu près terminées; il avait atteint sa vingtième année, mais son père avait perdu le peu qu'il avait, l'hypothèque avait dévoré la modeste dot du jeune étudiant, et de là est venue peut-être la haine que Proudhon a portée à la propriété. Pierre-Joseph fut forcé d'interrompre le cours de ses études et de prendre un état; il sortit du collége pour entrer dans une imprimerie. Devenu compositeur et plus tard correcteur, malgré le travail écrasant auquel il dut se livrer pour gagner sa vie et soutenir sa famille, il savait profiter à merveille du milieu où il se trouvait pour compléter son instruction. Un correcteur est bien près d'être un écrivain. Le jeune Pierre-Joseph dut souvent être tenté de substituer sa pensée à celle des auteurs auxquels il prêtait le secours de son art : le talent appelle le talent; le premier essai que Proudhon fit du sien fut une grammaire générale. Ce livre, qu'il publia en 1837, écrit évidemment avec l'intention calculée de se concilier le crédit de l'autorité religieuse, lui valut, avec le patronage de l'archevêque de Besançon, les encouragements de l'Académie de cette ville, un prix de quinze cents francs et une bourse pour aller à Paris poursuivre le cours de ses études. C'est à Paris, en 1840, que Proudhon publia son *Mémoire sur la célébration du dimanche*, qui fut couronné par l'Académie de Besançon.

Pendant plusieurs années Proudhon travailla assidûment à divers recueils et ouvrages périodiques, labeur ingrat et fatigant qui aurait lassé et rebuté toute autre nature moins énergiquement trempée. L'*Encyclopédie catholique* qui fut publiée à cette époque renferme un très-grand nombre d'articles religieux et théologiques, tous parfaitement orthodoxes, au bas desquels on peut lire la signature de

Proudhon. Proudhon s'est vanté de ces études théologiques et les a expliquées à sa façon : C'est, dit-il, en voulant pénétrer les mythes religieux que j'ai appris le peu que je sais. Effectivement c'est des théologies catholiques que le futur théoricien socialiste devait tirer l'idée de la gratuité du prêt. L'Église, qui se place habituellement, dans les questions sociales, sur le terrain de la charité, peut parfaitement, dans certaines conditions, faire une obligation de la gratuité du service, et cette tendance a pu contribuer à entretenir pendant quelque temps dans les esprits théologiques la confusion entre l'usure et l'intérêt rémunérateur légitimement dû à un capital qui ne s'est constitué que par le sacrifice et dont l'existence est utile à la société. Mais Proudhon, en transportant l'idée chrétienne du prêt gratuit du terrain de la charité dans celui de la justice et de l'économie sociale, allait se méprendre sur la nature des choses, et d'une vérité relative faire une erreur absolue.

Le courant du jour était déjà au socialisme, le flot de l'idée humanitaire, nouvelle forme de l'idée révolutionnaire, grossissant de jour en jour, entraînait la masse des esprits inquiets... Proudhon, qui voit où est la force et qui se lasse d'attendre, tente d'attirer sur lui, par un coup bruyant, l'attention du public et la faveur de la puissance du jour; il jette brusquement, virant de bord, sa barque au plus fort du courant. Un premier mémoire : *Qu'est-ce que la propriété?* fit grand bruit et grand scandale, et Proudhon faillit être poursuivi; un second mémoire, l'*Avertissement aux propriétaires*, lui valut définitivement l'honneur d'être appelé à comparaître en cour d'assises. Ce premier essai assez heureux fut suivi de la publication de *La Création de l'ordre dans l'humanité*, collection de pamphlets sur tous les sujets à la mode. L'auteur attaquait toutes les questions philosophiques et politiques, et tous les problèmes sociaux à l'ordre du jour, et les résolvait tous avec une seule loi, au moyen d'une seule formule qu'il avait empruntée à Fourier, et que Fourier avait empruntée lui-même aux mathématiques : la série. Rien de plus simple, en vérité! 1, 2, 3, etc., voilà la clef de tous les secrets de la nature et par conséquent la solution de tous les problèmes de l'organisation sociale. Sur ces entrefaites Proudhon lit les Allemands, s'initie à la fameuse logique de Hegel, et il écrit son livre des *Contradictions économiques*. L'antinomie de Kant remplace la série de Fourier. Le livre des *Contradictions économiques* était plein de confusion et contradictoire, conformément au titre, d'un bout à l'autre, mais il était écrit avec verve, surtout il posait avec énergie et une espèce de conviction la question de la misère sociale et le problème de la justice démocratique. Le livre fit sensation.

Le 8 juillet 1847 Proudhon fut reçu franc-maçon dans la loge

Sincérité Parfaite-Union et Constante Amitié, Orient de Besançon. Aussi quand la révolution de Février éclata et que la monarchie de 1830 disparut tout à coup emportée par le flot du socialisme, Proudhon se trouva naturellement lancé dans le mouvement; il eut dès les premiers jours un journal, *le Représentant du Peuple*, et fut porté à la Chambre par le suffrage de 77,000 électeurs de la Seine; il acceptait résolûment ou plutôt il s'était donné à lui-même le rôle terrible de représentant et de meneur de la démagogie socialiste. Il faut le dire, à l'honneur de la Chambre et de la France, Proudhon trouva la presque unanimité de ses collègues rebelles à ses théories; Proudhon, qui ne savait pas se résigner à penser comme les autres, ne savait pas non plus s'y prendre pour amener les autres à penser comme lui; il fut, comme meneur et comme homme politique, d'une nullité complète. C'est qu'au fond Proudhon n'avait ni philosophie ni science sociale; ses formules étaient creuses comme celles de tous les sophistes. En fin de compte Proudhon était né pamphlétaire et il n'était que cela : il continua, sous la Présidence, à s'attirer par la violence de son langage et l'audace de ses attaques, les rigueurs de la justice. Détenu à Sainte-Pélagie, il s'y maria avec la fille d'un négociant qui avait été héraut d'armes à la cour de Charles X. On a trouvé plaisant de raconter que ce beau-père, qui avait rendu quelques services à la cause légitimiste, adressait à M. le comte de Chambord des requêtes rédigées par la main de son gendre : on a vu là une antinomie piquante.

Proudhon se fit de nouveau condamner à trois ans de prison par la publication de son fameux ouvrage : *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, en 1858. Il préféra se réfugier en Belgique plutôt que de subir sa peine, mais il en fut expulsé par son propre parti pour avoir voulu défendre le pouvoir temporel du pape et médire de l'unité italienne; il est mort à Paris en 1865, le 19 janvier. Proudhon, dans la maturité de son âge, était un homme court, d'une ferme carrure, d'une organisation robuste; il avait le visage laid, la face rude, la tête large et massive, la bouche grossière, le nez épaté et ouvert en forme de demi-boule, l'œil altéré; mais son front large et haut, bien développé, relevait l'énergique trivialité de sa figure : il s'était fait peindre par Courbet.

Proudhon, quoiqu'il n'ait fait preuve, comme homme politique, d'aucune valeur, et qu'au fond, comme philosophe, il n'ait pas une plus grande importance, n'en reste pas moins un des esprits les plus originaux de notre époque et qui méritent le plus d'être étudiés, parce qu'il caractérise parfaitement un côté de la philosophie contemporaine; il est le représentant le plus remarquable de cette école de sceptiques et de sophistes que nous avons signalée, chez qui la

raison apparaît embarrassée par ses propres richesses, impuissante par excès d'énergie.

II

C'est dans le livre de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* qu'il faut étudier l'écrivain démocrate et socialiste, c'est là qu'il faut chercher le fond de sa philosophie et la personnalité de son esprit, le caractère et la portée de son talent.

Les trois tomes de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* sont assurément la publication la plus importante sortie de cette plume si féconde, sinon si puissante, qui, de 1840 à 1865, pendant plus de vingt ans, a combattu si énergiquement et s'est usée au service d'une seule idée, au triomphe de la démocratie égalitaire et sociale. C'est dans ce livre qui contient toutes les formes et tous les objets de la pensée humaine, depuis les théories les plus élevées sur l'art, la philosophie et l'histoire, jusqu'aux hors-d'œuvre les plus insignifiants de l'autobiographie, de la brochure anecdotique et pamphlétaire, tous les sujets et tous les tons, toutes les matières et tous les styles, où l'on trouve par conséquent tout naturellement tous les côtés, tous les aspects, toutes les faces de ce talent si extrême et si souple, si ondoyant quoique si heurté, si divers quoique si caractéristique, et si original, en apparence du moins, qui fait tout le mérite de la personnalité de Proudhon; c'est dans ce livre, enfin, où l'auteur s'est efforcé de grouper harmoniquement, pour parler son langage, les diverses doctrines économiques et politiques, philosophiques et sociales, qu'il a soutenues aux différentes époques de sa carrière militante (car de tenter d'arriver à fondre toutes ces diverses doctrines dans une synthèse logique et régulière, c'est à quoi Proudhon n'a pas même songé; après avoir philosophé toute sa vie sur la base de la thèse et de l'antithèse, en réservant toujours le dernier mot, c'est-à-dire la synthèse, Proudhon a fini par s'en aller sans avoir tenu sa promesse; il a eu même la bonne foi d'avouer qu'à son avis la synthèse n'existe pas); c'est dans ce livre, dis-je, qui doit être regardé comme la véritable encyclopédie proudhonienne, qu'il faut chercher le fruit mûri de la pensée de Proudhon, le résultat élaboré de tout le travail de son intelligence.

Une autre raison donne à ce livre une importance spéciale sur les autres œuvres de Proudhon; c'est dans cet ouvrage qu'est ébauché le système de la morale indépendante; c'est dans ces trois tomes que le fougueux partisan de la révolution radicale a posé les fondements de l'éthique nouvelle qui doit servir de philosophie

générale à l'humanité constituée sur les bases de la démocratie sociale et universelle.

Qu'on le remarque, Proudhon, malgré qu'il ait combattu toute sa vie dans une indépendance plus que farouche, et que par ses contradictions et son nihilisme doctrinal encore plus que par son orgueil et son insolence de langage, il eût fini par faire entièrement le vide autour de lui, n'en est pas moins demeuré jusqu'au bout cher à la démocratie, doublement populaire et par la renommée du talent, et par le radicalisme de ses idées; nonobstant l'impuissance et la stérilité de son action, il est resté jusqu'à la fin, par la signification de son nom, l'homme-symbole sinon l'homme-prophète de la Révolution, et il est certain, du reste, qu'en engageant franchement l'idée révolutionnaire sur le terrain absolu de la souveraineté humaine, l'auteur de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église* a parfaitement deviné l'instinct profond et suivi la tendance générale actuelle de l'esprit révolutionnaire.

Nous ne nous étonnons pas de la répugnance que les gentlemens de la politique et tous les esprits délicats de la philosophie et de la littérature ont toujours manifestée à entrer en discussion avec le fameux théoricien démocrate; ses saillies burlesques et équivoques, son sans-gêne et ses audaces, sans parler de son cynisme, révolteront toujours les humanistes et tous les esprits polis aux études classiques, accoutumés aux sévérités de l'art et de la philosophie antiques. Il peut se faire que la muse de Proudhon ait traversé les bords du Permesse et les jardins d'Académus, mais à coup sûr elle n'y est pas née et elle ne s'y est pas acclimatée; il n'est que trop facile de voir à son ton de voix et à son geste qu'elle a vécu dans l'atelier et vociféré dans les clubs. Cependant il ne faut pas s'y tromper, tout n'est pas, dans l'écrivain démocrate, affaire de tempérament: il y a en lui tout à la fois un caractère et un rôle, un instinct de race et une étude mimique fondus ensemble avec un art inouï, et je n'admire pas moins que le pli de son esprit l'habileté avec laquelle il a su se maintenir jusqu'au bout dans ce rôle difficile de démocrate, sans compromis et sans vergogne, conserver jusqu'à la fin à sa pensée ce goût de terroir, et à sa physionomie ce caractère particulier qui a fait sa fortune et sa célébrité.

Il n'est pas facile, du reste, même avec la meilleure volonté du monde, d'argumenter avec Proudhon, je veux dire de discuter ses théories, quoique rien ne paraisse cependant plus aisé au premier abord. Au premier coup d'œil ses affirmations semblent aussi nettes et aussi tranchées, ses principes aussi précis, que ses prétentions sont hardies et ses audaces irritantes; mais lorsqu'on veut se donner

la peine de suivre son esprit dans toutes ses évolutions, d'étudier ses marches et contre-marches, de compter ses changements de front, on n'est pas peu étonné de voir que les prétentions s'entre-détruisent, que les affirmations s'éliminent, et, lorsqu'on regarde autour de soi, on s'aperçoit qu'on est arrivé par le chemin de l'ironie, du sarcasme et du dédain dans les régions du vide et de la nuit, et l'on se demande non plus comment des lecteurs naïfs peuvent se laisser prendre aux habiletés de cette fantasmagorie et de cette prestidigitation intellectuelle, mais bien comment et par quel fil d'Ariane un esprit peut se suivre lui-même dans ce labyrinthe sans fin de contradictions sans nom.

Proudhon semble n'avoir rien de commun avec les partisans de la critique moderne, telle que l'ont faite, dans ces derniers temps, à la suite des éclectiques d'il y a vingt ans, M. Renan et son école; science efféminée, art délicat et languissant, à demi penché entre le doute et la foi, le regard rêveur, la bouche close, semblable à la Mnémosyne antique, et perdu dans les mille plis de sa pensée, comme la Muse grecque dans les mille plis de son long vêtement. Proudhon, à chaque fois qu'il en a l'occasion, ne dissimule pas son mépris pour ces esprits vaporeux, génies insaisissables, enfants maladifs nés du mariage bâtard de la philosophie de Hegel avec la Muse de Lamartine; en réalité, cependant, il procède de Hegel aussi bien qu'eux. Oui, Proudhon, l'écrivain démocrate, le philosophe socialiste si extrême, si paradoxal, si positif, si réaliste, si brutal dans ses aphorismes, mais si délié dans son art, et si souple dans ses évolutions, procède de Hegel aussi bien et mieux que toute l'école de M. Renan, si école il y a; il résume en lui deux tendances qui semblaient inconciliables, et qu'on ne voit réunies nulle part ailleurs, le vieil esprit gaulois et la philosophie allemande; Proudhon, c'est le psychologisme ontologique de Fichte et la logique de Hegel, accommodés au goût français par le génie de Rabelais et mis au service de la république démocratique et sociale.

Qui oserait mettre en doute l'originalité de Proudhon? Au fond, cependant, il n'a pas inventé une seule idée, et il n'a en propre que le génie de la contradiction. En économie et en politique il n'a jamais eu d'autre principe qu'un instinct farouche d'égalité, d'autre tendance qu'une aspiration assez vague vers la mutualité universelle; en philosophie, il est de tous les systèmes présents, passés et à venir; il n'en admet aucun, il n'en récuse aucun, et surtout il n'en a inventé aucun. Dans la science des faits de la nature et de l'histoire, accepter les hypothèses en cours lorsqu'elles cadrent à ses théories, leur faire violence lorsqu'elles s'y refusent, voilà tout son système.

On a voulu faire de Proudhon un logicien, on l'a donné quelquefois pour un dialecticien puissant, et nous savons qu'en effet beaucoup de personnes font consister le suprême effort et la plénitude du progrès de la logique dans l'évolution de l'idée philosophique allemande, en partant de Kant pour aboutir à Hegel ; Proudhon, à ce compte, est logicien ; il faut saluer en lui un dialecticien sans égal ; son talent, à cet égard, ne laisse rien à désirer ; mais je crains bien que nos pères, avec tous les philosophes de l'école du bon sens, n'eussent voulu voir dans ce prétendu génie de la logique que celui de la contradiction. Qu'on en juge.

En principe, Proudhon fait une guerre à mort à toute abstraction sous le nom d'absolu, de fait il assied sa théorie de la justice sur une notion de l'absolu, sur une pure abstraction, sur le concept de l'identité et de l'essence : « C'est une loi de la création et de la raison que les êtres se distinguent les uns des autres par leurs différences (une belle vérité de la Palisse) et réciproquement que l'identité d'attributs implique l'identité d'essence, en sorte que les individus que séparent leurs différences se confondent par l'essence qui leur est commune en une existence unique. Or, tout homme tend à déterminer et à faire prévaloir son essence, qui est sa dignité ; il en résulte que l'essence étant une et identique pour tous les hommes, chacun de nous se sent tout à la fois comme personne et comme collectivité. » (*De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. I, p. 173.) Un moment Proudhon s'écrie avec une netteté qui contenterait le plus exigeant des ontologistes, que « comme science des faits de la pensée pure ou noologie expérimentale, la métaphysique est la première et dernière lettre de la science. » Un instant après, il affirme « qu'aucun pont n'a été jeté entre la métaphysique et la science. » (*De la justice*, etc., t. II, p. 304 et 307.) Après avoir dit (t. II, p. 292) que « l'absolu est la condition *sine qua non* de notre pensée et de tout notre être, » et (page 302) « que la Révolution n'est point athée ; » « un athée n'eût point découvert l'attraction, l'athéisme se croit intelligent et fort, il est bête et poltron ; » après avoir ainsi admis l'absolu, c'est-à-dire Dieu, en logique et en cosmologie, Proudhon l'écarte ensuite sans ménagement en psychologie, comme si la science n'était pas une. Il écrit (t. II, p. 517) : « Nous venons de faire de la liberté une réalité ; nous faisons mieux encore, nous prouvons que cette réalité est purement humaine, incompatible avec l'idée de Dieu. » — Proudhon ne sait réellement pas à quelle profession de foi il doit s'arrêter à l'égard de Dieu ; cette idée de Dieu, par l'embarras qu'elle lui cause, par la gêne qu'il en ressent, et le besoin qu'il en éprouve tout à la fois, lui donne véritablement le délire. Tantôt il l'entend à la manière des naturalistes fran-

çais de nos jours, comme MM. Taine et Vacherot, et c'est par là qu'il se rapproche de l'athéisme vulgaire; tantôt il l'explique à la façon des panthéistes allemands : « Nous dirons de cet en-soi de l'univers résultant de toutes les parties qui le composent et que nous supposons d'instinct quand nous pensons à l'univers : qu'il est substance, vie, esprit, intelligence, volonté, justice, etc.; qu'il existe de toute éternité et de toute nécessité... et tout ce qu'on voudra. » (T. II, p. 282). Tantôt il s'écrie comme un simple disciple d'Auguste Comte, mais avec tout le sans-gêne d'un démocrate : « Qui nous délivrera des entités métaphysiques, des idées innées, du logos, de l'immortalité de l'âme et de l'être suprême? » (T. II, p. 285.) D'autres fois il laissera échapper des mots comme ceux-ci, qui sonnent presque comme un remords, et qui trahissent une sorte de religion intime et secrète : « Je pense à Dieu depuis que j'existe, et je ne reconnais à personne plus qu'à moi le droit d'en parler. » (T. I, p. 46.) Voulez-vous savoir ce qu'il pense du christianisme, il vous sera bien difficile de le deviner : tantôt il exalte la théologie chrétienne et reconnaît que l'Église catholique est celle dont le dogmatisme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, réalisent le mieux le principe et le type théorique de la société religieuse, celle, par conséquent, qui a le plus de droit au gouvernement des âmes (t. I, p. 27); tantôt il met le polythéisme au niveau du christianisme : « Eh! qu'a donc en soi le monothéisme de plus intéressant que le polythéisme? Est-ce que celui-ci n'est pas tout aussi primitif, tout aussi naturel, aussi moral, je dis plus, aussi impérieusement donné dans la sphère transcendantale? » (T. I, p. 356). En commençant il allait plus loin encore : ne prétendait-il pas (p. 170) que dans les religions la perfection du sujet divin est chose à peu près insignifiante, qu'il peut être indifféremment ange, homme, étoile ou phallus. Tantôt Proudhon affirme que le mouvement religieux est inverse du mouvement juridique : « De quelque manière que nous les envisagions, la religion et la justice nous apparaissent contradictoires. » (T. I, p. 174.) Tantôt il reconnaît que les races dont la théologie est la plus savante sont aussi celles qui ont fait le plus de progrès dans le droit : « Il suffit de nommer Rome, la France, l'Italie, l'Allemagne; c'est parce que la France fut jadis très-chrétienne qu'elle est devenue la France révolutionnaire. » (T. II, p. 440.) Proudhon ne cesse de se contredire au sujet du christianisme. Quand il n'écoute que son bon sens, il reconnaît en lui non-seulement le phénomène le plus formidable de l'histoire, mais encore le monument le plus grandiose de la vertu et du génie de l'humanité (t. I, p. 93) : « Oh! le christianisme est sublime!
« Moi qui n'y vois qu'une création de la conscience universelle, je ne
« puis m'empêcher de saluer en lui le génie de l'humanité, qui, pour

« le *salut* d'elle-même, s'est imposé cette longue expiation. » (P. 164.) Ailleurs il représente le christianisme, et toutes les religions en général, comme la source de tous les malheurs, comme « la lèpre du monde, » comme la « cause efficiente et irrésistible de tout le mal. » (T. I, p. 52.) Enfin, par une troisième contradiction, qui est sans doute la synthèse des deux autres, il assure que le christianisme, après un traitement de dix-huit siècles, a laissé la société dans un état aussi déplorable que celui où il l'avait prise (t. , p. 168).

Toutes ces contradictions sont extraites du même ouvrage (*De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*). Qu'on juge par là de celles qu'on pourrait recueillir de ses œuvres complètes, et qu'on se fasse une idée du nombre de volte-faces que ce prétendu logicien, en raison même de sa logique, a dû exécuter durant le cours de sa longue carrière polémique. «Ce n'est pas vingt fois ni trente fois, s'écrie-t-il lui-même, mais bien mille fois que j'ai dû changer d'hypothèse avant d'arriver à cette théorie de la révolution que je vous présente aujourd'hui. »

Penserait-on qu'enfin cette fois Proudhon est parvenu à formuler l'idée de la révolution d'une manière logique et régulière? Qu'on se garde bien de le croire! Cette nouvelle et dernière théorie de la Révolution n'est, comme toutes les précédentes conceptions écloses dans l'imagination du sophiste, qu'un ensemble de propositions qui se heurtent ou ne peuvent se joindre, et dont les contradictions et les vides sont cachés sous des équivoques, des sous-entendus, des extensions ou des reculs d'idées et toutes sortes d'autres artifices qui font plus d'honneur au génie de Proudhon qu'à sa sincérité.

D'abord le point de départ est plus que double, il est contradictoire. La Révolution, c'est l'égalité; l'égalité, c'est la justice; la justice, c'est le droit et le devoir, c'est la morale. Donc, c'est sous forme d'éthique qu'il faut formuler la philosophie de la Révolution; mais, d'autre part, la Révolution, c'est la liberté; la liberté, c'est la souveraineté, *potestas libertas;* donc il faut élever l'éthique de la Révolution sur une base purement humaine, et poser en principe que l'homme est au-dessus de tout, et que rien n'est au-dessus de l'homme. La contradiction saute aux yeux : la morale, c'est l'absolu par rapport à la volonté, comme la logique est l'absolu par rapport à l'intelligence. Comment faire reposer l'absolu sur une base contingente? De plus, s'il n'y a rien au-dessus de l'homme, l'homme n'est responsable qu'envers lui-même. Une fois ceci admis, il n'y a plus de morale possible, que celle de l'intérêt bien entendu, qui n'en est pas une.

Proudhon et ses disciples ne sont pas les seuls ni les premiers qui ont reconnu l'importance de la morale et sa prééminence sur les

autres parties de la philosophie. Déjà, au dix-huitième siècle, Kant, après avoir démoli pièces par pièces toutes les données de la raison pure, avait tenté de coordonner une synthèse doctrinale sur le terrain de la raison pratique. C'est sur cette question de la morale sociale que Platon a écrit ses deux plus volumineux et plus importants traités *De la République* et *Des Lois*. Trois cents ans plus tard Cicéron refaisait ces deux mêmes traités, et son génie éminemment pratique cherchait évidemment à rallier sur ce terrain les diverses écoles qui se partageaient alors le monde grec et romain. Mais ni Kant, ni Platon, ni Cicéron n'auraient imaginé, à l'instar de nos modernes moralistes, de fonder la philosophie universelle et pratique sur une base purement humaine; jamais surtout l'idée ne leur serait venue d'entreprendre de concilier l'inviolabilité et la sainteté du droit avec la souveraineté du moi; s'ils faisaient un traité des lois, c'était pour apprendre à l'homme à obéir.

Il y a deux manières de concevoir et de formuler la morale: il y a d'abord le système religieux : Dieu crée l'homme et lui impose sa loi en lui révélant sa doctrine. Il y a une seconde manière, c'est de considérer la raison comme une loi; la Révolution ne veut ni de l'une ni de l'autre : Dieu, nous l'avons vu, elle l'écarte *a priori*, elle le nie ou ne le nie pas; mais dans les deux cas, elle prétend s'en passer; au fond elle n'en veut à aucun prix, car avec Dieu le moi ne peut pas être souverain. Quant à la raison, c'est l'absolu, et l'absolu c'est le nom philosophique de Dieu. Mais si vous exceptez la raison dans l'homme, il ne reste plus que l'instinct, et l'instinct est en dehors de toute philosophie... N'importe... C'est ce que nous prendrons pour base de la morale de la révolution. On avait cru jusqu'à présent qu'il n'y avait de philosophie que dans la science de l'absolu, et que le contingent ne pouvait aspirer à devenir l'objet de la philosophie que dans ses rapports avec l'absolu; nos philosophes modernes ont changé tout cela, ils n'admettent plus que les faits, sans vouloir comprendre que les faits ne sont intelligibles que par les conceptions prioriques de la raison qui les éclaire au fur et à mesure qu'ils se dégagent par l'expérience aux abords du sens intime.

L'auteur de *la Justice dans la Révolution*, pour trouver une définition qui concorde, en apparence au moins, avec ses principes, c'est-à-dire qui rentre dans son système, rétrograde jusqu'au paganisme romain : il place la justice dans la faculté qu'a l'homme de sentir sa dignité.

L'histoire n'a-t-elle donc pas assez prouvé l'insuffisance et les inconvénients du sentiment païen de la dignité personnelle?.. Ce sentiment n'engendra-t-il pas toutes sortes de violences, ne livra-t-il pas la société à l'anarchie? N'avait-il pas pour résultat nécessaire

d'encourager toutes les ambitions, ne produisit-il pas le triumvirat, le césarisme et l'empire, sans empêcher avec cela aucun des effets qu'il semble avoir eu pour but principal de contredire, par exemple, la dégradation et le mépris de soi-même? C'est au plus beau temps du sentiment de la dignité humaine que l'école des cyniques acquit son plus grand développement, et tandis que la fierté des stoïciens ne fut trop souvent qu'un sentiment en l'air, un thème à déclamation: « *ut pueris placeas, et declamatio fias,* » il est certain que l'école des disciples de Diogène eut une large et profonde influence sur les mœurs générales. La dignité, du reste, chez les Romains était un privilége du patriciat. Les clients, les esclaves, les affranchis, les priviléges du foyer et du forum, le gouvernement politique, l'administration des provinces, tout cela donnait au chef d'une grande maison une importance qui l'exaltait à ses propres yeux et créait en lui un sentiment de grandeur vraiment puissant. La rivalité entre les diverses classes fit que les plébéiens cherchèrent à égaler par le talent les patriciens: tous ceux qui se sentaient du génie, ou même seulement de l'audace, car trop souvent l'audace tient lieu de tout, se croyaient appelés à gouverner le monde. Ce sentiment de la dignité personnelle créa la plus orgueilleuse et la plus impérieuse des aristocraties; tout ce qui n'avait ni naissance, ni richesse, ni talent, n'était compté pour rien, la vie n'avait aucun prix. Enfin, ce sentiment de la dignité humaine se confondant de plus en plus avec l'orgueil, mena la société aux bords de l'abîme, et ce fut une nécessité de réagir par l'humilité chrétienne.

L'insuffisance logique de la définition de Proudhon est encore plus grande que son insuffisance historique; l'idée de la dignité humaine n'est pas assez précise, c'est un mot vague qui dit tout à la fois peu et beaucoup. Pascal, dans les règles qu'il a tracées pour la conduite des preuves méthodiques et parfaites, dit qu'il ne faut admettre aucun des termes obscurs ou équivoques sans définition; pourquoi Proudhon a-t-il oublié, au moment où il s'agit pour lui d'établir la base de sa nouvelle morale, de définir avec précision ce qu'il entend par la dignité humaine? Mais nous sommes bien naïfs de nous étonner de cette manière de faire, chez lui cela est méthode, il entend à merveille l'élasticité des idées, l'art des équivoques et des sous-entendus, des échappatoires. La dignité de l'homme lui vient surtout de sa supériorité morale: il n'est pas moral parce qu'il est digne, il est digne parce qu'il est moral... Son honneur, sa gloire, sa supériorité proviennent de ce qu'il a le sentiment du devoir, la connaissance du bien, et qu'il s'élève dans sa vie au-dessus des lois de l'intérêt, au-dessus même des lois de l'intérêt bien entendu; il est plus que prévoyant et sage, il est vertueux et juste, là est sa dignité; mais

quand on dit simplement : La justice est la faculté qu'a l'homme de sentir sa dignité, il est clair qu'il ne s'agit que du sentiment de l'honneur ou de la fierté, et je dis qu'il est absolument impossible d'édifier un système de morale sur cette unique base. Je sais que chez vous c'est une prétention d'établir la morale sans sortir de l'homme ; mais si c'est précisément son caractère d'appartenir à un ordre supérieur qui fait la dignité de l'homme, pourquoi s'opiniâtrer à tout renfermer dans le moi ? Par votre système vous pensez grandir le moi, je dis que vous le rapetissez ; vous croyez l'élever, je vous déclare que vous le rabaissez. Le moi humain a deux pôles, deux côtés, le pôle inférieur et le pôle supérieur, le côté contingent et le côté tourné vers l'absolu ; en le comprimant de haut en bas vous l'étouffez. « Si quelqu'un me persuadait un jour que le vrai n'est qu'une vue de mon esprit et non quelque chose qui est hors de lui, avant lui, qui sera après lui, qui est Dieu, que le vrai est ma chose, qu'il commence et qu'il finit avec moi, que le trouble délicieux où me jette sa présence n'est qu'une sensation individuelle, et l'assentiment que lui donne ma raison un caprice, que le vrai n'est pas plus que moi, n'est que moi, de même qu'on arrête avec le doigt le mouvement d'une montre, de même celui-là arrêterait en moi la vie morale à l'instant. Je plaindrais l'homme qui, cédant au puéril orgueil de regarder le vrai comme une création de son esprit, échangerait contre cette grossière illusion la douce et glorieuse dépendance dans laquelle nous sommes par rapport au vrai ; il réduirait sa raison à un instinct moins sûr que celui des animaux. » (Nisard : *Études sur les historiens romains*).

Pour passer de la morale individuelle à la morale sociale, Proudhon prétend que l'homme a la faculté de sentir sa dignité dans autrui : cette seconde définition, complément de la première, est encore plus défectueuse, car le prétendu fait dont il est ici question est bien plus difficile à saisir ; c'est à coup sûr un fait d'une subtilité psychologique qui touche de bien près aux plus fines abstractions de la métaphysique ; vous-mêmes, qui répugnez souverainement à ce que vous appelez si dédaigneusement les bilboquets de la métaphysique (principe fédératif), vous qui avez horreur des notions conceptualistes et ontologiques, vous qui n'avez foi qu'au réel, au particulier, au concret, vous ne pouvez arriver à faire toucher le fait dont vous parlez qu'en vous aidant des idées d'essence et d'identité : « Tout homme tend à faire prévaloir son essence, or l'essence étant une et identique, il s'ensuit que chaque homme se sent tout à la fois comme personne et collectivité. » Les hommes, il est vrai, sont semblables par leur nature, leur essence est identique, mais l'identité n'atteint pas le moi, le moi en tant que moi, se pose inévitablement supérieur à tout. Dire

que l'homme sent sa dignité dans son semblable, c'est prétendre que chacun vit dans autrui. Oui, lorsque je vois en face de moi quelqu'un qui souffre, par je ne sais quelle puissance secrète de la nature, je me substitue en quelque sorte à ce malheureux, et je souffre de sa souffrance ; mais, qu'on le remarque bien, ce n'est là qu'un instinct, caché au plus profond des entrailles, un instinct irréfléchi, indélibéré, irrationnel même, en dehors, par conséquent, de toute discussion, qui se rapporte d'ailleurs bien mieux à la loi de charité qu'à celle de la justice, car la pitié n'est pas le droit, et qui enfin, après tout, a son contraire, car, qui ne l'a éprouvé :

Quand gronde l'Océan soulevé par l'orage,
Il est doux, sans péril, d'observer du rivage
Les tremblants matelots, par un suprême effort,
Sur le gouffre écumant luttant avec la mort,
Et quoiqu'à la pitié leur destin nous invite,
On jouit en secret des malheurs qu'on évite.

(*Lucrèce*, trad. Pongerville.)

Au dire de Proudhon la liberté humaine se reconnaît dans autrui, et la justice n'est que le pacte arbitral que la volonté fait avec elle-même. L'homme égale l'homme. C'est une équation qui se pose d'elle-même. Mais si cette équation se pose d'elle-même, d'où vient qu'elle ne se pose pas toujours? Tout à l'heure la justice était toute dans le moi, maintenant elle est hors du moi ; comme faculté immanente la justice est sujette au plus et au moins, comme équation elle est invariable : qui accordera toutes ces contradictions?

J'admets qu'après m'être d'abord posé supérieur à mon semblable en vertu de l'instinct absolutiste du moi, je puis néanmoins être amené par l'expérience et la réflexion à computer les forces et la puissance de mon semblable, et que, trouvant à peu près, entre lui et moi, pour résultat, l'égalité, je suis conduit à concevoir entre nous deux un pacte d'alliance, mais il n'y a rien là qui approche de la justice : ce pacte reste instable et profane, il ne sort pas de la sphère des choses contingentes et éphémères, ni de l'ordre de l'intérêt bien entendu tant qu'il n'a pas été scellé par l'inviolabilité de la justice, consacré par la sainteté du droit.

Pour arriver à la conception de la justice réciproque, ce n'est pas assez que l'égalité de puissance, il faut nécessairement sortir du fait, entrer dans l'idée et reconnaître quelque chose au-dessus du moi ; pour établir l'égalité de droit entre l'homme et l'homme, il faut de toute nécessité recourir à un tiers, à un tiers réel et vivant, Dieu, ou bien à un tiers abstractif, mais toujours réel, et supérieur, le droit, la justice, le bien, l'ordre, la raison des choses. Certainement entre l'homme et l'homme on ne peut pas établir un tiers en

chair et en os; entre l'homme et l'homme il n'y a que la force ou le droit. La force n'est pas la garantie du droit, puisque le droit est une réaction contre la force. Le droit n'a pas d'autre sauvegarde que lui-même. La justice éternelle est garantie par la conscience. Tel est le double caractère de la justice, d'être supérieure au moi qui la porte en lui. L'homme porte au sein de sa contingence l'absolu, non pas un absolu abstrait, non, loin de là, un absolu réel, vivant, puissant, Dieu. Dieu est dans l'homme, il le possède; de là le droit divin, la morale, la vertu et la justice. C'est là un fait, un fait de psychologie et d'histoire, un fait d'expérience et de raison, le premier tout à la fois et le dernier dans la série des faits observables, l'histoire constate sa présence sans pouvoir déterminer son origine, l'analyse contingente le voit reculer sans cesse devant elle, sans pouvoir l'éliminer jamais. Dieu est après la science comme il est avant l'histoire.

Telle est la double théorie de l'immanence et de la transcendance; Proudhon, qui prétend opposer la première à la seconde, se trompe. La justice n'est ni immanente, ni transcendante : elle est l'une et l'autre. C'est un fait qui déborde dans l'idée, et elle est inconciliable avec la souveraineté humaine.

Si vous pensez que la fin de l'homme implique celle de l'univers, et qu'en conséquence chacun de nous peut avec une pleine indépendance poursuivre le but de son existence et développer sa vie dans un ordre de choses et vers une fin qui est souveraine, à qui tout est subordonné, et qui n'est subordonnée à rien, ayez le courage de le dire, et renoncez à toute idée de morale fondée sur le bien et sur la justice, c'est-à-dire sur la raison de l'ordre universel, reconnaissez qu'en place de la morale, de la vertu et du devoir, il n'y a plus lieu dans votre système qu'à une certaine hygiène de l'âme par laquelle l'homme apprendrait à discipliner les diverses passions de son être sous le joug d'une unité centrale, et à coordonner ses actes de chaque jour en vue de la gloire et du bonheur de la vie entière, reconnaissez qu'au lieu et place de la justice sociale fondée sur le droit, vos théories n'admettent plus qu'une organisation politique équilibrant les diverses forces de la société et basée sur l'intérêt de chacun. Tel est le développement logique de l'hypothèse de la souveraineté du moi. Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement dans cette discussion, c'est que nous analysions, qu'on ne l'oublie pas, non les idées d'un mort, mais bien celles d'un vivant qui se nomme légion. La souveraineté du moi est présentement la théorie favorite de la Révolution.

L'auteur de la théorie de l'immanence, dans un petit livre qui est venu après *la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, et où

Proudhon, de jacobin qu'il avait été jusque-là, se fait tout à coup girondin (*du Principe fédéral*), après avoir reconnu qu'il y a trois manières de concevoir la loi : 1° comme le commandement de Dieu; 2° comme l'expression des rapports, 3° comme le statut arbitral de la volonté humaine, déclare que ces trois manières doivent être regardées au fond comme identiques. Cela nous donne la mesure de la foi de Proudhon : au fond Proudhon ne croyait à rien; non-seulement il n'y a jamais eu dans cette vaste et mobile intelligence d'idées stéréotypées, de *credo* fixe, le principe virtuel, le sens même de la foi faisait défaut. Aussi le néant doctrinal, voilà en réalité le fond des théories tapageuses du prétendu dialecticien, ce à quoi se réduit tout ce luxe effréné et étourdissant de déductions hypothétiques et contradictoires.

L'écrivain socialiste et révolutionnaire restera à jamais célèbre pour avoir inventé... quoi?... deux aphorismes et deux utopies... Deux aphorismes : Dieu c'est le mal, et la propriété c'est le vol; deux utopies : le gouvernement anarchique, et la banque du peuple; l'essence proudhonienne est toute là, je veux dire l'essence du Proudhon des beaux jours, de Proudhon démocrate zélé et socialiste convaincu. Or, dans le livre de *la Justice*, l'anarchie se réduit au *self-governement*, c'est-à-dire que l'anarchie est redevenue l'autorité; la banque du peuple n'est plus qu'une banque de France à gain limité de par le gouvernement, c'est-à-dire que la fameuse banque d'échange est redevenue une banque de prêt au taux légal; la propriété n'est plus le vol, puisqu'on reconnaît enfin à la dernière heure que sans elle l'homme ne sort pas de l'état sauvage, et que l'écrivain socialiste borne ses prétentions à réclamer au nom de la justice une balance entre la rente et le salaire, entre le prix du travail et le loyer du capital, sans indiquer toutefois le moyen d'arriver à cette balance, qui semble ne pouvoir être que la taxe officielle; Dieu de son côté a cessé d'être le mal, car Dieu c'est le nom de la puissance éternelle qui produit le monde et la personnification de la conscience humaine. Cependant la religion reste l'obstacle absolu qui s'oppose à la marche de l'humanité et à la réalisation du progrès. Tel est le bilan impartial auquel on arrive lorsqu'on se prend sérieusement à faire la liquidation des idées du célèbre polémiste sans se laisser éblouir par les artifices brillants et les réclames pompeuses destinées à déguiser la pauvreté du fond de roulement, disons plus vrai, le vide de la caisse.

Proudhon a pu être, à une époque de sa vie, un soldat de bonne foi, il a pu combattre avec conviction, sinon pour la vérité, qu'il a dû probablement regarder toujours un peu comme une abstraction, du moins pour la justice. Rencontrant de bonne heure sur son

chemin, comme Rousseau, cette terrible question de l'inégalité des conditions sociales et de la misère, il avait pu, lui le prolétaire de naissance et le lettré du hasard, arrêté devant le sphinx meurtrier, concevoir l'entreprise hardie de lutter avec le monstre et de lui arracher son énigme fatale. J'admets donc que Proudhon a combattu avec énergie et conviction, dans les premières ardeurs de sa carrière, pour la cause sociale qu'il avait embrassée. Comme le sanglier solitaire, qui remue la terre au pied des vieux chênes et qui soulève leurs racines pourries, comme le sanglier auquel il est naturel de le comparer, car il en a toutes les allures, Proudhon a fouillé à travers les abus et les iniquités du sol social, mais au fond Proudhon n'était pas de force, et cela parce qu'il n'avait pas assez de foi : la raison sans la foi est toujours stérile. Malgré son talent, et il était magnifique, Proudhon a plutôt fait rétrograder qu'avancer la cause sociale; l'un des plus beaux génies du monde a été frappé d'impuissance par l'atteinte secrète, mais irremédiable, de la maladie de son temps, qui l'avait touché avant l'heure, le scepticisme. Proudhon manquait de principes et de foi; l'ardeur et la passion ont suppléé quelque temps, mais l'absence de cette force, que rien ne remplace, se trahit bien vite. Plus son intelligence grandit, et plus les points d'appui font défaut à sa raison; à mesure que sa pensée s'élargit et que son imagination gagne en puissance, le vide se fait dans son esprit : le phénomène est sensible; aussi plus il avance dans la vie, plus l'ardeur et la conviction baissent dans son âme; on s'aperçoit aisément sur la fin qu'il parade plutôt qu'il ne combat, qu'il est plus soucieux de briller que de vaincre; il ne conserve, de ses premières ardeurs, qu'un reste de rancune, plutôt contre les hommes que contre les choses, et à la manière gouailleuse et sophistique dont il les argumente, on voit qu'il est plus désireux de les humilier et de les étonner que de les persuader ou de les vaincre. Que n'a-t-il pas fait contre son propre parti, par colère ou même par dépit, car l'amour-propre semble être la seule passion à laquelle il soit resté fidèle jusqu'à la fin de sa vie.

Proudhon en réalité se joue des idées, rien n'est pour lui la vérité, tout est objet d'art, ou arme de guerre. Peu lui importe la matière première, les principes qui doivent lui servir de trame, quoiqu'il choisisse de préférence les paradoxes les plus violents, les contradictions les plus radicales, les théories les plus outrées, il les reproduit de tant de manières, il les présente sous tant d'aspects divers, il établit un tel jeu d'enchaînements et de rapports, d'inductions et de déductions, que son spectateur est étonné, ébloui, séduit, trompé. Son génie littéraire et artistique est comme un prisme à mille fa-

cettes, qui fait exactement l'effet du kaleïdoscope. Les livres de Proudhon rappellent ces disques qui ont servi à amuser notre enfance, sur lesquels sont représentées diverses figures dans diverses situations concordantes, des corps sans bras, des bras sans corps, des têtes d'animaux sur des corps d'hommes, et réciproquement, puis des chevaux sur le turf, des maréchaux qui frappent sur l'enclume, etc... Lorsqu'on regarde ces figures au moyen d'un certain appareil, et qu'en même temps on communique au disque un mouvement rapide sur son centre, il se produit un effet singulier : les bras se rapprochent des corps, les têtes changent de situation, les chevaux galopent, les bras s'élèvent et s'abaissent. C'est un phénomène pareil qui se produit lorsqu'on lit un livre de Proudhon.

Proudhon n'est pas un philosophe, c'est un virtuose: Je ne suis pas écrivain, dit-il modestement, et il se trouve qu'il n'est que cela. Mon système philosophique (lisez mon procédé artistique), ajoute-t-il, n'est ni le réalisme, ni l'idéalisme, non, mais c'est une combinaison hypocrite de l'un et de l'autre: ce n'est pas l'idéalisme classique de Racine ou de Raphaël, ce n'est pas non plus le réalisme franc et sincère de l'école vénitienne ou flamande, le procédé de Proudhon, a un tort bien grave, entre tous, celui de se laisser voir et nous dirons son nom tout à l'heure. Le système est parfaitement connu, il fait école en ce moment, et est en grande vogue chez les peintres, les romanciers et les dramaturges, qui ont du savoir faire. Attaquez hardiment les premiers plans avec la brosse d'un réalisme énergique et brutal, ensuite et par des transitions insaisissables dont l'œil du spectateur ne se méfiera pas, semez çà et là, dans des recoins obscurs, avec la touche légère d'un pinceau suave, des idéalités ravissantes, le spectateur étonné subira l'impression de l'idéal, tout en ne croyant voir que la réalité grossière, et il s'écriera : c'est une révolution artistique !.. Le procédé de Proudhon en peinture et en littérature s'appelle charlatanisme et quelquefois immoralité. Croit-on qu'en philosophie pour être plus nouveau le même procédé mérite un autre nom?..

Proudhon est donc un virtuose, mais non pas un publiciste sincère. Faire sur un sujet quelconque des variations interminables, faire passer le même motif successivement par toutes les clefs et toutes les gammes, et abuser de la dissonance, voilà tout le secret de son art; analyser l'homme par en bas, et mettre la vérité en sous-entendu, c'est à quoi se réduit toute l'originalité de sa prétendue philosophie.

Ainsi qu'on ne nous vienne plus dire que Proudhon est un penseur, que ses admirateurs cessent de nous le donner comme un génie puissant mais inconscient, produisant son œuvre par une action sourde,

latente, et dans une confusion gigantesque comme le Dieu de la genèse scientifique, qu'il y a loin de là à la vérité!.. Proudhon n'est rien moins que créateur. Il n'a pas inventé une seule idée. La pensée qui fait le fond de son livre de *la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, d'où on l'a tirée pour en faire la base de la nouvelle morale à l'usage de la Révolution, et qui consiste, quand on la dégage de toutes les contradictions qui l'enveloppent, dans la négation radicale de Dieu, comme être distinct du monde, et dans l'explication de l'idée divine, comme manifestation inconsciente de l'idée humaine, cette manière de concevoir l'idée religieuse, qu'il présente comme sienne et comme nouvelle, quand il dit avec une fausse modestie : « Cette façon de traiter l'éthique, quand tout le monde la fait commencer par Jupiter, est la plus grande originalité de mon livre. L'honneur en revient à la philosophie naturelle qui est celle du sens commun, » et qu'il ajoute avec l'accent du triomphe : « Jamais l'Église n'aura été à pareille fête, car jamais parole aussi forte n'aura été prononcée sur elle... » cette manière dis-je, de concevoir les choses, n'est ni sienne ni nouvelle, et l'honneur, si honneur il y a, en revient aux Allemands qui l'ont inventée depuis longtemps.

Il y a longtemps, en effet, que les panthéistes allemands, ainsi qu'on peut le voir dans le livre publié par le docteur Philipson, quatre ou cinq ans avant la publication de *la Justice dans la Révolution* (*le Développement de l'Idée religieuse*), ont cherché à expliquer l'apparition et le rôle de l'idée divine dans l'histoire, en disant qu'elle n'a été que le moyen et la méthode dont l'humanité s'est servie pour faire sa propre éducation, et se former par là à l'indépendance dans l'idée humaine, et qu'ils ont prétendu qu'elle était par conséquent destinée dès sa naissance à disparaître en temps voulu, et qu'enfin le temps marqué pour cela est arrivé, ce qui est textuellement la thèse de Proudhon.

Proudhon n'a pas voulu, il le crie assez haut, reprendre le déisme du dix-huitième siècle, la thèse de Rousseau, de M. Jules Simon, qu'il range au même rang que les de Maistre et les de Bonald. La pensée de Proudhon et de ses disciples de la morale indépendante n'est autre que celle des panthéistes de l'Allemagne : l'homme est indépendant jusque dans la morale parce qu'il n'y a rien au-dessus de lui ; à côté de lui, il est vrai, il y a la nature, mais il se l'assujettit. Il ne servirait de rien pour essayer, comme fait Proudhon, de sauver la morale dans ce système qui en est la négation pure et simple, d'en faire un instinct ; l'instinct c'est la nature, et l'homme par sa liberté est appelé à réagir contre la nature et à se l'asservir.

La morale indépendante n'est donc pas de l'invention de Proudhon, l'écrivain français n'a fait que prêter aux théories allemandes les res-

sources d'une conception prompte, d'une expression éloquente, d'une peinture hardie et vive, d'une verve caustique, et surtout d'une phraséologie inépuisable. Connaissant le génie français, il a substitué tant qu'il a pu aux conceptions panthéistiques trop nuageuses, les explications plus superficielles sans doute, mais plus nettes du naturalisme et du positivisme. C'est la seule transformation qu'il ait fait subir à ses importations d'outre-Rhin. Proudhon du reste n'est pas athée à la façon des universitaires allemands, par le tour de l'esprit, par le fait d'un certain mysticisme impersonnel et vague; l'athéisme dans Proudhon résulte du tempérament, de son sens intime. C'est la conséquence du scepticisme de son esprit et de la ténacité indomptable de l'individualisme puissant de son moi.

III

Ainsi l'athéisme, voilà ce qu'il y a au bas de la pente où glissent certaines intelligences dévoyées de notre époque.

Dieu existe-t-il?.. Y a-t-il une seconde vie, complément de la première?.. L'homme a-t-il un maître?.. Aura-t-il un juge?.. La révolution est dans une illusion grossière, quand elle s'imagine qu'on peut répondre à cela par la question préalable. La question préalable à toutes les autres, c'est celle-là même. Il n'y a pas de différence, sur ce point, entre une fin de non-recevoir et une négation franche!.. La nouvelle philosophie nie Dieu, par cela seul qu'elle ne l'affirme pas.

La nouvelle philosophie ne veut plus des abstractions de l'ontologie et de la métaphysique, tant mieux! il ne lui reste plus qu'à choisir entre l'athéisme réel, franc et sincère, et le Dieu vivant de la foi chrétienne, le Dieu de la psychologie et de l'histoire, de l'expérience et de la raison, le Dieu de l'intelligence, de la conscience et du cœur, le Dieu de l'humanité qui lutte et qui pense, qui travaille et qui désire, qui souffre et qui espère, le Dieu de l'Évangile, le Dieu de Moïse le Dieu du passé et de l'avenir.

Oh! sans doute, toutes ces doctrines pernicieuses qui flottent dans l'air, toutes ces pentes funestes où les esprits s'engagent, doivent nous faire concevoir de justes alarmes... Cependant il ne faudrait pas craindre outre mesure... La philosophie n'est que la philosophie... Laissez venir le temps, dans vingt ans, dans dix ans peut-être, ses systèmes d'aujourd'hui, dont elle est si fière, auront fait place à d'autres systèmes, et les hommes continueront à croire: la philosophie aura changé de hochets, et l'humanité aura gardé son Dieu.

L'abbé LARGERON.

LA GRANDE ÉDUCATION CHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE

De l'Éducation, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, 7e édition. — *De la Haute éducation intellectuelle*, par le même, 2e édition [1].

Comment il a été possible d'écrire un tel livre au milieu d'une vie que les devoirs de la charge pastorale, que les intérêts généraux de l'Église, que tant de vaillants combats livrés sur la brèche se disputent chaque jour, c'est un problème pour quiconque n'a pas approché Mgr l'évêque d'Orléans et n'a pas vu à l'œuvre sa merveilleuse activité d'esprit, soutenue par une jeunesse d'âme que les années renouvellent au lieu de la tarir. Ceux même qui le connaissaient et le voyaient toujours prêt à tout pour la bonne cause doutaient peut-être encore qu'une œuvre d'un si grand dessein pût s'achever tout entière ; ils craignaient que le temps et les forces d'un seul n'y dussent point suffire, et que ses commencements, livrés au public il y a plus de quinze ans, ne gardassent toujours l'épigraphe des pensées de Pascal : *Pendent opera interrupta*. La voici cependant, achevée et parachevée, avec la belle unité de sa conception générale, et la variété instructive et charmante de ses détails ; la voici même avec l'addition d'un épilogue qui est, à lui seul, tout un livre, vaste complément que nous n'aurions point osé réclamer, mais dont la pensée de l'auteur avait besoin pour se déployer jusqu'au bout et ne laisser en dehors de son action aucun âge de la vie humaine.

[1] Paris, Ch. Douniol, rue de Tournon, 29.

C'est que cette œuvre si élevée, si philosophique, où les principes et la théorie tiennent tant de place, est cependant par-dessus tout une œuvre de vivante et patiente expérience. C'est que son auteur, avant d'être le premier soldat de l'Église de France, a été, pendant de longues années, un incomparable instituteur de la jeunesse. C'est que pendant ces années fécondes, il a suivi heure par heure avec une sollicitude de père et de mère tous les mouvements, toutes les faiblesses, tous les efforts, toutes les résistances de trois cents enfants, analysé toutes les nuances de leurs esprits et de leurs caractères, discerné tout ce que ces âmes encore neuves peuvent apporter de concours ou d'obstacle à l'action du maître, de la discipline et de la religion. Pendant qu'il faisait au petit séminaire de Saint-Nicolas cette grande chose qui s'appelle former des hommes, pendant qu'il y donnait aux études et à la piété la vive et puissante impulsion dont tout le clergé de Paris garde encore le souvenir, les matériaux du livre futur s'accumulaient et se disposaient dans son esprit; la pratique, éclairée dès le début par les grands principes de l'éducation chrétienne et constamment perfectionnée par l'épreuve des faits, devenait théorie; et la théorie, confirmée par l'expérience, mûrie par la méditation, illuminée par le zèle des âmes et par la noble passion de la beauté morale et de la beauté intellectuelle est devenue ce que nous voyons ; un traité qui épuise la matière, un conseiller éloquent et sûr, un guide nécessaire pour tous ceux qui voudront à l'avenir s'occuper de l'éducation publique.

Comme le bon Rollin, qu'il aime à citer et que notre esprit frivole et superbe a trop mis en oubli, l'évêque d'Orléans a tout à la fois l'expérience et l'amour de la jeunesse, l'expérience et l'amour de l'enseignement. Plus que lui, il a l'élan, la flamme, les grands horizons, le sentiment vif et profond des maux, des périls, des besoins, des ressources du temps où il écrit.

Ce sont là les caractères éminents de son œuvre. A chaque page s'y révèle la connaissance intime de l'âme humaine, le commerce assidu de l'enfant et du maître, du père et de la mère, de la famille et du monde. On sent qu'on a affaire à un homme du métier, qui dit non-seulement ce qu'il a pensé, mais ce qu'il a vu, non-seulement ce qu'il a vu, mais ce qu'il a fait; et ce n'est pas un médiocre plaisir de l'entendre raisonner de ce qu'il connaît si bien, surtout quand on est quotidiennement ou mensuellement exposé à en entendre tant d'autres déraisonner de ce qu'ils ignorent. On peut n'être point de son avis en telle ou telle question particulière, et nous oserons nous-même, sur quelques points, proposer des doutes ou indiquer des nuances d'opinion. Mais dans une si grande multiplicité de règles, de préceptes, de programmes, d'appréciations de toute sorte, on sent

qu'il n'y a pas une proposition qui ne s'appuie sur des raisons sérieuses et sur une pratique prolongée. Quiconque lira avec suite ces six volumes qui sont tout un monde ressentira vivement l'impression que je décris et admirera avec quelle vaillante aisance, avec quelle tranquille hardiesse l'illustre auteur aborde et résout tant de graves et délicats problèmes, en homme qui sait et qui est sûr de son fait, pour le redire encore, *en homme du métier.*

Ne l'est pas qui veut. Pour en être il ne suffit pas d'y avoir été enrôlé par hasard et d'y avoir fonctionné tant bien que mal, même avec conscience et pour faire son devoir. Il faut encore aimer le métier, et le comprendre.

L'évêque d'Orléans l'aime avec ardeur. Il l'aime de toute manière et il en aime tout : il en aime les joies, qu'il décrit avec un charme incomparable ; il en aime les épreuves, les luttes, les fatigues ; j'oserais dire qu'il en aime les épuisements et les douleurs. Et parce que rien n'est petit pour celui qui aime, parce qu'il y a dans l'amour une puissance merveilleuse d'ennoblissement et d'agrandissement, il descend avec une simplicité de mère dans les plus menus détails ; et ceux-là seuls oseront en sourire qui ne comprendront point que cette grande chose qui est l'homme se fait avec cette petite chose qui est l'enfant, et cette grande œuvre qui est l'éducation avec ces humbles soins et ces précautions minutieuses dont se compose le dévouement maternel.

Dans ces joies et dans ces fatigues, dans ces minces détails et dans ces grands ensembles, ce qu'il aime d'un amour à l'épreuve de tout, même de l'ingratitude, c'est, comme il le dit, le sujet personnel de l'éducation, *l'enfant.* Certes, ce n'est pas nous qui lui apprendrons que la trace de la déchéance originelle est visible dans ces âmes qui ne savent rien cacher encore. Il les a vues de trop près et elles lui ont coûté trop cher pour qu'il ignore les germes mauvais qui sont en elles, n'attendant que l'âge pour éclore. Que Rousseau, qui ne les connaissait point et n'a point voulu les connaître même en ses propres enfants, croie ou prétende croire à leur rectitude originelle et bâtisse là-dessus tout un système d'éducation, je ne m'en étonne guère, et me contente de juger le principe de l'*Émile* par les applications détestables que l'auteur en a tirées lui-même. Mais qu'un véritable instituteur qui a mis pour tout de bon la main à l'œuvre, qui a compris ce que l'homme doit être et constaté ce que l'enfant est, qui a vu défiler devant lui en générations successives toutes les variétés de la nature humaine, n'y ait point reconnu un mal à combattre et une blessure à guérir, il faut bien croire que cela se rencontre, puisqu'il y a des instituteurs honnêtes et consciencieux qui ne sont point chrétiens et n'acceptent pas le dogme du péché ori-

ginel; mais j'avoue qu'il faut voir cette chose invraisemblable pour la croire; et dans tous les cas, l'auteur de l'*Éducation* n'est point de ces aveugles ou de ces irréfléchis. Il connaît le mal des âmes; il déclare « que l'obstacle radical, intime, sans cesse renaissant, c'est le fond même de la nature humaine, qui est gâté. » Et il ajoute avec une énergie de langage et une autorité d'expérience qui doivent donner à réfléchir aux partisans de l'éducation rationaliste : « Quiconque ne sait pas que dans la grande œuvre de l'éducation c'est contre la triple concupiscence qu'il a à lutter, ne sait rien, ne peut rien. »

Et cependant il aime l'enfance. Il l'aime non pas seulement par cette belle raison, maternelle et chrétienne, que l'amour mesure sa tendresse à l'infirmité et aux misères de celui qui en est l'objet, mais parce que, malgré ses défauts et ses résistances, il la juge aimable par-dessus tous les âges de la vie humaine. « Il y a dans l'enfant une « grâce, une dignité, une noblesse qui lui est propre. Il n'a jamais « fait une indignité avec réflexion; il n'a pas encore menti avec ha- « bileté; il n'a pas encore méprisé ou haï sciemment la vertu; la « justice, l'équité naturelle et la bonne foi sont toutes vives en lui. « Je connais mieux qu'un autre les défauts du premier âge, et je n'ai « aucune envie ni aucun besoin de les dissimuler. Les longues an- « nées que j'ai dévouées au soin des enfants ont été les plus douces, « mais aussi les plus laborieuses de ma vie, et si mes cheveux ont « blanchi avant le temps, c'est au service de l'enfance. Qui donc « d'ailleurs s'est occupé des enfants sans reconnaître tout ce qu'il y « a à réformer et à corriger en eux? C'est donc aussi, je le dirai « sans peine, c'est aussi dans cet âge que l'on trouve quelquefois à « côté des inclinations les plus heureuses, les instincts les plus dé- « pravés, l'obstination, l'emportement, la jalousie, le mensonge, « même l'ingratitude; c'est surtout à cet âge que l'égoïsme, tout irré- « fléchi qu'il est, se montre capricieux, passionné, ardent. *Mais*, « ajoutait Fénelon, *c'est le seul âge où l'homme peut encore tout sur* « *lui-même pour se corriger*. Et voilà pourquoi, au milieu même de « ses défauts, il n'y a rien de plus aimable à voir que la raison et la « vertu naissantes d'un enfant, rien de plus touchant à observer que « les premiers efforts qu'il fait contre lui-même. Comme il faut l'ex- « horter et le soutenir alors! avec quelle affection il faut lui faire « sentir qu'on bénit Dieu de son courage! Il faut bien se le persua- « der, jamais on ne témoignera de trop tendres encouragements à « un enfant qui travaille à se maîtriser, qui sent ses fautes, qui se « les reproche et les avoue de bonne foi, qui aime ceux qui le re- « prennent et met de bonne heure la main au grand œuvre de son « perfectionnement. C'est l'œuvre et la gloire de l'éducation de rem-

« porter ces victoires ; c'est aussi l'œuvre et la gloire de la jeunesse.
« — J'ai assisté à ce triomphe et j'en ai joui : j'ai vu des enfants, « avant leur douzième année, fidèles aux heures du silence, attentifs « aux leçons de la science et de la vertu, empressés au travail, ar- « dents aux combats de l'émulation, recueillis dans la prière, et je « me suis dit : Quelle joie pure, quel honneur pour ceux qui élevè- « rent ces enfants, et qui sont parvenus à former des esprits si mûrs, « des cœurs si fermes, des âmes si sérieuses dans un si jeune âge ! « mais aussi comment ne pas aimer des enfants si courageux et si « aimables ? — Il est vrai que pour ne point se laisser décourager « par les défauts des enfants, il faut les aimer et sentir le bonheur « d'en être aimé ; il faut mettre sa joie à les voir de près, il faut les « étudier avec intelligence et avec amour ; il faut prendre plaisir à « causer familièrement avec eux. Dans ces entretiens intimes, leur « esprit s'élève, leur cœur s'ouvre, on y découvre les choses les plus « touchantes. Leur âme s'épanouit tout entière ; on aperçoit quel- « quefois tout à coup derrière ce petit visage doux et riant et dans le « fond de cette mobile créature, quelque chose de grand et de divin « qui étonne d'abord et que bientôt on vénère avec tendresse. On peut « dire alors de l'enfant ce que l'Apôtre dit de la charité : *Il croit tout*, « *il espère tout ;* il cherche tout ce qui est aimable et bon ; il admire « tout ce qui est grand et noble ; il ne soupçonne pas le mal ; il ne « s'attriste pas du bien ; il se réjouit de tout ce qui est heureux. Vous « l'aimez, il vous aime ; vous paraissez vertueux, il vous vénère. — « Au récit d'une action généreuse, son cœur bat, son regard s'en- « flamme. A la vue du malheur, ses larmes coulent ; il n'attend pas « qu'on lui expose, il devine les besoins de la misère. Non, je ne « m'étonne pas que Jésus-Christ, un jour que ses disciples se dispu- « taient entre eux pour savoir qui serait le plus grand dans le « royaume des cieux, ait appelé un jeune enfant, et après l'avoir « embrassé, le plaçant au milieu de la foule attentive, leur ait dit : « En vérité, je vous le déclare, si vous ne devenez semblables à ce « petit enfant, vous n'entrerez poin dans le royaume des cieux. On le « voit, je ne raconte pas ici des rêves. Depuis Jésus-Christ qui voulut « être le précepteur et l'ami du premier âge, quel instituteur digne « de sa divine mission n'a pas éprouvé ce que je viens de dire ? Qui « n'a vu quelquefois, avec un profond attendrissement, dans ces « jeunes cœurs, cette ardeur si belle, cette docilité si courageuse, « cette générosité si confiante, ces vives et fortes inspirations, et « enfin quand le jour est venu, ce goût sublime, cet enthousiasme « d'admiration qui les transporte tout à coup pour la vérité et pour « la vertu ? Age pur et brillant ! âge noble et sincère ! temps héroï- « ques de la vie ! âge admirable lorsqu'une éducation religieuse en

« inspire les affections, en dirige les efforts, en consacre l'ardeur, « en modère les passions, en corrige les défauts, en prévient les « écarts, en embellit les vertus? C'est l'âge des plus pures pensées, « des affections les plus généreuses, des amitiés les plus fidèles, du « courage intrépide pour le bien, et, quand il le faut, même des « dévouements magnanimes ! »

Quand on aime la jeunesse avec cette clairvoyance qui ne se dissimule aucun obstacle et avec cette mâle ardeur qui ne désespère d'aucun succès, on a, on ne peut pas ne point avoir l'intelligence de la grande éducation morale, de l'idéal qu'elle se propose, des procédés qu'elle préfère et de la mesure dans laquelle elle emploie chacun d'eux, de l'ordre dans lequel elle développe les facultés de l'enfant et du jeune homme, de la part qu'elle fait à l'autorité et à la liberté, à l'action du maître et au concours ou à l'initiative du disciple, de la place souveraine que la religion y occupe comme fin suprême et comme moyen nécessaire. On n'imagine plus qu'on aura fait quelque chose quand, par la pression d'une discipline inflexible, on aura obtenu un ordre extérieur et mécanique ; on ne fait plus la faute énorme de confondre l'instruction, qui n'est que la culture d'une seule faculté, avec l'éducation qui doit, en les développant toutes dans un ordre harmonieux, former l'homme tout entier ; on comprend enfin que le collége n'élève pas les enfants pour le collége, mais pour la vie libre et virile qui lui succède, que la valeur de l'éducation qu'il donne sera jugée par les fruits que porteront les âmes après l'avoir quitté, et qu'il n'aura pas même accompli la moitié de sa tâche s'il rend chaque année à la société une génération de cœurs faibles et désarmés qui ne sauront défendre contre les sophismes, les entraînements et les exemples du monde ni leurs principes, ni leur temps, ni leurs habitudes vertueuses.

Cette haute intelligence de l'éducation dans ses rapports avec l'être passionné et mobile, libre cependant et raisonnable, sur qui elle opère, avec le but personnel, religieux et social vers lequel elle doit acheminer la vie humaine, avec les périls qu'elle doit pressentir de la part des forces hostiles qui tendront plus tard à défaire son ouvrage, avec les devoirs à venir dont elle est l'école préparatoire, avec les besoins particuliers et la physionomie propre du temps où elle remplit sa mission, nul ne la possède mieux que Mgr l'évêque d'Orléans ; elle est la lumière de son livre comme l'amour en est la flamme. Sans entrer dans une analyse qui serait à la fois trop sèche et trop longue, je voudrais, pour justifier le titre de cette étude, dégager à une si belle lumière les principes et les traits caractéristiques de la grande éducation chrétienne au dix-neuvième siècle, telle que l'illustre auteur la conçoit et la conseille après l'avoir pratiquée.

I

Il s'agit ici de l'éducation commune ou publique, pour laquelle Mgr d'Orléans ne dissimule pas ses préférences, et qui, d'ailleurs, dans l'état moyen des conditions et des fortunes, est inévitablement celle du plus grand nombre. Mais la nécessité qui enlèvera un jour la plupart des enfants à la maison paternelle ne dispense pas le père et la mère de commencer eux-mêmes l'œuvre pour laquelle ils chercheront alors des auxiliaires : en appelant un étranger au partage de leur responsabilité, elle ne les en dégagera à aucun moment; et plus tard, quand l'autorité empruntée et passagère du maître expirera au seuil du collége, c'est encore au foyer où elle a commencé qu'il faudra que l'éducation se continue et s'achève. Il y a, dit-on, des pères qui l'entendent d'une façon plus commode. Ils laissent leurs enfants faire ce qu'ils veulent jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille exigée pour porter la tunique de lycéen la plus petite possible; car, pensent-ils, qu'importe les défauts d'un bambin de cinq ans? et à quoi bon le tourmenter ou s'en tourmenter avant l'heure? Puis viennent dix années de casernement pendant lesquelles il est bien évident que l'éducation est l'affaire de la pension; car, je vous prie, qu'y a-t-il à faire pour les parents les jours de sortie, sinon d'amuser leur fils ou le laisser s'amuser? et, quant aux vacances, ne sont-elles pas la légitime revanche de la liberté sur dix mois de servitude? Enfin, les études terminées et le diplôme conquis, le jeune homme est ce que l'a fait le collége et devient ce qu'il se fait lui-même; car, quelle apparence y a-t-il de le vouloir morigéner encore à dix-huit ans? — Sur quoi je leur demande d'abord à quel moment de leur vie ils auront été pères, et s'ils croient que transmettre à leur fils une fortune accrue et un nom honorable, ce soit avoir accompli tout entière la tâche auguste qu'ils ont acceptée d'avance le jour où ils ont fondé une famille. Puis je les supplie de regarder de plus près ces années fécondes et charmantes de la première enfance, et de voir quels trésors ils négligent de faire valoir, quels mauvais plis ils laissent prendre, quelles difficultés peut-être insurmontables ils préparent à l'éducation commune qui ne peut, si bien dirigée soit-elle, suppléer en tout la famille, et qui devrait avoir pour mission de continuer l'éducation domestique, non de réparer ses sottises et d'arracher les mauvaises herbes qu'elle a laissé croître. Cet âge que vous négligez,

c'est celui où les habitudes se forment, indéracinables si elles sont mauvaises, fragiles encore si elles sont dans le sens de la vertu, mais déjà pleines de promesses, et contenant ou la garantie de la persévérance ou l'espoir du retour. C'est l'âge où la curiosité s'éveille et se repaît avidement des aliments bons ou mauvais qu'on lui donne. C'est l'âge où les idées, les sentiments, les désirs fermentent et s'agitent avec une ardeur et une candeur pleines de ressources et de périls, dans une confusion où nul aussi bien que le père et la mère ne peut introduire par degré l'ordre, la suite et la lumière. C'est l'âge où la volonté fait ses premières armes, essaye ses premières résistances et se dresse dans sa faiblesse pour cueillir le fruit défendu de la révolte. C'est l'âge aussi où, suivant le mot de Fénelon, l'homme peut tout sur lui-même pour se corriger, à condition qu'on l'y aide, — et tout pour se perdre, si on le laisse à lui-même. C'est l'âge où le sentiment de la dépendance rend l'exercice de l'autorité plus facile, et où celle-ci, à condition de n'être ni molle ni capricieuse, à condition d'être réglée dans son action par la justice et adoucie par l'amour, peut presque infailliblement fonder l'obéissance sur le respect. C'est l'âge enfin où la raison qui naît et qui a besoin de croire, où le cœur qui s'ouvre et qui a besoin d'aimer peuvent être tournés presque sans effort, par la seule action de l'atmosphère dont on les enveloppe, des paroles qu'ils entendent, des exemples qu'ils voient, vers Dieu, vers le bien, vers la beauté, vers le sacrifice. Bien commencer tout, n'est-ce rien? Et y a-t-il au monde un lieu, un personnel d'éducation, un ensemble de conditions et d'influences de toute sorte qui puissent, pour cette mise en train de la vie, remplacer la famille, si la famille veut être ce qu'elle doit être?

Si elle veut être ce qu'elle doit être! C'est-à-dire si elle est chrétienne, et que l'indifférence ou l'abstention du père (on me dispensera d'ajouter : ou son impiété ouverte) ne défont pas chaque jour ce que la mère a fait la veille; si elle est unie, et que le premier spectacle offert à l'enfant dans le séjour de la paix ne soit pas celui de la discorde; si elle est, sons une forme ou sous une autre, fidèle à la loi du travail; si elle est réglée et sait défendre contre les mille envahissements du monde l'heure de la prière et l'heure de l'étude, l'heure de la promenade et l'heure de la classe; si le père et la mère daignent se souvenir qu'ayant charge d'âmes, ils doivent prendre la peine d'étudier ces âmes dont ils sont responsables, et qu'à cette condition seule ils pourront faire ce que le meilleur collége, avec sa réglementation uniforme, ne fera jamais aussi bien, et ce qui pourtant est indispensable au début de l'éducation, je veux dire appliquer à chacune d'elles la discipline morale, le juste tempérament d'éloges ou de

remontrances, de sévérité ou d'indulgence qui lui convient spécialement; enfin s'ils savent vouloir, s'ils savent faire chez eux de la discipline et de la règle une institution indiscutable, et ne point accepter pour le droit divin de leur autorité ces déchéances dont ils sont si souvent complices, et dont le livre de l'*Éducation* cite de risibles et lamentables exemples.

L'enfant ainsi élevé est prêt pour l'éducation publique; et celle-ci, loin d'avoir à redouter, comme il arrive si souvent, l'influence de la famille, l'invoque alors comme son meilleur auxiliaire; dans ces conditions, l'éducation domestique se continue même au collége, et l'esprit de famille y pénètre non plus pour le désorganiser, mais pour rendre l'action du maître plus éclairée et lui permettre d'être douce sans cesser d'être forte. L'enfant en effet restera longtemps un mystère pour celui-ci tant que le père et la mère pour qui cette petite âme est transparente, ne lui auront pas communiqué le résultat de leurs expériences; et s'ils ne se sont pas sérieusement occupés eux-mêmes de la première éducation, ils sont peut-être plus incapables que tout autre de lui transmettre cette psychologie intime qu'ils n'ont pas pris la peine d'apprendre. Mais s'ils ont réellement vécu avec leur enfant, s'ils ont pu noter jour par jour ses fautes ou ses efforts, s'ils savent, pour en avoir fait l'épreuve, à quelles excitations il reste insensible, quelles autres ont sur lui une influence salutaire, leurs renseignements épargneront au maître mille tâtonnements et mille méprises; et celui-ci, se sentant soutenu par l'autorité même qui semble abdiquer entre ses mains, ajoutera à la force officielle et abstraite du règlement et de la discipline l'influence intime et domestique dout il aura puisé le secret dans ces précieuses confidences.

Mais ce n'est pas assez de cette première impulsion et de ce premier concours. Il faut que pendant la longue durée de la vie scolaire l'enfant se sente suivi, soutenu, excité par l'active sollicitude de la famille; il faut, dit Mgr d'Orléans, que la famille « s'identifie avec l'esprit et le système d'éducation de la maison qu'elle a choisie, » qu'elle donne, en ce qui la concerne, l'exemple du respect religieux de la règle et de l'affectueuse considération pour les maîtres qui l'appliquent, que l'enfant retrouve et reconnaisse chez lui, dans les courtes sorties de l'année et dans la longue liberté des vacances, l'ensemble d'idées et de principes suivant lesquels on le dirige au collége, que la présence des parents aux examens intérieurs, aux solennités religieuses, aux fêtes intellectuelles, les montre associés partout et toujours à une œuvre qui ne peut réussir que par le concours de tous. Trop souvent il n'en est pas ainsi; trop souvent les maîtres font la cruelle expérience des difficultés que le retour périodique de l'enfant

à la maison paternelle et le contact prolongé avec la famille suscitent à leur mission. Mais cela, c'est le renversement de toutes choses; et je ne crois pas qu'il y ait pour un père et une mère, s'ils y veulent bien réfléchir, d'humiliation plus profonde, de plus grande inquiétude de conscience que de se sentir *obstacles* à la bonne éducation de leur fils. La vraie famille a une autre action; et c'est sa gloire qu'en admirant les fortes vertus intellectuelles et morales du jeune homme qu'elle avait livré enfant à l'éducation publique, nous ne puissions pas dire si l'honneur en revient davantage à l'influence immédiate et continue du collége ou à l'influence lointaine et intermittente, mais toujours présente de la maison et des traditions paternelles. Que cela soit laborieux, et suppose une vigilance dont les vies affairées et frivoles ne s'accommodent guère, qui le nie? Mais l'éducation publique des enfants n'est point une tente dressée pour le sommeil des pères; et ils suffit que cela soit possible pour qu'il faille l'avouer obligatoire. Aucun de ceux qui auront lu, dans l'ouvrage de Mgr d'Orléans, l'admirable livre intitulé *le Père, la Mère et la Famille*, ne doutera ni de la possibilité ni du devoir.

II

On entend bien que cette intervention et pour ainsi dire cette *providence* de la famille ne doivent point avoir pour effet de diminuer la responsabilité du maître. Celle-ci lui demeure tout entière, et lui impose des conditions difficiles et hautes sans lesquelles le succès de l'entreprise n'est plus qu'une affaire de hasard.

On n'est point le véritable instituteur, si l'on ne comprend pas qu'on a charge d'âme, je dis de l'âme tout entière et non pas seulement de l'esprit; que, par conséquent, on ne saurait, sans se reconnaître misérablement au-dessous de sa tâche, la borner à emmagasiner dans l'esprit des enfants les connaissances nécessairement superficielles dont se composent les études classiques; qu'il s'agit avant tout de former des consciences, des volontés et des cœurs, *de faire des hommes*, dit l'évêque d'Orléans; que laisser dans l'enfant un seul germe heureux sans le cultiver avec amour, une seule inclination mauvaise sans entrer résolûment en lutte avec elle, c'est ne pas entendre ou ne pas faire son devoir.

On n'est pas instituteur quand on ne donne point à la jeunesse l'exemple des leçons qu'on lui prêche. Un maître emporté, négli-

gent, injuste, n'inspirera point le goût et l'habitude de la justice, de l'application et de la douceur, sauf dans le cas extrême, et trop odieux à prévoir, où l'excès de ces défauts en inspirerait l'horreur. C'est la loi même du bon sens : de ces deux enseignements contradictoires, l'enfant suivra naturellement le plus facile et celui qui, donné en action, semble le plus sincère. Et de là le bon sens encore tire cette conclusion que, dans une éducation chrétienne, l'esprit chrétien doit être partout, inspirer l'enseignement, la direction et la conduite du professeur, du maître d'études, du chef de la maison, quelque nom qu'il porte, aussi bien que les paroles de l'aumônier. Je ne parle pas seulement ici de l'affreux ravage qui se ferait dans l'âme du jeune homme s'il apercevait entre la doctrine de la classe et celle de la chapelle une opposition ouverte ou voilée ; il est trop clair qu'une éducation ainsi conduite se détruirait elle-même. Mais je dis, sans insister davantage, que le maître ou le père (car ici leur situation est identique) ne savent pas ce qu'ils font lorsqu'ils veillent à ce que leurs enfants accomplissent les devoirs de la vie chrétienne et qu'en même temps ils s'en affranchissent pour leur compte[1].

[1] « Vous êtes dans un pays catholique, vous élevez des enfants catholiques ; que sais-je? vous réunissez peut-être deux ou trois cents fils de familles catholiques dans une grande maison d'éducation dont vous êtes le supérieur, le proviseur, le censeur, le professeur, le président d'étude, le maître à un titre et sous un nom quelconque.

Et vous n'avez pas la foi : c'est le malheur des temps, et vous le regrettez, je le suppose au moins ; mais enfin, c'est un fait, vous n'avez pas le bonheur d'être chrétien, ou si vous avez encore la foi, vous n'avez pas le bonheur et le courage d'être chrétien et catholique par le cœur et par les œuvres.

Mais vous voilà en présence de ces trois cents enfants: eh bien! je vous le demande, comment vous en tirerez-vous? Qui que vous soyez, je vous défie de vous acquitter de votre charge, je ne dis pas seulement avec conscience, mais avec honneur.

Vainement, me direz-vous : Il y a une tenue, il y a un respect, il y a une attitude officielle.

Je réponds : Rien de tout cela ne suffit ni à l'honneur, ni à la conscience. Entrons dans le détail.

Vous faites prier ces enfants le matin, le soir, avant, après les classes, chaque jour de la semaine, chaque dimanche, et vous ne priez jamais avec eux ! Non jamais sérieusement. Car enfin, dans la plus simple prière, dans l'*Ave Maria*, vous rencontrez le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très-sainte Vierge Marie, sa mère : comment prononcez-vous ces noms sacrés ? Y croyez-vous? et si vous n'y croyez pas, je le répète, comment les prononcez-vous?

A la messe, pendant l'élévation, ces enfants s'inclinent et adorent : vous inclinez-vous ? Si vous ne croyez pas au saint sacrifice de la messe, c'est-à-dire à l'Incarnation du Verbe, au sacrifice de la croix et à la Rédemption de Jésus-Christ, que faites-vous là ? N'est-ce pas une situation impossible, un rôle intolérable ? Et croyez-vous avoir satisfait à votre conscience et à votre honneur en me répondant que vous y gardez la tenue officielle ?

Mais ce n'est pas tout, et il faut aller jusqu'au bout. Non-seulement vous faites

On n'est pas instituteur si l'on n'a pas la fermeté, caractère et signe d'une autorité qui, dit admirablement l'évêque d'Orléans, « ne laisse jamais mépriser son droit ni languir son action, » force de résistance absolument nécessaire pour lutter, dit-il encore, « en champ clos, âme à âme, parfois seul aux prises avec tous, » contre toutes les forces qui tendent incessamment à détruire l'œuvre de l'éducation, à ralentir le mouvement, à désorganiser le travail, à substituer partout la tolérance, puis la négligence et le laisser-aller, puis la licence, à l'ordre et à la règle. Et la fermeté elle-même manque son but, s'arrête à la surface au lieu de pénétrer jusqu'au fond, ne produit qu'une régularité extérieure et machinale au lieu de créer dans chaque âme des habitudes vertueuses et des principes d'obéissance active et cordiale, si elle n'a pas pour fondement la bonté, pour esprit la douceur, si elle procède habituellement par la force brutale des punitions et non par la force morale de l'ascendant et du respect.

Enfin on n'est pas instituteur si l'on ne se dévoue pas : dans cette vie austère, minutieuse, monotone, obscure, dans cette lutte de chaque heure où il faut procurer le bien des enfants malgré eux, où l'on rencontre l'ingratitude et la révolte plus souvent que la reconnaissance et la docilité, où mille petites pointes, mille blessures irri-

prier ces enfants et vous ne priez pas avec eux ; mais vous les faites communier, et vous ne communiez jamais ! et vous faites bien, et vous êtes un honnête homme en cela, et il serait affreux que la tenue officielle allât jusqu'à vous commander un sacrilége : mais cela n'en fait pas moins une situation inexplicable quand, un jour de Pâques, tous ces enfants communient sans qu'un seul de leurs maîtres communie avec eux.

Vous avez beau me dire que vous respectez silencieusement l'âge et les croyances de ces enfants... Je vous l'accorde, vous vous taisez ! Eh ! bien, je dis que cela est encore affreux et que ce silence de tout ce qui les entoure pendant cet acte sublime et dans cette grande journée de Pâques est pour eux un mystère effrayant. Quoi ! dans un tel jour et lorsqu'ils viennent de recevoir leur Dieu, il faut qu'ils comprennent que cette communion est bonne pour eux, et ne l'est pas pour vous ! Vous n'avez jamais, pas même ce jour-là, une pensée religieuse à exprimer devant eux, pas un mouvement de symphatie entre votre âme et les leurs !

Je le répète, ce silence est un mystère effrayant et absolument inexplicable pour ces pauvres enfants,— jusqu'au jour où ils se l'expliquent enfin, et déchirent brusquement le voile.

C'est à quatorze ou quinze ans que ce jour arrive ; c'est alors que la réflexion leur donne le mot de cette affreuse énigme, et que votre exemple, qu'ils ont compris, déracine dans leur âme toute foi en Dieu et tout respect pour vous.

C'est alors qu'ils s'aperçoivent qu'on leur a joué une grande comédie, et *qu'on se moquait d'eux!* C'est alors qu'ils se disent à eux mêmes et aux autres : « Mais nos maîtres ne croient donc pas un mot de ce qu'on nous enseigne! Il n'y a donc de la religion en ce monde que pour les enfants au collége : et, hors du collége, pour le peuple et pour les femmes! » (*De l'éducation*, t. II, l. IV, ch. II.)

tantes viennent sans cesse agacer les nerfs et lasser la patience, on ne fait pas tout son devoir si l'on ne fait pas plus que son devoir, si l'on ne devient pas un père et une mère, si l'on n'a pas pour se soutenir, pour s'élever au-dessus de la nature, pour donner du prix à tant de soins vulgaires, pour calmer tant d'impatiences, excusables ailleurs, funestes ici, le baume, la force expansive, la sainte poésie de l'amour.

Je ne puis qu'esquisser rapidement des traits généraux. Mais on sent que c'est ici le centre même de la théorie de l'éducation, et l'on ne s'étonnera pas que l'auteur ait consacré presque la moitié de son livre à cette partie de son sujet. Il l'a traitée avec une ampleur, une précision, un charme, une finesse d'observation psychologique qui en font pour tout le monde une lecture infiniment attachante en même temps qu'un magnifique programme pour les hommes que Dieu appele au « *magisterium*, » de l'enfance et de la jeunesse. Nulle part l'accent du métier — on entend bien dans quelle noble acception j'emploie de nouveau ce terme familier — n'est plus ferme et plus sûr; nulle part la doctrine ne porte sur un fond plus solide d'expériences suivies, et nulle part les faits ne sont fécondés par une intuition plus juste et un amour plus généreux du grand but qu'il s'agit d'atteindre. On y devinerait, si on ne le connaissait d'avance, la main exercée d'un homme qui a dépensé le meilleur de son intelligence et de son zèle à former non-seulement des enfants, mais des instituteurs, et à réaliser en lui-même cet idéal du supérieur qu'il a tracé d'un pinceau si magistral. Je ne sais s'il y a en France un seuf chef d'établissement qui ne trouvât quelque chose à apprendre dans ces nobles pages; mais j'ose assurer qu'il n'en est pas un à qui il ne fût utile de les méditer souvent, et qu'il n'est aucun maître, si humble ou si élevé que soit son rang dans la hiérarchie scolaire, qui ne profitât à une telle école. Je ne puis rien citer, ni tout indiquer, et c'est un grand embarras de choisir. Toutefois, je signale encore, non plus aux seuls instituteurs, mais à tous les chrétiens très-occupés et qui s'effrayent de se sentir emportés loin d'eux-mêmes par le torrent des affaires, dispersés par les préoccupations mêmes légitimes de la vie, un chapitre digne de Fénelon ou de saint François de Sales sur la part qu'ils peuvent et doivent faire à la prière et à la vie intérieure au commencement de leurs journées, et sur ce qu'ils y gagneront, au grand profit de leurs affaires elles-mêmes, en activité calme, en lumière d'esprit, en force de volonté. Enfin, s'il est permis, en un sujet si grave, de donner une petite place au dilettantisme littéraire, je me permettrai de recommander tout particulièrement le chapitre intitulé : *De la roideur de caractère chez un supérieur*. C'est un vrai chef-d'œuvre de fine et pro-

fonde analyse, en même temps qu'un avertissement et une leçon de conduite fort bonne à quiconque commande, à un père comme à un maître, et à un préfet comme à un colonel.

III

Voici donc l'enfant en face du maître : l'enfant, préparé par le travail personnel du père et de la mère et par cette influence de la famille qui entend bien, tout en s'éloignant, ne pas s'interrompre; le maître, chrétien, intelligent, ferme, dévoué, aimant. L'éducation publique commence, et commence tristement, avouons-le, pour cette jeune âme à qui cependant il faut la faire aimer, car elle sera stérile s'il ne fait que la subir. « Il a *le mal du pays*, et ce n'est pas « un vain mal. Il a le regret de la famille absente, et pour un jeune « enfant, oh ! quelle tristesse! quel déchirement ! quel vide! et pour « combler le cœur de ce pauvre enfant, si vous n'avez à lui offrir « qu'une maison étrangère où personne ne lui sourit, où personne « ne l'aime ; une sorte de mécanisme administratif dans lequel il est « engrené, emporté, et quelquefois douloureusement froissé ; une « foule bruyante, étourdie, souvent railleuse ; et puis du grec et du « latin !... » Il faut autre chose ; et parce que le premier mouvement de ce jeune cœur est de se fermer en présence de l'inconnu, il faut que tout conspire à l'ouvrir, que tout lui souhaite une bienvenue hospitalière. Ce que je vais dire n'est qu'un détail, mais un détail de grande conséquence ; car il s'agit de savoir si la première impression de cette vie nouvelle sera pour l'enfant douce ou cruelle, si, le premier soir, en échangeant sa chambre de la maison paternelle pour sa place numérotée au dortoir, il se sentira parmi des étrangers hostiles et durs, indifférents tout au moins, ou parmi des pères ou des frères. Je dirai donc que j'augure bien de l'esprit d'une maison et des sentiments qu'elle laissera dans sept ou huit ans au petit enfant qui y entre aujourd'hui, si les *nouveaux* y reçoivent un accueil fraternel, si c'est pour tous les *anciens* une tradition et un plaisir de les mettre à l'aise, de faire les premiers pas vers ces pauvres petits effarouchés, pour les meilleurs une récompense et une mission d'aider la tendresse des maîtres à rétablir la sérénité puis la joie dans ces jeunes âmes. Les condisciples, à ce premier moment, peuvent plus que l'instituteur ; ils obtiennent en une récréation ou en une promenade ce que celui-ci ne pourrait peut-être conquérir en un mois ;

et en même temps que les relations mutuelles du collége se montent dès le début à un ton de confraternité généreuse, l'éducation est mise en état de commencer sur l'heure, et de faire accepter de bonne grâce à l'enfant les trois grands moyens dont elle dispose : la religion, la discipline, l'étude.

En ce qui concerne la religion et sa place dans l'éducation de la jeunesse, deux théories ou deux conduites sont en présence. Suivant l'une, sa place est à la chapelle et à la salle où la prière se fait le matin et le soir ; elle s'enseigne et se pratique à ses heures par les soins de l'aumônier et sous la surveillance des chefs ; elle est une partie de l'enseignement et de la discipline ; rien de plus. Suivant l'autre, elle embrasse tout et préside à tout ; elle est la fin suprême de l'éducation comme de la vie ; elle est le moyen souverain, le principe inspirateur de tout perfectionnement et de toute vertu. En même temps qu'elle pour a fonction spéciale de former le cœur et la conscience, elle pénètre dans la discipline pour adoucir le commandement, sanctifier l'obéissance et créer l'habitude du respect, dans les relations mutuelles des enfants pour transformer la camaraderie en fraternité chrétienne, dans les études pour favoriser la liberté de l'esprit par la sérénité de l'âme, pour faire prendre au sérieux le devoir du travail, et donner à la plus humble tâche la valeur d'un *itinerarium mentis in Deum*.

Je ne discuterai pas la première. Je me contenterai de dire que, quand on la suit, il faut du moins savoir ce que l'on fait, et en convenir. Et ce qu'on fait, le voici : On prépare des hommes qui ne seront point chrétiens et qui considèreront la religion comme une *spécialité* à laquelle on fait très-bien de s'adonner, comme aux mathématiques, quand on y a le goût et l'aptitude, mais à laquelle on peut fort bien aussi en préférer quelque autre, comme le Jockey-Club ou la Bourse. Et on fait des écoliers qui ne le seront guère, et qui n'auront garde de faire sortir la religion des heures et des lieux où on l'enferme, pour lui donner sur leur conduite une action peu favorisée d'ailleurs par l'esprit général de leur éducation ; si bien qu'il ne faudra pas beaucoup compter sur elle pour les rendre plus laborieux et plus dociles, encore moins pour garder la pureté de leurs cœurs.

Cela dit, je m'arrête à la seconde théorie qui est proprement la théorie de l'éducation chrétienne, et je lui demande comme elle entend cette pénétration de toute la vie scolaire par la religion. Elle me répond avec deux mots : la piété et la science.

Tous ceux qui ont étudié de près les difficultés de la vertu chrétienne dans la jeunesse, surtout en ces années périlleuses où bouil-

lonne la première effervescence des passions, conviendront avec l'évêque d'Orléans « que la foi sans les œuvres, la religion froide, la tiédeur languissante n'y suffisent pas ; qu'il y faut la foi vive, la religion fervente, l'amour de Dieu, la prière vraie au fond des cœurs, en un mot la piété. » Pour la former dans ces jeunes âmes, l'exemple donné d'en haut, sérieusement et unanimement, est sans doute une condition nécessaire ; nous l'avons dit et nous n'avons plus à y revenir. Mais l'exemple ne suffit pas ; il faut que l'enfant y mette du sien ; il faut que cette vertu, qui sera la source et la garantie de toutes les autres, se forme en lui et devienne une partie de lui-même ; il faut donc qu'il s'y exerce et qu'on l'y exerce. De là l'importance capitale des exercices de piété.

Mais qu'on y prenne garde : toute méprise ici est funeste. Des exercices trop prolongés, ou d'une austérité triste et grondeuse, ou d'un caractère vague et abstrait, routinier et monotone, vont directement contre le but qu'on se propose : ils donnent des chaînes là où il fallait donner des ailes ; au lieu du goût de la piété, ils en inspirent le dégoût, peut-être pour toujours. Il faut donc se persuader, afin d'agir en conséquence, que l'esprit mobile des enfants ne peut point supporter la même dose de vie spirituelle que l'âme d'un chrétien plus avancé dans l'âge et dans la piété : « que les enfants n'aiment que les exercices courts, n'écoutent que ce qui les regarde personnellement (à moins que ce soit une histoire), et ne profitent que de ce qui les intéresse. » Au lever et au coucher, la prière dite d'une voix grave, pénétrée et recueillie ; le matin, la méditation, non point lue dans un livre, mais faite spécialement pour ces jeunes âmes, comme un entretien intime et affectueux de chacune d'elles avec Dieu ; le soir, la lecture spirituelle, causerie familière et pieuse du supérieur, où il y a place pour tous les avis et pour tous les tons, pour les exhortations touchantes, pour les vives remontrances, pour la gaieté même, suivant les occasions et suivant les besoins qui se seront révélés dans le cours de la journée ; à la messe, si l'on y va tous les jours, le chant des cantiques, non pas sur ces airs ridicules ou langoureux qui déshonorent la sainteté des paroles, mais sur les mélodies graves, animées, solennelles et vraiment religieuses qu'on trouve aisément en feuilletant la musique des grands maîtres ; puis, pendant les récréations, le libre accès de la chapelle à ceux qui le demanderont (et cela arrivera plus souvent qu'on ne pense) pour se retremper dans une visite de quelques instants au Dieu qui y réside, ce sont là les exercices de chaque jour, assez variés pour prévenir l'ennui et tenir l'attention en haleine, assez *uns* dans leur fond pour faire sentir aux enfants qu'ils se retrouvent quotidiennement en présence du même Dieu, avec le même besoin d'assistance, avec le même

devoir d'adoration et d'amour. — L'unité dans la variété se déploie plus largement dans les exercices des dimanches qui, grâce à l'admirable distribution de l'année liturgique, rappellent successivement aux chrétiens, dans la célébration du même mystère, toute la suite de l'histoire évangélique. Ces jours-là, les chants plus harmonieux, les cérémonies plus imposantes, la parole sacrée plus oratoire et plus brillante sans cesser d'être touchante et simple, doivent concourir à rendre la chapelle particulièrement aimable, en même temps que des récréations prolongées, animées, intéressantes, achèvent de faire du dimanche une fête, une fête pour le corps qui s'agite et s'ébat au grand air, comme pour l'esprit qui se repose et pour le cœur qui s'épanouit[1]. Enfin, avec plus d'éclat et de solennité, avec plus de recueillement et d'allégresse, les grandes fêtes religieuses reproduisent le type dominical; il est facile de deviner ce que peuvent la pieuse industrie des maîtres et la ferveur des enfants pour mettre là une source d'impressions très-profondes et de souvenirs à jamais sacrés[2]. Ainsi se

[1] « Il faut que les fêtes soient pour eux des vraies fêtes, qu'ils s'y délassent et s'y amusent dans toute l'allégresse d'une bonne conscience, dans tout l'épanouissement d'un cœur satisfait. Il le faut pour les bons, comme récompense et encouragement au bien : mais il le faut aussi pour les méchants eux-mêmes, comme remède au mal et comme invitation au retour; car les âmes des enfants sont rarement endurcies, et il n'y a rien qui aiguise le remords dans ces jeunes âmes et réveille par de salutaires regrets l'amour oublié de la vertu, comme les pures joies d'une belle fête. Ces joies qui éclatent autour d'eux et que goûtent si heureusement tant d'innocents condisciples, leur inspirent naturellement l'horreur du mal dont ils sont flétris, et leur font voir et haïr dans le vice le triste obstacle à la paix et au bonheur de la conscience. » (*De l'éducation*, t. II, l. I, ch. IX.)

[2] « Quant aux grandes fêtes, je ne dirai rien de trop en disant qu'il faut qu'elles soient magnifiques, délicieuses. On ne doit jamais perdre de vue que les enfants, comme tous les hommes, et bien plus encore, sont sensibles à l'éclat des choses; il faut donc que ces fêtes soient très-brillantes; que la chapelle, le sanctuaire, le tabernacle soient ornés de tentures, de guirlandes et de fleurs : que les prédications soient animées, affectueuses, pleines d'onction, saisissantes et d'un ton oratoire plus solennel que celles de simples dimanches. Et alors les fêtes ont pour l'esprit et le cœur des enfants un charme merveilleux. On met huit ou quinze jours à en préparer, et huit autres jours à en affermir, à en recueillir les fruits : c'est la grande et douce préoccupation des âmes; c'est la paix, c'est la vie de la maison; c'est le mobile des plus généreux efforts. Mais je le répète, il importe que tout l'arrangement de la journée soit agréable, qu'il y ait de belles récréations bien placées, que le réfectoire lui-même soit en fête, que les études soient courtes et employées à un travail intéressant et pieux sur la fête même... Dans ces conditions les fêtes joignent à tous les avantages surnaturels celui d'une heureuse et sainte variété : elles rompent la monotonie des grandes et longues époques de travail; elles délassent de l'étude; elles en inspirent l'amour. — Aussi, je dois l'ajouter, c'est à ces fêtes et à la ferveur qu'elles excitent que nous devions les plus excellentes compositions littéraires de l'année. Les devoirs les mieux faits étaient ceux qui l'avaient été sous la vive inspiration de la piété. Les plus beaux vers latins que j'aie vus sont des vers sur la fête de la Tous-

produit dans l'éducation publique ce grand mouvement religieux, ce goût élevé des choses saintes qui sont dans une maison le signe de l'esprit chrétien et la révélation de son influence ; ainsi les âmes sont disposées à recevoir par les sacrements l'action directe et personnelle de la grâce, et à y concourir avec cette liberté généreuse sans laquelle la pratique des plus grands devoirs religieux ne serait qu'un routine ou une hypocrisie.

Mais pour que la religion vivifie, comme elle le doit, l'éducation tout entière, ce n'est pas assez qu'elle soit un sentiment dans le cœur et une règle dans la conscience ; il importe encore qu'elle soit une conviction et une lumière dans l'esprit. C'est pourquoi il faut que la science s'ajoute à la piété.

Il le faut ! cela est aujourd'hui, je ne dis pas d'une haute utilité, je dis d'une nécessité impérieuse. La foi du charbonnier est infiniment vénérable ; mais je crains qu'elle ne suffise plus au charbonnier lui-même ; et, à coup sûr, elle ne suffit à nul autre. Nous vivons en un temps où, pour garder ses croyances, deux choses sont indispensables à quiconque a reçu une éducation libérale, et est appelé à vivre dans le monde : la première, de connaître, non pas superficiellement, mais à fond et dans la mesure de ce que j'appellerais volontiers une théologie laïque, la doctrine même de l'Église ; la seconde, de savoir rendre raison des motifs sur lesquels s'appuie sa foi à cette doctrine. Vous êtes bien naïf, si vous vous imaginez qu'on vous laissera tranquille possesseur de la vérité qui fait votre joie et donne à votre vie sa direction suprême. Les objections, déloyales ou sincères, l'attendent dès votre premier pas dans la vie virile. Vous aurez beau les fuir et vous dérober à la discussion. Outre que cela n'est pas très-fier, vous n'y gagnerez rien ; elles viendront à vous malgré vous, à chaque livre, à chaque revue, à chaque journal qui vous tombera sous la main ; elles sont dans l'air, elles y forment une atmosphère fort différente de celle où vous avez passé les pieuses années de votre première jeunesse ; et il y a en vous-même un sophiste secret qui argumente en leur faveur, un orgueil que la foi humilie, une faiblesse que la vertu chrétienne dont les grandes luttes vont commencer fatigue et décourage, quelque passion ardente qu'irrite le *non licet* de l'Évangile. Or, de ces objections, les unes, — et leur nombre passe toute croyance, — viennent de l'ignorance prodigieuse et presque universelle qui prête à l'Église des doctrines de fantaisie, absolument différentes des siennes, parfois absolument op-

saint, sur Bethléem, sur la résurrection. Et cela se conçoit : de tels sujets produisent des compositions *vraies*, où les enfants expriment ce qu'ils sentent et disent ce qu'ils pensent réellement. (*De l'éducation*, t, II, l. I, ch. IX.)

posées ; elles tomberont devant une connaissance exacte de son enseignement. Les autres attaquent le principe même de notre foi : tantôt l'autorité de l'Église, c'est l'objection protestante ; tantôt la divinité de Jésus-Christ et de sa révélation, c'est l'objection rationaliste ; tantôt Dieu même et tout l'ordre moral, c'est l'objection des philosophies négatives, quel que soit leur nom et leur drapeau : que deviendrez-vous en présence de tant d'adversaires si vous ne pouvez dire aux premiers pourquoi vous croyez à l'Église, aux seconds pourquoi vous croyez à Jésus-Christ, aux troisièmes pourquoi vous croyez en Dieu? que deviendrez-vous en présence du sophiste intérieur, si vous ne pouvez pas vous le dire à vous-même?

Et c'est là qu'en est très-généralement la jeunesse. Elle ne sait plus son catéchisme, elle sait moins encore pourquoi il y faut croire. Son esprit est démantelé et vide. L'erreur, je dis la plus pauvre et la plus risible, le doute le plus puéril, l'indifférence inerte y pénètrent sans combat, et la vie religieuse disparaît totalement de son âme. Et c'est à cela que l'éducation chrétienne doit mettre bon ordre.

Elle a tous les moyens d'y réussir. Elle a tout d'abord les catéchismes dont le niveau scientifique doit s'élever chaque année, en sorte que sur les connaissances élémentaires et déjà solides de la première communion s'élève, assise par assise, suivant la difficulté des questions, une science religieuse ayant sa méthode, ses principes, son enchaînement, son ensemble, une science sachant se rendre raison d'elle-même, sachant prévoir les objections et les résoudre, une science qui n'ait pas peur de l'ennemi et dont la première loi soit de ne point affaiblir les objections auxquelles elle doit répondre, une science immuable dans son objet qui est Dieu et dans ses grandes démonstrations éternellement les mêmes parce qu'elles sont éternellement vraies, mais vivante et souple dans sa partie militante, parce que l'adversaire se renouvelle et se transforme sans cesse, parce que c'est aux attaques de notre temps que nous avons affaire et contre elles qu'il faut nous armer. Je ne m'arrête pas à prouver qu'un tel enseignement, au simple point de vue intellectuel, est par lui-même un admirable exercice de la pensée; mais je tiens à constater, au nom d'une expérience constante, qu'il n'en est pas de plus attrayant pour les jeunes esprits par la beauté de son objet, par la grandeur vivante des questions, par l'activité qu'il provoque, par le noble plaisir qu'il donne de découvrir à chaque pas des horizons plus lumineux et plus vastes, par la joie immense de se sentir en possession de la vérité souveraine et de la voir chaque jour plus certaine et plus aimable.

Ce n'est pas tout. Dans l'éducation chrétienne, l'enseignement de la religion est spécial, mais non pas isolé. L'esprit chrétien pénètre

aussi les études profanes; sans les détourner de leur but, il fait de leur ensemble une admirable apologétique et une éclatante confirmation de la vérité religieuse. Dieu est dans l'histoire; on ne comprend rien à ses évolutions sans nombre si on n'y voit pas l'action de la Providence, et on ne comprend rien ni au passé, ni au présent, ni à l'avenir de l'humanité si on retire de son centre et de son sommet le fait divin du christianisme. Dieu est dans la science de la nature; et ce n'est que par un artifice impie ou par une crainte insensée de la théologie qu'on essayerait de dissimuler aux jeunes intelligences les magnifiques harmonies qui, dans le monde de la matière, révèlent la pensée et la main divines. Dieu est dans l'art, dans la poésie, dans l'éloquence; et c'est une triste éducation littéraire que celle qui n'a su ni allumer dans les esprits la flamme de l'idéal, ni conduire la raison à Dieu par ce chemin de la beauté que Platon a marqué d'une trace si lumineuse. Enfin Dieu est dans la philosophie puisqu'il est dans l'âme et dans la conscience de l'homme; celui-là ne sait pas ce que c'est que la philosophie qui voit dans la raison autre chose que l'idée du divin; et celui-là ne le sait guère mieux qui a pu étudier longtemps la nature humaine sans que le spectacle de ses faiblesses l'ait conduit par l'idée de la prière, de la révélation et de la grâce jusqu'au seuil même du christianisme. L'éducation intellectuelle est *stérile et se trahit elle-même* lorsqu'elle ne sait pas élever les âmes à ces hauts sommets d'où se découvre l'unité des choses; elle a mal vu les faits et les détails où elle s'enferme; et c'est à la science chrétienne d'arriver, par une analyse plus exacte et plus sincère, à la seule synthèse qui reproduise dans l'ordre idéal de la pensée l'ordre réel des êtres. Sans doute il ne faut pas compter que celle-ci pourra être embrassée tout entière par de très-jeunes intelligences; mais si cet esprit, qui est le véritable esprit scientifique, anime le maître, il passera dans ses leçons et dans l'esprit de ses élèves suivant la mesure dont ceux-ci seront capables; l'accord intime et radicale de toute vérité humaine avec la vérité divine éclatera à leurs yeux avec une évidence croissante, et ils arriveront à la grande mêlée intellectuelle du monde moderne armés de toutes pièces contre toutes les variétés de la sophistique et de l'ignorance contemporaines.

IV

Le lien étroit qui unit l'ordre religieux à l'ordre intellectuel m'a conduit directement du premier au troisième moyen d'éducation, de

la religion aux études, sans me permettre de m'arrêter au second qui est la discipline. J'ai grand regret à ce que je laisse, à tant d'observations prises sur le vif, à tant de conseils excellents et profonds, à tant de peintures vivantes que je ne puis même indiquer. Qu'on me permette du moins, avant de passer outre, trois mots qui marquent les trois caractères dominants de la discipline chrétienne telle que l'évêque d'Orléans la conçoit dans la grande éducation publique.

Militaire n'est pas le premier, ni le second, ni le troisième. L'auteur proteste avec énergie contre le mot et contre l'idée ; car cette idée est celle d'une obéissance dont il ne veut pas au collége, l'*obéissance passive*. « Dans l'éducation, dit-il éloquemment, il ne suffit pas qu'on obéisse il faut qu'on aime à obéir. »

Ce qu'il veut, c'est d'abord que la discipline soit *morale :* morale dans son but, en ce sens qu'elle se sert du règlement moins pour maintenir la régularité extérieure que pour former dans les âmes deux habitudes qui sont des vertus, l'obéissance et l'ordre; — morale dans sa vigilance qui s'applique par-dessus tout à conserver intactes l'innocence des mœurs et la pureté des cœurs, et qui n'hésite jamais devant les retranchements les plus pénibles lorsqu'elle les juge nécessaires pour prévenir ou arrêter la contagion du mal ; — morale dans sa répression qui réduit au *minimum* possible les punitions et les contraintes matérielles, et qui vise toujours à l'amendement du coupable.

Il veut encore qu'elle soit *vaillante*, c'est-à-dire qu'elle ne se contente pas de ce qui n'est que son plus bas degré, de prévenir ou réprimer les désordres et les résistances, mais qu'elle produise un grand mouvement et un grand élan, qu'elle stimule partout l'obéissance active, qu'elle secoue vivement les natures molles, que par les exhortations, les réprimandes ou les félicitations de la lecture spirituelle, elle fasse une extrême honte aux traînards et inspire un ferme courage aux bonnes volontés indécises.

Il veut qu'elle soit *paternelle*, non pas dans le sens abaissé où l'on prend ce mot quand on lui ôte l'autorité pour ne lui laisser que la tendresse et bientôt la mollesse, mais dans son sens plein, avec toute sa force comme avec toute sa douceur, avec l'amour qui est le fond de ses sévérités même, avec ses appels aux sentiments généreux qui seraient plus souvent écoutés si on les faisait plus souvent entendre, avec cette action intime et personnelle sur les âmes qui empêche la règle d'être un niveau oppresseur et qui permet, sans la faire fléchir, de tenir compte de la diversité des caractères. Il est difficile, impossible peut-être, que la discipline soit pratiquée avec cette étendue et ce détail, si tous ceux qui, à un titre quelconque, exer-

cent des fonctions dans une maison d'éducation n'y participent pas comme à une œuvre commune, sans préjudice toutefois des droits et des devoirs de ceux qui ont pour mission spéciale de veiller au respect de la règle. L'auteur de l'*Éducation* soutient *ex professo* ce « système des fonctions simultanées » où les professeurs eux-mêmes sont associés sur le pied d'une égalité parfaite à la vie tout entière du collége. Et sans se faire illusion sur les conditions qu'un tel système exige et sur le dévouement absolu et unanime qu'il suppose, il est difficile de méconnaître ses immenses avantages, là où ni les conditions, ni les hommes ne lui font défaut. Les fonctions disciplinaires y sont relevées (et Dieu sait si elles en ont besoin!) dans l'estime des écoliers qui voient les plus éminents de leurs maîtres en accepter leur part; l'influence que ceux-ci ont commencé d'exercer dans la classe se prolonge sous une forme nouvelle, plus familière et plus individuelle, à la récréation et à la promenade; tous sont mêlés à tous, et par là encore l'esprit du collége, sans rien perdre de sa vigueur, devient comme un agrandissement de l'esprit de la famille.

Plusieurs penseront peut-être que l'évêque d'Orléans abaisse la dignité des études classiques en les présentant comme un moyen dans l'œuvre de l'éducation plutôt que comme un but. A mon sens, il la relève, et c'est ne comprendre qu'à demi la grandeur de ces nobles études que de ne rien voir en elles au delà des connaissances fort limitées qu'elles amassent et du développement intellectuel qu'elles favorisent. Lorsqu'elles font partie d'un système d'éducation où tout va à former des hommes et des chrétiens, c'est-à-dire des caractères virils, prêts à tout effort et à tout sacrifice pour le devoir, elles y concourent pour une part très-large et très-belle par les austères labeurs qu'elles coûtent et par la réaction qu'elles provoquent contre cette paresse d'esprit qui est la forme lâche de l'égoïsme, par les jouissances désintéressées qu'elles procurent et par l'habitude qu'elles font prendre à l'esprit de se tenir au-dessus des préoccupations vulgaires, par les hautes vérités dont elles enrichissent la raison et par les armes qu'elles donnent pour défendre ce trésor avec la plume ou la parole.

Arrivé à cette partie de sa tâche, l'auteur de l'*Education* en a si peu méconnu ou restreint l'importance qu'il en a fait l'objet d'un nouvel ouvrage aussi étendu que le premier et indiquant par son titre même l'esprit dans lequel il la traite. Les études, pour lui, ce n'est pas seulement, comme il le dit quelque part, du grec et du latin, ou de la géométrie et de la physique. Il les veut poussées jusqu'au bout, jusqu'au sommet, jusqu'au « couronnement de l'édifice; »

et il les veut avec la plénitude de leur saine influence sur les sentiments du cœur et la direction de la vie ; il les nomme donc la *haute éducation intellectuelle*. Ainsi entendues, il les honore d'un véritable culte, il les aime avec une noble passion qui est la passion même du beau et du vrai. Il les aime dans leurs humbles débuts et fait sans nul respect humain l'éloge de la grammaire et du dictionnaire; il les aime dans leur achèvement, et j'avouerai bien quelle jouissance ç'a a été pour moi de l'entendre plaider contre l'impatience ou la mollesse des parents — sans parler des élèves — la cause des classes complètes et de *l'année de philosophie*.

Le plan de ce nouveau Traité des études est parfait de simplicité et de rigueur. Son but avoué est de défendre et de réhabiliter *les humanités*, grand mot presque oublié, grande chose fort menacée aujourd'hui. Son principe, c'est que « l'objet essentiel et principal « de la haute éducation intellectuelle doit être une suite de travaux « nécessaires pour cultiver, polir, développer, élever toutes les facultés « de l'homme, la mémoire, la pénétration, le jugement, l'imagi- « nation, la raison, la sensibilité, le caractère, la conscience, — « nécessaires en un mot pour perfectionner en l'homme les deux « prérogatives qui constituent la raison et la dignité humaine : à « savoir, la pensée et la parole. » Sa méthode est de prouver par élimination l'excellence de l'*ancien régime* des études, en montrant que ni les arts, ni les sciences, ni même la philosophie et l'histoire dont le temps viendra plus tard, ni, parmi les langues et la littérature, la seule langue maternelle, ni, parmi les langues étrangères, celles qui sont vivantes et modernes, ni, parmi les anciennes, celles qui ne sont pas le grec et le latin, ne peuvent être la base et le fond principal de l'éducation intellectuelle.

Comme on pouvait s'y attendre, le fort de ce combat est contre l'éducation exclusivement ou principalement scientifique ou mathématique. Rarement elle avait reçu d'aussi rudes coups; elle demeure atteinte et convaincue de ne pas répondre au but obligatoire de l'éducation intellectuelle, qui est de développer en harmonie et en concours les facultés de l'esprit, de l'imagination et du cœur; car elle s'adresse à l'esprit seul, et dans l'esprit au seul raisonnement, et au raisonnement opérant sur des abstractions d'ordre inférieur, « sur les quantités, les nombres et les figures qui sont sans contredit ce qu'il y a de moins riche et de moins noble dans l'ordre de la pensée. » Elle rompt ainsi l'équilibre des facultés intellectuelles au profit d'une seule. Au profit? c'est au détriment qu'il faut dire. Si vous avez jamais rencontré des esprits formés par une culture exclusivement mathématique, vous avez pu voir comme ils sont dépaysés dès qu'on les fait sortir du cercle étroit des conceptions où cette

culture les a enfermés, quelle habitude de raisonner abstraite et violente ils apportent à la discussion des problèmes de l'ordre moral, combien leur regard, constamment fixé sur l'évidence fatale des chiffres et des lignes, a peine à saisir « cette autre évidence d'un ordre bien plus élevé et d'une bien autre importance, à laquelle la hauteur même et la profondeur de son objet, en même temps que le préjugé des passions, permettent de résister, » combien enfin, s'ils ont conservé de l'imagination et du cœur, ils sont exposés à se perdre dans les chimères, à se complaire en grandes théories sociales, merveilleusement liées dans toutes leurs parties, rigoureuses comme un théorème, et qui n'ont que le petit défaut de ne tenir aucun compte de l'homme réel, de ses passions et de sa liberté.

Tout cela est dit avec autant de mesure que de force ; et l'auteur peut renvoyer à son second volume les hommes de science qui l'accuseraient d'injustice dans le premier : peut-être ces pages d'un littérateur leur feront mieux comprendre à eux-mêmes la beauté et la fécondité des hautes recherches scientifiques; et peut-être accorderont-ils, en y regardant de près, que l'étude des sciences ne doit être « ni exclusive, ni fondamentale dans la haute éducation intellectuelle, ni surtout prématurée, » ce qui est, *in terminis*, la thèse de l'évêque d'Orléans et aussi l'opinion des plus grands maîtres de la science.

Ajoutons qu'il y a en France deux hommes qu'il en faudrait surtout convaincre : L.L. Exc. M. le ministre de la guerre et M. le ministre de la marine. Tant qu'ils ne seront pas convertis, toute cette partie de notre jeunesse qui se prépare aux grandes écoles du gouvernement sera condamnée, par la fatale limite de l'âge d'admission, à des études littéraires incomplètes, à des études scientifiques prématurées ; et la bifurcation (à qui Dieu fasse paix) aura beau avoir disparu des programmes, elle subsistera dans les faits. Quand un jeune homme de quinze ans vient me représenter qu'il voudrait bien faire sa rhétorique et sa philosophie, mais que ces deux années qui feraient de lui un homme vont peut-être l'empêcher d'être un polytechnicien et perdre sa carrière s'il n'est pas reçu d'emblée au rude concours de la grande école, que voulez-vous que je réponde? Et s'il se décide à décapiter ses études, à se plonger dans le monde abstrait et dur des idées mathématiques avant d'avoir vécu par les lettres et la philosophie dans le monde des idées morales, les choses étant ce qu'elles sont, que puis-je, sinon le plaindre ? Je le blâmerais si la limite inflexible n'était pas là ; et c'est la limite qu'il faut blâmer, en attendant le jour où elle sera reculée, aux applaudissements de tous ceux qui mettent quelque prix au plein développement intellectuel de la jeunesse française.

Après avoir ainsi vigoureusement défendu la cause de l'éducation

littéraire qui est, suivant un mot célèbre, la cause de l'esprit humain lui-même, l'auteur trace au long un plan d'études avec cette hauteur de vues qui donne leur valeur aux choses en montrant dans chaque partie son rapport à l'ensemble et en faisant deviner dans le germe obscur le magnifique épanouissement de la fleur à venir, avec ce soin presque religieux du détail sans lequel les plus belles considérations générales restent dans un vague qui rend leur vérité suspecte. C'est tout à la fois un éloquent exposé de motifs pour une grande législation scolaire, et une instruction très-précise adressée par un maître à des maîtres. Rien de plus sage et de plus sûr, rien en même temps de plus libéral, de plus généreux et de plus progressif que ce vaste programme où chaque année, en même temps qu'elle a sa physionomie et son œuvre propre, prépare le travail de la classe suivante, et où le caractère de l'enseignement et la nature des objets de l'étude s'élèvent graduellement avec le niveau des âges et des esprits. Rien de plus chrétien aussi que cette longue éducation littéraire, qui cependant n'a pas peur de se servir d'auteurs qui ne furent point chrétiens. Mgr d'Orléans persiste à croire qu'il est peu sage de donner pour base à l'enseignement de la langue latine des auteurs qui ont écrit quand elle était déjà corrompue et que toute la beauté de leur génie, toute la sincérité de leur éloquence ne pouvaient, s'appelassent-ils saint Augustin, garantir des défauts d'un âge de décadence. Mais il fait la part fort large, dans l'étude de la littérature grecque, à ces grands classiques du quatrième siècle qui furent des saints. Dans la littérature romaine elle-même, dès que la latinité des élèves est assez formée pour qu'ils aperçoivent les défauts de leurs auteurs et ne soient pas tentés de les imiter, il remet sur les programmes saint Cyprien, saint Jérôme et saint Augustin à côté de Tite Live et de Virgile, d'Horace et de Tacite. Dans la nôtre, qui a eu cette bonne fortune que ses plus parfaits chefs-d'œuvre fussent inspirés par une pensée religieuse, Bossuet et Fénelon, Corneille et Racine — le Corneille de *Polyeucte* et le Racine d'*Athalie* — sont, comme c'est leur droit, en tête de sa liste. Enfin il sait que, surtout dans les premières années de la vie intellectuelle, ce qui importe le plus au point de vue moral ce n'est pas le texte du livre, c'est la glose du professeur, que l'esprit de celui-ci est la chose capitale, et qu'en enseignant chrétiennement les auteurs païens, il opérera autant de bien dans les âmes qu'un autre y fera de ravage en enseignant les auteurs les plus orthodoxes avec une pensée incrédule.

En vérité, avec de telles garanties et en présence de parts si équitablement faites, la célèbre querelle des classiques païens et chrétiens n'a plus de raison d'être. Tout le monde convient qu'il faut bannir de l'enseignement des auteurs profanes tout passage dangereux pour

l'imagination des enfants. Tout le monde, — j'entends parmi ceux qui tiennent à une éducation religieuse, — convient que la jeunesse chrétienne et libéralement élevée ne doit pas ignorer le grand mouvement intellectuel qui, sous le souffle de l'Évangile, a fait porter aux deux littératures classiques de si beaux fruits d'arrière-saison ; et en ce sens la vive polémique à laquelle Mgr d'Orléans a pris une part décisive, n'aura point été inutile, si elle a mis en plus vive lumière ce devoir de piété filiale envers les grands hommes que la postérité chrétienne appelle si justement *les Pères*. La seule question qui reste est de savoir s'il est raisonnable, quand on veut enseigner le bon latin aux enfants, de le leur enseigner avec du mauvais latin. Est-ce là une question?

Dans cette longue revue qui fait passer sous les yeux du lecteur, comme une théorie antique, les plus belles études qui puissent former l'esprit humain et faire concourir l'éducation intellectuelle à l'éducation morale, je ne vois guère que deux points de quelque importance où les décisions pédagogiques et littéraires de Mgr d'Orléans puissent être sérieusement discutées. J'indiquerai brièvement et librement l'un et l'autre.

J'avouerai d'abord que je ne puis être tout à fait de son avis sur le chapitre des langues étrangères vivantes. Non qu'il veuille en proscrire l'étude, ni que je songe à les substituer dans l'éducation classique au grec et au latin. Cette fantaisie serait simplement la ruine des études, et l'évêque d'Orléans donne contre elle plusieurs raisons excellentes, fortifiées encore par le magnifique tableau qu'il trace des deux langues classiques qu'on appelle *mortes* et qu'il appelle *immortelles*. Mais il me paraît qu'il n'accepte guère que comme une nécessité des temps cette introduction d'un élément presque nouveau dans le cours régulier des études[1]; et qu'il lui fait la part aussi mince que possible, à peu près comme on fait la part du feu, — si mince qu'on n'en saurait attendre aucun résultat sérieux, ni qui vaille même le peu de peine et de temps qu'on aura dépensé pour l'obtenir. Oserai-je conjecturer que la supériorité, évidente en ce point, de l'éducation privée sur l'éducation publique et la préférence non moins visible de l'évêque d'Orléans pour celle-ci, l'indisposent un peu, à son insu, contre un genre d'études qui fournit en faveur de la famille contre le collége un assez bon argument de détail? Il

[1] « La pensée de d'Aguesseau était qu'on ne doit pas étudier les langues vivantes pendant le cours des humanités ; il en réservait l'étude à cette période de la vie qui suit immédiatement les études classiques. Je trouverais pour moi cette pensée pleine de sagesse, et je conseillerais volontiers de la suivre; mais les exigences du temps présent vont plus loin. » (*De la haute éducation intellectuelle*, t. I, l. IV, ch. II.).

aurait trop aisé de répondre que c'est mon penchant pour l'éducation domestique (dans des conditions que je reconnais très-rares) qui m'incline vers des études où elle remporte un facile triomphe, et que je suis bien aise d'ajouter ce post-scriptum à mon vieux plaidoyer pour elle [1]. Cependant, en cherchant à ne voir dans la question que la question même, je serais disposé à soutenir au nom de l'expérience : 1° que l'étude sérieuse et profitable d'une grammaire et d'une langue vivante peut très-aisément et de très-bonne heure se mener de front avec l'étude d'une grammaire et d'une langue classique, sans produire dans l'esprit de l'enfant cette Babel que l'évêque d'Orléans redoute; 2° que les premières années de l'enfance et de la vie scolaire sont de beaucoup les plus favorables à cette étude; et qu'en conséquence, loin d'en retarder le commencement, comme on le propose, jusqu'à la quatrième ou la troisième, il faut tendre à ce qu'elle soit achevée à cette date, je veux dire à ce que l'enfant soit alors en état de lire couramment en cette langue étrangère tous les livres et d'y tenir sans hésitation tous les discours qui correspondent au niveau de son développement intellectuel, en sorte que pour conserver et accroître cet acquit, un petit nombre d'heures par semaine soit amplement suffisant. On économiserait, à procéder ainsi, plus de temps, d'ennui et de fatigue qu'il ne se peut dire; et pour les années de la jeunesse, pour ces années si difficiles à tous, si pénibles surtout à ceux que les nécessités d'une carrière à suivre éloignent de leur famille et condamnent à l'isolement intellectuel de quelque petite sous-préfecture, on préparerait de très-vives et de très-saines jouissances. Un Dante, un Schiller, un Calderon, un Shakespeare n'y seraient point des compagnons à dédaigner; et sans monter si haut, croit-on qu'il soit indifférent de chercher son plaisir dans la *reine Margot*, dans *Lélia*, dans *madame Bovary*, ou dans les fictions honnêtes et charmantes de la littérature anglaise contemporaine, dans Dickens, dans Trolloppe, dans Currer Bell pris à la source même, et non pas altérés par une traduction qui laisse toujours s'évaporer ce qu'il y a de plus exquis dans l'original?

Ma seconde observation portera sur l'enseignement de la philosophie.

Certes l'auteur de *la Haute éducation intellectuelle* donne à cette noble science une part dont elle n'a pas à se plaindre. Il n'est pas de ceux qui font remonter jusqu'à elle les trop légitimes griefs de la foi chrétienne contre les doctrines de beaucoup de philosophes. La sophistique ne le brouille pas avec la raison; et loin de partager les terreurs qui réussirent presque, il y a quelques années, à faire jeter

[1] *De la famille*, t. I, leçon XII : de l'Éducation publique et de l'éducation privée.

l'enseignement philosophique à la mer, il ne voit d'autre antidote à la mauvaise philosophie que la bonne. On ne saurait trop le remercier d'opposer avec tant de vigueur l'autorité de sa parole à l'indifférence de beaucoup de familles qui ne veulent voir dans ce complément nécessaire des études libérales qu'une des *matières* du baccalauréat, et demanderaient volontiers, comme la servante du Bourgeois gentilhomme, *de quoi est-ce que cela guérit*. Je ne puis donc être en désaccord avec lui que sur une question de forme pédagogique, sur la question de savoir comment on doit enseigner à la jeunesse cette science qui peut seule donner la robe virile à sa pensée et à sa parole.

Mgr d'Orléans veut qu'elle soit enseignée à l'aide d'un auteur, — dans la forme scolastique, — en latin. *Avec un auteur* (que le professeur, au reste, devra expliquer, développer, compléter et, s'il le faut, rectifier en classe), afin que l'enseignement ait un cadre et les élèves un texte sûr dont ils puissent se pénétrer. *Dans la forme scolastique*, afin d'arrêter les divagations de la pensée en l'obligeant d'aller aux choses sans phrase, afin de lui donner l'habitude de la précision et de la vigueur, afin de l'exercer à l'art du raisonnement exact, presque perdu chez nous depuis qu'on a renoncé à une forme qui, n'admettant point les à peu près dans les termes et dans les idées, permettait d'arrêter chaque sophisme au passage. En *latin*, parce que le latin a une brièveté, une précision, une force, une gravité philosophique incomparables, parce que la prévision d'une année où il faudra écrire et parler habituellement en cette langue, sera longtemps à l'avance un puissant stimulant pendant le cours des humanités, parce que si le latin est laissé de côté, la doctrine des philosophes qui s'en sont servis, de Cicéron et de Sénèque, de saint Augustin et de saint Thomas sera pour la jeunesse une source fermée. Il souhaite donc que l'auteur élémentaire qui fera le fond de l'enseignement soit latin, latines les explications et les interrogations du professeur, latines les réponses et les argumentations des élèves, latins leurs résumés des développements donnés en classe. En même temps il se défend de vouloir bannir le français, et il lui fait une part, à son avis suffisante, par la lecture de morceaux choisis de philosophie française, par la traduction fréquente de beaux passages philosoques grecs et latins, par une dissertation française mensuelle, par quelques argumentations en français, enfin par la faculté laissée aux élèves d'écrire en français et sur un cahier à part, mais sans préjudice du *compendium* latin de chaque jour, les grands développements des plus belles thèses philosophiques.

Si ces formes d'enseignement n'étaient recommandées que pour les séminaires où elles se défendent par tant de bonnes raisons, je

n'oserais peut-être pas indiquer mes réserves, et j'insisterais plutôt sur les tempéraments pratiques que Mgr d'Orléans apporte dans le détail à leur sévérité. Mais il en souhaite aussi l'adoption pour les études philosophiques de la jeunesse laïque; et sur ce terrain, il permettra qu'un vieux professeur de philosophie garde un avis un peu différent du sien.

Je ne veux point contester sur l'article de l'*auteur*, qui m'avait d'abord inquiété, en me faisant craindre une substitution complète de la lecture à la parole, ce qui aurait pour effet infaillible d'éteindre la vie et d'arrêter le mouvement de la classe. D'après les explications que donne l'évêque d'Orléans, l'*auteur* ne fait plus guère office que de résumé ou de programme; il peut servir à mettre de l'ordre dans les idées et les souvenirs, et il ne dispense ni le maître de la leçon, ni les élèves de la rédaction, ce qui est en réalité le point capital. Je me souviens — et vous vous en souvenez aussi, Monseigneur — d'un grand et célèbre catéchisme de persévérance où le haut enseignement philosophique et historique de la religion se donnait et se recueillait, il y a quelque trente-cinq ans, sous cette forme vivante et personnelle, au grand honneur des maîtres et au grand profit de l'auditoire.

Sur ce premier article, c'est donc tout au plus une nuance qui nous sépare. J'ai peur que sur le second il n'y ait quelque chose de plus. — Qu'est-ce en effet que *la forme scolastique?* Cela veut-il dire seulement un style simple et précis, qui admettant toutes les souplesses et toutes les libertés du langage, fuit cependant la déclamation comme la peste, et préférerait, s'il faut choisir, la sécheresse à l'enflure? Toute le monde est d'accord que c'est là le bon style philosophique, et qu'il faut en philosophie émonder ce luxe de végétation oratoire que la rhétorique laissait croître avec plus de liberté. Mais il s'agit de tout autre chose; et l'évêque d'Orléans, en avouant « qu'il va à l'encontre de certaines préventions, » reconnaît qu'il entend le mot *forme scolastique* dans son sens propre et consacré, dans le sens de ce moule aristotélicien où les grands philosophes du moyen âge (à l'exception des mystiques) ont coulé habituellement leur pensée. La forme scolastique, c'est *le syllogisme;* je n'en connais pas d'autre. Or, l'usage constant et exclusif du syllogisme en philosophie a, selon moi, deux inconvénients. Le moindre, c'est qu'il oblige à commencer l'étude de la philosophie par la logique, et par ce chapitre de la logique qui paraîtra le plus abstrait, le plus sec, osons dire le plus rebutant, aux jeunes esprits qui, la veille encore, s'épanouissaient au commerce des plus grandes beautés de la poésie et de l'éloquence. Passer de Démosthènes, de Virgile, de Corneille, à la théorie du syllogisme, à *barbara* (car *barbara* y est, et il n'en faut point dire de

mal), quel changement de régime, et sous quelle figure aimable cela va leur montrer, à sa première apparition, la grande Muse philosophique! — Pourtant, si cet instrument est le seul bon, et si c'est avec lui que tout le travail philosophique doit se faire, il en faudra bien prendre son parti, et nous consolerons nos jeunes disciples en leur faisant entrevoir au delà de l'aride et sombre défilé qu'ils traversent, les régions fertiles et les splendides horizons qui vont s'ouvrir à la sortie. Mais l'instrument, excellent en lui-même, n'est pas bon à tout. Il sert à tirer les conséquences des principes; car quiconque raisonne fait un syllogisme, le plus souvent en *barbara*, ne lui en déplaise; mais il ne sert ni à atteindre les principes mêmes du raisonnement, ni à observer les faits. Or, la philosophie, si elle s'achève par le raisonnement, commence par les faits, par ces faits intérieurs qui sont la vie de l'âme, et qui ne sont ni moins certains, ni moins observables que ceux de la nature matérielle; et c'est dans l'étude de ces faits, c'est dans l'analyse de la raison qu'elle trouve les principes, les axiomes éternels qui seront, en morale et en théodicée, les *majeures* de ses syllogismes. Dans cette première partie de la philosophie, si vivante, si féconde, si attrayante même pour les jeunes esprits quand on a su les accoutumer à se regarder vivre, la forme syllogistique, non-seulement n'est point nécessaire, elle est positivement nuisible, parce qu'elle est artificielle, parce qu'elle oblige à jeter dans le moule de la méthode déductive les résultats que la méthode d'observation et d'induction a seule pu conquérir. J'admire, dans saint Thomas, la rigueur métaphysique avec laquelle il déduit, de l'idée de Dieu, la liste de ceux de ses attributs que la raison peut atteindre, et j'admire en même temps l'instrument puissant et infaillible qui lui a servi à construire cette magnifique théorie. Mais quand je lis, comme je viens de le faire, son *Traité des passions*, justement loué par l'évêque d'Orléans, je suis tenté d'impatience en voyant tant de faits délicatement observés, tant d'aperçus justes et profonds sur la nature humaine, encombrés d'un amas d'axiomes dont ce n'était pas la place, et artificiellement réduits en démonstrations logiques sous lesquelles ce n'est pas un mince travail de retrouver la réalité et la vie de la conscience; et j'en conclus, sans blâmer saint Thomas, qui suivait la tradition de son temps et subissait malgré lui le joug d'Aristote, qu'il faut laisser les choses à leur place, que la première leçon de logique à donner aux jeunes gens, est de leur apprendre à distinguer les méthodes, et qu'en psychologie, la seule méthode est d'observer avec scrupule, d'analyser avec délicatesse, de classer avec ordre, d'accoutumer le disciple à en faire autant, et à dire ce qu'il a vu, dans la forme naturelle, sans syllogisme : le tour de celui-ci viendra plus tard.

Enfin, si j'ose dire que je voudrais, dans une classe de philosophie, du moins dans une classe laïque, faire au français la part que Mgr d'Orléans fait au latin, au latin celle qu'il laisse au français, j'aurai indiqué dans toute son étendue notre dissentiment sur ce troisième article. Dût-on arriver, contre mon espérance, à relever à ce point les études classiques, que nos jeunes philosophes pussent écrire et parler latin sans un effort qui absorbe le travail du fond dans celui de la forme, ce style et ce langage seront toujours artificiels; et tout se réduit à savoir si l'année de philosophie a pour but principal de perfectionner les jeunes humanistes dans la connaissance et dans la pratique d'une langue classique, ou de les exercer à la réflexion, à la pensée, à l'expression claire de leurs idées, à la recherche et à la défense énergique de la vérité. Mgr d'Orléans l'entend certainement de cette seconde façon ; et je me permets de lui représenter que tout le fond de ce travail se fait nécessairement et naturellement en français, que c'est une âme française qui s'observe elle-même pour se rendre compte de ce qui se passe en elle, une pensée française qui se formule intérieurement, dans sa langue, ses questions, ses doutes, ses découvertes, ses raisonnements ; qu'enfin c'est en français que se poursuit la grande lutte d'idées dans laquelle il faudra bien prendre parti après le collége, et que si le meilleur fruit à tirer des études philosophiques, c'est d'être en état de bien combattre par la parole et par la plume pour toutes les vérités de l'ordre moral, de les défendre en soi contre les négations de la sophistique, de ne point les laisser sans champion quand on les entend outrager, d'étendre, selon son pouvoir, leur règne sur les âmes, il est capital de mettre sur-le-champ l'instrument du combat aux mains des jeunes gens qui, pour la plupart, n'auront d'autre philosophie que celle du collége.

V

J'avais hâte d'en finir avec ces objections qui, fondées ou non, laissent subsister dans toute la beauté de son ensemble le vaste plan d'études éloquemment développé dans les deux premiers volumes de *la Haute éducation intellectuelle*. Et maintenant mon travail serait achevé, si l'auteur de ce grand monument de pédagogie chrétienne n'eût pris pour devise le vers de Lucain : *Nil actum reputans si quid superesset agendum.*

Il a regardé au delà du collége, et il a vu deux choses, dont l'une est fort honorable et l'autre fort triste.

Il a vu, parmi nos jeunes bacheliers, à part de la grande armée qui brûle ses dictionnaires en sortant de l'examen, une élite, ceux qui avaient une étincelle du feu sacré, ceux à qui il reste quelque chose de ce long commerce avec les plus grands esprits de l'humanité. Et il a vu que si les premiers croient en avoir appris plus qu'il n'en faut, les seconds sont plus frappés de ce qui leur manque que de ce qu'ils ont acquis ; ils sentent qu'il y a eu dans leurs études quelque chose de morcelé et de fragmentaire qui répond mal à ce goût d'idées générales, à ce besoin d'unité que la philosophie vient d'éveiller en eux. Reprendre ces études d'un point de vue plus élevé, en saisir les grands rapports, revenir, mais d'une façon plus libre et plus large aux grands poëmes, aux grands discours, aux grandes histoires, aux grandes théories scientifiques qui sont les chefs-d'œuvre entre les chefs-d'œuvre, se retourner une dernière fois vers ce monde où ils ont vécu, et dont ils commencent seulement à connaître la splendeur, ils sentent confusément que ce serait là une transition entre l'éducation générale des colléges et la spécialité des écoles, qu'une dernière année ainsi employée fixerait en eux pour jamais le goût des choses de l'esprit, et que cette vertu intellectuelle doublerait, quelle que fût leur carrière, leur valeur personnelle et leur puissance pour le bien. En quelques pages pleines de lumière et de flamme, l'évêque d'Orléans s'empare de ce sentiment confus, et trace, à l'usage des esprits de bonne volonté, le plan de cette éducation supérieure où, dès les premiers jours, les nobles plaisirs dépasseraient le travail, en attendant que le pays en recueillît les fruits certains. Je ne puis résister au plaisir de citer la poétique image sous laquelle il présente cette généreuse idée qui fera son chemin tôt ou tard : « Il y a dans l'année une saison, une seule, où « mûrit la moisson : dans la saison qui précède, elle se prépare ; la « saison qui suit serait trop tardive : il faut le soleil de l'été pour « dorer nos campagnes. Si la maturité ne vient pas alors, elle ne « viendra plus. On peut dire que les premières années qui suivent « pour un jeune homme les humanités et la philosophie sont pour « lui cette saison où il doit mûrir. Quinze jours du soleil de juillet « avancent plus la beauté et la maturité de la moisson que tous les « mois qui précèdent. De même deux années de cours supérieurs « font plus à vingt ans pour le perfectionnement intellectuel et mo- « ral d'un jeune homme que toutes les classes antérieures. A cet âge « quelques chauds rayons de soleil, c'est-à-dire quelque temps de « belles et fortes études, sont plus décisives pour la maturité de « l'esprit que toutes les études premières et préparatoires. Tout est à « point pour recevoir de ce dernier coup de soleil une entière et « pleine éclosion. »

Et puis, il a regardé les hommes du monde, les jeunes gens et les hommes de loisir qui n'ont pas de carrière. Et sans rechercher « quelles causes ont amené cette fuite des carrières, cette retraite dans la vie privée et jusqu'à quel point cela est légitime et honorable, » prenant le fait comme il est, il leur a demandé ce qu'ils font. On sait la réponse : Rien, rien, rien ; — pas même lire, car le rien va jusque-là. Et il les a peints de maître, afin qu'ils se reconnaissent et se jugent : « Que dire de ceux qui ne lisent même pas ; rien, ja-« mais ; qui non-seulement ne sont pas de force à lire en entier un « livre, quel qu'il soit, si ce n'est un roman, mais ne peuvent pas « même aller jusqu'au bout d'un article de revue un peu sérieux ! « J'en ai connu à qui j'avais fait prendre un abonnement au *Corres-« pondant* pour les forcer à lire au moins une fois par mois quelque « chose d'utile, et qui m'ont avoué que cela même était trop fort « pour eux ; leur esprit ne pouvait pas tant porter ! Non, il faut le « dire, l'attrait, le goût n'est pas là. Et on le voit bien quand on les « rencontre dans l'exercice le plus important de leur journée, la « promenade *au bois*, et cela quelquefois dès le matin, à ces heures « si favorables pour le travail de l'esprit : eux, ils vont dans leur « élégant tilbury, les guides à la main, le cigare à la bouche, leur « groom à côté d'eux, avec un air de satisfaction qui semble dire : « Je suis un homme et je jouis de la vie ! oubliant totalement dans « ce contentement d'eux-mêmes leur parfaite nullité. » Et puis il les a vu mariés, et chacun d'eux pesant de tout le poids de son stérile ennui sur tout le monde, à commencer par sa femme, qui « ne fait pas un pas dans la maison sans le trouver toujours là en face d'elle, désœuvré et chagrin, et qui fût-elle la meilleure et la plus douce créature, ne peut s'empêcher quelquefois de dire tout bas : Que n'a-t-il quelque chose à faire ? que n'étudie-t-il n'importe quoi ? » — Ah ! qu'il les connaît bien ! Il les blâme et les plaint ; il les gronde et les aime. Il les aime parce que beaucoup d'entre eux ont reçu une éducation chrétienne, ont conservé des convictions chrétiennes et, sauf l'habitude du travail, des habitudes chrétiennes ; il les aime et les gronde parce que plusieurs sont les héritiers de ces vieilles familles françaises qui autrefois savaient faire quelque chose avec l'épée sinon avec la plume, et montaient d'autres chevaux que ceux des steeple-chases, et parce qu'il y avait dans leur race des traditions d'énergie virile que *le rien* de leur existence actuelle — sans parler des Bouffes-Parisiens et de bien d'autres choses — achèvera d'effacer s'ils n'y mettent ordre au plus vite ; il les blâme et les plaint, quel que soit leur sang, à cause du bien qu'ils pourraient faire à leur pays et du mal qu'ils se font.

De ces sentiments où le cœur de l'ami, le cœur du citoyen et le

cœur de l'évêque ont chacun leur part est né un nouveau volume, suite naturelle des précédents comme l'éducation du monde et de la vie est la suite de l'éducation scolaire, semblable à ses aînés par l'esprit qui l'anime, différent par sa forme épistolaire, très-vif, très-neuf, et d'une opportunité merveilleuse. Ces lettres sont adressées à un homme du monde qui se laisse facilement convertir par la première au devoir théorique de travail (car, je vous prie, quelle raison alléguer à l'encontre?) mais qui, moitié défaite, moitié embarras sincère, se retranche pratiquement sur ce qu'il ne sait ni à quoi ni comment occuper son esprit. La réponse à ces deux questions remplit toutes les lettres suivantes. Un tel livre ne pouvait aller à son but qu'à la condition d'une liberté d'allures, et d'une variété de points de vue qui en rend l'analyse impossible. L'auteur se place en présence d'une situation invraisemblable, mais trop réelle et trop commune, la situation des gens qui avouent ne savoir que faire : que pouvait-il mieux que les prendre par la main, leur faire visiter d'un bout à l'autre la galerie *des choses à faire*, — *des belles occupations*, disait Platon aux jeunes oisifs de son temps, — leur montrer qu'il y en a une infinité, les arrêter devant la noble image de chacune d'elles, leur représenter combien elle est féconde, accessible, attrayante, leur laisser la liberté de choisir quelque chose, mais non celle de ne rien choisir, leur enseigner, quel que soit leur choix, comme il faut s'y prendre, avec quels procédés et quelles précautions, dans quel ordre et quelle mesure, et finalement les laisser sans excuse s'ils persistent à laisser leur intelligence mourir d'inanition à côté de tant d'aliments exquis et sains qui se disputent ses préférences? C'est ce qu'il a fait avec un sens pratique, une ardeur communicative, une connaissance des besoins actuels de la société qui rendent la lecture de ces lettres infiniment attachante pour ceux qui sont déjà convertis, infiniment utile pour ceux qui ont besoin de l'être et qui auront le courage de la suivre jusqu'au bout[1].

[1] Ces indications, qui ne font la guerre qu'à l'oisivité et respectent si pleinement la liberté des goûts et la variété des aptitudes, ne s'arrêtent pas à ceux à qui elles sont directement adressées. Il serait facile aux femmes aussi d'en faire leur profit, en tenant compte de la différence de leurs études premières et de leur rôle dans la société. Mais l'auteur qui tient à être compris ne s'en est point rapporté à elles pour l'entendre à demi-mot. Il a craint qu'à la vue d'un programme où figurent les langues classiques, elles ne prissent la fuite, jugeant que cela ne saurait les concerner. Il s'est donc expliqué dans un post-scriptum de soixante pages qui leur est spécialement destiné; et il leur a dit avec autant de force que de délicatesse comment et dans quelle mesure l'obligation du travail intellectuel les atteint elles-mêmes. Il sait assurément que dans la vie des femmes chrétiennes, il faut faire passer avant tout les devoirs de l'épouse, de la mère et de la maîtresse de la maison, les exercices de piété qui sont le soutien de leur vertu, le ministère de la cha-

L'auront-ils? ces esprits engourdis qu'un article de revue fatigue écouteront-ils pendant cinq cents pages la voix émue qui leur parle avec une liberté sévère d'un devoir qu'ils négligent et qu'on ne peut leur rappeler sans exciter en eux une surprise naïve? Tant d'éloquence au service de tant de raison, tant de facilité pour les bonnes volontés sincères à rentrer, par la porte qui leur semblera la plus belle, dans la grande loi du travail, tant d'incurable ennui, tant d'abaissement social et politique dans leur inertie, de si beaux exemples donnés par d'autres qui, étant des leurs par la naissance et la fortune, n'ont pas cru qu'un grand nom et une grande existence les dispensassent d'être personnellement quelque chose dans une société où nul n'est plus compté que par ce qu'il vaut, les propos insultants d'une démagogie envieuse qui s'applaudit de voir disparaître une à une toutes les supériorités sociales les décideront-ils à s'éveiller, et à vouloir, et à penser, et à faire? Dieu seul le sait; mais nous savons que c'est un triste spectacle de voir se perdre dans une inaction improductive tant de forces qui certainement eussent été

rité qui en est la joie et l'honneur; et il n'a qu'une sympathie pleine de respect pour celles à qui l'enchaînement de ces devoirs sévères ne laisse pas même une heure qu'elles puissent consacrer chaque jour à l'art, ou à la littérature, ou à quelque autre de ces belles études qui, à quinze ans, leur étaient un travail, mais leur seraient à vingt-cinq un repos très-utile et très-doux. Mais il sait aussi qu'à côté de ces vies qui sont des exceptions infiniment vénérables, et qui d'ailleurs doivent se détendre quand les enfants se seront envolés du nid maternel, il y en a d'autres d'un tissu beaucoup moins serré. Il sait que pour un très-grand nombre de femmes du monde, les journées, si elles ne sont pas défendues dans une proportion raisonnable par un travail où l'esprit ait sa part, seront envahies par les futilités de la toilette, par le babillage des visites, par toutes les variétés de l'oisivité frivole. Fort éloigné de vouloir en faire des Philamintes qui fatiguent leur mari de leur pédantisme et ramènent sur ses lèvres les invectives du bonhomme Chrysale, il insiste pour qu'elles ne laissent pas leur esprit s'éteindre, et pour qu'après dix ans de leçons de toute sorte, une jeune fille devenue jeune femme ne se croie pas obligée d'oublier très-exactement ce qu'elle a appris. Il tient que cela importe pour l'épouse et pour l'honneur de sa royauté domestique. «Car en quelle estime sérieuse et durable voulez-vous que soit pour un mari une jeune femme de vingt ans qui ne fait rien, qui n'a rien à faire, et ne s'occupe que de sa parure, de son amusement et du monde?» Et puis il se demande « si le but de l'union conjugale est remplie, si la femme est pour son mari une vraie compagne, *socia, adjutorium*, alors qu'elle ne sait point l'écouter, tenir avec lui de graves et douces conversations, s'intéresser à sa carrière, à ses études, à ses travaux, l'encourager au besoin, modestement toujours et fortement. » — Il n'importe pas moins à la mère que l'intérieur de la famille n'offre pas cette anomalie d'une jeune fille très-occupée, du matin au soir, comme le sont d'ordinaire aujourd'hui les jeunes filles, et qui cependant voit sa mère très-desœuvrée, se couchant fort tard, se levant de même, passant beaucoup de temps à ses toilettes; puis, après quelques ordres donnés rapidement le matin, perdant le reste du jour en sorties, en promenades : jamais chez elle, toujours dehors. Que voulez-vous que se dise cette jeune fille travaillant pendant que sa

du bon côté quand viendront les crises redoutables de l'avenir; nous savons qu'il y a peu d'honneur à s'avouer qu'on ne compte plus et à n'en pas rougir, peu de patriotisme à se mettre hors d'état de jamais sauver son pays dans les assemblées, petites ou grandes, où les pensées malsaines et les paroles destructives triompheront aisément si les honnêtes gens et les chrétiens ne savent ni penser, ni parler, ni écrire. Ce que nous savons, l'évêque d'Orléans, a la franchise et le courage de le dire. Si les hommes auxquels il s'adresse veulent l'entendre, si grâce à ses exhortations le nombre va croissant des jeunes gens qui prendront au sérieux le devoir de vivre par l'esprit et de se mettre soi-même en valeur au profit de ses frères, ce réveil, dont l'honneur lui reviendra plus qu'à personne, opposera un signe favorable à tant de signes menaçants que sa voix puissante a dénoncés naguère. Quoi qu'il advienne, il aura fait œuvre de Français et d'évêque; dès à présent, il n'est pas un cœur de citoyen et de chrétien qui ne l'en remercie.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

mère ne fait rien? Elle se console plus ou moins en se disant cette chose très-simple: « Je ferai un jour comme ma mère. » — Il importe à la femme elle-même, à la sérénité de son âme, à son repos, à sa vertu, que les moments de vide, de grand vide qui se rencontrent dans son existence quand les enfants sont parties, trouvent de quoi les remplir; l'on sait trop quels rêves, quelles chimères, quels périls de toute sorte peuvent entrer dans une âme par cette porte de l'oisiveté ennuyée que le goût et l'habitude du travail ne laisseraient jamais ouverte. — Enfin, pour ne parler d'un seul genre d'études, la science de la foi n'est-elle pas indispensable aux femmes chrétiennes, condamnées souvent à respirer dans la famille même une atmosphère d'indifférence ou d'incrédulité, et destinées par la Providence à répandre autour d'elles la sainte contagion de leur piété? Et cette science dont un premier fonds excellent a pu être acquis dans le cours de l'éducation, ne se dissipera-t-elle bien vite si on ne travaille point à l'entretenir? « Qu'on examine la question devant Dieu, et l'on verra que, pour une femme chrétienne, pour une mère surtout, il n'y a guère de plus rigoureux devoir que celui de s'instruire à fond de sa religion, dans l'intérêt des âmes si chères de son mari et de ses enfants. Il est triste de voir parfois des femmes pieuses ne pas savoir donner, sur un point important de religion, la plus simple explication à un homme du monde qui la leur demande, ou ne pas pouvoir résoudre quelque pauvre objection. » Ce sont là des pages qu'il faudrait lire et relire.

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

I

Dans la partie verte et riante de la Normandie qu'on nomme le Bocage, on voit, au bout d'une avenue de chênes centenaires, une maison de simple apparence qui porte le nom de château, sans en avoir ni les dimensions ni l'architecture. Sous son toit vivaient, en 1838, les descendants de preux chevaliers, dont les ancêtres combattaient aux côtés de Guillaume le Conquérant et de saint Louis. On retrouve leurs armes sur les murs de l'église de Dives, où s'inscrivirent à la pointe de l'épée les compagnons du héros qui se rendit maître de l'Angleterre. C'étaient à ces illustres souvenirs que la maisonnette, bâtie sur les ruines d'un manoir féodal, devait les prérogatives dont elle avait joui, tant que les lois de 93 n'étaient pas venues niveler les castes et rendre le paysan l'égal de son ancien seigneur.

Les sires de Mutrecy, devenus MM. de Mutrecy, vivaient dans leur gentilhommière, se contentant de peu et se tenant à l'écart des gouvernements qui se succédaient et du mouvement progressif de bien des choses. Autour d'eux, dans la vallée de l'Orne, quelques habitations jetées çà et là, formaient un horizon qui suffisait aux représentants mâles de cette vieille souche, mais mademoiselle Renée de Mutrecy, fleur éclose à l'ombre des bois, souhaitait, au fond de son âme, d'être transplantée dans un centre plus élégant et moins solitaire. La maison paternelle ne suffisait pas à ses jeunes ambitions et à son jeune cœur. Elle avait vingt ans, l'âge des rêves, l'âge où l'avenir devient le but de toutes les pensées, où l'imagination présente d'insaisissables espérances, qui attirent vers l'inconnu et tiennent l'esprit en suspens jusqu'au jour où la réalité vient remplacer le songe, et où l'être rêvé devient la personnification d'une fiction longtemps caressée.

Renée était belle, d'une beauté régulière et imposante, qui attendait pour briller de tout son éclat qu'elle fût rehaussée par des dentelles et des diamants. Certaines peintures, pour être mises en relief, doivent être entourées d'un cadre doré : il en était de même pour Renée qui ne ressortait pas autant qu'elle le méritait dans le milieu de simple apparence où elle vivait à Mutrecy. Les lignes correctes de son visage offraient entre elles une parfaite harmonie; son regard limpide et calme éclairait sa douce physionomie, et Renée semblait attendre sans inquiétude les promesses de la destinée. Le présent était à ses yeux un état provisoire qu'elle supportait avec patience pour arriver à un état meilleur. Son père, sa mère et son frère, qui admiraient naïvement son incontestable beauté, lui avaient appris sans le vouloir à en connaître, dès son enfance, toute la valeur. D'une nature un peu indolente, elle suivait le cours de sa vie uniforme sans prendre intérêt aux choses qui l'entouraient, et se réfugiait tout entière dans ses souhaits et ses aspirations.

M. de Mutrecy chassait avec son fils, jouait le whist à dix centimes avec ses voisins, et madame de Mutrecy surveillait activement son petit empire, faisant chaque jour ce que, depuis trente ans, elle avait fait la veille et devait faire le lendemain.

Certaines organisations frissonneraient de terreur à la pensée de vivre comme ont vécu tant de gens voués à la monotonie la plus immuable, voyant tourner du berceau à la tombe la roue du destin dans le même sentier, et de la même allure lente et mesurée.

Madame de Mutrecy n'avait dans sa vie aucun point de repère; ses années se fondaient pour ainsi dire en un seul jour : un voyage à Rouen, une visite de l'évêque de Bayeux et un bal champêtre donné à la naissance de son fils marquaient dans sa mémoire les principales phases d'une existence enfouie dans une paisible médiocrité. A une sainte femme, dont l'imagination n'est pas dévorante, que faut-il, d'ailleurs, de plus qu'un mari et des enfants bien portants ?

Renée vivait donc à part dans ce cercle étroit, ne se mêlant à rien de ce qui gravitait autour d'elle. Elle se promenait dans les bois ou pour mieux dire elle s'y reposait : à demie couchée sur la mousse, elle effleurait de ses doigts la fine broderie qui devait ajouter un luxe artificiel au luxe naturel de sa beauté.

Parfois M. et madame de Mutrecy, après huit jours de préparatifs, montaient dans un vaste cabriolet, plaçaient leur fille entre eux, et rayonnants d'orgueil, la conduisaient à Caen, tantôt au théâtre, tantôt au bal; ils recherchaient volontiers les occasions d'offrir aux regards des jeunes gens à marier la jolie figure de Renée.

On admirait mademoiselle de Mutrecy, on la faisait danser, mais personne ne se présentait pour l'épouser. A cette époque, on plaçait

déjà le chiffre de la dot fort au-dessus de la personnalité de la femme. M. de Mutrecy ne pouvant pas doter richement la belle Renée, comptait faire une pension à son gendre, comme il en avait reçu une des parents de sa femme, et n'imaginait pas qu'un gendre serait assez mal-appris pour ne pas se contenter de ce dont il s'était contenté lui-même.

Les années passèrent ainsi, et Renée atteignit l'âge de vingt-trois ans. L'inquiétude commençait à naître à Mutrecy. Le châtelain, distrait par ses préoccupations paternelles, rentrait souvent au logis le carnier vide, et madame de Mutrecy laissait brûler ses confitures. Quant à Renée, elle souffrait peut-être, mais rien dans son attitude ne trahissait ses pensées intimes.

Un jour d'automne, elle se promenait lentement dans l'avenue : les feuilles jaunies venaient tomber à ses pieds, et enlevées par de légers coups de vents roulaient devant elle. Renée, en les suivant du regard, songeait à sa destinée : vieillir à Mutrecy, se dessécher, puis tomber comme ces feuilles sur le sol qu'elle n'aurait pas quitté, tel pouvait être son sort! Son cœur se serra, elle frissonna et s'arrêta un instant pour écouter ses pressentiments et interroger l'avenir. Bientôt sa jolie tête, tristement inclinée, se releva, et un sourire passa sur ses lèvres comme passe sur la rose mouillée un rayon du soleil. Son inquiétude n'avait duré qu'un instant, et son âme était redevenue aussi calme que le lac qui dort par un beau soir d'été.

Elle fit quelques pas encore et se trouva en face d'une vieille femme qui se rendait au château.

— *Bien le bonsoir*, mademoiselle Renée, dit la paysanne.

— Bonsoir, Madeleine, répondit la jeune fille.

— Il y a du nouveau dans le pays, mademoiselle Renée.

Renée, peu soucieuse d'entendre les cancans du village, fit de la tête un petit signe d'adieu. La Normande ne se découragea pas, et continua :

— C'est un Parisien qui a acheté la Maison-Blanche.

— Ah! dit Renée, et elle s'arrêta soudain. Elle songea rapidement qu'un Parisien devait avoir pour femme une Parisienne, habituée au monde et aux plaisirs, et que, sans nul doute, l'arrivée des nouveaux venus répandrait de la gaieté dans le pays, et amènerait peut-être dans les réunions du canton le mari qu'elle s'avouait à elle-même désirer passionnément.

— C'est un homme bien riche, répondit Madeleine; il paye comptant la maison et les fermes; il est venu de Caen avec un notaire, un *architèque*, et un domestique si bien vêtu qu'on ne saurait dire s'il est le maître ou le valet.

— Sa femme n'est pas avec lui? demanda Renée, qui ne s'imaginait

pas qu'un célibataire parisien eût la pensée d'habiter seul à la campagne.

— Il paraît qu'il n'a pas de femme, il est garçon, répondit Madeleine, très-flattée de l'attention qui lui était enfin accordée.

Une rougeur fugitive colora les joues de Renée.

— Est-il jeune? dit-elle en jouant du bout de son pied avec les feuilles qui jonchaient le chemin, et dissimulant, sous un air distrait, l'importance qu'elle attachait à cette question.

— Oh! non, il n'est pas jeune, c'est un homme raisonnable, qui n'a *brin* de cheveux sur la tête et qui est gros comme cet arbre-là.

Et Madeleine montra du doigt un chêne d'un aspect majestueux.

A ce portrait peu séduisant, la rougeur de Renée disparut, et elle continua son chemin, se souciant fort peu d'un Parisien qui n'était plus d'âge à se marier, et n'avait pas eu la précaution de se munir en temps opportun d'une femme disposée à faire danser ses voisins de campagne.

Arrivée au bout de l'avenue, Renée s'arrêta pour contempler un vaste horizon qu'elle connaissait bien et dont l'aspect lui inspirait une vague mélancolie : une plaine, entourée de collines boisées, était dorée par les derniers rayons du soleil couchant, de ce soleil d'automne, aux reflets rouges, qui n'échauffe plus ce qu'il éclaire et semble dire adieu à la terre.

Les yeux de Renée se fixèrent machinalement sur un massif sombre, qui se détachait au milieu des bois à une demi-lieue environ de Mutrecy. Ce massif abritait la Maison-Blanche, gracieuse construction, bâtie dans un jour de caprice par un armateur du Havre, et revendue peu après à un spéculateur, qui attendait depuis deux ou trois ans une occasion favorable pour s'en défaire à son tour. Le matin même la Maison-Blanche avait été achetée par M. Faurel, le riche et chauve Parisien dont parlait Madeleine.

Quoique ce personnage ne pût offrir aucun intérêt à Renée qui désirait se marier, mais n'entendait pas se vendre, elle resta longtemps à la même place, fixée par une indéfinissable attraction, regardant sans voir et rêvant sans suivre une pensée distincte, puis elle retourna vers le château, marchant lentement comme elle le faisait toujours, car en se promenant elle n'avait pas pour but de prendre l'air ni de se livrer à un exercice, mais simplement de dépenser quelques heures de sa vie uniforme.

Quand elle eut parcouru la moitié de l'avenue, elle aperçut son frère qui revenait au logis le fusil sur l'épaule, et suivi de ses chiens dont les museaux inclinés vers la terre et les oreilles basses révélaient la fatigue.

Pierre de Mutrecy était grand, blond et mince. La vieille Madeleine,

qui avait comparé le Parisien à un chêne, aurait pu comparer le jeune châtelain à un peuplier. La tenue de chasse de Pierre était élégante, et son ensemble ne représentait pas le type arriéré des vrais gentilhommes campagnards. De grandes guêtres de cuir jaune emprisonnaient ses longues jambes, et une veste de velours dessinait sa taille souple. Sa carnassière, gonflée de gibier, prouvait qu'il n'avait pas perdu son temps, et à sa démarche aisée on voyait qu'il rentrait aussi alerte qu'il était parti.

Renée s'arrêta, étonnée d'abord et interdite ensuite, car Pierre n'était pas seul : un inconnu l'accompagnait, et Renée, avec la pénétration particulière aux femmes, devina à l'instant que cet inconnu devait être le propriétaire de la Maison-Blanche.

Pierre et son compagnon, qui s'avançaient rapidement, rejoignirent bientôt la jeune fille.

— Je te présente M. Faurel, un nouveau voisin, dit le frère à la sœur.

M. Faurel se découvrit et s'inclina profondément sans prononcer une seule parole ; Renée lui rendit son salut et tous deux s'examinèrent, avec curiosité d'une part, et avec un spontané sentiment d'admiration de l'autre.

Mademoiselle de Mutrecy trouva que Madeleine avait été trop sévère pour l'étranger. M. Faurel pouvait avoir quarante-cinq ans, et, à défaut de jeunesse, il avait conservé la force et l'énergie. Son front, large et intelligent, était dégarni de cheveux, il est vrai, mais il n'avait pas le revers du crâne découvert comme les hommes dont la calvitie ressemble à une tonsure de prêtre. Son regard était ferme et franc, ses traits nets et accentués, et sa physionomie si sympathique qu'en le voyant pour la première fois on croyait retrouver un ami. Il avait de la dignité dans le maintien, et sa taille élevée et un peu épaisse ne manquait ni d'aisance ni de grâce. En lui tout s'harmonisait et était empreint d'un charme infini.

M. Faurel ne produisit pas sur Renée l'effet que produit ordinairement sur une jeune fille, un vieux garçon ; elle ne le classa pourtant pas parmi les jeunes gens, mais il lui parut être un homme qu'on devait encore compter pour quelque chose.

Pendant qu'elle se livrait à des réflexions obligeantes, M. Faurel se livrait à un examen d'artiste et de connaisseur. Renée lui paraissait merveilleusement belle !

Les traits de mademoiselle de Mutrecy se dessinaient en lignes pures sous son capuchon noir et rappelaient les vierges de Raphaël ; son regard un peu voilé et le calme répandu sur sa physionomie frappèrent M. Faurel, qui, dès le premier coup d'œil, fut enthousiasmé de la beauté de Renée.

Le nouveau propriétaire de la Maison-Blanche fit son entrée au manoir entre Pierre et sa sœur.

M. de Mutrecy, cloué dans son fauteuil par un accès de goutte, reçut l'étranger de la façon la plus cordiale ; il ne savait ni d'où il venait, ni qui il était, mais M. Faurel avait franchi le seuil de sa demeure, et nulle part les lois de l'hospitalité n'étaient mieux respectées qu'à Mutrecy.

Madame de Mutrecy, pensant qu'elle allait avoir un convive, s'esquiva le plus vite pour combiner avec sa cuisinière le menu du dîner.

Mais il est temps d'expliquer la présence de M. Faurel à Mutrecy et de faire connaissance avec le voisin envoyé par la Providence à la belle Renée.

M. de Mutrecy avait loué la chasse sur les terres dépendantes de la Maison-Blanche, et, le matin même, au moment où M. Faurel parcourait ses nouveaux domaines, il avait rencontré Pierre qui poursuivait une compagnie de perdrix. Pierre, le voyant accompagné du gardien de la Maison-Blanche et de deux fermiers, avait facilement deviné ses droits de propriétaire et s'était empressé de lui expliquer qu'il était locataire de la chasse, mais que cette location devait cesser quand la terre serait vendue.

— Je l'entends bien ainsi, avait répondu M. Faurel ; mais j'espère que le jour où vous cesserez de chasser en locataire, vous voudrez bien chasser en voisin.

A cette offre courtoise, Pierre répondit, après une conversation de quelques instants, par l'invitation de venir dîner à Mutrecy au lieu de retourner à jeun à Caen. M. Faurel ne se fit pas prier et suivit *son voisin.*

M. Faurel était né pauvre et avait trouvé moyen de gagner une très-grande fortune sans s'écarter de la plus stricte probité : heureux comme un spéculateur habile, et délicat comme un gentilhomme de race et de sentiments chevaleresques, il s'était élevé au-dessus du niveau où sa naissance l'avait placé sans que cette élévation lui causât le moindre vertige. En contact avec le meilleur monde, il avait étudié le langage et les manières de ceux qui lui semblaient dignes de lui servir de modèles, et, sans les copier servilement, il était arrivé, à l'aide de son sens juste et droit et de ses observations, à être un homme comme il faut en restant lui-même. Il n'avait pas l'arrogance des gens parvenus d'hier, et rendait à chacun ce qui lui était dû, sans que sa politesse fût empreinte d'humilité ; simple et digne, il se faisait, sans effort et sans envahissement, l'égal de tous.

Après avoir considéré M. Faurel au point de vue de la position sociale, considérons-le au point de vue des sentiments intimes. Il ne

s'était pas marié parce que ses affaires, ses voyages, avaient rempli sa vie, et que, d'ailleurs, il n'avait jamais rencontré de femme qui lui convînt assez pour la river à sa destinée. Il avait porté gaiement et rompu facilement des chaînes légères, et son cœur intact avait toujours dormi d'un sommeil qu'on pouvait croire éternel.

La vue de Renée lui causa un soubresaut moral semblable au soubresaut physique qu'éprouve un dormeur en entendant frapper à sa porte. Étonné de l'effet produit sur lui par cette belle jeune fille, il se laissa aller à l'impression qu'il ressentait et resta toute la soirée sous ce charme inconnu, plongeant ses regards ravis dans les yeux noirs et veloutés de Renée, qui, calme et sereine, se laissait admirer de très-bonne grâce.

Quand la chaise de poste qui devait emmener M. Faurel à Paris s'arrêta dans la cour de Mutrecy, il éprouva ce malaise indéfinissable qui étreint la tête et le cœur du voyageur lorsqu'il s'éloigne d'un foyer aimé. Jamais, au temps de ses lointaines expéditions, il n'avait éprouvé ce sentiment aussi douloureusement en quittant sa vieille mère et sa ville natale qu'il le ressentit en prenant congé des châtelains de Mutrecy.

Depuis le moment où il était entré au manoir il se demandait si le vieux gentilhomme, qui lui faisait un si flatteur accueil, consentirait à donner sa fille en mariage à un homme qui n'avait que son honneur personnel à mettre en regard du vieil honneur héréditaire. Il considérait avec tristesse l'argenterie usée sur laquelle se détachait encore l'écusson transmis de générations en générations, et pour la première fois de sa vie il ne se trouvait pas complétement satisfait de son sort.

Il se demandait aussi, et avec une crainte bien plus grande, si Renée, resplendissante de jeunesse, consentirait à unir une destinée qui commence à une existence dont le cours s'achève.

— Elle est le printemps et je suis l'automne, se disait-il avec découragement.

Puis, l'instant d'après, l'instinct du siècle lui soufflait une pensée d'espérance! Il comptait sur sa fortune pour faire pencher la balance en sa faveur; tout lui révélant la médiocre situation des Mutrecy, il se sentait véritablement heureux d'être riche.

Mademoiselle Renée, se disait-il, ne doit pas connaître la valeur de l'or, mais M. de Mutrecy attachera peut-être quelque prix à mes richesses, et les conseils du père auront de l'influence sur la décision de la fille.

M. Faurel se trompait : l'avenir ne lui réservait aucune résistance de la part de Renée qui comprit, dès le premier instant, que le nouveau voisin était à elle, corps et âme, et le sort qu'elle entrevoyait

ne l'effrayait nullement. Disons, pour lui rendre justice, que l'homme lui plaisait autant que le millionnaire. L'existence nomade et agitée de M. Faurel avait agrandi le cercle de ses idées : ayant beaucoup vu, il savait des choses intéressantes qu'il racontait facilement, et sa conversation était plus variée que celle des danseurs de Renée. Puis elle sentait, comme un fluide électrique, l'amour ardent et instantané de l'étranger l'envelopper tout entière et la tenir, émue et surprise, sous son influence passionnée. Jamais personne ne lui avait témoigné un sentiment que, plus d'une fois, elle avait souhaité inspirer. Ses rêves et ses désirs avaient toujours eu pour but l'inconnu ; heureusement pour M. Faurel, qui vint recueillir, en quelques heures, la moisson de jeunes aspirations semée dans le cœur de Renée durant plusieurs années de solitude.

— Je serai madame Faurel, se dit Renée quand elle fut seule dans sa petite chambre en face d'un étroit miroir qui reflétait son beau visage.

— Faurel, pour un nom bourgeois, n'est pas disgracieux, et d'ailleurs nous pourrons y ajouter quelque chose. Ah ! mon Dieu, continua-t-elle avec stupeur, il a acheté la Maison-Blanche qui donne son nom au domaine, et il n'y a pas moyen de dire : Faurel de la Maison-Blanche.

Elle se mit à rire franchement, puis elle reprit, en manière de consolation :

— Pierre n'aura peut-être pas d'enfants, et nous ajouterons plus tard à notre nom de Faurel celui de Mutrecy.

Renée s'endormit en rêvant de Paris, de la Maison-Blanche, et plus encore des yeux pénétrants et profondément tendres de celui qui allait, comme un sauveur, la tirer de sa solitude. Elle se voyait étendue sur des divans asiatiques, entourée d'esclaves, fumant dans de longues pipes d'ambre des parfums délicieux et voguant vers les Indes sur une gondole dorée. A ses yeux son mariage était une affaire conclue, elle se persuadait qu'elle était revenue de la mairie et de l'église, et qu'il n'y avait plus qu'à partir pour le voyage réglementaire.

Huit jours après, M. Faurel prenait possession de son habitation : la route était couverte de voitures de déménagement, et des ouvriers de toutes sortes arrivaient de tous les côtés. Bientôt la Maison-Blanche devint un vrai bijou de luxe et d'élégance.

Pierre, qui allait souvent visiter son nouvel ami, racontait à Mutrecy les merveilles créées par le nabab, c'est ainsi que Renée avait baptisé M. Faurel, probablement pour avoir le droit de sourire quand elle parlait de lui.

— C'est dommage d'être seul dans une pareille demeure, dit un

jour Pierre, qui n'avait sans doute pas les dispositions au célibat que sa sœur lui avait complaisamment prêtées.

— Faurel, continua-t-il, fait arranger une chambre de forme arrondie, tapissée de lampas Pompadour et garnie de meubles Louis XV, de la plus incontestable ancienneté. Cet appartement serait digne d'une marquise de l'ancien régime.

Renée se voyait déjà régner dans ce lieu ravissant, et peu s'en fallut qu'elle remerciât M. Faurel, à leur première rencontre, du soin qu'il prenait de lui préparer un gîte. Elle suivait si bien le cours de ses idées qu'elle se sentit rougir.

— Est-ce que tu as mal à la tête? lui dit Pierre, qui venait d'acquérir la certitude que ses soupçons au sujet de sa sœur et de leur voisin étaient fondés.

M. Faurel osait à peine parler à Renée et ne lui faisait la cour qu'indirectement en étant affable et prévenant pour son père, sa mère et son frère. Il aimait Renée avec passion; ce qu'il éprouvait pour elle était du culte, de l'adoration, et Renée, dans une moindre mesure, le payait de retour : il soupirait et languissait tandis qu'elle attendait impatiemment le jour où elle entrerait dans la Maison-Blanche, et le roman de ces silencieuses amours ne se dénouait pas.

M. Faurel, se rendant un jour à Mutrecy, traversait un bois voisin du castel. La terre gelée criait sous ses pieds, le givre argentait les branches des arbres qui ressemblaient à de gigantesques candélabres, chargés de cristaux étincelants. Le promeneur enveloppé d'une redingote fourrée et, les mains dans ses poches, pensait que les climats chauds avaient autant de charmes que le climat de la France septentrionale, mais il se disait aussi que jamais, sous les tropiques, il n'avait rencontré une femme telle que Renée de Mutrecy, et que pour arriver jusqu'à elle il franchirait sans sourciller, ni même grelotter, toutes les glaces de la Sibérie.

Au moment où il résumait ainsi la chaleur de ses sentiments et le refroidissement de ses membres, il se trouva inopinément en face de Renée, et s'arrêta interdit : depuis trois mois, il désirait être seul avec elle, et ce bonheur qui lui arrivait au moment où il s'y attendait le moins, le rendit muet de joie.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, dit-il en balbutiant, de troubler votre promenade, je ne savais pas vous rencontrer ici.

— Est-ce à dire, monsieur, répondit en souriant Renée, que vous eussiez pris un autre chemin pour ne pas faire cette mauvaise rencontre si vous aviez cru me trouver sur celui-ci.

— Oh ! vous ne le pensez pas, dit vivement M. Faurel qui commençait à reprendre ses esprits; je voulais simplement me disculper de

toute préméditation au sujet de cette rencontre qui me rend très-heureux.

— On est toujours charmé de vous voir à Mutrecy, monsieur, soit dans les bois, soit au château.

— Vous me le témoignez tous avec tant de bonté, mademoiselle, que j'ai pris l'habitude d'y venir trop souvent, peut-être?

— Nous sommes vos plus proches voisins et il est naturel que nous soyons plus favorisés que les autres.

— Vous seriez à dix lieues que je ferais chaque jour avec joie le trajet à pied pour vous voir, hasarda de dire M. Faurel qui tremblait que Renée s'offensât de ses paroles. Le plus doux sourire errait sur les lèvres de Renée, et son regard répondait à cet espèce d'aveu: Continuez!

— La visite que je vous fais aujourd'hui sera peut-être la dernière, ajouta M. Faurel.

— Vous partez! s'écria Renée avec un accent de regret si vrai que son compagnon pensa, dans un accès de joie et de reconnaissance, se précipiter à ses pieds; mais il comprit aussitôt qu'un amoureux de quarante-cinq ans ne doit pas se mettre à genoux dans un bois, surtout quand la terre est gelée, et que s'il offrait son cœur et sa main à Renée, il fallait le faire avec une expression de tendresse plus paternelle que passionnée.

— Je partirai si vous le voulez; je resterai si vous m'en donnez la permission, dit-il.

— Je ne vous comprends pas, répondit Renée qui comprenait cependant très-bien l'aveu qu'elle attendait depuis trois mois.

— Il faut donc m'expliquer et, au risque de vous paraître ridicule, vous faire connaître les combats et les angoisses de mon âme. Je vous ai aimée dès la première heure où je vous ai vue, mais j'ai en même temps mesuré toutes les distances qui nous séparent: mademoiselle Renée de Mutrecy ne consentira probablement jamais à devenir madame Faurel?

— En me disant ceci trois mois plus tôt, répondit Renée, vous vous seriez épargné cette inquiétude.

M. Faurel s'empara d'une petite main qui sortait à demi du manteau de Renée, la baisa, et la garda dans les siennes. Des larmes coulaient sur son énergique visage.

— Je n'ose vous exprimer ce que j'éprouve, reprit-il: à mon âge on n'a plus le droit d'avouer des sentiments permis seulement à la jeunesse. Je ne vous importunerai pas, Renée, ni à présent ni jamais; j'envelopperai votre vie d'un amour discret pour vous rendre douce et facile la communauté d'existence que vous acceptez avec moi.

Mais votre père consentira-t-il à une union qui ne doit pas être en rapport avec ses idées?

Renée hésita avant de répondre : elle savait que ce mariage serait en tout opposé aux principes de son père.

— J'ai répondu pour moi, dit-elle enfin, et non pour les autres. Je crois que nous rencontrerons de l'opposition, mais je crois aussi que nous en triompherons. Je vais vous paraître trop franche peut-être, mais il est nécessaire que vous sachiez la vérité pour combiner avec moi notre plan de campagne. Mon père tient à son blason.

— Je le savais. Et vous?

— J'y tenais avant de vous connaître.

— Et vous regretterez peut-être un jour de m'avoir sacrifié vos croyances, vos..... affections héréditaires.

— Vous alliez dire : préjugés, n'est-ce pas?

— Oui, j'allais le dire et ce mot s'est arrêté sur mes lèvres, non parce que j'ai craint de vous déplaire, mais parce que je partage ces préjugés. Je comprends l'orgueil de race et je donnerais volontiers tout ce que je possède pour appartenir à une vieille souche comme celle dont vous descendez.

— C'est un marché qui ne saurait se conclure, dit en riant Renée, il faut donc convaincre mon père que je puis être heureuse sans titre ni parchemins. Ne vous adressez pas à lui directement ; si, dominé par la première impression, il disait : Non, ce serait plus difficile de le ramener ensuite. Parlez à mon frère qui, j'en suis convaincue, s'emploiera de grand cœur à nous servir.

— Et vous même, Renée, que direz-vous à M. de Mutrecy?

— Je lui dirai que je vous aime.

En faisant cette réponse, Renée attacha sur M. Faurel son limpide regard dont l'expression était ferme et franche.

— Mais c'est donc vrai, s'écria-t-il, vous m'aimez?

— En doutiez-vous? dit-elle.

M. Faurel rougit comme un coupable pris en défaut. Il avait eu une pensée qu'il n'osait plus s'avouer à lui-même.

Renée la devina, et lui dit d'un ton de reproche :

— Vous avez cru que j'étais capable de vous donner ma main par calcul, parce que vous êtes riche et que je suis pauvre.

— Oh! vous outre-passez ma pensée. Je savais bien qu'un froid calcul de finance ne pouvait entrer dans votre âme, mais je supposais, il est vrai, que la solitude de Mutrecy attristait votre jeunesse et que le séjour de Paris souriait à votre imagination. Comment aurais-je pu croire que vous aimez un homme qui n'a rien de séduisant et qui a le double de votre âge?

— Ne comptons pas plus les années que l'argent, dit Renée ; vous m'aimez parce que, à tort ou à raison, vous me trouvez jolie, et moi je vous aime parce que je vous trouve intelligent et bon, que je me sens aimée par vous, et que l'avenir près de vous m'apparaît rempli de promesses de bonheur.

M. Faurel eut un élan dont il ne fut pas maître, il saisit Renée dans ses bras et posa ses lèvres brûlantes sur le front de la jeune fille. En cet instant il n'avait que vingt ans.

Renée s'abandonna avec confiance à son étreinte, puis, lui tendant la main, elle lui dit d'une voix émue :

— Au revoir! et disparut.

II

M. Faurel, au lieu de se rendre au manoir retourna à la Maison-Blanche et écrivit à Pierre pour le prier de venir déjeuner avec lui le lendemain.

Pierre fut exact au rendez-vous.

La timidité que M. Faurel éprouvait auprès de Renée ne paralysait pas son éloquence quand il s'agissait de parler à Pierre et il aborda son sujet sans préambule.

— J'aime votre sœur, dit-il, je n'ose la demander en mariage à votre père ; voulez-vous vous charger de plaider ma cause près de lui, je vous en serai profondément reconnaissant. Je n'ai pas d'ancêtres, vous le savez, je possède un million, loyalement gagné, et je n'ai jamais commis aucune action dont j'aie à rougir.

— Je serai avec plaisir votre ambassadeur, répondit Pierre, et le désir que j'ai de vous avoir pour frère me rendra, je l'espère, habile diplomate, mais vous oubliez de me donner également vos pleins pouvoirs pour protéger vos intérêts auprès de ma sœur.

A cette observation si simple, M. Faurel se troubla, et son trouble très-visible fit rire Pierre.

— Cet oubli me porte à supposer, reprit-il, que nous avons des intelligences dans la place.

— Le hasard m'a fait rencontrer mademoiselle de Mutrecy, dit M. Faurel, et...

— Et le hasard vous a fait connaître ses dispositions favorables à votre égard, continua Pierre en l'interrompant.

— Me pardonnez-vous cet écart aux lois de l'étiquette ?

— Non, je suis fort irrité et je vous traînerai le plus vite possible

à l'autel pour réparer l'outrage fait à ma sœur, et mettre sa réputation à l'abri de tous les commentaires fâcheux qui se peuvent faire aux champs aussi bien qu'à la ville.

M. Faurel serra les mains de son jeune ami.

— Ce sera difficile à emporter, dit-il avec inquiétude?

— Il y aura du tirage, j'en conviens. Mon père appartient au passé; il en a religieusement gardé les idées : il n'ouvre ni les journaux ni les ouvrages modernes, mais il sait par cœur l'armorial de la Chesnaye des Bois et l'armorial Normand; après l'Évangile ce qu'il lit avec le plus de respect c'est l'acte authentique qui fait remonter notre famille au onzième siècle; le plus beau tableau qu'il connaisse est un arbre gigantesque, grossièrement dessiné à la plume et portant sur ses branches, en guise de feuilles, les noms de nos ancêtres. Il faudra donc lutter contre des croyances enracinées depuis soixante ans. Hier encore il se complaisait à dire que ma sœur aurait pu entrer dans un chapitre de chanoinesses de premier ordre, et que les portes de Malte m'eussent été ouvertes à deux battants.

La physionomie de M. Faurel fit sourire Pierre.

— Je suis sûr, lui dit-il, que vous ignorez ce qu'étaient une chanoinesse et un chevalier de Malte; il faut que je vous l'apprenne, car mon père ne vous pardonnerait pas cette ignorance.

— Mais, dit M. Faurel, je crois qu'une chanoinesse est une vieille fille qu'on appelle Madame, et un chevalier de Malte un guerrier qui faisait vœu de... ne pas se marier.

— La définition est jolie, mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que pour être admis dans ces chapitres, il fallait prouver que, durant seize générations, il n'y avait pas eu de mésalliance dans la famille. Je vous dis tout ceci en riant, mais mon père considère ces prérogatives abolies à un tout autre point de vue, et je dois, dans la situation présente, vous mettre au fait de ce que je nommerais ses faiblesses, si je n'étais son fils.

M. Faurel semblait fort troublé; son imagination inquiète faisait passer devant ses yeux les silhouettes des chevaliers et des chanoinesses, grands-oncles et grand'tantes de Renée. Celui-ci le menaçait, en mettant la main sur une redoutable épée; celle-là lui tournait le dos d'un air de mépris.

— Ne nous décourageons pas, dit Pierre en lui frappant sur l'épaule; il y aura un petit combat à soutenir qui donnera plus de prix à la victoire.

— Madame votre mère nous sera-t-elle hostile? demanda M. Faurel.

— Ma mère est le reflet de mon père ; elle dira non tant qu'il dira non ; le jour où il aura dit oui, elle répétera : oui.

— Quand commencez-vous l'attaque ?

— Dans une heure, si vous le voulez ; je retourne à Mutrecy, et ce soir je reviendrai vous faire part du résultat.

— Je n'oublierai jamais l'amitié que vous me témoignez en cette circonstance.

— Je désire être pour vous un bon frère, répondit simplement Pierre et il partit.

III

Renée, enfermée dans sa petite chambre, vit rentrer son frère, l'entendit monter chez son père, le vit ensuite se promener dans la cour les mains derrière le dos pendant qu'on sellait son cheval, puis prendre de nouveau le chemin de la Maison-Blanche.

— Il est facile de juger à la mine de Pierre, se dit Renée, que cela ne marche pas ; mais j'ai vingt-trois ans, le droit d'avoir une volonté, et je parlerai.

Quand le soir les habitants de Mutrecy se trouvèrent tous quatre réunis à table, une contrainte qui ne leur était pas habituelle régnait entre eux.

M. de Mutrecy fit une vigoureuse tirade contre l'esprit d'envahissement du siècle, contre le progrès de la démocratie, contre l'outrecuidance des parvenus, et conclut en disant que le seul moyen de rester invulnérable était de fermer la porte aux gens qui veulent sortir de leur niveau.

— Mais, mon père, dit en souriant Pierre, si, il y a huit cents ans, Philippe Auguste et saint Louis avaient empêché nos aïeux de sortir de leur niveau, nous ne serions pas aujourd'hui ce que nous sommes.

— Ils s'élevaient par le fer et non par l'argent.

— Le métal a changé de mode, continua Pierre qui ne voulait pas abandonner la partie.

— Ce n'est en tous cas pas à vous, mon fils, d'adopter la mode nouvelle.

— J'en serais bien en peine, dit Pierre, en accompagnant sa réponse d'un franc éclat de rire, car s'il me reste quelques dagues rouillées qui forment un trophée dans ma chambre, l'argent est rare dans ma poche. Je n'envie le sort de personne et je suis satisfait d'être né gentilhomme, mais je ne blâmepas ceux qui ont l'es-

prit de faire fortune et de se créer une position dans le monde.

Renée, n'osant prendre part à la conversation, émiettait du pain du bout de ses jolis doigts rosés, et madame de Mutrecy, redoutant une explosion, regardait son mari d'un air suppliant, puis voyant que ses regards n'étaient pas compris, elle allongeait son pied pour marcher sur celui de M. de Mutrecy et disparaissait à demi sous la table en se laissant glisser sur sa chaise. Cette pantomime, visible pour tous, ne restait inaperçue que de celui qui en était l'objet.

M. de Mutrecy, irrité et nerveux, imposa silence à son fils et ne répondit même plus à sa femme quand elle lui offrait, d'une voix larmoyante, les mets qu'elle servait.

Renée, inquiète, regrettait de n'avoir pas, la veille, ouvert son cœur à Pierre; la démarche devenait difficile alors qu'il savait tout par un autre que par elle, et forcément elle restait dans une pénible incertitude sur ce qui s'était passé.

Pierre eut pitié de sa sœur, et quand M. et madame de Mutrecy se furent retirés, il monta chez elle.

— Tu aurais bien pu me faire part hier, dit-il en entrant, de la rencontre que tu as faite dans les bois, mais tu n'as pas jugé à propos de m'accorder ta confiance, ce qui ne m'a pas empêché de prendre soin de tes affaires. Je me suis laissé dire que tu souhaites épouser le nabab.

— Oh! je ne veux plus l'appeler ainsi, dit-elle en faisant une moue charmante.

— C'est cela : à présent nous ne voulons plus penser à son or, nous nous contentons de songer à ses vertus.

— Pierre! je t'en prie, ne plaisante pas, je l'aime en dépit de son âge! Je l'aime... tout à fait!

— Je n'en doute pas, mais tu me permettras cependant de croire que si M. Faurel n'avait eu à t'offrir que son cœur et son nom, tu ne mettrais pas tant d'empressement à l'accueillir. Je ne te dis pas ceci en manière de reproche, mais simplement pour te faire descendre au plus profond de toi-même et t'aider à juger tes propres sentiments.

— Je n'ai pas, il est vrai, pour la richesse le mépris que professe mon père, mais les sentiments que j'éprouve pour M. Faurel sont tels qu'en devenant sa femme, je ne ferai aucun sacrifice, et qu'à égale position, je le préfère à tout autre.

— En ce cas, tout sera pour le mieux, si mon père te donne son consentement.

— Qu'a donc répondu mon père?

— Mon père a dit que les ombres de nos ancêtres sortiraient

de leurs tombes pour protester contre une pareille mésalliance.

— Je n'ai pas peur des revenants.

— Mais tu auras peur de braver la volonté paternelle, et jusqu'à présent mon père s'est montré inflexible.

— Je le fléchirai.

Le lendemain, Renée aborda résolûment M. de Mutrecy.

— Je sais, dit-elle que M. Faurel m'a demandée en mariage.

— Et qui vous a informée, s'il vous plaît, d'une chose qui ne vous regarde pas? répondit M. de Mutrecy d'un ton irrité. C'est Pierre sans doute?

— Non, mon père ; c'est M. Faurel lui-même qui, avant de vous demander votre consentement, a désiré s'assurer du mien.

— M. Faurel a osé vous parler de ses prétentions insensées ! Il a osé s'introduire clandestinement dans ma maison!

— Mais non, mon père, de grâce, calmez-vous; c'est dans le bois que j'ai vu M. Faurel.

— Comment! c'est dans le bois, mais c'est encore pire! Il me rendra compte d'une pareille insulte.

— Mon père, dit en souriant Renée, en vous battant avec lui, vous le traitez en égal, et alors, honneur pour honneur que vous consentez à lui faire, autant vaut lui donner votre fille que de lui couper la gorge.

M. de Mutrecy ne répliqua rien et se mit à arpenter l'appartement d'un pas saccadé. Renée vit qu'elle gagnait du terrain et continua :

— Ceci, quoi que vous en disiez, mon bon père, me regarde un peu ; j'ai vingt-trois ans, ma dot jusqu'à ce jour n'a tenté personne, et désormais mes chances de succès iront en décroissant. Je n'ai aucunement la vocation de rester vieille fille, et je m'ennuie à périr ici. Je ne vous l'avais jamais dit, c'eût été vous affliger inutilement, puisqu'il n'était pas en votre pouvoir de me procurer une autre existence. Aujourd'hui, la situation est changée ; je rencontre un homme qui me plaît, dont la position me convient, et je ne trouve pas juste d'être sacrifiée à des préjugés que je ne partage pas. Que me donnerez-vous en échange de ce que vous me feriez perdre? et d'ailleurs ne suis-je pas en âge de disposer de moi-même?

— Voilà bien encore, s'écria M. de Mutrecy, l'esprit progressif et libéral du siècle : on secoue le joug paternel comme on secouerait la poussière des souliers.

— Mon père, dit Renée, il est inutile de vous donner l'assurance que mon respect et mon affection filiale me feront un devoir de vous obéir ; mais avant de courber la tête devant votre volonté, je proteste et je vous rappelle mes droits. Il ne tient ensuite qu'à vous de me rendre malheureuse pour toute ma vie.

Renée vit une larme briller dans les yeux de son père.

— Fais ce que tu voudras, dit-il enfin. Ce mariage blesse mon orgueil et mes convictions, mais je te donne mon consentement.

— O le meilleur des pères ! s'écria Renée en se jetant au cou du vieillard. Je comprends l'étendue du sacrifice que vous me faites, et je vous prouverai ma reconnaissance en vous aimant encore plus que je ne vous ai aimé jusqu'à ce jour !

M. de Mutrecy serra sa fille sur son cœur, puis, l'écartant doucement et considérant avec tendresse sa ravissante figure, il murmura tristement :

— Madame Faurel !

— Je ne serai pas toujours madame Faurel, dit Renée en regardant son père d'un air mutin.

— Est-ce que tu espères devenir veuve assez à temps pour contracter un second mariage ? reprit M. de Mutrecy étonné.

— Quelle pensée vous me prêtez ! J'aime M. Faurel, et j'espère que Dieu lui accordera de longs jours ! J'ai toujours eu horreur des veuves qui se remarient, et je ne ferai certes jamais ce que j'ai blâmé chez les autres. Voici mon projet : le gouvernement que nous avons, et que vous n'aimez pas, est cependant si débonnaire qu'il laisse prendre, sans y faire la moindre opposition, les titres et noms que chacun ambitionne. Je me ferai appeler madame Faurel de Mutrecy.

Le vieillard se redressa, et, enveloppant sa fille d'un regard sévère, lui répondit :

— Le nom de Mutrecy appartient à votre frère seul, et ni lui ni moi n'avons le droit d'en disposer. C'est un héritage que nous devons transmettre intact à nos fils. Les lois nouvelles, en donnant aux femmes une part égale de fortune, ont, du moins, respecté la propriété du nom.

Renée rougit de dépit, mais bientôt un autre expédient s'offrit à son imagination fertile.

— N'avez-vous pas les titres d'anciens fiefs? N'étiez-vous pas seigneur de tels ou tels lieux avant la Révolution ?

— Oui, ma fille.

— Eh bien, vous me donnerez un de ces titres qui ne vous servent à rien, et je m'en arrangerai. J'obtiendrai une ordonnance royale, et je donnerai à M. Faurel un beau nom, s'écria Renée d'un air triomphant.

— Si ton frère ne s'y oppose pas, j'y consens, dit M. de Mutrecy, auquel cet arrangement ne déplaisait pas.

— Pierre aime M. Faurel et fera tout ce que je voudrai.

A l'accueil que M. Faurel reçut le jour même au manoir, il put voir que M. de Mutrecy faisait de bonne grâce abnégation de ses répugnances.

L'époque du mariage fut fixée au printemps, et, durant les deux mois d'attente, M. Faurel entoura sa fiancée de soins et lui offrit les plus splendides présents. Les mille merveilles du luxe parisien s'étalaient autour de la jeune fille qui devait bientôt porter les élégantes parures qu'elle avait désirées toute sa vie.

Un seul nuage, promptement dissipé, était venu obscurcir un instant le ciel que la lune de miel allait éclairer prochainement de ses doux rayons.

Un jour où Renée se promenait avec M. Faurel, elle lui dit en s'appuyant à son bras et le regardant tendrement :

— Je veux vous faire un présent, en échange de toutes les jolies choses que vous me donnez et qui me font tant de plaisir. Toute pauvre que je suis, je possède un vieil héritage que je veux partager avec vous.

Elle tira de sa poche un parchemin à demi rongé par le temps et le présenta à M. Faurel.

— Qu'est-ce donc que cela ? dit-il.

— C'est un titre porté par mes ancêtres, mon père me l'a donné pour vous.

— Que voulez-vous que j'en fasse, *ma Renée ?* Il faut le laisser à la garde de votre frère avec les autres titres de la famille.

— Mais vous ne comprenez donc pas que nous vous le donnons pour que vous preniez le vieux nom des Beaumanoir.

M. Faurel devint pâle, garda un instant le silence, puis il dit d'un accent profondément triste :

— Vous rougissez d'avance à la pensée de porter mon nom, vous ne m'aimez pas assez, Renée, pour oublier que je ne suis qu'un bourgeois.

— Oh ! taisez-vous, s'écria-t-elle, je vous aime ! Si vous lisiez dans mon cœur, vous verriez qu'il est tout à vous et ne peut être à un autre.

— Il n'est pas à un autre, je le sais, vous êtes trop loyale pour me tromper, et je ne redoute d'autre rival que votre orgueil froissé qui menace notre bonheur. Répondez-moi franchement, Renée, la pensée de m'affubler d'un nom usurpé vous est-elle venue à vous-même, ou vous a-t-on conseillé cette démarche ?

— Mon père désirait vous donner ce titre, dit-elle en baissant les yeux pour cacher le trouble que lui causait ce mensonge.

— Et vous?

— Moi, je croyais vous faire plaisir en vous offrant une chose que vous m'avez dit avoir plus d'une fois désirée.

— Entendons-nous bien, *chère enfant*, pour n'avoir plus jamais à revenir sur ce sujet ; j'aurais aimé à naître gentilhomme, je l'avoue ;

j'aurais été fier, en plongeant mes regards dans le passé, d'y trouver de nobles enseignements ; ma carrière eût été plus douce et plus facile, et je n'aurais pas appris péniblement ces mille riens qui constituent l'homme du monde et auxquels je ne suis même pas tout à fait initié ; mais je suis né dans une classe obscure et je dois me contenter de la part qui m'est faite. Je ne remplacerai jamais par une étiquette ridicule posée sur ma personne le nom que j'ai honorablement porté toute ma vie. Si mes fils veulent être plus que moi, ils iront où la France portera ses armes, dans vingt ans d'ici, conquérir, l'épée à la main, ce que vos ancêtres ont conquis aux croisades. Voilà, chère Renée, ma volonté immuable, qui est, du reste, un témoignage du respect que j'ai voué à la vraie gloire et à la vraie noblesse. Je resterai Faurel jusqu'à ma mort, et si vous aviez compté sur autre chose, je vous rends votre parole.

En prononçant ces derniers mots, la voix de M. Faurel était inintelligible. Son émotion dominait ses forces.

Pour toute réponse, Renée se jeta à son cou en sanglotant et murmurant le mot de :

— Pardon !

IV

A quelque temps de là, le mariage de Charles Faurel et de Renée de Mutrecy eut lieu avec une pompe campagnarde, à laquelle madame de Mutrecy attachait une grande importance. En sortant de l'église, M. Faurel fit monter sa femme en chaise de poste et l'emmena à Paris.

Renée n'avait jamais vu d'autre ville que Caen; elle éprouva un naïf enchantement au milieu de ce tourbillon brillant qui, chaque jour, lui réservait un étonnement nouveau, et les heures s'envolaient rapides et charmantes.

Mais ce qui plaisait le plus à Renée, c'était son appartement de la rue du Cirque, un vrai bijou, une boîte hermétiquement close où le bruit des pas mourait sur de moelleux tapis et où le jour ne pénétrait qu'à travers de soyeux rideaux. Des objets d'art, des produits de l'industrie exotique se mêlaient à toutes les recherches du luxe français. Cette somptueuse élégance convenait admirablement à la nature nonchalante de Renée qui se plaisait plus chez elle que partout ailleurs, et, quand elle était sortie pendant quelques heures, elle revenait avec joie se blottir dans le réduit charmant où elle trouvait l'amour et le bonheur.

Étendue sur un divan, elle écoutait la voix aimée qui lui répétait sans cesse qu'elle était belle et adorable. La réalité dépassait tous ses rêves, et elle enfermait chastement sa vie dans les joies intimes du foyer conjugal.

La plupart des gens que connaissait M. Faurel ne pouvaient convenir à sa femme. Jusqu'à son mariage, il s'était borné à des relations d'affaires et à des liaisons de jeunes gens; il proposa à Renée de lui créer une société à l'aide d'une ou deux familles bien posées qu'il fréquentait intimement, mais Renée lui dit qu'elle préférait la solitude avec lui, et elle disait vrai. Sa nature physique et morale se développa bientôt d'une manière charmante, et quand, vers le mois de juillet, elle revint en Normandie, on la trouva transfigurée. La roideur de la jeune fille provinciale avait fait place à une grâce aisée, Renée semblait avoir été créée et mise au monde pour porter de belles choses, elle savait les porter simplement sans paraître se soucier de leur valeur. Sa physionomie exprimait une douce langueur et reflétait, pour ainsi dire, son bonheur pur et radieux.

Le caractère de Renée s'était aussi transformé : à une froideur un peu égoïste avait succédé le rayonnement expansif d'une âme qui chante un hymne joyeux. Elle aimait ardemment l'homme qui lui avait donné une existence selon ses vœux, et un génie tout-puissant lui eût offert de rajeunir de vingt ans M. Faurel et de le faire duc et pair, qu'elle aurait repoussé ces dons comme superflus.

Quant à M. Faurel, il était à la fois pour sa femme l'amant le plus passionné et le père le plus tendre. La vie à deux continua à la Maison-Blanche, au milieu des bois et des fleurs, telle qu'elle était à la rue du Cirque, puis l'hiver ramena l'heureux ménage à Paris. Renée, pour plaire à son mari, se mit à cultiver les arts, ou, pour parler plus exactement, à les outrager; jadis, à Mutrecy, elle avait copié la tête d'Antinoüs, celles de Plutarque et d'Apollon, elle essaya de remplacer le crayon noir par des couleurs criardes qui se battaient ensemble sur la toile. Pour la première fois de sa vie, elle posa ses belles mains sur un piano et en tira des sons qui eussent fait mettre en pénitence une petite fille de six ans. M. Faurel ne se découragea pas, il voulait occuper sa femme et remplir les heures de ce perpétuel tête-à-tête, pour que jamais l'ennui ne vînt montrer sa face livide à Renée. Il sentait qu'il eût été jaloux d'elle, si elle avait recherché les plaisirs du monde.

Et cependant Renée lui appartenait de toute son âme. Elle enfermait, par devoir et par sentiment, sa vie dans la sienne, et les hommages qu'elle recevait dans les rares occasions où elle sortait de sa retraite, glissaient sur son esprit comme la pluie glisse sur les plumes d'un oiseau. Elle s'échappait, aussi vite qu'elle le pouvait, insou-

ciante de l'effet qu'elle avait produit, et ne comprenant pas qu'une femme puisse désirer d'autres admirateurs que son mari.

Les années se succédèrent semblables les unes aux autres; le temps resserrait les liens de ces deux êtres dont le bonheur eût été complet si la bénédiction vivante du foyer ne leur eût pas été refusée. Renée s'arrêtait souvent aux Tuileries pour regarder les blonds enfants qui couraient joyeusement sous les marronniers, puis elle s'appuyait au bras de son mari et cherchait dans son regard une consolation et une espérance. Quand elle était à la Maison-Blanche, elle ne sortait jamais sans avoir ses poches remplies de bonbons, et les enfants du village accouraient sur son passage. Elle les embrassait, tout barbouillés qu'ils étaient, et tous aimaient celle qu'ils appelaient : *la belle Dame !*

V

Sept ans s'étaient écoulés : madame de Mutrecy était morte, et Pierre s'était marié. Comme sa sœur, il avait fait un mariage d'amour; sa femme, jeune et charmante, était plus riche que lui. Mutrecy avait été réparé et embelli sans que, cependant, le simple confortable qui y régnait pût être comparé au luxe de la Maison-Blanche. Chaque année, il naissait à Pierre un enfant, beau comme le jour, ainsi qu'il est dit dans les contes de fées. Et on aurait pu croire qu'une fée présidait à leur naissance et étendait sur leur berceau sa main bienfaisante, car tous les dons de la nature étaient accordés à ces enfants qui promettaient de devenir un jour de ravissantes jeunes filles.

« Le nom *tombera en quenouille,* » grommelait M. de Mutrecy, qui n'eût cependant pas échangé une seule de ses petites filles contre le plus beau garçon du monde.

M. Faurel et Renée jetaient des regards d'envie sur ce joli nid de fauvettes qui gazouillaient autour d'eux, mais leur sentiment de jalousie se traduisait en tendresse paternelle et maternelle pour les enfants de Pierre.

M. Faurel s'était particulièrement attaché à sa filleule, Louise, et souvent il venait, dès le matin, la chercher, l'emmenait à la Maison-Blanche et la ramenait le soir, chargée de présents. Par un singulier hasard, la filleule de M. Faurel était la seule des filles de Pierre qui eût quelque point de ressemblance avec Renée : comme elle, elle était brune, mince, et ses traits allongés, d'une finesse aristocra-

tique, promettaient la régularité de lignes si remarquable dans la figure de sa tante Faurel.

Il semblait que les années, en passant sur la tête de Renée, fussent venues accroître sa beauté. A trente ans, elle était à son apogée; son type grave convenait mieux à cet âge qu'à la première jeunesse.

Quant à M. Faurel, tout en conservant sa physionomie énergique, il n'était plus ce qu'il avait été sept ans plus tôt. Renée ne s'apercevait pas que son mari touchait à la limite qui sépare l'âge mûr de la vieillesse; le temps marchait sans emporter une seule de ses illusions, et sans refroidir le culte qu'elle lui avait voué. Un jour, M. Faurel était à Mutrecy et regardait les enfants s'ébattre aux pieds de leur mère. Il s'était emparé de Louise, et, en s'adressant à Pierre, il lui dit :

— Vous avez quatre filles, et je n'en ai pas, donnez-moi celle-ci, je l'aimerai comme jamais enfant unique et désiré ne l'a été, et je lui assurerai toute ma fortune.

Marguerite de Mutrecy ne laissa pas à son mari le temps de répondre.

— Pardonnez-moi, s'écria-t-elle, de ne pas accepter ce que vous offrez avec tant de bonté, mais jamais je n'aurais le courage de me séparer d'un de mes enfants, de renoncer à sa tendresse et à la mission qui m'est donnée de l'élever.

M. Faurel regarda Pierre, provoquant en silence son appui.

— La décision de ma femme est la mienne, dit Pierre, je ne voudrais pas lui enlever une des filles qu'elle m'a données et qu'elle élève avec tant d'amour. Pendant le temps que vous passez à la Maison-Blanche, prenez Louise tant que vous voudrez, je ne trouverai jamais qu'elle est trop souvent chez vous; mais nous en séparer tout à fait, c'est impossible!

— Pierre, reprit M. Faurel, agissez-vous en père tendre et dévoué? Si votre fille avait vingt ans, et qu'on vînt vous la demander en mariage, vous ne disposeriez pas arbitrairement de son sort pour vous épargner la douleur de la quitter. Je vous la demande, il est vrai, quelques années plus tôt, pour la faire riche et heureuse, et la confier ensuite à un jeune époux de votre choix. Voilà la destinée qui s'ouvre devant Louise, et que vous repoussez.

— Si vous étiez père, vous sauriez, Charles, que la nature a tout prévu : elle nous donne le courage de renoncer à la garde de ceux qui, devenus grands et forts, n'ont plus besoin de nous. Le sentiment que nous éprouvons est analogue à celui des animaux, qui ne veulent pas quitter leurs petits tant qu'ils ne peuvent se passer de leurs soins, et les abandonnent ensuite quand ils sont grands. Chez nous, l'amour paternel survit à la jeunesse de nos enfants, mais lorsqu'ils

sont en âge de voler de leurs propres ailes, Dieu nous donne la force de nous séparer d'eux.

— Dois-je prendre ceci pour un refus formel? dit tristement M. Faurel.

— En doutez-vous, répondit Pierre, et me croyez-vous capable de me faire prier pour vous donner ensuite ma fille, quand vous m'offrez une chose qui m'inspire pour vous la plus vive reconnaissance?

— Ah! reprit M. Faurel, ce refus m'est bien plus douloureux que vous ne pensez : ce n'était pas une distraction que je cherchais; le gazouillement de cette enfant eût égayé la Maison-Blanche, c'est vrai, mais Renée suffit à mon bonheur! C'était pour elle que je désirais Louise! J'ai vingt-deux ans de plus que ma femme et elle restera dans ce monde longtemps après que je l'aurai quitté; j'aurais voulu lui créer une affection qui pût remplir son existence quand je ne serai plus là.

Pierre et Marguerite étaient émus et leur résolution chancelait. Ils s'interrogèrent mutuellement du regard, mais ni l'un ni l'autre n'eut le courage de donner Louise.

— Vous avez encore, sans aucun doute, une longue carrière à parcourir, dit Pierre, mais si vos tristes pressentiments se réalisaient, nous ferions tout ce qui serait en notre pouvoir, sinon pour consoler ma sœur, du moins pour diminuer le poids de sa douleur.

VI

Trois mois après, un soir d'automne, les enfants rassemblés, au coin du feu, dans le salon de Mutrecy, écoutaient une histoire racontée par leur grand-père quand, tout à coup, le galop d'un cheval vint retentir sur le sol de l'avenue; le son grandissant toujours ne cessa qu'à la porte du château. Un coup violent ébranla cette porte et une voix, semblable à un glas funèbre, fit entendre ces mots :

— Au secours! M. Faurel se meurt.

La petite colonie de Mutrecy resta atterrée, car M. Faurel était aimé et vénéré dans cette famille, où jadis il était entré comme par faveur.

En une seconde Pierre fut à cheval, en quelques minutes il fut à la Maison-Blanche.

Le spectacle qui s'offrit à ses regards est au nombre de ceux qui ne se peuvent décrire; il faut avoir éprouvé les sensations que leur vue fait naître pour en comprendre l'horreur.

Toutes les portes de la Maison-Blanche étaient ouvertes et un silence lugubre régnait dans cette riante demeure. Pierre se dirigea

vers l'endroit où il voyait de la lumière : dans un boudoir où Renée et son mari passaient leurs soirées, il aperçut sa sœur gisant sur le sol à côté du corps inanimé de M. Faurel. Elle l'avait enveloppé d'une dernière étreinte, puis ses doigts s'étaient crispés et on n'avait pu parvenir à la détacher de ce qui n'était plus qu'un cadavre ! Autour d'elle des serviteurs à genoux pleuraient leur maître.

Pierre s'était attendu à voir une agonie, il resta frappé de stupeur en face de l'irréparable. Le doute n'était pas possible ; la mort était empreinte sur le beau visage qui semblait cependant encore sourire à Renée.

Pierre souleva sa sœur dans ses bras, mais elle ne voulait pas quitter le corps de M. Faurel ; il y eut entre elle et son frère une lutte déchirante pendant laquelle elle s'évanouit. Pierre en profita pour la porter dans la voiture qui venait d'amener Marguerite, et les deux sœurs partirent ensemble pour Mutrecy.

M. Faurel avait été frappé d'une apoplexie foudroyante au moment où, sortant de table, il allait s'asseoir près de Renée pour lui faire la lecture comme il la lui faisait chaque soir tandis qu'elle travaillait. Les médecins constatèrent que la mort avait été instantanée.

Renée revint difficilement à la vie ; quand son douloureux réveil eut lieu, elle se vit à Mutrecy dans sa chambre de jeune fille ; son père pleurait à son chevet le fils qu'il avait perdu, et Louise, assise sur son lit, baisait en sanglotant les belles mains tremblantes et décolorées que le pauvre mort avait tant de fois baisées.

Elle crut d'abord avoir fait un songe affreux ; puis la mémoire lui revint, elle poussa un cri déchirant, étendit les bras, et retomba dans un état de torpeur qui dura toute la nuit.

Dès le matin une surexcitation nerveuse succéda à ce profond affaissement et elle annonça la volonté ferme de revoir son mari et de retourner dans sa demeure avant qu'il l'eût quittée. Aucune prière ne put la faire renoncer à ce projet.

Pierre avait fait transporter le corps de M. Faurel dans la chambre de Renée. Quand elle entra dans cette chambre, où tant d'heures heureuses s'étaient écoulées, on eût pris pour un spectre celle qui, la veille, était la belle Renée. En quelques instants, des ravages effrayants avaient métamorphosé la brillante jeune femme : ses joues s'étaient creusées et une pâleur livide remplaçait les tons chauds et printaniers qui animaient son teint d'un éclat charmant ; ses yeux, qui n'avaient jamais pleuré, étaient gonflés par les larmes, et son corps affaissé et chancelant refusait, pour ainsi dire, de suivre son âme auprès du lit funèbre.

M. Faurel fut enterré, près des Mutrecy, derrière la petite église où, sept ans plus tôt, il avait reçu les serments de Renée.

Après avoir été la femme selon l'Évangile, madame Faurel se montra telle que saint François de Sales nous dépeint la *vraie veuve*. Elle vécut entre ses souvenirs et Dieu, ne recevant que son père, son frère et sa belle-sœur. Toute pensée terrestre semblait morte en elle, et son âme était, tantôt sous terre, à côté de la dépouille mortelle de son mari, tantôt dans l'éternité, cherchant à devancer l'heure du rappel.

M. Faurel avait laissé à Renée l'entière propriété de tous ses biens; l'amour de cet homme semblait lui survivre et sa protection s'étendait sur l'avenir de Renée. Il avait tout prévu, et organisé sa fortune de façon à ce qu'elle pût l'administrer facilement. Son testament était la plus touchante preuve de sa tendresse pour elle. Après l'avoir remerciée du bonheur qu'elle lui avait donné, il l'engageait, si le sort les séparait prématurément, à chercher des consolations dans un second mariage; ses conseils, empreints d'un adorable désintéressement, étaient plutôt le cri d'un père jaloux du bonheur de son enfant, que le dernier adieu d'un époux.

Renée, morne et silencieuse, errait comme une ombre du lit où avait reposé le corps inanimé de son mari à l'endroit où il était tombé, frappé par la mort. Sa santé s'altérait, elle dépérissait chaque jour davantage sans qu'une plainte sortît de ses lèvres. Rien d'elle-même ne semblait plus appartenir à la terre, et les rares paroles qu'elle était obligée de prononcer lui coûtaient un douloureux effort.

Six mois se passèrent sans qu'elle sortît un seul instant de la Maison-Blanche, si ce n'est le matin, à l'heure où tout dormait encore, et où elle allait s'agenouiller sur la tombe qui renfermait son bonheur passé. Là, prosternée dans l'herbe humide, elle répétait à son bienfaiteur les serments et les paroles de tendresse qu'il avait tant de fois entendues sortir de ses lèvres adorées.

Un jour elle se releva, plus forte, et, comme inspirée, et se rendit à Mutrecy.

C'était la première fois qu'elle y revenait ; on s'empressa autour d'elle.

— Je viens, dit Renée à son frère, vous demander Louise, elle seule peut être une consolation dans ma misérable existence ; Charles l'aimait et désirait en faire sa fille ; en adoptant Louise j'accomplirai les intentions de mon mari. Je vous jure de me dévouer à elle, de ne vivre que pour elle.

— Ah! lui répondit Pierre, pourquoi nous demandes-tu la seule chose que nous ne puissions faire pour toi? Viens vivre avec nous, tu seras libre de t'isoler autant que tu le voudras, et tu auras Louise sans l'enlever à sa mère.

— Je ne quitterai pas la Maison-Blanche où mon mari est mort, reprit froidement Renée. Vous refusez, tout est dit; c'est ma dernière espérance qui s'envole.

— Renée! s'écria Marguerite, je n'ai pas la force de me séparer d'un de ces enfants que j'ai élevés et que j'aime avec une égale tendresse ; mais bientôt il nous en naîtra un nouveau, vous le prendrez, vous l'emporterez avant que j'aie eu le temps de lui donner un seul baiser ; il sera à vous, je vous le promets!

Et la pauvre mère, qui pleurait d'avance ce petit être inconnu et aimé déjà, cacha son visage dans ses mains.

— Je vous remercie, Marguerite, dit Renée, vous me feriez un grand sacrifice, et ce sacrifice ne me donnerait pas la consolation que je désire. J'aime Louise parce que Charles l'aimait; son front porte encore la trace des baisers qu'il lui donnait. Entre elle et moi, le souvenir de mon mari planerait; il me semblerait que cette enfant m'a été donnée par lui, et aucune autre qu'elle ne pourrait adoucir l'amertume de ma douleur.

Renée se leva; sa silhouette, pour ainsi dire diaphane, se détachait sur les crêpes noirs qui l'enveloppaient de leurs plis funèbres; sa marche était saccadée et ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux qui appartenait plus à la mort qu'à la vie.

M. de Mutrecy avait gardé le silence ; assis près de la cheminée, il tenait dans ses bras Louise, qui, comprenant qu'on parlait d'elle, écoutait attentivement. Quand le vieillard vit sa fille en pleine lumière, qu'il entendit le son métallique de sa voix, il eut tout à coup révélation du danger qui menaçait les jours de Renée, et, tendant les mains vers son fils, il s'écria :

— Tu as quatre filles, moi, je n'en ai qu'une et elle va mourir.

Renée envoya du regard à son père un muet remercîment ; un sourire d'espérance passa sur ses lèvres décolorées; elle aussi voyait sa fin prochaine et attendait le jour du revoir.

La situation de Renée apparut en même temps aux yeux de tous.

Marguerite se leva, saisit sa fille et la portant dans les bras de Renée, elle lui dit :

— Je vous la donne!

Une heure après la voiture de madame Faurel s'arrêtait devant la porte de la Maison-Blanche, et la petite Louise entrait en fille adoptive sous le toit de son parrain.

Renée l'installa dans sa chambre et ne permit à aucune de ses femmes de soigner son cher trésor. Du matin au soir elle s'occupait elle-même de cette mignonne petite créature qui lui semblait être la fille de Charles Faurel, un legs fait par son amour. Froide et réservée envers tous, madame Faurel n'avait jamais aimé bien vivement que

son mari; elle s'attacha à Louise avec passion et ce sentiment fit diversion à sa douleur qui, sans perdre de sa force, perdit de son étendue.

Chaque jour, Renée conduisait *sa fille* à Mutrecy pour adoucir le sacrifice de la vraie mère qui ne se consolait pas de l'absence de Louise. Ces promenades firent du bien à madame Faurel, ses forces physiques revinrent peu à peu; les préoccupations constantes que lui causaient la santé, le bien-être et l'éducation de Louise l'arrachaient à ses souvenirs.

Le temps marcha lent et uniforme. A la Maison-Blanche, tout gravitait autour de l'enfant par la volonté de Renée, comme jadis tout gravitait autour d'elle-même par la volonté de M. Faurel. Renée aimait *sa fille* avec l'abnégation que son mari avait mis à l'aimer. De lui, elle avait appris ces petits sacrifices quotidiens qui sont la preuve la plus certaine d'un attachement complet et du désintéressement dans l'amour.

M. Faurel était mort depuis deux ans : Renée n'avait rien changé au deuil de ses vêtements, mais sa belle nature refleurissait malgré sa volonté, car tous ses efforts tendaient à terrasser sa jeunesse et à amoindrir sa beauté.

Louise avait cinq ans, quand sa tante retourna à Paris pour revoir les lieux où son bonheur avait commencé, et soi-disant aussi pour donner à l'enfant des maîtres dont elle pouvait encore se passer. Elle partit par un beau jour de décembre, laissant son frère et sa sœur en proie à un vrai désespoir : Louise était perdue pour eux!

Au printemps suivant, l'enfant revint, transformée. Le joli ange de la Maison-Blanche était devenu une ravissante poupée. Louise, habillée par la plus habile couturière de Paris, disait : Ma maison, ma voiture, mes gens!

— Tu as tort, dit Pierre à sa sœur, d'habituer Louise à ces façons de propriétaire et à ce luxe de toilette.

— Pourquoi ne s'y habituerait-elle pas, répondit Renée, tout ce que j'ai lui appartient déjà.

— Tu ne sais pas ce qui peut arriver : l'avenir est vaste devant toi; si un jour tu te remariais, cela changerait la position de Louise et il ne faudrait pas que ce changement fût trop rude.

Renée se redressa vivement, et, fixant sur son frère un regard irrité, elle lui dit :

— De quel droit venez-vous outrager la mémoire de mon mari? Croyez-vous donc que je puisse oublier son attachement et ses bienfaits? Croyez-vous que je veuille jamais enrichir un autre de sa dépouille?

— Calme-toi, répondit Pierre; ta résolution est sincère, mais tu

es jeune, et il ne serait pas impossible que le temps vînt modifier tes dispositions. Ne cherchons pas à savoir d'une manière précise ce que la destinée te réserve ; tout ce que je te demande c'est d'élever Louise plus simplement.

Trois années se passèrent encore, et Renée, contrairement à toutes les femmes qui déclinent de trente à quarante ans, gardait intactes sa beauté et sa fraîcheur. Tout en conservant une grande mélancolie, elle avait éclairci son deuil et le cercle étroit de ses relations à Paris s'était un peu étendu. Cependant depuis la mort de son mari, elle n'était pas allée une seule fois dans le monde, ni au théâtre, et jamais elle ne sortait sans Louise.

A l'automne de 1853, M. Lucien de Vierville, un ami de Pierre vint passer quelque temps à Mutrecy. Des cheveux argentés blanchissaient ses tempes, et il semblait pourtant être encore au printemps de la vie, tant sa nature était jeune, vive, et l'expansion de son cœur sympathique et communicative. Son esprit était pour ainsi dire le spécimen de l'esprit français et se prêtait à tout sans effort. Tantôt léger et amusant, Lucien se faisait, sans usurpation, le centre de la conversation, le pivot autour duquel tout gravitait dans un salon, tantôt son intelligence se prêtait aux choses les plus sérieuses ; il y avait en lui un mélange de charme et de profondeur, rarement alliés dans une aussi juste mesure. Tous ceux qui le connaissaient l'aimaient ; on le recherchait, on se l'arrachait, et ses succès n'avaient point altéré une simplicité très-rare chez les favoris du monde et de la destinée. M. de Vierville avait eu un avancement très-rapide dans sa carrière administrative et sa fortune personnelle, jointe à toutes les qualités que nous venons de décrire, l'avaient rendu ce qu'on peut appeler un mari fort désirable, mais il s'était soustrait à tous les filets tendus sur son passage, en voltigeant de fleur en fleur, sans perdre même, dans ce vol rapide, la poussière dorée de ses ailes. Aucun sillon, tracé par des larmes, n'avait traversé sa vie ; il avait eu le talent de n'affliger personne sans s'affliger lui-même.

Renée connaissait depuis son enfance M. de Vierville, qui avait une dizaine d'années de plus qu'elle, mais il avait quitté le pays avant même qu'elle fût une jeune fille et il n'était jamais revenu à Mutrecy aux époques où elle habitait la Maison-Blanche. Elle parut satisfaite de le revoir, il allait souvent chez elle, et on commença à supposer que la jolie veuve pourrait bien se remarier.

M. de Vierville ne songeait nullement à madame Faurel ; la tristesse profonde, l'abattement moral de Renée devaient convaincre tout observateur que la douleur régnait encore en souveraine absolue au fond de son âme, en dépit des fraîches couleurs qui animaient son visage.

Parfois cependant cette tristesse s'effaçait momentanément, et Pierre remarqua que la présence de son ami faisait diversion au chagrin de sa sœur. Jamais il n'avait cru à des regrets éternels, et il redoutait souvent de voir sa fille passer un jour sous la domination d'un étranger. Pierre et Marguerite avaient calculé que si Renée se remariait, il serait bien difficile de lui enlever Louise à laquelle elle témoignait la tendresse maternelle la plus passionnée. D'ailleurs, madame Faurel n'ayant pas eu d'enfants à vingt ans, n'en aurait probablement pas à trente-cinq, et la sollicitude paternelle prescrivait à Pierre de ne pas séparer Louise de sa mère adoptive.

Lucien de Vierville était le mari qui convenait à Renée; on l'eût fait sur commande qu'on n'aurait pu le mieux réussir, et Pierre pensait avec raison qu'à un tel beau-père il pourrait confier sa fille en toute sécurité.

Ce projet de mariage qui n'avait d'abord fait que traverser son esprit, devint bientôt un désir; il en parla à Lucien, qui lui répondit :

— Si ta sœur consent à se laisser consoler, je me chargerai avec plaisir de ce soin, car je la trouve charmante!

— Sois aimable, empressé, et je te réponds qu'elle y consentira. Il faut l'encenser, le pauvre Faurel l'ayant placée sur un piédestal dont elle ne voudrait pas descendre avec un second mari.

M. de Vierville n'était pas amoureux de Renée, mais elle lui plaisait, et son mariage avec elle faisait une fin charmante à sa vie de garçon.

Il alla plus souvent à la Maison-Blanche, et sans s'en douter il se prit à aimer cette belle jeune femme, calme et résignée, qui concentrait ses affections sur une enfant. Autour de Renée tout respirait le culte d'un passé dont elle ne parlait jamais. Le portrait de M. Faurel, placé dans le petit salon où il avait expiré, était sans cesse sous les yeux de sa veuve; elle passait là toutes ses journées, et se retirait le soir avec Louise dans sa chambre, où d'autres souvenirs l'attendaient encore. Sa douleur, pour ainsi dire sereine, formait autour d'elle un rempart qui eût découragé Lucien, si Pierre ne l'avait sans cesse activé dans sa campagne matrimoniale.

— Elle va tous les jours au cimetière, disait Lucien d'un ton si piteux, qu'il avait l'air d'envier à M. Faurel les six pieds de terre sous lesquels il reposait.

— C'est une habitude, reprenait Pierre, et d'ailleurs tant qu'elle ne t'aura rien promis, tu ne peux pas trouver étonnant qu'elle pense à son mari.

— Tant qu'elle y pensera, dès six heures du matin, et qu'elle ira

se mettre les genoux dans la rosée pour se rapprocher de lui, je n'ai guère de chance d'obtenir d'elle des promesses.

— Au contraire; je suis persuadé qu'elle va se réfugier auprès du pauvre défunt pour se soustraire à ton image.

— J'aimerais autant avoir affaire à un vivant qu'à un mort; ce serait plus loyal.

Cela dépend de la manière d'envisager la question, reprit Pierre, tu aurais joué un plus mauvais tour à Faurel en lui prenant sa femme il y a dix ans, que aujourd'hui...

— Elle n'est pas prise, mon ami, je t'en réponds.

— Tu es trop défiant.

— Non, je suis clairvoyant.

— Si tu es si clairvoyant, tu devrais t'apercevoir qu'elle te reçoit avec plaisir.

— Parbleu! je la distrais.

— Une veuve qui apprécie les distractions de ton espèce est toute prête à passer des distractions aux consolations.

— Je ne la crois pas mûre.

— Comment? pas mûre! Ma sœur aura trente-six ans aux lilas prochains!

— Je ne parle que de son moral, reprit Lucien; au physique elle est dans sa plus belle maturité, tandis que ton très-humble serviteur est dans l'état inquiétant d'un fruit arrivé à point et qui a ensuite reçu quelques coups de soleil de trop.

— Ces coups de soleil n'ont pas desséché le fruit, et d'ailleurs ma sœur aurait tort d'épouser un adolescent!

Après un instant de méditation, M. de Vierville reprit :

— Combien de temps me conseilles-tu de prolonger cet état neutre, que je serais tenté de nommer le noviciat du mariage?

— A ta place je me serais déclaré déjà.

— Alors je me déclarerai demain.

VII

Par une tiède matinée, Renée faisait gémir sous ses doigts d'ivoire les touches de son piano. Louise étant sortie avec sa gouvernante, ne venait pas, comme à l'ordinaire, rompre, par son babil et ses jeux, le silence qui régnait autour de sa tante. Les stores baissés ne laissaient pénétrer qu'une pâle clarté dans le salon; des plantes exo-

tiques, mêlées aux plus belles fleurs de nos climats, remplissaient l'atmosphère d'un parfum pénétrant, l'air semblait chargé de ce poids insaisissable qui engourdit la pensée et les membres. C'était sans doute pour se soustraire à cette impression énervante que Renée s'était mise au piano; mais loin de se ranimer aux sons qui vibraient sous ses mains langoureuses, elle se sentit plus amollie encore, ses bras se croisèrent et sa tête s'inclina sur son épaule.

Lucien crut que le hasard le servait à souhait, qu'il arrivait dans ce qu'on peut appeler « le bon moment » et la charmante figure rêveuse et alanguie de Renée devait l'aider à être éloquent.

Il s'avança doucement derrière elle, et déjà son souffle effleurait les cheveux de Renée quand elle s'aperçut de sa présence. Une vive rougeur colora son teint, elle se redressa comme le soldat en faction surpris en défaut par son chef et, souriant d'un sourire contraint, elle laissa à celui qui venait de troubler ses rêveries, le soin de parler le premier.

— Je vous dérange, madame, dit Lucien, beaucoup plus dérangé lui-même par le changement subit de Renée, qu'elle ne pouvait l'être par son entrée inattendue.

— Non, monsieur, dit Renée, vous arrivez au contraire très à propos, car je m'endormais.

— Mais le sommeil n'est pas à redouter, il apporte l'oubli des préoccupations de ce monde et parfois l'image des désirs accomplis.

— Je ne lui demande pas tant que cela, il me suffit d'y puiser la force de supporter le réveil.

— Le réveil, pour vous, madame, est-il donc si douloureux? N'avez-vous pas une part de bonheur dont se contenteraient bien des gens. Vous êtes jeune, belle, aimée de tous...

Renée l'interrompit.

— Vous n'avez pas connu M. Faurel, je crois, dit-elle, en attachant sur lui un regard ferme et pénétrant.

— Non, madame, répondit avec dépit Lucien qui n'était pas venu à la Maison-Blanche pour parler à Renée de M. Faurel.

— Vous vous trompez étrangement en croyant que ma destinée est une destinée enviable; j'aimais mon mari, je l'ai perdu et ne puis être heureuse sans lui.

Renée avait dit cela simplement et sincèrement; elle parut à M. de Vierville plus belle que jamais, et il sentit que le refus auquel il s'était toujours attendu lui serait douloureux. Néanmoins il voulait aller jusqu'au bout, n'eût-il qu'une chance sur mille de réussir.

— Le passé est déjà loin, madame, et l'avenir est vaste devant vous. Ne persistez pas à engloutir votre jeunesse dans un deuil sans fin; si l'homme que vous avez aimé et respecté pouvait vous faire

entendre sa voix, il vous dirait ce que je vous dis là. Notre pauvre nature humaine, nos facultés morales ne sont pas assez fortes pour supporter une douleur éternelle. A côté d'un pieux souvenir, vous devez chercher des consolations.

— J'en ai cherché une, monsieur, et je l'ai trouvée : Louise occupe mon temps et m'a arrachée à la pensée unique qui dévorait ma vie.

— En échange de vos plus ardentes tendresses, Louise ne peut vous offrir que son affection enfantine. Un mari viendra vous l'enlever et alors vous vous retrouverez seule en face du passé.

— Oh ! dit en souriant Renée, je tâcherai de marier ma fille près de moi, et j'espère que mon gendre pourra s'accommoder de ma présence.

— Ces affections suffiront-elle toujours à votre cœur?

M. de Vierville prit la main de Renée, et attachant ses regards sur les siens, il ajouta :

— Laissez-vous aimer !

Madame Faurel resta interdite, elle ne savait pas au juste quelle importance elle devait attacher aux paroles de Lucien.

— Mais je me laisse aimer par ma famille, par mes amis, répondit-elle après un instant d'hésitation.

— Laissez-vous aimer par moi, Renée, laissez-moi vous entourer de mes soins et je ne vous demanderai rien en échange. Plus tard si vous pouviez répondre à mon amour je serais le plus heureux des hommes, mais je n'ose espérer un pareil bonheur.

Renée retira la main dont M. de Vierville s'était emparé et lui dit d'un air plus étonné que courroucée :

— Est-ce une déclaration que vous me faites?

— Ne donnez pas ce nom banal, et souvent pris en mauvais part, à l'aveu d'un sentiment profond et respectable.

— Monsieur, dit Renée, aux yeux du monde, je suis libre, et vous aviez par conséquent le droit de penser à moi sans que je puisse m'en offenser, mais la mort de M. Faurel ne m'a pas rendu, à mes propres yeux, la liberté que les lois m'accordent, je l'aime encore comme s'il était là près de moi, et je ne me remarierai jamais.

Le calme de Renée prouvait à M. de Vierville qu'elle n'avait pas même ressenti l'émotion que peut causer à une femme aimée l'aveu de la passion dont elle est l'objet.

La constance immuable de madame Faurel la fit, en un instant, grandir dans l'esprit de Lucien.

Une pareille fidélité à la mémoire d'un mort, pensait-il, donnerait toute sécurité au vivant assez heureux pour lui plaire.

Madame Faurel, fière et indifférente, irritait son amour-propre et lui inspirait un sentiment plus vif que celui qu'il ressentait, la veille

encore, pour elle, anssi devint-il pressant. Il chercha à fléchir sa résolution en lui disant qu'à l'automne de la vie, un attachement sérieux peut naître sans effacer pour cela les souvenirs plus chers et plus ardents de la jeunesse ; il se mit au second rang, l'assurant qu'il se contenterait de la place qu'elle lui accorderait.

Renée ne se laissa pas prendre à ces trompeuses paroles, elle savait bien que s'il est avec le ciel des accommodements, il n'en est pas avec le deuil qui doit être complet, ou tomber dans le néant des choses oubliées.

Elle restait gracieuse et souriante au milieu de son héroïque défense, ce qui prouvait mieux que toutes les protestations n'auraient pu le faire que son âme était imprenable.

Après avoir laissé M. de Vierville dire tout ce qui aurait suffi à convaincre beaucoup d'autres femmes, Renée lui exprima ses impressions simplement et avec confiance :

— Je ne saurais me dégager des liens qui me lient à mon mari, je vis avec son souvenir et aucune réalité ne pourrait me procurer la paix que je trouve en me réfugiant près de cette ombre, toujours visible pour moi. Je sens l'âme de Charles errer dans l'air que je respire ; il me garde et m'encourage ; je me demande à tout instant s'il approuverait ce que je fais et j'agis d'après ses enseignements. En lui restant fidèle je crois accomplir un devoir sacré et ce devoir ne me coûte aucun effort. La mort ne doit pas nous dégager de nos serments puisque c'est l'âme qui les dicte et que l'âme est immortelle ! Je ne chercherais pas à faire comprendre à tout le monde cette théorie, mais j'espère que vous la comprenez et j'ajouterai en toute sincérité que personne ne m'est plus sympathique que vous et que j'aurais mis avec confiance ma main dans la vôtre si le livre de ma vie n'était fermé à tout jamais.

Renée se leva, tendit la main à M. de Vierville et ajouta :

— Au risque de vous paraître ridicule et prude, je vous demanderai de ne pas revenir à la Maison-Blanche. Il me semble que, après avoir entendu ce que vous venez de me dire, je ne dois plus vous revoir ; vous me pardonnerez ce scrupule en vous souvenant qu'à mes yeux M. Faurel n'est pas mort.

Lucien, profondément attristé, ne trouvait rien à lui répondre ; il se sentait sous l'empire d'un charme étrange et douloureux. Cette femme, à la fois chaste et digne, avait pour lui un attrait merveilleux.

— Adieu, dit-elle, ne me croyez pas ingrate, je sens tout le prix de ce que je refuse.

Et en disant cela, elle s'éloigna.

— Ah ! dit M. de Vierville, je l'aurais bien aimée !

VIII

Pierre ne se découragea pas en entendant le récit de ce qui s'était passé.

— Ma sœur, dit-il à son ami, ne pouvait se rendre à ton premier appel; tu t'étais donc imaginé qu'elle allait tomber dans tes bras comme une pomme te tombe sur la tête quand tu secoues la branche à laquelle elle est attachée. Renée regrette déjà, j'en suis convaincu, de t'avoir éconduit d'une façon si formelle et le décret qui t'interdit l'entrée de la Maison-Blanche ne s'étendant pas jusqu'à moi, je lui parlerai et j'espère vaincre son entêtement. Je suis sûr qu'avant trois mois tu seras mon beau-frère et le protecteur de ma fille.

— Si ma protection a quelque prix à tes yeux, reprit Lucien, tu feras bien de me confier une autre de tes filles, car Louise ne sera jamais sous ma garde.

— C'est ce que nous verrons.

Pierre s'abstint pendant deux jours d'aller chez sa sœur pour lui laisser le temps de mesurer le sacrifice qu'elle avait fait et de regretter son impérieuse décision.

En arrivant à la Maison-Blanche il ne vit sur le visage de Renée la trace d'aucun souci.

Madame Faurel tenait Louise sur ses genoux et lui faisait réciter ses leçons. La tante et la nièce, ou plutôt la mère et la fille, formaient un ravissant tableau. Le pur profil de Renée se détachait comme une ligne de marbre blanc sur les tentures sombres de l'appartement, et la tête de l'enfant s'inclinait gracieusement, à demie voilée par les boucles de ses cheveux.

— Voilà petit père! s'écria Louise en s'élançant dans les bras de Pierre.

— Il y a trois jours que nous ne t'avons vu, dit Renée à son frère.

— Pourquoi n'es-tu pas venue toi-même à Mutrecy, mon père t'a attendue hier toute la journée.

Madame Faurel rougit comme une jeune fille interrogée par sa mère.

— Je serai quelques jours peut-être sans aller vous voir, je t'expliquerai cela. Louise, ajouta-t-elle, va t'amuser dans le jardin, je t'appellerai tout à l'heure.

— Ne te donne pas la peine, reprit Pierre, de me raconter ce qui

s'est passé : Lucien t'a demandée en mariage, et dans un accès de courage antique, tu lui as fermé ta porte au nez.

— Elle lui sera ouverte de tout cœur et à deux battants, quand il ne songera plus à la fermer derrière lui, dit en riant madame Faurel.

— Ne plaisantons pas, ma chère Renée, je suis venu ici pour parler avec toi de choses sérieuses. Tu as trente-cinq ans, tu es aussi belle que tu l'étais à vingt, mais ta beauté et ta jeunesse ne seront pas éternelles, et il faut te remarier pendant qu'il en est temps encore; le vide se creuserait ensuite plus profond autour de toi, à mesure que viendraient les années.

— La place qui est vide près de moi restera vide toujours, ma volonté est immuable, n'essaye pas de la faire changer.

— Songe donc à l'isolement qui t'attend dans l'avenir.

— Je ne suis pas seule, tu m'as donné Louise.

— Louise t'occupe, te distrait, mais un jour viendra peut-être où Louise ne te suffira plus.

Les grands yeux de Renée prirent une expression sévère.

— Crois-tu, dit-elle, que je suis venue te demander ton enfant, l'enlever à l'amour de Marguerite pour la rejeter ensuite comme un jouet brisé ?

— En épousant Lucien tu ne rejetterais pas Louise, je te la laisserais, et si tu avais d'autres enfants, elle serait ta fille aînée : il est juste que tu la gardes toujours et que tu la dotes, car elle a contracté chez toi des habitudes de luxe qu'elle ne pourrait conserver à Mutrecy et elle ne serait pas heureuse avec nous. J'avais calculé tout cela en te la donnant, mais je connaissais ton cœur et ta loyauté et j'étais tranquille pour l'avenir de ma fille.

— Nous avons parlé de Louise, reprit avec douceur Renée, et nous avons oublié ce qui me concerne; la question dont il s'agit m'intéresse cependant au moins autant qu'elle. Je ne songerai jamais à contracter un second mariage : Charles m'attend et j'irai le rejoindre telle qu'il m'a laissée.

— Tout cela est magnifique, ma chère enfant, mais ces héroïsmes sont rarement durables; nous sommes emprisonnés dans une enveloppe mortelle et nous subissons, malgré nous, les exigences de cette enveloppe.

— Mon enveloppe n'exige rien qu'un peu de calme, et vous avez tous juré de la tourmenter, dit Renée en souriant à travers des larmes qui brillaient à ses paupières. Je ne cherche jamais à te faire de la peine, agis donc de même envers moi et ne me parle plus de mariage puisque cette pensée me cause une profonde répulsion.

— En faisant ce que je fais j'accomplis un devoir. Je ne voulais pas que l'adoption que tu as faite dans un moment de douleur suprême

enchaînât ta destinée. Lucien de Vierville offre toutes les garanties pour ton bonheur; il est fait pour plaire à la femme la plus difficile et ta fortune n'est pas ce qui l'attire vers toi, puisque la sienne est à peu près aussi considérable. Enfin je lui aurais laissé ma fille avec confiance et je ne te cache pas que si tu épousais un homme qui me fût inconnu, je ne laisserais probablement pas Louise sous son toit.

— Je reconnais le mérite de ton ami : son caractère, son esprit, son nom, sa fortune, tout en lui est en harmonie. Il est comme moi, ajouta en souriant Renée, très-bien conservé, et les mauvais plaisants nous feraient grâce du charivari réservé aux vieux mariés, si la chose que tu désires si fort avait lieu. Je sais que si, en me remariant, j'assurais à Louise une riche dot je lui payerais aux yeux du monde tout le bonheur qu'elle m'a donné; je sais aussi que plus tard, quand j'aurai des cheveux gris et le visage ridé, si je songeais au mariage, je serais ridicule et insensée, mais ne redoute pas cette folie tardive, ma résolution est invariable : Louise sera ma fille unique, l'héritière de tous mes biens et la seule consolation de ma vieillesse.

Des larmes coulaient sur les joues de Renée.

— Pardonne-moi, lui dit Pierre, en la prenant dans ses bras, je ne te connaissais pas ! Je t'admire et je te vénère !

C'est Charles qui m'a faite ce que je suis. C'est au contact de son noble cœur que le mien est devenu vaillant? Il t'aimait comme un frère, ne l'oublie plus et garde-lui sa place intacte dans ton souvenir comme je la lui garde dans le mien.

— Pardon, répéta Pierre en baisant les mains de sa sœur.

— Allez et ne péchez plus ! dit Renée en souriant, à travers ses larmes. Retourne à Mutrecy; quand on a des hôtes aimables, il ne faut pas les quitter longtemps. Emmène Louise, je te la confie jusqu'à ce soir, car Marguerite ne doit pas être victime de mes tribulations intimes.

En rentrant à Mutrecy, Pierre dit à Lucien :

— Tu avais raison, elle est imprenable ! J'ai gagné à tout ceci de connaître la valeur morale de ma sœur.

— Et moi, répondit M. de Vierville, j'y ai perdu mon cœur et mon insouciance. Je renonce aux veuves, décidément les vivants sont plus faciles à combattre que les morts.

— Que c'est courageux à Renée de repousser ainsi le bonheur ! dit Marguerite qui assistait à la conférence.

— Ah ! madame, votre appréciation sur ce sujet est bien flatteuse pour moi et adoucit mes regrets.

— Vous ne mourrez pas de chagrin, dit en riant Marguerite ; vous n'êtes pas de nature à faire route longtemps avec le *spleen*.

— Pensez de moi ce que vous voudrez, mais je vous jure que

j'aime madame Faurel. Je fais comme le poltron qui chante pour ne pas écouter la peur, j'exprime légèrement mes regrets, afin de n'en pas sentir la profondeur. Je vous quitterai demain, car ici tout me rappelle Renée ; je la revois enfant assise à ce foyer près duquel elle a grandi, je vois son ombre charmante sous les arbres de l'avenue et, en face de l'impossible, un homme raisonnable ne doit pas rêver.

M. de Mutrecy, instruit de ce qui s'était passé, voulut aussi fléchir sa fille.

Aux premiers mots prononcés en faveur de M. de Vierville, Renée passa ses bras autour du cou du vieillard :

— Père, dit-elle, Charles vous a aimé comme le fils le plus respectueux et le plus tendre. Bien des fois, vous m'avez dit que vous le confondiez avec moi dans votre amour paternel.

— Oui, mon enfant, mais par la volonté de Dieu il nous a été enlevé et l'avenir est long devant toi.

— Si Pierre nous était enlevé, mon père, diriez-vous à Marguerite de l'oublier?

Pour toute réponse le vieillard embrassa sa fille et lui dit :

— Que Dieu te garde, mon enfant !

— Il me gardera, mon père, et ce qu'il garde est bien gardé !

Comtesse de Mirabeau.

La fin au prochain numéro.

LOUIS XVI

ET LES SUCCESSEURS DE TURGOT

JUSQU'EN 1789[1]

La retraite de Turgot avait été précédée de celle de Malesherbes qui remplissait dans le même cabinet les fonctions de ministre de la maison du roi. Cette séparation avait coûté davantage à Louis XVI. L'affection la plus sympathique s'unissait à l'estime qu'il avait pour M. de Malesherbes. Il aurait voulu le conserver, et ne pouvant vaincre sa résistance, il lui dit cette parole touchante qui semblait un pressentiment : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer. »

Quoique M. de Malesherbes ait peu agi, quoiqu'il n'ait pas exercé d'influence sur les événements, même lorsqu'il était au pouvoir, l'histoire de ses idées est trop intimement liée à celle de son temps pour ne pas mériter d'y avoir sa place. Une rapide esquisse de cette noble figure est l'appendice nécessaire de la précédente étude sur Turgot.

Le nom de M. de Malesherbes se place naturellement à côté de ceux de l'Hôpital et de Fénelon ; il a été comme eux passionnément dévoué, non-seulement par l'intelligence, mais par le cœur, aux deux grandes traditions de la France, la royauté et la liberté. Il n'a jamais sacrifié l'une à l'autre comme tant d'hommes faibles, incomplets ou coupables ; il les a servies toutes deux avec une égale fidélité, une égale énergie. Sa vie entière a été consacrée à cette sainte

[1] Voyez dans le *Correspondant* du 25 août 1866, l'article intitulé : *Louis XVI et Turgot.*

cause et sa mort a couronné sa vie ; il n'y a pas une plus belle destinée.

Entré de bonne heure dans la carrière, il révéla tout de suite sa vocation et ses principes. Son père, M. de Lamoignon, fut nommé chancelier en 1750 ; il le remplaça à la première présidence de la cour des aides, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa trentième année, et fut en même temps chargé de la direction de la librairie. Il exerça ces fonctions avec une tolérance qui lui a même été reprochée. On l'a accusé d'avoir favorisé la publication de certains ouvrages aux tendances philosophiques et notamment l'*Encyclopédie*. Le rôle essentiellement arbitraire de censeur est, de sa nature, si délicat qu'il serait difficile d'en poser les limites, et il est possible que M. de Malesherbes, frappé surtout de l'abus qu'on avait fait jusqu'à lui du système prohibitif, ait poussé quelquefois l'indulgence un peu loin ; mais si l'on veut connaître ses doctrines en matière de presse, on verra qu'elles étaient essentiellement raisonnables. Il les avait exposées fort au long dans cinq mémoires qu'il remit sur sa demande au dauphin, fils de Louis XV, en 1768. Il conclut en faveur de l'abolition de la censure et de la liberté de la presse, mais il excepte des sujets livrés à la discussion, les principes de la religion, de la morale et du gouvernement ; pour tout le reste, il pense que l'administration se débarrassera du fardeau d'une immense responsabilité, en ne prenant plus à sa charge la distinction préalable de tout ce qui doit être permis ou défendu. Comment, pour sa part, appliqua-t-il ces règles dans les détails de ses fonctions, ce n'est pas le lieu de le rechercher ; il suffit que ces règles soient justes, et l'on sait au surplus qu'il sut les maintenir contre les philosophes eux-mêmes, et qu'il répondit par un refus péremptoire à d'Alembert réclamant des poursuites contre le journal de Fréron.

Toutes les libertés qui sont aujourd'hui ou qui devraient être à notre usage, celles, en un mot, qui font partie du droit public de la société moderne trouvèrent M. de Malesherbes également sympathique. C'est ainsi qu'il prépara par plusieurs mémoires la restitution de l'état civil aux protestants, et qu'en même temps qu'il plaidait pour la liberté de conscience, il réclamait l'égalité devant la loi, et fesait abolir le système des arrêts de surséance, injuste privilége des débiteurs de haut rang ; enfin par l'organe de la cour des aides, il posait les principes de la liberté individuelle[1] et de l'égale répartition des impôts[2] dans des remontrances qui sont des traités complets sur toutes

[1] Remontrances au sujet de la détention illégale du sieur Monnerat, accusé de contrebande.

[2] Remontrances sur la législation des impôts lors de l'avénement de Louis XVI. 6 mai 1775.

ces matières. Mais ce sont surtout les vues politiques de Malesherbes qu'il importe de connaître ; elles ont un caractère particulier de fermeté, d'élévation et de fixité : nul ne savait mieux alors d'où on venait et où il fallait aller : nul ne discernait mieux les origines, les déviations, les nécessités futures du droit public de la France. Voici ce qu'il disait dans ses éloquentes et courageuses *Remontrances*, publiées en face du coup d'État Maupeou (1771) :

« Il existe en France, comme dans toutes les monarchies, quel- « ques droits inviolables qui appartiennent à la nation, nous n'au- « rons point la témérité de discuter jusqu'où ils s'étendent, mais « enfin il en existe ; vos ministres, sire, n'auront pas la hardiesse « de vous le nier... Or, ces droits nationaux, quels qu'ils soient, ne « sont assurés que par des lois, et ils seront anéantis quand un fa- « vori aura le pouvoir de détruire arbitrairement toutes ces lois...

« Il n'existe plus depuis longtemps d'états généraux et dans la « plus grande partie du royaume point d'états provinciaux...

« Jusqu'à ce jour au moins la réclamation des cours suppléait « à celle des états quoique imparfaitement... Mais aujourd'hui l'u- « nique ressource qu'on avait laissée au peuple lui est enlevée...

« On a cru pouvoir anéantir la première cour de France par un « seul acte d'autorité arbitraire...

« Interrogez donc, sire, la nation elle-même, puisqu'il n'y a plus « qu'elle qui puisse être écoutée de Votre Majesté. »

Ce puissant syllogisme, qui conclut hardiment, au nom du droit historique, de l'anéantissement progressif de toutes les libertés à leur complète restauration, résume la foi politique de M. de Malesherbes, et c'est presque dans les mêmes termes qu'il conseillait à Louis XVI, à son avénement, d'inaugurer son règne par le rétablissement de la liberté représentative.

Dans les remontrances *sur la législation des impôts*, où il passait en revue tous les abus financiers de l'ancien régime, il présentait les mêmes arguments avec une énergie toujours croissante :

« Il ne faut point vous le dissimuler, sire, puisque vous voulez faire « le bonheur de cette nation qui s'est jetée dans vos bras avec une « confiance si touchante... ce n'est pas à la réformation des abus « particuliers que vous devez borner vos soins, c'est l'administration « qu'il faut réformer.

« On sait que Votre Majesté aime la justice, on sait que vos minis- « tres actuels l'aiment aussi ; mais tant que le bien que vous ferez « au peuple ne sera fondé que sur votre équité personnelle et sur « celle de vos ministres ce ne sera qu'un bien passager ; et la géné- « ration future verra le despotisme se venger sur le peuple de la « contrainte qu'il aura éprouvée sous votre règne. Il faut donc que

« le temps de ce règne soit employé à donner au peuple des préser-« vatifs contre le despotisme et surtout contre la clandestinité...

« Sire, le moyen le plus simple, le plus naturel, le plus conforme « à la constitution de cette monarchie serait d'entendre la nation « elle-même assemblée, ou au moins de permettre des assemblées à « chaque province ; et personne ne doit avoir la lâcheté de vous te-« nir un autre langage ; personne ne doit vous laisser ignorer, sire, « que le vœu de la nation est d'obtenir des états généraux ou au « moins des états provinciaux.

« Mais nous savons aussi que depuis plus d'un siècle la jalousie « des ministres et peut-être celle des courtisans s'est toujours oppo-« sée à ces assemblées nationales, et si la France est assez heureuse « pour que Votre Majesté se détermine un jour, nous prévoyons « qu'on fera naître à l'infini des difficultés *de formes*... »

Après avoir solidement établi les principes, M. de Malesherbes touchait ici aux écueils de l'application. Il se posait par avance la question que nous-mêmes avons tant de peine à résoudre rétrospectivement. Il comprenait que les anciennes formes des états généraux n'étaient plus en rapport avec les besoins du moment. Il pressentait le péril et nous verrons plus tard les vains efforts qu'il fit pour le conjurer.

S'il n'a pas atteint le but, il garde du moins l'honneur de l'avoir aperçu et indiqué. En ce temps de trouble et de confusion, il s'en est approché plus que personne, et ce qui fera son éternelle gloire, c'est qu'après avoir donné de tels gages à la liberté, il en offrit de plus méritoires encore à l'autre base de l'ordre social, à la royauté ; car ce n'est pas seulement de la personne sacrée de Louis XVI, c'est de l'institution monarchique elle-même qu'il se constitua plus tard l'intrépide défenseur. Dans une lettre adressée à M. Boissy d'Anglas en date du 22 novembre 1790, il faisait en ces termes sa profession de foi : « Sur cette question, faut-il un roi en France, mon parti est « pris et décidé ; je crois qu'il faut un roi en France. Si les choses « viennent au point qu'il faille que chaque citoyen dise son avis, je « soutiendrai celui-là de mon suffrage, parce que je suis trop vieux « et trop peu exercé aux armes pour le soutenir autrement ; mais je « me croirais obligé de dévouer mon corps à la lanterne, et ma mai-« son au pillage plutôt que de dissimuler ma façon de penser ou « de tergiverser sur ce principe qui est le sentiment le plus intime « de mon cœur et que je regarde comme la loi fondamentale de ma « patrie[1]. »

Ces citations se sont beaucoup prolongées, mais c'est qu'elles ai-

[1] *Vie de M. de Malesherbes*, par M. Boissy d'Anglas, t. II, p. 226.

dent à faire connaître à la fois M. de Malesherbes et le temps où il vivait. Quand au déclin de l'ancienne monarchie, on voit de tels caractères, on entend un tel langage, lorsqu'on songe que c'est au lendemain des *Remontrances de la législation des impôts* que M. de Malesherbes fut appelé au ministère, et qu'au lieu d'être choqué de ses sévères conseils, Louis XVI ne lui en vouait que plus d'estime et de sympathie, on sent bien que ce n'était pas là une époque d'abaissement et de servitude. Il y avait encore de grandes ressources dans les mœurs, dans les intelligences : les éléments d'une grande société existaient, mais mal réglés, mal ordonnés. Rien n'était à sa place et dans sa voie.

Malheureusement l'homme capable de rétablir une féconde harmonie dans ce puissant chaos ne se rencontra pas. Les remontrances, les conseils de M. de Malesherbes restèrent stériles. Turgot était trop pressé d'appliquer ses idées ; Malesherbes se bornait volontiers à indiquer les siennes. Comme certains législateurs de l'antiquité, il semblait attendre que les peuples vinssent docilement lui demander des lois.

Un Anglais très-distingué, lord Sherbune (depuis marquis de Lansdown) disait en parlant de M. de Malesherbes : « J'ai vu pour la première fois ce que je ne croyais pas qui pût exister. C'est un homme dont l'âme est absolument exempte de crainte et d'espérance et qui cependant est pleine de vie et de chaleur. » Ingénieux éloge, mais dont la conclusion manquait de justesse ! On n'élude pas les lois du cœur humain. L'espérance est une vertu obligatoire : là où elle manque, la vie a perdu l'un de ses ressorts les plus essentiels. Les grandes âmes, privées de ce mobile, n'ont plus qu'un désir, celui du sacrifice, et ce fut en effet la dernière tentation, la gloire suprême de M. de Malesherbes.

Nous nous sommes étendu sur cette première phase du règne de Louis XVI parce qu'elle est caractéristique. Avec Turgot disparaissait le système des réformes spontanées ; avec Malesherbes on perdait la dernière chance de recourir en temps opportun à l'ancienne constitution, et de l'adapter sans trop d'obstacles aux besoins des temps nouveaux. Maurepas rentrait gaiement dans l'ornière du passé, et se flattait d'y voyager à petites journées sans crainte des cahots et des chutes. C'était déjà un malheur de prendre la mauvaise route ; c'en était un plus grand d'avoir montré la bonne et de n'avoir pas su s'y tenir.

Ce fut le 12 mai 1776, peu de jours après la démission de Malesherbes, que Turgot sortit du ministère. Il fut remplacé par M. de Clugny, intendant de Bordeaux, homme sans mœurs et sans principes, qui portait dans l'administration les habitudes de sa vie privée.

L'extension de la loterie érigée en ressource financière, le rétablissement des corporations et de la corvée, ce démenti donné à l'œuvre de Turgot et du roi, tels furent les hauts faits de cette sorte de gouvernement qui ne put durer six mois. M. Necker fut nommé directeur général des finances, le 22 octobre, et contrôleur général le 29 juin suivant. Il resta aux affaires près de cinq années et n'en sortit que le 19 mai 1781.

C'était un curieux symptôme de la situation qu'on se crût obligé, six mois après avoir rompu avec les innovations, d'appeler aux affaires un banquier, protestant et citoyen d'une république. M. Necker était pourtant moins résolûment novateur que Turgot et Malesherbes; il n'avait ni la hauteur de principes du premier, ni la générosité de cœur du second. Imbu naturellement des idées nouvelles, il était timide dans sa conduite, et n'appliquait ses doctrines qu'en les mitigeant. C'était l'homme des demi-mesures. Il ne dirigea jamais les événements, et fut toujours entraîné par eux. Il introduisait les questions par le petit côté, et semblait ensuite tout surpris de les voir grandir et dépasser la limite qu'il avait cru leur assigner. Son illustre fille l'a peint d'un mot : « Il était, dit-elle, dans la nature de son caractère d'attendre les circonstances, et de ne pas prendre sur lui les résolutions qu'elles peuvent amener. Il avait la maladie de l'incertitude; mais, ajoute-t-elle, c'étaient les scrupules de sa conscience et l'étendue de son esprit qui la lui donnaient. » Cette flatteuse explication du premier jugement est sans doute trop indulgente. On ne doit pas refuser à M. Necker de l'intelligence, de l'honnêteté, du désintéressement, mais le mobile principal de ses actions, c'était l'amour des louanges et de la popularité. Turgot n'était préoccupé que du résultat, et ne regardait que ce qu'il faisait; Necker regardait toujours autour de lui et ne songeait qu'à l'effet qu'il allait produire. L'opinion publique était sa boussole. C'était un mérite réel d'en deviner la puissance, alors que tant d'autres la méconnaissaient, mais il ne fallait pas s'en laisser dominer. M. Necker la suivait au lieu de la guider. Lui plaire, mais en se compromettant le moins possible, telle fut son étude habituelle. Il serait dur et même injuste de donner le nom de charlatanisme aux efforts qu'il faisait pour jouer ce double rôle. Sa confiance en lui-même était si sincère qu'elle devait exclure l'hypocrisie, et s'il trompait les autres, c'était en se trompant avec eux; mais il n'en fallait pas moins ensuite payer le compte de toutes ces erreurs.

C'est ce qui arriva après son premier ministère. Déployant une véritable habileté, il louvoya assez longtemps avec adresse à travers les écueils où Turgot s'était brisé; mais en définitive il se bornait à éluder les difficultés financières par des emprunts, les grandes

réformes par des petites, touchant à tout sans trop conclure, soulevant tous les problèmes sans les résoudre, et les renvoyant ainsi à un avenir que la guerre d'Amérique rendait doublement menaçant. Les esprits excités fermentaient ; le gouffre financier qui devait tout engloutir se creusait de plus en plus ; on allait doucement à la dérive, sans plan, sans système arrêté ; on descendait la pente au bout de laquelle était l'abîme ; mais M. Necker empêchait qu'on ne s'en aperçût : ce fut là son succès pendant cette première période.

L'abolition de la servitude de mainmorte dans les domaines du roi et de la question préparatoire en matière criminelle, l'établissement de deux assemblées provinciales dans le Berry et la Haute-Guienne, telles furent les principales réformes administratives accomplies pendant ce ministère : mesures très-louables assurément, mais qui laissaient en dehors les réformes constitutionnelles mises à l'étude par Turgot, lesquelles pour être ajournées n'en pesaient pas moins sur l'avenir. L'édit qui instituait les assemblées provinciales ne changait rien à l'assiette inégale de l'impôt territorial ; la répartition seulement devait en être faite par ces assemblées, composées, par quart de membres du clergé et de la noblesse, et par moitié du tiers état des villes et des campagnes, délibérant en commun et votant par tête, dont un tiers nommé par le roi et désignant les deux autres tiers ; à chaque renouvellement ce dernier mode serait seul employé et l'assemblée se recruterait elle-même. La concession, on le voit, était bien circonspecte et mesurée, et cependant par la vertu de son principe elle produisit de bons fruits. Cet essai devait ensuite être étendu aux autres Généralités [1].

Mais ce sont surtout les opérations financières de Necker qui appellent l'attention. En quel état laissa-t-il le trésor ? Question vivement controversée, et cependant d'une importance capitale puisque ce fut l'origine de tous les débats, de toutes les crises qui suivirent, et finalement la cause la plus immédiate de la Révolution. Tâchons au moins de résumer ce qu'on peut en savoir.

Sans remonter plus haut que la fin du règne de Louis XV, il faut constater que, malgré des expédients financiers qui n'étaient que des banqueroutes partielles, tels que liquidations forcées, réduction de rentes et remboursement en papier, le déficit était alors de 40 millions.

Turgot, sans emprunt, grâce à une administration économe et loyale, réduisit ce déficit à 24 millions.

[1] L'histoire de ces assemblées provinciales et de celles qui suivirent a été faite, on le sait, par M. Léonce de Lavergne ; nous renvoyons le lecteur à ce bel ouvrage, complément nécessaire de tout ce qui a été écrit sur le règne de Louis XVI.

C'est dans cet état et de son aveu que M. Necker trouva le trésor royal. Dans son fameux *compte rendu* présenté au roi en janvier 1781, il débute en affirmant que « malgré le déficit de 1776, malgré les « dépenses immenses de la guerre, malgré les intérêts des emprunts « faits pour y subvenir, les revenus du roi dépassent en ce moment « ses dépenses ordinaires de 10,200,000 livres. »

« Plus un tel résultat est surprenant, ajoute-t-il (et il l'est en effet), « plus il est important de le justifier et d'en rendre les éléments sen- « sibles. »

Qui croirait après une telle déclaration qu'il n'y a pas dans le *compte rendu* un seul chiffre explicatif et que les états qui le terminent ne sont que des moyennes, une sorte de budget prétendu normal, fictif en réalité et nullement l'état au vrai des recettes et des dépenses de l'exercice qui vient de s'écouler. Or, cet état, tel qu'il a été arrêté depuis, présente, au lieu d'un excédant de 10 millions, un déficit de 46 millions.

Et il ne pouvait en être autrement. M. Necker avait vécu d'emprunts dont le total, quatre mois après le *compte rendu*, à sa sortie du ministère (mai 1781), s'élevait à 490 millions.

La guerre d'Amérique, qui avait commencé en 1778 et ne se termina qu'en 1783, était la cause de cette situation anormale, et, il faut le reconnaître, la responsabilité de cet événement et de ses conséquences ne peut être imputée à M. Necker. Il désirait que l'on gardât la neutralité; Turgot avait par avance exprimé le même avis. M. de Maurepas, toujours jaloux de plaire à l'opinion publique, M. de Vergennes, déterminé par des considérations plus sérieuses et craignant d'avoir affaire plus tard à l'Angleterre et à l'Amérique réunies, se prononcèrent en faveur des insurgés et entraînèrent le roi. Le traité avec les États-Unis fut signé le 6 février 1778.

Singulier contraste et qui semble vraiment un arrêt de la fatalité ! Les ministres plus ou moins novateurs se montrèrent, à des époques différentes, opposés aux deux résolutions qui doivent sans contredit être mises au premier rang des causes occasionnelles de la révolution. Turgot ne voulait pas le rappel des parlements ; Necker ne voulait pas la guerre d'Amérique; et ce sont deux ministres absolutistes et routiniers, Maurepas et Vergennes, qui ont placé ces deux barils de poudre sous le trône de Louis XVI ! Quoi qu'il en soit, le sort en était jeté. On avait la guerre ; il fallait y pourvoir. Necker eut recours à la voie commode des emprunts, et il eut l'art de les rendre faciles par le prestige qu'il exerçait sur le crédit. Faire la guerre, beaucoup dépenser et ne pas s'en apercevoir : quelle merveille !

« C'est un Dieu : voilà le cri universel.

« Mais il s'élève un impie qui dit : Ce que vous lui imputez à

« gloire est un crime. Emprunter sans imposer, c'est livrer une na-« tion aux usuriers ; eux seuls prêtent sans gages ; c'est tromper tout « un peuple ; c'est enivrer les gouvernements ; c'est rejeter sur les « générations à venir le poids des iniquités d'un ministre qui ne « voit que ses succès présents. Peuple crédule, hâtez-vous de l'ad-« mirer, car vos enfants le maudiront un jour ! »

Cet impie était Mirabeau, et la désastreuse liquidation qu'il annonçait ne devait pas attendre la génération future.

Il était impossible de ne pas emprunter en présence de la guerre ; mais Necker aurait dû se conformer à la règle qu'il proclamait lui-même, c'est-à-dire « ne faire des emprunts qu'après en avoir as-« suré les intérêts et l'amortissement par des augmentations de re-« venus et des économies. » C'est justement cette méthode et ce résultat que l'on cherche en vain dans le compte rendu et qui n'y figurent qu'au frontispice et à l'état de promesse. L'absence de la justification annoncée n'est-elle pas une accusation ?

Rien de clair et de positif d'ailleurs dans ce fastueux mémoire.

Ainsi, à l'article du *crédit public*, on ne trouve même pas le chiffre des emprunts effectués, et l'auteur se borne à se féliciter « que le « crédit n'ait reçu aucune atteinte. » L'État des dépenses ne contient que 4,440,090 livres pour les intérêts des emprunts, somme évidemment insuffisante, car il y avait des loteries et rentes viagères, dont l'intérêt devait dépasser de beaucoup le taux ordinaire.

Les économies réalisées ne sont pas mentionnées avec plus de précision. Les seules réductions présentées comme accomplies portent sur les profits de la finance et les dépenses de la maison du roi, mais sans aucune indication du bénéfice qui en résulte ; pour tout le reste, ce sont des espérances plus ou moins vagues.

En définitive, rien de moins justificatif que le *Compte rendu*. Ce n'était qu'un brillant mirage, et les obscurités qu'il recouvrait devaient être bien profondes puisque aujourd'hui même elles ne sont pas entièrement dissipées. Malgré ses disculpations postérieures, il n'est pas possible de concéder à M. Necker qu'il ait laissé les finances en 1781 dans un état parfait, comme il s'en est vanté, et il a sa large part dans le déficit où a été s'abîmer la monarchie, part d'autant plus considérable qu'en la dissimulant il en aggravait le poids.

Mais le public était alors si novice dans ces matières, il était tellement charmé d'en entendre parler pour la première fois qu'il ne s'arrêta pas aux détails. Il ne vit qu'une chose, la concession du principe, la nécessité reconnue de lever enfin le voile qui cachait les finances de l'État, le droit accordé aux contribuables de savoir où passait leur argent ; de là au droit de contrôler l'emploi de l'impôt et d'en fixer le montant, il n'y avait qu'un pas, et, grâce à la logique,

ce pas devait être bientôt franchi. Si M. Necker n'apercevait pas les conséquences de ce qu'il venait de faire, quelle imprévoyance, et quelle faiblesse s'il n'osait les avouer! Ce n'est pas le fait du *Compte rendu* que nous lui reprochons; tôt ou tard, il fallait en venir là. Mais une fois que la publication en était décidée, il devait la faire franche, complète, et ne pas en atténuer la portée. Puisqu'il invoquait l'exemple de l'Angleterre, puisqu'il se plaçait ainsi sur le terrain de ce gouvernement, son idéal, comme il l'a dit tant de fois, pourquoi énoncer au même moment des doctrines qui non-seulement désertaient ce terrain, mais rétrogradaient par delà les maximes de la tradition française? Pourquoi dire que « le pouvoir d'ordonner « des impôts constitue la grandeur souveraine; qu'en France une « augmentation est soumise à la seule puissance du roi, et que, quelle « que soit l'autorité du monarque, comme ses intérêts bien entendus « reposeront toujours sur la fidélité et la justice, il ferait oublier ai- « sément qu'il a le pouvoir de s'écarter de ces principes. » Langage de courtisan d'autant plus déplacé dans la bouche du ministre que lui-même devait le trouver dangereux! N'y voyait-il qu'une concession de forme pour faire passer le fond? Mais c'était plus que dorer la pilule, c'était l'empoisonner. Plus loin, il est vrai, se donnant une sorte de démenti, il se félicitait d'avoir contribué à établir ce qu'il appelait « un rempart perpétuel pour la protection des campagnes » contre la volonté souveraine, et d'avoir fait décider qu'à l'avenir toute augmentation de la taille serait soumise à la formalité de l'enregistrement; mais il ne rappelait pas, nouvelle contradiction, que précédemment il avait accru la taille et la capitation de 5 à 6 millions sans consulter le parlement.

La partie politique du *Compte rendu* n'était donc pas plus solide que la partie financière. Ce document semblait ouvrir dans tous les sens d'immenses perspectives et n'aboutissait d'aucun côté. Il ne disait complétement la vérité à personne; il donnait au roi une fausse sécurité, et excitait les impatiences du public sans les satisfaire. C'était une œuvre de juste milieu, pleine d'illusions et par conséquent de mécomptes, que Turgot n'aurait pas signée, et qui devait souverainement déplaire à M. de Maurepas, d'autant plus que son nom n'y paraissait que pour indiquer que lui-même n'y était pour rien.

Dès ce mement, la perte de M. Necker fut résolue, et le premier ministre n'attendit que l'occasion favorable. Une indiscrétion jeta dans la publicité un mémoire sur les assemblées provinciales, adressé au roi par M. Necker, dans lequel il critiquait en termes peu mesurés les procédés du parlement en matière d'enregistrement.

Le parlement se vengea en refusant d'enregistrer l'édit relatif à

l'établissement d'une assemblée provinciale à Moulins. L'auxiliaire était tout trouvé : M. de Maurepas n'hésita plus et força la démission du contrôleur général [1].

Triste succès au point de vue de celui-là même qui l'obtenait! Puisque M. de Maurepas n'avait d'autre souci que de faire durer le *statu quo*, M. Necker était encore l'homme le plus propre à cette besogne; ses qualités et ses défauts y servaient. On trouvera peut-être que nous l'avons traité avec trop de sévérité. C'est que nous l'avons jugé de la hauteur des principes, et d'après ses propres prétentions. Les événements le mirent trois fois sur un piédestal toujours plus élevé; il y fut encensé outre mesure, et se croyait toute la vertu et tout le génie que lui attribuaient ses partisans. Avec plus de modestie, Necker ferait meilleure figure. Nous reconnaissons volontiers que pendant son premier ministère, et malgré les fautes et les lacunes que nous avons signalées, il chemina assez habilement à travers les embarras de toute sorte qui se rencontraient sur sa route. Il savait les affaires et les maniait avec dextérité. Comme il avait en toutes choses des aspirations et des velléités plutôt que des principes et des convictions, son tempérament s'accommodait aux circonstances, et il ménageait avec assez d'art les transitions. Son administration était une sorte d'éclectisme, et il greffait de son mieux le nouveau sur le vieux. Il avait su se concilier le clergé, et ne déplaisait pas à la cour. Il était populaire, et faisait prendre patience au public. Il ne marchait pas trop vite et tâchait de donner la main à la fois à ceux qui allaient en avant et à ceux qui restaient en arrière. Mais ces derniers se trouvèrent pris d'un nouvel accès de lassitude, ils eurent même fantaisie de reculer. On va voir ce qu'il en advint.

La retraite de Necker excita des regrets très-nombreux et très-

[1] Voici comment l'abbé de Veri raconte les circonstances de cette démission :

« Après la publication du *Compte rendu*, M. Necker fut un héros en finances et en administration aux yeux de toute l'Europe; il le fut encore plus à ses propres yeux... L'ivresse de ses succès et les conseils pernicieux de ses admirateurs lui firent croire qu'il devait faire des demandes extraordinaires de crédit et de considération. Il remit à M. de Maurepas un mémoire, dans lequel il demandait d'avoir l'entrée au conseil d'État, l'inspection sur les intendants de la marine et de la guerre, le droit de se faire rendre compte des dépenses de chaque département par leurs trésoriers, enfin le privilége de travailler seul avec le roi. Lorsque M. de Maurapas eut pris lecture de ce mémoire : Eh bien, lui dit M. Necker, qu'en pensez-vous? — Il faut aller à la messe comme Henri IV, puisque vous voulez être roi comme lui, répondit M. de Maurepas. — Je ne demande pas d'autre réponse, dit M. Necker, en reprenant son mémoire. » — On avait toujours de l'esprit dans ce temps-là, même quand il n'y avait pas autre chose. Ce n'était pas, comme on l'a prétendu, une grossière demande d'apostasie que M. de Maurepas adressait à M. Necker; c'était tout simplement une malice.

bruyants. On a été jusqu'à dire qu'il aurait sauvé la monarchie en continuant ses réformes graduées et en évitant les conflits qui suivirent. Nous ne partageons pas cette confiance. Il gagnait du temps, cela est vrai, et c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout. Lui-même, soit pour les mesures de finances que la liquidation de ses emprunts aurait nécessitées, soit pour les nouveaux procédés administratifs qui se liaient à ces mesures, aurait été obligé de recourir tôt ou tard au parlement. Il se l'était aliéné, et y aurait rencontré de prime abord les oppositions qui se manifestèrent dans la suite contre des projets analogues.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ses successeurs ne firent pas mieux. Ils avaient le désavantage de venir après une administration brillante dont les charges restaient à solder. On recommençait la triste administration de Clugny, avec cette différence que celui-ci remplaçait un ministre qui n'avait contracté aucun emprunt, tandis que l'on se trouvait maintenant sous le poids de tous ceux qui venaient d'être effectués. Joly de Fleury, conseiller d'État, chargé de la direction des finances, débuta par augmenter un grand nombre de droits et de taxes, et se procura ainsi 30 millions. Un an ne s'était pas encore écoulé qu'il établit pour trois ans un troisième vingtième évalué 21 millions, et tout cela ne suffisait pas. Il fallut recourir à un emprunt qui n'eut pas naturellement le même succès que ceux du prédécesseur. Le parlement de Paris en haine de celui-ci enregistra sans mot dire; mais les parlements de Franche-Comté et de Bretagne montrèrent une vive opposition : fâcheux indice pour l'avenir. On en vint à suspendre les lettres de change des colonies. M. de Castries, ministre de la marine, blessé dans son honneur, se plaignit avec raison. Joly de Fleury se retira et fut remplacé par M. d'Ormesson, conseiller d'État, plein de probité, mais tellement insuffisant qu'il succomba au bout de sept mois (octobre 1783) sous le poids de ses fautes. Il ne laissait au trésor que 360,000 livres en numéraire, et les emprunts étaient augmentés de 345 millions depuis la retraite de Necker. Si maladroit que fussent ses successeurs, lui-même à coup sûr y était bien pour quelque chose. Comment expliquer une telle détresse, car, après tout, Joly de Fleury et d'Ormesson étaient gens d'honneur et ne volaient pas. Ces pauvres administrations conduisaient au surplus la politique comme les affaires. Joly de Fleury avait abandonné le projet d'établir de nouvelles administrations provinciales, et trois jours après le départ de Necker, le ministre de la guerre, M. de Ségur, avait signé le fameux règlement qui exigeait des preuves de noblesse pour les grades d'officiers, les fils des chevaliers de Saint-Louis exceptés. Ce règlement tomba vite en désuétude, mais n'en était pas moins une insigne maladresse.

Je n'écris pas l'histoire complète du règne de Louis XVI, je m'attache seulement à suivre la marche des institutions, les procédés de gouvernement, les vicissitudes constitutionnelles, qui, en si peu de temps, conduisirent cette monarchie française qu'on croyait absolue, sur le seuil d'une révolution. J'omets de grands événements, dont on trouvera le récit partout ailleurs : ainsi, les détails de cette guerre d'Amérique, signalée par de brillants faits d'armes et par la résurrection de notre marine qu'illustrait le nom de Suffren, couronnée par un traité glorieux (septembre 1783) qui effaçait la honte de celui de 1763, rendait à la France d'anciennes possessions et lui en attribuait de nouvelles, corrigeait même les parties défectueuses de la paix d'Utrecht, affranchissait les remparts et le port de Dunkerque de la surveillance d'un commissaire britannique, enlevait à l'Angleterre l'île de Minorque, sa station méditerranéenne, d'autant plus précieuse qu'elle était plus voisine de nos côtes et que Malte ne lui appartenait pas encore, enfin, et par-dessus tout, lui arrachait ses colonies américaines prêtes à devenir, sous le nom d'États-Unis, une nation indépendante et rivale. La liberté des mers, reconquise dans les deux hémisphères, tel était le vrai sens du traité. La contagion républicaine et les embarras financiers, double conséquence de la guerre, furent, il est vrai, le prix de ce rayon de gloire ; mais quoique Louis XVI l'ait payé bien cher, on ne voudrait pas en dépouiller sa mémoire. Il n'aurait pas été le protecteur de Washington, souvenir noble et touchant, que sa fatale destinée n'en aurait pas moins suivi son cours.

Tout concourait à la précipiter, les complications politiques comme les incidents les plus frivoles. Le retour triomphant de Voltaire (1778), la représentation du *Mariage de Figaro* (1784), le procès du Collier (1785), ces bruits de la journée, qui sembleraient tout au plus dignes de figurer dans le feuilleton de l'histoire, s'élèvent à la hauteur de véritables événements, et sont autant de signes précurseurs, annonçant la décadence des anciennes majestés et l'avénement des nouvelles.

La nation cependant était riche et prospère. Les villes s'embellissaient et élevaient des monuments qui portent encore l'empreinte de la grandeur et de la magnificence. Les colonies des Antilles, plus nombreuses, plus opulentes que jamais, les échelles du Levant, les comptoirs de l'Inde absorbaient 780 millions de produits français manufacturés[1]. Louis XVI, jetant les fondements du port de Cher-

[1] Dans son livre de l'*Industrie française*, M. Chaptal dit que 89 éclata quand la France avait un commerce extérieur si puissant et si étendu qu'il faut descendre jusqu'à 1827 pour le retrouver avec les mêmes proportions.

bourg, semblait avoir le droit de contempler son royaume avec fierté. Mais que d'éléments de désordre sous ces brillantes apparences! Le vide du trésor public devait suffire à les révéler.

M. de Calonne, successeur de M. d'Ormesson, ne lui ressemblait certes pas. Intendant de Lille au moment de sa nomination, il était connu pour le triste rôle qu'il avait joué précédemment dans la procédure dirigée contre M. de la Chalotais, et son dévouement aux œuvres du chancelier Maupeou ; ses affaires personnelles étaient fort dérangées, et il ne craignit pas, dit-on, d'en faire l'aveu dans la première entrevue qu'il eut avec le roi. Mais de brillants dehors couvraient ces fâcheux antécédents ; il était spirituel, élégant, habile, ne manquait pas de connaissances et d'aptitudes plus sérieuses, et à l'occasion se livrait au travail avec une heureuse facilité. Mettant au service de son ambition beaucoup d'activité et de hardiesse, il s'était fait de nombreux partisans, et on le vantait comme un enchanteur qui devait tout guérir avec sa baguette magique. Son mot à la reine : « Si la chose est possible, elle est faite ; si elle est impossible, elle se fera, » est resté comme un chef-d'œuvre de grâce et de déraison, qui peint à la fois son esprit et ses procédés. Il avait la prétention de rétablir les finances avec des prodigalités, comme nous avons vu depuis des gens qui voulaient faire de l'ordre avec du désordre. Son administration ne s'en traduisit pas moins par les résultats suivants : entré au contrôle général le 3 octobre 1783, il contracta au mois de décembre un emprunt de 100 millions ; en décembre 1784, un deuxième emprunt de 125 millions, et en décembre 1785, un troisième de 80 millions. Le parlement, qui avait enregistré les deux premiers, fit au troisième des remontrances sévères ; le roi se fit apporter les registres et biffa de sa main les modifications proposées. Il était évident que la compagnie n'accorderait plus rien. Pour comble d'embarras, le troisième vingtième expirait avec l'année 1786, et les recettes allaient ainsi se trouver diminuées de 21 millions. On avait emprunté en dix ans près d'un milliard et demi ; la crise devenait imminente.

C'est alors que Calonne, stimulé par la gravité de la situation, prit le parti de la dévoiler tout entière et de trancher dans le vif. Cette question des finances menait forcément à toutes les autres, parce qu'il était impossible d'y remédier sans entamer la réforme des abus, et une fois sur ce terrain, tout y passait. Par quels moyens, par quelles mains cette réforme serait-elle opérée? On était aussitôt en pleine mer, et une révolution commençait. Il s'agissait de savoir quelle était au vrai la nature du gouvernement français. Les tempéraments, les demi-mesures dont on avait vécu si longtemps étaient épuisés. Le roi pouvait-il seul accomplir les changements néces-

saires? En avait-il la force, en avait-il le droit? Lui-même ne le croyait pas; il sentait le besoin d'une sanction. On ne pouvait plus compter sur celle du parlement. On ne voulait pas recourir aux états généraux. M. de Calonne proposa un moyen terme, et, comme il arrive toujours en pareil cas, l'idée parut heureuse. En invoquant le souvenir de Henri IV, il obtint facilement l'adhésion de Louis XVI à la convocation d'une assemblée de notables.

Mais qu'on s'arrête ici un moment pour bien voir où menait le parti qu'on allait prendre. Nous disions en commençant que Louis XVI au début de son règne avait devant lui trois routes. En assemblant les notables, il renonçait implicitement aux deux premières; il reconnaissait par cet acte même que l'ancienne ornière dans laquelle il avait marché si longtemps était impraticable et qu'il ne pouvait seul se frayer une nouvelle voie. Il lui fallait un appui, et il le cherchait dans les vieilles institutions de la monarchie. Le premier pas était fait; on avait beau vouloir s'y arrêter, ne s'adresser encore qu'à une fiction d'assemblée, la réalité, la véritable représentation nationale était derrière; on allait, sans s'en douter, se trouver face à face avec elle. Et, qu'on le remarque bien, ce n'est pas de gaieté de cœur, c'est par nécessité qu'on s'engageait ainsi dans cette troisième route; ou ce que nous écrivons depuis le commencement n'a aucun sens, ou la démonstration en est faite.

Ces réflexions seraient incomplètes et exprimeraient mal notre pensée si nous ne rendions en même temps hommage au caractère personnel de Louis XVI. Tous ses embarras sont venus des inquiétudes de sa conscience. S'il avait cru que le pouvoir constituant lui appartînt, s'il avait pensé, comme nous l'avons vu depuis, qu'un roi peut, à des époques solennelles, prendre sur lui de donner une charte, d'être le législateur de son peuple, il n'aurait pas hésité; mais cette charte ne devait pas seulement concéder des droits nouveaux; elle aurait dû aussi modifier, supprimer des droits anciens, et c'est là ce qui l'arrêtait. Cette vieille coutume féodale qui transformait les fonctions publiques en propriétés particulières était entrée si avant dans les esprits qu'il se serait cru un spoliateur en faisant une nouvelle distribution des pouvoirs, sans le consentement des possesseurs de ces pouvoirs [1]. Il péchait par excès de scrupule, tandis que la révolution a péché par l'excès contraire. Pour peu qu'il eût rencontré le concours dont il n'osait se passer, il eût avec joie donné les mains à toutes les réformes justes et salutaires. On sait avec quelle effusion

[1] C'est au point que l'édit d'affranchissement des serfs de mainmorte dans le domaine de la couronne, exprime le regret que le droit de propriété ne permette pas de les affranchir dans les seigneuries particulières.

il avait adopté celles de Turgot, et il n'eut que le tort de se décourager trop vite devant les résistances qu'il rencontra. C'est avec la même ardeur qu'il donna son adhésion aux plans de M. de Calonne, et il lui écrivait la veille de l'assemblée des notables : « Je n'ai pas dormi cette nuit, mais c'était de plaisir. » C'est le même élan de générosité qui lui avait fait redire autrefois : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple » et qui plus tard, au témoignage de M. Necker, le portait à accueillir « avec un sincère intérêt, une « douce confiance, toutes les mesures préparatoires de la convocation « des états généraux, soulagé qu'il était d'appeler à son aide les re-« présentants de la nation. » Que sa mémoire au moins plane sainte et pure au-dessus de ces tristes conflits!

Les projets de M. de Calonne étaient plus sérieux qu'on n'aurait pu l'attendre d'un esprit en apparence aussi léger. Il proposait une série de mesures, qui constituaient une réforme profonde et générale dans l'administration du royaume. Son discours aux notables était certainement plus libéral, plus hardi, plus politique que celui de Necker aux états généraux. Il commençait par avouer sans réserve le déficit, les embarras financiers, et, après avoir déclaré qu'on ne pouvait continuer à emprunter, imposer, ou anticiper davantage et que les économies étaient insuffisantes, il proclamait hautement comme l'unique remède « la proscription des abus et non pas seule-« ment de ceux de moindre importance, mais des abus les plus con-« sidérables, les plus protégés et les plus profonds, » et il mettait au premier rang « l'inégalité générale dans la répartition des subsides « et des charges entre les différentes provinces et les sujets d'un « même souverain. » Puis pour sanction à ce préambule, il demandait des assemblées de provinces, de districts, et de paroisses composées de propriétaires réunis en cette simple qualité et délibérant en commun et par tête (ce qui était tout simplement en cette partie la destruction des ordres), la répartition proportionelle d'un impôt terrritorial en nature sur tous les fonds de terre sans exception quelconque[1], le remboursement des dettes du clergé pour qu'il pût contribuer avec les autres sujets du roi à toutes les charges publiques, l'abolition de la corvée en nature, l'entière liberté du commerce des grains, l'affranchissement absolu de la circulation intérieure par le reculement des barrières, et la suppression d'un grand nombre de droits onéreux au commerce, enfin la diminution du prix du sel, et l'adoucissement des gabelles.

[1] Il y avait pourtant encore quelques dérogations au principe de l'égalité de l'impôt. La taille était diminuée mais non abolie, et les deux premiers ordres restaient exempts de la pétition et du payement de la corvée en argent; mais le principe était posé.

« Ces plans, ajoutait M. de Calonne, ne sont pas une invention nouvelle, c'est le résumé des projets d'utilité publique conçus depuis longtemps par les hommes les plus habiles. » C'était, en effet, en ce qui touchait les assemblées provinciales, la reproduction presque textuelle des projets de Turgot sur les municipalités[1].

Certes un programme aussi large, aussi élevé, aussi raisonnable, méritait un accueil autre que celui qu'il rencontra; mais l'ouvrier nuisait à l'œuvre. Les notables et le public n'étaient occupés que de l'homme; on critiquait sa personne, ce qui était plus facile que de critiquer ses projets.

L'institution des assemblées provinciales fut cependant examinée avec calme. On réclama pour le clergé et la noblesse une représentation particulière et les honneurs de la présidence, mais on admit la réunion des ordres et le vote par tête, et on consentit à laisser au tiers état la moitié des voix[2]. L'opposition se manifesta surtout sur les questions de finances ; on voulait connaître l'étendue et les causes du déficit ; on demandait les états de recettes et de dépenses. Calonne contesta le droit de l'assemblée à une pareille communication, et sa résistance, en irritant les esprits, grossissait les questions au lieu de les restreindre. Ayant eu l'imprudence de dire que le roi pouvait imposer à volonté, on ne craignit pas de lui répondre que ce droit ne pouvait s'exercer sans le concours des états généraux. Les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, M. de Lafayette et M. de Castillon, procureur général au parlement de Provence, soutinrent cette opinion, logique mais inopportune ; car elle concluait à l'abstention de l'assemblée. Et, en effet, au milieu de ces débats toujours plus vifs et plus animés, tout restait en suspens. La subvention territoriale, son égale répartition, l'abolition des douanes intérieures n'obtenaient pas même une approbation de principe; on critiquait les détails et la forme emportait le fond. L'assemblée allait jusqu'à refuser son appui moral. Le but que l'on s'était proposé en l'appelant se trouvait manqué. Louis XVI, dégoûté de ces débats, fatigué d'entendre toujours accuser M. de Calonne, ne le soutenait plus que faiblement; des légèretés, des fautes de conduite achevèrent de perdre le ministre attaqué ; il succomba. Son successeur était prêt ; l'âme de toutes ces intrigues, le vain et ambitieux archevêque de Toulouse, M. de Brienne, en recueillit le fruit qu'il avait tant convoité. Louis XVI ne l'accepta

[1] Les projets de Turgot avaient dû en effet être communiqués à M. de Calonne par Dupont de Nemours, l'ancien secrétaire de Turgot, investi officiellement du même titre auprès de l'assemblée des notables.

[2] Le bureau de Monsieur et celui du comte d'Artois pensèrent même que pour balancer l'influence que tant de causes donnaient aux ordres privilégiés, on pourrait ne leur accorder que le tiers des voix. (*Droz*, t. Ier, p. 482.)

qu'avec répugnance, et la suite prouva combien il avait raison ; mais cette fois encore il céda à l'engouement général.

Ainsi les notables s'étaient donnés le plaisir de renverser un ministre, et d'avoir du premier coup posé et engagé la question de cabinet, comme on a tant dit depuis; ce fut le résultat le plus net de leur réunion. Le nouveau ministre paya sa bienvenue en communiquant les comptes de finances, mais on n'y vit pas plus clair. Le chiffre du déficit resta toujours incertain, et pour en finir on le fixa en moyenne à 140 millions. Rien au surplus de décidé sur les moyens d'y pourvoir. Tous les projets d'impôts nouveaux, notamment la subvention territoriale et le timbre restaient ajournés, et les notables se bornèrent à déclarer qu'ils s'en remettaient à la sagesse du roi pour décider quelles contributions auraient le moins d'inconvénients, dans le cas où il serait nécessaire d'y recourir.

A la séance de clôture, on prononça force discours d'apparat mais sans conclusion, et le premier président du parlement termina le sien en disant : « Les plans proposés méritent la délibération la « plus réfléchie ; le silence le plus absolu est dans ce moment notre « partage. » Cela promettait. Cependant le garde des sceaux et M. de Brienne, dans un langage des plus emphatiques, se montraient infiniment satisfaits, annonçant que le royaume allait être réformé, régénéré, qu'une sorte d'âge d'or allait renaître. Tout cela, il est vrai, restait à l'état d'espérance. La seule mesure présentée comme résolue, c'était l'établissement des assemblées provinciales avec le vote en commun et par tête, deux mesures solennellement sanctionnées par le ministre, qui les déclarait tout à fait justes et raisonnables. On ne se doutait pas que cette séance de clôture serait bientôt suivie d'une séance d'ouverture où les mêmes questions reparaîtraient, cette fois non résolues et bien autrement formidables.

Cette assemblée des notables, qui aurait pu faire beaucoup de bien si elle avait donné une franche et énergique adhésion aux projets du gouvernement, fit au contraire beaucoup de mal en redoublant les incertitudes, et en laissant de plus en plus le gouvernement et l'opinion errer à l'aveugle chacun de leur côté. Les notables, choisis en très-grande majorité dans les deux premiers ordres, avaient leurs préjugés sans doute ; mais c'étaient pourtant des hommes éclairés, pleins d'honneur, profondément dévoués au roi et au pays, et capables, la plupart l'ont prouvé, de sacrifices bien supérieurs à ceux qu'on leur demandait. Quelle était donc la cause fondamentale d'une si complète déception, d'un résultat aussi déplorablemeut nul ? C'est que rien n'étant réglé dans cette vieille société française quant à la distribution des pouvoirs politiques, on voyait de tous côtés plus de prétentions que de puissance, et qu'en définitive au dernier moment chacun sentait

sa faiblesse et reculait devant sa propre responsabilité. C'est ce qu'avait fait le roi en appelant les notables; c'est ce que firent les notables en déclarant qu'ils n'avaient pas qualité pour statuer en matière d'impôt; c'est ce qu'allaient faire les parlements en proclamant pour leur compte la même incompétence. Ainsi d'étape en étape le roi devait être conduit aux états généraux et des états généraux à la révolution, sans avoir pu sur la route prendre pied nulle part.

M. de Brienne arrivait au pouvoir précédé d'une immense réputation. Lafayette lui même le regardait « comme un homme d'un caractère élevé et doué de talents brillants. » S'il n'avait pas été ministre, on aurait répété éternellement qu'il était destiné à sauver l'État. Louis XVI fit donc encore ce choix sous la dictée de l'opinion, et ce fut le plus malheureux de tous. M. de Brienne, archevêque et futur cardinal, n'avait ni principes, ni mœurs, ni croyances : mauvais fond pour faire un homme d'État. Il n'avait de plan arrêté d'aucune espèce. Arrogant et faible, il se laissa aller coup sur coup à une série de mesures maladroites et violentes, qui loin d'imposer à l'opinion ou de la satisfaire, ne servirent qu'à l'irriter et à l'aiguillonner; il eût voulu pousser à la révolution qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Il débuta par renvoyer les notables dont il aurait pu facilement se faire un appui, puisqu'il était en quelque sorte leur ouvrage, et alla tout de suite se heurter au parlement. Tont cet appareil de l'assemblée qui s'en allait avait donc été déployé en pure perte ; on l'avait appelée pour pouvoir se passer du parlement, à la barre duquel on devait bientôt comparaître avec le désavantage de cette tentative avortée.

Trois édits pour la liberté du commerce des grains, la création des assemblées provinciales, et la suppression de la corvée furent présentés dans la forme ordinaire, et enregistrés sans difficulté les 22 et 27 juin. C'est sur le terrain de la question financière que la compagnie avait placé ses batteries et allait les démasquer.

Brienne eut tort d'envoyer d'abord l'impôt du timbre au lieu de la subvention territoriale, qui se serait étayée d'un grand principe de justice et d'égalité, difficile à combattre lorsqu'on visait à la popularité. Le timbre, au contraire, était une mesure purement fiscale qui atteignait tout le monde ; on avait beau jeu à l'attaquer. Le parlement n'y manqua pas ; mais il prit la question du plus haut qu'il put, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, par les cornes. L'édit avait été apporté le 3 juillet; dès le 6, ainsi que l'avaient fait les notables, le parlement demanda les états de recettes et de dépenses. Au lieu d'un conseil se bornant à examiner les avantages et les inconvénients du mode d'impôt, le gouvernement trouvait partout devant lui les pré-

tentions de contrôle d'un pouvoir souverain. C'était un irrécusable signe du temps; la crise approchait : on voulut pourtant l'éluder encore. On fit répondre par le roi que le parlement n'était pas en droit de faire cette demande, que d'ailleurs ces états devaient être publiés à la fin de l'année et n'étaient pas complets, enfin que cette communication avait été faite aux notables autant qu'elle pouvait l'être. Le 9, le parlement persiste et réclame de nouveau la constatation légale du déficit; le roi refuse pour la seconde fois. Le 16, le parlement arrête des remontrances tendantes au retrait de l'impôt du timbre, et déclare dans les motifs de l'arrêt que les états généraux seuls peuvent consentir un impôt perpétuel; enfin le 24, itératives remontrances dans lesquelles le vœu de la convocation des états généraux est formellement exprimé. Le grand mot était prononcé; ce n'était plus seulement un signe précurseur, mais la révélation éclatante d'un nouvel ordre de choses.

Le sens des événements doit nous apparaître à cette heure avec une clarté lumineuse. Le moment où la royauté aurait pu soit ajourner les réformes, soit les entreprendre seule, ce moment était passé. Il s'agissait maintenant de savoir avec quel concours, au moyen de quelles institutions cette tâche pourrait s'accomplir. Telle était la question qui ressortait de la convocation des notables, et de ce recours tardif au parlement. Puis s'était présenté un autre problème, qui découlait du premier : le choix des institutions était-il facultatif et arbitraire, n'en existait-il pas de nécessaires et de légitimes qui s'imposaient d'elles-mêmes? La France, en un mot, avait-elle un droit public, des lois fondamentales, une constitution ?

Le parlement venait de poser et de résoudre cette question, et la solution qu'il avait donnée devint à l'instant même irrésistible. C'est un des plus étranges incidents, et en même temps des plus graves de l'histoire que cette déclaration du parlement. Comment des hommes attachés à l'ancien régime par leurs idées, leurs habitudes, l'origine et la nature de leurs fonctions, en vinrent-ils ainsi à proclamer leur propre déchéance? Il se trouvait sans doute parmi eux des meneurs qui avaient des vues ultérieures de parti et d'ambition. Les uns, comme Duport, aspiraient à la liberté américaine, et ouvraient sciemment la porte à la révolution; les autres, comme d'Éprémesnil, rêvaient une constitution dans laquelle l'aristocratie parlementaire conquerrait une place plus haute, plus assurée contre les volontés ministérielles, que cette situation précaire dont le coup d'État Maupeou avait révélé les dangers. Mais ces visées particulières ne rendraient pas suffisamment compte du mouvement général, qui entraîna la compagnie. Ce fut avant tout un mélange de dépit et d'impatience qui allait jusqu'au vertige. Quoique les magistrats fussent alors dans une phase de triom-

phe vis-à-vis de la royauté, le souvenir des luttes incessantes du passé les irritait et leur pesait tout à la fois. Ils étaient au fond fatigués de leur rôle, toujours contesté, contestable à leurs yeux mêmes, et le besoin d'en finir, *alea jacta est*, qui saisit parfois les corps comme les individus, devint pour eux l'impression déterminante. Décidés cette fois à ne pas céder, ils aimèrent mieux sauter que se rendre, et ils ne virent qu'une chose dans la nouvelle base d'opérations qu'ils choisissaient, c'est que leur adversaire ne parviendrait pas à l'emporter. Mais au-dessus de ces raisons personnelles et secondaires, il y en avait une supérieure et dominante dont ils devenaient les instruments presque à leur insu. Cette vieille tradition de liberté, qui remontait jusqu'aux origines de la monarchie et de la nation, les Mars des anciens Francs, les Placités carlovingiens, les états généraux de l'ère capétienne, toute cette légende immortelle qu'aucune prescription n'avait pu atteindre, que Malesherbes invoquait naguère au milieu du silence universel, maintenant rajeunie par l'esprit nouveau, se répandait dans l'atmosphère comme une voix invisible et fatidique, dont le parlement ne fut que l'écho. Son arrêt fut celui du destin et forma à l'instant même un courant d'opinions d'une puissance irrésistible. Le passé et l'avenir ligués contre le présent le dominaient de toute la supériorité du droit, doublé de la force, sur le fait isolé et livré à lui-même.

C'est ce qu'apercevaient des hommes peu disposés pourtant aux innovations. M. Ferrand, conseiller au parlement, chargé de la rédaction des remontrances, eut à cette occasion un entretien avec M. de Malesherbes, qui avait été rappelé au ministère où il ne tenait guère que la place d'un témoin. M. Ferrand avait été opposé aux remontrances, et cependant il était d'avis, puisque la demande des états généraux était faite, de ne pas hésiter à les convoquer immédiatement et à les ouvrir au mois de novembre suivant, avec un plan complet de finances et de grandes économies. M. de Malesherbes approuva pleinement ce projet, convaincu qu'en coupant court ainsi à toutes les intrigues, la droiture et les bonnes intentions du roi triompheraient de tous les obstacles. M. de Brienne, sollicité de se prononcer dans le même sens, répondit à M. Ferrand : « Cela serait bon, si nous voulions des états généraux ; mais nous n'en voulons pas. » C'était au mois d'août qu'il parlait de la sorte ; il promit ensuite les états dans la séance du 19 novembre, en les indiquant pour quatre ans après. Pouvait-on joindre plus de fausseté et de déraison à plus de maladresse ?

Devancer les événements nécessaires, prendre l'initiative des mesures que l'on ne pourrait empêcher, et qui ne sont contraires ni au bon sens ni à la morale ; telle est en effet la seule habileté de con-

duite dans les temps de révolution, et c'est ce qui est confirmé par le témoignage d'un homme placé aux antipodes du point de vue de M. Ferrand.

Bailly dit dans ses Mémoires : « Si l'archevêque de Toulouse (M. de Brienne) avait fait convoquer sur-le-champ les états généraux, c'eût été le trait d'un habile politique : il ne fallait pas laisser aux esprits le temps de réfléchir, et à la nation de connaître ses besoins, ses droits et ses forces. Les états généraux alors assemblés auraient fait de grandes réformes, mais ils n'auraient osé ni pu tout changer. »

« Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif ; si on le manque dans la révolution des États, l'on court fortune ou de ne le pas retrouver ou de ne le pas apercevoir. » C'est le cardinal de Retz qui a prononcé cette parole d'une éternelle vérité. L'archevêque de Toulouse avait manqué ce moment ; il ne sut pas l'apercevoir pendant les treize mois que dura encore son ministère, et, quand il voulut le ressaisir au dernier jour, il ne le retrouva plus. Cette mortelle année fut remplie tout entière par le spectacle du plus faible des gouvernements en lutte avec une opinion toute-puissante. Chassé de tous les postes où il essayait d'abriter sa triste résistance, le ministère finit par où il aurait dû commencer, annonçant à bref délai la convocation des états généraux ; mais cette tardive capitulation ne le sauva pas. Le récit des événements intermédiaires n'est plus que celui de ses défaites. Tout commentaire serait inutile ; il n'y a qu'à noter les degrés descendants de cette chute inévitable.

Le 30 juillet, M. de Brienne, sans répondre aux déclarations du parlement, lui fit apporter l'édit sur la subvention territoriale. Il eût pu être embarrassant, quelques jours plus tôt, de repousser une mesure de justice, favorable aux intérêts de ce peuple dont le parlement se prétendait le champion ; mais maintenant la fin de non-recevoir était toute trouvée. La compagnie persista à soutenir son incompétence et à demander une fois de plus les états généraux.

Le 6 août, lit de justice à Versailles ; lecture y fut faite des deux édits sur le timbre et la subvention territoriale. Le premier président n'hésita pas à dire en présence du roi que « le principe constitutionnel de la monarchie voulait que les impôts fussent consentis par ceux qui devaient les supporter. » L'avocat général Séguier exprima à son tour une complète désapprobation des volontés royales ; mais pour la forme et selon l'usage, il conclut à l'enregistrement, lequel fut de l'ordre du roi mentionné au repli des édits.

Le 11, ces édits furent publiés ; et le 13, le parlement assemblé, les pairs y séant, rendit un arrêt, qui fut lu au peuple à 7 heures du soir. Il y était déclaré que la publication des édits avait été clan-

destine et par conséquent illégale ; qu'il était inconstitutionnel de soumettre le clergé et la noblesse à une subvention territoriale ; enfin que tout impôt devait être voté par les états généraux. Vœu contradictoire qui associait étrangement le passé et l'avenir ! Mais la dernière clause dominait toutes les autres, à tel point que la foule réunie aux abords du palais éclata en applaudissements, et fit une ovation à M. d'Éprémesnil, le bouillant orateur et l'inspirateur de l'arrêt.

Le 15, le parlement fut exilé à Troyes. Le 17, Monsieur, chargé de porter les édits à la chambre des comptes, reçut les témoignages de la faveur populaire que lui attirait son attitude aux notables ; le comte d'Artois, qui était allé remplir la même mission à la cour des aides, entendit au contraire des huées sur son passage, et le commandant de ses gardes cria : Haut les armes !

L'opposition débordait de toutes parts. Il est curieux de lire les discours des premiers présidents des deux compagnies ; ils déclaraient obéir aux ordres du roi, mais dans quels termes ? en invoquant « les premières règles de la constitution française, ces temps heureux où le droit de propriété était tellement respecté qu'aucun impôt ne pouvait être levé qu'avec le consentement de la nation. » Le procureur général près la cour des aides ne croyait pas pour son compte pouvoir requérir ni consentir l'enregistrement, et la cour, par un arrêt unanime, déclarait nulles et illégales les transcriptions faites sur ses registres, et cependant que le seigneur roi serait supplié d'assembler les états généraux préalablement à l'établissement d'aucun impôt. »

Le 21, le Châtelet suivit l'exemple des cours et protesta. Le 25, un arrêt du conseil cassait ces protestations, et le surlendemain les cours déclaraient y persister.

Le même jour, le parlement, dans son exil de Troyes, confirmant ses précédents arrêtés, invoquait les états généraux et protestait contre les lettres de cachet dont il était la victime.

Le 2 septembre, nouvel arrêt du conseil aussi impuissant que le premier, et cassant de nouveau les protestations des cours.

L'impulsion était donnée ; le mouvement ne faisait que croître et se propager. Les bailliages du ressort de Paris, les parlements de Rennes, Rouen, Grenoble, Toulouse, Besançon et Bordeaux protestèrent à leur tour. De nouveaux arrêts du conseil cassèrent ces protestations, et le parlement de Bordeaux fut exilé à Libourne. Cependant, vers le milieu de septembre, il y eut un moment de lassitude et de répit. Le parlement, toujours exilé à Troyes, consentit à enregistrer un nouvel édit, lequel révoquait ceux du mois d'août sur le timbre et la subvention territoriale, et prorogeait les deux vingtièmes supprimés, pour les années 1791 et 1792. Ceci se passait le 19 ; le

lendemain, le parlement fut rappelé à Paris. Ainsi tout le monde cédait; le parlement accordait un peu d'argent, et le roi renonçait à ses plans d'administration et de finance.

Mais cette réconciliation ne fut que momentanée. Les besoins du trésor ne permettaient pas de s'arrêter. Le 19 novembre, le roi porta lui-même au parlement deux édits, l'un établissant création d'emprunts graduels jusqu'en 1792, l'autre accordant l'état civil aux protestants.

Le garde des sceaux, Lamoignon, prononça un discours dans lequel il établit, comme maxime fondamentale de la monarchie, « qu'au roi seul appartient la puissance souveraine et législative, et qu'il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême, » et cependant il annonçait la convocation des états généraux pour 1791 au plus tard. Ce qu'il y avait de piquant, c'est qu'il basait ces maximes de pouvoir absolu sur un arrêt du parlement du 20 mars 1766 ; mais dans les temps d'effervescence politique, les contradictions n'embarrassent ni n'arrêtent personne ; le parlement de 1788 ne s'inquiétait pas de ce qu'avait dit celui de 1766 ; et le public encore moins. Mais quoi de plus grave et de plus effrayant que ces dissidences de langage au même jour et à la même heure entre le roi et tous les parlements ? Lafayette écrivait à cette occasion : « Le roi a élevé des prétentions, et les cours de justice ont établi des principes si contradictoires qu'on a peine à croire que ces assertions soient émises dans le même pays et le même siècle [1]. » L'explication est dans ce mot d'un autre contemporain : « On mettait en avant les constitutions du royaume avec d'autant plus d'avantage que, comme il n'en existe point et que tout se borne à des faits et des traditions, on a beau jeu des deux parts pour ne citer que ce qui est à l'appui des propositions qu'on avance [2]. » Et c'est ainsi qu'il faut toujours en revenir à ce point capital que, la France, n'ayant pas de règles fixes de gouvernement, errait au hasard dans le vide, au risque de rencontrer un abîme. Moins de deux ans après le discours de Lamoignon, on avait la Déclaration des droits de l'homme.

Reprenons le récit. La délibération fut ouverte sur les édits. Le roi ayant seulement déclaré dans son discours qu'il venait tenir une séance en son parlement et n'ayant pas annoncé un lit de justice, l'abbé Sabatier, Fréteau, Robert de Saint-Vincent prirent la parole ; d'Éprémesnil dans un discours respectueux et émouvant conclut à l'enregistrement des deux premiers termes de l'emprunt, en demandant les états généraux pour 1789. On crut un moment que le roi

[1] Lettre à Washington, 25 mai 1788.
[2] *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 316.

se laissait fléchir; la discussion avait duré sept heures, les sentiments de conciliation semblaient prévaloir, et le premier président qui recueillait les voix et secondait le gouvernement espérait même l'enregistrement pur et simple, lorsque le garde des sceaux, après s'être approché du roi, interrompant l'appel, prononça la formule de l'enregistrement, telle qu'on l'employait dans les lits de justice. Un long murmure de surprise et de mécontentement éclata dans l'assemblée. Le duc d'Orléans se leva et balbutia quelques mots de protestation. Le roi troublé leva la séance, après avoir fait lire l'édit relatif aux non-catholiques. La forme venait d'emporter le fond; le pouvoir absolu, en se montrant dans toute sa roideur dogmatique, faisait évanouir toute pensée de pacification. La protestation du duc d'Orléans, rédigée en termes pompeux, fut consignée au procès-verbal, et la cour rendit un arrêt portant qu'elle n'entendait prendre aucune part à la transcription sur ses registres de l'édit concernant les emprunts, continuant sur le surplus la délibération au premier jour. La guerre était de nouveau déclarée. Le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets; Sabatier et Fréteau furent arrêtés et emprisonnés.

Le 21, une grande députation du parlement mandée à Versailles persista dans les résolutions de la veille. Le 22, le roi fit défense aux pairs d'aller prendre séance au parlement, mais sur leurs représentations consignées dans un mémoire, la défense fut retirée le 7 décembre. Il fallait toujours finir par céder.

La lutte ne discontinuait pas; le 10 décembre des remontrances sont votées au sujet des mesures prises contre le duc d'Orléans et les deux magistrats, punis sans avoir été entendus, « mesures attentatoires à la sûreté personnelle de tous les citoyens, à l'une de ces lois d'ordre public qu'on ne peut violer, suivant les magnifiques expressions de Bossuet, sans préparer la chute des empires. » Ces remontrances étant restées sans effet, il en fut voté de nouvelles, le 11 mars, réclamant de plus fort des garanties pour la liberté individuelle.

Enfin, le 11 avril, le parlement reprend la question du lit de justice du 19 novembre et soutient avec un grand luxe de développements historiques : « que jamais en France la volonté du roi seule n'a été une loi complète, que cette volonté pour être obligatoire doit être publiée légalement et qu'elle ne peut être publiée légalement, si elle n'a été librement vérifiée, que telle est la constitution française née avec la monarchie; que ce droit de libre vérification, de libre consentement n'a cessé d'être exercé par les champs de Mars des premiers Francs, les Placités des Carlovingiens, et les parlements de ses successeurs; que le parlement est ainsi devenu le conseil légal

et nécessaire du prince ; » puis voulant concilier ces principes avec ceux de l'arrêt du 20 mars 1766, on ajoute « que le droit de vérifier la loi n'est pas celui de la faire, mais que, par contre, si l'autorité qui fait la loi pouvait encore suppléer ou gêner la vérification, la volonté de l'homme pourrait remplacer la volonté publique, et que l'État tomberait sous la main du despotisme. » Ainsi les parlements, successeurs des anciennes assemblées nationales, se prétendent investis d'un pouvoir co-législatif, et il ne reste aux états généraux, dont il fallait bien parler cependant, ne fût-ce qu'à cause de la fameuse déclaration d'incompétence, il ne leur reste que le droit de voter les subsides ; il est vrai que ce droit, qu'on le sût ou non, devait finir par comprendre tous les autres. Voilà donc la thèse parlementaire, dans son sens le plus explicite et le plus complet ! On sait ce qu'il faut en penser au point de vue historique. Combattue dans un discours du roi du 17 avril, qui ne reconnaissait aux délibérations du parlement qu'un caractère consultatif, cette thèse, reprise par d'Éprémesnil dans la séance du 3 mai, fut enfin consacrée par un arrêt solennel, charte constitutionnelle de la France dans la pensée de ses auteurs, et qui n'était en définitive que leur testament mort-né.

L'arrêt était accompagné d'un long commentaire en forme de remontrances confirmant celles du 11 avril, et s'adressant surtout aux arguments de la dernière réponse royale qui contenait ces mots : « Si la pluralité des cours forçait ma volonté, la monarchie ne serait plus qu'une aristocratie de magistrats, aussi contraire aux droits et aux intérêts de la nation qu'à ceux de la souveraineté. Ce serait en effet une étrange constitution que celle qui assujettirait le législateur à avoir autant de volontés qu'il y aurait de délibérations différentes dans les diverses cours du royaume. » Cette dernière objection était sans réplique, et, en essayant de la réfuter, le parlement ne fit que l'aggraver. Quant à l'accusation d'aristocratie, il y répondait par celle de despotisme ; et il se donnait pleine carrière sur ce thème, en beau langage, il est vrai ; car il faut convenir qu'il y avait dans toutes ces polémiques, qu'elles vinssent de Versailles ou du palais, une élégante majesté d'expression, signe certain des richesses intellectuelles de cette société, si lettrée, si polie, si indépendante par les mœurs et qui n'avait qu'un pas à faire pour le devenir par les lois. Ce pas, tout le monde au fond voulait le franchir, et pour quelques obstacles qui embarrassaient la route, on n'aboutit qu'à une chute. C'est à pleurer de dépit de songer qu'avec un peu de sens politique et de prescience de l'avenir, on aurait pu obtenir tant de biens et éviter tant de maux !

Mais ce n'était pas le bon sens, c'était la passion qui avait alors la parole. L'arrêt du parlement, rendu à l'unanimité, n'était pas seule-

ment une déclaration de principes, plus ou moins théorique ; c'était surtout une protestation contre les menaces de coups d'État qui venaient de se répandre, et un défi de les mettre à exécution. La guerre était imminente ; elle éclata aussitôt. Le lendemain l'arrêt fut cassé par le conseil du roi, ainsi que celui qui avait été rendu quelques jours auparavant sur le mode de perception des vingtièmes, et ordre donné d'arrêter les magistrats promoteurs de ces deux actes, Duval d'Éprémesnil, et Goislard de Montsaber. Alors commença cette grande scène de l'enlèvement des deux magistrats qui ne dura pas moins de trente heures. On en sait les détails : la Cour assemblée envoyant une députation à Versailles et recevant en réponse une sommation du commandant des gardes-françaises d'avoir à livrer les deux décrétés, le refus solennel de la cour, et enfin d'Éprémesnil se levant, se dénonçant lui-même, « cédant à la violence, disait-il, pour ne pas exposer la cour des pairs, le sanctuaire des lois, le temple de la justice, à une plus grande profanation ; » puis, avec l'attitude de Regulus partant pour Carthage, recommandant à ses collègues tout ce qui lu est cher, et protestant que « quel que soit le sort qui lui est réservé, les promesses, les menaces, les tourments, la mort même ne lui feront jamais abandonner les principes de la compagnie, et que sa conduite restera digne d'un magistrat et d'un membre de la cour des pairs. » Ce fut l'apogée et la fin de cette courte carrière de gloire et de bruit. Le héros parlementaire venait d'épuiser, jusqu'à l'ivresse, cette coupe de la popularité, qui devait plus tard, pour lui comme pour tant d'autres, se remplir d'une lie sanglante.

A se laisser prendre aux apparences et à tout ce fracas retentissant, il semblerait que le pouvoir ne rêvât alors que tyrannie et despotisme. Il avait, au contraire, les mains pleines de réformes et ne savait comment les faire accepter. Il est vrai qu'il s'y prenait mal, et qu'il s'adressait à des gens qui ne s'en souciaient guère. De tous ces ministères entre-croisés, de toutes ces administrations contradictoires qu'on avait vu se succéder depuis le commencement du règne, voici, tout compte fait, ce qui en était résulté : la corvée était définitivement abolie ; le régime des corporations, d'abord supprimées, puis rétablies, avait cependant subi des améliorations considérables ; les assemblées provinciales étaient instituées dans tout le royaume ; l'état civil venait d'être rendu aux protestants, par un édit qui n'avait pas été enregistré sans résistance le 18 janvier précédent ; enfin, l'égalité des charges était proposée dans la mesure où elle pouvait l'être.

Turgot, pendant son ministère, n'avait rien demandé de plus ; mais toutes ces mesures, au lieu d'avoir été présentées avec ensemble, au lieu de paraître le résultat d'une volonté intelligente et

ferme, avaient manqué l'effet qu'elles auraient dû produire, par suite de toutes les incertitudes, de tous les tiraillements qui avaient entouré leur apparition.

Ce fut bien pis encore lorsque, le 8 mai, le roi ayant mandé le parlement à Versailles, fit enregistrer de sa pleine autorité une série d'ordonnances introduisant dans l'administration de la justice d'incontestables améliorations, mais qui se trouvait malencontreusement accolée à un édit *portant rétablissement de la cour plénière* et lui conférant les attributions politiques dont le parlement était en possession. Cette cour devait être composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la grand'chambre du parlement de Paris, dans laquelle prendraient séance les princes du sang et les pairs du royaume, avec adjonction d'un certain nombre de hauts dignitaires, de dix conseillers d'État, d'un conseiller de chaque parlement de province, de deux membres de la cour des aides, et de deux de la chambre des comptes de Paris. Revêtu du privilége de l'inamovibilité, ce sénat avait seul le droit de vérifier et enregistrer tous les édits d'intérêt général; la faculté de présenter des remontrances lui était accordée, mais soigneusement limitée. Le garde des sceaux mentionnait bien encore dans son discours les états généraux, mais il se contentait de les annoncer vaguement et il indiquait que leur compétence ne devait pas s'étendre au delà des questions d'impôts.

La nouvelle institution devenait, il est vrai, une garantie de l'unité de juridiction pour tout le territoire, et à ce point de vue les raisons théoriques ne manquaient pas pour lui donner la préférence sur ces treize parlements dont la multiplicité et les contradictions ne pouvaient qu'introduire la confusion et l'anarchie dans la législation du royaume. Ce projet qui, à une autre époque, aurait pu être avantageusement défendu, peut-être même recevoir un accueil favorable, venait maintenant trop tard et devait échouer sous le poids de son inopportunité. Cette cour plénière avait le tort immense d'être une œuvre de la puissance royale, et l'on n'admettait pas alors que le roi eût le droit de créer à volonté des institutions fondamentales. Elle se substituait dans le présent aux parlements alors à l'apogée de leur popularité, et semblait aussi dans l'avenir destinée à prendre la place de ces états généraux devenus l'attente et l'idole de la nation entière. Ce double grief fit échouer du premier coup cet essai de rétablissement d'une institution, souvenir suranné de l'époque féodale, et dont les érudits retrouvaient avec peine la trace entre les premières assemblées franques et les états généraux de Philippe le Bel et de ses successeurs. Le troisième ordre, le peuple, la nation, comme on allait dire, se serait trouvée sans représentants au moment même où sa puissance avait telle-

ment grandi qu'elle allait tout envahir. C'était une chambre des pairs à faire accepter, quand on ne mettait pas même à côté d'elle une chambre des députés.

L'impulsion une fois donnée devint irrésistible. On ne voulut plus rien entendre, rien examiner; les réformes très-réelles contenues dans les autres édits, ne purent obtenir la moindre attention de l'opinion publique et furent entraînées dans la chute irremédiable de la cour plénière. Il importe cependant de les mentionner et de montrer que, même dans ses plus tristes phases, le gouvernement de Louis XVI ne demandait pas mieux que de prendre l'initiative des mesures de progrès et de civilisation.

Le premier édit, intitulé : *Ordonnance sur l'administration de la justice*, avait pour objet de rapprocher les juridictions des justiciables. Les tribunaux du premier degré, prenaient le nom de présidiaux, et devaient juger définitivement les contestations dont le fond n'excéderait pas quatre mille livres. Quarante-quatre tribunaux d'un ordre supérieur, sous la dénomination de grands bailliages, décidaient sans appel les affaires criminelles, de même que les procès civils lorsque la valeur de l'objet contesté ne s'élevait pas au-dessus de 20,000 livres. Les parlements conservaient le jugement de toutes les contestations d'un intérêt plus considérable, et, en matière criminelle, de toutes les causes des privilégiés.

Le second édit portant : *suppression des tribunaux d'exception*, faisait disparaître les bureaux des finances, la chambre du domaine et du trésor, les juridictions des traites, des greniers à sel, des eaux et forêts, et les élections. Pour simplifier l'administration de la justice, disait le garde des sceaux, l'unité des tribunaux répondra désormais à l'unité des lois, et il suffit sans doute d'énoncer ce nouveau bienfait du roi pour en manifester l'utilité.

La troisième déclaration, relative à l'ordonnance criminelle, annonçait une réforme générale en cette matière. Pour prévenir de funestes erreurs et pour assurer l'accomplissement du droit de grâce, la disposition qui enjoignait l'exécution immédiate des arrêts de mort, était abolie. Il en était de même de la formule adoptée dans la rédaction des arrêts, d'après laquelle le juge condamnait sur les cas résultant du procès, sans articuler les crimes et délits dont la punition était prononcée. Le roi a pensé, disait le garde des sceaux, que toute condamnation solennelle qui met la peine à la suite du délit, devait montrer le délit à côté de la peine. L'usage d'interroger les accusés sur la sellette était également proscrit. « Cette formalité, disait le ministre, est devenue une véritable flétrissure pour les accusés. Cependant le ministère public est leur partie et non point leur juge. Il ne doit pas avoir le droit de leur

imprimer, avant le jugement, une tache déshonorante pour le seul énoncé de son opinion qui n'obtient pas toujours la sanction de la justice. Si l'accusé est coupable, l'humanité défend de le troubler, et s'il est innocent, la justice ne permet pas de le flétrir. « Comme confirmation de ces nobles paroles, M. de Lamoignon annonçait que le roi s'occupait des dédommagements à décerner aux innocents qui auraient subi sur de faux indices les rigueurs d'une poursuite criminelle, et qu'il regardait ces réparations comme une dette de sa justice. Un dernier objet de réforme préparatoire venait couronner ces mesures généreuses : c'était l'abolition de la question préalable. Il semble que l'on entend ici le cri même du cœur de Louis XVI : « Sa Majesté a considéré que ces déclarations arrachées par la violence de la douleur et soutenues ensuite par la crainte d'être remis à la torture, devaient faire tomber les juges dans les erreurs les plus funestes ; et lorsque l'utilité d'un changement dans la législation est manifestée et que l'exécution en est possible, c'est un bienfait public qu'il ne faut jamais différer. »

Enfin, deux édits, conséquences de la réforme judiciaire, portaient réduction d'offices dans le parlement de Paris, et les mettait immédiatement en vacances.

Sans vouloir rien distinguer, le parlement protesta contre l'ensemble des édits. L'avocat général Séguier se déclara réduit à l'impuissance morale et physique de s'expliquer, et le premier président osa dire « que la nation française n'adopterait jamais le despotisme qu'on voulait aujourd'hui mettre dans les mains du roi. » La cour des aides et la chambre des comptes, mandées aussi à Versailles, ne firent entendre également que des paroles de refus et de protestation.

Le lendemain, 9, le roi essaya de tenir une première séance de la cour plénière. Les magistrats qui s'y rendirent avaient protesté d'avance ; la majorité des pairs était dans les mêmes dispositions. On renonça à tenter une seconde séance.

Le tribunal du Châtelet refusa à son tour de reconnaître la cour plénière, et l'assemblée générale du clergé, réunie à Paris peu de jours après, critiqua avec force la nouvelle institution. L'avortement n'était pas douteux, mais comme cette fois encore on ne sut pas se résigner à temps, la France entière devint le théâtre de nouvelles luttes qui furent pour le gouvernement autant de défaites et d'humiliations.

Les parlements de province refusèrent d'enregistrer les édits. Leur résistance fut surtout très-vive à Rennes, à Bordeaux, à Pau, à Besançon, à Grenoble. La noblesse de Bretagne, du Dauphiné, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Provence, du Languedoc manifestait aussi une violente opposition. A Rennes, les gentilshommes, réu-

nis en masse selon la coutume des états (ils étaient 1200), protestèrent contre la violation des droits constitutionnels de la province et se déclarèrent prêts à repousser au besoin la force par la force ; douze d'entre eux envoyés en députation à Versailles furent mis à la Bastille. A Pau, les seigneurs du pays suivis d'un grand nombre d'habitants des montagnes allèrent au-devant du gouverneur, faisant porter au milieu d'eux le berceau de Henri IV, et revendiquant les antiques franchises du Béarn, sa patrie.

Mais nulle part le mouvement n'éclata avec plus de force et n'eut des suites aussi considérables qu'en Dauphiné. La récente institution des assemblées provinciales y avait déjà surexcité les esprits. Sans tenir compte au roi de ce qu'il y avait de généreux et de libéral dans cette concession spontanée qui rendait au pays l'administration de ses affaires, le parlement avait demandé le rétablissement des anciens états provinciaux du Dauphiné, dont les formes surannées et entachées de priviléges auraient probablement provoqué la censure de ceux qui les réclamaient, si on avait voulu les leur imposer. Les parlements de Besançon et de Bordeaux étaient entrés dans la même voie de revendication. Rien n'indique mieux de quelles vagues inquiétudes, de quelle indépendance irritable était tourmentée cette vieille société ! L'esprit d'innovation était partout, et lorsqu'on essayait d'y satisfaire, les anciennes coutumes étaient invoquées et devenaient un thème d'opposition. Loin d'exercer autour de lui un pouvoir absolu, le roi se voyait interdire même le rôle de réformateur. On ne lui permettait pas d'accommoder le passé aux besoins du présent, et cependant on ne voulait pas de ce passé. On allait comme à plaisir au-devant des solutions violentes.

Le parlement de Grenoble, poussant jusqu'au bout sa résistance, avait fini par défendre aux membres de l'assemblée provinciale de se réunir. Un arrêt du conseil venait de casser l'arrêt du parlement et de mander à Versailles deux de ses membres par lettres de cachet. C'est au milieu de cette lutte et de l'effervescence qui en était la suite que l'on vit apparaître les édits du mois de mai. Le parlement ne manqua pas d'en proclamer aussitôt l'illégalité. Le gouvernement riposte par de nouvelles lettres de cachet, et le peuple intervient, se soulève, et s'oppose par la force à l'exil des magistrats ; on essaya de la répression militaire, mais elle fut maladroite et impuissante. Les tuiles pleuvaient sur la tête des soldats, et la foule apprenait ainsi à ne plus craindre même les baïonnettes.

On touchait à l'anarchie, lorsqu'une heureuse inspiration vint sauver à la fois l'ordre et la liberté également menacés ; sur l'invitation de six délégués de la noblesse, le haut clergé, les gentilshommes de Grenoble et des environs, la municipalité de cette capitale et plu-

sieurs autres membres du tiers état, ouvrirent à l'hôtel de ville une délibération « sur l'état actuel de la province et de tout le royaume, » Après douze heures de débat, il fut décidé que tous les ordres de la province se réuniraient le 21 juillet suivant au château de Vizille, antique résidence du connétable Lesdiguières, convertie en manufacture par la famille Périer. Au jour indiqué, en présence de 25,000 hommes commandés par un maréchal de France qui avait pour mandat d'empêcher la réunion et jugea plus prudent de se borner à la protéger, 600 députés des trois ordres se confondirent dans des résolutions unanimes.

Monnier, alors simple juge royal à Grenoble et qui devait bientôt jouer un si grand rôle, fut l'âme de la réunion : « Je me rappelle, écrivait-il plus tard à l'heure des mécomptes, je me rappelle encore avec la plus vive émotion cette assemblée de Vizille du mois de juillet, ce concours de Dauphinois qui s'avançaient avec un courage intrépide vers une sage liberté, sans armes, sans violences, par une résistance passive, ne parlant à la populace que de la nécessité de l'ordre et de la paix, s'exposant à devenir et non pas à faire des victimes... »

Les délibérations de Vizille s'appuyaient à la fois sur le droit historique et sur le droit naturel : « Elles rappelaient les conditions aux« quelles le roi tenait sa terre du Dauphiné, et les clauses de son « titre, lesquelles ne se pouvaient effacer sans mettre le reste au « néant ; elles protestaient contre la suppression du parlement, ré« clamaient la convocation des états généraux et le rétablissement « des états de la province, ajoutant que si ces états devaient subir « des changements, les trois ordres seuls avaient le droit de les in« diquer. » Ce qui se faisait aussitôt, car il était en même temps arrêté que toutes les places seraient électives et que le tiers aurait une double représentation. — Ainsi la tradition qu'on opposait au roi quand il voulait la modifier ne liait pas les délibérations de Vizille : le pouvoir réformateur, contesté au monarque, l'assemblée se l'arrogeait, et à ceux qui lui auraient demandé en vertu de quel titre elle agissait, elle répondait d'avance : « Qu'il est des règles de justice qui « n'ont pas besoin d'être inscrites dans les chartes, et que les droits « des hommes dérivent de la nature seule et sont indépendants de « leurs conventions. En conséquence le Dauphiné déclarait par l'or« gane de ses représentants, qu'il ne séparerait pas sa cause de celle « des autres provinces, et qu'en soutenant ses droits particuliers, il « n'abandonnerait pas ceux de la nation. »

Les déclarations de Vizille eurent un immense retentissement. C'était, il est vrai, un acte de souveraineté, d'usurpation, si l'on veut, mais il arrivait à point et avait le mérite de donner le mot d'une si-

tuation devenue inextricable. C'était un pont jeté entre l'ancienne France et la nouvelle; on sortait enfin de l'impasse dans lequel on étouffait. La formule de 1789 était trouvée, et, bon gré mal gré, elle s'est imposée à tout le monde. Ce qui complétait la puisssnce du mouvement de Vizille, ce qui l'a légitimé aux yeux de la postérité, ce qui fait encore aujourd'hui sa justification et sa gloire, c'est, outre sa hardiesse, son unanimité. L'union des trois ordres formait un faisceau indestructible et qui imposait le respect. Toute accusation d'esprit anarchique tombait devant l'adhésion du clergé et de la noblesse. La société était là tout entière. Comment ne pas s'incliner devant l'œuvre de tout le monde ! Heureuse la France, si, alors et depuis, on avait rencontré partout le même élan, le même accord, le même patriotisme !

Le ministère se sentit vaincu, et le 8 août, c'est-à-dire quinze jours après Vizille, parut un édit portant la suspension de la cour plénière et la promesse d'assembler les états généraux pour le 1er mai 1789. Brienne essaya encore d'éluder sa défaite par de déplorables mesures financières qui ne firent que la précipiter, et le 25 août, après s'être fait gorger d'or et de faveurs, il cédait sa place à M. Necker.

La victoire de l'opposition était complète. Les états généraux étaient annoncés, promis à date fixe et à courte échance. Aucune puissance humaine n'aurait pu empêcher leur réunion.

Il semblerait, au premier abord, que les problèmes posés devant Louis XVI, lors de son avénement, sont enfin résolus. Depuis la convocation de l'assemblée des notables, il était décidé sans retour que le *statu quo* ne pouvait se prolonger et que ce n'était pas au roi à ordonner seul les réformes nécessaires; le choix de l'instrument avec lequel il devait les accomplir, était maintenant fixé. Forcé de se reprendre à quelque ancienne institution pour s'en faire un titre et un appui, il avait vu tour à tour lui échapper les notables, le parlement, la cour plénière. Tout ce qui était fiction et demi-mesure s'évanouissait. La réalité d'une représentation nationale s'imposait d'elle-même; le roi l'acceptait, et la légitimité des états généraux se trouvait ainsi universellement reconnue. Tout conflit paraît avoir cessé; mais aussitôt surgissent des questions nouvelles : que sont ces états généraux et que va-t-on en faire? On vit bien alors quel malheur c'était d'avoir laissé mourir dans l'ombre l'antique constitution. Les combats qu'on avait livrés pour la faire revivre n'étaient rien à côté de ceux qu'allait provoquer son interprétation.

Il pouvait cependant y avoir une trêve de quelques instants. On n'avait encore vu sur la scène que les classes supérieures de la société. On touchait aux premiers jours de 89, et ce qui paraît aujourd'hui incroyable, ce qui est pourtant la vérité, attestée par les témoignages

des contemporains les mieux informés, la bourgeoisie, les classes moyennes restaient silencieuses ou ne suivaient le mouvement qu'avec hésitation, soit qu'elles fussent retenues par leur respect traditionnel pour le pouvoir royal, soit qu'elles ne démêlassent pas bien où était leur cause au milieu de ces conflits qui se passaient au-dessus de leur tête; on se souvient qu'à Grenoble même, elles avaient été les dernières à se laisser entraîner. La division des classes, la haine des supériorités sociales ne se manifestaient pas encore. On avait cette bonne fortune de voir le clergé, la noblesse, les parlements entourés d'une auréole de popularité, et déjà inquiets de leur victoire, ne demandant qu'à s'arrêter et à déposer les armes. Cette situation ne devait durer qu'un moment, mais elle offrait des ressources conservatrices dont on aurait pu profiter. On ne pouvait plus sauver le pouvoir arbitraire, mais il était peut-être encore temps de préserver le trône, et d'empêcher cette révolution démocratique qui allait tout engloutir. Le malheur voulut que M. de Brienne employât son autorité expirante à précipiter la crise qu'il aurait dû éloigner ou du moins amortir.

Cédant à ses rancunes, son esprit à courte vue avait cru faire merveille en sacrifiant les parlements et la noblesse, et en évoquant le tiers état pour le charger du soin de les punir. Il n'avait pas vu que la première période de la lutte était terminée, que les adversaires de la veille allaient devenir les alliés du lendemain, et qu'on n'aurait pas trop de leur appui pour tenir tête au prétendu vengeur dont il recherchait le secours. Diviser pour régner, maxime immorale et trompeuse, qui allait être le signal et la cause de tant de malheurs !

Tel fut en effet le sens de cet arrêté du conseil rendu le 15 juillet 1788, par lequel le gouvernement affichant, lui-même une ignorance absolue du droit public de la France, invitait les tribunaux, les municipalités, les membres des académies et toutes les personnes instruites du royaume à produire leurs idées, leurs visées particulières sur la forme des élections et la tenue des futurs états généraux. Cet arrêté aurait paru un acte de démence inexplicable, s'il n'eût été le résultat d'un grossier calcul machiavélique. Brienne s'imaginait qu'au milieu de ce chaos de prétentions diverses, personne ne pourrait s'entendre et qu'il aurait raison de tout le monde. Il venait de donner à Sieyès la pensée et le droit d'écrire son fameux pamphlet : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout, rien, quelque chose*, trois faussetés en trois mots.

A partir de ce moment, l'aspect de la scène change, ce sont de nouveaux acteurs, mais l'action n'est point interrompue, et il en sera ainsi jusqu'à la fin. On dirait un de ces drames antiques où la fatalité

se joue des volontés humaines. Quand certains personnages sont fatigués ou effrayés de leur rôle, il s'en trouve d'autres à point nommé pour les remplacer avec une ardeur toujours croissante, et s'il survient un moment de répit, ceux-là même qui auraient pour mission de ralentir le mouvement y poussent et l'accélèrent; il ne faut pas que l'arène soit vide un seul instant;

« *Et quasi cursores, vitaï lampada tradunt* »

Mais ce sont des torches et non des flambeaux, c'est le feu et non la lumière que se passent de main en main ces coureurs aveuglés!

Ainsi dans ce prologue de la révolution, on a vu défiler tour à tour le parlement, les notables, puis encore les parlements de Paris et des provinces, le clergé, la noblesse, et maintenant, dit un contemporain, « on va voir le roi sur la même ligne que les factieux pro-« fesser leurs principes et appeler le peuple à la sédition[1]. »

Celui qui s'exprime ainsi était, il est vrai, un parlementaire indigné de la nouvelle évolution ministérielle, mais son témoignage est confirmé par beaucoup d'autres, et résume énergiquement l'impression que produisit alors la conduite de M. de Brienne.

Il faut bien dire aussi que le nouvel auxiliaire, si imprudemment invoqué, répondit si promptement à l'appel qui lui était fait, et prit avec tant d'ardeur la direction du mouvement, qu'on vit bien qu'il était prêt à entrer en campagne pour son propre compte. L'incendie couvait de toute part; il suffisait d'une étincelle pour tout embraser. Raison de plus pour ne pas aller soi-même exciter des flammes qu'on ne saurait pas éteindre.

Ce que M. de Brienne avait commencé par imprévoyance et par rancune, M. Necker le continua avec des vues qu'il croyait plus vastes, où la théorie avait plus de part que la passion, mais qui n'en étaient pas moins incomplètes et aboutissaient aux mêmes procédés.

En voici un exemple : Lorsque le parlement, revenant sur une première déclaration où il avait réclamé les formes aristocratiques de 1614 pour les états généraux, faisait ainsi une concession qui aurait dû satisfaire le ministre et offrait en même temps son concours pour « la répression des désordres qui menaçaient de substituer le feu de la sédition et les horreurs de l'anarchie au succès si désirable d'une généreuse et sage liberté » (5 décembre 1788), M. Necker suggéra au roi une sèche et dure réponse, comme si le plaisir d'humilier d'anciens adversaires devait être préféré à l'avantage que l'État pouvait retirer de leurs bonnes intentions et de leur appui.

[1] *Annales françaises*, par M. Sallier, conseiller au parlement.

M. Necker avait pourtant autre chose à faire qu'à prendre des revanches et à donner des leçons. Soit que les imprudences ministérielles eussent fait éclore les germes de discorde qui fermentaient de tout part, soit qu'ils eussent éclaté d'eux-mêmes sous l'action brûlante des circonstances, la situation quoique soudainement changée n'en était pas plus rassurante. Naguère la nation, sous la conduite des classes supérieures, paraissait coalisée contre le pouvoir absolu ; le gros de l'armée resté sur le second plan et à peine aperçu se retournait maintenant contre ses chefs. C'était à qui jouirait de la victoire et s'en partagerait les profits. A l'insurrection succédait la guerre civile, et la royauté n'y gagnait rien, car elle ne pouvait rester neutre, et le choix d'un allié entre ces rivaux toujours plus excités était également dangereux.

C'est au milieu de cette agitation et de ces conflits qu'il y avait nécessité de résoudre le plus redoutable problème qui se soit jamais imposé à un gouvernement et à une nation. Il fallait régler la composition de ces états généraux que tout le monde demandait, mais que chacun comprenait et voulait au gré de ses passions et de ses intérêts. On n'avait pour se guider que d'anciens et obscurs précédents. Devait-on suivre aveuglément la tradition ? Était-il plus sage de la modifier et dans quelle mesure? Pour nous qui sommes de ce côté du rivage, il semble que la réponse ne peut être douteuse. Les lois d'une nation ne sont pas stationnaires, et lorsqu'une loi fondamentale est restée inappliquée pendant cent soixante-quinze ans, peut-on supposer qu'elle se retrouve en rapport avec les besoins nouveaux, et ne faut-il pas lui faire subir les changements qu'elle aurait inévitablement éprouvés, si elle avait été soumise aux vicissitudes de l'existence pendant une si longue période ? Cette division du corps politique en trois ordres distincts, le clergé, la noblesse et le tiers état, pouvait-elle se maintenir en France sur ce sol d'égalité où les susceptibilités de l'amour-propre sont si vives et si puissantes ? De toutes les institutions de l'ancien régime, c'est la seule qui ait péri absolument et sans retour. Le souvenir même en a disparu. C'est presque de l'érudition de savoir au juste en quoi elle consistait, et rien ne démontre mieux son incompatibilité avec la société nouvelle. C'était en même temps la plus fragile ; elle a succombé au premier choc et lors même qu'elle aurait été mieux défendue, elle n'aurait probablement pas résisté beaucoup plus longtemps. Voilà ce que nous voyons clairement aujourd'hui et il est naturel que nous n'hésitions pas ; mais pour ceux qui n'avaient pas l'expérience que les événements nous ont donnée, il était permis d'y regarder à deux fois. C'est toujours chose grave, même au nom de ce qu'on croit la raison et la justice, de mettre la main sur la loi, de supprimer un droit, d'user en un mot

d'un procédé révolutionnaire. Qui pourrait répondre d'ailleurs que cette pièce enlevée violemment de l'édifice, sous lequel s'abritait la société tout entière, n'en entraînerait pas la ruine? L'esprit le plus consciencieux devait éprouver bien des anxiétés au moment d'une pareille exécution.

Il fallait cependant avoir un avis, prendre une décision. La maxime du sage, l'abstention dans le doute n'est pas faite pour ceux qui sont chargés du gouvernement des empires. Il y avait urgence de résoudre tout à la fois le problème du moment et ceux de l'avenir.

Dans une conversation qu'il eut à cette époque avec le roi, M. de Malesherbes lui démontrait la nécessité de mesurer d'avance l'étendue des réformes qu'il devait consentir, le point où il devait s'arrêter, et de se tracer ainsi la ligne nette et ferme qu'il devait suivre jusqu'au bout.

Louis XVI l'avait fait appeler pour lui proposer d'être un de ses commissaires auprès des états généraux, projet qui fut ensuite abandonné[1] :

« Vous lisez beaucoup, sire, lui disait M. de Malesherbes, et vous êtes plus instruit qu'on ne croit, mais la lecture n'est rien si elle n'est accompagnée de la réflexion. J'ai revu dernièrement dans l'*Histoire d'Angleterre* de Hume la vie de Charles Ier, relisez-la avec attention ; vos positions se ressemblent. Ce prince était vertueux, attaché aux lois, et cependant il a péri sur un échafaud. En voici, je crois, la raison ; il arriva dans le moment où la dispute s'élevait entre les prérogatives du roi et celles de la nation. S'il eût cédé de ses prérogatives, il se fût avili aux yeux de ceux qui par leurs habitudes de jeunesse et les avantages qu'ils en retiraient, regardaient ces prérogatives comme sacrées ; mais il fut le plus faible dans le cours de cette querelle pendant laquelle on lui arrachait à chaque instant quelque nouvelle concession. S'il fût venu cinquante ans plutôt, ses vertus en auraient fait le modèle des rois ; s'il fût venu cinquante ans plus tard, lorsque les droits mutuels étaient établis sans contestation, il ne les eût pas transgressés, et son règne eût été heureux. Il en est de même aujourd'hui. La question s'élève entre les usages précédents de l'autorité royale et les réclamations des citoyens ; heureusement les querelles de religion n'y sont pas mêlées... — Oh pour cela, non, bien heureusement, dit le roi en lui prenant le bras. — Aussi, reprit Malesherbes, l'atrocité ne sera pas la même. D'ailleurs les mœurs plus radoucies vous rassurent contre les violences de ce

[1] C'est l'abbé de Veri qui raconte cette conversation ; il la tenait de M. de Malesherbes lui-même : « Je vais la rendre, dit-il, sans avoir la prétention d'atteindre à sa touche vive et éloquente. »

temps-là. Mais on vous arrachera par degrés plusieurs de vos prérogatives. *C'est à vous d'arrêter avec votre conseil un plan décidé sur les concessions que vous devez faire au bien général et sur ce que vous ne devez jamais céder. De votre fermeté dépendra la réussite d'un tel plan.* Sans cette fermeté, on ne peut rien prévoir de certain. Cela n'ira pas jusqu'au sort de Charles Ier, mais je ne répondrais pas d'autres excès ; vous devez, sire, vous occuper à les prévenir ! »

C'est ainsi que l'ombre de Charles Ier reparaissait encore devant ce malheureux Louis XVI ! Mais comment éviter cette fatale destinée? Que d'obscurités et de périls ! Dans ce même entretien, M. de Malesherbes lui reprochait « d'avoir assemblé les notables, et d'avoir mis au jour le secret de ses finances qu'il aurait dû réparer seul par des voies lentes et sages. » Cet acte de généreuse confiance, cet essai d'un gouvernement de discussion, de publicité, et de contrôle lui était donc imputé à faute par celui-là même qui avait conseillé les états généraux ! N'était-ce pas à désespérer de rencontrer jamais la voie étroite qui devait mener au salut ?

M. de Malesherbes, il est vrai, s'était déjà mis en devoir de l'indiquer. Il ne s'était pas toujours borné à des considérations générales, à des conseils négatifs. Pendant son second ministère, lorsqu'il avait consenti par pure condescendance à accepter une place dans le conseil présidé par M. de Brienne, il avait présenté au roi, en juillet 1788, *un mémoire sur la situation présente des affaires ;* il y exposait un plan complet de conduite, et précisait les détails de la marche qu'il était à propos d'adopter.

« Il se prononçait contre le maintien des anciennes formes des « états généraux ; il en discutait les vices, aussi bien que les incon- « vénients et les avantages de celles qui pouvaient être proposées; il « fixait les principes de celles qui devaient servir de base aux réso- « lutions du roi et après avoir exposé les causes des malheurs de « la France, il établissait huit propositions qu'il présentait au roi « comme des conditions sans lesquelles tout serait irrévocablement « perdu [1]. »

Que la lecture de ce mémoire serait intéressante ! Malheureusement il n'a pas été publié. Quel religieux respect n'inspirerait pas ce document, le même sans doute que l'infortuné monarque rappelait au Temple à son ancien ministre, en lui exprimant ses regrets de n'avoir pas assez profité de ses enseignements !

[1] Les passages guillemetés sont extraits de l'*Éloge historique de Malesherbes*, par M. J. B. Dubois, qui avait été admis dans l'intimité de ce grand homme en qualité de précepteur de son petit-fils, M. de Rosambo.

M. Dubois avait eu entre les mains ces Mémoires qu'il cite et analyse. Il fut depuis préfet du Gard et préfet de police à Paris.

Si donc il n'est pas possible de connaître les projets précis de M. de Malesherbes sur ce grave sujet, on peut au moins conjecturer quelles en étaient les tendances. Dans une lettre à M. Boissy d'Anglas, du 22 novembre 1790, il disait : « Dans le temps où il fut aisé « de prévoir qu'il allait y avoir une convocation d'états généraux, « j'ai averti le roi que l'ancienne forme des états ne devait pas sub- « sister parce qu'elle introduirait une aristocratie également funeste « au roi et au reste de la nation[1]. »

Ainsi donc il ne voulait pas des anciens états, cela est bien clair, mais que fallait-il leur substituer? On lit dans un fragment du mémoire déjà cité le passage suivant : « Le roi était dans les sentiments « qu'il vient de manifester depuis le jour qu'il a entendu les no- « tables. S'il avait alors ouvert son cœur à la nation ; si dès le jour « où il a institué les assemblées provinciales, il avait déclaré qu'il « les destinait à être les éléments d'une assemblée nationale, la plus « générale qui eût jamais existé, tout serait fait à présent. Le roi « aurait perdu, il est vrai, une partie de ce pouvoir absolu qu'a- « vait Louis XIV, mais il ne la perdra pas moins pour avoir différé « de s'expliquer. Il aurait eu aux yeux de la nation toute la gloire du « sacrifice et à présent on serait tranquille[2]. »

Malesherbes désirait donc que l'assemblée générale émanât des assemblées provinciales. Il préservait ainsi les élections de l'influence directe des émotions populaires. C'était se rapprocher du plan de Turgot avec cette différence néanmoins que les assemblées provinciales auxquelles Malesherbes se référait (celles instituées en 1787) étaient encore basées sur des distinctions d'ordres, mais toutefois avec le doublement du tiers et le vote par tête. Tout en innovant, Malesherbes s'éloignait moins de la tradition. Son projet était une transaction, un compromis entre le passé et l'avenir. C'était dans une mesure de ce genre que devait se trouver le salut ; mais pourquoi celle-là plutôt qu'une autre? Nous l'avons déjà dit : Une fois sorti de la tradition, où se prendre, où se tenir? Tout devenait utopie et fantaisie; et c'est ce qui fit échouer tous ces projets particuliers, quelque bien intentionnés, quelque bien combinés qu'ils pussent être ; c'est ce qui amena le retour aux anciens états qui, malgré leurs défauts, avaient pour eux le mérite suprême d'être consacrés par l'autorité des précédents.

Les anciennes formes s'imposaient ainsi d'elles-mêmes, mais en même temps qu'on les appelait, on réclamait aussi leur transformation immédiate. C'est avec ces deux courants d'opinion qu'il fallait

[1] *Essai sur la vie de M. de Malesherbes*, par M. Boissy d'Anglas, t. II, p. 216.
[2] *Éloge historique de Malesherbes*, par M. Dubois, p. 108.

compter. Le tiers état demandait à avoir autant de représentants que le clergé et la noblesse réunis ; il entendait ensuite, et comme une conséquence naturelle, que les députés des trois ordres se réuniraient en une seule assemblée où l'on délibérerait par tête. Presque toute la noblesse et une grande partie du clergé réclamaient la séparation des trois ordres, et insistaient pour que chacun d'eux eût le même nombre de députés; ceci par précaution et comme moyen d'empêcher la délibération commune. Cette question du nombre recevait donc toute son importance de celle de la délibération par ordre ou par tête. Il était impossible de séparer même par la pensée les deux propositions. Trancher l'une, c'était résoudre l'autre ; personne ne s'y trompait : on y apportait des deux côtés une égale franchise, une égale animation.

M. Necker désirait la double représentation du tiers état, mais n'osant prendre sur lui la décision qu'il croyait la meilleure, il fit convoquer les premiers notables déjà réunis par M. de Calonne et leur demanda leur avis tout à la fois sur la forme des assemblées électorales, le nombre des députés à élire, et le mode de délibération des états généraux. Dans les lettres de convocation il jetait le discrédit sur les usages suivis en 1614, c'est-à-dire sur l'égalité respective des trois ordres. Il était cependant facile de prévoir que les notables seraient favorables aux anciennes pratiques. Il n'y avait pas dix jours que le parlement s'était prononcé dans ce sens, et on ne pouvait attendre un avis différent des notables parmi lesquels figuraient les principaux membres de ce corps ainsi que les plus hauts dignitaires de la noblesse et du clergé. Le ministre allait ainsi, on ne sait pourquoi, au-devant d'une contradiction à peu près certaine.

Les procès-verbaux des délibérations des notables ont été conservés; ils contiennent les réponses motivées de chacun des six bureaux aux 54 questions qui leur étaient posées. En revoyant cet énorme travail accompli dans l'espace d'un mois (du 10 novembre au 12 décembre) on est frappé de la multiplicité de connaissances et de la hauteur de vues que révèlent toutes ces décisions. On est obligé de reconnaître que les hautes classes de la société française n'avaient pas, comme on l'a dit, tellement perdu le sens pratique et la langue des affaires dans la triste oisiveté où elles languissaient depuis trop longtemps. Tout ce qui touche au droit d'élire, aux règles représentatives est traité dans le sens des idées les plus libérales ; le vote de tous les contribuables est admis sans contestation. Il y a plus et, quoique n'y étant pas amenés par l'ordre naturel de leurs discussions, les bureaux demandent unanimement que l'égalité de l'impôt soit rétablie comme une mesure de justice et un retour à l'ancien droit public

de la France. En un mot l'esprit de 89 est partout dans ces délibérations [1], sauf un seul point, fondamental il est vrai, à savoir cette malheureuse question des ordres, qui est là comme une fatale et, on dirait presque, inutile pierre d'achoppement : car tout le reste est accordé et consenti.

Si la tradition n'avait pas consacré cette distinction des classes dans l'organisation politique, si la forme du corps législatif se fut trouvée en harmonie avec les mœurs et l'opinion, bonheur qu'a eu l'Angleterre et qui nous a manqué, il est à croire que la grande transformation, alors imminente, se serait faite toute seule et sans conflit. On en vient ainsi à se demander ce que c'était donc que cet obstacle contre lequel tout est venu se briser, si des deux côtés on n'en exagérait pas l'importance, si enfin c'était là une question de forme ou une question de fond, et on se dit, après réflexion, que c'était à la fois l'une et l'autre. Les défenseurs des ordres soutenaient que leur maintien ne porterait atteinte aux droits et à la sûreté d'aucun de leurs membres; ils y voyaient même un secours de plus pour la liberté générale : car, disaient-ils, « en réduisant à rien les deux premiers ordres, le tiers état se priverait de protecteurs qui, en soutenant les priviléges constitutifs de la nation, défendent aussi ceux de tous les citoyens [2]. » C'était bien là, quoi qu'on en ait dit, le langage politique avec lequel il fallait défendre les priviléges; mais il était trop tard, et ce qui était vrai aussi, ce qui devenait tous les jours plus sensible, c'est que ce système de classes séparées et superposées, détruisait l'égalité morale, la dignité personnelle, apanage naturel des habitants d'une même patrie; et, comme le faisait ressortir la minorité du cinquième bureau, « c'était marquer les membres du tiers état d'un signe d'humiliation qui entretiendrait une jalousie et une division éternelles. » Les maux d'imagination sont les pires de tous. Le vœu des notables pour le maintien du vote par ordres, avec égalité des voix pour chacun d'eux, offusqua les regards et empêcha de voir les dispositions plus

[1] N'est-il pas singulier, par exemple, de voir qu'au moment même où l'on professait un respect religieux pour les anciens usages on ne laissait pas d'y déroger et qu'on en donnait pour raison *la fin du régime féodal*. On voulait admettre au droit d'élire et d'être élu tous les gentilshommes sans exception, et à ceux qui objectaient qu'autrefois ce droit n'appartenait qu'aux nobles possédant fiefs, on repondait « que cet usage devait être uniquement attribué aux impressions qu'avait laissées dans nos mœurs le régime féodal ; — aujourd'hui que ces impressions sont entièrement dissipées, les bornes posées par le régime féodal ne doivent plus subsister. » (Délibération du 3e bureau, introduction au *Moniteur*, p. 452.) — Ceux qui ne comprenaient plus le sens des pratiques féodales étaient bien plus de leur temps qu'ils ne le croyaient; seulement il aurait mieux valu qu'ils en fussent tout à fait.

[2] Ces paroles furent dites dans un bureau des notables.

libérales dont il était entouré. Le bureau de Monsieur et 33 membres seulement contre 112 se prononcèrent pour la double représentation du tiers.

M. Necker s'était créé un embarras par cette convocation des notables. Lui qui s'était écrié au moment de son rappel au ministère : « Ah ! que ne m'a-t-on donné ces quinze mois de l'archevêque de Sens ! à présent c'est trop tard ! [1] » il venait à son tour de perdre un temps précieux ; il avait laissé l'exaltation s'accroître et les haines s'envenimer par tous ces tiraillements. Le comte d'Artois et les princes de la maison de Condé appuyaient hautement l'avis des notables dans une lettre adressée au roi, où ils ne craignaient pas « de prononcer le mot de *scission* et semblaient annoncer que si les droits des deux premiers ordres étaient altérés et méconnus, ils refuseraient eux-mêmes de confirmer leur propre dégradation en comparaissant à l'assemblée, et n'hésiteraient pas à protester contre une convocation illégale des états généraux... » C'était comme un avant-coureur de l'émigration. Des menaces semblables partaient en même temps des rangs du tiers état ; des écrits véhéments circulaient, on y rappelait que d'après les anciens usages, si chers aux privilégiés, le tiers état était libre de se donner autant de représentants qu'il le voulait, et avec ce système on aurait pu voir les députés du tiers accourir en foule aux états : c'était par avance le serment du Jeu de paume !

Pour amoindrir la difficuté, M. Necker imagina de dédoubler le problème. Après avoir posé devant les notables les deux questions du nombre des députés du tiers et du vote par tête ou par ordre aux états généraux, il laissa dans l'ombre la seconde et se borna à trancher la première. Ce qui favorisait cet expédient, c'est qu'en effet la question du nombre des députés pouvait matériellement se résoudre à part. De même qu'on avait annoncé les états généraux, sans dire comment ils seraient composés, on allait maintenant régler leur composition sans s'inquiéter de leur organisation ; on allait appeler les députés sans savoir ce qu'on en ferait.

Le 27 décembre, le roi sanctionna la fameuse décision qui, sous le nom de *Résultat du conseil*, attribuait au tiers état un nombre de députés égal à celui des deux ordres réunis.

M. Necker jouit avec ivresse de la popularité que lui donnait la grande mesure qu'il venait de prendre ; mais se rendait-il compte à lui-même de ses conséquences ? Elles étaient inévitables. Le tiers état ne devait pas se contenter d'un vain avantage numérique ; il ne l'avait tant désiré que pour avoir les moyens, non-seulement de

[1] Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*

balancer, mais de dominer les deux autres ordres dans une assemblée unique. On lui donnait des armes, c'était pour s'en servir; mais M. Necker avait l'air de ne plus s'en douter, et cependant il n'y avait guère plus de six semaines qu'il disait aux notables : « La fixa-« tion du nombre respectif des trois ordres est plus ou moins inté-« ressante selon les règles observées dans les états généraux. Cette « fixation est d'une conséquence majeure lorsque les trois ordres se « réunissent pour délibérer en commun : elle est moins importante « lorsqu'ils opèrent séparément et forment constamment une voix « distincte. »

Avait-il oublié ces paroles? Était-il maintenant dans l'illusion? Entretenait-il à dessein dans une fausse sécurité la noblesse et le clergé, lorsqu'il disait dans son rapport publié à la suite du *Résultat du conseil* : « L'intérêt qu'on attache à cette question (le nombre des « députés du tiers) est peut-être exagéré de part et d'autre; car « puisque l'ancienne constitution ou les anciens usages autorisent « les trois ordres à délibérer et voter séparément aux états généraux, « le nombre des députés dans chacun de ces ordres ne paraît pas une « question susceptible du degré de chaleur qu'elle excite. »

Loin d'imiter ces habiles politiques « qui ne laissent rien à la « fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil ou par prévoyance, » M. Necker se confiait au hasard des événements. Rappelé au pouvoir à titre d'homme nécessaire [1], s'il avait usé de l'autorité que lui donnait cette situation exceptionnelle, il est vraisemblable que le roi, dans les premiers moments, ne lui aurait rien refusé, et ce qui porte à le croire, c'est qu'il n'eut aucune peine à obtenir la double représentation du tiers état [2]. Si donc il avait pensé que la réunion des ordres était inévitable, pourquoi ne la proposait-il pas en même temps? Pourquoi, en hésitant lui-même, faisait-il naître autour de lui des hésitations qui, plus tard, quand il voulut se décider, de-

[1] L'abbé de Veri, qui n'était pas partisan de Necker, constate la puissance de son crédit, au moment de son rappel au ministère : « Son nom, dit-il, fait éclater pourtout des transports de joie, à la Bourse, aux promenades, dans les places publiques et jusqu'à Versailles... Il était descendu chez la reine où le roi vint le trouver, et lorsqu'il sortit de son cabinet, la reine le suivant des yeux battit des mains et bientôt tout le palais retentit des mêmes acclamations. Necker n'a voulu d'autre titre que celui qu'il avait déjà eu, de directeur général des finances et l'entrée au conseil d'État qui lui donne le titre de ministre. C'est cette entrée qui lui ayant été refusée sous M. de Maurepas fut cause de sa retraite. Ce qu'on lui refusait alors comme chose impossible, à cause de sa religion, il veut bien s'en contenter aujourd'hui, et cette acceptation n'est qu'un trait de modestie de sa part. C'est que l'opinion l'appelle aujourd'hui au pouvoir!... »

[2] On sait que la reine assista au conseil du 27 décembre et approuva le doublement du tiers.

vinrent des résistances? La question redoutable qu'il laissait indécise, et dont il cherchait à se dissimuler les périls, allait passionner les élections et l'assemblée future; on avait assez accordé au sentiment populaire pour l'exciter et l'enhardir, pas assez pour le satisfaire et l'apaiser.

Quel que soit au surplus le jugement que l'on porte sur les hommes qui prirent part aux événements de cette époque ardente et troublée, il ne faut jamais oublier que les difficultés étaient immenses, ce qui peut excuser les hésitations et les fautes. Il ne faut pas oublier non plus combien la catastrophe a été cruelle; les conséquences en pèsent encore sur nous, et c'est ce qui explique les plaintes.

L'année 1789 s'ouvrait ainsi avec l'inconnu. Louis XVI régnait depuis près de quinze ans : *grande* REGALIS *ævi spatium*. Cette période se résumait dans le grand acte qui venait de s'accomplir. L'heure des réformes spontanées s'était évanouie avec Turgot. Une première fois avec Clugny, puis avec Joly de Fleury et d'Ormesson, M. de Maurepas avait épuisé les ressources de la routine. Il n'usa pas jusqu'au bout des habiletés financières de M. Necker, lesquelles au surplus n'auraient pas pu se prolonger bien longtemps. Dans quelques mains qu'il se fût trouvé, ce pouvoir, qu'on appelait absolu, aurait été obligé de demander un appui à quelques débris des anciennes institutions. Voulant l'un et l'autre se passer du parlement, M. de Calonne échoua avec l'assemblée des notables, M. de Brienne avec la cour plénière. Les magistrats irrités poussèrent la vengence jusqu'au suicide, et la royauté se trouva face à face avec les états généraux, dénoûment nécessaire de toutes les vicissitudes que la monarchie française avait traversées depuis huit siècles; mais, hélas! ce dénoûment n'était que provisoire et allait devenir le signal d'une crise nouvelle et terrible.

R. DE LARCY.

RECENSEMENT

DE

LA POPULATION DE LA FRANCE

EN 1866

I

M. le ministre de l'intérieur, dans son rapport à l'empereur sur le recensement, se montre très-satisfait. « Malgré, dit-il, l'influence fâcheuse des épidémies qui ont sévi pendant les cinq dernières années sur presque tous les points de la France, malgré les causes de malaise qui ont atteint particulièrement certaines régions comme la maladie des vers à soie et celle de la vigne, la crise cotonière, etc., je suis heureux de constater que le mouvement ascensionnel de la population ne s'est pas ralenti. Les 89 départements de l'empire comptaient, en 1861, 37,386,161 habitants. La population recensée en 1866 s'élève à 38,067,094, présentant ainsi en 5 ans une augmentation de 680,933. Dans ce chiffre ne sont pas compris les corps de troupes de terre et de mer qui le 15 mai 1866, date du recensement de l'armée, étaient employés en Algérie, à Rome, au Mexique, dans les colonies et les stations navales, ensemble 125,000 hommes environ. La population totale se répartit de la manière suivante :

« Le sexe masculin.	19,014,109
« Le sexe féminin.	19,052,985
« Total général.	38,067,094

« L'augmentation pendant la période quinquennale précédente (1856 à 1861) avait été pour les 86 départements anciens de

677,738 ; elle est en 1866, de 673,797, soit en moins 3,941, mais cette minime différence est compensée et au delà par le chiffre plus élevé des troupes éloignées de France qui ont échappé, cette année, au recensement. Les trois nouveaux départements concourent pour 7,136 habitants à l'augmentation générale qui se trouve portée à 680,933. 58 départements sont en progrès et donnent un excédant de 787,392 habitants; dans les 31 autres départements, la diminution est de 106,459. En 1861, sur 86 départements, 57 étaient en augmentation et 28 en décroissance. La proportion est restée à peu près la même en 1866. Les diminutions sont attribuées pour la plus grande part à l'émigration des habitants des campagnes vers les centres industriels, où ils sont attirés par l'appât d'une vie plus facile et de salaires plus élevés. Ce déplacement ne s'opère pas cependant au profit exclusif des grandes villes. Votre Majesté en trouvera la preuve dans le tableau suivant, qui indique le mouvement de la population dans les 45 villes les plus importantes qui comptent au moins 30,000 habitants. Les 45 villes, (Paris compris), figurent dans l'augmentation totale pour 311,912 habitants, soit 45 pour 100. Pendant la période quinquennale précédente (1856 à 1861), l'augmentation pour les villes de 30,000 âmes avait été de 363,041, soit en plus 51,129. Les huit villes (Paris compris) dont la population dépasse 100,000 âmes ont augmenté de 269,395 habitants pendant la période de 1856 à 1861, et de 227,984 de 1861 à 1866, soit 41,411 en moins pour la dernière période. Cette progression n'a rien d'anormal et elle est loin de justifier les craintes qui ont été exprimées sur le développement excessif des agglomérations urbaines. En résumé les chiffres que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté constatent une situation favorable. Ils confirment l'amélioration sensible qui s'était produite dans le mouvement de la population à partir de 1856. L'augmentation dans les dernières années (non compris les trois nouveaux départements) a été de 1,358,671, tandis que de 1846 à 1856, elle avait été seulement de 738,878. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit pour démontrer que le progrès se soutient et s'affermit et qu'il n'a pas cessé d'être en rapport avec les développements de la prospérité générale. »

II

M. le ministre est donc satisfait des résultats du recensement. Avant d'examiner si nous devons l'être comme lui, je voudrais dire quelques mots d'une locution un peu emphatique et erronée que

l'on voit dans le rapport et dans les écrits officiels et officieux. La France, par l'acquisition de la Savoie et du comté de Nice, payée par l'unité de l'Italie et la création à nos portes d'un royaume de 25 millions d'hommes, ne s'est pas accrue de trois départements.

Le département des Alpes-Maritimes qui avait, en 1861, 194,578 habitants a été formé par l'arrondissement de Grasse distrait du département du Var, et par le comté de Nice qui n'avait que 126,452 âmes.

Quant à la Savoie qui, sous le premier empire, avant la création du département du Léman, était comprise à peu près tout entière dans le seul département du Mont-Blanc, elle forme deux départements, sans doute parce que le gouvernement sarde l'avait divisée en deux intendances, mais ces départements sont bien petits puisque l'un avait 267,496 et l'autre 275,039 habitants.

La population d'un département moyen de la France est de 420,000 habitants. La Savoie et le comté de Nice avec leur population totale de 669,000 âmes, au moment de la réunion, ne forment donc pas même la valeur de deux départements, et n'équivalent pas au seul département, par exemple, de Saône-et-Loire; leur division en trois départements n'augmente pas leur importance, mais les dépenses publiques.

Cela dit, revenons au recensement.

D'après le recensement de 1851, dans l'année qui a précédé l'empire, la population de la France s'élevait à.	35,783,170
Le recensement de 1866 a donné, y compris la Savoie et le comté de Nice.	38,069,094
Différence.	2,285,924
Mais, pour connaître l'accroissement réel de la population, il faut déduire de ce chiffre.	676,000
qui forment la population actuelle de la Savoie et du comté de Nice (l'accroissement a été dans ces parages de 7,300 âmes de 1861 à 1866.)	
Restent. . . .	1,609,924

L'accroissement aurait donc été pour cette période de 15 ans de 107,333 âmes par an. Ce serait déjà beaucoup moins que dans la période précédente.

En effet, le recensement de 1821 avait donné. . .	30,461,875
Comparé avec celui de 1851.	35,783,170
La différence est de. . . .	5,321,295

qui divisés par trente années donnent un accroissement annuel de 177,376 âmes, c'est-à-dire 70,000 de plus que l'accroissement annuel depuis l'Empire.

Je ne vois pas qu'il y ait lieu pour un ministre de l'empire et pour la France d'être fort content d'un pareil résultat.

III

Mais ce résultat, si peu satisfaisant n'est pas même exact, les recensements peuvent présenter des erreurs par omission ou personnes comptées deux fois, je crois que les deux derniers, notamment, sont un peu exagérés ; il existe des documents certains qui font connaître très-positivement le mouvement de la population, ce sont les actes de l'état civil, ils vont justifier mon assertion.

L'annuaire du Bureau des longitudes contient le relevé des actes de naissances, de mariages et de decès, de 1817 à 1863, pendant 47 ans, et l'accroissement de la population par année.

Voici ce relevé par périodes quinquennales :

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	ACCROISSEMENT.
1817-1821.	4,768,189	3,810,105	958,084
1822-1826.	4,888,146	3,914,173	973,973
1827-1831.	4,873,803	4,044,314	831,489
1832-1836.	4,868,312	4,252,222	616,090
1837-1841.	4,791,812	4,126,748	665,064
1842-1846.	4,908,833	4,010,312	898,521
1847-1851.	4,805,674	4,275,294	530,380
1852-1856.	4,677,183	4,372,985	304,198
1857-1861.	4,888,452	4,381,205	527,247

Sur la période 1862-1866, on n'a que deux années connues, 62 et 63, le relevé des trois autres n'a pas encore été publié.

Ces deux années sont plus favorables :

	Naissances.	Décès.	Accroissement.
1862 et 1863. . .	2,007,096	1,659,895	348,066

Mais il ne faut pas oublier que Nice et la Savoie figurent dans ces derniers chiffres, ainsi que dans celui de l'année 1861, et qu'il faut déduire les naissances et les décès de ces pays pour faire une comparaison exacte avec les périodes précédentes.

Voici le relevé du nombre total des naissances et des décès pendant

les gouvernements de la Restauration, de Louis-Philippe, de la République et de l'Empire, et l'augmentation annuelle de la population sous ces divers régimes.

RESTAURATION.

1817-1830, QUATORZE ANNÉES

Naissances.	13,545,429
Décès..	10,965,831
Excédant des naissances.	2,579,598

qui, divisés en quatorze années, donnent 967,449 naissances, 783,273 décès, et un accroissement moyen annuel de 184,257.

LOUIS-PHILIPPE.

1831-1847, DIX-SEPT ANNÉES.

Naissances.	16,474,247
Décès..	14,048,069
Excédant des naissances.	2,424,178

qui, divisés par dix-sept années, donnent une moyenne annuelle de 969,073 naissances, de 825,923 décès, et un accroissement annuel de 142,716.

RÉPUBLIQUE.

1848-1851, QUATRE ANNÉES.

Naissances.	3,887,093
Décès.	3,419,268
Excédant des naissances.	467,825

qui, divisés par quatre années, donnent une moyenne annuelle de 971,793 naissances, de 854,817 décès, et un accroissement annuel de 116,956.

EMPIRE.

1852-1863, DOUZE ANNÉES.

On n'a pas encore publié le relevé des années 1864, 1865 et 1866.

Naissances.	11,573,596
Décès..	10,414,085
Excédant des naissances	1,159,511

qui, divisés par douze années, donnent une moyenne annuelle de 964,466 naissances, de 866,173 décès, et un accroissement de 96,625 par an seulement.

Et encore, pour comparer d'une manière exacte avec les périodes précédentes, il faudrait déduire les naissances et les décès de la Savoie et des Alpes-Maritimes, moins l'arrondissement de Grasse, pendant les années 1861, 1862 et 1863 qui se montent :

Naissances, à.	57,031
Décès, à.	49,453

Ce qui ne fait plus qu'une moyenne de 959,713 naissances annuelles et 863,719 décès, et un accroissement annuel de 95,993 âmes au lieu de 107,333 que donnent les recensements.

En résumé, nombre moyen annuel

	Des naissances.	Des décès.	De l'accroissement.
Sous la Restauration. . .	967,449	783,273	184,257
Sous Louis-Philippe. . . .	969,073	825,923	142,716
Sous la République. . .	971,773	854,817	116,956
Sous l'Empire. . . .	959,713	863,719	95,993

En voyant ces chiffres incontestables, la diminution du nombre des naissances, l'augmentation de celui des décès, et l'accroissement de plus en plus faible de la population qui se réduit presque depuis quinze ans à la moitié de celui de la Restauration déjà bien peu élevé cependant, je me demande si on peut se réjouir et si tout bon Français ne doit pas être au contraire vivement inquiet, surtout lorsqu'on sait que la population de nos voisins et de nos rivaux s'accroît beaucoup plus rapidement.

IV

Mais lorsqu'on examine comment se répartit sur le sol de la France et à quel mouvement obéit cette population, qui ne s'accroît presque plus, l'inquiétude redouble.

Jusqu'en 1851, tous les recensements annonçaient un accroissement de population dans tous les départements, à très-peu d'exception près. Ainsi en comparant les recensements de 1836 à 1851 je ne trouve que huit départements dont le chiffre de population a un peu diminué, en tout de 52,518.

Mais le recensement de 1856 fit voir que plus de la moitié des départements de la France (54 sur 86) avaient diminué, quelques-uns d'un chiffre effrayant.

En 1861, 28 départements étaient encore en décroissance.

En 1866, 31 sont en décroissance et ce sont des départements anciens ; la Savoie et les Alpes-Maritimes ont un peu augmenté.

De sorte que la France depuis 15 ans a des départements qui se dépeuplent comme si nous étions en pleine décadence.

Où cette population va-t-elle? Dans les villes et surtout dans les grandes villes.

M. le ministre dans son rapport se félicite que ce mouvement d'émigration des habitants des campagnes a été moins fort que dans la période antérieure au recensement de 1861, les villes de 30,000 âmes et au-dessus n'ayant augmenté que de 311,912 âmes. N'est-ce pas déjà beaucoup trop? Mais M. le ministre aurait bien dû faire figurer dans son tableau les 68,118 individus dont le département de la Seine, non compris Paris, s'est accru depuis le dernier recensement, car, à bien prendre, toutes les communes du très-petit département de la Seine ne sont que des faubourgs de Paris. L'augmentation serait alors de 380,000 âmes.

Ensuite les villes au-dessous de 30,000 âmes ont aussi augmenté. J'ai relevé la population des villes de 10 à 30,000 âmes dans les recensements de 1861 et de 1866 : elle a augmenté de 65,000 âmes dans ces cinq dernières années.

On se console par cette réflexion : en Angleterre les villes ont pris encore bien plus d'extension qu'en France.

Mais dans ce pays dont la population a presque doublé depuis soixante ans, il n'est pas très-étonnant que les villes aient suivi la progression générale. Et néanmoins pour la stabilité et le bonheur de l'Angleterre un accroissement moindre dans les villes et plus grand dans les campagnes n'aurait-il pas mieux valu?

V

Ainsi nos grandes villes s'accroissent et nos campagnes se dépeuplent ou restent stationnaires.

Mais ce n'est pas tout; il faut voir comment la population des campagnes se répartit entre les diverses professions.

Une grande enquête agricole vient d'être faite par le gouvernement sur tous les points de la France; partout on s'est plaint à tous

les enquêteurs de la rareté de la main-d'œuvre et de l'insuffisance des bras pour les travaux de l'agriculture.

Si M. le ministre voulait bien faire connaître le plus promptement possible le détail des différentes catégories de la population d'après le dernier recensement et les recensements antérieurs, on verrait quelle perturbation profonde s'est opérée dans les éléments divers de la population, au préjudice de l'agriculture, et je puis ajouter au préjudice de la force et du bonheur de la France.

Des recherches faites dans l'arrondissement que j'habite, dans un pays essentiellement agricole et qui est dans la moyenne de la France, peuvent en donner quelque idée.

Dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne), il y avait d'après les recensements dans la catégorie de l'agriculture :

En 1856.	28,755	individus
En 1861.	27,540	—
En 1866.	25,788	—

Dans les catégories de l'industrie et du commerce :

En 1856.	9,994	individus
En 1861.	11,122	—
En 1866.	12,721	—

Ainsi l'agriculture a perdu en dix ans 2,967 individus ;

Et l'industrie et le commerce ont gagné 2,727.

Mais voici des chiffres bien plus significatifs encore.

On voit dans chaque recensement le détail des différentes personnes portées dans la catégorie de l'agriculture.

Le nombre des ouvriers agricoles à la journée de toutes natures était :

En 1856, de	13,721	habitants.
En 1851, de	9,125	—
En 1866, de	6,132	—

Plus de la moitié ont disparu en dix ans.

Je sais qu'on se console, qu'on se félicite même en disant : les machines agricoles remplacent avantageusement les forces de l'homme, la culture n'en est que mieux faite avec moins de bras ; c'est ce qui a eu lieu en Angleterre où l'agriculture est poussée à un si haut point de perfection.

Mais en Angleterre les domaines sont agglomérés, et les fermiers riches ; les charrues à vapeur, les faucheuses, les moissonneuses

peuvent fonctionner et remplacent la main de l'homme; mais en France, où presque partout la terre est morcelée à l'infini, ces machines ne peuvent pas fonctionner, et la rareté de plus en plus grande de la main-d'œuvre est cause du ralentissement de toutes les améliorations agricoles; à peine peut-on faire le strict nécessaire : la première industrie de la France, la mère nourricière, est menacée de dépérissement par l'abandon de beaucoup de ses enfants.

L'accroissement des villes et des grandes industries et le dépeuplement des campagnes agricoles altèrent la vitalité même et la puissance de la France.

Dans les villes, dans les centres industriels, dans les grandes manufactures et les grands ateliers, le travail sédentaire et la débauche étiolent souvent la population; les enfants légitimes ou illégitimes sont envoyés chez des nourrices mercenaires, à la campagne, où ils meurent en très-grand nombre.

Et à ce propos, n'est-il pas bon de dire un mot de ce prétendu accroissement de la vie moyenne à Paris, par suite de la démolition et de la reconstruction de cette capitale?

On cite d'un air de triomphe l'excédant des naissances sur les décès, et on ne dit pas que la plupart des émigrants et quelques mille pauvres enfants qui naissent à Paris sont emmenés aussitôt après leur naissance dans les départements voisins, où il en meurt au moins la moitié.

VI

Mais ce n'est pas seulement l'accroissement des villes aux dépens des campagnes qui ralentit l'augmentation annuelle de la population française; d'autres causes encore concourent à ce résultat que je trouve déplorable et que plus d'une personne regarde au contraire comme très-heureux.

Dans quatre des cinq départements de l'ancienne Normandie, on remarque un fait singulier et au premier aspect inexplicable. Dans le Calvados, l'Eure, la Manche et l'Orne, la population a diminué de 36,529 habitants depuis le recensement de 1861, à savoir :

Le Calvados, de	6,083	habitants.
L'Eure, de.	4,194	—
La Manche, de	17,522	—
L'Orne, de.	8,732	—

Et ces départements, dans les quarante années précédentes, avaient

déjà diminué d'une manière notable ; en comparant le recensement de 1836 à celui de 1861,

Le Calvados avait perdu. .	20,783	habitants.
L'Eure	26,101	—
La Manche.	2,961	—
L'Orne	20,338	—
Total. . .	70,183	—

Est-ce la stérilité du sol qui est cause de cette décroissance ? Est-ce la misère ? Ces départements comprennent au contraire la partie la plus fertile peut-être du sol français, la mieux cultivée ; la population, loin d'être misérable, vit dans une grande aisance. Il n'y a pas de pays plus admirablement situé ; la mer en baigne une partie : des routes magnifiques, des chemins de fer le sillonnent partout, l'industrie et l'agriculture rivalisent et se prêtent un mutuel appui, l'esprit des affaires multiplie les produits et les échanges, et cependant la population y décroît sans cesse ; pourquoi ? Ce serait bien long à dire s'il fallait développer toutes les causes, petites et grandes, et entrer dans tous les détails ; je me bornerai à la cause capitale, l'amour du bien-être et du luxe accompagné de son corollaire infaillible, l'égoïsme.

Comment s'est propagé cet amour d'un luxe corrupteur et cet égoïsme, c'est ce que je ne puis examiner ici.

Ces Normands calculateurs, prudents, veulent bien vivre, veulent paraître, veulent jouir, et cela dans toutes les classes ; ils sont à la hauteur des sages et des politiques heureux du siècle ; alors ils se marient tard ou pas du tout ; ils ont très-peu d'enfants ou pas du tout, afin d'avoir moins d'embarras, moins d'efforts et d'argent à dépenser pour autrui ; ils vivent sur les richesses acquises par leurs pères, qu'ils se bornent à entretenir et à accroître un peu s'ils le peuvent, sans trop de peine ; ils sont riches, mais à la façon de certains héritiers qui, ayant enterré tous les membres de leur famille et restant seuls, deviennent très-riches.

On parle dans maint discours de la prospérité de la Normandie et de ses progrès ; beaux progrès en vérité ! Pour les chevaux et les bêtes à cornes, peut-être, mais non pas assurément pour les hommes.

Et cependant cette race normande était, au moyen âge et dans les deux siècles derniers, la plus active, la plus prolifique, la plus entreprenante de toutes nos races françaises ; elle essaimait au loin déjà au lieu de s'amoindrir ; voilà l'effet d'institutions fausses et délétères.

Bien des gens et des plus hauts placés dans la hiérarchie des mondains lettrés de la France, trouvent que les Normands sont admirables de sagesse et de bon sens, en procréant très-peu d'enfants et en sachant si bien arranger leur vie confortablement.

Je me rappelle avoir vu, il y a déjà bien longtemps, un tableau fait par M. Moreau de Jonnes, alors chef de la statistique du ministère, pour faire connaître l'accroissement de la population dans tous les États de l'Europe par l'excédant des naissances sur les décès; la France était juste au dernier rang. Mais M. Moreau de Jonnes voyait là un signe infaillible de la supériorité des Français qui avaient la sagesse de donner la vie à peu d'enfants, et de ne pas s'exposer à la difficulté et à la gêne d'en nourrir et d'en élever un plus grand nombre.

Eh bien! la France marche évidemment dans la voie de la sagesse tant admirée par M. Moreau de Jonnes; de plus en plus les naissances diminuent: la mortalité, il est vrai, suit sa marche régulière, ascendante même malgré tant d'embellissements, d'assainissements et de belles phrases sur le progrès; toute la France imitera ces Normands avisés qui, ayant soin de diminuer le nombre des convives au banquet de la vie, n'en vivent que mieux; nous ferons renaître ces beaux jours de l'empire romain, sous César Auguste, par exemple, où l'on avait aussi la sagesse d'avoir peu ou point d'enfants, où on admirait tant de beaux monuments en reconstruction, tant de merveilleux spectacles, où on s'amusait tant, où on avait des repas si somptueux, jusqu'au jour où, à l'instar de l'empire romain qui a fini faute de Romains, la France ne sera plus la France.

Vous croyez peut-être que je ne parle pas sérieusement; vous vous trompez. Lisez ce qui suit, pesez les documents que je vais vous faire connaître et vous me direz ensuite si je m'effraye de vaines chimères. Je veux examiner la plus grande question de notre époque avec une franchise entière, sans dissimuler la vérité, mais sans passion, sans esprit de parti, comme s'il s'agissait d'examiner un point encore mal connu de l'histoire d'un peuple de l'antiquité.

VII

La France, à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre, a résisté d'abord à presque toute l'Europe armée contre elle et ensuite l'a dominée. Quelle était la puissance réelle de la France et sa force relative en 1790 avant nos grandes guerres?

On estime généralement que sa population s'élevait alors à 26 millions, mais elle était en réalité bien plus considérable.

Avant notre grande révolution jamais on n'avait fait un recensement général de tous les habitants. « Et il n'était pas facile, dit Necker, dans son ouvrage sur l'administration des finances, page 202, de faire le dénombrement général d'un si vaste pays, mais après en avoir fait de partiels, en différents lieux, on en a comparé le résultat avec le nombre des naissances, des morts et des mariages, et ces rapports confirmés jusqu'à un certain point par les expériences faites dans d'autres pays, ont établi une mesure de comparaison à laquelle il est raisonnable d'avoir confiance. »

Mais tous ces dénombrements partiels qui ont servi de base pour le chiffre total de la population étaient presque toujours au-dessous de la vérité par la négligence des personnes chargées de les faire ou par l'inexactitude volontaire des fonctionnaires de chaque localité; ils craignaient, comme les contribuables, que ces dénombrements ne fussent un moyen d'augmenter leurs impôts, et cherchaient à diminuer le chiffre de la population. Cette défiance extrême du fisc était générale en France avant la Révolution.

La proposition établie par les commis des ministères ou les économistes entre la population accusée par ces dénombrements et le nombre des naissances, mariages et décès constatés par les actes de l'état civil déposés chaque année aux greffes des bailliages, était donc erronée et trop faible.

Dans mes ouvrages *de la France avant la Révolution* et *de la Grandeur possible de la France* j'ai prouvé que notre pays en 1790 ne pouvait pas avoir moins de 30 millions d'habitants.

La France était alors l'État le plus peuplé, le plus puissant de toute la chrétienté.

L'Angleterre, même avec l'Irlande, n'avait que 14 millions d'habitants, et elle venait de perdre ses plus belles colonies.

La population d'Espagne atteignait à peine ce chiffre et ses immenses colonies, très-peu affectionnées à la métropole, étaient autant une cause de faiblesse que de force, et la rendaient vulnérable sur une foule de points. D'ailleurs, l'Espagne était gouvernée par un prince de la maison de France.

L'Italie, partagée entre un assez grand nombre de petits États, ne donnait aucune inquiétude à la France; le plus puissant, le royaume des Deux-Siciles, peuplé de 6 à 7 millions d'hommes était aussi gouverné par un prince de la maison de France.

L'empire d'Allemagne présentant en apparence une puissance importante, peuplé de 28 millions d'hommes au plus, était par-

tagé entre une foule de souverainetés souvent hostiles et ne faisait courir aucun danger à ses voisins. La France qui protégeait l'indépendance des petites souverainetés contre l'Autriche et la Prusse était toujours assurée de trouver des Allemands à opposer à des Allemands et des auxiliaires sur les champs de bataille.

Le dernier partage de Pologne n'avait pas encore eu lieu.

La Prusse, qui n'avait encore pris à la Pologne que les palatinats du Marienbourg, de Kulm et de la petite Poméranie, avait 6 millions d'habitants.

L'Autriche, qui n'avait encore de la Pologne qu'une partie de la Galicie actuelle, qui ne s'était pas encore emparée de Venise et de ses provinces italiennes et dalmates, du duché de Salzbourg, avait 25 à 26 millions de sujets; les 3 millions de Belges, séparés de l'Autriche par toute l'Allemagne, sans cesse exposés aux coups de la France, peu sympathiques aux Allemands qui gouvernaient l'Autriche, étaient plutôt un embarras qu'une force réelle.

La Russie n'avait encore à cette époque qu'une petite partie de la Pologne, les provinces de Minsk, de Vitepsk et de Polotzk; les immenses contrées situées à la droite du Dniéper et à la gauche de la Dvina formaient encore une Pologne indépendante. La Russie n'avait pas conquis la Finlande, le Caucase et les provinces situées au sud, ni la Bessarabie. La population de l'empire russe s'élevait à peine à 26 ou 27 millions; et sur ce chiffre 2 millions au moins perdus dans les immenses déserts glacés de la Sibérie ne donnaient aucune force à l'empire vis-à-vis de l'Europe.

En Amérique, les nouveaux États-Unis n'avaient encore que trois millions d'hommes et ne donnaient à la France aucune inquiétude mais l'espérance d'un puissant concours dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre.

Aucun des États de l'Europe n'avait la puissante unité de la France où toutes les races s'étaient fondues ensemble depuis longtemps et étaient animées d'un même sentiment de nationalité.

La France était donc sans conteste, non pas seulement par le courage, le génie de ses habitants, mais par leur nombre, le plus puissant des États de la chrétienté.

Aussi qu'avons-nous vu dans les années suivantes? A l'époque de la République et de l'Empire, la France, privée d'abord par les proscriptions et l'émigration d'une partie de ses enfants, dévorée par la guerre civile la plus meurtrière, résiste cependant à presque toute l'Europe et bientôt après déborde sur tous les États voisins. Quels qu'aient été le courage et le fanatisme de liberté et de gloire des armées républicaines et impériales, des événements aussi prodigieux ne s'expliquent que par une force réelle immense.

VIII

Nous voici maintenant en 1867; soixante et quinze ans nous séparent du commencement de ces grandes guerres. Que sommes-nous devenus? Que sont devenus les autres États de la chrétienté?

Le territoire de la France est resté à peu près ce qu'il était en 1789. Nous avons perdu quelques places de notre frontière du Nord et nous avons gagné le comtat Venaissin, Nice, la Savoie et le comté de Montbéliard; la valeur de deux départements moyens. Nous avons conquis l'Algérie, qui jusqu'à présent diminue plutôt nos forces qu'elle ne les augmente, et où nous donnons le spectacle de notre versatilité et de notre impuissance à coloniser. Nous avons perdu l'île Bourbon et notre magnifique colonie de Saint-Domingue.

Le territoire européen de l'Angleterre est resté le même, elle a gardé seulement Heligoland et l'île de Malte, mais elle a agrandi ses immenses colonies de l'Amérique du Nord, gardé le cap de Bonne-Espérance et ses vastes territoires, fondé d'immenses colonies dans le continent de l'Australie et les îles de la Nouvelle-Zélande. Je ne parle pas de son colossal empire des Indes qui peut augmenter sa richesse mais non sa force, et lui échapper peut-être un jour.

La Russie s'est agrandie des dépouilles de la Pologne. Dans le partage de 1793 et en 1815, elle a pris la part du lion, et un territoire aussi grand que la France entière. Elle s'est emparée ensuite de la Finlande, de la Bessarabie, du Caucase et des provinces situées au sud; elle s'étend tous les jours en Asie.

Les États-Unis d'Amérique grandissent comme le géant de la fable, s'étendent sur un territoire grand comme seize fois la France.

L'Italie n'est plus divisée en plusieurs petites souverainetés, mais forme un grand État unitaire.

L'Allemagne, autrefois fractionnée et sans force contre la France se réunit sous le sceptre de cette maison de Hohenzollern si ambitieuse, si tenace et si guerrière.

Que l'on reporte ses regards sur les hommes et non pas seulement sur les territoires, c'est encore bien autre chose.

La population de l'Angleterre s'est élevée de 14 millions à 30, sans compter ces millions de colons qui fondent dans le nord de l'Amérique, au cap de Bonne-Espérance, en Australie, de nouvelles nations anglaises; elles rivaliseront un jour de puissance et de gloire avec la mère patrie.

La population des États-Unis, qui, double en vingt ans, a décuplé

depuis 1790. Elle dépasse aujourd'hui 35 millions ; avant la fin du siècle, elle sera probablement de 70 millions, et nous pouvons juger par les messages insolents de son gouvernement à l'occasion des affaires du Mexique quels dangers peut nous faire courir ce grand pays dont autrefois nous espérions un puissant appui.

Les Allemands des divers États qui, en 1790, étaient à peine 27 à 28 millions, dépassent aujourd'hui 44 millions. La Prusse en particulier qui, en 1817, n'avait que 10 millions et demi d'habitants, c'est-à-dire à peu près le tiers de la population de la France, s'est accrue en quarante-sept ans de 8 millions et demi par le seul excédant des naissances sur les décès, tandis que la France n'a augmenté que de 7 millions et demi dans le même espace de temps, c'est-à-dire trois fois moins rapidement.

La Russie compte aujourd'hui dans son immense empire 80 millions d'hommes. Le vrai peuple russe, en mettant de côté tous les peuples conquis, s'élève aujourd'hui à plus de 50 millions d'hommes, et cette population qui domine toutes les autres races s'accroît de 550 à 600,000 âmes par année, par le seul excédant des naissances sur les décès.

Dans tous les États de la chrétienté, la population s'accroît plus vite qu'en France ; de plus en plus notre pays reste en arrière, et, sans qu'il paraisse s'en douter ou s'en inquiéter, sa force relative diminue ; si les choses continuent à marcher ainsi, la France, qui était la première des nations de la chrétienté, sera bientôt reléguée au cinquième rang. La France sera-t-elle encore la France ?

Ce n'est pas assez de l'affaiblissement sinistre de sa vitalité, la France qui depuis des siècles protégeait les petits États et luttait contre l'agrandissement des puissantes monarchies de l'Europe, abandonne cette politique de tous nos grands hommes d'État, elle contribue elle-même, par ses armes ou par sa neutralité et son approbation, à former ou à développer sur nos frontières de grands États, réunissant les peuples ayant des affinités de race ; elle déclare que l'agglomération, la concentration de ces peuples est un bien, une nécessité, et que le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles ne saurait l'inquiéter.

C'est une politique sublime d'abnégation !

Avec ce système des grandes nationalités agglomérées, la France pourra peut-être gagner la Belgique, une partie de la Suisse, mais en perdant l'Alsace et la Lorraine allemandes, le comté de Nice et la Corse.

Avec ce système, l'Autriche qui ne peut nous faire aucun mal, puisqu'elle ne nous touche sur aucun point, et pourrait nous être

très-utile, l'Autriche qui n'est qu'un composé de nationalités diverses, sera nécessairement dissoute.

La France aura sur ses frontières le royaume d'Italie dont la marine sera plus puissante que la sienne et dominera la Méditerranée; puis l'empire d'Allemagne, qui absorbera les provinces allemandes de l'Autriche, le Danemark et la Hollande, peuplée d'hommes d'origine teutonique, nous reprendra l'Alsace et la Lorraine allemandes, s'emparera des deux tiers de la Suisse et comptera plus de 54 millions d'hommes dont le nombre augmentera avec rapidité.

La Russie absorbera les peuples slaves de la Turquie et de l'Autriche, et comptera avant la fin du siècle 100 millions d'hommes qui seront doublés au siècle suivant.

L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. Si ce mot est vrai, quand les races anglaises, germaniques et russes, s'accroissant sans cesse, pourront en mettre un nombre beaucoup plus grand que nous, que deviendra l'influence de la France?

RAUDOT,
Ancien représentant.

LA LOI DU 15 MARS 1850

ET L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

Une assemblée républicaine votait au mois de mars 1850 une loi qui devait fonder en France la liberté d'enseignement, à laquelle le nom de M. de Falloux demeure désormais lié. Dix-sept ans plus tard, au sein du Corps législatif du second empire, cette loi, déjà modifiée dans ses dispositions essentielles et défigurée par des remaniements successifs, était dénoncée au pays comme une œuvre de réaction, comme un obstacle au progrès de l'enseignement populaire [1].

On oublie vite de nos jours, et un intervalle de dix-sept ans peut passer pour une longue période dans une époque agitée comme la nôtre; à la distance où le temps et les événements nous ont placés de la loi de 1850, il peut n'être ni sans opportunité ni sans intérêt de rappeler ce qu'a été cette loi, ce qu'elle a voulu, ce qu'elle est devenue.

La loi de 1850 a été ainsi qu'on l'a dit souvent un traité de paix. Elle a mis fin aux longues et ardentes luttes soutenues pour la liberté d'enseignement ; en même temps qu'elle consacrait cette liberté, elle a enlevé à l'Université la direction de l'enseignement officiel pour en investir la société dans la personne des représentants de toutes les forces vives du pays. Sans parler de celles de ses dispositions qui règlent l'organisation générale de l'enseignement, ni de celles qui ont trait à l'enseignement secondaire, ce caractère de la loi est profondément empreint dans la partie relative à l'instruction primaire. C'est sous cette inspiration que, sans méconnaître les incon-

[1] Discours de M. Carnot sur le projet de la loi relatif à l'enseignement primaire, séance du Corps législatif du 1er mars 1867.

testables services rendus par la loi de 1833, sous l'influence de laquelle le nombre des écoles publiques s'était accru avec une rapidité singulière, le législateur de 1850 a comblé les lacunes de cette loi, l'a modifiée pour faire une part plus large à la liberté et a réformé quelques-unes de ses dispositions dont l'expérience avait montré les dangers. L'institution fondamentale de la loi était celle du conseil académique établi dans chaque département auprès du recteur, et placé sous sa présidence. Il devait compter dans son sein un fonctionnaire de l'enseignement public désigné par le ministre, le préfet ou son délégué, l'évêque ou son délégué, des ministres des différents cultes reconnus, les représentants électifs de la magistrature et du conseil général. Ce conseil, dont la composition et l'origine garantissaient à la fois l'autorité et l'indépendance, devait être, suivant les expressions de M. de Montalembert, une sorte de « grand jury chargé de veiller au « maintien de la liberté d'enseignement, » investi à la fois du « gou-« vernement moral de l'enseignement officiel et de la protection de « l'enseignement libre. » C'était dans ces conseils, également dégagés de tout esprit de coterie et inaccessibles à toute pression administrative, que devait résider, indépendamment de leurs autres attributions, la direction heureusement décentralisée de l'instruction primaire en France.

La loi de 1850 distinguait deux sortes d'écoles : les écoles publiques et les écoles libres. Tout Français âgé de vingt et un ans et muni d'un brevet de capacité pouvait exercer la profession d'instituteur public ou libre. Le recteur ne pouvait s'opposer à l'ouverture d'une école libre que dans l'intérêt des mœurs publiques, et son opposition devait être jugée dans un bref délai et sans recours par le conseil académique. C'était aussi uniquement au point de vue de la moralité, de l'hygiène et de la salubrité que ces écoles pouvaient être soumises à l'inspection.

Des dispositions non moins libérales réglaient la condition des écoles publiques. La loi attribuait aux conseils municipaux le choix des instituteurs communaux qui devaient être pris sur une liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil académique, ou sur la présentation faite par les supérieurs pour les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique. Le même droit de présentation appartenait aux consistoires pour les instituteurs non catholiques. Le droit de suspendre ou de révoquer les instituteurs était réservé au recteur. La loi, en enlevant aux instituteurs le privilége de l'inamovibilité que leur avait imprudemment accordé la loi de 1833, s'était soigneusement attachée à améliorer leur condition matérielle : elle élevait à 600 francs le *minimum* de leur

traitement[1] et constituait à leur profit une caisse des retraites. Chaque commune devait entretenir une école publique ; toutefois le conseil académique pouvait dispenser une commune d'entretenir une école publique, à condition qu'elle pourvoirait à l'enseignement primaire gratuit, dans une école libre, de tous les enfants dont les familles seraient hors d'état d'y subvenir : l'école ainsi désignée conservait, malgré la subvention de la commune, son caractère d'école libre. La loi repoussait comme une dangereuse chimère la gratuité absolue de l'enseignement primaire, mais elle assurait cet enseignement gratuit à tous les enfants dont les familles seraient hors d'état de le payer.

Une innovation considérable consistait dans l'organisation des écoles de filles qui n'avaient trouvé place dans aucune des lois antérieures. Désormais toutes les communes de plus de 800 âmes étaient tenues d'entretenir une école de filles. Pour faciliter le recrutement du personnel enseignant, un article de la loi assimilait au brevet de capacité exigé des instituteurs les lettres d'obédience délivrées par les supérieures des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État.

Enfin la loi autorisait la création d'écoles d'adultes et d'apprentis, en laissant au conseil académique la désignation des instituteurs qui seraient chargés de la direction de ces écoles.

Ce résumé des dispositions principales de la loi de 1850 suffit à en faire apprécier l'esprit. Elle confiait aux représentants de toutes les forces sociales la garde de la liberté d'enseignement et la direction de l'enseignement public. Elle enlevait les écoles libres à la nécessité de l'autorisation préalable et au contrôle de l'État. Elle reconnaissait à la commune le droit de choisir l'instituteur auquel elle voudrait confier la direction de son école. Elle favorisait le développement de l'instruction primaire en autorisant l'ouverture d'écoles libres, en améliorant la condition des instituteurs, en organisant des écoles de filles, en encourageant la création des cours d'adultes.

Une telle loi devait exciter les regrets des défenseurs du monopole et les défiances des partisans d'une centralisation sans limites. Mais il est permis de s'étonner qu'elle ait pu être attaquée au nom de la liberté et combattue comme une entrave au développement de l'enseignement populaire.

Le régime inauguré en 1852 donna aux adversaires de la loi de 1850 une prompte satisfaction. Dès le 9 mars 1852, un décret dictatorial abrogeait deux des dispositions essentielles de cette loi ; il brisait l'organisation élective des conseils académiques en donnant au ministre de l'instruction publique le droit de nommer et de

[1] D'après l'exposé des motifs, la moyenne annuelle pour 27,000 instituteurs n'était que de 454 fr.

révoquer les membres de ces conseils; il dépouillait les conseils municipaux du pouvoir de nommer les instituteurs communaux et transférait ce pouvoir aux recteurs.

Un décret du 14 juin 1854, porta à la loi de 1850 une nouvelle atteinte. Les académies départementales furent supprimées : les décisions des conseils départementaux en matière de liberté d'enseignement soumises à un recours devant le conseil supérieur de l'instruction publique : les préfets investis du droit de nommer et de révoquer les instituteurs primaires.

Ces transformations qui détruisaient dans son principe la loi de 1850, répondaient au changement qui venait de s'opérer dans les institutions politiques de la France. L'autorité dont le législateur de 1850 avait investi les représentants élus des pouvoirs sociaux, passait à des conseillers nommés par le ministre et révocables par lui ; les droits des conseils municipaux étaient transportés aux préfets. La centralisation succédait ainsi à la liberté ; l'intérêt politique prenait la place de l'intérêt social dans la direction de l'enseignement populaire.

Cette attribution aux préfets du droit de nommer et révoquer les instituteurs des quarante mille communes de France constitue, dans son principe comme dans ses résultats, une des plus graves atteintes qu'ait reçues jusqu'ici l'organisation de l'enseignement populaire. Cette idée qui s'était produite au milieu de la discussion de la loi de 1850, avait soulevé au sein de la commission une réprobation dont le rapporteur, M. Beugnot, s'était fait l'énergique interprète :

« La pensée, disait-il, de placer les instituteurs communaux sous « l'autorité immédiate du préfet est une nouveauté, et il importe d'au- « tant plus d'en apprécier exactement les conséquences qu'il s'agit « ici à vrai dire de l'instruction primaire tout entière. Car, dans cette « partie de l'enseignement, la liberté est impuissante à créer une « concurrence sérieuse contre le privilége conféré par les communes « à leurs instituteurs... L'État possède un droit de surveillance, « mais transformer ce simple droit d'inspection en un pouvoir dis- « crétionnaire, abandonner à des agents de l'État, déjà surchargés de « tant d'attributions différentes, et exposés à tous les revers de la « politique, la faculté de nommer et de révoquer les instituteurs « communaux, ou en d'autres termes de régir absolument l'instruc- « tion donnée à plus de deux millions de jeunes enfants, c'est *con- « fondre tous les pouvoirs, méconnaître tous les droits et préparer la « décadence de l'enseignement primaire...* » « Le projet de loi, disait avec non moins de force et de vérité M. Anatole Lemercier dans la discussion de la loi de 1854, va changer complétement la mission des instituteurs primaires. *On va faire d'eux des commissaires de*

police au petit pied. Ils ne s'occuperont plus que de plaire au préfet. »

L'histoire électorale de ces dernières années, en mettant en lumière la condition faite aux instituteurs primaires par le régime actuel, n'a que trop justifié les prévisions des auteurs et des défenseurs de la loi de 1850. Chacun sait aujourd'hui ce qu'a gagné l'instruction primaire, ce que les instituteurs eux-mêmes ont gagné en indépendance et en dignité à cet embrigadement sous la main des préfets, à cette introduction forcée de la politique dans l'école. Nous devons rendre cette justice aux membres de la gauche qui ont pris part à la discussion de la loi récemment votée sur l'enseignement primaire qu'ils ont demandé le modification du système qui livre aux préfets la nomination des instituteurs ; mais ce n'est pas aux conseils municipaux, c'est à l'inspecteur de l'Académie, c'est-à-dire à un fonctionnaire subordonné de l'Université qu'ils ont demandé que ce pouvoir fût attribué. « Toutes les objections que vous dirigez « contre la nomination de l'instituteur primaire par le préfet, peu« vent être élevées contre sa nomination par l'inspecteur de l'Aca« démie, » a répondu avec beaucoup de raison, aux auteurs de l'amendement, M. le commissaire du gouvernement Genteur. Sous l'empire de quelles préventions ou de quelles rancunes, des esprits libéraux ont-ils été conduits à préférer au régime de 1850, celui de 1852? Entre ces systèmes, et entre ces deux lois, de quel côté est l'œuvre de progrès, de quel côté est l'œuvre de réaction?

Nous avons insisté sur ce point dont l'importance est à notre avis capitale. La question de la liberté de l'enseignement primaire réside en effet principalement dans le régime des écoles publiques. Ainsi que le faisait observer à juste titre M. le comte Beugnot, dans le rapport que nous citions plus haut, la concurrence faite par les écoles bres aux écoles communales sera presque toujours illusoire dans la plupart de nos communes. Le point essentiel est donc d'assurer aux communes la plus entière indépendance dans la direction de leurs écoles, d'en confier la direction aux représentants naturels des pères de famille, au lieu de la livrer aux influences politiques et à l'omnipotence administrative.

Telle avait été la pensée dominante de la loi de 1850, et c'est contre cette tendance qu'ont réagi constamment les lois qui se sont succédé en cette matière depuis 1852. La législation a tendu sans cesse depuis cette époque à donner à l'administration la direction plus absolue de l'enseignement primaire, à accroître les privilèges des écoles communales rendues plus dépendantes, et à enlever en même temps à l'enseignement libre quelques-unes des facilités que lui avaient assurées la loi de 1850. La loi sur l'instruction primaire que vient de voter le Corps législatif, a été conçue dans cet

esprit, et plusieurs de ses dispositions portent une nouvelle atteinte à l'œuvre de 1850.

On ne peut assurément qu'applaudir aux dispositions de cette loi qui, entrant plus avant dans la voie ouverte en 1850, ont pour objet de multiplier les écoles de filles et d'améliorer la condition des institutrices. Chaque commune de 500 âmes sera tenue désormais d'avoir une école de filles ; dans les communes qui n'auront qu'une école mixte, une femme sera chargée de diriger les travaux à l'aiguille des filles ; ajoutons seulement que, fidèle à l'esprit de la législation actuelle, la loi nouvelle réserve au préfet le choix de ces maîtresses de couture !

Mais la loi ne se borne pas aux dispositions relatives aux écoles de filles : elle en renferme d'autres d'une application plus générale, et dont la gravité n'a peut-être pas été suffisamment signalée. Nous avons dit que la loi de 1850 laissait aux communes qui ne pouvaient pas suffire à l'entretien d'une école publique, mais dans lesquelles existait une école libre, la faculté de pourvoir à l'enseignement gratuit dans cette école de tous les enfants dont les familles seraient hors d'état d'y subvenir. Aujourd'hui, le nombre des communes qui profitent de cette faculté et subviennent à l'éducation des enfants indigents dans des écoles libres est de 5,555, dont 5,409 pour les écoles de filles, 146 pour les écoles de garçons. La loi nouvelle modifie profondément cet état de choses : elle étend à ces écoles libres qui, à raison de leur bonne direction, ont mérité la confiance des communes, le régime légal des écoles publiques ; elle les soumet, comme ces dernières, à l'inspection complète des livres, des méthodes et des résultats de l'enseignement.

Nous laissons à un honorable député de la majorité le soin de caractériser la portée de cette modification. « Le gouvernement, a très-« bien dit M. le comte de Boigne, ne veut pas qu'il y aït dans l'em-« pire une seule commune, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait au « moins une école soumise à la direction complète et directe de « l'Université. Si une école libre veut remplir cet office, elle sera « tolérée ; si elle refuse, on en créera une autre pour la rem-« placer. »

Cette extension donnée à l'enseignement officiel, au détriment de l'enseignement libre, et l'état de dépendance chaque jour plus étroite dans lequel les écoles communales se trouvent placées à l'égard de l'administration, ne permettent pas de voir sans quelque inquiétude les avantages qu'assure la loi nouvelle à ces dernières écoles. L'extension de la gratuité, la faculté de créer une caisse des écoles au profit exclusif des écoles publiques, sont autant de mesures qui rendront plus difficile la concurrence des écoles libres et qui as-

sureront à l'État sur l'enseignement populaire une influence de plus en plus prépondérante.

La loi nouvelle n'a pas cru ces avantages suffisants : elle a, du même coup, enlevé à l'enseignement libre un des avantages que lui avait conférés la législation antérieure, et dont la suppression doit entraver de la manière la plus regrettable le recrutement du personnel enseignant.

L'article 79 de la loi du 15 mars 1850 dispensait du service militaire les instituteurs des écoles publiques, les jeunes gens qui se préparaient à l'enseignement primaire public dans des écoles dirigées à cet effet, les novices et les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par l'État ou reconnues d'utilité publique, sous la condition qu'ils prendraient devant le recteur, avant le tirage, l'obligation de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public et qu'ils réaliseraient cet engagement.

En énumérant successivement les instituteurs *des écoles publiques* et les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement, la loi semblait clairement indiquer que ces derniers seraient dispensés du service militaire alors même qu'ils ne seraient pas instituteurs dans des écoles publiques, mais qu'ils se livreraient à l'enseignement dans des écoles libres. Telle a été en effet l'interprétation donnée à cette loi jusqu'en 1866 aussi bien par le ministre de la guerre que par le ministre de l'instruction publique. Il suffit de rappeler comment s'exprimait sur ce point M. Rouland dans une circulaire adressée aux recteurs le 7 mars 1859.

« Aux termes de l'article 79 de la loi du 15 mars 1850, écrivait-il, les instituteurs congréganistes souscrivent l'engagement au titre de membres ou novices d'associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi, reconnues comme établissement d'utilité publique. Les associations sont l'objet de cette faveur par le motif qu'elles présentent un caractère permanent d'utilité générale ; caractère auquel participent tous leurs membres, *quelle que soit d'ailleurs la destination qu'elles croient devoir assigner à chacun d'eux.*

« Les engagés de cette catégorie ne se lient donc point, comme les maîtres laïques, par un engagement purement individuel ; et l'association à laquelle ils appartiennent a le droit de disposer d'eux comme elle le juge convenable. *Par suite, le frère chargé de diriger une école libre, relevant de l'association, ne perd pas ses droits à la dispense.* »

Cette interprétation de la loi de 1850 a été modifiée en 1866 par M. le ministre actuel de l'instruction publique, et pour mettre un terme aux réclamations qu'avait soulevées ce changement de juris-

prudence administrative il a inséré dans la nouvelle loi un article qui restreint en termes formels aux instituteurs des écoles publiques la dispense du service militaire. Les arguments invoqués par M. le ministre et par les partisans du projet de loi pour justifier cette innovation peuvent se réduire à un seul : la dispense du service militaire ne peut être accordée qu'à des fonctionnaires publics. M. le marquis d'Andelarre a, dans un discours excellent, fait justice de cette argumentation. Il a établi avec beaucoup de force que la dispense du service militaire, dans les cas où elle est accordée, n'est pas une faveur faite à la personne dispensée, mais un avantage concédé dans l'intérêt public. « Toute la question, a-t-il dit, est de savoir si un jeune homme peut être plus utile à l'État dans la carrière qu'il compte suivre, que dans l'armée. C'est un privilége, comme vous l'appelez, mais ce privilége n'est fondé que sur l'intérêt de l'État. S'il n'est pas de son intérêt que les instituteurs laïques ou religieux soient dispensés, retirez la dispense ; nous ne venons pas vous demander un privilége, nous venons vous demander purement et simplement ce que nous regardons comme le plus grand intérêt de l'État.

« La question que vous avez à décider est celle-ci : Est-il utile, est-il nécessaire que les membres des associations laïques ou religieuses qui se préparent à l'enseignement, soient dispensés du service militaire ? Si cela est nécessaire pour le recrutement des instituteurs publics, comment cela serait-il moins nécessaire pour le recrutement des instituteurs libres laïques ou ecclésiastiques qui se recrutent aux mêmes sources ? Si vous reconnaissez que cela est matériellement nécessaire pour le recrutement, cela l'est bien davantage au point de vue de l'égalité et de la liberté. »

La question se trouvait ainsi posée dans ses véritables termes. La société est-elle intéressée aux progrès de l'enseignement libre aussi bien qu'à ceux de l'enseignement officiel ? Y a-t-il dans l'un comme dans l'autre cas un service et un intérêt publics ? Sous l'empire de la loi de 1850 la réponse n'aurait pas été douteuse : mais nous reconnaissons que les tendances qui président aujourd'hui à la direction de l'enseignement public conduisaient à une solution contraire. Le Corps législatif a obéi à ces tendances et fait de la dispense du service militaire le privilége des instituteurs officiels.

On ne saurait trop regretter cette restriction, qui ne sera pas moins préjudiciable à l'enseignement officiel qu'à l'enseignement libre. La dispense du service militaire est en effet indispensable au recrutement du personnel des associations enseignantes. Et si pour échapper aux conséquences du système que consacre la loi nouvelle, elles placent dans les écoles publiques qu'elles dirigent ceux de leurs su-

jets qu'elles voudront affranchir du service militaire, la direction de ces écoles se trouvera exclusivement abandonnée aux instituteurs les plus jeunes et les plus inexpérimentés.

Il manquerait quelque chose à cette étude si nous nous bornions à signaler les atteintes déjà portées à la liberté d'enseignement et les dangers que nous paraît offrir à ce point de vue la loi récemment votée. Les tendances qui prévalent depuis longtemps déjà dans les conseils du gouvernement et que M. le ministre de l'instruction publique professe avec une honorable franchise, doivent conduire dans un temps donné à une transformation plus radicale du régime actuel de l'enseignement. Les membres de l'opposition démocratique qui se sont faits dans cette discussion les zélés auxiliaires de M. Duruy, n'ont pas reculé devant ces conséquences logiques de leur principe et en ont fait l'objet d'un contre-projet dont quelques dispositions nous paraissent devoir appeler l'attention particulière des amis de la liberté d'enseignement. En même temps que le projet de loi enlevait aux membres des associations vouées à l'enseignement libre la dispense du service militaire, le contre-projet proposait d'exiger de tous les instituteurs un brevet de capacité et d'abroger la disposition de la loi de 1850, en vertu de laquelle les lettres d'obédience tiennent lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État. M. Jules Simon, dont le beau talent et le caractère élevé sont mis d'ordinaire au service de meilleures causes, a défendu à la tribune cette partie du contre-projet et combattu, en des termes amers, ce qu'il a nommé un *privilége d'ignorance* au profit des congrégations enseignantes. M. le ministre de l'instruction publique a gardé sur ce point un silence significatif et laissé à son collègue le ministre des cultes le soin de défendre les dispositions de la loi de 1850 si vivement attaquées.

Nous ne voulons pas rechercher si la disposition dont il s'agit est de celles qui doivent rester définitivement inscrites dans nos lois. L'empressement avec lequel les religieuses qui appartiennent à la plupart des congrégations enseignantes se soumettent aujourd'hui spontanément aux épreuves établies pour les institutrices laïques, permet de supposer que dans un avenir plus ou moins éloigné la dispense du brevet de capacité établie en leur faveur n'aura plus de raison d'être. Mais il importe de ne pas se méprendre sur le caractère véritable de cette dispense si étrangement qualifiée de *privilége d'ignorance*. Nul de ceux qui connaissent l'état actuel de l'enseignement primaire en France, n'admettra la prétendue infériorité des institutrices appartenant à des congrégations religieuses. Un ministre, dont le témoignage n'est pas suspect, constatait, en 1837, dans un rapport

officiel les services rendus à l'enseignement primaire par les congrégations religieuses de femmes : « Non-seulement, disait-il, elles « instruisent un bien plus grand nombre d'enfants que les institu- « trices laïques, quoiqu'elles dirigent moins d'écoles, mais encore « on peut dire qu'elles l'emportent beaucoup quant à la tenue des « classes, à la direction morale et religieuse des jeunes filles, et « *même quant à l'enseignement.* » A trente ans de distance, les religieuses qui se consacrent à l'éducation des enfants de nos campagnes n'ont pas cessé de mériter ce témoignage.

Si l'on ne peut sans injustice leur adresser le reproche d'ignorance, est-il plus juste de qualifier de privilége la dispense que leur accorde la loi de 1850 ? Le rapporteur de la loi de 1850 répondait à ce reproche en des termes que nous nous bornons à reproduire : « Le principe de l'égalité républicaine, disait-il, prescrivait de ne « pas exiger deux brevets de capacité d'une institutrice religieuse, « quand on n'en exige qu'un d'une institutrice laïque. *Les lettres « d'obédience sont de véritables brevets de capacité* délivrés par les « supérieurs après trois ou quatre ans de postulat et de noviciat, et « à la suite d'épreuves bien autrement sérieuses qu'un simple exa- « men passé devant une commission choisie au hasard... »

Ce n'est donc, nous avons le droit de le dire, ni la cause de l'ignorance ni celle du privilége que défendent les partisans de la loi de 1850. Mais est-ce bien la cause de la diffusion de l'enseignement populaire que servent les adversaires de cette loi, lorsqu'ils choisissent, pour interdire à 17,000 religieuses le droit de tenir une école, le moment où 7,000 écoles nouvelles vont s'ouvrir sur la surface de la France, alors que les écoles normales ne comptent que 800 institutrices laïques ?

Une des dispositions du contre-projet dont nous venons de parler consacrait la gratuité absolue de l'enseignement, mesure qui, dans la pensée de ses auteurs, ainsi que l'a déclaré l'honorable M. Carnot, doit avoir pour corollaire l'obligation ou la contrainte scolaire. L'ancien ministre de l'instruction publique de 1848 avait sans doute présent à l'esprit le mémorable rapport publié au *Moniteur* par son successeur de 1867, lorsqu'il ajoutait à ce propos : « Nous attendons des « auxiliaires... Les jours de conversions arrivent, et le gouverne- « ment est un grand convertisseur. »

Tout a été dit sur cette double question de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire, et nous n'y voulons revenir qu'en quelques mots. Ce n'est pas sans un étonnement profond que nous entendons chaque jour défendre une telle thèse au nom de la démocratie et de la liberté. Rien n'est moins démocratique à notre avis que de mettre à la charge des contribuables, c'est-à-dire de tous,

l'instruction des enfants dont les pères sont en mesure de la payer. « Quel serait le résultat de cette gratuité ? » disait avec autant de raison que d'autorité, en 1849, un des défenseurs actuels de l'instruction gratuite et obligatoire, M. Jules Simon [1]. « C'est que la dépense des « écoles devenant une dépense immense, le pauvre y contribuerait « pour sa part. L'obole du pauvre diminuerait d'autant le sacrifice « imposé au riche... C'est le principe même de l'égalité, c'est la dé- « mocratie bien entendue qui exige que l'école ne soit pas nécessai- « rement gratuite, car, si elle l'était, vous n'auriez plus sur les mêmes « bancs l'enfant du riche et l'enfant du pauvre. Il y aurait à côté de « l'école gratuite une école payante à laquelle la vanité des pères de « famille ferait une clientèle... Si nous voulons, ajoutait-il, fortifier « encore le sentiment sacré de la famille, qui ne pourrait périr dans « le cœur de l'homme sans entraîner dans sa ruine tous les senti- « ments honnêtes et qui n'y peut vivre sans devenir comme un ardent « foyer où s'allument toutes les vertus, encourageons, consacrons le « principe du sacrifice. Le travail qu'on s'impose pour donner à son « enfant du pain ou de l'éducation est un travail béni... »

Si nous avons peine à voir dans la gratuité de l'enseignement un principe démocratique, que dire de l'opinion qui prétend introduire dans nos lois la contrainte scolaire au nom de la liberté ? Est-ce bien aux adversaires de la centralisation qu'il appartient de défendre une telle immixtion de l'État dans la vie privée et dans le gouvernement de la famille? Est-ce aux amis de la liberté de conscience qu'il convient d'imposer aux générations nouvelles un enseignement public livré à la direction absolue de l'État et propre à faire de l'intelligence et de la conscience du pays une sorte de monnaie courante frappée à l'effigie de tous les pouvoirs ?

La gratuité et l'obligation n'ont pas encore passé dans nos lois ; mais elles sont, on ne saurait trop le répéter, la conséquence logique des idées qui président aujourd'hui au gouvernement de l'instruction publique. On commence par investir l'administration d'un pouvoir absolu sur l'enseignement officiel : on élargit le domaine de cet enseignement au détriment de l'enseignement libre; on accroît les priviléges de l'un, on multiplie les entraves autour de l'autre ; il reste peu de chose à faire pour achever l'œuvre commencée. Le privilége de la gratuité reconstituera en fait le monopole supprimé en droit. L'obligation livrera à l'État la direction intellectuelle et morale du pays.

Le législateur de 1850 avait mis à d'autres conditions la diffusion de l'enseignement populaire. « Le meilleur, l'unique moyen d'uni-

[1] Rapport du 5 février 1849.

« versaliser l'enseignement, disait l'exposé des motifs, c'est de le « rendre universellement accessible, applicable... Fondez et dotez, « encouragez les sacrifices, les émulations, renversez les entraves, « récompensez les services, et vous aurez en peu d'années mieux que « l'enseignement obligatoire, vous aurez l'enseignement avidement « recherché et béni. »

C'est là le vrai programme de la liberté, telle que la comprennent les âmes généreuses et les nations viriles, qui compte non sur la contrainte et sur la force, mais sur l'effort volontaire et le sacrifice, et qui, suivant la parole d'un grand patriote trahi par la fortune et méconnu par l'histoire [1], permet de tout souffrir et suffit à tout réparer.

Albert Gigot.

[1] Paoli.

MÉLANGES

INDÉPENDANCE ET LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

LETTRE PASTORALE

de Mgr L'ÉVÊQUE D'HÉBRON (auxiliaire de Genève).

Je ne crois pas qu'il y ait de nos jours, en Europe, une plus vitale question que celle-ci.

Je dis en Europe, car la question, en ce moment, est posée partout, de Varsovie à Palerme, et partout, jusqu'ici, elle a été résolue plus ou moins contre l'Église, c'est-à-dire, qu'on le sache bien, contre la liberté humaine.

Oui, contre la liberté humaine ; car, dans le courant qui emporte le monde et qui nous livre tous tant que nous sommes à une force aveugle, irresponsable, omnipotente, à la toute-puissance de la multitude, exploitée par les sociétés secrètes, il y a l'inéluctable avénement du despotisme le plus universel, le plus absolu, le plus tyrannique qui ait pesé jamais sur l'humanité. Et je défie qu'on trouve quelque part une force capable d'y résister, si ce n'est la force de la conscience catholique, cette force qui a fait les Athanase et les Népomucène, les confesseurs et les martyrs.

Mais, ne l'oublions pas, cette force n'a de vie que par l'Église et par la liberté de l'Église vis-à-vis de l'État; car, si l'État domine et absorbe l'Église, quel refuge reste-t-il à la liberté humaine? Sans l'indépendance de l'Église, qui ne voit que son autorité n'est plus, comme l'a dit le P. Lacordaire, que *la mise en esclavage de la vérité*, renfermée dans un seul homme, et ce seul homme livré à la merci d'un empereur, d'une république ou de tout autre pouvoir humain?

Cela dit sur l'importance suprême de la question, la raison de décider se présente de soi. Elle est d'une évidence tout à fait élémentaire.

En effet, qui ne voit que la vérité est autonome ? Est-ce que la vérité dépend de l'État? Est-ce que l'État est compétent pour décréter des dogmes? pour décréter que Dieu a révélé ceci ou cela ? Étant donnée la révélation

chrétienne, l'Église seule a donc mission pour définir souverainement ce qui est révélé et ce qui ne l'est pas. Dans l'accomplissement de cette mission, elle ne relève que de Dieu. N'est-ce pas l'évidence même?

Mais, s'il en est ainsi, qui ne sent que, dans cette voie, dans l'accomplissement de sa mission terrestre, l'Église doit être libre? Si sa liberté est entravée, que devient, en effet, son indépendance spirituelle?

L'Église donc doit être libre, et elle doit l'être avec plénitude... Elle doit l'être *dans sa vie intime*,— elle doit l'être *dans son droit de réunion*,— elle doit l'être *dans le choix et la formation de ses prêtres*, — elle doit l'être *dans ses ordres religieux*, — elle doit l'être *dans son action extérieure et dans sa prédication*, — elle doit l'être *dans l'enseignement de ses enfants*, — elle doit l'être *dans sa puissance législatrice*, dans le pouvoir de sanctionner par des lois sa discipline extérieure.

C'est attenter à sa liberté, c'est d'ailleurs la mettre hors la loi, de lui interdire, comme le propose M. Ricasoli, la propriété immobilière. De quel droit lui défend-on de plonger ses racines dans le sol? L'homme qui est sans foyer, dit excellemment Mgr Mermillod, n'a qu'une existence précaire : l'hospitalité qu'il subit enchaîne sa liberté. S'il en est ainsi de l'homme individuel, pourquoi en serait-il autrement de l'homme collectif? pourquoi en serait-il autrement de l'Église?

Soit! dit-on, mais prenez garde. Si l'État ne lie pas les mains à l'Église, c'est l'Église qui absorbera l'État.

En vérité!

Et c'est au dix-neuvième siècle, trois cents ans après la Réforme, quatre-vingts ans après la Révolution française, qu'on imprime ces choses! Pour ma part, je n'y répondrai pas. Que répondre à qui crie au feu pendant le déluge?

Quoi! c'est l'Église qui met les droits de l'État en péril? En quel pays ceux qui disent ces choses ont-ils donc vécu depuis soixante ans? Où étaient-ils quand Pie VII était à Fontainebleau, quand Pie IX était à Gaëte? Qu'ont-ils vu depuis 1859? Promenons nos regards en Europe, voyons ce qui se passe, je ne dirai pas en Pologne, mais à nos portes, sous des gouvernements qui posent comme autant de personnifications reconnues du libéralisme européen, en Belgique et en Suisse.

Ou plutôt ne parlons que de la Suisse, puisqu'il s'agit ici de la protestation d'un de ses évêques. Aussi bien ce sera justice; car nous avons un long oubli à réparer envers les catholiques de ce pays, qui est si près de nous, mais que, sous le point de vue qui nous occupe en ce moment, nous connaissons assurément moins, cent fois moins, que la Pologne ou l'Irlande.

« Notre patrie suisse, dit éloquemment Mgr Mermillod, qui a son berceau au foyer de la foi catholique des cantons primitifs, qui a vu ses forces nationales grandir et s'unir sous la bénédiction de Nicolas de Flüe, qui porte

sur les plis de son drapeau la croix sainte du Rédempteur, — elle qui possède encore dans ses antiques cités et sur les flancs de ses monts les traces indestructibles des bienfaits de l'Église, — elle paraît n'avoir qu'une terreur et qu'un ennemi, elle a peur de cette Église, de son influence et de ses libertés. Depuis vingt ans notre patrie a transformé sa constitution, modifié ses lois, organisé son action militaire, créé de merveilleuses routes, relié ses montagnes par des ponts hardis, fait passer des chars de feu là même où planaient les oiseaux du ciel ; elle développe chaque jour ses progrès matériels, *elle se vante de marcher dans des voies toujours plus libérales ;* et cependant elle garde contre nous des usages surannés, des vexations joséphistes. Elle croit n'avoir jamais pris assez de précautions contre le catholicisme, puisqu'elle en est encore avec lui à des formulaires empruntés aux monarchies les plus absolues. Malgré les libertés inscrites dans notre pacte constitutionnel, elle a permis qu'un de ses plus saints évêques subît tour à tour et sans jugement la prison et l'exil[1]. Elle a souffert, sous les fenêtres d'un palais épiscopal, qu'un pontife fût livré à une ridicule manifestation, parce qu'il ne voulait pas autoriser la violation de notre discipline dans les sépultures chrétiennes[2]. Les organes de la publicité révèlent, à chaque instant, des obstacles mis à l'éducation catholique, à la prédication, à la formation du sacerdoce, à la nomination des curés. Il y a des cantons où le pouvoir civil veut examiner les séminaristes appelés au sacerdoce, faire nommer les curés (comme les maires) par le suffrage universel, interdire la prédication sans un visa à tout prêtre d'un autre canton. Des comités laïques, dans des conférences sans mission, traitent du catéchisme, des dispenses, des fêtes, et peut-être des cierges de l'autel. La présence de trois religieux soulève d'inexplicables alarmes[3]. Sur notre sol helvétique il y a encore un coin de terre où le prêtre n'a ni pour son église la liberté des cloches, ni pour sa personne la liberté du vêtement. »

Nous sommes heureux de prêter la publicité de notre recueil à ces plaintes généreuses. Il est juste, il est salutaire de dénoncer de pareils faits au tribunal de l'opinion publique. Il nous plaît de mettre en évidence que la liberté de la plainte, si elle n'obtient pas immédiate justice, a du moins cet avantage de soutenir le courage de l'opprimé et d'amoindrir la force de l'oppresseur. Elle amoindrit l'oppresseur, quoi qu'il fasse, parce qu'elle lui arrache son masque, parce qu'elle le montre en contradiction flagrante avec la liberté, c'est-à-dire avec le principe dont il s'est fait un marchepied pour monter au pouvoir.

Eh bien ! quoi qu'on en ait dit, c'est quelque chose. C'est ainsi, ne l'oublions pas, que la liberté de l'enseignement a été conquise en France. Les passions politiques du pays étaient contre nous ; les majorités législatives étaient contre nous ; mais les principes étaient pour nous. Et cette force

[1] Mgr Marilley, emprisonné à Chillon, puis exilé à Divonne.
[2] Mgr Lachat, à Soleure.
[3] Intervention du Conseil fédéral dans le Valais, dont le gouvernement avait toléré la présence accidentelle de trois jésuites au sein du canton.

nous a suffi pour tenir en échec, la liberté de la discussion aidant, toutes les forces adverses. Trois projets de loi successifs ont été présentés, tous trois faisant obstacle à la liberté ; aucun des trois n'a abouti. Et chaque fois notre force morale a grandi, de telle sorte que les projets successivement présentés ont toujours été de moins en moins hostiles à nos droits, jusqu'à ce que la liberté ait fini par être le prix de la lutte. Voilà ce que les catholiques de France ont trop oublié et ce que ne sauraient trop méditer les catholiques suisses.

« Ne pourrait-on pas dire, s'écrie à bon droit Mgr Mermillod, que *les peuples ont les libertés religieuses qu'ils méritent ?* Elles sont presque toujours, après un bienfait du Ciel, les conquêtes de la foi et DE L'ÉNERGIE CHRÉTIENNE. »

FOISSET.

L'ABBAYE DU VAL RICHER,

Étude historique, par M. DUPONT, président du tribunal de Valognes.
Caen, Leblant-Hardel.

On ne saurait assez applaudir au zèle qui depuis trente ans a rendu si actifs et si nombreux les travaux relatifs à nos antiquités nationales. Le mouvement de patriotisme local, heureusement dirigé par la commission des monuments historiques, ce même mouvement qui relevait et restaurait, en respectant leur caractère et leur style, les édifices de tous genres que l'ancienne France a légués à notre admiration, a fait fouiller, compulser les archives départementales et inspiré ces histoires provinciales ou communales, ces monographies que chaque année l'Académie des inscriptions est appelée à juger et à récompenser. Grâce à cet élan d'une curiosité rétrospective, il n'y aura bientôt plus en France si petite localité qui ne trouve son historien.

Un savant éminent, dont nous aimons à rappeler le souvenir, à propos d'études dont l'essor reçut de lui les plus utiles encouragements, Charles Lenormant, caractérisait ainsi l'importance de ces recherches : « Les annales privées de nos plus obscures communes se lient à l'histoire générale « de notre pays, et ceux qui, séduits par des vues d'ensemble, négligeraient « de recueillir, sur les parcelles distinctes de notre sol, la trace des anciens « usages et des variations produites dans les lois de la vie commune par « l'influence des grands événements, se priveraient d'un moyen puissant « d'instruction. » Rattacher, par des considérations générales, une histoire locale à la grande histoire du pays, c'est bien là le mérite du livre de M. Gustave Dupont. Sans s'écarter de son sujet, sans se laisser aller à des digressions étrangères, en traçant d'une main ferme et sobre, les phases diverses

de l'existence d'une abbaye qui n'eut jamais une importance de premier ordre, il fait parfaitement apprécier la pensée civilisatrice et providentielle, qui présida aux fondations monastiques de Saint-Bernard, l'éclat et la puissance de l'ordre que sa grande voix sut rappeler à la réforme et à la vie, puis son déclin et sa disparution. Proclamer nettement les droits de l'intelligence, la noblesse du travail et de la pauvreté volontaire, et cela en face de la puissance du glaive dans ce douzième siècle livré à la violence et à l'anarchie, c'était en effet à la fois une inspiration religieuse et sociale ; et le génie de saint Bernard pouvait seul en un pareil moment accomplir ce miracle.

L'abbaye du Val Richer se vante d'avoir eu pour fondateur, sinon pour premier abbé, Nivard, frère et confident de saint Bernard ; au moins y amena-t-il de Clairvaux, en 1147, l'essaim de douze religieux que l'illustre chef de l'ordre envoyait établir un monastère en Normandie. On raconte que peu de temps après l'établissement des moines au Val Richer, un jeune homme de Lisieux, nommé Geoffroy, demanda à y être admis. Mais son zèle, ardent d'abord, ne se soutint pas et le novice, après avoir lutté quelque temps contre les instances de sa famille, retourna à la vie du siècle. Aucun détail n'échappait à la vigilance paternelle de saint Bernard. Informé de cette défection, il adressa de Clairvaux une lettre au réfractaire : elle nous a été conservée :

« Je pleure sur toi, Geoffroy, mon fils, lui dit-il, je pleure sur « toi, hélas! avec raison; qui ne gémirait en effet, de voir la fleur « de ta jeunesse, cette fleur sans tache qu'à la joie des anges tu avais « offerte à Dieu en agréable holocauste, foulée aux pieds par les démons, « souillée de toutes les impuretés des vices et des hontes du siècle. Com- « ment toi, l'appelé de Dieu, as-tu obéi à la voix de Satan? Reviens, je t'en « conjure, reviens avant que l'abîme ne t'entraîne et que sa bouche béante « ne t'aspire.

« Tu rougis peut-être de revenir après avoir reculé!... rougis de ta fuite « et non pas de revenir au combat et de reprendre tes armes. La bataille « n'est pas finie et les combattants n'ont pas encore quitté la mêlée. Si tu le « veux, nous refuserons de vaincre sans toi, et nous ne serons pas jaloux « de la part de gloire que tu viendras recueillir. Joyeux, nous irons à ta « rencontre, nous te recevrons avec des embrassements de bonheur et nous « dirons : Apprêtez le festin et réjouissez-vous, car notre fils qui était « mort est ressuscité; car notre fils qui était perdu est retrouvé. »

La tradition ne dit pas si ces paroles, empreintes d'une tendresse si pénétrante et si énergique, ramenèrent le fugitif.

L'usage que les moines firent de leurs richesses, dans ces temps de rapine et de désordre, contribua puissamment à rendre populaires, aux onzième et douzième siècle, les fondations religieuses. Tous les faits attestent et tous les historiens reconnaissent que les religieux furent alors les meilleurs et les plus indulgents des propriétaires fonciers. Le loyer de leurs terres

était fixé à un très-bas prix ; les monastères, et en particulier ceux qui sortaient de Cîteaux ou de Clairvaux étaient de véritables ateliers agricoles et des hôtelleries ouvertes, non-seulement aux riches et aux puissants, mais surtout aux pauvres et aux infirmes ; le paysan que les circonstances ou le hasard de sa naissance plaçaient sur ces terres consacrées, y jouissait d'une sécurité qu'il n'eût rencontrée nulle autre part.

L'établissement d'une communauté religieuse était donc alors un événement important et heureux pour la contrée où elle se formait. Le nom de saint Bernard entourait d'ailleurs le Val Richer d'un prestige plus grand encore, et moins de dix ans après sa fondation, non-seulement les biens de cette abbaye étaient déjà considérables, mais les monastères voisins venaient chercher des abbés parmi ses moines. Nous ne suivrons pas M. Dupont dans tous les détails du récit, fort attachant d'ailleurs, de l'existence de l'abbaye dont il a fait l'héroïne de son livre ; nous signalerons seulement parmi les souvenirs dont le Val Richer s'enorgueillit à juste titre, le séjour que fit dans ses murs Thomas Becket proscrit et fugitif. M. Dupont en a retrouvé la trace dans le manuscrit d'Hermant et dans un petit livre écrit au dix-septième siècle, par Jean Le Prévot, chanoine et promoteur de Lisieux, sous le titre de : *Vies des saints patrons du diocèse de Lisieux.*

« L'église du Val Richer, dit Hermant, tient à gloire que sous le gou-« vernement de cet abbé (Robert) Thomas Becket, archevêque de Cantor-« béry et chancelier d'Angleterre, qui reçut la couronne du martyre en 1170, « fuyant la colère de son prince, s'y soit réfugié pendant un temps con-« sidérable, portant l'habit de Cîteaux qu'il avait reçu du souverain pontife « et s'occupant comme les autres à la prière, au travail des mains, aux « veilles et aux plus pénibles exercices de la vie pénitente et religieuse. Les « moines avaient même conservé les ornements sacrés dont il se servait « pour célébrer le saint sacrifice de la Messe, comme une relique pré-« cieuse, mais ils en ont été dépouillés par la barbarie que les calvinistes « exercèrent, en 1562, sur ce qu'il y avait de plus digne de respect et de « vénération. On montre encore, dans un petit bois qui est proche de l'ab-« baye, le lieu où il se retirait souvent pour s'occuper de la contemplation « des choses célestes. »

Le Val Richer est situé dans un vallon fort étroit ; avant que des chemins d'exécution toute récente ne l'eussent mis en communication facile avec Lisieux, dont il est très-voisin, les bois et les collines qui entourent l'abbaye devaient la cacher au reste de la terre ; et, comme l'a dit M. de Chateaubriand en décrivant la Trappe de la Chaise-Dieu : « si l'on y entendait quel-« que bruit, ce ne pouvait être que celui des arbres ou le murmure de « quelque ruisseau ; murmures faibles ou renflés selon la lenteur et la « rapidité du vent ; on n'était pas bien certain de n'avoir pas ouï le bruit « de la mer. » M. Dupont établit d'une manière qui nous paraît certaine que

c'est du Val Richer, après un séjour plus ou moins prolongé, que Thomas Becket, résolu à retourner en Angleterre, partit pour aller s'embarquer à Toucques après avoir fortifié son âme dans la pensée du sacrifice qu'il méditait sous les paisibles ombrages des bois de l'abbaye. Ce souvenir d'un héros et d'un saint est en effet une gloire dont le Val Richer a bien raison d'être fier.

De 1240 à 1265 le Val Richer atteint le point culminant de sa prospérité; à partir de ce moment on voit le relâchement et le désordre s'introduire dans cette édifiante abbaye comme dans toutes les communautés trop opulentes des enfants de saint Benoît. Corrompues par l'usage et les priviléges des immenses propriétés territoriales dont les avait dotées la piété des fidèles, les corporations religieuses commençaient alors à mettre en oubli les préceptes de saint Bernard, qui avait dit : « Le travail, la solitude et la pauvreté volontaire sont le drapeau et la noblesse de la vie monastique. » Aussi, en même temps qu'elles devenaient une puissance gênante pour la royauté, perdaient-elles la popularité que ne justifiait plus le respect. Les fabliaux retracent avec une complaisance satirique l'état déplorable des mœurs monacales à une certaine époque, et le personnage de damp-abbé dans *le Petit Jehan de Saintré* est un type pour lequel les modèles ne furent que trop abondants.

Entre toutes les causes qui amenèrent ou perpétuèrent le désordre et l'indiscipline dans les monastères, l'une des plus actives, sans contredit, fut le singulier abus qui consistait à confier l'administration et la jouissance des biens consacrés, à des personnes étrangères à la communauté ou à la paroisse qui avaient perdu leur titulaire. On appelait cela donner en *commende.*

Le pape Léon IV passe pour avoir été le premier qui ait mit les *commendes* en usage, en confiant aux prêtres chassés par les Sarrasins l'administration des églises vacantes. Les papes d'Avignon, usant du droit de dispense qui leur appartenait, distribuèrent indistinctement, sans autre règle que leur volonté, les bénéfices et les abbayes aux laïques ou aux ecclésiastiques. L'autorité royale à son tour se fit au moyen d'influence de la distribution des bénéfices, et cet usage ou pour mieux dire cette espèce d'expropriation mondaine fut portée sous l'ancien régime à un degré d'abus scandaleux. En voyant à quelle sorte de personnes et à quelle nature de services la feuille des bénéfices fournissait trop souvent des récompenses, on se demande si la mesure révolutionnaire qui dépouilla le clergé de ses biens, ne fut pas préparée et en quelque sorte justifiée par ce honteux trafic des revenus ecclésiastiques. Le Val Richer échappa jusqu'en 1585 au régime des *commendes* et sut résister victorieusement à la première tentative d'usurpation de son droit de libre élection pour le choix de son abbé; mais il subit le douloureux contre-coup des convulsions politiques qui agitèrent la France, et lors de l'invasion de la Normandie par les Anglais sous Henri V, les biens

de l'abbaye furent momentanément confisqués par le conquérant ; on les lui restitua en 1417.

C'est vers 1550, qu'un gentilhomme du parti du duc de Bouillon, Guillaume de Hautemer, catholique, puis calviniste, grand ennemi des moines, s'empara du domaine très-considérable que depuis sa fondation l'abbaye du Val Richer possédait à Fervaques, mais ce bien-là ne fut jamais rendu, et cette spoliation violente en commença la ruine.

La reine Catherine de Médicis donna l'abbaye en commende à son premier médecin Catellan ; à la mort de celui-ci, sa veuve en cède la jouissance à un certain Dominique Lelong. En 1562, les calvinistes pénètrent au Val-Richer, pillent l'église et le couvent. Le désordre intérieur et l'abandon de la discipline étaient des maux plus grands encore que le mauvais état des affaires temporelles de la communauté ; ce navrant spectacle était d'ailleurs celui qu'offrait l'ordre presque tout entier des cisterciens. Une tentative de réforme fut essayée : dom Denys l'Argentier, abbé de Clairvaux, en prit l'initiative; son zèle parvint à réveiller celui de l'abbé de Cîteaux ; quelques monastères de la filiation de Clairvaux et quelques autres dépendant de Cluny, embrassèrent cette réforme à laquelle on donna le nom d'*étroite observance* par opposition aux maisons qui, repoussant la réforme, demeurèrent dans la commune observance. Un visiteur envoyé vers ce temps pour prêcher la réforme au Val Richer, n'obtint aucun succès.

De commende en commende l'abbaye était alors tombée aux mains d'un abbé de quinze ans, Jean-Baptiste de Laplace, nature généreuse, mais qu'emportait l'ardeur du plaisir et la fougue de la jeunesse. Il ne voyait dans son abbaye qu'une résidence très-favorablement placée pour la chasse, dont il avait la passion. Aussi ces bois silencieux, qui avaient abrité les pieuses méditations de saint Thomas de Cantorbéry, ne retentissaient plus que des sons du cor et des cris des chiens. La communauté était réduite à douze religieux, dont deux seulement étaient encore fidèles à la règle. On dit qu'un jour le jeune abbé, forcé par une pluie battante de renoncer à la chasse, eut en rentrant la pensée d'aller visiter dans sa cellule un de ces moines, depuis longtemps malade. A l'aspect de ce chasseur tout brillant de la livrée du siècle, le vieux religieux, se dressant sur sa couche, l'apostropha ainsi : « Croyez-vous donc que le revenu du monastère soit pour « entretenir vos chiens, votre équipage et tout l'attirail de vos plaisirs? « Était-ce là l'intention du fondateur de notre abbaye ? Vous devriez bien « penser à vous y conformer et à détourner de dessus vous la malédiction « attachée aux mauvais usages des revenus sacrés.— Hé ! que faut-il donc « que je fasse ? répondit le jeune homme saisi de surprise et de respect.— « Il faut que vous tâchiez à faire servir le Seigneur dans cette maison et à « l'y servir vous-même. »

Ces paroles sévères, en faisant luire la vérité à ses yeux, opérèrent dans l'âme de l'abbé une révolution subite, complète; obéissant au mouvement

de la grâce avec la même ardeur qu'il avait jusque-là mise à la satisfaction de ses plaisirs, il congédia ses compagnons, renvoya chiens, chevaux, et fit tout rentrer dans le silence qui convient au cloître. Résolu de réformer son abbaye et sentant combien il était peu capable d'une pareille mission, Laplace se retira pour s'y préparer au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. Un prêtre chargé du noviciat de cette maison, l'avait mise en grande réputation de vertu ; il se nommait Dominique Georges et était préfet des novices lorsque le jeune abbé du Val Richer entra lui-même au séminaire ; une sainte et indissoluble amitié unit bientôt le maître et l'élève. Mûri dans la piété sous cette ferme direction, Laplace revint en 1645 au Val Richer. Le désordre s'y était fort accru pendant son absence, et plus que jamais ses religieux repoussaient toute idée de réforme.

Dans certaines communautés, la résistance au retour à la règle, avait été portée jusqu'à la révolte armée; les moines du Val Richer usèrent de moyens moins violents, en empruntant à la procédure normande tout ce qu'elle put leur fournir de voies de chicane et d'atermoiements. Une sorte de paix finit pourtant par s'établir entre le jeune abbé et ses moines. Mais les devoirs, les tracas, la responsabilité du gouvernement et la lutte répugnaient invinciblement à l'âme tendre et ascétique de Laplace. La vie humble et cachée d'un simple religieux était celle qu'il voulait désormais mener, après avoir donné pour chef au Val Richer le maître vénéré que déjà il avait rapproché de lui en lui faisant accepter une cure dans la vallée d'Auge. Ce ne fut pas sans de longs combats que l'on parvint à vaincre la résistance que Dominique opposait à ce projet : il ne céda qu'à l'intervention de saint Vincent de Paul.

L'administration de l'abbé Dominique Georges produisit comme une sorte de résurrection de l'abbaye. Sévère à lui-même, doux et compatissant à autrui, il maintenait strictement la règle et donnait l'exemple d'une abnégation et d'une humilité, plus frappantes encore chez un homme d'un esprit aussi élevé.

Il avait établi au Val Richer la stricte observance, ce qui n'empêcha pas plus de trente jeunes gens de venir y faire profession entre ses mains. Sa sollicitude s'étendit aux bâtiments délabrés de l'abbaye ; malgré l'amoindrissement des revenus de la communauté et les dettes dont une longue dilapidation les avait grevés, l'abbé Dominique trouva moyen de réparer et de rebâtir et le monastère et l'église. Il donna à ces constructions la forme qu'elles gardaient encore lorsque l'intolérance révolutionnaire décréta la suppression des ordres religieux ; celle d'un carré autour du cloître encadrant un petit préau. L'église occupait tout le quatrième côté, de l'est à l'ouest ; la partie ouest, qui seule subsiste aujourd'hui et sert d'habitation à M. Guizot, comprenait le logement du prieur, les chambres des étrangers et les appartements de l'abbé.

Le vénérable Dominique est certainement la plus grande figure monacale

que le Val Richer ait compté parmi ses abbés. La renommée de ses lumières et de ses vertus, fort répandue au dehors, le faisait consulter fréquemment ; l'évêque de Bayeux le chargea de la haute direction du clergé dans la partie de son diocèse dépendant de Cambremer; enfin en 1664 le chapitre général de l'étroite observance lui donna le plus éclatant témoignage de respect et de confiance, en l'associant, pour la défense des intérêts de la réforme auprès du saint-siége, au célèbre abbé de la Trappe, Armand de Rancé. Le récit des difficultés que rencontra leur mission à Rome pendant le séjour de deux ans qu'ils y firent, est tout à fait curieux ; il faut le lire dans l'étude de M. Dupont.

En 1678, Dominique reçut le dernier soupir du disciple bien-aimé auquel il devait et sa dignité et sa renommée ; Laplace, ce fougueux adolescent dont les échos du Val Richer avaient répété les fanfares profanes, devenu, par un soudain éclair de la grâce, le plus fervent des religieux, s'était consacré pendant trente ans à l'instruction des enfants, à la direction des novices et au soulagement des malades ; sa douce physionomie reste inséparable dans les annales du Val Richer de celle de Dominique, dont elle tempère l'austérité d'un reflet aimable. Le 8 novembre 1693, Dominique, chargé d'années et plus encore de bonnes œuvres, s'endormit à son tour dans le Seigneur ; et M. Dupont ajoute avec raison : « La cloche qui annonçait au « pays que Dominique n'était plus, sonnait aussi la dernière heure de l'ab- « baye de Saint-Bernard. Une lente et terne agonie allait commencer pour « elle. »

En effet, l'abbaye du Val Richer, un moment rendue à la vie par l'influence d'un homme supérieur, retomba, lorsqu'elle eut perdu ce génie tutélaire, dans une profonde obscurité ; peu à peu, dans l'abandon dissolvant du régime des commendes, les liens de la discipline se relâchèrent, chaque jour vit se détacher une pierre de l'édifice relevé par Dominique et une vertu abandonner ses moines, qui ne se recrutèrent pour ainsi dire plus. La révolution de 1789 les trouva en cet état. Le décret de l'assemblée qui abolit les ordres religieux et confisqua leurs biens, le 13 février 1790, ne fut pas immédiatement appliqué au Val Richer ; la communauté, qui ne se composait plus que de cinq moines, ne se dispersa définitivement que l'année suivante. Aucun de ces religieux ne portait un nom connu ; tous, sauf le plus jeune, prêtèrent serment à la constitution ; l'un d'entre eux, l'ancien procureur, se maria et alla cacher sa honte à Paris. L'abbaye ne fut pas *révolutionnairement* pillée. Mais les moines, et particulièrement l'ancien procureur, en emportèrent le mobilier et tout ce qu'ils trouvèrent de précieux. La municipalité de Pont-l'Évêque fit vendre l'argenterie qui restait encore, la bibliothèque, le cuivre et l'étain des orgues. On ne saurait imaginer une plus triste fin. Depuis la dispersion des moines jusqu'à la vente qui eut lieu le 9 vendémiaire an V au sieur Le Terrier, la maison était restée dans un complet abandon ; les vitraux de l'église ayant été brisés, les voleurs s'y

introduisaient chaque nuit et prenaient ce qui était à leur convenance. Un des incidents de ces profanations causa dans tout le pays une extrême émotion. Certain maçon nommé Vaudor entreprit de jeter bas la statue de sainte Anne et lui mettant la corde au cou essaya de l'abattre sur les dalles. Le fermier de l'abbaye, témoin du fait, le menaça de la vengeance de la sainte, en grande vénération dans le canton ; le maçon n'en tint compte, et, peu de jours après, fut écrasé par la chute d'une pierre détachée de l'édifice. La sensation fut immense chez tous les habitants, et ils résolurent unanimement de réparer l'outrage fait à la sainte. La population tout entière, garde nationale en tête, vint prendre la statue et la transporta solennellement dans la petite église de Saint-Ouen-le-Peingt où elle est encore aujourd'hui. Une inscription placée sur le piédestal perpétue le souvenir de cet événement. Les termes en sont curieux et peignent l'étrange époque qui les vit tracer :

« Sainte Anne, mère de la Sainte Vierge. — Elle fut transférée dans cette église, par la garde nationale, le mardi 21 avril, année Ire de la République. — Élevée sur ce piédestal le 6 juin suivant, dorée et rechampie par le zèle et aux frais des habitants, hommes, femmes et filles ; le tout au nom de la religion. »

En 1802, l'acquéreur du Val Richer fit démolir le cloître, l'église et deux côtés du carré que formaient les bâtiments de l'abbaye ; on laboura le cimetière, et, dans la pierre tumulaire qui recouvrait les restes du vénérable Dominique, on creusa une auge pour les bestiaux. Là s'arrête et devait s'arrêter l'étude que M. Gustave Dupont a consacré à l'abbaye, fille de saint Bernard. Il avait accompli sa tâche et mené son héroïne de la naissance à la mort. La dernière ligne de son livre constate seulement que, par une faveur bien rarement accordée aux choses terrestres, le Val Richer, relevé de ses ruines, est sorti une fois encore de l'obscurité. « Son nom, associé depuis trente « ans à l'une des plus hautes et des plus pures renommées de notre temps, « appartient de nouveau à l'histoire ! » Nous nous permettrons d'être moins réservé que M. Dupont et de pénétrer dans l'enceinte du Val Richer sécularisé.

Entre tous les contrastes que présente avec l'ancien régime notre nouvel état social, en est-il beaucoup de plus piquants que celui qui nous fait voir aux mains d'un protestant célèbre, historien et homme d'État illustre, le lieu même où, sept cents ans auparavant, saint Bernard fondait une abbaye de bénédictins ? Et cette abbaye, qu'au seizième siècle les calvinistes ont ravagée, c'est un protestant qui la restaure !

M. Guizot était déjà depuis sept ans député de l'arrondissement de Lisieux, et la chute du cabinet du 11 octobre 1832 venait de lui faire quitter le ministère de l'instruction publique, lorsqu'il devint possesseur du Val Richer.

« Je profitai à cette époque (1836), nous dit M. Guizot dans ses Mémoires, « de mon loisir politique pour satisfaire un désir formé depuis longtemps, « en acquérant en Normandie, au milieu de la population qui me témoi- « gnait, depuis sept ans, tant de confiance et de sympathie, une habitation « qui pût devenir mon lieu de vacance tant que je serais engagé dans l'a- « rène et de retraite quand j'en sortirais sans retour. Un de mes amis de « Lisieux me mena voir, à trois lieues de la ville, l'abbaye et la ferme du « Val Richer, alors à vendre. Il ne restait de l'ancien monastère que la « maison de l'abbé, point ancienne elle-même, car elle avait été recon- « struite vers le milieu du siècle dernier. — La maison, solide et spacieuse, « était au dedans très-imparfaitement terminée et déjà fort délabrée; des « murs, restes des constructions anciennes, de vieux pommiers, plantés çà « et là, des cultures potagères, l'entouraient de toutes parts. Point de « route pour arriver là; on n'y pouvait venir qu'à cheval ou en obtenant « de la complaisance des voisins le passage à travers leurs champs. Mais le « lieu me plut. La maison, située à mi-côte, dominait une vallée étroite, so- « litaire, silencieuse. Point de village, pas un toit en vue; des prés très- « verts, des bois touffus, un cours d'eau serpentant dans la vallée, une « source vive et abondante à côté de la maison même; un paysage à la fois « agreste et riant. Je me promis d'arranger commodément la maison, d'a- « battre des murs, de faire des plantations, des pelouses, des talus, des « allées, des percées, des massifs, d'obtenir que l'administration ouvrît « des chemins dont le pays avait besoin au moins autant que moi, et j'a- « chetai le Val Richer. »

S'il fut séduit par l'aspect des lieux, M. Guizot ne dissimule pas que le souvenir du séjour que Thomas Becket, proscrit, avait fait au Val Richer, ajoutait à ses yeux une valeur et un charme de plus.

Au reste, jamais cadre ne convint mieux à une figure que le Val Richer à son nouveau propriétaire, avant même qu'en l'arrangeant celui-ci ne lui eût donné sa forte empreinte.

L'habitation, sans ornement d'architecture, mais très-bien construite, présente une longue façade qui garde encore une sorte de caractère monastique. Une route charmante (car le pays est à présent largement doté de voies de communication) passe entre les bois et la prairie qui borde le parc dans le creux du vallon, et le voyageur découvre tout à coup, pour un moment, au milieu de la verdure et des fleurs, un bâtiment simple et sévère. Je ne trouve point le site riant, mais calme et recueilli; les lignes harmonieuses et monotones de ce paysage semblent faites pour inspirer la méditation, car aucune fabrique, aucun accident ne viennent dans cet horizon de ciel et de verdure distraire l'œil et la pensée. C'est donc vraiment là un asile comme l'imagination pouvait le rêver pour l'un des grands naufragés de nos tempêtes politiques.

La décoration intérieure de la maison révèle et reflète dans ses moindres

détails les habitudes et les goûts du maître du logis. On en est frappé dès le vestibule, dont l'un des panneaux est occupé par le portrait de Méhémet-Ali à cheval, offert par le vice-roi d'Égypte à M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Quelques antiquités remplissent une vitrine, et les portraits des 1145 membres de l'Assemblée Constituante tapissent du haut en bas le mur du large escalier qui conduit au premier étage. Deux chapiteaux, uniques débris qui subsistent encore de l'abbaye fondée au douzième siècle, évidés à leur centre, servent de vases aux arbustes qui ornent ce vestibule.

Le luxe de cette maison, où tout respire une austère élégance, consiste dans une bibliothèque de vingt mille volumes. Une moitié de ces richesses littéraires occupe, à la droite du vestibule, une vaste salle percée de six fenêtres dont trois donnent sur le parc et trois sur la cour plantée. Le salon suit immédiatement la bibliothèque. Le reste des livres, auxquels on donne ici la place d'honneur, est rangé dans une longue galerie au premier étage, sur laquelle ouvrent toutes les chambres ; à son extrémité nord est l'appartement de l'ancien prieur, aujourd'hui celui de M. Guizot. Dans le cabinet qui précède sa chambre à coucher, il y a des livres encore et une grande armoire renfermant ses papiers et ses nombreuses correspondances. — Si, transporté tout à coup dans cette demeure, on pouvait ignorer où et chez qui l'on se trouve, le plus rapide coup d'œil jeté sur les livres suffirait à faire deviner que le maître de ce domaine doit être un historien et un homme politique. En effet, l'histoire, et en particulier l'histoire de France, tiennent une place prédominante dans cette magnifique bibliothèque où se trouve aussi la collection complète des documents du parlement anglais et des assemblées françaises.

Tel est le séjour où, entouré de ses enfants et d'un frais et charmant essaim de huit petits-enfants, M. Guizot, désormais, nous ne dirons pas étranger, son dévouement s'associe toujours aux destinées de son pays, mais supérieur aux luttes d'une politique éphémère, poursuit ses nobles travaux. Assurément, depuis le vénérable abbé Dominique Georges, dont le zèle et les vertus rappelèrent les moines du Val Richer à l'esprit de leur institution, ces murs n'ont jamais abrité vie plus laborieuse et plus pure que celle des habitants actuels de la vieille abbaye. Les heures y sont matinales et réglées comme dans un monastère. Les pauvres de tout le canton connaissent bien cette demeure où les secours de toute nature, pain, bois, médicaments, vêtements, conseils, consolations, leur sont prodigués par deux chrétiennes aussi intelligentes que simples et bonnes. Une école a été fondée tout près de l'habitation, et chaque année, sous une gracieuse inspiration féminine, la belle bibliothèque s'ouvre le 25 décembre aux enfants de l'école, filles et garçons. et à leurs mères, et un arbre de Noël resplendissant de lumières se montre chargé des présents préparés selon les besoins, la taille, le sexe de chacun. — Les terres du Val Richer sont tenues

en ferme par l'aîné des gendres de M. Guizot, Conrad de Witt, dont l'active persévérance a fait de son exploitation un modèle d'agriculture perfectionnée, au premier rang dans le département du Calvados. N'est-ce point encore là ressusciter une des traditions de la primitive communauté de Saint-Bernard?

La population tout entière de la commune de Saint-Ouen-le-Peingt est catholique; la pieuse famille protestante qui habite le Val Richer n'a essayé aucune propagande, et en visitant les établissements de charité fondés par les filles de M. Guizot, on ne peut s'empêcher de remarquer que c'est à des religieuses catholiques qu'elles ont confié la direction de l'asile de Manerbe, l'ouvroir de Bonnebot et l'on se sent ému de cet hommage rendu par des âmes si droites au dévouement de nos sœurs.

Puisque nous nous sommes laissé entraîner à donner ces détails intimes sur la vie des châtelains du Val Richer, nous serons indiscrets jusqu'au bout et nous pénétrerons dans le cabinet de M. Guizot à quatre heures, au moment où commence le cours d'histoire qu'il fait deux fois par semaine à ses petits-enfants. La leçon dure une demi-heure; assis devant son bureau, le grand-père se tourne vers cet auditoire adolescent groupé en face de lui; l'attention, le respect, une joyeuse confiance se peignent sur toutes ces petites physionomies. On récapitule en peu de mots ce qui a fait le sujet de la leçon précédente, et les enfants répondent presque toujours sans hésitation aux questions qui leur sont adressées. Puis, ce même orateur dont la voix puissante a captivé l'attention d'un public enthousiaste au grand amphithéâtre de la Sorbonne, ou dompté les interruptions d'une orageuse assemblée politique, se proportionnant à l'intelligence de ses jeunes auditeurs, leur trace clairement, en traits rapides et saisissants, les faits et surtout l'esprit des événements de notre histoire; à cet élégant exposé il mêle la lecture de quelques fragments de Mémoires de l'époque dont il s'occupe. C'est une séance charmante, et nous n'avons pu y assister sans former le vœu que cette histoire de France racontée par un tel grand-père à ses petits-enfants ne fût pas perdue pour le public.

Il est impossible de ne point éprouver un sentiment mélancolique en présence des lieux qui, consacrés pendant des siècles à la prière et aux œuvres religieuses, ont été arrachées à leur destination et servent à des usages profanes. Mais le Val Richer est de tous les monastères ainsi transformés celui où le regret est le moins vif. Comment oublier, en effet, que de cette abbaye dévastée pendant les guerres de religion, est parti cet éloquent appel de toutes les forces vives des communions chrétiennes à la défense des vérités éternelles?

La Providence a voulu qu'une voix protestante fût l'un des plus fermes appuis de la religion et de la papauté; avoir rempli cette mission ne sera pas le moindre honneur de M. Guizot devant la postérité.

Léon Arbaud.

UN ÉPISODE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN POLOGNE.

La lettre de Varsovie que nous publions nous vient d'une source qui mérite une entière confiance. Le tableau qu'elle trace de la persécution que le diocèse de Varsovie a subie dans le cours des trois dernières années, commence à la déportation à Yaroslaw, de l'archevêque, primat du royaume de Pologne, Mgr Felinski. Il suffirait au besoin pour expliquer l'allocution du pape prononcée le 29 octobre dernier, qui a servi de prétexte au gouvernement de Pétersbourg pour rompre définitivement avec le Saint-Siége et déclarer nuls et non avenus les engagements contractés par ce gouvernement lors du concordat de 1847. Il est un complément saisissant de l'*Exposé,* déjà si riche, de cette persécution séculaire, publié à Rome avec l'allocution pontificale. Il nous a paru mériter l'attention des lecteurs habitués à voir le même gouvernement se poser en protecteur des chrétiens d'Orient, en dénonciateur de l'oppression exercée contre eux par la Turquie, accusant aujourd'hui même l'Autriche de laisser persécuter les Ruthènes par les Polonais en Galicie (ancienne *Russie rouge*) : cette province étant naturellement appelée par le tsar à se fondre dans son empire *de toutes les Russies*, nom qui a surgi d'un *quiproquo* historique mis au service de la politique.

Voici cette lettre :

L'oukase de Pétersbourg en date du 29 novembre dernier ayant succédé à l'allocution du Saint-Père, qui dénonce et déplore la conduite du gouvernement russe en Pologne, le lecteur qui ne serait pas initié aux machinations systématiquement forgées de longue main contre le catholicisme par le gouvernement de Pétersbourg, pourrait croire que cet oukase a été un acte de représailles contre l'allocution pontificale. Le pape se serait tu, que la teneur de l'oukase n'en eût pas moins été promulguée. Cet oukase n'est autre chose que le complément de la politique séculaire suivie par le gouvernement des tsars, le couronnement de l'administration du prince Tcherkaskoy dans le royaume de Pologne, la sanction d'un fait accompli qu'il transforme en une situation prétendue régulière.

En reportant nos regards sur le passé, nous voyons que l'hostilité du gouvernement moscovite envers la religion catholique n'a pas varié depuis le jour où elle s'est produite au delà du Dnieper dès le dix-septième siècle. La convention de Periaslaw, en 1654, laissait une large autonomie au pays d'au delà du Dnieper; elle respectait son église de rite-uni catholique, ses lois, son administration, sa justice propre. La petite Russie conservait ses institutions particulières qui lui interdisaient toute union matrimoniale avec la race moscovite appartenant à l'église d'Orient ; — mais l'instruction donnée à l'hetman Mazeppa par Pierre I[er], ordonnait dejà expressément de

faire disparaître par tous les moyens la répugnance aux mariages mixtes et de protéger les personnes qui voudraient en contracter contrairement à l'usage national.

Deux siècles se sont à peine écoulés, et plus aucune trace ne reste de cette autonomie. Le gouvernement russe a supprimé une à une toutes ces libertés, tantôt profitant de la docilité de certains hetmans, tantôt poussant par le crime et la cruauté la nation ruthène à se soulever, pour la déclarer ensuite déchue de tout droit.

Le caprice des souverains ou certains calculs de circonstance ont quelquefois suspendu l'action du système adopté ; mais bientôt l'œuvre de destruction un instant interrompue, était reprise avec une nouvelle vigueur.

Après l'anéantissement de la république polonaise, la Russie appliqua le même règlement aux contrées qu'elle venait d'envahir. Catherine se donnait encore l'apparence de respecter les mœurs et les lois de la Pologne, que déjà elle persécutait le rite-uni catholique.

Paul suspendit cette persécution ; le tsar Alexandre Ier alla jusqu'à permettre de construire de nouvelles églises, d'ouvrir des écoles polonaises, et donna, en 1815, une constitution au royaume de Pologne, promettant même de lui adjoindre la Lithuanie et les autres provinces de l'ancienne Pologne, faisant partie de son empire. Ces libertés, toutefois, accordées sous l'influence momentanée de l'Europe, irritaient Alexandre lui-même qui se reprochait d'avoir dévié du chemin suivi par ses prédécesseurs ; tout fut donc disposé de manière à amener une lutte ouverte entre le gouvernement moscovite et la nation polonaise.

Le tsar Nicolas, dès le début de son règne, laissa comprendre qu'il voulait en finir avec l'autonomie polonaise. Il commença par refuser, en se couronnant roi de Pologne, de prêter serment à la constitution ; il foula aux pieds les droits de la nation jusqu'à pousser le pays à l'insurrection, pour lui retirer ensuite toutes ses libertés. Ses souhaits se réalisèrent : la Pologne se souleva et succomba. Aussitôt il supprima les écoles polonaises, et détruisit, en Ruthénie, l'église unie ; le code lithuanien cessa d'être la loi des provinces polonaises de l'empire ; la plus grande partie des églises latines y fut fermée ; un grand nombre fut livré au culte schismatique. Dans le royaume de Pologne le code moscovite fut promulgué pareillement ; et la confiscation frappa un grand nombre de citoyens.

Son fils, Alexandre II, alla plus loin encore ; il avait d'abord accordé quelques concessions éphémères, un semblant d'institutions provinciales, et beaucoup de promesses. Mais en 1863 la loi de *proscription* fit éclater une nouvelle insurrection nationale. Aussitôt après, il fut procédé sommairement à la destruction de l'élément polonais dans la propriété, la nationalité et la religion. L'Église catholique par-dessus tout fut attaquée. Le représentant du tsar à Rome disait hautement que la religion catholique

était une révolution permanente ; dès lors, pour faire cesser le désordre en Pologne, il fallait y anéantir la religion catholique.

L'allocution du Saint-Père n'a rien changé à la situation ; elle a seulement forcé le tsar à jeter le masque ; il n'est pas difficile de prévoir comment le gouvernement russe agira désormais envers l'Église catholique. Une politique qui depuis deux siècles a toujours obéi à la même tradition ne permet pas de doute sur la voie qu'elle continuera à suivre.

On commencera par réunir je ne sais quel synode composé de catholiques. Puis on y fera entrer peu à peu des schismatiques, sous le vain prétexte des rapports obligés entre l'Église et l'État ; bientôt après un seul et même administrateur suffira pour l'Église catholique et l'Église orthodoxe ; enfin, le tsar proclamera qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi, un tsar, et pour qui osera en douter, il y aura la Sibérie et le knout.

Le catholicisme a seul, entre toutes les institutions de la Pologne, conservé jusqu'ici un reste d'indépendance sous la domination des tsars. Il est aujourd'hui voué à la destruction ; nul ne peut dire s'il périra. Ce qui est certain, c'est que la tentative sera poussée avec une suprême énergie. Le funeste exemple donné par quelques États catholiques, la tiédeur générale dans la foi et conséquemment l'impuissance du souverain pontife à prévenir le mal, sont autant d'encouragements pour le tsar et ses sujets.

Le prince Tcherkaskoy était l'instrument qui avait été choisi pour cette œuvre ; heureusement il vient de tomber en disgrâce et d'être révoqué de ses fonctions de directeur de l'intérieur et des cultes dans le royaume de Pologne. Cet homme avait, en outre de sa haine pour les Polonais, le mépris de toute religion. Il n'y voyait que fanatisme et superstition ; tout prêtre était à ses yeux un jongleur et un hypocrite. Il persécutait la religion et la persiflait : en la persécutant, il obéissait à ses instincts moscovites ; et il la persiflait comme un homme qui ne croit à rien.

Témoin de la conduite suivie par le prince Tcherkaskoy, j'en retracerai quelques actes récents :

Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, en partant pour l'exil en 1863, nomma administrateur du diocèse l'abbé Paul Rzewuski, et soumit sa nomination à l'approbation du gouvernement ; mais, prévoyant le cas de mort ou la déportation de son remplaçant, il désigna encore, sans le proclamer, deux successeurs dans la personne des chanoines de la cathédrale Sczygielski et Domagalski, et laissa en des mains sûres leurs délégations respectives. Mgr Felinski étant incarcéré à Yaroslaw, le prince Tcherkaskoy interdit sévèrement au consistoire de Varsovie toute relation avec son pasteur. Puis, il s'appliqua à faire surgir dans cette assemblée des questions où la conscience des membres qui la composaient et leur fidélité envers l'Église étaient mises en présence des exigences du gouvernement, et fournissaient un prétexte pour déporter au loin le nouvel administrateur.

Les craintes de Mgr Felinski ne tardèrent pas à se réaliser. Son successeur fut déporté à Astrakhan pour avoir, du haut de la chaire, démenti les assertions et les diffamations publiées par le journal officiel de Varsovie contre l'Église et l'archevêque déporté. Le chapitre se réunit aussitôt en séance extraordinaire, prit connaissance des deux nominations laissées en réserve par l'archevêque Felinski, confia au chanoine Sczygielski l'administration du diocèse, et présenta sa résolution à l'approbation du directeur des cultes. Le prince Tcherkaskoy persuadé qu'avec l'exil du successeur de l'archevêque, le dernier vestige du pouvoir pastoral était évanoui, tomba dans une grande colère, fit appeler le chapitre et les chanoines Sczygielski et Domagalski, les accabla de reproches pour avoir osé tenir pour valables des nominations provenant de l'archevêque que le gouvernement ne reconnaissait plus, ordonna aux deux chanoines de lui remettre leurs démissions, et finalement ordonna au Chapitre de reconnaître comme administrateur de l'archevêché l'abbé Zwolinski, curé du faubourg de Prague, connu pour sa faiblesse et sa soumission aux volontés du gouvernement.

Le droit ecclésiastique défend, sous peine d'excommunication, au pouvoir civil de nommer les membres du clergé ou de leur confier les fonctions attachées au ministère ecclésiastique. Se démettre entre les mains du gouvernement civil de fonctions attribuées par l'archevêque, n'était pas moins contraire aux lois canoniques ; le chapitre et les chanoines Sczygielski et Domagalski ne pouvaient donc pas obéir aux ordres du prince Tcherkaskoy.

Le clergé de Varsovie, tenu en présence de ce prince pendant six heures, soutint une épreuve qui rappelle les premiers confesseurs de la foi chrétienne aux prises avec les proconsuls romains. Le directeur des cultes entouré d'un cortége nombreux d'employés de son administration, irrité au plus haut degré par la résistance des deux chanoines, les menaça de l'exil en Sibérie et des travaux forcés, disant qu'il n'y avait plus pour le clergé du diocèse d'autre loi que l'oukase du tsar. Il finit par déclarer que la volonté du tsar devait s'accomplir et que les deux chanoines seraient déportés en Sibérie. Les vénérables prêtres écoutèrent avec résignation la sentence, et soutenant sans s'ébranler le sourire sardonique et les cyniques observations du prince Tcherkaskoy, déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur vie pour prouver leur fidélité au saint-siége et à leur foi.

Un des assistants suggéra l'idée que les chanoines pourraient remettre leurs démissions entre les mains de Pie IX sans que le droit canonique s'y opposât. Ils consentirent à prendre ce parti.

Le prince Tcherkaskoy, sans attendre la réponse du pape, somma le chapitre de procéder sans délai à l'élection d'un nouvel administrateur, ajoutant que le choix ne pouvait tomber que sur l'abbé Zwolinski, seul en possession de la confiance du gouvernement. Le chapitre ayant déclaré ne point avoir pouvoir pour élire un administrateur, — le prince fit présenter

au saint-siége la demande de confirmer le choix qu'il avait fait lui-même du chanoine Zwolinski. — Sa Sainteté refusa également d'accepter la démission des deux prélats nommés par l'archevêque et la proposition de leur donner un successeur. Pie IX déclara que, quoique chef suprême de l'Église, il ne pouvait intervenir là où l'archevêque nommé par le siége apostolique avait délégué son légitime pouvoir; il renvoya donc à Mgr Felinski les demandes du prince Tcherkaskoy. En même temps le Saint-Père faisait remettre confidentiellement au chanoine nommé par l'archevêque déporté, une lettre par laquelle Sa Sainteté lui confiait l'administration du diocèse et l'encourageait à persévérer.

Dès que le gouvernement en eut connaissance, cet ecclésiastique fut emprisonné et son domicile soumis à une minutieuse perquisition. Un colonel de gendarmes, suivi de quelques soldats, pénétra au milieu de la nuit dans l'appartement, et après quatre heures de recherches, finit par trouver une copie de la lettre du Saint-Père, attestant l'existence de l'original. L'abbé Sczygielski ne nia pas le fait, mais, refusa avec fermeté d'indiquer par quelle voie cette copie lui était parvenue. Il est, depuis plus d'une année, tenu en prison, à la citadelle, au secret et sérieusement malade, dit-on.

La commission d'enquête crut dans cette copie de la lettre du Saint-Père reconnaître l'écriture d'un prêtre, nommé Lasocki. Ce délit suffit pour le faire enfermer, lui aussi, à la citadelle où il s'éteint dans la souffrance sur le grabat de la prison. Il a pu écrire à sa famille pour la prier de lui faire avoir une paillasse, la sienne étant pourrie par l'humidité.

Cependant le chanoine Domagalski, d'accord avec la prévoyante ordonnance de Mgr Felinski, continuait l'administration du diocèse. Dernier administrateur légal, il s'efforçait, par des procédés pleins de circonspection, d'éviter tout ce qui, en déplaisant au pouvoir civil, devait attirer un dernier coup à l'Église du royaume de Pologne et en abandonner la direction à ce pouvoir. Mais c'était là précisément ce à quoi tendait le prince Tcherkaskoy: renverser le dernier vestige existant du pouvoir légal, mettre en place une de ses créatures, la faire servir à ses plans et faire cesser toute communication avec Rome et Yaroslaw. Il commença par déclarer nulle aux yeux du tsar la délégation donnée à l'abbé Domagalski par l'archevêque et interdire au chapitre toute correspondance soit avec l'archevêque soit avec le pape. L'abbé Domagalski, ayant avec fermeté refusé de transmettre à l'abbé Zwolinski les pouvoirs qu'il tenait de l'archevêque, fut à son tour jeté en prison, le 28 mai 1866. — Le chapitre demeura également inébranlable devant la sommation d'élire l'abbé Zwolinski administrateur. Toutefois menacé de déportation en masse, le chapitre crut pouvoir et devoir admettre l'abbé Zwolinski à prendre place au consistoire en qualité de mandataire du gouvernement. Le diocèse n'en reste pas moins veuf de toute direction légalement instituée. Les deux chanoines délégués par l'archevêque sont en prison et tenus au secret. L'abbé Lasocki est enfermé comme eux. Quant

à l'abbé Zwolinski, il a reçu du comte Berg, lieutenant du royaume, une nomination d'administrateur du diocèse et en remplit les fonctions au grand scandale de ses administrés et de tout catholique.

Une simple ordonnance du directeur des cultes a partagé la ville de Varsovie en douze paroisses, usant ainsi d'un pouvoir qui appartient exclusivement à l'évêque du diocèse, spécialement autorisé du Saint-Père ; il a nommé, de sa seule autorité, plusieurs curés, et fait répartir les titulaires antérieurs comme vicaires dans des paroisses éloignées. Ces diverses nominations, toutefois, n'ont pas encore été publiées dans le journal officiel ; tout cela se fait sans bruit, presque secrètement, si ce n'est que les employés du gouvernement laissent percer leur contentement et un superbe dédain pour toute résistance à leurs volontés. Tout ce qui arrive de Rome à l'adresse du clergé est confisqué par le département des cultes, et toute tentative du clergé pour faire parvenir une communication à Rome est traitée de criminelle. Il est défendu aux évêques de sortir de leur diocèse et de se rendre à Varsovie sans permission expresse. Tout ecclésiastique est suspect et traité avec brutalité. Le prince Tcherkaskoy, surtout, prenait plaisir à les abreuver d'insultes. Un jour, comme on lui demandait un passeport pour un prêtre malade et menacé de mourir s'il ne changeait de climat : « Eh bien, qu'il crève ! répondit-il avec un rire moqueur, ce sera toujours un de moins ! »

Les curés de campagne, dépouillés de leurs revenus, ne sont pas en état de pourvoir aux offices des jours de fête, et le service divin rencontre partout d'insurmontables entraves. Les propriétés des paroisses, saisies au profit du trésor, sont pour la plupart affermées à des juifs. Souvent ces spéculateurs, non contents de leur ferme, dénoncent le prêtre comme tramant quelque mauvais dessein contre le gouvernement, afin de lui arracher encore les quelques hectares de jardin que lui a laissés le régime moscovite ; ils lui extorquent toute sorte de contributions et finissent par s'installer dans le presbytère comme copropriétaires.

L'instruction religieuse la plus élémentaire est de plus en plus entravée ; il est défendu aux prêtres d'enseigner dans les écoles; ni même d'ouvrir des asiles pour l'enfance. Les institutions dirigées par des religieux ont été partout détruites, avec défense d'en fonder de nouvelles.

Un ordre du directeur des cultes prescrit à la censure d'interdire toute publication d'ouvrages religieux; philosophiques ou moraux ; il est particulièrement défendu d'imprimer que le catholicisme répand la civilisation et prépare les peuples à la vraie liberté. Toute allusion aux croyances séparées de l'Église catholique est interdite. Les livres destinés à l'instruction primaire s'impriment encore en polonais, mais l'alphabet latin y est remplacé par celui que la Russie s'est donné, imité de l'alphabet grec.

L'administration du prince Tcherkaskoy a duré à peine deux années ; mais les résultats qu'elle a réalisés sont effrayants. Il laisse à son successeur une

liste de tous les prêtres rangés suivant leur degré de piété. Ceux qu'il a jugés pieux et zélés sont qualifiés *fanatiques* : à ces derniers sont réservés l'exil et l'emprisonnement. Les indifférents qui se prêtent à tout sont appelés *raisonnables* et installés aux principales cures de Varsovie et du pays. Dans tous les diocèses les consistoires sont placés sous le commandement de laïques nommés d'office.

Le premier acte de l'administration du prince Tcherkaskoy a été la suppression des couvents, et il y déploya toute la barbarie et la fraude dont il était capable.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1864, sans aucun avis préalable, chaque monastère vit apparaître une délégation composée de quelques employés civils et de quelques militaires ; elle convoquait tous les religieux afin de leur notifier qu'à partir de ce moment leur couvent était aboli et que la communauté devait se disperser. L'ordre fut exécuté aussitôt ; les religieux furent mis sur des chariots qui attendaient aux portes des couvents, sans aucun égard pour leur âge ou leur santé. Ils furent escortés à travers les rues désertes de Varsovie par un escadron de cosaques. Une partie fut conduite en province et enfermée dans de vieux couvents abandonnés, sans portes, ni fenêtres, exposés au froid et à la neige, sous la surveillance de la police. Il leur est défendu de s'éloigner de ces retraites et de remplir au dehors aucune fonction religieuse. Si quelque propriétaire des environs, touché de leur misère, veut leur envoyer des provisions, du blé ou des légumes, il faut qu'il les apporte au marché où le religieux fait semblant de les acheter avec l'argent que lui glisse dans la main le propriétaire.

Une exécution semblable a été accomplie sur tous les couvents de la province. Partout, depuis plus de deux ans, les religieux restent dans la situation de prisonniers, manquant de tout et livrés au traitement le plus cruel. Une somme de cinq cents francs est toutefois offerte à ceux qui consentent à quitter le pays.

Les couvents de femmes ont eu à subir le même sort. Les Visitandines, surtout, ont été cruellement frappées. Leurs revenus considérables étaient appliqués à l'éducation des jeunes filles, à l'entretien du culte dans leur église et à la charité. Après les avoir dépouillées, on leur a permis de demeurer dans leur maison ; mais on les y laisse manquer de tout, espérant les décider à quitter le pays.

La maison des dames du Saint-Sacrement a été convertie en gymnase du gouvernement ; les religieuses sont reléguées dans quelques chambres ayant une entrée séparée.

Quant aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, ces servantes dévouées de l'humanité souffrante, le décret de suppression de leurs maisons, et le projet de s'emparer de leurs hôpitaux, furent envoyées à Pétersbourg en avril 1864. Déjà, les sœurs avaient reçu l'ordre de retourner dans leurs familles, quand, grâce à l'intervention du lieutenant lui-même, le comte Berg,

l'exécution fut ajournée. Le prince Tcherkaskoy somma alors les sœurs de charité de renoncer à tout rapport, soit avec le directeur de l'ordre à Paris, le P. Étienne, soit avec le saint-siége. Les sœurs refusèrent de rien signer; néanmoins, le sentiment universel des habitants, de la plupart des employés eux-mêmes, les protége jusqu'à ce jour.

Les religieuses de Saint-Félix avaient depuis une dizaine d'années développé une activité des plus bienfaisantes. Elles étaient plus de cent cinquante, occupées de toute sorte de bonnes œuvres, d'éducation primaire, de soins donnés aux malades, d'asiles pour l'enfance, dans toute la contrée voisine de Varsovie aussi bien que dans la capitale. Elles réunissaient chez elles les dames du tiers ordre de Saint-François d'Assise, vivant dans le monde. Leur maison fut envahie, la même nuit du 27 novembre 1864, par la troupe. Le colonel Aninkoff lut aux religieuses réunies l'ordonnance du directeur des cultes supprimant leur ordre; puis, les fit passer en revue devant lui inscrivant le lieu de naissance et le nom de famille de chacune et lui commandant de quitter la communauté et l'habit de l'ordre. Il les avertit que, si elles conservaient dans leurs vêtements la trace de cet habit, elles seraient immédiatement déportées en Sibérie! Deux dames de Varsovie vinrent au secours de ces pauvres victimes. Elles obtinrent qu'elles seraient transportées à leurs frais dans des voitures; le gouvernement le permit et ne manqua pas ensuite de s'attribuer le mérite de ce procédé charitable. Le colonel Aninkoff présida lui-même au départ des religieuses; c'était un dimanche; le désordre le plus complet régnait dans le couvent; la soldatesque envahit la chapelle pendant qu'on chantait les vêpres, poussant et rudoyant les religieuses auxquelles l'âge ou l'infirmité ne permettaient pas d'avancer. Ce dernier adieu des religieuses fut des plus touchants : la supérieure, sœur Angèle, les encouragea à la persévérance malgré les tribulations qui les attendaient et leur donna sa bénédiction. La réponse fut un cri de douleur : cette scène rappelait les premiers chrétiens et les catacombes!

La dispersion des religieuses et l'envahissement de leur maison laissa sans protection ni secours les deux cents pauvres qui vivaient sous leur protection. C'étaient des enfants, manquant de pain et grelottant de froid, des vieillards infirmes, des femmes âgées, tous voués à la désolation.

Après vous avoir donné ces détails sur le diocèse de Varsovie, laissez-moi vous dire encore ce qui vient d'arriver à Kieltze, suffragance du diocèse de Cracovie. Cracovie, créée ville livre en 1815, puis annexée à l'Autriche en 1846, malgré les protestations de l'Europe, est la résidence de l'évêque d'un diocèse dont la majeure partie est sous la domination russe. Le séminaire de Kieltze avait acquis une bonne renommée. Il avait fourni au pays des prêtres en grand nombre qui se distinguaient par leurs qualités et leurs lumières. Le consistoire s'y était fait remarquer par la bonne administration de cette partie du diocèse et l'excellent esprit qu'il y avait répandu, à tel

point que Pie IX en avait exprimé sa satisfaction dans une lettre adressée à l'évêque suffragant, Mgr Mayertchak.

Le prince Tcherkaskoy résolut de faire à cette occasion un premier essai de son autorité. Plusieurs membres du consistoire furent déportés en Sibérie : d'autres ainsi que plusieurs professeurs du séminaire furent simplement privés de tout emploi. Bientôt après, des nominations de chanoines diocésains, signées tout simplement par le directeur des cultes, parvinrent à plusieurs prêtres supposés suffisamment dociles. Ce n'est pas tout. Mgr Mayertchak reçut une nomination pareille d'*évêque de Kieltze*. Tous naturellement refusèrent.

Le gouvernement de la province reçut ordre de tenter d'abord de séduire Mgr Mayertchak par des promesses. Puis, rencontrant une résistance inébranlable, il lui confia que le gouvernement était irrévocablement décidé à séparer entièrement l'Église de Pologne de la suprématie de Rome. Après l'avoir pressé de participer aux avantages de cette transformation, il avait terminé par la menace ordinaire de la Sibérie, qui pourtant n'a pas été jusqu'ici mise à exécution.

Cependant, le gouverneur de la province avait reçu ordre de s'installer dans le vieux palais que les évêques de Cracovie ont fait construire à Kieltze. Ce monument intéressant du seizième siècle est orné de quatre tours, de belles sculptures à l'extérieur et de nombreux portraits historiques à l'intérieur. Le salon de réception des évêques fut transformé en salle de bal ; on fit enlever diverses sculptures en marbre, dont fut ornée l'Église schismatique élevée dans la même ville. Quant aux statues qui ornaient la façade, comme elles rappelaient des faits glorieux pour la Pologne, le gouverneur les fit briser. Enfin, il fit abattre les quatre tours, disant qu'il ne voulait pas avoir l'air d'habiter une église.

En présence de cette situation, on nous demandera ce que fait notre clergé. Hélas !... que peut-il faire? La prière seule lui reste. Il appelle avec confiance et fidélité la protection divine. Il prie pour ses persécuteurs eux-mêmes. Il demande surtout pour lui-même et son peuple la force de persévérer.

L'allocution récente de Saint-Père nous a donné une force nouvelle. Nous comptons sur celle que nous donneront les prières que Pie IX a ordonnées dans la catholicité tout entière.

P. S. Au moment où j'achève cette lettre, nous apprenons que le prince Tcherkaskoy est révoqué de ses fonctions et retourne en Russie. C'est, dit-on, le prince royal de Prusse qui dernièrement à Pétersbourg a fait comprendre à l'empereur Alexandre II le danger dont son empire et les États voisins étaient menacés par les tendances socialistes de son ministre, M. Miloutine. La disgrâce de ce dernier suivit, et celle du prince Tcherkaskoy en est la conséquence. Toutefois, le comte Berg, lieutenant du royaume, ac-

tuellement à Pétersbourg, a simultanément télégraphié, m'assure-t-on, que « c'est un changement de personnes, mais non de système. » Il est même vraisemblable que le gouvernement, tout en se servant du prince Tcherkaskoy, comme d'un instrument utile pour l'œuvre qui lui était confiée, n'avait jamais voulu le laisser fonctionner longtemps, sentant bien que ce serait servir la révolution. Au reste, l'homme nommé pour le remplacer, M. Braunschweig, s'est assez fait connaître par ses antécédents pour constater que c'est bien en effet un changement de personnes, mais non de système.

La réponse du prince Gortchakoff à l'exposition du saint-siége n'est elle-même autre chose que le tableau de la persécution religieuse exercée systématiquement contre la Pologne, avec une barbarie et un cynisme qui étonnent dans un siècle qui semble avoir admis la tolérance religieuse au nombre des droits que personne ne saurait plus contester.

Des lettres de Varsovie nous apprennent à l'instant que les deux vénérables chanoines, désignés par Mgr l'archevêque de Varsovie pour remplir successivement après lui les fonctions d'administrateur du diocèse, ont été déportés, ces jours-ci, après le départ du prince Tcherkaskoy, de la prison de la citadelle à je ne sais quelle autre ville ou prison de l'intérieur de la Russie.

L. Niedzwiecki.

REVUE CRITIQUE

I. *Le sentiment de la nature avant le christianisme*, par M. Victor de Laprade. 1 vol. — II. *Ivan le Terrible*, tragédie du comte A. Tolstoï. 1 vol. — III. *La science du langage*, par M. Max Müller. 1 vol. — IV. *Vie de l'abbé Caron*, par un bénédictin de la congrégation de France. 1 vol. — V. *Antonio Perez; l'art de gouverner, discours adressé à Philippe III*, publié en français par M. Guardia. 1 vol. — VI. *L'Italie en 1671*, par M. Pierre Clément. 1 vol. — VII. *Le Blocus*, par MM. Erckmann et Chatrian. 1 vol.

I

La poésie de ce siècle se distingue par un caractère à part qui la rattache à celle des temps anciens : c'est le sentiment de la nature. Il faut remonter, en effet, jusqu'à l'antique Orient pour retrouver ce trait. Les Grecs n'eurent pas, en poésie, le sentiment de la nature, non plus que les Romains, leurs élèves en tout ce qui tient aux lettres et aux arts. Le moyen âge, si l'on excepte les mystiques, y resta également étranger. Quant à l'époque de la Renaissance et à l'époque classique, chacun sait qu'elles ne virent la nature que par les yeux des Romains et des Grecs.

Ce sentiment de la nature dont nous venons de signaler la renaissance, un poëte qui le possède au degré le plus éminent a entrepris d'en écrire l'histoire. Tel est, en effet, le sujet du livre dont M. de Laprade a publié, il y a quelques mois, le premier volume, arrivé aujourd'hui à sa deuxième édition [1]. C'est un travail très-neuf et d'une portée plus haute que ne le ferait supposer son titre. Quoiqu'il n'ait que la poésie pour objet, le livre de M. de Laprade embrasse tout l'ensemble de la vie intellectuelle des peuples anciens.

C'est que, pour eux, il faut le dire, la poésie n'était pas ce qu'elle est pour nous, cette chose étroite et parfois puérile qui consiste dans un procédé particulier du métier littéraire: c'était la religion, la science, l'art ; ou, pour mieux dire, c'était tout. « Cette poésie commencée dans l'Éden, antérieure au *cantique* de Moïse, aux hymnes du *Rig-Veda*, fut à l'origine, dit M. de

[1] *Le sentiment de la nature avant le christianisme*, par Victor de Laprade, de l'Académie française. 1 vol. in-12, 2e édit. — Didier et Comp., édit.

Laprade, l'acte le plus simple de la parole humaine, la seule émission du vrai nom des choses, une litanie des divers attributs de l'être infini manifesté par l'univers. Dieu seul et la nature remplissent d'abord la poésie, l'homme et ses passions ne sauraient intervenir encore. L'homme né de la veille n'a pas d'histoire, à peine est-il en possession de sa personnalité. Son sentiment le plus vif est celui de son union avec le Dieu paternel, avec la nature qui le berce et l'allaite sur son sein ; il est tout entier à l'extase, à l'adoration, à l'amour. Un seul art est à la fois assez vaste, assez complet et assez simple pour exprimer cet état de son âme, cette première et enivrante notion de l'universel, de l'infini du divin dans la nature ! et cet art, c'est la parole elle-même, c'est la poésie. »

Sans doute, cette synthèse primordiale qui renfermerait toutes les sciences, tous les arts, toutes les manifestations de la vie se brise de bonne heure ; mais en suivant dans ses révolutions le sentiment d'où elle était née, on assiste au mouvement de l'histoire tout entière. Voilà comment l'étude du sentiment de la nature, le premier qu'ait éprouvé l'homme, conduit à celle de toute l'humanité. « En assistant, dit M. de Laprade, aux phases diverses de ce sentiment, nous verrons comparaître devant nous tous les arts dans un enchaînement harmonieux. » Car, ajoute-t-il ailleurs, chaque art est placé comme une enseigne à l'entrée de l'âge qu'il caractérise.

Le premier des arts que nous voyons paraître en suivant cet historien à travers les siècles, c'est l'architecture, art synthétique, s'il en fut, et qui renferme, ou plutôt emprisonne dans son sein tous les autres. La poésie qui s'y produit sous la triple forme de l'hymne, du drame et de l'épopée, lui reste subordonnée pendant une longue période de temps représentée dans l'histoire, selon M. de Laprade, par la vieille littérature sanscrite. Cette littérature, dont on parle beaucoup plus qu'on ne la connaît, est ici l'objet d'une étude très-développée, et qui en révèle non-seulement une connaissance étendue, mais une vive et profonde intelligence. M. de Laprade ne s'en tient pas, en effet, aux vagues notions qu'on rencontre partout sur la poésie sacrée des *Vedas* et les épopées guerrières du *Râmâyana* et du *Mahâbhârata* : le théâtre si original des Indiens et leurs non moins curieux poëmes de genre ont également attiré ses regards, et partout le génie du brahmanisme lui est apparu identique à lui-même. Sous les scènes guerrières des Iliades du Gange, comme au fond de ses drames tout lyriques ; dans les interminables effusions de ses hymnes, ainsi que dans les mièvres peintures de ses poëmes descriptifs, une chose se montre comme point de départ et comme terme : c'est l'abdication personnelle de l'homme, son penchant à se perdre dans la nature, le panthéisme enfin. « Absorbée ainsi dans la contemplation de la vie universelle, nourrie de cette doctrine de l'identité de substance exclusive d'un vif sentiment de l'individualité et peu favorable à l'intelligence de la forme, l'Inde a pu, dit M. de Laprade, en terminant le chapitre relatif à la littérature de cet antique empire, créer une grande

poésie, de grands systèmes de métaphysique ; elle n'a connu ni les arts, ni l'héroïsme, ni la liberté. L'art est resté chez elle à l'état d'ébauche, malgré la perfection des procédés industriels. La peinture et la sculpture, exquises dans les ornements, n'ont jamais reproduit la figure humaine d'une façon correcte, sans parler de la faire belle : la perfection des arts de la forme et l'énergie de la conscience individuelle ont toujours marché parallèlement dans l'histoire. » L'Inde, ajoute plus loin l'auteur, a été le berceau de toutes les choses sociales, une sorte d'Éden où aucune fleur n'a porté fruit et où aucun fruit n'a mûri. C'est là que tout, races, religions, arts s'est mis en marche pour arriver à cette première grande étape de l'histoire qui a eu lieu dans la péninsule hellénique : révolution qui transforma tout en dépouillant la Nature de sa divinité pour en investir l'âme humaine, en abolissant les religions du dieu-monde et en préparant celle de l'Homme-Dieu.

Mais, sur cette longue route, il y a eu des haltes ; il y en a eu en Égypte, en Assyrie, en Perse, et ces haltes sont marquées par des monuments nombreux qu'il était réservé à notre siècle de découvrir et d'interpréter. M. de Laprade les parcourt les uns après les autres y recherchant la trace de ce sentiment de la nature qui lui sert à la fois de fil conducteur et de criterium, et y constatant l'affaiblissement progressif de son influence. A mesure qu'on s'éloigne de l'Inde, en effet, l'action de la nature sur les œuvres de l'art diminue. A Persépolis et à Babylone aussi bien qu'à Thèbes, la domination exercée par le monde extérieur sur les âmes est infiniment moindre qu'au pied de l'Himalaya. L'esprit semble être là moins asservi et jouir déjà de cette puissance de réflexion sur lui-même qu'on lui voit exercer en Occident et qui a donné à ses productions un principe plus spiritualiste et plus humain. Sur la terre de l'Asie occidentale et sur celle de l'Afrique du nord, sur les rives de l'Euphrate de même que sur celles du Nil, la conscience humaine se montre déjà à demi dégagée du panthéisme qui l'opprime sur les bords du Gange. C'est ce que proclament tous les monuments qui nous restent des civilisations qu'ont vues se développer ces contrées. Il faut suivre la brillante exégèse de M. de Laprade pour bien saisir les nuances qui en distinguent l'inspiration, et bien apprécier l'esprit dont ils émanent. Nous la résumerons en quelques lignes.

M. de Laprade dit en parlant de l'Égypte : « Malgré ce qu'on a dit de la grossièreté de son idolâtrie, l'Égypte est la source première des religions de l'esprit et des arts de l'idéal. Le culte égyptien renfermait en principe les deux grandes idées qui constituent le spiritualisme : la distinction de la matière et de l'esprit, et l'immortalité de l'âme. » L'art des Assyriens et des Babyloniens accuse des idées religieuses et supérieures aussi à celles de l'Inde, mais encore visiblement imprégnées de matérialisme. Quant à la Perse, « elle a laissé, dit M. de Laprade, les vestiges d'un art plus pur que celui des peuples assyriens... C'est que la religion des Perses, proches parents des races européennes, est déjà un

progrès sur les autres religions de la Nature, un premier affranchissement de l'esprit et de la personnalité. A mesure que la liberté morale se développe, que l'homme idéal se définit plus nettement dans la conscience, la beauté visible éclate davantage et se grave sous des formes plus achevées dans le marbre et dans l'airain. »

Aussi l'art grec, qui est la réalisation la plus accomplie de l'idéal humain, signale-t-il, dans les sociétés anciennes, le plus haut degré d'affranchissement de l'esprit et l'expression la plus réduite du sentiment de la nature. La personnalité humaine si effacée dans l'art et la poésie indienne apparaît dominante dans l'art et la poésie grecques; subordonnée et presque absorbée là-bas, elle règne et déborde ici à son tour. La Grèce personnifie une puissante réaction contre l'Orient : avant de la lui faire par les armes à Marathon et à Arbelles, la Grèce lui avait fait la guerre par les idées. A ce premier sentiment de la nature où le monde était perdu dans son ensemble et comme une substance unique, la Grèce en substitua une autre, le sentiment de la distinction, du discernement, de la limite, de l'analyse en un mot, d'où sortirent les trois choses par lesquelles la Grèce a régné sur le monde, dit M. de Laprade, la statuaire, la poésie héroïque et la dialectique. C'est lui-même qu'il faut entendre expliquer ces aperçus à la fois ingénieux et profonds qui gagnent tant à passer sous sa plume brillante. L'analyse ne saurait donner une idée de ce magnifique commentaire du génie hellénique. Nous ne pouvons que renvoyer à cette partie de son volume. Toutefois nous ne saurions résister au plaisir de citer en finissant la page suivante sur le concours que, à son insu, la Grèce a prêté à la Judée dans l'œuvre de la préparation évangélique : c'est un point de vue historique aussi vrai que neuf. Selon M. Laprade, le monde grec a comme le monde juif, exercé un apostolat dans l'antiquité; tous deux ont contribué, par l'action de leurs doctrines à l'avénement de la vérité évangélique. « Le paganisme grec, continué en Italie, préparait, dit-il, l'avénement du vrai Dieu en procédant à l'apothéose de l'homme. C'était, en Judée et en Grèce, une lutte ouverte contre le dieu-monde; en Judée, au nom de l'Éternel invisible, de l'incommensurable infini, de l'infinie liberté; en Grèce, au nom de la liberté finie, de la conscience, de l'esprit humain. Pendant plusieurs siècles, la Grèce adora l'homme divinisé pour le soustraire au culte oppresseur de la Nature; leur paganisme fut moins monstrueux que celui de l'Égypte et de l'Inde, car en laissant subsister l'idée de la liberté dans ses idoles, elle maintenait l'idée d'une volonté libre, d'une conscience morale dans l'homme, l'idée de la distinction du bien et du mal, l'idée d'une lutte possible contre la fatalité, tous ces fondements de la morale sapée par le panthéisme oriental. La Grèce a conduit les intelligences aux portes de la vraie religion. Quand l'idée chrétienne de l'Homme-Dieu devra se répandre, elle trouvera le chemin préparé par les religions et les philosophies helléniques; elle s'assoira tout naturellement dans les temples et dans les écoles fondées par le génie

grec ; tandis que, après dix-huit siècles, elle n'a pu réussir encore à détrôner les cultes panthéistes de la haute Asie. »

Telle est l'idée sur laquelle se ferme ce premier volume qui s'arrête à la fin des temps païens. Le second doit nous montrer le rôle du sentiment de la nature dans la poésie et l'art des peuples chrétiens. C'est un sujet fécond en problèmes de tout genre et du plus grand intérêt.

II

« Jamais les passions de la nation russe n'ont été plus exaltées qu'en ce « moment », disait M. Thiers à la tribune, il y a quelques jours. Rien n'est plus vrai, et la dénonciation de ce fait à la France qui s'en doute à peine, malgré ce qui se passe en Pologne, est une preuve de l'intelligente attention avec laquelle l'illustre homme d'État suit le mouvement politique de notre époque.

Mais cette animation extraordinaire, que M. Thiers signale avec tant de raison et dont le caractère complexe mériterait une étude à part, cette agitation est bien plus générale et plus profonde qu'il ne le croit. Ce n'est pas, en effet, dans les journaux seulement, dans les discours auxquels donne fréquemment lieu le nouveau régime intérieur de la Russie, qu'elle se manifeste; la littérature en témoigne plus vivement encore. La littérature russe (qui pour le dire en passant, a pris dans ces dernières années un caractère et un développement qu'on ne soupçonne guère ici, mais qu'on ne perd pas de vue ailleurs — en Angleterre, par exemple), la littérature russe, disons-nous, est toute politique aujourd'hui et toute pleine d'aspirations brûlantes vers l'avenir. Histoire, roman, théâtre, tout y accuse des préoccupations d'un caractère grave. La Russie se sent, elle a la conscience de sa force, sans se l'exagérer comme au temps de l'empereur Nicolas où elle se croyait de taille à avaler l'Europe d'une seule bouchée. Le peuple russe se contient et — qu'on nous passe l'expression — s'étudie à faire, sans la manquer cette fois, sa rentrée sur la scène politique de l'Europe. Il ne s'agit plus pour lui de l'emporter de haute lutte; dans sa pensée, les armes ne suffisent pas à son rôle, il y faut ce dont il n'a eu jusqu'ici que l'uniforme, la civilisation. Voilà pourquoi, tout en se montrant encore barbare dans ses vengeances, ses efforts, en ce moment, sont dirigés contre l'obstacle le plus grand que la civilisation ait rencontré chez lui, comme partout, le pouvoir arbitraire. En finir une bonne fois avec le despotisme, se débarrasser de la rouille orientale qui les dévore encore par endroits, et se mettre d'abord au niveau des races vieillies à la suprématie desquelles, selon eux, la leur est appelée à se substituer dans un avenir plus ou moins éloigné : voilà la grande préoccupation des

Russes. A bas donc le vieux despotisme né de l'invasion mongole et place aux institutions restaurées de la primitive liberté slave ! Tel est aujourd'hui le mot d'ordre de la littérature russe.

Pour se convaincre que ce mot n'est pas resté sans écho dans la nation et que ce n'est pas la devise d'un parti, il n'y a qu'à voir le succès des ouvrages qui s'en inspirent. Qu'on aille, par exemple, un soir à la porte du théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, lorsque l'affiche annonce la tragédie d'*Ivan le Terrible* (*Smert Ioanna groznavo*), du comte Alexis Tolstoï : on verra s'y presser avec les équipages à grandes guides de la noblesse, le traîneau fourré de l'officier et celui du marchand, le frac étriqué du *tchinovnik*, et la *chouba* de l'artisan. C'est que ce drame est une des plus énergiques manifestations du nouvel esprit russe. Là se produisent au jour enflammé de la rampe, sous les yeux d'une foule passionnément attentive, et dans une noble et grande action, les idées et les sentiments aujourd'hui les plus sympathiques à la nation. L'accueil qu'a reçu dès le début cette pièce dont le succès augmente chaque soir en fait un véritable événement politique. L'idée seule de transporter sur la scène et de livrer au mépris et à la malédiction de la foule ce type du vieux tzar était déjà, par elle-même, assez significative ; mais la manière dont l'action est conduite, les personnages que l'auteur y a introduits et la façon dont il les fait parler révèlent plus clairement encore l'intention réformatrice de cette pièce. C'est une attaque à bout portant contre l'absolutisme, sans ces déclamations, ces tirades, ces maximes à effet dont a été farcie notre tragédie politique depuis Voltaire jusqu'à Lucien Arnault, dons nous parlions ici il y a un mois. L'effet moral vient ainsi du fond, et il n'en est que plus puissant.

La pièce s'ouvre par une scéne imposante et qui, rappelant un vieil usage national, fait naturellement une grande impression sur la foule. Le tzar, pris de remords au souvenir de tous ses crimes et en particulier de la mort de son fils, qu'il a assommé de sa propre main, ne se sent plus digne d'occuper le trône ; il en veut descendre et finir ses jours dans la pénitence. En conséquence il a convoqué le conseil des boyards et l'a chargé de lui chercher un successeur. Mais est-ce, chez Ivan, une résolution sérieuse, ou une ruse pour connaître les dispositions des boyards ? Ceux-ci qui se défient, après quelques disputes de préséance et aprés avoir parlé longuement, comme on aime à le faire en Russie, finissent, en gens habiles, par décider unanimement qu'Ivan sera supplié de reprendre la couronne. C'est cette résolution qu'ils vont lui porter en corps et lui exprimer par la bouche de l'un d'eux. Le vieux renard s'y attendait. Il feint une hypocrite surprise :

« Ainsi, vous avez résolu de me forcer ! Vous voulez me retenir malgré moi, prisonnier sur ce trône !... Ah vous n'avez jamais senti sur vos épaules le poids de ce manteau ! (Le manteau des tzars, insigne de leur dignité.) Et vous voulez que je le reprenne !... Dieu m'est témoin que je ne m'y atten-

dais pas, que je ne voulais pas replacer sur ma tête fatiguée cette lourde couronne. Mon âme était occupée de bien autres pensées et rêvait de tout autres jouissances. Mais vous en avez décidé autrement. Au vaisseau brisé par les flots de la traversée vous fermez le port. Qu'il soit fait comme vous le voulez. »

C'était si peu son intention d'abandonner le pouvoir et de se faire moine, comme il l'avait dit dans un précédent entretien, qu'en ce moment même il songeait, quoique marié déjà pour la septième fois, et sa dernière femme vivant, à contracter un nouveau mariage. Cet émule d'Henri VIII s'était précisément adressé à la fille de ce prince pour satisfaire cette fantaisie à la Tudor, et Elisabeth lui avait offert une de ses parentes! Grand était cependant le scandale que causaient ces mœurs de sultan chez le peuple russe. Mais il faut voir de quelle façon Ivan reçoit le conseil qu'ose lui donner un de ses boyards de ménager, à cet égard, la susceptibilité chrétienne de la nation. Comme Athalie répondant à Abner :

> Ce que j'ai fait, Abner, j'ai cru le devoir faire;
> Je ne prends point pour juge un peuple téméraire....

Ivan s'écrie : « Je me soucie peu de ce que pense de moi tel ou tel. Ce n'est pas pour un jour ou pour une année, c'est pour des siècles que j'édifie la puissance russe. Ce que mon regard lit dans l'avenir, votre œil de poules mouillées ne saurait l'apercevoir. »

Ici, il n'est que dédaigneux, mais avec sa femme il devient brutal. La pauvre Maria-Féodorovna Nagoï a le pressentiment du malheur qui la menace; les bruits qui courent sur le nouveau mariage du tzar ont pénétré jusqu'au fond du palais où elle vit entourée d'une surveillance jalouse. Elle veut s'en éclaircir auprès du prince lui-même un jour qu'il entre dans son appartement. La scène, comme tout le troisième acte auquel elle appartient, est l'une des plus belles de la pièce :

Ivan. — Pourquoi as-tu les yeux humides?... Tu m'entends ! Qu'as-tu?

La Tzarine. — Mon seigneur et maître, pardonnez-moi... je...

Ivan. — Quoi?

La Tzarine. — J'ai fait un mauvais rêve.

Ivan. — Lequel?

La Tzarine. — Il me semblait, mon seigneur, il me semblait qu'on me séparait de vous.

Ivan. — Ton rêve dit vrai. Je suis las de toi. Je te le déclare, à partir de ce jour, tu n'es plus ma femme.

La Tzarine. — C'est donc la vérité, la vérité ! Vous me chassez, moi et mon fils, mon Dmitri!... Vous voulez...

Ivan. — Tais-toi ! Je n'aime pas ces pleurnicheries et ces geignements de femme.

La Tzarine. —Non, seigneur, non, je ne pleure pas; non, vous le voyez,

je ne pleure pas. Dites, vous voulez divorcer avec moi? Mais que répondrez-vous aux évêques? Quelle faute avez-vous à me reprocher?

Ivan. — Comment! Tu oses me questionner, je crois. Qu'es-tu? De quel prince es-tu fille, pour que j'aie à justifier ma conduite envers toi? Te crois-tu, par hasard, plus belle et plus gracieuse que les autres femmes, et te figures-tu être un trésor à garder sous clef? Je ne suis pas maître chez moi, peut-être! et tu es reine par droit et naissance! »

Ces négociations matrimoniales se croisent avec des négociations politiques très-pénibles pour l'amour-propre du despote. D'une part, les Polonais lui imposent de dures et humiliantes conditions. D'autre part, les calamités publiques se multiplient autour de lui. Encore une fois, Ivan veut faire pénitence, demander pardon à tout le monde, réparer, expier du moins ses crimes. Réunissant donc les seigneurs, il leur fait le tableau des malheurs de l'État. « Ce sont, s'écrie-t-il, les marques de la colère de Dieu! » et, comme le lion de la fable, il entame sa confession générale, qu'il termine en demandant pardon à tous ses courtisans. « Soyons sur nos gardes! se disent ceux-ci : c'est peut-être un piége qu'il nous tend! » Mais lui continuant :

« Mes vrais et fidèles sujets, n'y en a-t-il pas entre vous que j'aie offensés soit en action, soit en paroles? Voyons, toi, Bielsky, — toi, Zacharine, — toi, prince Mstislavsky, — et toi, prince Schouisky.

Schouisky. — Moi! Ah! seigneur, est-ce à vous de nous demander pardon!

Ivan, se redressant furieux d'être contredit. — Tais-toi, esclave! N'ai-je pas le droit de m'humilier devant qui il me plaît? Tais-toi, et écoute. Je le confesse, mes péchés sont énormes et sans nombre. »

Et il en fait l'énumération. Après quoi il tombe la face contre terre en se frappant la poitrine et réclamant l'absolution d'une voix qui ne permet guère qu'on la lui refuse. Nul en effet n'a garde de le faire, et les cérémonies expiatoires commencent. Mais l'arrivée des courriers de Pologne, d'Angleterre et de Suède arrachent vite le tzar à ses préoccupations pieuses, et la question du mariage revient avec toutes les autres. Malade des excès qui ont miné sa robuste santé, Ivan pense encore à sa princesse anglaise, au milieu de ses bouffons, au moins dans les intervalles de tranquillité que lui laissent les souffrances et le souci des prédictions sinistres que, à la vue d'une comète qui vient de se montrer, lui ont faites ses devins. Le jour fatal de saint Cyrille indiqué par eux comme néfaste s'écoule cependant, et, à mesure qu'il s'avance, le tzar reprend sa gaieté et son accent redoutable. Il va peut-être faire tomber quelque tête en signe de retour à la santé, quand Boris Godounof, son favori, qui médite de devenir son héritier, trouvant que cela dure trop, entre tout à coup dans l'appartement où le tzar joue aux échecs, et s'arrête silencieux.

Ivan. — Ah! Tu as vu les devins : que disent-ils?... D'où vient ce silence? Pourquoi ne parles-tu pas?

Godounof. — Seigneur...

Ivan. — Pourquoi me reponds-tu ainsi? Comment oses-tu me regarder de cette façon?

Godounof. — Seigneur, les devins ont dit que leur art est certain, qu'ils ne sauraient se tromper, et qu'enfin le jour de saint Cyrille n'est pas encore entièrement passé.

Ivan, se levant sur son séant. — Point passé? Le jour de saint Cyrille? Et tu oses, scélerat, tu oses lever les yeux sur moi! Toi! Toi! Ah! je comprends ton regard, traître, tu es venu pour me tuer, pour me tuer, bourreau: Féodore, mon fils, défie-toi de lui, c'est un brigand. Défie-toi de lui!.... Ah! » (I. tombe roide mort.)

La tragédie ne finit pas là, elle se prolonge encore dans une scène qui en fait ressortir la moralité. Boris Godounof, tuteur du fils mineur d'Ivan, frappe, exile à son gré les seigneurs de la cour, relégue à la campagne la tzarine et l'héritier du trône : c'est un tyran qui en remplace un autre, et il n'y a rien de changé qu'un homme en Russie, parce qu'au lieu d'institutions, le pays n'a que des souverains plus ou moins faibles ou cruels. Aussi est-ce une parole grave, singulièrement émouvante, que l'adieu du vieux Zacharine sur lequel tombe le rideau :

Zacharine. — O tzar Ivan, que Dieu ait pitié de toi et de nous! Voilà la punition du pouvoir absolu... et la nôtre! »

III

L'importance des études philologiques ne fait plus aujourd'hui question. Il n'est personne qui ne comprenne, ou du moins n'entrevoie de quelle vive lumière elles sont destinées à éclairer les grands problèmes de la philosophie et de l'histoire. La grammaire comparée tient en réserve des éléments de solution tout nouveaux et d'une incontestable force pour les questions si longtemps controversées de l'origine du langage et de la filiation des peuples. Il n'y a pas jusqu'à la politique qui déjà ne l'ait invoquée, et qui, si la doctrine des races finit par prévaloir, ne doive un jour l'appeler en témoignage et lui accorder voix aux congrès des peuples.

Cependant, tout convaincu que l'on soit de la haute portée de cette science des langues, on ne s'en fait pas généralement, dans le monde, une idée bien précise. Cela vient, croyons-nous, de ce qu'on a voulu, chez nous du moins, s'en servir avant qu'elle ne fût faite, et que, avec la précipitation qui nous caractérise, nous avons tenté de l'appliquer avant de l'enseigner... peut-être avant de la savoir.

Quoi qu'il en soit, le public lettré en est à cet égard, en France, où l'on en était, il y a quelques années, à Londres. Là aussi, il avait été

beaucoup parlé de la science philologique qui, depuis trente ans, avait pris place, en Allemagne, parmi les sciences les plus hautes et les plus passionnément cultivées. Le public très-choisi et très-sérieux qui fréquente l'athénée fondé par Georges IV sous le titre de *Royal Institute*, voulut s'en faire une idée précise, et dans ce but, invita un savant professeur de l'université d'Oxford, M. Max Müller, une des gloires de l'Allemagne savante, depuis plusieurs années déjà naturalisée en Angleterre, à lui en faire une exposition dépouillée de tout appareil scientifique, mais digne toutefois de l'auditoire d'élite qui témoignait cette curiosité. Le professeur accepta et consacra à ce sujet neuf leçons qui causèrent une satisfaction profonde et qui, publiées l'année où elles furent données (1861), après avoir été soigneusement revues par l'auteur, obtinrent dans le public un succès égal à celui qu'elles avaient rencontré auprès des habitués du *Royal Institute*. Amélioré d'année en année par des rectifications, des additions, des éclaircissements reconnus nécessaires, ce cours à qui l'Institut de France décerna, en 1862, le grand prix Volney, est arrivé en Angleterre à sa cinquième édition.

Dès 1863, deux professeurs de l'Université, MM. Harris et Perrot, en donnèrent une traduction française qu'ils réimpriment aujourd'hui pour la seconde fois d'après les dernières révisions de l'édition de Londres et à laquelle ils ont ajouté des notes pleines d'intérêt[1]. C'est un de ces ouvrages comme il y en a si peu chez nous, et qui sont si nombreux en Angleterre, où les hommes supérieurs en chaque genre n'ont jamais dédaigné de descendre des hauteurs de la science pour mettre les gens du monde au courant de ses progrès.

Pas plus que l'illustre Herschell dans ses leçons sur l'astronomie, M. Max Müller n'a entendu faire ici un traité de grammaire comparée. Il eût pu, comme sont compatriote, M. Bopp, dont M. Bréal est en train de nous donner le colossal ouvrage[1], aborder de front cette grande tâche, mais il a préféré se proportionner à son auditoire, et, au lieu du rôle de maître, se contenter de celui de simple initiateur. Le titre de son livre en Anglais, *Lectures on the science of language*, l'exprime avec franchise. M. Max Müller ne professe pas pour des philologues ; il écrit pour des amateurs de philologie. Aussi ses leçons n'ont-elles pas la forme rigoureuse d'un cours ; son procédé est celui d'un sérieux mais libre entretien. La marche en est inégale et quelque peu ondoyante, mais l'imagination de l'auteur répand du charme jusque sur les écarts de son érudition. La philologie devra de nombreux adeptes à M. Max Müller ; jamais science plus aride n'a été présentée au public avec plus d'intérêt. « Il peut être pénible pour l'écolier, dit M. Max

[1] *La Science du langage*, cours professé à l'Institution royale de la Grande-Bretagne, par M. Max Müller, professeur à l'université d'Oxford, traduit de l'anglais par MM. G. Harris et G. Perrot. 2e édit., 1 vol. in-8. — Paris, Durand et Comp., rue Cujas, 9.

[2] Voir le *Correspondant* d'octobre, 1866.

Müller, d'étudier les mots, comme pour le cantonnier de casser des pierres sur les chemins; mais pour l'œil attentif du géologue, ces pierres sont pleines d'intérêt ; il voit des prodiges sur la grande route, et, dans chaque tranchée, il lit une page d'histoire. » Cette comparaison est aussi exacte que gracieuse : la philologie en effet est la géologie des langues. Sans doute les débuts en sont arides, mais, pour jouir des lumières qu'elle donne, qui ne consentirait à y être, pour quelque temps, casseur de pierres?

Ce n'est pas, du reste, une science d'un abord aussi difficile qu'on se le figure ; l'un des premiers soins de M. Max Müller est de protester contre l'idée effrayante que l'on s'en fait, et notamment contre la supposition que, pour l'étudier, il faille être un grand linguiste. « J'aurai, dit-il, à vous parler, dans le cours de ces entretiens, de centaines de langues dont quelquefois les noms mêmes vous seront peut-être inconnus : n'en concluez pas que je sache ces langues comme vous savez le grec ou le latin, le français ou l'allemand ; dans ce sens, je ne sais que bien peu de langues, et je n'ai jamais aspiré à la renommée d'un Mithridate ou d'un Mezzofanti. Il est impossible pour celui qui étudie la philologie comparée d'acquérir une connaissance pratique de toutes les langues dont il a à s'occuper : il n'a nul désir de parler la langue kachikale dont on vient de fonder une chaire à Guatémala, ni d'apprendre les délicatesses de l'idiome des Tchérémisses; son ambition ne le pousse pas non plus à explorer la littérature des Samoyèdes ou des habitants de la Nouvelle-Zélande : c'est la grammaire et le dictionnaire qu'il étudie et soumet à une analyse minutieuse... De courtes listes de mots et des esquisses incomplètes de la grammaire sont, dans bien des cas, tout ce que nous pouvons nous attendre à posséder pour nous aider dans nos recherches. De ces renseignements épars et bornés, la linguistique doit apprendre à tirer le meilleur parti possible, comme l'anatomie comparée profite des débris d'ossements fossiles, ou des dessins imparfaits d'animaux que rapportent les voyagenrs étrangers à la science. »

Rien de plus heureux que cette comparaison de la linguistique avec la géologie, et nous nous expliquons bien que l'auteur qui s'en est déjà servi y revienne encore. Il y a en effet de singuliers rapports entre les deux sciences; leur but et leur procédé sont les mêmes à beaucoup d'égards. Comme le géologue cherche à relier le fil des créations terrestres, le philologue s'occupe à rattacher l'une à l'autre les générations humaines, et tous deux opèrent à la fois sur le vivant et sur le fossile. Le langage est, pour le second, ce que le sol est pour le premier, l'objet même et non le moyen scientifique. Aussi M. Max Müller réclame-t-il instamment pour la philologie comparée le titre de *science de la nature*, c'est-à-dire, de science ayant pour objet les œuvres de Dieu; car, à ses yeux, le langage n'est pas une invention de l'homme, ainsi que l'affirmait la philosophie matérialiste du dix-huitième siècle. La philologie comparée n'a-t-elle pas suivi en effet, dans son développement, la même marche que

les autres sciences de la nature? N'a-t-elle point passé aussi par la période de l'*empirisme* et celle de la *classification* avant d'arriver à la période *théorique?*

L'histoire de ces trois périodes a, dans le livre de M. Müller, un piquant intérêt. Nous y voyons, il est vrai, que, comme pour beaucoup d'autres sciences, la période empirique de la science du langage a été précédée, dans l'antiquité, par une période de recherches spéculatives sur la nature de la parole et de la pensée, et que, avant que le grammairien fît pour les mots ce que le marin avait fait pour les étoiles, et le jardinier pour les fleurs, les philosophes en avaient discouru *a priori*. Mais ces aperçus n'ont pas de valeur scientifique; le travail philologique ne commença réellement que le jour où les Grecs furent contraints de communiquer avec les étrangers et où, toute orgueilleuse qu'elle était, leur langue dut compter avec celle des peuples auxquels on n'en voulait pas reconnaître, et que, à Athènes, on appelait *sans langue* (ἄγλωσσοι), comme à Moscou on fait encore aujourd'hui des Allemands désignés sous le nom générique de muets (*niemtsi*). M. Müller rapporte de ces premières relations de curieuses particularités. Ainsi il paraît que les Grecs avaient moins de facilité à apprendre les langues des *barbares* que ceux-ci n'en avaient à apprendre le grec; il paraît encore que ce fut moins par l'examen des langues étrangères, que par celui des dialectes de leur propre langue, que les Grecs furent amenés d'abord à ce que nous appelons aujourd'hui les études critiques de grammaire. Et, singularité assez piquante, ce serait à un étranger, à un Thrace que serait due la première véritable grammaire de la langue d'Homère! Il en arriva à peu près de même à Rome; ce furent des Grecs qui y formulèrent les lois du latin.

Si ancien que pût être la science du langage chez les maîtres du monde, elle en était restée purement et simplement à ce que nous appelons l'analyse. L'idée d'une classification des langues fut inconnue à l'antiquité. « Les Grecs, dit M. Müller, n'ont jamais songé à appliquer les principes de la classification aux variétés du langage. Ils ne faisaient de distinction qu'entre le grec, d'une part, et, de l'autre, toutes les langues différentes du grec qu'ils comprenaient sous le nom commode de langues *barbares*. Mais l'idée que la langue des Grecs et celle des Barbares pouvaient avoir une source commune ne s'est jamais présentée à leur esprit. » Quant aux Romains, élèves et imitateurs des Grecs en tout ce qui concernait les sciences; ils traitèrent les étrangers de barbares, comme ils l'avaient été eux-mêmes par les Grecs, et, en conséquence, tinrent leurs idiomes pour non avenus.

Du christianisme est née la philologie comparée. « Ce n'est, dit M. Müller, que quand on eut appris à regarder tous les hommes comme des frères, que la variété du langage se présenta comme un problème qui exigeait une solution aux yeux des observateurs intelligents; et c'est là ce qui fait que je date du premier jour de la Pentecôte le début réel de la science du lan-

gage. A partir de ce jour où les langues de feu se séparèrent et descendirent sur les apôtres, une lumière inconnue se répand dans le monde et jette sa clarté sur des objets qui étaient restés invisibles pour l'antiquité. De vieux mots prennent un sens convenu; de vieux problèmes un nouvel intérêt, et de vieilles sciences un nouvel objet. L'origine commune de l'humanité, les différences entre les races et les langues, la possibilité pour toutes les nations d'arriver au plus haut degré de la culture intellectuelle, sont des problèmes qui, dans le monde nouveau où nous vivons, préoccupent les savants, par cela même qu'ils sont d'un intérêt supérieur à la science... Et qu'on n'argue pas contre cette vérité, ajoute-t-il, du long espace de temps qui s'est écoulé avant que l'esprit dont le christianisme a animé toutes les recherches scientifiques, ait produit des résultats apparents : est-ce qu'il ne faut compter pour rien les obstacles matériels qu'il a rencontrés ? L'important est que l'impulsion qu'il avait donnée ne se soint point arrêtée. Or, la continuité de son action est un fait dont toute l'histoire des temps modernes dépose. »

Mais si la philologie comparée est chrétienne dans son principe, elle est catholique, on peut le dire, dans son épanouissement. Non-seulement ce sont les missionnaires catholiques qui, en retrouvant le sanscrit, en ont fourni la véritable base ; mais c'est un jésuite français, le P. Cœurdoux, qui le premier, a mis en évidence, s'il n'a pas été le premier à la soupçonner, la parenté originelle de la langue sacrée des Indous et des langues modernes de l'Europe, et a ainsi « devancé de cinquante ans au moins (ce sont les propres paroles de M. Max Müller), quelques-uns des plus importants résultats de la philologie comparée. » La découverte de ce fait, fait qui nous assure une priorité jusqu'ici attribuée à l'Angleterre, appartient à M. Bréal, professeur au Collége de France. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit ici, il y a quelques mois ; nous préférons renvoyer le lecteur au mémoire où M. Bréal lui-même l'a racontée avec autant de modestie que d'intérêt.

Avec la découverte du P. Cœurdoux, suivie à quelque temps de distance des travaux de Williams Jones et de la Société de Calcutta, la philologie est entrée dans sa deuxième période, ou période de classification, comme l'appelle M. Müller, et a pris définitivement rang parmi les sciences naturelles.

Ici finissent les préludes du savant professeur. A partir de sa 5e leçon, il entre de plain-pied dans son sujet. Il ne se peut plus agir pour nous, dès ce moment, on le conçoit, non-seulement d'analyser son travail, mais même d'en esquisser le plan. Il faudrait presque à chaque mot, pour être compris des lecteurs étrangers à la linguistique, des préliminaires dont ce n'est pas ici la place ; d'autant que M. Müller lui-même n'a pas, il s'en faut, une marche géométrique et que les préambules et les circuits ne sont pas rares dans ses leçons. Bornons-nous donc à dire qu'après avoir montré à quoi a servi la connaissance du sanscrit et rectifié l'idée erronée qu'on se fait de cette

langue, en la prenant pour la mère des langues génératrices de l'Europe, le grec, le celte, le slave, etc., tandis qu'elle n'en est que la sœur aînée, M. Müller trace le tableau généalogique des langues de la famille indo-germanique. Ces langues qui, nous le répétons, ne sont point nées l'une de l'autre, mais sont sorties du même tronc, se divisent en sept branches, subdivisée à leur tour en un plus ou moins grand nombre de rameaux : 1° la *branche teutonique*, partagée en haut et bas allemand, auxquels se rattachent les dialectes frisons, le hollandais et le flamand; le gothique avec les dialectes scandinaves, le suédois, le danois, l'islandais ; — 2° la *branche italienne* avec les six langues romanes : le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque et le romanche ; — 3° la *branche hellénique* avec ses divers dialectes ; — 4° la *branche celtique* partagée dès l'origine en deux grands rameaux, le kimri et le godhélique ; — 5° la *branche slave* subdivisée en une douzaine de rameaux dont les principaux sont le russe, le polonais et le serbe ; — 6° la *branche indienne* comprenant les dialectes prâkrits, l'hindoui, l'hindoustani, le mahratte et le bengali ; — 7° enfin la *branche iranienne* à laquelle appartiennent le zend, le pehlvi, le pârsi et le persan moderne. Inutile d'ajouter que ce qui n'est ici qu'énumération sèche devient chez M. Müller un vivant tableau. Mais ce dont il faut prévenir le lecteur, c'est que ces pages si intéressantes lui ménagent plus d'une surprise ; il y a là sur le rôle des dialectes en particulier, des vues que nous croyons incontestables, quant à nous, mais qui ne laisseront pas d'étonner peut-être. N'est-ce pas, par exemple, déranger un peu les idées reçues, que de soutenir comme le fait M. Müller, que «le fond primitif des langues novo-latines, n'a pas été le latin, mais les dialectes vulgaires et locaux qui étaient parlés dans les provinces par la bourgeoisie et par les basses classes de l'empire romain ? » Nous ne faisons que signaler incidemment le rôle du *renouvellement dialectal* des langues ; il tient, avec l'*altération phonétique*, une grande place dans la théorie de M. Müller, sur le développement des idiomes, théorie que ses traducteurs ont appuyée de faits très-curieux.

Mais M. Müller ne se borne pas à déterminer la filiation généalogique des langues indo-germaniques, et à indiquer leurs rapports de parenté; il va plus loin, et, pénétrant au cœur même de son sujet, il montre l'unité primordiale de leur mécanisme et le secret des dissidences qui existent, au moins en apparence, entre leurs différents dialectes.

Poussant toujours plus avant, le savant professeur, après avoir classé les langues par familles, en reprend la classification d'un autre point de vue, c'est-à-dire, d'après la *forme* des mots et la manière dont se combinent et se groupent les racines pour exprimer et coordonner les idées qu'elles représentent. Quel jour brillant il répand sur ces mystères douloureux de la grammaire qui ont coûté tant de larmes à notre jeunesse ! et combien nous faisons des vœux pour que de si belles découvertes profitent à nos fils et leur épargnent le pain sec que nos informes *rudiments* nous ont fait manger.

Toute science doit, pour se légitimer, dit M. Müller, descendre à des explications pratiques. Eh bien ! que la philologie comparée réforme nos grammaires élémentaires et elle aura bien mérité de l'humanité. Elle n'en est pas encore arrivée là malheureusement, en Angleterre pas plus qu'en France, et c'est toujours des plus hauts problèmes de philosophie que nous la voyons occupée [1]. Mais du moins faut-il remercier le savant auteur des *Lectures on the science of language* de l'avoir revendiquée pour le spiritualisme et la religion. Sa dernière leçon est une défense chaleureuse de l'origine divine du langage, contre les matérialistes qui ont voulu en faire une invention de l'homme. On ne pouvait mieux couronner l'exposé d'une science qui est née du christianisme et dont le christianisme est appelé le premier à recueillir les fruits.

IV

Voici un livre qui, s'il était arrivé plus tôt à notre connaissance, aurait trouvé naturellement sa place à côté des lettres de F. de la Mennais dont nous avons parlé il y a deux mois. Ce livre est la *Vie de l'abbé Carron*[1]. En effet, le nom de l'abbé Carron se rattache de très-près à celui de l'abbé de la Mennais : c'est l'abbé Carron qui a donné la Mennais à l'Église — présent funeste qu'on lui a amèrement reproché, mais à tort, car, à l'époque où la Mennais embrassa la vie sacerdotale, nul ne savait ce qu'il y avait dans son âme, et lui-même moins que tout autre. Le futur auteur de l'*Essai sur l'indifférence* et des *Paroles d'un croyant*, que l'abbé Carron avait connu à Londres en 1814 et avait établi près de lui l'année suivante à Paris dans sa retraite des Feuillantines, hésitait par scrupule de piété à s'engager définitivement dans la carrière ecclésiastique où il était entré cependant depuis 1809. L'abbé Carron qui l'aimait et qui craignait de voir cette puissante intelligence se consumer sans fruit dans la sombre ardeur de sa dévotion, le détermina à recevoir les ordres sacrés, espérant que les devoirs et les grâces du sacerdoce achèveraient le travail religieux qui se faisait en lui et donneraient à ses facultés l'équilibre dont elles manquaient encore. On a dit que le digne vieillard était mort avec la conviction d'avoir donné à l'Église un défenseur sur lequel elle pouvait se reposer avec sécurité. C'est une erreur. Il résulte en effet d'une lettre publiée déjà par M. Forgues et reproduite encore dans l'ouvrage dont nous parlons ici, que l'abbé Carron

[1] Témoin le discours de réouverture du cours de M. Bréal, au Collége de France discours fort remarquable d'ailleurs, qui se termine par ces mots : « Par delà ces causes secondes, qu'on appelle la prononciation, l'accent, l'organisme gramatical, la philologie comparée doit nous faire connaître l'homme. » *De la forme et des fonctions des mots*, par M. Bréal, in-8. — Frank, édit. 1867.

[1] *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la congrégation de France. — 1 vol. in-8. Charles Douniol, édit.

ne vit pas sans inquiétude la direction qu'avaient prises les idées de son disciple dans le deuxième volume de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion.* On devine à l'accent de cette lettre, un homme effrayé des découvertes nouvelles qu'il a faites dans une âme qu'il avait cru bien connaître. Il cherche, avec toute sorte de ménagements affectueux, à y éteindre cette flamme de l'orgueil dont il apercevait les premiers jets et qui devait, un jour, y tout dévorer : « Mon bien-aimé, votre premier volume avait fait « des merveilles. Votre réputation d'auteur ne pouvait, ce me semble, s'é- « lever davantage. Vos titres d'apologiste sublime et d'apôtre éloquent de « la religion vous étaient assurés pour jamais. Le Seigneur a voulu vous « humilier. De longs et continuels applaudissements auraient fini par vous « enivrer, peut-être ; et voici, mon fils bien-aimé, voici l'occasion de dire : « *Bonum mihi quia humiliasti me.* »

Mais s'il appréhenda les excès et les révoltes qui devaient éclater plus tard, du moins l'abbé Carron n'eut-il pas la douleur d'en être témoin ; il mourut en 1821, au moment où les deux derniers volumes de l'*Essai sur l'indifférence* allaient affirmer, au lieu de les rétracter, les erreurs annoncées dans le second.

Dès 1803, Delille avait tracé son oraison funèbre dans ces vers qui, s'ils n'en sont pas une brillante expression, renferment au moins une juste énumération des vertus du saint prêtre.

Des Français exilés, seconde Providence,
Dans leur secret asile, il cherche les malheurs ;
Il soigne la vieillesse, il cultive l'enfance,
Il instruit par sa vie, il prêche par ses mœurs ;
Et quand sa main ne peut soulager l'indigence,
Il lui donne ses vœux, sa prière et ses pleurs.

L'abbé Carron fut, en effet, du nombre de ces prêtres que Dieu s'était réservés pour témoigner de lui aux jours de la persécution et dissiper chez les nations séparées par l'hérésie ou le schisme les préventions qu'elles nourrissaient depuis deux siècles contre l'Église. Son champ, à lui, fut la Grande-Bretagne. Le spectacle qu'il lui donna pendant vingt-cinq ans, a plus contribué à l'apaisement des aversions pour le papisme et des retours à l'orthodoxie qui nous frappent de plus en plus dans le royaume-uni, que n'eussent fait deux siècles de controverse. A Londres on admirait l'ingénieuse industrie et l'incessante ardeur de sa charité ; on en parlait en Allemagne et jusqu'au fond de la Russie ; en France, quoique l'opinion et le gouvernement ne fussent rien moins que favorables à l'émigration, Delille put ramener jusqu'à trois fois dans le même poëme le nom de cet émigré et l'éloge de ses établissements charitables ; la même année, en plein Directoire, un journal (*le Publiciste*) en donna une description enthousiaste.

C'est que, en vérité, c'était quelque chose d'admirable et de touchant, que ces asiles créés sur la terre étrangère par un homme aussi dénué que ceux

qu'il recueillait et où vivait, pauvrement sans doute, mais avec dignité, tout ce qui, dans l'exil, ne pouvait personnellement gagner son pain : les vieillards, les malades et les enfants. L'abbé Carron n'avait pas créé, en effet, moins de quatre établissements en un seul, mais tous bien distincts et tenus avec la dignité que la vie anglaise impose à qui veut se faire respecter : un hôpital, une maison de retraite pour les vieux prêtres et deux écoles, l'une de filles et l'autre de garçons, pour les enfants d'émigrés pauvres. Le tableau de l'organisation de ces maisons et de leur régime économique est très-curieux à étudier. Les hommes qui s'occupent d'œuvres semblables ne le liront pas, croyons-nous, sans fruit. L'auteur de la *Vie de l'abbé Carron* est entré dans de grands détails sur ce point, et il a bien fait. Ce qu'il raconte de la bienfaisance un peu rude, mais si loyale d'ailleurs, de la nation anglaise plaira beaucoup aussi, croyons-nous, et on lui saura gré des sentiments qui l'a fait appuyer sur cette partie de son récit. Mais ce qui, dans cet ouvrage est d'un intérêt plus général et qui touchera tout le monde, c'est le portrait du fondateur de ces œuvres, le récit de ses démarches pour procurer à ses compagnons d'exil les secours dont il manquait souvent lui-même ; l'ingénieuse habileté avec laquelle il sut toujours tirer parti de ce qu'il avait sous la main ; la sérénité communicative qu'il sut garder, même au milieu de ses plus vives angoisses, en face des malheureux qui comptaient sur lui ; la délicatesse et la grâce qu'il mettait à secourir et l'art qu'il employait à s'effacer personnellement. Tous ces faits que l'auteur de sa vie a puisés dans les notes, souvenirs et correspondances des compagnons d'exil de l'abbé Carron, et qu'il a presque toujours reproduits dans leur simplicité première, donnent à cette peinture, un peu *lâchée*, comme on pourrait dire en termes d'atelier, un charme que plus d'art lui aurait ôté peut-être.

V

Nous revenons, ainsi que nous l'avons promis, sur le mémoire adressé au roi Philippe III, lors de son avénement au trône (1598), et que nous avons signalé le mois dernier comme un ouvrage important pour l'histoire de la décadence de l'Espagne. Dans l'original, cet ouvrage n'a que le simple titre de *Discours au roi notre maître sur la situation de ses États et de ses domaines et sur celle des puissances amies et ennemies, avec des réflexions sur la manière de se conduire à l'égard des uns et des autres* (*Discurso al Rey nuestro señor*). En l'intitulant comme il l'a fait dans sa traduction : l'*Art de gouverner*[1], M. Guardia en a, selon nous,

[1] *Antonio Perez, —* l'*Art de gouverner, discours adressé à Philippe III* (1589), publié pour la première fois en espagnol et en français, suivi d'une étude sur la *Consultation de Melchior Cano à Philippe II* (1555), par M. Guardia. 1 vol. gr. in-8°. — Henri Plon, édit., rue Garancière.

un peu faussé le caractère. Il ne faudrait pas croire, en effet, qu'il y a là un traité de politique, une théorie quelconque de l'art de régner, quelque chose enfin dans le genre du *Prince* de Machiavel. Nullement ; le *Discurso al Rey nuestro señor* est une œuvre de circonstance, toute locale et toute pratique, et, dans son ensemble, aussi honnête que l'autre est immorale. Si, comme on l'a cru jusqu'ici, Antonio Perez en était l'auteur, il témoignerait, chez cet homme, d'une conversion bien profonde : rien ne ressemble moins en effet, à la politique dont l'ancien favori de Philippe II fut longtemps l'instrument dévoué et convaincu, sans doute, que celle dont nous avons ici le programmme ; c'en est, sous une forme réservée et telle que le commandait les convenances, la condamnation formelle et complète. Aussi M. Guardia n'hésite-t-il pas à déclarer que ce mémoire ne saurait être l'œuvre d'Antonio Perez. Il faudrait, selon lui, en faire honneur à un ancien ami de ce ministre, Balthazar Alamos de Carientes, homme de plume et d'épée, comme l'étaient encore tous les Espagnols à cette époque, dont les débuts avaient été d'un aventurier, et dont la fin, s'il faut lui attribuer le *Discurso al Rey nuestro señor*, aurait été celle d'un honnête et intelligent citoyen.

Quoi qu'il en soit de cette question de paternité littéraire, il y a une chose certaine, c'est que l'auteur du mémoire que publie M. Guardia connaissait bien l'Espagne et ne s'abusait pas sur son apparente puissance. Son écrit est plein, à cet égard, d'informations curieuses et de renseignements instructifs ; il montre nettement où, en moins d'un siècle, un pouvoir sans contrôle peut conduire une grande nation. C'était une belle et puissante monarchie que celle de l'Espagne telle que l'avaient faite l'union d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon ; alors elle faisait trembler l'Europe, et, moins d'un siècle après la mort de ces princes, ceux qui avaient le secret de l'état où l'avaient mise Charles-Quint et Philippe II, en étaient déjà à trembler pour elle !

Le sentiment qui règne dans le *Discurso al Rey nuestro señor* est, en effet, un sentiment d'alarme. Partout où l'auteur promène les regards du successeur de Philippe II, soit au dehors, soit au dedans de ses États, il ne lui montre que danger.

Et d'abord, par leur étendue, leur dispersion, leurs origines diverses, les uns étant pays héréditaires et les autres pays conquis, ces États nombreux sont déjà en péril. Combien, sous ce rapport, la France toute petite qu'elle est, paraît supérieure au sage conseiller ! « Le roi de France n'est pas riche, mais en revanche son royaume est un, s'écrie-t-il, et forme un corps dont les membres ne sont pas séparés par des États étrangers ! » En Flandre, la rébellion est en permanence, et les habitants, « tous tant qu'ils sont, regrettent l'ancien régime et leur gloire obscurcie et éclipsée par la grandeur de l'Espagne. » Quant aux États de l'Italie, rien n'est moins sûr que leur attachement. Les Italiens, d'ailleurs, sont traîtres de naissance : « on sait cela par l'histoire; » et puis, — remarque assez curieuse sous

la plume d'un écrivain du seizième siècle, — n'est-il pas connu qu'ils aspirent à reconstituer leur unité et à rétablir le vieil empire romain ? Et la France sera toujours là pour l'aider dans la réalisation de ce projet.

Non moindre est le danger au sein de la Péninsule. Le Portugal supporte impatiemment le joug et n'aspire qu'à le secouer. A l'antipathie originelle s'ajoute, chez le peuple portugais, son aversion pour le faste de la royauté castillanne. « Habitués à vivre avec leur roi sur le pied de l'égalité et à le traiter comme un père, ils ne se font pas à un souverain qui reste loin de la foule comme une idole. » Que dire de l'Aragon, « qu'on a dépouillé de ses institutions nationales et que l'on traite en peuple conquis ? » La fermentation y est grande et la révolte toujours à craindre, surtout à cause de ses relations secrètes avec la France.

Il n'y a donc de véritablement sûr parmi tant de royaumes etde provinces laborieusement annexées, que la bonne et loyale Castille. C'est le cœur de la monarchie, et son dévouement n'est pas douteux. Mais ce pauvre pays est épuisé, ruiné, écrasé d'impôts. « C'est la Castille qui fournit à toutes les dépenses qui se font ailleurs et aux frais qu'exigent la conservation et l'accroissement de l'empire espagnol. » Toute la Castille en masse gémit sous les lourds impôts qui l'accablent ; on déserte le pays faute de pouvoir les acquitter ; les frais de perception y sont de *cent pour cent*, et le produit en est absorbé par les guerres que la royauté entretient à l'étranger. « Ce grand corps est saigné à blanc pour entretenir les autres, » dit énergiquement l'auteur du mémoire.

Reste, il est vrai, l'Amérique. C'est la poule aux œufs d'or de l'Espagne ; mais si elle ne recèle pas à l'intérieur de dangers prochains (l'auteur semble craindre cependant pour un temps à venir ceux que ce siècle a vus en effet éclater) quels soucis ne donne pas sa conservation ! « Il est certain, dit l'auteur du *Discurso*, que si les communications étaient jamais rompues entre l'Espagne et les Indes (Amérique), la source qui entretient l'humide radical de cette monarchie cessant d'arroser les domaines de la couronne, le royaume serait gravement atteint, et les attaques de l'ennemi pourraient l'affaiblir de telle sorte qu'il faudrait désespérer d'un retour à la santé. »

Or, n'y a-il point, épars à travers l'Océan, des vaisseaux capables en se réunissant d'arrêter les gallions de Sa Majesté Catholique?

Cette appréhension amène naturellement l'auteur à étudier les dispositions des puissances étrangères et les dangers qu'elles peuvent faire courir à l'Espagne. Ces puissances, inquiétantes à divers degrés, sont : la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, les Turcs et les Mores, l'Italie et... le pape. Oui, le pape. La catholique Espagne craint le pape ; elle le suspecte, le hait et en parle en termes très-peu respectueux. Le principal grief de l'auteur du *Discurso* contre le pape vient de ce qu'il a absout le roi de France (Henri IV) et accueilli son ambassadeur « sans en avoir référé

à Sa Majesté Catholique. » Il connaît les dispositions du saint-siége pour la France et s'en inquiète. « D'ailleurs, ajoute-t-il, la papauté est une puissance temporaire et élective, dont la grandeur repose précisément sur les puissances temporelles. Par conséquent son intérêt est de faire en sorte qu'il y en ait un grand nombre, et qu'un monarque absolu ne s'élève pas au-dessus de tous les autres et ne la tienne pas sous sa dépendance. La papauté n'a qu'à gagner en autorité et en influence aux rivalités des prétendants ; c'est pourquoi elle a accordé l'absolution à Henri IV converti... si toutefois, se hâte-t-il de reprendre par scrupule religieux, si toutefois elle y a été poussée par des considérations de cette sorte. »

Sous l'impression de la terreur que lui cause ce rapprochement du pape et de la France, le conseiller de Philippe III demande avec instance qu'on fasse au plus tôt la paix avec cette dernière, une bonne et solide paix. « Depuis qu'il a reçu l'absolution et repris le titre de roi très-chrétien, le roi de France peut tout entreprendre, » s'écrie-t-il.

Les autres puissances de l'Europe le préoccupent peu ou point, si ce n'est l'Angleterre. « Celle-ci, dit-il, est notre ennemie déclarée, mais on peut en avoir raison par la guerre. » La suite des événements dut lui prouver, s'il vécut encore quelque temps, qu'à cet égard du moins il se trompait.

Il se trompait aussi quand il soutenait qu'il était possible de tirer l'Espagne du précipice sur la pente duquel l'avaient conduite Charles-Quint et Philippe II, et où elle coulait rapidement. Il aurait fallu pour cela en tout cas un homme d'une autre intelligence et d'une autre trempe que Philippe III. Mais le sang de la famille royale n'était pas moins appauvri que celui de la nation. Le despotisme avait tout tari dans l'héroïque pays du Cid, et deux siècles se passèrent sans que cette terre féconde en grands hommes produisît ni un roi, ni un ministre de quelque valeur. Peuple et prince descendirent du même pas le chemin de la décadence.

Cela n'ôte rien au mérite des conseils que contient le *Discurso al Rey nuestro señor*. Ces conseils, décèlent une intelligence élevée, un esprit libre de préjugés, un cœur droit où le sentiment chrétien n'a pas été sensiblement altéré par le souffle païen qui avait passé sur le siècle et dont la trace se fait si tristement remarquer dans Machiavel. La loyauté, le respect des serments, la restitution aux provinces annexées des priviléges qui leur ont été enlevés, et aux tribunaux de l'autorité que leur ont ôtée les trop fréquentes évocations des causes au conseil du roi, sont, entre mille autres aussi chaudement recommandées, des mesures qui ont droit à l'entière approbation de l'histoire. Mais aussi ce sont autant de critiques indirectes des règnes précédents. Un seul détail y rappelle l'idée machiavélique qui commençait à se répandre partout et qui prévalut bientôt : l'auteur du *Discurso* conseille au jeune roi d'Espagne d'attirer et de fixer

les seigneurs auprès de sa personne et de transformer les restes de l'aristocratie en noblesse de cour, moyen d'en triompher plus sûr que la guerre à laquelle on avait eu recours jusque-là.

Nous avons vainement cherché, au milieu de ces conseils, ce qui pouvait avoir rapport à l'inquisition ; il nous semblait tout naturel que le rôle à accorder à une institution dont Philippe II avait tant usé fût indiqué dans ce plan de réforme tracé pour son fils. Or, il n'en est pas dit un mot. Ce silence est très-significatif et montre mieux que tout le reste, selon nous, combien il était difficile de porter remède au mal dont se mourait l'Espagne. On doit regretter de ne pas connaître l'homme de cœur qui le tenta en traçant ces sages conseils. Bien qu'ils n'aient pas été suivis d'effet, son pays lui en doit de la reconnaissance, car c'est une œuvre qui l'honore. Il en doit aussi à M. Guardia pour le soin qu'il a pris de publier et de traduire cet ouvrage. L'esprit dans lequel M. Guardia a fait ce travail n'est pas le nôtre ; son *Introduction*, d'ailleurs savante, accuse, avec quelques sentiments élevés, des principes que nous avons toujours combattus et que nous combattrons toujours ; mais ce n'est pas une raison pour lui refuser la justice qui lui revient comme éditeur.

VI

Les fouilles historiques se portent plus particulièrement aujourd'hui, chez nous, vers le dix-huitième siècle, disions-nous ici, le mois dernier. Cela est vrai. Cependant les explorations dans le terrain du dix-septième siècle, n'ont pas cessé et l'on continue même à y faire de temps en temps des découvertes d'une certaine valeur. Telle est, entre autres, celle que M. Pierre Clément livre au public sous ce titre : *l'Italie en* 1671[1]. C'est la relation d'un voyage fait par le fils de Colbert, dans les principales villes d'Italie, pour l'achèvement de son éducation ministérielle. Le grand homme d'État avait élevé ce fils en vue des affaires publiques et l'avait préparé à le seconder de bonne heure « dans les fonctions de sa charge, » ainsi qu'il s'exprime lui-même et à lui succéder un jour. Tous les soins qu'il lui avait donnés, toutes les études qu'il lui avait fait faire avaient été dirigés vers ce but, et c'est dans ce but encore qu'il lui fit entreprendre le voyage dont M. Pierre Clément vient de retrouver le journal. Or, chose assez piquante, ce voyage d'un apprenti ministre est presqu'un voyage d'artiste ; le futur surintendant de la marine s'y montre beaucoup plus occupé de

[1] *L'Italie en* 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay, suivie de lettres inédites de Vivonne, Duquesne, Tourville et Fénelon, précédée d'une étude historique par M. Pierre Clément. 1 vol. in-12. Didier et Comp., édit.

la recherche des ouvrages de peinture, d'architecture et de sculpture que de la « connaissance des différentes cours des princes et États » que lui avait, avant tout, recommandée son père. C'est là ce qui fait l'originalité et le prix de cette relation. Le président de Brosses et Dupaty ont eu en lui un devancier. On l'ignorait complétement, croyons-nous.

Ce devancier n'est pas de leur force assurément ; mais s'il n'a ni autant d'instruction et d'esprit que ces deux magistrats, il n'est pas moins curieux de statues, d'édifices et de tableaux. Son premier soin, quand il est délivré des visites officielles auxquelles son programme et son nom le condamnent, est de courir aux églises, aux couvents, aux galeries célèbres. Qu'il s'y montre toujours connaisseur habile, ce n'est pas ce que nous prétendons ; il a contre la Renaissance et le moyen âge tous les préjugés de son temps. C'est un amateur passionné, voilà tout. Mais les amateurs n'étaient pas communs, ce semble, à la cour du grand roi. Voilà ce qui fait l'originalité de celui-ci.

Comment le goût des choses de l'art était-il venu au fils de Colbert? M. Pierre Clément voit là l'influence de Mazarin et des magnifiques collections qu'il avait réunies à Paris. Le ministre d'Anne d'Autriche aurait ainsi fait école ailleurs encore que dans la diplomatie! Le fait vaudrait la peine d'être vérifié. Quoi qu'il en soit de la conjecture, les notes de voyage du marquis de Seignelay sont intéressantes au point de vue dont nous parlons ; il est curieux de voir de quelle manière on sentait la peinture, la sculpture et l'architecture dans la haute société du dix-septième siècle. C'est un point sur lequel on n'a pas beaucoup de renseignements. On en a d'avantage sur les affaires auxquelles le marquis de Seignelay touche dans son journal ; toutefois, même à cet égard, ses notes ne sont pas sans valeur, et il en faut dire autant des lettres qui y font suite, et qui relèvent encore la réputation que se sont acquise les hommes qui les ont écrites. Faut-il le dire pourtant? Ce qu'offre encore de plus intéressant le volume de M. Pierre Clément, c'est ce qu'il y a de lui, nous voulons dire l'excellente introduction dont il l'a fait précéder. Cette appréciation du caractère et du rôle de Seignelay est une bonne page d'histoire.

Dans cette notice, M. Pierre Clément, parlant des amis de jeunesse de Seignelay, nomme, entre autres, le fameux Bussy-Rabutin qui devait si bien le déchirer plus tard. On croyait bien avoir toutes les œuvres de ce vaniteux personnage, car il n'était pas homme à laisser sous le boisseau les productions de sa plume. Cependant en voici une, et celle de toutes qu'il devait, ce semble, le plus tenir à publier, qui voit aujourd'hui le jour pour la première fois : c'est l'histoire généalogique de sa noble maison que vient de retrouver et d'éditer avec le plus grand soin un jeune magistrat attaché

au parquet de la cour impériale de Dijon, M. Beaune[1]. Cette histoire, il avait voulu l'écrire lui-même, « comme si, dit spirituellement son éditeur, les Rabutin ne pouvaient être dignement loués que par un Rabutin. Il l'avait écrite non-seulement pour lui, pour son fils aîné, le marquis de Bussy, vantard et batailleur à l'égal de son père et qui devait mourir dans l'exil comme lui; non-seulement pour son second fils, le spirituel évêque de Luçon, l'ami de Voltaire et de Gresset, le plus aimable des causeurs de son siècle qui l'avait surnommé *le Dieu de la bonne compagnie;* non-seulement pour sa fille la marquise de Coligny, que sa fierté native ne défendit pas contre un illégitime et tardif amour; mais encore pour tous les cousins petits et grands qui écartelaient leur écusson des *cinq points d'or équipolés à quatre de gueules;* pour tous ses parents, ses alliés et les alliés de ses alliés. On ne saurait prendre plus de précaution pour fixer l'oublieuse histoire. »

Jusqu'ici pourtant, quoi que Bussy eût fait pour lui recommander ses glorieux ancêtres, l'histoire s'était peu occupée de la galerie où il les a rangés avec tant de soin. Bien que, grâce aux copies qu'il en avait fait faire par sa fille et ses laquais dont les doigts s'étaient usés à ce travail, les manuscrits de cette généologie ne soient pas rares, elle était peu connue. Or, elle méritait à plus d'un titre de sortir de la poudre des bibliothèques. D'abord, c'est probablement la seule chose qui restât à imprimer d'un homme dont les œuvres sont entre les mains de tout le monde et dont ce morceau est l'introduction naturelle. Puis, quoi qu'il faille penser du grand Mayeul, l'illustre ancêtre des Rabutin, qui vivait en l'an mil, ainsi que de ses descendants jusqu'à la fin du quinzième siècle, il n'y en a pas moins dans ce qu'on en raconte ici quelques particularités bonnes à recueillir. Comment enfin ne pas s'intéresser à une généologie que couronne le nom de madame de Sévigné?

VII

L'épopée cyclique de MM. Erckmann et Chatrian vient de s'enrichir d'un nouveau récit, qui n'est pas le moins bon morceau de l'œuvre déjà longue des deux écrivains. Peut-être même *le Blocus*[2] est-il ce qu'ils ont produit de plus achevé. Jamais les petits épisodes dont se compose habituellement leur narration, n'ont été mieux choisis, mieux groupés et plus habilement contés. Il à fallu beaucoup d'art pour animer une situation nécessairement uniforme, comme celle qu'ils ont choisie, et qui ne saurait prêter qu'à des péripéties monotones. Ajoutez une absence complète d'intrigue. Et pourtant

[1] *Histoire généologique de la maison de Rabutin*, par le comte de Bussy, in-8.— Dijon, Rabutot, édit.
[2] 1 vol. in-12. — Hetzel, édit., rue Jacob.

l'intérêt du *Blocus* est saisissant. D'où vient-il donc? De la pitié qu'inspire le sort de cette pauvre petite ville, si étrangère aux passions qui dévorent l'Empereur, mais que la fatalité de sa position à la frontière condamne, une des premières, à en subir le rude châtiment. Qu'avait fait cette honnête population pour mériter d'être enfermée pendant tout un hiver entre quatre murailles et foudroyée par le canon ennemi? Toute voisine qu'elle était des Allemands, elle n'avait pas de haine pour eux. Elle n'eût demandé qu'à vaquer en liberté à ses petites affaires; car, ainsi que le dit un des habitants avec une piquante bonhomie, « les hommes sont faits pour aller et venir, parler, écrire, vivre les uns avec les autres, commercer, se raconter les nouvelles, et quand vous leur ôtez cela, le reste n'est plus qu'un dégoût. »

De là vient l'intérêt qu'excitent ces braves gens, quand on les voit successivement ramenés de la campagne, où presque tous ont des jardins, dans l'intérieur des fortifications dont les portes sont fermées, puis enrôlés et armés, puis conduits à l'exercice et aux sorties, et enfin, les vivres manquant, réduits à d'insuffisantes et insalubres rations. La progression de ces misères est habilement graduée. C'est avec une sorte de gaieté que, dans l'élan sincère de leur patriotisme, ils travaillent d'abord à fortifier leur ville. « Les gens, dit le narrateur, travaillaient à ces constructions avec plus d'enthousiasme qu'à la rentrée de leurs propres récoltes. » « J'ai souvent pensé, ajoute-t-il avec un grand sens, que si les Français mettaient autant de soins, de bon sens et de courage aux choses de la paix, ils seraient le plus riche et le plus heureux peuple du monde. Oui, depuis des années, ils auraient dépassé les Anglais et les Américains. Mais, quand ils ont bien travaillé, bien économisé, quand ils ont ouvert des chemins partout, bâti des ponts magnifiques, creusé des ports et des canaux, et que la richesse leur arrive de tous les côtés, tout à coup la fureur de la guerre les reprend et, dans trois ou quatre ans ils se ruinent en grandes armées, en canons, en poudre, en boulets, en hommes et ils redeviennent plus misérables qu'auparavant. Quelques soldats sont leurs maîtres et les traitent du haut en bas : voilà leur profit. »

Donc ils travaillent allégrement à se fortifier, ces honnêtes habitants des faubourgs et de la ville. Mais quand on signale l'ennemi, quand il arrive, quand il se montre sur les hauteurs, quand le canon retentit, que les boulets tombent dru et les bombes éclatent, comme les physionomies changent! Ces phases progressives de l'action sont peintes avec une grande finesse de pinceau et une rare sobriété de couleur.

Le personnage dans la bouche duquel est placé le récit ne manque pas d'originalité, et le choix en est ingénieux. C'est un vieux juif tout à fait en dehors des intérêts et des passions politiques du temps, témoin curieux à entendre, à ce titre, parce qu'il n'apprécie les choses que par leur côté positif Aussi la conduite des gens, qu'ils soient soldats ou empereurs, lui inspire-

t-elle des réflexions fort justes et assez vertement exprimées. « Les gouvernements, dit-il, par exemple, en parlant de la liberté dont les hommes vivant en société ont besoin, les gouvernements ne veulent pas comprendre cette chose si simple ; ils se croient plus forts en empêchant les gens de vivre à leur aise et finissent par ennuyer tout le monde. La vraie force d'un souverain est toujours en proportion de la liberté qu'il peut nous donner, et non de celle qu'il est forcé de nous ôter. Les alliés l'avaient bien compris pour Napoléon, et de là venaient leur confiance. »

Pour éviter le ridicule qui s'attache en France et surtout dans les provinces de l'Est à ceux de sa race et de sa condition, les auteurs ont dû idéaliser quelque peu ce personnage. Le père Moïse, tout en spéculant au dehors sur les ferrailles, les habits de rebut et les eaux-de-vie, est dans son intérieur un patriarche de l'ancienne loi, sachant sa Bible et l'appliquant à propos.

C'est une figure légèrement poétisée aussi, pleine de contrastes piquants et admirablement dessinée que celle du professeur Burguet, prêtre assermenté qui n'a jamais repris la soutane et qui cumule avec celles de régent du collége, les fonctions de défenseur officieux près la justice de paix de la ville, et se fait payer ses honoraires à l'auberge.

Un personnage non moins vrai, mais qui ne se soutient pas jusqu'à la fin, c'est le sergent Trubert, le grognard de Charlet, le fléau du Prussien en campagne, et le bourreau du *pékin* en ville, mais brave homme d'ailleurs, affectueux et obligeant quand on a pour lui la considération qu'il croit mériter pour avoir suivi *son empereur* en bouledogue hargneux mais fidèle, de Lisbonne à Vienne, et du Caire à Moscou. Il marche froidement sous les balles comme sous la pluie, passe machinalement sa baïonnette à travers le corps d'un Prussien quand il le trouve au bout, et se fait aussi peu scrupule de le dépouiller de sa bourse et de ses bijoux, qu'un chasseur de ramasser le lièvre que son plomb a frappé. Cet homme se brûle la cervelle en apprenant l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau. A n'en parler que littérairement, nous trouvons le trait forcé. La vieille garde se faisait tuer, mais ne se tuait pas.

Ce dernier roman des auteurs du *Conscrit de* 1813 a d'ailleurs une moralité qui manque aux autres, toujours un peu empreints de chauvinisme : il fait haïr la guerre, et c'est ce qui nous en plaît. « Ah ! de si grandes misères ne reviendront plus, dit le vieux juif en achevant son récit ; nous ne sommes plus à ces temps de guerres abominables qui duraient des vingt ans, où les grandes routes ressemblaient à des ornières et les chemins à des ruisseaux de fange ; où les maisons s'affaissaient faute d'habitants, où les pauvres allaient pieds nus et les riches en sabots, pendant que les officiers supérieurs passaient sur des chevaux superbes, regardant le genre humain d'un œil de mépris. »

En êtes-vous bien sûr, que ces temps ne reviendront plus, père Moïse ? En tout cas, que Dieu vous entende !

Deux ouvrages sur lesquels plane un des plus grands noms de l'Église et qu'ainsi l'on ne saurait séparer : *Saint Jérôme et la société chrétienne au quatrième siècle*, par M. Amédée Thierry (2 vol. in-8°, Didier, édit.), et l'*Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange (1 vol. in-8°, Mame, édit.), paraissent aujourd'hui simultanément. La place et le temps nous manquent pour en parler dans cette livraison ; mais de tels ouvrages sont trop importants et du goût de nos lecteurs, pour que nous ne nous empressions pas au moins de leur en signaler immédiatement la publication.

Quoi qu'il advienne du projet d'élever une statue à Voltaire ; que les mœurs, le patriotisme, la religion reçoivent une insulte de plus du parti qui les outrage tous les jours, la polémique soulevée par ce projet n'en aura pas moins eu un avantage, celui de faire étudier d'un peu plus près le personnage. La sottise habilement exploitée peut mettre la figure de Voltaire sur un piédestal, sa mémoire n'en restera pas moins jugée. Un des écrits qui auront le plus contribué à le faire voir tel qu'il fut, est celui qui a pour titre : *La statue de Voltaire érigée par lui-même* (Douniol, édit.). C'est sa confession directement et loyalement extraite de ses œuvres. S'il s'y montre, au moral, aussi laid qu'au physique, la faute en est à lui ; car c'est lui-même qui s'est peint.

P. DOUHAIRE.

Nous n'avons ici que l'espace nécessaire pour annoncer à nos lecteurs, ce qui du reste peut leur être déjà connu, le complément du grand travail de M. Rio sur l'*Art chrétien*. Le quatrième volume vient de paraître [1] et ce n'est pas en quelques lignes que ce volume-là, fût-il seul, pourrait être dignement apprécié. Cette tâche sera remplie avec toute l'étendue qu'elle réclame par une main bien plus compétente que la nôtre et bien connue des lecteurs du *Correspondant*. La poursuite de l'idéal et de l'idéal divin dans les arts (si toutefois ce mot n'est pas un pléonasme), le devoir de le ramener à ses fins célestes et morales, en l'éloignant de toute déviation terrestre et dépravée, telle est la constante pensée de M. Rio. Il sait reconnaître cet idéal divin, même dans les ténèbres du paganisme,

[1] In-8. Paris, Hachette.

parce que là aussi, quelque obscurcie qu'elle fût, la pensée de la divinité n'était pas absente, et que l'art, à son époque primitive et plus pure, a hérité de quelques traditions de la vérité première, promptement perdues dans les corruptions de la décadence. Mais c'est surtout lorsque cette décadence complète de l'art païen a abouti à un anéantissement presque total et à la perte même des procédés matériels de l'art détruits à force d'en abuser, qu'il voit poindre l'étincelle de l'art chrétien et les premiers linéaments d'un idéal autrement pur et autrement élevé, tel que la pensée chrétienne pouvait l'enfanter; il le suit à travers cette grande époque du moyen âge italien, cette époque si féconde et si libre, où l'Italie était d'autant plus forte et d'autant plus ouverte aux inspirations du génie, que chacun de ses peuples vivait d'une vie plus indépendante. Il le voit s'affaisser et presque périr dans l'absolutisme monarchique du quinzième et du seizième siècle, sous la main en particulier de ces Médicis qui n'ont été les patrons de l'art qu'à la condition d'en être les corrupteurs. Ici l'histoire de l'art se mêle intimement à l'histoire des cités. Savonarole prétend relever l'art chrétien en même temps que la liberté florentine, et Michel-Ange n'abandonne ni l'un ni l'autre. Le volume se termine à la mort de Raphaël, après lequel « la décadence est telle, que les œuvres de ses disciples ne doivent plus compter dans l'histoire de l'art chrétien. » Arrêtons-nous là, nous en avons trop dit pour notre incompétence, trop peu pour notre satisfaction. Nos lecteurs s'instruiront et plus et mieux, et dans le livre de M. Rio, et dans le travail de critique que ce livre vaudra au *Correspondant*.

LÉON LAVEDAN.

Si intéressante que soit toujours et en elle-même l'histoire d'un peuple ou d'un pays, il est des moments où elle acquiert, en raison des enseignements qu'elle peut donner, un intérêt plus grand encore. C'est spécialement aux époques de transformation que s'applique cette pensée ; ainsi, par exemple, et pour ne citer que des faits principaux, la formation de l'empire d'Occident sous le sceptre de Charlemagne, Louis XI commençant, sur les ruines de la féodalité, l'unification (un mot qui n'existait pas de son temps !) de la France.

Sans pouvoir dire ce qu'il sera donné à nos neveux de voir, on ne saurait nier que le temps où nous sommes est aussi une période de transition et de transformation. Inaugurée par un bouleversement sans exemple jusqu'alors, suivie d'une dictature qui rappelait l'empire romain par plus d'un côté, cette période semble aujourd'hui toucher à sa fin, car nous voyons s'établir dans toute l'Europe un nouvel état de choses, comme un nouveau droit public.

Elle sera donc des plus intéressantes et des plus utiles à étudier, et particulièrement le temps actuel, témoin des dernières évolutions de ce grand

changement. Mais quand on songe à la multiplicité des faits et des événements, quand on songe surtout à la multiplicité des documents que, grâce au développement que les journaux et les livres ont pris chez nous, les futurs historiens de ce temps auront à leur disposition, on reste effrayé. Comment s'y prendre, comment tout lire, quel choix faire, à quoi s'arrêter, quel guide suivre? Questions qui se dressent aussitôt devant nous. C'est pour y répondre qu'on a créé ces publications connues sous le nom d'*Annuaires*. Rien n'est plus utile que cela. Condensant tous les faits, les classant et les divisant méthodiquement et chronologiquement, indiquant au moins superficiellement ceux sur lesquels il ne peut s'arrêter, l'Annuaire prépare ainsi, trace et facilite le travail de l'historien et donne immédiatement le renseignement dont on a besoin. Il existe depuis longtemps déjà des Annuaires, mais, il faut bien le dire, l'esprit dans lequel il sont conçus est fait pour nous en éloigner ou tout au moins les mettre en suspicion. C'est dans le but de contre-balancer cette influence et de mettre ainsi à la portée des lecteurs le moyen de trouver la vérité *vraie* qu'a été fondé l'*Annuaire contemporain*, dont nous venons signaler aujourd'hui le premier volume de la seconde série.

Nous disons seconde série, parce qu'en effet l'*Annuaire contemporain* n'est que la continuation de la *Revue de l'année*, dont nous avons parlé souvent ici même. On sait le succès qu'avait obtenu cette première publication ; l'*Annuaire contemporain* est le développement de l'idée de M. l'abbé Drulhé de Saint-Projet : il a perfectionné et complété son œuvre, — car il en garde toujours la haute direction, — qui est devenue ainsi un véritable monument, et nous devons dire que la première pierre donne la meilleure idée de ce qu'il sera un jour. Nous le recommandons vivement à nos lecteurs.

F. DE LAUNAY.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 mars 1

Au milieu des inquiétudes et des patriotiques tristesses qui serrent les âmes, une consolation et un enseignement nous sont donnés : à l'heure même où la France mesure avec douleur l'atteinte portée à son influence politique et à sa puissance militaire ; à l'heure où, se sentant amoindrie, elle cherche les moyens de rétablir sa grandeur, la tribune, à peine relevée, lui rend une force morale et un prestige qui la maintiennent à son ancien niveau dans le monde. Les humiliations du Mexique, les mécomptes européens s'effacent un instant devant l'éclat de cette tribune tant accusée, et ceux-là mêmes qui semblaient tentés de ne plus nous craindre ne peuvent s'empêcher de nous écouter et de réfléchir. Ce n'est pas seulement la France, en effet, qui tenait ces jours derniers les yeux fixés sur le palais Bourbon ; c'était l'Europe entière, suspendue aux lèvres de nos orateurs, qui pesait gravement chacune de leurs paroles. Quel hommage rendu à notre pays, et aussi à ces nobles institutions dont la tribune est le symbole ! C'est d'elle, comme l'a si bien rappelé M. Thiers, que, pendant quarante ans, s'est échappé un courant continuel de sentiments généreux et de pensées libérales qui nous avaient conquis la sympathie des peuples ; c'est en son absence qu'ont été compromis tous les intérêts qui nous sont chers ; c'est à elle qu'on peut le plus sûrement demander la réparation des erreurs et des fautes.

Quelques rancunes aveugles s'acharnent encore sur elle et traitent l'éloquence avec un dédain qui fait involontairement songer à l'une des plus fines satires du fabuliste ; mais ces récriminations maussades et cette animosité puérile ne sauraient prévaloir contre la vérité. L'évidence crie que ce n'est pas aux *gladiateurs de la parole* qu'il faut imputer l'action désastreuse au delà des mers ni la désastreuse abstention sur le continent, et le bon sens désormais ne pourrait comprendre qu'il pût suffire de *trois mètres* de galon d'or pour faire un grand ministre. La prétendue incompa-

tibilité de la parole et de l'action répugne à la raison comme à l'histoire. De nos jours plus que jamais la mission de l'homme d'État est de conquérir l'opinion du pays à la politique de son gouvernement, et de donner ainsi une sanction nationale aux résolutions du pouvoir.

C'est sous l'influence de ces sentiments et de ces idées que la France attendait la discussion solennelle dont nous sommes tous encore émus. Chacun avait la conscience que ce n'était pas seulement une lutte oratoire qui allait s'engager, mais un système qui allait se juger. Aussi, quand M. Thiers a paru, semblait-il plutôt un magistrat venant gravement s'asseoir au tribunal qu'un avocat des intérêts en cause. En même temps que lui, et avant même qu'il eût parlé, se dressaient les conseils méconnus de son expérience et les prédictions douloureusement justifiées de son patriotisme. Qu'allait-il dire ? Sa situation était exceptionnellement difficile : il avait trop raison. D'une part, la vérité semblait lui échapper à force d'évidence, et sa parole, si brillante et si vive qu'elle fût, pouvait pâlir à côté de l'éclatante confirmation des événements. De l'autre, des récriminations trop amères, des accusations trop victorieuses étaient aussi un écueil. A un point de vue différent, les délicatesses et les embarras s'accumulaient encore. L'orateur se présentait seul, sans le concours d'un parti ni l'appui d'un journal, séparé de la majorité à laquelle il ne pouvait se flatter de faire accueillir ses critiques et ses reproches, séparé de l'opposition dont il attaquait, dans le principe hypocrite des nationalités, les théories favorites et les tendances. Il avait donc tour à tour contre lui le gouvernement, la gauche, la droite et le centre. Mais il avait pour lui l'inflexible histoire, la politique séculaire de notre pays, la conscience universelle, dont il exprimait à la fois les anxiétés profondes et les arrêts sévères. Il montait à la tribune accompagné, pour ainsi dire, du long et majestueux cortége des grands rois et des grands ministres, couvert par la mémoire d'Henri IV et de Louis XIV, de Richelieu et de Mazarin. N'ambitionnant ni le pouvoir ni la popularité, mais préoccupé seulement des intérêts supérieurs de la justice et de la patrie, il s'élevait au-dessus des passions du moment, dans cette région sereine où il avait déjà, au nom de la civilisation même, défendu avec le plus généreux dévouement les droits de la papauté, et où il découvrait, comme d'un sommet lumineux, les traditions et le génie de notre histoire. C'est de cette hauteur qu'il a parlé, avec l'autorité que donne le désintéressement, avec la modération qu'apporte l'âge, cédant parfois à l'émotion sacrée qui emplissait son âme, mais conservant toujours les plus nobles ménagements pour notre orgueil national.

Nous n'avons point à analyser ce discours, répandu dans toutes les mains et entré dans toutes les mémoires; mais en admirant sa magistrale ampleur et son incomparable éclat, comment ne pas remercier l'illustre orateur du nouveau service qu'il vient de rendre à la cause du droit et de la liberté en Europe ? Il était bon, dans nos temps oublieux, de rappeler

les principes qui doivent régir la politique des États, de retremper un instant la France dans son glorieux passé, de venger d'injustes dédains cette profonde création de l'équilibre[1], sauvegarde des forts aussi bien que des faibles, et dont la destruction, par une audace de la Prusse et par une faute de la France, a produit tous les maux et toutes les menaces qui oppressent le monde, Jamais coup d'œil plus large et plus sûr n'avait été jeté sur l'ensemble de notre politique étrangère, et après avoir pulvérisé des théories « qui cessent d'êtres puériles pour devenir machiavéliques, » le puissant orateur a résumé, dans des formules saillantes comme des axiomes, les causes et les effets des événements accomplis à nos portes. Oui, c'est l'unité italienne qui a engendré l'unité allemande, et c'est nous qui avons fait l'unité italienne! Oui, la France n'avait qu'un mot à dire à l'Italie pour lui épargner Custozza, qu'un mot à dire à la Prusse pour empêcher Sadowa, et ce mot n'a pas été dit! Oui, la doctrine des vastes agglomérations aboutit fatalement au partage de l'Europe en trois grands États, avec la France au dernier rang et le césarisme partout!

M. Thiers a donc le droit de croire que la concentration du pouvoir ne prépare pas nécessairement la grandeur du pays, et que le plus sûr moyen de réparer les fautes, ces fautes dont il n'y a plus une seule à commettre, est de confier à la nation le maniement de ses affaires.

C'est un insigne honneur pour un homme, en même temps qu'une responsabilité redoutable, d'avoir à exprimer, dans une crise publique, le sentiment intime de tout un peuple et de donner une voix devant le monde aux tristesses, aux angoisses et aux aspirations nationales. M. Thiers a été à la hauteur d'une pareille mission, et puisqu'il a parlé du soin de sa mémoire, il peut être assuré que la France n'oubliera pas la page qu'il a burinée, et qui ajoute un grand acte à une vie si noblement remplie!

Rien n'aura manqué, du reste, au triomphe de l'orateur et du citoyen, pas même les insultes des thuriféraires et les outrages du jacobinisme, auxquels s'est misérablement associé le vieil organe du régime parlementaire, le journal de Chateaubriand et de Salvandy, tombé assez bas pour préférer un petit rhéteur à l'homme d'État qui honore depuis quarante ans la politique libérale et la tribune française!

M. Rouher, du moins, en combattant son éminent adversaire, n'a méconnu ni son éloquence ni son habileté; mais quelque souplesse et quelque talent qu'ait déployés lui-même en cette circonstance M. le ministre d'État, il a été impuissant à détruire une vérité qui saisissait tous les esprits comme tous les yeux.

L'impuissance, tel est bien le mot[2] qui caractérise et qui résume la poli-

[1] Même après le discours de M. Thiers, on ne lira ni sans intérêt ni sans profit un remarquable travail que M. Dupont-White vient de publier en brochure, sous ce titre : *De l'Équilibre en Europe.*

[2] Ce mot, c'est M. Rouher qui l'a prononcé en déclarant que la France ne pouvait em-

tique exposée par l'organe du gouvernement, et c'est par une série d'étonnantes contradictions que le défenseur de cette politique arrive à confesser qu'elle n'a rien pu faire. Elle n'a pas pu maintenir le programme de Villafranca; elle n'a pas pu assurer le respect du traité de Zurich; elle n'a pas pu empêcher le Piémont d'entamer le territoire pontifical gardé par notre armée; elle n'a pas pu interdire à l'Italie de contracter avec la Prusse une alliance qui se retournait directement contre nous; elle n'a pas pu soulager l'agonie de la Pologne; elle n'a pas pu sauver l'intégrité du Danemark; elle n'a pas pu conjurer le conflit en Allemagne; elle n'a pas pu, en 1866, ce que la France écrasée avait pu en 1815, conserver l'entière indépendance de la Saxe; enfin elle n'a pas pu empêcher l'établissement à nos portes d'un grand empire germanique, comme il sera démontré qu'elle n'a pas pu obtenir au Mexique la réparation des griefs et des dommages qu'elle était allée y chercher.

Voilà les résultats dont l'orateur du gouvernement triomphe et dont il se proclame satisfait à la face de l'univers!

Quant aux contradictions, la liste en serait trop longue; bornons-nous aux principales.

M. le ministre affirme que l'Italie ne pouvait pas, dans les conditions où se présentait la dernière guerre, ne pas se jeter sur la Vénétie, oubliant que lui-même a déclaré, d'après une dépêche de Florence dont M. Berryer a inutilement demandé le texte, que l'Italie *s'engageait* envers nous à ne pas attaquer l'Autriche. Il affirme qu'avant la lutte nous avons prévenu l'Italie, dans des documents dont M. Thiers a vainement sollicité la communication, que nous ne la suivrions point dans ses entraînements, et que si elle compromettait son existence, nous n'interviendrions pas « pour la sauver, » — ne se souvenant plus que l'empereur, dans la lettre fameuse du 11 juin, avait posé, comme une des deux conditions fondamentales de sa neutralité, « *le maintien de l'œuvre* que nous avons contribué à édifier en Italie. »

Quittant le passé pour l'avenir, M. le ministre d'État garantit que, si l'Italie voulait s'emparer des derniers débris du domaine pontifical et la Prusse attenter aux droits de la Hollande, la France s'opposerait à l'exécution de pareils desseins. Cette fierté résolue n'est assurément pas pour nous déplaire, mais sur quelle base repose-t-elle? Nous n'avons pu arrêter la Prusse quand elle ne possédait que 19 millions d'habitants, un territoire mal délimité, pas de frontières, peu de places fortes; quand elle ignorait sa puissance et redoutait celle des autres, et nous nous flatterions de la contenir aisément à présent qu'elle a 40 millions d'hommes, qu'elle forme un faisceau compacte, qu'elle occupe les premières citadelles de l'Europe, qu'elle connaît le prix de l'alliance italienne et qu'elle est exaltée par le sentiment de sa puissance! De même au delà des Alpes, nous

pêcher l'Italie de s'allier à la Prusse. « Non! a-t-il dit, nous aurions fait cette tentative qu'elle eût été *impuissante!* » (Séance du 16 mars. *Moniteur*, page 308.)

n'avons pu empêcher le petit Piémont de saisir la Toscane réservée par un traité, puis de se jeter sur Naples, puis de se lancer sur Venise, et maintenant que l'unité est faite, qu'elle a 25 millions d'hommes à nous montrer, il nous serait plus facile de lui barrer le chemin de Rome qu'il ne l'était il y a quelques années de lui fermer la route de Castelfidardo et d'Ancône !

L'orateur du gouvernement a tenté de légitimer la campagne de 1859 par cette considération que l'Autriche dominait véritablement dans la péninsule au moyen des conventions passées avec les princes italiens. « Chacune des souverainetés, a-t-il dit, devait rester indépendante, et cependant toutes étaient devenues vassales... Est-ce que l'Autriche n'avait pas fait avec Parme, avec Modène, avec Naples même des traités en vertu desquels l'organisation intérieure de ces États était dans ses mains ? » Mais à ce compte il faudrait se hâter de faire la guerre à la Prusse, car les souverainetés allemandes sont aussi devenues vassales, et même quelque chose de plus, car les traités passés jadis entre Vienne, Florence et Naples, ces traités qui nous ont mis les armes à la main, étaient bien loin d'avoir le caractère et la portée de ceux que le *Moniteur prussien* vient de nous révéler avec tant d'à-propos. Et si nous trouvions que l'Autriche, séparée de nous par les Alpes et le Piémont, était encore trop près de notre frontière, que penser du drapeau qui vient de se planter en face même de nos murailles, sur ce territoire badois dont M. Rouher défendait tout récemment l'approche aux ambitions de M. de Bismark ? Il y avait plus loin de Milan à Grenoble qu'il n'y a de Luxembourg à Thionville et surtout de Kehl à Strasbourg !

Dès que le Piémont agrandi par nos victoires et par ses rapines compta 9 millions d'âmes, l'équilibre des forces parut au gouvernement français rompu à notre préjudice ; des compensations furent jugées indispensables et la Savoie nous fut remise comme garantie des développements, bien limités encore, de la Sardaigne. Mais quand la Prusse s'élève brusquement de 19 millions d'âmes à 40 millions ; quand elle absorbe toute l'Allemagne ; quand, en plein parlement, le roi Guillaume proclame que son empire doit s'étendre *des Alpes à la mer*, et quand il retire des caveaux d'Aix-la-Chapelle, pour la placer sur sa tête, la couronne de Charlemagne, aucune garantie n'est demandée, aucune compensation n'est estimée nécessaire !

Il y a plus : on nous vante cette situation comme préférable à l'ancien état de choses ; on nous parle de l'amitié de la Prusse, de cette Prusse, contre laquelle nous luttons depuis qu'elle est au monde, qui nous attaqués la première en 92, qui a aggravé nos revers en 1813, qui s'est ruée sur nous en 1815, dont l'acharnement sur nos dépouilles a scandalisé l'Europe au congrès de Vienne, qui nous a détestés toujours. On nous parle de la sympathie de cette Allemagne qui, suivant un document officiel lu aux débats, célébrait encore il y a quelques mois l'anniversaire de la bataille de Leipsick !

Il est vrai que l'astucieux cabinet de Berlin aurait pris à l'égard de notre

chancellerie l'engagement de ne pas s'avancer vers le Zuyderzée, mais l'historique billet de la Châtre nous renseigne assez sur la valeur de certaines promesses, et si le gouvernement français n'a pas d'autre gage de sécurité pour l'avenir, on ne peut qu'admirer sans la moindre participation l'extraordinaire confiance et l'étonnante satisfaction qu'il affiche.

« Il y a des hommes, dit Chateaubriand dans ses *Mémoires*, pour qui les catastrophes ne sont que des insolences. » Nous ne voulons pas dire qu'il en est d'autres pour qui les déboires ne sont que des béatitudes, parce que nous nous refusons à croire que les interprètes officiels ressentent toute la plénitude de contentement dont ils font parade. Non, ils ne peuvent croire que « l'ambition de la Prusse est épuisée pour des siècles, » et indéfiniment enfermée dans le traité de Nicholsburg. Ils ne peuvent croire que l'anéantissement des traités de 1815 consiste à tripler la puissance des vainqueurs de Waterloo. Ils ne peuvent croire que l'ancienne organisation germanique, qui a donné cinquante ans de paix à l'Europe et ne nous a empêchés ni de faire l'expédition de Morée, ni de conquérir l'Algérie, ni d'aller à Anvers, ni de détruire Sébastopol, ni de vaincre à Magenta et à Solférino, ni de nous annexer la Savoie, ils ne peuvent croire que cette organisation, lente à se mouvoir, empêtrée dans les rivalités fédérales et les mille liens d'un code obscur, fût une terrible machine de guerre et, comme l'a dit M. Rouher, une coalition en permanence contre nous.

Dieu seul, promenant sur son œuvre un regard satisfait, a pu la trouver irréprochable et belle, mais il n'appartient pas à la faiblesse humaine de proclamer son infaillibilité et de prétendre que tout, dans la série de ses conceptions et de ses actes, rivalise avec la sagesse et la perfection suprêmes.

Si le gouvernement français avait pu croire un instant qu'il n'a pas commis de faute, le tressaillement universel et prolongé de la nation l'eût éclairé sur le véritable état des choses. En voyant l'émotion et la tristesse saisir toutes les classes, une inquiétude invincible paralyser le commerce et les affaires, la fortune publique s'affaisser, le capital improductif s'entasser par milliards dans les caves de la Banque et des établissements de crédit, il eût rencontré dans ces symptômes un avertissement et une lumière. Mais il n'a pas eu besoin d'attendre tous ces clairs indices et l'ensemble d'une manifestation qui a presque revêtu le caractère d'un deuil national. Les *angoisses patriotiques* qu'il a lui-même éprouvées à la nouvelle de la foudroyante victoire de Sadowa et dont on nous a fait la confidence, attestent que dès le premier jour le gouvernement ne s'est point mépris sur l'immense portée de la transformation qui s'accomplissait en Europe et sur le contre-coup que devait en ressentir notre puissance. Et depuis, quand le pouvoir s'est cru dans la nécessité douloureuse de réclamer l'armement en masse de la jeunesse française pour garantir ce qui n'avait jamais paru menacé jusqu'ici, *l'indépendance du pays*, suivant les propres expressions du général Allard dans l'exposé des motifs de la loi ; quand M. Rouher, soute-

nant l'autre jour le projet militaire, n'a pas craint de le présenter comme indispensable « pour repousser l'ennemi et *pour arrêter l'invasion,* » — l'invasion, ce mot lugubre que nous n'avions pas entendu depuis le premier empire! — quand ceux qui ont la charge de nos destinées immolent ainsi leur popularité, c'est qu'ils ont le sentiment profond du péril qu'ils n'ont pas su conjurer et que leur âme ne connaît pas la satisfaction sereine sous le tranquille rayonnement de laquelle une circulaire s'est en vain efforcée de masquer le désappointement et les humiliations de notre politique.

On dit qu'on ne regrette rien ; mais si la roue de la fortune pouvait revenir à 1856, au lendemain de la campagne de Crimée et du traité de Paris, signé le 30 mars sur le berceau du prince impérial, à qui fera-t-on croire qu'on recommencerait l'aventure mexicaine et qu'on se prêterait à devenir la dupe de M. de Bismark après avoir été le complice de M. de Cavour ?

Non, notre pays a trop de bon sens pour accueillir d'aussi grosses invraisemblances, et il eût été, selon nous, plus digne et plus habile à la fois de lui tenir un autre langage. Au lieu d'appels banals à la postérité, ce tribunal commode que les ministres invoquent volontiers sans toutefois renvoyer à sa barre les écrivains qu'ils préfèrent déférer à la sixième chambre; au lieu d'hymnes sonores célébrant une situation que l'on subit, et d'un ascension fantaisiste à un Capitole imaginaire, nous aurions compris que les orateurs du gouvernement, plus virilement inspirés, vinssent dire au pays : Les événements ont trahi nos calculs et nos espérances ; examinons ensemble la situation ; voyons si la France a perdu « un centimètre de sa taille et un atome de sa grandeur, » et avisons ensuite aux mesures à prendre. — Ce langage eût été entendu d'une nation généreuse, qui n'a jamais marchandé son épargne ni ses veines toutes les fois qu'on lui a demandé de l'or ou du sang au nom de sa puissance et de son honneur. Mais en le tenant, il n'aurait pas fallu marchander non plus la part de décision que le pays est en droit d'attendre en retour de ses sacrifices. Il peut craindre qu'une immense armée, sollicitée comme garantie de défense, ne dégénère rapidement en moyen d'agression, et que les fautes ne grandissent dans la proportion même des ressources laissées à la disposition du pouvoir. Il en serait autrement si la France, remise davantage en possession d'elle-même, acquérait ainsi la certitude que son trésor et ses forces ne seront jamais employés que dans le mesure fixée par sa propre sagesse et sa volonté. Est-ce trop d'exigence de la part de ces 25 millions de cultivateurs auxquels on demande leurs fils et de tous ces foyers où l'inquiétude est assise?

M. de Lamartine, à qui l'on s'apprête à voter une récompense nationale, a écrit de son orageux passage aux affaires : « J'ai pu commettre des fautes, mais pas un crime. » Voilà l'attitude qu'il fallait imiter, au lieu de nier orgueilleusement les fautes et de se décerner l'apothéose en évoquant imprudemment des souvenirs de discorde. La France est assez émue de ses

affaires extérieures pour qu'il soit utile de rappeler les convulsions qui l'ont intérieurement déchirée à une autre époque. Ni le ministre qui a traité de factieux des élus du suffrage universel, ni l'interrupteur qui a menacé Paris des casernes de M. Haussmann, ne parviendront à faire inscrire comme d'heureux jours dans nos annales les dates des guerres civiles. Le patriotisme commande d'éloigner tous ces irritants souvenirs, et la mission naturelle du pouvoir serait de prêcher la conciliation et l'oubli plutôt que de remuer ainsi des cendres mal éteintes.

Chose singulière, les rôles ont paru renversés dans ce débat solennel. L'orateur de l'opposition a parlé en véritable homme d'État et le ministre presque en tribun, l'un donnant un remarquable exemple de mesure et de réserve, l'autre ne craignant pas, suivant le mot de M. Berryer, d'opposer des injures à la modération. Et comme si le contraste avait dû se prolonger jusqu'au bout, c'est M. Jules Favre, dont la nerveuse éloquence ne s'est jamais élevée plus haut qu'en cette occasion, qui a chaleureusement défendu l'indépendance des petits États, et c'est M. Rouher qui a soutenu la théorie des nationalités à la prussienne et des colossales agglomérations!

Enfin, le vote est venu, mais qu'a-t-il tranché? L'anxiété est-elle dissipée, le malaise évanoui? — Les boules blanches de la majorité peuvent absoudre un ministre; elles ne peuvent malheureusement pas changer une situation, et c'est ailleurs qu'il faut chercher le remède. « La politique, disait l'autre jour au Sénat M. le président Troplong, la politique traverse souvent des moments difficiles où les plus sages peuvent s'égarer. » Et M. Rouland ajoutait avec une égale raison: « Un gouvernement populaire qui veut diriger le présent et préparer l'avenir ne doit rien laisser aux aventures. » Nous goûtons plus ces maximes que tout ce qui a été dit sur le dernier sénatus-consulte, et c'est pour les avoir trop oubliées que la France en est réduite aux appréhensions qui l'étreignent.

Quelques personnes avaient espéré que l'acte du 19 janvier allait nous faire entrer dans une voie nouvelle à cet égard, mais c'est une illusion à laquelle la réforme de l'article 26 de la constitution et le texte des projets de loi sur la presse et sur les réunions publiques n'ont pas laissé une bien longue durée. La modification constitutionnelle qui vient de se réaliser pourrait faire dire aux esprits absolus que le Corps législatif est réduit au rôle de simple assemblée consultative, puisqu'après avoir perdu le droit supérieur de parler directement à la couronne et la faculté d'agiter les problèmes constitutionnels, il est menacé de perdre le vote annuel du contingent et le droit de faire des lois définitives. Le Sénat n'avait qu'un *veto*, il en aura deux désormais, et le second d'une application bien autrement possible et étendue que le premier. C'est un contre-poids nécessaire, a-t-on dit. En quoi la Chambre élue, qui ne possède ni l'initiative des lois, ni leur préparation, ni leur amendement sans le concours et l'adhésion du conseil d'État, avait-elle besoin d'un contre-poids de cette nature? Les con-

tre-poids ne sont utiles que pour empêcher les abus de pouvoir et ce n'est pas apparemment du côté du Corps législatif qu'inclinait la balance.

Si le sujet était moins grave et l'heure moins pénible, nous dirions que le projet de loi sur la presse est une tuile tombée du couronnement de l'édifice au moment même où les optimistes vantaient l'ornementation du monument. Des amendes formidables, la suspension des journaux pouvant être portée à six mois au lieu de deux, la suppression maintenue dans certains cas, une simple condamnation correctionnelle pouvant entraîner la perte des droits civiques pendant cinq ans, et nul individu privé pour cette cause de ses droits électoraux ne pouvant écrire dans un journal, ni siéger dans une assemblée, quel luxe de répression, quel code de fer et quel recul sur toutes les législations connues! L'article 463 du code pénal, qui concède le bénéfice des circonstances atténuantes, est sévèrement banni du projet nouveau. Le banqueroutier, le voleur, le faussaire, l'assassin continueront de jouir en paix des adoucissements de cet article, mais tout homme qui tient une plume ne saurait y prétendre : pas d'indulgence pour ces prétendus malfaiteurs de la pensée!

Remarquons aussi que la gravité de la peine dépendra du degré de latitude. On s'est souvenu du mot de Pascal pour lui donner raison. Le même article, publié et trouvé punissable à Versailles, à Melun, à Bordeaux et à Marseille, sera frappé d'une amende proportionnelle au chiffre du cautionnement, et comme ce cautionnement est beaucoup plus considérable dans les départements de la Seine, du Rhône, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne que dans tout le reste de la France, la même faute pourra coûter 10,000 fr. sur les bords d'un fleuve et quelques louis seulement sur les rives d'un autre! Les écrivains pauvres feront bien de choisir avec soin le lieu de leur résidence[1]!

Le projet de loi sur les réunions publiques se résume décidément en deux articles dont le second anéantit le premier et qui pourraient se libeller ainsi : 1° Tous les Français sont libres de s'assembler dans une salle quelconque; 2° La clef de cette salle restera toujours dans la poche du préfet, qui la prêtera ou la refusera à sa convenance. Et quant aux pénalités, — six mois de prison et 10,000 francs d'amende, — qui non-seulement atteignent les auteurs des délits, mais encore le président de la réunion, ses assesseurs et le propriétaire même du local, comme autant de complices, elles sont de nature à faire profondément réfléchir les téméraires qui songeraient à l'exercice du droit nouveau.

Est-ce véritablement là ce qu'avaient annoncé les promesses du 19 jan-

[1] Un des hommes qui honorent le plus la défense des idées libérales, M. de Foblant, ancien représentant à l'Assemblée législative, vient de publier sur *la Liberté de la Presse*, un écrit qui, pour n'être point une œuvre de circonstance, n'en a pas moins une vive actualité par les principes qu'il expose et les idées nouvelles qu'il préconise. Nous aurons sans doute occasion de revenir sur cet excellent travail; mais nous avons tenu à le signaler dès maintenant à la sympathique attention de nos lecteurs.

vier ? Est-ce par des restrictions, des entraves, de l'arbitraire, que l'on prétend encourager le développement de la vie publique ? On nous a parlé de la nécessité « de former des mœurs et de fonder des institutions libérales. » Comment y parvenir si l'on persiste à emmaillotter le citoyen dans une série de langes et de ligatures qui lui interdisent tout mouvement ? On n'apprend pas à nager dans une cuvette, et le plus court, sauf la surveillance, est de mettre le baigneur en pleine eau.

D'ailleurs, chose curieuse ! l'exposé des motifs du projet de loi sur la presse reconnaît lui-même l'inanité des mesures prises contre elle, parce qu'au fond elle est l'opinion, et que si l'on peut, pour un temps, comprimer l'opinion, on ne peut pas la détruire.

« La presse, dit ce document officiel, a traversé sans abdiquer toutes les législations dont nous avons présenté l'analyse. Elle a subi les régimes les plus divers *et leur a survécu.* Tantôt en tutelle, tantôt émancipée, contenue un jour, impunie le lendemain, elle a souvent perdu de sa dignité, *mais rarement de sa puissance.* Se prêtant avec une merveilleuse facilité aux goûts du jour, aux passions du moment, aux instincts de la nation, elle s'est multipliée et transformée à chaque étape de la société moderne. En voyant son point de départ et son point d'arrivée, on se rend compte du degré d'influence qu'elle a su conquérir. »

Puisque la presse est douée d'une vitalité aussi persistante et puisqu'elle a survécu à tous les pouvoirs, comment les pouvoirs ne s'arrangent-ils pas enfin pour vivre avec elle ? — Nous ne cesserons de le répéter : c'est par la liberté à l'intérieur et par le choix de bonnes alliances au dehors que la France peut se relever de ses échecs. Commençons donc franchement, largement, par la liberté, et la confiance qu'elle inspire ne tardera pas à nous obtenir le reste.

Cette liberté féconde, nous ne l'avons malheureusement point assurée à l'Italie en lui faisant le cadeau funeste de l'unité, et l'anarchie politique et financière où elle continue de se débattre est un triste spectacle et une grande leçon. On connaît mal encore la composition du nouveau parlement, mais le radicalisme semble y avoir conservé sa place menaçante, et les passions auxquelles la Péninsule est livrée depuis sept ans paraissent déterminées à dénoncer la trêve que la couronne voudrait prolonger. Qu'allons-nous voir ? Une révolution poussée à ses dernières limites ou la dictature issue d'un coup d'État ?

Ces périls que l'Italie a comme accumulés à plaisir, et contre lesquels sa révolution menace de se briser, notre histoire était cependant bien faite pour les lui enseigner et pour l'en préserver : bouleverser toutes les traditions politiques et toutes les convictions religieuses d'une société, se mettre en guerre avec la constitution nationale et avec l'Église elle-même, c'est une entreprise mauvaise dont le contre-coup arrête ou dénature les réformes les plus légitimes. Un de nos collaborateurs, M. le vicomte de Meaux,

vient de retracer ces enseignements de notre propre histoire dans un ouvrage fortement pensé et éloquemment écrit, qu'il publiera prochainement sous ce titre : *la Révolution et l'Empire*. L'auteur s'est proposé d'étudier notre société moderne à ces deux époques si rapprochées et si diverses; il en observe les tendances et les besoins, en décrit les caractères, en démontre les lois; son œuvre se rattache à la philosophie de l'histoire; il n'imite jamais M. de Tocqueville : il le contredit quelquefois, il le rappelle souvent par la finesse de son analyse et par la vérité de ses conclusions; il l'égale toujours par le souffle d'honnêteté morale et d'équité libérale qui les anime l'un et l'autre.

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES COMTES ET LES DUCS DE NEVERS, par E. Gillois, membre du conseil général de la Nièvre. — Paris, 1867, Librairie internationale.

L'histoire de notre pays ne se compose pas seulement de l'exposé des faits généraux de la monarchie française, elle s'éclaire singulièrement et se complète par le récit des faits les plus importants qui sont particuliers à chacune de nos anciennes provinces, aujourd'hui confondues dans la grande unité nationale. M. E. Gillois vient donc de publier un livre fort utile en retraçant les annales de la province à laquelle il appartient, le Nivernais. Dans son récit clair et intéressant, il indique le rôle qu'ont successivement joué depuis le neuvième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, les seigneurs qui ont successivement gouverné le Nivernais sous le titre de comtes et de ducs et qui sortaient des maisons de Courtenay Donzy, Châtillon, Bourbon, ancienne branche cadette de Bourgogne, Clèves, Gonzague et Mazarin. Il montre l'immense transformation qu'avait subi le pouvoir seigneurial depuis les puissants cadets de la maison de Bourgogne jusqu'au dernier duc de Nivernais, Louis-Jules baron Mancini Mazarini. Le dernier titulaire du duché de Nivernais n'avait guère de commun avec ses devanciers que le titre seigneurial et de riches domaines; quant à l'autorité, elle était passée tout entière entre les mains de la royauté. M. Gillois a fait ressortir tout ce qu'il y avait d'original et de digne de respect dans la figure de ce grand seigneur, qui cultiva les lettres, remplaça Massillon à l'Académie française, « était, d'aprés Voltaire, auteur de vers singuliers qu'on entendait aisément et avec grand plaisir, » rendit de grands services à son pays sur les champs de bataille et dans la diplomatie, représenta la France à Rome, à Londres et à Berlin, fit partie du ministère de M. de Vergennes. Arrêté à la Révolution, le citoyen Mancini fut enfermé, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à la prison des Carmes, y resta près d'un an, n'en sortit qu'après le 9 fructidor et mourut à Paris, le 25 février 1798.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cette étude historique que nous félicitons M. Gillois d'avoir entreprise et dans laquelle il apprécie le passé avec respect et justice.

« Nous avons vu, écrit M. Gillois à la fin « de sa préface, comment, dans les pre- « miers siècles, les évêques avaient com- « battu les pratiques superstitieuses de re- « ligions sans nom ; il faut donc reporter « au christianisme la part qui lui revient « dans les progrès de la civilisation et re- « connaître que c'est en appelant à son « aide la liberté de la presse et l'intelli- « gence de la foi qu'il a contribué à faire « succomber les superstitions et le despo- « tisme. »

GUSTAVE LEBRUN.

MADAME LA COMTESSE DE LA GRANDVILLE. — Lille, chez Lefort.

Il ne faut laisser perdre aucun don de Dieu : c'est à cette pensée que nous devons cette biographie, fort élégamment tracée par le comte Charles de Nicolay.

Par sa mère, madame de la Grandville tenait à l'antique maison de Mérode, que nous avons vue de nos jours soutenir si vaillamment les luttes de la religion et de la liberté. L'honneur, le dévouement et la fidélité avaient veillé sur son berceau ; l'exil et le malheur furent ses premiers maîtres, aussi n'est-il par surprenant qu'elle acquît de bonne heure l'enthousiasme du bien. En ces derniers temps, faisant trois parts de ses revenus, elle distribuait la plus considérable en aumônes de tous genres, consacrait la seconde au soutien de ses œuvres, et réservait la troisième, très-inférieure aux

deux autres, à l'entretien de sa maison. Généreuse envers les siens, mais parcimonieuse à l'excès pour elle-même, on la voyait souvent, durant les longues soirées d'hiver, se priver de bois et de lumière, afin d'augmenter d'autant le budget des pauvres. Et si quelque amitié bienveillante s'étonnait de pareilles privations, bien vite elle alléguait de prétendues exigences de santé, tandis que ces exigences étaient celles de son cœur compatissant, qui s'attristait de vivre dans l'abondance tandis que d'autres souffraient du froid et de la faim. Puis, lorsqu'à bout de ressources, elle ne savait plus comment satisfaire aux besoins de ses pauvres, on la voyait, résistant aux supplications de ses serviteurs les plus dévoués, se faire pauvre comme les pauvres et choisir ses vêtements d'hiver parmi ceux qu'elle leur destinait.

Ce trait suffit pour laisser deviner combien M. de Nicolay a eu raison de rendre hommage à une de ces grandes âmes dont l'époque présente nous fournit évidemment moins d'exemples. A. G.

L'Homme surnaturel, par le R. P. Millet. — Paris, chez Paul Leloup, rue Madame, 15.

Avant sa chute, le premier homme possédait trois vies : la vie animale, la vie raisonnable, la vie surnaturelle.

Boire, manger, dormir, obéir aux instincts grossiers du corps, ce sont des actions purement animales ; toutes les bêtes en font autant ; c'est leur vie, elles ne sauraient s'élever au delà. Cette première vie ne fut pas détruite en nous par le péché d'Adam ; au contraire elle acquit une effrayante énergie, et l'homme, qui devait être tout spirituel même dans la chair, devint tout charnel même dans l'esprit.

Penser, réfléchir, méditer, rapprocher, comparer, combiner des idées, afin d'acquérir des lumières, de la science, des connaissances ; remonter des effets à la cause première, des créatures au Créateur, pour le louer, l'adorer, le remercier ; ce sont des actes spirituels, c'est la vie des êtres intelligents, c'est le privilége de l'homme inhérent à sa qualité de créature raisonnable. Cette seconde vie fut affaiblie, énervée dans l'homme, par suite du péché originel ; mais elle ne fut pas éteinte : autrement il aurait cessé d'être homme et il n'y avait pas de restauration possible. On ne restaure pas un édifice écroulé, il faut le rebâtir à nouveaux frais.

Aspirer à voir Dieu face à face, à le posséder éternellement dans la gloire, c'est une élévation qui dépasse la portée de toutes les créatures et à laquelle aucune d'elles n'a droit de prétendre. Dieu, qui avait accordé gratuitement à l'ange cette magnifique prérogative, voulut bien l'accorder de même à l'homme, à condition que pendant le temps de l'épreuve, aidé de la grâce divine, il pratiquerait des vertus surhumaines et dignes de cette sublime vocation. C'était une vie nouvelle, une vie surnaturelle ajoutée aux deux premières. Cette troisième vie, Adam la perdit complétement pour lui et pour tous ses descendants, au moment où il porta à sa bouche le fruit défendu.

Comment cette vie est-elle rendue à l'humanité ? C'est ce qu'examine le R. P. Millet dans ce livre abondant en traits qui arrêtent et forcent à réfléchir.

Études sur l'art grec. — *Histoire d'Apelles*, par Henry Houssaye. — Paris, librairie académique Didier et Comp.

Reconstruire l'histoire d'un peintre grec dont il n'existe pas de peintures, d'après des textes qui ne sont pas d'une irréprochable clarté, cette entreprise eût effrayé un savant vieilli dans l'étude : elle a séduit un jeune esprit. M. Henry Houssaye n'a pas vingt ans. Il a apporté là l'ardeur et la bonne foi de la jeunesse. Un mémoire eût suffi : il a fait un volume. La biographie d'Apelles n'y gagne pas un *iota*. Quant à ses œuvres, décrites nécessairement de seconde main, elles demeurent pour nous des inconnues. La première condition de la critique d'art est que les yeux puissent voir ce que l'esprit veut juger. Or, du grand naufrage de la peinture antique on n'a sauvé que les fresques décoratives de Pompéi et d'Herculanum et quelques mosaïques. C'est assez pour prendre une idée générale de ce qu'a été l'art de peindre chez les Grecs : c'est trop peu pour préciser le rôle particulier de Zeuxis ou d'Apelles.

Une longue préface, *l'Art et les religions*, montre encore mieux le danger de porter une main précoce sur les problèmes ardus de l'érudition et de l'histoire. Naturellement, M. Henry Houssaye est païen. Toutefois, il a le bon sens de reconnaître que tout, dans l'histoire de l'humanité, se ramène à la religion. Mais, tandis qu'il exalte le polythéisme pour avoir produit les chefs-d'œuvre de la peinture grecque dont nous ne pouvons juger, il ne s'aper-

çoit pas que les chefs-d'œuvre de la peinture chrétienne, qui nous crévent les yeux, prouveront avec éclat la supériorité du christianisme. En vérité, ces résurrectionnistes païens me rappellent toujours une folle nouvelle de Méry, où l'on assiste aux pieux efforts de deux Hellènes pour restaurer, en 1842, le culte de Jupiter.

M. Henry Houssaye a mieux à faire que d'user sa belle jeunesse dans des travaux d'érudition conjecturale. Qu'il parte au plus vite, qu'il voyage longtemps, qu'il voie le monde, — le vaste monde ; — qu'il ouvre les yeux sur l'art vivant; qu'il étudie, à l'âge où l'étude est un plaisir; qu'il apprenne à penser. L'avenir se chargera de nous le rendre critique judicieux et bon écrivain. L. L.

Les Dieux de l'ancienne Rome, par Preller, traduit par M. Dietz. — 1 vol. Didier.

On ne connaît bien un peuple que si l'on connaît sa religion, et cette vérité, incontestable partout, n'est nulle part plus sensible que chez les Romains. Aussi peut-on signaler comme un utile supplément à toutes les histoires romaines le livre publié par la Librairie académique de Didier et Ce, *les Dieux de l'ancienne Rome*, du savant mythographe allemand L. Preller. La traduction est de M. Dietz, professeur à l'école militaire de Saint-Cyr et au lycée Charlemagne. — Quoique le traducteur ait supprimé les citations et les renvois aux textes qui se trouvent dans l'édition allemande, l'ouvrage, d'une vraie valeur scientifique, n'en reste pas moins encore supérieur aux travaux du même genre que nous possédons, et il les dépasse tous par la critique, puisqu'il montre l'intime accord de la religion de l'ancienne Rome avec le développement social. Là est le côté le plus neuf de l'ouvrage, ce qui ne veut pas dire que les artistes et les lettrés n'y puissent trouver profit : ils y puiseront, au contraire, avec tout avantage.

Toutefois, nous ne conseillons point d'accepter en masse toutes les pensées du livre. Un certain nombre nécessiteraient même de notre part de formelles réserves. Preller applique parfois à l'histoire des théories très-illibérales, et le despotisme des Césars ne trouve pas toujours en lui un juge assez sévère.

Jeanne d'Arc, par M. de Lescure. Grand in-8, illustré. — Ducrocq.

Un écrivain de mérite, qui s'est déjà fait connaître par des travaux historiques recommandables, M. de Lescure, a été tenté par la physionomie la plus pure et la plus rayonnante de nos annales. « L'histoire de Jeanne d'Arc, ainsi qu'il le dit lui-même, a été écrite bien des fois et le sera bien des fois encore. Il est des sujets inépuisables, toujours anciens et toujours nouveaux, et où chaque génération trouve sa fleur et son fruit. Il y a une grâce sur eux »

L'ouvrage de M. de Lescure n'offre rien de nouveau, mais il résume bien toutes les recherches de l'érudition, et il présente sous une forme attachante et dramatique le récit de la merveilleuse existence qui s'encadre entre le petit village de Domrémy et le bûcher de Rouen.

Le livre est, en outre, magnifiquement illustré par M. Léopold Flameng, et l'on peut dire que chacune des gravures est un tableau.

Pour les articles non signés : F. de Launay.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

FEMMES SAVANTES

ET

FEMMES STUDIEUSES

Mon cher ami,

Il y a peu de mois, dans un volume de lettres adressées aux hommes du monde sur les études qui conviennent à leurs loisirs, j'ai publié quelques pages, dans lesquelles j'offrais aussi aux femmes chrétiennes qui vivent dans le monde, sur le travail intellectuel qui leur convient, quelques conseils que je tâchais de proportionner et d'adapter plus spécialement aux devoirs de leur existence.

Dans ces pages j'essayais de démontrer combien il est nécessaire qu'une femme se donne des habitudes de vie sérieuse ; d'autant plus que l'éducation moderne ne les donne guère : et j'ajoutais que ces habitudes peuvent très-facilement trouver place dans la vie des femmes du monde.

Enfin j'indiquais les belles et graves études, les lectures solides et intéressantes, soit littéraires, soit historiques, soit artistiques, soit même philosophiques, soit surtout religieuses, auxquelles elles peuvent s'adonner.

J'entrais aussi dans quelques détails tout à fait pratiques sur la méthode et les conditions des bonnes études, des lectures utiles, des compositions sérieuses [1].

Sur ce que j'ai publié là, j'ai reçu bien des observations diverses :

[1] Ce volume, les *Lettres aux hommes du monde sur les études qui leur conviennent,* et les *Conseils aux femmes chrétiennes,* se vend SÉPARÉMENT chez Douniol, éditeur, rue de Tournon, 29.

à côté des approbations les plus favorables, j'ai rencontré des contradictions très-vives.

Je ne m'en suis pas étonné : dans un temps comme le nôtre, il n'était guère possible que de tels conseils fussent offerts impunément. Dans le pays de Molière, demander aux femmes d'étudier, de s'instruire, de cultiver les lettres et les arts, et même parfois d'écrire, ne pouvait passer sans objection.

Permettez-moi de recourir au *Correspondant* pour répondre d'un coup à mes divers contradicteurs. Les plus considérables et les plus sérieux s'appuyaient, non sur Molière, mais, ce qui m'a étonné, sur M. de Maistre. Les autres n'objectaient que des frivolités. C'est donc M. de Maistre et tout ce qu'on a cité de lui ou objecté en son nom que j'examinerai d'abord.

I

OPINION DE M. DE MAISTRE.

Quelques-unes des lettres de M. de Maistre à ses filles sont un vrai traité sur l'humble destinée des femmes ici-bas, et sur les lois somptuaires qui doivent présider à leur éducation et à leur savoir.

« Le grand défaut d'une femme, écrit-il, c'est d'être un homme, « et c'est vouloir être homme que vouloir être savant... Permis à « une femme de ne pas ignorer que Pékin n'est pas en Europe, et « qu'Alexandre le Grand ne demanda pas en mariage une nièce de « Louis XIV. »

M. de Maistre lui permet aussi, en fait de science, d'écouter et de « comprendre ce que font les hommes. » Ceci est même ce qu'elles peuvent accomplir de plus parfait : c'est « leur chef-d'œuvre. »

Il leur permet encore d'aimer et d'admirer le beau ; mais ce qui ne leur est pas permis, c'est de chercher elles-mêmes à l'exprimer. Quand l'aînée de ses filles, mademoiselle Adèle de Maistre, déclare son goût pour la peinture, quand la plus jeune, mademoiselle Constance, confie à son père l'ardeur qui l'anime pour les études littéraires, M. de Maistre effrayé, s'abritant sous la triple autorité de Salomon, de Fénelon et de Molière, déclare : « Que « les femmes ne doivent pas s'adonner à des connaissances qui « contrarient leurs devoirs; que le mérite de la femme est de « rendre son mari heureux, d'élever ses enfants et de faire des hom- « mes... Que, dès qu'elle veut *émuler l'homme, elle n'est plus qu'un « singe;* que les femmes n'ont fait aucun chef-d'œuvre dans aucun

« genre..... Qu'une jeune fille est une folle, si elle veut peindre « à l'huile, et qu'elle doit s'en tenir au simple dessin...; que, du « reste, la science est ce qu'il y a de plus dangereux pour les fem- « mes, que nulle femme ne doit s'occuper de science sous peine d'être « ridicule et malheureuse, et que, par suite, une *coquette est bien « plus facile à marier qu'une savante.* » En vertu de ce dernier argument qui résume tous les autres, M. de Maistre les renvoie définitivement toutes « *au taconnage*, » tolérant néanmoins qu'elles consacrent quelques heures aux études à titre de distraction.

Mais qu'elles se gardent bien de vouloir élever leur esprit et d'être « entrepreneuses de grandes choses. » On les appellerait : « *Donne barbute.* »

Du reste, « ce n'est pas la médiocrité de leur éducation qui fait leur faiblesse, » c'est leur faiblesse qui fait nécessairement la médiocrité « de leur éducation. » En un mot, elles sont radicalement incapables, en fait d'instruction, de rien qui soit grand et sérieux.

Ce serait peut-être prétention que de contester de telles assertions, si fermes et si tranchées. Je ne le ferai pas. Je me permettrai seulement de chercher (et c'est ce qui importe le plus ici), si ces principes nous conduisent logiquement et impérieusement à la conclusion de M. de Maistre; si une femme « qui veut rendre son mari « heureux, bien élever ses enfants et ne pas se transformer en singe « pour tenter *d'émuler* l'homme, » doit par cela même renoncer, je ne dis pas seulement à exercer toute faculté créatrice dans les arts et dans les lettres, mais à s'instruire sérieusement, et s'adonner *au taconnage*, sans autre consolation que « de savoir si Pékin n'est pas « en Europe, et si Alexandre ne demanda pas en mariage une nièce « de Louis XIV. »

II

LA QUESTION BIEN POSÉE.

Quand on entame un sujet, il faut avant tout le préciser.

Mettons de côté ce nom de femme savante, dont on a fait depuis Molière un si étrange usage. En France, on décide trop souvent à tort et à travers les plus grandes choses avec des mots plaisants : les plus absurdes préjugés se nourissent et se perpétuent pendant des siècles avec de sottes railleries.

Tout d'abord, n'est-il pas évident qu'il y a ici un juste discernement à faire, et qu'il faut bien se garder de confondre et d'envelopper

dans un même anathème les femmes studieuses avec les femmes savantes; les femmes instruites avec les femmes ridicules, les femmes sensées, réfléchies, appliquées, sérieuses, avec les pédantes?

N'est-il pas évident que Molière, dans ses *Femmes savantes*, n'a pas attaqué l'instruction, l'étude, mais le pédantisme, comme, dans son *Tartuffe*, il avait attaqué, non la vraie dévotion, mais l'hypocrisie?

N'est-ce pas Molière lui-même qui a écrit ce beau vers :

> Et je veux qu'une femme ait des clartés de tout.

Cela dit, je vais au fond.

Toute la théorie de M. de Maistre se réduit à ceci : il faut que les femmes restent dans leur domaine et ne s'emparent pas de celui des hommes. Eh! sans doute : il s'agit seulement de savoir quel est ce domaine de l'homme. L'homme est-il par droit divin l'unique propriétaire du domaine de l'intelligence? Dieu lui a réservé la force physique, et je reconnais avec M. de Maistre que, malgré Judith et Jeanne d'Arc, les femmes ne doivent nullement prétendre à porter le glaive ni a être générales d'armée. Mais l'intelligence leur est-elle exactement mesurée dans les mêmes proportions que la force physique et et avec les mêmes exclusions? Je ne l'ai jamais pensé : la plume me paraît aussi bien placée dans la main de sainte Thérèse que dans celle de M. de Maistre; et si je cite ce nom, — j'en citerai tout à l'heure bien d'autres encore, — c'est que le nom de sainte Thérèse suffit à réfuter l'argument d'après lequel les femmes ne doivent pas écrire, *parce qu'elles n'ont jamais pu le faire avec supériorité*. Sainte Thérèse est un des plus grands, sinon le plus grand prosateur de l'Espagne, et même parfois elle cultivait la poésie.

Sans aucun doute encore, le grand mérite, l'honneur incomparable d'une femme, c'est de bien élever ses enfants et d'en faire des hommes; comme son bonheur le plus doux et son premier devoir, c'est de rendre heureux son mari. Mais pour faire des hommes, et rendre un mari et des enfants bons et heureux, il faut précisément faire des femmes fortes par l'intelligence, fortes par le jugement et par le caractère, appliquées, laborieuses, attentives : il faut, comme dit l'Écriture, que ce regard, cette beauté, cette bonté, qui ornent et embellissent tout dans une maison, soient illuminés d'en haut : *sicut sol oriens mundo, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus ejus*. Il faut que cette main qui tient le fuseau et s'applique aux détails de l'intérieur, soit conduite par une tête qui conçoit et gouverne. Le portrait tracé par Salomon n'est pas celui de la femme uniquement appliquée à la vie matérielle, mais de la femme *capable*; et si ses enfants se lèvent pour la proclamer glorieuse et bienheu-

reuse, c'est parce qu'elle a le sens élévé des choses de la vie, les prévoyances de l'avenir, le soin des âmes, parce qu'elle est en toutes choses au niveau des plus nobles devoirs et des plus sérieuses pensées, en un mot, la digne et intelligente compagne d'un époux qui est assis aux portes de la Cité sur les premiers siéges de la justice.

Je pourrais citer ici d'autres passages des saintes Écritures, qui montrent que les sciences naturelles, les arts, les lettres sacrées, la poésie, l'éloquence, n'étaient pas étrangères à l'éducation des jeunes filles israélites, et à l'existence des femmes juives. N'est-ce pas la mère de Samuel, qui, dans un admirable cantique, a proclamé que *Dieu est le Seigneur des sciences*, et que c'est lui qui donne l'intelligence à nos pensées? N'est-ce pas Marie, la sœur de Moïse, qui enseignait aux jeunes israélites la musique et les cantiques sacrés ?

Mais c'est surtout depuis l'Évangile que la dignité intellectuelle et morale de la femme a été relevée, et que les femmes chrétiennes ont pris une si noble place dans la société humaine. Ce que je demande, c'est que des préjugés ridicules, des noms grossiers et de fades railleries ne les fassent pas descendre du haut rang que l'Évangile leur donne, dans la frivolité ou le matérialisme de la vie.

Qu'on l'entende bien : ce que je désire avant tout, ce ne sont pas des femmes savantes, mais — ce qui est nécessaire, et à leurs maris, et à leurs enfants, et à leur ménage, — des femmes intelligentes, judicieuses, attentives, instruites de tout ce qu'il leur est nécessaire et utile de savoir, comme mères, maîtresses de maison et femmes du monde; ne dédaignant jamais le travail des mains, mais sachant occuper non pas seulement leurs doigts, mais leur esprit, et cultiver leur âme tout entière. Et j'ajoute que, ce qu'il faut craindre à l'égal des plus grands maux, ce sont ces femmes frivoles, légères, molles, désœuvrées, ignorantes, dissipées, amies du plaisir et de l'amusement, et par suite ennemies de tout travail et presque de tout devoir, incapables de toute étude, de toute attention suivie, et par là même hors d'état de prendre aucune part réelle à l'éducation de leurs enfants, et aux affaires de leur maison et de leur mari.

III

LES EXEMPLES.

A ces conditions, j'abandonne volontiers ce nom de femme savante. Je n'y tiens pour personne. Toutefois, avant de le laisser là tout à fait, je dois dire que des siècles plus chrétiens que le nôtre

étaient loin de le mépriser. Le disciple biographe de l'illustre saint Boniface déclare sans détour que saint Boniface aimait sainte Lioba à cause de la sûreté de son érudition, *eruditionis sapientia.* Cette admirable vierge, dans laquelle les lumières de l'Esprit saint s'ajoutaient aux lumières laborieusement recueillies par l'étude, unissait à une pureté et à une humilité, vertus qui gardent tout dans un cœur, une science dans la théologie et le droit canon qui devint un des flambeaux de l'Église germanique naissante. Et du reste saint Boniface était si loin de mépriser les efforts de sa fille spirituelle pour s'élever vers les choses de l'intelligence, que parfois il dérobait à l'apostolat des heures qu'il ne croyait pas perdues, pour corriger les compositions littéraires, les vers latins, de Lioba, et lui répondre, dans le même style : poétiques messages portés au travers des mers par des confesseurs ou des martyrs.

Et si remontant plus haut, nous examinions de plus près les souvenirs de l'histoire, nous trouverions que, depuis l'établissement du christianisme, des noms de femme se lisent sans cesse sur les monuments littéraires que les siècles ont le plus respectés, témoin cette célèbre Hypatie dont Clément d'Alexandrie fut le disciple ; témoin cette illustre sainte Catherine qui enseignait la philosophie chrétienne, et confondait les philosophes païens dans les écoles d'Alexandrie; témoin encore sainte Perpétue écrivant les actes de son martyre et la gloire de ses compagnons.

Dès que la paix fut rendue à l'Église, et que commença, après le siècle des martyrs, le siècle des docteurs, qu'y a-t-il de plus célèbre par la gravité de leur esprit et l'étendue de leur savoir, que les Paule, les Marcelle, les Mélanie, les Eustochium, et tant d'autres saintes et grandes femmes chrétiennes : sainte Marcelle, dans laquelle saint Jérôme trouva un si puissant auxiliaire contre les hérétiques ; sainte Paule, qui inspira à saint Jérôme ses plus nobles et plus importants travaux, la traduction latine de la Bible sur le texte hébreu, et un travail complet de commentaires sur tous les prophètes.

Rien n'est plus beau que la lettre de sainte Paule à sainte Marcelle ; on y comprend tout ce que celle-ci avait fait pour élever l'âme et l'intelligence des saintes femmes et des jeunes vierges qui l'appelaient leur mère, et quelle était l'intelligence et l'éloquence de sainte Paule[1].

[1] On lira avec grand intérêt, dans l'*Histoire de sainte Paule*, que publie en ce moment M. l'abbé F. Lagrange, les chapitres où sont racontées les Études sur l'Écriture sainte des dames romaines, à l'école de saint Jerôme, et celles de sainte Paule elle-même à Bethléem, sous la direction du même Saint.

Qui ne sait, dans le siècle suivant, ce que fut Thérésia pour saint Paulin, dont l'Aquitaine s'honore à l'égal du nom d'Ausone ? qui ne sait encore qu'Elpicia (femme de Boëce) composait des hymnes adoptées par la liturgie romaine?

Au milieu de la barbarie, apprendre les lettres fut une des premières lois imposées aux vierges chrétiennes. Dès que l'on remarquait chez quelques-unes d'elles des aptitudes littéraires, on les dispensait du travail des mains, selon le précepte de saint Césaire, afin qu'elles pussent se livrer entièrement aux labeurs intellectuels. Dans la plupart des monastères, on les voit appliquées à l'étude. Elles écrivent, traduisent, copient, déchiffrent sans interruption.

Sainte Radegonde ne se contente pas de recueillir à Poitiers un des derniers poëtes romains, mais l'enseignement qu'elle fait donner par lui à ses religieuses y forme des écrivains qui dépassent bientôt leur maître. La pureté et l'élégance classiques revivent dans les écrits de Baudonovia. Tout le charme de l'inspiration chrétienne se révèle déjà dans l'hymne qu'une religieuse de Poitiers improvise, au moment de la mort de Radegonde, et une des premières fleurs de la poésie nouvelle s'épanouit sur le tombeau de la sainte reine qui avait tant aimé les lettres.

Les monastères d'Angleterre, d'Irlande et de France sont des pépinières de femmes érudites et pieuses.

« Il est constant, d'après des témoignages nombreux et avérés, dit M. de Montalembert, que les études littéraires étaient cultivées, au septième et au huitième siècles, dans les monastères de femmes en Angleterre, avec non moins de soin et de persévérance que dans les communautés d'hommes, et peut-être avec plus d'entraînement encore... Les religieuses anglo-saxonnes ne négligeaient point les occupations propres à leur sexe. Mais le travail des mains était loin de leur suffire. Elles quittaient volontiers la quenouille et l'aiguille, non-seulement pour transcrire des manuscrits et les orner de miniatures, dans le goût de leur temps, mais surtout pour lire et étudier les livres saints, les Pères de l'Église, et même les auteurs classiques[1]. »

Sainte Gertrude, sous Dagobert, savait toutes les Écritures par cœur et les traduisait du grec. Elle envoyait au delà des mers cher-

[1] *Les Moines d'Occident*, t. V. Ce cinquième volume, et les deux qui le précèdent, écrits au milieu d'une cruelle et persistante maladie, étonnent par le souffle puissant, la tendresse et l'élévation de cœur qui s'y font sentir, et montrent comment une âme chrétienne et vaillante sait se tenir debout, sans défaillance, dans les épreuves physiques et morales les plus douloureuses. — Voilà des livres que je voudrais voir entre les mains de tous, aujourd'hui surtout qu'une littérature misérable et tant d'écrits d'une odeur malsaine nous inondent.

cher des maîtres irlandais qui enseignaient la musique, la poésie et le grec aux vierges cloîtrées de Nivelle. De tous ces foyers sortent de brillants flambeaux tels, que Lioba, fondatrice de l'abbaye de Richofsheim, Roswitha, sainte Brigitte. C'est par sainte Edwige que l'étude du grec est inaugurée dans le monastère de Saint-Gall. Et les lumières de la savante Hilda étaient tellement estimées dans l'Église anglo-saxonne, que plus d'une fois la sainte abbesse assista derrière un voile aux délibérations des évêques assemblés en concile ou en synode, et qui voulaient recueillir l'avis de celle qu'on regardait comme spécialement éclairée de l'Esprit saint.

Il faudrait écrire trop de noms, s'il fallait rappeler tous les exemples de femmes dans lesquelles la sainteté a été accompagnée du don de la science la plus lumineuse.

Nous pourrions nommer encore ici une fille de Guillaume le Conquérant, Cécile, abbesse d'un monastère à Caen, l'illustre Emma, abbesse de Saint-Amand, et surtout Herrade, qui étonna ses contemporains par de savants travaux cosmologiques, qui résumaient toute la science de son temps.

Au douzième siècle, sainte Hildegarde recevait des révélations sur la constitution physique du globe, et écrivait sur les lois de la nature des traités qui devançaient la science moderne : rien ne surpasse l'élévation, la noblesse d'esprit que révèlent les œuvres si diverses de cette illustre femme.

C'est sainte Élisabeth de Thenawge, qui a écrit l'admirable page citée dans la logique du P. Gratry. Sainte Hildegarde et sainte Élisabeth vivaient l'une et l'autre dans ces monastères des bords du Rhin, où les femmes écrivaient, peignaient, travaillaient... où l'on faisait des choses étonnantes, dit le P. Gratry.

Et que dire de *sainte Catherine de Sienne* qui partage la gloire des grands écrivains, dit Ozanam.

M. de Maistre prétend qu'une jeune fille *est folle de vouloir peindre*. Mais que de grandes saintes ont eu cette folie! Sainte Catherine de Bologne était une célèbre miniaturiste : elle écrivait des traités savants, et peignait des chefs-d'œuvre; elle composait aussi de la musique sacrée et perfectionnait les instruments; jusque sur son lit de mort elle faisait encore de la musique avec ceux dont la conception et l'exécution lui appartiennent; si bien que l'on place dans ses mains la lyre ou viole qu'elle a inventée, lorsqu'on la représente sur les autels.

A travers tant de noms que les arts réclament aussi bien que les lettres, nous arrivons à sainte Thérèse, dont j'ai déjà prononcé le nom. Ici, M. de Maistre est vaincu. Oui, le génie est descendu sur une intelligence de femme, il y est descendu par le don le plus

éclatant qui se puisse rencontrer. On aurait peur de faire une profanation en prononçaut le nom de chef-d'œuvre et de génie humain à propos de ces pages sublimes toutes pénétrées d'une lumière divine, merveilleux échos du ciel qui nous émeuvent encore sur la terre. Mais où trouver nulle part le beau réalisé avec plus d'éclat, de simplicité, de naturel et de grandeur?

Si tous ces noms sont des noms de saintes, pour lesquelles la religion a été le but et l'inspiration suprême, il ne faut pas s'en étonner. Je l'ai dit : les femmes avaient été relevées par le christianisme ; âme, cœur et intelligence : elles lui devaient l'hommage de tous les dons qu'elles en avaient reçu, et le lui rendirent.

Pour achever ce coup d'œil jeté sur l'histoire, non pas tant des femmes savantes que des femmes intelligentes, des femmes d'esprit et de cœur, des femmes de foi et de vertu chrétienne, je dirai enfin que, dans des temps plus voisins de nous, *Christine Pisani* a écrit d'admirables Mémoires sur Charles V, où l'on trouve une grande élévation morale, en même temps que le charme du style.

Je nommerai aussi *Élisabeth de Valois* et *Marie Stuart* qui ont eu une correspondance latine de plusieurs années sur l'avantage des études littéraires;

Élisabeth Sirani, un des peintres le plus religieux de l'école bolonaise au dix-septième siècle ;

Helena Cornaro, au seizième siècle, qui fut reçue docteur à Milan, et est morte en odeur de sainteté.

Et la mère de Chaugy, quel charmant écrivain, au commencement du dix-septième siècle!

Enfin au dix-huitième siècle, je rappellerai mademoiselle de Lézardière qui a écrit un ouvrage que M. Guizot estime « le plus instructif qui existe sur l'ancien droit français. » Ainsi c'est une femme qui a consacré une vie, où le travail austère et les œuvres de charité avaient seuls une place, à faire le premier ouvrage qui ait frayé la voie aux nouvelles découvertes de la science moderne, un ouvrage prodigieux d'érudition : *la Théorie politique des lois françaises*. Cette savante, il faut bien se décider à la nommer ainsi, a vécu dans un château isolé, où sa piété était l'exemple de tous les siens, et a laissé une mémoire vénérée parmi ses compatriotes.

Je pourrais citer bien d'autres exemples encore pour réhabiliter même ce mot *de femme savante*, que, du reste, j'ai promis d'abandonner et abandonne de très-bon cœur.

M. de Maistre termine ses dissertations en disant : « Les femmes n'ont jamais fait de chefs-d'œuvre. » Prétend-il en conclure que leur travail intellectuel a été et sera toujours stérile?

Nous avons vu, et l'histoire nous révèle à quel point les labeurs

et la science des femmes sont venus en aide à ceux qui nous conservaient l'héritage des lettres antiques. Il serait assez singulier qu'on les chassât d'un navire qu'elles ont contribué à sauver des tempêtes de la barbarie.

De plus, il n'est pas besoin de faire des chefs-d'œuvre pour justifier le talent intellectuel. Dieu arrose les petites fleurs comme les grands arbres. Il y a d'humbles travaux qui reçoivent la fécondité d'une bonne action. Le succès de nos adversaires doit être notre encouragement. Si des femmes de talent ont fait tant de mal, il faut que les femmes chrétiennes luttent sur le même terrain. Sans doute, il y a beaucoup de livres, et un livre de plus est une goutte d'eau dans l'océan : n'importe ! Tous ne sont pas destinés à l'éclat et à l'immortalité. Il en est qui doivent consoler un petit nombre d'âmes, et qui sont utiles comme le pain quotidien pour les besoins du jour, sans durer jusqu'au lendemain.

« Si vous travaillez pour Dieu et pour vous, pour mieux écouter « les paroles du Verbe en vous, a dit saint Augustin, il y en aura « toujours quelques-uns qui sauront vous comprendre. »

Cette parole renferme un encouragement pour tous les travaux humbles, pour tous les efforts fidèles qui, en développant des facultés reçues de Dieu, ignorent à quel emploi elles seront destinées. Que chacun cultive les dons qui lui ont été faits. L'intelligence est un des plus grands, et, dans le champ du père de famille, aucun ouvrier ne doit rester inoccupé, inutile, sans travail et sans récompense.

Mais, me dira-t-on peut-être, la plupart des exemples que vous venez de citer prouvent seulement que les femmes sont faites surtout pour la science chrétienne. — Je le reconnais : l'inspiration, quand elle descend dans leurs âmes, remonte plus directement vers Dieu ; leurs talents doivent se lier plus étroitement à la vertu, et briller au dehors comme un de ces rayons purs où l'on retrouve la lumière et la chaleur du foyer d'où ils émanent.

Mais, hélas ! il faut le reconnaître aussi, cette source suprême n'a fait que trop souvent défaut à des femmes nées avec des talents et pour des œuvres de premier ordre. M. de Maistre, après avoir déchargé toute sa plus injuste mauvaise humeur contre madame de Staël, qu'il nomme peu poliment « la science en jupons, une imperti« nente femmelette, » dont il qualifie les ouvrages de « brillantes guenilles, » avoue cependant lui-même, dans une de ces impétueuses contradictions qui lui sont familières, qu'il n'a manqué à madame de Staël que le flambeau de la vérité pour élever au plus haut degré « ses immenses facultés. » « Si elle eût été catholique, dit-il plus tard, elle eût été adorable au lieu d'être fameuse. »

Qu'eût-il dit des femmes qui écrivent de nos jours ?

De nos jours, que de chutes intellectuelles! Quelle douleur d'avoir perdu, pour la cause du bien, des talents comme celui de madame de ***, de madame ***, âmes qui, dans leur chute, portent encore l'empreinte du rayon divin, temples écroulés, qui parfois semblent faire effort pour se relever de leurs ruines, et du fond de leurs tristesses laissent entendre des accents comme ceux-ci :

« O ma grandeur! ô ma force! vous avez passé comme une nuée « d'orage, et vous êtes tombées sur la terre pour ravager comme la « foudre. Vous avez frappé de mort et de stérilité tous les fruits et « toutes les fleurs de mon champ. Vous en avez fait une arène dé- « solée, et je me suis assise toute seule au milieu de mes ruines. O « ma grandeur, ô ma force! Étiez-vous de bons ou de mauvais « anges?

« O ma fierté! ô ma science! vous vous êtes levées comme les « tourbillons brûlants que le simoun répand sur le désert; comme le « gravier, comme la poussière, vous avez enseveli les palmiers, vous « avez troublé ou tari les fontaines. Et j'ai cherché l'onde où l'on se « désaltère, et je ne l'ai plus trouvée, car l'insensé qui veut frayer sa « route sur les cimes orgueilleuses de l'Horeb, oublie l'humble sen- « tier qui mène à la source ombragée! O ma fierté! O ma science! « Étiez-vous les envoyés du Seigneur! Étiez-vous des esprits de té- « nèbres?

« O ma religion! ô mon espérance! vous m'avez porté comme une « barque incertaine et fragile sur des mers sans rivages, au milieu « des brumes décevantes, vagues illusions, infimes images d'une pa- « trie inconnue; et quand, lassé de lutter contre le vent et de gémir « courbé sous la tempête, je vous ai demandé où vous me conduisiez, « vous avez allumé des phares sur les écueils pour me montrer ce « qu'il fallait fuir et non ce qu'il fallait atteindre. O ma religion! ô « mon espérance! Étiez-vous le rêve de la folie ou la voix mystérieuse « du Dieu vivant? »

Non, ces élans vers le ciel, ce besoin de Dieu, cette force, cette grandeur, cette fierté, n'étaient pas de mauvais anges... c'étaient de grandes et nobles facultés, des dons sublimes... Mais il ne fallait pas les tromper! Il ne fallait pas les égarer dans la vanité et le mensonge! Il fallait les employer au bien et n'en pas faire des esprits de ténèbres...

IV

LE DEVOIR.

Les droits des femmes à la culture intellectuelle, ce ne sont pas seulement des droits, ce sont en même temps des devoirs. Voilà ce qui les rend inaliénables. Si ce n'étaient que des droits, les femmes pourraient les sacrifier ; mais ce sont des devoirs. Le sacrifice n'est pas possible, ou ce serait une ruine.

Voilà le point de départ de tout ce j'ai à dire ici. Et c'est ce que je déclare sans aucun détour :

Oui, c'est pour les femmes un devoir d'étudier et de s'instruire, et le travail intellectuel doit avoir sa place réservée parmi les occupations qui leur sont spéciales, et parmi leurs obligations les plus importantes.

Les raisons primordiales de cette obligation sont graves, d'origine divine, absolument irrécusables ; les voici :

C'est d'abord que Dieu ne fait pas de dons inutiles ; en toutes les choses que fait Dieu il y a une raison, un but ; et si la compagne de l'homme est une créature raisonnable, si comme l'homme elle a été créée à l'image et à la ressemblance de Dieu ; si elle aussi a reçu du Créateur le plus sublime de tous les dons, l'intelligence, elle doit en faire usage.

C'est de plus que tous les dons reçus de Dieu pour servir à quelque chose, doivent être cultivés. L'Écriture nous le déclare, les âmes, comme la terre, quand on les laisse en friche, ne produisent que des fruits sauvages, *spinas et tribulos*. Et Dieu n'a pas plus fait les âmes de femmes que les âmes d'hommes pour être des terres légères, stériles ou malsaines.

C'est encore que toute créature raisonnable rendra compte à Dieu de ses dons : chacun, au jugement de Dieu, sera traité selon les dons reçus, et selon ses profits et ses œuvres.

Dieu nous a donné à tous des mains, qui, selon les interprètes, représentent l'action vive et intelligente, mais à condition que nous ne retournions pas à lui les mains vides.

Enfin il s'est expliqué catégoriquement par la parabole des *talents*, où il annonce qu'on lui rendra de tout un compte rigoureux, talent pour talent. Et je ne sais pas un Père de l'Église ni un moraliste, qui jusqu'à présent ait prétendu que cette parabole des talents ne regardait pas les femmes aussi bien que les hommes. Il n'y a ici

aucune distinction sérieuse à faire, chacun rendra compte de ce qu'il a reçu ; et le bon sens humain comme le bon sens divin indique assez que les unes n'ont pas plus que les autres le droit d'enfouir et de dilapider les biens que le ciel leur a départis pour les faire valoir.

C'est enfin, dirai-je avec saint Augustin, qu'il n'est permis à aucune créature, à aucune de celles à qui Dieu a confié la lampe de l'intelligence, de se conduire en vierge folle ; de laisser imprudemment s'épuiser l'huile de leur lampe, faute de l'entretenir et de la renouveler ; de laisser ainsi éteindre la lumière, qui doit d'abord les éclairer elles-mêmes, puis d'autres qu'elles, ne fût-ce, puisqu'il s'agit d'une épouse et d'une mère, que son mari et ses enfants.

Dans la plupart des livres qui traitent du mérite, des destinées, et de la vertu des femmes, loin de considérer la femme *comme un être créé à l'image de Dieu*, *intelligent*, *libre*, RESPONSABLE DE SES ACTIONS *devant son Créateur*, on en fait une propriété de l'homme, faite uniquement pour lui, et *dont il est la fin*. Dans tous ces livres, la femme n'est qu'un être éblouissant qu'on adore, mais qu'on ne respecte pas, et au fond un être inférieur, dont l'existence n'a pas d'autre but que l'agrément de l'homme ou son utilité la plus frivole, dépendant avant tout de l'homme, qui est seul son maître, son législateur et son juge : absolument comme si elle n'avait ni âme, ni conscience, ni liberté morale, et comme si Dieu n'était rien pour elle, et n'avait pas donné à son âme des besoins, des facultés, des aspirations, en un mot, des droits en même temps que des devoirs.

On déclame, et l'on fait bien, contre la futilité des femmes, contre leur désir de plaire, et ce qu'on nomme leur coquetterie. Mais d'abord, la futilité, ne la fait-on pas naître, ne la propage-t-on pas par cette crainte de faire des *savantes*, de trop développer leur intelligence, comme si elle pouvait jamais l'être sérieusement trop, comme si le véritable développement, celui par lequel on comprend mieux le devoir, par lequel on en sait mieux tirer les conséquences, pouvait nuire : n'oblige-t-on pas la femme qui a des goûts sérieux à les cacher ou à les faire excuser par *tous les moyens qu'elle pourrait employer, s'il s'agissait d'une faute?*

Ou bien encore, si on lui permet de s'instruire, ce n'est que dans les bornes les plus restreintes, et seulement, comme le veut M. de Maistre, pour pouvoir comprendre ce que disent les hommes ; pour se rendre plus amusantes, en entremêlant les chiffons avec je ne sais quel savoir dans une mesure plus piquante : tant la crainte de la femme savante épouvante les paresseux et les hommes légers, qui ne veulent rien faire eux-mêmes ni rien laisser faire aux autres.

J'irai plus loin et je dirai :

Ce désir de plaire, cette coquetterie, ne les fait-on pas naître, et n'est-ce pas l'éducation qui les provoque en faisant de l'homme le but unique de la destinée de la femme! Vous aurez beau lui dire qu'elle n'est destinée qu'à *un seul*, que les autres doivent être comme n'existant pas pour elle : cela est *parfaitement* vrai dans le christianisme, qui révèle à la fois tous les droits et tous les devoirs; mais, en dehors de la vertu chrétienne, quand cet *un seul* sera maussade, vicieux, tout à fait indigne d'attachement, et que la tentation apparaîtra sous les traits d'un autre, de cet être supérieur ou jugé tel pour lequel elle se croit uniquement faite, comment, dis-je, lui persuaderez-vous de fuir celui-ci et de ne vivre que pour celui-là? Mais, imprudents, malheureux que vous êtes, vous lui avez dit *qu'elle n'est qu'un être incomplet qui ne peut se suffire*, qui doit s'appuyer sur la supériorité d'un autre, et vous trouvez mauvais, lorsqu'elle rencontre cet appui, cette autre plus vraie moitié d'elle-même, qu'elle s'y attache, qu'elle en subisse la funeste attraction! Certes, alors, elle viole le plus saint des devoirs : mais n'avez-vous pas été, n'êtes-vous pas vous-mêmes bien coupables et bien aveugles?

Je le dis sans hésiter : la morale chrétienne enseigne seule ici avec une autorité décisive et absolue à la femme ses véritables droits et ses devoirs dans leur corrélation nécessaire.

Oui, tant que vous n'aurez pas persuadé à la femme qu'elle est avant tout pour Dieu, puis pour elle-même, et pour son âme, puis enfin pour son mari et pour ses enfants, mais, après Dieu, avec Dieu et toujours pour Dieu, vous n'aurez rien fait ni pour le bonheur, ni pour l'honneur de vos familles.

Sans doute, ils sont deux et ne font qu'un, et leurs enfants ne font qu'un avec eux. Mais si Dieu n'est pas au fond de cette providentielle unité, la Providence sera vengée et l'unité brisée : et c'est le malheur, presque toujours irréparable, que nous avons si souvent sous les yeux.

Cette absorption excessive *de la personnalité* de la femme dans son époux était peut-être utile pour préserver la matrone antique. Ces restrictions morales et intellectuelles avaient peut-être une raison lorsque les devoirs n'avaient pas de sanction assez forte : la réclusion du gynécée servit peut-être à préserver la famille d'un effroyable désordre; mais la femme chrétienne se sent une autre destinée. Pour elle, le gynécée et le harem sont inutiles. Elle aime celui auquel elle a été unie devant Dieu, avec une tendresse et un dévouement qui n'ont guères été connus du paganisme, ou, du moins, ils étaient bien rares, à en juger par les éloges emphatiques accordés à

celles qui ont approché le plus de ce que nous voyons tous les jours. La femme chrétienne se regarde comme la compagne de l'homme, comme son aide tant aux choses de la terre qu'aux choses du ciel, *Socia*, *Adjutorium;* comme devant le consoler et faire son bonheur; mais elle pense aussi qu'ils doivent s'aider l'un l'autre à devenir meilleurs, et après avoir formé ensemble de nouveaux élus, partager éternellement la même félicité. Pour de telles destinées, l'*éducation des femmes ne saurait être trop suivie, trop sérieuse et trop forte.*

Le système contraire repose sur une *appréciation païenne de leur destinée;* et aussi, on l'a dit avec raison, souvent *sur la paresse des hommes qui veulent conserver leur supériorité à bon marché.* L'appréciation païenne, c'est de croire que les femmes ne sont que des êtres agréables, mais passifs, subalternes, et faits uniquement pour l'amusement et le plaisir de l'homme. Mais, je l'ai dit, le christianisme en a de tout autres pensées. Dans le christianisme, la vertu de la femme comme celle de l'homme doit être intelligente, volontaire et active. Il faut qu'elle connaisse toute l'étendue de ses devoirs, qu'elle sache tirer toutes les conséquences de l'enseignement divin pour elle-même, pour son mari et pour ses enfants.

C'est une des inventions les plus coupables du dix-huitième siècle, ce siècle d'impiété et de volupté, que le préjugé contre le travail intellectuel des femmes. Le régent et Louis XV y ont plus contribué que Molière, comme ils ont créé plus de préjugés contre la religion que *Tartuffe.* Il était utile à tous ces maris sans vertu d'avoir des femmes sans valeur, ou ne valant pas plus qu'eux, et incapables de contrôler leurs désordres.

Une femme supérieure oblige son mari à compter avec elle. Il est forcé de subir le contrôle d'un esprit intelligent, et il ne se sent pas libre de se livrer à tous les caprices. Et voilà pourquoi il fallait à ces maris vicieux des femmes ignorantes.

Molière avait frappé tout aussi bien la frivolité dans les *Précieuses ridicules*[1], que la pédanterie dans les *Femmes savantes;* le dix-huitième siècle n'a gardé que le préjugé qui lui était commode, la régence l'a établi en loi, et tous ces hommes de désordre ont livré l'honneur de leur famille pour ne pas avoir dans leurs femmes un juge incommode, une conscience vivante, un reproche toujours présent. Ils ont préféré avoir des femmes futiles et vaines comme eux, faire du mariage un contrat où l'on ne comptait que les fortunes et les titres, et où

[1] Il faut remarquer d'ailleurs que les femmes savantes de Molière n'ont que la prétention et pas la réalité de la science, comme les précieuses ont celle du beau langage et des manières de la cour. Les unes sont des ignorantes qui jouent le rôle de savantes, les autres des provinciales qui imitent les femmes de Paris.

le cœur, ni d'un côté ni de l'autre, n'était pour rien; et on a vu avec effroi la corruption où tomba alors la société française.

Comment M. de Maistre, qui a vu les restes de cette corruption et les châtiments qu'elle a mérités, n'a-t-il pas compris que la situation abaissée faite à la femme en était une des causes premières, et que le préjugé contre l'élévation intellectuelle des femmes était l'œuvre du vice ?

V

LES DANGERS DE LA COMPRESSION.

La nature des choses elle-même parle d'ailleurs assez haut. La nature humaine demande à être instruite, agrandie, éclairée, élevée dans toutes ses facultés; et, je dois le dire, pour ma part je n'ai jamais rien rencontré de plus dangereux que des facultés étouffées, que des besoins inassouvis, qu'une faim et une soif sans pâture! De là ce tourment de savoir qui, à défaut du bien et du vrai, se jette sur le mal et l'erreur; de là ces passions, nées bonnes et généreuses, qui se retournent contre la vérité et la vertu; de là ces voies détournées, mauvaises et perverses, où entraîne une ignorance qui ne sait ni choisir, ni juger, ni se contenir: *conversi dirumpent vos*, dit l'écrivain sacré! De là enfin le secret de tant de chutes, de tant de scandales, ou au moins de tant et de si misérables frivolités parmi les femmes! Si ces facultés riches et ardentes avaient été mieux dirigées, on n'aurait pas à en déplorer la ruine; on ne gémirait pas sur ce triste et injuste niveau d'esprit, sur cette faiblesse d'intelligence de tant de femmes d'une nature distinguée, appelées à être l'ornement du monde, l'honneur de leur famille, et dont l'éducation, arrêtée dans ses développements, a fait des femmes élégantes peut-être jusqu'à trente ans, mais à jamais frivoles, médiocres et inutiles. Certes, on ne peut en tout ceci m'opposer aucune contradiction sérieuse.

Il y a, du reste, ici une autre observation très-importante à ajouter :

M. de Maistre a voulu faire une femme humble et vertueuse dans l'aridité de ses devoirs, sans lui rien laisser pour la relever et la soutenir, sinon de savoir « que Pékin n'est pas en Europe, » et le reste.

C'est impossible. Elle ne restera pas dans cette basse sphère, et si on ne lui donne pas les joies de l'intelligence, pour la reposer des devoirs matériels, quelquefois écrasants, qui pèsent sur elle, elle rejettera les devoirs qui l'humilient, *s'ils sont seuls*, et cherchera à

échapper à l'ennui par la frivolité. N'est-ce pas ce que nous voyons chaque jour?

Que sert de se faire ici des illusions?

Oui, il y a souvent de l'ennui, et beaucoup d'ennui dans les charges d'une famille, dans les devoirs d'une maîtresse de maison, dans ces mille détails matériels toujours répétés. Où trouvera-t-elle cette consolation? qui donnera un légitime essor à son imagination quelquefois bouillonnante? Qui offrira à son intelligence la juste satisfaction qu'elle demande, et permettra enfin à cette femme de ne pas se croire une servante?

Je le dis sans hésiter, — et combien d'expériences sont venues fortifier ma conviction à cet égard, — il y a des heures où la piété elle-même ne suffit pas! Il y faut le travail et quelquefois le travail le plus sérieux de l'esprit. Le dessin, la peinture même ne suffit pas, à moins que ce ne soit la peinture la plus élevée. Il faut la grande et forte application de l'intelligence, un travail sérieux, littéraire, philosophique ou religieux. Alors le calme, l'apaisement, la sérénité se fait. Qu'on ne s'y trompe pas, des principes rigides avec des occupations futiles, de la dévotion avec une vie purement matérielle ou mondaine, font des femmes sans ressources pour elles-mêmes, et quelquefois insupportables à leurs maris et à leurs enfants.

Mais laissez-lui deux heures de bon travail par jour, pendant lequel les facultés de son âme se remettront en équilibre, où tout rentrera dans l'ordre, où sa tête fatiguée se reposera, où son bon sens et son jugement reprendront leur place, où l'exaltation tombera, où la paix rentrera dans son âme : Alors elle relevera la tête; elle comprendra que cette vie de l'intelligence à laquelle elle aspire, et dont Dieu lui a donné le besoin, ne lui est pas refusée. Alors elle pourra tomber à genoux, acceptant la vie et ses devoirs, aimant la volonté de Dieu.

Voilà le fruit du travail pour la femme devant Dieu. Il soumet son âme, quelquefois plus que toute prière. Il la remet dans l'ordre et le bon sens, et satisfait en elle un désir juste et noble.

J'ai quelquefois entendu dire à des mères qu'elles redouteraient pour leurs enfants des facultés dépassant un peu la proportion ordinaire, et qu'elles s'efforceraient de les étouffer. « Qu'en ferait-on? « disent-elles. Comment trouver une place à ces grandes facultés au « milieu de la vie réelle, si étroite, si mesquine, qui s'ouvre pour les « femmes au bout de leurs premières années de jeunesse? »

Cette parole m'a toujours secrètement révolté. Quoi! vous voulez détruire l'épanouissement de la plus belle œuvre divine, d'une âme dans laquelle Dieu a déposé un germe de vie idéale! Vous respectez ce don chez les hommes, à condition toutefois qu'il trouvera son em-

ploi dans la vie pratique, c'est-à-dire qu'il servira à gagner de l'argent et à accroître une position sociale. Mais comme l'utilité des grandes choses est moins lucrative chez les femmes, il vaut mieux les supprimer. Coupez donc les rameaux de cette plante à laquelle il faudrait trop d'air, d'espace et de soleil, retranchez cette séve inutile. Mais la plante était née pour devenir un grand arbre, et vous allez en faire un arbuste amaigri. Prenez garde dans cette mutilation de la faire périr tout entière, après l'avoir tourmentée. Éteindre une âme que Dieu avait créée pour être lumineuse, c'est y enfouir le germe d'une souffrance intérieure que vous ne guérirez jamais, et qui épuisera peut-être cette âme en aspirations vagues et exagérées. Il n'y a pas de tourment comparable à ce sentiment du beau qui ne peut se faire jour, à cette douleur intime d'une âme qui, sans peut-être le savoir, aura manqué sa vocation; et ce mot qui semble exprimer les appels d'en haut, les appels sérieux et irrésistibles, s'applique aux femmes comme aux hommes, à la vie idéale comme à la vie extérieure. Notre âme est une pensée de Dieu, a-t-on dit ; il y a pour elle un plan divin, dont tous nos efforts ou notre langueur nous éloignent ou nous rapprochent, mais qui n'en existe pas moins dans la sagesse et la bonté de Dieu, et qui servira plus tard à nous accuser, si nous n'avons pas su le réaliser.

Et pour le réaliser, tout notre développement d'âme, de cœur et d'intelligence n'est pas de trop.

Il est difficile de prévoir d'avance à quoi Dieu destine ses dons; mais la vérité est qu'il les destine à quelque chose et que cette vocation providentielle, si on y est en tout fidèle, écartera les dangers que l'on redoute en y obéissant.

Il faut surtout consulter les natures et ne les faire que ce qu'elles peuvent être, c'est-à-dire les développer dans le sens de leurs facultés. Certes, je ne voudrais pas créer des talents factices par une culture que la nature ne réclame pas, mais je ne voudrais pas non plus laisser en friche ceux qu'elle a suscités. Tout ce qu'il y a de plus dangereux pour la femme, c'est un développement incomplet, c'est la demi-science, c'est le demi-talent qui, lui faisant entrevoir des horizons supérieurs, ne lui donne pas la force de les atteindre, lui fait croire qu'elle sait ce qu'elle ignore, et jette ainsi dans son âme un trouble, un désordre et un orgueil qui souvent se traduira dans les plus tristes égarements.

Quand l'équilibre n'est pas établi entre l'aspiration et la puissance qui la réalise, après des efforts infructueux pour atteindre son idéal, cette âme qui ne se contente plus de la vie vulgaire, à laquelle il faut un mouvement quelconque d'esprit et d'imagination, le cherche dans des émotions, des plaisirs toujours dangereux et souvent coupables.

Si vous ne dirigez pas cette flamme en haut, elle dévorera sur la terre les aliments les plus grossiers. Une personne supérieure me disait : dans les arts, c'est la médiocrité surtout qui est à craindre ; un grand talent échappe à beaucoup de dangers. Ce qu'il faut, quand l'élan est donné, c'est d'atteindre le but : sans cela, nul ne sait où l'on retombera ?

J'en ai eu de terribles exemples, où j'ai vu ce que deviennent les talents étouffés et une riche nature que l'on a fait avorter [1].

VI

SUITES FUNESTES DE L'IGNORANCE ET DE LA FRIVOLITÉ CHEZ LES FEMMES.

On se plaint de la futilité des femmes, de leur luxe, de leur coquetterie, et on ne veut, on ne prépare dans leur éducation, on ne leur inspire pas autre chose : on ne leur laisse pas d'autre part en ce monde. Loin de les élever comme il faut, de les développer, de les fortifier, de les ennoblir, on les dissipe, on les amollit, on les abaisse ; — et je ne parle pas ici des plus funestes abaissements. Loin de former en elles le goût des choses sérieuses ou seulement dignes d'intérêt, on leur apprend à se moquer de celles qui ont de tels goûts ; on les réduit à la coquetterie, à la médisance, à la médiocrité en tout genre et à l'ennui. Et on s'irrite contre ceux qui parfois viennent rappeler aux femmes ce qu'elles sont devant Dieu, ce qu'elles peuvent, et aussi ce qu'elles doivent à Dieu, à la société, à la France, à leur mari, à leurs fils, à elles-mêmes ; contre ceux qui osent leur dire que c'est à elles, filles de cette Ève à qui l'humanité doit le châtiment du travail, à accepter pour elles-mêmes et à faire accepter aux autres ce fruit un peu amer, mais expiatoire, honorable et salutaire ; à elles d'en prendre les saintes habitudes dès l'enfance et d'en inspirer plus tard aux autres le goût, ou du moins le courage ; à elles de parler ce grand langage de la raison et de la foi,

[1] J'ai connu une femme, douée d'une imagination créatrice, que son éducation tout entière a tendu à étouffer. — Nature incomplète, souffrante, on sent en elle une sorte de désharmonie intérieure. Elle se trouve mal chez elle, tombe dans le goût de la toilette et des distractions frivoles. On prétend que c'est parce qu'elle est artiste, qu'elle a ces défauts. Non, elle ne souffrirait pas si, au contraire, elle avait la plénitude de ses facultés. Mais on ne lui a pas laissé cultiver assez le talent reçu de Dieu ; elle n'est point arrivée à une véritable puissance de production, et au repos dans la satisfaction intérieure légitime.

qui fait du travail la loi primordiale de l'humanité, et en même temps une récompense et une puissance.

On se fâche contre ceux qui leur enseignent quel usage elles doivent faire de cette influence qui leur fut donnée, non pour être les reines d'un bal et pour briller aux bougies d'un salon ou aux feux de la rampe, mais pour être au foyer domestique les avocates adroites et patientes de tout ce qui est juste, noble, intelligent, généreux ; non pour *futiliser*, si je puis ainsi dire, l'esprit des hommes, qui n'ont déjà que trop de pente à être futiles, mais pour leur rappeler incessamment que la vie se compose de devoirs, que le devoir est sérieux, et que le bonheur ne se trouve que dans l'accomplissement du devoir.

Au lieu de cela, qu'en fait-on? Des étoiles d'un jour, météores trop souvent funestes au repos, à la fortune, à l'honneur des familles : on peut le dire, les femmes qui ont l'éclat et la durée des comètes, en ont aussi les sinistres influences; mais, au lieu des fadaises dont vous les enivrez, dites-leur donc qu'elles n'auront pas toujours vingt ans, et que bientôt il leur faudra d'autres ressources et une autre influence que celle de leur beauté ou de leurs caprices. Dites-leur surtout, en admettant même qu'elles dominent toujours leur mari à si bon marché, que *cette autorité frelatée ne leur donnera aucune prise sur leurs enfants;* et cependant c'est le vrai but, le premier devoir, souvent, hélas! le seul bonheur d'une femme : avoir de l'influence sur ses enfants, *surtout sur ses fils. Mais pour cela, en même temps que bonté, tendresse, patience, il faut raison, réflexion, bon sens, lumière :* donc il faut l'instruction réelle, l'étude attentive, l'éducation sérieuse.

Mais qu'il y a peu de femmes qui en soient là, et puissent rendre des services sérieux à leurs enfants et à leurs maris!

« En général, m'écrivait une femme du monde très-répandue, mais « très-intelligente... en général on ne sait rien, *absolument rien.* On « ne peut parler que toilette, modes, steeple-chase, ridicules des uns « et des autres. Une femme connaît tous les acteurs et tous les che- « vaux en renom, elle sait par cœur le personnel de l'Opéra et celui « des Variétés ; le Stud-book lui est plus familier que l'*Imitation;* « l'an passé elle pariait pour *la Touque*, cette année pour *Vermouth*, « et elle assure que *Bois-Roussel* est plein d'avenir; le grand derby « la passionne, et le triomphe de *Fille-de-l'Air* à été pour elle une « victoire nationale. Elle nous dira les couturières en renom, le « sellier à la mode, le magasin qui fait fureur; elle pèsera le mérite « respectif des écuries du comte de la Grange, du duc de Morny « ou de M. Delamarre. Mais, hélas! mettez la conversation sur un « sujet d'histoire ou de géographie, parlez du moyen âge, des croi- « sades, des institutions de Charlemagne ou de saint Louis, com-

« parez Bossuet à Corneille, ou Racine à Fénelon; prononcez les « noms du Camoëns ou du Dante, de Royer-Collard, de Frédéric « Ozanam, du comte de Montalembert ou du P. Gratry, la pauvre « femme reste muette. Elle ne peut entretenir que de jeunes fem- « mes, des jeunes gens légers; incapable de parler ni d'affaires, ni « d'art, ni de politique, d'agriculture, de sciences, elle ne peut causer « avec son beau-père, ni avec son curé, ni avec aucun homme sérieux. « Et pourtant, c'est le premier talent d'une femme de savoir causer « avec tous. Si sa belle-mère visite les pauvres et l'école, et veut « l'enrôler dans ses pieuses associations, elle n'en comprend ni le « but ni la portée, car la bonté du cœur et la compatissance ne « suffisent pas dans une certaine classe pour les œuvres de cha- « rité : pour acquérir de l'influence, pour donner au bienfait toute « sa valeur, toute sa portée morale, il faut une intelligence qui ne « s'acquiert que par l'étude et la réflexion attentives. »

Et maintenant il faut que j'aille encore plus avant, et que j'in- dique au moins les suites funestes d'un tel état de choses, pour la famille, pour la société, pour la religion; et je dirai la vérité tout entière.

Je sais, j'ai vu, et j'en ai béni Dieu, tout ce que fait, tout ce que peut dans la famille une femme, une mère chrétienne, que de choses s'y introduisent par son influence, que d'idées, rejetées bien loin d'abord, elle fait adopter : idées religieuses, idées charitables, idées de dévouement, de résignation, de pardon; mais plus rarement, il faut le dire, idées de travail.

La vérité pénible que je veux dire ici, c'est que l'éducation, même religieuse, ne donne pas toujours, donne rarement aux jeunes filles et aux jeunes femmes le goût sérieux du travail. Députées de Dieu au foyer domestique, gardiennes des saintes traditions de foi, d'honneur, de loyauté, les femmes, même chrétiennes, même pieuses, semblent les adversaires du travail, soit pour leur mari, soit pour leurs enfants, pour leurs garçons surtout : j'en ai vu qui avaient bien de la peine à ne pas regarder comme un larcin personnel le temps qui lui est consacré. Était-ce la faute de leur intelligence et de leur aptitude? Je ne l'ai jamais pensé, et même j'affirme le contraire, et j'attribue cet éloignement d'abord à l'éducation qu'on leur donne, légère, frivole et superficielle, quand elle n'est pas fausse; et en suite au rôle qu'on leur fait dans le monde, à la place qu'on leur réserve dans la famille, même dans certaines familles chrétiennes.

On veut que les femmes n'étudient pas : elles ne veulent pas non plus qu'on étudie autour d'elle; on veut qu'elles ne fassent rien : elles ne veulent pas non plus qu'on travaille, ni leurs maris ni leurs enfants, et elles ne réussissent que trop à empêcher tout travail. Et

c'est un immense malheur ! Car elles ont ici la plus funeste influence ! En vain disons-nous à tous : Travaillez, acceptez des emplois, occupez du moins votre temps : tant que les femmes seront là pour détruire l'effet de nos conseils, ils ne fructifieront pas. Tant que la mère conseillera à sa fille de ne pas épouser un homme en place, tant que la jeune femme emploiera tout son art à détourner son mari du travail, tant que la jeune mère n'inculquera pas à ses enfants la nécessité de s'instruire, de cultiver son esprit et ses facultés comme on cultive une plante précieuse, la loi du travail ne sera pas observée, ou ne le sera qu'exceptionnellement.

Dans l'état actuel de nos mœurs, et la vie de famille étant donnée ce qu'elle est, les femmes seules peuvent protéger efficacement le travail, y habituer, le prôner, le faciliter, l'imposer même, en y préparant de bonne heure, en le rendant possible et facile, en lui réservant estime, encouragements, admiration.

C'est tout le contraire qui arrive. On met ses enfants le plus tôt possible *en pension*, c'est le mot; ou on leur donne un instituteur, si c'est un garçon, une gouvernante, si c'est une fille ; et voilà une mère qui, de gaieté de cœur, se prive, le plus tôt qu'elle le peut, du bonheur suprême de donner à son enfant la première vie de l'intelligence, la vie de l'âme, elle qui lui a donné celle du corps. L'enfant va donc au collége ou au couvent ; de quoi se préoccupe le plus sa mère? Qu'il ne travaille pas trop !... C'est bien pis s'il a un précepteur ou une institutrice ; la mère semble souvent l'adversaire née de l'un et de l'autre, occupée à leur reprendre, à leur dérober ses enfants, à extorquer des promenades, des exemptions, des interruptions continuelles. Elle ne rêve pour son fils, cette faible et aveugle mère, et c'est même là ce qu'elle appelle l'*occuper*, que parties de chasse, réunions de jeunes gens, hippodromes, spectacles, bains de mer, bals où elle le suit des yeux, s'enivre de ses triomphes de salon, dont peut-être elle ferait mieux de gémir, vaniteuse pour son fils ne pouvant plus l'être pour elle-même. Aussi que blâme-t-elle en lui ? un geste peu gracieux, un mot vulgaire, une politesse omise. Mais ce n'est pas elle qui lui dira : Vous êtes fait pour mieux que cela, visez plus haut; instruisez-vous ; apprenez à réfléchir, à connaître les hommes, les choses et vous-même ; devenez un homme distingué ; servez votre pays; faites-vous un nom, si vous n'en avez pas, et si vous en avez un, soyez-en digne.

Peu de mères tiennent ce langage à leurs enfants. Les jeunes femmes le tiennent moins encore à leurs maris. Elles semblent s'être mariées pour courir, pour s'amuser et trouver le mouvement perpétuel : la campagne, la ville, les bains, les eaux, le turf, le bal, les concerts, les visites, ne leur laissent un instant de repos ni le jour,

ni la nuit. Bon gré, mal gré, le mari doit partager cette pétulance; il bâille souvent, récrimine quelquefois, n'importe : en attendant qu'il secoue ce joug et se réfugie dans les clubs, il cèdera; la jeune femme y emploie tout ce que l'art et la nature, tout ce que Dieu lui avait donné pour un meilleur et plus sérieux usage, de grâces, de beauté, de douceur, d'adresse, de séductions. Oh! si elle employait la moitié de ces ressources providentielles à persuader à son mari qu'elle serait fière d'être la femme d'un homme distingué, qu'elle le voudrait instruit, capable, digne de son nom, digne d'être proposé plus tard à l'imitation de ses fils, soit qu'il occupe un emploi, soit qu'il reste dans ses terres pour y prendre une juste influence, viser aux places électives, gagner l'estime et la confiance de ses concitoyens, donner un noble exemple, servir ainsi Dieu et la société!

Loin de là, si le pauvre mari essaye de prendre un livre pour se reposer du tourbillon auquel on le condamne, madame fait une petite moue (qu'on proclame adorable parce qu'elle a vingt ans, mais qu'on trouvera bientôt insupportable); elle tourne autour du lettré, du rhéteur, du savant, va mettre son chapeau, revient, s'assied, se lève, passe dix fois devant sa glace, prend ses gants, et enfin éclate, maudissant le livre et la lecture, qui ne sert de rien, ne mène à rien, sinon à être un homme absorbé et assommant. Pour avoir la paix, le mari jette le livre, perd l'habitude de le reprendre, s'annihile de jour en jour par procédé conjugal, et n'ayant pu élever jusqu'à lui sa compagne, il s'abaisse jusqu'à elle.

Il y a là un cercle vicieux déplorable : tant que les femmes ne sauront rien, elles voudront les hommes inoccupés. Et tant que les hommes ne se décideront pas au travail, ils voudront des femmes ignorantes et frivoles.

Les gens en place ne sont guères moins tourmentés que les autres : combien de femmes tiraillent un magistrat, un avocat, un notaire, et les font manquer d'exactitude, d'application à leurs affaires, au lieu de les encourager au strict et complet accomplissement du devoir? Elles prétendent l'heure gênante, l'assiduité insupportable. Vont-elles jusqu'à faire négliger un rendez-vous, manquer à quelque occupation sérieuse, il semble qu'elles aient remporté une victoire. C'est bien pis pour certaines carrières occupées généralement par des gens riches, ou dont les familles l'étaient jadis, la marine et l'armée. Il faut qu'un militaire, un marin reste célibataire, ou épouse une fille absolument sans dot. Autrement, dès qu'il est question d'un mariage, la première chose que l'on exige, c'est une démission; toute fille possédant de quoi vivre tient à ce que son mari ne *fasse rien*. En présence de cet inepte préjugé, de cet ostracisme conjugal, les mères les plus sensées osent à peine conseiller à leurs fils des

carrières qui leur rendront le mariage inabordable, à moins de briser un bel avenir; ou bien elles disent, et c'est le langage le plus ordinaire : Mon fils occupera seulement quelques années de sa jeunesse, puis donnera sa démission; un homme marié *ne peut conserver une carrière.*

Et l'on veut que les jeunes gens travaillent avec une telle perspective! Peuvent-ils aimer une position qui, sur l'ordre d'un caprice, sera quittée à jour fixe! Quel zèle, quelle émulation, quelle ambition permet ce projet arrêté de quitter l'épaulette à vingt-cinq ou vingt-huit ans, quand on est capitaine d'artillerie ou lieutenant de vaisseau, c'est-à-dire dès qu'on est délivré des ennuis et des difficultés qu'offre à ses débuts une carrière quelconque?

J'ai vu des mères éprouver un vrai désespoir, lorsque leur fils, au moment d'atteindre une position élevée, est forcé d'y renoncer grâce à l'exigence d'une jeune fille et à l'aveuglement de sa mère, qui devrait cependant prévoir et redouter les regrets inévitables, les inconvénients de l'oisiveté succédant tout à coup au charme d'une vie occupée, la monotonie du tête-à-tête, après les émotions de Solférino, après le qui-vive perpétuel de nos garnisons algériennes, ou la vie aventureuse et presque constamment héroïque du marin.

Non, c'est à une femme chrétienne, c'est à une mère intelligente qu'il appartient de faire comprendre les dangers de l'abrutissement et de l'oisiveté; le suicide social et intellectuel qu'amène l'abstention de toute place, de toute fonction, de tout travail; la nécessité politique et religieuse d'occuper les emplois, de s'y distinguer, d'y rester, d'y user de son influence en faveur de la religion et des mœurs : c'est là une question vitale, qui ne sera comprise et pratiquée que quand les mères l'enseigneront avec le catéchisme à leurs petits enfants. Et c'est le commentaire que toute mère et tout catéchiste devrait donner, lorsqu'ils expliquent le chapitre si important *de la paresse*, aux péchés capitaux. Et plus tard, jusqu'à vingt ans, il faut qu'elles élèvent leurs filles dans les mêmes pensées; qu'elles les rendent capables et raisonnables; qu'elles leur parlent sans cesse des inconvénients de l'inoccupation pour un jeune mari, combien il est difficile de l'amuser tout le jour, de lui plaire sans le lasser, d'éviter l'ennui, l'humeur, la monotonie; ne manquant pas d'ajouter, ce que j'ai expérimenté tant de fois, qu'il est impossible un jour d'obliger les fils au travail après en avoir détourné le père.

Sans doute, il est des moments pénibles dans une vie occupée : un mari qui part pour Sébastopol ou pour la Kabylie, ou qui s'embarque pour deux ou trois ans, c'est triste. Mais il est quelque chose de plus triste, c'est un mari qui s'ennuie, trouve sa femme assommante, sa maison insupportable, ses affaires personnelles une corvée : et cela

n'est pas rare. J'ai d'ailleurs ouï dire à des femmes qui avaient consenti courageusement à des séparations nécessaires, que ces anxiétés avaient leurs consolations, que la conscience du devoir accompli versait dans leur âme une indescriptible satisfaction; que ces déchirements étaient suivis d'une joie qui faisait oublier la peine; qu'à l'approche du retour, à la vue du régiment ou du vaisseau, elles ressentaient des bonheurs inconnus aux autres femmes. Cela doit être : Dieu ne laisse rien sans récompense; tout sacrifice a sa compensation, toute blessure a son baume. On m'assure que les meilleurs ménages se trouvent dans nos ports de mer, dans nos grands centres manufacturiers et même dans nos villes de nombreuse garnison, malgré l'entrain, l'agitation et la dissipation qui y règnent. Je le crois sans peine : là, tout le monde est occupé. Quand un mari a passé la journée à la caserne ou à la fabrique, quand surtout il a longtemps couru les mers, il a hâte de rentrer chez lui, il a soif de son foyer, il est passionné pour la vie d'intérieur. De son côté, la femme, séparée de son mari pendant plusieurs heures, lui garde au retour son plus riant visage, son plus gracieux sourire; elle lui épargne les mille contrariétés de la journée, les ennuis du ménage, les petits embarras de la vie, les étourderies des marmots. Les enfants accourent joyeux au-devant du père, leurs caresses et leur babil le reposent du travail; c'est ainsi que les hommes aiment les enfants : quand il leur faut les subir tout le jour, ils les redoutent.

Et sans s'élever si haut, je demande simplement ce qui vaudrait mieux pour un mari quel qu'il soit, même pour celui qui passe sa vie à la chasse, ou partout ailleurs que chez lui, de trouver en rentrant au logis sa femme de bonne humeur, parce qu'après lui avoir préparé un bon dîner, elle s'est amusée à faire une jolie peinture, à étudier un peu l'histoire naturelle qui l'a fort intéressée, à faire une petite expérience de chimie domestique, même à résoudre un problème de géométrie agricole, ou de la trouver mélancolique et langoureuse, femme incomprise, un roman de je ne sais qui à la main.

Et si j'insiste tant pour persuader le travail aux hommes et aux femmes, c'est qu'il y a de bien fortes raisons pour cela, non-seulement domestiques, politiques, mais sociales. Qui ne le voit aujourd'hui? nous touchons au socialisme. Les masses ne veulent plus travailler, elles maudissent le travail. On a augmenté et encore augmenté les salaires; pour beaucoup de métiers, ils dépassent les besoins : alors, au lieu de six jours par semaine, l'ouvrier ne travaille que quatre, trois et même deux jours. C'est aux classes élevées, à celles qui sont tenues spécialement à avoir l'intelligence de leurs devoirs et à comprendre la portée de leur responsabilité, c'est à elles qu'il appartient de réhabiliter le travail. En cela, comme

en toutes choses, il faut que l'exemple vienne de haut ; car en cela, comme en religion et en morale, les hautes classes doivent à la société et à la patrie une expiation. Le dix-huitième siècle avec sa corruption, ses scandales, son irréligion, pèse encore sur nous de tout le poids d'un satanique héritage. Comme le péché originel, ces fautes ont été lavées dans le sang, c'est l'histoire de tous les grands égarements. Il reste à expier le désœuvrement, l'inaction, l'inutilité, l'annihilation auxquels on s'est voué et dont on a donné le funeste exemple.

Il faut retremper dans le travail notre génération ; c'est là le salut, et il n'est que là. Mais c'est la mère surtout qu'il faut convaincre ici ; car la mère est le centre de la famille ; tout rayonne autour d'elle, à une condition : c'est que la mère sera digne de ce nom et de cette grande mission. Or cela est rare.

On sait ce qu'est en général l'éducation des femmes : joignez-y les gâteries des parents, leur faiblesse, l'espèce d'idolâtrie qu'ils ont pour leurs filles, les plaisirs prématurés qu'on leur prodigue, le soin qu'on apporte à les louer, à les parer dès leur plus petite enfance, bientôt à les montrer, à les faire briller dans une sorte d'exhibition matrimoniale. Avec des jeunes personnes dont la jeunesse se passe en visites, en bals, en fêtes, comment espérer des mères de familles sérieuses? Hélas, ce n'est pas possible. Les idées raisonnables ne leur arrivent guère, que lorsque l'âge ou le malheur leur a enlevé leurs plus sûrs moyens d'influence.

Et je dois l'ajouter, ce qui en souffre le plus, c'est la société et la religion ; et cela ne peut être autrement. Un peu de dessin, un peu plus de musique, assez de grammaire pour mettre l'orthographe, assez d'histoire et de géographie pour connaître Gibraltar et l'Himalaya et savoir que Cyrus fut roi de Perse, mais pas assez pour venger les nobles mémoires outragées, pour redresser au besoin les appréciations les plus erronées ; des langues étrangères par genre et comme vernis, de façon à lire des romans anglais ou allemands, mais pas assez pour apprécier quelques belles pages de Shakespeare, Milton, ou Klopstock ; pas de littérature, rien de nos grands auteurs, si ce n'est quelques fables de la Fontaine et peut-être quelque chœur d'Esther appris dans l'enfance ; de la science religieuse, ce qu'on en demande pour faire une première communion, pas assez pour répondre aux objections les plus vulgaires, aux calomnies les plus notoires, pas assez pour avoir l'intelligence de sa position et de ses devoirs, pas assez pour imposer silence aux détracteurs de la religion, aux adversaires de la raison et de l'évidence chrétienne ; pas assez pour réfuter les sophismes les plus grossiers, pour ramener à la foi et à ses saintes pratiques son jeune mari, peut-être son vieux

père, avec une telle instruction, quelle influence peut avoir une jeune femme ?

Et en effet, si une pauvre jeune femme, si peu armée par son insuffisante éducation, dans la suite ne lit pas, ou ne lit que des romans, où puisera-t-elle des armes contre le blasphème et l'erreur? Il lui faudra donc, malgré sa piété sincère, soldat inutile et timide, déserter, de peur de la compromettre par une défense ignorante, la sainte cause de Dieu et de la vérité ? Elle est belle pourtant, cette cause, et j'ajoute que cette cause est la sienne, car c'est avant tout la cause des faibles, et elle ne demande, pour être servie, qu'une conviction sincère, et avec un cœur pieux, un peu de savoir. Mais c'est ce savoir qui manque : faute de réfléchir, faute de chercher dans de bons livres ce qu'on ne trouve pas dans son propre fond, il faut se taire, laisser impunément outrager en sa présence son Dieu et sa foi, baisser les yeux sur sa tapisserie et soupirer.

Oui, soupirez, cela est juste ; et non pas seulement sur ces pauvres hommes qui lisent de si tristes choses, qui s'enivrent de tels poisons, mais aussi sur ce qu'il ne se trouve personne auprès d'eux pour leur ouvrir les yeux, pour remettre dans le chemin ces cœurs égarés, ou jeter du moins un doute à ces esprits faussés, à ces consciences erronées ; pas une mère, pas une fille, pas une sœur, pas une épouse, pas une femme intelligente, éclairée, instruite ; et cependant c'est leur mission essentielle! Nul autre ne la saurait remplir : si les femmes ne sont les premiers apôtres du foyer, nul autre n'y peut pénétrer ; mais il faudrait s'en rendre capable, et très-capable.

A présent que tout le monde raisonne ou plutôt ergote, que tout se discute et se prouve, et qu'il faut démontrer la lumière, la vie, il faudrait que les femmes participassent de loin à ce mouvement général. Disons tout : il faudrait en face d'une génération masculine qui, avec les hauteurs qui lui appartiennent, prend les allures, la nonchalance, la mignardise, la paresse, la frivolité, la faiblesse féminines, il faudrait que les femmes se montrassent sérieuses, réfléchies, fermes, courageuses ; quand les hommes copient leurs défauts, il convient qu'elles leur empruntent quelques-unes de leurs vertus. « Il est temps que les esprits, qui prétendent à quelque usage de la « pensée, se réveillent dans l'attention ; que chaque être doué de « raison sache se protéger contre les malfaiteurs littéraires et re- « pousser leurs attentats contre Dieu, contre l'âme, la vertu, la pu- « deur et la foi, » dit noblement M. Caro.

VII

AVANTAGES DU TRAVAIL INTELLECTUEL.

Et j'ajoute que je ne demande rien de tout cela uniquement pour la satisfaction personnelle de la femme et le plaisir de son esprit. Il est évident que l'étude lui est utile, nécessaire même pour l'accomplissement de ses plus importants devoirs. Est-ce qu'il n'est pas de toute convenance, quand elle prend pour ses filles une maîtresse de leçons, une institutrice, une gouvernante, qu'elle sache ce qu'on appelle le fond du métier mieux qu'elles-mêmes, qu'elle puisse les surveiller, les diriger, et au besoin les suppléer? N'est-elle mère que pour mettre une fois au jour ses enfants, et abandonner ensuite à des mercenaires, même dévouées et vertueuses, les fonctions de la maternité?

Mais c'est surtout pour ses fils que l'inutilité ou l'incapacité d'une mère a de bien plus tristes suites. Pour les garçons, non-seulement on ne consulte pas la femme, mais si elle veut faire une objection contre une école impie, on lui répond : « Je veux que mon fils ait une carrière. Je le mets là où il peut s'y préparer. Vous ne savez pas seulement le nom des connaissances que l'on exige. Laissez-moi donc diriger l'éducation de mon fils. » Et lorsque le petit personnage sort de son école, boursouflé d'orgueil plus que de science, et que l'esprit juste, le cœur chrétien de la pauvre mère lui fait apercevoir les sophismes que l'on a enseignés à son fils, elle est obligée de se taire, *parce qu'elle n'a pas un fait*, une date précise dans la mémoire, pour l'opposer à une erreur dangereuse.

D'ailleurs bien souvent un père engagé dans une carrière spéciale a perdu de vue le mouvement littéraire et artistique qui attire son fils devenu jeune homme. Mais la mère, si elle est intelligente et instruite, saura initier son fils à tout ce qu'elle a aimé et cultivé durant sa vie. Elle lui indiquera les bons auteurs et les bons livres, les lira avec lui, lui fera rejeter les livres mauvais, les auteurs dangereux, stimulera ses goûts d'étude en les dirigeant toujours vers un but élevé.

Certes une mère est chargée d'élever le corps et l'âme de son enfant, elle sera même plus facilement remplacée dans les détails qui se rapportent à l'éducation physique que dans ceux qui se rapportent à l'éducation intellectuelle et morale. Pour la première, tant de per-

sonnes peuvent lui venir en aide; pour la seconde, elle est souvent seule, quand elle n'est pas entourée d'obstacles.

Suivre le développement d'esprit et les études d'un jeune homme, le surveiller, le conduire avec cette autorité que donne une rectitude de jugement qui s'impose, une intelligence qui s'unit à la bonté pour inspirer confiance et admiration, tout cela suppose un ensemble de qualités intellectuelles peu commuues. Combien de mères auxquelles l'âme de leur fils a échappé, parce qu'elles n'ont pu porter, allaiter, élever, nourrir son intelligence, comme elles avaient fait pour son corps. Être mère, mère dans toute l'élévation, l'étendue et la profondeur de ce grand nom! cela seul justifie tous les nobles efforts d'une femme pour acquérir la plus grande distinction d'esprit.

Or, si vous admettez que l'on doive favoriser le développement intellectuel des femmes, au point de vue même de l'utilité de la famille, il faut accepter ce développement complet, et ne pas d'avance lui imposer des limites arbitraires. Il y a des esprits qui ne peuvent grandir en restant inactifs ou mutilés, et qui ont besoin de l'épanouissement, comme dit saint Augustin, pour devenir forts.

Une femme qui du sentiment des arts ou des lettres s'élève jusqu'au talent, ne perd pas, pour être arrivée plus haut, l'avantage que lui eussent donné des facultés plus médiocres. — Soyons sûrs, du reste, que les dons de ce genre répondent d'avance à des devoirs et se trouveront en harmonie avec la destinée providentielle de celles qui les ont reçus.

Je n'accorde donc pas le moins du monde à M. de Maistre que la science en jupons, comme il l'appelle, ou les talents de quelque nature qu'ils soient, rendent une femme moins bonne épouse et moins bonne mère.

A l'égard de son mari, le travail rend la femme digne de lui, s'il est intelligent. L'union ne peut guère se conserver dans un ménage, si la communauté des intelligences ne vient pas compléter celle des cœurs. A mesure que la femme perd les charmes de la jeunesse, il faut que la valeur de son esprit grandisse aux yeux de son mari, et que l'estime perpétue l'affection. Le mari, s'il est capable, entre alors dans l'âge de la plus grande activité; il est occupé des choses les plus variées, tandis que trop souvent sa femme, n'ayant reçu de son éducation que des principes sévères avec l'habitude d'occupations futiles, l'ennuie par sa piété toute machinale, sa musique et son canevas. Il y a toute une série de préoccupations et d'intérêts, dominants de plus en plus chez le mari, dans lesquels la femme qui ne travaille pas ne peut pas pénétrer, et il se fait alors entre eux ce qu'on peut appeler la *séparation d'esprit*.

Au contraire, la femme qui a travaillé partage les préoccupations

de son mari; elle le soutient dans ses travaux, dans ses luttes. Elle suit son mari et elle précède ses fils, elle prend dans son intérieur cette situation si haute qui la rend l'appui, le conseil de l'homme. Elle sent que son mari est fier d'elle, et qu'il a besoin d'elle. Elle ne s'en enorgueillit pas; mais elle s'appuie dans son bonheur avec sécurité, car elle a la confiance que rien ne peut ébranler une union qui a pour principe la parfaite communauté de deux âmes et de deux intelligences, et que son amour durera comme les âmes qu'il unit.

Pour la femme qui a un mari inférieur à elle, le travail vient donner à son intelligence un aliment sans lequel elle se révolterait, et il peut y avoir encore beaucoup de paix et de bonheur dans ce ménage.

Si même vous supposez un mari indigne de sa femme, celle-ci, par la supériorité de son intelligence, le force au respect. La situation qu'elle se fait dans le monde par sa capacité et sa vertu lui en impose, et elle garde au moins dans ses mains l'honneur de la famille.

La femme, en devenant chrétienne, est devenue la compagne de l'homme : *Socia;* et de plus un secours, une aide, un appui, un conseil, *Adjutorium.* La religion qui a relevé son âme et son cœur a rendu aussi son intelligence capable de comprendre, quelquefois d'égaler, et surtout d'aider l'intelligence de l'homme. En la laissant faible de corps, Dieu a jeté en elle le germe de toutes les grandeurs, de toutes les forces morales. Il n'est pas de nobles œuvres auxquelles les femmes n'aient été mêlées : d'abord institutrices de l'homme, bientôt leurs inspiratrices, et souvent les compagnes de leurs travaux, on a vu des femmes dévouer leur intelligence en même temps que leur vie à celui qu'elles devaient aimer, demeurer au niveau des pensées dont elles sont les premières confidentes, et qui s'épanouissent plus vives et plus fortes, ainsi pénétrées d'un double regard. La femme doit à l'éducation de son esprit la communauté de sa vie intellectuelle avec l'homme. Elle a travaillé pour lui, elle a aussi travaillé comme lui pour Dieu, et l'homme s'est senti grandir avec la frêle créature qu'il est chargé de protéger.

Je ne sache rien de plus généreux qu'une intimité qui ne s'arrête pas dans l'union conjugale à la communauté des intérêts et même des affections, mais qui continue dans le domaine de la pensée : j'en connais de cette sorte. Je connais aussi plus d'un père, qui, malgré son rare esprit, n'aurait pu achever l'œuvre de sa vie, sans le secours d'une intelligence mise au service de son âge et de ses infirmités par le dévouement filial.

Quant à moi, je crois sans hésiter que les connaissances d'une femme peuvent souvent l'aider à remplir de grands devoirs envers son mari, et je connais bien des hommes (n'en déplaise à M. de

Maistre) qui s'arrangeraient mieux d'une savante que d'une coquette.

Voilà pour ce qui regarde la famille. J'examine maintenant la question au point de vue de la société ; et voici la thèse que je pose :

Je dis que, si on était plus indulgent, si on ne frappait pas de ces stupides anathèmes les femmes qui étudient ; je dis que celles qui en ont le goût s'y livreraient sans penser qu'elles font une chose bien extraordinaire ; et alors, fussent-elles même en petit nombre, elles communiqueraient une certaine vie à toute la société. Peut-être le niveau des conversations, des occupations et des idées s'élèverait-il : les choses élevées inspireraient plus d'intérêt, et vraiment qui pourrait s'en plaindre ?

Au lieu de finir leur éducation à jour fixe et de se jeter tout à coup dans le monde à corps perdu, les jeunes femmes conserveraient l'habitude d'une certaine culture intellectuelle ; elles continueraient pour ainsi dire, et perfectionneraient pour elles-mêmes, pour leur mari et leurs enfants, leur éducation toute leur vie, les unes en cultivant les arts, les autres en écrivant ou en étudiant, d'autres en lisant ; toutes enfin sauraient ne pas rester étrangères aux intérêts de la religion et de la société, à ce qui se dit et s'imprime, aux idées qui circulent, et n'auraient-elles pas ainsi dans leur famille et dans le monde une tout autre et bien plus salutaire influence ?

Mais, je l'ai dit, c'est en province surtout qu'on est sévère sur tout cela ; on permet peu aux femmes d'apprendre et encore moins de se servir de ce qu'elles ont appris. Les plus tolérants disent : Travaillez, à condition de toujours cacher ce que vous savez. Toute votre vie intérieure a besoin d'expansion et d'écho, n'importe !

Mais si vous défendez aux femmes d'écrire et de causer des choses qui les intéressent, comment supposer qu'elles auront le courage de travailler pour enfouir éternellement leurs connaissances au dedans d'elles-mêmes ?

Et franchement d'ailleurs, je le répète, si on pouvait relever un peu le niveau des conversations, les tirer de ce cercle si monotone dans lequel elles se meuvent, quel mal y aurait-il donc ? Au lieu d'aller chercher dans le monde une distraction stérile, et le plus souvent un ennui, si on pouvait y établir un commerce d'esprit, si ce n'est d'âme et de cœur, remplacer les histoires des villes et les dissertations sur les modes, par des causeries intéressantes où l'on apprendrait quelque chose, d'où l'on rapporterait le profit qui résulte toujours de l'effort fait en commun pour s'élever vers le sentiment du beau, vers les nobles pensées et les nobles intérêts, ne serait-ce pas un vrai progrès ?

On trouve cela dans certains salons : on m'en a cités où les jeunes

filles ne sont pas exclues des conversations sérieuses ; on ne les exile pas, comme ailleurs, dans un coin du salon où elles ont le privilége et l'habitude de parler entre elles de toutes les niaiseries possibles ; mais il leur est permis d'écouter ce qui se dit d'intéressant, elles causent même d'une manière très-agréable sans que personne le trouve extraordinaire. C'est ce qui se passait chez M.***, où ses deux filles tenaient leur place au milieu des réunions les plus sérieuses, se mêlaient aux conversations intéressantes, ou tout au moins les écoutaient, et cela fort naturellement, sans prétention, ni pédanterie. Et ces deux jeunes filles sont devenues des personnes fort distinguées. Au contraire combien de femmes qui s'ennuient et se dépravent parce que l'activité de leur esprit ne trouve dans le monde aucun aliment.

Serait-il donc si difficile de faire comprendre et admettre que le développement intellectuel des femmes par l'étude des lettres et des arts, au lieu d'être un élément étranger à leur vie, un embarras qui leur crée des besoins en les détournant de leurs devoirs, leur est au contraire d'une utilité journalière dans la famille et la société.

Dans la famille, dont elles créent en quelque sorte l'atmosphère morale, où tout peut s'élever et s'abaisser par leur influence, sentiments, idées, occupations ; dans la société, où l'emploi bien dirigé de leur instruction et de leurs talents substituerait quelque chose de solide à la frivolité et au creux des réunions de notre temps. « Je « vois depuis trois ans le monde de la province, m'écrivait une jeune « dame : celui-ci sans doute ne diffère pas beaucoup des autres ; eh ! « bien, il m'arrive quelquefois au bout de la journée de calculer que, « bon gré mal gré, six ou sept heures se sont passées pour nous à des « conversations sur le prochain qui, tout en compromettant la cha- « rité, épuisent l'esprit et rétrécissent tout ce qu'on a d'horizon. »

N'y a-t-il donc pas pour les femmes de milieu entre la folie des plaisirs frivoles ou dangereux, comme le bal et le théâtre, et l'ennui insupportable de ces réunions où l'on cause à vide pendant les longues heures d'une soirée ? Et cependant les efforts tentés dans un autre sens peuvent réussir. Une femme intelligente, chrétienne, qui aime la société et qui ne danse pas, se trouvait de passage l'hiver dernier, dans une ville de province. Elle eut l'idée de faire de la musique dans son salon, mais de la musique sérieuse. On jouait des quatuors de Mozart et de Beethoven. — L'admiration excitée par ces chef-d'œuvres éleva naturellement les esprits au-dessus du niveau des préoccupations ordinaires qui ont leur écho dans le monde. Les conversations s'en ressentirent : tout le monde en fut charmé, et l'on rapporta quelque chose de ces soirées, où le goût du beau en se ranimant éveilla les bonnes pensées et fortifia les nobles sentiments.

Je suis convaincu que si les femmes prenaient ainsi l'initiative, pour donner une direction élevée à ce besoin de distraction que l'on cherche à satisfaire dans le monde ; si les hommes avaient d'autres moyens de leur plaire que la fadeur et la frivolité, peut-être les jeunes gens sans valeur se sentiraient-ils un peu moins les maîtres du monde, peut-être les clubs seraient-ils moins habituellement le refuge des hommes qui s'ennuient dans les salons.

Si l'on avait vaincu le terrible préjugé qui condamne une femme à ne pas être instruite, *à ne pas causer de choses sérieuses, à ne pas même paraître s'y intéresser*, il y en aurait un bon nombre qui seraient capables de prendre un certain essor, et de s'intéresser à autre chose qu'à des chiffons. Par suite, la femme *intelligente* n'étant pas plus une exception que ne l'est aujourd'hui la femme *pianiste*, elle serait d'autant moins exposée au péril de l'orgueil que lui fait, dit-on, sa position de *phénomène*.

On ne peut détruire le monde, mais ne pourrait-on pas l'améliorer, en lui donnant un autre mobile que le plaisir enivrant ou frivole ? Un progrès intellectuel n'y préparerait-il pas un progrès moral ? Je sais des salons où grâce à une maîtresse de maison digne et intelligente, sérieuse et aimable, les grands événements, les nobles idées et les bonnes œuvres trouvent toujours un écho; où les conversations solides stimulent l'ardeur pour l'étude en ouvrant de nouveaux horizons à l'esprit, où les émotions pures de l'art développent le goût du beau. Si l'on introduisait un peu plus d'art et de vie intellectuelle dans le monde chrétien, on ne se croirait pas obligé d'aller au théâtre pour en trouver quelques reflets, comme je l'ai entendu dire parfois, même dans des familles où la religion était d'ailleurs assez fidèlement pratiquée.

Sans doute, et c'est par là que je résume cette discussion, sans doute cette culture intellectuelle peut présenter trois périls, mais le remède est facile.

1° *La négligence des devoirs matériels.* — Il faut prévenir ce péril en fortifiant l'éducation pratique, en donnant aux jeunes filles l'habitude de l'ordre, de la régularité qui double le temps et fixe dans la vie une place à chaque devoir ; et surtout l'habitude d'une vraie et solide piété qui n'est autre chose que l'accomplissement courageux de tous les devoirs.

2° *L'exaltation de l'imagination* qui donne des besoins de jouissances intellectuelles, que l'on ne trouve pas toujours à satisfaire.

Ici encore, c'est la piété qui doit tout équilibrer. Le point important est que l'éducation réponde aux dons de Dieu sans les dépasser ni les étouffer ; car ils portent d'ordinaire avec eux le contre-poids de

leurs périls. — Une culture excessive est dangereuse, une culture insuffisante l'est peut-être plus encore.

3° *L'orgueil.* — Il n'y a pour le prévenir que le bon sens cultivé chrétiennement. Il faut remarquer cependant que si la culture de l'esprit, comme les agréments du corps, peut exciter l'orgueil, l'étude a au moins un contre-poids, elle met quelque chose de sérieux et de lumineux dans l'esprit, tandis que les succès dus à la beauté et à la toilette ne sont jamais que frivoles ou mauvais.

L'orgueil, voilà, j'en conviens, une raison spécieuse pour soutenir les systèmes restrictifs de l'intelligence féminine. On veut leur conserver une modestie qui est, dit-on, leur plus bel ornement. Je suis parfaitement d'avis que la modestie est non-seulement une vertu, mais un grand charme. *Mais il n'est point du tout clair pour moi que l'ignorance en soit la meilleure gardienne.* Je dirai encore que, prise en un certain sens, elle est vertu païenne, c'est-à-dire fausse ou très imparfaite. Donnez à une femme, comme à un homme, toute la science, tous les talents, tout le développement dont elle est capable : donnez-lui en même temps l'humilité chrétienne, et elle sera ornée d'une simplicité et d'une modestie bien plus vraies et bien plus aimables qu'une pauvre Indoue, qui se croit un animal d'une espèce un peu supérieure aux guenons de la basse-cour, mais bien inférieure à la nature de son mari. Cette humilité éclairée sera une vraie vertu, et elle deviendra la mère de plusieurs autres vertus; et l'inspiration d'un plus haut désir de prefection. Car, l'humilité n'empêche point de reconnaître le progrès que l'on fait, comme elle ne ferme pas les yeux sur le mérite d'autrui elle nous fait voir ce qui nous manque, et fût-on parvenu au faîte du savoir et de l'habileté humaine, elle nous montrerait encore en toutes choses un idéal supérieur qui excite les efforts sans amener l'orgueil ni le découragement.

Qu'on se persuade bien qu'un esprit cultivé est de tous le plus propre à comprendre ses devoirs. C'est l'humilité intelligente, c'est-à-dire la vraie modestie, qui préserve de la pédanterie.

La vanité ! Voilà, dit-on, le grand péril. — Mais l'éclat que peut donner à une femme un talent littéraire ou artistique n'est pas le plus grand écueil de vanité qu'on ait à redouter pour elles. Je l'ai dit, une vaine beauté, des triomphes dans le monde, remplissent bien autrement un cœur de lui-même, et ce danger-là n'a pas son correctif dans la cause même qui le produit.

L'étude, les arts, en élevant une âme, servent de contre-poids aux sentiments vaniteux qu'ils pourraient exciter; et je ne vois guère de garantie pareille dans les succès obtenus par des avantages d'un autre genre.

Tout se résume à dire que les grands dons portent avec eux un danger contre lequel l'éducation doit fortifier d'avance. L'éducation doit s'adapter aux natures diverses; elle doit, en développant les germes que Dieu y a déposés, diriger avec fermeté ce développement, en prevenir les écarts et les travers. C'est à elle aussi de susciter un développement moral en rapport avec le développement intellectuel; d'équilibrer la vie idéale et la vie pratique qui s'excluent moins qu'on le croit, et dont l'harmonie seule constitue la dignité de l'existence.

Je l'avoue, du reste, l'éducation est plus importante, plus difficile, quand elle s'adresse à une riche nature ; mais aussi plus belle, plus consolante à faire.

VIII

LE TROISIÈME ÉTAGE.

J'en demande bien pardon aux dames que l'on appelle du *grand monde;* j'ai à leur dire ici une vérité pour elles seules, une vérité désagréable, et la voici :

C'est dans le grand monde que les femmes studieuses sont rares, c'est là qu'elles sont obligées de cacher leur valeur. Quelle étrange tyrannie de la fortune! Elle donne aux femmes des loisirs et elle leur ôte le droit d'en user pour le développement de l'intelligence! C'est à vous, dames du grand monde, qu'il faut prêcher le travail, et les femmes moins riches n'ont pas en général besoin de ce sermon. Dans les vies modestes où le travail est la condition nécessaire du bien-être de la famille, les femmes distinguées sont nombreuses. C'est dans l'intérieur de l'artiste, du savant, du médecin, de l'avocat, du juge, du professeur, que l'on trouve plus souvent ces femmes studieuses, capables, qui comprennent les arts, qui possèdent elles-mêmes de vrais talents, qui sont très-instruites, sans que personne songe à les appeler des *femmes savantes*, parce que leur intelligence est l'honneur de la famille, le trésor de la famille, et qu'à l'aide de cette intelligence elles assurent l'aisance, le bien-être de la maison, et même ce luxe délicat où la richesse n'a aucune part et dont le goût de la femme fait tous les frais. La forme des meubles est jolie, leur arrangement gracieux, des gravures rappellent des œuvres d'art préférées, et révèlent ce qui est aimé, admiré dans la maison. Des fleurs, des tableaux, des livres, de la musique, des ouvrages agréables, tout prouve un intérieur où l'on vit beaucoup,

d'où l'on sort peu, et où se trouve le bonheur. Ce n'est pas une de ces demeures vides et magnifiques dont les maîtres sont toujours absents, poursuivant le plaisir avec une activité fiévreuse, et fuyant l'ennui d'un *chez soi* qui n'a d'attrait que pendant qu'on le meuble, et qui devient fastidieux dès que les fauteuils dorés sont à leur place. Dans ce petit appartement du troisième étage, la mère est entourée de ses enfants. Elle les élève elle-même! Grâce à Dieu, elle y est obligée; et comme elle en est récompensée! Elle règne sur ses enfants, qui comprennent les mérites et les sacrifices de cette mère et qui la chérissent. Ils savent bientôt le bonheur d'être nés dans une condition où les mères n'ont pas assez de fortune pour payer des domestiques, des gouvernantes et des gouverneurs qui les remplacent. Aussi quelle différence entre les deux éducations! Les fils sont les premiers au collége et dans les écoles; les filles reçoivent ces éducations supérieures que je voudrais donner pour modèle aux jeunes filles du monde. Elles veulent être égales à leurs mères qui travaillent avec elles, qui les dirigent, les suivent, s'intéressent, s'associent à leurs travaux. La loi du travail pèse sur la mère plus que sur toute autre créature; l'âme de ses enfants est le champ qu'elle doit cultiver à la sueur de son front; personne n'a grâce pour la remplacer, et si les éducations les plus complètes se font dans les intérieurs modestes dont je parle, c'est l'honneur de ces mères laborieuses. Que de jeunes gens doivent leur goût grossier pour les chiens, pour les chevaux, aux mercenaires qui les ont élevés! Une mère met d'autres goûts et d'autres ambitions au cœur de ses enfants lorsqu'elle les élève elle-même. Quelquefois une inquiétude vient traverser son âme; elle se demande si elle pourra armer d'assez d'honneur et de foi la conscience de ses enfants pour leur inspirer le courage de porter à leur tour aussi une vie modeste, sans jamais consentir à gagner la fortune par une bassesse. Inquiète, elle redouble de soins pour cette éducation, qu'elle sait être leur dot, et elle devient plus attentive, plus vertueuse, plus courageuse, pour transmettre à ses enfants l'admirable fierté de son âme, et leur mériter cette grâce du ciel.

Et les enfants qui voient les labeurs de leur mère ont un besoin secret de la soulager et de la récompenser. La volonté de bien faire est plus vivante dans ces asiles du bonheur modeste, et la joie du devoir accompli fait que chacun est content de son sort, content de Dieu. La journée entière est active, le père est à son travail; la mère gouverne la maison, mène les enfants au cours, au catéchisme; le soir chacun est fatigué du travail du jour et désire rester à la maison. C'est l'heure du repos, des jeux des enfants, l'heure des causeries, des lectures, de la musique, de l'intimité, de la gaieté. La

journée finit paisiblement sans cet étourdissement du monde qui, même pour la vertu des femmes les plus chrétiennes, est une si grande épreuve.

La mère ainsi occupée ne peut jamais songer à se livrer au travail pour une chose qui l'intéresse personnellement. Elle n'en a pas le temps. Elle a travaillé étant jeune fille, étant jeune femme. À présent, elle est toujours au service des autres. Mais ce travail désintéressé, qui est à la fois travail et sacrifice, élève son âme et son intelligence mieux que tout autre emploi de ses facultés. Il n'y a pas à craindre pour elle la vanité ni le pédantisme ; et, pourtant quel travail immense pour donner des leçons à ses enfants ! On est émerveillé des tours de force que l'amour maternel fait faire à une mère qui veut suffire à son rôle. Ne vous étonnez pas alors de la trouver si capable, si élevée, si active, si intelligente, si indifférente aux vains bavardages et aux coquetteries frivoles du monde.

Dans ces intérieurs modestes, je retrouve encore le modèle du serviteur. On dit beaucoup aujourd'hui : « *Il n'y a plus de bons serviteurs;* » on parle des serviteurs d'autrefois. Lisez Molière, lisez les ordonnances de police du temps de Louis XIV[1], et vous verrez que les valets des grands seigneurs étaient alors pires que ceux d'aujourd'hui. Les serviteurs d'autrefois n'ont pas plus disparu que les vertus d'autrefois. Ces vertus règnent dans les intérieurs simples et laborieux, et c'est là qu'il faut chercher aussi les serviteurs dévoués. Ne demandez pas qu'on travaille dans les séjours de l'oisivité magnifique. Les serviteurs des désœuvrés sont bientôt desœuvrés ; ils suivent de loin instinctivement l'exemple du maître, ils se mettent au ton de la maison, prennent des dehors irréprochables avec des habitudes paresseuses. Le serviteur s'aperçoit sans peine qu'il ne sert qu'à une parade de vanité; il en abuse bien vite et, pour se venger de l'infériorité de sa condition, même en ne se moquant pas de son maître, il n'a souvent qu'à l'imiter. Mais cette femme dévouée, courageuse, qui est la première au travail, transforme l'âme de ses serviteurs et élève leur service à la hauteur du dévouement. Il n'y a certes pas ici d'étiquette ni cette apparence de parfaite discipline qu'on admire quelquefois ailleurs. Non ! les bons serviteurs, dont la condition n'est pas à une distance incommensurable de celle de leurs maîtres, prennent une autre livrée, la livrée des vertus qu'ils contemplent de près; ils respirent un air sain et fortifiant, et dans cet atmosphère de travail, d'honnêteté, de confiance, maîtres et serviteurs sont heureux. Que je pourrais citer d'hôtels splendides, habités par l'ennui (je ne parle pas de la dis-

[1] *La Police sous Louis XIV*, par Pierre Clément.

corde!) et que de bonheur et de dignité j'ai souvent rencontrés au troisième étage!

Je dois ajouter toutefois, pour être juste, que je n'ai pas rencontré toujours, il s'en faut, ces vertus au troisième étage, ni cet ennui et cette oisiveté dans les grands hôtels. Là aussi, quand règne le travail, j'ai vu de grandes vertus. Tout, je dois le dire, dépend de l'éducation et des habitudes.

IX

LA MAUVAISE ÉDUCATION ET LES PRÉJUGÉS.

Mais les éducations, telles qu'on les donne aujourd'hui, rendent-elles souvent de tels services? Je réponds avec tristesse : non; trop souvent, les éducations, telles qu'on les donne aujourd'hui, ne rendent pas de tels services. Elles ne savent résister ni aux dissipations du monde, ni aux moqueries ridicules que la sottise et l'ignorance prodiguent aux femmes studieuses. L'étude suivie et la réflexion attentive, c'est ce qui manque le plus à l'éducation des jeunes filles et à la vie des jeunes femmes.

La vérité est, comme le disait Ozanam, qu'un traité de l'instruction des jeunes filles et des jeunes femmes reste à faire. Rien n'y est entendu comme il faut; rien n'y donne des fruits durables.

Ajoutez à cela les occupations, les entraînements d'une première année de mariage, et bientôt tout est abandonné, tout est oublié, même les arts d'agrément.

J'ai vu des jeunes filles recevoir pendant leur éducation des leçons de musique ou de dessin à 20, 30 fr. le cachet. Puis, au premier jour, elles cessent de cultiver des talents qui ont coûté si cher.

Je prends un seul exemple : la plupart des jeunes filles passent sept ou huit années de leur éducation à étudier le piano, deux heures, souvent trois et quatre heures par jour. Mais cette étude à laquelle on donne tant de place et qui pourrait ouvrir de beaux horizons à l'esprit et à l'âme, n'aboutit d'ordinaire qu'à ces *talents sans âme* dont parle Topffer, qui empruntent quelque vie de la vanité seule, talents sans utilité dans la pratique, sans *racine dans l'esprit*, et qui ne survivent presque jamais au mariage.

Le charmant auteur qui s'élève avec tant de vivacité contre l'usage que l'on a fait des arts dans l'éducation des jeunes personnes, et ce que l'on appelle d'ordinaire les talents d'agrément, s'écrie:

« Que j'en ai vu et entendu de ces talents d'agrément, et combien « peu d'agréables ! Les jeunes filles ne s'intéressent à rien, com- « prennent peu, ne sentent pas... Je crois qu'elles pourraient au « contraire chercher dans les arts, à côté d'une amusante récréation, « une onction pour le cœur, un exercice à l'esprit, une carrière à « l'imagination, et trouver à tant de facultés, que les occupations « ordinaires des femmes tuent ou laissent oisives, un perfectionne- « ment qui est comme la parure de l'âme. »

Au lieu de cela, la musique est une étude en quelque sorte mécanique, et qui ne s'élève presque jamais jusqu'à l'âme, pas même jusqu'à l'intelligence la plus vulgaire de l'art !

Combien de jeunes filles qui passent leur vie au piano, et qui n'ont ni le sens ni l'intelligence de ce qu'elles font. — On a fait de la musique, dit le P. Gratry, un brillant tapage qui ne repose pas même les nerfs. — Les maîtres ne s'inquiètent que de vous donner un doigté agile, mais il en est peu qui cherchent à vous former un style, à vous faire comprendre et apprécier les auteurs, saisir l'enchaînement des idées musicales.

On joue du piano sans se rendre aucun compte de ce qu'on exprime ; c'est un peu comme si on récitait des morceaux appris par cœur dans une langue qu'on ne comprend pas.

En Allemagne, où la musique a une grande part à l'éducation des jeunes filles, on en fait quelque chose de plus sérieux. Elles apprennent l'harmonie, remontent du mécanisme à l'art.

On traite souvent le dessin de la même manière. J'ai vu des personnes qui dessinaient avec exactitude et même facilité ne pas discerner un bon tableau d'un mauvais, ignorer si Raphaël fut le maître ou l'élève de Pérugin. Le talent même ne développait pas en elles le sens du beau.

Mais non, le monde abandonne aux jeunes filles le domaine de la musique, à condition qu'elles n'y élèveront en rien leur âme et ne feront qu'y perdre leur temps ; et quant aux arts plastiques, le goût de la peinture commence déjà à éveiller des critiques, et M. de Maistre s'effrayait de voir sa fille peindre à l'huile. En un mot, on veut restreindre *les arts aux talents d'agrément;* et les lois somptuaires sont encore plus sévères en ce qui concerne les études littéraires.

Sauf la musique et le dessin, à un certain âge, l'éducation d'une jeune fille doit être finie. — « Depuis ma dix-huitième année, m'é- « crivait une jeune personne à laquelle je conseillais l'étude, quand « je veux étudier, on me demande toujours si je n'ai pas fini mon « éducation. » Finir son éducation, cela veut dire fermer livres et

cahiers; ne plus écrire que des lettres, broder, et cultiver des talents d'agrément, quand on en a.

Mais, dit-on, on enseigne cependant aux jeunes filles, pendant leur éducation, une multitude de choses. Eh! sans doute, et c'est ce dont je me plains : les jeunes filles ne doivent pas passer d'examen de bachelier : et toute leur éducation tend à leur donner des notions générales très-étendues, et très-superficielles. Rien de sérieux, rien de grave, rien de profond ; de tout un peu ; mais qui ne sait qu'on perd en profondeur ce que l'on gagne en surface, disait un ministre intelligent.

Sans doute le cadre est immense.

Je vois beaucoup de jeunes filles qui, en outre des études ordinaires, de la géographie, de l'histoire, de la rhétorique, commencent à apprendre une ou deux langues, jouent du piano, étudient le chant, dessinent et peignent, apprennent à exécuter tous les ouvrages de fantaisie, qui se succèdent selon les caprices de la mode, tels que : polychromanie, fleurs en cuir, etc., etc. Il est évident qu'une vie et des efforts ainsi éparpillés ne peuvent amener un vrai résultat. Et j'ai entendu de sages institutrices gémir de l'obligation qu'on leur impose de remplir de tels programmes.

On apprend un peu de tout, et on ne sait rien comme il faut ; et on n'a pas acquis un talent développé, une faculté, ni même un goût sérieux pour quoi que ce soit.

Ces demi-talents, ces goûts d'étude superficielle n'avancent à rien.

S'il est un danger dans l'étude des lettres et des arts, c'est précisément quand on les arrête au point marqué par M. de Maistre : des notions générales, et pas de connaissances solides, des arts d'agrément et pas de talents sérieux ; rien qui élève l'âme et donne un aliment à l'esprit : c'est juste ce qu'il faut pour paraître un moment, et non pour être quelque chose et quelqu'un ; juste ce qu'il faut pour ne plus rien faire, dès qu'elles sont sorties du couvent.

Or, c'est précisément le contraire qu'il faudrait, si on voulait avoir des femmes sérieuses, appliquées, utiles un jour à leurs maris et à leurs enfants.

En vérité d'ailleurs le monde a des indulgences et des exclusions qu'on a de la peine à s'expliquer. On approuve, et on fait bien, une jeune fille qui parle deux ou trois langues vivantes. Mais si, suivant le conseil de Fénelon, vous avez appris un peu de latin, cachez cette étude *comme un péché*, ou vous êtes un *bas-bleu*. On vous passera aussi très-difficilement le goût des lectures sérieuses, des études historiques. On m'a parlé d'une jeune femme qui s'est attiré une de ces admirations qui contiennent une amère critique, de la

part de personnes pourtant assez intelligentes, parce qu'il lui est arrivé de dire qu'elle lisait *le Correspondant*.

Les mêmes personnes ayant découvert qu'elle tenait à se réserver les heures de la matinée pour l'étude, ont témoigné un grand étonnement, et l'ont traitée de savante.

Ce qu'on appelle l'étude : écrire pour se rendre compte de ce qu'on lit, résumer, etc, cela n'est pas permis aux femmes, surtout en province. On admet à peine la lecture et toujours dans des bornes restreintes. J'ai connu une jeune femme qui a encouru le blâme général, parce que la première année de son mariage, elle ne recevait de visites et n'allait en faire que depuis 4 heures, pour se réserver quelques heures d'étude, ce que, par parenthèse, son mari approuvait fort.

Les jeunes filles devraient regarder leurs premières études achevées comme le commencement des travaux qui doivent remplir leur vie. Et les jeunes femmes devraient, dès leur mariage, établir le travail comme un des devoirs de leur règlement. Plus tard elles seront débordées par les soins de l'éducation de leurs enfants, dont elles doivent s'occuper elles-mêmes, et ne pourront plus travailler à leur gré.

Mais alors, si elles ont pris l'habitude du travail, cette précieuse habitude reste comme une consolation inestimable, qu'on se donne sitôt qu'on a une heure de liberté. Elle reste surtout pour remplir le vide qui se fait, à l'époque où les enfants échappent aux mères, et où elles se retrouvent avoir du temps, sans la jeunesse, ses joies et ses forces.

Le travail est un ami fidèle qui se fait à chaque âge, à chaque disposition, pour l'âme qui l'a pris comme compagnon à travers la vie.

Pour donner aux femmes l'habitude du travail, il faudrait donc d'abord mettre dans la tête des jeunes filles que leur éducation n'est pas finie à dix-huit ans, et que la première robe de bal, n'a pas plus que le diplôme de bachelier pour les jeunes gens, la vertu de donner à leur science son parfait achèvement. Elles savent à peine alors les notions premières qui leur permettent de travailler seules. Elles n'ont plus besoin de lisières dans leur éducation, et voilà tout. Elles sont prêtes seulement à marcher et à jouir par elles-mêmes du plaisir de travailler. Si une jeune fille pouvait croire cela, son avenir sérieux serait assuré. Mais au contraire l'usage est qu'une jeune fille fasse du français et de l'histoire jusqu'à quinze ans; puis, de quinze à dix-huit surtout du piano et du dessin. Puis, vient cette robe rose, ce couronnement de l'éducation, ce grand jour qu'elle a rêvé : elle va dans le monde et se marie, bien décidée à laisser là tout travail, et tout le monde l'y encourage ; c'est un des

bonheurs du mariage : ne plus rien faire. Et c'est ainsi qu'elle perd les premières années si précieuses de sa vie de femme, ces années où on a du temps et cette flamme que la jeunesse et le bonheur peuvent seules allumer ; cet épanouissement de l'âme, *ces yeux illuminés du cœur; Illuminatos oculos cordis*, comme dit saint Paul, qui donnent au travail la facilité, l'élan, l'horizon, la puissance. Mais non, il faut que tout se perde, se dissipe et quelquefois s'abîme dans ces premières années, même le bonheur ! Le travail aurait une secrète puissance pour faire échapper parfois au tourbillon du monde et donner à cette jeune femme le calme et le recueillement dont elle a besoin, ne fût-ce que pour jouir de son bonheur ; mais non, on gaspille, on dilapide tout.

Puis arrivent les années où tout ce mouvement de la jeunesse s'apaise, le vide se fait, la beauté passe, l'ennui arrive, et on n'a rien à lui opposer. Les enfants sont au milieu de leur éducation, on ne peut les suivre ; cette mère qui ne sait pas le prix du travail est toujours prête à excuser la paresse des enfants, et malgré cette faiblesse, les fils, lorsqu'ils sont grands, comptent pour bien peu leur mère, et se croient vite au-dessus d'elle.

X

LA PRATIQUE.

Mais enfin, et pour arriver encore plus à la pratique, quelles sont les facultés que les femmes doivent cultiver en elles ? Sont-ce donc les mêmes facultés que chez les hommes ? Leur faudra-t-il étudier les sciences exactes, la politique, le secret du gouvernement, l'art militaire ? Est-il question d'en faire des Judith, des Jeanne d'Arc, des Jeanne Hachette ? ou des Hermengarde, fondatrice et régente du second royaume de Bourgogne, des Marguerite d'Albon, des Isabelle de Castille, des Marie-Thérèse ?

Evidemment non ! Il s'est rencontré des femmes, qui ont pu être et qui ont été tout cela ; ces exceptions, c'est la Providence qui les crée. Il serait ridicule de les demander à l'éducation des femmes, auxquelles nous ne refusons pas pour cela les vocations exceptionnelles du génie, du courage et de la vertu !

Les femmes sont faibles de corps ; mais il ne faut pas calomnier leur esprit ; elles en ont souvent beaucoup, et toujours un grand fond de bon sens, qui ne demande que de l'emploi. Qu'on ne s'étonne

donc pas de tout ce que j'indique ici. Elles peuvent si facilement apprendre! Qui n'a vu de quelle finesse et de quelle sensibilité délicate le ciel les a douées, combien naturellement elles peuvent exposer leur âme aux rayons vivifiants du beau?

Je n'accepte pas ce qu'une femme m'écrivait : « Nous effleurons, « et nous avons l'air de savoir, nous ouvrons un livre, nous feuille- « tons quelques pages et nous voilà en état d'en parler, de louer ou « de blâmer, de conseiller ou de proscrire. » Je n'accepte pas cela. Mais dans le vrai, quelle facilité elles ont pour tout! Comme elles savent à peu de frais s'assimiler ce qui leur convient, de rien faire quelque chose et de quelque chose faire beaucoup. Dieu, qui ne les destinait pas à de longues et abstraites études, les a douées d'une perspicacité et d'une intuition merveilleuses. Elles parlent rarement d'affaires, cela les fatigue et les ennuie; cependant si les circonstances exigent leur participation, elle est presque toujours utile et sensée; généralement, ce sont elles qui relèvent la fortune d'une maison. Veuves, elles refont la fortune de leurs enfants.

Il est du reste toujours bien entendu que dans cette espèce de revendication des droits à l'étude pour la femme, je ne donne à l'étude que sa part dans les occupations de la vie. Il est clair que les soins de la maison, du ménage, ont la première place, et que son mari, ses enfants, ses domestiques sont la première occupation d'une femme qui comprend la hiérarchie de ses devoirs. Mon avis, si on veut que je le précise, serait qu'elle se réservât dans sa journée au moins deux heures, trois s'il se peut, pour la vie, la culture intellectuelle.

A vrai dire, tant que les femmes se contentent de lire, de regarder et d'écouter, on ne leur fait pas grande querelle, et les hommes supportent volontiers de les voir faire partie de leur auditoire. Mais si les mouvements profonds de la vie intérieure s'élèvent plus haut chez elles, si elles cherchent dans l'intimité d'un travail qui réponde aux aspirations de leur âme, l'écho que leur âme ne trouve pas au dehors, on a peine à le souffrir.

Il en est qui sont nées artistes, c'est-à-dire possédées du besoin de donner une forme à leur pensée, au sentiment du beau qui les pénètre, et cela dans les circonstances propres à favoriser en ce sens le développement de leur nature. Mais c'est précisément l'exercice de cette faculté créatrice qu'on leur refuse et que je m'étonne de leur voir refusé, quand elles l'ont reçue de Dieu.

Vainement M. de Maistre dit-il que « les femmes n'ont jamais « produit un chef-d'œuvre; et que, quand elles veulent émuler « l'homme, elles ne sont que des singes. »

Vainement il ajoute avec plus d'impertinence qu'il ne convient :

« Je les ai toujours trouvées incomparablement plus belles, pl u « aimables et plus utiles que les singes. J'ai dit seulement, et je ne « m'en dédis pas, que les femmes qui veulent faire les hommes ne « sont que des singes.

Et encore : « Le chef-d'œuvre des femmes, dans les sciences, est « de comprendre ce que font les hommes. »

M. de Maistre ne tarde pas à se contredire et à se réfuter lui-même : « Il ne faut rien exagérer... *La belle littérature*, *les moralistes*, *les* « *grands orateurs*, etc., suffisent pour donner aux femmes toute la « culture dont elles ont besoin. »

Puis bientôt il se félicite d'avoir une fille qui lit, goûte saint Augustin, et qui « aime passionnément les belles choses dans tous les « genres ; elle récite également bien Racine et le Tasse ; elle dessine, « elle touche du piano, elle chante fort joliment ; et comme elle a « dans la voix des cordes basses qui sortent du diapason féminin, « elle a de même dans le caractère certaines qualités graves et fon- « damentales, qui appartiennent à notre sexe quand il s'en mêle, et « qui régentent fort bien tout le reste. »

Certes, cela nous suffit, et je ne discute plus avec M. de Maistre. Au fond nous sommes du même avis ; et je ne m'adresse plus qu'aux préjugés du monde.

Il y a donc, de l'avis même de M. de Maistre, comme études possibles pour les femmes :

1° *La belle littérature*, les Lettres, agréables et sérieuses, qui sont un champ très-vaste, et plein d'un charme aussi solide qu'étendu : n'y eût-il que l'*histoire*, c'est immense. Il y a même une *philosophie*, dont leur esprit est parfaitement capable, et dont les notions au moins essentielles sont nécessaires pour fixer la mobilité naturelle de l'esprit et en assurer la justesse : *apprendre à une femme à raisonner juste*, et par conséquent *à mettre le devoir avant tout*, c'est avoir fait son éducation essentielle, telle qu'elle est nécessaire à toutes les classes, à toutes les conditions.

2° Les *arts*, qui vont si bien à leur imagination, à la grâce et à la délicatesse de leur nature.

Et ici, je ne peux m'empêcher de remarquer, avant d'aller plus loin, que l'on abandonne très-franchement aux femmes le plus dangereux des arts, celui qui est réellement le plus incompatible avec leurs devoirs et leur vocation, pour leur fermer ensuite les régions pures et élevées de l'intelligence. Beaucoup de détracteurs des femmes qui écrivent ou cultivent les arts, ne voudraient dans aucun cas supprimer les cantatrices et les tragédiennes.

Mais, me répondra-t-on, c'est précisément parce que les femmes artistes se dégradent plus ou moins que les femmes vertueuses ne

peuvent pas l'être. Certes, je le pense comme vous et plus que vous; mais je ne puis pas ne pas vous dire : vous reconnaissez donc au moins que les femmes peuvent s'élever dans l'art, que quelques-unes d'entre elles en ont reçu la flamme et le don. — Mais si elles l'ont reçu, c'est pour en user; honnêtement, noblement, sans aucun doute; mais pour en user. Le fait même que vous constatez contient en lui-même son application.

3° Si une femme peut exprimer le beau, elle le peut à l'aide de toutes les langues du beau. L'art est identique dans son principe, quel que soit le mode d'expression qu'il adopte. Peinture, musique, poésie, éloquence: le beau exprimé par la parole, le beau exprimé par le style, ou par l'accent d'une voix inspirée, c'est toujours le beau qui a pris une forme sensible pour se rendre perceptible à notre âme par l'intermédiaire des sens. Seulement chacun est susceptible de le revêtir d'une forme qui ne se choisit pas. Si vous en permettez une aux femmes, et la plus frivole, la plus dangereuse de toutes, pourquoi leur défendre les autres? Ce n'est pas parce qu'elles s'abaissent avec l'art qui sert à vos plaisirs, qu'elles ne pourront se relever avec l'art noble, honnête et sérieux. Si une femme peut être cantatrice, elle peut être musicienne dans le sens élevé du mot, elle peut aussi écrire et peindre.

Cependant beaucoup d'hommes affirment nettement que les femmes ne peuvent et ne doivent pas écrire. Je m'étonne que cette question qui paraît si claire à certains esprits, ait été si souvent discutée. On n'a pas pris tant de peines à démontrer que les femmes ne peuvent être ni généraux ni ministres, et je ne sache pas que l'exemple des femmes guerrières ait guère jamais été revendiqué par leurs pareilles.

Il me semble d'ailleurs qu'on serait aujourd'hui mal venu à contester aux femmes le droit d'écrire, quand ce sont trois ouvrages de femmes, les *Récits d'une sœur*, les *Mémoires d'Eugénie de Guérin* et les *Lettres de madame Swetchine*, qui ont été le plus lus en ces temps-ci.

J'ajoute qu'en écrivant, les femmes n'empiètent pas sur les droits de l'homme. « Elles ne cherchent point à émuler l'homme, s'exposant par là à devenir des singes. » Car, au bout du compte, qu'est-ce que M. de Maistre appelle « émuler l'homme? » Est-ce vouloir faire tout ce qu'il fait? Mais qui prétend cela? Il y a certaines choses qui lui sont exclusivement réservées et auxquelles les femmes feraient fort mal de prétendre. Mais s'il y a des points de séparation, il y a aussi un domaine commun où toutes les âmes peuvent se rencontrer. Le plus naturel est celui de l'art et de la littérature : que dans ce domaine le champ même de la femme soit plus restreint, cela se

peut encore; mais elle y trouvera sa place, et peut-être une place que les hommes ne sauraient pas aussi bien remplir.

Il y a des différences entre l'esprit de l'homme et celui de la femme, et M. de Maistre se fonde là-dessus pour prouver que l'un étant capable d'écrire, l'autre ne l'est pas. On pourrait tirer de ce fait la conclusion plus naturelle, que portant un génie particulier dans les régions intellectuelles, les femmes les exploiteront à leur manière, que leur talent s'adaptera de préférence à certains sujets plus délicats. Que sais-je encore?... Il faut dans un concert que toutes les voix dissemblables soient unies : peut-être aussi dans cette grande harmonie de la pensée humaine, exprimée par l'art, les femmes doivent-elles faire leur partie. Il y a des notes qu'elles seules savent faire résonner. Silvio Pellico a dit quelque chose de semblable, lorsque après avoir fait de vaines tentatives pour donner aux femmes un pendant *du Traité des devoirs des hommes*, il s'écriait : « Une femme seule peut composer un tel livre. » Quand une femme écrit, il y a toujours une certaine touche qui la fait reconnaître. Un auteur femme doit rester femme. C'est le moyen de rassurer les susceptibilités de M. de Maistre, et de se rassurer soi-même contre le danger « de devenir un singe en voulant émuler l'homme. »

« La femme est un être faible, ignorant, craintif, paresseux, a dit « Madame de *** ; qui a des passions violentes avec de petites « idées, qui est tout caprice et inconséquence... Sachant montrer « tous les jours des défauts aimables : trésor de cruauté et d'es- « pérance. »

Puis regrettant que ce type ait presque disparu, Madame de *** en cherche la raison : « Les femmes ont perdu en attraits ce qu'elles « ont gagné en qualités. »

« La femme n'est point faite pour partager les travaux de l'homme, « mais pour l'en distraire. » Et résumant en un mot l'erreur qui a perdu la femme, Madame de *** s'écrie enfin avec indignation : « La « femme a voulu devenir la compagne de l'homme. »

Ainsi être la compagne de l'homme au lieu d'être son joujou, être la femme chrétienne au lieu d'être la femme païenne, la femme qu'on respecte, sur laquelle on s'appuie, à laquelle on se confie, au lieu d'être la femme qui vous retient par un attrait passager, dont la frivolité vous amuse et vous distrait des choses plus sérieuses : voilà, en effet, un coupable égarement !

Et c'est une femme qui a osé afficher une telle doctrine !

4° J'ai dit, dans ma première lettre, en quelle mesure, selon moi, une femme peut s'occuper de sciences, et même d'agriculture. Cette dernière assertion a provoqué quelques étonnements. Je n'y répondrai ici qu'en citant simplement quelques fragments d'une lettre

qu'une femme très-distinguée et très-sensée, et qui parlait de ce qu'elle pratique elle-même, m'a écrite à ce propos :

« Combien vous avez raison, monseigneur, de conseiller aux femmes de se mêler aux affaires, de savoir être sérieuses, de s'occuper même d'agriculture. Je le vois tous les jours par moi-même : à présent que mes fils sont au service, que je me trouve séparée de toute ma famille, toujours à la campagne, presque constamment dans le tête-à-tête, que deviendrais-je, si ma mère, dès mon enfance, ne m'avait donné l'habitude de m'intéresser à tout ce que je voyais et à tout ce que j'entendais? L'agriculture, ses souffrances, ses progrès, voilà une source intarissable de conversations avec son mari, avec les curés, les notaires de village, les fermiers, les voisins de campagne, les petits bourgeois; sujet moins brûlant que la politique et qui se peut aborder avec tous, selon la capacité de chacun. Mon mari ne dédaigne pas de causer avec moi engrais, assolements; j'ai mes théories sur le drainage, la betterave, le colza, et il trouve que je suis *avancée*, peut-être trop; cependant il ne bâtit pas une étable sans me consulter, et avant qu'un bail se signe, j'en dois entendre deux ou trois fois la lecture. Je crois très-important pour elles et pour leurs enfants, que les femmes entrent dans les affaires, dans l'emploie des fonds, dans la direction de la fortune ; elles ne doivent pas *décider* mais *écouter* et *conseiller*. En général les maris ne demandent qu'à causer de tout cela à cœur ouvert, ce sujet les intéressant plus que tout autre. Mais d'ordinaire on ne les écoute pas, on bâille, on ne comprend rien ; le mari se tait, prend l'habitude d'administrer seul, de faire à sa tête, c'est fini. Dans le commencement un jeune mari dit tout ce que l'on veut bien entendre; plus tard il croirait qu'on veut exercer sur sa gestion un contrôle, et plus ce serait nécessaire, plus il serait blessé. La capacité, le sérieux sont indispensables à une femme. »

En un mot, cultiver tel art ou telle science qui leur plaît, même s'efforcer d'y atteindre un degré un peu éminent, je demande que les femmes le puissent sans qu'on les trouble dans ce très-honnête plaisir par le terrible anathème, disons une fois l'expression grossière qui a cours, contre les *bas-bleus*[1], car enfin, s'il y a des femmes qui, tout en s'occupant très-sérieusement et très-complétement du

[1] Il faut aller une bonne fois au fond du préjugé et au sens du mot dans lequel il se transmet, en dispensant ceux qui le répètent de se demander ce qu'ils pensent et veulent exprimer.

Un bas-bleu qu'est-ce que cela veut dire et quelle est la véritable portée de cette injure?

Dans la bouche de beaucoup de gens qui ne réfléchissent pas, et qui d'instinct aiment à attaquer ce qui s'élève, peut-être pour tout mettre à leur niveau, le mot

soin de leur ménage, s'élèvent au-dessus de la vie purement matérielle par le goût et l'intelligence du beau, y cherchent un plaisir délicat et des émotions pures, qui aiment enfin à cultiver leur âme, et que tous les intérêts de la vérité et du bien trouvent attentives, c'est une indignité que de le leur reprocher.

5° Il y a par-dessus tout l'étude sérieuse de la religion. Je m'y suis beaucoup étendu dans mon précédent écrit, *dans mes lettres aux hommes et aux femmes du monde :* je n'ajouterai ici qu'une seule chose :

C'est surtout dans les classes élevées, où la fortune autorise ce que l'on peut appeler le luxe de l'éducation, que l'instruction religieuse doit être poussée aussi loin que le comportent les facultés d'un jeune homme et d'une jeune fille : dogme, preuves de la religion, explication des cérémonies, histoire ecclésiastique, ouvrages choisis des Pères, grands orateurs de la chaire, vie des saints, etc..., je l'ai dit,

de *bas-bleu* désigne une femme qui lit et qui *cause*, et c'est le plus grand des griefs !

Car on permet à une femme de lire à condition qu'elle n'amasse que pour enfouir; sans jamais avoir l'air de s'intéresser à autre chose qu'à l'éternelle toilette et cuisine; à s'y intéresser d'autant plus qu'au fond elle s'en soucie moins et a d'autres préoccupations. En un mot : il est permis de lire en cachette et défendu de se mêler à une conversation sérieuse. C'est ce qu'on appelle *se faire pardonner son savoir.*

En d'autres termes, refuser à la femme toute expansion, toute communication et commerce d'esprit, voilà ce qu'on entend, et comme d'ailleurs on ne tolère pas qu'elle écrive, il faut lui supposer un terrible goût des livres pour espérer qu'elle puisse le cultiver ainsi d'une manière occulte, souterraine, sans y trouver une issue et un emploi, creusant dans son propre esprit une mine sans ouverture... c'est alors qu'on peut craindre les explosions.

On ne peut se figurer de quel ridicule on couvre ainsi les jeunes filles ou les jeunes femmes studieuses, de quelles moqueries on les poursuit dans certaines petites villes. C'est une véritable persécution qui finit par leur faire un tort sérieux.

Je connais une jeune fille qui, pour continuer des études conseillées par son père et protégées par sa mère, était obligée de recourir à mille précautions et subterfuges. C'était à décourager une passion moins acharnée. Elle s'enfermait dans sa chambre, et au moindre bruit cachait les livres dont le format compromettant eût révélé la nature de ses travaux. Malgré toutes ses précautions, sa réclusion à certaines heures irritait tellement les personnes de la société qu'on l'avait nettement accusée d'être sauvage, impolie, et de vouloir se faire religieuse ; ce qui explique aux yeux du monde toute espèce d'infraction à ses lois.

Il faut avoir une réelle énergie pour soutenir ce blâme universel, cette accusation d'originalité.

Pour les gens qui voient les choses de plus haut et justement, le mot *bas-bleu* désigne : 1° la femme qui a la prétention de la science, sans avoir autre chose; qui tranche de ce qu'elle ne sait pas; 2° la femme qui pose pour l'esprit, et qui n'a pas d'esprit ou pas assez pour en faire un usage discret, dont les connaissances sont indigestes, écrasant l'intelligence qui les reçoit au lieu de l'enrichir, en un mot un bas-bleu signifie tout bonnement une pédante; mais c'est un adjectif qui n'a pas été créé pour les femmes et qui a bien aussi *son masculin.*

et enseigné avec grand détail. Je voudrais que dans le cours de l'éducation, il y eût une étude progressive et appropriée de ce qui concerne la religion. Les faits religieux sont mêlés intimement à ceux de l'histoire moderne; on ne peut, souvent, avoir une idée vraie de ceux-ci sans connaître ceux-là.

Reste à examiner la grande objection qu'on m'a faite et qu'on se fait à soi-même, l'objection du temps. Les femmes ont-elles le temps de se livrer au travail intellectuel?

Soyons de bonne foi, et convenons tout d'abord qu'il y a deux grands obstacles aux loisirs dont nous parlons : les conversations et les toilettes.

Oui, le grand écueil de la vie des femmes, c'est qu'elles ont entre elles de longues heures de conversation, et j'ajoute : pas de sujets de conversation, si ce n'est la toilette, le ménage et les commérages.

Or, rien n'abaisse l'esprit et l'âme comme de parler à vide pendant des heures.

Il n'est qu'un moyen de remédier à ce mal :

Augmentez les heures d'étude, vous diminuerez par là même les heures de conversation, et vous leur donnerez pour aliments d'autres sujets que les sujets vulgaires où se traînent et s'épuisent tant d'esprits et d'âmes.

Quant à la toilette, assurément on ne peut trop l'attaquer, non-seulement comme une cause de ruine pour les femmes du monde, mais comme un dissolvant de tout esprit sérieux chez les femmes, même vertueuses et chrétiennes.

La toilette, voilà ce qui prend le temps et use l'esprit des femmes; ce qui les enlève à leurs devoirs domestiques, et non ces pauvres livres que vous leur disputez!

Tout observateur attentif le reconnaîtra comme moi : c'est le goût du monde et de la toilette qui les éloigne du ménage bien plus que le goût de l'étude.

Quant à moi, je puis dire que les femmes vraiment supérieures que j'ai connues, celles qui avaient la distinction réelle et non la prétention à la science étaient des femmes pratiques modèles.

Il y a, par contre, certains intérieurs, qui sous tous les autres rapports, sont des modèles. Eh bien! on y parle toilette en moyenne *quatre ou cinq heures par jour*. Et la mère de famille est cependant une femme de grand mérite et de grande vertu! Elle a même beaucoup de simplicité dans sa mise! Mais il n'y a pas de préoccupations sérieuses, d'inquiétudes et de souffrances, qui ne soient au moins momentanément effacées par l'intérêt de commander une robe ou un chapeau.

Toutes ces choses-là sont des affaires très-sérieuses; la vie s'y passe, l'esprit s'y emploie et s'y use.

Des mères de grand mérite apprennent à leur fille à considérer la toilette comme un de leurs intérêts et de leurs premiers devoirs, leur parlent et leur laissent parler toilette plusieurs heures par jour, et tout juger dans le monde d'après sa toilette. Je le répète, l'occupation de la toilette, la visite des magasins, le choix des étoffes, les entretiens avec les marchands, et les couturières, le temps passé avec les femmes de chambre, qui deviennent alors plus qu'il ne le faudrait les confidentes des jeunes filles, et quelquefois même des jeunes femmes, voilà, dans le fait, les grands obstacles aux habitudes du travail.

Mais laissons les personnes frivoles et les vies inoccupées. Comment, me dira-t-on, une mère, qui doit tout son temps à sa famille, pourra-t-elle trouver celui d'étudier?

Dans cet écrit, il est à peine besoin d'en faire la remarque, c'est des femmes de la classe aisée que je m'occupe; par la raison toute simple que celles-là surtout ont le loisir de pratiquer ce que je dis.

Certes, les femmes pauvres, qui doivent gagner leur vie à la sueur de leur front, ne sont pas moins précieuses aux yeux de Dieu et aux nôtres que les privilégiées de la fortune; mais à celles-là les labeurs quotidiens ne laissent guère le temps de cultiver leur intelligence.

Et toutefois, combien parmi elles, que l'état de leur mari n'occupe pas, qui souvent, sans être riches, ont une domestique pour les aider à faire leur ménage, ou qui l'ont promptement fait elles-mêmes, et à qui il reste dans la journée presque autant de temps qu'aux femmes riches!

Et combien cela est-il plus vrai encore pour la plupart des femmes de commerce, les femmes de comptoir, par exemple, les demoiselles de magasin, qui ont certes du temps pour lire, puisqu'elles lisent, et beaucoup : mais que lisent-elles?

On sait que le goût de la lecture s'introduit aujourd'hui jusque dans les campagnes, surtout dans les longues soirées d'hiver.

Il y aurait assurément d'importants conseils, une utile direction à adresser à toutes les femmes dont nous venons de parler; mais enfin, si digne d'intérêt que soit un tel sujet, ce n'est pas le nôtre. Peut-être nous en occuperons-nous quelque jour.

En ce moment, c'est spécialement aux femmes des classes aisées que nous parlons. Eh bien, une maîtresse de grande maison, une épouse, une mère, peut-elle trouver dans sa journée le temps d'étudier?

Je réponds sans hésiter; Oui. Elle y consacrera d'abord les heures que tant d'autres femmes donnent au monde qui dévore leurs nuits,

et à la toilette qui dévore leur fortune : toutes choses qui, en les absorbant sans aucun profit, les préparent bien mal à ces devoirs de mères des âmes pour leurs enfants dont nous parlions tout à l'heure.

Du reste le secret de la vie n'est-il pas celui des conciliations en apparences difficiles? Les devoirs, les affections, les goûts, ne semblent-ils pas souvent se contredire?

Pour moi, j'en ai été souvent témoin, des habitudes d'ordre, d'activité, une simplicité qui supprime bien des exigences inutiles, en multipliant le temps d'une femme laborieuse, lui donnent la possibilité de suffire à toutes ses occupations.

C'est la science de la femme que de se donner et en même temps de se réserver : science qui se compose de douceur et d'activité, de dévouement et de fermeté, et dont le premier résultat est de retrancher dans la vie bien des indolences inutiles, et de restreindre convenablement ce qu'on donne au monde en dehors du nécessaire.

Je l'ai montré avec détail dans mes précédents écrits : Il y a plus d'heures vides qu'on ne le croit dans la vie des femmes, même occupées : une fois leurs enfants sortis de bas âge, elles retrouvent une liberté qui leur est souvent à charge. J'ai connu autrefois une dame qui a six enfants. Les deux aînés sont en pension ; ses trois filles passent leur journée presque entière avec leur institutrice; le plus jeune même a ses heures de classe. J'ai vu cette mère seule et triste, me disant : J'ai passé toute la journée avec mon ouvrage et c'est une pauvre compagnie. — Et cette pauvre dame en était réduite à aller au dehors chercher des distractions, honnêtes mais futiles.

Si elle avait eu le goût et l'habitude du travail, il en eût été bien autrement. Elle n'aurait pas fui son intérieur. L'étude fait aimer aux femmes leur chez elles, où les ramène toujours l'attrait d'un travail commencé. Comme on a peu besoin alors des visites et du monde! Quelle joie de rentrer dans sa chambre, de retrouver ses livres ou son dessin ! Comme on marche vite et de quel pas léger, pour regagner sa demeure ! Et comme le goût de l'étude occupe dans un cœur et dans une vie toute la place que prend d'ordinaire le goût effréné, ruineux, de la toilette et du luxe !

Il faut beaucoup de fermeté, de douceur et de persévérance pour conquérir sa liberté dans un intérieur ainsi organisé, faire respecter ses heures de travail, sans manquer à aucun devoir; en un mot se donner et se réserver à propos. C'est une question de mesure, comme la plupart des questions de conduite. Mais, pour avoir le courage de cette lutte, il est nécessaire que les femmes soient bien certaines de sa légitimité. Elles craignent trop de ne satisfaire qu'un goût quand il y a pour elles un devoir à ne pas laisser sans culture les facultés de leur esprit.

Pour tout cela, le grand point c'est d'avoir un règlement. J'en ai dit les très-fortes et invincibles raisons. Toutefois, ici encore, comme toujours dans les choses humaines, il y a des tempéraments à observer. Je reconnais sans peine que, quelquefois, bien qu'ici l'illusion soit facile et le prétexte commode pour couvrir la mollesse de la volonté, certaines femmes, malgré leur bon vouloir, ne pourront avoir un règlement, ou bien il sera si souvent violé qu'il deviendra lettre morte.

On se lèvera, mais la santé fera défaut, mais le mari viendra causer affaires, projets, n'importe quoi; les ouvrières, les enfants petits ou grands envahiront la chambre : une mère de famille n'a pas d'heure pour s'enfermer et empêcher qu'on arrive à elle.

Que de femmes, de jeunes filles même, dont la vie s'écoule sous l'oppression de ces habitudes véritablement tyranniques!

Il est d'autant plus difficile de s'y soustraire, qu'on vous les impose au nom du dévouement et des vertus de famille.

Si l'on dit à ces jeunes filles, « écrasées, aplaties, selon l'expression de M. de Maistre, par l'énorme poids du rien : » Faites-vous une vie personnelle, mettez-vous à l'écart quelques instants; elles vous répondent : Mais je ne le peux pas, mais je n'ai pas une minute d'assurée. Si je quitte le salon, on envahit ma chambre, on a un mot à me dire, on reste un quart d'heure debout, puis on s'assied; une autre personne arrive et le temps se dévore ainsi; et malgré tous les efforts de patience, je ne puis assez dissimuler ma contrariété pour ne pas être traitée de caractère roide et de *femme affairée ;* terme corrélatif de bas-bleu.

Eh bien, dirai-je, à défaut d'heures régulières, qu'une femme consacre à l'étude les instants perdus; il en est toujours dans les vies les mieux employées. On a toujours du moins, presque tous les jours des moments à plusieurs reprises de la journée; il faut qu'une femme s'habitue à travailler à bâtons rompus.

Il y a une différence immense entre la femme qui lit même peu, et celle qui ne lit pas du tout.

D'ailleurs, le désir de se réserver quelques instants pour l'étude n'aurait-il d'autres avantages que de donner à une femme *la science des moments perdus*, le résultat serait déjà très-grand. *La science des moments perdus !* cette science qui ne s'apprend pas dans les livres, multiplie et féconde le temps. Elle donne des habitudes d'ordre, d'attention et de précision, qui réagissent de la vie extérieure sur la vie morale. Les femmes les plus gaies, les plus égales d'humeur, les plus serviables et j'ajouterai les mieux portantes, sont les femmes intelligentes et laborieuses, qui ont trouvé dans une ac-

tivité bien ordonnée le secret de concilier leurs devoirs envers Dieu, envers leur famille et envers elles-mêmes :

En un mot, entre la vie spirituelle et la vie matérielle, qui répondent à deux ordres de devoirs, la vie intellectuelle doit avoir sa place; et c'est la frivolité qui s'en empare.

La vie intellectuelle doit être le portique de la vie spirituelle; la vie matérielle, le support et l'instrument des deux autres.

Hélas ! il n'en va pas de la sorte. La vie matérielle envahit, étouffe, éteint la vie spirituelle et la vie intellectuelle.

Au contraire, les arts et les lettres élèvent les cœurs, dégoûtent des plaisirs grossiers, et spiritualisent la vie; ils donnent un aliment à l'activité de l'esprit, dont la frivolité s'empare, chez les femmes surtout, et qui tourne vers les plaisirs vides et dangereux. Toutes ces grandes et belles choses, si dignes de l'esprit humain, éloignent peu à peu des jouissances matérielles, anoblissent l'âme et la conduisent sur des sommets qui la rapprochent du ciel.

La culture des lettres et des arts occuperait donc utilement l'imagination des femmes et leur créerait, ou plutôt leur ferait trouver, leur révélerait en elles-mêmes, des ressources admirables, pour leur bonheur, leur vertu, et toute leur existence :

Soit dans la société, où leur influence peut tout élever et peut tout abaisser, idées, occupations, intérêts, sentiments;

Soit dans la famille, où leur instruction et leurs talents, tout en y apportant un grand charme, les rendrait plus aptes à diriger leurs enfants et à exercer sur leurs maris une salutaire influence.

La vie intellectuelle et la vie spirituelle seraient par là unies sous la bénédiction de Dieu, et on parviendrait ainsi à créer, dans les diverses classes de la société, quelques groupes de femmes chrétiennes et intelligentes, élevées au-dessus de la frivolité, capables de soutenir et d'inspirer toutes les nobles idées, tous les efforts utiles, toutes les vies fécondes; des femmes qui, dans la famille et dans le monde, seraient plus éclairées, plus actives, plus fortes, plus influentes, plus respectées.

† Félix,

Évêque d'Orléans.

L'HISTOIRE

ET

LA QUESTION DU LUXEMBOURG

Quand nos orateurs portent à la tribune, aujourd'hui relevée, une question de politique contemporaine, même des plus brûlantes, ils ne font point grâce à leurs auditeurs de ses antécédents historiques. Parle-t-on des nationalités, on remonte jusqu'à Charlemagne. S'agit-il de l'équilibre européen bouleversé par la fortune inespérée de la Prusse, le quinzième siècle fournit les prémisses des conclusions de l'orateur du dix-neuvième. Nous ne nous en plaignons pas. Combien de personnes, même appelées à peser d'un certain poids dans nos destinées nationales, ont besoin de cet enseignement élémentaire ! Nous demandons la permission de suivre ce bon exemple, en traitant de la question aujourd'hui pendante ou suspendue du Luxembourg. Ce qui est de mise en une chambre politique ne saurait être hors de propos dans une revue. L'historique impartial des destinées de la province du Luxembourg jettera peut-être, d'ailleurs, quelques lumières sur les arguments de nationalité et de droit public invoqués par les parties.

I

La Meuse et la Moselle, ces deux sœurs jumelles, qui naissent au plateau de Langres et descendent d'abord comme de compagnie vers le nord, ne commencent à s'éloigner comme à regret l'une de l'autre qu'en quittant la France actuelle pour aller, la première, faire un

détour assez considérable à travers la Belgique, et la seconde se perdre plus promptement, au milieu de la Prusse rhénane, dans le Rhin. C'est à ce point que les Ardennes orientales, qui n'étaient d'abord qu'une chaîne droite et mince de collines douces et à peine suffisantes pour séparer ees deux cours d'eau, s'élargissent, s'élèvent, s'épanouissent ou s'écartellent en mamelons plus épais ou en rameaux plus désordonnés, et forment une sorte de plateau en partie encore couvert de forêts interrompues çà et là par des clairières. Né entre les sources de la Semoy, qui serpente de l'est à l'ouest sur notre frontière jusqu'à la Meuse, et celles de l'Alsette, affluent de la Sare, qui accompagne aussi nos limites de l'ouest à l'est jusqu'à la Moselle, ce plateau forme l'ancienne province du Luxembourg partagée aujourd'hui entre le roi des Pays-Bas et le roi des Belges, après la perte de quelques lambeaux de territoire que la politique a déjà rattachés à la France et à la Prusse rhénane. Dans sa totalité, la province qui accompagne toutes les pentes de ce plateau des Ardennes orientales occupait tout l'écartement compris entre le cours de la Moselle et celui de la Meuse, à peu près entre les deux points extrêmes que formeraient les banlieues de deux villes bien différentes, par leur origine et par leur physionomie, et situées sur ces deux rivières, l'ecclésiastique Liége et la romaine Trèves, si on les joignait par une ligne imaginaire.

Le nom d'Ardenne (forêt profonde) indique assez quel fut l'état primitif du pays. Au temps de la conquête romaine par César, on ne trouvait point de tribu gauloise qui fût établie à demeure fixe dans cet épais fourré entre les Éburons, sur la Meuse, et les Trévires, sur la Moselle. Un chef éburon, Ambiorix, battu par les lieutenants de César, s'y réfugia, et, traqué comme une bête fauve, échappa aux poursuites des vainqueurs. Les bois ont toujours servi de refuge à l'indépendance menacée. Plus tard, les Germains, et particulièrement la tribu des Tongres, enfin les Francs, dans leurs invasions, commencèrent, la hache à la main, à pratiquer l'éclaircie au milieu de ces chênes de petite taille, mais serrés les uns contre les autres, afin d'y poursuivre plus aisément l'ours, l'auroch, le cerf et le daim. Ce fut toujours un pays de grande chasse ; il a conservé, malgré le temps, un reste de sa physionomie primitive. Quand le traité de *Campo-Formio* eut cédé la province de Luxembourg à la France, elle forma une bonne partie du département *des Forêts*.

A la suite du barbare qui poursuit la bête fauve à travers les futaies et y bâtit sa hutte, on voit arriver de bonne heure, dans l'histoire des origines européennes, le clerc, le moine qui civilise l'homme aussi sauvage parfois que la brute. La ville de Trèves était déjà, dans les derniers temps de l'empire romain, le siége d'une école chrétienne,

une pépinière de missionnaires. Les pacifiques Burgondes, avant de venir s'établir dans notre France pour y donner leur nom à une de nos provinces, avaient fait venir un moine de Trèves, qui les initia le premier au christianisme. La ville de Luxembourg ou Lutzelbourg (Luciliburgum), qui donna son nom à ce pays de forêts, est une colonie ecclésiastique de la ville de Trèves. Née autour d'une petite église, bâtie sur une hauteur, elle fut d'abord la propriété du chapitre de Saint-Maximin.

Les légendes chrétiennes, souvenirs de la conversion primitive, sont tout empreintes de la physionomie du pays. Elles nous représentent l'Église transformant en hommes, en chrétiens, les bêtes sauvages de ces sombres forêts ou de ces tristes clairières. Un cerf merveilleux apparaît au milieu des halliers au leude Hubert, homme de guerre et homme de chasse, qui vivait du temps des maires de Neustrie et d'Austrasie, Ébroin et Pépin d'Héristal, et qui avait souvent passé de l'un à l'autre. C'était l'habitude de tous ces turbulents guerriers et le rôle que lui imposait peut-être à lui, Hubert, le territoire qu'il habitait, sur la limite de deux nationalités et de deux royaumes. Cette vue miraculeuse guérit l'homme de guerre et l'homme de plaisir de ses passions mondaines. Il se convertit, est fait évêque, va à la chasse des âmes à travers les Ardennes dont il devient l'apôtre. Il n'en reste pas moins le patron des chasseurs ; ses reliques, portées au plus profond de la forêt à Andain, qui prit de lui le nom de Saint-Hubert, guérissent de la rage, et au bois du cerf soigneusement conservé fleurit la croix du Christ. La légende de Stavelot est aussi caractéristique. Un loup qui portait la terreur dans les environs avait mangé l'âne de saint Remacle. Mais l'évêque rencontre le loup, l'induit au repentir et lui impose comme pénitence de remplacer l'âne qu'il a perdu, et de porter sur son dos les pierres dont il bâtit son église. Dans les armes de la ville, le loup porte la crosse à la patte.

Le christianisme dut avoir à opérer beaucoup de miracles, et les souverains eurent beaucoup à faire au milieu de ces montagnes et de ces bois qui nourrirent longtemps une race batailleuse par caractère et par position, depuis le leude Hubert, qui allait d'Ébroin à Pépin d'Héristal, jusqu'à Guillaume de la Marck ou plutôt de la Marche, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, qui se précipita tête baissée au milieu des guerres de Charles le Téméraire et de Louis XI. Les forêts parlèrent longtemps de l'enchanteur Mauguis et de la fée Mélusine, adversaires, comme tous les sorciers et sorcières, des moines et des évêques ; et les poëmes chevaleresques placent dans les Ardennes plus d'un des bons tours que fait le paladin Renaud au débonnaire Charlemagne. Les ducs de Bouillon, les princes de Sedan, les Lamarche et le célèbre Fleurange l'*adventureux*, soldat et diplomate, qui nous a

laissé d'intéressants Mémoires, sont originaires de ce pays indécis, où les Celtes et les Germains, les langues française et allemande se sont disputé le territoire, qui flotta longtemps lui-même entre l'Allemagne et la France. Au milieu de ces conflits, qui sont réservés à tous les pays de frontière, l'Église, cependant, ne perdit pas sa peine. Godefroy de Bouillon fut le plus pur héros de la première croisade.

La province de Luxembourg dut peut-être aussi à son sol montagneux et boisé, et à sa situation ambiguë, d'assurer de meilleure heure une assez grande liberté à ses pauvres habitants, à ses serfs sous leurs seigneurs, à ceux qui défrichaient les forêts, qui menaient les troupeaux de moutons paître dans les clairières ou qui creusaient le sol pour y trouver le fer et le cuivre qu'on expédiait à Liége ou à Dinant. Les guerres continuelles auxquelles les seigneurs étaient exposés les obligeaient à ménager les petits. La culture difficile et aride, l'exploitation des mines, si laborieuse, avaient besoin de liberté. Les pâturages communaux furent toujours très-considérables dans les Ardennes. Dès le treizième siècle, à Beaumont, dans le duché de Bouillon, à Saint-Hubert, à Mirwant, à Renwez, dans beaucoup de pays de langue française et allemande, la coutume accordait aux habitants le libre usage des eaux et des bois, la faculté de se choisir leurs magistrats, de vendre à volonté leurs biens, et réduisait les droits du seigneur au terrage, au cens et à un léger impôt de mouture.

C'est un certain Sigefried, d'origine germanique évidemment, comme son nom l'indique, et, selon la légende, issu de la fée Mélusine, qui, au milieu du dixième siècle, en 963, réunit les deux comtés des Ardennes et de Luxembourg, c'est-à-dire les deux cantons où *Gau*, wallon et allemand, qui ont formé cette province hybride. Il avait acheté le comté de Luxembourg, et transporta sa résidence dans la forteresse avantageusement située, qui avait bientôt abrité et couvert l'Église des premiers jours. Ce comté était sous la mouvance du vaste duché de Lorraine, tantôt uni tantôt divisé, qui n'occupait rien moins alors que toute la rive gauche du Rhin jusqu'au cours de la Meuse. C'était sous les règnes du puissant empereur d'Allemagne Otton le Grand, couronné à Rome, comme un autre Charlemagne, en 963, et du faible roi de France Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, un des derniers Carolingiens, qui n'avait plus guère d'autre propriété que la ville épiscopale de Laon.

Ce vaste duché de Lorraine qui avait même formé à deux reprises un royaume sous le nom de Lotharingie, relevait-il de la couronne d'Allemagne ou de celle de France? Ses maîtres, qui visaient avant tout à l'indépendance, s'efforçaient d'y atteindre en transportant leur douteux et versatile hommage tantôt à l'une tantôt à l'autre. Le puis-

sant Othon le Grand, qui domina l'Europe, résolut un instant la question en sa faveur. Il avait donné l'une de ses sœurs au roi de France, Lothaire, l'autre au duc de France, Hugues, et commandait ainsi chez nous. Sous Othon II, son successeur, le roi de France, Lothaire, si faible qu'il fût, renversa les termes dans une expédition qu'il poussa jusqu'à la ville d'Aix-la-Chapelle ; mais il amena ainsi, presque sous les murs de Paris, à Montmartre même, vers 980, l'empereur germanique, qui reprit le duché avec une armée teutonique, « coiffée, » dit la chronique, « de chapeaux de paille. » Cette marche et cette contre-marche des armées des deux souverains s'effectuèrent à travers les forêts de la province de Luxembourg, qui eut beaucoup à souffrir de leurs ravages et qui suivait les destinées du duché de Lorraine. Le but de ces sauvages excursions était de changer, sur le clocher de la basilique d'Aix-la-Chapelle, l'attitude de l'aigle de l'Empire que l'on faisait tourner, selon la fortune de la guerre, du côté de la France ou de l'Allemagne, en signe de possession.

Il faut avouer cependant que, depuis cette époque, c'est-à-dire depuis la fin du dixième siècle, le comté de Luxembourg, partie du grand-duché de Lorraine, releva, ainsi que tant d'autres contrées qui s'y sont depuis soustraites, de la couronne du saint-empire romain germanique. Il n'en faut excepter que la seigneurie de Bouillon, démembrement du comté de Boulogne, et la seigneurie de Château-Renaud, fondée par un comte de Rethel, qui étaient sous la suzeraineté de la France. Au onzième siècle, un descendant de Sigefried, le comte Hermann de Luxembourg était un des puissants seigneurs de l'empire germanique, puisqu'il fut opposé, dans les guerres du sacerdoce et de l'Empire, par le parti pontifical, en l'année 1081, à l'empereur Henri IV, l'adversaire du célèbre Grégoire VII. Battu à Pleichfeld, en 1087, et raillé par l'Allemagne sous le nom de roi de l'ail ou des oignons (Knoblauch Kœnig), parce que c'était là l'un des plus riches produits de son territoire, Hermann de Luxembourg, que ne protégèrent ni la mémoire de la fée Mélusine ni l'appui de la cour de Rome, dut renoncer à la couronne impériale, et ne conserver dans l'histoire que le titre peu glorieux d'anticésar.

Le comté de Luxembourg se releva un peu plus tard de cette humiliation et de cet échec, en passant par mariage, en 1136, aux comtes de Namur et, en 1226, aux comtes de Limbourg, marquis d'Arlon. Il forma alors une nouvelle maison beaucoup plus puissante par ses annexes et beaucoup plus brillante par les destinées que lui firent ses chefs qui portèrent toujours de préférence le titre de comtes de Luxembourg. C'est à cette époque, en effet, que cette province, selon l'expression que s'est plu à employer M. de Benningsen, l'auteur des récentes interpellations au parlement de la confédération

du nord de l'Allemagne, devint le berceau de souverains allemands, qui occupèrent, au nombre de quatre, et à différentes reprises, le trône de l'empire germanique pendant les quatorzième et quinzième siècles.

Malgré l'autorité de M. de Benningsen, on peut douter que ces princes de la maison de Luxembourg, qu'il revendique pour l'Allemagne avec tant de passion, fussent, par l'origine et par la langue, de bien pure race germanique.

Depuis la chute de la grande dynastie impériale des Hohenstauffen, en 1254, au milieu du treizième siècle, et depuis le grand interrègne qui brisa, heureusement pour l'Europe, les brillantes et cosmopolites destinées du saint-empire romain germanique, les liens qui rattachaient le Luxembourg, aussi bien que le Dauphiné et la Provence, à cette grande et chimérique institution du moyen âge s'étaient singulièrement relâchés. On n'était plus au temps de ces Otton et de ces Frédéric Barberousse qui remplissaient la chrétienté de leur nom et étendaient leur autorité presque jusqu'à ses limites. Le comte Henri de Luxembourg, avant d'être élu à l'empire germanique, en l'année 1308, sous le nom d'Henri VII, par la protection de l'archevêque de Cologne et de l'archevêque de Trèves, avait beaucoup plus figuré dans les petites guerres et les tournois des pays de Flandre et de France que des pays d'Allemagne. Là étaient ses petits intérêts, ses plus fréquents démêlés et ses meilleurs plaisirs. Il parlait français. Ce n'était pas une raison pour qu'on ne lui offrît pas la couronne germanique. Les Allemands n'avaient-ils pas déjà pris pour empereurs, un comte de Cornouailles et un roi de Castille, tous deux fort peu Allemands? A cette époque même, ne passa-t-il pas dans l'esprit de plusieurs électeurs, à la mort du précédent Empereur, Albert Ier d'Autriche, d'offrir leur couronne au roi de France, Philippe le Bel, un prince aussi fort peu germanique?

On peut même dire que Henri de Luxembourg dut la préférence en Allemagne à cette double circonstance qu'il était étranger et de petite puissance, peu redoutable par conséquent pour les princes allemands qui se souciaient alors fort peu et de l'unité de l'Allemagne et de la puissance impériale. Un mariage rendit cette maison un peu plus allemande, ou plutôt moins française, celui que contracta Jean, fils de Henri VII, avec une princesse bohémienne, Élisabeth, sœur et héritière du dernier roi de Bohême, de la race d'Arpad. Ce fils est le célèbre chevalier Jean de Bohême, qui ne fut point élu, comme son père, empereur d'Allemagne, justement parce qu'il était devenu plus puissant sans être cependant beaucoup plus Allemand, puisque ce royaume de Bohême ne pouvait non plus passer pour très-germanique, grâce aux éléments slaves ou tchèques qui y étaient encore plus

considérables alors qu'aujourd'hui. Il serait assez difficile de faire un prince tout allemand de ce brillant chevalier; fils d'empereur et roi de Bohême, il parcourait l'Europe, la lance au poing, en vrai redresseur de torts. Il se jeta, un instant, assez follement, en Italie, au milieu des querelles des Guelfes et des Gibelins, où son père Henri VII avait trouvé la mort; il préférait la cour du roi de France, Philippe de Valois, à toute autre, parce qu'elle était « la plus chevalereuse de la chrétienté, » et il périt héroïquement au milieu de nombreux chevaliers français, à notre célèbre et désastreuse bataille de Crécy, en 1346. Il était alors aveugle; mais il se fit attacher, monté sur un fort destrier, entre deux bons et braves chevaliers, afin de « férir encore quelques bons coups. » C'était en se battant contre l'Anglais, au service du roi de France, que mourait ce roi de Bohême, comte de Luxembourg.

Son fils, issu d'un comte de Luxembourg et d'une princesse tchèque ou bohémienne, Charles IV, a porté sur son front la couronne impériale d'Allemagne en même temps que celle de Bohême; et, même après lui, ses deux fils, Wenceslas, l'aîné, qui se rendit fort indigne de l'une et de l'autre, et le plus jeune Sigismond, qui y ajouta encore par mariage celle de Hongrie, ont eu cet honneur plus brillant que solide. Cette dynastie luxembourgeoise ou bohémienne, au choix, a duré près d'un siècle, de l'année 1348 à l'année 1442. Mais c'étaient là, tous les historiens allemands de l'Allemagne l'avouent et le déplorent, de tristes représentants de l'autorité impériale et de ce qu'on appellerait aujourd'hui le pan-germanisme. M. de Benningsen, l'ancien chef du *National-Verein*, devenu le comparse de l'absolutiste M. de Bismark, et le Hanovrien passé au service de la Prusse, n'aurait pas dû les rappeler sans leur jeter en passant l'anathème, s'il n'avait dirigé ailleurs toutes ses grosses colères.

Charles IV, le meilleur et le plus raisonnable de ces trois souverains, donna à ses fils l'exemple d'être beaucoup plus bohémien que germanique, c'est-à-dire de faire passer l'intérêt de la maison bien avant celui de l'empire ou de l'Allemagne. Ce prince lettré et positif, avait été élevé en France et en Italie, à l'université de Paris et à celle de Bologne. Il parlait cinq langues et il écrivait le latin beaucoup mieux que l'allemand. *Les Allemagnes*, ainsi qu'on s'exprimait en France, étaient ce qui le préoccupait le moins. Le mot de *Vaterland* ne venait pas plus sur ses lèvres que sur celles de ses fiers vassaux, qui ne lui obéissaient guère. Tout ce qu'il fit pour l'Allemagne, ce fut la célèbre *bulle d'or*, qui fixait à sept le nombre des électeurs et abandonnait à ces princes le plus clair des droits impériaux et régaliens. L'Allemagne marchait alors au rebours du but qu'elle se propose aujourd'hui. Elle allait à la division ou morcellement, à ce que nos

voisins maudissent aujourd'hui sous le nom barbare de *particularisme*.

Sage et économe avant tout, l'empereur Charles IV lui-même était un grand *particulariste*. Il donnait tous ses soins à son royaume de Bohême, qui lui doit beaucoup, à la ville de Prague, dont il fit une vraie capitale et qu'il dota d'une université. Il savait ce que valait la couronne du saint-empire romain germanique, arrivée bien déchue sur sa tête; il en effeuillait sur les grandes routes les joyaux et les fleurons. Cet empire d'Allemagne qui avait été la terreur de l'Europe pendant deux siècles et qu'on voudrait relever aujourd'hui, il semblait prendre à tâche d'en liquider les prétentions impossibles et les titres surannés. Passait-il les Alpes, comme ses prédécesseurs, c'était pour aller en Italie faire argent comptant des droits et domaines de l'Empire, au point que les républiques, qui en profitaient, le comparaient « à un marchand forain. » Traitait-il avec le roi de France dont il était, comme son père Jean de Bohême, l'ami et l'allié; la première fois, il confirma le traité par lequel le dernier comte de la province du Dauphiné, encore terre d'Empire, avait cédé en 1343 son titre et son domaine au fils de Philippe de Valois, Jean le Bon, le premier de nos souverains qui ait fait porté à son fils le titre de dauphin. La seconde fois, c'était au moment où le roi de France, Jean le Bon, faisait épouser à son fils, Philippe le Hardi, l'héritière de la comté de Bourgogne, de l'Artois, de la Flandre, de Rethel, d'Anvers et de Malines, et, en lui en donnant l'investiture, créait, en 1361, cette seconde maison de Bourgogne qui, bientôt maîtresse de tous les Pays-Bas, devait être si redoutable à l'Allemagne et à la France. Charles IV qui confirma ce traité, ne se réserva, pour la forme, qu'un droit d'investiture commun aux deux couronnes. Homme raisonnable, après tout, que ce Charles IV, sinon grand prince, qui savait ce qu'il fallait laisser périmer et prescrire de l'héritage des Otton et des Barberousse. Puisque M. de Benningsen le revendique, est-ce trop lui demander que de s'inspirer de sa sagesse? L'Allemagne se préoccupait du reste aussi peu de ses empereurs que ceux-ci se préoccupaient peu d'elle; lorsque le fils indigne de Charles IV, qui faisait, entre deux vins, étrangler sa femme par un chien et jeter dans la Moldau Jean de Nepomucène, son confesseur; lorsque Wenceslas fut assiégé dans la citadelle de Prague par ses frères et ses sujets indignés, les seigneurs allemands ne s'en montrèrent point émus. Leur empereur n'était plus pour eux que le roi de Bohême.

Quel fut cependant alors le sort de la province de Luxembourg, berceau de ces héroïques ou aimables souverains? Charles IV, devenu tout Bohémien ne sut faire rien de mieux pour elle que de

l'abandonner, bien que ce fut son berceau. Il la donna à son frère nommé aussi Wenceslas, moins méprisable cependant que le roi de Bohême, mais en lui conférant l'honneur d'être érigé en duché. Cet honneur ne suffit pas pour l'assurer à une branche cadette de sa maison. Le fils de ce Wenceslas, premier duc de Luxembourg, Jean, ne laissa en effet qu'une fille du nom d'Élisabeth, qui, après avoir porté son duché comme dot à plusieurs maris qu'elle perdit, resta sans enfants, et ne trouva rien de mieux, pour s'assurer le repos et des rentes, que de s'en défaire. Cette petite nièce de l'empereur Charles IV, cousine des empereurs Wenceslas et Sigismond, après une vie assez agitée et pas toujours édifiante, mariée en première noce à un Antoine, duc de Brabant, puis à un ancien évêque de Liége, Jean sans Pitié, vendit, en effet, en 1444, son duché justement au chef de la nouvelle maison de Bourgogne, qui venait de se rendre maître de la plus grande partie des Pays-Bas, à Philippe le Bon, fils de Philippe le Hardi. Et ce fut ainsi que, du fait d'une descendante indirecte de ces souverains allemands, dont parle avec orgueil M. de Benningsen, le Luxembourg passa entre les mains d'une branche cadette de la maison de France, en l'année 1444.

L'Allemagne s'avisa-t-elle alors de protester contre la possession du duché de Luxembourg par la maison de Bourgogne? Comment l'Allemagne l'aurait-elle fait? il faut bien le dire, dussent les Allemands d'aujourd'hui nous jeter la pierre, comment l'aurait-elle fait? elle n'était pas née. Il est vrai, au moment où fut fait l'acte de cession et de vente par la duchesse douairière et à un prix assez modique (une rente viagère de 10,000 livres, nous ne nous en tirerions peut-être plus à ce taux), il est vrai, une opposition fut formée alors par le duc Guillaume de Brunswick, de la maison de Saxe, et par un enfant de cinq ans, Ladislas le Posthume, roi de Bohême, tous deux enfants d'une fille de l'Empereur et roi de Bohême, Sigismond, qui avait épousé Albert II d'Autriche, de la maison de Habsbourg, également empereur de 1438 à 1440. Un comte de Gleichen, au nom des ayants cause, s'empara même de la forteresse de Luxembourg pour avoir un gage. Mais ce furent là des revendications de famille et non des réclamations nationales, des prétentions particulières non politiques. Qui devait protester, et au nom de l'Allemagne et au nom des autres héritiers, si ce n'est le fils de cet Albert II et son successeur à l'Empire, l'empereur Frédéric III? Eh bien! celui-ci n'agit contre la maison de Bourgogne qui acheta et conquit le duché, ni comme chef de l'Allemagne, ni comme chef de la maison de Habsbourg.

En l'année 1443, en effet, au moment où le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, sollicitait ses vassaux de la comté de Bourgogne, qui

relevait de l'Empire, pour l'aider à faire valoir ses droits sur la province contestée, le nouvel Empereur, Frédéric III, resté célèbre aussi pour s'être beaucoup plus occupé des affaires patrimoniales de l'Autriche que de celles de l'Allemagne, se trouvait dans la ville impériale de Besançon, à la cour même du duc Philippe le Bon. Le duc l'avait été recevoir à la porte de la ville, comme les convenances l'exigeaient. Il l'avait respectueusement salué mais sans descendre de cheval, pour montrer que, bien que son vassal, il était de race royale. Il y eut, à l'occasion de cette visite, de fort belles fêtes à Besançon; l'Empereur, tenant de madame de Bourgogne, fit faire la danse aux flambeaux, selon la mode d'Allemagne. On n'y parla point du Luxembourg. L'an suivant, néanmoins, 1444, les chevaliers bourguignons et flamands assiégeaient Luxembourg et, au bout de deux mois, retentissaient dans la ville les cris de « Notre-Dame de Bourgogne! Ville gagnée! Bourgogne! Bourgogne! » C'était comme si on eût crié : *France! France!* Car le duc Guillaume de Brunswick, le roi Ladislas, de Bohême, n'eurent rien de la succession; et l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, ne garda sur le Luxembourg comme sur d'autres provinces des Pays-Bas, qu'un droit de suzeraineté tout au plus valable dans les archives de la chancellerie impériale. Le cri français de *Bourgogne* poussé alors dans la ville de Luxembourg n'excita en Allemagne aucun orage.

Cet empereur Frédéric III sortit une fois encore de ses États héréditaires, et à son dam; il était attiré à Trèves par le célèbre Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon, qui voulait se faire couronner par lui roi de Lorraine et de Bourgogne, c'est-à-dire créer un grand royaume, redoutable à l'Allemagne et à la France, de tous ces pays qui avaient toujours flotté indécis entre les deux nations. C'eût été un moyen, mais un peu dangereux pour elles, de les accorder au sujet de ces pays mêmes. Averti par le roi Louis XI, qui était plus clairvoyant, Frédéric III ne se tira de ce piége et assez piteusement qu'en se jetant, comme un fugitif, dans une barque qui l'emporta loin de Trèves, au courant de la Moselle. Cet Empereur indolent et avare, plus occupé d'astrologie que de politique, fondateur de l'ordre de la sobriété, et mourant d'une indigestion de melons, reprit cependant à la fin de son règne, comme chef de la maison d'Autriche, beaucoup plus qu'il n'avait perdu d'abord comme empereur d'Allemagne. En mariant son fils Maximilien Ier, en 1477, avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, il lui assura, à l'exception des comtés d'Artois et de Bourgogne, que sut saisir Louis XI, cette belle et riche succession qui allait rendre la maison d'Autriche si redoutable à l'Europe.

Notre Louis XI, qui avait l'âpre instinct de ce qui convenait à la France, eût bien voulu, dans la succession, saisir aussi le Luxem-

bourg. L'année même où il perdit, contre Maximilien, la bataille de Guinegate, 1479, il fit envahir et occuper cette province par le sire de Chaumont, qui prit et perdit la place de Luxembourg. Mais rien ne lui resta de cette province à la paix d'Arras, de 1482. Louis XI se trouvait heureux, et avec raison alors, de garder l'Artois et la Franche-comté, que devait imprudemment sacrifier son fils Charles VIII. Et c'est ainsi que la province de Luxembourg, comme le reste des Pays-Bas, fut rattachée, moins à l'empire de l'Allemagne cependant, entendons-nous bien, qu'à la maison d'Autriche.

On pourrait vouloir objecter que cet empereur Maximilien, à la diète tenue en 1512, pour l'organisation intérieure de l'Empire en cercles, aurait uni le Luxembourg, comme les Pays-Bas, à l'Allemagne, puisqu'il consentit à ajouter aux huit *cercles* impériaux déjà existants les deux *cercles* nouveaux d'Autriche et de Bourgogne, qui comprenaient ses États particuliers. Mais, quoique un certain nombre de têtes allemandes y inclinent aujourd'hui, ce serait commettre une erreur bien grande, et en même temps fort périlleuse pour l'Europe, que de confondre les limites factices et naturellement variables, au gré des circonstances, du saint-empire, œuvre politique bien qu'un peu chimérique, avec les limites plus vivantes et plus solides de la nationalité allemande, œuvre de race et de géographie. Rappelons seulement, pour faire mettre le doigt sur la difficulté, que le cercle de Bourgogne, dont le nom même est tout français, englobait avec ses quatre duchés, dont le Luxembourg et ses huit comtés, dont le Brabant et la Flandre, tous les bassins inférieurs et les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, en deux mots les deux royaumes actuels des Pays-Bas ou de Hollande et de la Belgique, que probablement le pan-germanisme le plus avide ne réclamerait pas. Que les Allemands qui prétendent à être des hommes de progrès veuillent bien ne jamais confondre le saint-empire germanique, institution vieillie du moyen âge, qui alors avait déjà fait son temps, avec la nationalité allemande qui ne faisait que de commencer, et qui se cherchait et se cherche encore aujourd'hui.

A partir du moment où la province de Luxembourg appartient, avec tous les Pays-Bas, à la maison d'Autriche, il est plus facile d'en suivre les destinées. Nous passons du moyen âge aux temps modernes. Ces destinées se rattachent, on peut s'en convaincre aisément, au sort et à la politique des Habsbourg plutôt qu'au sort et à la politique de l'Allemagne, bien que le chef de la maison d'Autriche soit en même temps le chef du saint-empire.

On connaît les guerres de Charles-Quint, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, duc des Pays-Bas et roi de Naples, contre François Ier

et Henri II. Elles remplissent toute la première partie du seizième siècle. C'est moins le chef de l'Allemagne que le chef de la maison de Habsbourg qui, dans Charles-Quint, vise à la monarchie universelle, à laquelle résistent nos rois. En voulez-vous une preuve? La plus grande partie de l'Allemagne repousse ce despotisme européen, se soulève, trouve un appui et même bientôt une alliée dans la France. Il y a déjà divorce entre l'Allemagne qui repousse le despotisme autrichien, qui veut s'appartenir à elle-même, et l'empire qui devient comme l'apanage d'une maison et n'est plus qu'un instrument d'oppression. Quand François Ier fait la guerre dans les Pays-Bas, possession particulière de Charles-Quint, ce n'est pas l'Allemagne qu'il attaque. Aussi a-t-il affaire surtout à des soldats de l'Espagne et des Pays-Bas. En l'année 1542, son second fils, le duc d'Orléans, plus tard Henri II, s'empare à la tête de trente mille hommes, en deux mois, de Luxembourg, de Montmédy, d'Arlon. Qui trouve-t-on mêlé aux gens d'armes et aux piétons français de son armée? des lansquenets, des reîtres, même des seigneurs allemands, et entre autres le duc de Gueldre, seigneur rhénan. Malheureusement ce jeune prince français de vingt ans, croyant l'œuvre consolidée, repart seconder son père, qui repoussait l'ennemi en Provence, et laisse l'occasion belle aux ennemis qui reprennent les places perdues. Mais, qui reconquiert le Luxembourg? Est-ce l'Allemagne? Non, c'est la tante de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, avec des soldats espagnols! Le roi de France y retourne en personne l'année suivante, mais l'occasion, qui ne se rattrape guère, était perdue.

Un peu plus tard, en 1552, ce fut avec l'assentiment d'une partie des princes de l'Allemagne du Nord, soulevée contre Charles-Quint, que le roi Henri II s'empara, en Lorraine, pays tous français, des villes impériales de Metz, Toul et Verdun. Si même, au lieu d'aller se faire fermer au nez les portes de la grosse ville de Strasbourg, dont les cités suisses et non allemandes prirent seules la défense, il s'était dirigé sur la ville de Luxembourg, moins importante et moins allemande, il est probable qu'il s'en fût emparé. Son armée au retour n'emporta-t-elle point dans la province les villes de Damvilliers, de Montmédy, d'Arlon, d'Yvoi et de Thionville qui en faisaient partie? Charles-Quint probablement eût éprouvé devant Luxembourg, s'il l'avait voulu reprendre, le même échec que devant Metz, lorsque, reculant devant la belle défense du duc François de Guise, en 1553, il dit amèrement que « la fortune n'aimait point les vieillards. » Charles-Quint put du moins laisser la ville et la province de Luxembourg, au moment de son abdication à Bruxelles, en 1556, entre les mains de son fils Philippe II, roi d'Espagne, avec le reste des Pays-Bas.

Dès ce moment, la province de Luxembourg, comme les Pays-Bas, est espagnole; elle n'est plus du tout allemande. C'est à Philippe II, son fils, roi d'Espagne, que Charles-Quint a laissé les Pays-Bas et non pas à son frère Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne. Le Luxembourg est considéré toujours comme faisant partie de la succession deBourgogne arrivée à la maison des Habsbourg. Quand les deux branches se séparent, à la mort de Charles-Quint, le Luxembourg, avec les Pays-Bas auxquels il appartient d'ailleurs plus naturellement qu'à l'Allemagne, retourne à l'Espagne. Tout lien est brisé entre les Pays-Bas et l'empire germanique. Si la chancellerie impériale réserve encore un vieux droit de suzeraineté sur quelques-unes de ces provinces et même sur le Luxembourg, c'est parce qu'on renonce toujours plus difficilement aux titres de possession qu'à la possession même. Le roi d'Angleterre alors ne s'intitulait-il pas roi de France? Cela n'empêcha ni Philippe II, ni ses successeurs espagnols de traiter seuls avec la France, par exemple, de tout ce qui intéresse les Pays-Bas et même le Luxembourg. Au traité de Cateau-Cambrésis qu'il signe, 1559, avec Henri II, Philippe II se fait rendre avec d'autres villes de Flandre et du Hainaut, les villes luxembourgeoises de Thionville, de Montmédy, d'Arlon, etc. Ni l'Empire, ni l'Allemagne ne se mêlent ni ne figurent dans les traités. Un siècle plus tard au milieu du dix-septième siècle, le roi d'Espagne, Philippe IV, par la paix des Pyrénées faite avec Mazarin, en 1659, rétrocède les villes de Thionville, de Montmédy, de Damvilliers, d'Yvoy et deux autres encore à la France. L'Empire et l'Allemagne ont-ils quelque chose à y voir? Après la guerre de Trente ans où la France avait été, avec une partie de l'Allemagne, contre l'Empire, la maison d'Autriche et les États allemands avaient cédé déjà à la France par les traités de Westphalie, en 1648, presque toute l'Alsace, ce qu'on appelait alors le Nordgau, le Sudgau et la préfecture de Hagenau. Que leur importait, en 1659, un premier démembrement de la province de Luxembourg dans sa partie d'ailleurs française, moins française cependant encore alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous ne sachions pas vraiment que le sentiment de l'Allemagne s'en soit fort ému.

IV

Lorsque le roi Louis XIV, en 1682, en vertu d'un arrêt de la Chambre de réunion de Metz, réclame la ville de Luxembourg comme conséquence de la paix de Nimègue, c'est encore contre l'Espagne. Le maréchal de Créquy fait une première apparition dans la province, en 1683; le corps germanique se croit-il atteint? La prise de possession même de la ville de Strasbourg, en 1681, par un procédé semblable, n'avait pas suffi à le réveiller de son indifférence ou de sa torpeur. En 1684, la ville de Luxembourg, écrasée de

bombes selon le système de Louvois, et voyant ses bastions de rochers ouverts par l'artillerie de Vauban, est obligée de se rendre le 4 juin. L'illustre ingénieur militaire se met à l'œuvre et commence ces admirables fortifications destinées à garder la frontière française entre Meuse et Moselle, et à faire tête de ligne entre Sedan et Saarlouis pour compléter là le système de défense. Personne plus que Vauban n'appréciait la possession de cette place qui couvrait par Saarlouis et Strasbourg toute notre frontière du nord-est. « C'était là, dit la récente histoire de Louvois, la plus belle conquête du roi. Elle mettait de ce côté la frontière française à l'abri d'une invasion allemande. » Ni l'Empire ni l'Allemagne ne prennent encore fait et cause cependant; l'Espagne seule est intéressée directement et politiquement par ses possessions des Pays-Bas. Ce n'est que deux années après, en 1686, que l'Empire et Allemagne, à l'instigation de Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, s'unissent contre la France avec l'Espagne dans la fameuse ligue d'Augsbourg. Mais il avait fallu bien d'autres griefs que la prise de Luxembourg pour ameuter l'Europe, et former une coalition contre Louis XIV. Il bombardait Gênes, il faisait arriver une de ses créatures à l'archevêché même de Cologne, un électorat de l'Empire; il révoquait l'édit de Nantes. C'était l'Europe, non l'Allemagne, qui, reveillée surtout par la réaction protestante du célèbre Guillaume, bientôt roi d'Angleterre, se défendait contre Louis XIV devenu redoutable par bien d'autres raisons que la prise de la petite ville de Luxembourg.

Ce qui fit perdre à la France la ville de Luxembourg, lors de cette guerre, pendant laquelle nous restâmes un instant maîtres de Trèves, de Worms, de Spire, de Mayence, en un mot de toute la rive gauche du Rhin sauf Coblentz et Cologne, ce fut l'odieux ravage du Palatinat, conseillé par Louvois, exécuté par le maréchal de Tessé qui en eut lui-même horreur. Des villes qu'on possédait, comme Spire, Worms, Bingen, etc., furent livrées aux flammes ; deux cent mille malheureux dont on pouvait faire d'aussi bons Français que sont devenus les Alsaciens, allèrent en Allemagne, nus et dépouillés, crier vengeance, ranimer le sentiment national et éveiller contre nous, jusqu'à la Révolution, une légitime haine. Quand l'électeur de Bavière et l'électeur de Brandebourg revinrent, les populations ruinées, le pays ravagé les accueillirent en libérateurs. Mayence, le Palatinat, une partie de la province de Luxembourg retombèrent en leur pouvoir. Quand Louis XIV offrit de traiter, dans une bonne situation encore, c'est-à-dire après plusieurs victoires, il avait d'abord exprimé à l'Espagne la volonté de garder Luxembourg, comme à l'empereur et à l'empire germanique, la volonté de garder Strasbourg. S'il ne conserva pas Luxembourg, en échange de quatre petites villes belges

qu'il aurait cédées, comme il retint Strasbourg, en échange de Fribourg et de Brisach situés de l'autre côté du Rhin, ce fut sans doute par la faute du premier plénipotentiaire Harlay, dont les contemporains accusent avec raison la faiblesse ; mais on se rappela aussi que les flammes du Palatinat avaient été vues des hauteurs du plateau de Luxembourg. Vauban regrettait cependant amèrement, dans une de ses lettres, la possession de cette place qu'il eut fallu garder, disait-il, « à tout prix, parce qu'elle rendait à la Champagne et à la Lorraine le même service que Strasbourg rendait à la Lorraine et à l'Alsace. » Ajoutons d'ailleurs que, à cette paix de Ryswyck (1697), il y eut traité séparé de la France avec l'Espagne concernant le Luxembourg et les autres villes du Pays-Bas, et traité séparé de la France avec l'Empereur et l'Allemagne au sujet de Strasbourg et des autres villes de l'Empire; nouvelle preuve que les deux questions n'étaient point connexes et que Luxembourg n'était pas, ainsi que Strasbourg, considérée comme une ville impériale et allemande !

L'ouverture de la succession de la monarchie espagnole par la mort de Charles II, en 1701, ayant donné lieu à la guerre qu'on sait, au commencement du dix-huitième siècle, la paix qui la termina fit passer, par les traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-1714), la province de Luxembourg avec les Pays-Bas à la maison d'Autriche. D'espagnols qu'ils étaient ces pays deviennent autrichiens. Le Luxembourg retourne à l'Autriche, non parce qu'il faisait partie de l'Allemagne ou de l'Empire, mais parce qu'il était compris dans la succession espagnole. Ce serait d'ailleurs encore un anachronisme flagrant que de parler de saint-empire ou d'unité allemande, c'est-à-dire de se servir de ces expressions dont l'une n'était plus et dont l'autre n'était pas encore de mise, dans un siècle qui fut presque entièrement rempli par les conflits ou par les luttes armées de la Prusse et de l'Autriche, notamment pendant la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans.

La Révolution, à la fin du siècle, trouva l'Autriche et la Prusse armées contre nous, mais ce fut, d'abord, moins au nom de la nationalité allemande que dans l'intérêt des monarchies menacées. C'est par le Luxembourg que, comme pour donner raison à Vauban, l'armée prussienne de 160,000 hommes, partie de Coblentz, commandée par Brunswick, après le célèbre manifeste, pénétra en France entre la Meuse et la Moselle, prit Longwy, enleva Verdun, et arriva à quarante lieues de Paris dans les défilés de l'Argonne où la France défendit vaillamment à Valmy, comme on disait alors, « ses défilés des Thermopyles.» Cette marche, exécutée plus rapidement, eût pu être fatale à la France; le danger qu'elle lui fit courir montre au moins suffisamment de quelle importance est la possession de la province du

Luxembourg dans le cas d'une guerre entre la Prusse et la France. Les généraux qui furent chargés alors de la défense du territoire français le comprirent très-bien ; ils s'acharnèrent à faire, pendant huit mois, en 1795, le siége de la ville de Luxembourg qui nous resta en effet, avec la province et toute la rive gauche du Rhin, par le traité de Campo-Formio jusqu'à la chute du premier empire. C'est alors que la province, qui est aujourd'hui le sujet d'un conflit diplomatique entre la Prusse et la France, forma notre département dit *des Forêts*. Mais, ici, nous entrons dans l'histoire et par conséquent dans la politique contemporaine puisque les parties invoquent ou attaquent pour le besoin de leur cause les traités de 1815, ou ceux qui en ont été comme la suite et la conséquence.

II

Personne n'ignore que c'est par le traité de Paris de 1814, confirmé et aggravé encore par le congrès de Vienne de 1815 que la province et la forteresse de Luxembourg ont été enlevées à la France comme la Belgique et la rive gauche du Rhin. C'est le point de départ de la question aujourd'hui en litige. Lorsque la France eut été condamnée, à la suite d'agrandissements excessifs et de désastres cruels, à subir cette perte, à qui allaient appartenir les Pays-Bas et par conséquent le Luxembourg? En 1814, ils furent offerts d'abord à l'Autriche. Elle les avait possédés avant la Révolution. Aucune puissance ne pouvait mieux servir, avec la Prusse, de barrière à la France et de protection à l'Allemagne, dont le sentiment national avait été cette fois réveillé et même surexcité par les empiétements de l'esprit de conquête et de domination du gouvernement qui tombait. L'Autriche refusa avec sagesse cette possession lointaine ; elle avait été pour elle, pendant toute la durée du dix-huitième siècle, une source d'embarras. On l'offrit alors à la maison d'Orange-Nassau, au roi restauré des Pays-Bas, Guillaume Ier.

Le roi Guillaume Ier avait à exercer des revendications au sujet de son héritage de Nassau sur les bords du Rhin. De plus, on avait promis de lui restituer ses anciennes possessions coloniales, et l'Angleterre désirait garder une partie de la Guyane et le cap de Bonne-Espérance. Ce fut donc à titre de dédommagement et pour l'intéresser avec le reste de l'Europe à contenir la France, rejetée même en deçà des limites de l'ancienne monarchie, qu'on lui donna, à titre personnel, le grand-duché de Luxembourg. Nous disons le grand-duché, et non pas la province, parce qu'on en démembra quelques districts qu'on

rattacha à la Prusse rhénane, et on y joignit, en compensation, une partie du duché de Bouillon, qui avait toujours été français, et une partie du territoire de Liége. Des anciennes limites particulières de la province même, on n'eut, comme on voit, nul souci, puisqu'on ajouta au grand-duché une partie wallonne en lui enlevant une partie germanique. Ce qu'on eut à cœur surtout, ce fut de mettre la ville de Luxembourg et le grand-duché à l'abri de toute revendication ou reprise possible de la part de la France. Le roi des Pays-Bas n'était peut-être pas en état de suffire à cette tâche; c'est pourquoi on décida que ce souverain entrerait, comme grand-duc d'un État qui était cependant pour le moins aussi français qu'allemand par la race et le territoire, dans la future confédération germanique.

La confédération germanique a été organisée dans sa forme définitive et la diète de Francfort constituée par les actes de 1816 et de 1818. On n'avait fait que poser jusque-là les principes de ce grand corps qui a vécu presque quarante années au centre de l'Europe et qui a succombé l'année dernière avec l'Autriche, à Sadowa. L'établissement de la confédération, par ces actes nouveaux, amenait naturellement le règlement de la situation du grand-duc de Luxembourg, roi des Pays-Bas, dans la confédération. Or, le roi des Pays-Bas avait à titre personnel la forteresse de Luxembourg, et l'occupation sérieuse de cette forteresse paraissait aux nouveaux confédérés un point capital. Si notre Vauban avait regretté amèrement la ville de Luxembourg dont la perte ouvrait le territoire français, entre la Meuse et la Moselle, les généraux de la coalition qui avaient trouvé, malgré le plus grand stratégiste et les plus héroïques efforts, le chemin de Paris, n'ignoraient pas l'importance de la place. Ils savaient la ligne du Rhin bien garantie, en cas de guerre défensive, par les forteresses de Coblentz, de Mayence et de Landau; mais, pour l'offensive, ils appréciaient la valeur de Luxembourg jetée en avant de ces trois places et à quatre lieues de notre frontière. Ce fut l'objet de cette convention particulière du 8 novembre 1816, entre le roi des Pays-Bas et la Prusse, confirmée ensuite par l'Autriche, par l'Angleterre et par toutes les puissances intéressées, en 1817 et 1819, et sur laquelle M. de Bismark s'est un instant appuyé pour maintenir le droit de la Prusse d'avoir garnison dans la ville de Luxembourg.

Cette convention est surtout et avant tout militaire. De même que la ville de Luxembourg domine le pays, la question de la possession de la forteresse domine celle de la province. On l'avait compris en 1815, on ne s'en aperçoit que trop aujourd'hui. Luxembourg est une ville de 12,000 âmes, composée d'une partie haute et d'une partie basse, d'un aspect d'ailleurs pittoresque et sentant son moyen

âge. On y peut entretenir, loger à l'aise une garnison de 6,000 hommes. Entre les mains de la France elle couvrirait Saarlouis et Longwy, entre les mains de l'Allemagne, elles les annulle. La convention du 16 novembre 1816 mit l'obligation de fournir la garnison de Luxembourg à la charge de la Prusse pour les trois quarts, du roi des Pays-Bas pour l'autre quart, et attribua les frais de réparation et d'entretien à la confédération germanique, qui, en effet, depuis lors, a augmenté les fortifications et y a ajouté un double rang de fossés et d'ouvrages extérieurs. Le roi de Prusse gardait le droit de nommer le gouverneur et le commandant de la forteresse. Ce n'était point là cependant un engagement spécial, une simple convention particulière et bilatérale entre la Prusse et le roi des Pays-Bas. Car le roi Guillaume l'a renouvelée dans les mêmes termes avec l'Angleterre, le 16 novembre 1816, avec l'Autriche le 12 mars 1817, avec la Russie, le 17 avril de la même année. Le roi de Prusse n'agissait pas seulement comme roi de Prusse, mais comme mandataire de la confédération; le roi grand-duc n'agissait pas seulement comme souverain indépendant, mais comme membre de la confédération ; car, dans le traité fait le 12 mars 1817, entre le roi des Pays-Bas et l'Autriche, l'article porte spécialement ces mots :

« La place de Luxembourg étant forteresse de la confédération germanique, et les gouvernements de Prusse et des Pays-Bas ne pouvant en conséquence être censés avoir l'obligation de l'entretenir exclusivement à leurs frais, la question de son entretien est réservée à la diète. »

C'était donc bien cette convention, une conséquence pratique, une mise à exécution, un corollaire de l'acte général du congrès de Vienne et de la constitution de la confédération germanique. Nous en avons une dernière preuve dans le fait que cette convention, ratifiée par les puissances cosignataires, est devenu l'annexe IV du récès signé le 20 juillet 1819 à Francfort, et qui achève l'établissement de la confédération (art. 35 et 36).

L'état de droit de la forteresse et du duché de Luxembourg est resté ainsi fixé sans changement jusqu'en 1830, où la révolution et la création du royaume de Belgique ont donné lieu de nouveau à l'intervention des grandes puissances et à un dernier règlement de la situation. Il y avait la même difficulté dans la province de Limbourg et dans la province de Luxembourg. La partie plus flamande de la première et la partie plus française de la seconde voulaient être réunies à la Belgique ; le reste du Limbourg et du Luxembourg, ayant plus d'affinité, soit de géographie soit de race, avec la Hol-

lande, voulait rester hollandais. Aucun désir du reste de sécession vers l'Allemagne chez ces dernières populations dont le langage, qui est bien loin d'être celui de Schiller et de Gœthe, se rapproche aussi bien du hollandais que de l'allemand. Ce sont ces difficultés que résolurent les traités de 1839, invoqués en second lieu par M. de Bismark, et actuellement soumis par la France et par la Prusse à l'examen et à l'appréciation des grandes puissances. Quels sont ces traités de 1839?

Les traités de 1815 avaient évidemment encore dans les rapports internationaux force de droit public en Europe. La création du royaume de Belgique avait été une infraction à ces traités; mais elle n'atteignait pas l'économie générale de l'édifice politique créé à cette époque. Les grandes puissances n'en étaient point sensiblement affectées; la confédération germanique subsistait. Quand donc les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse s'occupèrent de cette difficulté entre la Belgique et la Hollande en 1839, ils prirent évidemment les traités de 1815 pour base de l'arrangement à intervenir sur ce point particulier, à savoir le partage de ces deux petites provinces. Le réseau si habilement ourdi de ces traités, au milieu desquels M. de Bismark a porté la hache, avait manqué par un point. Il ne s'agissait que de renouer la maille. Telle est l'œuvre de ces traités de 1839. Destinés à réparer un accroc fait aux traités de 1815, ils font partie du système, ils en dérivent et ils le confirment.

Quels sont ces traités? D'abord un traité de partage entre le roi des Pays-Bas et le roi des Belges ; puis, deux traités conclus par les cinq grandes puissances avec chacune des deux parties contractantes et qui n'ont d'autre but que de confirmer le premier. Par le premier traité, le Limbourg et le Luxembourg sont partagés entre les deux États contendants, la Belgique et la Hollande. Pour ne parler que du Luxembourg qui nous occupe, la partie française avec Bouillon, Arlon, Neuchâteau, etc., en tout 199,703 habitants est réunie à la Belgique. L'autre partie, avec Luxembourg, soit 197,281 habitants reste, grand-duché bien amoindri, entre les mains, et à titre personnel toujours, du roi des Pays-Bas ou de la Hollande. Les autres traités sont simplement confirmatifs du premier. Les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse y font cependant ajouter, en faveur de la confédération germanique, une clause qui n'est pas sans importance dans le débat actuel. Comme ladite confédération avait en effet perdu une partie du grand-duché de Luxembourg retourné à la Belgique, on la dédommagea territorialement en lui substituant la partie du Limbourg restée à la Hollande. Petit échange de territoire assez insignifiant en lui-même mais qu'il faut

retenir à la cause, pour montrer une fois de plus que les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche, qui d'ailleurs accédèrent, comme représentants de la diète germanique, aux traités de 1839, agirent, stipulèrent, négocièrent, signèrent ces traités en conformité des traités de 1815, et dans l'intérêt de la confédération germanique qui en est issue.

Le grand-duché de Luxembourg, comme on l'appelle, débris d'une antique province qui, après des destinées si diverses, a eu la triste fortune de se voir démembrée déjà, en 1659, au profit de la France; en 1815, au profit de la Prusse; en 1839, au profit de la Belgique; ce pauvre grand-duché a-t-il eu beaucoup à se louer d'être la propriété privée du roi de Hollande et de faire partie de la confédération? Politiquement il a joui, sous l'administration du roi ou de son représentant agissant au nom du grand-duc, d'une certaine liberté. Ayant une constitution particulière, peu d'impositions (elles s'élèvent à trois millions), un service militaire à peu près nominal, malgré un contingent de 3,721 soldats, une constitution particulière et libérale, on comprend bien que les Luxembourgeois eussent désiré conserver leur indépendance, leur état actuel. Ils chantent non sans raison, mais avec tristesse, une chanson dont le refrain est celui-ci: « *Wir wollen bleiben was wir sind*, Nous voulons rester ce que nous sommes. » Quoique la population parle un patois bas-allemand, elle a vu volontiers l'administration adopter le français pour langue administrative, officielle, et faire frapper des monnaies selon notre système avec cette inscription : *grand-duché de Luxembourg* et l'indication également française de la valeur. Les livres et plusieurs journaux s'y impriment en français; si la langue vulgaire dérive de l'allemand, la langue française est généralement entendue dans le grand-duché, quoi qu'en dise le correspondant dont M. de Benningsen a lu récemment la lettre au parlement de la confédération du Nord, dans une intention facile à deviner.

L'avantage d'appartenir à la confédération germanique est moins évident pour les habitants. Il s'en faut de beaucoup, grâce aux habitudes connues de l'administration militaire prussienne, que les villes de la confédération recherchent comme un bienfait, ainsi qu'il arrive chez nous, la présence d'une garnison. La ville de Luxembourg surtout est dans ce cas. En 1859, moment d'une réaction en Allemagne contre les conséquences révolutionnaires mais libérales aussi de 1848, la diète exigea du grand-duc un petit coup d'État qui frappa quelques extensions de liberté acquises à cette époque. La population de Luxembourg ne l'oublia pas : à l'époque de la guerre de 1859, qui faillit un instant s'étendre de l'Italie à l'Alle-

magne, lorsqu'on requit son contingent, les recrues, en partant, poussèrent des acclamations devant la maison du Consulat de France.

Au point de vue économique, le grand-duché de Luxembourg, confinant à quatre pays, la France, la Prusse, la Belgique et la Hollande est un pays de transit assez actif. Une mauvaise habitude, du reste, en fait le foyer d'une contrebande lucrative aux dépens des États limitrophes; et, pour lui-même, il jouit des priviléges d'un marché libre. Il a été englobé dans le réseau des douanes allemandes, dans le Zollverein, mais il n'en tire pas de grands avantages. Son éloignement de la Hollande, dont vingt-cinq lieues le séparent, son isolement au milieu des pays étrangers qui l'entourent, n'ont pas été très-favorables, depuis la création des chemins de fer, à l'établissement de ces communications rapides dont jouissent tous les États voisins. Si la ville de Luxembourg est reliée au midi par des embranchements, mais d'une manière indirecte et à l'aide de circuits, d'un côté, aux chemins de fer de France et de la Bavière rhénane, et, de l'autre, avec ceux de la Belgique méridionale, en revanche, elle attend une ligne qui la rattache au nord directement à la Hollande, par le Limbourg, à Maestricht, et à l'Allemagne septentrionale, par Aix-la-Chapelle et Cologne ou par Coblentz. Il y a là, dans le réseau des chemins de fer qui se pressent cependant à droite et à gauche du grand-duché, un intervalle, un vide qui lui est préjudiciable et qui dépend évidemment de sa situation politique, de son isolement.

Il ne manquait plus à la fortune ou à l'infortune de la ville et du territoire du grand-duché de Luxembourg, que d'être l'objet et l'occasion d'un conflit entre deux grandes puissances. C'est ce que lui a préparé évidemment M. de Bismark en mettant à néant les traités de 1815, aux bruyants applaudissements d'un grand nombre et en brisant la confédération germanique, pour en reconstruire une autre qui fût sous la main de la Prusse. Le grand-duché de Luxembourg ne pouvait guère éviter cette destinée. Ces grands événements devaient poser nécessairement la question sans même qu'on eût besoin de la soulever ; on s'en convaincra aisément. Elle s'imposait au Luxembourg même et à toutes les parties qui pouvaient y être intéressées. Voyons comment elle a été la conséquence naturelle, obligée des événements.

Avant la guerre entre l'Autriche et la Prusse, lorsqu'on cherchait encore à reconstituer la confédération pacifiquement et à l'amiable, on se préoccupait déjà de la situation du Luxembourg. Dans un projet de reconstitution qui émanait de la Prusse et qui n'était pas très-

pacifique, on mettait les deux provinces du royaume des Pays-Bas, le Limbourg et le Luxembourg, en dehors de la future confédération, tout comme les provinces allemandes de l'Autriche. On n'avait garde, dans ce projet, de considérer le Luxembourg comme une terre allemande, nécessaire à l'Allemagne. Mais l'ambition croît avec le succès, et l'appétit vient en mangeant. La guerre éclate, mettant à néant ces beaux projets; les confédérés prennent parti, qui pour la Prusse, qui pour l'Autriche. Le grand-duc, roi de Hollande, ne se prononce pas; il reste neutre, de l'assentiment même de la Prusse, qui ne lui cherche point noise à ce sujet. Il garde son contingent et ne le prête à personne, pendant que le Nord et le Sud de l'Allemagne sont aux prises. C'était se mettre déjà en dehors de l'Allemagne, en dehors de la confédération déjà brisée. Pendant la guerre et même après la guerre, terminée à Sadowa à l'avantage de la Prusse, M. de Bismark, s'il en veut au roi des Pays-Bas ou plutôt au grand-duc, pour cette neutralité, n'en fait point cependant contre lui un cas de guerre, une occasion de protestation ou de revanche.

La paix est conclue à Prague sur les ruines des traités de 1815, de la confédération germanique, de la diète de Francfort; M. de Bismark refait aussitôt, avec les États qui y consentent bon gré mal gré, la confédération de l'Allemagne du Nord, qui ne devait aller que jusqu'au Mein; il prépare, conclut même avec les États de l'Allemagne du Sud, ces traités d'alliance offensive et défensive qu'il a publiés récemment, dans un moment qui a paru au gouvernement français au moins peu opportun. M. de Bismark a-t-il dès lors cherché à faire entrer le grand-duc, roi de Hollande, dans la nouvelle confédération du Nord, à conclure avec lui quelque alliance offensive et défensive? On a supposé, répété même que les ports de la Hollande, le Zuyderzée, auraient assez convenu à la confédération du Nord, qui peut aussi viser à devenir une puissance maritime. Si M. de Bismark a fait faire quelque tentative dans l'un ou l'autre sens, auprès du grand-duc, auprès même du roi de Hollande, c'est ce que certaines personnes seules peuvent savoir à Berlin et à la Haye.

Toujours est-il que, pour tout le monde, deux faits restaient évidents, indéniables, alors cependant à peine aperçus, dans le trouble des esprits et la confusion des affaires. Le roi de Hollande se trouvait, comme grand-duc de Luxembourg, entre une confédération à laquelle il avait été lié, mais qui n'existait plus, et une confédération qui était en train de se faire, mais à laquelle aucun lien ne le rattachait. En droit public, il n'était donc plus membre d'aucune confédération; il rentrait dans sa pleine et entière indépendance de souverain européen; il était séparé de l'Allemagne, à laquelle l'avaient attaché les traités de 1815 et ceux qui en avaient été

la conséquence. M. de Bismark lui-même l'a proclamé, reconnu. Voilà pour le premier fait. Le second, est-il besoin de le rappeler? le voici. Le roi de Prusse, car il faut bien nommer quelquefois le souverain de l'Allemagne du Nord, le roi de Prusse maintenait sa garnison dans la ville de Luxembourg, c'est-à-dire dans la capitale d'un État qui n'appartenait plus ni à la vieille Allemagne, ni à la nouvelle, ni à la confédération germanique détruite, ni à la confédération du Nord improvisée, en un mot, dans la capitale d'un État rendu à son indépendance, dans la capitale du grand-duc de Luxembourg. De quel droit? C'est ce qu'il serait difficile de dire. Le diplomate le plus fertile en ressources ne pouvait plus invoquer que le fait brutal qu'on peut parer de la maxime latine quelquefois en usage, le *locus standi ;* traduction exacte : *J'y suis, j'y reste.*

Dire que c'était là une situation dont le roi-grand-duc n'avait point à se préoccuper, ce serait se faire vraiment une singulière idée de la dignité et de la responsabilité d'un souverain ! Que les grandes puissances, qui ont laissé consommer dans le Sleswig, et aux dépens de l'héroïque peuple danois, cette première violation du droit dont on voit aujourd'hui les conséquences, se soient efforcées de détourner les yeux, passe encore, on s'accoutume à tout. Mais le grand-duc avait les Prussiens chez lui, il habitait une maison dont un autre avait la clef; pouvait-il se taire? M. de Bismark nous met à même ici, grâce à la réponse qu'il a faite le 1er avril aux interpellations de M. de Benningsen de continuer l'exposé de l'affaire.

C'est au mois d'octobre de l'année dernière que le roi-grand-duc, voyant l'occupation prussienne se prolonger, chercha, pour nous servir des expressions pour le moins étranges de M. de Bismark, « à lui persuader qu'il n'avait plus droit de tenir garnison à Luxembourg. » Décidément, cet ancien membre de la défunte confédération ne voulait point faire partie de la nouvelle. Le grand-duc avait consulté les sentiments, les intérêts de la population du Luxembourg, et il s'était convaincu, M. de Bismark l'a reconnu, qu'elle avait une répugnance complète à accéder à la confédération du Nord. M. de Bismark, avec cette ironie amère et ce dédain qui lui sont familiers, attribue cet éloignement « à la mauvaise humeur clairement exprimée des hautes classes du duché contre la Prusse et ses succès, et à la répugnance des classes inférieures à s'imposer les charges qu'entraîne nécessairement une défense sérieuse du pays. » On y pourrait trouver aisément de plus honorables motifs. Voilà, en tous cas, toutes les classes de la population du Luxembourg dûment averties, si les Prussiens, par malheur, pénétraient en belligérants chez elles, de l'estime et de la sympathie qu'elles leur inspirent.

M. de Bismark s'est demandé alors, il le confesse à la face de l'Eu-

rope, s'il n'était pas bon « d'exercer une influence ou même une pression à l'effet de faire accéder à la confédération du Nord le grand-duché qui appartient au Zollverein. » A-t-il voulu faire entendre par là quelque démonstration diplomatique et militaire, ou simplement la dénonciation du Zollverein, qui aurait ainsi privé les Luxembourgeois des avantages, assez maigres d'ailleurs, de l'union douanière avec l'Allemagne. On ne sait. Après mûre réflexion, M. de Bismark a renoncé à toute pression. Il s'est consolé même de ne pas voir dans la confédération du Nord un grand-duc, roi des Pays-Bas, « un confédéré qui aurait ailleurs son centre de gravité, ses intérêts, » etc. Il a fait de nécessité vertu. Mais il s'est consolé mieux encore en laissant la garnison prussienne à Luxembourg. Le grand-duc n'était point parvenu « à lui prouver qu'il n'avait point droit de rester chez lui. » M. de Bismark avait répondu de nouveau sans doute : J'y suis, j'y reste.

La question est alors entrée dans une autre phase où la France s'est trouvée à son tour engagée. Ici, faute de documents ou de communications officielles émanées des parties, nous sommes obligés parfois de procéder par des formes dubitatives, par des suppositions ou des conjectures. Mais les unes et les autres peuvent avoir souvent un grand caractère de probabilité. Est-ce le roi-grand-duc qui, fatigué d'une situation qui n'est réellement ni digne ni tenable, ou dégoûté d'une propriété qui est pour lui une source d'embarras et une occasion d'humiliations, s'est tourné le premier vers la France? Est-ce le gouvernement français qui a fait des ouvertures à la Hollande pour essayer de la tirer d'une difficulté épineuse et se garantir lui-même? Nous ne savons. M. de Moustier, dans sa communication au Corps législatif, a dit que l'initiative venait du roi-grand-duc et il n'a pas été démenti par celui-ci. En vérité, si le gouvernement impérial n'avait été mû que par le sentiment du droit violé, par une sympathie naturelle pour un voisin faible ou par une susceptibilité légitime à l'endroit des intérêts de la France, il pouvait le dire hautement et fièrement dans une chambre française.

Mais l'affaire s'était présentée d'abord, par des indiscrétions malavisées ou malveillantes, en France ou en Allemagne, sous un assez mauvais jour. Quand le bruit se répandit, dans le courant de mars dernier, de négociations, d'arrangements, entre la Haye et Paris, à propos du Luxembourg, il s'y mêla aussitôt des mots assez malsonnants de marché et de vente. Le télégraphe, grâce auquel on a maintenant les premières nouvelles, n'en fait jamais d'autres. Il est grossier, brutal, dans sa précision et dans sa promptitude. Que pouvait-il y avoir de vrai dans ces bruits, dans le caractère

surtout qu'on leur prêtait ? Il est certain qu'il s'est agi d'une cession, puisque, M. de Bismark nous l'apprend, le roi-grand-duc, au milieu du mois de mars, a interrogé le gouvernement de Berlin à l'effet de savoir comment il envisagerait un transfert de sa souveraineté en d'autres mains. M. de Bismark n'a pas épargné à ce sujet les traits de son ironie au roi de Hollande. Il ne comprend pas, lui, et pour cause, qu'on se « dépouille » d'une propriété, qu'on lâche ce qu'on tient. Il abandonna donc à sa propre responsabilité ce souverain, fait pour l'étonner, qui se dépouille, lorsque, lui, il prend ; il rejeta même avec dédain ses bons offices pour les arrangements qui pouvaient devenir nécessaires, en cas de cession, entre la France et la Prusse ; et, enfin, pour l'appréciation même du fait, il s'engagea à en référer d'abord aux puissances cosignataires des traités de 1839, à ses confédérés, à l'opinion publique allemande ; et, tout en protestant de ses intentions pacifiques, il ne négligea pas de se faire couvrir d'applaudissements et de bravos par la promesse de ne « laisser porter préjudice à aucun des droits incontestables d'États « allemands et de peuples allemands. »

Les explications données, à la fin de la première semaine d'avril, au parlement hollandais par M. van Zuylen, sur les interpellations de M. Thorbecke, ne nous en ont pas beaucoup plus appris sur la nature précise et l'état des négociations poursuivies entre Paris et la Haye, au sujet du Luxembourg. Le ministre hollandais, au nom de son souverain, a repoussé toute idée de vente qui ferait ressembler cet abandon ou ce transfert d'une souveraineté à un honteux marché. Il faut dire que ce sont les feuilles allemandes surtout qui, assez mécontentes du fait, avaient donné ce caractère aux bruits en circulation. Elles avaient même fixé le prix de la vente qui ne s'élevait à rien moins d'abord que cent millions. Ce serait, indépendamment de la question du marché, assez chèrement payer un pays dont les revenus, qui s'élèvent à trois millions, sont à peu près dépensés dans le pays. Les journalistes allemands en faisaient des gorges chaudes. Le descendant des Orange-Nassau avait changé sa devise, disaient-ils : au lieu de : « Je maintiendrai ; » il dira désormais, « Je tiendrai. » S'il devait y avoir transfert, il est évident que cette mutation donnait lieu, de la part de l'acquéreur, à des indemnités. Le roi de Hollande avait, comme grand-duc, une liste civile de 100,000 fr., et le prince Henri comme gouverneur un traitement de 40,000 fr. Ces deux sommes représentent la rente d'un capital de deux millions et demi à peu près, qui pourrait être acquis au roi de Hollande et à son fils. Restent maintenant à la charge du roi de Hollande, s'il livre sa propriété, ou plutôt de l'acquéreur, le remboursement des frais faits depuis 1815 par la

confédération germanique pour l'entretien, les réparations et augmentations de la forteresse de Luxembourg, dont le roi de Prusse s'est fait l'adjudicataire depuis la dissolution de la confédération. C'est en vertu, évidemment, de cette obligation que le roi de Hollande offrait de se rendre intermédiaire entre la Prusse et la France. Réduit à ces termes, l'arrangement se faisait à l'aide d'une indemnité de huit à dix millions au profit du roi de Hollande et du roi de Prusse. Voilà probablement le vrai.

Marché ou transfert, le parlement hollandais, à l'occasion des interpellations de M. de Thorbecke parut tenir surtout à mettre le gouvernement des Pays-Bas et le roi de Hollande en dehors du conflit. Le mécontentement était fort grand quoique peu motivé en Allemagne, contre le roi-grand-duc et même contre les Hollandais. Les appétits germaniques de M. de Bismark, la variété de ses moyens, la légèreté de ses scrupules sont faits pour effrayer ses voisins; et le plus sûr est de ne pas donner prise.

M. de Benningsen qui tient, comme on sait, au Luxembourg, avait trouvé très-scandaleux le projet d'aliénation de ce berceau des souverains allemands, de la part d'un Nassau, d'un souverain allemand aussi, puisqu'un de ses ancêtres, Adolphe de Nassau, au treizième siècle, avait été également empereur d'Allemagne. Singulier empereur, il est vrai! Élu par surprise, aux frais de l'archevêque de Mayence, pauvre et impuissant, il s'avise, pour se recommander, de réclamer au roi de France, Philippe le Bel, dans une lettre, bien lourde d'arguments et de raisons de chancellerie, les limites de l'Empire, la Saône et le Rhône! Philippe le Bel lui écrit en réponse, au milieu d'une grande lettre, ces deux seuls mots qui pourraient être encore de mise : « *Trop allemand.* » Aussitôt les princes d'Allemagne accusent leur nouveau souverain de se faire stipendier par l'Angleterre, de laisser dépérir l'Empire entre ses mains; et ils lui opposent Albert Ier d'Autriche, fils du célèbre Rodolphe de Habsbourg, qui le défait et le tue, entre Worms et Spire, à Gelheim. M. de Benningsen a décidément la main assez malheureuse, quand il cherche les précurseurs impériaux du pan-germanisme.

Au reste le roi-grand-duc ne descend-il pas tout aussi bien des Orange que des Nassau? L'ancien président du *National-Verein*, aveuglé par son patriotisme, semble l'oublier complétement. A supposer qu'il consulte ses ancêtres, le roi des Pays-Bas pouvait donc tout aussi bien céder le Luxembourg à la France que le laisser à l'Allemagne; à moins cependant que la teutomanie de M. de Benningsen ne réclame aussi Orange, une ville ornée encore de ruines romaines sur notre sol, mais qui a été aussi terre d'Empire au trei-

zième siècle ! Qu'en pense M. le prince d'Orange, héritier du roi des Pays-Bas, qui était encore ici à Paris, tout dernièrement.

Les patriotes hollandais, du parlement de la Haye, gens plus positifs et plus modestes, qui ne sont point possédés de la manie de l'archéologie politique, ne s'embarrassaient point dans toutes ces phrases creuses et ces fripperies historiques. Ils entendaient déjà dans les journaux de l'Allemagne répéter à leur endroit ces mots chagrins et menaçants : « Nous avons un mauvais voisin. » M. de Thorbecke s'empressa donc de constater que la cession du grand-duché de Luxembourg était dans l'intérêt du roi de Hollande et des Pays-Bas; mais il reprocha au gouvernement hollandais de s'être mêlé de cette affaire qui ne regardait que le grand-duc et non le roi de Hollande; et il lui imposa, avec l'assentiment de la chambre, le devoir de ne plus s'entremettre dans ces négociations, quelles qu'elles fussent. Elles relevaient du grand-duc, non du roi, des Luxembourgeois et non des Hollandais. Ainsi le vaisseau de la Hollande, pour nous servir d'une figure assez en usage pour ce pays, coupait le câble qui traînait après lui une chaloupe devenue gênante, incommode, en un temps mauvais, surtout parce qu'elle a des Prussiens à bord.

Voici donc la situation de ce pauvre Luxembourg : les Pays-Bas ne veulent plus entendre parler de lui; il voudrait bien, lui, n'entendre plus parler des Prussiens. Quant au grand-duc, il ne demande pas mieux que de se défaire de sa maison, mais M. de Bismark tient la clef dans sa poche. Que faire? La communication faite par M. de Moustier, ministre des affaires étrangères de France, au Corps législatif, pour aller au-devant des interpellations et les étouffer, ne nous a presque rien appris de plus. Le gouvernement français a déclaré, par sa bouche, qu'il n'avait jamais compris l'acquisition de ce territoire qu'à trois conditions : le consentement libre du grand-duc, le vœu des populations manifesté par le suffrage universel, l'avis des grandes puissances; et il s'est déclaré disposé à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses des traités de 1839. Nous avons su au moins par là que la question était entrée dans une phase diplomatique. Elle est soumise en ce moment encore au jugement des intérêts européens. Examinons les trois conditions mises au transfert du grand-duché par le gouvernement français.

Le consentement du grand-duc; il ne fait pas un doute, puisqu'il a pris l'initiative des propositions. Il faut seulement qu'il persiste, et peut-être réfléchit-il? Le consentement des populations, M. de Bismark n'en doute pas plus que tout autre. La réponse des puissances interrogées par la Prusse sur « la valeur des

traités » de 1839, et par le gouvernement français, sur « les intérêts » qu'elles peuvent avoir dans cette affaire, est moins certaine. Il faut distinguer ici entre la question de droit et la question de fait. La première, c'est M. de Bismark qui l'a soulevée, et la seconde a été posée par le gouvernement français. La Prusse, en effet, parle de « la valeur des traités » et la France des « intérêts des puissances. » Chose cependant singulière, et qui est bien faite pour renverser les prévisions des meilleurs politiques! selon toute probabilité, l'unanimité qui, au point de vue des traités et du droit, condamnera les prétentions de M. de Bismark au Luxembourg, pourra ne pas se retrouver lorsqu'il s'agira d'autoriser plus ou moins, en fait, la France à acquérir le grand-duché.

En droit, la présence des Prussiens dans la ville de Luxembourg n'est autorisée ni par les traités de 1839, ni par ceux de 1819, ni par ceux de 1816, ni au nom du congrès de Vienne ni au nom de la confédération germanique qui a été détruite, ni au nom de la confédération de l'Allemagne du Nord qui s'élève. Il est vrai, la Prusse, selon les plus récentes informations, aurait invoqué, à la dernière heure, des droits particuliers de succession qui ne laisseraient point au roi-grand-duc le droit d'aliénation. En effet, le roi de Hollande, à Luxembourg, ne serait que le représentant d'une branche cadette de la maison de Nassau; les droits de réversibilité au profit de la branche aînée ou de Walram auraient été réservés, par un article des traités mêmes de Vienne, et le roi de Prusse, qui n'oublie rien, serait, depuis les évenements de 1866, possesseur et titulaire de ces droits. A la bonne heure! Mais, les traités de 1815 ne sont-ils pas d'abord invalidés? Enfin, à supposer qu'un de leurs articles réserve véritablement ces droits de la branche aînée de Nassau, de la branche de Walram, cet article couvre-t-il les nouveaux droits de Sa Majesté le roi de Prusse? Donc, la réponse des puissances sur ce point semble devoir donner raison à l'historique que nous avons fait plus haut et condamner, à Luxembourg, la présence des troupes prussiennes.

En ce qui concerne la question d'intérêt, il peut n'en être pas ainsi. Les puissances ne verront peut-être pas d'un même œil que le Luxembourg soit à la Prusse ou à la France. Celles-ci peuvent désirer qu'il aille à l'une et celles-là à l'autre; quelques-unes ni à l'un ni à l'autre, afin de mettre les deux parties dos à dos. Ce sont les raisons qui ont accrédité le bruit que le Luxembourg pourrait être neutralisé, soit qu'il restât au grand-duc, soit qu'il fût rattaché même à la Belgique, en tous cas sans garnison prussienne.

Mais, M. de Bismark cédera-t-il sur ces traités de 1839, 1819 et 1816? Sa Majesté le roi de Prusse, si elle s'est substituée aux droits

de la branche aînée des Nassau, y renoncera-t-elle? Enfin, ces concessions admises; d'une part, la Hollande est-elle disposée à renouer entre elle et le Luxembourg le câble qu'elle a coupé? N'a-t-elle pas déjà trop ressenti les inconvénients et les périls de cette possession lointaine, objet de si ardentes convoitises, pomme de discorde entre deux puissants États. M. de Bismark n'a-t-il point contribué encore à la désintéresser en faisant pour la confédération le sacrifice du Limbourg, cependant beaucoup plus allemand. D'autre part, si la France et la Hollande consentent à agrandir, même pour si peu, la Belgique neutralisée, est-il bien sûr que nos voisins et frères du Nord qui contractent une alliance conjugale à Berlin, se prêtent à un arrangement qui pourrait blesser la susceptibilité française? Quelques esprits, maussades si l'on veut, ne sont déjà que trop enclins à voir la Belgique, entre la Hollande dont elle s'est séparée, et la France qui l'a souvent convoitée, disposée à pencher du côté de la Prusse. Mais le grand-duché de Luxembourg ne pourrait-il pas rester isolé dans son intégrité et dans son indépendance? Hélas! par ce courant de grandes agglomérations qui emporte la politique et les peuples, les États moyens, il faut l'espérer, peuvent subsister encore; mais les petits États! ils disparaissent, ils se fondent, ils s'en vont : « *Wir sind zu viel kleen;* Nous sommes beaucoup trop petits, » disent eux-mêmes les Luxembourgeois, dans leur langage, en faisant un retour sur leur obscurité et leur bonheur évanouis.

Ne craignons pas de le dire, la question serait sans difficulté réelle sans périls menaçants, si elle n'était compliquée par l'énorme importance des déplorables événements accomplis l'année dernière avec l'assentiment tacite et, ici où là sans doute, avec la complaisance des grandes puissances aveuglées. C'est la rivalité de la grande Allemagne ou plutôt de l'Allemagne prussienne et de la France qui se pose nécessairement pour la première fois, mais non pour la dernière, dans la petite ville de Luxembourg. La place de Luxembourg n'est rien par elle-même; elle est tout, parce qu'il y a d'un côté la France de 1814 et de l'autre la grande Prusse de 1866. La Prusse n'est pas encore un empire et elle devient déjà contre nous ce qu'était l'Autriche aux seizième et dix-septième siècles. Nous avons déjà, comme alors, les *Impériaux* sur notre frontière; ce sont les Prussiens. M. de Bismark pouvait, par un trait de politique qui n'eût peut-être pas été des moins habiles, retirer, au lendemain de Sadowa, ses 3,000 hommes de la citadelle du roi-grand-duc et attendre, pour voir comment celui-ci en saurait disposer. Le gouvernement français pouvait, à la rigueur, ne pas s'inquiéter de la présence de plusieurs régiments prussiens derrière les murs d'une forteresse située à quatre lieues de son territoire, fermer les yeux sur les embarras du roi de Hollande,

n'ouvrir point les oreilles à ses propositions. La rivalité des deux nations ne se serait peut-être pas posée aujourd'hui ; mais ne se serait-elle pas posée demain ? elle n'aurait peut-être pas éclaté à Luxembourg, mais à quelques lieues de là. Si, aujourd'hui, le conflit des sentiments nationaux de deux puissants peuples retentit dans les échos de la tribune et de la presse allemandes, et avec autant de force quoique avec moins de bruit dans le cœur de tous les patriotes français, s'il y a des armements et des préparatifs plus ou moins déguisés de la part de deux grandes puissances, c'est qu'une dernière bombe est partie du champ de bataille de Sadowa, destinée à décrire une courbe plus ou moins formidable, pour éclater un jour ou l'autre sur le sol européen et y mettre peut-être le feu. Au moment où elle semble approcher de nous, la diplomatie européenne, mise aujourd'hui en demeure de veiller à la sûreté de l'Europe, parviendra-t-elle à l'éteindre? C'est là la question qui tient, on peut le dire, dans la plus poignante inquiétude tous les cœurs et tous les esprits.

Résumons, pour conclure, cette histoire rétrospective du grand-duché de Luxembourg et le débat récent auquel il a donné lieu.

Ce petit pays est un territoire et une population mixtes, par les origines, par la population, par le langage, par les destinées, comme il arrive à presque tous les pays de frontière. Au point de vue de la race, de la géographie, de l'idiome, de la nationalité, il n'appartient proprement à personne. C'est tout au moins un prolongement du territoire français et une extrémité de la langue allemande. Comme tous les pays frontières, il a flotté, pendant le moyen âge féodal, selon les hasards de la fortune, des conquêtes, des héritages, entre l'Allemagne et la France. Dans les temps modernes, il a été successivement, par les arrêts de la diplomatie, espagnol, autrichien, français, hollandais. Il ne s'est jamais appartenu en propre, et il n'est jamais resté définitivement à aucun État. Aujourd'hui, c'est une propriété particulière, indiscutable, du roi de Hollande, à titre de grand-duc, convoitée par la Prusse qui la tient, par le gouvernement français qui la désire, et sur le sort de laquelle la diplomatie européenne, comme il lui est arrivé déjà quelquefois, est appelée dans une certaine mesure à prononcer.

Au vrai, l'importance de la possession n'est très-considérable ni pour la France, ni pour la Prusse maîtresse de l'Allemagne. Quelques lieues de territoire et une forteresse de plus ou de moins ne les rendront ni l'une ni l'autre plus grande ou plus petite. Stratégiquement, et pour tout esprit impartial, la forteresse de Luxembourg n'est utile à la Prusse que pour prendre l'offensive contre nous ; pour la France, elle ne peut servir, mais très-utilement, qu'à la défensive. Il

ne s'agit que de jeter les yeux sur une carte géographique pour s'en convaincre. Entre les mains de la Prusse, Luxembourg nous menace; entre nos mains, il nous couvre. Si nous ne le savions pas, les arguments militaires qu'ont fait valoir, dans les journaux prussiens, des plumes autorisées, auraient suffi pour nous l'apprendre. Luxembourg tient la route de Paris ; il ne commande pas la route de Berlin. En l'état, il semble donc que la sagesse de la diplomatie européenne pourrait aisément disposer de ce petit pays de frontière, soit pour le rattacher à celle des deux puissances à laquelle sa possession peut-être la plus utile et la moins menaçante, soit pour l'annexer, en la neutralisant, à un autre État voisin. Mais ici, la diplomatie elle-même se heurte contre les passions et les intérêts de deux grands gouvernements aigris ou ambitieux ; et ce serait peut-être encore s'aventurer que de croire au succès de ses pacifiques efforts.

On ne fera croire à personne que deux grands gouvernements, comme ceux de Paris et de Berlin, se soient avancés si loin, et que deux grandes nations comme la France et l'Allemagne se soient si profondément émues pour quelques lieues de territoire. Le roi de Prusse est d'autant moins disposé à sortir du Luxembourg qu'il y a prolongé davantage son séjour, et que cette occupation, au moins contestable en droit, a fait plus de bruit. Le gouvernement français est d'autant plus porté à maintenir des prétentions non démenties qu'elles ont été plus modestes, et qu'il en a pris sur lui toute la responsabilité. Derrière M. de Bismark, l'Allemagne s'agite et dit : « Le Luxembourg est petit, mais mon honneur y est attaché. » Derrière le gouvernement impérial, la France qui ronge son frein avec tristesse, répond : « Je ne tiens pas au Luxembourg, mais il menace ma sécurité. » Vainement, M. de Bismark essaye maintenant de contenir ou de faire croire qu'il contient au moins, dans ses journaux officieux, les passions qu'il a déchaînées et qui le débordent. Vainement, le gouvernement français impose la modération même la plus résignée aux feuilles dont il dispose, et cherche à arrêter la contagion des passions qui éclatent dans quelques journaux. Quand les peuples s'émeuvent aux mots « d'honneur » et de « sécurité, » les gouvernements ne restent pas toujours maîtres de leurs résolutions. Là est toute la gravité du conflit.

Non ! l'honneur allemand : non, l'honneur prussien ne sont pas attachés à la forteresse du Luxembourg. Tout au plus le roi de Prusse qui, depuis Sadowa, peut croire que le drapeau prussien ne recule plus, veut-il y mettre son amour-propre. Mais lorsque, au nom de la *nationalité*, un peuple s'est fait entre soi une guerre fratricide, quand il a balayé de ses propres mains, ou laissé balayer de vieilles souverainetés, quand, ébloui par le succès, il prête les mains à sa propre

servitude et fait litière de ses vieilles traditions et de ses plus chères libertés, on peut le mener, avec ce même mot, à ce degré d'infatuation et d'aveuglement qui ne respecte plus ni la dignité ni l'indépendance de ses voisins !

Non ! la ville de Luxembourg, en elle-même, ne menace pas notre sécurité. Mettez-la entre les mains d'un autre petit État ; elle ne nous est plus dangereuse. Personne ne niera cependant qu'elle n'ait été placée, en 1815, dans la confédération germanique, comme un gage et une garantie contre nous ? Qu'est-elle donc maintenant, si ce n'est une menace, et qui peut décupler d'intensité, si elle reste entre les mains, non pas de la confédération germanique, mais de l'Allemagne mise à la discrétion militaire de la Prusse ?

Spectatrice effarée ou inquiète de la lutte de l'année dernière, la France, après Sadowa, n'a-t-elle pas eu aussi « ses angoisses patriotiques ? » Elle a vu depuis, avec des inquiétudes croissantes, se former la confédération du nord de l'Allemagne entre les mains de la Prusse. On s'est efforcé de la rassurer ; ni les circulaires ministérielles, ni les journaux, des nuances même les plus opposées, ni les discours en ce sens ne lui ont fait défaut. Le roi de Prusse a cependant conclu avec les États allemands du Midi des alliances offensives et défensives. La constitution de l'Allemagne du Nord est aujourd'hui achevée. Demain peut-être l'Allemagne du Sud va demander à y entrer. M. de Bismark nous a révélé qu'il avait été tenté d'exercer sur le roi de Hollande ce *compelle intrare* dont le succès l'encourage. Sommes-nous en mesure, nous, de conclure de pareilles alliances, par exemple, avec la Hollande, avec la Suisse, avec la Belgique, pour nous couvrir ? Qui le pourrait dire aujourd'hui ? Eh bien ! comment la France, qui, par suite des erreurs ou des fautes commises l'année dernière, voit grandir à vue d'œil sur sa frontière du nord et de l'est une puissance si ambitieuse, si envahissante, si formidable, qui l'enserre, qui l'entoure, comment ne serait-elle pas inquiète, émue, ahurie ? Certes, le grand-duché de Luxembourg ne tente pas la France, et la forteresse de Luxembourg n'est point de taille à l'effrayer. Ce qui met en péril sa sécurité, ce qui la diminue et la menace, ce n'est pas même que Luxembourg soit entre les mains de l'Allemagne, c'est que l'Allemagne soit entre les mains de la Prusse. Voilà ce qui vraiment rend la situation si douloureusement sérieuse ; car, à supposer que la diplomatie parvienne à arracher à la Prusse la forteresse de Luxembourg, même pour la donner à la France, l'Allemagne n'en sera pas moins ce qu'elle est devenue, ce qu'elle devient, c'est-à-dire un nouvel empire, une nouvelle maison d'Autriche, tous les deux plus formidables, et avec une rancune de plus contre la France.

HENRI D'ESPARVILLE

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

IX[1]

Treize années s'étaient écoulées depuis la mort de M. Faurel, et nous retrouvons, un soir d'hiver, Renée et sa nièce seules, toutes deux dans le salon de la rue du Cirque. Louise chantait un air joyeux qui ne paraissait nullement distraire madame Faurel de sa profonde mélancolie.

La jeune fille avait victorieusement tenu les promesses de son enfance : elle était ravissante, et l'intelligence rayonnait sur son visage à la fois doux et mutin.

Elle quitta le piano et vint embrasser sa tante. Un pâle sourire effleura les lèvres de Renée, dont la beauté n'était plus qu'un souvenir, et elle rendit d'un air distrait à Louise les caresses qu'elle venait de recevoir ; puis, posant son ouvrage sur la table, elle dit :

— Léonie ne viendra pas ce soir.

Louise regarda la pendule et répondit :

— Il n'est que neuf heures et demie, elle arrive quelquefois plus tard. Voulez-vous que je vous fasse la lecture en attendant ?

— Merci, ma chérie.

Louise s'assit près de Renée, et tirant une tapisserie de sa boîte à ouvrage, elle se mit à travailler en silence.

Bientôt un coup de sonnette se fit entendre, et une femme, dont la toilette et les allures étaient jeunes et élégantes, parut dans le salon.

— Bonsoir, chère Renée, bonsoir, mon bijou, dit-elle en entrant ; comment vont mes belles recluses ? Je n'ai pas voulu sortir sans les voir un instant.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mars 1867.

— Que vous êtes bonne, répondit madame Faurel, de penser à nous; vos visites ici, ma chère Léonie, sont vraiment une œuvre pie.

Celle que Renée nommait Léonie était la comtesse de Clerville, une Normande, établie depuis plusieurs années à Paris, et qui, contemporaine de Renée, semblait, au premier coup d'œil, avoir quinze ans de moins qu'elle, tant l'art venait habilement réparer les désastres du temps. Une forêt de cheveux souples et soyeux ombrageait la tête de la comtesse, et de vigoureuses nattes se tordaient en spirales sur un cou plus blanc que la neige. Ce cou et la figure qui le surmontait étaient chaque jour peints, frottés et poncés comme une portière de voiture; les mastics et le blanc, employés avec discernement, faisaient pour ainsi dire partie des chairs qu'ils étaient chargés de badigeonner. Les cils et les sourcils, noircis par un artiste, avaient les tons chauds et vigoureux d'un portrait de Titien, et une poudre de corail répandue sur les lèvres leur donnait un éclat qui eût fait pâlir d'envie la plus belle cerise. La taille de la comtesse était emprisonnée dans un corsage, ou plutôt dans un chef-d'œuvre, qui n'était pas une enveloppe, mais un moule imposant ses contours à la nature elle-même.

Madame de Clerville, vive, gracieuse, chatoyante, ne laissait au spectateur le temps de saisir aucun détail; on ne pouvait qu'admirer l'ensemble éblouissant et parfois étourdissant.

Quoique n'ayant de rapports ni de goûts ni de caractère avec Renée, elle était son amie et avait su prendre sur elle un très-grand empire. Renée lui reconnaissait une supériorité d'esprit dont elle s'exagérait la valeur. Madame de Clerville avait l'habitude du monde, elle était au courant de toutes les actualités et possédait au suprême degré cet art de parler, qui tient lieu à certaines gens de bien des choses qui leur manquent.

La comtesse venait souvent chez Renée, qui ne lui rendait ses visites qu'aux heures où elle savait la trouver seule; car le monde inspirait une sorte de crainte à madame Faurel et redoublait sa tristesse.

La vie de celles que madame de Clerville avait fort bien nommées les deux recluses, était réglée aussi sévèrement que si elles eussent fait partie d'un ordre religieux. Les jours et les heures se ressemblaient d'une manière invariable : les matinées étaient consacrées aux leçons de Louise; à trois heures, *la mère et la fille* sortaient en voiture, allaient au bois, faisaient à pied le tour du lac et rentraient pour dîner en tête-à-tête et passer la soirée dans une solitude que la comtesse de Clerville venait parfois charmer. Le jeudi, Renée restait chez elle et recevait un très-petit nombre d'amis, la plupart anciennes connaissances de M. Faurel; et le dimanche, en sortant de Saint-

Philippe du Roule, Renée allait passer une heure chez madame de Clerville. Le deuil et l'indolence de la triste veuve s'accommodaient de ce genre de vie, et Louise aimait si tendrement sa tante, qu'elle se trouvait heureuse avec elle.

— Parlons franchement, dit en riant la comtesse, vous amusez-vous toutes les deux enfermées ici? Cette jolie enfant n'aimerait-elle pas à aller de temps à autre au spectacle ou au bal?

— Je ne m'ennuie jamais, madame, se hâta de répondre Louise, qui avait une espèce de répulsion pour la comtesse, malgré les compliments et les *chatteries* dont elle était accablée par elle.

— Vous avez donc pris le parti, ma chère Renée, d'enterrer Louise toute vivante, ce qui est un crime de lèse-maternité?

— Quand Louise sera mariée, reprit en souriant madame Faurel, son mari lui donnera tous les plaisirs que sa mauvaise mère lui refuse.

— Qu'en savez-vous? M. Faurel, qui était un mari parfait, ne vous a jamais menée dans le monde.

— Parce que je ne voulais pas y aller. Que Louise soit heureuse comme je l'ai été, et elle ne pensera guère à chercher des jouissances loin du foyer.

— Vous devriez au moins, reprit madame de Clerville, me faire la concession de venir chez moi.

— J'y vais.

— Quand je suis seule.

— Cela vous prouve que c'est vous seule que je recherche.

— Vous êtes une amie charmante, mais bien entêtée.

— On m'a toujours reproché mon entêtement, il fait partie de moi-même.

— Il faut le vaincre.

— Je suis trop vieille pour changer de caractère.

— On change à tout âge.

— Je tiens à mes convictions, et je ne changerai jamais.

Madame de Clerville laissa courir sur ses lèvres un sourire presque ironique, elle prit un journal sur la table, et, sous prétexte d'y chercher des nouvelles, elle en raconta bien plus que les colonnes de ce journal n'en pouvaient contenir. Elle possédait un fond de conversation intarissable, sautait d'un sujet à l'autre comme un oiseau saute de branche en branche, et la calme et compassée Renée s'amusait de ce babil étourdissant qui ressemblait à un feu de paille de colza ; mille étincelles en sortaient, mais aucune n'était très-brillante.

A onze heures, la comtesse se leva :

— Bonsoir, dit-elle, à demain, puisque demain est dimanche, je compte sur votre visite.

X

Le lendemain matin, madame de Clerville était au coin de son feu, dans l'attitude d'une personne qui attend. La robe de chambre, dont les plis moelleux l'enveloppaient coquettement, ressemblait à un déguisement et parvenait, en effet, à la déguiser en jeune femme. Un demi-jour éclairait un boudoir, si rempli d'objets anciens rassemblés pêle-mêle, qu'il avait l'aspect d'une boutique de marchand de bric-à-brac.

La comtesse regardait alternativement son petit pied, posé sur la tête du chenet, et la pendule qui marquait midi moins cinq minutes.

Quand midi sonna, une portière se souleva et un visiteur, probablement intime dans la maison, fut introduit, malgré l'heure indue.

Madame de Clerville ne bougea pas. Elle attendit que celui qui venait d'entrer fût tout près d'elle pour lui tendre une petite main blanche comme du lait et chargée de pierres étincelantes.

— Toujours exact! dit-elle.

— Comment ne le serait-on pas, quand il s'agit de vous rencontrer? lui fut-il répondu.

— Toujours aimable !

— Chacun doit l'être avec vous !

Le galant interlocuteur de la comtesse était un petit homme à l'œil enfoncé et cerné de bistre; son teint mat et ses cheveux crépus le faisaient ressembler à un nègre blanchi; il en avait les traits et l'ensemble, la couleur seule lui manquait. Malgré la laideur incontestable de cet homme, on pouvait s'expliquer certains succès qu'il devait à sa persévérance, à la souplesse de son caractère et à un savoir-faire qui s'appliquait à toutes choses quand son intérêt était en jeu. Parvenu au grade d'officier supérieur assez rapidement, sans avoir jamais vu d'autre fumée que celle de son cigare, il avait conquis son avancement par l'habileté de ses démarches et l'art qu'il possédait de plaire en se faisant affable, obligeant et insinuant.

Le baron de Marigny, ainsi se nommait par droit de naissance cet homme qu'on eût été tenté de prendre au premier abord pour un chevalier d'industrie, ou tout au moins pour un officier de fortune, le baron de Marigny s'adossa à la cheminée, relevant alternativement ses pieds derrière lui pour présenter ses semelles au feu, regarda complaisamment la comtesse et se décida à dire :

— Eh bien! charmante ambassadrice?

— Eh bien! répéta madame de Clerville, il n'y a rien de fait, c'est à vous d'agir.

— Comment voulez-vous que j'agisse, si je ne rencontre nulle part l'objet que vous désignez à mes feux?

— Il faut chercher cet objet, attirer ses regards, puis nous le cernerons et nous porterons le grand coup.

— Qui sera peut-être un coup d'épée dans l'eau?

— Vous doutez de vos propres forces? dit la comtesse avec un sourire d'incrédulité.

— Vous m'avez dépeint votre amie comme une femme inaccessible aux passions et aux misères de l'humanité, comme un roc en vain battu par l'aquilon chargé de mille soupirs amoureux.

— Elle a été invulnérable, c'est vrai; mais je la crois fatiguée de sa solitude et dans un état nerveux qui vous donne chance de succès. Dans une heure, vous irez à Saint-Philippe du Roule, vous vous placerez dans la contre-allée de droite, près du cinquième pilier à gauche. Madame Faurel se mettant en arrière du sixième, vous vous trouverez immédiatement derrière elle. Ayez soin d'être à votre poste avant son arrivée, pour qu'en prenant sa place elle ait le temps de vous voir.

— Puis si elle laisse tomber son livre, je le ramasserai, n'est-ce pas?

— Plaisantez si bon vous semble, mais ne laissez pas glisser entre vos doigts cinquante mille livres de rente.

— Je ris pendant qu'il en est temps encore, et le jour où je deviendrai l'heureux époux d'une riche douarière, j'entrerai dans mon rôle d'homme sérieux.

— A propos, quel âge avez-vous?

— Pourquoi cette question? Jusqu'à présent vous n'aviez jamais pensé à me demander mon âge, répondit le baron en attachant sur madame de Clerville un regard ironique.

La comtesse rougit et ajouta :

— J'ai vraiment peur que madame Faurel vous trouve trop jeune.

— Est-elle donc bien détruite? s'écria M. de Marigny en jouant l'effroi.

— Qu'est-ce que cela vous fait? reprit madame de Clerville d'un ton sec, ce n'est pas une femme que vous cherchez, c'est de l'argent.

— Oui, mais encore ne faut-il pas le payer trop cher.

— Vous en trouverez beaucoup. Ne marchandez pas le prix que vous serez forcé d'y mettre.

— Un sage ou un fou a dit que la fortune ne fait pas le bonheur.

— Mais vous n'êtes pas de cet avis-là, n'est-ce pas?

— Me blâmez-vous?

— Au contraire, vous voyez que je vous encourage : il faut une fin à tout.

— Il faut surtout une fin à la vie que je mène, car la misère couverte d'un paletot à la mode et de gants frais est la plus atroce de toutes.

— Si vous êtes réellement pauvre, vous avez un art infini pour dissimuler la médiocrité de votre position.

— Je n'avoue ma situation qu'à mes vrais amis, je ne possède rien au monde que ma solde.

— Dans l'avenir, vous aurez bien quelque héritage?

— Non.

— Comment, vous n'avez personne derrière vous?

— Si fait, j'ai des créanciers.

— Renée les payera.

— Je les payerai bien moi-même quand je serai chef de la communauté. N'allez pas au moins parler de mes dettes à madame Faurel.

— Vous me croyez donc bien jeune?

— Oui, quand je vous regarde sans vous écouter.

— Parlons d'affaires, reprit madame de Clerville d'un ton sec : vous m'avez rendu la justice de penser que je vous servirais de grand cœur, et je le ferai, à la condition que des compliments, à présent hors de saison, seront à l'avenir supprimés.

— Vous êtes implacable.

— Non, j'entre seulement franchement dans la situation nouvelle.

Le baron, qui ne savait trop quelle réponse trouver, se retourna en entendant sonner la pendule.

— Déjà midi et demi, dit-il.

— La messe commencera dans une demi-heure. Il faut être à votre poste dix minutes avant.

— A vous dire vrai, j'aurais autant aimé poser ailleurs qu'à l'église. Cette rencontre a un petit air andalous qui ne me va guère.

— Je vous ai déjà dit qu'on ne peut voir madame Faurel ailleurs.

— Mais elle vient chez vous.

— Chez moi, votre entrevue aurait un air de préméditation qui la mettrait en défiance; il faut que le hasard seul vous jette sur sa route, que vous receviez à l'improviste l'étincelle qui vous enchaînera à ses pieds et...

— Et que je tombe sur les dalles de Saint-Philippe, frappé d'amour comme si j'étais frappé d'apoplexie. Je renverserai plusieurs chaises, mon chapeau roulera dans la contre-allée, le sacristain m'emportera et un vicaire compatissant me jettera de l'eau au visage.

— Le rôle que je vous ai tracé, quelque ingrat qu'il soit, n'est pas au-dessus de vos talents. Vous saurez fasciner notre veuve, si bon vous semble. Partez, montrez-vous, et soyez vainqueur.

— Vous allez vite, madame.

— Ce qu'on fait rapidement réussit presque toujours. Voulez-vous venir dîner avec nous tantôt? Vous nous ferez part de vos impressions. M. de Clerville dîne à son cercle, ce soir.

— Alors, *nous*, ce sera *vous*! Je préfère le tête-à-tête au trio.

— Au revoir donc!

— Au revoir, madame.

M. de Marigny prit la main de la comtesse, la baisa et lui dit :

— Voilà donc cette jolie main qui sait former des chaînes, et les briser parfois, ajouta-t-il plus bas.

XI

Un coupé, attelé d'un beau cheval, s'arrêtait à une heure devant les degrés de Saint-Philippe du Roule. Une jeune fille, aux formes de gazelle en descendit, et fut suivie d'une femme qui paraissait avoir au moins quarante-cinq ans, et dont la structure massive se trahissait sous un cachemire de grand prix.

Ces deux femmes étaient les victimes désignées par la comtesse de Clerville à la convoitise du baron de Marigny.

Renée s'avança dans le nef, et s'arrêta à sa place ordinaire.

Le baron l'enveloppa d'un regard doux et incisif, qui la fit rougir en dépit de l'innocence de son âme et des années accumulées sur sa tête.

Elle se retourna involontairement deux fois pendant la messe, et rencontra toujours les yeux de M. de Marigny fixés sur elle, avec une persistance dont il n'avait pas l'air de se rendre compte à lui-même tant elle était naturelle ou bien jouée.

En sortant de l'église, Renée le revit près du porche. Il y avait une expression de respect et de recueillement dans le regard mélancolique et ardent qu'il attacha une dernière fois sur madame Faurel, ce regard parlait éloquemment, il murmurait le mot d'adieu, il s'inclinait devant la majesté divine, et il criait : cette femme, inconnue il y a une heure, emporte mon âme !

Le baron avait dépassé les espérances de la comtesse; son jeu muet était un chef-d'œuvre, et quand Renée monta en voiture, toute troublée, elle ne put s'empêcher de regarder encore l'étranger, qui, immobile à la même place, semblait collé aux marches de Saint-Philippe.

Depuis bien des années aucun hommage n'avait été adressé à madame Faurel, qui évitait d'ailleurs toutes les occasions d'en recevoir. La silencieuse adoration, dont elle venait d'être l'objet, lui parut un fruit nouveau et eut pour elle l'attrait du fruit défendu. Quand elle arriva chez son amie, son visage portait l'empreinte des agitations auxquelles elle était en proie.

Madame de Clerville vit du premier coup d'œil que la manœuvre de M. de Marigny avait obtenu un plein succès, et elle crut pouvoir hasarder un coup qui n'était pas combiné d'avance avec son partenaire.

Elle reçut Renée avec un air si préoccupé que Renée, malgré ses préoccupations personnelles en fut frappée, et lui en demanda la cause.

— Je suis très-contrariée, il est vrai, répondit la comtesse, un ami de mon frère est tombé ce matin chez moi, arrivant d'Afrique, je l'ai invité à dîner, oubliant que mon mari dînait en ville aujourd'hui, et me voilà en tête-à-tête avec ce monsieur que je connais fort peu. Je me suis fait une loi d'éviter ces sortes de choses à cause des domestiques, ces espions intimes, toujours prêts à interpréter nos actions à l'envers. J'ai demandé à M. de Clerville de changer ses projets et de me faire l'honneur de dîner avec moi. Il a haussé les épaules, et m'a jeté au nez le chiffre de mes années.

La comtesse se pinçait les lèvres pour prononcer sans rire cette exposition de ses scrupules intimes. Elle vit que Renée compatissait à l'embarras dans lequel elle se trouvait.

— Que vous seriez bonne, chère amie, ajouta-t-elle, de me venir en aide: si vous consentiez à dîner avec nous, cela trancherait la difficulté. Vous ne reverrez probablement jamais le baron de Marigny, ce n'est donc pas une nouvelle connaissance que je vous impose, d'ailleurs, en sortant de table, je lui rendrai sa liberté, car une soirée entre deux femmes et une enfant ne serait pas très-amusante pour lui.

— Votre ami est-il jeune? demanda timidement Renée.

— D'abord, ce n'est pas mon ami, c'est celui de mon frère; quant à son âge, je ne saurais le préciser : il doit être à l'époque de la vie que l'auteur de *Christine* appelle si spirituellement le mauvais côté de quarante ans.

Renée se rendant compte de la gêne qu'elle eût éprouvée si elle avait été forcée de dîner en tête-à-tête avec un étranger, lors même que ce convive eût franchi le mauvais côté de cinquante ans, ne voulut pas laisser madame de Clerville dans l'embarras, et lui répondit :

— Je viendrai dîner avec plaisir chez vous, ma chère Léonie.

La comtesse l'embrassa tendrement.

— Que vous êtes bonne, ma chérie, lui dit-elle.

— Je fais pour vous ce que vous feriez pour moi, reprit simplement madame Faurel.

Renée ne se rendait pas un compte exact de la marche du temps. Morte au monde, le jour où elle avait perdu son mari, elle ne s'était pas vue vieillir, les années avaient marché à son insu, et elle se réveillait jeune de cœur et d'esprit comme *la Belle au bois dormant* et *le Colonel à l'oreille cassée.*

Pendant que madame Faurel attendait, sans le savoir, l'étranger qui avait su fixer son attention, le baron de Marigny regagnait sa demeure en se livrant à ses réflexions.

« La veuve est une ruine en bon état, se disait-il, le coupé est élégant, le cheval très-beau, mais si elle n'en a qu'un je l'appareillerai, car je déteste les voitures attelées d'un seul cheval. Ce petit équipage a, du reste, l'air assez confortable, la livrée est soignée, et si le gîte ressemble au véhicule, je m'en arrangerai. Je ne me plaindrai, par exemple, pas que la mariée est trop belle : elle a dû l'être, mais ses contemporains seuls peuvent s'en souvenir. La comtesse ne lui donne que quarante-trois ans, et je parierais qu'elle en a au moins cinquante. Quelle respectable matrone ! Enfin il faut bien vivre ! »

Telle fut la conclusion de M. de Marigny.

XII

Quand le baron se présenta à l'heure du dîner chez madame de Clerville, il ne s'attendait nullement à rencontrer madame Faurel, aussi son étonnement ne fut-il pas joué, et Renée, le voyant s'arrêter interdit, prit pour de l'émotion ce qui n'était que de la surprise.

La comtesse trouva moyen de mettre de suite M. de Marigny en relief, en lui parlant de ses relations, de ses voyages, de sa carrière. Il répondait négligemment, en homme préoccupé, et qui, d'ailleurs, fait bon marché de toutes les grandeurs et de tous les biens de la terre. Il changea le sujet de la conversation, ne voulant pas occuper plus longtemps ces dames de ce qui lui était personnel, et passa en revue mille choses différentes qu'il effleurait à peine, parvenant cependant à lancer à propos ses opinions qui cadraient toujours avec celles de madame Faurel. La comtesse lui ayant dévoilé les replis de l'âme de son amie, il battait en brèche les côtés vulnérables. Il exprima énergiquement son goût pour le calme, l'uniformité de la vie, la solitude, et défendit glorieusement ses idées contre madame de

Clerville, qui cherchait à lui prouver que sa manière de juger les choses était absurde. Le dialogue était si bien mené de part et d'autre qu'on aurait juré qu'il avait été combiné et appris par cœur avant la représentation. Ce jeu habile n'était pourtant que le résultat de la vive intelligence et de l'entente cordiale du baron et de la comtesse.

Renée, qui redoutait ordinairement les nouvelles relations, se sentait à l'aise avec cet étranger, dont tous les sentiments étaient sympathiques aux siens.

Le dîner fut gai, la conversation pleine de charme et d'abandon ; la soirée passa rapide comme un songe. M. de Marigny s'occupait de Louise, de manière à prouver qu'à ses yeux elle était encore une enfant et que lui-même ne se croyait plus le droit de jouer près d'une jeune fille le rôle d'un jeune homme ; il se vieillissait, se faisant bon et paternel à donner envie aux plus récalcitrants de devenir ses enfants.

Louise le trouvait charmant.

Quand Renée entendit sonner minuit, elle se leva en tressaillant et en rougissant de s'être oubliée si tard.

— Minuit ! s'écria la comtesse ; j'ai été bien égoïste, monsieur, de vous garder toute la soirée ; j'aurais dû vous rendre votre liberté après le dîner.

— J'aurais profité de cette liberté, madame, pour vous demander la permission de rester chez vous, répondit M. de Marigny.

Les gens de madame Faurel attendaient depuis une heure dans la cour. Le baron escorta Renée et sa nièce jusqu'à la porte et prit soin de les mettre lui-même en voiture.

— Comme ce monsieur est poli ! comme il a l'air bon et complaisant ! dit Louise à sa tante aussitôt que la portière fut fermée.

Tandis que madame Faurel et Louise étaient rapidement emportées de la rue de Bellechasse à la rue du Cirque, M. de Marigny regagnait à pied le quartier de l'École militaire, aux environs duquel il était logé. Sa figure blême sortait d'un épais cache-nez et ses mains étaient enfoncées dans ses poches pour les préserver du froid.

Il s'arrêta devant une maison d'assez misérable apparence, sortit de sa poche une clef et une boîte d'allumettes, et après avoir introduit la clef dans la serrure et ouvert la porte, il alluma une bougie qui tremblait dans un chandelier de cuivre posé sur la dernière marche de l'escalier. Il monta jusqu'au quatrième étage et entra dans un appartement meublé à l'africaine, dont l'originalité de décoration essayait de cacher la nudité. La première pièce de son logis était entourée de bancs circulaires rembourrés de foin et couverts d'une de ces étoffes soi-disant algériennes qu'on voit flotter à

tous les étalages en plein air. Des rideaux et des portières assortis à ces espèces de divans, et aussi minces que des toiles d'araignées, complétaient l'ameublement. Le shako du commandant de Marigny, posé sur le milieu de la cheminée, tenait lieu d'une pendule absente, et des panoplies, composées d'armes inoffensives et de pipes fantastiques, se jouaient sur les murailles entre deux ou trois gravures représentant des combats auxquels le maître de céans n'avait pris aucune part. La seconde pièce servait de chambre à coucher, de salle à manger, de cabinet de toilette et même de bûcher ; la provision de bois était entassée dans un coin, les objets de ménage s'étalaient sur une planche, et des vêtements militaires et bourgeois, accrochés au mur, donnaient à cet antre l'aspect d'une boutique de revendeur. Aucun regard, du reste, ne pénétrait jamais dans les profondeurs intimes de ce que le baron appelait tantôt sa chambre et tantôt son cabinet de travail. Quand il recevait une visite, il avait soin de fermer la porte de ce capharnaüm, et pour motiver cette précaution il prenait un air mystérieux en faisant asseoir ses hôtes sur un divan plus dur qu'oriental.

En entrant dans son triste logement, il promena triomphalement ses regards autour de lui avec le sentiment de jouissance qu'on éprouve quand une souffrance quelconque va cesser. Il se voyait déjà installé chez madame Faurel et cherchait à se représenter ses domaines de la ville et de la campagne, car il comptait bien, une fois marié, remercier le ministre de la guerre et faire de la villégiature à la Maison-Blanche.

Renée, rentrée chez elle, chercha d'abord à se rendre compte de ses impressions, puis elle eut peur du tumulte et du chaos de ses pensées, et elle s'y abandonna sans en tirer aucune conclusion.

Quand madame de Clerville revint chez son amie, elle se garda bien de parler de M. de Marigny, et ce fut madame Faurel qui, quelques jours après, se décida à prononcer la première son nom.

« Nous la tenons, se dit la comtesse.

— M. de Marigny est charmant, reprit-elle, et ce qui est plus important encore, il a un caractère noble, une âme vraiment supérieure. Mon frère, dans sa dernière lettre, me fait de lui un portrait saisissant. Si j'étais fée, d'un coup de baguette je le rajeunirais de quinze ans, et je lui donnerais vingt mille livres de rente, car il ferait un bon mari pour Louise.

— Louise n'est pas en âge de se marier, dit sèchement madame Faurel.

« C'est bien, pensa encore la comtesse, les premiers jalons sont plantés, il ne s'agit plus que de les enfoncer. »

Le dimanche suivant, Renée en entrant à Saint-Philippe, dirigea de suite ses yeux vers le cinquième pilier de la contre-allée : le baron attendait à la même place que la semaine précédente, et toute sa personne était empreinte d'un heureux et savant mélange de rêverie et de recueillement.

M. de Marigny avait acquis le droit de saluer madame Faurel, et quand elle se retourna pour placer sa chaise, il s'inclina profondément.

Un mois se passa durant lequel Renée rencontrait toutes les semaines le baron de Marigny au même lieu et à la même heure. Il passait aussi quelquefois à cheval dans la rue du Cirque, et madame Faurel trouvait plaisir à le regarder.

Renée s'aperçut que les visites de madame de Clerville devenaient plus rares, et elle lui en fit reproche.

— Je suis souvent retenue chez moi à l'improviste par M. de Marigny, qui vient me voir le soir, répondit la comtesse. Il aime la vie de famille, et n'ayant pas de parents à Paris, il cherche à se créer des relations intimes.

— Il paraît que vous ne prenez plus souci de le recevoir en tête-à-tête, dit Renée avec une nuance d'aigreur, car, si je ne me trompe, M. de Clerville passe rarement ses soirées chez vous.

— Oh ! reprit la comtesse, ce n'est pas la même chose de recevoir une visite que de donner un dîner qui prend de suite les proportions d'une partie fine.

— Je comprends mal ces subtilités, continua Renée en souriant d'un air contraint, il est vrai que je ne suis pas une femme du monde.

Madame de Clerville supporta avec une douceur angélique la boutade de son amie.

Elle revint quelques jours après et trouva madame Faurel très-souffrante. Louise était auprès du lit de sa tante, qui se plaignait de maux de tête violents et paraissait très-abattue. La présence de la jeune fille, loin de la distraire, la fatiguait, et aussitôt que la comtesse entra, la jolie garde-malade fut congédiée.

— Ma chère amie, vous vous tuerez par le genre de vie que vous menez, il est atrophiant ! dit madame de Clerville.

— Je ne m'étais jamais ennuyée jusqu'à présent, répondit naïvement Renée.

— Il y a temps pour tout : vous avez les nerfs malades ; vos forces physiques trahissent vos forces morales. Sortez de cette absurde retraite et vous vous guérirez promptement.

— Mais, chère Léonie, j'ai mille ennuis à supporter qui ne dépendent pas de la vie un peu monotone que je mène ; mes domes-

tiques ne m'obéissent pas toujours, j'ai eu ce matin une espèce de révolte chez moi, j'ai voulu mettre mon cocher à la porte, et il m'a répondu qu'il ne partirait pas.

— Cela ne m'étonne pas, vos gens vous voient faible et isolée, et ils en profitent ; ce sera bien pire quand quelques années de plus auront passé sur votre tête. Vous avez encore l'énergie de la jeunesse, mais plus tard, pour éviter des scènes fatigantes, vous vous laisserez gouverner par vos gens, vous serez volée, mal servie, et votre maison sera dans le désordre le plus complet.

— Voilà un tableau encourageant et bien fait pour remonter mon moral, dit en souriant tristement Renée.

— Je n'aurais pas l'inhumanité de vous faire ce tableau, si je ne pouvais, à côté du mal que je vous montre, vous indiquer le remède. Faites ce que vous auriez dû faire il y a dix ans, mariez-vous, ma chère Renée, et tous vos ennuis cesseront comme par enchantement.

— Me marier ! Y pensez-vous ?

— Mais certainement j'y pense, et si vous vouliez être franche, vous avoueriez y avoir vous-même quelquefois pensé.

Madame Faurel rougit et ne répondit pas. La comtesse continua :

— M. de Vierville vous a beaucoup aimée ; il n'est pas marié, je le connais assez intimement pour l'engager à renouveler sa demande et...

— Oh ! non, s'écria Renée, je n'épouserai pas M. de Vierville. Après l'avoir repoussé il y a huit ans, je ne puis ni ne veux revenir à lui aujourd'hui.

— Vous avez tort, chère amie : la première condition, pour être heureuse en ménage, est d'être aimée de son mari ; et vous seriez certaine de l'amour de M. de Vierville.

— Il en a eu jadis pour moi.

— Ce sentiment n'est pas éteint ; il sommeille et se réveillerait bien vite.

Madame Faurel fit un geste d'impatience.

— Je ne connais personne, continua la comtesse, qui puisse vous convenir aussi bien que lui : position, fortune, caractère, tout se trouve réuni. Vous vivez si retirée et vous avez si hautement rejeté tous les partis qui se sont présentés, que vous n'en trouverez désormais probablement pas beaucoup sur votre chemin. Je connais, à la vérité, quelqu'un qui vous conviendrait sous plusieurs rapports ; mais nous ne pouvons songer à lui, car il est absolument sans fortune. Ce qui me plairait, c'est qu'il vous aime, et cet attachement le rend même très-malheureux.

— De qui donc voulez-vous parler? demanda vivement Renée.

— Il est tout à fait inutile de vous le dire, je blesserais un pauvre cœur qui a eu confiance en moi si je trahissais son secret.

Renée se souleva à demi, et, saisissant la main de son amie, elle s'écria :

— Je vous en prie, Léonie, nommez-le.

— Que vous importe de connaître le nom d'un homme que vous ne reverrez jamais?

— Ne me refusez pas ce que je vous demande, je vous en conjure!

— Enfant! dit la comtesse en regardant la malade d'un air tendre et maternel, la curiosité primitive d'Ève vous a été fidèlement transmise; mais je ne saurais, même pour vous faire plaisir, commettre une indiscrétion et trahir un homme qui m'a ouvert son cœur dans un moment de confiance et de découragement.

— Et si votre indiscrétion devait lui être favorable ?

— Comment pourrait-elle lui être favorable, ma chère amie?

Renée hésita avant de répondre, se laissa retomber sur son oreiller et reprit d'une voix plus faible :

— Puisque vous voulez absolument me marier, laissez-moi au moins, si je me décide à suivre votre conseil, le droit de choisir, et faites-moi connaître ceux qui veulent bien penser à moi.

— Celui auquel j'ai fait allusion ne songe pas à vous demander en mariage; à ses yeux, votre fortune est un obstacle insurmontable.

— Pourquoi? reprit vivement madame Faurel.

— Parce qu'il est pauvre et ne voudrait pas rechercher une femme riche; c'est tout simple.

— Quand j'ai épousé M. Faurel, j'étais pauvre aussi, et cette disproportion de fortune ne m'a pas semblé un obstacle.

— La position était toute différente : un mari étant le chef de la communauté, se trouve dans une situation fausse et pénible, s'il ne possède rien par lui-même.

— On voit cependant bien souvent de ces mariages-là.

— Oui, mais les hommes ont plus ou moins de délicatesse : chacun apprécie les choses en suivant les instincts de la conscience et des susceptibilités intimes.

Madame Faurel se releva une seconde fois sur son lit, et se jetant dans les bras de son amie, elle l'embrassa en pleurant.

— Qu'avez-vous, chère Renée? s'écria madame de Clerville en jouant la surprise et la frayeur.

— Si vous avez quelque amitié pour moi, dit Renée à travers ses sanglots, ne me cachez pas ce que je vous demande, Léonie, vous tenez peut-être dans vos mains le bonheur de toute ma vie.

— Voilà un enfantillage qui m'étonne de votre part, ma bonne Renée; mais vous êtes malade, et je ne veux pas augmenter vos souffrances nerveuses en vous agitant par un refus. Jurez-moi que le secret que je vais vous confier ne sera connu de personne.

— Je vous le jure! parlez!

— C'est le baron de Marigny qui vous aime; il vous avait déjà vue, à ce qu'il paraît, avant de dîner avec vous chez moi : vous l'aviez charmé, il me l'a avoué l'autre jour, ou plutôt je le voyais si triste que je lui ai arraché cet aveu.

— Si je me décide à me marier, dit Renée, ce sera le baron de Marigny que j'épouserai.

— Ce serait une folie, chère amie, il est sans fortune.

— Croyez-vous que la mienne ne soit pas suffisante pour deux, et même pour trois, car je doterai richement Louise.

— Mais M. de Marigny ne consentira jamais à faire un pareil mariage : à tout recevoir, sans rien apporter.

— Léonie, vous êtes une fée! Chacun vous admire et subit votre influence. Arrangez cette affaire, car, je vous l'avoue, je meurs d'ennui et de découragement. Longtemps il m'a semblé que ma vie était finie et que je marcherais seule vers la vieillesse sans chercher à m'appuyer sur un protecteur, sur un ami; mais, depuis un an, je sens autour de moi un vide nouveau, je me trouve plus malheureuse qu'au commencement de mon veuvage, et cependant le souvenir de mon pauvre mari ne m'occupe presque plus.

— Vous avez pensé à lui pendant tant d'années, chère amie, que ce n'est pas étonnant que vos souvenirs soient épuisés. Vous avez dépassé la mesure ordinaire des regrets.

— Je le crois, dit madame Faurel.

— Il y a un terme à tout, reprit la comtesse, et vous deviez nécessairement vous remarier un jour ou l'autre; mais je ne vous cache pas que je voudrais vous voir faire un mariage plus avantageux. Je déciderai difficilement M. de Marigny à vaincre ses scrupules, si toutefois je l'y décide, et votre frère dira avec raison que vous pouviez trouver mieux qu'un officier sans fortune.

— Mais, chère Léonie, qu'ai-je besoin d'argent? J'en ai plus que je n'en dépense, et chaque année, quand le revenu nouveau arrive, la caisse n'est pas vide pour le recevoir. J'ai bien le droit, à mon âge, de me marier selon mon gré sans prendre l'avis de qui que ce soit, et mon frère n'a rien à y voir.

— Il peut vous retirer Louise, si votre mariage ne lui convient pas.

— Me retirer Louise!... Mais c'est impossible : Louise est ma fille.

— Elle ne l'est pas aux yeux de la loi.

— Mais pourquoi Pierre m'enlèverait-il sa fille si je me marie, puisque lui-même a voulu autrefois me marier? Je ne puis pas me séparer de Louise... Si j'avais d'autres enfants, ajouta madame Faurel en rougissant, Louise garderait ses droits : elle serait l'aînée.

La comtesse eut un petit accès de toux volontaire et porta son mouchoir à ses lèvres pour dissimuler l'envie de rire que lui causaient les espérances de maternité de son amie.

Renée avait la tournure d'une porte à deux battants, aussi carrée du haut que du bas; sa taille déformée la faisait paraître plus âgée qu'elle ne l'était en réalité, et en se la représentant suivie d'un bébé, enfant du miracle, madame de Clerville avait grand'peine à garder son sérieux.

— En tout cas, reprit la comtesse, vous assurerez l'avenir de Louise, et il ne faut pas d'avance vous préoccuper des différents qui peuvent s'élever entre votre frère et vous; d'ailleurs votre mariage n'est pas fait, car le plus difficile est de décider M. de Marigny à épouser une femme qui a cinquante mille livres de rente.

XIII

Dans la soirée qui suivit cette conversation, madame de Clerville attendait M. de Marigny dans le boudoir où nous l'avons déjà vu entrer.

Le baron venait de trouver chez lui un billet ainsi conçu :

« Vous tenez la douarière! »

— Et le magot! ajouta-t-il après lecture faite de ces quatre mots.

Ce fut donc en triomphateur qu'il entra chez madame de Clerville.

— Vous pouvez dire, s'écria-t-elle : Je suis venu, on m'a vu et j'ai vaincu!

— Grâce à vous, chère comtesse!

— Non, grâce à l'ennui qui rongeait notre veuve.

— Mais si vous n'aviez pas été là pour la diriger, j'aurais pu jouer longtemps le rôle d'un chevalier de gouttière sans arriver à une solution.

— J'ai activé de toutes mes forces la roue du destin, c'est vrai, répondit madame de Clerville, et vous avez habilement imité les soupirs d'un amoureux, mais ce n'est ni à vous ni à moi que la victoire est due.

— C'est au *diable de quarante ans*, dit en riant M. de Marigny.

— Vous l'avez dit.

— Quel bon diable !

— Il tourmentait Renée depuis un an et sans cet auxiliaire dont j'avais constaté la présence, je n'aurais jamais songé à entreprendre la campagne dont nous sortons vainqueurs.

— Tout n'est pas fini, reprit le baron ; il nous reste à faire le contrat.

— Je le rédigerai, dit madame de Clerville.

— Charmant petit notaire !

— Vous serez mon premier clerc : nous combinerons ensemble chaque article. Vous voulez une donation, n'est-ce pas?

— Non.

La comtesse regarda fixement le baron, que son étonnement fit sourire.

— Je veux tout ! dit-il.

— Mais, Louise ! vous oubliez Louise !

— Au contraire, je pense à elle, qu'il m'eût été, ma foi, beaucoup plus agréable d'épouser que sa tante. Si la douarière avait voulu nous donner sa bénédiction en nous appelant ses enfants, cela eût mieux fait mon affaire.

— Mais cela n'eût pas fait celle du *diable de quarante ans.*

— Aussi n'ai-je pas songé à ce libre échange, mais tout en faisant la part du diable, j'entends faire aussi la mienne. Si madame Faurel, par contrat de mariage, m'assurait une centaine de mille francs, on trouverait cela superbe, et moi je trouve que ce n'est que du pain sec.

— Vous devenez difficile !

— Non, chère comtesse, je ne suis que logique. Raisonnons la question : en épousant madame Faurel, je donne ma démission, car je ne me soucie pas de traîner au régiment une vieille femme à ma suite pour amuser mes camarades à mes dépens, d'ailleurs c'est un sacrifice qu'en tout état de cause je devrais faire à ma femme, je ne voudrais pas l'exposer aux angoisses de me sentir un jour ou l'autre en face de la bouche d'un canon.

— Mais vous ne vous y êtes jamais trouvé.

— Raison de plus pour que je m'y trouve un de ces quatre matins. La chance varie. Suivez mon raisonnement : je donne donc ma démission et je vis avec cinquante mille francs de rente pendant deux ou trois ans, dix, peut-être? Madame Faurel, ou plutôt la baronne de Marigny, meurt subitement.

— Ah ! dit madame de Clerville.

— C'est une supposition, reprit M. de Marigny, mais enfin cela peut arriver, nous sommes presque tous mortels : elle est coupero-

sée, sanguine, et ne me paraît pas destinée à vivre longtemps; d'ailleurs, je suis plus jeune qu'elle. Or, elle meurt un beau jour, et après avoir joui de toute sa fortune, je regagnerais mon appartement de garçon avec cent mille francs dans ma poche et ma carrière brisée. Franchement, vous conviendrez que le salaire ne serait pas mesuré à la peine, car le rôle que je vais jouer ne sera pas amusant.

— Renée consentira probablement à vous assurer deux cent mille francs.

— Je veux tout ou rien.

— Mais vous êtes fou! Comment voulez-vous demander une pareille chose à madame Faurel?

— Je ne la lui demanderai pas, ce sera vous qui serez chargée de cette mission délicate.

— Jamais je n'oserai faire cette proposition à Renée.

— Votre habileté dépasse toutes les difficultés : je vais vous donner le thème, que vous modifierez selon les circonstances : vous direz à madame Faurel que, ne pouvant lui offrir que mon amour, je ne veux rien accepter d'elle que le don de sa personne, et que m'offrir une donation serait m'offenser et me faire rompre tout projet d'union. Vous l'amènerez ensuite à exiger ma démission; alors, vous lui direz qu'elle peut me donner, à mon insu, l'usufruit de toute sa fortune, et que je serai bien forcé, après le mariage, de lui pardonner cette supercherie.

— Vous vous contenteriez donc de l'usufruit?

— Oui, quant à présent; mais j'espère que le sort fatal ne m'enlèvera pas madame Faurel, je veux dire madame de Marigny, dès le lendemain de mes noces, et plus tard par ma tendresse, mes bons procédés et l'encens que je lui ferai aspirer du matin au soir et du soir au matin, je saurai bien l'amener à faire glisser sur une pente douce et fleurie sa fortune de ses mains dans les miennes.

— Quel génie vous avez! je comprends la marche qu'il faut suivre, et cette fois encore je ferai tous mes efforts pour réussir.

— Vous êtes adorable!

— Il me reste un point à régler avec vous : rendrez-vous mon amie heureuse?

— Jusqu'à son dernier soupir.

— Quand vous serez maître de toute sa fortune, aurez-vous encore le courage de jouer la même comédie?

— Je passerai ma vie à ses pieds et jamais elle ne se doutera qu'elle est pour moi le revers de la médaille; si j'agissais autrement, je serais un malotru, et d'ailleurs une pillule avalée de bonne grâce paraît toujours moins amère.

— Pauvre Renée! Elle a été si jolie!

— Il y a bien longtemps !

— Mais, pas si longtemps que vous croyez : elle a croulé tout d'un coup.

— Ah ! vous appelez cela crouler ; elle me semble pourtant solide, quant à présent.

— Je ne parle que de sa beauté !

— Je lui persuaderai que cette beauté est revenue, qu'elle est à son apogée ! Plus elle me croira amoureux d'elle et plus je serai libre de mes mouvements. Comprenez-vous !

— Traître ! dit en riant la comtesse.

— Qu'importe la trahison, quand les trahis ne se doutent pas qu'ils le sont.

— Vous vous embarquez dans la vie conjugale avec une escorte de jolies théories.

— Je m'embarque comme un navigateur sûr d'arriver à bon port. Ce qui me gêne le plus dans toute cette affaire, c'est la petite fille, et une fois la chose consommée, j'aviserai à m'en débarrasser.

— Louise amènerait cependant un peu de gaieté dans votre intérieur.

— Qui ne sera pas drôle du tout, j'en conviens, mais Louise se mariera, et je ne me sens pas disposé à avoir un jeune ménage sur le dos et à jouer le rôle de père noble.

— Renée ne consentira pas à s'en séparer.

— J'arrangerai cela, vous verrez ! Pour le moment, il s'agit de roucouler près de ma vénérable fiancée ! A quelle heure irai-je, demain, me jeter à ses pieds ?

— Vous êtes bien pressé ! Elle est malade, attendez au moins qu'elle ne soit plus dans son lit.

— Oh ! quant à cela, je ne demande pas mieux, j'attendrai !

XIV

Le lendemain, la comtesse retrouvait madame Faurel agitée et fiévreuse : une surexcitation violente avait succédé à l'état de torpeur de la veille : le visage de Renée était marbré de plaques rouges, et ses yeux cerclés par l'insomnie.

— Eh bien ! dit-elle en voyant entrer madame de Clerville.

— Il consent à être heureux, mais j'ai eu bien de la peine à obtenir le *oui* qu'il brûlait de prononcer. Votre fortune le gêne, ma chère amie.

— Que ne puis-je lui en donner la moitié avant d'être sa femme, s'écria vivement madame Faurel.

— Il n'accepterait pas un denier, et, même à cette occasion, j'ai une recommandation à vous faire : ne lui demandez jamais de donner sa démission.

— Pourquoi donc? Je compte bien le lui demander.

— Son épée est son gagne-pain, et si M. de Marigny vivait plus longtemps que vous, il n'aurait pas un abri pour reposer sa tête, pas un centime de revenu.

— Mais, je lui ferai une donation.

— Il la refusera.

— Je lui dirai que...

— Je vous préviens que, si vous lui en parlez, vous ne le reverrez plus; sa volonté est immuable, et l'offre d'un don l'outragerait. Il désire vivement continuer sa carrière, et nous avons débattu toutes ces questions ensemble; si vous lui demandiez de donner sa démission, il la donnerait sans hésiter, mais connaissant sa situation, ce ne serait vraiment pas loyal de votre part.

— Oh! je ne veux pas qu'il reste au service, songez donc à la guerre, Léonie! Oh! la guerre, ce serait affreux!

— Jusqu'à ce jour la Providence a écarté les balles sur son passage, dit madame de Clerville, en levant les yeux au ciel pour envoyer à Dieu un remercîment.

— Oui, ma chère, mais alors sa vie était à lui seul, et elle sera à moi dans l'avenir, il se devra à sa femme et à ses enfants, peut-être?

— Peut-être! répéta la comtesse.

— Je n'ai pas envie de devenir veuve une seconde fois! J'ai trop souffert.

— D'autant plus que, si vous pleuriez votre second mari aussi longtemps que vous avez pleuré le premier, vous arriveriez à l'automne de votre vie, et vous ne pourriez plus songer à un troisième mariage.

— Je sens d'ailleurs que cette fois-ci, je serais inconsolable pour toujours.

— Il faut espérer que le sort ne vous réserve pas un pareil malheur!

— Oui, mais chacun doit veiller sur sa propre destinée, et je ne veux pas laisser mon mari exposer ses jours inutilement.

— Ce ne serait pas inutilement, ce serait pour la gloire ou pour la défense de son pays.

— Oh! ma chère Léonie, je ne suis pas Spartiate, je tiens à mon bonheur avant tout!

— Alors, choisissez un mari hors de l'armée ou assez riche pour renoncer à sa carrière.

— Je préfère M. de Marigny à tout autre : n'y a-t-il donc aucun moyen d'arranger cela?

— Il y en aurait un, mais si le baron savait que je vous l'ai indiqué, il ne me le pardonnerait jamais.

— Il ne le saura pas, je vous le promets; dites-moi ce que je puis faire pour trancher cette difficulté, et je le ferai.

— Vous demanderez à M. de Marigny de donner sa démission, et il vous obéira immédiatement, car il est trop délicat et surtout trop amoureux pour faire la moindre objection. Vous lui soumettrez ensuite, quand le moment en sera venu, un projet de contrat par lequel vous ne lui assurerez rien, pas le plus petit douaire; il acceptera ces conditions avec empressement, et vous ferez ensuite ajouter sur la copie du contrat que vous donnez à M. de Marigny, jusqu'à sa mort, la jouissance de toute votre fortune.

— Mais, Louise!

— Cela ne vous empêchera pas de doter Louise en la mariant, et d'ailleurs tout ceci n'est, selon toute probabilité, qu'une mesure de précaution destinée uniquement à mettre votre conscience en repos, car vous êtes à peu près de l'âge de M. de Marigny, et il est à présumer que vous vivrez aussi longtemps l'un que l'autre.

— C'est ce que je pense, mais, néanmoins, il faut faire les choses régulièrement.

— Surtout quand on exige un sacrifice semblable à celui qu'il fera en brisant sa brillante carrière.

— Je vous remercie, chère Léonie, de votre conseil qui est excellent, vous avez vraiment des idées merveilleuses : je vais parler à mon notaire, et il rédigera deux contrats.

— Vous tromperez facilement le baron en agissant ainsi.

— C'est mal de tromper son mari, dit madame Faurel en faisant une petite mine d'ingénue.

— Après, oui, mais avant tout vous est permis.

— Quand il découvrira cette surpercherie, me pardonnera-t-il?

— Une femme aimée peut se faire tout pardonner. A propos, avez-vous prévenu Louise?

— Pas encore.

— Prévenez-la, car ce soir je vous amène votre esclave.

— Déjà!

Madame Faurel prit une attitude de pensionnaire effarouchée.

— Si je ne vous l'amenais pas, il viendrait seul.

— Oh! alors, amenez-le, ne le laissez pas venir seul.

La comtesse, en quittant son amie, se dit avec un juste orgueil que la pièce était bien jouée.

XV

La vie, jadis si calme de Renée, allait être troublée par des inquiétudes et des assauts de plus d'un genre.

Au moment où madame de Clerville quittait Renée, Louise entrait dans la chambre de sa tante.

— Cela te ferait-il plaisir, chère enfant, lui dit madame Faurel, de sortir de notre solitude.

— Louise rougit de joie, et un sourire illumina son gracieux visage.

— Oui, ma mère, répondit-elle.

— Je ne pouvais guère t'amuser jusqu'à ce jour; deux femmes, sans protecteur, sont plus à leur place dans la retraite que dans le monde, mais si je me mariais, mon mari pourrait nous conduire au bal et au théâtre.

— Mariez-vous donc, ma bonne mère, mariez-vous bien vite, s'écria Louise! Puis, tout à coup, elle s'arrêta, et avec un air d'étonnement comique, elle ajouta : mais avec qui?

— Le baron de Marigny te plairait-il?

— Oh! beaucoup, mais vous plaît-il aussi, car il ne faut pas que vous l'épousiez uniquement pour me faire plaisir.

— Il me plaît.

— Tant mieux! Que vous êtes bonne, chère mère, de vous marier pour moi, pour me procurer des distractions! Oh! je vous remercie de tout mon cœur! Comme nous allons nous promener et nous amuser!

Madame Faurel détourna son regard de la charmante enfant si tendre et si candide dans sa joie.

— Je vais me lever, dit Renée.

— Vous êtes pourtant encore bien souffrante.

— M. de Marigny viendra ce soir, il faut que je sois prête à le recevoir.

— Il viendra ce soir! Oh, quel bonheur! Quand il sera votre mari, je l'appellerai mon père, n'est-ce pas?

— Certainement, chère petite.

— J'aurai deux pères et deux mères! Quand je pense qu'il y a des enfants qui n'en ont plus, je dois me trouver bien heureuse!

— Louise s'assit sur le pied du lit de sa tante, et continua :

— Il est si aimable, si gai, M. de Marigny! Je ne l'ai vu qu'une fois, et depuis j'ai souvent pensé à lui. Quand je le rencontrais à Saint-Philippe du Roule, cela me faisait plaisir. C'était pour vous voir bien sûr qu'il se plaçait à la messe derrière nous? Mais, à propos, comment cela s'est-il arrangé?

— Madame de Clerville m'a proposé d'épouser le baron.

— Ah! fit Louise, j'aurais préféré qu'il vous le proposât lui-même.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'aime pas madame de Clerville. Pardon, chère mère, de vous dire cela. Je crois, du reste, vous l'avoir dit déjà.

— Oui, et j'ai trouvé ce sentiment injuste.

— Il est involontaire.

— Raison de plus pour le combattre, puisqu'il n'est basé sur aucune cause raisonnable.

— Madame de Clerville ne m'inspire pas de confiance : elle est trop aimable; je suis sûre qu'elle ne pense pas sincèrement les choses qu'elle dit; ses protestations sont fatigantes et ses compliments embarrassants. Pourquoi s'est-elle mêlée de votre mariage ? Cela ne la regardait pas.

— Mais sans elle il n'aurait pas lieu.

— Est-ce que c'est la comtesse qui a proposé à M. de Marigny de vous épouser, ou est-ce lui qui en a eu le premier l'idée ?

— C'est lui, bien entendu, qui y a pensé le premier.

— Alors il aurait pu vous en parler lui-même.

— Ces choses-là ne se traitent pas comme tu te l'imagines; on ne s'adresse pas directement aux personnes intéressées.

— Il n'avait qu'à s'adresser à moi, je me serais chargée bien volontiers de plaider sa cause.

— Voulez-vous bien vous taire, petite raisonneuse; les enfants se mêlent de donner leur avis avant de savoir marcher.

Louise s'échappa après avoir embrassé sa tante, et courut à son piano pour répéter ses plus jolis morceaux afin de les jouer le soir d'une façon satisfaisante à son *second père*.

Elle chantait gaiement sur le bord de l'abîme et rappelait par son innocente confiance l'agneau qui vient se désaltérer à la même source que le loup.

M. de Marigny joua aussi habilement le rôle d'homme heureux qu'il avait joué celui de soupirant discret. Il fut charmant, simple, naturel, soumis, et grâce à l'auxiliaire du *diable de quarante ans* dont il avait eu l'impertinence de parler, il acheva de fasciner madame Faurel. Tantôt il était en adoration devant elle, tantôt il causait avec Louise et semblait avoir, depuis dix ans, sa place marquée entre ces deux femmes.

Quelques jours se passèrent sans que Renée eût le courage d'écrire à Mutrecy ces trois mots : « Je me marie. » Et cependant son vieux père n'existant plus, elle n'avait pas de consentement à demander, mais simplement un avertissement à donner.

Un matin, au moment où elle se décidait enfin à prendre la plume, on lui annonça la visite de M. de Clerville.

Le comte de Clerville était un petit homme d'une soixantaine d'années, d'un aspect sec et nerveux, qui cachait sous une apparence d'insouciance la douleur vive et constante que lui causaient les tribulations conjugales dont la comtesse l'avait abreuvé. Il venait à peine une fois par an chez madame Faurel, et son entrée, dans un pareil moment, fit une certaine impression sur Renée.

— Je viens, madame, dit-il, accomplir vis-à-vis de vous un pénible devoir. Je voudrais vous empêcher de tomber dons un vrai guet-apens où l'imprudence de madame de Clerville vous entraîne. Malheureusement, le mal est plus facile à faire qu'à réparer.

— Que voulez-vous dire, monsieur? demanda Renée.

— Il y a, je crois, un projet de mariage entre vous, madame, et le baron de Marigny?

— M. le baron de Marigny m'a fait l'honneur de demander ma main et je la lui ai accordée.

— Tout cela a eu lieu par l'entremise de ma femme?

— Oui, monsieur.

— C'est ce que je tiens à constater d'abord pour excuser à vos yeux la liberté que je prends de me mêler de vos affaires sans y être autorisé. Je désire prévenir un malheur dont la comtesse de Clerville serait la cause.

— Je ne vous comprends pas, monsieur.

— Le baron de Marigny vous a été présenté par ma femme, vous ne le connaissiez pas, n'est-ce pas ?

— Non, monsieur, je ne le connaissais pas.

— Madame de Clerville vous a-t-elle renseignée sur le caractère de M. de Marigny et sur la position de sa famille?

— Léonie m'a fait l'éloge de M. de Marigny et m'a prévenue qu'il n'avait plus ni parents ni fortune.

— M. de Marigny a encore sa mère et deux sœurs.

— Vous vous trompez, monsieur.

— Je vous demande mille pardons, madame, je ne me trompe pas.

— M. de Marigny doit, ce me semble, connaître sa famille mieux que qui que ce soit.

— Il la connaît effectivement très-bien, mais il désire que vous ignoriez l'existence de cette famille.

— Que voulez-vous dire, monsieur?

— Je veux dire que M. de Marigny rougit d'être le fils de sa mère et le frère de ses sœurs, et qu'il a l'indélicatesse de vous tromper. L'une des sœurs du baron a, dans une heure de folie, épousé un homme du peuple, et l'autre est tombée aussi bas qu'une créature humaine puisse tomber. Quant à sa mère, je n'ose vous faire connaître d'une manière positive à quelle honteuse industrie elle se livre.

— Mais, monsieur, tout cela est impossible, je ne puis, je ne veux pas le croire.

— Je vous donne ma parole d'honneur, madame, que tout ce que je viens de vous dire est vrai, mais si cette parole ne vous suffit pas, je vous fournirai d'ici à vingt-quatre heures des preuves matérielles devant lesquelles le doute ne sera plus possible : cette malheureuse famille est assez connue pour que la police me procure les pièces qui la concernent.

Renée resta un moment atterrée, puis elle reprit avec hauteur :

— Si M. de Marigny est aussi douloureusement frappé, il me semble, monsieur, que c'est une raison de plus pour lui tendre la main.

— Il me semble aussi que si le baron était homme d'honneur, il vous eût avoué loyalement ce qu'il vous a soigneusement caché.

— Il me connaît à peine, monsieur, et réservait sans doute pour l'avenir ce pénible aveu.

— Tout naturellement il voyait moins d'inconvénient à le faire à madame de Marigny qu'à madame Faurel; d'ailleurs le baron de Marigny, sans avoir mérité ce qui s'appelle le mépris public, n'est pas digne de s'allier aux Mutrecy et de prendre la place du brave Faurel. J'ai été l'ami de votre mari et celui de votre père, et c'est en mémoire d'eux que je viens vous prévenir, madame, des choses que l'on vous cache avant de vous laisser vous jeter dans un gouffre qui engloutira votre fortune et la considération dont vous jouissez. A présent, mon devoir est rempli : j'avais le droit de vous dire la vérité, mais je n'ai pas celui de vous donner des conseils.

Le comte se leva, salua Renée et se dirigea vers la porte.

— Pas un mot de ceci à mon frère, je vous en supplie! s'écria madame Faurel.

— Vous oubliez, madame, que votre frère vous a confié un dépôt sacré et qu'il doit connaître l'homme qui va partager votre autorité sur Louise.

Renée se laissa tomber sur un fauteuil et cacha son visage dans ses mains.

XVI

Une heure après cette triste scène, sous l'impression du doute et de l'hésitation, elle écrivait à sa belle-sœur :

« Marguerite, j'ai besoin de vous, venez. »

Ce mot mit le plus grand trouble à Mutrecy.

— Qu'est-il arrivé? dit Pierre.

— Louise est malade ! s'écria Marguerite.

Le jour même, M. et Madame de Mutrecy partirent pour Paris, mais déjà les deux fidèles alliés avaient eu le temps de reconstruire leur édifice, et quand Pierre et Marguerite arrivèrent à la rue du Cirque, Renée éprouva une vive contrariété d'avoir appelé son frère et sa sœur à son aide.

Les voyageurs s'écrièrent en entrant :

— Où est Louise?

— Elle est sortie, répondit madame Faurel.

— Elle n'est donc pas malade, reprit Marguerite, qui se sentit aussitôt délivrée d'une angoisse affreuse.

— Mais elle se porte à merveille, dit madame Faurel, qui essayait en vain de cacher sous un air dégagé la gêne qu'elle ressentait.

— Alors, que s'est-il donc passé? demanda Pierre.

— Je me marie.

— Mieux vaut tard que jamais. Ce pauvre Lucien t'a attendu plus que Jacob n'a attendu Rachel.

— Mais je n'épouse pas M. de Vierville.

— Qui épouses-tu donc?

— Le baron de Marigny.

Pierre resta muet d'étonnement.

— Est-ce que mon mariage te déplaît? reprit madame Faurel.

— Beaucoup.

— Et par quelle raison?

— Par la raison que je ne connais pas ce baron, et qu'à ton âge, quand en se mariant, on n'épouse pas un ami, on est presque toujours victime de quelque spéculation.

— Il me semble qu'il serait juste de ne pas condamner les gens avant même de les avoir vus.

— Je ne condamne pas, je crains.

Le soir même les Mutrecy virent arriver le baron, qui parvint à les charmer un instant, mais bientôt l'instinct paternel et maternel les

rendit clairvoyants, et ils jugèrent M. de Marigny au travers de son masque.

— Cet homme est faux, pensa Pierre.

— Il me fait peur, se dit Marguerite.

Le lendemain quand Pierre arriva chez sa sœur la journée était avancée, et cependant il fut forcé d'attendre Renée qui était en conférence avec sa couturière.

La fiancée parut enfin.

— Avant de préparer ta robe de noces, lui dit Pierre, as-tu songé à savoir qui tu épouses?

— J'épouse un homme qui me plaît, répondit madame Faurel d'un ton impérieux, M. de Marigny occupe dans le monde une position honorable et porte un beau nom.

— Ce nom est tombé dans la fange.

— Vous avez vu M. de Clerville, s'écria Renée, dont l'œil étincela de colère.

— Pour toute réponse, Pierre présenta à sa sœur un pli d'où sortaient plusieurs papiers timbrés. Le premier mouvement de madame Faurel fut de les repousser sans les lire, mais la curiosité l'emporta sur le dédain. A mesure qu'elle parcourait ces pièces une pâleur livide se répandait sur ses traits. Quand elle eut achevé cette triste lecture, elle dit froidement :

— Dans toutes les classes et dans tous les temps il y a eu des femmes qui oubliaient leur devoir, et les fils ne sauraient être responsables des actions de leur mère.

— Oui, mais un fils, quelles que soient les fautes de sa mère, ne lui refuse pas l'aumône, et ne se fait pas condamner par le tribunal à lui jeter un morceau de pain.

— Je serai baronne de Marigny, dit Renée, et il est inutile de chercher à me détourner de ce mariage. Ma volonté est immuable!

— Ah! Renée, s'écria Pierre, combien tu es déchue! Tu ne te souviens donc plus du temps où, jeune et belle, tu me disais : « Charles « m'attend, j'irai le rejoindre telle qu'il m'a laissée! Louise sera « l'unique consolation de ma vie, je ne l'ai pas prise dans une heure « de caprice pour la rejeter ensuite comme un jouet brisé! » Je t'offrais alors un noble appui, un mari digne de ton amour, et tu as courageusement respecté tes premiers serments.

— Je n'aimais pas M. de Vierville, et j'aime le baron de Marigny, dit Renée.

— Mais il ne t'aime pas, lui, et Lucien t'aimait!

Renée se redressa, et répondit :

— M. de Marigny a pour moi un profond attachement, et c'est cela qui m'a touchée.

— Regarde-toi dans cette glace, pauvre insensée ! Elle sera sincère, et te renverra l'image d'une femme qui ne peut avoir pour un homme d'autre attrait que son argent. Tu es victime d'un piége habilement tendu par un chevalier d'industrie et une misérable femme.

Renée courba la tête en pleurant.

— Tu as trouvé, il y a vingt ans, un appui en moi quand tu voulais épouser un honnête homme, mais je te déclare que tu me trouveras aujourd'hui debout entre le baron de Marigny et toi, et que je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour t'épargner la honte d'une pareille alliance. Ne renie pas ton existence passée si pure et si honorable, pour aller te jeter dans les bras d'un homme qui ne cherche en toi que le payement de ses créanciers et le bien-être qui lui manque. Je suis rude, mais je voudrais t'ouvrir les yeux et te sauver à tout prix.

— J'épouserai le baron de Marigny, répéta Renée, sans oser regarder son frère.

— C'est ton dernier mot.

— Oui.

Pierre se leva, et dit :

— J'emmène Louise.

Pierre, tout en mesurant du premier coup d'œil le bouleversement qui allait avoir lieu dans l'existence de cette enfant, ne s'était pas attendu à ce qui arriva.

Louise, en apprenant qu'elle serait séparée de sa mère adoptive, jeta un cri douloureux, et s'affaissa sur elle-même.

Pierre vit alors qu'en cédant ses droits dès l'enfance de sa fille, il avait perdu la première place dans son cœur.

Renée s'était précipitée vers sa nièce, elle la serrait dans ses bras, et cherchait en vain à la ranimer.

Louise ouvrit enfin les yeux, mais son désespoir fut si profond, si déchirant que son père faiblit, et, après de longs débats, il fut décidé que sa tante la garderait chez elle tout le temps qu'elle passerait à la Maison-Blanche, et que l'hiver elle serait en pension à Paris. Ce moyen mixte calma la jeune fille et rassura à demi Pierre, qui fit une condition expresse de n'admettre jamais la famille de Marigny en présence de Louise.

Le baron de Marigny hâta l'accomplissement de son mariage avec une ardeur qui compléta les illusions de madame Faurel. Elle marcha à l'autel avec la confiance d'une jeune fille, et ne vit pas les sourires des assistants.

Toute la famille de M. de Marigny était groupée autour de lui, car sa mère avait ingénieusement menacé de refuser son consentement,

et de faire languir pendant six mois les impatients fiancés, si on ne l'invitait pas à la noce.

Madame Faurel, qui voulait à tout prix effacer vingt années de sa vie, rédigea ainsi ses billets de *faire part* :

« Mademoiselle Renée de Mutrecy, veuve de M. Faurel, a l'honneur « de vous faire part de son mariage avec M. le baron de Marigny. »

M. Faurel n'était plus qu'un hors-d'œuvre dans la vie de Renée ; elle ne voulait plus rien de lui que sa fortune qu'elle assurait par son contrat à M. de Marigny.

Elle partit pour la Maison-Blanche, et s'installa triomphalement avec son jeune époux dans le gîte charmant que le pauvre Faurel avait créé pour elle.

Tous les cosmétiques réparateurs des outrages du temps se donnaient rendez-vous sur le triste visage de Renée, et formaient une mosaïque aux nuances criardes. La science de madame de Clerville ne s'acquiert pas du jour au lendemain : le blanc que Renée appliquait sur sa figure avec prodigalité se levait par écailles, et rendait ses joues semblables au dos d'un poisson. Elle teignait si abondamment ses cheveux qu'ils abandonnaient fraternellement à son front et à ses tempes la jouissance d'une partie du liquide dont ils étaient imprégnés. La baronne de Marigny faisait l'effet d'un ancien pastel restauré par un peintre en bâtiment, et le baron de Marigny passait courageusement sa vie aux genoux de la pauvre fardée poursuivant ses projets avec persévérance. Il était charmant pour Louise, sachant bien que sa paternité ne serait pas de longue durée.

Quand Renée suspendue amoureusement au bras de son mari, sortait le dimanche de l'église, les paysans chuchotaient et ricanaient sur son passage.

— Ce n'était pas la peine, disait Madeleine, de tant pleurer l'autre quand elle était jeune pour l'oublier à présent qu'elle est vieille.

— Celui-ci serait *quasiment* son fils, reprenait Jean-Baptiste.

— Qu'est-ce qu'elle se met sur la figure ?

— C'est de la farine.

— Cela s'appelle de la poudre de riz dit en souriant d'un air capable une femme de chambre du voisinage. Quand la vieille mariée est venue faire sa visite de noce à ma maîtresse le rouge de ses joues couperosées paraissait par-dessous, on eût dit une framboise couverte de sucre en poudre.

M. de Marigny qui n'entendait pas garder chez lui une fille de seize ans qu'il faudrait prochainement doter, appela son arrière-garde à son aide et un matin, malgré les conventions du traité, la dynastie Marigny débarqua à la Maison-Blanche, et le baron, avec l'habileté qui le caractérisait sut amener une rupture entre sa femme et les

Mutrecy, tout en se tenant à l'écart et en ayant l'air d'être prêt à sacrifier lui et les siens.

Louise revint sous le toit paternel pour ne plus le quitter. Sa vie fut longtemps en danger, mais la baronne de Marigny toute à son bonheur conjugal n'en prit pas grand souci. Elle vendit la Maison-Blanche et partit pour Paris.

Lucien et Pierre déploraient un jour ensemble la triste fin d'une existence si longtemps honorée.

— C'est le *diable de quarante ans* qui s'est emparé d'elle, dit Pierre se trouvant ainsi une fois du même avis que le baron de Marigny.

— Il serait plus courtois de dire, reprit M. de Vierville, que *l'été de la Saint-Martin* l'a réchauffée de ses tardifs rayons.

Comtesse de Mirabeau.

L'AUTRICHE ET LA PRUSSE EN ALLEMAGNE

DEPUIS 1804[1]

L'unité extérieure de la monarchie autrichienne, comme gouvernement allemand distinct, est récente. Elle date du règne de l'empereur Léopold Ier (1657-1705), que les historiens prussiens[2] appellent le « fondateur de l'Autriche, » et que le prince Eugène accusa, non sans raison, d'être un des auteurs du royaume de Prusse.

Cette unité extérieure ne prit une forme juridique qu'en 1804 : le royaume de Hongrie fit alors partie, pour la première fois, d'un empire. Le traité de Prague du 23 août 1866 et le récent accord de la diète de Pesth avec le gouvernement impérial donneront à cette unité extérieure plus de netteté et peut-être de force. Si l'on veut se placer au point de vue des intérêts exclusivement autrichiens, et en dehors de toute préoccupation de gloire militaire, de grandeur germanique ou de prestige européen, on admettra cette conclusion et on ne trouvera pas étrange qu'un État puise un élément de force dans une défaite militaire. L'Autriche doit ses institutions constitutionnelles à la guerre de 1859; si je ne me trompe, elle développera plus facilement ses ressources intrinsèques et fera mieux prévaloir en Europe l'influence qui lui est propre, malgré les événements de 1866, sinon grâce à ces événements. *Tu, felix Austria !*

Jusqu'au traité de Westphalie, les divers États qui la composent actuellement, à l'exception de la Hongrie, de la Gallicie et de la Dalmatie, étaient perdues, pour ainsi dire, dans la vaste confédération

[1] Cette étude fait suite à celle qui a paru dans le numéro du 25 février dernier, sous le titre de *l'Empire d'Autriche depuis le traité de Prague*.

[2] Par exemple M. de Sybel. C'est Léopold Ier qui conféra, au grand-père de Frédéric II, le titre de « roi en Prusse »

appelée empire d'Allemagne. Sous Léopold Ier se détache de la masse germanique une confédération plus restreinte, nommée depuis 1804 seulement empire d'Autriche. Les territoires de cette confédération ont été soumis, depuis cent cinquante ans, à de nombreuses transformations ; mais leur étendue globale est restée à peu près la même, leur population s'est triplée, et leur richesse a acquis une valeur qu'on ne pouvait même pas supposer à la fin du dix-septième siècle. A la mort de Marie-Thérèse, la superficie totale de ses États était de 11,000 milles carrés d'Autriche ; en 1804, elle était de 12,040 m. c.; en 1809, de 9,172 m. c.; en 1816, de 11,584 m. c.; en 1867, elle est d'un peu plus de 11,000 m. c. En 1818, l'empire d'Autriche avait une population de 29,813,586 âmes, en y comprenant le royaume Lombardo-Vénitien. Au 31 octobre 1857 cette population était, sans ce même royaume, de 32,573,002 âmes. De 1830 à 1857, la population a augmenté de près de 10 0/0[1], par un mouvement constant qui tend même à s'accélérer. Au recensement de 1875, la population de l'empire d'Autriche sera certainement de 36 à 37 millions d'habitants environ, et égale[2] à peu près à la population de l'empire français.

Si réellement l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes, la puissance de l'empire d'Autriche, fortifié par ses nouvelles institutions politiques et habité par des populations guerrières, est donc encore formidable. Sa force matérielle à l'intérieur reste ce qu'elle était. Au point de vue extérieur, le traité du 23 août 1866 ne l'a pas territorialement affaibli. Tout en gagnant la bataille de Lissa, un des plus grands faits de guerre des temps modernes, elle a perdu momentanément le prestige militaire qui l'environnait, et qui peut se récupérer; mais elle a conservé le sentiment du droit qui l'a si souvent sauvée et le dépôt des traditions historiques de l'Allemagne, qui ont leur importance dans la politique basée sur le principe historique des nationalités. Elle a gardé les insignes de l'empire germanique, et transmis de très-bonne grâce au roi Victor-Emmanuel la couronne de fer des rois lombards.

De toutes les puissances europénnes, c'est l'Autriche qui a été le plus mal servie par les traités de 1815. Les traditions séculaires du saint-empire, le souvenir encore vivant de la popularité dont jouissait la maison de Lorraine en Italie au dix-huitième siècle, et le besoin

[1] Voy. *Statist. Handbüchlein für die OEst. Monarchie,* publié par le baron de Czœnig, au nom de la commission J. et R. de statistique, année 1861, p. 35.

[2] La France a une superficie de 9,850 milles carrés géographiques. L'Autriche actuelle compte 11,305 milles carrés géographiques. Je me suis servi plus haut des milles carrés autrichiens, employés par le bureau de statistique de Vienne.

de grouper toutes les provinces de la monarchie autour du Danube et des Alpes, furent les motifs principaux qui engagèrent le fils de Léopold II à accepter le royaume lombardo-vénitien en échange des provinces belges. Le traité de Campo-Formio, infligea à la maison d'Autriche la plus grande perte qu'elle ait essuyée depuis la paix de Westphalie. C'est par la Belgique, à moitié germanique, que la monarchie autrichienne restait en contact avec l'Europe occidentale, les races latines et leur civilisation plus active. Dévouée à la maison de Habsbourg depuis plusieurs siècles, la Belgique fournissait régulièrement des subsides, des administrateurs habiles, d'admirables soldats et des exemples précieux pour l'agriculture, le commerce, l'industrie et le développement des libertés publiques dans les autres parties de la monarchie. L'acquisition du royaume lombardo-vénitien n'a donné à l'empire qu'une faible partie de ces avantages, et lui a attiré la plupart des difficultés contre lesquelles elle a eu à lutter depuis 1848, et tous les désastres qu'elle a subis depuis vingt ans.

Tandis que la Prusse et la Russie, si bien partagées par les traités de 1815, semblaient faire parfois un reproche au cabinet de Vienne de s'être laissé indemniser au delà des Alpes de la perte des provinces belges, la France et même l'Angleterre trouvaient cette indemnité excessive. On sait ce qu'en pensèrent les Italiens. Ce n'est pas du côté de l'Italie que l'Autriche aurait dû prendre ses compensations en 1815, mais du côté de la mer Noire et du Danube ou du côté de l'Allemagne. Autant les Allemands sont forts pour germaniser les Slaves, autant ils sont faibles pour s'assimiler des éléments italiens. Toutes les populations slaves de l'empire d'Autriche parlent allemand. En cinquante ans Botzen, dans le Tyrol, est devenue pour ainsi dire une ville italienne sous le nom de Bolsano. *Tedesco italianizzato è diavolo incarnato*, dit un vieux proverbe. La plus grande partie de la Marche de Trévise était germanique au commencement du moyen âge, comme l'attestent encore aujourd'hui les *VII Comuni* et les *XIII Comuni* près de Vérone. Les *carbonari* italiens ont appris à tous les mécontents de l'Europe l'art de faire des révolutions et des empires, et c'est aux dépens de l'empire d'Autriche que la plupart de ces révolutions et de ces empires se sont accomplis, soit qu'ils aient diminué ses territoires, soit qu'ils l'aient forcée de maintenir sur pied des armées écrasantes pour ses ressources pécuniaires, soit qu'ils aient entravé le développement régulier de ses institutions et de sa richesse naturelle. La possession du royaume lombardo-vénitien le rapprochait de la France et l'exposait à son inimitié, lui coûtait des sommes énormes, usait son énergie et ne lui rapportait que des inquiétudes et des *casus belli*. Les événements de 1866 ont mis entre l'Autriche et la France une monarchie militaire de 25 millions d'hom-

mes, rivale naturelle de la France dans la Méditerranée et dans le Midi de l'Europe. L'existence de cette monarchie, si elle dure, ne gênera en rien l'empire d'Autriche, qui lui servira de grenier. Si elle ne dure pas, ce n'est pas l'Autriche qui récoltera les fruits amers des nouvelles révolutions italiennes : l'Autriche est désormais désintéressée en Italie. Au commencement de l'année 1866, le cabinet de Vienne en était enfin convaincu lui-même. En échange de l'abandon de ses droits de conquête sur le Schleswig-Holstein, le gouvernement prussien lui avait offert, il y a quelques années, son alliance pour la défense de la Vénétie[1]. Il refusa cette offre séduisante pour rester fidèle à ses confédérés allemands. Avant la guerre de 1866, l'abandon de la Vénétie était décidé dans tous les cas. Il est déplorable qu'en cette occasion le gouvernement autrichien ait manqué encore une fois de cet esprit d'à-propos qui caractérise depuis dix ans et à un si haut degré ses adversaires. Si, avant le traité prusso-italien, l'empereur François-Joseph avait dit à l'Europe : « L'empire d'Autriche est le seul où le principe des nationalités ait été scrupuleusement respecté : les peuples qui se sont librement abrités sous le sceptre de la maison de Habsbourg sont témoins de ce que j'avance, puisqu'ils ont conservé non-seulement leurs mœurs et leurs langues, mais leurs institutions traditionnelles ; des deux seuls États qui ont été réunis à l'empire par la force, la Gallicie et la Vénétie, l'un désire se séparer de nous, et il a trouvé, pour seconder ses désirs, le concours de tous nos adversaires et l'indifférence de nos amis. Eh ! bien, nous donnerons une preuve nouvelle de notre respect pour le principe des nationalités. Nous sommes une puissance germanique, l'héritière naturelle des grands empereurs teutoniques que les ghibelins italiens ont tant de fois acclamés. Nous occupons le quadrilatère pour l'Allemagne. C'est pour la conservation de cette frontière allemande que la Prusse a mobilisé son armée en 1859. La Vénétie n'a pas été conquise par nous : depuis le sixième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, les Allemands l'avaient respectée. Napoléon Ier en 1797 et nos alliés en 1815 nous ont contraints de l'accepter, en échange des riches provinces où nous jouissions de l'affection de la nation. Vénitiens, allez où vous appellent vos sympathies et vos intérêts politiques. Séparez-vous de nous, puisque vous le voulez et que vous croyez avoir des rai-

[1] Vers la même époque, en 1863, M. de Bismark faisait au ministre d'Italie à Berlin les premières ouvertures sur l'éventualité d'une alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie. Voy. *Gazette d'Augsbourg*, 19 janvier 1867, p. 366. Le traité du 8-14 avril 1866 n'était valable que pour trois mois. Il n'avait pas la guerre pour conséquence nécessaire ; il stipulait seulement pour le cas d'une guerre, que naturellement le cabinet de Berlin était le maître de déclarer ou plutôt de provoquer.

sons de le vouloir, mais restez nos amis et nos alliés. Aidez-nous, à votre tour, à repousser des attaques injustes. On vous a conduits, il y a cinquante ans, en Russie, faire la guerre des despotes. Pour la première fois depuis Arminius, passez les Alpes en amis du nom germanique, et venez sceller notre réconciliation et purifier vos révolutions en défendant avec nous le droit, la liberté, la justice et l'ordre. »

Qui aurait osé rester complice des projets du cabinet de Berlin? Dans tous les cas, l'armée autrichienne du Nord aurait compté 120,000 hommes de plus, c'est-à-dire la force qu'il fallait pour repousser et vaincre l'armée prussienne.

Loin de profiter de sa position, qui était moralement admirable, le cabinet de Vienne s'est laissé arracher à la fois la Vénétie, qu'il était décidé d'abandonner, et « sa grande position en Allemagne, » qu'il voulait conserver. L'avenir dira si les maladresses de sa diplomatie ont été les seules causes de cet insuccès, qui paraîtra plus incroyable encore à la postérité qu'à nos contemporains. Le point obscur des négociations qui précédèrent la guerre réside toujours dans la vraie signification de la «neutralité attentive» que le gouvernement français avait promise à la Prusse. Il est certain que si à Vienne on avait eu la certitude d'avoir contre soi la puissance de la France, on aurait eu le droit d'éviter une guerre, funeste dans toutes les hypothèses possibles. La cession de la Vénétie à la France, dans la soirée du 3 juillet, livre une preuve évidente de la bonne foi du cabinet de Vienne. Qu'espérait-il de cette singulière cession, depuis longtemps décidée? Qu'avait espéré la France de sa neutralité attentive? Nous l'ignorons encore. Une chose est certaine aujourd'hui, c'est l'abandon définitif de l'Italie par les Allemands. Depuis que la réformation avait rendu impossible l'achèvement de cette vaste république chrétienne, ayant pour chefs un empereur électif et un pape élu, la domination germanique en Italie n'avait plus de raison d'être, si elle n'était pas librement acceptée par les populations ou si l'Allemagne elle-même renonçait à la ligne stratégique du Mincio[1].

Si le cabinet de Vienne a de bonnes raisons pour déplorer les moyens qui ont été employés par lui et contre lui avant l'abandon effectif de la Vénétie, on pourrait en donner de meilleures peut-être pour féliciter l'empire d'Autriche d'être débarrassé du mal italien qui l'empêchait de marcher. A Florence, on se souvient du concours décisif que l'armée et la flotte italiennes ont donné à l'état-major de

[1] On sait qu'en 1848 l'assemblée nationale de Francfort, si hostile à l'Autriche, considérait la ligne du Mincio, comme *nécessaire* à la défense de l'Allemagne. Le roi de Prusse actuel était encore de cet avis en 1859.

l'armée prussienne, avec d'autant plus d'amertume qu'on semble l'oublier totalement dans les dithyrambes officiels de Berlin. C'est avec l'empire d'Autriche que le nouveau royaume d'Italie aura désormais les relations les plus sûres et les plus naturelles. Il y a cent soixante ans, le prince Eugène battait le duc d'Orléans sous les murs de Turin avec une armée composée d'Autrichiens, de Piémontais sous le duc de Savoie, et de Prussiens sous le prince de Dessau. Après la paix de Dresde, Charles-Emmanuel devint le meilleur allié de Marie-Thérèse. Les motifs politiques de ces alliances revivent avec d'autant plus de puissance qu'il ne s'y mêle plus aucune arrière-pensée dynastique et que l'Italie n'est plus une expression purement géographique[1].

En dehors des frontières, deux grands obstacles, legs de l'ancien empire germanique, entravaient sans cesse la réorganisation calme et régulière de la monarchie autrichienne, l'occupation militaire de la Vénétie et les nécessités de la politique allemande du cabinet de Vienne. L'Autriche portait encore en 1866 le fardeau des traditions du saint-empire, dont elle a été le souffre-douleur. Le premier de ces deux obstacles est détruit. Le second existe encore; mais le traité de Prague en a diminué l'importance. Exclue officiellement de l'Allemagne, aux applaudissements d'un parti qui s'est déclaré lui-même *national* par excellence, l'Autriche est provisoirement déchargée du soin de veiller à la sécurité de l'ancienne confédération germanique et d'y maintenir l'ordre; et elle peut enfin, après vingt ans d'agitations incessantes et stériles, procéder en paix à l'œuvre féconde de sa restauration intérieure, sans révolution, sans prendre le bien de son voisin, sans mentir à l'histoire. Depuis la paix de Westphalie, il ne s'est pas offert une meilleure occasion pour « faire » l'empire d'Autriche. Il doit m'être permis d'employer cette expression que les événements des dix dernières années ont introduit dans le langage du droit international et dont commencent même à se servir les journaux de Vienne[2]. Aucune difficulté politique étrangère n'empêche plus l'empire de déterminer enfin nettement et solidement son unité extérieure. Je n'en excepte pas même la question allemande, qui n'offrira de péril sérieux pour la monarchie qu'au jour où la Prusse revendiquera à la Russie les provinces allemandes de la Baltique, et à la France l'Alsace et la Lorraine. Sans forfanterie,

[1] Le prince de Kaunitz disait un jour, en plein conseil, à Marie-Thérèse : « Le roi de Sardaigne a toutes les bonnes qualités imaginables, et, n'était cette maudite géographie, il serait même un honnête homme. »

[2] Voy. par exemple, *les Débats* de Vienne, l'organe principal des fédéralistes, numéro du 13 fév. 1867 : « *Œsterreich war nicht, Œsterreich wird sein.* L'Autriche n'était pas, elle va devenir. »

on peut affirmer à Vienne que ce danger est encore assez éloigné. L'Autriche a aujourd'hui les avantages d'une puissance germanique, sans en avoir les inconvénients. Elle assiste avec recueillement aux expériences que la Prusse, par une fortune sans exemple, a reçu le pouvoir de faire à ses risques et périls. Si la Prusse réussit « des Alpes à la mer, » ce qui est encore douteux, il restera à l'Autriche le choix ou de s'associer, comme on l'a proposé plusieurs fois, aux destinées d'une Allemagne nouvelle encore inconnue, ou de se retirer définitivement vers l'Orient en conservant son caractère naturel d'empire de l'Est (Ost Reich). Si la Prusse, au contraire, échoue dans son projet de rendre les Allemands heureux, ce qui est fort possible, l'Autriche sera la maîtresse de la situation. Je raisonne ici, ai-je besoin de le dire, *in abstracto*, comme un professeur allemand, dans l'hypothèse d'un développement régulier de la Prusse nouvelle, sans révolution intérieure et sans guerre extérieure. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, une guerre nouvelle a lieu, l'Autriche, qui n'a pas la mission de défendre l'Allemagne, pourra, à son tour, se draper dans une neutralité attentive, dont nous examinerons plus loin le caractère et les conséquences probables ou possibles.

Tôt ou tard, la question allemande se représentera donc devant les conseils du gouvernement de l'empire d'Autriche, et ils ont le temps et les loisirs de se préparer à cette éventualité. L'histoire étant le miroir de l'avenir, allons y chercher quelques enseignements et surtout l'explication de la situation actuelle. Ni le Parlement, ouvert le 24 février dernier par le roi Guillaume Ier, ni l'emphase mystique de son discours, ni la confédération du Nord, ni même l'empire prussien du Nord ou l'empire prusso-allemand, ne sont des nouveautés dans l'histoire de l'Allemagne au dix-neuvième siècle. Dans le discours du roi Guillaume, on lit : « Qu'il m'ait été permis, de « concert avec une assemblée telle qu'aucun prince allemand n'en a « vu depuis des siècles autour de lui, d'exprimer de grandes espé- « rances, c'est ce dont je remercie la divine Providence, qui conduit « l'Allemagne au but désiré de son peuple par des voies que nous ne « choisissons ni ne prévoyons. » Quand le ministère prussien plaçait ces paroles extraordinaires dans la bouche du roi, il oubliait et l'assemblée nationale de Francfort en 1848 et le congrès des princes allemands réunis en 1863 dans cette même ville libre, autour de l'empereur d'Autriche, acclamé par le peuple et entouré de tous les princes allemands, sauf un seul. Il oubliait encore le parlement d'Erfurt de 1849, qui comprenait les députés de presque tous les États allemands. A l'extrême droite de cette assemblée siégeait M. de Bismark, à cette époque conservateur obstiné et ami aussi fougueux de l'Autriche qu'il est devenu depuis son adversaire implacable. Je ne

veux certainement pas prétendre que l'état des esprits en Allemagne ne se soit profondément modifié dans ces vingt dernières années; mais cette modification a eu lieu dans l'ensemble de la nation allemande et non dans les gouvernements. Après avoir étudié avec attention le développement des idées au delà du Rhin depuis 1815, on reste persuadé que bien des plans de cabinet, et les mieux ourdis, seront changés par la volonté des peuples allemands, auxquels appartient l'avenir. Quant aux gouvernements, dans des circonstances identiques, ils échoueront et ils triompheront par les mêmes causes qui les ont fait tomber ou vaincre autrefois. Les États ne descendent pas le fleuve de l'histoire par bonds. La politique à laquelle M. de Bismark a attaché son nom est bien celle de Frédéric II : une simple nuance ou plutôt une question de procédé la sépare de celle de M. de Haugwitz en 1804 et même de celle de M. de Radowitz en 1849.

Depuis la chute de l'ancien empire germanique, provoquée en dernier lieu et surtout par Frédéric II, il a été fait une série innombrable de tentatives de réorganisation intérieure de l'Allemagne. Cinq de ces essais ont reçu une réalisation plus ou moins complète :

1° La confédération (française) du Rhin (*Rheinbund*), constituée en 1806 et tombée sans bruit avec Napoléon Ier, et la confédération (prussienne) impériale du Nord (*Nordischer Reichsbund*) dissoute en 1806.

2° La confédération allemande (*Deutscher Bund*), créée en 1815-1848 et restaurée en 1850-1866.

3° L'empire allemand de 1848 (*Deutsches Reich*).

4° L'union prussienne de 1849-1850.

5° Enfin, la confédération allemande du Nord (*Norddeutscher Bund*) de 1866.

Pour apprécier la valeur de cette dernière tentative, la plus violente de toutes, une rapide esquisse des essais antérieurs est d'autant plus nécessaire qu'elle expliquera les véritables causes de la situation actuelle de l'Autriche en Allemagne. Je suivrai l'ordre chronologique des faits, parce que le traité de Prague ne consacre pas un développement des anciennes tendances unitaires de l'Allemagne, mais une nouvelle cause de scission et un nouvel agrandissement de la Prusse. La guerre de 1866 est bien la suite de la guerre de Sept ans.

Depuis que la Prusse avait conclu à Bâle (5 avril 1795) une paix particulière avec la France, tout le poids de la dernière guerre soutenue par l'empire d'Allemagne (22 mars 1792 — 9 février 1801) était retombé sur les possessions héréditaires de la maison de Habsbourg-Lorraine, qui continua, seule, une lutte glorieuse mais désormais

inégale, jusqu'au traité de Campio-Formio. L'empereur François ne traita au nom de l'empire d'Allemagne qu'à Lunéville (9 février 1801). A Bâle, la Prusse avait abandonné à la France les possessions allemandes de la rive gauche du Rhin et promis, en son nom et au nom de ses alliés, de neutraliser, au bénéfice de la France, toute l'Allemagne du Nord jusqu'à la ligne du Mein. Grâce à cette politique égoïste et anti-allemande de la Prusse, qui défendit même à un corps d'armée russe rejoignant l'armée autrichienne de traverser son territoire, et grâce au concours de la Bavière et de quelques autres petits princes allemands, Napoléon alla par Austerlitz dicter, en 1805, à l'empereur François, les préliminaires de Nikolsbourg (nom prédestiné), suivis bientôt de la paix de Pressbourg, laquelle acheva la ruine de l'empire germanique. Depuis 1804 (11 août), François, abandonné des princes allemands, avait pris le titre d'empereur d'Autriche : il n'abdiqua la dignité impériale allemande qu'en 1806 (6 août). Il était le 54ᵉ empereur depuis Charlemagne et le 20ᵉ de la maison de Habsbourg. Quand, en 1809, il ressaisit la bannière germanique, il déclara dans son manifeste de guerre, qu'il avait déposé la couronne de Charlemagne, à cause de l'indifférence de toutes les puissances de l'Europe et du sang-froid (*Kaltsinnigkeit*) avec lequel la plus grande partie de l'Allemagne assistait aux triomphes des ennemis de la patrie germanique.

Par la grâce de Napoléon, les princes de Bavière et de Wurtemberg ses alliés furent élevés à la dignité royale, et le prince de Baden à celle de grand-duc. La confédération du Rhin fut créée et placée sous le protectorat de l'empereur des Français. Napoléon ne pensa plus qu'à diviser l'Allemagne et les Allemands, pour régner sur eux et sur l'Europe et refaire à son bénéfice l'empire d'Occident. Il morcela l'Allemagne comme elle ne l'avait jamais été, taillant des royaumes à son gré dans « l'agglomération » germanique et séparant les peuples comme ne l'avait jamais fait aucun politique et aucune révolution. *Humanum paucis vivit genus*, avait déjà dit César. Les Allemands appelaient le *Rheinbund* une société léonine et Gentz le définissait : « un peuple d'esclaves régis par des despotes de second rang, gou-« vernés à leur tour par un despote de premier degré. »

C'est la politique de la Prusse qui avait amené cet état de choses, si funeste aux intérêts allemands. La Prusse restait fidèle aux traditions du règne de Frédéric II. Depuis longtemps, elle ne tenait plus aucun compte de ce qu'on appelait les « libertés germaniques » dans l'ancien empire. Elle n'était animée d'aucune des aspirations nationales dont le généreux roi Frédéric-Guillaume IV a été, dans la maison de Hohenzollern, le restaurateur dévoué et même, jusqu'à un certain degré, désintéressé. Le cabinet de Berlin ne croyait pas plus

que Frédéric II[1] à l'unité de l'Allemagne et ne pensait qu'à augmenter le pouvoir de la maison de Hohenzollern (*die Hohenzollernsche Hausmacht*). Depuis la fin du règne de Frédéric II, la diplomatie prussienne cherchait à s'emparer de la ligne du Mein et à attirer les petits États du Nord sous la protection politique et militaire du roi de Prusse. Le traité, que M. de Hardenberg signa à Bâle, était un acheminement vers l'agrandissement de la Prusse dans le Nord. Les meilleurs patriotes, le baron de Stein[2], par exemple, que certes on ne peut accuser de « prussianisme » étaient favorables à ces projets, parce que leur réalisation devait, selon eux, donner un allié puissant à l'Autriche. Ils n'en voyaient pas la portée égoïste. On dirait même qu'on leur en a caché les bases essentielles, car la volumineuse biographie de Stein, par M. Pertz, n'en dit presque rien. La première forme écrite de ces projets est due à un diplomate, qui avait fait son école dans les dernières années du règne de Frédéric II, M. Ch. W. de Dohm. Il s'agissait de réaliser, dans les premières années de ce siècle, exactement le projet dont on fait en ce moment les premiers essais à Berlin. Le gouvernement français en était parfaitement informé, et pour maintenir le cabinet de Berlin dans la neutralité, qui était si favorable à la politique française depuis 1795, il feignait de l'approuver. En 1804, Napoléon, allant au-devant de désirs qu'on n'osait exprimer hautement, engagea même le roi de Prusse à prendre, comme lui et François II, le titre d'empereur[3]. Le roi était trop irrésolu et le ministre dirigeant, le comte de Haugwitz, le « roué » dont Stein nous a laissé le vilain portrait, était trop formaliste et encore trop scrupuleux, pour qu'un fait aussi considérable pût être réalisé promptement. On n'avait pas peur de la cour de Vienne ; mais on n'était pas sûr des intentions véritables de Napoléon Ier. Haugwitz entama à la fois avec la Russie et avec Napoléon ces négociations cauteleuses[4] qui aboutirent au traité de Paris (du 15 février 1806) et qui valurent à la Prusse, huit mois plus tard, un châtiment mérité.

[1] Frédéric II disait de Gellert, qui avait écrit sur la nécessité de conserver l'unité de l'Allemagne : « Quoi, veut-il donc n'avoir en Allemagne qu'un Auguste ? » — Son frère, le prince Henri, appelait l'Empire germanique « une anarchie pédantesque. »

[2] Stein en fit l'aveu au duc de Nassau. Voy. Pertz. *Steins Leben*, I, 258.

[3] Le Mémoire de Dohm est en français. Voy. C. von Kaltenborn, *Geschichte der Deutschen Bundes-Verhältnisse* (2 vol. in-8°, Berlin, 1857), t. I, p. 29. Voy. aussi sur ces projets, trop peu connus, Ad. Schmidt, *Preussens Deutsche Politik*, Berlin, 1850. Voy. aussi les Mémoires du marquis Lucchesini, ministre de Prusse à Paris, en 1804, et Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, Paris, 1845.

[4] Lefebvre, l. c., II, 23.

Le 22 juillet 1806, une note de Talleyrand notifia[1] la formation du *Rheinbund* et réclama sa reconnaissance par la Prusse. Le ministre français ajoutait que le roi, maintenant en possession du Hanovre, pouvait attirer à lui les petits États qui ne faisaient pas partie du *Rheinbund* et constituer avec eux, soit une confédération du Nord, soit même un empire du Nord. La suppression officielle de l'empire d'Allemagne donnait à ces offres séduisantes mais peu sincères une autorité qu'elles n'avaient pas eue jusque-là dans les régions diplomatiques prussiennes. Haugwitz refusa la couronne impériale des mains de Napoléon, parce qu'il croyait pouvoir l'obtenir par ses propres forces. Cet amour-propre était d'autant plus déplacé, qu'on avait accepté le Hanovre avec gratitude de ces mêmes mains, et contribué si fortement à l'abaissement de la seule puissance allemande qui avait résisté, les armes à la main, de l'Autriche. On le savait d'ailleurs, Napoléon, qui aurait toléré un empereur de Prusse, ne voulait à aucun prix permettre la restauration d'un titre d'empereur d'Allemagne. La Prusse reconnut le *Rheinbund*, sous la condition qu'il ne serait mis aucun obstacle à la formation du *Nordischen Reichsbundes*, dont on pouvait désormais s'occuper officiellement et dont les éléments avaient été rassemblés de longue main.

La base du *Nordischen Reichsbundes* était un traité d'alliance entre la Prusse et les électeurs de Saxe et de Hesse, dans le genre de celui que M. de Bismark offrit si brusquement à toutes les cours allemandes avant la dernière guerre. Ces deux Électeurs devaient recevoir la dignité royale, et le roi de Prusse, comme chef du *Bund*, le titre d'*empereur héréditaire d'Allemagne du Nord*[2]. Les actes du *Bund* comprenaient :

1° Le traité d'alliance, dans la forme usitée ;
2° Une constitution fédérale ;
3° L'institution d'un tribunal arbitral fédéral.

Les trois cours devaient d'abord se mettre d'accord sur tous les points ; puis on aurait invité les autres États du Nord à adhérer :

Le Danemark, pour le Holstein;
La Suède, pour la Poméranie;
Les petits princes de la Thuringe ;
Brunswick, Mecklenbourg et Oldenbourg ;
Les trois villes hanséatiques.

La Prusse avait d'abord le projet non avoué d'étendre le *Nordischer*

[1] Voy. Lefebvre, l. c., 331.
[2] Art. 2 du projet de constitution : « *Preussen nimmt die Würde eines Kaisers von Norddeutschland an, Sachsen und Hessen die Königswürde.* »

Reichsbund à toute l'Allemagne[1] ; mais elle entendait, dans tous les cas, en exclure l'Autriche et même Wurzbourg qui appartenait alors à un archiduc et ne faisait pas partie du *Rheinbund*.

Trois jours après l'abdication de l'empereur François, le 9 août 1806, Haugwitz soumit officiellement ces projets aux ambassadeurs de Saxe et de Hesse, en leur demandant une prompte décision, parce qu'il voulait « enlever » leur consentement comme on dit aujourd'hui. L'électeur de Saxe, digne prédécesseur de cet honnête et noble roi Jean que tous les Allemands vénèrent, avait des scrupules : il voulait sauvegarder « les droits sacrés » de ses anciens confédérés et s'obstina à ne pas vouloir considérer l'empire d'Autriche comme une puissance étrangère à l'Allemagne. Il désirait faire entrer l'empereur François, sinon dans le *Bund*, au moins dans l'alliance des trois princes. Chacun des petits États, invités à adhérer, fit naturellement ses objections. On acquit bientôt la certitude qu'un *Nordischer Reichsbund* ne pouvait être créé rapidement que par la force brutale : on s'en souvint soixante ans plus tard. Napoléon, qui en 1804 s'était montré si favorable aux plans prussiens, n'attendait qu'une occasion pour renverser tout l'échafaudage politique de Haugwitz. Il offrit à l'électeur de Hesse d'entrer dans le *Rheinbund* avec une augmentation de territoire. A Dresde, il fit savoir, par M. Durant, que l'électeur avait le choix, ou d'adhérer au *Nordischen Reichsbund*, ou d'entrer dans le *Rheinbund*, ou de rester neutre ; mais qu'il ne permettrait pas qu'on fît, sans lui, des alliances « conclues sous les armes. » C'est alors, à la dernière heure, que Haugwitz, véritable type de gascon politique, baissa de ton vis-à-vis de la cour de Vienne. Il s'agissait de réunir les *États-Unis d'Allemagne* dirigés par la Prusse et les *États-Unis de la maison d'Autriche* dans une confédération qui n'aurait eu d'uniforme que l'organisation militaire. A Vienne, on écouta poliment les ouvertures faites par l'auteur du traité de Schœnbrunn, mais sans leur accorder de confiance, parce qu'on n'avait pas encore oublié le « sang-froid » avec lequel la cour de Berlin avait depuis 1795 assisté à toutes les défaites de l'empire.

Le 14 octobre 1806, cinquante ans après la guerre de Sept ans, le premier *Nordischer Reichsbund* gisait dans la vallée de la Saale et Napoléon traitait les généraux prussiens de « perruques, » absolument comme Frédéric II l'avait fait des honnêtes chefs des armées de Marie-Thérèse. L'année suivante, de nouvelles défaites et le traité de Tilsit (9 juillet 1807) reculèrent les limites de la Prusse jusque derrière l'Elbe et la mirent dans une complète impuissance. Dans toute

[1] Voyez son *ultimatum* à la France, du 1 octobre, et son *manifeste de guerre*, du 9 octobre 1806.

l'Allemagne, il n'y avait debout que cette « vieille ganache[1] » d'empereur François et la vieille Autriche.

En vérité, « la liberté de l'Europe s'était réfugiée sous les drapeaux « de Habsbourg[2]; » et l'archiduc Charles, en prenant le commandement de l'armée en 1809, avait droit de dire à ses troupes :

« Nous combattons pour l'intégrité de la monarchie autrichienne « et pour rendre à l'Allemagne la liberté et l'honneur national qui « lui appartiennent de droit. Notre cause est celle de l'Allemagne « entière. L'Allemagne était indépendante et heureuse avec l'Autri- « che, et elle ne peut récupérer ces biens perdus qu'avec le concours « de l'Autriche. Allemands, pensez à votre position, acceptez le se- « cours que nous vous offrons et travaillez avec nous à votre salut... » La Prusse resta encore une fois neutre, et cependant, de 1815 à 1848, c'est à elle que les écrivains allemands, presque tous Prussiens, ont attribué exclusivement la gloire d'avoir combattu pour l'indépendance et l'honneur de l'Allemagne, tandis que l'Autriche, qui soutint seule tout le choc de la révolution française et de l'empire, de 1795 à 1806 et de 1807 à 1813, et, jusqu'à l'arrivée des Russes, fut le seul obstacle sur le continent à l'omnipotence absolue de Napoléon, passa pour avoir poursuivi un but égoïste. Les Autrichiens ont laissé dire.

Cependant, les événements de 1806 ramenèrent l'égoïsme naturel du gouvernement prussien à des sentiments plus rationnels. Jusqu'en 1848, il négligea de poursuivre le désir de séparer l'empire d'Autriche de l'Allemagne. Il est vrai qu'après les succès de 1813, l'ancienne animosité se réveilla, sans revêtir toutefois les formes traîtreuses de 1795-1806.

La Prusse s'est opposée en 1815 à la restauration de l'empire germanique parce que celle-ci aurait consacré définitivement pour l'Autriche la suprématie qu'elle désirait pour elle-même. Elle n'osait pas la revendiquer, parce que « la Providence ne l'avait pas placée à la tête du plus puissant État. » Le roi Frédéric-Guillaume III était personnellement partisan de la restauration de l'empire. Après la bataille de Leipzig, il salua l'empereur d'Autriche à Francfort, en présence du prince de Metternich, comme empereur d'Allemagne. François répondit : « Plus jamais, je n'accepterai cette charge[3]. » D'ailleurs, si ce prince s'était montré disposé à accepter les hommages personnels du roi de Prusse, les ministres de celui-ci se seraient chargés de les contrecarrer politiquement. Au congrès de Vienne,

[1] Napoléon Ier avait dit à Marie-Louise : « Votre père n'est qu'une vieille ganache. »
[2] Manifeste de l'empereur François, écrit par Gentz.
[3] Je tiens ce fait d'une personne à laquelle le prince de Metternich l'a raconté.

la résistance des plénipotentiaires prussiens fut secondée par la plupart des États moyens et des petits princes de l'Allemagne, et surtout par la Russie et la France. Le plénipotentiaire hanovrien, le comte de Munster, avait formé le projet d'un grand royaume guelfe, à l'ouest de l'Allemagne, au profit de la maison de Hanovre. Cette combinaison, qui aurait peut-être mieux assuré l'équilibre des États allemands, ayant été repoussée, les plénipotentiaires anglais se montrèrent fort tièdes pour la formation d'un nouvel empire. Quant aux plénipotentiaires, ils ne firent aucun effort sérieux pour amener la restauration de l'ancienne dignité impériale en faveur de leur souverain; ils ne s'y opposaient pas, mais subordonnaient invariablement leur consentement à la garantie certaine des intérêts spéciaux de la monarchie autrichienne et de l'unité extérieure de l'empire restreint créé en 1804.

Les traités de 1815, que certains patriotes allemands et les bonapartistes se sont accordés à tant blâmer pendant cinquante ans, ont été le chef-d'œuvre de la diplomatie française au dix-neuvième siècle, et ne méritent pas, au point de vue allemand, tous les reproches qu'on leur a adressés.

Depuis longtemps l'Allemagne, elle aussi, n'était qu'une expression géographique. Les États-Unis de Hollande, la Suisse, la Russie, la France, comprenaient des provinces et des populations allemandes qui ne comptaient pas de représentants dans le corps germanique. L'Allemagne, défendue avec une admirable opiniâtreté par l'Autriche, fut délivrée en 1813 avec le concours du patriotisme germanique et des Prussiens, sans doute, mais aussi et surtout par la grande coalition dans laquelle la Russie et l'Angleterre jouèrent le rôle principal. La « grande armée » comprenait un contingent prussien sous les ordres du général Yorck. La première proclamation patriotique allemande est datée du quartier général russe de Kalisch, où se trouvait Stein ; le véritable héros de la bataille de Waterloo est Wellington. Enfin, la France épuisée et lasse de gloire et de victoires, conservait encore son épée naguère si formidable et prenait part aux discussions du congrès de Vienne, non comme vaincue, mais comme victime elle-même du despotisme de Napoléon. Les Allemands n'avaient, en un mot, ni le droit ni la puissance d'imposer en 1815 leur volonté à l'Europe.

S'ils avaient été unis, peut-être auraient-ils pu dominer ; mais ils n'étaient pas unis; ils ne l'avaient jamais été entièrement; ils ne le sont pas aujourd'hui. On parle beaucoup des rivalités de la Prusse et de l'Autriche, des tendances séparatistes des États moyens, et on ne tient pas assez compte des intrigues antiunitaires des petites cours, du caractère profondément autonomiste des diverses nations germa-

niques, lequel non-seulement sépare le Nord du Midi, mais distingue encore les descendants des tribus anciennes, le Rhénan du Poméranien, le Holsteinois du Saxon, le Hanovrien du Brandenbourgeois, le Franconien de l'Autrichien, l'Alsacien du Bavarois. L'indépendance individuelle, l'autonomie, le fédéralisme, la haine de l'unitarisme politique et du césarisme, voilà le génie du peuple allemand, voilà la révolution qu'il est venu faire dans le monde païen[1]. Dans l'univers chrétien, c'est l'Allemand qui représente le particularisme. Si les Germains, qui ont conquis l'Angleterre avec les Anglo-Saxons, la France avec les Francs et les Bourguignons, l'Espagne avec les Goths, l'Italie avec les Lombards, n'ont pas été unifiés, dans le sens napoléonien du mot, ce n'est pas parce qu'il leur a manqué des Louis XI, des Richelieu et des Louis XIV, ni même des Victor-Emmanuel et des Cavour ; c'est parce que l'unification répugne aux peuples allemands, partout où ils restent purs de tout alliage étranger. Un des chefs du « prussianisme » contemporain, professeur d'université autrefois à Munich et aujourd'hui à Bonn, M. de Sybel[2], l'avoue : on ne saurait imaginer les Bavarois et les Brandenbourgeois faisant partie d'un même empire unitaire.

On est donc autorisé à dire que l'institution de la *confédération allemande* de 1815 a été, dans sa forme générale, sinon un chef-d'œuvre de politique, au moins un acte de sagesse pratique : elle a été la conclusion naturelle du développement historique de l'Allemagne pendant les trois siècles précédents, et, chose plus importante encore, elle a été la seule forme politique allemande acceptée et acceptable par l'Europe.

L'empire allemand, qui n'a jamais été conduit par des mains plus puissantes que celles de Charles-Quint, n'a joui à aucune époque de l'unité dans le sens que donnent à ce mot les Prussiens de Berlin, de Paris et de Florence. Son histoire intérieure depuis les Hohenstauffen, depuis six siècles (on pourrait remonter plus haut), est celle du particularisme résistant victorieusement aux tendances unitaires des empereurs. Remontez aussi haut que vous voudrez dans les annales des peuples germaniques, vous ne trouverez pas une période de cinquante ans, où l'Allemagne ait été politiquement et sincèrement aussi unie qu'elle l'a été de 1815 à 1859. Défendu à l'est et à l'ouest, le *Bund* maintenait la paix intérieure entre les gouvernements. Aussi fort pour l'attaque que n'importe quel gouvernement impérial

[1] Voy. sur ce sujet un très-beau livre de Ch. Ad. Schmid, *Der principielle Unterschied zwischen dem Römischen und Germanischen Rechte*, Rostock, 1853.

[2] Voy. *Die deutsche Nation und das Keiserreich*, von Heinrich von Sybel. 1 vol. 8°, 1862, Dusseldorf, Buddens. — Comparez les réponses qu'a faites à cette brochure le professeur Ficker, d'Insbrück.

des siècles écoulés, il était mieux armé que ne l'a jamais été l'empire pour la défense de l'intégrité de l'Allemagne. Le *Bund* était donc à la fois la garantie de la sécurité de l'Allemagne et de la paix de l'Europe. L'Allemagne avait deux voix dans la pentarchie européenne, et quand la Prusse voulait faire taire ses aspirations égoïstes, « l'autorité de l'Allemagne dans les conseils de l'Europe » était toute-puissante[1]. La neutralité de la Prusse, cause des désastres de l'Allemagne après 1795, a valu à l'Europe la guerre inutile de 1856 et la guerre de 1859, dont tous les résultats ne sont pas encore également bien définis.

Si l'empereur des Français a arrêté hier les Prussiens aux portes de Vienne, le roi de Prusse a arrêté avant-hier les Français aux portes de Vérone. Demain peut-être l'empereur d'Autriche arrêtera les Français aux portes de Berlin. Je ne pense pas qu'on puisse citer, dans les annales de l'Europe, une seconde période de cinquante ans pendant laquelle l'Allemagne n'est pas devenue « l'arène des luttes « des puissances étrangères » et pendant laquelle elle n'a prodigué au delà de ses frontières « le sang de ses enfants et les couronnes de « victoire » que pour des intérêts germaniques. Jamais enfin les peuples allemands ont eu autant « d'influence sur leurs propres desti- « nées » que de 1815 à 1859. C'est pendant ces cinquante années que la nationalité allemande, les Allemands, leur industrie, leur commerce, leur littérature, leurs sciences et leurs arts ont pris ce large et vigoureux développement, qui étonne aujourd'hui le monde entier et qui fait de si fécondes conquêtes, même en France et à Paris, où 80,000 laborieux Allemands prouvent mieux que les soldats de Blücher et de Schwarzenberg, l'énergie persévérante et calme, le caractère studieux et austère, en un mot, la force d'expansion de la race germanique. Oui, ces cinquante années compteront, pour les hommes impartiaux, parmi les plus heureuses et les plus fécondes de l'histoire de l'Allemagne. On conçoit aisément que certains Allemands, ceux-là surtout qui rêvent des conquêtes et voudraient immiscer plus activement leur patrie dans les intérêts des autres peuples du monde, se soient souvent plaints amèrement de certains défauts de la constitution fédérale de 1815; on conçoit mieux encore que les écrivains prussiens et les dépositaires de l'esprit politique et des traditions de Frédéric II aient rencontré, dans cette charte des droits

[1] M. Wolfgang Menze, l'éminent historien wurtembergeois, a écrit sur ce sujet, au commencement de 1866, une excellente brochure (*Preussen und Œsterreich im Jahr* 1866. Stuttgart, Krabbe, 1866), dans laquelle il prouve que tous les malheurs de l'Allemagne depuis la paix de Westphalie proviennent de la désunion de la Prusse et de l'Autriche; et toutes les conquêtes de la nationalité allemande, de l'accord de ces deux puissances.

et des devoirs des gouvernants allemands, des obstacles insurmontables pour leurs projets ambitieux et leurs tendances égoïstes ; mais, pour ceux que n'animent ni les passions ni les préjugés des Allemands, pour nous autres, étrangers, qui étudions leur histoire contemporaine avec l'impartialité de l'historien chrétien, il est évident que la confédération allemande était une institution bonne en soi, qui contenait en puissance tout ce que les Allemands pouvaient raisonnablement désirer. Elle a été fondée dans la paix, la légalité, le droit. Sa constitution a été discutée sérieusement par tous les gouvernements allemands, en présence de l'Europe entière, qui l'a ratifiée et placée sous la sauvegarde du droit international. Le 5 novembre 1816, quand le comte Buol Schauenstein présida, à Francfort, à l'ouverture solennelle de la première diète, il déclara, au nom de l'empereur d'Autriche, que celui-ci se considérait comme l'égal du moindre de ses confédérés et que la présidence, qui lui était dévolue, devait être regardée, non comme une prérogative politique, mais comme une charge honorifique imposée au doyen d'âge investi du devoir de diriger les débats de l'assemblée fédérale ; que l'Allemagne était réintégrée dans ses droits historiques et dans la place qui lui revenait dans les rangs des peuples ; que son unité nationale était extérieurement garantie ; qu'enfin la confédération était en réalité une alliance des divers États dans l'intérêt exclusif de la nationalité allemande. A la diète fédérale de Francfort, il ne manquait que la voix des représentants directs des divers peuples germaniques pour faire de l'Allemagne confédérée une des sociétés politiques les plus grandes et les plus politiquement heureuses dont les hommes aient souvenir. En 1863, le gouvernement autrichien, qui, plus qu'aucun autre, avait le droit d'invoquer à son profit les souvenirs de sa prépondérance historique et la « nécessité » de l'unité, et qui resta scrupuleusement fidèle au pacte fédéral, proposa sincèrement et sérieusement de réaliser cette amélioration et d'établir, à côté de l'ancienne diète transformée en chambre haute, un *directoire* exécutif et une représentation populaire, sans toucher aux principes essentiels de la constitution, placée en quelque sorte sous la protection des puissances qui avaient pris part au congrès de Vienne. On sait que ce grand progrès, le seul qui fût nécessaire et pacifiquement réalisable, n'échoua que par la volonté de la Prusse, et de la Prusse seule. A cette réforme pacifique, celle-ci a préféré une révolution sanglante et les chances d'une réédification par « le fer et le sang. » Sans s'attribuer un rôle de prophète politique, on peut affirmer que si le *Deutsche Bund* avait existé en 1804, il aurait résisté à Napoléon, mieux que le *Nordischer Reichsbund*, et que le *Norddeutsche Bund* de 1866 ne résisterait pas, comme le *Deutsche Bund*

de 1815, à une tempête telle que celle de 1848. L'occasion ne se présentera plus d'ici à longtemps de faire ratifier par l'Europe entière, comme en 1815, une confédération allemande qui prochainement aurait compté une force colossale, unique dans l'histoire des nationalités, de 70 à 100 millions d'hommes. L'unité allemande définie par la constitution fédérale de 1815 (reformée), la seule acceptable par l'Europe, la seule légitime dans l'intérêt de la liberté politique des citoyens et de l'autonomie des divers peuples germaniques, et peut-être la seule possible, a été détruite par la politique du ministère Bismark. On veut lui substituer la centralisation prussienne. Il n'est pas démontré qu'on réussira ; et si l'on réussit, ce sera aux prix de luttes nouvelles, certainement longues et peut-être sanglantes. Elles ne donneront pas aux Allemands ces chères libertés politiques qui ne sont vraies, entières et sûres, que par la décentralisation politique. Elles ne leur rendront pas non plus les limites traditionnelles de leur ancien empire, si savamment commentées par leur école historique. Ils auront une grande Prusse, et ils l'auront mérité. Ils se plaignaient, non sans raison parfois, de leurs « trente-six petits tyranneaux. » Fasse le ciel qu'ils ne les regrettent pas un jour. Le « système des petits États (*die Kleinstaaterei*) » avait son mérite. Que de Français, sous le premier empire, ont entonné avec conviction la chanson du *Roi d'Yvetot*[1] !

[1] « Le système des petits États, dit un des chefs du parti conservateur prussien (*Die Annexionen und der Nord-deutsche Bund*, par M. de Gerlach, p. 20), un des derniers représentants de cette école si chrétienne et si germanique dont le roi Frédéric-Guillaume IV était le chef, et à laquelle il n'a manqué, pour dominer dans l'Allemagne prussienne, qu'un sentiment plus juste des nécessités actuelles des institutions représentatives ; ce système, contre lequel on parle tant, n'est pas mauvais en soi, quand les petits occupent à côté des grands leur place naturelle. Leur assigner cette place était la tâche que les deux grandes puissances allemandes auraient dû et pouvaient accomplir par un mutuel accord. Un des plus splendides attributs des grands États, le caractère impérial de leur haute position sur la terre, c'est d'abriter de petits États sous leurs ailes aquilines. Que vont devenir maintenant ces petits États tant méprisés du futur *Nord-deutsche Bund?* S'il ne doit plus y avoir de petits États, que fera-t-on de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, du Danemark, du Portugal, de la Grèce? Quand ils auront disparu et quand on ne traitera plus que par milles carrés, que deviendront la petite Allemagne du *Nord-deutsche Bund* et la Prusse elle-même, si d'aventure la Russie, l'Angleterre et la France se mettent d'accord pour proclamer que la Prusse ou la petite Allemagne constitue un système intolérable de petits États (*eine Kleinstaaterei*)? Et que ferons-nous de l'histoire millénaire de la grande Allemagne? Certes, la confédération allemande avait ses défauts, mais elle a rendu d'immenses services à cette grande idée du respect envers les petits; et le roi Frédéric-Guillaume III a prouvé combien il était sage et juste, en restant fidèle au *Deutsche Bund* et à l'alliance autrichienne, qu'avant de mourir il recommanda expressément à son successeur, et qui était en définitive le *Deutsche Bund* lui-même. Pendant cinquante ans, pas un soldat ennemi n'a tra-

Longtemps avant 1848, la nécessité d'une réforme de la constitution fédérale dans le sens d'une représentation plus populaire était devenue évidente pour tous. Ce qui retardait l'accomplissement de cette réforme, c'était, d'une part, la difficulté d'une discussion nouvelle sur les limites respectives de l'autorité et de l'influence des divers États germaniques au sein de la confédération ; et, d'autre part, l'imperfection des institutions représentatives en Prusse et en Autriche. L'archiduc Jean, le héros de la guerre du Tyrol, avait, au bord du Rhin, le fleuve national par excellence, porté à la réforme un toast célèbre, dont les paroles avaient été répétées par tous les échos de l'Allemagne : « Pas d'Autriche, pas de Prusse, une seule, « une grande Allemagne, solide comme ses montagnes ! » Frédéric Guillaume IV, le souverain le plus sincèrement allemand de toute sa race, avait, dès 1847, envoyé son ami, le général de Radowitz, à Vienne, avec un projet de réforme, équitable en principe aussi bien pour l'Autriche que pour la Prusse et pour les États moyens. C'est ce projet, modifié seulement dans un sens tout à fait prussien, qui fut réalisé quelques années plus tard, après les expériences de 1848.

Les événements de 1848 offraient une occasion unique peut-être de transformer la confédération d'États (*Staatenbund*) de 1815, en un empire ou fédération impériale, ou tout au moins en un État confédéré (*Bundesstaat*[1]). Toute l'Europe se débattait sous l'étreinte du génie des révolutions : la crainte rendait la Russie muette ; la France, après avoir abandonné le radeau de la monarchie constitutionnelle, consacrait toute son attention et toute son énergie à la défense de la société menacée jusque dans ses fondements. L'Angleterre inaugurait sa politique actuelle du laisser-faire et du laisser-passer. Je n'ai pas besoin de raconter ici des faits que tout le monde se rappelle.

versé les frontières de l'Allemagne. C'est en 1866, pour la première fois, que Garibaldi, couvert par les armes de la Prusse, a pu toucher à cette longue inviolabilité. Pendant cinquante ans, l'Allemagne, sous l'égide du *Bund*, a fleuri comme jamais elle n'a fleuri. Le *Bund* a survécu à trois révolutions françaises : à 1830, à 1848, à 1851, et à deux dynasties françaises. Il a supporté, pendant trois ans, le voisinage de la république française et de Paris, son cratère, et, pendant quatorze ans, la phase plus récente de la dynastie des Bonaparte avec sa haine des traités de 1815. Souvent ébranlé, il a néanmoins résisté à tous les chocs. Un jour, c'était en 1848, il a même été renversé, quand furent renversées et la Prusse et l'Autriche. Mais il s'est relevé à la suite de la politique juste et sage d'Ollmütz, de cette politique que le comte de Bismark a si brillamment défendue, le 3 décembre 1850, dans la seconde chambre. Dans cinquante ans, en 1916, le *Nord-deutsche Bund*, s'il existe encore, aura à son tour à rendre compte des actes de son gouvernement. »

[1] J'emprunte ces expressions au formalisme germanique, qui excelle à dépeindre les nuances politiques.

Le parlement national allemand, ouvert le 18 mai 1848, avec le consentement de l'unanimité des gouvernements de l'Allemagne, comprenait les députés de tous les États autrichiens qui faisaient partie de l'ancien *Deutsche Bund*[1]. Les élections avaient été fort orageuses, surtout en Bohême, où les Tchèques, qui font partie de l'Allemagne depuis des siècles, relevèrent pour la première fois la bannière de la *Corona Czeska*, qu'on ne connaissait guère depuis Rodolphe de Habsbourg. Les mots si connus du comte de Fiquelmont, « Nous « voulons rester Allemands sans cesser d'être Autrichiens, » servirent néanmoins de mot de ralliement à tous les députés autrichiens sans exception. Le parti dit prussien comprenait à Francfort plus d'un député des États du Midi, mais pas un seul député des États autrichiens ; et le jour où ce parti, qui avait la majorité relative au sein de l'Assemblée, manifesta nettement ses tendances, les députés des États autrichiens quittèrent tous le parlement. Cependant, la constitution impériale de 1848, qui est encore aujourd'hui pour le *parti radical* allemand la charte imprescriptible de la nation, n'excluait pas les États autrichiens des limites de l'Allemagne : il fut même question de faire entrer l'ensemble de ces États dans le nouvel empire germanique. Le gouvernement provisoire de la nouvelle Allemagne fut confié[2] à un *vicaire*, l'archiduc Jean d'Autriche, dont le premier ministère eut pour chef un Autrichien, M. de Schmerling. Le 28 mars 1849, le roi de Prusse fut élu empereur héréditaire d'Allemagne par 290 voix, contre 248 abstentions, sur près de 600 députés.

Le moment était grave pour la dynastie de Hohenzollern. Si le roi acceptait la couronne qui lui était offerte par la minorité de l'Assemblée nationale, il devait s'apprêter à lutter à la fois contre tous les princes allemands et contre une grande partie de l'opinion publique, et courir toutes les chances périlleuses d'une révolution et de la guerre civile. S'il refusait, il abandonnait le parti remuant qui s'était compromis dans l'intérêt de sa dynastie et il renonçait carrément au rôle allemand et protestant que les historiens prussiens ont décrété, « nécessaire » ou « fatal » et que lui-même avait essayé de jouer. Frédéric-Guillaume IV manqua de résolution : il ne se prononça nettement, ni dans un sens ni dans l'autre. Il ne disposait pas d'une force suffisante pour appuyer un oui auda-

[1] La Hongrie, la Bukovine, la Gallicie et le royaume Lombardo-Vénétien ne faisaient pas partie de la Confédération germanique, dont étaient exclus aussi la Posnanie, la Prusse orientale (Königsberg) et une partie de la Prusse occidentale (Dantzick), tous débris de l'ancien royaume de Pologne.

[2] Par 436 voix. M. H. de Gagern obtint 52 voix ; M. von Idstein, 32 ; l'archiduc Etienne, 1 ; 25 députés de l'extrême gauche s'abstinrent.

cieux; et il ne sut pas, par un non énergique, se faire un mérite de son facile désintéressement auprès de ses confédérés allemands. Le germanisme de Frédéric-Guillaume IV était, en soi, pur, honnête, idéal, j'allais dire romantique. Il était le plus jeune de cette brillante génération qui a jeté tant de beaux reflets sur la Prusse moderne et qui comptait dans ses rangs Humboldt, Savigny, Grimm, le cardinal Diepenbroeck, Gerlach, etc. Pour lui, l'idée de la « vocation de la Prusse » était une sorte de conviction pieuse, qui n'excluait en aucune manière un respect profond pour la maison de Habsbourg-Lorraine, respect plutôt historique, si l'on veut, mais sincère et loyal. Son intelligence souffrait visiblement de voir l'Autriche tirer un parti si banal de son antique position en Allemagne et en Europe; mais ses sentiments si délicats et si chevaleresques l'enchaînaient à l'ancienne maison impériale. Quand le roi était seul en présence de ses opinions personnelles ou quand il ne parlait pas officiellement, il était certes l'Allemand le plus désintéressé qu'il fût possible d'imaginer. On eût dit qu'il était prêt à inviter l'empereur d'Autriche à se rendre à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle ou à celle de Mayence, pour y recevoir de ses propres mains la couronne des anciens empereurs germaniques. Mais il en était tout autrement dans les régions officielles de son entourage. Là, comme au temps de Frédéric II, comme en 1804, comme en 1867, il était question de la « mission historique » de la Prusse, de sa « vocation providentielle », de ses « buts nécessaires », du « développement fatal de sa puissance », des « occasions que par devoir il fallait saisir (*Welthistorische Momente*) dans l'histoire » pour rehausser la splendeur et élargir le pouvoir de la maison de Hohenzollern (*die Hohenzollerensche Hausmacht*), de la nécessité pratique de rejeter des « illusions nées d'espérances ou de souvenirs » et certaines « théories idéales sur la signification des faits historiques, » etc., etc. Le roi se laissa prouver « qu'il faut rechercher l'unité de la nation alle-« mande en prenant pour guide les faits positifs, afin de ne plus « sacrifier ce qui est praticable à ce qui est désirable. » Ce programme était celui de M. de Radowitz et de l'*Union prussienne*, que M. de Haugwitz avait ébauché, que M. de Bismark vient de transformer par la force en *Confédération allemande du Nord*, et que Frédéric-Guillaume IV voulait réaliser par des voies honnêtes et pacifiques.

Avant d'en parler, disons comment l'empire d'Autriche sortit de la crise allemande de 1848, la plus grande et la plus dangereuse qu'il ait traversée jusqu'à ce jour, parce qu'elle menaçait non-seulement sa grande position en Allemagne, mais encore et surtout parce qu'elle donna aux Slaves l'occasion d'affirmer à leur tour les droits de leur

nationalité et de revendiquer l'influence que leur donne leur nombre dans les États Autrichiens et en Europe. Les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Serbes et les Slovènes se redressèrent à côté des Italiens, des Magyars et des Allemands. Ce qui distingue le parti slave, c'est qu'il proclame hautement la nécessité de l'empire d'Autriche et sa volonté énergique d'en défendre à outrance la grandeur et l'intégrité. J'ai déjà cité la célèbre lettre adressée par un de ses chefs, l'historien tchèque Palacky, au comité des Cinquante à Francfort[1]. Après le grand congrès slave, tenu à Prague, en mai 1848, les Hongrois, si hautains vis-à-vis du gouvernement impérial, commencèrent à réfléchir à leur propre position. Sur la motion de M. le baron Eotvos, aujourd'hui ministre de l'instruction publique à Pest, la diète pria le ministère d'envoyer à Francfort deux délégués, chargés d'y combattre chaleureusement l'exclusion des pays germano-slaves du nouvel empire d'Allemagne, et d'empêcher ainsi « l'empire d'Autriche de devenir slave[2]. »

Ainsi, le péril intérieur, les excès du slavisme, étaient conjurés par la coalition naturelle des Allemands avec les Magyars, coalition qui vient de renaître. Le danger extérieur, l'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne ou son abaissement par la nouvelle constitution impériale et les efforts du parti prussien, était annihilé par la fidélité inébranlable des Allemands de l'empire et le programme même des Slaves. Le comte Deym, de Prague, osa crier un jour au milieu de l'assemblée de Francfort : « L'Autriche ne peut se courber sous vos lois. » Le vieux Slave Radetzky écrivait d'Italie, le 9 mai 1848, dans son langage pittoresque : « L'Autriche se séparera plutôt de « l'Allemagne que de l'Autriche. » Tous les États moyens de l'Allemagne, sans exception, se prononcèrent contre l'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne. Les chambres bavaroises repoussèrent à l'unanimité l'idée d'un empire avec le roi de Prusse pour chef héréditaire. Au sein même de l'assemblée nationale de Francfort s'était formé un parti puissant appelé *parti de la Grande Allemagne*, lequel comprenait non-seulement les députés autrichiens, mais encore les députés catholiques prussiens, les députés bavarois et un grand

[1] Eine Stimme über Œsterreichs Anschluss an Deutschland. *Constitutionnelles Blatt aus Böhmen*, 1848, n° 11.

[2] « La victoire de la politique allemande en Autriche, dit M. Springer, était une « question vitale pour tout patriote magyar. » *Histoire de l'Autriche depuis la paix de Vienne*, 1809, par A. Springer, 2 vol. in-8 (en allemand). Leipzig, 1863. Voy. t. II, p. 479. Cet ouvrage, écrit avec talent, est conçu à un point de vue exclusivement prussien et anticatholique. Quand les intérêts prussiens et les préjugés anticatholiques ne sont pas en cause, M. Springer est plus impartial et donne parfois des aperçus fort nets de la situation de l'empire depuis 1809.

nombre de députés protestants ou catholiques des petits États du Sud et même de quelques États du Nord. Ce parti qui ne veut ni de la prédominance exclusive ni de l'exclusion absolue de l'Autriche existe encore aujourd'hui en Allemagne et a rallié à lui, depuis 1848, un certain nombre de partisans de l'ex-empire germano-prussien, par exemple, M. Henri de Gagern, un homme d'État dont le nom historique est synonyme de patriotisme[1]. Un prochain avenir nous dira sous quelle bannière le parti radical de 1848 se rangera.

Au mois de février 1849, un an à peine après une révolution qui s'était annoncée si formidable pour l'Autriche, le gouvernement impérial était parvenu à vaincre les plus grosses difficultés à l'intérieur, grâce à la diversité des éléments qui composent l'empire et à la discipline de l'armée. Le prince Félix de Schwarzenberg, ce Bismark autrichien, commençait son audacieuse, énergique mais funeste administration. Il adressait le 4 février à M. de Schmerling, devenu plénipotentiaire autrichien à Francfort, une note déclarant que l'Autriche entendait rester dans l'Allemagne avec « tous » ses États; que l'Allemagne ne pouvait pas devenir une puissance unitaire et que jamais l'Autriche ne se soumettrait au commandement d'un prince allemand, quel qu'il fût. Le 4 mars, la diète autrichienne de Kremsier fut dissoute et l'empire d'Autriche transformé en État unitaire, divisé en départements comme la France et la Prusse; mesure plus déplorable que les excès mêmes de l'insurrection vaincue. En s'inoculant ainsi pour la seconde fois[2] la révolution, le gouvernement impérial croyait échapper définitivement au danger : en réalité, il ne rétablissait qu'un ordre apparent, comparable à celui qu'avait cherché Joseph II. Si le prince de Schwarzenberg avait vécu, il aurait conduit l'Autriche au bord de l'abîme. C'était un homme d'action, un joueur politique, mais ce n'était pas un homme de gouvernement. Radetzky, qui se connaissait en hommes, et qui l'avait recommandé à Vienne, l'avait baptisé *Felddiplomat* (diplomate de guerre). Son énergie audacieuse rendit à l'Allemagne, mais sans verser, il est vrai, une goutte de sang, le seul service que lui ait rendu peut-être M. de Bismark, par la guerre civile, celui de précipiter

[1] M. le baron H. de Gagern est actuellement envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Hesse graud-ducale à Vienne. Son frère, le baron Max de Gagern, qui fut sous-secrétaire d'État dans le cabinet du vicaire de l'empire, est maintenant un des fonctionnaires supérieurs du département des affaires étrangères à Vienne, où il est un des plus intelligents continuateurs de la politique chrétienne qui a illustré sa famille.

[2] On connaît le mot du prince de Metternich : « L'Autriche a échappé aux grands maux de la révolution du dix-huitième siècle, parce que Joseph II la lui avait inoculée. »

le dénoûment attendu de la crise dont l'Allemagne souffrait. Le 5 avril, le cabinet de Vienne ordonnait aux députés autrichiens de quitter Francfort. Le 20 du même mois, la Prusse déclarait ne plus reconnaître la constitution impériale allemande. Le 20 mai, M. H. de Gagern et ses amis quittaient le parlement, abandonné ainsi à une centaine de députés du parti radical, qui en transférèrent le siége à Stuttgart, où ils comptaient sur la protection du ministère démocratique Römer, la révolution badoise et un soulèvement de l'Allemagne. Ils se trompaient : l'Allemagne voulait la paix et l'ordre à tout prix.

L'acte original, authentique, de la constitution impériale de 1849 a disparu, et les plus actives recherches faites pour le découvrir sont restées sans résultat. Les Allemands en retrouveront-ils l'esprit, avec la collaboration de M. de Bismark. Il est permis d'en douter, puisque toute l'école prussienne actuelle le répudie[1].

Au lendemain de la révolution de mars 1848 qui avait pour ainsi dire anéanti le gouvernement autrichien, le roi de Prusse résolut de procéder seul à l'exécution des projets de réorganisation que M. de Radowitz avait communiqués au cabinet de Vienne en 1847 ; ils devaient être, d'accord avec celui-ci et les autres gouvernements allemands, discutés dans les conférences ministérielles à tenir à Dresde. Frédéric-Guillaume l'annonça dans sa proclamation du 21 mars : « J'ai pris aujourd'hui, disait-il, les vieilles couleurs allemandes et « me suis placé avec mon peuple sous la vénérable bannière de l'em- « pire allemand. La Prusse va se fondre avec l'Allemagne (*Preussen* « *geht fortan in Deutschland auf*). » Les insurrections populaires et la convocation du *Parlement sauvage* (*Wildes Parlament* ou *Vorparlament*), la petite convention des sept, réunie à Francfort, empêchèrent l'exécution du plan préparé par MM. de Radowitz et de Canitz. Tous les événements qui se passèrent depuis le mois de mars 1848 jusqu'au mois d'avril 1849 avaient prouvé qu'une organisation de l'Allemagne avec l'hégémonie prussienne était irréalisable par la persuasion et les seules voies légales d'un accord librement conclu entre les peuples et les gouvernements. La force, et la force seule, pouvait faire prédominer les projets du parti prussien de Francfort : or, cette force, il ne la possédait pas et s'il l'avait possédée, il ne l'aurait pas employée : il n'y a que les dynasties qui fassent des guerres de conquête ; les peuples n'en veulent pas[2]. Frédéric-Guillaume, qui entendait personnellement respecter l'autonomie des princes, ses con-

[1] Voy. la lettre de M. de Sybel à la *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1866, p. 492.

[2] Dans un ouvrage récent, véritable apologie de la « doctrine prussienne, »

fédérés, était complétement désillusionné : son germanisme n'était plus, ni si ardent, ni si naïf. Dans la déroute générale des gouvernements européens, sa propre couronne avait été ébranlée : il comprenait la nécessité de la raffermir sur sa tête. Une augmentation de pouvoir pour le royaume de Prusse (*die Hohenzollernsche Hausmacht*) lui paraissait d'autant plus convenable, que l'Allemagne n'avait plus pour la représenter légalement que la faible autorité du vicaire impérial, le vieil archiduc Jean. Il accepta donc le projet de *l'union* des mains de ces ministres.

Voici, en peu de mots, quelle était la portée de ce projet. Il s'agissait d'introduire le dualisme en Allemagne. La Prusse devait constituer avec les divers États de l'Allemagne une confédération restreinte, dont elle aurait eu la direction et dont le centre aurait été à Erfurt. Cette confédération restreinte aurait formé à son tour, avec tout l'empire d'Autriche, une *Union* plus large dont le directoire aurait été composé de 4 membres, 2 pour l'Autriche, 2 pour la Prusse et ses alliés, l'Autriche ayant la présidence (*Geschæftsvorsitz*). Le siége de l'*Union* devait être à Bamberg. Si l'Autriche n'acceptait pas ces propositions, la Prusse n'en accomplirait pas moins la première partie de son programme, la confédération restreinte appelée *Empire allemand*.

Les conférences ministérielles, pour lesquelles le cabinet de Berlin avait adressé des convocations à tous les gouvernements de l'ancienne confédération allemande, commencèrent à Berlin, le 17 mai 1849, sous la présidence du plénipotentiaire prussien, le général de Radowitz. L'Autriche s'y était fait représenter par M. le baron de Prockesch-Osten, lequel toutefois jugea, après la première séance, qu'il était inutile pour lui de continuer à prendre part aux débats. Les discussions furent longues et animées. Elles aboutirent, le 26 mai, à l'*alliance des Trois Rois* (*Drei Königsbundniss*) de Prusse, de Saxe et de Hanovre. Ce n'était qu'une alliance conditionnelle, les deux gouver-

(*La Prusse contemporaine et ses institutions*, par M. Hillebrand, 1 v. in-18. Paris, 1867) on lit (p. 80) :

« Tout le monde comprend aujourd'hui que les libéraux ne pouvaient faire ce « qui n'était faisable qu'avec des forces organisées, et que, même maîtres de ces « forces, ils n'eussent jamais pu le faire. Jamais en effet, ces pacifiques libéraux « qui attendaient tout de la discussion, n'auraient consenti à faire la guerre à l'Au- « triche ; or, l'Autriche ne pouvait être exclue de l'Allemagne que par la guerre, « et l'Allemagne ne pouvait se constituer qu'après l'exclusion de l'Autriche : c'est ce « que tout le monde comprend aujourd'hui. Tout le monde, en effet, si mes obser- « vations ne me trompent pas, dans le camp libéral et parmi les indifférents, c'est- « à-dire dans l'immense majorité des pays annexés, est fier et heureux d'appartenir « à un grand organisme politique, à l'État qui depuis cent ans représente l'Alle- « magne dans le monde, » etc., etc. C'est du libéralisme « autoritaire. »

nements réservant leur appréciation et celle des chambres de leurs pays respectifs sur le fond même des propositions prussiennes, faisant de l'accession des autres États et surtout de la Bavière une condition formelle, et enfin stipulant des garanties expresses en faveur de la position de l'Autriche[1] dans l'Allemagne nouvelle.

Le traité d'alliance des trois rois s'appuyait dans ses considérants sur l'article 11 de l'acte fédéral du 8 juin 1815 (maintien de la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne, indépendance et inviolabilité des divers États allemands) et attribuait à la Prusse la direction provisoire (affaires étrangères et armée) de la confédération nouvelle jusqu'au 1er juin 1850. Un *conseil d'administration* dans lequel chacun des alliés avait un délégué, fut institué immédiatement à Berlin. On créa aussi un tribunal fédéral provisoire. Le 28 mai, furent publiés le projet de la nouvelle *constitution de l'empire allemand* et le projet de la *loi électorale.*

D'après ces projets, la Prusse était le pouvoir exécutif de l'empire (*Reichsvorstand*) et elle gouvernait d'accord avec un *collége princier* (*Fürstencollegium*) composé de 6 membres :

1 pour la Prusse;
1 pour la Bavière ;
1 pour la Saxe (avec la Thuringe);
1 pour le Hanovre (et les petits États du Nord);
1 pour le Wurtemberg (avec Baden, Hohenzollern et Lichtenstein);
1 pour la Hesse électorale et le reste des États Allemands à l'exception de l'Autriche.

Le pouvoir législatif était exercé par le *Collége princier* et la diète (*Reichstag*).

La diète comprenait une *chambre des États* (*Staatenhaus*) de 160 membres (avec 40 pour la Prusse), nommé moitié par les gouvernements, moitié par les corps législatifs des divers États ; et une *chambre populaire* (*Volkshaus*) élue par les citoyens allemands âgés de 25 ans et payant une contribution directe quelconque, à raison d'un député sur 100,000 habitants (à peu près 400 députés dont la Prusse aurait fourni environ la moitié).

La constitution devait être soumise à la ratification de la diète future.

[1] Le plénipotentiaire saxon, M. de Beust, reconnut que l'entrée de l'Autriche unifiée et centralisée dans la nouvelle confédération ne serait pas possible dans un avenir *prochain;* mais qu'en tous cas on devait garantir à l'Autriche tous les droits germaniques que lui avait attribués la confédération de 1815.

Voy. sur tous ces débats l'*Histoire de l'Union*, Kaltenborn, ouvrage cité, t. II, p. 157 et 159.

Le gouvernement prussien adressa ces divers documents avec un *memorandum* à tous les États allemands. Le *Conseil d'administration* convoqua les colléges électoraux et fixa la première réunion de la diète à Erfurt, pour le commencement de 1850.

Ces projets ne déplurent pas aux chefs de l'ancien parti prussien du parlement de Francfort. Ils convoquèrent leurs amis à Gotha, pour le 26 juin 1849. La réunion de Gotha, appelée aussi *Parlement posthume* (*Nach Parlament*), accepta conditionnellement mais en bloc le projet prussien, et rompait ainsi définitivement avec le parti radical de 1848, qui n'avait consenti ni à l'exclusion de l'Autriche, ni au dualisme. Le parti des doctrinaires prussiens (l'*idée* prussienne est devenue une doctrine abstraite, qui a ses philosophes et ses hommes d'État)[1], a conservé depuis cette époque le nom de parti de Gotha : récemment il a changé de nom, d'allure et de direction, en devenant l'*Association nationale* (*Nationalverein*), laquelle n'est, en fait, qu'une association prussienne. Les mots ont en politique une importance plus grande que jamais.

Il est curieux et instructif de relire aujourd'hui les observations et les objections qui furent adressées, sur ses projets, en 1849 au gouvernement prussien et par les petits États allemands et par la presse quotidienne et par l'assemblée d'Erfurt elle-même. Le *mémoire* du gouvernement Hanovrien (1er juin 1849), dont l'adhésion n'était que conditionnelle, renferme des considérations vraiment prophétiques : il contient la critique raisonnée du *Norddeutsche Bund* actuel, qu'il suppose dans une de ses hypothèses, et qu'il déclare insuffisant sinon impossible. A Berlin on s'est souvenu sans doute de cette critique en 1866. Le gouvernement bavarois ne voulait pas même reconnaître l'*Union*, si l'Autriche en était exclue. La circulaire que le cabinet de Munich adressa le 12 juillet 1849 aux diverses légations bavaroises en Europe est une sorte de déclaration de guerre à la politique prussienne. D'après M. de Pfordten, l'*Union* prussienne n'était qu'une théorie, ne reposait sur aucune exigence politique, n'était pas nécessaire. « Il n'est plus à méconnaître, dit-il, qu'on « cherche à séparer l'Allemagne de l'Autriche et à soumettre « celle-là à la Prusse. On traite les objets les plus importants de « la patrie allemande comme une question de force et d'intérêt... « Il est à désirer que la solution ne soit pas violente et surtout qu'on « ne parvienne pas à transformer une affaire purement allemande « en une affaire européenne... » Le 8 septembre suivant, le cabinet de Munich déclara nettement qu'il ne voulait pas de l'*Union* prus-

[1] Voy. sur ce sujet l'intéressant livre du docteur O. Klopp : *Kleindeutsche Geschichtsbaumeister*. Freiburg, Herder, 1863.

sienne, parce que, selon lui, « un *Bund* sans l'Autriche était incapable d'amener une union pratique et durable de l'Allemagne. » Il est étrange que le ministre qui tenait ce langage ait montré en 1866 si peu de prévoyance ; et son ministère, si peu d'énergie. Il est encore plus étrange d'entendre son successeur, le prince de Hohenlohe, préconiser en 1867 des projets bien autrement dangereux pour l'autonomie de la Bavière. Le comte de Mongelas, après Napoléon un des principaux auteurs du *Rheinbund*, caractérisait ainsi la politique du cabinet de Munich : « L'histoire de la Bavière est le répertoire des occasions manquées et des moments perdus. »

Le véritable but de l'*Union*, l'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne, était évident pour tout le monde, excepté peut-être pour le roi Frédéric-Guillaume. M. de Radowitz justifiait la politique du cabinet de Berlin, comme auraient pu le faire MM. Dahlmann, Boseler, Haeusser ou Droyssen « par la nécessité. » L'œuvre de la constitution de l'Allemagne par la Prusse, disait-il à l'Assemblée d'Erfurt, est nécessitée (*genöthigt*) par la lourde obligation qu'elle a d'accomplir son devoir et par deux faits historiques : la tendance des peuples germaniques à unir plus étroitement leurs membres épars, et la tendance de la monarchie autrichienne vers la centralisation politique. Cette deuxième tendance, selon M. de Radowitz, était un empêchement à l'entrée de l'Autriche dans un État fédéré allemand. Ces arguments étaient plus ou moins spécieux, car ce devoir si rigoureux pour la Prusse était le même pour l'Autriche, l'héritière naturelle de l'ancien empire. Quoique le royaume de Hongrie n'ait jamais fait partie de l'empire germanique, les 1,500,000 Allemands qui y demeurent méritaient certes la sollicitude de leurs compatriotes d'Erfurt, d'autant plus que ceux-ci n'éprouvaient aucun scrupule d'incorporer à l'Allemagne nouvelle trois anciennes provinces polonaises. Ce qui est plus piquant, c'est que les théories de M. de Radowitz n'étaient pas acceptées sans réserve et sans protestation par la droite prussienne de l'Assemblée d'Erfurt, sur les bancs de laquelle siégeait M. de Bismark; et que M. de Radowitz, catholique très-zélé et descendant d'une famille slowaque autrichienne, trouvait des contradicteurs ardents et convaincus dans la fraction catholique et allemande de cette même assemblée (MM. Reichensperger, Buss, de Linde, Juckmann, etc.) Le parti de Gotha était en minorité dans le *Volkshaus*. Le parti radical s'était abstenu et les élections s'étaient faites partout au milieu d'une grande indifférence. La Saxe et le Hanovre n'étaient pas même représentées. Le parlement, ouvert le 20 mars 1850, était déjà ajourné, le 29 avril suivant.

Le gouvernement autrichien n'avait cessé de protester hautement

contre tous les plans du cabinet de Berlin; et à la fin de l'hiver de 1850, il avait fait concentrer en Bohême les troupes victorieuses revenant de Hongrie et d'Italie. Jamais la monarchie d'Autriche n'avait paru si forte et si puissante. Le 26 avril, le prince de Schwarzenberg, dont l'aventureuse énergie n'aurait pas reculé devant une guerre civile, convoquait, en vertu de l'acte de 1815 et des droits de la présidence, une assemblée plénière fédérale, à Francfort, pour le 10 mai suivant. Ces démonstrations, à la fois militaires et diplomatiques, appuyées par l'empereur Nicolas, le chevalier des traités de 1815, provoquèrent une crise que les affaires de Hesse menaçèrent de transformer en lutte ouverte, mais dont la phase guerrière se termina heureusement le 2 novembre après la chute du ministre Radowitz. Le programme de l'*Union* ne pouvait être exécuté qu'au prix d'une révolution et par la force. Le ministère Manteuffel voulant à des conditions honorables fermer en Prusse l'ère des insurrections et éviter une guerre civile à l'Allemagne, signa la convention d'Olmütz (29 novembre 1850[1]), qui régla les affaires de Hesse et de Holstein, dans le sens des demandes de l'Autriche et de la majorité des gouvernements allemands et rétablit en principe la Confédération allemande de 1815[2]. Ainsi échoua le troisième essai de constitution d'un empire allemand sous la direction de la Prusse. Pendant plus de quinze ans, la soi-disant faiblesse de la Prusse à Olmütz a servi de texte aux récriminations des adversaires passionnés et des amis intéressés de la maison de Hohenzollern. Frédéric-Guillaume ratifia cette fameuse convention, parce qu'il était honnête et qu'il aimait la paix : il ne voulait pas dépouiller par la violence des princes qui puisaient leur droit à la même source où il avait puisé le sien; et son amour pour une Allemagne idéale n'allait pas jusqu'à lui sacrifier le sang de ses enfants, une Allemagne réelle et peut-être l'héritage de Hohenzollern. Plus d'un de ses amis ou de ses ministres (M. de Radowitz, par exemple) aurait volontiers proposé de faire prévaloir le programme de l'*Union* par les armes. Mais où étaient ces armes en 1850? Si la guerre avait éclaté en 1850, la Prusse, isolée en Europe et en Allemagne, minée par deux ans de révolutions, aurait été infailliblement écrasée. Les conditions qu'obtint M. de Manteuffel étaient d'ailleurs excellentes pour la Prusse et même inespérées. L'Allemagne était remise dans le *statu quo* de 1848 : la Prusse ne perdait rien et l'Autriche ne gagnait rien. Quand on tient compte de la puissance de

[1] C'est ce que les Allemands appellent *die Olmützer Punctation*. Elle contient 4 paragraphes. Voy. Kaltenborn, II, 242 et 259.

[2] Le § 4 de la convention prévoit la convocation de conférences ministérielles à Dresde, chargées de restaurer en les modifiant les actes de 1815.

l'Autriche en 1850, la convention d'Olmütz, pour un homme d'État prussien de l'école de 1866, constitue une faute pour M. de Schwarzenberg et non pour M. de Manteuffel. Un chef du parti doctrinaire prussien répétait récemment dans une revue française ce mot prêté, comme tant d'autres, à M. de Schwarzenberg : « Il faut avilir la Prusse « pour la démolir. » Si le prince de Schwarzenberg s'est oublié jusqu'au point de prononcer une telle parole, il a donné une preuve nouvelle de son esprit peu politique : depuis le traité de Westphalie, la Prusse est en Allemagne une nécessité historique qui n'a jamais été contestée, ni à Vienne, ni en Europe. Ce que l'Autriche a toujours contesté à la Prusse, et ce que dans l'intérêt de l'Allemagne, de l'Europe et du christianisme elle a eu raison de lui contester, c'est sa prétention de dominer l'Allemagne. En 1850, M. de Schwarzemberg aurait dû profiter de la position de l'Autriche, non pour « démolir » la Prusse, mais pour la mettre définitivement à sa place historique. Pour une telle entreprise, il avait en main une force suffisante, mais il fallait une politique moins bilieuse et moins sensuelle que la sienne, et il aurait fallu surtout, immédiatement après le rétablissement de l'ordre matériel, faire un appel loyal et sincère à la nation allemande.

La persévérance de la cour impériale et la diplomatie martiale de M. de Schwarzenberg n'étaient pas, en 1850, les seules causes de la restauration de la monarchie autrichienne qui a une vitalité propre. L'organisme de la monarchie était sain : elle se serait guérie malgré son médecin. Si, en 1850, on avait à Vienne établi sur les bases historiques de larges et libres institutions représentatives et pris en main la réforme de la diète fédérale de Francfort aussi sérieusement, par exemple, que la cause douteuse de l'électeur de Hesse, l'Autriche serait aujourd'hui à la tête de l'Allemagne. Le 20 août 1851, le cabinet Schwarzenberg faisait dire au jeune François-Joseph que « la constitution était rentrée dans sa source, la volonté de l'empereur. » Le roi de Prusse, mieux conseillé, laissa à la nation les nouvelles institutions représentatives ; et, après avoir assisté à la célèbre entrevue des trois souverains du Nord, à Olmütz, il s'en alla le 23 août à Hohenzollern, recevoir les hommages de ses sujets sous un tilleul. Le 2 décembre suivant, l'empire français était fait.

Si je comprends bien la signification des événements politiques que je viens d'esquisser, on peut dire qu'à toutes les tentatives faites depuis 1804 pour réorganiser l'Allemagne en la divisant en trois ou en deux parties au bénéfice de la couronne de Prusse, il a manqué l'appui de la grande majorité de la nation allemande et la presque unanimité de ses divers gouvernements. L'essai de 1806 a été abattu

d'un coup d'épée par Napoléon Ier. Celui de 1848 (l'empire allemand prussien) a été renversé par les Allemands eux-mêmes. La création de l'*Union* prussienne de 1849 n'était possible que par la force. Frédéric-Guillaume ne voulut pas de la guerre en 1850. Pour imposer le meilleur projet de réorganisation qui ait été proposé en Allemagne depuis 1816, le projet autrichien de 1863, il aurait fallu aussi déclarer la guerre à la Prusse; le gouvernement de l'empereur François-Joseph n'osa pas accepter devant l'Europe et l'histoire la responsabilité d'une telle calamité; les contemporains l'en remercient et la postérité s'associera à leur reconnaissance. Les réformes politiques, comme celles dont l'Allemagne a besoin, ne germent que dans la paix, le respect des droits acquis, la justice et la liberté. La guerre civile n'amène pas ces biens si précieux : elle les éloigne. Les partis qui se servent de l'épée périssent par l'épée.

Le rôle de la Prusse en Allemagne peut être envisagé à un double point de vue, selon qu'on la considère comme monarchie conquérante ou qu'on la regarde comme la tête d'un parti allemand. Depuis 1850, il était démontré à l'évidence que jamais le parti prussien ne parviendrait à dominer en Allemagne, par la persuasion et la force morales, et que l'existence de l'empire d'Autriche était un obstacle absolu à toute conquête nouvelle de la monarchie prussienne. Depuis qu'en 1859 les institutions représentatives avaient été définitivement établies en Autriche, la politique de Frédéric II et celle du *Nationalverein* étaient chaque jour menacées davantage. Le jour où il y aura à Vienne une tribune parlementaire, entourée librement par les députés de tous les États autrichiens, ce jour-là l'histoire de l'Europe prendra une autre direction. Sans l'Autriche, le parti du *Nationalverein*, qui n'est pas un parti monarchique, aurait été l'adversaire de la couronne de Prusse, parce qu'il aurait voulu régner par lui-même. Avec l'Autriche, aucune conquête n'était possible pour la couronne de Prusse. Il fallait donc « démolir » l'Autriche. M. de Bismark ne se gênait pas pour l'avouer. Quand il était ministre de Prusse à Paris et que sa politique belliqueuse et antiautrichienne n'était connue que par « l'histoire du cigare allumé à Francfort à la barbe du président de la Diète, » il proféra plus d'une fois devant des témoins indiscrets ce serment d'Annibal, répété par les correspondants des journaux autrichiens : « Le but de ma vie est le démembrement de l'empire d'Autriche. » Ceux qui avaient connu l'ambassadeur prussien en 1848 et en 1850, et ses bravades conservatrices et son amour piétiste pour l'alliance autrichienne taxaient ces paroles et d'autres plus étranges encore, de « gasconnades de hobereau. » Quand, devenu premier ministre du roi de Prusse, il annonça officiellement que l'Allemagne devait être réorganisée par « le fer et le sang ; »

quand il eut vilipendé les chambres prussiennes, le parti progressiste et le *Nationalverein;* et que ceux-ci se laissèrent faire avec tant de résignation, on prêta une attention plus sérieuse aux coups de boutoir d'un homme si original de caractère et d'ailleurs si séduisant par l'esprit et les manières.

Les idées que M. de Bismark rapportait de Francfort, de Saint-Pétersbourg et de Paris, où il avait résidé successivement comme ambassadeur de Prusse, n'avaient aucun mérite de nouveauté. Mais ce qui était nouveau en Prusse depuis la mort de Frédéric II, et en Allemagne depuis la mort de M. de Schwarzenberg, c'était un homme d'État qui savait clairement ce qu'il voulait, et qui voulait énergiquement ce qu'il savait.

Le programme de M. de Bismark était tout à fait conforme aux traditions de la monarchie prussienne de Frédéric II : l'agrandissement de la puissance de la maison de Hohenzollern. L'histoire des cinquante dernières années lui avait démontré que ce but ne pouvait être atteint ni par des négociations diplomatiques avec les gouvernements allemands (comme en 1806), ni par le consentement de tous les peuples allemands (comme en 1848), ni par le concours des peuples et des gouvernements (comme en 1850). Il recourut donc, comme Frédéric II, à la France et à la Sardaigne. Sans le concours militaire de l'Italie, la Prusse n'aurait pas été assez forte pour « entamer la partie. » Sans la permission de la France, elle n'aurait pas même osé la jouer, puisque la seule « voix» de cette grande nation « a eu assez d'influence pour l'arrêter aux portes de Vienne[1]. »

Sûr de ces deux appuis, il ne dédaigna aucun autre moyen pour s'assurer le succès. Aux conservateurs, il démontra que l'Autriche voulait avilir la Prusse pour la mieux démolir. Aux progressistes, qu'il n'avait cessé de mépriser, il fit les avances les plus gracieuses. Aux radicaux, il jeta le suffrage universel. Et lui, qui conviait officiellement le cabinet de Vienne, dans sa note du 26 janvier 1866, à « une lutte commune contre la Révolution (*gemeinsamer Kampf wider die Revolution*), » faisait accomplir par la couronne de Prusse le programme le plus révolutionnaire qui ait été proposé en Allemagne depuis la guerre de Sept ans. Le frère de Frédéric-Guillaume IV, Guillaume I[er], l'homme poursuivi par les démagogues de 1848, le roi qui à l'inauguration de son règne à Kœnigsberg avait placé le trône des rois au-dessus des droits populaires et du droit de la force, le prince allemand qui voulait tirer l'épée en 1859 pour empêcher les

[1] Des militaires allemands, très-bons juges, prétendent que les Prussiens, épuisés par leurs propres succès et le choléra et embarrassés par leur organisation militaire qui ne souffre pas une guerre prolongée, ont encore été arrêtés devant Vienne par d'autres motifs.

Italiens de traverser le Mincio et qui l'avait tirée deux fois en sa vie, la première fois en 1814 contre Napoléon, la seconde fois en 1849 contre les révolutionnaires badois, Guillaume Ier, au déclin de sa carrière, devenait l'allié de Garibaldi et de Klapka, détrônait trois princes, ses parents, et son ministre excitait officiellement, mais inutilement, les Tchèques de Bohême et de Moravie à aider le grand-duc de Posen à délivrer les nationalités opprimées [1].

Matériellement parlant, il est incontestable que l'entreprise du gouvernement prussien a été préparée de main de maître ; et il n'est personne qui ne refusera un juste tribut d'éloges et d'admiration au courage, à la discipline, à la moralité de l'armée prussienne, à la science de son état-major et au superbe mécanisme de son organisation matérielle et de son armement. Depuis cinq ans, le gouvernement, plus ambitieux peut-être que prévoyant, perfectionnait avec opiniâtreté cet instrument militaire si redoutable. Depuis trois ans, son principal ministre, avec une adresse, qui avait même le mérite de la franchise, indiquait pour ainsi dire brutalement et à tout le monde pourquoi et contre qui on armait. Tout le monde le comprenait, excepté les héritiers de Marie-Thérèse. Comme à la veille de la la guerre de Sept ans, on disait à Vienne : « Nous ne voulons, nous ne pouvons y croire. » C'est qu'en effet, même matériellement, la partie, pour me servir de l'expression enployée et qui est fort exacte, la partie était fort dangereuse à jouer pour la Prusse ; car l'empire d'Autriche a été, à d'autres époques, moins favorables encore que celles de 1866, capable de résister à des coalitions aussi puissantes que l'alliance italo-prussienne. A Berlin même tout le monde ne partageait pas l'optimisme qu'affectait M. de Bismark ; et l'histoire, qui enregistrera son succès relatif, lui fera cependant le reproche mérité d'avoir joué, sur un coup de dés politique [2], la paix du

[1] C'est exactement le programme que le parti révolutionnaire allemand avait proposé depuis longtemps. Voyez, par exemple, *le Siècle* (*das Jahrhundert*) de Hambourg (année 1857, n° 7, p. 156-161), qui demandait la destruction de l'Autriche, la création de l'unitarisme allemand par la force, les révolutions, la guerre et le concours des nationalités insurgées les Magyars, les Polonais et les Italiens. M. de Bismark avait résolu d'y ajouter les Tchèques. On se souvient de la proclamation qu'il leur fit adresser pendant la dernière guerre.

[2] Les anecdotes ont une certaine importance, dans la vie si agitée du premier ministre prussien. En voici une, dont je ne garantis pas l'exactitude, mais qui dépeint assez bien la politique à la fois énergique et aventureuse du « Richelieu allemand » (c'est ainsi qu'on appelle parfois M. de Bismark, M. Hillebrand, par exemple, dans l'ouvrage cité plus haut). Je l'emprunte à un journal belge :

« Le comte de Bismark offrait récemment un cigare au général de Moltke.

— C'est le second, dit-il. Ah ! je me souviens du premier.

— Que veut dire Votre Excellence?

— Général, j'ai eu un moment de superstition. Vous rappelez-vous notre posi-

monde, la prospérité de l'Allemagne et l'existence même de la couronne de Prusse.

J'accorde volontiers que les fameux brouillards de Chlum n'ont pas été la cause la plus active du succès militaire des Prussiens à Sadowa. Mais il est évident que ce succès n'a pas fait d'une cause injuste une cause juste[1], et ne peut avoir pour résultat une organisation plus nationale et plus libérale de l'Allemagne. M. de Bismark n'a pas eu seulement à combattre, comme l'a dit M. de Sybel, des Tchèques et des Magyars, mais il a fait avec des Polonais et des Lithuaniens la guerre à d'intrépides Saxons, à des Hessois, à des Bavarois, à des Hanovriens, à des Nassauviens, à des Badois, à des Wurtembergeois. MM. de Mensdorf, de Beust, de

tion critique alors que nous attendions le corps d'armée du prince royal? Une demi-heure de retard pouvait nous perdre. L'ennemi tenait bon. Je vous voyais tranquille, plein de confiance; je pensais à mes projets dont la réussite tenait à un fil, je voyais la grandeur, l'avenir de notre patrie compromis... perdus peut-être. Je pris un cigare et vous l'offris. Savez-vous à quoi je pensais alors?

— Je l'ignore.

— Je me disais que, ce cigare une fois brûlé, je devrais considérer la patrie comme perdue. Je vous regardais fumer. J'attendais, j'attendais. Je frémissais d'impatience. Le cigare diminuait toujours. Chaque bouffée de fumée emportait un peu de mon espoir. Vous en étiez au trois quarts du cigare. Tout à coup, j'entendis le canon; c'était le prince royal qui entrait en ligne, c'était la victoire!

— Et si j'avais achevé mon cigare avant l'arrivée du prince...

— Général, je me serais brûlé la cervelle. »

A Berlin, on l'aurait pendu.

[1] Voici en français un exemple des dithyrambes allemands, rédigés en l'honneur des causes politiques gagnées à coups de canon. On lit dans *la Prusse contemporaine et ses institutions*, par M. Hillebrand, p. 49 : « Aujourd'hui les événements ont parlé « et ont prononcé sans appel la ruine de l'Autriche comme puissance germanique, « et le triomphe de la monarchie prussienne. Aussi les esprits encore indécis com- « mencent-ils à se rendre à l'évidence des faits : le vulgaire appelle cela l'adoration « du succès. Ceux qui ont réfléchi et qui connaissent l'histoire savent que ce n'est « là qu'un instinct heureux et juste qui guide les peuples, et leur découvre, mieux « que tout raisonnement et par une sorte de révélation spontanée, où est l'avenir, « où est le droit supérieur, le droit historique. C'est calomnier l'histoire humaine « que de ne voir dans un pareil succès qu'un effet du hasard ou de la force brutale. « Le succès sans doute ne prouve pas la justice d'une cause et si la cause prus- « sienne avait été injuste elle l'aurait été après comme avant, mais ce qu'un pa- « reil succès prouve indubitablement, c'est la supériorité qu'une civilisation a sur « une autre, seul titre valable au droit historique, titre qu'il n'a cessé de faire va- « loir sans tenir aucun compte du droit légal. Dans tous pays et dans toute époque, « en Chine comme en Afrique, et depuis les guerres de Charlemagne jusqu'aux « luttes à peine terminée des États-Unis d'Amérique, la force fatale qui n'est pas le « résultat de la force morale ne remporte que des victoires éphémères; la victoire « solide est toujours une victoire méritée; en cela le sentiment des masses a toujours « donné raison au jugement des personnes et tort aux arguties des nationalités po- « litiques, » etc., etc.

Pfordten, de Dalwigk, de Varnbüller, etc., etc., étaient des ministres plus libéraux que M. de Bismark et au moins aussi allemands que lui[1], quoique n'étant pas nés dans les steppes de la Poméranie ou à Jerichow. L'Autriche n'opprimait ni l'Allemagne, ni le sentiment national allemand : elle en avait représenté l'unité pendant des siècles, et depuis des siècles elle en défendait la sécurité. Les Autrichiens n'étaient pas à Francfort ce qu'ils étaient à Milan ou à Venise. *Fuori li Tedeschi* était en Italie un cri historique et, à bien des égards, rationnel; mais « piémontiser » l'Allemagne, faire la guerre à l'Autriche sous prétexte de nationalité germanique, c'était simplement vouloir conquérir.

Aussi une chose est certaine, c'est l'augmentation considérable que les derniers événements ont donnée à la puissance de la maison de Hohenzollern. Quant à la réorganisation de l'Allemagne, de toute l'Allemagne, sur des bases plus nationales, plus libérales et plus solides que celles de la constitution fédérale de 1815, la question reste entière. Comme chef désormais reconnu de l'ancien parti de Gotha, M. de Bismark a fait un pas de plus que M. de Haugwitz; et s'il parvint, comme cela paraît probable, à achever au moins matériellement l'organisation du *Norddeutscher Bund*, on pourra dire qu'il aura gagné la première manche de la partie qu'il joue.

Les conséquences immédiates de la guerre au point de vue allemand, ont été récemment déduites avec une grande logique politique, un patriotisme pur et désintéressé, une onctueuse charité, et dans un magnifique langage, par un grand évêque allemand, dont ce recueil a plus d'une fois indiqué à l'admiration du public français les écrits vraiment apostoliques. Le livre du baron de Ketteler, ancien officier de cavalerie, puis aumônier en chef de l'armée prussienne, aujourd'hui successeur de saint Boniface sur le siége épiscopal de Mayence, *l'Allemagne après la guerre de* 1866[2], sera lu avec d'autant plus de fruit qu'il se distingue par une généreuse impartialité envers la Prusse et qu'il ne ménage les dures vérités à personne, ni à l'Autriche, ni aux États du Sud. Des lecteurs français y trouveront peut-être de rudes reproches adressés par un évêque allemand au gouvernement de leur pays qu'il accuse d'être le véritable auteur de la dernière guerre et de la situation actuelle de l'Europe; mais ils y goûteront aussi la satisfaction morale de voir un esprit libéral refuser de s'incliner devant l'autorité d'un brutal succès et d'entendre une voix sacerdotale juger sans peur et de haut les grands du jour. Le pieux evêque part de cette pensée, que dans les plans de la Pro-

[1] M. de Bismark descend d'une famille d'origine slave, comme M. de Radowitz.
[2] 1 vol. in-8, 231 pages, chez Kirchheim, à Mayence, 1867.

vidence, tout n'est pas absolument mauvais dans les entreprises politiques même les plus méchantes ; et il cherche à réconcilier les Almands entre eux. Je renvoie le lecteur à ces pages très-éloquentes et instructives, où j'ai puisé la confirmation de mes propres études.

Le roi Guillaume est le premier prince allemand qui, en ce siècle, ait fait appel à la révolution, pour atteindre un but politique soi-disant allemand Tous les moyens étaient bons pour Frédéric II ; mais Frédéric avouait franchement qu'il voulait faire des conquêtes et n'avait aucune prétention vraiment germanique. Il se souciait médiocrement de l'unité allemande, méprisait Leibnitz parlait et écrivait en français. La guerre de 1866 a profondément ébranlé le principe monarchique en Allemagne. C'est la Prusse qui va devenir le point de mire de l'ancien parti radical. Pendant vingt ans, l'Autriche a été déclarée responsable de toutes les fautes que commettaient les princes de l'Europe : ce rôle ingrat, auquel le caractère naturellement conservateur et endurant de la monarchie autrichienne savait résister, va échoir à la maison de Hohenzollern. M. Gervinus, un des professeurs les plus écoutés de la jeune Allemagne dit quelque part, avec beaucoup de franchise, à l'honneur surtout de la maison de Hohenzollern, que la mission de certains princes allemands, à partir du quinzième siècle, en se séparant de l'Église romaine et en transformant leur autorité nationale en pouvoir absolu, a été de détruire le pouvoir spirituel du pape et la puissance politique des empereurs germaniques ; que l'absolutisme égoïste et ambitieux des princes allemands a obtenu ce double résultat; que c'est maintenant à la démocratie[1] à profiter de la voie aplanie et d'user envers ces princes des procédés qu'eux-mêmes ont employés contre le pape et l'Empereur. Si M. de Bismark ne déploie pas, dans la noble et difficile tâche du gouvernement intérieur d'un peuple libre, la même dextérité dont il a fait preuve en créant la situation actuelle de l'Europe, la Prusse et la confédération du Nord tomberont, soit dans l'inconnu que leur offrent les partis antimonarchiques, soit dans les ornières mieux étudiées du césarisme militaire. Qu'une guerre éclate prochainement, la Prusse courra certainement les plus graves dangers extérieurs. Plus la paix durera, plus le danger extérieur que je viens de signaler deviendra grand. Si le gouvernement prussien est résolu à suivre une politique pacifique et sincèrement libérale, l'opinion publique fera justice de ce que ses prétentions ont d'injuste et d'exagéré, et la Prusse occupera en Allemagne la place considérable qui lui appartient naturellement. Si, au contraire, sa politique reste militaire

[1] Ou ce que ces messieurs appellent ainsi.

conquérante, la monarchie oscillera entre la révolution et le césarisme, les deux grands écueils que rencontent toujours les États, qui ont abandonné les voies larges et salutaires du droit respecté et des libertés garanties. Déjà, il n'existe plus en Prusse de parti conservateur : M. de Bismark, autrefois son enfant gâté, l'a déclaré nettement, en pleine chambre : ce parti ne sera utile que s'il ne fait pas d'opposition au gouvernement.

Cette première et importante conséquence de la guerre de 1866 donne à la nouvelle Autriche un rôle facile à remplir. Si M. de Bismark ne réussit pas dans l'organisation intérieure, le gouvernement quotidien de la nouvelle confédération du Nord, les révolutions vengeront l'Autriche de sa demi-défaite militaire.

La guerre de 1866 a, malgré quelques apparences contraires, produit cet autre résultat, si douloureux pour les patriotes allemands non prussiens, et si bien définie par un journal officieux de Paris : « une Prusse agrandie dans une Allemagne divisée. » La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* a fait ressortir cette conséquence, quelques jours après les préliminaires de Nikolsbourg, pour calmer les légitimes appréhensions du patriotisme français. L'intention véritable de l'organe officieux du cabinet de Berlin, en écrivant ce plaidoyer antiallemand, n'est pas douteuse ; mais en voulant faire prendre le change au peuple français, dans un intérêt prussien, il a trompé aussi les Allemands. Le traité de Prague n'est réellement avantageux qu'aux intérêts dynastiques prussiens. Au point de vue allemand, il a réalisé tous les désavantages du programme de l'*Union*, sans aucune compensation. L'Allemagne historique, restaurée au moins dans sa forme extérieure en 1815, est détruite. Les États du Sud, qui comprennent neuf millions d'habitants, ont été déclarés, sur la demande de la France, des pays « indépendants. » L'Autriche qui comptait dans l'ancienne confédération treize millions d'habitants est séparée radicalement de ce qui fut l'Allemagne. Cette situation, qui de tous temps a été dans les vœux des adversaires politiques d'une grande Allemagne, est la conséquence directe de la politique de M. de Bismark.

Je sais bien qu'il s'excuse et qu'il se console d'avoir employé des moyens illicites, en promettant au parti de l'action une Prusse « de la mer aux Alpes, » comme autrefois on a promis aux Piémontais une Italie « des Alpes à la mer. » Mais ce programme qui contient une grossière erreur de politique et de géographie, est-il réalisable? Militairement, non. Pacifiquement, peut-être, puisque la circulaire de M. de la Valette et le discours de l'empereur Napoléon III ont donné l'assurance que la France s'y opposera d'autant moins qu'il semble que « ces événements doivent fatalement s'accom-

plir. » M. de Bismark, à l'ouverture des chambres prussiennes, et le roi Guillaume, à l'inauguration récente de la diète du *Norddeutscher Bund* ont publiquement remercié la France d'avoir enfin renoncé à la politique surannée de Richelieu et de ces « dynasties vieillissantes » dont le prince Napoléon parlait naguères. Certes, le public contribuable n'a pas le droit de suspecter la bonne foi de tous ces augustes témoignages, mais l'historien a le devoir de rappeler qu'ils s'appuient sur l'autorité de Napoléon Ier, l'auteur du *Rheinbund*, le destructeur de l'empire d'Allemagne, le vainqueur d'Iéna, le gendre de l'empereur François, le conquérant des provinces rhénanes. En 1804 Napoléon offrait une couronne impériale au roi de Prusse; le 22 juillet 1806, M. de Talleyrand engageait M. de Haugwitz à créer le *Nordischen Reichsbund* et le 14 octobre Napoléon renversait la Prusse et son *Bund* à Iéna.

Sans manquer de respect à aucune autorité, on peut affirmer que le patriotisme allemand offre des garanties plus désintéressées. L'état actuel de l'ancienne Allemagne lui paraît lamentable et les plus ardents adversaires du « prussianisme » songent sérieusement à reprendre pour leur compte l'exécution partielle du plan de l'*Union*. Ils désirent voir entrer les États du Sud dans la confédération du Nord, avec des garanties pour leur complète autonomie et la conclusion ultérieure d'une alliance nationale étroite avec l'Autriche. C'est la conclusion du vénérable évêque de Mayence, esquissée par le discours peut-être trop célèbre du prince de Hohenlohe et analysée depuis plusieurs mois dans les journaux antiprussiens du Sud et dans la presse catholique, par exemple dans les *Feuilles historiques et politiques* de Munich. Ce projet ne peut être exécuté que par des voies pacifiques et à condition que le cabinet de Berlin renonce non-seulement à ses procédés sommaires, mais encore à la plus grande partie de son programme ultra-prussien. S'il s'accomplit, on aura la preuve que la guerre de 1866 était ou inutile ou un détestable abus de la force. Toute nouvelle guerre provoquée, soit par un cabinet allemand, soit par une puissance étrangère, à propos de l'organisation de l'Allemagne, mettra la Prusse dans une position bien pire que celle où elle avait placé l'Autriche l'année dernière; car l'Autriche sera l'arbitre de la situation. Ce rôle formidable, les vaincus de Sadowa n'ont pas besoin de le rechercher : il leur viendra naturellement, et ils peuvent s'y préparer dignement, en faisant de leur vieil empire un modèle d'État libre. S'il n'y a pas de guerre nouvelle, ce que Dieu veuille, l'Autriche récupérera nécessairement sa « grande position en Allemagne, » par elle-même, par sa régénération intérieure[1]; car tous les sophismes politiques ne renversent pas ce fait :

[1] Voy. Ketteler, *Deutschland nach dem Kriege*. 1866, p. 721.

l'Autriche a été et est une puissance germanique. On pourra « prussifier » l'Allemagne, mais on ne parviendra jamais à faire accroire à l'Europe que ce qui a été et est n'a pas été et n'est pas. L'Autriche reprendra dans l'histoire de la nationalité allemande la place qui lui est due ou elle sera démembrée. Si c'est à son démembrement qu'on tend, il faut qu'on se dépêche de le déclarer, et il faudra ensuite le réaliser, ce qui me paraît plus difficile.

S'il est certain que la dernière guerre a retardé la réorganisation nationale de l'Allemagne et n'a pas procuré des avantages réels qu'à la maison de Hohenzollern, il n'est pas moins certain qu'aucun Allemand, soit dans le Sud, soit en Autriche, n'en appelle des entretiens mystérieux de Biarritz et de Paris et du traité italo-prussien de Florence aux souvenirs du traité de Versailles, de la paix de Bâle ou de l'époque du *Rheinbund*. Toute la presse allemande, soit catholique, soit protestante, aussi bien à Vienne qu'à Munich, à Mayence, à Stuttgart et à Fribourg est actuellement unanime sur ce point, comme sur un dogme national. Cependant quelque attention que les hommes d'État doivent prêter à cette explosion de patriotisme généreux, ils n'oublieront pas que M. de Bismark a gagné la première « manche » de sa fameuse partie, avec la permission expresse de la France et le concours armé de l'Italie. C'est la dernière conséquence de la guerre de 1866 et la plus dangereuse de toutes. Depuis 1814, aucun soldat ennemi n'avait traversé les frontières de l'Allemagne, et on ne croyait plus en Allemagne à la possibilité d'une intervention étrangère dans les affaires nationales. M. de Bismark et le cabinet de Berlin, dans un intérêt exclusivement dynastique, ont détruit cette sécurité et cette confiance, et exposé avec préméditation l'Allemagne à devenir encore une fois « l'arène des luttes des puissances étrangères. » En 1860, un ministre hanovrien, le comte de Borries, disait à la tribune de la chambre des députés de Hanovre, que les États moyens ne se laisseraient pas absorber par la Prusse ; que pour s'y opposer ils formeraient des alliances, soit entre eux, soit même avec des « puissances étrangères. » Cette parole fut amèrement reprochée dans toute l'Allemagne au fidèle serviteur de la maison guelfe. Le cabinet de Berlin, lui, n'a pu accomplir ses ambitieux projets qu'en s'appuyant sur les deux « ennemis héréditaires (*Erbfeinde*) » du nom allemand, sur le gouvernement de la France et sur les Italiens. Toutes les invocations adressées, depuis la fin de la guerre, à la nationalité allemande, ne peuvent empêcher l'existence de ce fait, dont les conséquences pèseront un jour sur ceux qui l'ont provoqué. C'est un précédent qui donne dans l'avenir à la diplomatie autrichienne un avantage considérable : les stipulations du traité de Prague, en excluant l'Autriche de l'Allemagne, lui donnent un droit positif qu'elle

n'a jamais possédé à aucune époque de l'histoire, celui de choisir ses alliances, non-seulement contre la Prusse, autrefois pair de l'empire Allemagne, puis membre de la confédération allemande, mais encore contre les divers pays que dans le droit public de l'Europe on appelait avant 1866 l'Allemagne. Quelles sont ces alliances? Je n'ai pas la prétention de les prévoir. On peut cependant les indiquer. J'ai parlé plus haut de l'Italie. L'espace qui me reste et la patience de mes lecteurs ne me permettent pas ici de traiter des intérêts slaves de l'Autriche, des services qu'elle rendra peut-être un jour à la Pologne et de son rôle en Orient. Je pourrai reprendre ce sujet plus tard.

Il ne reste à l'Autriche que deux difficultés extérieures : à l'est, la question d'Orient, à l'ouest, la question allemande. En Orient, elle peut avoir pour adversaire la Russie. En Occident, elle aura pour amie, même pour alliée, la France. C'est à la France à surveiller l'état de choses qu'elle a créé en Allemagne; car si la Prusse de M. de Bismark se « faisait, » la France éprouverait un échec plus grand que tous ceux qu'elle a infligés à l'Autriche depuis dix ans.

En quittant les plages pacifiques du golfe de Gascogne, M. de Bismark a dit à la France, comme Frédéric II au prince de Beauvau, à la veille de la guerre de Sept ans : « Je vais, je crois, jouer votre « jeu. » Et les voltairiens du *Siècle* et de *l'Opinion Nationale*, de Paris, semblent lui avoir écrit comme l'hôte français de Sans-Souci :

Votre esprit, votre ardeur guerrière
Des Français se feront chérir ;
Vous aurez le double plaisir
Et de nous vaincre et de nous plaire[1].

Frédéric II avait ajouté : « Si les as me viennent, nous partage« rons. » Évidemment M. de Bismark n'avait stipulé que pour le cas où « les as ne lui viendraient pas. » Si, en effet, le hardi ministre prussien avait perdu la partie, comme tout le monde s'y attendait, ou si les adversaires, ayant tous deux la même chance, avaient joué une partie nulle, ce qui était la supposition la plus favorable à la Prusse qu'on pût faire, la France devenait l'arbitre de la situation, et, profitant de l'épuisement des deux belligérants, leur aurait dicté des lois. C'est ainsi que M. de Bismark a pu conduire son audacieuse et aventureuse entreprise : il avait tout à gagner, et rien ou presque rien à perdre. Le lendemain de la bataille de Sadowa, après la cession de la Vénétie, la France a eu pendant vingt-quatre heures l'occasion de sortir du dilemme dans lequel ses calculs, trop égoïstes peut-être, s'étaient laissés enfermer ; mais il semble qu'elle n'était pas prête à

[1] Voy. *le Correspondant*, an. 1863, mars, p. 481.

imposer immédiatement ses projets secrets par une action militaire. Si sa seule voix a suffi « pour arrêter les Prussiens aux portes de Vienne, » l'Autriche a le droit de dire que ceux-ci ont dû reculer dans l'intérêt exclusif de la France, et de ne conserver à cette dernière puissance aucune reconnaissance. Tous les succès de la politique française depuis 1856 ont été obtenus aux dépens de l'Autriche. L'inutile campagne de Crimée a brouillé l'Autriche avec la Russie. Pendant que sa neutralité permettait aux alliés de battre les Russes, on promettait à la Sardaigne la guerre de 1859. C'est cette dernière guerre qui a troublé la prospérité économique renaissante de l'empire, et mis le gouvernement en présence de si graves difficultés intérieures. Grâce à celles-ci, la Prusse a pu exécuter les projets que la neutralité attentive de la France a rendus possibles. Il ne faut donc pas s'étonner si l'alliance française n'est pas populaire en Autriche. Contre la Prusse, en Allemagne, l'Autriche ne peut pas se servir d'un concours direct de la France, parce que les populations allemandes ne le souffriraient pas, et qu'elle doit et veut rester puissance germanique. Que pourrait gagner aujourd'hui l'Autriche à une alliance formelle avec la France? la méfiance des Allemands et peut-être l'inimitié de la Russie. Certainement cette alliance, qui est si naturelle et qui aurait pu devenir si bienfaisante pour le repos de la chrétienté, est possible dans l'avenir, pour des éventualités qui ne sont pas prévues aujourd'hui; mais actuellement l'Autriche, qui a été sans alliée depuis 1848 et qui n'a plus d'ennemis menaçants, peut se renfermer en elle-même et attendre. Ce n'est pas à elle à solliciter une alliance quelconque : elle n'a pas de conquête à faire, et la revanche qu'elle a à prendre en Allemagne, elle l'obtiendra par la seule force des choses politiques, par le dénoûment d'une situation qu'elle n'a pas créée et dont elle n'est pas responsable. En rendant ses peuples heureux et libres, elle rendra sa grandeur plus indispensable que jamais à l'équilibre général, dont elle est le pivot au centre de l'Europe. L'Autriche existe par elle-même. *Stat mole sua*. S'il est en Europe une « agglomération » géographique « fatale, » c'est l'Autriche. Sa grandeur dépend désormais d'elle-même, de sa régénération politique, économique, religieuse.

Les lauriers cueillis par l'armée prussienne ont produit en Europe une recrudescence de fièvre militaire qui se fait sentir à Vienne autant qu'ailleurs. L'empereur, l'archiduc Albert et son ancien chef d'état-major, aujourd'hui ministre de la guerre, le feld-maréchal John, travaillent avec ardeur à la réorganisation de l'armée. Une récente patente impériale en a jeté les bases, qui sont vraiment formidables, puisque l'armée autrichienne comptera près de 1,500,000 soldats. Quelque attention qu'il faille accorder à

cet objet, j'estime que la réorganisation politique, faite d'accord avec les nations de l'empire, est plus importante encore. Il n'est pas possible de croire à la durée du militarisme, que les guerres de 1856, de 1859 et de 1866 ont excité à un si haut point; car le militarisme et les gouvernements libres sont incompatibles. Or, les gouvernements libres sont la règle dans les sociétés chrétiennes. J'ai entendu développer par des Allemands, hommes compétents, cette opinion fort raisonnable que l'entreprise de M. de Bismark a été aventureuse, même au point de vue militaire, parce qu'elle ne pouvait réussir que par une rapidité, inconnue dans les annales de la guerre et normalement irréalisable. Si la guerre de 1866 avait duré six mois, toute l'industrie et tout le commerce de la Prusse, pour ne pas dire de toute l'Allemagne, étaient ruinés. L'organisation prussienne, si écrasante pour le contribuable, est d'une application très-facile en Poméranie, dans les deux provinces de Prusse, dans une partie de la Marche de Brandebourg, dans la Posnanie, et pourrait être introduite aisément en Gallicie, dans le midi de la Hongrie, en Tyrol, dans une partie de la Bohême, tous pays exclusivement agricoles, qui jouissent d'une exubérance de richesses naturelles et sont habités par des populations guerrières et clair-semées. Mais il faut avoir assisté au navrant spectacle que présentaient, au printemps dernier, les centres populeux et industrieux des provinces rhénanes, pour se faire une idée des maux incalculables que l'organisation militaire prussienne aurait provoqués dans ces contrées plus riches et plus civilisées, si la guerre s'était prolongée. Toute la population valide des comptoirs, des ateliers et des fermes était partie ! La Saxe royale, si riche, si industrieuse, si peuplée, va être obligée de doubler son effectif militaire et de tripler le chiffre de son budget de la guerre ! Il est certain que les populations ne souffriront pas longtemps la prolongation d'un pareil système, qui est la négation non-seulement de la paix de la chrétienté et des libertés civiles, mais encore de tout le développement matériel du dix-neuvième siècle. On comprend et on admire l'armement de toute une nation s'entourant de l'appareil d'une force irrésistible pour la défense de la justice, mais dans ses foyers, comme en Suisse, comme aux États-Unis et comme en Angleterre. Ces armées-là ne sont pas lourdes à supporter par le peuple, et ne sont pas dangereuses pour sa liberté ni pour celle de ses voisins. Mais des armées permanentes comme celle du *Norddeutscher Bund* et comme celle qu'on veut organiser en Autriche, ne sont ni des instruments de progrès, ni même des barrières sûres et infranchissables. L'histoire nous a laissé les noms des dynasties qui se sont établies et maintenues par la force militaire; mais aucune idée politique n'a pu se réaliser et se développer par les armées per-

manentes. Faire une unité, comme Louis XIV ou Frédéric II, par la force, n'est plus possible, parce qu'il faut non-seulement cette force, mais encore la possibilité du maintien durable de cette force. Le gouvernement autrichien a suspendu l'exécution de sa patente sur les observations de la diète de Pest. Cette condescendance est de bon augure : l'empire d'Autriche ne doit pas exagérer ses armements permanents.

Pendant la dernière campagne, sa situation politique, à l'extérieur et surtout à l'intérieur, ne lui permettait pas de grouper toutes ses ressources et surtout de compter sur toutes les forces morales dont il aurait dû disposer. Ses finances sont mauvaises, parce que les impôts sont mal répartis et encore plus mal perçus. Elles se sont visiblement relevées avec l'institution du *Reichsrath* parlementaire, parce que le vote national et le contrôle public suppléent au talent, à la prévoyance et à la probité de l'administration et imposent l'économie. Le trésor prussien a pu se passer longtemps du libre consentement de la nation, parce que le gouvernement était admirablement économe, et que les percepteurs des impôts étaient des types de probité. A Vienne, la corruption administrative, cette plaie de l'administration financière, et le favoritisme militaire, qui a tant nui à cette brave, fidèle et magnifique armée autrichienne, ne seront entièrement balayés que par la plus large publicité et le contrôle absolu de chambres représentatives. La pénurie financière est la conséquence naturelle de l'incurie politique. Pour soutenir une guerre formidable, l'État n'avait qu'un trésor vide et pas d'intendance ou une intendance sans ressources. C'est ce qui a fait dire à quelqu'un, à Francfort : « La bataille de Sadowa a été gagnée « par le général Brouillard de Chlum et perdue par le général d'Ar- « gentcourt. »

L'Autriche est un des pays les plus naturellement riches de la terre. Il n'est pas douteux que la vallée du Danube, entre Lintz et la Valachie, en possession des éléments d'une production intarissable, deviendra dans un prochain avenir un des bassins les plus industriels du monde. L'ancienne politique commerciale du gouvernement autrichien l'avait stérilisé plus que les circonstances économiques de l'Europe orientale. L'Orient, l'Italie et le nord de l'Allemagne seront un jour tributaires du bassin danubien. C'est pourquoi il faut proclamer à Vienne une complète liberté industrielle, et combattre l'ancienne politique du *Zollverein* par une absolue liberté commerciale. Quand les populations rurales de l'empire seront habituées à discuter elles-mêmes leurs intérêts les plus chers, la liberté industrielle et la liberté commerciale seront imposées au gouvernement, et le produit des contributions, mieux réparties et mieux per-

çues, augmentera. Nulle part en Europe, il n'est plus vrai ce mot du baron Louis : « Faites-moi de la bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. »

Le développement politique intérieur de la monarchie autrichienne depuis 1859 a montré le grand rôle que sont appelés à jouer dans l'œuvre de la régénération commune les éléments conservateurs de cet empire conservateur par essence : le trône, la noblesse, le clergé.

L'Autriche et l'Angleterre sont les seuls pays où la noblesse soit restée une institution civile historique respectée, quoique tous les citoyens soient égaux devant la loi. La réforme civile autrichienne est antérieure au code Napoléon. Elle a été réalisée sans révolution violente. Il n'y a pas de place, dans l'Autriche actuelle, pour un parti socialiste : un parti républicain ou antidynastique y serait condamné, par l'opinion publique elle-même, aux petites maisons. Une révolution sociale est à craindre dans l'Allemagne du Nord, où il existe un abîme entre les classes aristocratiques et militaires et la bourgeoisie. En Autriche, sorte de république impériale ou peuple d'états (*Staatenvolk*), on ne trouve aucun de ces symptômes redoutables. La noblesse y est honorée. Malheureusement, tout ce qu'elle renfermait d'éléments hostiles au nouvel ordre de choses s'est réfugié dans les rangs du fédéralisme. C'est à ce fait qu'il faut attribuer l'impopularité dont jouit chez beaucoup de personnes le parti fédéraliste, dont toutes les tendances ne sont pas illégitimes. Il est en effet très-commode de combattre le parti fédéraliste, en prouvant que ses rangs se sont grossis des défenseurs de tous les abus de l'ancien régime. Cet argument, qui n'est pas tout à fait concluant, donne une grande force au parti centraliste. Si la noblesse veut conserver et même développer son utile influence, elle doit la faire reposer sur la base inébranlable des intérêts publics. La noblesse, comme classe spéciale et politique, n'est légitime que si elle met ses droits historiques au service de la nation et des libertés publiques. L'aristocratie autrichienne doit donc se mettre à la tête du mouvement de la réforme politique, si elle veut en conserver la direction, ou au moins cette part de direction qui lui revient légitimement. En un mot, il est nécessaire qu'elle se transforme en un corps instruit et actif, intermédiaire entre le gouvernement impérial et les diverses nations, sans autre privilége que la prérogative héréditaire de défendre l'unité extérieure de l'empire et les intérêts des masses. La noblesse doit être la tradition vivante du respect de la loi et des libertés publiques. Si elle voulait arrêter le courant du mouvement bienfaisant et salutaire qui se déploie sous nos yeux, elle serait entraînée malgré elle, dépassée et peut-être dédaignée, et les institutions nouvelles manqueraient du

contre-poids nécessaire à leur conservation et à leur équilibre.

Plus grande encore est la responsabilité du clergé, qu'une longue intervention de l'État dans les affaires religieuses était parvenue à corrompre. Depuis Marie-Thérèse, la monarchie autrichienne a passé en Europe, et surtout à Berlin et à Paris, pour une monarchie catholique. Frédéric II n'avait pas honte d'appeler l'impératrice reine de Hongrie « la carogne apostolique, » et pour faire accroire que l'armée autrichienne, appelée à défendre l'intégrité de l'empire d'Allemagne et le respect dû au bien d'autrui, n'entrait en campagne que pour convertir les protestants par la force et détruire par les armes les libertés religieuses, l'ami de Voltaire et du marquis d'Argens avait recours à tous les moyens, même au mensonge [1]. A la veille de la guerre de 1866, le prince Napoléon disait publiquement : « L'Autriche est le dernier refuge du catholicisme. » Le *Journal des Débats* publiait des articles d'une apparente modération, dans lesquels le caractère soi-disant catholique du gouvernement autrichien était cité comme un argument en faveur des « buts providentiels » de M. de Bismark. A Berlin aussi, on se donna beaucoup de peine pour donner à la guerre un caractère « protestant. » Toutes ces assertions passionnées ne résistent pas à un simple voyage en Autriche. Non, malheureusement, l'Autriche est l'exemple vivant de ce que deviennent les États, sous l'influence des principes et des lois préconisés par le prince Napoléon et certains écrivains du *Journal des Débats*. Le gouvernement autrichien a été jusque dans ces derniers temps le type de cette bureaucratie arrogante, tracassière, corruptrice, qui cache les plus mauvaises passions politiques sous une feinte amitié de César et prétend légitimer son pouvoir par les nécessités du progrès de l'esprit humain. En Autriche aussi, on disait : « Laissez-nous cent ans de césarisme, et nous vous donnerons la liberté; » et on prétendait chercher les biens les plus précieux des sociétés politiques dans la négation provisoire de ces mêmes biens. Le gouvernement autrichien était plus qu'anticatholique, il était corrupteur du sacerdoce catholique. Un clergé sans discipline et sans instruction gâtait à son tour ces robustes et saines populations de la Hongrie, de la Gallicie, de la Bohême et des duchés allemands, qui avaient résisté à toutes les révoltes princières du seizième siècle. C'est ainsi qu'on a pu voir de nos jours refleurir la discipline, l'unité et la science ecclésiastiques dans les provinces catholiques de la Prusse, tandis que ces fondements de l'église universelle étaient ou cachés ou oubliés dans les États des héritiers du saint-empire romain, ses défenseurs nés. Partout où l'armée prussienne a été en présence de l'armée autrichienne, dans

[1] Voy. *le Correspondant*, mars 1863, p. 464.

les garnisons fédérales de Mayence et de Francfort, dans les camps du Sleswig ou dans les batailles de la Bohême, on a été frappé de la tenue austère et religieuse des régiments prussiens et de l'infériorité relative des troupes autrichiennes, à ce point de vue si important pour l'énergie morale des hommes dont le noble métier est de défendre le droit et de braver la mort. L'Autriche avait dans l'Allemagne protestante et dans l'Europe anticatholique tous les désavantages d'une réputation imméritée, et dans l'univers catholique, elle ne rencontrait que pitié, indifférence, ou même antipathie. Dans les États autrichiens, les administrations publiques et les classes élevées manquaient de cette vigueur morale que donne le règne social du christianisme. N'a-t-on pas vu récemment des administrations communales, après le départ des généraux prussiens qu'elles avaient accueillis avec trop d'humilité, aller bravement en guerre contre de pauvres jésuites chassés de la Vénétie? Le prince-archevêque de Prague n'a pas osé prendre sous sa protection ces austères et savants membres d'une compagnie qui, par ses travaux apostoliques, a tant contribué à maintenir autrefois la Bohême dans le sein de l'unité catholique.

Depuis Ferdinand II, l'empereur François-Joseph est peut-être le premier souverain autrichien qui n'ait pas contesté à l'Église catholique son imprescriptible liberté. La libération du sol, la réforme constitutionnelle de 1859-1867, et le concordat de 1855 sont les trois grands actes de son règne. Il n'y a pas en Europe de pays où les églises dissidentes soient plus libres qu'en Autriche. Du concordat de 1855, acte de vrai libéralisme, datera la rénovation religieuse de l'empire, gage de sa régénération politique. Le clergé séculier, dont le zèle s'est ranimé à la chaleur de l'unité, de la discipline et de la science religieuses, s'est considérablement amélioré, pour ne pas dire transformé, depuis onze ans : une partie seulement du clergé régulier s'est réformée; l'autre partie, qui est la plus considérable, forme un spectacle scandaleux pour des catholiques. J'ose le dire, dans la liberté de mon âme et de ma fidélité [1]. Mais avec des évêques comme Mgr Simor, qui vient d'être élevé à l'éminente dignité primatiale de Gran, on peut être certain que dans un avenir prochain la réforme religieuse, soutenue par les libertés politiques, sera sinon achevée, au moins assurée. Le concordat, qui a provoqué cette renaissance religieuse et prononcé l'arrêt de mort de la bureaucratie césarienne, est naturellement l'objet des récriminations de tous les partis anticatholiques et antilibéraux, bien qu'il soit une œuvre de liberté. C'est au gouvernement actuel à achever cette œuvre. Qu'il abolisse

[1] « Vous êtes le sel de la terre. Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on? Il n'est « plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes. » Matth., v, 13.

le concordat, en le rendant inutile et en donnant légalement, constitutionnellement à l'Église universelle la liberté, qui lui appartient de droit naturel. Si l'Autriche, qui contient cinq ou six millions d'habitants non catholiques, veut se développer et durer, elle doit redevenir une confédération de peuples catholiques. Ses traditions historiques, son intérêt politique, son intérêt moral lui en font une loi. Si la majorité des peuples de l'empire d'Autriche n'étaient pas restés catholiques, ils auraient subi le joug des Turcs ; si l'idée catholique disparaissait de la politique autrichienne, la Prusse et la Russie rempliraient mieux le rôle qu'aurait abdiqué la maison de Habsbourg. L'avenir est à l'unité catholique, qui seule a maintenu, pendant des siècles, l'unité de l'Allemagne : l'unité germanique a été brisée par la division religieuse. Si le programme du parti prussien et les assurances du cabinet de Berlin ne sont pas des mensonges, l'unité de l'Allemagne qu'on poursuit est quelque chose d'exclusivement moral. Or, l'union morale de l'Allemagne est impossible sans l'union religieuse.

A la paix de Westphalie, comme on l'a souvent fait observer[1], on n'a pas abandonné l'idée de l'unité religieuse en Allemagne. L'Autriche, qui a tout sacrifié à cette unité et qui lui est toujours restée fidèle, au moins dans la forme, pourra récolter un jour les fruits de son abnégation et de sa fidélité, si ses peuples, ne se contentant pas d'avoir conservé la foi, se transforment par les œuvres.

Dans l'étude compliquée, que je termine ici et qui touche à tant d'intérêts actuels, j'ai été obligé souvent de porter des jugements sévères, même sur des personnes dont j'honore la dignité. Je les ai exprimés sans détour, croyant servir ainsi la cause qu'elles représentent. Si quelqu'un s'en étonnait, je répondrais par ces paroles d'un des plus grands princes de la maison de Habsbourg, ami de l'illustre cardinal Pazmany, le François de Sales de la Hongrie : « Je hais dans le conseil les chiens muets : je n'aime pas ceux qui se laissent aller à un avis par considération d'autres personnes ; mais ceux-là me plaisent qui exposent leur opinion franchement, ouvertement, cordialement, avec la modestie convenable. »

P. DE HAULLEVILLE.

[1] Dans les actes de la pacification de 1650, on lit ces clauses :

« Jusqu'à ce que par la grâce de Dieu, on se soit accordé sur les dissidences de religion (*Instr. Osnabrück*, a. 5, § 14) ; — jusqu'à ce que les controverses de religion soient terminées par une composition amiable et universelle des parties (§ 25) ; — jusqu'à ce qu'on se soit autrement accordé sur la religion chrétienne (§ 31) ; — jusqu'à la conciliation chrétienne du dissentiment de la religion (§ 48). — Oui si, ce qu'à Dieu ne plaise, on ne peut convenir amiablement sur les dissidences religieuses, cette convention ne laissera pas d'être perpétuelle et cette paix de durer toujours (§ 14).

RECENSEMENT

DE

LA POPULATION DE LA FRANCE

EN 1866

SECONDE PARTIE[1].

I

Nous avons vu dans la première partie de ce travail que la race française était, au dix-huitième siècle, la plus nombreuse de toutes les races de la chrétienté, qu'elle était aujourd'hui dépassée par les races allemandes, russes et anglaises dont les populations s'accroissent rapidement tandis que l'augmentation de la population française se réduit de plus en plus.

On m'a reproché ce que j'avais dit sur ces quatre départements de la Normandie, si prospères en apparence, et dont la population diminue sans cesse, on a prétendu que j'étais un alarmiste fâcheux et un

[1] La première partie de ce travail a paru dans le dernier numéro du *Correspondant.* Il y avait quelques fautes d'impression que nous devons rectifier.

Page 653, 19me ligne, *au lieu de :* Saône-et-Loire; *lisez :* Gironde, et à la 30me ligne, *au lieu de :* parages, *lisez :* pays.

Page 657, 23me ligne, *au lieu de :* 65,000; *lisez :* 86,822.

Page 659, 20me ligne, *au lieu de :* émigrants; *lisez :* cinquante.

Page 661, 1re et 2me lignes, *au lieu de :* mondains; *lisez :* mandarins.

Page 662, 20me ligne, *au lieu de :* proposition; *lisez :* proportion.

Page 663, 18me ligne, *au lieu de :* Minsk; *lisez :* Mohilow.

Page 664, dernière ligne, *au lieu de :* vingt ans; *lisez :* vingt-cinq ans.

mauvais Français en annonçant que toute la France imiterait bientôt l'exemple des ces Normands avisés qui, pour mieux vivre, diminuent volontairement le nombre des convives au banquet de la vie.

Voici de nouveaux documents qui vont éclairer davantage la situation et montrer si mes alarmes sont sans fondement.

On pourrait croire, en voyant le petit nombre des naissances en France, que le mal vient de la diminution des mariages; mais au contraire, dit M. Legoyt, le chef très-savant de la statistique officielle, « le nombre des couples mariés existant à chaque dénombrement n'a pas cessé de s'accroître. C'est ce qui ressort directement des rapports suivants qui indiquent, à l'époque des divers recensements, la proportion des mariés des deux sexes à l'ensemble des habitants :

1821.	35,93
1831.	37,17
1841.	37,84
1851.	38,94
1861.	39,99 »

(*Annuaire de l'économie politique de* 1866).

D'après le relevé des actes de l'état civil inséré dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, le nombre des mariages s'est élevé :

Pendant douze années de la Restauration, 1817-1830, à 3,318,406 qui donnent un nombre annuel moyen de. 227,027

Pendant dix-sept années de Louis-Philippe, 1831-1847, à 4,595,629 qui donnent par année moyenne. 270,331

Pendant quatre années de la république 1848-1851, à 1,156,262 qui donnent annuellement. 289,065

Pendant douze années de l'empire, 1852-1863, à 3,501,134 qui donnent annuellement. 291,761

Il semblerait que cet accroissement considérable du nombre annuel des mariages devrait amener un accroissement équivalent des naissances.

Sous la Restauration nous voyons 967,000 naissances avec 237,000 mariages annuels; il devrait y avoir sous l'empire avec 291,000 mariages, c'est-à-dire 54,000 de plus, un surcroît de naissances proportionnel, soit 1,187,000 naissances annuelles, mais pas du tout, le nombre des naissances ne s'est pas augmenté, il a même un peu diminué et ne s'élève en moyenne sous l'empire qu'à 959,000.

Les vieux Romains qui, sous l'empire avaient encore la naïveté patriotique de se préoccuper de l'avenir de leur pays menacé de

dépopulation, avaient provoqué des lois contre le célibat et pour l'encouragement des mariages. Rien de pareil n'est à solliciter en France, nous avons beaucoup de mariages, seulement ils sont inféconds. Est-ce par dégénérescence de la race? Ce serait très-grave, mais il n'en est rien, espérons-le. Les mariages sont inféconds par calcul, par suite de cette sagesse tant vantée par M. Moreau de Jonnes et que son successeur M. Legoyt n'a pas en moins grande estime. En faisant connaître le mouvement de la population en 1850, il disait déjà :

« Le tableau comparatif que nous examinons donne lieu à d'autres observations. Il confirme notamment celle que nous avions déjà faite de la diminution progressive des naissances malgré l'accroissement des mariages. De 1824 à 1845 le nombre moyen des naissances avait été de 1 sur 34,33 habitants. Dans la période 1846-1850, cette moyenne est descendue à 1 sur 36,4. C'est une nouvelle preuve de l'esprit d'ordre et de prévision qui règne dans les familles et en proportionne le développement aux moyens d'existence. » (*Annuaire de l'économie politique*, 1853.)

De 1845 à 1863 cet esprit d'ordre et de prévision, comme nous venons de le voir, a fait de nouveaux progrès. Aussi dans l'*Annuaire de l'économie politique* de 1866, en rendant compte du mouvement de la population en 1863, M. Legoyt s'exprime ainsi :

« La fécondité des mariages français est relativement faible surtout quand on la compare à celle de la plupart des États étrangers, mais il faut dire que ce terme est peu élevé dans tous les pays où la durée de la vie moyenne est considérable. Ces pays sont généralement ceux dont la civilisation est la plus avancée, et c'est là que dominent principalement l'esprit d'ordre, de prévoyance et de circonspection qui manque presque toujours aux populations en voie de formation ou dont les moyens d'existence sont bornés. »

Les Chinois tuent leurs enfants qui les embarrassent, les Français les empêchent de naître; on reconnaît là l'humanité, la sagesse et la supériorité des hommes du progrès et de la civilisation.

Les Russes, les Allemands, les Anglo-Saxons se permettent de pulluler, ce qui indique qu'ils sont en voie de formation et que leurs moyens d'existence sont bornés. Les Français qui font le contraire donnent ainsi la preuve que leur civilisation est plus avancée.

II

J'aurais ici à faire deux observations sur deux points assez importants. Le peu d'accroissement de la population française et le nombre

si faible et stationnaire des naissances ont depuis quelque temps assez vivement préoccupé les esprits. Les personnes qui partagent les idées du *Siècle* et de l'*Opinion nationale* ont dit : « Ce n'est pas bien étonnant qu'il y ait peu de naissances en France, le catholicisme en est cause, le célibat religieux est commandé à tant de prêtres, de religieux, de religieuses, dont le nombre s'accroît sans cesse ! »

J'ai déjà fait remarquer dans une lettre rendue publique qu'en Prusse, en Suisse, en Hollande la population catholique s'accroissait à peu près exactement dans la même proportion que la population protestante : j'ai prouvé que les Canadiens français se sont multipliés plus rapidement que les citoyens des États-Unis eux-mêmes, plus rapidement que n'importe quelle race d'hommes, en aucun pays du monde, et cependant ils sont catholiques fervents et ont des prêtres, des religieux et des religieuses.

J'aurais pu me dispenser de citer ces faits, puisqu'en France ce ne sont pas les mariages qui manquent mais les enfants, et que plus on se marie moins on en a. Ce n'est pas le célibat qui fait la stérilité, c'est le calcul, ce que MM. Moreau de Jonnes et Legoyt appellent l'esprit d'ordre, de prévoyance, de sagesse.

L'autre observation que j'ai à faire est relative au prétendu accroissement de la vie moyenne en France, dont on fait un grand étalage dans une foule d'écrits officiels ou non, et dans des discours ministériels, pour rassurer les Français, et dissimuler la gravité de la maladie de langueur qui nous mine.

Voici en effet la preuve que cet accroissement de la vie moyenne n'est qu'une pure illusion.

Dans tous les pays du monde la mortalité est très-grande pour l'enfance et la première jeunesse ; en France, sur 100 enfants qui naissent 29 meurent dans les cinq premières années, et à vingt ans il n'en reste plus que 62, 38 sont morts. Par conséquent plus il y a de naissances plus il y a de décès.

Pour calculer la vie moyenne on a divisé la population par les naissances, par les décès, en prenant la moitié de chaque quotient. Comme les naissances sont très-peu nombreuses en France, le quotient qui est censé représenter la vie moyenne a dû s'accroître.

Le calcul basé sur l'âge moyen des décédés induit aussi en erreur, car dans les pays où le nombre des naissances est très-élevé la moyenne paraîtra faible à cause des nombreux décès d'enfants ; la moyenne beaucoup plus élevée de la France, par exemple, ne sera due qu'à une seule cause, le petit nombre des naissances, de sorte que notre infériorité réelle semblera démontrer notre supériorité.

M. Legoyt le reconnaît lui-même dans la citation que je viens de

faire et d'une manière on ne peut plus explicite dans le passage suivant du même écrit :

« *Fécondité des mariages.* — Si l'on mesure cette fécondité en rapportant les mariages annuels aux enfants nés vivants qui en proviennent, on constate qu'elle n'a cessé de diminuer jusqu'en 1860.— Mais les trois dernières années indiquent un temps marqué dans cette diminution.

« Voici les résultats depuis le commencement du siècle :

1800-1815.	3,93
1826-1830.	3,73
1831-1835.	3,48
1836-1840.	3,25
1841-1845.	3,21
1846-1850.	3,18
1851-1855.	3,10
1856-1860.	3,03
1861-1863.	3,06

« Mais en même temps que cette fécondité reprend un nouvel accroissement, comme tout se tient dans les mouvements de la population, la vie moyenne tend à diminuer.

« Si, pour évaluer la fécondité complète des mariages, on tient compte des morts-nés, on trouve les rapports suivants :

	Fécondité.	Age moyen des décédés.
1853-1856. . . .	3,22. . . .	36,4
1857-1860. . . .	3,12. . . .	36,4
1861.	3,17. . . .	34,10
1862.	3,16. . . .	36,8
1863.	3,24. . . .	36,4

« Et il résulte de ce rapprochement que l'accroissement de fécondité qu'on a remarqué en 1861 et 1863, correspondait à une diminution correspondante dans la durée de la vie. »

Tout en faisant mes réserves sur cette manière d'isoler deux années ce qui donne des résultats capables d'induire en erreur, je ferai remarquer que M. Legoyt fait parfaitement voir comment le nombre des naissances joue le principal rôle dans le calcul de la vie moyenne.

Je suppose que, pendant une période de cinq ans, par exemple, l'esprit de prévoyance s'étende encore plus, qu'il n'y ait en France que la moitié des naissances, déjà si peu nombreuses, vous auriez alors pendant cette période beaucoup moins de décès, puisque dans les cinq premières années de leurs naissances il meurt 29

enfants sur 100. Si pour connaître la vie moyenne vous divisez la population par les naissances et les décès de cette période, ou, si vous calculez l'âge moyen des décédés, vous arriverez alors à une augmentation très-considérable de la vie moyenne. En réalité aurait-elle augmenté? Pas le moins du monde. Eh bien! les chants de triomphe sur l'accroissement de la vie moyenne devraient être des chants de deuil; si la mort frappe un moins grand nombre chaque année, c'est uniquement parce qu'un petit nombre vient à la vie. L'accroissement prétendu de la vie moyenne n'indique nullement que nous vivons plus longtemps que nos pères, elle est le signe que la vitalité diminue et avec elle la force et la grandeur de notre pays.

En Russie, par exemple, le nombre des naissances est très-grand et la mortalité des enfants plus élevée encore qu'en France : la moitié des enfants meurt dans les cinq premières années de leur naissance. Il en résulte que la vie moyenne, calculée comme vous savez, est très-faible. Beaucoup de personnes s'imaginent en lisant le chiffre de cette vie moyenne que les Russes vivent peu longtemps, ce qui est exactement le contraire de la vérité, car nulle part la longévité n'est plus grande ; bien des Français sont tentés de prendre en pitié la nation russe et de croire que sa force, sa puissance n'augmentent pas parce que la vie moyenne y est moins élevée que dans la plupart des autres États de l'Europe, tandis au contraire que la population russe et par suite la puissance de la Russie augmentent avec une telle rapidité que l'Europe devrait en être effrayée.

III

Beaucoup de Français s'imaginent que l'accroissement prétendu de la vie moyenne prouve au moins que la France, tout en ayant peu de naissances et par conséquent peu d'enfants, a plus d'hommes dans la force de l'âge, proportion gardée avec le chiffre de la population, que d'autres pays. C'est là une erreur profonde.

Les hommes dans la force de l'âge ne sont nombreux que quand les enfants ont été nombreux et la France a, relativement, peu de ces hommes, parce qu'elle a peu d'enfants. Leur nombre ne suit pas même l'accroissement si faible de la population ; en voici la preuve irrécusable tirée des comptes rendus du recrutement.

Dans les huit années qui suivirent la fin de nos grandes guerres, de 1816 à 1823 inclusivement, le nombre des jeunes gens appelés au tirage fut de 2,104,729, de sorte que la force numérique de chaque classe fut en moyenne de 288,091.

La France avait au milieu de cette période une population de 30,073,000 âmes.

Voyons maintenant la force des classes dans les huit années dernières dont nous avons les comptes rendus, c'est-à-dire de 1855 à 1862 inclusivement.

Au milieu de cette période, la population était de 36,236,000.

Il semble d'après cette augmentation de six millions, que le nombre des conscrits aurait dû s'accroître dans la même proportion et monter annuellement à 247,000 ; mais il n'en est pas ainsi : ces huit classes n'ont donné, si on déduit les conscrits de la Savoie et de Nice, que 309,000 en moyenne; c'est un déficit de 38,000 par année.

Rien de plus simple que ce fait étrange au premier coup d'œil. Le nombre des naissances restant stationnaire, il en doit être de même du nombre des conscrits, et par conséquent du nombre des hommes dans la force de l'âge, et par conséquent de la force militaire et sous bien des rapports de la force productive de la nation, car ces deux forces ne résident pas dans le nombre des hommes d'un âge mûr ou des vieillards, mais dans celui des hommes jeunes et valides.

Et à ce propos relevons une inexactitude qui se trouve dans l'exposé des motifs du fameux projet de loi sur l'organisation de l'armée. On compte sur un nombre annuel de 325,000 conscrits. On n'atteindra pas ce chiffre, même avec les 6,500 conscrits annuels de la Savoie et du comté de Nice.

Le nombre des conscrits dépend toujours du nombre des naissances qui ont eu lieu vingt ans auparavant.

Dans les huit années 1855-1862 on a eu une moyenne de 309,000 conscrits par an, parce que les naissances des huit années correspondantes 1835-1842 s'élevaient à 7,748,361, soit 968,547 en moyenne par an, pour une population moyenne, au milieu de cette époque, de 33,400,000.

Les naissances des huit années 1848-1855 ne se montent qu'à 7,612,160, soit en moyenne par an à 951,520. Dans les huit années 1868-1875 il n'y aura donc que 303,000 à 304,000 conscrits pour les anciens départements, et en comptant les 6,500 conscrits annuels de la Savoie et de Nice, en totalité 310,000 conscrits au lieu des 325,000 qui ont servi de base aux calculs de l'exposé des motifs.

Dans les pays où le nombre des naissances, sur un chiffre de population donné, est beaucoup plus élevé qu'en France, le nombre des hommes dans la force de l'âge est également plus considérable.

Ainsi en Prusse par exemple (dans l'ancienne Prusse avant les

conquêtes de M. de Bismark), le nombre des naissances dans les dix années 1841-1850 s'est élevé à . . . . 6,253,495 soit en moyenne par an à 625,000 pour une population moyenne à cette époque de 15,845,000.

Ces 625,000 naissances ont dû donner 20 ans après 200,000 jeunes gens de vingt à vingt et un ans, de sorte que la Prusse, dont la population ne s'élevait pas à la moitié de celle de la France, avait près des deux tiers du nombre des conscrits de la France, c'est-à-dire avait en réalité presque les deux tiers de la force réelle de la France.

IV

Mais je sais ce que certaines personnes qui reconnaîtront avec moi et déploreront cet état stationnaire pour ainsi dire de la population française vont me dire : « La population ne peut s'accroître indéfiniment, l'espace manque aux Français, les moyens de subsistance sont bornés. En Russie, aux États-Unis la population s'accroît rapidement parce qu'il y a une quantité considérable de terres fertiles encore incultes et que l'accroissement des récoltes et de tous les moyens de subsistance, peut être indéfini pour ainsi dire. Mais en France tout est cultivé et les progrès agricoles sont très-difficiles, par conséquent la population ne peut plus pour ainsi dire s'accroître. »

Il y a du vrai dans cette observation en ce qui touche la Russie et les États-Unis, mais on a tort de croire que la France ne pourrait pas nourrir et très-facilement un plus grand nombre d'habitants si elle était cultivée comme elle pourrait l'être.

La France est certainement un des pays de l'Europe dont le territoire et le climat sont le plus dignes d'envie et qui, à égalité d'étendue, pourrait nourrir le plus grand nombre d'hommes.

Comment se fait-il donc que sa population spécifique soit moins considérable que celle de plusieurs États dont le climat n'est pas meilleur et dont la fertilité naturelle n'est pas aussi grande.

Ainsi la France a une superficie de 543,051 kilomètres carrés et une population de 38,067,094, c'est-à-dire par kilomètre 70 habitants.

La Suisse, où il y a tant de lacs et tant de montagnes couvertes de neige, a cependant sur une superficie de 40,731 kilomètres carrés, en partie improductifs, 2,510,494 habitants d'après le recensement déjà ancien de 1860, c'est par kilomètre plus de. . . . . 61 —

La confédération germanique qui vient de périr sous les coups de la Prusse et la neutralité de la France, avait, sur une superficie de 628,282 kilomètres carrés, 46,059,329 habitants, en y comprenant bien entendu les treize millions de l'Autriche, soit par kilomètre plus de . . . . 73 —

L'Italie dans son ensemble a 296,000 kilomètres carrés et une population de 25,000,000, soit par kilomètre . . . . 85 —

Le royaume des Pays-Bas avait au 31 décembre 1864 une population de 3,493,611 sur une superficie de 32,841 kilomètres carrés, soit par kilomètre . . . . 106 —

La population de la Belgique s'élève à 4,940,570 habitants d'après le dernier recensement, sur une superficie de 29,455 kilomètres carrés, soit par kilomètre . . . . 170 —

Dans tous ces pays qui comprennent, si l'on met la Russie de côté, plus de la moitié de l'Europe continentale, la population est plus dense qu'en France, et néanmoins la population y augmente plus rapidement.

Quant au royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sa superficie est de 313,778 kilomètres carrés et sa population, qui était en 1861 de 29,307,199, atteint au moins 30,000,000 aujourd'hui, ce qui fait par kilomètre . . . . 95 habitants.

Mais si l'on examine seule l'Angleterre proprement dite, non compris l'Écosse, couverte en grande partie de montagnes incultivables, et l'Irlande atteinte d'une maladie chronique, causée par des siècles de guerres, de spoliations et de haines, nous voyons sur une superficie de 151,142 kilomètres carrés une population de 20,000,000 et demi, soit par kilomètre. . . . . 135 habitants.

Il est vrai que la pléthore se fait déjà sentir en Angleterre, que le sol, admirablement cultivé cependant, ne suffit plus pour nourrir ses habitants, que l'on achète aux étrangers de quoi nourrir à peu près 2,000,000 d'hommes, et que l'émigration emporte le trop-plein et enrichit la mère-patrie par la création et l'agrandissement de magnifiques colonies. Mais que la France est loin de cette pléthore de l'Angleterre. Si la France était aussi peuplée elle aurait 73,000,000 d'habitants, c'est-à-dire 35 millions de plus que sa population actuelle.

En présence de tous ces faits, de toutes les nations dont la population est plus dense que celle de la France et qui cependant s'accroissent toujours, comment peut-on prétendre que la France ne peut nourrir un plus grand nombre d'hommes, que ses habitants ne peuvent vivre qu'en ayant recours à cet esprit d'ordre, de prévoyance, de circonspection dont parlent MM. Moreau de Jonnes et Legoyt. Non, non, la vérité n'est pas là ; la France si heureusement située sur deux mers, entre les glaces du Nord et les feux du Midi, dont le sol présente tant de parties admirables de fertilité, et si peu où la culture ne puisse pas prospérer et s'étendre, devrait nourrir facilement un bien plus grand nombre d'hommes.

Si la France reste à peu près stationnaire tandis que ses voisins grandissent, si sa force, sa puissance relatives diminuent sans cesse, c'est qu'elle est minée par un mal interne, par un vice organique qu'elle ne connaît pas elle-même, qu'elle regarde comme un bien; chaque jour elle l'aggrave au lieu de le combattre.

Ce n'est pas sous le gouvernement impérial que j'ai signalé pour la première fois ce mal et ses causes ; il y a dix-huit ans je publiais la *Décadence de la France* et depuis ces dix-huit ans le mal n'a pas diminué et l'avenir que j'annonçais, que je redoutais s'avance avec une rapidité effrayante.

V

Les progrès de la population, de la force, de la grandeur de la France ne peuvent avoir lieu qu'avec les progrès de l'agriculture française.

Je rappelerai en quelques mots les causes de la langueur de notre agriculture.

D'abord l'instrument de production, le sol, est en mauvais état et il se déteriore chaque jour davantage. Avec un morcellement excessif, quelles améliorations notables peut-on faire sur les deux tiers du sol français ? Même avec la loi du drainage pourra-t-on drainer? Même avec la loi sur les irrigations pourra-t-on arroser ? Avec de petits champs enchevêtrés et enclavés, est-il possible de se servir des instruments perfectionnés, de changer des assollements mauvais, de tenter des cultures nouvelles ? Vos améliorations seraient une cause de dépenses en disproportion avec les résultats, et de disputes perpétuelles qui lasseraient l'homme le plus énergique ; tout est frappé d'immobilité.

Pour faire de grands progrès en agriculture, il faut des capitaux, des intelligences, et des bras.

L'argent enlevé aux campagnes par l'impôt, se dépense pour la majeure partie dans les villes en travaux improductifs, ou pour l'entretien de forces militaires immenses qui nous épuisent. D'un autre côté, la France devient un pays d'actionnaires et de rentiers qui vont porter leur argent non pas seulement aux habiles qui exploitent la France, mais aux Mexicains, aux Espagnols, aux Italiens, aux Turcs, aux Tunisiens, etc.

Les bras suivent l'argent qui s'en va des campagnes; toutes les améliorations agricoles sont entravées, paralysées, à peine si on peut faire le strict nécessaire.

Je lisais dernièrement un rapport du docteur Jules Guyot, le fameux viticulteur, pour rendre compte au ministre de sa visite des vignobles du département de l'Yonne, il se termine ainsi :

« M. Jacquillat se livre à la culture de ferme plus encore qu'à celle de la vigne ; il me disait en me conduisant à sa maison d'habitation et d'exploitation, créée par lui sur une petite échelle, mais avec une solide connaissance de la pratique des diverses branches de l'agriculture, que la ferme rapportait bien peu de chose et que la vigne, qui offrirait de grandes ressources, était impossible à étendre faute de main-d'œuvre; il me disait qu'on ne peut avoir ici ni journalier, ni vigneron, ni domestique qui veuille écouter le propriétaire, que le travail des champs est pris en dégoût par les maîtres et par les serviteurs, que l'argent était l'avoir le plus commode et la passion fatale du pays.

« C'est en effet, ajoute le docteur Guyot, la folie du jour, le dégoût du labeur persévérant et le choléra des villes et des campagnes. »

Voilà la vérité vraie dite par un homme qui n'est pas suspect puisqu'il a été choisi par le ministre pour une mission importante, qui parle avec toute l'autorité possible et en pleine connaissance de cause puisqu'il parcourt depuis plusieurs années les campagnes des différentes parties de la France et en examine l'état avec grand soin. Il a vu les ravages de ce choléra des villes et des campagnes.

Les intelligences comme les bras abandonnent les champs où l'on ne peut presque plus rien faire de bien, où l'on éprouve tant de dégoûts.

Enfin tout le système administratif et gouvernemental de la France porte de plus en plus ses fruits et enlève à l'amélioration de la terre les hommes qui avec d'autres institutions auraient pu la fertiliser.

La France est un pays de fonctionnaires, le nombre en est immense et augmente sans cesse. Tous les fonctionnaires payés sont enlevés à l'amélioration du sol par leurs fonctions mêmes. Mais s'ils exerçaient au moins leurs fonctions chez eux ou près de chez eux, ils pourraient encore surveiller leurs propriétés, s'y intéresser, consa-

crer une partie de leurs revenus à des améliorations faites en commun avec leurs fermiers ou métayers; c'est ce qui a lieu dans plus d'un État étranger. Mais en France pour être plus maître du fonctionnaire quelconque on l'éloigne de son pays; de plus en plus le fonctionnaire de l'État doit passer sa vie à courir la France à la poursuite de l'avancement. Il en est ainsi non-seulement pour toutes les administrations financières, pour tous les corps spéciaux, pour les préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, mais encore pour la magistrature tout entière, depuis le juge de paix jusqu'au procureur général et au premier président.

Ces hommes intelligents, instruits, qui auraient pu, en restant chez eux, contribuer puissamment aux améliorations agricoles, deviennent des nomades complétement étrangers aux choses de l'agriculture, parfaitement ignorants de ses besoins et de ses désirs, dégoûtés de leurs biens-fonds qu'ils finissent par vendre; il y a plus, ils sont presque toujours hostiles au propriétaire resté dans sa terre, s'il n'est pas obséquieux envers le fonctionnaire et veut rester indépendant. Dans certains pays, ce sont les propriétaires eux-mêmes qui administrent et participent à la justice; en France ils n'ont rien à faire si ce n'est la cour au sous-préfet et au préfet dans le cas où ils sont atteints d'une petite ambition.

En France, pour être quelque chose, un propriétaire doit quitter ses champs et son manoir; en Angleterre et dans d'autres pays, il faut qu'il y reste. Presque toute la question agricole est là.

Partout l'agriculture est une affaire toute locale. Ses progrès ne peuvent pas venir de haut et de loin, ils naissent et se développent là seulement où se trouvent des hommes actifs, intelligents, instruits, pouvant disposer d'un capital suffisant.

Partout la centralisation à la manière française est le vampire de l'agriculture; la France est le pays qui possède la perfection du genre, c'est le pays où l'agriculture fait le moins de progrès, et par conséquent celui où la population s'accroît le plus lentement.

Mais j'aurais à faire à ce système un reproche plus grand encore. Il abaisse tous les caractères, il détruit l'activité, l'énergie des âmes.

La France est le pays le plus gouverné, le plus administré, le plus réglementé, le plus symétrique de l'Europe, celui où le nombre des fonctionnaires et des fonctionnaires spéciaux passant leur vie à faire des têtes d'épingles, est le plus grand, où la routine par conséquent a le plus d'empire; celui où l'individu a le moins d'initiative, d'action, d'énergie. Le Français compte trop souvent sur autrui, sur cet être mystérieux, omnipotent, qu'on appelle l'État, sur la faveur, la protection, et non sur ses efforts et sur lui-même, il se sent un atome insignifiant et il reste à l'État d'atome. Le Français est comme

un homme qui pour s'empêcher d'être malade, imagine d'avoir toujours à ses côtés un médecin pour lui tâter le pouls et régler ses exercices, ses repas, ses occupations; le pauvre homme dépérit par excès de précautions et de soins. Cette manie fatale bien loin de diminuer s'accroît de plus en plus.

Le Français a toujours été très-disposé à la vanité ; la démocratie qui coule à pleins bords ne l'a pas guéri de cette infirmité. Jamais l'amour des distinctions puériles n'a été plus grand, et le pouvoir fait tous ses efforts pour surexciter cette passion qui lui donne tant de prise sur les hommes et les consciences. Depuis le grand seigneur, s'il y a encore des grands seigneurs, jusqu'au dernier sujet de Sa Majesté, chacun veut paraître plus qu'il n'est, se gonfler, parader, et s'efforce à égaler celui qui est au-dessus de lui et fait plus qu'il ne peut. C'est là une des grandes causes du peu de fécondité des mariages et de la stérilité calculée. On se donne dans toutes les classes plus de luxe que l'on ne peut, mais on ne se permet pas celui des enfants.

Les membres d'une famille nombreuse sont bien obligés de chercher à se tirer d'affaires, à travailler énergiquement, et elles accroissent alors la production générale et la force du pays. Un fils unique à qui ses parents auront laissé une petite fortune et beaucoup de vanité, cherchera une fonction publique ou vivotera sur son petit bien ou son petit capital, se donnant le moins de peine possible et vivant, fût-il démocrate, avec certaines idées du gentilhomme d'autrefois ; la production, la force du pays restent stationnaires.

VI

Tout ce mal que je viens de décrire en peu de mots ne diminue pas mais augmente. La loi sur l'organisation militaire va le porter à son comble.

Sous la Restauration le contingent annuel pour le recrutement de l'armée n'était que de 40,000 hommes.

Sous Louis-Philippe, il s'éleva à 60,000, puis à 80,000.

Sous Napoléon III, il est jusqu'à présent de 100,000, et par exception de 140,000.

Le contingent de 100,000 hommes prend presque les deux tiers des jeunes gens valides de chaque classe.

On a remarqué depuis longtemps que la conscription était une grande cause de déclassement, que la plupart des anciens soldats sortis de l'agriculture ne voulaient plus y retourner, qu'ils voulaient

obtenir une place soit de l'État, soit des grandes compagnies de chemin de fer, qu'à leur défaut ils devenaient domestiques de maisons, que l'agriculture souffrait de cet abandon de ses bras les plus jeunes, les plus vigoureux.

On a remarqué aussi que cette interdiction du mariage aux jeunes gens les plus valides, les plus énergiques avait pour résultat la propagation des mauvaises mœurs, et était une entrave à la fondation de nouvelles familles et aux progrès de la population.

D'après le projet nouveau, ces deux maux seront encore augmentés considérablement. Tous les hommes valides seront soldats, les uns dans l'armée active, les autres dans la réserve, les derniers dans la garde nationale mobile qui sera commandée par des officiers de l'armée nommés par l'empereur.

Quelle entrave à toutes les carrières, à la fondation de nouvelles familles !

Le mariage sera interdit encore à un plus grand nombre de soldats, et ceux même qui pourront se marier légalement ne le feront pas dans la crainte de laisser femmes et enfants lorsqu'ils seront appelés sur les champs de bataille.

Enfin dans l'exposé des motifs, en développant la nécessité et les avantages de cette loi, on dit que c'est un moyen de *discipliner* la nation. Ceci est plus grave peut-être encore que tout le reste.

Discipliner la nation en rendant tous les hommes valides soldats de vingt à trente ans! Ce n'était pas assez de cette réglementation minutieuse, de cette centralisation excessive, de ces lisières perpétuelles qui enserrent et entravent tous les Français, il faut encore qu'ils soient disciplinés par le commandement et les habitudes militaires; l'énergie individuelle, l'esprit d'initiative, d'entreprise, de progrès étaient déjà bien paralysés, ils seront tués par la discipline militaire. La force de l'armée augmentera, mais la force de la nation et sa vitalité diminueront de plus en plus. Le génie de la France, libre, fier, enthousiaste et chevaleresque se changera définitivement en servilité, en obéissance passive, en consigne; le feu sacré sera éteint.

VII

Combien de fois j'ai réfléchi sur le sort de l'empire romain où l'on vit encore sous Auguste et ses premiers successeurs de grands poëtes, de grands historiens, de beaux génies, de grands capitaines. Rome couvrait l'Italie et le monde de monuments qui devaient attester à jamais sa puissance et sa gloire, Rome avait conquis l'uni-

vers connu, elle voyait avec mépris dans le lointain, dans les déserts, quelques hordes de barbares qu'elle laissait végéter au delà de ses grands fleuves. Rome semblait éternelle et cependant la mort était dans son sein. L'empire se dépeuplait.

Les barbares d'Attila, de Clovis, de Genséric n'étaient pas plus braves, n'étaient pas plus puissants que les Cimbres, les Teutons, les Germains vaincus par Marius ou par César; mais l'empire romain, malgré ses lumières, ses lois admirables, son organisation militaire si forte et si savante, sa puissante centralisation, s'était affaissé sous ses vices multipliés par le despotisme : il était discipliné mais sans vie et les barbares vinrent se ruer sur son cadavre.

Après de longues réflexions sur ce grand enseignement de l'empire romain, presque toujours ma pensée se reportait sur une nation qui tend aussi à dominer sur une grande partie du globe mais par des moyens tout différents, sur la race anglaise si peu disciplinée à la manière romaine, mais si pleine de vie, et douée d'une si grande force d'expansion.

Je ne veux pas parler des États-Unis où grandit avec une rapidité inouïe un peuple dont la puissance effraye déjà le monde, mais de la nation de l'Europe qui envoie chaque année le plus grand nombre d'émigrants aux États-Unis et dans ses propres colonies, de la féconde Angleterre, essaimant pour ainsi dire et fondant de nouvelles nations anglaises.

Sur notre planète qui, par la rapidité des communications, devient si petite pour notre activité, il n'y a que quelques contrées où les Européens puissent grandement multiplier.

Presque toute l'Amérique est possédée par des États indépendants et il n'y pas possibilité pour des Européens d'y créer de nouveaux empires et des nations nouvelles.

Partout où il existe une population très-nombreuse, comme dans les États de l'Asie, où dans les îles de la Sonde, les Européens peuvent dominer en conquérants mais non pas fonder de nouvelles nations: la place est prise.

Parmi les terres inoccupées ou parcourues par quelques tribus de chasseurs trop peu nombreuses pour arrêter la colonisation, il n'y en a qu'un petit nombre où une population de race européenne puisse se développer. Il lui faut de vastes pays aux terres fertiles et dont le climat soit tempéré. Voyons où ces terres se trouvent.

En Afrique tout le littoral de la Méditerranée est déjà occupé et depuis ce littoral jusqu'à la colonie du cap de Bonne-Espérance, dans ces immenses contrées désertes ou peuplées de nègres, il n'y a pas un seul pays où les races européennes puissent résister aux ardeurs d'un soleil de feu.

La grande île de Madagascar a sans doute des terres fertiles, mais le climat est trop chaud et la population indigène trop nombreuse et trop féroce pour qu'on puisse y fonder un empire européen; la guerre, les maladies dévoreraient les colons qui ne peuvent se multiplier que par l'agriculture et la paix.

La Nouvelle-Guinée, cette île aussi grande que Madagascar est brûlée par le soleil; il en est de même de la partie de la Nouvelle-Hollande qui l'avoisine.

Dans toute l'Océanie, on ne trouve que de petites îles où l'espace manque pour faire vivre un grand peuple.

Sur notre globe il n'y a que trois vastes contrées où les Européens puissent former de nouvelles et grandes nations; l'extrémité de l'Afrique, le nord de l'Amérique et la partie tempérée de la Nouvelle-Hollande avec la Nouvelle-Zélande. Or l'Angleterre les possède toutes les trois.

La colonie du cap de Bonne-Espérance et de Natal est aussi grande que les deux tiers de la France et pourrait s'étendre. La population s'élève déjà à plus de 500,000 âmes. Sans doute elle n'est pas toute composée de blancs, mais les nègres sont en grande minorité et les Européens s'y développent en conservant toutes leurs qualités.

Au nord des États-Unis, entre les deux grandes mers, l'Angleterre possède d'immenses étendues dont une partie considérable est rendue stérile par un froid excessif; mais une contrée grande comme deux fois la France, très-fertile, très-saine, arrosée par un des plus grands fleuves du monde, le Canada, que nos aïeux appelaient la Nouvelle-France, est déjà en partie peuplée d'Européens robustes, braves, qui se multiplient avec une rapidité extraordinaire. Il y a dans le bas Canada un million de Français, mais autour d'eux les émigrants anglais se multiplient plus rapidement encore. A l'ouest du Canada, des terres fertiles plus étendues que la France entière pourront en outre nourrir des millions de colons. Peut-être qu'un jour nos Français du Canada disparaîtront, comme ceux de la Louisiane, au milieu d'une population rivale dont les flots envahissants les entourent, les pressent et les submergeront. Les possessions anglaises du nord de l'Amérique sont maintenant peuplées de près de 5,000,000 de Français et d'Anglais.

Toute la partie tempérée de l'Australie et les magnifiques îles de la Nouvelle-Zélande appartiennent à l'Angleterre; ses possessions sont sept fois grandes comme la France, le climat est excellent, le pays généralement fertile. La population augmente avec une rapidité d'autant plus grande que l'appât des mines d'or y attire une foule d'émigrants et presque tous, au lieu de quitter le pays après avoir récolté plus ou moins d'or, achètent des terres et des troupeaux et s'y fixent.

La population qui s'élève à plus de 1,500,000 hommes a doublé en dix ans.

Les Anglais possèdent donc aujourd'hui les trois seules contrées où puissent se développer de nouvelles nations européennes, grandes et prospères. En rapprochant ce fait des destinées probables des États-Unis, on est forcé de reconnaître que dans l'avenir la prépondérence du nombre appartiendra à la race anglaise.

VIII

Comment les autres races de l'Europe pourraient-elles l'empêcher? Obligerait-on l'Angleterre à céder ces vastes possessions pour y fonder de nouvelles nations? Où sont les marines de l'Europe capables de la contraindre à s'avouer vaincue? Aucun peuple de l'Europe ne peut forcer l'Angleterre à lui céder une partie de ces vastes contrées ou régneront un jour de puissantes nations anglaises.

Mais lors même qu'une invasion de l'Angleterre serait possible, lors même que nos troupes, maîtresses de Londres, obligeraient notre fière rivale à s'avouer vaincue et à nous céder toutes ses colonies, pourrions-nous les rendre françaises, les peupler de Français?

Au cap de Bonne-Espérance, dans le Nord de l'Amérique, en Australie il existe déjà une population nombreuse d'Européens, d'Anglais notamment. L'Angleterre a donné à ces populations une liberté presque absolue de s'administrer, de se gouverner; en réalité elles ne sont point possédées par l'Angleterre, mais par elles-mêmes. Consentiraient-elles à devenir possessions françaises, à jouir du bonheur de la Martinique ou de l'île Bourbon, à être gouvernées, administrées, réglementées par la bureaucratie française, completée par le régime militaire comme en Algérie? Non certainement.

Les Canadiens français eux-mêmes le voudraient-ils? ces Canadiens dont un Anglais a dit avec vérité [1] :

« La vallée du Saint-Laurent présente la seule étendue considérable de terre qui soit cultivée sans interruption au Canada... Sur les deux rives de ce fleuve superbe habitent les paysans les mieux nourris, les mieux vêtus, les mieux logés, les plus sages, les plus satisfaits qu'il y ait au monde. Au point de vue politique le peuple canadien jouit d'une aussi grande somme de liberté politique que le puisse posséder un pays.

« Dans aucun pays le système municipal de *self-government* n'a été mis en pratique aussi complétement qu'au Canada. Il pourvoit à

[1] Mémoire traduit dans le numéro de juin 1861, de la *Revue Britannique*.

toute la législation locale possible, c'est une imitation d'institutions analogues en vigueur non-seulement en Angleterre mais aussi aux États-Unis, et un mélange de ce qu'il y a de bon dans les uns et dans les autres. L'adoption de ce système a mis chaque district en état d'administrer parfaitement ses propres affaires. »

Envoyer dans certaines portions des colonies anglaises conquises une population française, l'y faire prospérer et multiplier malgré l'opposition des populations rivales déjà acclimatées et beaucoup plus nombreuses, ce serait impossible.

D'ailleurs où trouverait-on des colons français pour tenter l'aventure? Le Français est de tous les peuples voisins de la mer celui qui émigre le moins parce qu'il est accoutumé dans la mère-patrie à être gouverné, administré, réglementé à outrance et privé par conséquent des qualités nécessaires pour coloniser. Les Français fussent-ils possesseurs paisibles de la moitié de l'Australie, qu'en feraient-ils?

Ces vastes possessions non-seulement resteront anglaises, mais se peupleront rapidement d'Anglais, qui conserveront sous d'autres cieux les idées, les mœurs, l'énergie, l'intelligence de leurs pères.

La race anglaise est la plus féconde de l'Europe, l'Angleterre est le pays où le père de famille craint le moins d'avoir beaucoup d'enfants. Pourquoi? Parce que les nombreux rejetons des familles anglaises peuvent facilement vivre et se tirer d'affaire par le travail, parce que le commerce est immense et l'émigration toujours facile; on peut trouver au loin des compatriotes, des moyens d'existence, l'aisance et peut-être la fortune. La production augmente toujours avec les débouchés; c'est un axiome économique que l'on peut appliquer aussi aux familles.

L'Angleterre est le pays de l'Europe où, depuis longtemps, il y a le plus de libertés pratiques et incontestées, et le moins de fonctionnaires publics et de soldats; où l'individu est le moins administré, le moins réglementé, et n'est discipliné que par la liberté; celui où chacun est le plus maître de soi, attend le moins des autres et de l'État et sait le mieux porter la responsabilité de ses actes et de sa volonté; celui où les citoyens savent le mieux se réunir et s'associer pour faire des choses grandes et utiles, par conséquent celui où il y a partout le plus d'initiative, d'action, de persévérance, de puissance féconde et d'hommes capables de coloniser.

Mais l'Angleterre n'est-elle pas arrivée à son apogée, et des signes certains n'indiquent-ils pas qu'elle ne peut que décliner? C'est ce qu'on entend dire à peu près partout, car l'Angleterre est peu aimée, même de ses alliés. Mais ne prend-on pas ses désirs pour la réalité!

IX

Sans doute l'Angleterre, comme toutes les choses de ce monde? n'est pas éternelle; les nations comme les hommes sont périssables. Depuis quelques années surtout, l'Angleterre se laisse pénétrer par les principes et les expédients de l'Europe continentale; elle tend aussi, malgré les résistances énergiques, à réglementer, administrer, centraliser, à multiplier le nombre des fonctionnaires, à faire intervenir davantage l'action de l'État; plus elle marchera dans cette voie, plus elle diminuera son activité et sa force.

D'un autre côté, il est possible que cette immense industrie de l'Angleterre s'arrête par une guerre malheureuse avec les pays qui lui fournissent ses matières premières, que le flot du mécontentement populaire monte, qu'une révolution démocratique éclate et bouleverse la société. Il n'est pas impossible qu'une invasion de l'Angleterre soit tentée par des peuples jaloux de sa grandeur, irrités de sa fortune et de sa hauteur. Mais si le vaisseau de l'Angleterre s'affaisse et sombre au milieu de ces flots qui avaient fait si longtemps sa sécurité, la race anglaise, plus heureuse que les Romains dont elle a rappelé souvent l'orgueil et la grandeur ne périra pas; ses destinées changeront, mais ne seront pas finies, et d'autres grands hommes pourront dire après Sertorius et avec plus de raison : « L'Angleterre n'est plus dans l'Angleterre, elle est toute où nous sommes. »

Robert Peel, dans un de ses admirables discours, disait avec orgueil : « Un temps viendra ou d'innombrables millions d'hommes nés de notre sang, mis par notre vaste colonisation en possession d'une grande partie du globe, vivant sous des institutions issues des nôtres, parlant notre langue, se rappeleront avec orgueil les exemples de courage et de constance qu'ont donnés nos pères. »

Oui, si l'Angleterre cessait d'exister en Europe, elle se retrouverait en Amérique, en Afrique, en Australie; les États-Unis nous apprennent que les filles de l'Angleterre peuvent devenir plus grandes que leur mère.

Dans un siècle ou deux, trois ou quatre cents millions d'Anglo-Saxons rempliront des contrées trente-cinq fois grandes comme la France; deux ou trois cents millions de Russes peupleront la neuvième partie du globe, et nous, Français, la race la plus nombreuse de l'Europe au dix-septième et au dix-huitième siècle, qui possédions encore il y a un siècle à peine les immenses vallées du Saint-Laurent et du Missis-

sipi, où grandissent des populations qui seront un jour plus nombreuses que toutes celles de l'Europe actuelle, nous compterons à grand'peine quarante à cinquante millions d'hommes sur notre part de la petite Europe et du nord de l'Afrique.

Si jamais, que la Providence écarte cette grande catastrophe, la France était submergée sous les flots croissants des populations germaniques, anglaises et russes, nul Français ne pourrait dire sous d'autres cieux : « La France n'est plus en France, elle est toute où nous sommes. » Nous péririons tout entiers, ne laissant, comme l'empire romain dont nous imitons les institutions et les vices, qu'un grand souvenir dans le monde, et un grand enseignement aux peuples futurs.

RAUDOT,
ancien représentant de l'Yonne.

Le travail qu'on vient de lire était composé et imprimé lorsque *le Moniteur* du 16 avril dernier a publié, par une innovation heureuse, un rapport à l'empereur sur le mouvement de la population en 1864.

Voici quel a été le nombre

des mariages	des naissances	des décès	de l'excédant des naissances
299,579	1,005,880	860,330	145,550

Le mouvement de la population a donc été un peu plus favorable en 1864, mais les moyennes que j'ai indiquées dans mon travail seraient très-peu modifiées par les résultats de 1864 et je n'en parlerai pas davantage.

Le rapport qui veut *rectifier beaucoup d'erreurs* n'en commet-il pas? et même des erreurs considérables?

Après avoir constaté qu'en 1864 le nombre des naissances excède celui des décès dans le département de la Seine de 9,284, le rapport ajoute :

« On remarquera que le département de la Seine continue à accuser un excédant de naissances sur les décès plus élevé même que celui des populations rurales. Ce fait qui se produit régulièrement depuis 1855, date du commencement des grands travaux d'édilité publique, à Paris, paraît s'expliquer, à la fois, par les progrès de l'hygiène publique dans cette capitale et par le grand nombre d'adultes que ces travaux y attirent. On sait que la mortalité des adultes

est sensiblement moindre que celle de la population totale ou de tous les âges. »

Dans deux discussions récentes, au Sénat et au Corps législatif, M. Haussmann et un commissaire du gouvernement ont soutenu en outre que la vie moyenne avait augmenté à Paris et en ont aussi attribué le mérite aux grands travaux de démolition et de reconstruction.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans ces assertions ?

Le rapport dit bien que les adultes, attirés à Paris en si grand nombre, donnent peu de décès, mais il ne dit pas tout.

Il est évident que l'enfance et la vieillesse donnent au contraire le plus grand nombre de décès. Eh bien! les travaux de Paris ont pour effet d'envoyer la vieillesse et l'enfance mourir hors de Paris.

Les loyers, la vie y deviennent si chers qu'il ne peut y rester que des gens riches, des fonctionnaires, des commerçants, des ouvriers, des hommes et des femmes gagnant de l'argent par leur travail ou leur industrie. Les fonctionnaires mis à la retraite, les commerçants ou ouvriers ayant fait une fortune plus ou moins grande, les petits rentiers après une vie de travail, quittent Paris où ils ne pourraient pas vivre et meurent en province.

L'enfance est également chassée de Paris.

Les personnes riches peuvent seules se permettre le luxe d'une nourrice allaitant l'enfant sous les yeux de sa mère. La plupart des mères, femmes de petits commerçants, de petits industriels, d'ouvriers, de domestiques, ne pouvant nourrir elles-mêmes leurs nouveau-nés, les confient à des nourrices mercenaires qui les emmènent dans leurs villages. Les quinze à seize mille enfants naturels qui naissent chaque année à Paris sont presque tous envoyés à la campagne et confiés à des nourrices très-pauvres. Dieu sait combien il en meurt. Les cimetières d'une foule de communes à quatre-vingts lieues autour de Paris se peuplent de tous ces malheureux enfants.

Vos magnificences chassent de Paris la vieillesse et l'enfance, et y attirent une multitude d'adultes qui peuplaient et fertilisaient nos campagnes; vous dites qu'elles ont accru la vie et diminué la mort, erreur! Ajoutez à vos chiffres tous ces vieillards et ces milliers d'enfants qui sont allés mourir hors de Paris et vous verrez alors que ce n'est pas la vie qui s'est accrue, mais la mort, avec les vices, la débauche, la destruction des sentiments et des devoirs de la famille.

Le rapport parle ensuite et plusieurs fois de l'accroissement de la vie moyenne pour la France entière, trouvé par le procédé que j'ai expliqué et réfuté dans mon travail, et il finit ainsi :

« Il reste donc acquis que la population française est douée aujourd'hui d'une plus grande vitalité qu'au commencement du siècle. Ce résultat peut être attribué à l'introduction de la vaccine, à des améliorations incessantes dans l'hygiène publique et privée, et surtout aux progrès de l'aisance générale. »

Le nombre des naissances reste stationnaire, le nombre des décès s'est accru depuis la Restauration de quatre-vingt mille par an, voilà deux faits incontestables, et vous prétendez que la vitalité augmente! Est-il possible que des hommes très-savants et très-sincères, je n'en doute pas, se fassent de pareilles illusions? Pour tout homme qui examine sérieusement et ne se paye pas de mots, la vitalité, loin d'augmenter, diminue.

R.

DE LA RÉORGANISATION
DES FORCES MILITAIRES
DE LA FRANCE

I

« Nos lois de recrutement sont excellentes, notre système mili-
« taire a fait ses preuves glorieuses et sa constitution ne laisse rien
« à désirer ; mais il est bon de le développer et de préparer le pays
« à des éventualités qui peuvent fort bien ne pas surgir, mais qu'il
« est toujours sage de prévoir. »

C'est ainsi que débute le rapport de M. le général Allard sur le projet de loi relatif à l'armée et à la garde nationale mobile. Cet hommage rendu aux principes qui depuis cinquante ans ont servi de base à nos institutions militaires est mérité, et les conclusions de M. le rapporteur sont incontestables. Si les principes de nos lois de recrutement sont *excellents*, si la constitution de l'armée française *ne laisse rien à désirer*, il faut bien se garder d'y porter atteinte, et tout en cherchant le moyen de développer, d'accroître nos ressources militaires, il faut respecter les lois qui ont fait l'armée ce qu'elle est.

Le premier, le plus important des principes posés en 1818, c'est l'obligation du service personnel. Ce principe est né de la révolution de 1789. Dans les sociétés où des priviléges existent et sont attribués à certaines familles, où la hiérarchie est constituée de façon à rendre les habitants d'un même pays inégaux en droit, il est naturel que tous n'aient pas les mêmes devoirs, et que ceux-là soient spécialement chargés de la défense des intérêts sociaux qui sont plus particulièrement intéressés à leur maintien. C'était le privilége et le rôle de la noblesse autrefois; elle l'a glorieusement rempli.

Nous n'avons pas à rappeler l'histoire des institutions militaires de ce temps et des temps qui ont suivi la chute de la féodalité; cette histoire a été faite récemment et bien faite. Nous nous bornerons à dire qu'au lendemain de la Révolution, l'Assemblée constituante, trop confiante dans les dispositions pacifiques de l'Europe, se sépara sans avoir résolu le problème de l'organisation de l'armée en votant, le 15 décembre 1790, la suppression des milices, la réduction de l'effectif à 140,000 hommes, et pour unique mode de recrutement l'enrôlement volontaire. Six mois après, le 1er mars 1791, le ministre de la guerre venait déclarer qu'il n'avait pas pu compléter l'effectif réduit que l'assemblée avait voté, que les espérances de paix étaient déçues et que l'agitation de l'Europe obligeait la France à prendre des mesures extraordinaires pour sa défense. Alors se succédèrent rapidement les décrets des 25 mars, 20 avril, 15, 21, 24 juin, 9 juillet, 12 août 1791, puis un peu plus tard les levées en masse et les réquisitions.

Les levées en masse, ordonnées par les lois du 24 février et 23 août 1793, obligeaient tous les hommes non mariés, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante ans, à partir sur la réquisition du ministre de la guerre. Nul n'était exempt de l'obligation du service personnel, sauf les fonctionnaires publics; le remplacement était supprimé. « En refusant, disait un orateur du tribunat le 28 floréal an X, en « refusant de reconnaître les exemptions nécessaires, la loi ouvrit la « porte à une foule d'abus. Les commissaires du gouvernement char- « gés de donner des dispenses les prodiguèrent, et tandis que des « mesures trop générales ruinaient les familles indigentes et laissaient les terres sans culture, des exemptions accordées aux jeunes gens « privilégiés les transformaient en fonctionnaires publics; il y en « eut tant qu'ils encombraient toutes les administrations. »

La conscription vint quelques années plus tard; elle fut réglée par la loi du 19 fructidor an VI, et, chose remarquable, elle fut alors considérée, et avec raison, comme un bienfait. Elle restreignait l'obligation du service militaire aux jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans formant la première classe de la réquisition; elle régularisait les appels et enfin elle autorisait les exemptions et les dispenses.

Voilà comment, après avoir posé en 1789 le principe des enrôlements volontaires comme mode unique de recrutement, on fut forcé au bout de peu de temps d'établir le principe du service personnel; l'obligation de marcher en personne commence en effet là où finit la possibilité de trouver dans la proportion nécessaire des hommes qui consentent d'eux-mêmes et de bonne grâce à partir. Voilà comment, après avoir supprimé complétement les dispenses, les exemptions et la faculté du remplacement, on fut contraint au bout de peu

d'années[1] de les rétablir par suite des abus que l'imprévoyance du législateur avait amenés. La loi est impuissante contre la force des choses.

A mesure que les armées devinrent plus nombreuses, à mesure que l'on comprit mieux l'importance de leur rôle et par suite de leur bonne organisation, d'une organisation telle que la levée des effectifs fût assurée sans procédés injustes et vexatoires, à mesure que la richesse se développa grâce à la paix et à l'amélioration des institutions politiques, à mesure que, par ces deux causes si puissantes, les mœurs se modifièrent, le nombre des enrôlements volontaires diminua de plus en plus, le nombre des enrôlements forcés s'accrut. Il fallut bien alors, en imposant à la population des sacrifices plus lourds, adoucir ces sacrifices par des dispenses et des exemptions plus étendues.

Tel fut l'objet des lois de 1818 et de 1832, qui toutes deux proclamèrent le principe de l'obligation du service personnel, mais qui toutes deux déterminèrent des cas d'exemption et de dispenses assez larges, soit en raison des infirmités ou des besoins de famille, soit en raison des professions exercées; elles constituèrent le tribunal juge de ces exemptions, organisèrent le mode de tirage au sort et la répartition du contingent, réglèrent l'exercice du droit de remplacement, et enfin, à l'aide des tempéraments nécessaires, assurèrent le recrutement de l'armée et le facile passage du pied de paix au pied de guerre.

Le principe fondamental de ces lois est que tout citoyen se doit à la défense de son pays. Nous le répétons, là où tous sont égaux en droit, également admissibles à tous les emplois, également atteints par les impôts de toute nature, chacun étant intéressé au même titre à la défense de la société doit y contribuer pour une égale part. Dette légitime, mais onéreuse ! L'impôt du sang, comme on l'appelle, ne peut en effet se comparer à aucun autre. Il ne s'agit plus de donner au trésor une partie de sa richesse, il s'agit de se livrer soi-même, d'abdiquer sa propre personne pendant un temps plus ou moins long, de renoncer à sa liberté, à ses projets d'avenir. Il ne peut pas être permis d'imposer un tel fardeau à ses concitoyens sans que la mesure des besoins soit bien et dûment constatée. Les générations qui s'élèvent ne peuvent pas être considérées comme un produit analogue à bien d'autres sur lequel il soit loisible de prélever la part de l'État quand ce produit arrive à maturité. Il y a là des familles, des douleurs, des souffrances morales qu'il faut respecter et dont il faut savoir tenir compte.

[1] La faculté du remplacement fut rétablie par la loi de l'an VIII.

Faite sous un gouvernement libre, la loi de 1832 a dû et voulu donner à la nation une double garantie. Pour que l'impôt du service militaire rendu obligatoire ne fût jamais demandé que dans la stricte mesure du besoin, pour arriver à une répartition équitable de la charge entre tous, le législateur décida que les chambres voteraient chaque année, non-seulement le budget, c'est-à-dire les fonds nécessaires pour l'entretien de l'armée, mais le nombre des hommes à incorporer sous les drapeaux, et, en outre, que le compte rendu des appels faits en vertu de l'autorisation législative lui serait annuellement soumis.

Cette garantie nécessaire n'était pas suffisante. Il ne suffisait pas que l'impôt fût justement réparti et proportionné aux besoins, il fallait encore admettre des exemptions, des dispenses en faveur de ceux qui, par suite d'infirmités, ne seraient pas en état de porter les armes, ou des jeunes gens qui en partant laisseraient derrière eux un père, une mère incapables de suffire à leur existence. Conserver aux veuves et aux vieillards l'unique soutien de leur famille, à la religion et à l'enseignement les jeunes gens élevés pour le service des autels et des écoles, respecter tous les droits, adoucir toutes les rigueurs, permettre enfin le remplacement, c'est-à-dire donner la faculté à chacun de présenter un homme valide, apte au service et consentant à prendre la place de celui que l'impôt aurait frappé : tels furent les moyens à l'aide desquels on essaya d'adoucir, dans l'exécution, ce que le principe du service obligatoire avait de dur et de rigoureux.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'indiquer dans quelle limite et de quelle façon pouvait s'exercer la faculté du remplacement.

Tous les législateurs ont compris que, dans un sentiment d'équité, il fallait imaginer un moyen de corriger les décisions du sort dans ce qu'elles pouvaient avoir de trop aveugle; que les exemptions légales et les dispenses ne suffisaient pas pour remédier aux iniquités qui pouvaient provenir du résultat du tirage entre citoyens fort inégalement affectés par l'obligation du service militaire rendue commune à tous. C'est pour cela que les lois de l'an VIII, de 1802, de 1818, de 1824 et de 1832, sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet, ont permis le remplacement. Mais à quelles conditions? Toutes, elles ont exigé que l'on fournît à l'État homme pour homme; que le jeune soldat tombé au sort sans vocation et sans goût pour la vie militaire cherchât et offrît un individu disposé à servir à sa place. Toutes, elles ont laissé aux familles la liberté de payer, de débattre à leur gré le prix du remplacement. Leur but, à toutes, a été d'assurer la levée de l'effectif dans la proportion fixée par le pouvoir législatif. Elles autorisent les ar-

rangements entre les individus pourvu que le service public n'en souffre pas et que l'État ne s'en mêle pas. Le gouvernement ne connaît point les prix fixés par le libre jeu des intérêts privés; encore moins fixe-t-il ce prix et fait-il ce genre de commerce si difficile et si dangereux; il le tolère, voilà tout. Sa tâche se borne à examiner si le remplaçant qu'on lui présente au lieu du jeune homme tombé au sort est propre au service militaire et remplit les conditions voulues, auquel cas il l'accepte; sinon il le refuse; c'est là son unique rôle. En un mot, il veut que chaque contingent soit sûrement, intégralement incorporé sous les drapeaux, afin de ne pas être obligé, comme on l'a vu si souvent, de faire des demandes supérieures aux besoins et des levées supérieures aux demandes, en prévision des déficits. Le seul, le meilleur moyen d'arriver à ce but était évidemment d'exiger homme pour homme et de ne pas accepter en échange d'hommes des écus. De là ce principe inscrit avec raison dans la loi : « Il n'y aura pas dans les troupes françaises de primes en argent. » L'État n'en reconnaissait aucune.

Grand et salutaire principe que l'on était fier de lire en tête de notre législation! Il signifiait en effet ceci : Officiers et soldats donnent leur sang à la France pour le seul honneur de la servir; pauvres ils entrent sous les drapeaux, pauvres ils en sortent. La profession des armes, soit librement, soit forcément acceptée, est de celles que l'on ne rémunère pas avec des écus; l'argent n'est pas la monnaie avec laquelle on la paye et avec laquelle on puisse la payer. Le sacrifice qu'un homme fait de son temps, de sa liberté et de sa vie ne se vend point. Ce principe excellent, honorable, nécessaire, qu'est-il devenu? L'at-on soigneusement conservé dans la législation? L'a-t-on soigneusement entretenu dans la pensée de l'armée? Ce mobile si noble, si élevé, si pur, le désintéressement, existe-t-il encore au même degré qu'autrefois? Nous n'avons pas à le rechercher en ce moment; mais ce que nous pouvons dire, c'est que le principe de l'obligation du service personnel ne peut se maintenir qu'à la condition de n'y porter aucune atteinte; que la moindre brèche faite à cette règle doit aller en s'élargissant de plus en plus; que permettre à tous de se libérer moyennant l'apport d'une somme d'argent plus ou moins forte, déclarer que le gouvernement accepte indifféremment des hommes ou des deniers, c'était ouvrir la voie à un mode de libération extrêmement dangereux dans un temps où le mouvement des idées et des mœurs ne porte guère aux sacrifices; c'était s'exposer à des déficits inévitables sur les contingents; c'était enfin tendre à substituer des armées mercenaires à des armées nationales.

Filles de la Révolution, nos lois de l'an VI, de 1818 et de 1832,

avaient voulu que l'armée ne fût pas une société à part au milieu de la société française ; qu'elle fût composée d'éléments pris dans le sein de la nation afin qu'elle fût animée des mêmes sentiments que la nation elle-même ; que les jeunes gens momentanément enlevés à leurs familles, servant pour rien, ne restant pas assez de temps sous les drapeaux pour perdre leurs affections, l'attachement aux lieux qui les avaient vus naître, gardassent sous les armes ces souvenirs qu'il est bon de ne pas laisser s'effacer. Oui, il est bon de montrer la patrie toujours présente aux jeunes gens qui servent au loin, en Chine, en Crimée, au Mexique, en Italie. Cela vaut mieux que de leur dire : La famille, c'est le régiment; la patrie, c'est le drapeau ; la mission du soldat, c'est d'être un aveugle instrument de la force ! Que le jeune conscrit, atteint par le sort, respectueusement soumis à la loi, parte ; qu'il se rende sans hésitation à son poste ; mais là qu'il vive de la vie du pays; partageant ses joies, ses sentiments, ses douleurs ; sorti du sein du peuple, qu'il demeure citoyen sous l'uniforme, et quand plus tard, après sa dette acquittée, il rentre dans ses foyers, qu'il redevienne citoyen, sans que son passage par la vie militaire l'ait déshabitué du travail, sans qu'il rapporte du régiment autre chose que le goût de l'ordre, de la discipline, et une meilleure instruction. Voilà le but que les lois de 1818 et de 1832 ont voulu atteindre et qu'elles ont atteint. Pour y parvenir, pour obtenir un tel résultat, il fallait, non pas que la durée du service fût restreinte à trois ans comme on l'a quelquefois demandé ; la durée du service était de sept ans et l'armée n'en était pas moins nationale ; il fallait et il suffisait que les appels fussent la base fondamentale de la constitution de l'armée ; que les appelés, non les remplaçants, entrassent pour la plus grande part dans la formation des éléments qui constituent l'effectif. C'était le vrai moyen d'entretenir dans tous les corps l'esprit qu'on voulait leur donner. Or, il y a vingt ans, les remplaçants étaient au nombre 80,000 et les appelés au nombre de 260,000 sur un effectif total de 340,000 hommes. Aujourd'hui le rapport de M. le général Allard nous apprend que les remplaçants et les réengagés avec primes sont en nombre double ; il y en a 165,000 — au lieu de 80,000 hommes. On s'en félicite comme d'un progrès heureux! C'est une question que nous aurons plus tard à examiner.

Les législateurs de 1818 et de 1832 ont eu encore recours à un autre moyen que les exemptions, les dispenses, le remplacement, pour adoucir la charge du service militaire. Nous avons dit qu'au commencement de la Révolution, tous les hommes valides avaient été dirigés vers les frontières. En deux ans, 844,000 hommes avaient été en

effet levés[1]. Et cependant les documents existant au dépôt de la guerre font foi que l'effectif des soldats présents le 1er janvier 1793 ne dépassait pas 150,000 hommes! Qu'était devenu le reste? On s'aperçut alors que ces levées en masse, sans organisation, donnaient des jeunes gens sans consistance et sans fond; que l'enthousiasme ne suffit pas pour vaincre; qu'il faut aux troupes autre chose que de l'ardeur; qu'il leur faut de la cohésion, de l'homogénéité, cet esprit militaire qui constitue la principale force d'une armée. La loi de l'an VI, dont M. le maréchal Jourdan fut rapporteur, essaya d'introduire un peu d'ordre et de régularité là où tout avait été désordre et confusion. Les défenseurs *conscrits* (ce sont les termes de la loi) étaient divisés en cinq classes, comprenant tous les hommes, célibataires, âgés de vingt à vingt-cinq ans, qui tous étaient mis à la disposition du gouvernement. Le pouvoir législatif fixait le chiffre des appelés, et l'on tirait au sort pour savoir dans quel ordre s'effectueraient les départs, en commençant par les classes les plus jeunes. Telle fut l'origine de la *conscription*, qui prélevait, comme on voit, sans exemption aucune, tous les jeunes gens aptes au service jusqu'à leur vingt-cinquième année. C'est ainsi que, de 1798 à 1815, dix-neuf classes appelées, quelques-unes avant l'âge de vingt ans, fournirent deux millions et demi de soldats, énormes prélèvements faits sur la population pour le recrutement de ces armées célèbres qui valurent à l'Empire et à la France tant de gloire et tant de malheurs!

A mesure que les exigences de la guerre s'accrurent, que nos forces s'épuisèrent en Espagne et en Russie, les appels se multiplièrent, et par suite le nombre des réfractaires s'augmenta. On fut obligé de recourir à des mesures rigoureuses pour diminuer l'insoumission, qui prenait des proportions effrayantes. On frappa d'abord l'insoumis de lourdes amendes; on rendit les familles, les communes ensuite, solidairement responsables du recouvrement de ces amendes. Mesures à la fois dures et impuissantes! il y avait 250,000 réfractaires, et les amendes ne s'élevaient pas à moins de 360 millions quand l'Empire disparut.

Avec lui disparut la loi de la conscription, dont on avait si grandement abusé. Partant d'un autre principe, faite au sein de la paix, la loi du maréchal Gouvion Saint-Cyr voulut que les jeunes gens ar-

[1]

Recrutement de mars 1791	50,000
Levée des bataillons de volontaires, août 1791	100,000
— — septembre 1792. . . .	100,000
Recrutement de 300,000 hommes, février 1793.	144,000
Levée de bataillons de volontaires, mars 1793	50,000
Loi de réquisitions, août 1793.	400,000
Total de mars 1791 au 23 août 1793.	844,000

rivés à l'âge de vingt ans ne fussent pas tous assujettis au service militaire ; que les levées annuelles, déterminées selon le besoin, fussent partielles et restreintes, plus ou moins fortes selon les circonstances ; et que ceux qui n'y seraient pas compris fussent affranchis, par la désignation du sort, de l'obligation de servir, libérés par ce seul fait qu'ils auraient tiré un bon numéro. On appela *contingent* la quote-part fixée par la loi des jeunes gens, âgés de vingt ans, appelés à servir sous les drapeaux.

Telle est la différence entre la *conscription* et le *contingent*. On sait que le nombre d'hommes, qui, en France, atteignent chaque année l'âge de vingt ans est de 325,000 environ dans l'état actuel de la population. La loi exempte ceux qui sont affectés de certaines infirmités, qui n'ont pas la taille voulue par les règlements, ou qui sont des soutiens de famille. Déduction faite de ces exemptions légales, la partie valide de la population française soumise au recrutement, se réduit à 160,000 hommes, soit environ la moitié de la classe entière, qui est de 325,000. La conscription, c'était l'obligation de servir imposée aux 160,000 jeunes gens valides, au fur et à mesure qu'ils atteignaient leur vingtième année ; ils étaient pendant cinq ans mis à la disposition du gouvernement. Le contingent, tel que l'a défini le maréchal de Saint-Cyr, c'était la fixation par la loi du nombre des jeunes gens reconnus valides et propres au service qui pouvaient être appelés sous les drapeaux, le reste de la classe étant libéré par le tirage au sort.

On comprend que ce système apporta un grand et nouvel adoucissement à l'obligation du service personnel. A l'origine, le contingent fut fixé par M. le maréchal de Saint-Cyr à 40,000 hommes, ce qui correspondait à une durée de service de douze ans. En 1824, il fut porté à 60,000 hommes pour une durée de service de huit années ; enfin en 1830, il fut élevé à 80,000 hommes, la durée de service ayant été réduite à sept ans. On prenait donc, dans le premier cas, le quart de la population valide, puisqu'elle est de 160,000 hommes, les trois quarts étant libérés ; dans le deuxième cas, on prenait les deux cinquièmes de la population valide, les trois cinquièmes étant exempts ; enfin, dans le troisième cas, on prenait la moitié de la population valide, dont l'autre moitié restait dans ses foyers. Le sort décidait entre ceux aptes au service qui partaient, et ceux qui, également aptes au service, ne partaient pas.

Ainsi, pour ce qui concerne la levée des hommes, obligation du service personnel tempérée par les exemptions légales, les dispenses, la faculté du remplacement, la fixation d'un contingent annuel voté par les chambres ; tel fut le principe fondamental de la loi de 1832.

II

Les moyens de recrutement une fois assurés, il s'agissait de savoir combien on prendrait de contingents pour former l'effectif de l'armée; en d'autres termes, quelle serait la durée du service imposée à la population. En second lieu, il s'agissait de savoir ce que l'on ferait de chacun de ces contingents; comment on les incorporerait dans les cadres; combien de temps on les y garderait; en un mot, ce que deviendrait chaque classe depuis le moment de l'appel jusqu'au jour de sa libération complète et définitive.

Le rôle de l'armée, en temps de paix, consiste en deux choses: d'abord, la défense de l'ordre et des lois; ensuite, l'armée est une grande école d'instruction, où les jeunes gens passent tour à tour pour acquérir, sous le commandement d'officiers et de sous-officiers, l'habitude et la connaissance des armes. L'effectif de paix doit satisfaire à ces deux conditions. Il se détermine d'après l'état général du pays, d'après la situation politique, économique, financière, variable d'année en année. Il est fixé par le budget et dépend des crédits ouverts par le pouvoir législatif. On ne peut pas l'écrire dans une loi. Encore moins peut-on écrire dans la loi l'effectif de guerre, qui varie nécessairement selon l'importance et la gravité de la lutte engagée, qui peut, selon les cas, être de 500,000 hommes ou d'un million d'hommes et qui échappe à toute prévision comme à tout calcul.

Il semble, au premier abord, que l'on agite un problème insoluble, quand on s'occupe de la fixation de la durée du service, sans pouvoir déterminer les effectifs ni les contingents à l'avance. Il semble impossible de fixer une quantité dans laquelle entrent des éléments si divers et des inconnues en si grand nombre. Si la quotité des hommes levés, combinée avec la durée du service, donne le chiffre total de l'armée, il faut nécessairement connaître deux de ces éléments pour calculer le troisième. Ainsi la loi annuelle du contingent accorde, depuis 1852, au ministre de la guerre, 100,000 hommes; la durée du service est en ce moment de sept ans; on peut en conclure l'effectif. Le ministre de la guerre dispose en effet de sept contingents de 100,000 hommes, soit de. . . . 700,000 hommes.
Chiffre qu'il faut réduire dans la proportion de la mortalité et des radiations à différents titres qui, pendant sept ans, peuvent être évalués à. . 150,000 —

Reste. . . . . . . 550,000 hommes.

Report.	550,000 hommes.
A ce chiffre il faut ajouter la portion de l'armée qui ne se recrute pas par la voie des appels : les états-majors, les militaires brevetés et commissionnés, les corps spéciaux, comme la gendarmerie, les zouaves, enfin les auxiliaires non combattants. Ces corps ont leur recrutement particulier. Il se présente pour les alimenter un nombre suffisant d'hommes qui adoptent l'état militaire par vocation et comme profession. Leur nombre est d'environ.	80,000 —
Total.	630,000 hommes.

On arrive ainsi à connaître l'effectif total, étant donnés le contingent et la durée du service. On pourrait de même, connaissant l'effectif et le contingent, en conclure la durée du service. Mais si deux de ces quantités sont variables, la troisième reste nécessairement indéterminée.

Il y a encore un autre embarras. Les ressources budgétaires ne permettent pas d'entretenir constamment un effectif qui est et qui doit être calculé en prévision de la guerre. Une partie des hommes provenant des appels reste donc nécessairement dans ses foyers et compose ce que l'on nomme la réserve. Ces hommes sont des soldats; ils font partie intégrante de l'armée; ils peuvent être appelés à tout instant par le gouvernement, mais ils demeurent chez eux jusqu'à ce que l'on ait besoin de leur service. La réserve n'est pas autre chose, du moins dans le système de nos lois, que le complément de l'armée active, composé d'hommes instruits ou non instruits, et mis à la disposition du ministre de la guerre. C'est un crédit en hommes ouvert au gouvernement.

Comment les vieux soldats passeront-ils de l'activité dans la réserve et les conscrits de la réserve dans l'activité? Comment se fera et doit se faire ce mouvement de rotation, pour que l'armée demeure dans tous les cas bien et fortement constituée?

Il est évidemment fort difficile de régler à l'avance, d'une manière invariable, ce double mouvement. Voici le budget réduit par un motif quelconque; il faut diminuer l'effectif. Comment s'y prendre? Il y a pour cela deux moyens. On peut, soit incorporer moins de recrues dans les cadres, soit renvoyer plus de vieux soldats en congé De ces deux partis, lequel choisir? Aujourd'hui le ministre de la guerre a toute liberté de s'arrêter à celle de ces deux déterminations qui lui paraîtra commandée par l'intérêt public. Il est et il faut qu'il soit libre de renvoyer plus ou moins d'individus de la dernière classe, et

même dans cette classe plus ou moins de fantassins, d'artilleurs ou de cavaliers. C'est une faculté dont il use ou n'use pas, mais qui lui appartient. Comment la lui refuser quand, après tout, ce pouvoir ne s'exerce que dans l'intérêt du pays, pour sa sûreté, pour sa défense, afin que les cadres soient et demeurent bien organisés ?

Toutefois, dans la rédaction du projet de loi présenté en 1832, comme dans le nouveau projet présenté en 1867, le gouvernement avait proposé aux chambres de partager en deux la durée du service ; de retenir les jeunes gens pendant cinq ans dans l'armée active, pendant deux ans dans la réserve. Cette coupure, cette régularité symétrique avait séduit au premier abord les esprits ; mais les hommes expérimentés combattirent ce système par d'excellentes raisons. Ils représentèrent d'abord que jamais obligation semblable n'avait régi l'armée française ; que cette division absolue, cette coupure nette et tranchée était dans la pratique inadmissible ; qu'elle supposait un pied de paix et un pied de guerre à peu près invariables, et que non-seulement les effectifs de guerre et de paix varient continuellement, mais encore qu'il y a un état intermédiaire entre la guerre et la paix exigeant un plus ou moins grand développement de force selon les événements. N'a-t-on pas vu, après la révolution de juillet, après la révolution de février, l'armée portée à 500,000 hommes, comme mesure de précaution, sans que la paix ait été troublée ? N'est-il pas nécessaire, dans plus d'une circonstance, de prendre une attitude défensive, de faire des armements de précaution ? Une multitude de causes, la situation intérieure et extérieure du pays, les embarras de la politique, l'état des esprits, les événements si mobiles au milieu desquels une nation se trouve placée, agissent sur les effectifs de l'armée.

En outre, n'est-ce pas partir d'un principe faux que de dire à un soldat : Tu as droit de rentrer dans tes foyers à telle époque sans être libéré. Quoi ! voilà un homme qui, en tombant au sort, s'est engagé à servir sept ans. On conçoit que dans le cours de ces sept années il reçoive des congés par suite de nécessités financières ou pour toutes autres causes ; ces congés renouvelables ne sont jamais que pour un an ; le soldat demeure sous la main du ministre de la guerre ; il sait qu'il n'a pas payé sa dette ; rappelé, il revient. Mais s'il est renvoyé dans ses foyers en vertu d'un droit acquis, après deux ans ou cinq ans de service, il croira ne devoir plus rien à l'État, et il ne reviendra plus qu'à contre cœur, s'il revient, s'il ne déserte pas. Nest-il point dangereux d'accréditer cette idée, déjà trop répandue parmi les hommes dont on prolonge les congés, qu'il ont fait, comme ils disent, leur temps ? N'est-il pas à craindre que cette idée ne jette rapidement de profondes racines dans les populations ? et c'est à quoi l'on contribue

en établissant une disposition expresse qui limite la durée du service actif à deux ou à cinq ans.

En outre, des circonstances diverses peuvent surgir à chaque instant qui commandent de retenir tout ou partie de la classe que l'on serait contraint de renvoyer intégralement. Si, par exemple, les sous-officiers et soldats de cette dernière classe, qui sera la plus ancienne, la plus exercée, la plus instruite, partant à la fois, dans le même moment, désorganisent les cadres de tels corps, de tels régiments au point que le service se trouve compromis : que fera-t-on? Les cinq ans seront révolus ; la loi imposera l'obligation d'envoyer dans la réserve le contingent tout entier ; il faudra bien obéir. L'armée en souffrira ; on sera peut-être au moment de la guerre ; n'importe, la loi aura prononcé ; elle aura créé au soldat un droit qu'il n'a jamais eu et qu'il faudra bien respecter.

A la suite de ces observations, la commission de la chambre des députés comprit qu'il était impossible de fixer d'une manière absolue la durée de l'activité du service ; qu'il pouvait arriver tel événement faisant de cette prescription légale un obstacle invincible aux mesures les plus urgentes et les plus utiles ; et la commission de la chambre, dont M. Passy était rapporteur, rejeta la coupure proposée, laissa au gouvernement la pleine et entière liberté d'action qu'il avait et dont il a besoin pour maintenir un certain équilibre entre les divers éléments dont l'armée se compose, équilibre à chaque instant rompu par les événements politiques et les exigences budgétaires, et qui, pour être rétabli, veut que le ministre, selon les circonstances, soit libre de délivrer plus ou moins de congés renouvelables ou de faire des incorporations plus ou moins nombreuses.

III

La durée du service avait été fixée par la loi de 1832 à sept ans. Ici se présentait une grave question. La commission de défense demandait une armée d'environ 350,000 hommes pour le pied de paix, capable de s'élever à 500,000 hommes pour le premier pied de guerre. On pouvait obtenir cette force de 500,000 hommes soit par 4 contingents de 125,000 soldats servant quatre ans ; soit avec 10 contingents de 50,000 soldats servant dix ans, soit avec toutes les combibinaisons intermédiaires que l'on peut imaginer entre ces deux hypothèses extrêmes. La durée du service et la force du contingent, ces deux éléments qui concourent à la formation de l'armée, pouvaient se combiner de bien des façons différentes, qui toutes rentrent dans

l'un ou l'autre des deux systèmes suivants : ou des incorporations nombreuses et une courte durée de service, ou de faibles incorporations et de longues durées de service. De ces deux systèmes lequel choisir ? Lequel satisfait le mieux au double intérêt de l'armée et de la population que l'on doit autant que possible chercher à concilier ? Voyons d'abord quel est l'intérêt de l'armée.

L'intérêt de l'armée est d'avoir, dans la limite de l'effectif convenu, le plus grand nombre possible de bons soldats, c'est-à-dire de militaires ayant acquis toute leur valeur, rompus aux habitudes de leur profession, habitués au métier des armes, formés et disciplinés. Quelle est la durée du service sous les drapeaux nécessaire pour en arriver là ? Nul, parmi les hommes de guerre éminents qui depuis soixante ans ont discuté cette question, en 1818, en 1832, en 1841, en 1842, en 1849, nul n'a jamais consenti à réduire à trois ans la durée du service nécessaire pour former un soldat. Les procès-verbaux des délibérations des chambres et des commissions administratives en font foi. Nous y trouvons les noms du maréchal Saint-Cyr, du maréchal Soult, des généraux Decaux, Dambrugeac, Lamoricière, Changarnier ; ce sont les noms les plus considérables et les plus estimés dans l'armée ; tous ont demandé au moins cinq ans.

Ce qui constitue en effet la force d'un corps, ce n'est pas seulement l'instruction qui peut s'acquérir assez promptement, c'est la confiance du soldat dans ses chefs et réciproquement, c'est l'habitude de la discipline, ce sont les mœurs et l'esprit militaires, qualités qui ne se développent et ne s'acquièrent qu'avec l'aide du temps. On a toujours tenu pour incontestable qu'une armée composée d'éléments mobiles, sans homogénéité et sans consistance, était fort inférieure à une armée composée d'éléments solides et stables. Assurément un trop long séjour dans les garnisons n'augmente pas la valeur du soldat ; il y puise à la longue des habitudes d'oisiveté et des goûts qui le préparent mal aux fatigues de la guerre ; un vieux soldat, après quinze ans de service, s'il n'a jamais vu le feu, ne vaut pas mieux, vaut moins qu'un soldat âgé de 24 à 25 ans ; mais le soldat de 24 à 25 ans vaut incontestablement mieux que le conscrit de 20 ou de 21 ans.

Puis on ne songe pas assez que les corps trop fréquemment renouvelés sont perpétuellement dans la situation des corps de nouvelle formation, c'est-à-dire qu'ils sont faibles. Le temps leur manque pour arriver au degré de vigueur et de force morale qui est la condition du succès à la guerre. En fait d'armée, comme en toute chose, rien ne supplée au temps. Aussi bien, quelle est la profession qui peut s'en passer ? Quel est le chef d'atelier qui s'accommoderait d'avoir toujours et uniquement des apprentis à instruire, des ouvriers

à former, partant, au bout de deux ou trois années de travail, pour aller chercher fortune ailleurs? Quels progrès pourraient s'accomplir dans les arts industriels à de telles conditions? La profession des armes n'a pas le privilége de faire exception à la règle commune.

Les chefs militaires ont donc toujours dit et pensé que, pour la bonne composition des corps, cinq ans sous les drapeaux étaient un minimum qui ne pouvait pas être abaissé, minimum à peine suffisant pour les armes spéciales, pour l'artillerie, le génie, la cavalerie. Ils savaient bien, par expérience, qu'un homme n'est pas soldat parce qu'il sait faire la charge en douze temps ou marcher au pas; qu'il a besoin d'apprendre surtout et avant tout à se plier aux exigences de la vie qu'il embrasse, à être subordonné, calme et ferme dans toutes les épreuves. Son instruction est bientôt faite, son éducation se fait lentement. La pratique seule peut lui donner le sang-froid, l'aplomb qui, avec la discipline, sont les vertus de l'homme de guerre.

Puis, il y a autre chose que des soldats dans l'armée; il y a des sous-officiers pour lesquels les connaissances exigées sont plus difficiles et plus longues à acquérir qu'on ne le suppose généralement. Le sous-officier doit, pour tout dire en un mot, être en état de remplacer l'officier dans le commandement; il doit connaître les manœuvres, la théorie et pouvoir instruire les hommes de nouvelle levée. Ceux qui sont appelés à remplir les emplois de sergents-majors ou de fourriers, d'adjudants ou de maréchaux de logis chefs doivent de plus savoir l'administration et la comptabilité. Tant de connaissances ne sauraient s'acquérir en trois ans. Or, les sous-officiers sont l'âme des corps; ils sont les intermédiaires qui transmettent l'impulsion donnée par les chefs, le rouage le plus important du commandement : ce rouage fonctionne mal si on ne le façonne pas convenablement.

C'est surtout à la guerre qu'il importe de ne pas avoir des troupes trop jeunes, parce que les balles et le feu de l'ennemi font beaucoup moins de victimes que les marches, les bivouacs, les fatigues et les souffrances. Les jeunes gens y succombent, les hommes faits y résistent. Supposez la durée du service fixée à 4 ou 5 ans et l'âge moyen de l'armée de 22 ans ou 22 ans et demi. A cet âge, l'homme n'a pas toujours atteint sa croissance entière, il n'est pas formé. De pareilles troupes envoyées en campagne remplissent bientôt les hôpitaux, et les effectifs régimentaires se trouvent réduits tout d'un coup dans des proportions énormes. Valeureux, assurément, mais impressionnables, sujets aux paniques, se rebutant aisément, prompts à s'enflammer comme à s'abattre, les jeunes soldats fondent vite en campagne.

Le nombre n'est pas tout; la valeur, la qualité des hommes est

une partie importante de la force. La qualité vaut même mieux que la quantité, bien qu'assurément la qualité sans la quantité ne suffise pas toujours pour permettre de se battre sans trop de désavantages ; nous avons vu que le génie lui-même ne pouvait suppléer souvent à l'insuffisance du nombre.

Toujours est-il que la mortalité sévit cruellement sur des armées trop jeunes. Un de nos auteurs militaires, M. Desponelles, dit dans ses Mémoires : « L'expérience de la guerre de 1757 a prouvé que « la faible espèce d'hommes dont l'armée se trouvait composée avait « coûté, dès le début de la campagne, plus de 50,000 soldats en- « trés aux hôpitaux ; c'était le tiers de l'effectif. » Dans les guerres de 1792 et 1793, la jeunesse, l'inexpérience des troupes les faisaient tomber et disparaître avec une rapidité plus effrayante encore. En 1813, en 1814, les nouvelles levées n'avaient pas même vingt ans ; c'était leur seul défaut ; elles se battirent à merveille, mais elles ne tinrent pas à la fatigue. Plus récemment, dans les campagnes d'Afrique, on a vu les routes, les campements, le climat décimer les jeunes soldats. Le système des incorporations nombreuses et de courte durée est donc antimilitaire et inhumain. Il ne permet pas, même en temps de paix, de former de bons sous-officiers, d'avoir de bons cadres ; il dégoûte les officiers de leur carrière en les réduisant au rôle ingrat d'instructeurs, recommençant sans cesse une œuvre qui n'est jamais achevée, et ne pouvant jamais, quelques soins qu'ils y apportent, parvenir à former une armée solide, vigoureuse, capable de grandes choses.

Dans l'intérêt de l'armée active, la durée du service ne peut donc descendre au-dessous de 5 ans, sans compromettre la bonne qualité du soldat, et l'on doit éviter les incorporations trop fortes auxquelles répondent des durées de service trop courtes. En est-il de même pour la réserve?

IV

La réserve est une partie importante de l'armée ; elle forme le tiers au moins de l'effectif total. Or, sa constitution dépend entièrement du mode d'incorporations qu'on adopte. Si l'on enrôle le contingent tout entier, la réserve se compose exclusivement de soldats ayant servi plus ou moins longtemps, plus ou moins formés, que l'on rappelle au moment du besoin. Si on enrôle une partie du contingent juste suffisante pour combler les vides occasionés par les libérations, la réserve ne se compose plus que des hommes non appelés, que l'on pourra exercer au maniement des

armes par des exercices temporaires, mais qui n'auront pas servi. Enfin, si l'on enrôle une partie du contingent plus que suffisante pour combler le vide des libérations, et si l'on renvoie au moyen de congés illimités un certain nombre de soldats dans leurs familles, la réserve se compose en partie de recrues, en partie d'hommes ayant servi. Quels sont les avantages et quels sont les inconvénients résultant pour l'armée et pour la population de ces différents modes de recrutement ?

Pour l'État, l'appel de contingents trop arriérés, l'appel d'hommes rentrés dans leurs foyers depuis cinq ou six ans, par exemple, déshabitués de la vie militaire, et réhabitués à la vie civile, expose à plus d'un mécompte. De pareilles levées ne se font jamais sans embarras. Avant d'y recourir, on hésite, et les dernières années de service sont habituellement perdues ; on peut les porter en non-valeur. En outre, si l'on prolonge trop la durée du temps que les soldats passent dans cette situation, on est bien obligé de donner à ceux qui s'y trouvent la permission de se marier au bout d'un certain nombre d'années ; on ne peut pas faire autrement. Or, qu'est-ce qu'un soldat marié, engagé dans les mille liens de la vie de famille, arraché quand on l'appelle aux travaux nécessaires à l'existence de ses enfants ? On le sait, on en a fait l'expérience. La loi de 1818 imposait douze ans de service, dont six sous les drapeaux et six dans les cadres de la vétérance. Qu'est-il advenu ? En 1822, on a eu besoin de remplir les cadres ; c'était le moment de la guerre d'Espagne. On a convoqué les vétérans. Mais ces soldats, qui avaient servi six ans, se croyaient quittes envers l'État ; ils avaient embrassé des professions diverses ; ils avaient une famille, des enfants. Ils répondirent difficilement à l'appel ; beaucoup désertèrent ; ceux qui rejoignirent les corps y apportèrent un mauvais esprit. On s'aperçut alors du danger de ce système, et ce fut pour y remédier que l'on fit la loi de 1824, loi fort sage, supprimant les vétérans et fixant à huit ans, au lieu de douze, la durée du service.

Cette durée fut réduite à sept ans par la loi de 1832. Avec sept ans et de gros contingents de 80,000 hommes, le pied de paix étant de 350,000 hommes, le ministre de la guerre ne pouvait incorporer que la moitié environ des levées annuelles ; l'autre moitié restait dans ses foyers, sans être instruite, à côté d'une armée fréquemment renouvelée et fort jeune. On ne tarda pas à s'apercevoir que l'incorporation de la réserve ainsi constituée dans des corps déjà faibles énervait complétement ces corps. Les événements de 1840 surgirent. Il fallut mettre les régiments sur le pied de guerre. Il y avait 168,000 hommes dans la réserve. Sur ce nombre 1,400 seulement avaient servi ; 1,200 atteignaient le terme de leur libération ; 165,400 n'avaient jamais

porté un fusil. L'armée comptait dans ses rangs 330,000 hommes dont l'âge moyen était de vingt-deux ans et demi, c'est-à-dire qu'elle était composée en grande partie de recrues. L'appel inopiné de 165,400 hommes versés, sans instruction acquise, dans une armée trop faible d'âge et de service, affaiblit les régiments à ce point que tous les généraux se déclarèrent dans l'impossibilité absolue d'entrer en campagne avant sept ou huit mois. Les chambres et le gouvernement avertis, éclairés par les faits qui venaient de se passer en quelque sorte sous leurs yeux, ne voulurent pas se laisser surprendre une seconde fois. On discuta un projet de loi, présenté par M. le maréchal Soult, qui portait comme en 1824, mais par d'autres raison, la durée du service à huit ans comptés à partir du 1er juillet. Cette disposition fut votée, et l'on était bien près de s'entendre sur le reste du projet, quand la révolution de 1848 éclata.

Ces deux exemples prouvent que les réserves composées exclusivement de vieux soldats, comme les vétérans, sont une non-valeur; et que les réserves exclusivement composées de jeunes soldats, comme en 1840, ne sont pas une force immédiatement disponible quand l'armée n'est pas elle-même vigoureusement constituée.

On admet en général que les cadres peuvent contenir, sans être trop affaiblis, des recrues dans la proportion du tiers et même des deux cinquièmes de l'effectif qu'ils comportent ; que les meilleures réserves sont celles qui se composent principalement d'hommes non appelés (ce qui est favorable à la population), mais à la condition que la durée du service sous les drapeaux soit, pour les hommes appelés, d'au moins cinq ans, durée suffisante mais nécessaire pour qu'une armée de 400,000 hommes, par exemple, puisse recevoir 200,000 conscrits dans ses rangs. Quant aux soldats renvoyés dans leurs foyers après cinq ans de service, et qui complètent la réserve, leur nombre dépend des nécessités budgétaires, et doit être calculé de façon à maintenir la proportionnalité que nous venons d'indiquer. Les incorporations nombreuses tendent à un but contraire : elles affaiblissent l'armée pour fortifier la réserve ; elles ne répondent donc aux besoins ni de l'une ni de l'autre des deux parties qui constituent la force militaire.

V

Voyons maintenant quel est l'intérêt de la population.

On s'imagine quelquefois que, pour un même effectif enlevant un même nombre de bras à l'agriculture et à l'industrie, suspendant la faculté du mariage pour un même nombre d'individus, la population,

considérée dans son ensemble, sera affectée de la même façon, quel que soit le système suivi ; soit que l'on prélève 100,000 individus pendant 7 ans, ou 80,000 individus pendant 9 ans puisque l'un et l'autre prélèvement coûteraient en définitive le même nombre d'hommes à la masse recrutable. C'est là une erreur.

Toute augmentation dans le recrutement nuit au progrès de la population. Un savant économiste, M. de Lavergne, a fait remarquer, dans un mémoire récemment lu à l'Académie des sciences morales et politiques, que le progrès des naissances comparées aux décès est en raison inverse de la force des contingents. « De tout temps, dit-il, le « mouvement de la population a suivi assez exactement la proportion « de l'effectif militaire. Dans les premières années de la Restauration, « tant que le contingent n'a été que de 40,000 hommes, la popula- « tion a fait de rapides progrès; quand il a été porté à 60,000 hom- « mes, ces progrès se sont ralentis; à 80,000, ils se sont ralentis « plus encore ; à 100,000, le ralentissement est devenu désastreux ; « et quand le contingent a été porté à 140,000 hommes, la popula- « tion a reculé. »

M. de Lavergne produit à l'appui de cette assertion le tableau de l'excédant des naissances sur les décès dans chacune des périodes quinquennales écoulées depuis 1816[1].

Cette vérité est incontestable. Selon que le contingent est plus ou moins fort, on retire en effet de la vie civile un nombre plus ou moins grand de jeunes gens valides pour les consacrer à la vie militaire ; là ils ne peuvent plus se marier ; le développement de la population doit s'en ressentir.

Mais est-il également vrai que, pour un même effectif, appeler plus d'hommes sous les drapeaux, les y laisser moins de temps, soit une cause d'appauvrissement pour la population ? Est-il également vrai que l'on augmente ainsi la déperdition des éléments actifs et puissants de production ?

Pour le démontrer, nous avons besoin de poser quelques chiffres.

[1] Voici ce tableau :

De 1817 à 1821.	958,000
De 1822 à 1826.	974,000
De 1827 à 1831.	831,000
De 1832 à 1836.	616,000
De 1837 à 1841.	666,000
De 1842 à 1846.	899,000
De 1847 à 1851.	530,000
De 1852 à 1856.	304,000
De 1857 à 1861.	529,000

Le nombre de jeunes gens arrivés à l'âge de 20 ans est, d'après le dernier recensement, de 325,000.

Sur ces 325,000 jeunes gens, le nombre de ceux qui sont exemptés pour défaut de taille ou infirmités est de.	109,000
Le nombre des jeunes gens valides exemptés comme soutiens de famille, comme frères de militaires sous les drapeaux est de.	56,000
Le nombre de jeunes gens valides, non exemptés et aptes au service, est de.	160,000
Total. . . .	325,000

On sait en outre que, sur les 160,000 hommes valides et recrutables, 20,000 jeunes gens au moins sont dispensés[1], insoumis, devenus infirmes après les opérations des conseils de révision, ou pris par la marine.

Le contingent maximum de l'armée de terre est donc de 140,000 hommes. Si l'on prend ces 140,000 hommes, on laisse comme jeunes gens valides au sein de la population 56,000 soutiens de famille; si on diminue le contingent, si on le réduit à 120,000 hommes, la population valide restant dans ses foyers s'augmentera des 20,000 hommes que l'armée ne prendra pas, elle s'élèvera à 76,000 hommes. La population valide sera de 96,000 hommes pour un contingent de 100,000; de 116,000 hommes pour un contingent de 80,000; et ainsi de suite.

Voyons maintenant quels résultats donneront, pour un même effectif total, les prélèvements faits dans différents systèmes d'incorporations combinées avec des durées de service inégales.

Observons d'abord que, sur chaque contingent, la mortalité agit, ainsi que les radiations à différents titres, telles que réforme, passage des soldats dans la gendarmerie, des sous-officiers dans les rangs des officiers. Ces différentes causes entraînent des pertes variables d'année en année. La mortalité sévit beaucoup plus dans les premières années de service que dans les années suivantes. L'expérience a appris, en effet, que ces différentes pertes s'élèvent, savoir :

[1] On appelle dispensés ceux qui, affranchis par la loi du service personnel, comptent dans le contingent parce qu'ils peuvent en faire partie dans certaines éventualités. Ce sont les professeurs, les séminaristes, les maîtres d'école, que l'on dispense en raison de leur profession, mais qui seraient appelés le jour où ils ne la suivraient pas.

1e année . . .	7	pour 100 du contingent.	
2e —	6 1/2	—	—
3e —	5 1/4	—	—
4e —	4 1/2	—	—
5e —	3	—	—
6e —	2	—	—
7e —	2	—	—
8e —	2	—	—
9e —	2	—	—
10e —	2	—	—

On voit que la mortalité sous le drapeau est en moyenne de 6 pour 100 pour une durée de service de 4 ans, et de 3 pour 100 pour une durée de service de 10 ans ; elle diminue à mesure que la durée du service augmente.

En second lieu, il y a dans l'armée, nous l'avons dit, des hommes qui ne se recrutent pas par la voie des appels, tels que les officiers, les gendarmes, la légion étrangère, les zouaves, les enfants de troupes, etc..., leur nombre s'élève à 80,000 hommes.

Ces observations faites, supposons un contingent de l'armée de terre de 100,000 hommes et une durée de service de 7 ans. L'effectif provenant de 7 contingents de 100,000 sera de. 700,000

Déduisant les pertes, morts, et radiations à différents titres, soit. 110,000

Reste. 590,000

Ajoutant les hommes qui ne proviennent que des appels. 80,000

On arrive à un total de. . 670,000

Supposons, en second lieu, un contingent de l'armée de terre de 90,000 hommes, et une durée de service de 8 ans.

Huit contingents de 90,000 hommes donnent. 720,000

Déduisant les pertes. 121,000

Reste. . . . 599,000

Ajoutant les non-appelés. . . . 80,000

On a un total de. . . . 679,000

Supposons, en troisième lieu, un contingent de 80,000 hommes, et une durée de service de 9 ans.

Neuf contingents de 80,000 hommes donnent. 720,000

Pertes. 134,000

Reste. . . . 586,000

Non appelés. . . . 80,000

Total. . . . 666,000

Supposons enfin un contingent de 70,000 hommes avec une durée de service de 10 ans 1/2, on arrive par le même calcul à 635,000.

Voilà quatre effectifs à peu près égaux obtenus à l'aide de combinaisons fort différentes :

	Incorporations.	Durée de service.		Effectifs.
1er système. . . .	100,000 hs	7	ans	670,000 hs
2e —	90,000 hs	8	—	679,000 hs
3e —	80,000 hs	9	—	666,000 hs
4e —	70,000 hs	10 1/2	—	635,000 hs

Nous voulons comparer entre eux les effets de ces différents systèmes sur le mouvement de la population. Rappelons que le nombre des hommes valides laissés dans leurs foyers pour des contingents de 70 à 100 mille hommes est comme suit :

Hommes valides laissés dans leurs foyers.		Contingents.	
96,000	hommes	100,000	hommes
106,000	—	90,000	—
116,000	—	80,000	—
126,000	—	70,000	—

Il est facile maintenant de calculer le nombre de jeunes gens valides qui, dans ces différents systèmes, resteront au sein de leurs familles pendant 10 ans, maximum de la durée du service de ces quatre combinaisons dont nous voulons comparer les effets.

Dans le premier système, 96,000 jeunes gens sont laissés dans leurs foyers ; cette force peut être représentée, pendant 10 ans, abstraction faite de la mortalité, par dix fois 96,000, soit 960,000

Le contingent de 100,000 hommes est réduit à 75,000 après 7 ans de service. Ces 75,000 hommes rentrent dans leurs familles après 7 ans, et y restent 3 ans, force qui peut être représentée par trois fois 75,000, soit.. . . . 225,000

Total. . . . 1,185,000

Dans le second système, 106,000 jeunes gens valides sont laissés dans leurs foyers, ce qui, pendant 10 ans, abstraction faite de la mortalité, représente une force de. 1,060,000

Un contingent de 90,000 hommes se réduit à 72,000 au bout de 8 ans ; ces 72,000 hommes, rentrés dans leurs foyers, où ils restent 2 ans, donnent un nombre de jeunes gens valides représenté par deux fois 72,000 soit. 144,000

Total. . . . 1,204,000

Dans le troisième système 116,000 jeunes, gens sont laissés dans leurs foyers pendant 10 ans, soit. 1,160,000

Un contingent de 80,000 hommes se réduit à 59,000 au bout de 9 ans; ce contingent reste 1 an dans ses foyers, soit. 59,000

Total. . . . 1,219,000

Enfin, dans le quatrième système, 126,000 jeunes gens restent dans leurs foyers pendant dix ans, soit... 1,260,000.

La population valide est donc représentée par les chiffres suivants :

	Incorporations.	Nombre d'hommes valides.
1er système	100,000	1,185,000
2e —	90,000	1,204,000
3e —	80,000	1,219,000
4e —	70,000	1,260,000

On voit que le nombre des jeunes gens valides s'augmente comme le nombre des années de service correspondant aux contingents les plus faibles. Ainsi, entre l'accroissement du nombre des appelés étendu sur une plus grande masse d'individus, et l'accroissement du temps de service restreint à un nombre de citoyens moins grand, le système le plus favorable au développement de la population, pour un même effectif militaire, n'est pas celui qui tend aux incorporations nombreuses et aux courtes durées de service.

Néanmoins, si, pour l'ensemble de la population, ce raisonnement est incontestable, il est bien évident aussi, que pour les jeunes gens appelés, le service de neuf ans, par exemple, au lieu de sept, est une lourde augmentation de charge; que même en renvoyant au bout de cinq ans d'activité, ces jeunes gens dans la réserve, l'interdiction du mariage, qui pèsera sur eux de vingt-cinq à vingt-neuf ans, les laisserait bien des années en dehors de la condition commune et leur imposerait un sacrifice pénible et dur.

Pour rendre ces explications plus claires, prenons des exemples. Supposons que la durée du service soit fixée par la loi à cinq ans. Il faudra d'abord prélever, comme contingent annuel, tous les hommes valides de chaque classe, soit 140,000 hommes; et encore, même au moyen de cet énorme prélèvement, on n'aura pas un effectif de guerre de 600,000 hommes, chiffre reconnu aujourd'hui insuffisant.

Ensuite, le pied de paix étant de. . . . . 400,000 hs
et l'élément fixe de l'armée étant de. . . . . . . 80,000 hs
les cinq incorporations devront fournir. . . . . . 320,000 hs

c'est-à-dire que l'on devra incorporer 65,000 hommes tous les ans, au lieu de 35,000. Qu'y gagnera la population? Le progrès des naissances se ralentira infailliblement. Se figure-t-on bien, en outre, les embarras résultant de la fixation du contigent au chiffre de 140,000 hommes, non pas d'une manière accidentelle, mais d'une manière normale, permanente? Ces grandes levées sont-elles réellement possibles ?

Les lois de recrutement sont faites, il ne faut jamais l'oublier, en vue d'un effort qui doive durer, qu'on puisse soutenir, continuer. Si la France est envahie, si elle appelle tous ses enfants à sa défense, jeunes et vieux partiront. Les dispositions de nos lois ne sont pas conçues pour de telles éventualités : on se tire alors d'embarras comme on peut. On doit supposer une guerre entreprise dans des conditions ordinaires. On veut y pourvoir, en ayant toujours présentes à l'esprit deux choses : la première, c'est qu'il ne faut rien entreprendre qui excède la mesure des forces renouvelables du pays, en hommes et en argent; la seconde, c'est qu'il ne faut rien ménager de ce qui peut en assurer le succès ; toute mesure incomplète, toute réduction mal entendue coûte souvent bien cher.

Les forces renouvelables de la population sont de 140,000 hommes ; c'est là ce que, sous le coup d'impérieuses nécessités, la France pourrait donner; mais si ce sacrifice se prolonge et se continue, on épuise les générations futures. Dans ce cas, en effet, les hommes valides laissés dans leurs foyers sont réduits au nombre de 56,000. Il est souverainement imprudent d'atteindre une telle limite.

Mais ce n'est pas tout. La population présente, dans les divers départements de la France, sous le rapport de la validité, des inégalités fort grandes. Ainsi dans le Doubs, sur 100 jeunes gens de la classe, il y en a 72 aptes au service ; dans la Lozère, 25. Si vous prélevez le quart de la population inscrite, soit 80,000 hommes sur 320,000, les conseils de révision prendront dans le Doubs 25 hommes sur cent inscrits, c'est-à dire à peu près le tiers de la population valide, qui est de 72, et dans la Lozère on prendra tout. Si vous prélevez 140,000 hommes, soit moitié environ de la population inscrite, la Lozère ne pourra jamais fournir plus de 25 hommes valides, puisqu'elle n'en a pas davantage ; le Doubs devra en fournir 50, 60, et peut-être plus, de telle sorte que le prélèvement ne sera point proportionné au nombre des inscrits, mais à la validité, et frappera inégalement les populations selon qu'elles seront plus ou moins aptes au service. C'est là un grand inconvénient, car l'impôt n'est plus alors justement réparti ; il ne frappe plus également sur tout le monde.

Il n'est donc pas possible de lever, d'une manière normale, des contingents si forts. Qu'en temps de guerre, le chiffre des appelés

grossisse en raison des besoins et puisse aller momentanément jusqu'à 140,000 hommes, cela s'explique à merveille; mais en temps de paix et en vue de la guerre, le contingent ne peut pas aller jusque-là sans nuire à tous les intérêts et notamment à l'équitable répartition des charges entre tous les citoyens.

On ne peut donc pas adopter une durée de service de cinq ans.

Le même raisonnement s'appliquerait à une durée de service de six ans.

On ne peut pas davantage adopter une durée de service de dix, onze ou douze ans, parce que ce serait alors la réserve qui souffrirait. En effet, de deux choses l'une : ou les jeunes gens de la réserve n'auront pas la faculté de se marier, et alors le mouvement de la population s'en ressentira; ou cette faculté leur sera donnée, et alors la réserve n'existera plus. Une réserve mariée n'est pas une force militaire ; c'est une garde nationale, pas autre chose.

On arrive, de cette façon, en éliminant les durées de service trop courtes et trop longues, à reconnaître que la solution vraie du problème est dans des chiffres moyens. Au fond, les seules combinaisons possibles sont sept, huit ou neuf ans; et pour un même contingent, le choix à faire dépend de l'effectif qu'on veut pouvoir mettre sur pied.

La loi de 1832 avait adopté sept ans; la loi de 1824 et les chambres en 1842 avaient adopté huit ans. Nous verrons plus tard si, dans la situation présente des choses, le chiffre de neuf ans doit être préféré.

VI

Tels sont les principes sur lesquels reposent depuis cinquante ans les lois constitutives de l'armée. Nous les résumons de la manière suivante :

Obligation du service personnel. — Fixation d'un contingent annuel. — Vote de ce contingent par les chambres. — Certitude d'obtenir par le recrutement l'effectif fixé par le vote législatif. — Abstention complète du gouvernement en matière de remplacement; tolérance, mais non tendance à l'extension de cette faculté. — Constitution d'une armée nationale. — Point de coupure dans la durée du service. — Point de droits à des congés de réserve. — Toute liberté laissée au ministre de la guerre de délivrer des congés temporaires ou de diminuer les incorporations. — Enfin, durée de service de sept ans.

Si l'exécution des lois de 1818 et de 1832 n'a rencontré aucun obstacle; si M. le général commissaire du gouvernement peut dire aujourd'hui, et avec raison, qu'elles sont passées dans les mœurs et dans les habitudes du pays, il ne faut pas en chercher la cause ailleurs que dans les sentiments d'humanité, d'équité dont ces lois sont empreintes, dans les lumières, dans la sagesse des législateurs qui ont posé ces grands principes.

Lequel de ces principes restera debout si le projet de loi de 1867 est adopté et si la loi de 1855 n'est pas rapportée?

Est-ce le principe fondamental de l'obligation du service personnel? Mais la loi de 1855, en permettant à chacun de se libérer, entre les mains de l'État, moyennant le versement d'une somme d'argent, a changé complétement la nature de l'impôt en changeant la manière dont il s'acquitte. Le jour où la libération en argent est devenue un fait légal et de droit commun, le principe de l'obligation du service personnel a été au moins ébranlé; il est encore inscrit en tête de nos lois, mais en fait il n'existe plus guère que de nom.

Est-ce le principe si important en matière de recrutement de la certitude de la levée du contingent sans déficits ni pertes? Mais comment peut-il y avoir certitude de réaliser les effectifs votés lorsque cette certitude dépend de la proportion inconnue des demandes d'exonération et des offres de réengagement? Ne sait-on pas qu'en 1859, lorsque la France était engagée dans la guerre d'Italie, le chiffre des exonérés a été de 42,217 et le chiffre des rengagés de 13,713, ce qui veut dire apparemment qu'il y a eu un déficit de 28,504 hommes sur le contingent levé?

Est-ce le principe des armées nationales, servant pour rien, non immobilisées au drapeau, puisées au sein de la population et y retournant aussitôt après leur dette acquittée? Mais l'armée compte aujourd'hui autant de soldats et de sous-officiers engagés ou réengagés avec primes que d'enrôlés à titre gratuit. Le nombre des remplaçants, égal au nombre des appelés dans la composition de l'effectif, s'augmente peu à peu, de telle sorte qu'avec le temps, lorsque la proportion des réengagements se sera encore accrue, la composition des éléments constitutifs de l'armée sera l'inverse de ce qu'elle était autrefois.

Est-ce le principe salutaire du vote annuel du contingent par le Corps législatif, garantie précieuse, donnée aux populations? Mais le projet de loi de 1867 propose de retirer à l'assemblée législative ce droit, dont elle a joui depuis 1832 sans conteste.

Est-ce le principe du contingent lui-même, c'est-à-dire d'un prélèvement partiel et restreint fait sur la classe entière des jeunes gens arrivés à l'âge de vingt ans? Mais ce principe, comme les précédents,

disparaît puisqu'on prend toute la classe, puisqu'on rétablit de fait, sans la nommer, la conscription.

Est-ce le principe des pouvoirs donnés au ministre de la guerre pour l'incorporation partielle des contingents ou la délivrance d'un plus ou moins grand nombre de congés dans l'armée? Mais le projet impose au ministre de la guerre l'obligation stricte de renvoyer au bout de cinq ans les soldats dans leurs familles, et veut que le budget détermine chaque année d'une manière absolue le nombre *des jeunes gens à incorporer dans les cadres.*

Enfin, la durée du service était de sept ans, elle est portée à neuf ans.

Que reste-t-il donc des lois de 1818 et de 1832, pour lesquelles M. le général commissaire du gouvernement affecte une si profonde déférence? Il n'en reste absolument rien que les exemptions légales et les dispenses qu'il était bien impossible de supprimer.

Et cependant ces lois avaient depuis longues années donné les meilleurs résultats! Bien des choses ont changé en France depuis cinquante ans : bien des révolutions ont modifié la condition des hommes et de la société. Au milieu de ces changements, nos lois militaires étaient demeurées intactes. Elles avaient fait une armée excellente, honnête, nationale, qui pendant cinquante ans avait justifié la confiance du pays; qui s'était montrée dans toutes les occasions pleine de bravoure, et, ce qui est plus difficile, pleine de patience, de résignation, de dévouement à tous les sacrifices que son devoir lui imposait! En même temps, grâce aux progrès de la raison publique, ces lois étaient acceptées par la population, exécutées sans réclamation et sans murmure, même dans les jours de trouble que nous avons traversés et où l'on réclamait contre tout! Rien ne prouve d'une manière plus frappante que les principes sur lesquels ces lois reposent étaient bons et qu'on aurait dû chercher à les maintenir, au lieu de travailler à les ébranler.

VII

Sans doute, les nécessités des temps peuvent être différentes. La main qui élève ou abaisse les États, qui accroît la prospérité des uns et précipite les autres vers leur ruine, qui excite ou apaise à son gré les passions, peut faire que des besoins surgissent, que des malheurs arrivent, auxquels on ne pouvait pas s'attendre.

S'il advenait, par exemple, que la confiance du monde dans la puissance militaire de la France fût ébranlée au dehors, à tout prix

il faudrait la rétablir, car on est toujours tenté d'avoir moins de respect pour ceux que l'on cesse de craindre. Vauban l'a dit : « Les États se maintiennent plus par leur réputation que par leur puissance. » La force est comme le crédit. Les résultats qu'on obtient grâce à son déploiement dépendent sans doute, dans une certaine mesure, des moyens matériels dont on dispose, mais ils dépendent aussi et surtout de l'opinion qu'on se fait au dehors de l'efficacité de ces moyens.

Les peuples assez heureux pour s'être créé, comme la France, dans le passé, une grande renommée militaire, ne doivent pas laisser déchoir ce renom qui est une portion de leur grandeur et de leur sécurité. Quels que soient les sacrifices qu'il en coûte, il faut le maintenir ; c'est une force. Nous en avons eu la preuve dans nos jours mauvais. Au commencement de ce siècle, nous nous sommes élancés au delà de nos frontières et nous avons promené notre drapeau dans toute l'Europe. Puis, les revers sont venus ; la France a été envahie. Qui l'a sauvée à cette époque de douloureuse mémoire ? Qui a sauvé son existence, son indépendance ? Une seule chose, non point sa force, elle n'en avait plus, elle était épuisée, mais il lui restait la renommée de sa force, le souvenir de ce qu'elle avait été ; ce fut ce qui la couvrit. On n'osa pas la déchirer, abuser d'un jour de victoire. Son passé, la crainte de ce qu'elle pouvait encore si on l'obligeait à un dernier et suprême effort la protégèrent. Voilà ce que vaut pour un pays la gloire de ses armes ; et cette gloire dépend elle-même en grande partie des institutions militaires qu'on lui donne. Gardons les nôtres, elles ont fait leurs preuves. Il ne serait ni prudent ni raisonnable de les changer.

Les succès récents de la Prusse ont mis en faveur son système d'organisation qui jusqu'à ce jour, il faut bien le reconnaître, était moins apprécié.

Une armée considérable, un nombre de soldats disproportionné avec la population, passant peu de temps sous les drapeaux, se renouvelant sans cesse, voilà le principe que l'on recommande et qui fait fortune aujourd'hui. Que tous les jeunes gens de vingt ans servent sans exception[1] pendant trois ans et composent l'armée active, ayant

[1] En Prusse, les exceptions existent de fait, sinon de droit ; seulement elles sont délivrées d'une manière assez arbitraire, comme dans les premiers temps de notre révolution. M. A. Cochut, dans un article remarquable, cite le fait suivant : « En « 1862, dit-il, sur 1000 jeunes gens examinés on a laissé de côté 124 absents, avec « ou sans permission ; une trentaine, dont les infirmités étaient visibles, ont été im- « médiatement congédiés ; 82 supposés de constitution faible ont été classés immé- « diatement dans la réserve ; pour 373 la décision a été ajournée à un an après une « deuxième visite ; bref 116 conscrits ont été déclarés aptes au service, et 105 seu- « lement ont été versés de suite dans les corps de l'armée soldée. » Telle est la prétendue universalité du service prussien.

ses cadres, sa constitution permanente. Puis, qu'ils passent dans la réserve du premier ban, où ils resteront pendant trois années encore, mais seulement pour faire de grands exercices, à des époques déterminées. Cette réserve du premier ban aura ses cadres distincts; elle sera composée de bataillons correspondants aux bataillons de ligne et présentera l'organisation complète d'une deuxième armée commandée par des officiers retraités; l'armement, l'équipement seront emmagasinés dans chaque centre assigné à chaque corps. Enfin la réserve du deuxième ban dans laquelle on passera en sortant de la réserve du premier ban n'aura ni organisation militaire, ni armement, ni équipement. Telles sont les institutions de la Prusse, que l'on offre comme modèle. Elles se résument ainsi : courte durée du service dans l'armée active; organisation d'une réserve comme armée séparée.

Depuis soixante ans, bien des hommes de guerre et des hommes d'État ont délibéré en France sur ces graves questions. Aucun n'a jamais accepté ni l'un ni l'autre de ces deux principes. Tous ont repoussé constamment les projets qui constituaient deux espèces de cadres, deux espèces d'armées; tous ont voulu que la réserve fût simplement le complément de l'armée active dont elle remplit au besoin les rangs. Cette organisation de corps spéciaux leur a toujours, et à bon droit, paru dangereuse, parce qu'il faut de l'unité dans l'armée.

Enfin, tous ont demandé une durée de service actif de plus de trois ans.

N'envions pas à la Prusse ses institutions qui, peut-être, conviennent à la situation de ce pays au centre des grands États de l'Europe; qui peut-être sont aujourd'hui accommodées à ses mœurs et aux goûts de sa population, mais qui ne nous conviennent point et qu'il ne serait pas facile d'acclimater chez nous. Chaque peuple a son génie propre sur lequel ses institutions doivent se modeler; chaque pays a ses besoins, sa forme de gouvernement, son esprit, sa situation particulière. Nous sommes une vieille nation; gardons nos vieux principes comme la Prusse garde les siens, et par la même raison, parce que nous y sommes faits.

En les gardant, ne négligeons pas de suivre d'un œil attentif le mouvement des effectifs des armées européennes qui vont sans cesse grandissant depuis soixante années. Ce mouvement ne paraît pas près de s'arrêter. Avant la révolution de 1789, l'armée française comptait 170,000 hommes. Sous l'Empire elle était de 400,000 hommes environ, mais nous étions alors en guerre avec toute l'Europe. Sous la Restauration, le pied de paix oscillait entre 250,000 et 280,000 hommes; le pied de guerre était fixé à 400,000 hommes. Sous le gouvernement

de Juillet, le pied de paix flottait entre 350,000 et 380,000 hommes (il est vrai que nous avions l'Algérie à conquérir et à garder), et le pied de guerre était évalué à 500,000. Sous le gouvernement actuel, le pied de paix est de 400,000 hommes; le pied de guerre de 600,000, et on sent le besoin de l'augmenter. Ce mouvement ascendant des effectifs se remarque partout, jusqu'en Angleterre où, depuis dix ans, les milices ont été accrues dans des proportions considérables. Ainsi, dans notre vieille Europe où les progrès de la civilisation ont multiplié les relations et les échanges, au milieu du développement inouï des arts, des sciences, de la prospérité due à la paix, il y a beaucoup plus de soldats qu'il n'y en a jamais eu dans l'Europe ancienne et barbare.

Ce n'est pas pur caprice de prince, pure fantaisie, et pour jouer, comme on dit, aux soldats. Les gouvernements européens ont de grandes armées, parce que la force des choses les y contraint. Pourquoi, dit-on, ces armements? N'est-il pas insensé d'augmenter ses forces puisque immédiatement chaque État voisin en fait autant et que l'équilibre momentanément troublé se rétablit? Il y a toujours eu, et il y aura de tous temps un maître des effectifs dans le monde. Il s'est appelé tour à tour Louis XIV, Frédéric le Grand, Napoléon; il a réuni dans ses mains de grandes armées pour conserver son ascendant ou ses conquêtes, et par cela même il a imposé à tous l'obligation d'en faire autant. Pour ne pas être pris au dépourvu, les peuples voisins ont bien été forcés d'accroître leurs armements. Voilà la véritable cause de l'augmentation des effectifs.

Sans remonter plus loin que le cours des cinquante dernières années qui viennent de s'écouler, la France, isolée dans le monde par suite de ses malheurs et de ses fautes, après avoir effrayé l'Europe, contenue par elle, a dû se tenir en garde contre des forces qui, en la surveillant, la menaçaient. De part et d'autre il y avait des ombrages, des défiances. De grandes armées nous enveloppaient; il fallait, au risque de la plus insigne imprudence, mettre sur pied des troupes qui pussent au besoin leur tenir tête. Depuis, d'autres circonstances sont survenues et ont changé la face des choses. La coalition s'est dissoute; mais des conflits ont éclaté un peu partout, en Russie, en Italie, en Allemagne; au milieu de ces conflits les effectifs ne pouvaient descendre. Ils ont grossi encore. Où s'arrêtera-t-on! Nul ne peut le prévoir.

VII

Les besoins de la guerre, si elle s'engage, seront immenses, mais ils sont inconnus.

Tout ce que l'on peut dire d'une manière générale, c'est qu'on doit mettre ses forces en rapport avec sa situation politique, telle que les événements l'ont faite, et avec les forces des États voisins. Or, il serait puéril de ne pas s'avouer que la situation de la France n'est plus ce qu'elle était. Nous n'avons plus la même sécurité sur nos frontières, la même liberté de mouvements ; tout le monde le sait, le voit, le croit. Notre état militaire a donc besoin d'être augmenté, si l'on veut que nous jouions en Europe le rôle auquel nous sommes habitués depuis longues années. Le gouvernement le reconnaît par cela même qu'il présente le projet de loi que nous examinons.

D'où vient cette situation? D'un seul fait. Il y a longtemps que l'Allemagne s'agitait en vue de son unité, et que des causes diverses, les unes cachées, les autres patentes tendaient à amener ce résultat. Aujourd'hui l'unité est faite, et faite par les mains de la Prusse qui, le lendemain de sa victoire, a imposé partout ses institutions, à l'aide desquelles, comme nous l'avons vu, on lève et l'on met en ligne de nombreux bataillons. Nous avons donc sur nos frontières un État qui, dit-on, peut en quelques jours étendre devant nous 500,000 hommes en ligne.

Nous sommes convaincu que tous les gouvernements et tous les souverains veulent la paix, sans excepter ceux qui ont le plus l'air aujourd'hui de vouloir la guerre. Mais d'abord l'opinion des souverains peut changer ; des susceptibilités peuvent naître, s'éveiller ; ensuite, les questions de paix et de guerre peuvent échapper aux mains des gouvernements, des hommes d'État et des diplomates, pour tomber dans les mains des peuples, et alors ces questions se résoudront au gré des emportements du jour, des passions et des rivalités nationales. Quand on voit l'impulsion si témérairement donnée au mouvement populaire de l'Allemagne depuis quelques mois, il est permis de ne pas être complétement rassuré sur la durée de la paix.

La France peut accepter, sans trouble, la pensée d'une lutte contre les États allemands, si cette lutte devient nécessaire. Elle l'attendra, nous l'espérons du moins, sans en prendre l'initiative; et, dans l'état actuel de ses forces, elle peut, sans accroître ses ressources militaires, la soutenir. Mais il faut tout prévoir. Les ques-

tions d'équilibre, qui au fond s'agiteront dans ce débat, sont celles de l'Europe entière, et quelques-unes des nations de l'Europe pourront bien être tentées de se mêler de la partie. Nous devons nous mettre en état de soutenir, si notre honneur ou un grand intérêt politique le commandent, la lutte contre deux grandes nations réunies. Nous l'avons fait plus d'une fois ; nous le ferons encore au besoin, sans nous dissimuler qu'aujourd'hui, comme en tout temps, c'est une rude entreprise, et que pour y réussir, il faut être unis, prévoyants, aidés par le cours des événements et par la fortune.

Faut-il, en vue d'une telle éventualité, demander à la loi du recrutement les forces qui seraient alors nécessaires? Personne ne l'a jamais pensé. Un pareil état militaire, organisé pour des circonstances si exceptionnelles, qu'il est sage de prévoir, mais qui peut-être ne se réaliseront jamais, fatiguerait le pays, et serait à la longue une cause d'affaiblissement et d'appauvrissement pour la population. On doit toujours distinguer deux pieds de guerre ; le premier, celui où la France serait en lutte avec une seule des grandes puissances de l'Europe ; le deuxième, celui où la France accepterait la lutte avec deux États unis contre elle. La loi est faite, l'armée est constituée de manière à pourvoir d'une manière permanente au premier de ces deux besoins ; des mesures exceptionnelles, arrêtées à l'avance et mûrement réfléchies, mais appliquées seulement à l'heure où les circonstances l'exigent, sont faites et destinées à pourvoir au second.

VIII

Dans l'un comme dans l'autre cas, il nous sera permis de le dire, le premier intérêt de l'armée ce sont de bons cadres, assez larges et assez élastiques pour contenir 400,000 hommes sur le pied de paix, 600,000 hommes au moins sur le premier pied de guerre. Ces cadres existaient il y a un an à peine; ils ont été, par une mesure regrettable, réduits. Avant tout, il faut les rétablir, les reconstituer, et ne plus y toucher, car rien de plus fâcheux que la mobilité des cadres ! On ne sait pas assez combien les corps nouveaux se forment lentement et restent longtemps faibles ; rien n'est plus déplorable que de manier et remanier les éléments fixes de l'armée qui doivent donner de la cohésion et de la consistance aux éléments mobiles; et pour cela il faut qu'ils en aient; il ne peuvent donner ce qui leur manque.

Si l'on veut, en outre, rendre à nos lois militaires toute leur effi-

cacité, il est urgent de rapporter purement et simplement la loi de 1855; de laisser la faculté aux familles d'échanger entre elles homme pour homme, sans que l'État s'en mêle en aucune façon. La loi de 1855 est jugée et condamnée par le rédacteur même de l'exposé des motifs du gouvernement, M. le général Allard. Il dit, en effet : « Dans l'hypothèse d'une grande guerre, le seul parti à pren- « dre serait peut-être de supprimer la faculté d'exonération et de ré- « tablir le remplacement. » Or, qu'est-ce qu'une institution militaire qui ne peut fonctionner qu'en temps de paix ? Est-ce que les lois militaires sont faites pour la paix? Si elles sont inapplicables à la guerre, à quoi servent-elles? On dit que *peut-être* la loi d'exonération sera alors rapportée. On sait à quoi s'en tenir. Il est bien certain que, lorsque les libérations seront suspendues, lorsque tous les jeunes gens de vingt ans seront partis, on ne trouvera plus assez de remplaçants pour suffire aux besoins de l'exonération qui doublent et triplent alors. La matière recrutable fera défaut; le déficit dans les remplacements entraînera, dans les contingents, des déficits impossibles à combler, et cela au moment où l'armée sera peut-être sur le territoire ennemi, et peut-être même aux prises avec l'ennemi, c'est-à-dire au moment où l'on aura le plus besoin de soldats! Ah! certes alors il faudra suspendre bon gré mal gré le droit d'exonération, mais il sera bien tard!

Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'une telle loi n'est pas une loi militaire, mais une loi fiscale qui expose l'État à avoir ses coffres pleins et ses cadres vides! triste condition quand les bras sont rares et que l'on ne sait comment s'en procurer ! L'argent ne manque jamais chez une nation comme la nôtre; on a bien des moyens d'en trouver lorsque l'intérêt public commande et justifie l'appel soit de nouveaux impôts, soit de nouveaux emprunts ; mais quant aux hommes, ils manquent trop souvent à la guerre, et il n'y a qu'un seul moyen d'en avoir, la levée des contingents, sans déficits et sans pertes ; il ne faut donc pas souffrir que cette ressource unique fasse défaut à la défense du pays le jour où il sera nécessaire d'y recourir.

Ces deux observations faites, examinons quels sont les besoins de l'effectif du premier pied de guerre et quels sont les moyens de le réaliser.

La durée du service, restreinte à sept ans, avec des contingents de 100,000 hommes, donne, dit M. le rapporteur du projet de loi présenté par le gouvernement, un effectif de 620,000 hommes. Il en retranche, à bon droit, les non combattants, les déficits permanents des corps qui s'élèvent à 80,000 hommes ; il en retranche également les troupes destinées à la défense de l'Algérie, soit environ 60,000

hommes, et les dépôts, que l'on peut évaluer à 130,000 hommes; ces déductions s'élèvent à 270,000 hommes et laisseraient disponibles pour le combat 350,000 hommes environ. Le rapporteur n'en compte que 300,000.

On pourrait contester ce chiffre; mais lors même que l'armée pourrait mettre en ligne 350,000 combattants au lieu de 300,000, après avoir assuré ses dépôts, la garde de ses frontières et de l'Algérie, il est vrai, il a été reconnu vrai de tout temps que cet effectif de 350,000 hommes serait insuffisant comme premier pied de guerre par suite des accroissements qu'ont reçus les armées voisines. Les événements militaires de 1866 ont mis cette vérité en pleine évidence. L'Autriche, en effet, avait dans sa dernière campagne plus de 400,000 hommes sur pied, tant en Bohême qu'en Italie. La Prusse en avait, dit-on, 500,000, et elle ne tenait pas alors, comme aujourd'hui, dans ses mains les forces de la Bavière, du Hanovre, du Wurtemberg, de Bade, de la Hesse. Il est donc opportun de revenir à l'opinion qui avait prévalu dans les chambres en 1828, en 1841 et 1842. Et maintenant que la population est habituée à des contingents de 100,000 hommes, en continuant à lever ces contingents et en supposant que la durée du service soit portée à huit ans au lieu de sept, c'est-à-dire que l'on incorpore dans l'armée actuelle un nouveau contingent de 100,000 hommes, ce contingent, déduction faite de la marine et des dispensés, donnera pour l'armée de terre 80,000 hommes de plus.

L'effectif actuel étant de 620,000 hommes, avec ce supplément de 80,000, on approchera du chiffre de 700,000 hommes, qui donnera 440,000 combattants, et même plus si le dernier contingent est, comme il arrive toujours en temps de guerre, de 140,000 hommes au lieu de 100,000, c'est-à-dire s'il est plus fort que les autres de 35,000, déduction faite des pertes. Huit ans de service, des appels de 100,000 hommes pendant sept ans, un appel de 140,000 hommes pendant l'année de guerre, donneront incontestablement plus de 700,000 hommes et de 450,000 combattants.

On obtiendrait le même résultat avec neuf contingents de 90,000 hommes.

De quelque façon qu'on lève cet effectif, il représente une force considérable. L'effet d'un tel levier dépendra de la manière dont on l'aura façonné et de la main qui le dirigera. Jamais, si ce n'est en 1812, l'empereur Napoléon n'a eu 400,000 combattants sous ses drapeaux, quand il a passé le Rhin, dans les luttes gigantesques engagées par lui soit contre la Russie, la Prusse et l'Angleterre réunies, soit contre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche. Il est vrai que les forces de la

coalition n'étaient pas à cette époque ce qu'elles sont devenues depuis, et que nous n'avons plus à notre tête le grand capitaine qui alors nous dirigeait. Voilà pourquoi huit ans de service et 100,000 hommes par chaque contingent sont aujourd'hui nécessaires, mais suffisants pour les besoins du premier pied de guerre.

S'il s'agit de pourvoir aux éventualités d'une lutte entreprise sur une plus grande échelle, contre une coalition de deux puissances, cette force de 700,000 hommes, si considérable qu'elle soit, peut devenir insuffisante; il faut aviser alors aux moyens de réunir un plus grand nombre de soldats.

L'appel de la garde nationale mobile, c'est-à-dire la levée en masse, doit être réservé pour les cas où la patrie est en danger, lorsque le sol est envahi, lorsque tout le monde s'arme et part pour le défendre. La garde nationale mobile n'est pas une auxiliaire de l'armée permanente; c'est le pays lui-même qui tout entier se bat. Son organisation ne peut pas se rattacher à la loi du recrutement. Cette mesure rentre dans la catégorie des moyens exceptionnels que le salut public commande et fait accepter quand ils sont indispensables. La mise en mouvement de telles masses ne se conçoit que si l'ennemi marche sur la capitale, ou si une coalition de l'Europe entière se lève contre la France.

Nous ne nous plaçons pas en présence de ce danger extrême; nous supposons qu'il soit nécessaire de rassembler une force supérieure à 700,000 hommes, mais inférieure à 1,200,000 que la garde nationale mobilisée donnerait; enfin, nous voulons pourvoir aux besoins d'une lutte qui dure, se continue et pour laquelle il ne convient pas d'épuiser dès le premier jour toutes ses ressources. Dans ce cas, le meilleur parti à prendre serait de revenir au principe de la loi de l'an VI, loi parfaitement juste, efficace, acceptée par le bon sens et le patriotisme de la nation, et qui, dans les dernières années de la république, a rendu de grands services. Chaque appel de 100,000 hommes laisse dans leurs foyers 60,000 hommes valides que les chances du tirage au sort ont libérés du service en temps de paix. En temps de guerre, la loi de l'an VI les reprenait; elle puisait à cette source, c'est-à-dire parmi les jeunes gens célibataires, âgés de vingt à vingt-cinq ans. Cinq classes de 60,000 hommes valides font 300,000 hommes, ce qui donne, déduction faite des pertes, 250,000 hommes avec lesquels on peut remplir les vides que la guerre aurait faits ou porter, au début des opérations, l'effectif armé à 950,000 hommes, soit environ 700,000 combattants. La France n'a rien à craindre, quelles que soient les éventualités, derrière un tel rempart. Et ce sacrifice, s'il ne pèse pas d'une manière permanente, mais d'une

manière accidentelle sur la population, s'il est justifié par le danger, la grandeur de la lutte, ne rencontrera, nous en sommes convaincu, aucune résistance.

Ainsi, les mesures commandées par la situation présente peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Compléter les cadres.

2° Rapporter la loi de 1855 ; rendre le remplacement indépendant de l'État.

3° Maintenir intacts les principes de la loi de 1832, mais en portant à huit ans la durée du service pour un contingent de 100,000 hommes.

4° Enfin, et pour une grande guerre, accroître les ressources du recrutement en levant les jeunes gens libérés par le tirage au sort, célibataires et âgés de vingt à vingt-cinq ans.

CHARLES DOUNIOL.

VOYAGE

A TRAVERS L'EXPOSITION UNIVERSELLE

NOTES D'UN TOURISTE

L'Exposition universelle s'est ouverte, avec une exactitude militaire, le 1er avril, à deux heures de l'après-midi. Le *Moniteur*, qui veille soigneusement sur ses traditions d'infaillibilité, n'a pas voulu en avoir le démenti, mais tout le zèle officiel n'a pu détourner l'influence maligne d'une date renommée pour ses mystifications. Le spectre moqueur du 1er avril semblait guider le cortége à travers ces montagnes de colis, ces longues files de vitrines encore vides, ces décors de cloisons nues et de toiles d'emballage. C'est lui qui, en culotte et en habit brodé, l'épée au flanc et le claque sous le bras, grave comme un fonctionnaire en exercice, a ouvert la porte à deux battants, et quand le public est accouru, haletant de curiosité, il s'est aperçu qu'il n'y avait rien derrière.

Le point essentiel n'est pas d'ouvrir une porte, mais de tenir la maison prête pour recevoir ses invités. Cette inauguration de ce qui n'existe pas encore, cette irruption de la foule en plein chantier, alors que le monde promis demeure à l'état de chaos, que le palais et le parc, malgré le prodigieux effort de la dernière heure, restent en proie aux maçons, aux badigeonneurs, aux menuisiers, aux portefaix, que les moyens de transport manquent et que les voies de communication même ne sont pas achevées, produisent une sensation bizarre par le contraste entre la grandeur de l'ensemble et la mesquinerie des détails dont on devient forcément le témoin. L'Exposition universelle méritait de nous apparaître autrement que

sous l'aspect d'un charretier embourbé qui jure en fouettant ses chevaux, d'une armée de peintres en bâtiment coiffés du bonnet de papier sur l'oreille et fredonnant la *Belle Hélène*, ou de gâcheurs de plâtre qui se disputent en appliquant une mince couche de ciment sur la frêle carcasse de bois, chargée le lendemain, grâce au décorateur, de figurer un palais de marbre et d'or. Chamfort a dit : « On court les risques du dégoût en voyant comment l'administration, la justice et la cuisine se préparent. » La vérité est qu'il ne faut jamais voir de trop près les préparatifs d'une œuvre sur laquelle on tient à garder toutes ses illusions, et que rien n'est plus propre que la coulisse à vous désenchanter du spectacle.

Figurez-vous un directeur de théâtre qui, trop pressé d'exploiter le futur succès de sa grande pièce et d'encaisser la recette, lèverait le rideau sur une répétition du drame, pendant que les machinistes placent leurs *trucs*, que les décorateurs peignent leurs forêts, que les garçons rangent les meubles empilés sur la scène, que la jeune première met son rouge, étudie ses effets et répète ses larmes! Voilà justement ce qu'a fait la Commission impériale en ouvrant définitivement l'Exposition le 1er avril, après l'avoir déjà provisoirement ouverte deux mois auparavant, comme pour nous donner une idée de la tour de Babel pendant la confusion des langues.

Si l'exactitude est la politesse des rois, et des empereurs, ce n'est pas, à ce qu'il paraît, celle des exposants. Ils ont, eux aussi, leur tradition, qui consiste à n'être jamais prêts pour l'époque fixée. Le bon ton, là comme au spectacle et dans le monde, c'est de se faire un peu attendre, et il serait presque ridicule d'arriver de bonne heure. Au dernier moment, tout s'ébranle à la fois, et les quatre points cardinaux se réunissent en un commun effort pour engloutir la commission, ses employés et ses ouvriers, sous l'avalanche de leurs envois. C'est l'usage invariable, et il sera difficile de le changer.

Est-ce à cause de ces innombrables lacunes; est-ce à cause de l'incertitude et du malaise de la situation, que la cérémonie d'ouverture s'est faite avec si peu d'apparat? N'a-t-on pas été heureux de saisir le plus naturel des prétextes pour fuir l'éclat embarrassant d'un discours et la nécessité d'une déclaration solennelle, solennellement attendue, dont le sens était indiqué par la nature même de la cérémonie, mais dont les pacifiques métaphores pouvaient recevoir de la première dépêche télégraphique un injurieux démenti? Tout s'est borné à une promenade de l'empereur et de l'impératrice, à un va-et-vient du cortége officiel, à la présentation de quelques commissaires. La seule pompe qu'on ait déployée est ce luxe de sergents de ville et de gardes municipaux qui fait le premier et le plus invariable ornement de toutes nos fêtes publiques. Le zèle avec lequel on empêchait

la foule de circuler aux alentours du monument ne laissait rien à désirer; l'importance de la cérémonie s'attestait par le nombre et la sévérité des consignes, et le soin minutieux qu'on avait mis à parquer chaque catégorie d'invités dans une salle du palais, témoignait de l'influence toujours prépondérante en France de l'esprit bureaucratique et militaire, et de ce sage amour de la discipline et de la réglementation qui devrait nous valoir l'estime des Prussiens.

Quelle différence entre cette mesquine préface d'une œuvre éclatante, cette ouverture faite à la dérobée et comme à huis clos, et celle de l'Exposition universelle de 1855! Le contraste est plus frappant encore si l'on prend pour point de comparaison cette grande Exposition de Londres, où, sous la voûte de cristal qui abritait les gigantesques chênes de Hyde-Park, comme les fleurs d'une serre, devant le trône de la reine, entourée de l'imposant cortége des hauts dignitaires de la couronne, des ministres et des ambassadeurs, l'archevêque primat d'Angleterre bénit solennellement le Palais, et l'*Alleluia* de Haëndel, répété par de puissantes masses chorales que soutenaient des milliers d'instruments, remplit la vaste enceinte des flots de sa religieuse harmonie.

Peut-être eût-il mieux valu se résoudre franchement à un retard d'un mois. Au lieu d'un cadre presque vide, nous aurions eu le tableau, et le printemps n'eût pas manqué à la fête. Comme Louis XIV, dont on ne tirait les rideaux que lorsqu'il s'était lui-même coiffé de la majestueuse perruque à triple marteau, l'Exposition ne se fût montrée à ses courtisans que dans le complet rayonnement de sa splendeur, et parée de tous les atours de la royauté. Il est fâcheux sans doute de manquer à sa parole; mais, puisqu'on ne pouvait éviter ce mécompte, il était plus simple et plus loyal d'en faire l'aveu, sans vouloir garder aux dépens du public l'apparence d'un mérite usurpé. Qu'on réfléchisse au désappointement des milliers d'étrangers accourus déjà sur la foi du *Moniteur;* qu'on songe à tant de dupes, dont nous-mêmes sommes dès maintenant les victimes. Si l'on ne voulait à aucun prix d'un délai qui n'eût fait que fournir un nouveau prétexte à la paresse et à l'incurie des retardataires les plus obstinés, et si l'on sentait le besoin d'ouvrir avec l'humilité séante cette fête de la Paix, au moment où s'avançait dans l'ombre le fantôme menaçant de la guerre, rien n'empêchait du moins de convoquer l'Église à une solennité dont sa présence aurait suffi pour relever le caractère et la signification. L'archevêque de Paris n'eût pas été plus déplacé au Champ de Mars que l'archevêque de Cantorbéry au Palais de cristal, et c'était un grand spectacle à donner au monde que cette bénédiction de la matière domptée et soumise par l'esprit, cette consécration de toutes les forces de la terre

et de tous les produits des éléments, de toutes les œuvres de l'intelligence et de la main de l'homme. Il ne paraît pas qu'on y ait songé. Peut-être a-t-on craint de porter atteinte à la liberté des cultes, ou à la liberté de penser. Peut-être aussi, car la sagesse politique consiste à tout prévoir, a-t-on redouté une interpellation de M. Havin, le représentant de Voltaire.

I

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL. — LE PARC.

Je n'ai point à rappeler ici les considérations qui déterminèrent le choix du Champ de Mars pour l'emplacement de l'Exposition universelle. Jamais poëte n'eût pu rêver une plus belle antithèse que celle-là. Le Champ de Mars devenait le champ de paix; on purifiait les lieux belliqueux où se sont préparées tant de luttes meurtrières, en les ouvrant aux batailles courtoises de l'industrie et aux triomphes souriants de la civilisation; en y organisant, sous les yeux du monde, le plus grand tournoi pacifique qui se soit jamais vu. Là où jadis la fédération des provinces réunissait la France dans un immense élan d'enthousiasme, les trois continents venaient célébrer la fête solennelle de la fédération des peuples. Vous voyez d'ici le thème : il est fait à souhait pour la poésie, art des brillants mensonges, et Victor Hugo en eût tiré une ode en cinquante strophes sur le mode épique.

Un avenir très-prochain peut-être montrera la valeur de cette logique du lieu commun et la solidité d'un raisonnement qui ne repose que sur des images. Quoi qu'il en soit, le décret avait du moins l'avantage de mettre à la disposition des architectes un emplacement improductif et entièrement libre de près de quatre cent cinquante mille mètres, — avantage que pas une autre capitale sans doute ne pourra disputer à Paris. A ce point de vue, l'Exposition universelle s'assurait d'avance une supériorité rare et incontestable : elle a pu prendre ses coudées franches et se développer sans obstacles. En revenant, après un intervalle de près de soixante-dix ans, aux mêmes lieux où se fit la première exhibition de notre industrie nationale, elle y rentre avec des allures triomphantes que son humble aïeule n'eût guère su prévoir. L'Exposition de 1798, qui ne dura pas quinze jours, comprenait cent dix noms; celle de 1867, qui durera six mois, en a réuni quarante mille, recrutés partout, de la Chine au Maroc, du royaume de Bahama à la principauté de Liou-Kiou, et parmi lesquels figurent une douzaine de souverains, civilisés ou sauvages, de-

puis S. M. Napoléon III, qui expose un modèle de maison ouvrière, jusqu'à S. A. le bey de Tunis, qui envoie des passoires de couscoussou et des peaux de hyènes; depuis les Maharajahs de l'Inde et le vice-roi d'Égypte, qui sont représentés par les produits naturels ou artificiels de leurs pays, jusqu'à Charles XV, roi de Suède et de Norwége, qui figure dans le groupe des beaux-arts avec deux paysages; enfin, depuis le premier roi de Siam, qui se fait adorer à plat ventre par ses sujets, jusqu'à Kamehameha IV, roi de Honolulu, qui mangeait les siens, avant de traduire en langue hawaïenne les traités religieux des *ladys* anglicanes.

Dans l'état presque rudimentaire où se trouvait encore l'Exposition, lorsque j'ai pu, non l'examiner, mais la parcourir, on sent bien qu'il ne faut s'attendre à trouver ici que les notes d'un promeneur, les premières impressions de voyage d'un touriste. Quand même ils n'auraient pas échappé à mon attention, les détails techniques échapperaient à ma compétence : le temps et l'espace me sont trop strictement mesurés pour que je puisse m'arrêter partout, et je n'ai pas d'ailleurs la fatuité ridicule de vouloir embrasser en un ou deux articles ce monde dont je suis parvenu à grand'peine à aborder chaque province en quinze jours d'excursions assidues, et dont la seule nomenclature remplit deux volumes compactes, à double colonne, que les visiteuses seront réduites à faire porter par un commissionnaire ou un valet de chambre. Tout ce qu'il m'est permis de hasarder, c'est un coup d'œil sommaire, une excursion rapide à vol d'oiseau, ou de journaliste, car il faut que les journalistes aient des ailes, et, parfois, aillent plus vite encore que les oiseaux. Je vais ouvrir la porte et vous introduire, laissant à d'autres, plus savants et moins pressés, la tâche de vous expliquer catégoriquement ce que je dois me borner à vous montrer du doigt.

Pour embrasser dans son ensemble le Champ de Mars transformé, montons d'abord sur les hauteurs du Trocadéro, préparées par les soins infatigables de l'édilité parisienne comme une plate-forme d'accès facile, d'où le curieux peut dominer le spectacle.

On sait ce qu'était le Trocadéro, il y a un an. Une rangée de terrasses superposées et fuyant les unes derrière les autres, qui s'appuyaient à gauche sur Chaillot, à droite sur Passy, et faisaient à la Seine une bordure d'amphithéâtres presque majestueuse. Du haut de cet observatoire naturel, la vue s'étendait jusqu'aux coteaux de Meudon. Si le Trocadéro eût existé alors dans l'état où on l'a réduit, il est à croire qu'on aurait dépensé des millions pour l'exhausser ; mais comme il existait autrement, on a dépensé des millions pour l'aplanir. Cette butte innocente, qui avait le tort d'être antérieure à l'empire, a choqué l'esprit égalitaire de M. le baron Haussmann. Il

s'est dit : « Comme le bois de Boulogne, comme le parc de Monceaux, comme le Luxembourg, je veux que le Trocadéro date de moi ; il viendra jusque-là, et n'ira pas plus loin. » Et cet Annibal mêlé d'Attila s'est avancé à la conquête de la montagne avec son invincible armée de terrassiers ; il a fait jouer la pioche et le pic, il a donné au prince impérial, pour le dresser au spectacle de la guerre, ce qu'il appelait ingénieusement la fête de la poudre, et l'on a vu un soir dix-huit cents mines sauter à la fois, dispersant dans les airs les blocs de granit réduits en poussière. Dans son ardeur de nivellement, dans sa joie de trouver sous sa main tant de tombereaux de terre pour remblayer le Champ de Mars, M. le préfet de la Seine, emporté par la fièvre de l'action, comme un général qui s'oublie à la poursuite de l'ennemi, ne s'est aperçu qu'il avait dépassé le but qu'au moment où il croyait enfin l'atteindre. Sans se déconcerter de cette petite erreur de calcul, — il ne se trouble pas pour si peu, et l'habitude l'a depuis longtemps blasé sur ces légers mécomptes, qu'il endosse avec une modestie triomphale, — il s'est mis à rapporter une partie des terres enlevées et à refaire en sourdine les sommets détruits. C'est un écart de quelques centaines de mille francs peut-être. Bagatelle ! Les ressources de la préfecture de la Seine sont inépuisables, quoi qu'en puisse penser la Cour des comptes, et jamais l'œil indiscret de la Chambre ne vient profaner ses arcanes.

De ce travail en partie double, comme de cette mystérieuse alchimie du moyen âge qui combinait l'or et le mercure pour arriver à produire du charbon, est résulté le Trocadéro actuel, une taupinière chétive, aux maigres pentes gazonnées, aux allées larges et bordées de trottoirs, — car ce que M. Haussmann fait le mieux et le plus, ce sont les allées et les trottoirs, — soigneusement dépourvue « d'arbres et de tout ce qui pourrait gêner la vue, » suivant le programme tracé par une main auguste. Rien ne gêne, en effet, la vue qu'on pourrait avoir, seulement on ne voit plus rien.

Cette opération magnifique est portée pour trois millions sur le budget de l'État. C'est un peu cher, peut-être ; mais la gloire !

Donc montez par le grand escalier pavé d'intentions babyloniennes qui fait face au pont d'Iéna, « sur le versant des coteaux modérés, » comme disait M. Sainte-Beuve au temps où il était poëte et n'était pas sénateur ; puis regardez de l'autre côté de la Seine. Voici ce que vous apercevrez devant vous, en un panorama indécis, comme le point de vue qu'on pourrait prendre de la fenêtre d'un entresol. Un fouillis de hampes, de banderolles, d'oriflammes, de flèches, d'échafaudages, de colonnes, de cheminées à vapeur, de charpentes de bois et de fer ; un entassement confus de dômes, de minarets, de frontons, de statues,

de fontaines, de tours, de kiosques, de serres, de chalets, de pavillons, de pagodes ; un chaos de monuments et de bâtiments hybrides, de tous temps et de tous pays, de toutes formes et de toutes destinations, de tous styles et de toutes couleurs, qui envahissent jusqu'au lit de la Seine ; une accumulation de huttes et de villas, de baraques et de palais, jetés les uns sur les autres dans un désordre sans harmonie, rapprochés ou disjoints comme par l'effet d'un tremblement de terre ou le caprice d'un enfant qui éparpille au hasard sa boite de joujoux. On dirait une fête des Loges de dimensions colossales, installée par la ville de Paris pour l'amusement de l'univers. Du milieu de ce champ de foire jaillit, en guise de mât de cocagne, le phare à lumière électrique, et dans le fond, à peine visible, écrasé, noyé, anéanti comme un coquillage dans la mer, se dessinent vaguement les lignes fuyantes du vaste ellipse de fer et de tôle qui est le palais transitoire de l'Exposition universelle.

Maintenant franchissons le pont d'Iéna, et regardons de plus près.

Nous voici en face de la porte d'honneur et du promenoir, protégé, pendant la première semaine, par le *velum* de drap vert semé d'abeilles d'or, que la pluie et le vent ont mis bien vite hors d'usage. Là on s'est efforcé de donner à l'entrée du parc un caractère naïvement monumental, en élevant un décor de bois et de carton peint, enluminé comme la couverture d'un missel.

La grande avenue, large de vingt mètres, comme un boulevard, s'avance en ligne directe jusqu'au palais, qu'elle traverse dans sa longueur, pour se continuer de l'autre côté par l'avenue de l'École militaire. Elle est croisée à angle droit par une autre galerie un peu plus étroite. Le Champ de Mars se trouve ainsi divisé, comme la circonférence terrestre par le méridien et l'équateur, en quatre parties à peu près égales. Ces quatre parties ont reçu le nom de *quarts* et s'appellent, d'après les principales nations qui les occupent : le quart français, le quart belge, le quart allemand et le quart anglais. Ceci est un renseignement géographique qui a son utilité.

Malgré notre désir d'arriver le plus vite possible au palais, nous ne pouvons nous dispenser d'errer d'abord dans les méandres capricieuses de ce vaste parc, qui n'est que l'appendice de l'Exposition, mais qui pourrait bien en détourner le principal intérêt à son profit. Les distractions du parc seront un écueil pour la plupart des visiteurs. Il les entoure, dès leur entrée, d'un cercle de séductions que les stoïques seuls auront la force de fuir ; il leur tend au passage un piége enduit de miel, au fond duquel la foule roulera sans résistance. En voulant compléter la grande exhibition, il risque d'en dénaturer la physionomie, et d'être moins un enseignement qu'un jouet. Imaginé après coup, né du désir de retenir les visiteurs par

l'agrément des yeux et la variété du spectacle, de façon à éviter l'encombrement des départs simultanés, auxquels tous les moyens de locomotion ne suffiraient pas, et à prolonger jusqu'à la nuit la vie et l'animation de ce quartier lointain que la fermeture du palais aurait replongé chaque soir dans sa solitude, cet annexe, grâce à l'espace dont il disposait, a pris un développement prodigieux, et ouvert une libre carrière à toutes les fantaisies. Malgré nombre d'établissements utiles et sérieux, qui forment un véritable supplément à l'Exposition, le double caractère d'un bazar et d'une fête foraine y domine. D'une part, c'est un jardin public, destiné à faire concurrence au Château-Rouge et au Pré Catelan : il a un théâtre, qui donnera des représentations deux fois par jour, des bals et des concerts; on y tirera des loteries, on y lancera des ballons; les estaminets et les parades y abondent ; on y montre des chameaux blancs et des chevaux de l'Ukraine, dressés comme des chiens savants. D'autre part, c'est un caravansérail où tout le monde a été admis pour son argent, et où l'industrialisme essoufflé s'étudie à usurper l'attention par des artifices de mise en scène, par l'éclat des enseignes et les charlatanismes de boutique.

On ne se figure pas l'âpreté avec laquelle tous ces commerçants se sont disputé les moindres coins du Champ de Mars. Le délire de la spéculation s'est livré là à des orgies dont le public ne payera pas toujours la carte. Quels rêves de fortune, quels projets inouïs, que de folles espérances, et bientôt, hélas! combien de chutes piteuses du haut de ces calculs présomptueux dans les bas-fonds de la ruine? Quand on voit des industriels, frappés d'un transport au cerveau par cette épidémie de fièvre chaude que l'Exposition universelle a fait naître chez la moitié des Parisiens, au grand détriment de l'autre moitié, acheter à prix d'or la concession provisoire de quelques mètres du parc, y élever, comme s'ils devaient durer toujours, des bâtiments qu'il faudra démolir dans six mois, et les décorer de glaces, de lustres et de panneaux, de colonnades, de médaillons, de statues, de peintures et de dorures qui auront à peine le temps de sécher ; quand on voit un libraire payer plus de cinq cent mille francs le privilége d'en dépenser cinq cent mille autres pour imprimer le catalogue, et un limonadier donner cent cinquante mille francs pour partager avec une soixantaine de rivaux le droit de vendre de la bière, des sorbets et des côtelettes aux visiteurs, on est saisi d'une stupéfaction profonde. A la façon dont les cent mille francs se remuent à la pelle, ne se croirait-on pas dans la caverne d'Aladin ou dans celle d'Ali-Baba? Pourvu que, toujours comme dans les contes de fées, toutes ces pièces d'or ne se changent pas en feuilles sèches au moment du réveil !

La commission a fourni un dangereux aliment à cette contagion malsaine par la création du parc ; elle a surexcité des appétits déraisonnables et des illusions dont le réveil sera cruel, en établissant des monopoles qu'elle a mis à l'enchère, et il faut lui adresser résolûment le grave reproche d'avoir contribué à rapetisser le caractère d'une grande manifestation nationale en lui donnant, ou en lui laissant prendre, ce cachet de bazar et de marché, cette couleur mercantile et, par suite, ce côté amusant et frivole dont la foule l'absoudra aisément, je le reconnais, et qui fera le succès, sinon la gloire de l'Exposition de 1867, mais qui restera comme son vice essentiel. On peut jurer, sans trop se compromettre, que l'envie de tirer un parti avantageux des trois cent mille mètres de terrain qui demeuraient disponibles après la construction du palais, n'a pas moins pesé dans la balance de sa décision que le désir de créer un dérivatif à la foule et de diviser le flot en l'éparpillant. Ceci est le prétexte ou, si l'on veut, la cause accessoire; la vraie raison a été d'augmenter les recettes, d'abord en vendant fort cher aux intéressés le droit de s'établir dans l'enceinte du Champ de Mars, puis en attirant une plus grande foule par l'attrait facile et banal d'une exposition de curiosités.

Et la commission a si bien cédé à cet entraînement que le parc a fini par n'être plus un parc, et que, malgré ses efforts, M. Alphand, envahi, débordé, acculé sur presque tous les points, a pu garder à peine assez de place pour dessiner çà et là quelques pelouses, semer quelques fleurs, ouvrir quelques perspectives, et dessiner le cours du ruisseau qui va s'enrouler en lac autour du phare.

Beaucoup d'autres mesures portent le même cachet et trahissent la même préoccupation, depuis cette singulière exploitation de la curiosité publique, mise d'abord en coupe réglée avant l'ouverture, puis surexcitée par les tarifs exorbitants de la première semaine, jusqu'à ces priviléges vendus en gros à des prix énormes, pour être revendus plus cher en détail par le concessionnaire. Tout est affermé et monopolisé : le livret, la photographie, l'affichage, les chaises, le vestiaire. On paye partout et pour tout : tant pour le palais et pour le parc, tant pour le jardin réservé, tant pour l'exposition agricole. On paye pour le musée de Boulak; on paye pour le temple mexicain ; on paye pour l'exposition d'art religieux. J'insiste sur ce point, parce qu'il est significatif, et qu'il constitue tout un système dont souffre la dignité de l'Exposition. Il faut savoir choisir ses économies : on en eût fait une excellente et mettant de côté les millions engloutis par le désastreux remaniement du Trocadéro, et qui seraient venus fort à point pour épargner celle-là. C'est en ne se montrant pas prodigue hors de propos qu'on se donne les moyens d'être

généreux au besoin, mais nous avons appris une fois de plus que la prodigalité n'a rien de commun avec la générosité.

Les monuments de tout genre qui bordent la grande avenue, et que laissent apercevoir à droite et à gauche les perspectives ménagées par M. Alphand, résument de la façon la plus frappante ce qu'il y a d'incohérent, de décousu, de fantasque, dans cet ensemble décoratif où l'on semble avoir vidé pêle-mêle tous les tableaux d'une féerie gigantesque. On y voit se dérouler au hasard, sans aucune transition, sans aucune nuance intermédiaire, moulins à vent aux grandes ailes ou à double cylindre pour l'exhaussement des eaux et l'irrigation des prairies, fontaines, pavillons grecs, persans et indiens, statues dans le goût moderne, église gothique, kiosques, chalets, boulangerie modèle, carillon, serres aériennes qui laissent passer la lumière à travers leurs murailles de cristal brodées d'un fin réseau de fer, temples protestants ornés de *gentlemen* au doux sourire qui vous distribuent d'un geste affable des Bibles coupées en petites tranches, cercle, théâtre et maisons ouvrières. Au bout de l'avenue, la tente impériale, construction d'un style indéfinissable, d'un éclat somptueux et d'un grand luxe, sinon d'un grand goût, fait face au cottage du prince de Galles, bâtiment hybride et lourdement complexe, d'une fantaisie bizarre, exhalant une odeur de spleen, et qu'on a justement comparé à une carte d'échantillons. Ici c'est la ville Noire, avec ses hangars, ses machines en mouvement; ses usines, ses laboratoires et ses cheminées à vapeur que couronne un panache de fumée; là c'est le jardin d'Armide, avec ses eaux fraîches, ses pelouses, ses grottes et ses spectacles, élevés à toutes les variétés du dieu Plaisir. L'utile y coudoie l'inutile, le laid y confine au beau, le réalisme au rêve, le grandiose à la platitude et la masure au palais. Les hideux baraquements en planches abruptes où sont emmagasinés les colis servent de vestibules aux Alhambras fantasmagoriques, et l'on passe sans transition du château merveilleux à la boutique à treize sous. Cet indéfinissable tohu-bohu fait presque simultanément défiler sous nos yeux ce que l'industrie a de plus sérieux, ce que l'art a de plus charmant, côte à côte avec ce que la recherche de l'amusant a de plus futile ou même de plus ridicule.

Mais en laissant de côté tous ces enfantillages, et sans nous arrêter non plus aux entreprises des spéculateurs qui n'ont vu dans l'Exposition qu'un moyen tapageur de publicité et une bonne affaire, il reste beaucoup à regarder, beaucoup à apprendre, beaucoup même à admirer dans le parc. Passons devant les tours en ruines, les montagnes artificielles, les cascades et les fabriques de stalactites, et allons droit aux monuments qui reproduisent les

chefs-d'œuvre architecturaux de toutes les parties du monde, qui nous offrent un spécimen fidèle et sérieux de l'art exotique, ou le tableau des mœurs, des usages, de la vie pratique et journalière des différents peuples. Touristes du Champ de Mars, on a pris soin de disposer pour vous, sur un espace que vous pouvez à la rigueur parcourir en deux après-dîner, une synthèse de l'univers entier.

Nous allons faire rapidement le tour du parc, en partant du côté gauche de la grande avenue, et en laissant derrière nous les lourds établissements hydrauliques du bord de la Seine, bains, machines marines, société de sauvetage, appareils de plongeurs, navigation de plaisance, car les canotiers parisiens ont voulu contribuer aux plaisirs des visiteurs de l'Exposition, et rien ne manquera aux spectacles du Champ de Mars, pas même les régates.

Nous sommes dans le domaine français : il est occupé presque tout entier par les expositions de l'industrie privée, parmi lesquelles le pavillon persan de la photo-sculpture, le palais grec d'un photographe qui s'est logé comme un roi de tragédie, et le théâtre international, dont le directeur entreprend le drame, le vaudeville, l'opéra, la féerie, le ballet, la chansonnette et généralement tout ce qui concerne son état, sauf la tragédie. Arrêtons-nous toutefois un moment à la modeste chapelle gothique, où l'on a organisé une exposition d'art religieux et d'objets relatifs au culte. Vitraux peints, chaires en bois sculpté, bénitiers et fonts baptismaux, autels de toutes les époques et de tous les styles, retables, tabernacles, châsses, lampes, vases sacrés, statues et groupes en marbre, en pierre, en cire, en stuc, en bois doré et colorié, saints sépulcres, tombeaux à personnages, chemins de croix parcourant toutes les variétés et tous les degrés du talent, de la dimension et de la matière, depuis le carton-pâte jusqu'au bronze, orgues et harmoniums, ornements sacerdotaux disposés sous des vitrines, pupitres, balustrades, dallages et mosaïques, que sais-je encore? on y a tout réuni et ce vaste ensemble, d'un effet luxueux, qui flatte l'œil plus que le goût, est disposé de manière à former la décoration d'une église en même temps qu'il constitue un musée.

Lorsque les premières assises de cette chapelle commencèrent à se dessiner, elle attira l'attention et les commentaires des nouvellistes. L'idée, répandue par la création du parc, que l'Exposition universelle n'était rien autre chose qu'un immense établissement de plaisir, avait déjà fait de tels progrès, que les chroniqueurs et les correspondants se trouvèrent tout naturellement conduits à mettre sur le même pied l'église catholique, le temple protestant et la mosquée turque, en les considérant à titre égal comme des épisodes détachés du grand spectacle offert à la curiosité du monde. Par une naïveté mon-

strueuse, dont il faut rire pour n'être point tenté d'en pleurer, et qui marque bien à quel niveau peut descendre je ne dis pas seulement le sens religieux, mais le sens moral, par la fréquentation exclusive du turf, des cafés, des boulevards et des coulisses, des gens d'esprit s'imaginèrent que c'était là une prévenance délicate de la commission pour ménager la vue des offices catholiques, célébrés dans toute leur pompe, aux Turcs, aux Égyptiens, et à Sa Majesté Pepel, roi de Bonny, prochainement attendue, et qui ne connaît jusqu'à présent nos prêtres que pour en avoir mangé. On devait y dire la messe tous les jours et la chanter en musique les dimanches, avec la croix et la bannière, en même temps que, dans le temple voisin, des pasteurs, choisis tour à tour parmi ceux qui croient en Jésus-Christ et ceux qui n'y croient pas, afin de satisfaire tous les goûts, annonceraient la parole de Dieu, et qu'à cinquante pas de là, on pourrait écouter l'appel du muezzin convoquant les fidèles à la prière, et l'iman lisant à haute voix, du haut du *Miraber*, les versets du Coran. Pourvu qu'il se joignît à la mosquée une pagode, comme on l'espérait, le public aurait ainsi sous les yeux les échantillons réunis de tous les grands cultes de l'univers, et pourrait se livrer à cette étude comparée des religions dont M. Renan a fait le besoin des esprits cultivés.

Je n'oserais même répondre que cette belle idée ne fût pas entrée dans une tête semi-officielle, et n'ait pas été l'objet d'un rapport ou d'un programme en règle. Les Dangeaux de bonne foi qui l'avaient mise en avant ont témoigné leur surprise qu'elle n'ait pas eu de suite ; ils s'en sont affligés, et quelques-uns n'ont pas caché, à ce propos, leur indignation contre l'intolérance cléricale, qui, par haine pour la civilisation moderne, a refusé de se prêter à une si ingénieuse combinaison.

Il est vrai que le culte évangélique a mieux compris son époque. Avec ce facile esprit de propagande qui le distingue, il annonce aux curieux qu'il officie chaque dimanche, et prend soin de leur faire distribuer des cartes d'invitation.

Derrière le grand phare, s'étend l'exposition du ministère de la guerre. Je n'en parle que pour noter un rapprochement de sinistre augure qui frappera tout le monde : les tentes, les fours de campagne et les canons français s'appuyent dos à dos contre les voitures d'ambulance et les appareils perfectionnés de la Prusse pour le soulagement des blessés.

En poursuivant notre route, nous rencontrons le jardin réservé, qui occupe l'angle sud-ouest du Champ de Mars, — un point presque imperceptible dans l'ensemble, mais qui m'a paru infini à parcourir. On y a si bien tiré parti du sol, on y a ménagé tant d'accidents de

terrain, de collines et d'allées tournantes, il y a, ou plutôt il y aura tant à voir lorsque les jardiniers et les terrassiers auront terminé leur besogne, qu'il semble au premier coup d'œil que le Luxembourg, tel qu'on nous l'a fait, y danserait à l'aise. Le jardin réservé est le triomphe de la nature artificielle. Les architectes-paysagistes, les fabricants de rivières, les ingénieurs de l'horticulture y ont rivalisé de savoir-faire. Pour le moment, ils sont en train de créer dans le grand bassin central une île chinoise (j'ignore ce qu'on entend au juste par une île chinoise) tout exprès afin de procurer un peu d'ombre, à défaut des grandes herbes que la nature seule fait pousser, aux carpes de Fontainebleau, transportées par le chemin de fer jusqu'au Champ de Mars pour la plus grande satisfaction de la badauderie internationale. Il est impossible, on le voit, de pousser plus loin l'attention; mais les poissons rouges des Tuileries auront le droit de se montrer jaloux.

Au milieu des pelouses, des parterres et des massifs de fleurs cosmopolites, l'industrie a semé kiosques, tentes, cabinets de verdure, serres innombrables où s'épanouissent les fleurs tropicales, galerie pour l'exposition des fruits et des légumes, rochers, cascades, grottes et ponts rustiques. Les spectacles n'y sont pas plus épargnés qu'ailleurs, et le visiteur vaguera à son gré de l'orchestre au diorama botanique, et du palais des colibris au vaste aquarium souterrain, où, dans un demi-jour mystérieux, derrière le mur de glace qui contient les flots en les éclairant, on verra comme en rêve s'ébattre les monstres de l'Océan sur leurs lits d'algues et de corail, parmi les végétations vivantes de la flore marine.

Au sortir du jardin réservé s'étend l'enceinte des Pays-Bas, représentés par trois bâtiments caractéristiques : l'annexe de peinture, la métairie, où l'on pourra sans doute étudier le type de ces fromageries de la Nord-Hollande, si éblouissantes de propreté que l'appartement des vaches ferait honte à plus d'un salon parisien; enfin, la taillerie de diamants, qui représente une des plus curieuses industries d'Amsterdam. Puis vient la Belgique, avec son palais des Beaux-Arts aux sveltes colonnettes, et la reproduction réduite, mais monumentale encore, de l'une des portes de la citadelle d'Anvers, flanquée de deux chefs gaulois à la physionomie farouche et à la stature athlétique.

Traversons maintenant l'avenue de l'École militaire. Nous entrons dans le *quart* allemand. Toute la partie supérieure, jusqu'à la porte Dupleix, est occupée par des fermes-modèles, des basses-cours, des instruments de culture, des volières, des effets de campement et des meubles de jardin. Les curieux y chercheront un foudre monumental, comme s'exprime ambitieusement le plan officiel, ou, pour parler plus simplement, une monstrueuse futaille d'une contenance de deux cent

dix mille litres, à peu près celle de ce fameux tonneau de Heidelberg que les électeurs palatins se faisaient gloire, au bon vieux temps, d'avoir toujours rempli du meilleur vin du Rhin. Mais la Prusse a oublié aujourd'hui les foudres de Heidelberg pour d'autres moins pacifiques, comme ces boulets en acier de cinquante kilos qu'un des enthousiastes sujets de M. de Bismark expose dans le voisinage.

La Prusse, d'ailleurs, ne fait pas brillante figure dans le parc. Son quartier, gardé par la statue équestre du roi Guillaume, est presque vide. Elle était occupée ailleurs. Sauf quelques annexes sans caractère, les autres parties de l'Allemagne du Nord, groupées autour d'elle, n'offrent guère plus d'intérêt. A peine l'a-t-on dépassée, qu'on aperçoit l'embryon du village autrichien, résumant pour ainsi dire, l'architecture locale des grandes provinces de l'empire, la Styrie, la Hongrie, la basse Autriche, le Tyrol, la Bohême, etc., en sept petites maisons d'un seul étage, semées sur des pelouses, autour d'une brasserie qui s'élève au centre, comme le signe de ralliement et le temple du *Genius loci*. Ce prétendu village autrichien n'est qu'une réunion de *courtilles* et de guinguettes, un rendez-vous de cabarets, un ermitage de banlieue élevée au culte de la bière et de la choucroute. On peut trouver singulièrement compromettante l'idée d'incarner l'Autriche dans un cercle de buvettes rustiques, et, si l'architecte indigène ne s'est pas irrévérencieusement moqué de son pays natal, il faut convenir que l'on mène joyeuse vie dans la patrie des vaincus de Sadowa. Il ne tiendrait qu'à nous de voir dans ce village de sybarites dégénérés un symbole où se traduit naïvement la décadence d'un puissant empire, et d'y chercher la raison de ses grands désastres et celle d'une résignation trop facile. Mais nous ne voulons pas abuser d'une fantaisie architecturale, au fond assez impertinente, pour répéter le mot de la Hire à Charles VII : « On ne saurait perdre plus gaiement son royaume. »

A quelques pas de cette malheureuse Autriche, qui vient d'être trahie une fois de plus par les siens, tout au fond du *quart* allemand, dans un endroit perdu qui se dérobe aux regards et qu'on n'atteint maintenant qu'au prix d'un laborieux voyage à travers des sentiers obstrués par les colis, défoncés par la boue et par les charrettes, s'ouvre le domaine ibérique. Voici l'Espagne, dignement représentée par l'hôtel de Castillanos, qu'elle semble avoir détaché du sol de Salamanque, la petite Rome de la Péninsule, pour y étaler, dans un milieu propice et dans un cadre fortement imprégné de couleur locale, la collection de ses produits coloniaux. En son état actuel, flanqué de deux larges tours trapues, fermé de portes massives où d'énormes têtes de clous dessinent des figures géométriques, l'édifice a l'air d'une forteresse sarrasine, et sa masse se dessine fière-

ment dans la beauté sévère et pittoresque de sa physionomie. A côté, voilà le Portugal, avec son riche et élégant palais, où éclate, en sa pompe hardie et dans toute la grâce de son ornementation, le style de cette Renaissance que personnifia en lui le roi chevalier Manoël l'*Heureux*, et que signaleront éternellement à la postérité les noms d'Alméida, d'Albuquerque et de Vasco de Gama. On ne pouvait choisir dans la même famille un monument qui offrît un plus parfait contraste avec le palais espagnol, que cet édifice de style fleuri, d'un délicat et précieux travail, dont la galerie extérieure, supportée par une légère colonnade, les bordures découpées, les lignes onduleuses et le dôme renflé, font songer à l'architecture moresque.

Nous rencontrons ensuite la Suède, avec la maison de Gustave Wasa. C'est une cabane d'ouvrier mineur, bâtie toute en bois et coiffée d'une toiture de mousse ; mais sa double galerie, l'escalier tournant qui s'arrondit à l'extérieur en coquille de colimaçon, et le fin réseau de lamelles arrondies qui la recouvre comme d'une cotte de mailles, lui donnent un aspect fort original. Il y a là à la fois un type de la vieille architecture scandinave, et une maison historique, sacrée pour la Suède par le séjour du héros proscrit, qui allait devenir bientôt le conquérant et le fondateur de son royaume. Dans le domaine russe qui confine à la partie suédoise, je m'attendais à trouver la maisonnette de Pierre le Grand, pour faire pendant à la cabane de Gustave Wasa ; elle n'y est point, mais la Russie nous donne le modèle des vastes écuries du czar, remplies de magnifiques chevaux que viennent admirer nos *sportmen*, et qu'on promène dans les allées trois fois la semaine, comme une cavalcade de cirque forain. Elle y joint de ces maisons de poste semées en oasis dans les solitudes sans fin du pays, où vous verrez, sous la grande salle ornée de canapés de cuir qui servent de lit commun aux voyageurs, tous les moyens de transport indigènes : le traîneau, la *kibitka*, le *tarantas* et le *drojki ;* enfin une izba, c'est-à-dire une maison de paysan, que caractérisent ses deux corps de logis reliés par un hangar, ses murailles en poutres équarries, revêtues au dedans de planches peinturlurées, et au premier étage la chambre commune, avec l'image du grand saint Nicolas dans un coin, et celle de la Panagia, éclairée d'une petite lampe comme la madone italienne, — dans l'autre, le grand poêle de faïence servant de lit à toute la famille. Mais il est impossible de regarder un moment cette gracieuse maisonnette sans qu'un doute monte à l'esprit le moins attentif. Eh quoi ! ce joli joujou serait le type de la cabane russe ! Le mougick, dont la misère et l'abrutissement sont devenus proverbiaux en Occident, habiterait ces petits palais à perrons, à balcons, et à terrasses, encadrés de blanc, délicatement ou-

vragés, surmontés d'ornements à jour, décorés de chapitaux à chacune de leurs portes et de leurs fenêtres, bordés d'une dentelle de bois qui court le long de la toiture, garnis d'auvents, de marquises, coquets à l'œil, et presque confortables! Si le paysan russe a de pareils logis, je sais bien des bourgeois parisiens, je dis des plus huppés, qui échangeraient avec empressement leur villa contre sa cabane. Ce n'est là, assurément, qu'une fantaisie architecturale, exécutée dans le genre *paysan russe* pour le parc d'un boyard, et qui donne de ce qu'il prétend représenter une idée à peu près aussi exacte que les costumes de villageoises dans les opéras comiques, le langage agreste des héroïnes de madame Sand, et les chalets suisses d'Auteuil ou de Passy.

Tel est le péril ordinaire de ces sortes d'exhibitions. Qu'il s'agisse d'un palais, on peut bien le reproduire fidèlement; mais une chaumière, comment résister au désir de l'enjoliver? A quoi servirait d'être architecte, s'il fallait se borner au rôle de copiste? Il y avait là, d'ailleurs, un cas de patriotisme, et la Russie tenait à se montrer en beau. La question du décor a d'impérieuses exigences, et elle domine presque forcément dans une exposition : il faut nous en souvenir aussi en abordant le quartier oriental, qui est dès aujourd'hui le grand centre d'attraction du champ de Mars.

C'est pour le coup qu'il est opportun d'évoquer le souvenir du calife Haroun, et de Bagdad, la ville des merveilles. On traverse ce coin du parc comme un éblouissement, et dès qu'on y a mis le pied, il semble qu'on vient d'entrer dans le pays des génies et des fées. Que de bariolures, que de couleurs éclatantes, que de dômes et de coupoles, que de dessins fantasques, d'arabesques, de décorations et de vitraux étincelants! Que de dorures, brillamment rehaussées par des tons d'azur et d'écarlate! Que de mosaïques, de *moucharabis*, de rosaces à jour, de bizarres découpures, tamisant comme une pluie d'or liquide, ou lançant comme des flèches de diamant les rayons du soleil colorés de toutes les nuances de l'arc-en-ciel! Nous sommes ici dans le pays de la lumière et de la couleur, où l'art est un enfant affolé de caprice, et s'enivrant sans mesure de tout ce qui caresse l'œil et flatte les sens.

Je n'entreprendrai pas la description du palais du bey de Tunis, une construction du plus riche style mauresque, séduisante comme ces visions de l'Orient qui nous apparaissent dans les tableaux de Ziem. Ici encore on a suivi le même système que nous avons fait déjà ressortir : l'édifice est à la fois un monument historique et un type général, offrant pour ainsi dire un tableau complet de l'art indigène; il reproduit, au moins dans sa façade, le Bardo de Tunis. A l'intérieur, la galerie des antiquités carthaginoises, classées

par un des plus savants membres de notre Académie des inscriptions et belles-lettres, retiendra les visiteurs avides de remonter le cours des siècles et de reconstituer l'histoire des peuples évanouis, côte à côte avec la foule des curieux attirés par le *patio* et les teintes multicolores de la chambre du bey. Au dehors, sur les surfaces latérales, on a installé divers établissements, destinés surtout à la distraction des flâneurs, qui pourront s'initier sans effort, en les regardant, à la connaissance de diverses industries locales d'un intérêt purement pittoresque : c'est une échoppe de barbier, une galerie de bazars, et un café minutieusement calqué sur le patron original, où l'on savoure l'aromatique liqueur dans des tasses microscopiques, aux accents nasillards d'un quatuor de musiciens accompagnant leur mélopée lugubre et monotone sur la mandoline et le tambourin.

Autour du palais se dresse une ville de tentes, le campement de la Tunisie et du Maroc. Dix pas plus loin, la Turquie nous attend. Elle a résumé le tableau de sa civilisation en trois monuments : les bains, la mosquée, où revit en des proportions très-réduites la fameuse mosquée verte de Brousse, et le kiosque, où le vrai croyant, après avoir adoré Allah, la face tournée vers la Mecque, et remis ses babouches qu'il avait quittées à la porte du lieu saint, revient goûter les douceurs du kief en fumant son chibouck. Avec sa voûte décorée d'arabesques, ses fenêtres coloriées, son bassin central aux jets d'eau parfumée, son tapis éclatant et moelleux, le large divan qui fait le tour de l'enceinte intérieure, le pavillon turc est le type *idéal* de l'Orient de romance et de keepsake, tel que le rêvent les lycéens précoces, doués d'une imagination poétique et sensuelle,—tel aussi peut-être qu'il existe çà et là, mais mêlé de si près à des réalités répugnantes, tellement pénétré par une atmosphère intime de saleté, de misère, de dégradation physique et morale, qu'on risque de le dénaturer en le séparant de son milieu pour le présenter isolément. Cet Orient, factice à force d'être choisi, et mensonger parce qu'il est nécessairement exclusif, est le seul qu'on voie à l'Exposition. Je plains les naïfs qui vogueraient vers Constantinople sur la foi d'un pareil mirage, et je ne m'explique pas trop à quoi pourra servir l'exhibition turque, sinon peut-être à fournir à nos architectes fantaisistes de nouveaux *motifs* pour la construction d'un café concert ou d'un bal public, pour l'ameublement d'une villa d'agent de change ou d'un boudoir d'actrice. Ce résultat international me paraît insuffisant. Il ne manque à l'exposition des rives du Bosphore qu'une chose pour la compléter : le sérail ! Les amateurs de couleur locale se plaignent de son absence à tous les échos, et l'on eût mieux compris encore, avec ce dernier terme de la civilisation musulmane, le

rôle particulier que remplit la Turquie dans le concert européen.

Entre les emplacements encore vides du royaume de Siam et du Japon, les ouvriers mettent la dernière main à l'établissement chinois, qu'on prendrait de loin pour une pagode aux murs de bambous, aux tuiles d'or mêlées de plaques de porcelaine, et qui, de près, n'est qu'une *maison de thé*, une sorte de café-restaurant, compliqué de théâtre et de musée, où l'on nous réserve les surprises culinaires de la civilisation raffinée du Céleste-Empire. La Chine a expédié, pour se mettre à la hauteur d'une si grande circonstance, un mandarin à boutons de cristal et à plume de paon, et quelques jeunes filles au pied bot, aux ongles longs, aux yeux peints. Le son retentissant du gong national annoncera les heures du service. On y mangera le riz avec les bâtonnets qui tiennent lieu de fourchette aux indigènes, et les lecteurs de Baudelaire espèrent qu'ils y pourront mâcher le bétel, fumer l'opium sur les lits garnis de nattes, et savourer, aux accents des airs fameux de Yu et de Yao, ces mets de haut goût qui feraient dresser les cheveux sur la tête de l'hippophage le plus déterminé : les ailerons de requin, la fricassée de sauterelles, le chien de lait, les nids d'hirondelle et les cloportes à l'huile de ricin.

En avant de la Chine se dresse le pavillon des principautés roumaines, avec ses trois petites tours d'inégale grandeur, coiffées de dômes que percent d'étroites ouvertures dessinées obliquement ou contournées en spirales. Mais le joyau du quartier oriental, pour continuer à prendre ce dernier mot dans sa signification morale plutôt que strictement géographique, c'est la région égyptienne. Non moins pittoresque, non moins féconde que ses voisines en étonnements et en révélations, non moins curieuse enfin aux yeux des profanes, elle offre aux esprits studieux un intérêt que suffit à garantir le nom de M. Mariette, chargé d'en organiser les richesses historiques. L'Égypte est la patrie du mystère, des énigmes et des hiéroglyphes; mais Champollion a levé les premiers voiles, et sa statue s'élève au milieu de ce domaine qu'il a conquis à la science. Après lui, bien d'autres sont venus, qui ont poursuivi la tâche, et la vieille et ténébreuse Égypte, éclairée aujourd'hui dans ses profondeurs, n'a plus de secret pour les initiés.

Le vice-roi, avec le zèle ardent d'un néophyte de la civilisation, empressé de marquer son rang dans ce grand concours des peuples, a très-largement fait les choses. Il a mis tous ses trésors à la disposition des commissaires. Au bout d'une avenue de sphinx, que précède une porte triomphale, s'élève le principal monument du quartier égyptien, le temple-musée, décoré du haut en bas, sur son mur

extérieur, ici de figures grotesques qui rappellent ces prodiges de haute fantaisie alignés sur les marges de leur catéchisme par les Raphaëls de l'école primaire; là, de représentations hiéroglyphiques et symboliques, d'un haut caractère religieux, calquées sur les monuments de l'âge des pharaons, et qui cachent un art très-avancé sous une surprenante complication de détails bizarres, et le mépris le plus complet des lois de la perspective. Autour de l'édifice, rappelant les dispositions générales des temples de Philœ, de Karnak et d'Edfou, règne une galerie formée par des colonnes où la large figure à quadruple face de la déesse Athor, qui semble sortir de la fleur de lotus mystique, s'encadre et s'écrase entre deux chapiteaux. L'intérieur, encore vide, attend les trésors du musée de Boulak. Presque seule, au fond de la salle, la colossale statue de Chéphrem, assise dans son immobilité de bronze, développe suivant la formule hiératique ses membres musculeux usés par la rouille de quarante siècles. Bientôt, entre ces murailles sur lesquelles se déroule symétriquement, en lignes superposées, toute la série des arts et des travaux journaliers de l'antique civilisation égyptienne, figurée en épisodes vivants, se dressera un monde de statues, où la terre sacrée d'Isis, exhumée de sa tombe, écrira son histoire à toutes les époques de son existence, plus sûrement que dans les récits légendaires d'Hérodote.

Le temple-musée est escorté, à droite, des écuries et logements de service qu'habite, en compagnie des ânes d'Alexandrie et des chameaux du Caire, une colonie de trente-cinq habiles ouvriers, envoyés des bords du Nil par le vice-roi; à gauche, de l'Okel, qu'on achève en toute hâte, et qui nous offre le type de ces grandes maisons égyptiennes combinées pour servir d'habitations privées dans leurs étages nobles, d'habitation commune à l'étage inférieur. En haut, ce sont les harems, où, derrière les portes soigneusement closes et les *moucharabis* aux mailles resserrées, on mène la vie de famille; en bas, c'est le bazar, consacré au commerce, aux entrevues, à la vie en plein air. Rien de plus étrange et de plus saisissant que ce vaste damier de briques et de bois, aux grands murs nus, aux fenêtres étroites, trouées d'innombrables découpures et pareilles à la grille d'un couvent. Le palais d'été du vice-roi, rayé de bandes bleues, coiffé d'une élégante coupole arabe, flanqué de rotondes, percé de niches, de fenêtres en arcades, de portes profondes aux chambranles et aux frontons délicatement travaillés; puis le monument de l'isthme de Suez, avec son architecture massive et primitive, composée d'un grand rectangle qui s'adosse à une rotonde, ses colonnes trapues à chapiteaux largement évasés et la vaste *cuve* qui lui

sert de couronnement, achèvent d'assurer à la section égyptienne une supériorité éclatante sur toutes ses voisines, et d'en faire le véritable centre du quartier oriental.

L'enchaînement des idées m'a entraîné sans transition de la Russie à l'Orient, en laissant l'Italie en arrière. Je reviens un moment sur mes pas pour signaler tout au moins au promeneur qui veut bien me suivre un petit monument écrasé, humble d'aspect, devant lequel il risquerait de passer sans même l'apercevoir. C'est la crypte où M. le commandeur de' Rossi a réuni en quelques mètres carrés un spécimen et comme un résumé de ces catacombes romaines, berceau du christianisme, objet de vénération pour la religion et l'histoire, pour l'archéologue et le simple fidèle. Empruntant tous les éléments de cette restitution et de cette évocation aux diverses nécropoles sacrées de la Rome souterraine, aux cimetières de Domitilla, de Saint-Caliste, de Sainte-Priscille, etc., pour suppléer aux lacunes d'un modèle par un autre, il est parvenu à reconstituer un exemplaire authentique et complet, dans toute la vérité de sa forme architectonique et de ses dispositions intérieures, avec les galeries étroites et régulières aux parois tapissées de tombeaux, les chambres sépulcrales, les inscriptions, les emblèmes et les peintures symboliques. On y pourra étudier la triple destination des catacombes, à la fois lieux de refuge, églises et cimetières.

Cette relique des premiers siècles du christianisme paraît singulièrement dépaysée à si petite distance des bains turcs, des bazars, des restaurants et des cafés cosmopolites qui s'étalent dans toutes les parties du parc. Il vient jeter au milieu de ces frivolités et de ces amusements une pensée austère que le public du lieu ne sera guère disposé à comprendre. Il est la note grave dans ce concert tapageur, où la trompette des commerçants du boulevard se mêle à la grosse caisse des charlatans et des saltimbanques.

A l'autre extrémité du *quart* anglais, entre les missions protestantes et les établissements industriels des États-Unis, qui ne perdent pas leur temps à faire du pittoresque, non loin du Cercle international et de la salle des conférences, une des installations les plus modestes, mais les plus utiles du parc, jetons encore un coup d'œil sur le monument de Xochicalco, type des temples de l'antiquité mexicaine, témoignage authentique de la vie religieuse et sociale du nouveau monde avant la découverte de Colomb, restitué par M. Léon Méhédin. L'art aztèque, farouche et sombre, nous apparaît pour la première fois en cet édifice lugubre, à la physionomie de sarcophage, qui semble étouffer dans ses flancs, bariolés de sombres rébus, les gémissements des victimes humaines immolées au Moloch américain. Mais si vous voulez garder votre impression

dans toute sa pureté primitive, n'approchez pas trop près, et surtout n'entrez pas. Ces Mexicains en costume moderne qui gardent le tourniquet sont déjà un premier anachronisme, et dans l'intérieur vous en verrez bien d'autres. Le rez-de-chaussée n'offre qu'une simple exposition, sans grand intérêt, des objets divers recueillis par M. Méhédin dans ses missions en Égypte, en Italie, en Crimée et au Mexique, et vous ménage la surprise saisissante d'une vue de la bataille de Magenta dans un monument aztèque. Le premier étage, qui est le temple proprement dit, présente le double anachronisme d'un vitrage percé dans le toit, et décoré de peintures grotesquement horribles qui sont empruntées aux manuscrits mexicains, puis d'une décoration murale qui n'est qu'une simple collection d'estampages sur papier rapportés d'Égypte en 1860. M. Léon Méhédin explique cette tapisserse fantaisiste par l'envie de couvrir une lacune nécessaire de sa restitution : n'ayant trouvé les parois intérieures du temple original qu'à l'état fruste, il a imaginé ce moyen de les occuper en les dissimulant, par des moulages qui, passés au rouge sur fond noir, rappellent du moins les couleurs favorites et le ton dominant des édifices de l'antiquité mexicaine. De même, le vitrail supérieur a pour but de suppléer sans doute à l'insuffisance du soleil parisien. Il n'en est pas moins vrai que les deux anachronismes subsistent, et modifient d'autant plus profondément la physionomie intérieure du temple de Xochicalco qu'ils la constituent presque entièrement à eux seuls. Sauf une prétendue *pierre du sacrifice*, que M. Méhédin n'a pas assurément la prétention de nous offrir comme une antiquité aztèque, et quelques crânes coiffés de longs cheveux, qui forment au haut des piliers la plus dramatique partie du décor, ce temple est absolument vide en effet. Où est la colossale statue du Soleil? Où sont les cuves de pierre dans lesquelles les prêtres recueillaient les cœurs sanglants des victimes? Au lieu de toute cette fantasmagorie sanglante, qu'on nous avait promise et qui devait ressusciter sous nos yeux ce culte de vampires, je n'ai vu, au rez-de-chaussée, qu'un comptoir où un Aztèque très-civilisé abuse de la circonstance pour vendre des boissons dépourvues de toute couleur locale. Si la mise en scène n'est pas encore terminée, il fallait attendre, et ne pas exposer le public, déçu et désappointé, à regretter son temps et son argent.

Nous voici revenus à notre point de départ, après avoir fait le tour du monde. Ce n'est pas sans difficultés de tout genre que nous avons pu dresser exactement et laborieusement ce modeste itinéraire, et reconnaître la nature, le style, la destination de tant d'édifices à peine ébauchés. D'ici à quelques jours, lorsque les ouvriers auront mis la dernière main à ce merveilleux et gigantesque décor

d'opéra, le spectacle du jour se complétera par celui de la nuit. Déjà les soirées du parc ont commencé, et l'on peut se donner sur une petite échelle un avant-goût de ce qu'elles seront plus tard. A six heures, le palais ferme ses portes, mais le Champ de Mars laisse les siennes ouvertes à deux battants, et tandis que le gros des visiteurs évacue lentement les galeries, les allées et les avenues se remplissent d'une foule nouvelle. A ceux qui demeurent se joignent ceux qui arrivent. Les fiacres, les omnibus, les chemins de fer et les bateaux à vapeur déversent sans cesse des torrents de curieux dans la ville aux quinze portes; les employés restent debout à leur poste et les tourniquets fonctionnent toujours. C'est l'heure où le gaz flambe, où un cordon lumineux s'enroule autour du palais, où les théâtres, les cafés, les concerts et les restaurants des deux mondes attendent leurs fidèles. L'exposition du travail s'endort, l'exposition du plaisir s'éveille. L'autre soir, je me suis promené deux heures à travers tous les quartiers de cet univers en miniature. Les derniers bruits s'éteignaient peu à peu. Par-dessus les rumeurs incertaines de la grande ruche encore mal assoupie, à travers l'agitation fiévreuse du chantier qui se ferme, le grincement du rabot et de la scie, les coups retentissants du marteau, on entendait les mélodies expirantes des grandes orgues du palais et du carillon qui sonnait les heures, les tristes nasillements du rebec et les chants mélancoliques du café maure. L'obscure clarté qui tombait des becs de gaz disséminés çà et là estompait vaguement dans le lointain le minaret de la mosquée et le dôme étincelant du palais du vice-roi, tandis que le phare de bois et le phare de fer projetaient par vibrations soudaines le fantastique incendie de leurs flamboiements électriques. Toute la population exotique en campement dans le Champ de Mars était sortie pour respirer l'air du soir : le long des allées désertes, ou assis devant le simulacre de la patrie absente, je coudoyais à chaque pas le paysan russe en casquette plate, en manches rouges ou en robe blanche, la pipe à la bouche, rêvant du caviar et de l'eau-de-vie indigène; l'Espagnol en sombrero pointu, le manteau jeté en bandoulière sur l'épaule; les Mexicains, avec le chapeau aux larges bords, l'écharpe repliée sur la poitrine et le pantalon guilloché; les Turcs flegmatiques, à la calotte rouge, les Arabes drapés dans leurs burnous, et de longues bandes d'Égyptiens, noirâtres, cuivrés, presque blancs, dans toutes les variétés du costume national : les uns, tarbouche en tête, avec la veste brodée de noir et l'ample culotte formant jupon aux chevilles; les autres couverts du turban bleu et d'une sorte de caleçon blanc en guenilles, d'autres encore vêtus d'indiennes multicolores, de robes noires aux larges manches serrées par des ceintures rouges, et chaussés de babouches jaunâtres. Les Tunisiennes aux

robes de soie lamée, brodée et brochée d'or, croisaient les nègres en cravate blanche des colonies australiennes de l'Angleterre, et, comme deux reines, passaient en se donnant le bras, la frêle Moscovite au diadème éclatant et la robuste Frisonne portant sa dot sur sa tête, avec son bandeau et son casque d'or. Tous les sons et tous les idiomes de la création se croisaient à mes oreilles. En fermant à demi les yeux, je sentais, comme un fumeur de haschisch, les vapeurs de l'hallucination me monter à la tête; mon imagination enivrée s'abandonnait à toutes les intempérances de la rêverie, et voguait à travers les régions fabuleuses sur les ailes de la Chimère. Il me semblait tantôt marcher tout vivant dans un conte d'Hoffmann, tantôt errer à travers les ruines de la Babel biblique, dans l'exhumation soudaine des races endormies à l'ombre du monument orgueilleux qu'elles n'ont pu achever.

Mais secouons tous ces songes, et résistons jusqu'au bout aux tentations descriptives qu'un pareil spectacle est bien propre à faire naître. La vue du Champ de Mars grise comme le dernier tableau d'un ballet; il éblouit l'œil plus qu'il ne parle à l'intelligence; il laisse l'âme froide et les sens affolés.

Il est temps de s'arracher à ces faciles et dangereuses séductions du parc. Ce n'est pas qu'il ne garde encore plus d'une surprise et plus d'une révélation au visiteur patient, dont les jambes se lasseront plus vite que la curiosité. Quel que soit le chemin qu'on prenne au hasard, dans cette immense ville improvisée, qui laisse bien loin derrière elle le miracle de Potemkin bâtissant des villages d'un coup de baguette sur le passage de la czarine, il mène à quelque chose de curieux et d'imprévu. On s'y peut promener toute une semaine, en faisant chaque jour de nouvelles découvertes. Quand on croit le savoir par cœur, on tombe tout à coup, au hasard de la marche, en des régions encore inexplorées, dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les fondrières, les ravins, les sentiers abrupts, les barricades de planches et de ballots cachent aujourd'hui à tous les regards des contrées entières qui ressemblent à des colonies en défrichement. Les ouvriers commencent tranquillement des palais, comme s'il s'agissait d'un château de cartes, et les entrepreneurs entassent projets sur projets, comme s'ils avaient des années devant eux et bâtissaient pour l'éternité. Siècle de fièvre et d'activité prodigieuse, où la vapeur et l'électricité prêtent leurs ailes à toutes les formes de l'industrie humaine, où un quart d'heure de Bourse fait et défait des millions, où la Prusse change en huit jours les destinées de l'Europe et M. le préfet de la Seine en dix ans la face d'une ville laborieusement formée par soixante-dix rois, où l'on improvise en un mois ce que tous les génies d'Aladin n'auraient pu construire en mille et une nuits!

L'abondance ici favorise l'imagination, mais nuit à l'examen. L'esprit et le corps reculent effrayés devant l'étendue de la tâche, et l'insatiable curiosité, qui est la marque du siècle et le signe particulier du Parisien, gâté par toutes les avances de la civilisation, blasé par tous les spectacles et toutes les jouissances, sera plus gênée que servie par cette exubérance èxcessive et cette impitoyable prodigalité de détails. L'élan que vient de lui communiquer cet énergique coup de fouet ne pourra se soutenir jusqu'au bout, et il finira, sinon par regimber, du moins par s'abattre sous l'aiguillon. On lui prépare pour l'avenir une immense satiété. J'ai fait ce que fera le public lui-même : je me suis oublié à la porte, et j'ai cédé malgré moi à cet entraînement que je dénonçais comme un péril, mais qu'il faut bien subir comme un charme. Là est l'écueil, et peut-être la condamnation de l'idée qui a donné naissance au parc : au lieu de compléter l'Exposition, il l'étouffera; ce qui n'est que la préface ou le post-scriptum reléguera l'œuvre dans l'ombre pour usurper sa place. Je l'avais dit, et je ne m'attendais pas à le démontrer si vite par mon propre exemple. Si la critique succombe au péril, peut-on espérer que la foule y échappe?

VICTOR FOURNEL.

La fin au prochain numéro.

REVUE SCIENTIFIQUE

I. Séance publique annuelle de l'Académie des sciences. — Notice sur « la Lune, son importance en astronomie », par M. Delaunay. — II. Rapport de la commission de statistique. — Mémoire de M. le docteur Brochard sur la *Mortalité des nourrissons en France, spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.* — Brochure de M. Monod sur l'*Industrie des nourrices et la mortalité des enfants nouveau-nés.* — Chiffres donnés par M. Brochard. — Le *grand bureau* et les *petits bureaux.* — Erreur de M. Brochard signalée par M. le docteur Broca. — Opinions de Lallemand et de M. le docteur Bertillon. — Les nourrices qui ne rendent pas d'enfants. — Complicité de certaines mères. — Exemple cité par M. Brochard. — Témoignage de M. le docteur Galopin. — Insuffisance de la loi. — Vérification dérisoire des décès. — Opinion de M. le docteur Jules Guérin. — Exemple à l'appui. — Comment remédier au mal? — L'allaitement maternel obligatoire. — Objections. — Appel aux honnêtes gens. — La Société proctectrice de l'Enfance. — Conclusion. — III. Un crabe monstrueux. — Communication de M. Em. Blanchard à l'Académie des sciences. — Accroissement indéfini et longévité des animaux à sang froid. — Poissons. — Les carpes de Fontainebleau. — Crustacés. Le homard d'Amérique. La langouste des îles Mascareignes. — Mollusques. Moules et huîtres monstrueuses. Les céphalopodes géants. Le calmar de Bouyer. — IV. Fouilles exécutées à Bruniquel par M. Peccadeau de l'Isle. — Nombreuses trouvailles. — Les artistes de l'*âge du Renne.* — Spécimens curieux. — Bois de Renne et dents de mammouth sculptés. — Conjectures.

I. L'Académie des sciences a tenu, le 11 mars dernier, sa séance publique annuelle de distribution des prix, sous la présidence de M. Laugier. Il est d'usage, sinon de règlement, que dans cette circonstance solennelle, où l'on a le bon goût d'épargner aux assistants tout autre discours n'ayant point directement trait à l'objet de la réunion, un académicien vivant prononce l'éloge d'un académicien décédé. Usage excellent, auquel le public doit un grand nombre d'excellentes notices biographiques sur les plus illustres savants français et même sur quelques savants étrangers. Fourier, Cuvier, Arago et, en dernier lieu, M. Flourens, ont donné à ce genre de travail un éclat qui a valu à trois d'entre eux l'honneur de siéger à l'Académie française. L'année dernière, M. Coste avait prononcé l'éloge de l'éminent physiologiste Du Trochet. Cette année, soit qu'on n'ait pas trouvé, dans le nécrologe scientifique, de personnalité assez marquante pour en faire le sujet d'un panégyrique, soit pour toute autre raison, le défunt traditionnel

a été remplacé par un astre. Il est vrai que cet astre, lui aussi, est mort, si tant est qu'il ait jamais vécu — les astres eux-mêmes sont mortels! — et qu'en cela l'usage a été respecté. Il l'a été encore en ceci, que ce n'est pas seulement une étude, une dissertation, j'allais dire une conférence, que nous avons entendue, mais un véritable éloge: l'éloge de la Lune. Il faut convenir, du reste, que si notre aimable satellite eût été consulté, il n'eût pu choisir un panégyriste plus compétent, plus convaincu et plus éloquent que M. Delaunay. Il ne s'agit point ici, on le pense bien, de cette éloquence pompeuse qui vise aux grands effets, et qui, pour émouvoir et passionner l'auditoire, met en œuvre tous les procédés de la rhétorique. Il s'agit de l'éloquence sobre et concise qui expose clairement et simplement les vérités scientifiques, et qui, n'ayant d'autre but que d'instruire, met à dégager le discours de tout ornement inutile autant de soin que l'éloquence vulgaire en met à l'en surcharger.

« La Lune, son importance en astronomie, » tel est le titre du remarquable travail lu par M. Delaunay. Ce travail, malheureusement, ne sera imprimé que dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'année 1867, et je n'en puis donner, d'après mes souvenirs, qu'une analyse bien courte et bien imparfaite. Après avoir tracé rapidement l'historique des connaissances humaines relativement à la Lune, le savant académicien a montré comment, grâce à la distance relativement petite qui nous sépare de lui, à la facilité avec laquelle il se prête à notre observation, aux modifications périodiques qu'il subit dans sa forme apparente, selon les positions qu'il occupe successivement par rapport au Soleil et à la Terre, cet astre a été le point de départ et, si l'on peut ainsi dire, le point d'appui presque constant des plus fécondes découvertes en matière d'astronomie et de mécanique céleste.

Ce fut, dit-on, en voyant une pomme tomber d'un arbre sous lequel il était assis, que Newton conçut la première idée de l'attraction et de la gravitation. Mais si de ce phénomène vulgaire sa pensée put s'élever à une conception si haute et si vaste, c'est qu'il s'avisa de se demander pourquoi le corps céleste le plus voisin de la terre, la Lune, n'était pas, depuis longtemps, tombée aussi sur notre globe, et que la réponse à cette question une fois trouvée, il n'eut plus qu'à en faire l'application aux évolutions de toutes les sphères qui peuplent l'espace, pour résoudre l'immense problème du mouvement universel.

Plus tard, la théorie de la Lune et le problème fameux qu'on a nommé le *problème des trois corps*, ont été considérés comme les sujets les plus importants et les plus difficiles qui pussent être proposés aux géomètres. Le problème des trois corps occupa surtout, vers le milieu du dix-huitième siècle, les trois plus grands géomètres de cette époque : Clairaut, d'Alembert et Euler. Ce n'est pas tout : les tables qui ont été dressées pour indiquer les positions successives de notre satellite sur la sphère cé-

leste permettent aux voyageurs et aux marins de déterminer avec exactitude le point où ils se trouvent, et de tracer sûrement leur route.

Après avoir énuméré les services que la Lune a rendus à la science astronomique, M. Delaunay ne pouvait moins faire que de signaler aussi les bienfaits dont nous sommes tous redevables à ce charmant flambeau de nos nuits, et l'influence matérielle et directe que, toujours en raison de sa proximité, la Lune exerce sur notre globe. Personne n'ignore que le phénomène des marées est dû à son attraction. Cette attraction, il est vrai, est combinée avec celle du Soleil, mais ce dernier astre ne joue ici qu'un rôle secondaire; il ne produirait, à lui seul, dans la masse des eaux marines, que des oscillations très-faibles, tandis que la Lune, même réduite à ses propres forces, imprimerait encore aux océans un mouvement de va-et-vient dont il nous serait impossible de ne pas tenir compte. Enfin, il est un autre genre d'influence que le vulgaire se plaît à attribuer à la Lune, et dont même plusieurs savants, ou soi-disant tels, ont essayé à diverses reprises de démontrer la réalité. Nous voulons parler de l'influence de la Lune sur les changements de temps. A peine ai-je besoin de dire quelle est, à cet égard, l'opinion de M. Delaunay. C'est celle de tous les vrais savants, de toutes les personnes éclairées et de bonne foi. Il a suffi de quelques mots à l'illustre astronome pour rendre évident aux yeux de toute personne sensée que, si la Lune est pour quelque chose dans les perturbations atmosphériques, ce quelque chose est si peu, qu'il ne vaut vraiment pas qu'on en parle, et que toutes les prophéties météorologiques basées sur les phases de la Lune ne sont que chimère ou niaiserie, illusion ou charlatanisme.

II. J'aurais désiré faire connaître les prix décernés par l'Académie des sciences, et signaler ceux d'entre les lauréats qui ont mérité, par des découvertes vraiment utiles, par une impulsion féconde donnée aux recherches scientifiques, les récompenses qu'ils ont reçues; mais les rapports présentés sur ce sujet, au nom des diverses commissions, remplissent toute une livraison des *Comptes rendus :* livraison d'un volume inusité. Il ne me faudrait guère moins d'une trentaine de pages de cette revue pour les analyser et les commenter. C'est pourquoi je demande la permission de me borner à l'examen d'un seul de ces rapports, qui me semble offrir un intérêt exceptionnel. C'est celui de la commission du prix de statistique.

Le prix de statistique, fondé par M. de Montyon, a été décerné à M. le docteur Brochard, pour son mémoire intitulé : *de la Mortalité des nourrissons en France, spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.* Remarquons d'abord que l'expression de *nourrissons* ne désigne pas ici, d'une manière générale, tous les enfants à la mamelle, mais seulement ceux que leurs parents confient à des nourrices par l'intermédiaire des agences spéciales établies à Paris sous le nom de *bureaux*. C'est l'effrayante mortalité observée parmi ces nourrissons qui faisait dire à un maire, cité par M. Brochard: « Le cimetière de mon village est pavé de petits Parisiens. »

Déjà, vers la fin de l'année 1866, le travail de M. Brochard, et une brochure de M. Monod, *de l'Industrie des nourrices et de la mortalité des enfants nouveau-nés*, ayant été présentés à l'Académie de médecine, cette compagnie avait consacré plusieurs séances à l'examen des graves questions étudiées par les deux savants auteurs, et qui intéressent bien moins la science que la morale et l'humanité.

M. Brochard a rempli, pendant dix-huit années, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, les fonctions de médecin des épidémies, et celle de médecin délégué par l'administration de l'assistance publique de Paris pour la surveillance des nourrices. Il a relevé, pour les deux années 1858 et 1859: 1° le nombre des naissances dans les cinquante-quatre communes de cet arrondissement; 2° le nombre des décès d'enfants au-dessous de deux ans, en séparant avec soin les décès d'enfants nés dans la commune, de ceux des enfants étrangers; 3° le nombre total des nourrissons amenés dans l'arrondissement. « Il ressort de ces tableaux, dit le rapporteur de l'Académie des sciences, que la mortalité des enfants du pays a été de 22 sur 100, tandis que celle des nourrissons s'est élevée à 35 sur 100. L'excès de ce dernier rapport sur le premier paraîtra déjà bien considérable, surtout si l'on réfléchit que la mortalité des nourrissons ne peut comprendre tous les décès qui suivent immédiatement la naissance, et qui sont très-nombreux. Mais ce n'est pas tout, M. Brochard a distingué les enfants envoyés par ce qu'on appelle les *petits bureaux* de Paris, et ceux qui ont été placés par le *grand bureau*, c'est-à-dire par une direction qui dépend de l'assistance publique. Les décès des enfants des *petits bureaux*, mal surveillés, ont atteint jusqu'à 42 sur 100, tandis que ceux du grand bureau, qui a des inspecteurs dans les campagnes, n'ont pas dépassé 17 sur 100. Ici la différence devient effrayante. L'auteur a rendu un service réel en la signalant aux parents que leur position, leurs affaires ou la santé de la mère obligent à mettre leurs enfants en nourrice. »

Malheureusement, il paraît que les parents qui s'en rapporteraient, sur ce dernier point, aux renseignements donnés par M. Brochard, seraient exposés à se tromper en accordant leur confiance au grand bureau plutôt qu'aux petits. C'est du moins ce qui ressort des observations présentées à l'Académie de médecine par M. le docteur Broca. Les chiffres relevés par M. Brochard tendent à prouver que les risques de mort sont plus grands pour les enfants placés par les agences particulières que pour ceux qui reçoivent leurs nourrices des mains de l'assistance publique. D'après M. Broca, *c'est le contraire qui serait la vérité*; la statistique de M. Brochard serait inexacte, et les nourrissons des petits bureaux n'auraient été frappés en 1858 et 1859 que dans la proportion de 20,38 pour 100, tandis que ceux du grand bureau, dépendant de l'administration, l'auraient été dans la proportion de 35 pour 100. « Cela s'explique, disait M. Broca, par les mauvaises conditions où sont les enfants placés par le grand bureau, qui

appartiennent à des parents pauvres. » Il ajoutait : « L'erreur commise par M. Brochard vient de ce qu'il a attribué directement aux petits bureaux les nourrissons placés directement par des gens qui ne tiennent à aucun bureau, par des sortes de courtiers marrons. Ce sont principalement des sages-femmes qui jouent ce rôle. Après avoir délivré les femmes qui viennent réclamer leurs soins, elles cherchent à leur démontrer, ainsi qu'aux nourrices, qu'il leur est plus profitable de garder pour elles ce que retiennent les bureaux, et elles exploitent ainsi les unes et les autres. Ce genre de trafic est souvent favorisé par l'indifférence des mères à l'égard de leurs enfants, dont elles ne sont pas fâchées d'être débarrassées : c'est là la principale cause de la mortalité des nourrissons. Ceux, en effet, qui ont été placés de cette manière ont donné une mortalité moyenne de 48,17 pour 100. »

MM. Brochard et Monod ne sont pas les premiers qui aient établi par des chiffres les funestes effets de l'allaitement mercenaire. Lallemand écrivait, il y a une vingtaine d'années, dans son *Traité d'éducation physique :* « Le nombre des décès d'enfants pendant l'allaitement est deux fois plus considérable pour ceux qui sont élevés par des nourrices mercenaires que pour ceux qui sont nourris par leurs mères, et cela dans tous les pays où des statistiques exactes ont été dressées à ce sujet. »

M. le docteur Bertillon dit, de son côté : « La statistique médicale démontre que les parents qui envoient leurs enfants en nourrice doublent volontairement les chances de mort de ces enfants. »

Mais la statistique ne nous apprend pas tout; l'observation et l'analyse sont indispensables pour compléter notre instruction, soit qu'il s'agisse de phénomènes sociaux ou de phénomènes physiques. M. Brochard n'a point négligé ce côté si intéressant de sa tâche, et il nous révèle des faits significatifs, celui-ci entre autres : « Dans certaines communes pauvres, toujours éloignées du chef-lieu judiciaire de l'arrondissement, on voit des femmes qui ont, dans toute la contrée, la réputation bien méritée d'être de très-mauvaises nourrices. Chez elles les nourrissons ne font que paraître et disparaître. Eh bien, ces femmes ont toujours des nourrissons, et ces nourrices sont toujours parfaitement et régulièrement payées. Un tel fait se reproduisant d'une manière identique sur divers points d'un arrondissement, ne saurait être l'effet du hasard : il est certainement le résultat d'un calcul. Il est évident pour le médecin que ces femmes, chez lesquelles les enfants meurent si facilement, sont connues de certaines maisons de la capitale, que leurs services même y sont très-appréciés. » A l'appui de cette conclusion, dont il est malheureusement impossible de contester l'effroyable vérité, M. Brochard raconte l'anecdote que voici : Une *mère* avait placé chez une nourrice dont la position n'était pas plus régulière que la sienne, deux enfants jumeaux. La nourrice n'avait point de lait et les pauvres petits mouraient d'inanition. M. Brochard constate le fait et le signale au com-

missaire de police, qui écrit aussitôt à la mère. Celle-ci lui répond que ses enfants sont en très-bonnes mains, parfaitement soignés, et qu'elle prie le commissaire et le médecin de ne se point mêler de choses qui ne les regardent pas. Les assertions du docteur Brochard sont d'ailleurs pleinement confirmées par celles d'un de ses honorables confrères, M. Galopin, exerçant aussi dans le département d'Eure-et-Loir, et qui s'exprime en ces termes : « Je ne connais qu'excessivement peu de bonnes nourrices ; j'en connais beaucoup de très-mauvaises ; il en est qui font de cela métier depuis dix, douze, quinze ans ; qui ont toujours des nourrissons, *et qui, je crois, n'en ont jamais rendu aux parents.* »

Je pourrais citer encore bien d'autres détails non moins criants, que la discussion de l'Académie de médecine a mis en lumière. Aux témoignages précédents je pourrais ajouter ceux de MM. Chevallier, Devergie, Blot, Jules Guérin, Husson. Mais en voilà, je crois, bien assez pour faire apprécier au lecteur la gravité du mal, pour montrer que l'infanticide s'est élevé, dans certaines parties de la France, au rang d'une véritable industrie, que la complicité ou l'indifférence de certaines mères et la tolérance de la loi tendent sans cesse à développer.

Je dis tolérance de la loi, je devrais dire insuffisance ; car à Dieu ne plaise que j'accuse la loi de tolérer sciemment le crime. Il est certaines abominations qu'elle n'a pu prévoir, mais qu'elle devra réprimer, maintenant que l'existence en est surabondamment démontrée. Ce dont il est permis de se plaindre, c'est que, dès à présent, les dispositions dont elle est armée contre les meurtriers et contre les individus qui se rendent coupables de mauvais traitements, soit envers leurs propres enfants, soit envers les enfants qui leur sont confiés, ne reçoivent pas l'application immédiate et rigoureuse que justifierait pleinement la conduite infâme des nourrices ; c'est que les médecins et les magistrats manquent à leurs devoirs en négligeant de faire connaître et de poursuivre les délits et les crimes qui s'accomplissent sous leurs yeux. J'ai naguère, à propos d'une question non moins grave que celle-ci, à propos des inhumations précipitées, dénoncé la coupable négligence qu'apportent, dans la constatation et la vérification des décès les *médecins des morts* et les officiers de l'état civil. « Les nourrices, dit M. Jules Guérin, exercent leur coupable industrie avec d'autant plus de sécurité et de succès, qu'elles n'ont jamais à craindre d'être inquiétées. *Il n'y a pas de vérification des décès; on envoie les nourrissons au cimetière, et voilà tout.* »

M. Briquet, à son tour, déclare que les nourrices échappent à tout contrôle, à toute surveillance, et il cite l'exemple suivant : Une nourrice laisse brûler un enfant. Le médecin vient. *On lui dit* que l'enfant est mort de convulsions. Il se contente de cette affirmation ; il ne se fait pas même présenter le corps, qui est inhumé sans autre formalité. Cependant la justice, mise en éveil sans doute par la rumeur publique, procède à une en-

quête, ordonne l'exhumation, et c'est alors seulement que l'on reconnaît l'horrible accident dont l'enfant a été victime!

Comment remédier à de si scandaleux abus? Comment soustraire les nourrissons à l'incurie ou à la perversité des nourrices et de certaines mères dénaturées? — Faut-il, ainsi qu'on l'a proposé, rendre l'allaitement maternel obligatoire? Non sans doute. Une telle mesure n'aurait pas seulement, comme le redoute M. Victor Meunier, qui a consacré à la question qui nous occupe deux articles excellents et très-étendus, l'inconvénient de diminuer le nombre des naissances, elle serait une violation flagrante de la plus précieuse de toutes les libertés : la liberté individuelle; elle consacrerait l'immixtion toujours vexatoire, humiliante et stérile de l'autorité, de la police, dans les mystères de la vie privée; elle serait d'ailleurs d'une exécution impraticable, car beaucoup de mères très-honorables sont réellement dans l'impossibilité de nourrir elles-mêmes leurs enfants, et il serait odieux d'autoriser un agent quelconque du pouvoir judiciaire à leur demander compte des motifs qui les en empêchent.

Ici, comme en toute autre chose, c'est à l'initiative privée, c'est à l'énergie et à la sagesse des honnêtes gens, des médecins éclairés et consciencieux, des ecclésiastiques, des instituteurs, de tous ceux qui exercent dans les familles une influence morale, qu'il faut demander le remède le plus efficace au mal. Déjà de louables efforts ont été tentés pour le combattre. Il existe à Paris une Société protectrice de l'enfance, composée de gens de cœur auxquels ne manquent ni les lumières ni l'activité, et qui pourra rendre d'immenses services lorsque le public voudra la seconder[1]. Mais il faut aussi que les magistrats et les médecins auxquels nous confions nos plus chers intérêts fassent leur devoir; il faut que la loi cesse d'être une lettre morte; que la vérification des décès dans les villes et dans les campagnes soit autre chose qu'une formalité dérisoire; il faut même, si la loi est

[1] « La Société protectrice de l'enfance a pour objet :

« 1° De préserver le premier âge des dangers résultant de l'abandon des enfants à des nourrices qui les emportent au loin, sans que les parents puissent exercer sur eux une surveillance suffisante;

« 2° De mettre en pratique les ressources dont dispose l'hygiène pour le développement physique des enfants, avant d'entreprendre la culture de leur intelligence, afin de léguer à l'avenir des générations saines et vigoureuses.

« La Société se propose d'atteindre son but par les moyens que l'expérience lui suggérera, notamment.

« En encourageant l'industrie privée à fonder, dans le voisinage de Paris, des *colonies maternelles*, où des nourrices de choix seront entretenues pour l'élève des enfants;

« En provoquant la création d'établissemeuts analogues à proximité des grandes villes de France;

« En instituant des prix en faveur des nourrices qui auront le mieux accompli leur tâche;

« En propageant les méthodes d'éducation les plus propres à fortifier à la fois le corps et l'esprit;

« Enfin en publiant un bulletin qui traitera des matières afférentes à la mission que s'impose la Société. » (*Article premier des statuts.*)

insuffisante, qu'elle soit complétée, renforcée, et que ses représentants soient investis de la puissance nécessaire pour rechercher et poursuivre tout attentat contre la vie humaine, sous quelque forme qu'il se produise; il faut que les faibles soient protégés efficacement contre les méchants;

Sontibus unde tremor, civibus inde salus.

III. Passons à des sujets moins graves et moins tristes.

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que la collection du Muséum d'histoire naturelle s'est enrichie dernièrement d'un spécimen unique de la classe des crustacés. C'est un crabe gigantesque, auprès duquel le grand homard d'Amérique, qui naguère attirait par ses dimensions formidables l'admiration des visiteurs, ne semblera plus être qu'une vulgaire écrevisse. L'espèce à laquelle appartient ce crabe a été découverte par de Siebold, sur la côte orientale du Nippon, entre les 34e et 35e degrés de latitude nord, et décrite en 1850 par Haan, dans sa *Fauna Japonica*, sous le nom de *Macrocheira Kœmpferii*. Elle dépend du genre *Inachus* ou *araignée de mer*, qui n'est représenté d'ailleurs que par de très-petites espèces. Plusieurs exemplaires de *Macrocheira*, tous de belle taille, ont été apportés en Europe; mais le plus énorme est celui qui avait été conservé par de Siebold lui-même, et que vient d'acquérir le Muséum. Chacune de ses pattes antérieures mesure 1^{m},20, et son envergure totale est de 2^{m},60! Pour rassurer les personnes qui seraient combattues par la curiosité de voir ce monstre et la crainte de se trouver face à face avec lui, je m'empresse d'ajouter qu'il est parfaitement mort.

M. Émile Blanchard, qui a fait part à l'Académie des sciences de cette précieuse acquisition, pense que cet individu était fort âgé, et qu'il est très-possible que nous ayons désormais peu de chance d'en voir d'une aussi belle dimension. Le savant naturaliste a présenté à ce propos quelques observations intéressantes sur l'accroissement presque indéfini que peuvent prendre en vieillissant les animaux à sang froid, non pas les insectes, dont la vie est toujours très-courte, mais les reptiles, les poissons, les crustacés et les mollusques, qui paraissent jouir, en général, d'une longévité considérable. On sait que les mammifères et les oiseaux ne se développent jamais que jusqu'à un certain âge, et que cet âge ne dépasse guère le quart ou même le cinquième de la durée normale de leur vie. Au contraire, la plupart des animaux inférieurs dont nous venons de parler, après être arrivés à l'âge adulte, c'est-à-dire au terme de l'accroissement rapide qui s'effectue pendant la première partie de l'existence, continuent ensuite de croître, très-lentement à la vérité, et peuvent ainsi, lorsqu'ils se trouvent dans de bonnes conditions hygiéniques, lorsqu'ils ont à leur portée une nourriture saine et abondante, atteindre, avec un âge prodigieux, des dimensions surprenantes.

Les auteurs anciens citent des exemples de la taille énorme de divers poissons que nous ne voyons jamais qu'avec des proportions médiocres. On a parlé de brochets, de lottes, d'esturgeons, etc., d'une grandeur extraordinaire. Il faut sans doute, dans ces assertions, faire la part de l'hyperbole : mais il demeure certain qu'au temps où la pêche était moins active, où les animaux aquatiques vivaient en pleine sécurité dans certains fleuves, plusieurs d'entre eux durent, en vieillissant, acquérir une taille bien supérieure à celle des malheureux poissons auxquels nous laissons aujourd'hui à peine le temps de parvenir à l'état adulte. Les fameuses carpes de Fontainebleau, qu'on peut voir en ce moment dans un aquarium de l'Exposition universelle, témoignent de la grosseur très-respectable qu'une longue suite d'années, une vie paisible et une alimentation copieuse peuvent donner à des poissons bien constitués.

« Parmi les crustacés, dit M. Émile Blanchard, nous avons plusieurs exemples d'un accroissement exceptionnel acquis par quelques individus.

« On trouve sur les côtes des États-Unis une espèce de homard (*Homarus Americanus*) très-voisine de l'espèce de nos côtes. Depuis de longues années, deux individus du homard américain sont exposés dans les galeries du Muséum. Pendant longtemps, trompés par la taille gigantesque de ces deux individus, nous avons pu croire que le homard d'Amérique avait d'ordinaire un volume bien plus considérable que notre homard commun. Il n'en est rien. A une époque ancienne, les animaux des côtes des États-Unis n'étaient guère pourchassés par les hommes. Quelques-uns pouvaient vieillir et grossir presque indéfiniment. Aujourd'hui, dans les mêmes parages, les homards ne semblent pas dépasser la taille de leurs congénères d'Europe.

« Une belle langouste, le *Palinurus ornatus*, habite les rivages de l'île Maurice et de l'île de la Réunion. Naguère on en a pêché de superbes individus, comme on en voit aussi deux ou trois au Muséum d'histoire naturelle. Nous recevons assez souvent des exemplaires de cette même langouste ; tous aujourd'hui sont relativement fort petits. Les habitants des deux îles Mascareignes ne les laissent plus vieillir. Peut-être en sera-t-il de même pour le crustacé que vient d'acquérir le Muséum... Le même phénomène d'accroissement excessif a été également observé chez des mollusques pêchés dans des localités inexplorées. Un des exemples les plus remarquables nous a été fourni, il y a trois ou quatre ans, par M. Nordmann, l'ancien correspondant de l'Académie. Ce zoologiste signalait, dans un mémoire spécial, l'existence de moules comestibles ayant acquis des proportions incroyables. Sans la comparaison attentive des caractères spécifiques, et surtout sans la possession d'individus de tous les âges et de toutes les dimensions pris sur le même fond, on se serait imaginé avoir sous les yeux des moules d'une espèce particulière. Ces moules avaient été recueillies sur la côte de l'île d'Edgecombe, près Sitcha (Amérique russe). Dans cette

localité inexplorée, les moules vieillissaient à l'abri des atteintes des hommes, et parvenaient à une dimension que l'on ne supposait pas appartenir jamais à notre moule comestible (*Mytilus edulis*). Parmi les mollusques, on pourrait citer encore un assez grand nombre de faits du même genre. Il y a des huîtres de différentes espèces qui ont présenté un accroissement exceptionnel ; elles avaient été prises toujours aussi sur des rivages peu fréquentés. »

Les remarques de M. Émile Blanchard expliqueraient d'une manière très-simple les récits merveilleux de quelques navigateurs relativement à des céphalopodes géants qu'ils auraient rencontrés dans des parages que les navires visitent rarement. Ces animaux, au lieu d'appartenir, comme on l'a d'abord supposé, à des espèces inconnues, ne seraient autres que des poulpes, des seiches ou des calmars qui auraient eu la chance extraordinaire d'échapper pendant un grand nombre d'années à la voracité des cétacés, des requins et des autres ennemis de leur famille. Le dernier qui ait été décrit est celui qui fut rencontré dans les parages de Ténériffe par le navire français *l'Alecton*, et dont le signalement se rapportait assez exactement à un calmar, sauf les dimensions, tellement prodigieuses que j'avoue être de ceux qui n'ont encore pu se décider à croire qu'il n'y ait pas eu beaucoup d'illusion dans l'évaluation qui en fut faite par les officiers du bord, et peut-être encore pas mal d'exagération dans la relation qui en a été transmise à l'Académie des sciences.

IV. L'humanité pourrait aujourd'hui s'appliquer les paroles que Sénèque écrivait à son ami Lucilius vers la fin d'une longue carrière que devait abréger la féroce ingratitude de Néron : « De quelque côté que je me tourne, je vois partout des preuves de ma vieillesse (*Quocumque me verto, argumenta senectutis meæ video*). » Chaque jour, en effet, et de tous côtés, les découvertes de la science viennent corroborer le récit biblique. J'ai mentionné, il y a deux mois, les armes et les outils en silex trouvés à Saint-Priest par M. l'abbé Bourgeois, et dont la présence dans ce gisement prouve l'existence de l'homme dans la période pliocène. M. Peccadeau de l'Isle vient de faire exécuter dans un autre gisement très-riche, déjà exploité par M. de Lastic et par M. Brun (de Montauban), des fouilles qui ont mis à découvert, parmi une quantité considérable de silex taillés, divers produits d'une industrie plus perfectionnée et se rapportant à l'âge du renne. Les fouilles ont été pratiquées sous l'abri en surplomb d'un des rochers les plus élevés de Bruniquel, à quelques mètres de l'Aveyron. Les silex taillés se trouvent là par milliers. M. Peccadeau de l'Isle y a rencontré en outre, comme dans les autres stations de la même époque, des flèches barbelées en bois de renne, de nombreuses aiguilles faites en os et habilement perforées à l'une de leurs extrémités, des dents percées pour colliers, des sifflets de chasse faits avec une pha-

lange de pied de renne, et d'autres instruments dont l'usage n'a pu être déterminé.

« Un goût assez prononcé pour les arts distinguait, dit M. Peccadeau de l'Isle, les peuplades aborigènes qui avaient établi leurs foyers dans les cavernes et sous les abris de rochers de cette partie de la France, dont le sol tourmenté leur offrait des lieux d'habitation qu'ils choisissaient toujours à proximité d'un cours d'eau. Le renne était pour eux l'animal de prédilection. » Ce ruminant leur rendait sans doute les mêmes services qu'il rend aujourd'hui aux Lapons, dont il constitue la seule richesse. Les anciens habitants des rives de l'Aveyron se plaisaient à reproduire la figure de leur sobre et utile auxiliaire, et M. Peccadeau de l'Isle a mis sous les yeux de l'Académie des sciences des fragments de défense de mammouth sur lesquels un Benvenuto de ces temps reculés a sculpté deux de ces animaux. Ce travail artistique est peut-être le plus ancien que l'on connaisse. « Tout fait supposer, ajoute notre auteur, que l'ivoire employé par cet artiste l'a été à l'état frais et non à l'état fossile. Les précédentes découvertes nous prouvent que le mammouth était connu des habitants des cavernes et qu'il vivait de leur temps. La lame d'ivoire fossile trouvée en 1864, dans un gisement ossifère du Périgord, par M. Lartet, et sur laquelle est gravé au trait l'éléphant des temps glaciaires, vient confirmer d'une manière irrécusable l'existence de l'homme avec ce grand pachyderme. »

Un autre objet très-curieux, présenté à l'Académie par le même paléontologiste, est la sculpture, sur un bois de renne, d'un animal qu'on ne saurait considérer autrement que comme une création fantastique de l'artiste, à moins qu'on n'y veuille entrevoir l'intention de représenter un éléphant. Quoi qu'il en soit, ces spécimens, que nous ont légués les ancêtres de nos ancêtres peuvent servir de thème à des conjectures assez plausibles sur l'état social de ces hommes primitifs. Le grand nombre et la variété des instruments et des outils de toute sorte trouvés dans leurs cavernes prouvent qu'ils n'étaient pas seulement chasseurs, et que leur esprit inventif leur avait suggéré divers moyens d'accroître leur bien-être et de charmer leurs loisirs : car ils avaient évidemment des loisirs. Il leur en fallait, et beaucoup, pour qu'ils trouvassent le temps de sculpter l'ivoire avec leurs couteaux de pierre. Étaient-ils agriculteurs? Cela est peu probable ; la culture du sol ne laisse guère de place aux fantaisies artistiques. Le laboureur, fatigué après sa journée de travail, ne demande qu'à dormir. Il a l'hiver, sans doute, qui le condamne à un repos forcé ; mais que pouvaient faire ces pauvres gens alors que le soleil ne se montrait que quelques heures au-dessus de l'horizon et que le froid les contraignait à s'enfermer durant de longs mois dans des grottes enfumées?... Ce qui semble le plus admissible, c'est que les hommes dont M. Peccadeau de l'Isle a retrouvé les vestiges étaient à la fois chasseurs, guerriers et pasteurs.

Et leur prédilection pour le renne s'explique aisément par cette supposition très-plausible, que cet animal était à la fois pour eux un bétail de boucherie et un animal de trait, ou une bête de somme ; qu'ils se nourrissaient de sa chair et de son lait ; qu'ils lui faisaient transporter, dans leurs migrations, leurs ustensiles, leurs meubles, leurs provisions, peut-être aussi leurs enfants et leurs femmes, — si toutefois celles-ci n'étaient pas elles-mêmes réduites à la condition de bêtes de somme, ainsi que cela se voit encore chez tous les peuples sauvages ; — qu'enfin ils se vêtaient de la peau du renne et façonnaient avec son bois une multitude d'objets d'utilité ou de fantaisie. Leur richesse devait donc consister surtout en troupeaux de rennes, et il y a lieu de croire que, dans cette région du moins, le bœuf et le cheval n'avaient pas été réduits en domesticité.

Arthur Mangin.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, t. IV et V. — II. *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte*, par M. A. Thierry. 2 vol. — III. *Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange. 1 vol. — IV. *Abécédaire ou Rudiment d'archéologie religieuse*, par M. de Caumont. 1 vol. — V. *Causeries sur l'art*, par M. Beulé. 1 vol. — VI. *Du Doute*, par M. de Cossoles. 1 vol.— *Les Victimes du doute dans le siècle présent*, par M. l'abbé Baunard. 1 vol.

I

Avant tout, saluons aujourd'hui, en attendant une prochaine appréciation, les tomes IV et V des *Moines d'Occident* [1], dont la publication couronne la première partie du grand travail de M. de Montalembert.

Voilà donc achevée, sur une notable portion de son plan et menée à terme, de la base au sommet, malgré la souffrance, la maladie, la tristesse de ce temps, cette œuvre de tant de savoir, de talent et de foi! Cela ne rappelle-t-il pas ces cathédrales qu'à travers les invasions, les guerres, les calamités de tout genre, nos pères élevèrent, nef après nef, sans se laisser décourager ou abattre? Ici, pas plus que là, quoique l'édifice ait grandi dans de mauvais jours, on ne sent le découragement, la fatigue ou la défaillance. Au contraire, plus la construction a monté, plus elle a pris d'ampleur, de physionomie et de grâce.

Ainsi en jugeront, nous n'en doutons aucunement, tous ceux qui compareront ces derniers volumes aux premiers; l'érudition y est plus forte, le style plus coloré, le souffle plus large. Quelle richesse de couleurs, quelle abondance de scènes grandioses et touchantes, quelle fécondité de vues dans ce tableau de la conversion et de la civilisation de l'Angle-

[1] *Les Moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, par le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française, tom. IV et V. — Paris, Jacques Lecoffre, rue Bonaparte.

terre par les moines! Car c'est de l'Angleterre celtique et saxonne que nous parlent encore ces volumes. Les lecteurs qui viennent de terminer le précédent retrouveront avec bonheur dans ceux-ci l'achèvement de la sainte mission au début de laquelle ils ont assisté avec tant d'intérêt. Ils y verront les contemporains, les émules, les continuateurs du grand et admirable saint Colomba, aussi grands, aussi admirables, et, il faut le dire, presque aussi peu connus que lui de ce côté du détroit, parce que le voile ne se lève guère, pour nous, sur l'Église d'Angleterre, avant l'époque du vénérable Bède. Et c'est à Bède que s'arrêtent les derniers récits des *Moines d'Occident*.

II

Parmi les fruits qu'a portés ce beau livre des *Moines d'Occident*, il faut signaler, entre autres, les importants et curieux travaux dont saint Jérôme et le groupe des illustres chrétiens qui se placèrent sous sa conduite sont devenus depuis quelques années l'objet. C'est M. de Montalembert, en effet, qui, le premier, il y a dix ans bientôt, rappela l'attention sur cette portion célèbre, mais trop insuffisamment connue, de la société chrétienne du quatrième siècle, et en traça la rayonnante esquisse que tout le monde lue et que chacun se rappelle. De là sont sortis directement, et de l'aveu des auteurs, le piquant ouvrage de M. l'abbé Bernard sur les *Voyages de saint Jérôme*, et la grave et savante *Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange. L'ouvrage que vient de publier M. Amédée Thierry[1] en dérive en partie lui-même; car, bien que la suite de ses études dût naturellement amener l'historien de la décadence latine à s'occuper du brillant défenseur de l'Église d'Occident, on peut douter que, sans l'éclatant portrait que venait d'en tracer une autre plume, il lui eût fait une aussi large place.

Si l'espace nous le permettait, nous aimerions à revenir sur le premier de ces ouvrages, les *Voyages de saint Jérôme*, dont l'auteur publie justement aujourd'hui une seconde édition[2]. C'est comme le programme de celui de M. Thierry. Tous les deux ont même objet, même ordre, même plan. Ce que MM. Bernard et Thierry ont recherché, en effet, dans saint Jérôme, c'est l'homme et son influence personnelle, et la source où ils ont puisé pour le peindre, ce sont principalement ses écrits. Il n'y a de différence entre eux — au point de vue matériel, s'entend — que dans les dimensions et l'économie du tableau. L'un, plus restreint, ne présente, au

[1] *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre-Sainte*, par M. Amédée Thierry. 2 vol. in-8. — Didier, édit.

[2] *Les voyages de saint Jérôme.* 2me édit. 1 vol. in-8. — Douniol et Lecoffre, édit.

premier plan, qu'une seule figure; l'autre, plus vaste, offre aux yeux toute l'époque.

C'est sur le fond du tableau que M. Thierry appelle d'abord le regard; son premier chapitre est une vue générale de la société religieuse à Rome, au moment où le jeune Jérôme y arrive de sa province pour achever ses études et chercher une carrière. Comme dans bien d'autres pris de bonne foi sur la nature, ce panorama n'est pas vrai de tout point ; on dirait une de ces photographies où les parties saillantes ont plus de relief que dans la réalité. Qu'il y eût dans la société chrétienne, par exemple, des désordres comme ceux que l'auteur retrace, rien n'est plus vrai; mais qu'ils y existassent dans les proportions qu'il laisse entrevoir, rien n'est plus contestable. C'est le tort habituel de ces grandes perspectives de ne pas conserver aux objets leurs dimensions véritables.

D'autre part, Jérôme tient, à cet endroit, trop peu de place sur cette toile qui lui appartient; sa vie d'étudiant à Rome, ses excursions à Stridon et à Aquilée, ses voyages dans les Gaules, si pleins de détails curieux, cette disparition mystérieuse à la suite de laquelle il visita la Thrace, la Galatie, Antioche, l'Asie Mineure et la Grèce, et se lia d'amitié avec tout ce que l'Église avait là de représentants illustres, M. Thierry n'en parle pas, ou n'en dit un mot qu'en passant. Sur ce point, l'ouvrage de M. l'abbé Bernard est autrement complet. Son titre commandait, à la vérité; mais il nous semble que celui de M. Thierry avait bien ses exigences aussi. C'est dans ses voyages que se forme l'esprit de saint Jérôme et qu'il noue les relations qui l'aideront si puissamment plus tard dans ses combats en faveur de l'Église. A cet égard, ces voyages méritaient une attention toute particulière. « L'ouvrage que je publie ici, dit M. Thierry, aurait pu s'appeler les *Mémoires de saint Jérôme.* » Cela est vrai ; mais n'était-ce pas un motif de plus pour appuyer sur tout ce que ses œuvres contiennent de renseignements personnels?

Saint Jérôme n'entre largement en scène, chez M. Thierry, qu'à dater de son second voyage, ou, si l'on veut, de son retour à Rome (382), et de ses relations avec le pape saint Damase et la société des solitaires du mont Aventin. Ici son rôle grandit tout à coup. Rendons justice à son nouvel historien : à partir de ce moment, il s'attache à lui pour ne plus le quitter, et c'est avec une sympathique et chaleureuse admiration qu'il raconte ses travaux. On suit avec émotion cet infatigable soldat de l'Église dans les luttes incessantes où il s'engage et qu'il ne quitte que pour instruire, diriger et aider dans leur ascension vers les hauteurs de la vie chrétienne les nobles matrones romaines qui lui ont remis la direction de leurs âmes. M. Thierry fait aisément partager l'enthousiasme qu'il ressent pour ce grand athlète dont la main frappe si fort et gouverne si doucement.

Que dans le récit de cette période si troublée de la vie de son héros, l'historien ait toujours apprécié comme ils doivent l'être les hommes et les

événements, nous ne le croyons pas; la théorie de la formation et de l'établissement de la primauté des évêques de Rome nous semble, en particulier, aussi contraire aux faits qu'aux dogmes. Il faut reconnaître toutefois qu'ici, de même que dans tout le reste de l'ouvrage, l'écrivain se montre animé d'un généreux sentiment d'équité, et que, si l'erreur se rencontre sous sa plume, elle n'est pas, en matière de doctrine au moins, l'effet d'un système préconçu.

A la mort de saint Damase, Jérôme, de la vie de qui l'on peut dire, au propre, comme de celle du chrétien, au figuré, qu'elle fut un voyage, Jérôme, qui venait de perdre dans le Souverain Pontife un ami dévoué, crut devoir céder à l'orage qui grondait de tous côtés sur sa tête, et quitta Rome, le cœur non moins brisé que les forces, pour reprendre dans la solitude les travaux d'exégèse biblique que la polémique lui avait fait suspendre. On sait, et M. Thierry le raconte avec beaucoup de charme, que, retiré en Palestine, il y fut bientôt suivi par les pieuses solitaires de l'*Église domestique* de l'Aventin. Doux est le contraste qu'offre cette phase de la vie de saint Jérôme avec celle que lui avait faite le séjour de Rome. Elle est inaugurée par un long et curieux pèlerinage fait en compagnie de sainte Paule et de sa fille Eustochie, aux lieux consacrés par les souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testament, et aux grandes solitudes monastiques de Nitrée et de Scété, en Égypte. M. Thierry, à qui nous avons reproché d'avoir passé trop légèrement sur les autres voyages du saint, consacre à celui-ci les plus curieuses pages de son premier volume. Peu de lectures offrent plus d'agrément que celle de ce pieux itinéraire, où l'historien a fondu d'une façon très-heureuse les renseignements nouveaux de la géographie avec la relation qu'en a écrite saint Jérôme. La traduction de M. Thierry, qui laisse un peu à désirer sous le rapport de l'énergie quand elle s'attaque à la polémique du redoutable docteur, a ici toute la suavité de son journal et de sa correspondance de voyage.

Cette visite aux lieux sanctifiés par les saints mystères ou par la pénitence des ermites ne fut qu'une trêve dans la belligérante et dramatique carrière de saint Jérôme. A peine était-il rentré en Palestine et installé dans son *Paradis d'études*, près de la Caverne de la Nativité, que ses combats recommencèrent, combats aussi ardents et plus amers encore que ceux de Rome; car, à Rome, il avait eu à défendre un ami, et ici, c'était contre un ancien ami qu'il avait à lutter. Sa position toutefois est moins pénible et lui paraît telle à lui-même. Il a pour lui la solitude qui le repose et l'inspire, de saints regards de femmes qui le soutiennent et l'encouragent, et parfois la présence vivifiante de ce spirituel évêque de Salamine (en Chypre), saint Épiphane, l'argus formidable auquel aucune hérésie n'échappait, et qui, dit M. Thierry, en découvrait même quelquefois où il n'y en avait point : figure rare, que l'historien charge peut-être un peu, mais qui n'en reste pas moins vénérable et charmante.

On n'imaginerait pas, avant de l'avoir entreprise, tout ce que la lecture de cette seconde partie de la vie de saint Jérôme et des débats dont elle est remplie a de captivant. Lorsqu'on y est une fois entré, lorsqu'on s'est approché de cet intrépide soldat de la vérité catholique, lorsqu'on l'a vu au milieu de la colonie romaine qui l'a rejoint aux lieux saints, enseignant, exhortant, consolant et luttant tour à tour et tout à la fois, le sarcasme, l'ironie, la prière, le sourire sur les lèvres, on fait comme ceux qui venaient à lui de toutes les parties de l'empire, on s'oublie à l'entendre et l'on ne sait plus le quitter. Les calamités, les douleurs, les chagrins qui l'atteignent sont un lien de plus. Quels terribles jours furent ceux que lui réservait la Providence après une si laborieuse carrière ! A peine Rufin, Vigilance, Pélage sont-ils vaincus ; à peine le malentendu qui a failli lui aliéner le cœur de saint Augustin est-il éclairci, que la mort frappe la plus ancienne et la plus sainte de ses amies, sainte Paule, et que, de Rome, à la suite des plus épouvantables nouvelles, arrivent des foules de fugitifs dénués, malades, blessés, mourant de fatigue et de faim, qui racontent aux solitaires attérés que c'en est fait de l'Empire et que la reine du monde est devenue la proie des barbares. Mais les barbares, voilà qu'on les signale à l'horizon même de la Judée ! Et quand leur menace cesse de peser sur l'âme des solitaires de Bethléem, des hordes aussi féroces, quoiqu'elles ne soient composées ni de Huns ni de Vandales, se ruent sur leurs retraites, et Jérôme mourant voit en fuite les religieux qu'il gouverne, et les vierges romaines amenées par sainte Paule et sa fille livrées à la brutalité d'une populace fanatique et aveuglée de fureur.

Voilà, non pas l'analyse, non pas le résumé, mais un simple aperçu de ce qu'offre ce livre, qui n'est pas une histoire, et que l'auteur n'a pas osé appeler les *Mémoires de saint Jérôme*, parce que, dit-il, ce titre lui aurait semblé mal répondre au sérieux des recherches et à la gravité du sujet ; mais qui, pour n'appartenir à aucune catégorie précise, n'en est pas moins d'une entraînante lecture. De tels livres, il est vrai, ne font pas avancer la science ; mais, par la façon ingénieuse dont ils la présentent, ils contribuent souvent plus que d'autres à la populariser. Aussi lorsque, même en y mêlant des erreurs, ils font, comme ici, aimer la vérité et les hommes qui l'ont servie, c'est, croyons-nous, un devoir de les signaler.

III

On ne connaîtrait pas complétement saint Jérôme si l'on ne connaissait aussi sainte Paule. Une portion de l'âme du grand docteur avait passé dans celle de l'illustre patricienne, et c'est lui qu'on retrouve encore lorsqu'on le quitte pour étudier sa sainte amie. Ce qu'on a dit des rapports de saint

François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal est plus vrai encore de saint Jérôme et de sainte Paule ; leurs vies ont été, de toute façon, plus mêlées, leurs inspirations plus réciproques ; ils ont vécu plus près l'un de l'autre, et ils ont concouru plus intimement encore aux mêmes œuvres. Nos pères ne concevaient pas qu'on pût les séparer, comme le témoigne, entre autres, un livre du seizième siècle : l'*Histoire de monseigneur saint Jérôme et de madame sainte Paule*[1], que cite M. l'abbé Lagrange, et dont, sans en prendre le titre, il a, au fond, adopté l'idée. L'histoire que vient de nous donner de sainte Paule[2] le savant et laborieux vicaire général de Mgr Dupanloup, est, en effet, sous beaucoup de rapports, celle de saint Jérôme lui-même. Aussi est-ce plus qu'une œuvre d'hagiographie ; la place qu'y occupe le secrétaire du pape Damase, le traducteur des saintes Écritures, l'ardent propagateur des institutions monastiques, l'intrépide champion de l'Église, le premier des polémistes religieux du quatrième siècle, donne à ce livre une portée et y répand un intérêt que n'ont pas habituellement les vies des saints.

Tout le monde a lu, grâce à un illustre écrivain, la vie de ces femmes du grand monde qui, après avoir été mêlées aux agitations des premières années du dix-septième siècle, se retirèrent dans la solitude des cloîtres pour y expier, dans la pénitence, les fautes qu'elles avaient commises et les scandales qu'elles avaient donnés. Or, le quatrième siècle de l'Église avait offert un exemple à peu près semblable. Rome vit alors, comme Paris plus tard, des femmes de sang patricien, qui, si elles n'avaient pas donné à la société le spectacle de leurs égarements, lui avaient du moins offert celui de leur vanité, de leur luxe et de leur mollesse, changer de vie encore dans la fleur de leurs années, et, après s'être éprouvées dans le monde, s'en aller achever leurs jours près de la tombe du Sauveur dans les austérités et les travaux de la vie monastique.

Sainte Paule, dont M. l'abbé Lagrange nous donne une nouvelle histoire, appartenait à cette haute société romaine d'où était déjà sortie sainte Mélanie, que sa vie pénitente rendait en ce moment même un objet d'étonnement et d'admiration pour l'empire. Sainte Paule tenait, par son sang et par ses alliances, à tout ce que Rome et Athènes comptaient d'illustre dans le passé. Entreprendre de raconter sa vie, c'était se proposer de peindre l'action du christianisme dans un milieu où il n'a jamais été beaucoup observé, et où cependant il y a aujourd'hui un intérêt tout particulier à le considérer : nous voulons dire les hautes classes de l'empire.

Ainsi l'a compris le nouvel historien de sainte Paule. C'est pourquoi,

[1] Par Louis Lasserre, chanoine de l'église Saint-Martin de Tours. — Paris, 1530

[2] *Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans. 1 v. in-8. — Ve Poussielgue. rue Cassette.

sans élargir à l'excès son cadre, comme on le fait trop souvent de nos jours, M. l'abbé Lagrange l'a taillé dans d'assez grandes proportions pour y placer, à côté de la figure principale, toutes celles qui composent la sainte constellation au milieu de laquelle elle rayonne.

Les trois premiers chapitres du livre de M. Lagrange sont consacrés à faire connaître la famille de cette descendante des Scipions et des Gracques, ses alliances, ses relations, ses débuts dans le monde à demi chrétien et à demi païen où l'avait placée sa naissance, et à peindre le singulier amalgame social qui résultait des éléments dont se composait la société, ainsi que les dangers qui en naissaient pour l'Église. C'est un état de choses qu'il faut bien connaître pour apprécier sainement la direction que saint Jérôme donna aux chrétiens qui se placèrent sous sa conduite, et qu'autrement on court risque de mal juger. M. l'abbé Lagrange explique très-bien cette direction.

« L'Église, dit-il, était échappée aux persécutions, qui au moins trempaient les caractères et tenaient les âmes en éveil, et, entourée de toutes parts des dissolutions du paganisme, subissait un grand péril, celui de voir s'introduire dans son sein, à la faveur du repos et des richesses, et sous les influences païennes et romaines, le plus redoutable peut-être de ses ennemis, la mollesse des mœurs, fléau de l'esprit chrétien. Pour mesurer la grandeur du péril, il faut regarder la décomposition effrayante de la société au sein de laquelle vivaient les chrétiens. Cette décomposition atteignait, au quatrième siècle, en Orient et en Occident, les dernières limites. Le paganisme, vaincu sur le terrain politique, mais profondément enraciné encore dans la société par les institutions, les lois, les mœurs, semblait vouloir prendre sa revanche contre le christianisme en lui infusant sa corruption, et, mêlés aux païens par tous les détails de la vie publique et privée, les chrétiens se laissaient peu à peu envahir par les influences délétères qui les enveloppaient. Cette ruine morale du vieux monde était accélérée par ses misères politiques. L'empire s'affaissait lentement dans la honte et le mépris, et les Romains dégénérés ne savaient se consoler de leur avilissement et de leur servitude que par les tristes jouissances d'un luxe effréné; luxe de décadence, fatal aux arts non moins qu'aux mœurs : nous en verrons dans le cours de cette histoire des détails inouïs. Déjà la société chrétienne était entamée, et des désordres, partiels il est vrai, et qui n'accusaient que l'époque et la faiblesse humaine toujours prête à plier sous le poids des vertus chrétiennes, se manifestèrent là où ils auraient dû le moins paraître. Le mal gagnait jusqu'aux parties les plus vitales de l'Église. On voyait de fausses vierges et de fausses veuves n'abriter plus sous leur voile qu'une vie légère et suspecte, et plus d'un clerc était la honte et le scandale de l'Église par son luxe, sa cupidité et sa mondanité. Il fallait un remède égal au péril. »

C'est là ce qui explique les efforts que fit saint Jérôme pour propager

en Occident la réaction qui avait commencé en Orient contre la dissolution religieuse née de la protection funeste du pouvoir. Prêchée par saint Athanase, lors de ses différents voyages à Rome, la réformation des mœurs fut reprise par saint Épiphane et saint Paulin de Nole, auxquels s'associa saint Jérôme, lorsqu'il revint d'Orient à Rome pour le concile de 382.

C'est par ces deux célèbres évêques que saint Jérôme avait connu sainte Paule et les solitaires du mont Aventin, dont nous avons parlé plus haut. Rien n'est curieux et charmant comme le tableau que trace M. l'abbé Lagrange de cette communauté libre, formée de la fleur de l'aristocratie de Rome, qui vivait à l'écart sans rompre cependant avec le monde; qui se composait de femmes, mais où les hommes avaient accès; qui, enfin, sans être constituée monastiquement, menait pourtant une existence toute monastique. C'était, — moins l'orgueil latent et l'austérité sourcilleuse, — quelque chose comme le Port-Royal des premières années.

Saint Jérôme comprit de bonne heure tout ce qu'on pouvait faire avec des femmes de la condition, du caractère et de l'esprit de celles qu'il avait trouvées là. Ayant accepté la direction qu'elles lui offrirent de leurs âmes, il voulut que ces fleurs écloses spontanément sur l'Aventin, portassent, en achevant de mûrir, des semences de régénération pour l'Église entière. On admire, lorsqu'on l'examine de près, la profondeur et la sagesse du plan que, dans ce but, se traça le saint docteur. Ce plan reposait sur la connaissance intime qu'il avait du mal dont l'Église et la société souffraient.

« Voyant la société romaine crouler sous le poids de sa propre corruption plus encore que sous les coups des barbares, et les influences païennes menacer, entamer l'Église elle-même, rien, dit M. Lagrange, ne lui paraissait plus nécessaire et plus glorieux à l'Église, et meilleur aussi pour la société, que d'aller, pour ainsi dire, jusqu'au bout des vertus évangéliques, et d'opposer l'idéal chrétien dans toute sa pureté aux excès de la décadence romaine et païenne. C'était le parti qu'il avait pris pour lui-même en s'enfonçant dans le désert; c'est la thèse qu'il soutint toute sa vie, et comme le drapeau qu'il arbora dans l'Église. Sa grande mission à Rome fut de donner une impulsion nouvelle à l'admirable mouvement que nous avons vu se produire en ce sens, de combattre, avec la dernière énergie, tout ce qui, du dehors comme du dedans, le contrariait, et de consacrer toutes ses forces et tout son génie à soutenir, à diriger et à défendre les belles âmes qu'il avait trouvées éprises déjà du même idéal et engagées dans la même voie. »

Ses lettres, que nous possédons encore, sont un témoignage vivant des efforts qu'il tenta et de l'esprit dans lequel ils furent dirigés. Elles montrent de quelle manière saint Jérôme comprenait ce qu'il y avait à faire, de son temps, pour sauver le monde et l'Église du péril qui les menaçait. La ressemblance frappante qui existe entre son époque et la nôtre donne, pour nous, à ces lettres un intérêt tout particulier.

Dans l'économie des moyens que saint Jérôme employa pour conduire les solitaires de l'Aventin vers la perfection où il les croyait capables de parvenir, et où, dans les vues qu'il avait sur elles, il se proposait de les conduire, M. Lagrange en signale quelques-uns qui frappent par la profondeur et la justesse du coup d'œil.

Ce qu'il avait voulu détruire chez les femmes qu'il dirigeait, — femmes de l'aristocratie, on le sait, — c'était, avant tout, la futilité. Sur les ruines de cette infirmité que, dans sa sévérité, il traite à l'égal d'un vice, il avait voulu faire régner le sérieux qui est, selon Bossuet, le fondement de la vie chrétienne. Or, « son grand moyen, dit M. Lagrange, c'était l'Écriture, non pas seulement étudiée comme science pour l'esprit, mais surtout méditée comme vérité et lumière divine pour le cœur. Il en imposait la lecture à toutes ses disciples, et ne voulait pas permettre à Paula, à Marcella, à Eustochium et aux autres de laisser passer un seul jour sans en apprendre un nombre déterminé de versets. »

A l'Écriture sainte, saint Jérôme ajoutait les ouvrages des apologistes des siècles antérieurs et ceux des apologistes contemporains les plus célèbres et les plus forts, car il prétendait que l'esprit s'énervait dans la lecture facile ou de trop faible portée.

« Ainsi, dit le nouvel historien de sainte Paule, la piété, telle que l'entendait Jérôme pour une femme chrétienne, n'était pas une piété étroite et inintelligente, mais une piété large et éclairée, une piété à grands horizons. « Il y a des gens, disait-il, qui croient pouvoir couvrir l'ignorance par la « piété. » Mais « cette sainte rusticité, » comme il l'appelait, ne lui plaisait guère : « Bonne pour elle seule, disait-il encore, elle peut édifier l'Église, « mais elle ne peut pas la défendre... » — « L'âme du fidèle est un tem- « ple où doit habiter Jésus-Christ. Il faut orner ce temple pour le rendre « digne d'un tel hôte. » C'est pourquoi « il faut apprendre non ce qui est « vain, ce qui passe et dont il ne restera rien, mais ce qui demeure et se « retrouve dans l'éternité. »

« On nous permettra, ajoute M. l'abbé Lagrange, d'en faire ici la remarque : assurément, entre ces vies si pleines, si pures, si saintement occupées, et les vies molles et vides, légères et tout à la surface, gaspillées et perdues, de tant de chrétiennes de nos jours, le contraste est considérable. A quoi se passe en effet trop généralement la vie des femmes dans le monde ? Où est, je ne dis pas l'austérité, mais le sérieux, la vie recueillie, la vie de l'âme ? Celles qui lisent, que lisent-elles ? Je ne sais d'ailleurs quels préjugés rétrécissent chez nous leur éducation, et frappent encore dans le monde la femme sensée qui voudrait mêler quelque chose de grave aux frivolités habituelles de la vie. Ainsi, dans l'éducation et dans les études des femmes, pourquoi telle barrière, telle exclusion? Pourquoi, par exemple, les jeunes femmes du monde qui ont du loisir ne s'adonneraient-elles pas à apprendre, je ne dis pas le grec et l'hébreu, comme

Paula et Eustochium, mais quelque chose au moins de cette langue de l'Église, le latin, qui serait si utile à leur piété, et qu'une personne cultivée, au dire de M. de Maistre, peut apprendre en six mois ? Quand on voit ce que pourraient les femmes dans les choses de l'esprit, ce que Dieu a mis dans ces riches natures d'admirables ressources, de facultés vives, délicates, élevées, d'étonnante pénétration, d'élan et quelquefois de force, et qu'on examine les lacunes de leur éducation, et plus tard, dans le monde, si elles ne se forment pas à d'autres habitudes, le vide de leur vie, comment ne pas déplorer ici une déperdition lamentable des plus heureux dons et l'intolérable tyrannie des préjugés désastreux ? »

On le voit, et si nous pouvions suivre l'auteur dans le développement de son récit, on s'en convaincrait davantage encore : c'est dans la pensée d'en faire sortir une leçon pour notre temps, que M. l'abbé Lagrange a voulu redire à son tour la vie de cette glorieuse chrétienne qui, dans un siècle de mollesse et d'énervement, sut déployer une virile et sainte énergie, et qui s'arrachant, jeune encore, à des habitudes de luxe inconcevables aujourd'hui dans l'état de nos fortunes et de nos mœurs, porta au degré le plus héroïque la pratique des sacrifices et des dépouillements évangéliques.

Pour nous la montrer dans toute la réalité, telle qu'elle fut à Rome, à Bethléem, au milieu des siens et à la tête des monastères qu'elle avait fondés, dans ses occupations extérieures et dans le travail intime de sa pensée, le nouvel historien s'est livré à de longues et solides études. Cette histoire de sainte Paule est avant tout, en effet, un savant travail. La vie chrétienne du quatrième siècle, avec le mélange de bien et de mal qu'elle offrait, y est peinte largement et avec une grande sincérité. Les faits ont été contrôlés de près, comme l'attestent des rectifications d'erreurs assez nombreuses échappées aux précédents historiens. Quant à l'appréciation des hommes et des choses, une rare modération y préside. Malgré son respect pour les autorités vénérables sur lesquelles il s'appuie, M. Lagrange ne s'est pas interdit de les discuter.

C'est donc bien ici en réalité une « histoire » de sainte Paule. L'ouvrage mérite ce titre à tous les égards, pour l'élévation et la plénitude du point de vue, pour l'étendue et la sûreté des recherches, enfin pour la dignité soutenue du langage. Nous n'y regrettons qu'une chose, c'est le retour trop fréquent dans le récit des expressions conjecturales. « On peut penser... il est à supposer..., » etc., sont des locutions dont l'auteur abuse et qui pourraient porter à croire qu'il a cédé souvent à la tentation de combler par l'imagination les vides laissés par les documents. D'autres peut-être, — et nous en avons entendu exprimer le désir, — auraient aimé dans le style une couleur religieuse un peu moins accusée. Nous ne partageons pas, quant à nous, ce sentiment. Sans doute M. Lagrange s'est proposé d'écrire pour d'autres encore que pour ceux qui cherchent dans la vie des

saints une nourriture pour leur âme ; mais il ne faut pas oublier qu'en demandant à l'histoire le portrait de la grande chrétienne du quatrième siècle il a voulu offrir un modèle aux chrétiennes du dix-neuvième. D'ailleurs, l'histoire religieuse a sa langue comme l'autre, et ce serait manquer à la première des convenances de l'art d'écrire, que de lui en prêter, sous n'importe quel prétexte, une qui ne serait pas la sienne, e dont, quelque habileté qu'on y mît, elle ne se servirait jamais sans gau-t cherie. M. Lagrange ne pouvait tomber dans cette faute.

IV

Si nous nous entendons tous un peu maintenant à l'archéologie chrétienne, et pouvons parler un peu congruement ogives, rinceaux, pinacles, etc., nous le devons à deux hommes, d'abord à l'auteur du *Génie du Christianisme*, qui vengea nos cathédrales du mépris séculaire dont, comme édifices, elles étaient l'objet, et au vénérable fondateur des « Congrès scientifiques, » qui nous en a fait connaître le secret architectural et en a popularisé le goût. C'est M. de Caumont, en effet, qui, le premier, nous a initiés au mystère de la construction de ces prodigieux monuments, et qui, dès les premières années de la Restauration, quand M. Quatremère de Quincy professait et écrivait dans son *Dictionnaire d'architecture* que le gothique était un produit barbare et indigne de l'attention de l'architecte, recherchait les lois de leur construction et concevait la pensée de leur appliquer une méthode de classification chronologique. Cette pensée, qui lui était venue dans ses voyages, à la suite des comparaisons qu'il avait pu faire d'un grand nombre d'édifices, tant français qu'étrangers, et qu'avaient confirmées dans son esprit de longues et patientes recherches, a été le principe fécond de tous les progrès que nous avons faits dans l'étude de cette branche-mère de l'art religieux du moyen âge. Dès 1824, M. de Caumont était arrivé à poser des règles fixes à cet égard. C'est alors qu'il conçut l'idée du grand ouvrage qui a fait sa réputation. Cet ouvrage, dont les volumes furent accueillis avec empressement à mesure qu'ils parurent, créa chez nous, dès 1824, un genre d'étude dont personne ne s'occupait alors et pour lequel on s'est passionné depuis.

Vingt-cinq ans après la publication de son premier volume, en 1850, M. de Caumont, témoin du succès qu'il avait obtenu, et voulant l'assurer et l'étendre, entreprit ce que ne consentent pas volontiers à faire, chez nous, les hommes supérieurs, un résumé élémentaire de son enseignement. C'est alors que parut le petit traité populaire auquel l'illustre archéologue donne le modeste titre d'*Abécédaire d'archéologie*. En peu de jours, cet ouvrage fut dans toutes les mains, de l'atelier au château et du presbytère à l'école

de village. Nul livre n'a fait autant pour la diffusion des études d'archéologie. Nous en avons sous les yeux la cinquième édition qui vient de paraître avec des développements considérables, particulièrement dans les figures[1].

Dès le commencement M. de Caumont avait compris qu'un enseignement comme celui auquel il se livrait devait s'adresser aux yeux en même temps qu'à l'esprit, et avait, en conséquence, fait une large place aux gravures. A chaque édition, cette place s'est agrandie, et aujourd'hui, les figures ont augmenté au point de doubler l'étendue primitive du volume. Sur les huit cents pages dont il se compose dans l'édition présente, il n'en est pas une qui ne soit enrichie au moins d'un dessin. Ce ne sont plus seulement les vues d'ensemble, les plans à terre, les élévations et les coupes des édifices que l'*Abécédaire d'archéologie* offre maintenant à l'appui du texte, mais tous les détails caractéristiques de leur construction, de leur ornementation intérieure et extérieure, de leur appropriation et de leur mobilier. Inutile d'ajouter que, grâce aux progrès de la gravure sur bois, ces dessins sont d'une exécution excellente, qui permet de bien se représenter l'objet décrit, et de bien apprécier les modifications qu'il a pu subir aux diverses époques. Voilà pour ce qui concerne les dessins.

Quant au texte, sauf quelques additions, il est resté le même. Comme dans les éditions précédentes, il comprend la description successive des églises, aux trois périodes principales de l'architecture chrétienne : la période romane, la période ogivale et la période de la Renaissance, sans omettre celle des monuments qui leur servent de transition. Quoique un peu sommaires, ces notions historiques et techniques, appuyées par les nombreuses figures qui les accompagnent, nous paraissent généralement suffisantes. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que les termes spéciaux ne soient pas toujours immédiatement suivis de leur explication. Dès les premières pages, le lecteur rencontre non-seulement les mots de *frises*, d'*architraves* d'*entablement*, que chacun comprend ou à peu près, mais ceux de *voussures*, d'*arcatures*, de *grand* et de *petit appareil*, qui ne sont pas tous interprétés, au moins, à l'endroit où ils apparaissent pour la première fois, et qui, par suite, peuvent arrêter les novices en archéologie. Nous aurions voulu que, comme il l'a fait pour *tympan* (p. 19), *paléographie murale* (p. 72), par exemple, chaque terme d'art fût défini à son entrée dans l'*Abécédaire*, ou, ce qui vaudrait mieux peut-être, qu'un vocabulaire placé à la fin de l'ouvrage, comme dans le petit *Manuel d'archéologie chrétienne de M. l'abbé Poussin*[2], renvoyât pour chacun à la page où il est expliqué. Nous hésitons d'autant moins à réclamer cette améliora-

[1] *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, — Architecture religieuse, — par M. de Caumont. 1 vol. gr. in-8°. Caen, Le Blanc-Hardel éditeur. 1867.

[2] Un petit vol.in-8, avec planches lithographiées. Paris, Victor Sarlit, rue Saint-Sulpice, 25.

tion, que la supériorité de l'édition que nous signalons ici nous en fait présager un prompt épuisement et, par conséquent, une réimpression prochaine.

V

M. le comte de Montalembert, que l'on est sûr de rencontrer partout où la science et la religion ont un intérêt, disait, il y a quelques années, dans une séance du Congrès archéologique de France, en payant à l'auteur du livre dont nous venons de parler le juste tribut de reconnaissance que lui doivent tous ceux qui aiment l'art « catholique et national, » à la glorification duquel il a consacré sa vie : « Ayons confiance et « réjouissons-nous. Certes, nous aurons encore à lutter contre les dédains « des uns, contre la mauvaise volonté des autres, et surtout contre les « parcimonies d'un trop grand nombre de corps constitués. Nous verrons « encore démolir ou dénaturer plus d'un monument digne d'admiration ou « d'intérêt ; mais sachons bien que notre cause est gagnée. Il nous restera « le mérite de la persévérance dans l'œuvre commencée, il y a vingt ans, « sous peine de la voir dégénérer et s'éteindre. Mais tout annonce qu'elle « durera et que nous verrons de plus en plus ce que nous voyons déjà, « c'est-à-dire notre art ancien et historique compris, étudié, restauré et « appliqué jusque dans les moindres détails, depuis les voûtes aériennes « qui couronnent nos églises jusqu'aux carrelages historiques et émaillées « destinés à remplacer ces tristes dalles noires et blanches qui leur servent « de pavé moderne. »

Nous partageons et voulons partager l'espoir qui a inspiré cette éloquente page. Cependant, il faut le reconnaître, une partie des craintes qu'exprimait l'orateur sont aujourd'hui en train de se réaliser. Le mouvement inauguré il y a trente ans « dégénère », on « dénature les monuments, » sous prétexte de les restaurer et de les achever ; on parodie indignement les chefs-d'œuvre de notre art « catholique et national », et les « dédains » ne lui sont plus ménagés. Une réaction s'opère, dans les œuvres et dans les livres, contre le courant qui a emporté, au commencement de ce siècle, non-seulement la France, mais l'Angleterre, l'Allemagne, tout le centre et le nord de l'Europe. Là, on trahit le moyen âge ; ici, on lui déclare une guerre ouverte.

Nous parlions plus haut des attaques dont, en plein retour à l'architecture chrétienne, un professeur célèbre, M. Quatremère de Quincy, le poursuivait dans ses ouvrages et dans son enseignement. C'est ce que fait aujourd'hui un de ses successeurs, homme d'autant de science au moins et de plus de style que lui. Dans un recueil d'études et de mémoires qu'il vient de

publier sous le titre de *Causeries sur l'art*[1], M. Beulé, au milieu d'essais pour la plupart charmants, où le talent brille à l'égal du savoir, a dirigé une charge à fond contre cet art du moyen âge que nous réclamons comme une des gloires de notre religion et de notre pays. En effet, selon le brillant secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, l'art du moyen âge n'est pas plus français qu'il n'est catholique, qu'il n'est art. Non, déclare M. Beulé, l'architecture gothique n'est pas de l'architecture. « Elle ignore les proportions idéales, la pureté des détails, les lignes d'une perfection que l'on dit parfois divine » ; elle est « sans beauté, et sa seule force est celle du désordre. » Selon lui encore, l'art du moyen âge « n'a de charme que par ses inconséquences pleines de bonhomie et de témérités héroïques, à la façon des gens qui n'ont pas conscience du danger. Si l'on essaye de réduire en formules ce qui n'a été qu'instinct, si l'on substitue la logique à l'inspiration, tout le charme disparaît. »

Nous n'avons pas l'intention — c'est la prétention qu'il faudrait dire — de répondre ici pour les admirateurs illustres que l'architecture religieuse du moyen âge compte encore dans toute l'Europe. Nous ne résistons pas cependant à soumettre un petit doute à M. Beulé. En preuve de l'infécondité de l'art chrétien et, partant, de sa réalité, M. Beulé cite les bâtisses élevées dans ces dernières années en Angleterre et en Allemagne, d'après les principes, mais en dehors de l'inspiration du moyen âge : « Bâtisses, dit-il, plus compassées et plus froides que les imitations bâties par les classiques, qui furent jadis si amèrement cirtiquées. » Nous l'admettons, quoique ce soit concéder beaucoup, car ces imitations classiques, pour lesquelles M. Beulé a un si grand fond d'indulgence, étaient et sont encore plus que froides : elles étaient et sont glaciales et mornes comme ce palais que le caprice d'un tzar avait fait élever pendant l'hiver, avec des blocs taillés dans les glaces de la Néva. Oui, ces constructions, auxquelles « la logique » seule a eu part sont sans vie ! Nous nous étonnons que M. Beulé s'en étonne. N'a-t-il pas dit lui-même que « l'inspiration du moyen âge leur a manqué? » Imagine-t-il que la logique seule puisse produire quoi que ce soit d'animé ? Autant vaudrait dire, avec nos vieux professeurs d'humanités, que la rhétorique suffit à rendre orateur. Oui, ces « bâtisses » sont détestables ; mais parce que ceux qui les ont élevées n'avaient des architectes qui ont construit nos cathédrales, que la connaissance matérielle des procédés et ne possédaient pas ce qui, de l'aveu de M. Beulé, fait le « charme » de ces grands édifices, « les héroïques témérités, l'instinct, l'inspiration. » Ceux qui ont voulu reproduire parmi nous les temples grecs n'en étaient-ils pas logés là ?

[1] *Causeries sur l'art*, par M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Acad. des beaux-arts. 1 vol. in-8°. Didier, édit.

Que fait M. Beulé dans ses savantes et si brillantes leçons? Il cherche, en interprétant les monuments d'Athènes, à faire passer dans ses auditeurs, avec la connaissance des principes qui leur servent de base, un peu de l'inspiration qui les a produits. Eh bien! c'est ce que voulaient faire aussi les hommes d'intelligence et de courage devant lesquels parlait M. de Montalembert quand il prononçait les paroles éloquentes que nous rappelions tout à l'heure. La différence entre l'auteur des *Moines d'Occident* et du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts n'est donc pas si grande; elle n'est que dans l'idéal qu'ils poursuivent chacun de son côté. Resterait à savoir toutefois s'ils atteignaient l'un et l'autre leur but, et faisaient des artistes au lieu de faire des copistes, lequel aurait accompli une mission plus « nationale » et plus « religieuse. »

Mais, nous l'avons dit, nous n'entendons pas discuter les principes qui règnent dans l'article de M. Beulé sur l'architecture religieuse. Nous aimons mieux, abandonnant une controverse dont ce n'est point ici la place et qui n'aurait pas chance d'aboutir, appeler l'attention des esprits curieux des choses de l'art sur les autres *Causeries* du volume de M. Beulé, entretiens d'une esthétique élevée et qui attestent beaucoup d'études, sauf en ce qui concerne l'art chrétien; car, sur ce point, il y a de visibles lacunes dans l'éducation du savant professeur, par exemple (p. 327), l'Immaculée Conception de Notre-Dame prise pour la Conception de Notre-Seigneur.

Écoutons donc M. Beulé lorsqu'à son cours d'archéologie, près la Bibliothèque impériale, il fait avec tant de verve et de bon goût le procès à la littérature officieuse et aux muses d'État du siècle d'Auguste; lisons-le quand, dans ses Causeries érudites et spirituelles, il nous dénonce les dangers de nos expositions artistiques renouvelées des Grecs pourtant (M. Beulé le démontre), mais qui n'en trouvent pas plus grâce à ses yeux pour cela; — quand il montre, dans le défaut d'idéal plastique et la prédominance des instincts sensuels, l'incapacité radicale des modernes pour la sculpture; — quand il établit que la peinture murale est le genre le plus propre à former les grands artistes et à relever nos écoles, où les miévreries microscopiques établissent de plus en plus leur règne; — quand il recherche les causes de la différence qui existe, sous le rapport de l'art, entre les vases grecs et les vases chinois, et la trouve dans la vie des deux nations; l'une vouée à l'idéal, et l'autre entièrement absorbée dans les préoccupations matérialistes; — quand il proteste contre le préjugé qui refuse un art propre aux Romains, et s'efforce d'établir que, bien avant d'avoir reçu des leçons des Grecs et d'avoir été, comme elle le croyait elle-même, conquise, sous ce rapport, par les vaincus d'Athènes, Rome avait eu, dans les Étrusques, des maîtres d'art dont elle avait glorieusement profité, et qu'elle s'était fait un art à elle, où se reflétait son grand caractère; — enfin, quand il combat avec courage la désorganisation de notre vieille et

glorieuse école de Rome. Là, M. Beulé est sur un terrain qu'il a profondément étudié, dont il connaît toutes les richesses, et il y a charme et profit à le lire. Aussi ses articles sur Apelle et sur Polygnote, dont il semblait qu'il n'y eût rien à dire, puisque leurs peintures ont péri, sont-ils pleins de surprises charmantes. Quant à ses critiques de l'école espagnole, nous les goûtons, avouons-le, beaucoup moins, il nous répugne, en particulier, d'admettre que Velasquez seul a du génie, et que Murillo n'a rien que du talent (p. 251). Sur ce chapitre, M. Beulé nous est un peu suspect. Il y a dans le génie chrétien de l'Espagne un élément qui n'est peut-être pas toujours saisissable pour un appréciateur aussi exclusivement voué à l'étude et à la contemplation de la beauté païenne.

Les *Causeries sur l'art* n'en sont pas moins un livre plein d'aperçus brillants, de vues neuves et fécondes, et propres à combattre, dans une certaiue mesure, la dégénérescence artistique dont nous sommes aujourd'hui menacés.

VI

Du Doute [1]. Tel est le titre d'un livre dont nous ne pouvons que signaler aujourd'hui l'apparition, mais que nous recommandons comme une des études les plus neuves et les plus vigoureuses dont cette triste maladie de l'âme ait été l'objet. La concision et la force en sont les deux principaux caractères. L'auteur, dont les habitudes tranchent avec celles qui règnent maintenant dans les discussions philosophiques, procède un peu à la façon de l'ancienne école, et ne nous en plaît pas moins — qu'on veuille bien le croire. Chez lui, point de phrases; c'est à la raison seule qu'il s'adresse, et c'est son langage seul qu'il lui parle. La logique, une logique sobre, sévère, désintéressée de tout ornement étranger, mais d'ailleurs claire, ingénieuse, piquante, voilà l'instrument de M. Henri de Cossoles... son arme, devrions-nous dire; car son ouvrage est une attaque en règle contre le doute. La stratégie en est habile, et, quoique sous une autre forme, rappelle, à quelques égards, celle du maître de Platon. Ce n'est pas non plus à feu découvert que débute M. de Cossoles. D'abord il établit des principes, pose des axiomes, range en ligne des propositions incontestables; puis, cela fait, il dégage ses corollaires, et déduit ses conclusions. Cette méthode quasi géométrique, à laquelle l'ordonnance habile des arguments et un style limpide enlève toute aridité, fait de ce livre une lecture pleine d'intérêt pour les esprits sérieux auxquels il s'adresse, ce ne sont pas, en effet, les hommes qui ont pris leur parti de ne rien croire et ont renoncé à raisonner, que M. de Cossoles a en vue. « A ceux qui sont certains de la fausseté du christianisme, la lecture de ce petit livre serait, il le dit lui-même,

[1] *Du Doute*, par M. Henri de Cossoles. 1 vol. in-12. Didier et Comp., édit.

inutile. Entièrement étranger aux questions de science historique, il n'apporte aucune preuve nouvelle à l'appui de la religion ; il n'exprime pas les raisons qu'on a de la croire, mais celles qu'on a d'en douter ; il ne traite pas de son évidence, mais de son obscurité. »

L'auteur a-t-il vu juste en pensant que, malgré l'aggravation du mal qui travaille les âmes, il en est encore qui ne sont pas tombées dans le nihilisme intellectuel et qui en restent au doute ! Nous le pensons.

A celles qui sont restées dans cet état douloureux, mais qui n'exclut pas l'espérance, nous recommandons un livre de date un peu antérieure et dont nous avons le regret de n'avoir pu parler encore, *le Doute et ses victimes*[1], par M. l'abbé Baunard. Ce n'est pas un ouvrage de discussion, une thèse ou un plaidoyer, mais un tableau bien senti des souffrances que le doute fait endurer aux hommes sur lesquels il étend sa main glaciale. L'imagination n'est pour rien dans les peintures qu'il trace. C'est à l'histoire que M. Baunard a emprunté toutes ses couleurs. Son livre, en effet, est le récit de la vie et des angoisses des hommes qui, de nos jours, ont le plus souffert du défaut de foi religieuse, récit emprunté le plus souvent à leurs propres aveux. Habituellement en effet ce n'est pas l'auteur, ce sont des victimes du doute elles-mêmes qui, dans leurs ouvrages ou leur correspondance, se confessent à haute voix devant nous. Il y en a là de toutes les conditions sociales et de tous les pays de l'Europe, des philosophes, des écrivains, des poëtes, des Français, des Allemands, des Italiens, des Anglais, tous plus illustres ou plus malheureux les uns que le autres : Byron, Schiller, Leopardi, Kleist, de Musset, esprits admirables et nobles cœurs, qui ont entrevu la vérité, en ont senti l'attrait, mais n'ont pas eu la force de s'élever jusqu'à elle. Il faut les entendre soupirer, gémir, s'irriter contre eux-mêmes et se maudire de leur faiblesse. C'est un spectacle navrant, mais plein d'enseignements précieux, que celui qu'ils nous donnent. L'accent avec lequel M. Baunard raconte ces existences sympathiques, quelque chose de pénétrant et qui ajoute encore à l'effet que produit naturellement son livre. Cet ouvrage, quoique venu avant celui de M. de Cossoles, en est le complément. La lecture n'en saurait être séparée.

VII

Mais ce n'est pas de Malines seulement, c'est de Rome que viennent les encouragements aux grandes études. Nos lecteurs le savent, il se publie depuis deux ans à Naples, où, si les catholiques ont à souffrir sous bien des rapports, ils possèdent au moins la liberté de parler et d'écrire sans autorisation préalable et sans la censure indirecte des *avertissements*, à

[1] *Le Doute et ses victimes dans le siècle présent*, par M. l'abbé Louis Baunard, docteur ès lettres et en théologie. 1 vol. in-8°. Adrien Le Clere, rue Cassette.

Naples, disons-nous, il se publie une revue consacrée à la discussion des grandes questions du jour, ces questions de philosophie, de progrès, de liberté, etc., qui épouvantent tant de catholiques timides. Cette revue est *la Carità,* dont nous avons parlé ici plusieurs fois. Or *la Carità* vient de recevoir du Saint-Père de précieux encouragements. Pie IX, en effet, par un bref du 22 février de cette année, a félicité son intelligent et courageu directeur dans des termes qui sont pour lui une vive exhortation à persévérer. Nous ne saurions, à notre grand regret, donner entièrement la lettre pontificale adressée à notre confrère ; nous en détacherons toutefois ce passage qui en résume toute la pensée : « *Nous estimons*, écrit le Souverain Pontife au P. Capeccelatro, *que vous avez bien fait de donner à votre Revue ce titre de:* LA CHARITÉ, *tant parce que, si elle répond bien à son nom elle pénétrera plus facilement et plus efficacement les esprits, que parce qu'il appartient à la charité seule d'ouvrir la voie à cette liberté, à cette fraternité et à ce progrès dont le désir a si vivement et si profondément enflammé les cœurs.* »

Ces paroles sont une digne récompense des efforts intelligents et hardis qu'ont faits jusqu'ici les rédacteurs de *la Carità* et qu'ils vont redoubler sans doute.

P. DOUHAIRE.

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE [1].

Notre collaborateur, le vicomte de Meaux, fait paraître, sous ce titre, un important volume dans lequel il recueille les principaux faits de ces deux épopées qui s'engendrent, groupe ces faits, les anime et transforme souvent le récit en drame, semant, à travers ces scènes et ses acteurs, des observations et des jugements aussi pleins de bon sens que d'opportunité. En attendant qu'une plume très-compétente rende compte ici de ce travail, nos lecteurs liront sans doute avec intérêt sa première page : il peut nous être permis du moins de citer ce que nous ne saurions louer assez à notre gré.

« Depuis longtemps l'histoire intérieure de la France peut tout entière se résumer en deux termes : difficulté de fonder des institutions représentatives, impossibilité de s'en passer. Tantôt le goût d'être libres nous élève et nous emporte : heureux si à ce goût généreux et pur n'était pas venu se mêler la passion de tout changer, et par conséquent le danger de tout détruire. Tantôt le poids de nos excès et de nos mécomptes nous abat et

[1] Paris, Didier, éditeur.

nous accable. Mécontents de nos propres labeurs, nous renonçons à traiter nous-mêmes nos affaires, et nous n'aspirons plus qu'au repos sous un maître. Mais tôt ou tard ensuite l'insuffisance d'une volonté solitaire apparaît, nous voyons cette volonté s'égarer et défaillir, et les intérêts mêmes auxquels nous avions sacrifié la liberté ont besoin d'être défendus librement.

« La France traversait une période de silence et de sommeil quand la génération à laquelle j'appartiens est arrivée à la jeunesse. C'est au milieu de cette génération, condamnée à languir sans lutte et sans essor, que j'ai médité sur la destinée de mon pays. Je suis remonté du fond de notre engourdissement vers le berceau agité de la France nouvelle; je l'ai vue, cette France, à son premier pas dans une carrière non frayée, se précipiter d'une révolution sans frein sous une autorité sans limites : deux extrémités que depuis lors elle ne devait plus dépasser ni même atteindre, mais entre lesquelles elle n'a cessé d'osciller, et j'ai pensé que l'étude de la première Révolution et du premier Empire me livrerait le secret de ses penchants contradictoires. J'ai demandé, de plus, à ces deux époques la mesure de sa force en face de l'Europe. Ne nous ont-elles pas montré successivement, en effet, avec un éclat sans pareil, toute l'Europe impuissante à subjuguer notre nation, et notre nation, à son tour, impuissante à subjuguer l'Europe?

« Pour bien comprendre des vicissitudes à la fois si extraordinaires et si instructives, j'ai, avant tout, interrogé les hommes que notre siècle a proclamés dans le domaine de l'histoire contemporaine ses instituteurs et ses maîtres : sur la Révolution, M. de Tocqueville; sur l'Empire, M. Thiers. Je pense, en effet, qu'en histoire comme ailleurs, le vrai moyen, pour une génération, de découvrir et d'avancer, n'est pas de s'écarter systématiquement des voies ouvertes par ses devanciers, mais, au contraire, de mettre à profit leurs travaux, de les suivre jusqu'où ils sont allés, et d'aller de là plus loin s'il se peut. C'est par ce procédé que la grande étude des lois de la nature se perfectionne et s'étend, et que chaque jour le plus humble disciple des la Place et des Cuvier peut ajouter quelque chose à leurs découvertes; j'aurais voulu appliquer le même procédé à l'étude des lois qui régissent notre destinée nationale.

« J'ai donc cherché d'abord à déterminer à quel point de vue s'étaient placés nos maîtres et quels moyens d'investigation ils avaient employés, afin de déduire de là quel aspect de choses il leur avait été donné d'explorer et d'éclaircir. J'ai pu ensuite dégager les conclusions irréfragables, les résultats définitifs qui ressortent de leurs ouvrages, et si des lacunes et des vides s'y rencontrent, j'ai essayé de les combler. Par ce travail de critique, de recherche et de réflexion, je me suis proposé de recueillir, et j'ai recueilli avec joie, quelquefois avec orgueil, les espérances de la France nouvelle, avec tristesse ses mécomptes, avec remords les coupables fautes qui ont

changé les espérances en mécomptes, avec une invincible confiance enfin les ressources cachées toujours au plus profond de nos malheurs.

« En poursuivant tour à tour avec un incomparable élan au dedans la liberté, au dehors la grandeur, nous avons commis des excès, nous avons subi des échecs. Mais ni ces excès ni ces échecs ne doivent détourner la France d'aspirer à des biens faits pour elle. Ils lui apprennent seulement à ne plus les chercher hors des voies de la justice ; ils l'instruisent à réprouver toute violation du droit comme un dommage et un péril pour sa destinée nationale. Il nous est donc permis de ne pas séparer le culte de la justice de l'amour de la patrie, et j'ai la confiance qu'on retrouvera partout dans ces pages la trace de cet impérissable amour, qui m'a commandé de respecter le passé malgré sa ruine et de compter sur l'avenir malgré ses ténèbres. »

C. de Meaux.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Paris, 23 avril.

Nous écrivons au milieu de l'inquiétude la plus poignante et au seuil d'une des crises les plus redoutables peut-être de notre histoire, car deux périls également menaçants se dressent devant nous : la question sociale à l'intérieur, et une grande conflagration au dehors, périls dont le seul aspect épouvante les intérêts, et qui, depuis les mauvais jours de la Révolution, ne s'étaient pas présentés à la fois à l'énergie conservatrice de notre pays. En 1814 et en 1815, lorsque la France épuisée combattait l'invasion étrangère attirée chez elle par la réaction de l'Europe contre les guerres abusives et les conquêtes sans frein de l'Empire, elle était tout entière à son indépendance, faisant face à l'ennemi sans avoir à se retourner contre des factions ; et en 1848, quand les doctrines les plus destructives de tout ordre social condamnaient la nation aux luttes douloureuses de Juin, elle n'avait pas à soutenir en même temps l'honneur de son drapeau sur la frontière. Mais la grandeur nationale, qui était seule en cause il y a un demi-siècle, et le respect des lois fondamentales de toute organisation humaine, qu'il s'agissait seulement de défendre il y a dix-neuf ans, semblent aujourd'hui courir à la fois de graves dangers et réclamer à la même heure notre patriotique sollicitude et nos efforts. Nous entendons parler d'une grande guerre comme au mois d'avril 1815, et les mots de droit au travail, d'extinction du paupérisme, frappent nos oreilles comme au mois d'avril 1848, quand les problèmes communistes s'agitaient au Luxembourg, quand s'organisaient les ateliers nationaux, quand l'inscription d'*Invalides civils*, aujourd'hui ressuscitée, se badigeonnait sur le vieux palais des rois.

L'esprit ne peut même se défendre d'une crainte : c'est que les situations ne se soient compliquées et les périls aggravés depuis les époques néfastes que nous rappelons. A la fin de l'Empire, l'Europe, plus excitée contre l'homme qui la bouleversait et la foulait depuis quinze ans que contre la

France elle-même, avait conservé du respect et de la sympathie pour la nation qui avait porté si loin le courage et la gloire, et ce sentiment, victorieux des rancunes prussiennes, nous épargna plus d'une humiliation dans nos malheurs. Aujourd'hui les peuples s'éloignent de nous ; c'est la haine ici, ailleurs la défiance qui les anime ; et, là même où nous devrions trouver la reconnaissance, nous ne rencontrons que l'ingratitude. Heureusement nous n'avons plus à subir l'arrêt d'un tribunal étranger, car nous ne serions pas sûrs d'y obtenir les circonstances atténuantes qui nous furent accordées au congrès de Vienne.

D'autre part, les passions sociales éveillées par la surprise de Février n'eurent alors ni l'audace ni le temps d'aller jusqu'au bout d'elles-mêmes : mal préparées à l'action, étonnées de leur triomphe, contenues par la plupart des hommes qui avaient contribué imprudemment à les déchaîner, et dont les principaux laisseront un incontestable souvenir d'honnêteté dans l'histoire, elles ont accusé des intentions, posé des formules, esquissé de vagues réformes, plutôt que réalisé des bouleversements dans les lois et dans les faits. Mais qui oserait garantir que les doctrines d'alors, mûries dans le silence, ne se sont pas condensées, j'allais dire codifiées, et que si elles devaient, ce qu'à Dieu ne plaise, ressaisir un instant la société, elles la laisseraient sortir à aussi peu de frais de leur vindicative étreinte ?

Certes nous ne calomnions pas le travailleur ; nous honorons plus que personne sa rude mission, parce que nous savons quelle est la main qui la lui a imposée, et nous rendrons toujours justice au courage, à la patience, aux sentiments généreux et élevés que la classe ouvrière fait admirer si souvent. Mais sa droiture naturelle peut être faussée, son bon instinct égaré ; certains peuvent lui persuader qu'elle est exploitée par des *parasites ;* qu'il y a un antagonisme invincible entre la bourgeoisie et le peuple ; que ce n'est pas à l'effort individuel, à l'âpre application, à la libre activité humaine qu'il faut demander le bien-être, mais à une sorte de dictature sociale, affranchissant l'ouvrier de la fatigue, le vengeant du capital et réalisant les améliorations à coups de décrets souverains. On peut ainsi mettre la haine dans les cœurs à la place de la justice ; et si l'on bannit de l'âme, avec l'idée chrétienne de la résignation, toute pensée fortifiante et toute espérance religieuse ; si l'on repousse le concours de la charité et de ses œuvres admirables, en invoquant uniquement le droit à la vie, au travail, à la jouissance, n'aura-t-on pas créé l'implacable division des classes, envenimé les souffrances, et tari la source de toute paix sociale ?

Le spectacle des grèves ne mérite pas moins l'attention que l'incident du Luxembourg. Il y a là, dans ces coalitions qui se succèdent et se généralisent, un flot qui grossit et qui monte ; les frontières géographiques sont débordées, la solidarité universelle du travailleur s'affirme en des conditions menaçantes, et l'existence brusquement révélée d'une *Société* dite *nationale pour l'extinction du paupérisme* achève de mettre en lumière l'immense

danger que les intérêts les plus sacrés pourraient courir le jour où quelque crise profonde atteindrait le travail.

Sans doute, ceux-là trompent l'opinion qui prétendent que ces théories malsaines et ces provocations aveugles ont l'assentiment du pouvoir, et le *Moniteur* les a frappés récemment d'un désaveu. Mais la déclaration du journal officiel suffira-t-elle à rassurer les uns et à décourager les autres? Il est permis d'en douter en voyant ce qui se passe. Voilà une Société qui fonctionne librement depuis trois ans, qui tient des réunions de plus de 6,000 personnes dont la police éloigne tout agent, qui compte plus de 40,000 membres, possède des bureaux de recrutement et de propagande dans la plupart des mairies de la capitale et de la banlieue, organise ouvertement des commissions à Lyon, à Rouen, à Nantes, à Mulhouse, dans tous les centres manufacturiers, dans tous les départements, et institue des bureaux d'affiliation jusqu'à l'étranger afin d'étendre son réseau à l'Europe entière, qui se vante de recevoir plus de mille adhésions par semaine, encaisse des cotisations, lance des circulaires, tient des registres, occupe un intendant général, des agents comptables, des secrétaires, des questeurs, décerne des médailles de 500 fr. et de 100 fr., projette de créer un bulletin, d'ouvrir des conférences, de subventionner un journal, qui entreprend de fonder dans chaque département un hôtel d'Invalides civils en y assurant immédiatement une retraite aux vieillards et aux infirmes, sans aucun versement préalable, sans le secours d'emprunt ni de loterie, et qui imprime hardiment qu'elle accomplit tous ces actes *sous le protectorat direct du souverain*, en ajoutant que « personne *n'oserait* jouer avec la force et les sentiments » de l'association. N'y a-t-il pas là des apparences capables de surprendre la bonne foi du public et de l'entraîner? — Nous ne voulons pas revenir sur les extraits significatifs donnés par les journaux, des statuts, des brochures et des discours de cette nouvelle Société du 10 Décembre, quoique tout n'ait pas été cité et qu'il y ait à relever encore bien des paroles et bien des aveux dignes de méditation; mais comment l'autorité peut-elle se laisser compromettre par de faux *missi dominici* répandant en son nom des germes de discorde et de guerre civile; comment peut-elle laisser dire qu'on traduit fidèlement la pensée du chef de l'État lui-même quand on s'écrie, devant des milliers d'hommes crédules : « *La Commission centrale n'a pas voulu dire le mot vrai*: *nous avons eu le milliard des émigrés ; pourquoi n'aurions nous pas le milliard des Invalides du travail? Le pays, qui fut assez riche pour ne pas refuser l'un, doit être assez juste pour donner l'autre!* » — C'est le cri de Barbès au 15 mai, et quand on lit dans les statuts de la Société nouvelle que chaque département « *sera prié* par l'Association de concéder à titre gratuit le terrain sur lequel devront s'élever les constructions nécessaires aux invalides civils, » et ensuite « *qu'il serait désirable* qu'une rente fût inscrite au budget de l'État comme un légitime témoignage de l'intérêt porté par la France à

ceux qui sont tombés ou ont honorablement vieilli sur le champ de bataille de la civilisation, » — on s'étonne que le gouvernement, qui comprend comme tout le monde, *intelligenti pauca*, ce qu'il y a derrière ces désirs et ces prières, ne se hâte pas davantage de rendre toute équivoque impossible.

Nous ne voulons pas rappeler la dissolution de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le célèbre procès des Treize en face du maintien de la franc-maçonnerie et de ce fonctionnement persistant d'une vaste affiliation socialiste; nous demanderons seulement pourquoi tant de rigueur à l'égard des uns et tant de longanimité en faveur des autres? L'égalité souffre ici autant que la liberté, et, pour nous, qui sommes réduits à juger d'après les apparences, nous nous demandons avec anxiété si l'ordre n'a rien à craindre pour l'avenir d'associations semblables dont les meneurs avouent qu'il s'agit de recruter « une armée. » — Une armée, pour *prier* les départements d'abandonner gratuitement des terrains, pour *inviter* l'État à imposer le capital d'un milliard et à inscrire au budget une rente en faveur des ouvriers âgés ou incapables ! Napoléon disait un jour à M. de Narbonne, dans ces entretiens dont M. Villemain nous a gardé le souvenir : « L'abus de la force et de la guerre perdra un jour la stabilité en Europe, sans y ramener la liberté, et longtemps peut-être il ne laissera plus au continent que le règne alternatif *des grandes insurrections et des grandes armées.* » En serions-nous vraiment là, ballottés fatalement de la guerre sociale au despotisme militaire ? — Nous ne le croirons jamais, bien que le socialisme enhardi nous menace d'un côté et que de l'autre se discutent des projets d'armée grandiose. La liberté sera plus forte que le sabre et l'utopie ; elle aura raison des barricades et des camps, comme elle a triomphé jadis, la croix à la main, des prétoriens et des barbares.

Mais, en attendant, l'heure est sombre, et il n'est pas un cœur qui ne ressente les patriotiques angoisses dont le gouvernement a été saisi au lendemain de Sadowa. Le cirque gigantesque, le colisée de verre et de carton offert en spectacle à la multitude, ne parvient pas à la détourner des préoccupations qui la tourmentent, parce qu'il manque au programme de ces fêtes pacifiques les conditions mêmes de la paix, c'est-à-dire le désarmement, la sécurité, la confiance. Le père de famille voit le taux de l'exonération s'élever à un chiffre qu'il n'avait jamais atteint ; la Bourse affolée descend à des cours qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps ; le trouble et le désarroi sont dans les esprits comme dans les affaires, et tous les intérêts invoquent des explications et des garanties. L'Empire peut-il laisser croire que les maximes qui ont fait sa force et les axiomes auxquels il a dû sa popularité vont être retournés désormais : que la paix ne sera plus la devise du règne, que les bons cesseront d'être rassurés et que les passions mauvaises ne trembleront plus? Non, il lui importe de rétablir la vérité de son programme, de conserver au pays le repos et la sécurité en

lui donnant l'agrandissement moral auquel il borne ses ambitions.

Pas de guerre, partant ni levées en masse ni grandes armées. C'est ce que réclament ces pétitions émues qui se couvrent de signatures dans nos départements, et il est remarquable qu'au moment même où tous les foyers protestent contre les contingents excessifs, trois des plus vaillants et des plus nobles serviteurs de la France élèvent la voix pour demander qu'on ménage les forces vives de la nation. Tous les trois ont passé sur la terre d'Afrique en y laissant une marque profonde; tous les trois ont l'amour et l'orgueil de cette armée qu'ils ont conduite au feu et veulent également irrésistible; mais ils ne croient pas que le nombre suffise à constituer la force, et c'est dans une organisation vigoureuse, soutenue par le reste des institutions, qu'ils cherchent avant tout sa puissance. Un seul, dont la carrière glorieuse est rehaussée par la fière indépendance et la noble pauvreté de sa retraite, a pu donner l'autorité de son nom aux conseils de son expérience. Les deux autres, retenus par des considérations supérieures, n'ont pas cru pouvoir signer leur œuvre; mais le pays les a bien reconnus, saluant chez le premier un attachement filial que l'exil n'a point affaibli, admirant dans le second le plus courageux patriotisme et cette élévation virile qui ont fait dire d'un ancien : *Eodem animo scripsit quo bellavit*. Ce qu'ils ont affirmé avec tant de compétence et d'éclat, leurs compagnons d'armes le pensent et il est impossible que la raison ne l'impose pas.

Mais à l'instant où nous sommes c'est moins le projet de réorganisation militaire que l'imminente question de paix ou de guerre qui oppresse la nation.

La France ne veut pas la guerre, et le gouvernement ne peut la vouloir davantage, parce qu'il sait que « l'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique, ne suffisent pas : il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers [1]. » — « La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité, et, à ces époques de transition où partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : Malheur à celui qui, le premier, donnerait en Europe le signal d'une collision dont les conséquences seraient incalculables [2]. » — « Ce n'est pas en reculant les limites de son territoire qu'une nation peut désormais être honorée et puissante; c'est en se mettant à la tête des idées généreuses [3]. » — « Dans l'état éclairé de l'opinion publique,

[1] Message du prince-président à l'Assemblée, 7 juin 1849.
[2] Discours de Bordeaux, 19 octobre 1852.
[3] Discours aux Chambres, 2 mars 1854.

on est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles [1]. » — Voilà la saine politique, celle dont il faut s'inspirer et dont l'application n'aura jamais été plus opportune.

Pourquoi d'ailleurs ferait-on la guerre, quand on ne l'a faite ni pour la Pologne dont la résurrection eût fermé la question d'Orient, ni pour la consolidation de l'empire latin ébauché dans le nouveau monde, ni pour tant de traités anéantis, de frontières envahies, de sanglantes meurtrissures du droit? Pour quelle raison sacrée troubler l'existence de trente-huit millions d'hommes, sacrifier un milliard sur le Rhin après le milliard englouti au Mexique, jeter la perturbation dans la production générale, dans les échanges commerciaux, dans la vie de cette grande famille européenne dont les voies de fer, la télégraphie, le travail relient étroitement tous les membres? On nous a suffisamment répété depuis une année que la France doit être satisfaite des événements accomplis, et il y a quelques semaines, le 16 mars dernier, M. le ministre d'État affirmait encore qu'il ne voyait rien dans la situation nouvelle de l'Allemagne qui pût alarmer notre pays, rien qui créât « un danger ni pour sa puissance matérielle ni pour son autorité morale. » Que s'est-il donc produit depuis qui ait modifié les choses au point de rendre un conflit légitime? Nous le cherchons vainement.

La Prusse occupe la citadelle de Luxembourg, et elle l'occupe sans droit! s'écrient avec tapage ceux qui ont le plus encouragé les annexions prussiennes et qui voudraient aujourd'hui nous lancer contre la muraille qu'ils ont eux-mêmes édifiée. Mais le fait n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est le scrupule des contradicteurs inattendus de M. de Bismark. Ce n'est pas d'hier seulement que le ministre du roi Guillaume applique à sa manière la devise de la maison de Hohenzollern, *Suum cuique*; depuis qu'il a tué la Confédération germanique et que, contrairement à l'avis du poëte, il prétend en hériter, il n'a cessé d'occuper la position qui fait aujourd'hui l'objet du litige. On ne peut avoir subitement découvert, depuis le 16 mars, que la présence des soldats prussiens à Luxembourg constitue un danger de premier ordre pour la France, et dès lors c'est à Nickolsburg, c'est à Prague qu'il fallait réclamer. Comment, nous sommes intervenus diplomatiquement pour arrêter les vainqueurs de Sadowa sous les murs de Vienne, pour limiter au Mein leur extension vers le sud, pour épargner à la Bavière des amputations douloureuses, pour conserver à la Saxe une ombre de souveraineté, et nous aurions négligé le point capital, celui qui touchait à la sécurité de nos frontières! Non, le gouvernement n'aurait pas commis une pareille faute, et M. Rouher, qui juge que l'ancienne Confédération germanique était une coalition en permanence contre nous, une machine de guerre aussi propre à l'agression qu'à la défense, n'eût pas manqué, si la possession de Luxembourg eût été aussi décisive que certains l'affirment

[1] Proclamation de Milan, 8 juin 1859.

aujourd'hui, de présenter des réclamations auxquelles le cabinet de Berlin eût vraisemblablement fait bon accueil. Mais quand M. Rouher s'est tu, quand le gouvernement est resté immobile, quand la circulaire du 16 septembre a tout glorifié, quand le discours du 22 février a accentué la satisfaction du pouvoir, quand les explications des 16 et 18 mars n'ont été mélangées d'aucune réserve et que les organes officiels ont proclamé à la fois qu'aucune faute n'avait été commise et que rien n'était à regretter, comment admettre la portée des griefs brusquement soulevés? Si la balance des forces européennes n'a pas été rompue et si la France a plutôt gagné que perdu à la transformation de l'Allemagne, pourquoi chercher l'annexion du Luxembourg ; et si l'équilibre se trouve atteint par les agrandissements de la Prusse, est-ce l'incorporation de ce modeste duché qui le rétablirait en notre faveur? On objecte que M. de Bismark est sans droit à Luxembourg. Il y est en vertu du droit qui l'a conduit à Francfort, à Hanovre, à Cassel, et ailleurs ; c'est le droit de la force, et ceux qui l'ont exalté partout en ne craignant pas d'y montrer une action providentielle devraient être les derniers à condamner l'application nouvelle qui en est faite. Quelques-uns s'indignent de voir aux mains de la Prusse une place fortifiée par Vauban ! Si c'était là un titre de revendication, nous en aurions trop d'autres à faire valoir !

Est-ce à dire que nous soyons indifférents à l'*incident* du Luxembourg? Loin de là. Nous ressentons aussi vivement que personne tout ce qu'il y a d'injuste dans la prétention de M. de Bismark de faire survivre l'occupation prussienne au pacte qui rattachait ce coin de terre à la Confédération germanique, et tout ce qu'il y a de roideur dans son attitude à notre égard; c'est la preuve de la faute qui a été commise, car l'ancienne Prusse nous avait témoigné une autre déférence dans l'affaire de Neufchâtel, où elle a cédé de bonne grâce un territoire sur lequel elle avait des droits plus sérieux. Mais parce qu'une première et énorme faute n'a pas été évitée, faut-il, pour la réparer, tomber dans une seconde plus considérable encore? Il eût été sage, au moment où nos soldats reviennent du Mexique, de mettre à profit l'enseignement qu'ils en rapportent, et de ne pas engager une question qui pouvait devenir embarrassante. L'imprudence a eu lieu; il ne reste plus qu'à examiner si l'*incident* justifierait une grande guerre, si l'indépendance et l'honneur exigent que la France poursuive à tout prix la réalisation du programme esquissé par M. le ministre des affaires étrangères. Ainsi posé, le problème est d'autant plus facile à résoudre que le gouvernement l'a tranché lui-même il y a peu d'années de la façon la plus péremptoire.

Il s'agissait de l'annexion de Nice et de la Savoie, et l'Allemagne inquiète redoutait de voir la France appliquer un jour aux bords du Rhin les revendications qu'elle faisait alors valoir sur les Alpes. L'Angleterre, qui subissait alors avec humeur notre extension du côté de l'Italie, semblait aussi nous prêter quelque arrière-pensée d'ambition vers la frontière du nord et

de l'est. Pour rassurer à la fois l'Angleterre et l'Allemagne, notre chancellerie adressa, sous la date du 19 mars 1860, à M. de Persigny, ambassadeur à Londres, une dépêche où la renonciation la plus formelle à toute espèce de revendication future de ce côté était exposée et motivée avec une netteté exceptionnelle.

« On allègue des analogies, dit M. Thouvenel dans ce document curieux, « et l'on part de là pour semer la défiance. Mais ces analogies reposent-« elles sur des faits et existe-t-il véritablement un rapport entre notre poli-« tique à l'égard des Alpes et notre situation sur le Rhin? Sans doute, les « traités de 1815 avaient constitué au nord un état de choses non sans res-« semblance et sans lien avec celui qui subsistait du côté des Alpes. Le « royaume des Pays-Bas avait été créé dans une pensée conforme à celle « d'où dérivait la délimitation territoriale de la Sardaigne. Comme la Sar-« daigne, il avait la garde de positions qui permettaient de livrer les ap-« proches et les entrées de notre territoire à des armées étrangères. Après « une durée de quinze années, les arrangements ont été *profondément mo-« difiés* avec le concours des grandes puissances elles-mêmes. La Belgique « s'est formée, et sa neutralité reconnue par l'Europe *couvre depuis lors « toute la partie de notre frontière qui se trouvait précisément la plus ex-« posée* et pour laquelle la France pouvait nourrir de légitimes inquiétudes.

« En un mot, ce que les traités de 1815 présentaient de menaçant pour « nous dans le Nord *n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire* par la « Conférence de Londres. *Nous n'avons plus de ce côté* AUCUNE ESPÈCE DE « GARANTIE A RÉCLAMER, et notre système de défense, appuyé sur nos « places fortes les plus importantes, nous met *entièrement à l'abri*... Sur « le Rhin, *le péril a disparu*...

« Ainsi les situations que l'on essaye d'assimiler n'offrent aucune res-« semblance, et les considérations si puissantes qui nous obligeaient à ré-« clamer l'annexion de la Savoie, sont *sans aucune application possible* à « l'état de choses dans l'est et dans le nord de la France. Cette combi-« naison complétera celle que l'Europe a adoptée, en effaçant la *dernière « trace* de stipulations conçues dans un esprit de défiance et d'agression à « notre égard. »

Il est impossible d'être plus précis, et après une renonciation semblable, que pour notre part nous n'eussions point faite aussi absolue, on cherche inutilement les motifs qui pourraient être allégués en faveur de la conquête du Luxembourg. La transformation de l'Allemagne ne saurait être invoquée, puisque cette révolution politique et territoriale nous a a été présentée, dans trois circonstances solennelles, comme un précieux avantage et une solide garantie. Eût-on d'ailleurs moins de sérénité, et commençât-on à prendre quelque ombrage de la puissance érigée à nos portes, qu'il n'en resterait pas moins établi, par le document de M. Thouvenel, « que la neutralité de la Belgique, reconnue par l'Europe, *couvre toute la partie de notre frontière qui se trouvait la plus exposée*, » que

notre système de défense, appuyé sur nos places fortes les plus importantes, « *nous met entièrement à l'abri,* » et que le péril créé de ce côté par les traités de 1815 « *n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire.* »

Encore une fois, dans quel intérêt majeur entamerait-on la guerre? Pour gagner 200,000 âmes que le simple excédant des naissances nous donne chaque année sans la permission de M. de Bismark? Si l'on tenait beaucoup à cette satisfaction médiocre, il était aisé, nous le répétons, de l'obtenir l'année dernière, quand notre neutralité avait son prix; mais après avoir fait preuve de détachement à l'heure propice, n'y aurait-il pas une singulière inconséquence à réclamer lorsque l'acquisition est devenue difficile et dangereuse, et ne serait-ce pas, contrairement au dicton populaire, risquer un bœuf pour gagner un œuf?

Ah! si la politique française avait proclamé depuis dix ans d'autres théories que celles de la destruction fatale des petits États et de l'établissement des vastes agglomérations, si ses organes officieux avaient aidé davantage à faire croire à son désintéressement, la situation serait bien différente, et la Prusse ne ferait sans doute aucune difficulté d'évacuer le Luxembourg, parce qu'elle n'apercevrait pas, derrière sa retraite, une occupation rivale! C'est là ce qui constitue le nœud gordien et inspire à chacun la tentation funeste de recourir à l'épée pour le trancher. Supposez une politique notoirement désintéressée, uniquement soucieuse de faire respecter le droit: toute difficulté s'évanouit. Le mal, le danger, ici comme partout depuis quelques années, c'est la politique des annexions, c'est cette politique ambitieuse que M. Thiers a si bien définie d'un mot: Prenez de votre côté, je prendrai du mien. Ce qui a fait la force du gouvernement français à l'époque de la guerre de Crimée et ce qui a rangé autour de lui toutes les sympathies de l'Europe, c'est précisément qu'il avait dit à la Russie: Je ne veux rien, et vous ne prendrez rien non plus! — Que de bouleversements et de maux eussent été épargnés au monde si le même langage, conforme à la justice et aux traités, avait été fermement tenu à l'avidité piémontaise il y a sept ans, et il y a dix mois à la rapacité prussienne! Que d'embarras, d'humiliations, de périls, le cabinet des Tuileries se fût évités à lui-même! Mais d'autres errements ont été suivis, et il importe aujourd'hui de trouver une honorable issue à l'impasse où l'on s'est imprudemment engagé.

Nous n'avons pas la prétention d'indiquer une solution à la diplomatie, mais nous pouvons dire qu'il en est deux que nous repoussons: la conquête violente et l'achat à prix d'or; l'une parce qu'elle serait un attentat à la liberté d'un faible, l'autre parce qu'elle ferait tristement songer à ces Romains de la décadence qui achetaient aux robustes Germains ce qu'ils n'avaient plus la force de conquérir. Ces voies écartées, deux moyens s'offriraient encore à la sagesse des cabinets: la neutralisation pure et simple du Luxembourg maintenu sous le sceptre de la maison d'Orange, ou bien sa réintégration dans la famille belge.

Le vœu des Luxembourgois semble ne devoir être satisfait que par l'une de ces deux solutions, puisque M. de Bismark a reconnu qu'ils sont antipathiques à l'annexion prussienne, et qu'ils ont illuminé le jour où le principal organe du pays, *Das Land*, (un titre bien peu français !) a démenti le bruit de la cession à la France. Chez nous, des voix se sont élevées[1] pour préconiser l'idée d'une réunion à la Belgique que M. de Montalembert, il y a près de trente ans déjà, recommandait à la politique française, en disant avec une ironie prophétique : « La position du roi des Pays-Bas et de ses alliés me paraît être celle de spéculateurs qui ont mal spéculé. »

Il s'agissait alors de savoir si le Luxembourg conserverait intacte sa vieille autonomie, ou bien s'il serait coupé en deux et partagé entre la Belgique et la Hollande. C'est la première solution, celle de la tradition et de l'équité, que soutenait M. de Montalembert, et comme s'il eût prévu certains trafics de l'avenir, l'illustre orateur s'écriait avec une émotion généreuse : « De quoi s'agit-il maintenant ? De rétablir aux portes de la France cette sorte de marché d'hommes que nous avons vu en activité en 1815. Il s'agit de traiter trois cent mille âmes humaines comme une espèce d'appoint, de payer des dettes, et des dettes fictives, avec ces hommes, comme on paye d'autres dettes avec des écus. Je ne crois pas que la France puisse consentir à ce principe répudié par notre civilisation et nos idées libérales... Quant à moi, je demande du haut de cette tribune, je demande qu'on puisse consulter le vœu des populations, le vœu de trois cent mille âmes qui sont vos frères, vos voisins, qui sont en un mot des hommes et qui ont le droit de n'être pas vendus et troqués comme un vil bétail ! » Et après avoir éloquemment défendu, au nom de l'histoire, des principes et des intérêts, l'intégralité de la famille belge, unie dans une destinée commune depuis 500 ans, M. de Montalembert ajoutait, aux applaudissements de la Chambre des pairs, ces belles paroles qui ne recevraient pas de nos jours un moins chaleureux accueil : « Je ne désire pour mon pays ni la guerre, ni la conquête, ni l'agrandissement d'un seul village, d'un seul pouce de terrain ; mais il y a d'autres conquêtes, il y a des conquêtes morales ; ce sont celles-là que je désire pour mon pays. Je désire que l'on sache partout sur nos frontières, que l'on sache dans chaque chaumière que la France est un voisin puissant, ami de la parole donnée, de la justice, de la vraie liberté, du véritable ordre, qui est prêt à le maintenir pour tous, et que l'on y dorme tranquille sous la foi de cette protection. »

C'est à cette même conclusion, tant la vérité s'impose à l'esprit humain, qu'aboutissait M. le ministre d'État dans la séance du 16 mars, quand il terminait son discours par ces considérations vraiment politiques et ces excellents conseils : « Il importe peu que la France ait grandi en étendue ou non, pourvu qu'elle grandisse en hauteur. Qu'elle s'applique au soin de sa

[1] *Le Luxembourg à la Belgique*, par M. Foucher de Careil. — Dentu.
Lettre à la *Presse*, par M. de Chambrun, député au Corps législatif.

prospérité, qu'elle s'occupe à développer sa richesse, qu'elle se concentre fière, calme, sereine, forte, dans le culte et la pratique de ses libertés intérieures. Oui, qu'elle développe cette expansion fécondante et pacifique. »

Tout le monde en France est de l'avis de M. le ministre d'État ; tout le monde pense qu'une organisation municipale assurant plus d'action aux communes qu'aux préfets, qu'un système militaire n'arrachant pas à l'agriculture et à l'industrie des ressources déjà trop peu nombreuses, qu'une loi sur la presse et le droit de réunion supprimant l'arbitraire administratif au lieu de le transformer, vaudraient infiniment mieux pour la grandeur et l'influence de notre pays que l'adjonction d'un quatre-vingt-dixième département, et nous créeraient une Arcadie bien supérieure à celle où voudraient nous parquer des dévouements farouches ! Pourquoi les actes du pouvoir ne sont-ils pas plus souvent la réalisation de ses paroles ; pourquoi ces proscriptions de journaux par simple firman ministériel et ces procès multipliés au lendemain de libérales promesses ; pourquoi ce désaveu du prince par ceux qui ont mission d'interpréter ses volontés, cette résistance obstinée contre les aspirations manifestes d'un pays qui répugne au rôle endormi d'une Chine régentée par quelques mandarins, et ne demande après tout à ses gouvernants que de se mettre d'accord avec eux-mêmes, de pratiquer leurs aphorismes, de se souvenir du discours de Bordeaux, des décrets du 24 novembre, de la lettre du 19 janvier, de cinquante circulaires, de cent déclarations, et de ne pas inviter la représentation nationale, comme dans la journée récente des interpellations, cette nouvelle journée des dupes, à un spectacle dont on oublie d'allumer la lanterne !

L'Angleterre entend d'une manière bien plus large la vie libre et représentative ; elle discute et dirige elle-même ses affaires ; elle questionne ses ministres, quand elle le croit bon, sur la politique extérieure ; elle élabore de ses mains les réformes qui lui semblent utiles sans être obligée d'attendre que les tables de ses lois lui viennent invariablement d'un Sinaï mystérieux. C'est ce qui vient de se passer à propos du bill de réforme électorale, dont nous aurions parlé plus longuement sans la gravité des soucis qui nous absorbent. Après une lutte habile et patiente, le plan de réforme a triomphé et M. Disraéli aura l'honneur, très-grand dans un pays libre, d'avoir ajouté à la somme des droits et des franchises de ses concitoyens. Cette victoire des tories, saluée chez nous avec une vive sympathie, a été assurée par le vote de la fraction irlandaise. Dans une question où la majorité n'a été que de 21 voix, la phalange irlandaise tenait dans ses mains la défaite ou le succès du ministère et de la loi, suivant qu'elle pencherait du côté de M. Gladstone ou de M. Disraéli. Elle a sauvé le bill et le cabinet par son intelligent concours, et il faut espérer que les tories, dans les mesures qui se préparent, en témoigneront quelque reconnaissance au pays d'O'Connell.

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. YEMENIZ. —Paris, chez Bachelier-Deflorenne, quai Malaquais.

La collection d'un vrai successeur de Grolier va être mise aux enchères le mois prochain. Ses richesses, fruit d'un demi-siècle de perquisitions, vont être éparpillées, comme l'exigent les mœurs de notre époque ; leur énumération nous restera du moins, une fois qu'elle a été faite par M. Le Roux de Lincy, secrétaire de la Société des bibliophiles français, qui sait si bien allier la précision de l'érudit au sentiment de l'artiste.

Tout possesseur de livres dit avoir quelques catalogues pour pouvoir classer les siens et connaître la valeur de tous Nous conseillons à nos lecteurs de prendre celui de M. Yemeniz pour avoir en ce genre un modèle de bon goût et une source de précieuses indications. Ceux qui aiment les livres éprouveront à sa lecture autant de jouissances que de tentations ; ceux qui ne les estiment pas assez apprendront à les respecter davantage ; mais qui est-ce qui peut en France considérer d'un œil indifférent ces armes pacifiques qui lui ont valu ses plus solides et incontestables conquêtes? A. G.

PARIS-DIAMANT, nouveau guide, par ADOLPHE JOANNE. — 1 vol. Hachette.

Il n'y a guère que les Anglais, les Brésiliens et les Russes qui connaissent Paris ; les Français n'ont qu'une idée générale et confuse de leur capitale, dont les habitants eux-mêmes ignorent pour la plupart les Gobelins, la Bibliothèque, le Conservatoire et la Monnaie. Au moment où Paris est le rendez-vous des curieux et des touristes de tout l'univers, l'auteur expérimenté de tant de *Guides* lumineux et commodes, a eu l'ingénieuse idée de condenser en un petit volume, qui est un bijou de gravure et de typographie, toutes les indications et tous les renseignements possibles sur Paris, depuis l'égout souterrain jusqu'aux galeries de l'Exposition universelle. C'est le fil d'Ariane indispensable dans ce vaste labyrinthe, et il conduit partout le voyageur avec sûreté, en économisant et sa bourse et son temps. Plus de cent gravures, représentant les églises, les palais, les jardins, les monuments, les musées, les fontaines, parlent aux yeux à côté du texte, et une carte complète où se trouve le dernier boulevard et la rue percée d'hier achève ce charmant petit volume, *vade-mecum* nécessaire de tous les visiteurs de la grande cité.

IL SACCO DI ROMA SOTTO CLEMENTE VII. — Ginevra, 1866.

M. Fick, auquel les bibliophiles doivent déjà plus d'une merveille, vient de publier à Genève une relation inédite du sac de Rome en 1527. Neveu du célèbre cardinal de Gattinara et commissaire de Charles-Quint, l'auteur de cette relation ne raconte que ce qu'il a vu de ses propres yeux ; son témoignage a donc une extrême valeur historique et complète celui de Jacques Bonaparte. Quelque répandue que soit la langue italienne, il serait à souhaiter que ce document fût traduit en France et qu'il s'y trouve un éditeur qui le publiât avec autant de soin que M. Fick, dont les travaux, pleins d'intelligence et d'impartialité, justifient parfaitement la devise qu'il a adoptée : *En tout bien.*

LES FRANCHISES DE L'HISTOIRE ; DE LA DIFFAMATION ENVERS LA MÉMOIRE DES MORTS, par M. Paillart, premier président honoraire de la cour de Nancy. — Paris, A. Durand et Pédone-Laurial, libraires, rue Cujas, 9. Nancy, Mademoiselle Gonet, rue des Dominicains.

Le but de cet ouvrage est de combattre

certaines tendances qui se manifestent à cette heure parmi nous, et dont le triomphe aurait pour résultat de sacrifier l'équité et l'indépendance historique aux exigences d'une sollicitude excessive pour l'honneur des ancêtres. Avec des arguments puisés dans les lois, la jurisprudence, l'intérêt public, et la morale, M. Paillart a su défendre victorieusement les droits d'une liberté sans laquelle l'histoire ne serait plus qu'une science suspecte, avilie, indigne d'être appelée, suivant la belle expression de Tacite, la voix de la conscience du genre humain. Esprit libéral, mais sage, désireux seulement de ce qui est possible et pratique, l'auteur n'a jamais oublié, en posant ses principes, en défendant les franchises de l'historien et la cause de la vérité, que la mesure dans les prétentions et dans les doctrines est le plus légitime et le plus sûr moyen de les faire admettre.

Ce livre, dont nous donnons ici une appréciation trop incomplète, a d'autant plus d'importance et d'intérêt que la Cour de cassation va statuer prochainement sur la grave question de la diffamation envers la mémoire des morts. H. G.

L'Église et ses ennemis. — Paris, chez Poussielgue.

Parmi les pages émues que les périls du Saint-Siége ont inspiré à l'épiscopat français, une des premières et des plus éloquentes est le mandement où Mgr l'archevêque de Tours prescrit le chant du psaume *Qui regis Israel, intende*. Ce cri de l'Église dans ses tribulations a été admirablement paraphrasé par Savonarole. M. Cartier vient de publier cette page inconnue du célèbre dominicain et de prouver en même temps combien on se trompe en ne voyant en lui qu'un esprit remuant et novateur. Savonarole fut, au contraire, l'homme de la tradition chrétienne pour combattre la Renaissance dans son principe mauvais et ses désastreuses conséquences. Doublement soumis à l'Église par sa foi et sa vie religieuse, il ne s'écarta jamais de la saine doctrine. Il défendit, avec l'âme d'un saint et la poésie d'un prophète, le vrai, le beau et le bien dans toutes les sphères de l'autorité humaine. Disciple de saint Thomas d'Aquin, il défendit la philosophie contre les platoniciens de Florence, l'art contre les imitateurs païens de la décadence, et la vertu contre la corruption des mœurs.

Comme tout ce qu'a publié M. Cartier, ce petit livre se distingue par l'union de la plus suave piété à la science du meilleur aloi. A. G.

Pour les articles non signés : F. de Launay.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-DIXIÈME

(TRENTE-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'avril 1867.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-DIXIÈME

TABLE

DU TOME TRENTE-QUATRIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-DIXIÈME DE LA COLLECTION.)

JANVIER 1867.

FÉVRIER.

MARS.

AVRIL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

